



HAL
open science

Entre la Couronne et L'Évangile : les diplomates protestants au service du roi de France (ca. 1530 – ca. 1630)

Alexis Vuillez

► **To cite this version:**

Alexis Vuillez. Entre la Couronne et L'Évangile : les diplomates protestants au service du roi de France (ca. 1530 – ca. 1630). Histoire. Université Bourgogne Franche-Comté, 2023. Français. NNT : 2023UBFCC041 . tel-04544305

HAL Id: tel-04544305

<https://theses.hal.science/tel-04544305>

Submitted on 12 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**THÈSE DE DOCTORAT DE L'ÉTABLISSEMENT UNIVERSITÉ BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
PRÉPARÉE À UNIVERSITÉ DE BESANÇON**

École doctorale n°594

SEPT

Doctorat d'histoire

Par

Monsieur Vuillez Alexis

**Entre la Couronne et L'Évangile
Les diplomates protestants au service du roi de France (ca. 1530 – ca. 1630)**

Thèse présentée et soutenue à Besançon, le 16 décembre 2023

Composition du Jury :

Mme Barral-Baron Daussy Marie	Professeur d'histoire moderne à l'Université de Franche-Comté	Présidente
M. Bély Lucien	Professeur d'histoire moderne à l'Université Paris-Sorbonne	Rapporteur
M. Le Roux Nicolas	Professeur d'histoire moderne à l'Université Paris-Sorbonne	Rapporteur
Mme Desenclos Camille	Maîtresse de conférences en histoire moderne à l'Université de Picardie	Examinatrice
M. Daussy Hugues	Professeur d'histoire moderne à l'Université de Franche-Comté	Directeur de thèse

Alexis VUILLEZ

ENTRE LA COURONNE ET L'ÉVANGILE

**LES DIPLOMATES PROTESTANTS AU
SERVICE DU ROI DE FRANCE**

(CA. 1530 – CA. 1630)

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier mon directeur, M. Hugues Daussy, pour son aide et ses observations avisées tout au long de ces quatre années. Nos échanges réguliers, d'une grande richesse, m'ont permis de préciser mon propos et de garder intacte ma motivation.

Cette recherche n'aurait pu être menée à bien sans l'aide du Centre Lucien Febvre qui a proposé ma candidature à un contrat doctoral, puis m'a soutenu financièrement dans mes déplacements, notamment à l'étranger. À ce titre, j'adresse mes remerciements à son directeur, M. Paul Dietschy.

Je sais également gré à l'école doctorale SEPT de m'avoir fait confiance et accordé un financement de trois années afin de me permettre de me consacrer pleinement à l'établissement de cette thèse. Je remercie en particulier M. Ludovic Jeannin, pour ses conseils et sa disponibilité.

J'exprime ma profonde gratitude à l'égard des historiens et doctorants rencontrés durant cette aventure, avec lesquels des échanges prolifiques m'ont permis d'affiner mon travail. Parmi eux, je remercie particulièrement Mme Camille Desenclos, M. Marco Zanolli, M. Guillaume Poisson, M. Anton van der Lem, Mme Valentine Zuber, M. Pierre-Olivier Léchet, Mme Marianne Carbonnier-Burkard, M. Nicolas Breton, ainsi que M. Clément Grit.

Aussi, je remercie la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel qui m'a accueilli à de multiples reprises, et particulièrement madame Martine Noirjean de Ceuninck, responsable des fonds manuscrits, pour sa bienveillance et son intérêt pour mon sujet.

J'adresse des remerciements tout particuliers à ma chère épouse, Julie, qui aura enduré chaque étape de cette thèse, de ses balbutiements jusqu'à sa conclusion. Merci pour ta patience, pour ton soutien constant malgré les sacrifices consentis, ainsi que pour tes utiles relectures et commentaires.

Je remercie François pour sa précieuse expertise sur les diverses traductions latines ainsi que pour son aide à la relecture de ce travail.

J'exprime enfin ma reconnaissance à tous ceux, famille et amis, qui m'ont apporté un soutien moral et matériel durant ces années et sans qui je n'en serais pas là aujourd'hui.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PREMIÈRE PARTIE

Un recours risqué (ca. 1530-1589)

Chapitre premier : Au seuil des conflits confessionnels, portée et limites d'un atout diplomatique

Chapitre II : L'ombre des premières guerres de Religion

Chapitre III : Servir les Valois pendant les guerres civiles, double allégeance ou périlleux équilibre ?

DEUXIÈME PARTIE

Espoirs et désillusions (1589-1598)

Chapitre IV : Au service d'un roi protestant

Chapitre V : Dieu ou l'État ? Le retour au service d'un roi catholique

TROISIÈME PARTIE

Vers la recatholicisation de l'appareil d'État (1598-ca. 1630)

Chapitre VI : Trouver sa place dans un royaume pacifié

Chapitre VII : Les derniers feux des ambassadeurs protestants

CONCLUSION

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AD : Archives Diplomatiques.

BNF : Bibliothèque Nationale de France.

BPUN : Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel, Répertoire des documents diplomatiques franco-suisse (copies Rott), 1443-1830.

CCPHH : Calendar of the Cecil Papers in Hatfield House.

CSP : Calendar of State Papers.

Eid. Absch. : Amtliche Sammlung der älteren eidgenössischen Abschiede.

FF : Fonds français.

Zürich StA : Staatarchiv Zurich.

ZB Zürich : Zentralbibliothek Zürich.

INTRODUCTION

« Ce que toi, Calvin, mon maître et mon frère, tu écris à propos de l'ambassadeur du roi [de France], je le pense aussi ; et je juge que cet homme est très honnête, et qu'il est favorable à la cause du Christ ; cependant, c'est l'ambassadeur du roi. Usons donc de lui et de son service comme celui d'un fidèle ; cependant faisons preuve de prudence, priant le Seigneur que lui-même gouverne toujours nos affaires. »

Extrait d'une lettre écrite par Heinrich Bullinger à Jean Calvin le 29 mai 1561, à propos de l'ambassadeur français en Suisse Mathieu Coignet.¹

Au printemps 1561, alors que le royaume de France est déjà fortement impacté par les soubresauts de l'opposition entre catholiques et protestants, la Couronne maintient encore en Suisse un représentant ordinaire de confession réformée, Mathieu Coignet. La présence à ce moment d'un tel personnage au sein de l'une des ambassades les plus stratégiques pour la Couronne ne manque pas d'interroger, comme en témoignent ici les réformateurs helvétiques qui demeurent eux-mêmes circonspects vis-à-vis de la capacité pour leur coreligionnaire d'articuler efficacement les intérêts de sa foi avec le service du deuxième souverain catholique le plus puissant d'Europe. La situation de Coignet dans ce contexte illustre de manière particulièrement éclatante une réalité paradoxale qui a pourtant eu court durant près d'un siècle : le roi « Très Chrétien² », qui lors du sacre a prêté le serment d'exterminer l'hérésie du royaume³, emploie pourtant volontiers des agents ouvertement protestants dans le cadre de sa diplomatie, jusqu'aux plus éminentes fonctions de représentation.

Durant la première modernité, la France présente un visage tout particulier en Europe, du fait de la présence en son sein d'une forte communauté protestante, dont la question du rapport avec la Couronne ne cesse de se poser selon des modalités et à des degrés divers. Si, à partir de 1598, l'existence et l'accès aux charges des membres de cette minorité sont légalisés par l'édit de Nantes, leur influence rencontre néanmoins une opposition royale d'importance variable durant toute la période, exception faite de la courte parenthèse de quatre ans (1589-1593) qui précède la conversion

¹ Bullinger à Calvin et à Bèze, Zurich, 29 mai 1561, dans Théodore de Bèze, *Correspondance de Théodore de Bèze, Tome III (1559-1561)*, éd. Henri Meylan et Alain Dufour, Genève, Droz, 1963, p. 106. Traduit du latin : « Quod tu, mi domine et frater Calvine, de legato Regis scribis, id ipsum judico et ego virum esse optimum et causam Christi faventem, sed interim Regis legatum. Utamur ergo eo et ejus opera ut fidelis, sed adhibeamus interim prudentiam, orantes Dominum ut ipse res nostras gubernet semper ».

² « Christianissimus ».

³ Le terme « exterminer » doit être compris dans son sens latin originel, c'est-à-dire « bannir, chasser ».

définitive de Henri IV au catholicisme. Il semble par conséquent tout autant contradictoire pour le souverain d'employer de tels agents en tant que représentants officiels auprès des Cours étrangères, que pour ces derniers d'accepter de servir les desseins d'un monarque qui s'oppose par ailleurs fermement à la libre expansion de leur foi.

Pourtant, du règne de François I^{er} jusqu'aux premières années du gouvernement de Richelieu, ce sont près d'une quinzaine d'ambassadeurs ordinaires protestants qui sont amenés à négocier au nom de la Couronne : Charles de Danzay, Antoine Morelet Du Museau, Mathieu Coignet, Nicolas de Harlay de Sancy, Jean II de La Fin, Paul Choart de Buzenval, Antoine de Moret des Réaux, Philippe Canaye de Fresnes, Jacques Bongars, Élie de La Place, Jean Hotman, Étienne de Sainte-Catherine et Benjamin Aubery Du Maurier. À ces treize noms dont la confession est connue de manière certaine, peuvent être ajoutés Christophe Richer, Antoine de Pétrezol et Guillaume de Grandchamp dont la foi réformée n'est pas totalement établie mais sur lesquels pèsent des doutes suffisamment sérieux pour les inclure. Ces différents personnages, tous représentants officiels du roi de France durant plusieurs années, portent sa parole durant la totalité de leur légation, conformément à leurs instructions. Il faut toutefois ajouter à ce premier cercle un grand nombre d'ambassadeurs extraordinaires, d'envoyés ponctuels et chargés de missions, dont le recensement ne saurait être complètement exhaustif⁴. Ces derniers font ainsi monter à plus d'une trentaine le nombre d'agents de confession réformée employés par la France entre 1530 et 1633.

Au sein de l'ensemble de l'appareil diplomatique, ces différentes individualités retenues comme protestantes constituent une nébuleuse dont la proportion évolue sans relation directe avec la population huguenote du royaume. Claire Martin a tenté de quantifier approximativement le phénomène pour la période 1589-1643, évaluant à environ 7,4% la proportion de réformés pour l'ensemble des postes. Ce chiffre doit toutefois être révisé légèrement car il inclut le catholique Reffuge, mais pas certains ambassadeurs extraordinaires huguenots⁵. En s'appuyant sur ces statistiques et en y ajoutant les éléments mis à jours par la présente recherche⁶, on obtient un chiffre

⁴ Les agents et chargés d'affaire, très mal connus, ne peuvent tous être cités avec précision, leur confession demeurant par ailleurs souvent obscure. Parmi les cas retenus, outre certains ambassadeurs ordinaires qui ont également mené des missions ponctuelles, il sera donc question des personnages suivants : Lambert Meigret, Sebastian Schertlin von Burtenbach, Jacques François de La Chaise, Mathieu IV Coignet de La Thuillerie, Henri de La Tour d'Auvergne, Jean de Morlas, Jean de Chaumont, seigneur de Guîtres, François d'Abra de Raconis, Philippe Duplessis-Mornay, Joseph Du Chesne, Jacques Boyceau de La Barauderie, Antoine de Loménie, Jacques de Runes de Fouquerolles, Robert Le Maçon, Augustin Curion, Odet de la Noue, Abraham de Poncher et Henri II de Rohan.

⁵ Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery Du Maurier, ambassadeur protestant de Louis XIII (1566-1636)*, Genève, Droz, 2010, p. 59-60.

⁶ Claire Martin retient neuf noms sur 121 diplomates : Jean II de La Fin, Paul Choart de Buzenval, Philippe Canaye de Fresnes, Jacques Bongars, Élie de La Place, Eustache de Reffuge, Jean Hotman, Étienne de Sainte-Catherine, Gaspard de Schomberg et Benjamin Aubery Du Maurier. On y ajoutera Antoine de Moret des Réaux, Jean de Morlas, Antoine

oscillant entre 12,4 et 13,2%⁷, ce qui est nettement supérieur au nombre initial et dépasse de loin la part des huguenots dans la population française qui s'établit de 3 à 4% au début du XVII^{ème} siècle. Il faut toutefois noter que parmi les profils retenus, un net déséquilibre est observable : douze officient entre 1589 et 1598, mais seulement neuf entre 1598 et 1643⁸, sur une temporalité pourtant cinq fois plus longue. Pour ce qui concerne la période 1541⁹-1589 en revanche, le pourcentage des diplomates protestants est bien moindre : en s'appuyant sur le relevé effectué par Fleury Vindry¹⁰, on obtient une part comprise entre 4,3 et 8,5%¹¹, selon qu'y soient inclus ou non les profils suspects. Une telle quantité demeure inférieure à la proportion de la population huguenote du royaume, évaluée à environ deux millions d'âmes en 1562, soit à peu près 10%¹². En termes de durée, ces ambassadeurs demeurent en moyenne environ neuf années en poste, un chiffre gonflé par la longue ambassade de Danzay (1548-1589), sans laquelle la moyenne s'établit à 6 années et demi de mission. Si le caractère imprécis de telles statistiques est indéniable, celles-ci elles permettent néanmoins d'établir le fait que l'emploi des diplomates huguenots, pratique clairement minoritaire, ne saurait pour autant être considéré comme négligeable.

Ce phénomène quasi-continu apparaît ainsi nettement comme une anomalie au sein de ce siècle qui voit parallèlement la professionnalisation accrue de la politique au sein de la plupart des États européens et la bipolarisation religieuse progressive du continent, deux phénomènes qui connaissent leur aboutissement et leur paroxysme lors de la guerre de Trente Ans (1618-1648). Elle peut par conséquent être légitimement considérée comme une spécificité française durant la première modernité.

*
**

de Loménie, Philippe Duplessis-Mornay, Henri de La Tour d'Auvergne, Nicolas de Harlay de Sancy, Jean de Chaumont Guitry et Henri II de Rohan. Au total, en ne comptant que les agents ayant le titre d'ambassadeurs, on dénombre seize personnes une fois retiré Eustache de Reffuge.

⁷ Selon que l'on considère les huit noms ajoutés à la liste établie par Claire Martin comme déjà inclus dans les 121 du total, ou qu'on les y additionne.

⁸ Certains accomplissent des missions durant les deux périodes.

⁹ Date de la première ambassade ordinaire assurée par un diplomate qui peut être suspecté d'hérésie, Christophe Richer.

¹⁰ Fleury Vindry, *Les ambassadeurs français permanents au XVI^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 1903.

¹¹ Selon que sont comptabilisés les profils suspect ou non, soit quatre (Charles de Danzay, Antoine Morelet Du Museau, Mathieu Coignet, Nicolas de Harlay de Sancy) ou huit en ajoutant Christophe Richer, Jean Hurault de Boistaillé, Antoine de Pétremol et Guillaume de Grandchamp de Grantrye. On effectuera le calcul sur la base des ambassadeurs ordinaires uniquement relevés par Fleury Vindry (quatre-vingt-quatorze), en ayant bien conscience du caractère approximatif d'une telle démarche.

¹² Nicolas Le Roux, *Les guerres de Religion (1559-1629)*, Saint-Just-la-Pendue, Belin, 2009, p. 18.

En dépit de ces différents constats, l'étude des agents diplomatiques protestants au service du roi de France constitue un angle encore peu prolifique de la recherche historique, que celle-ci soit française ou étrangère. La bibliographie sur le sujet est ainsi assez réduite et se concentre principalement sur l'étude des agents diplomatiques eux-mêmes et sur leurs missions. Le travail de l'historienne Claire Martin sur le personnage d'Aubery Du Maurier (2010)¹³, ambassadeur français aux Provinces-Unies (1613-1624), constitue une notable exception : il demeure à ce jour l'unique étude d'envergure portant sur un diplomate protestant français, interrogeant son parcours ainsi que son rapport entre sa foi et le service de l'État à l'aune de sa mission de douze années à La Haye. Le versant impérial de la diplomatie royale suscite également depuis peu un regain d'intérêt de la part des historiens : parmi les agents en poste dans l'espace allemand, Jacques Bongars est le mieux connu¹⁴. Le groupe des quatre ambassadeurs réformés dans le Saint-Empire auprès des princes allemands durant le règne de Henri IV puis de Louis XIII se trouve au cœur des recherches actuelles de Camille Desenclos¹⁵. Pour cette raison, il a été convenu dès l'appel à projet que ce travail se concentrerait avant tout sur les diplomates en mission hors de cette région.

Plusieurs biographies récentes ont été consacrées à des personnalités qui accomplirent des missions à l'étranger au service du roi de France. Parmi celles-ci, il convient de citer les travaux de Gilbert Schrenk sur Nicolas de Harlay, seigneur de Sancy¹⁶, ainsi que l'imposante et récente (2020) somme de Romain Marchand consacrée à Henri de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon¹⁷.

¹³ Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, *op. cit.* Voir également Claire Martin, « L'ambassade de Benjamin Aubery Du Maurier à La Haye (1613-1624) », dans *Entre calvinistes et catholiques - Les relations religieuses entre la France et les Pays-Bas du Nord (XVI^e-XVIII^e siècle)*, dir. Yves Krumenacker, Mayenne, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 81-95. Claire Martin, « Protestantisme et diplomatie à l'aube du Grand siècle : Benjamin Aubery Du Maurier (1566-1636), ambassadeur de Louis XIII à la Haye », dans *Bulletin De La Société De L'Histoire Du Protestantisme Français (1903-2015)*, vol. 151, 2005, p. 265-297. *JSTOR*, www.jstor.org/stable/24309146.

¹⁴ Voir notamment Gerlinde Huber-Rebenich (dir.), *Jacques Bongars (1554-1612)*, Tübingen, Mohr Siebeck, 2015. Ruth Kohlndorfer-Fries, *Diplomatie und Gelehrtenrepublik : die Kontakte des französischen Gesandten Jacques Bongars (1554-1612)*, Tübingen, Niemeyer, 2009. Léonce Anquez, *Henri IV et l'Allemagne d'après la correspondance de Jacques Bongars*, Paris, Hachette, 1887.

¹⁵ Voir particulièrement Camille Desenclos, « Diplôme, huguenot ou humaniste... », *art. cit.*, p. 31-44. Camille Desenclos, « Au-delà de toute diplomatie : la constitution de réseaux parallèles protestants et érudits entre France et Empire au début du XVII^e siècle », dans *Revue d'histoire du protestantisme*, 1 (2016), p. 531-553. Desenclos Camille, « La rébellion comme outil de légitimation de la diplomatie française dans l'empire (Années 1590-Années 1620) », dans *Diplomaties rebelles : Huguenots, Malcontents et Ligueurs sur la scène internationale (1562-1629)*, dir. M. Gellard, F. Micallé, Rennes, PUR, 2022, p. 191-209. Desenclos Camille, « Enjeux et perspectives de la représentation diplomatique française dans le Saint-Empire au début du xvii^e siècle », dans *Trajectoires* [En ligne], 2013, mis en ligne le 18 décembre 2013, URL : <http://journals.openedition.org/trajectoires/1227>. Camille Desenclos, *Les mots du pouvoir : la communication politique de la France dans le Saint-Empire au début de la guerre de Trente Ans (1617-1624)*, thèse de doctorat, histoire moderne, École nationale des chartes/Université Paris-Sorbonne, 2014.

¹⁶ Gilbert Schrenck, *Nicolas de Harlay, sieur de Sancy (1546-1629) : l'antagoniste d'Agrippa d'Aubigné : étude biographique et contexte pamphlétaire*, Paris, Honoré Champion, 2000. Nicolas de Harlay, sieur de Sancy, *Discours sur l'occurrence de ses affaires*, éd. Gilbert Schrenck, Paris, Champion, 2000.

¹⁷ Romain Marchand, *Henri de La Tour (1555-1623) : affirmation politique, service du roi et révolte*, Paris, Classiques Garnier, 2020. Il convient également de citer le travail plus ancien de Henri Zuber sur ce personnage : Henri Zuber,

Toutefois, ces deux personnages ne furent ambassadeurs que durant des périodes assez réduites de leur carrière au service de la Couronne, par conséquent l'étude de leurs missions ainsi que de l'importance de leur foi durant celles-ci ne constitue pas le sujet central de ces ouvrages¹⁸. Certains agents ont également fait l'objet d'articles récents, c'est particulièrement le cas pour Charles de Danzay¹⁹ ou pour Buzenval²⁰, tandis que des diplomates convertis au catholicisme ont également soulevé l'intérêt des chercheurs, comme Philippe Canaye de Fresnes, dont la mission à Venise a été bien étudiée par Sylvio Hermann De Franceschi²¹, et plus récemment par Clément Grit²². Des ambassadeurs catholiques modérés ou ouverts aux idées réformatrices ont pareillement reçu la faveur des historiens, notamment Arnaud Du Ferrier²³ ou Paul de Foix²⁴.

La majorité des diplomates protestants concernés par cette thèse n'ont cependant bénéficié que d'études très anciennes. Parmi les plus importantes de ce type figure particulièrement l'ouvrage d'Alfred Richard consacré à Charles de Danzay paru en 1910, qui demeure à ce jour la biographie de référence sur ce personnage²⁵. À la même époque, Gustave Baguenault De Puchesse avait également fait paraître un court article sur la vie de Buzenval²⁶, tandis que des dictionnaires biographiques tels

Recherches sur l'activité politique et diplomatique de Henri de La Tour, vicomte de Turenne, puis duc de Bouillon (1573-1623), Thèse d'École nationale des chartes, dactylographiée, 2 vol., 1982.

¹⁸ Il en est de même pour Henri de Rohan qui assure une ambassade au nom du roi aux Grisons au début des années 1630. Pierre et Solange Deyon, *Henri de Rohan, huguenot de plume et d'épée*, Paris, Perrin, 2000.

¹⁹ Hugues Daussy, « Un diplomate protestant au service d'un roi catholique : Charles de Danzay, ambassadeur de France au Danemark (1515-1589) », dans *Élites et notables de l'Ouest, XVI^e-XX^e siècles. Entre conservatisme et modernité*, dir. Frédérique Pitou, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p. 277-294.

²⁰ Ingrid A. R. De Smet, « Paul Choart de Buzanval : A Learned French Ambassador and the Republic of Letters », dans *Erudition and the Republic of Letters* [en ligne], Brill, 8 (2023), 2, p. 109-146, mis en ligne le 8 juin 2023, URL : <https://doi.org/10.1163/24055069-08020001>.

²¹ Voir notamment Sylvio Hermann De Franceschi, *Raison d'État et raison d'Église, La France et l'Interdit vénitien (1606-1607) : aspects diplomatiques et doctrinaux*, Paris, Honoré Champion, 2009. Sylvio Hermann De Franceschi, « L'orthodoxie catholique post-tridentine face aux politiques », dans *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, vol. 39, no. 1, 2014, p. 129-159. Sylvio Hermann De Franceschi, « La diplomatie henricienne et les ambitions françaises de suprématie temporelle sur la république chrétienne », dans *Histoire, économie et société*, 2004, 23^e année, n^o 4.

²² Clément Grit, « Le roi avant la foi. Philippe Canaye de Fresnes (1552-1610), un politique humaniste au service du très chrétien », dans *Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 2023*, Paris, École nationale des chartes, 2023, p. 95-105.

²³ Alain Tallon a particulièrement étudié les délégations française au concile de Trente. Alain Tallon, *Conscience nationale et sentiment religieux en France au XVI^e siècle*, Paris, PUF, 2002. Alain Tallon, « Diplomate et "politique" : Arnaud Du Ferrier », dans *De Michel de L'Hospital à l'édit de Nantes : politique et religion face aux Églises, actes du colloque de Clermont-Ferrand, 18-20 juin 1998*, dir. Thierry Wanegffelen, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2002, p. 305-333.

²⁴ Benoist Pierre, « Au Conseil du roi : les prélats de la paix au temps des premières guerres de Religion », dans *Les chrétiens, la guerre et la paix : De la paix de Dieu à l'esprit d'Assise*, dir. Bruno Béthouart, Xavier Boniface, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019, p. 119-132.

²⁵ Alfred Richard, *Un diplomate poitevin du XVI^e siècle, Charles de Danzay, ambassadeur de France en Danemark*, Poitiers, imprimerie Blais et Roy, 1910. Aubery Du Maurier avait également fait l'objet d'un travail de recherche : Henri Ouvré, *Aubery Du Maurier, ministre de France à La Haye*, Paris, A. Durand, 1853.

²⁶ Gustave Baguenault De Puchesse, « Un ami et un ambassadeur de Henri IV Paul Choart de Buzenval (1551-1607) », dans *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France, volume 46*, Paris, Editions de Boccard, 1909, p. 109-118.

que *La France Protestante* consacraient des notices à certains ambassadeurs²⁷. Enfin, quelques publications à portée régionale se sont penchées sur des diplomates locaux tels que Jean de Gontaut-Biron, marquis de Salignac²⁸, ou Élie de La Place, seigneur de Russy²⁹. Toutefois, une partie importante de ces ambassadeurs est restée délaissée et n'est évoquée que dans des travaux anciens plus généraux, notamment consacrés à la diplomatie française au sein d'un espace en particulier. L'article de l'historien danois Holger Frederik Rørdam sur les résidents français à la Cour de Copenhague au XVI^e siècle³⁰ est ainsi l'un des seuls travaux qui permette de se familiariser avec l'action de Christophe Richer en Scandinavie. Pour le versant suisse, les quatre premiers tomes de la monumentale *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés* d'Édouard Rott demeurent encore à ce jour une source d'informations extrêmement précieuse³¹. Enfin, les relations franco-anglaises durant la première décennie de règne de Henri IV ont également suscité l'intérêt des historiens de la fin du XIX^{ème} siècle, qui ont consacré plusieurs ouvrages sur cette thématique³².

Si la question du rapport des ambassadeurs protestants à leur foi et au service de l'État demeure peu explorée, la littérature historique consacrée aux relations internationales est en revanche particulièrement pléthorique. Il serait vain de prétendre ici à l'exhaustivité, toutefois les ouvrages de Lucien Bély³³ entre autres³⁴, constituent une référence pour appréhender le contexte diplomatique

²⁷ Eugène Haag, Emile Haag, *La France protestante, ou, Vies des protestants français qui se sont fait un nom dans l'histoire depuis les premiers temps de la réformation jusqu'à la reconnaissance du principe de la liberté des cultes par l'Assemblée nationale*, 10 volumes, Paris, Joël Cherbuliez, 1848-1859. Eugène Haag, Emile Haag, *La France protestante*, 2^e éd., 6 volumes, Paris, Librairie Fischbacher, 1877-1888.

²⁸ Annick Lebon-Hénaut, « Jean de Gontaut-Biron, baron de Salignac, ambassadeur d'Henri IV auprès du Grand Turc à Constantinople », dans *Art et histoire en Périgord noir : Bulletin de la Société d'art et d'histoire de Sarlat et du Périgord noir*, N°135 - 2013, dir. Claude Lacombe, Sarlat, 2013.

²⁹ André Chevallier, « Les La Place, réfugiés protestants, et leurs familles, du 13^{ème} siècle à nos jours », dans *Annales sedanaises d'histoire et d'archéologie : bulletin de la Société des amis du Vieux Sedan*, N° 31, 1^{er} trimestre 1957, p. 25-47.

³⁰ Holger Frederik Rørdam, « Résidents français près la cour de Danemark au XVI^e siècle. », dans *Bulletin de l'Académie royale des sciences et des lettres du Danemark*, pour l'année 1897, Copenhague, Imprimerie de F. Dreyer, 1898.

³¹ Édouard Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés*, 4 volumes, Berne, Imprimerie A. Benteli & Co., 1900-1909. Voir aussi Édouard Rott, « Jean de Bellière-Hautefort, ambassadeur en France près les Ligues suisses et le Traité de Soleure (mars 1573-mai 1579) ; juillet-septembre 1582 », dans *Revue d'Histoire diplomatique*, 1900, p. 554-597. Plus récemment, Alexandre Dafflon a consacré un ouvrage à cette question : Alexandre Dafflon, *Les ambassadeurs du Roi et Soleure : un "quatorzième canton" sur les bord de l'Aar, (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Solothurn : Zentralbibliothek, 2014.

³² Parmi les plus importants : Pierre-Paul Laffleur de Kermaingant, *L'ambassade de France en Angleterre sous Henri IV. Mission de Jean de Thumery, sieur de Boissise (1598-1602)*, Paris, Librairie Firmin-Didot, 1886. Pierre-Paul Laffleur de Kermaingant, *L'ambassade de France en Angleterre sous Henri IV, Mission de Christophe de Harlay, comte de Beaumont (1602-1605)*, Paris, Librairie Firmin-Didot et Cie, 1895. Lucien Anatole Prevost Paradol, *Élisabeth et Henri IV. (1595-1598). Ambassade de Hurault de Maisse en Angleterre au sujet de la paix de Vervins*, Paris, A. Durand, 1855. Gustave Baguenault de Puchesse, « L'ambassade de Nicolas de Sancy en Angleterre au mois de mai 1596 », dans *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, volume 55, n.º2, Paris, Editions de Boccard, 1918, p. 151-158.

³³ Parmi ses très nombreux ouvrages, citons Lucien Bély, *L'art de la paix...*, *op. cit.* Lucien Bély, « Les temps modernes (1515-1589) », dans *Histoire de la diplomatie française*, Paris, Perrin, 2005, p. 159-404. Lucien Bély, Isabelle Richefort

général de la période analysée. Certains récents travaux interrogeant les liens entre les membres du réseau huguenot international³⁵ ainsi que les ouvrages traitant du concept de fidélité durant la première modernité³⁶ s'avèrent également particulièrement utiles. Enfin, la question du rapport entre les réformés et le pouvoir royal, central pour cette thèse, a pu aussi bénéficier d'une solide et récente base historiographique, notamment avec les travaux de Hugues Daussy³⁷. Toutefois, si certains ambassadeurs protestants sont parfois évoqués voire analysés par les historiens, l'étude de cette catégorie particulière en tant que groupe cohérent évoluant durant un siècle au service de la monarchie demeure encore à ce jour un terrain à explorer.

*
**

Afin d'appréhender les spécificités de cet ensemble, un immense corpus de sources principalement manuscrites se trouve à disposition. Il est constitué pour l'essentiel de la correspondance des différents diplomates avec la Couronne, une communication presque entièrement rédigée en français³⁸. À cette documentation principale s'ajoutent, quand ils ont été conservés, de précieux échanges épistolaires entre les ambassadeurs et les membres de leurs réseaux³⁹, dans lesquels ils s'ouvrent parfois de considérations personnelles absentes de leurs rapports nettement plus officiels avec la Cour. Par ailleurs, certaines dépêches échangées entre d'autres personnages

(dir.), *L'invention de la diplomatie (Moyen-Âge-Temps modernes)*, Paris, PUF, 1998. Pour le reste, on se reportera à la bibliographie à la fin de cet ouvrage.

³⁴ Parmi les ouvrages les plus importants sur l'appareil diplomatique français, on citera Jean-François Labourdette, « Le recrutement des ambassadeurs sous les derniers Valois », dans *L'invention de la diplomatie (Moyen Âge – Temps modernes)*, dir. Lucien Bély, Isabelle Richefort, Paris, PUF, 1998, p. 99-114. Madeleine Haehl, *Les affaires étrangères au temps de Richelieu, Le secrétariat d'État, les agents diplomatiques (1624-1642)*, Bruxelles, Peter Lang, 2006. Baillou Jean (dir.), *Les affaires étrangères et le corps diplomatique français, Tome I : De l'Ancien Régime au Second Empire*, Paris, Éditions au CNRS, 1984.

³⁵ Voir notamment Vivienne Larminie (dir.), *Huguenot Networks, 1560–1780 : The Interactions and Impact of a Protestant Minority in Europe*, New York, Routledge, 2017.

³⁶ L'étude de ces questions est assez ancienne, notamment pour la noblesse. Voir Arlette Jouanna, *Le devoir de révolte, La noblesse française et la gestation de l'État moderne, 1559-1661*, Paris, Fayard, 1989. Un ouvrage collectif récent est revenu sur la question de la rébellion par la diplomatie : Mathieu Gellard, Fabrice Micallef (dir.), *Diplomaties rebelles, Huguenots, Malcontents et ligueurs sur la scène internationale (1562-1629)*, Paris, PUR, 2022.

³⁷ Hugues Daussy, *Les Huguenots et le roi. Le combat politique de Philippe Duplessis-Mornay (1572-1600)*, Genève, Droz, 2002. Hugues Daussy, *Le parti huguenot. Chronique d'une désillusion (1557-1572)*, Genève, Droz, 2014, 2^e éd. 2015.

³⁸ Le français est la langue employée par tous les diplomates dès le début de la période étudiée, cependant, certaines missives contiennent parfois des passages en latin voire en grec.

³⁹ Plusieurs des diplomates de la période henricienne entretiennent ainsi des relations suivies avec Philippe Duplessis-Mornay. D'autres ambassadeurs, notamment en Suisse, sont en relation avec les principaux réformateurs de leur temps. Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et correspondance de Philippe Duplessis-Mornay pour servir à l'histoire de la Réformation et des guerres civiles et religieuses en France, sous les règnes de Charles IX, de Henri III, de Henri IV et de Louis XIII, depuis l'an 1571 jusqu'en 1623*, 12 volumes, éd. A.-D de la Fontenelle de Vaudoré, P.-R. Auguis, Paris, Treuttel et Würtz, 1824-1825.

extérieurs au cercle proche des concernés, tels que des diplomates étrangers⁴⁰, peuvent également contenir d'utiles renseignements sur leurs agissements dans le cadre de leurs missions. En Suisse, la communication des principaux réformateurs est également intéressante à ce titre, ainsi que les délibérations des diètes⁴¹ et des différents gouvernements cantonaux⁴². Enfin, quelques traités et mémoires écrits par certains diplomates ont été conservés et peuvent servir de point d'appui utile afin d'appréhender leur pensée⁴³. Tous ces documents demeurent naturellement sujets aux aléas de la conservation, rendant l'investigation très variable dans sa difficulté en fonction des individus⁴⁴.

Le cœur du sujet s'articule principalement autour d'une quinzaine de résidents permanents, ce qui est déjà considérable, cependant ce chiffre double dès lors que l'on se penche sur les agents protestants ayant assuré des missions diplomatiques ponctuelles au nom de la Couronne. La manne documentaire est donc particulièrement abondante et s'étend sur une très large plage chronologique. Seule une part assez restreinte de ces sources est toutefois à même de répondre directement aux interrogations de cette thèse, ce qui complexifie encore davantage le travail de dépouillement et d'examen des sources. De ces premières observations découle inévitablement le constat d'une nécessaire limitation : l'analyse des différents représentants et de leur manière d'articuler leur foi et le service du roi de France pouvant pour chaque individu justifier un travail de recherche propre, la présente étude ne saurait avoir la prétention de traiter de manière exhaustive chacun des profils retenus. Il s'agira donc d'appréhender le phénomène qu'a constitué l'emploi des diplomates protestants dans sa globalité, en présentant les individualités et leurs actions à travers le prisme du service de l'État en tant que huguenot auprès d'un gouvernement étranger.

Une grande partie des documents à même d'apporter un éclairage sur cette dimension est conservée dans les fonds manuscrits de la Bibliothèque nationale de France⁴⁵ ainsi qu'aux Archives

⁴⁰ Parmi ceux disponibles, les lettres de l'ambassadeur anglais aux Provinces-Unies apportent un éclairage intéressant sur la mission de Benjamin Aubery Du Maurier. Les lettres des diplomates vénitiens en France, conservées sur le site de la *British History Online*, sont également un renfort précieux. Dudley Carleton, *Lettres, mémoires et négociations du chevalier Carleton*, 3 tomes, La Haye et Leyde, Pierre Gosse junior et Elie Luzac fils, 1759. <https://www.british-history.ac.uk/>.

⁴¹ Celles-ci sont contenues dans les différents volumes des *Amtliche Sammlung der älteren eidgenössischen Abschiede*.

⁴² Voir par exemple *Fragmens biographiques et historiques : extraits des registres du Conseil d'Etat de la République de Genève, dès 1535 à 1792*, éd. Théodore de Grenu, Genève, Chez Manguet et Cherbuliez, 1815.

⁴³ Mathieu Coignet écrit par exemple un traité à la fin de sa vie, Sancy et Aubery Du Maurier font publier leurs *Mémoires*. Mathieu Coignet, *Instruction aux Princes pour garder la foy promise*, Paris, Chez Jacques du Puys, Librairie juré, à la Samaritaine, près le collège de Cambrai, 1584. Nicolas de Harlay, sieur de Sancy, *Discours sur l'occurrence...*, *op. cit.* « Édition des Mémoires », dans Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, *op. cit.*, p. 265-379.

⁴⁴ La correspondance disponible entre le diplomate et la Cour est parfois presque seulement passive, comme celle de Mathieu Coignet. Certains agents très mal connus comme Abraham de Poncher n'ont laissé pratiquement aucune trace. BNF FF 17981.

⁴⁵ Voir le catalogue BnF Archives et manuscrits.

diplomatiques du ministère des Affaires étrangères. Certaines de ces sources ont par ailleurs fait depuis plusieurs années l'objet d'un considérable travail de numérisation qui facilite leur exploitations. Plusieurs espaces européens sont par ailleurs concernés par l'action des diplomates protestants au service du roi et constituent autant de pays dont les fonds ont pu être examinés. À ce titre, un certain nombre d'archives cantonales suisses contiennent des documents intéressants⁴⁶, mais le fond Rott regroupant la totalité des copies de documents effectuées par Édouard Rott et conservé à la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel⁴⁷ s'avère de loin le plus prolifique en la matière. La qualité des transcriptions effectuées par cet historien spécialiste des relations diplomatiques franco-helvétiques n'est en effet plus à démontrer. Les institutions anglaises détiennent également d'importants pans de correspondance : la *British Library* et surtout les *National Archives* contiennent de nombreuses dépêches des ambassadeurs français à Londres comme Beauvoir-La-Nocle⁴⁸. Les archives des Pays-Bas⁴⁹ ainsi que du Danemark⁵⁰ s'avèrent toutefois un peu moins fournies sur ce point⁵¹. Enfin, plusieurs éléments des différents échanges épistolaires ont été publiés au XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle, ce qui facilite leur dépouillement, en dépit de leur caractère souvent incomplet voire imprécis⁵².

**

À l'origine de ce projet, seuls sept noms avaient été identifiés pour constituer le groupe de diplomates à examiner⁵³, ceux-ci ayant tous accompli leurs missions après 1589, à l'exception notable de Charles de Danzay. Néanmoins, les premiers mois de recherche ont conduit à rapidement et fortement étoffer ce groupe initial jusqu'à en quadrupler la taille. La période des derniers Valois

⁴⁶ *Staatsarchiv des Kantons Basel-Stadt, Universität Basel, Archives de l'État de Berne, Bibliothèque de la Bourgeoisie (Berne), Archives de l'État de Fribourg, Staatsarchiv des Kantons Luzern, Zentralbibliothek Solothurn, Archives de l'État du Valais (Sion), Staatarchiv Zürich, Zentralbibliothek Zürich.*

⁴⁷ Voir Édouard Rott, *Inventaire sommaire des documents relatifs à l'histoire de Suisse conservés dans les archives et bibliothèques de Paris et spécialement de la correspondance échangée entre les ambassadeurs de France aux Ligues et leurs gouvernements, III^{me} partie, 1648 à 1684*, Berne, Imprimerie S. Collin, 1888.

⁴⁸ Pour les *National Archives*, voir la cote SP 78, Secretaries of State : State Papers Foreign, France.

⁴⁹ Les institutions envisagées aux Pays-Bas étaient la *Koninklijke Bibliotheek* (La Haye), Les *Nationaal Archief* (La Haye) ainsi que la bibliothèque de l'Université de Leyde.

⁵⁰ Les institutions envisagées au Danemark étaient les *Rigsarkivet* (Copenhague) ainsi que la *Kongelige Bibliotek* (Copenhague).

⁵¹ La recherche sur les sites des institutions concernées ainsi que les contacts établis n'ont pas permis de mettre en évidence de manuscrits inédits concernant directement un ambassadeur de l'étude. Pour autant, il est probable que des documents intéressants pour la présente thèse soient encore à découvrir dans ces fonds.

⁵² Leur examen doit ainsi reposer au maximum sur l'exploitation des manuscrits originaux. Voir Hans Bots, « Éditions de correspondance aux XIX^e et XX^e siècles. Méthodes et stratégies », dans *XVII^e siècle*, n°178, janvier-mars 1993, p. 119-129.

⁵³ Paul Choart de Buzenval, Élie de La Place, sieur de Russy, Eustache de Reffuge, Benjamin Aubery Du Maurier, Jean de La Fin, sieur de Beauvoir-La Nocle, Charles de Danzay et Abraham de Poncher.

particulièrement, s'est avérée beaucoup plus prolifique qu'escompté. Ainsi, l'étendue géographique et chronologique du sujet étant devenue considérable, la structuration du travail par un plan purement thématique pressentie originellement ne pouvait désormais plus être envisagée, en raison de la forte évolution de la situation politique et diplomatique, ainsi que de la place des protestants en France entre le règne de François I^{er} et celui de Louis XIII. Afin de faciliter l'approche des situations des différents diplomates réformés, il a donc été plus efficace de délimiter plusieurs périodes possédant une cohérence propre au regard de ces critères, dans une logique chrono-thématique.

Jusqu'en 1589, le protestantisme est à quelques exceptions près officiellement interdit et est combattu par le pouvoir royal : être diplomate de cette confession dans ces conditions constitue ainsi un périlleux équilibre. Pourtant, dès la première moitié du siècle, François I^{er} et Henri II n'hésitent pas à employer de manière précoce et en conscience des agents réformés pour mener des missions auprès des alliés luthériens et évangéliques, notamment dans le contexte des guerres d'Italie. Ce mouvement se poursuit à l'orée des guerres de Religion, à tel point que les huguenots se trouvent à ce moment surreprésentés au sein des différentes légations françaises à l'étranger. Si l'éclatement des conflits civils provoque leur marginalisation durant plus de deux décennies, plusieurs exceptions notables persistent, principalement au Danemark et en Suisse. Durant cette première longue période qui voit également l'établissement et la consolidation des légations permanentes françaises à l'étranger, les agents protestants se font discrets mais efficaces, leur position étant d'autant plus fragilisée et remise en cause par le contexte de persécutions puis d'affrontements interne au sein du royaume.

Le début du règne de Henri IV marque un tournant : il voit l'entrée dans l'appareil diplomatique français de nombreux ambassadeurs qui ont fait leurs armes en tant qu'agent de Henri de Navarre, mais qui doivent désormais effectuer une transition vers le service du Roi de France. Pour cette raison et à cause de la poursuite de la huitième guerre de Religion ainsi que de l'affrontement avec l'Espagne qui imposent des liens privilégiés avec les puissances protestantes (Angleterre, Provinces-Unies, princes allemands), les neuf années qui séparent la mort de Henri III et la paix de Vervins sont celles durant lesquelles les diplomates huguenots sont les plus nombreux et actifs. Il s'agit également d'une période qui interroge profondément leur rapport à la Couronne et à leur foi, car ils doivent accepter la conversion au catholicisme du roi, puis choisir d'accompagner ce mouvement ou entrer en lutte aux côtés des assemblées huguenotes qui réclament un édit de tolérance.

La dernière partie enfin débute en 1598, date doublement fondamentale pour les ambassadeurs huguenots car elle voit tout à la fois advenir la réconciliation franco-espagnole tant redoutée ainsi

que l'établissement d'un régime de tolérance à leur bénéfice. C'est donc dans un royaume enfin pacifié à l'intérieur comme à l'extérieur et qui les reconnaît officiellement comme bons sujets en dépit de leur foi qu'ils évoluent désormais. La mort de Henri IV et le réalignement diplomatique de la régence ne s'accompagne pas de leur éclipse immédiate. Toutefois, c'est bien durant ces trois dernières décennies que commence à s'opérer la recatholicisation progressive du royaume et de l'État, qui touche également les différentes ambassades. Les Provinces-Unies demeurent le dernier poste accessible pour un protestant, cependant après 1624 ce phénomène s'éteint tandis que persistent durant quelques années encore certaines missions et ambassades extraordinaires résiduelles.

Durant ces trois grandes périodes, la pratique diplomatique se transforme parallèlement. Elle est encore balbutiante au début du XVI^e siècle, les souverains préférant le dialogue direct et l'envoi d'ambassades extraordinaires au maintien permanent d'agents auprès d'un gouvernement étranger⁵⁴. Elle connaît un essor remarquable durant la période des guerres de Religion, les troubles intérieurs rendant d'autant plus nécessaire la stabilité des relations avec les autres Cours. En 1588, Henri III met fin à la division des tâches au sein des affaires étrangères françaises en créant un secrétariat d'État unique⁵⁵, une réforme qui survit à l'assassinat du roi et qui n'est que brièvement remise en cause entre 1624 et 1626. Au terme de la période étudiée, le retour aux affaires de Richelieu marque le triomphe définitif de cette formule qui demeure inchangée jusqu'à la fin de l'Ancien Régime⁵⁶. Aux relations interpersonnelles fortes qui garantissent la confiance du souverain dans son agent et justifient son emploi, s'ajoute ainsi progressivement une volonté de rationalisation qui accompagne l'essor de l'État royal.

À ces spécificités chronologiques se greffent de notables caractéristiques géographiques : seuls quelques espaces bien particuliers sont concernés par l'envoi de diplomates protestants, selon des temporalités et des modalités différentes. Les Provinces-Unies, en tant que principal allié dans la lutte contre l'Espagne à partir de 1589, constituent de cette date jusqu'en 1626 le principal bastion des diplomates réformés ordinaires⁵⁷. Les principautés protestantes allemandes également voient se succéder quatre représentants huguenots entre 1589 et 1620⁵⁸. En Angleterre, la période qui s'étend

⁵⁴ Fleury Vindry ne dénombre que six postes diplomatiques permanents au début des années 1530, toutefois les légations sont encore très courtes et dépassent rarement douze à dix-huit mois. Fleury Vindry, *Les ambassadeurs, op. cit.*

⁵⁵ Jusqu'alors, plusieurs secrétaires géraient chacun un groupe de pays en plus de leurs autres attributions.

⁵⁶ Baillou Jean (dir.), *Les affaires étrangères et le corps diplomatique français, Tome I : De l'Ancien Régime au Second Empire*, Paris, Editions au CNRS, 1984, p. 54-60.

⁵⁷ En dépit d'une interruption entre 1611 et 1613 avec la légation d'Eustache de Reffuge.

⁵⁸ Philippe Canaye de Fresnes, Jacques Bongars, Jean Hotman, Étienne de Sainte-Catherine. Voir Camille Desenclos, « Diplomate, huguenot ou humaniste : le modèle de l'agent français auprès des princes protestants allemands au début du

de 1589 à 1598 s'avère particulièrement féconde avec pas moins d'une vingtaine de légations et missions assurées par des réformés en quelques années. Cette surreprésentation anglaise demeure toutefois aussi spectaculaire qu'exceptionnelle : nonobstant la notable délégation de Bouillon en 1612 auprès de Jacques I^{er}, Londres ne se démarque pas comme un poste davantage réservé aux réformés sous les Valois, puis après 1598. Deuxième royaume protestant d'Europe, le Danemark luthérien accueille dès 1541 Christophe Richer, puis la très longue représentation de Danzay de 1548 à 1589. Enfin, la Suisse, région particulièrement stratégique pour le pouvoir royal, marquée par une structure confédérale lâche ainsi qu'une bipolarisation confessionnelle, constitue dès François I^{er}⁵⁹ un terrain de choix pour l'envoi de diplomates réformés qui sont nombreux à s'y succéder de manière irrégulière jusqu'aux années 1630. À ces différents espaces qui ont tous pour point commun d'être fortement imprégnés par les thèses réformées, s'ajoute également l'Empire ottoman. Par son éloignement du royaume, la légation de Constantinople fait en effet figure de marge qui confère une large liberté d'action pour les ambassadeurs, qui pour certains ont plusieurs fois été accusés de servir les intérêts huguenots davantage que ceux de la diplomatie royale.

Les logiques chronologiques et géographiques qui apparaissent à la lecture du tableau global de l'emploi des ambassadeurs de confession protestante par le pouvoir royal justifient ainsi pleinement l'étude de ces différents personnages comme autant de membres d'un groupe particulier possédant sa cohérence propre. À travers l'analyse transversale de ces différents profils et de leurs parcours, il s'agira ainsi d'appréhender une des facettes de l'articulation entre la pensée et l'action politique d'une part, et l'identité confessionnelle d'autre part, dans le contexte de la première modernité française.

**

La principale et la plus persistante difficulté d'un tel sujet fut d'établir puis d'enrichir le groupe de diplomates qui constituent le centre de l'étude. Les premiers mois de travail furent ainsi en grande partie consacrés à la recherche d'informations sur chacun des sept profils qui étaient initialement retenus dans le cadre du projet de thèse. Ce travail préliminaire ne s'arrêta finalement réellement jamais : même trois années après, certaines personnalités huguenotes ayant accompli de brèves

XVII^e siècle (1589-1620) », dans *L'identité du diplomate : métier ou noble loisir ?*, dir. I. Félicité, Paris, Classiques Garnier, 2020, p. 31-44.

⁵⁹ Le premier diplomate suspect de protestantisme est Lambert Meigret, envoyé en Suisse comme ambassadeur extraordinaire de 1530 à 1533.

missions diplomatiques pour le roi émergeaient encore. À ce titre, la présente étude ne saurait avoir la prétention de mettre en lumière la totalité des ambassadeurs français de confession protestante.

À défaut d'être un relevé exhaustif, il est toutefois possible de considérer comme représentatif le groupe finalement constitué : il rassemble une trentaine de personnalités de toutes les générations de la première modernité et recouvre des parcours très différents ainsi que des rapports à la foi et au pouvoir royal d'une grande diversité. Parmi eux, la moitié environ (seize) est composée d'ambassadeurs ordinaires, fonction hautement symbolique dans la mesure où elle leur confère les pouvoirs de représentation permanente de la personne du roi auprès des gouvernements étrangers⁶⁰. Une telle charge les oblige d'autant plus qu'elle les place souvent en situation de devoir répondre ou agir en anticipant les royales instructions, qui peuvent mettre des semaines voire des mois à leur parvenir⁶¹. Pour cette raison, ils forment le cœur de la thèse. Un deuxième cercle est constitué d'ambassadeurs extraordinaires, dont le statut diffère du précédent par le caractère ponctuel et borné de leur mission, qui réduit considérablement leur marge de manœuvre. Enfin, un troisième groupe rassemble les agents, envoyés et chargés de mission, sans statut officiel d'ambassadeur mais ayant pouvoir de négociation ou de simple délivrance d'un message au nom de la Couronne. Ces trois catégories ne sont toutefois pas systématiquement délimitées clairement : Lambert Meigret demeure près de quatre ans en Suisse avec le seul titre d'ambassadeur extraordinaire, tandis qu'Antoine de Pétremol assure *de facto* les fonctions d'un représentant ordinaire à Constantinople de 1561 à 1566 sans pour autant se voir délivrer la précieuse titulature d'ambassadeur.

Si la plupart des agents assument volontiers leur appartenance à la nouvelle foi et sont facilement identifiables grâce à leurs réseaux et aux éventuels travaux dont ils ont déjà fait l'objet, le début de la période étudiée reste particulièrement obscur. Les premières décennies de diffusion de la Réforme en France voient les adeptes des doctrines luthériennes faire preuve d'une grande discrétion, ce qui rend leur identification épineuse. Par ailleurs, les lignes de partage entre les différentes confessions demeurent longtemps floues, la limite entre catholique modéré défenseur d'une nécessaire réforme de l'Église et fidèle zélé de Calvin étant longtemps poreuse. Aussi, la recherche de preuves d'adhésion au protestantisme s'est-elle heurtée rapidement à cette réalité, raison pour laquelle plusieurs diplomates analysés dans le cadre de cette étude, parmi ceux ayant

⁶⁰ Raison pour laquelle les querelles de préséance diplomatiques sont monnaie courante à cette époque. Alain Tallon, *L'Europe au XVI^e siècle, États et relations internationales*, Paris, PUF, 2010, p. 129-133.

⁶¹ Le poste de Constantinople accuse jusqu'à deux mois de décalage entre l'envoi d'une missive et sa réception. Les conditions météorologiques difficiles, notamment au Danemark durant l'hiver, peuvent également allonger sensiblement les délais de transmission.

officié jusque dans les années 1560⁶², ne peuvent être considérés comme huguenots avec un degré de certitude absolu. Pour ceux-là⁶³, il sera précisé les raisons qui ont justifié leur inclusion, les différents arguments en faveur de leur crypto-protestantisme, mais également les limites de ces arguments ainsi que la manière dont les accusations de complaisance avec l'hérésie ont pu peser sur leurs missions. Inversement, il s'est avéré que l'un des diplomates initialement sélectionné lors de l'appel à projet, Eustache de Reffuge, n'était pas protestant mais bien catholique⁶⁴, il a par conséquent été retiré du groupe analysé⁶⁵. Il était également originellement prévu de procéder à l'analyse des missions de plusieurs ambassadeurs catholiques modérés un temps suspectés de sympathie à l'égard du protestantisme⁶⁶. Toutefois, l'ampleur d'une telle tâche a finalement conduit à ne pas développer outre mesure cette dimension nettement plus secondaire du sujet.

*
**

Le paradoxe apparent que constitue l'emploi quasi-continu par le roi de France d'agents appartenant à une foi qu'il combat soulève ainsi une série d'axes de réflexion. Tout d'abord, il convient de questionner les motivations qui poussent la Couronne à faire appel à des ambassadeurs protestants, particulièrement dans un tel contexte de tensions. Une première réponse est apportée et théorisée dès 1603 par le diplomate de confession réformée Jean Hotman dans son livre *L'Ambassadeur*⁶⁷. Dans cet ouvrage de 112 pages dédié au secrétaire d'État aux affaires étrangères Villeroy, il délivre pour la première fois en français⁶⁸ ses considérations sur sa charge, et insiste

⁶² Chapitres I et II.

⁶³ Lambert Meigret, Christophe Richer, Jean Hurault de Boistaillé, Antoine de Pétrezol et Guillaume de Grandchamp de Grantrye.

⁶⁴ Claire Martin le désigne comme protestant, raison pour laquelle il a initialement été indiqué comme tel lors de l'appel à projet. Bernard Cottret explique pourtant que Reffuge fut nommé commissaire catholique chargé de l'application de l'édit de Nantes dans le Bordelais en 1600, aux côtés du protestant Jacques Caumont de La Force. Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, *op. cit.*, p. 57. Claire Martin, « L'ambassade de Benjamin Aubery... », *art. cit.*, p. 343-344. Bernard Cottret, *L'édit de Nantes*, Paris, Perrin, 2016, p. 343-344.

⁶⁵ La mission d'Eustache de Reffuge aux Provinces-Unies constitue la première ambassade ordinaire d'un diplomate catholique auprès de cette puissance, ce qui la rend toutefois intéressante à analyser par rapport à celles de ses prédécesseurs et de son successeur.

⁶⁶ Jean de Monstier Du Fraisse, Charles de Marillac, Jean de Montluc, François de Noailles, Paul de Foix, Arnaud Du Ferrier, André Hurault de Maisse et Pierre de Grantrye. Sur le cas de ces profils intermédiaires, voir Thierry Wanegffelen, *Ni Rome ni Genève. Des fidèles entre deux chaires en France au XVI^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 1997, 2^e éd. 2002.

⁶⁷ Jean Hotman de Villiers, *L'Ambassadeur*, 1603, 2^e éd., 1604. Sur cet ouvrage, voir notamment « Théorie et pratique de la diplomatie : L'Ambassadeur de Jean Hotman », dans Lucien Bély, *L'art de la paix en Europe. Naissance de la diplomatie moderne (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, PUF, 2007, p. 131-154.

⁶⁸ Il existait plusieurs autres ouvrages en latin traitant de la charge de diplomate, particulièrement le *Legatus* de Charles Paschal écrit cinq années auparavant et que Hotman est accusé dès 1604 d'avoir plagié. F. Schickler, « Hotman de Villiers et son temps », dans *Bulletin De La Société De L'Histoire Du Protestantisme Français (1903-2015)*, vol. 17, 1868, p. 97-111. *JSTOR* <https://www.jstor.org/stable/24286019?seq=3>. Charles Paschal, *Legatus*, Rouen, 1598.

notamment sur l'importance de la foi de l'agent pour plaire davantage à l'interlocuteur avec lequel il est amené à négocier :

Selon la qualité de ces gouvernements, & la nature des affaires, il est à propos de faire choix d'Ambassadeurs qui soient agreables au lieu & au Prince auquel ils sont destinés, estant bien certain qu'un de la religion (un protestant⁶⁹) ne seroit propre près du Pape, ni du Roi d'Espagne : au contraire un de ceste condition [si le service du Roi le permet] seroit plus agreable en Angleterre, Escoce, Dannemark, & vers les Princes protestans d'Allemagne.⁷⁰

L'existence de cette pratique de « diplomatie confessionnelle » est bien attestée et assumée notamment par Richelieu lorsqu'il décide d'envoyer le huguenot Odet de La Noue en ambassade extraordinaire aux Provinces-Unies en 1617⁷¹. Toutefois, Hotman comme le cardinal s'expriment alors sous le régime de l'édit de Nantes et prennent acte d'une situation qui a fini par trouver une justification théorique, mais qui préexiste largement à l'officialisation de la tolérance civile par Henri IV. Il convient par conséquent de se pencher sur les précédentes ambassades de ce type, afin de se demander si la diplomatie confessionnelle fut assumée dès avant 1598, pendant la période des guerres de Religion voire avant ces dernières, alors que les disciples de Luther étaient féroce­ment pourchassés au sein du royaume.

Il s'agira ensuite de s'interroger sur la manière dont les différents ambassadeurs tentent d'articuler leur foi protestante avec le service d'un monarque catholique. En effet, si la plupart des missions qui leur sont accordées épousent leurs propres considérations politico-religieuses, notamment du fait de leur emploi auprès de souverains ou de gouvernements majoritairement protestants, ils sont toutefois parfois amenés à devoir agir diplomatiquement contre les intérêts de la foi qu'ils professent. Plusieurs périodes charnières qui voient le recul du parti huguenot en France ou la rupture du dialogue avec le pouvoir royal peuvent constituer des moments de remise en question de la sincérité de leur fidélité. Les guerres de Religion et particulièrement le paroxysme de la Saint-Barthélemy apparaissent naturellement comme susceptibles de contraindre les ambassadeurs à privilégier l'une des deux allégeances au détriment de l'autre. Toutefois, d'autres événements ou contextes tels que les persécutions de François I^{er} et Henri II, les négociations entre Henri IV et les assemblées huguenotes pour établir un édit de tolérance, les mariages espagnols durant la régence de Marie de Médicis ou encore les révoltes protestantes des années 1620 sont autant de situations qui

⁶⁹ La formule « de la Religion » renvoie aux réformés lorsqu'elle est employée par les huguenots eux-mêmes.

⁷⁰ Jean Hotman de Villiers, *L'Ambassadeur*, op. cit., p. 7-8.

⁷¹ « Son nom et sa religion le rendoient agréable ». Armand Jean du Plessis de Richelieu, « Mémoires du Cardinal de Richelieu sur le règne de Louis XIII, depuis 1610 jusqu'à 1619 », dans Claude-Bernard Petitot, *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis l'avènement de Henri IV, jusqu'à la paix de Paris, conclue en 1763*, volume 1, Paris, Foucault, 1823, livre 8, p. 381. Guy de Pourtales, *Odet de la Noue, poète et soldat huguenot de la fin du XVI^e siècle*, Paris, Société Littéraire de France, 1919, p. 36-37.

peuvent potentiellement distendre le lien entre le souverain et ses agents, voire inciter les seconds à la désobéissance, ce que ne peut ignorer la Couronne.

Aussi, il apparaît qu'une telle pratique n'a pu être poursuivie avec régularité que parce qu'elle s'accompagnait de plusieurs bénéfices qui compensaient *a minima* les inconvénients éventuels, voire les dépassaient largement. Il s'agit donc également d'appréhender la manière dont l'ambassadeur protestant a pu constituer un atout efficace pour la diplomatie royale. Lorsque que le nouvel envoyé est nommé, sa seule foi constitue déjà un message implicite adressé par le roi de France au gouvernement auprès duquel il doit officier, dont la portée varie selon la situation française et le contexte international. Durant les tractations diplomatiques qu'il doit animer par la suite, la confession du représentant peut s'avérer une arme rhétorique précieuse dont il joue efficacement, tout comme un angle par lequel il est susceptible d'être attaqué et délégitimé par ses adversaires, particulièrement les agents des puissances rivales de la France. Cette question de l'efficacité singulière de ces agents se pose d'autant plus que la fin de leur emploi par la Couronne durant le règne de Louis XIII semble indiquer que la diminution des avantages qu'ils apportaient a fini par justifier leur progressive disparition.

Pour les diplomates protestants qui représentent la France à partir de 1589, une problématique spécifique se pose : la majorité d'entre eux sont d'anciens agents du roi de Navarre et chef du parti protestant, qui suivent leur champion une fois que celui-ci a accédé au trône des lys. C'est ainsi presque fortuitement qu'ils deviennent brusquement les défenseurs des intérêts d'une puissance dont ils ont longtemps combattu l'influence, parfois encore quelques mois auparavant. Il convient par conséquent d'examiner à quel moment et de quelle manière s'effectue pour eux la bascule entre le service du parti huguenot et celui de la Couronne de France, dans une période qui voit leur chef se détacher de sa foi initiale pour être pleinement accepté comme l'unique souverain du royaume. Certains de ces ambassadeurs décident ainsi d'imiter le geste de Henri IV en se convertissant au catholicisme et poursuivent ensuite une carrière diplomatique : c'est le cas de Nicolas de Harlay, seigneur de Sancy, de Philippe Canaye de Fresnes, ainsi que de Jean de Gontaut Biron, marquis de Salignac. Pour ces hommes, il s'agira de déterminer dans quelle mesure leur statut d'ancien huguenot militant a pu avoir un impact sur leur choix par le monarque et sur la manière dont ils ont mené leur mission au service du roi de France.

Par la vue globale qu'une telle étude impose, son intérêt ne réside par conséquent pas dans la réalisation d'une série de monographies d'ambassadeurs, mais bien dans le fait de dégager plusieurs des enjeux politiques et confessionnels de la première modernité par le prisme de l'articulation entre

la foi et le service de l'État. Quelle est donc la spécificité de ces diplomates protestants au sein de l'appareil diplomatique français durant un siècle ? Que révèle cette spécificité sur la manière dont sont envisagés les deux services, celui de Dieu et celui du roi ? Tels sont les questionnements primordiaux qui structurent et justifient cette thèse.

PREMIÈRE PARTIE

Un recours risqué (ca. 1530-1589)

Chapitre premier

Au seuil des conflits confessionnels, portée et limites d'un atout diplomatique

Le début du XVI^{ème} siècle voit l'établissement des premières ambassades permanentes à travers l'Europe, une pratique amenée à se généraliser progressivement. L'emploi des premiers diplomates protestants prend place dans ce contexte d'accroissement de l'importance du « dialogue des souverains »¹. Leur utilisation est marquée par la double dynamique de la persécution des hérétiques au sein du royaume et de l'entretien d'une politique étrangère tournée prioritairement vers la lutte contre l'hégémonie continentale de la dynastie des Habsbourg. Ainsi, le roi emploie à dessein des envoyés qu'il sait être protestants dans le cadre de ses relations avec les autres États : ils s'avèrent utiles à la Couronne mais leur confession soulève également des problématiques qui leur sont spécifiques et qui peuvent aller jusqu'à impacter les négociations qu'ils mènent. La fin des guerres d'Italie, puis le début des crises dynastiques et religieuses au sein du royaume de France provoquent un réalignement de la diplomatie française. Elles favorisent par ailleurs la présence de huguenots, crypto-huguenots ou agents à l'identité confessionnelle trouble au sein de plusieurs ambassades. La Suisse et les postes des marges européennes, Danemark et Levant, sont particulièrement touchées par ce phénomène.

¹ Lucien Bély, *L'art de la paix...*, *op. cit.*, p. 25.

Tableau n°1 : Les différentes missions des diplomates de confession protestante au service du roi de France (1530-1562).

	Suisse	Grisons	Scandinavie	Venise	Constantinople
1530	<i>Lambert Meigret (janvier 1530-juin 1533²)</i>				
1531	<i>It.</i>				
1532	<i>It.</i>				
1533	<i>Lambert Meigret (janvier 1530-juin 1533)</i>				
1534					
1535					
1536					
1537					
1538					
1539					
1540					
1541			<i>Christophe Richer (juillet 1541-janvier 1542, Suède, Danemark)</i>		
1542			<i>Christophe Richer (juillet 1541-janvier 1542, Suède, Danemark) Christophe Richer (novembre 1542-août 1543, Suède, Danemark)</i>		
1543	<i>Antoine Morelet Du Museau (avril-septembre ; novembre 1543)</i>		<i>Christophe Richer (novembre 1542-août 1543, Suède, Danemark)</i>		
1544					
1545	<i>Antoine Morelet Du Museau (juin- septembre 1545)</i>		<i>Christophe Richer (janvier 1545-1547, Danemark)</i>		
1546	<i>Antoine Morelet Du Museau (mars- novembre 1546)</i>		<i>It.</i>		

² Pour le présent tableau synoptique ainsi que pour les suivants, les mois de début et de fin de légation sont indiqués lorsqu'ils sont connus avec certitude.

	Suisse	Grisons	Scandinavie	Venise	Constantinople
1547			<u>Christophe Richer (janvier 1545-1547, Danemark)</u>		
1548	<i>Christophe Richer (juillet 1548-septembre 1549)</i>		Charles de Danzay (novembre 1548-octobre 1589, Danemark)		
1549	<i>Christophe Richer (juillet 1548-septembre 1549)</i>		It.		
1551	Antoine Morelet Du Museau (février 1551-octobre 1552)		It.		
1552	Antoine Morelet Du Museau (février 1551-octobre 1552) <i>Sebastian Schertlin (mars-avril 1552)</i> <i>Mathieu III Coignet (octobre 1552)</i>		It.		
1553			It.		
1554	<i>Mathieu III Coignet (avril 1554)</i>		It.		
1555			It.		
1556			It.		
1557	<i>Mathieu III Coignet (mai-juin 1557)</i>		It.		
1558	Mathieu III Coignet (mai 1558-août 1562)	<i>Mathieu III Coignet (mai 1558-août 1562)</i>	It.		<u>Jean Hurault de Boistailly (mars-avril 1558)</u>
1559	It.	It.	It.		
1560	It.	It.	It.		
1561	It.	It.	It.	Jean Hurault de Boistailly (mai 1561-mars 1564)	<i>Antoine de Pétremol (juillet 1561-1566)</i>
1562	Mathieu III Coignet (mai 1558-août 1562)	<i>Mathieu III Coignet (mai 1558-août 1562)</i>	Charles de Danzay (novembre 1548-octobre 1589, Danemark)	Jean Hurault de Boistailly (mai 1561-mars 1564)	<i>Antoine de Pétremol (juillet 1561-1566)</i>

Légende du tableau :

Ambassadeur ordinaire

Ambassadeur extraordinaire

Envoyé/chargé d'affaires

Confession de l'ambassadeur incertaine

I. « Il n'est ici question de la Religion, [mais] de la ruine de l'Empereur »¹

Tandis que les premiers bûchers s'allument à Paris sous le règne de François I^{er} contre les « mal sentants de la foi », disciples précoces de Luther, Zwingli puis Calvin, des agents à la confession catholique incertaine font déjà partie intégrante du système diplomatique royal. Peu nombreux durant cette trentaine d'années précédant la mise en lumière de communautés réformées populeuses et puissantes dans le royaume, ils n'en sont pas moins déployés auprès de plusieurs puissances européennes. Leur utilisation s'inscrit dans le prolongement de la lutte de la Couronne contre les Habsbourg, un affrontement qui avait d'ores et déjà imposé la construction d'une politique étrangère pragmatique et déconfessionnalisée, se distinguant par l'alliance du royaume des lys avec les princes luthériens et le Grand Turc. Deux espaces sont ainsi concernés par l'envoi d'ambassadeurs protestants : la Suisse, confédération marquée par le bipolarisme religieux, ainsi que les Couronnes luthériennes du Nord, Danemark et Suède, royaumes récemment acquis aux nouvelles doctrines.

1. Une utilisation de diplomates protestants malgré les persécutions

a. Les « mal sentants de la foi », pourchassés par le pouvoir royal

Le 31 octobre 1517, Martin Luther affiche ses 95 thèses sur la porte de l'église de la Toussaint de Wittemberg, rendant public ses protestations contre le commerce des indulgences, sa dénonciation des abus du haut-clergé, ainsi que sa contestation de dogmes tels que le purgatoire. L'événement est traditionnellement considéré comme marquant le début du mouvement de Réforme protestante, le moine l'ayant lui-même considéré comme tel quelques années plus tard². Les débuts de la Réforme en France sont plus délicats à dater : l'évangélisme français y précède les thèses luthériennes et dénonce déjà les dérives et les superstitions de l'Église catholique. Ce mouvement d'idées empreint d'humanisme et marqué par le retour au texte des Évangiles, prône en effet la prise de distance avec les autorités religieuses et le rapport personnel avec la figure du Christ. Guillaume Briçonnet et Lefèvre d'Étaples, principaux représentants de ce courant, fondent ainsi en 1521 le cénacle de Meaux

¹ Formule employée par Christophe Richer, ambassadeur de François I^{er} auprès du roi de Danemark, pour convaincre son souverain de soutenir les princes protestants de la ligue de Smalkalde révoltés contre Charles Quint. *Discours dressée par le sieur Richer, contenant le fait de sa negociation en Dannemarch, et signamment l'estat des affaires d'Allemagne*, AD 32 CP Danemark Supplément, f. 69.

² L'événement même du 31 octobre 1517 est incertain, si Luther a lui-même considéré cette date comme le début de son combat, il s'agit d'un choix arbitraire. Yves Krumenacker, « Quand débute la Réforme en France ? », dans *Études Épistémè* [En ligne], 32, mis en ligne le 22 décembre 2017, URL : <http://journals.openedition.org/episteme/1849> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/episteme.1849>

qui regroupe de nombreux érudits humanistes³. Le développement de l'évangélisme contribue à atténuer l'impact des doctrines de Luther au sein du royaume entre 1520 et 1525. La Réforme en France, protéiforme durant la phase initiale de sa diffusion, repose d'abord partiellement sur le courant humaniste⁴, elle est ensuite marquée par les idées luthériennes, puis suisses, puis strasbourgeoises, et enfin calvinistes⁵. Durant cette première période, les « mal sentants de la foi » expriment leur dévotion par la parole et l'action. La plus spectaculaire manifestation de leur présence a lieu dans la nuit du 17 au 18 octobre 1534, lorsque des textes dénonçant « les horribles, grands et importables [insupportables] abus de la messe papale » sont placardés clandestinement dans les lieux publics de Paris, dans plusieurs villes de province et jusque sur la porte de la chambre du roi à Amboise. En dépit de cet événement bien organisé, ils sont alors encore assez peu nombreux et manquent de coordination : c'est autour de Calvin que s'amorce quelques années plus tard le processus d'unification des différentes Églises protestantes. Installé à Genève à partir de 1541, où il publie la même année en français son *Institution de la religion chrestienne*, le réformateur bénéficie de relais en France qui lui permettent de diffuser son message et d'harmoniser progressivement les différentes croyances⁶. Au cours de la décennie 1540, des premières communautés dénuées d'encadrement apparaissent ainsi à travers la France et manifestent pour certaines leur impatience de sortir de l'ombre, mais elles se heurtent à Calvin, qui prêche inlassablement la poursuite du développement souterrain et exhorte ses fidèles à obéir à leur souverain⁷.

Dans un premier temps, la Couronne ne marque pas d'hostilité systématique envers les idées nouvelles : plusieurs personnes de l'entourage de François I^{er} sont proches des évangéliques et l'inclinent à la tolérance, en particulier sa sœur Marguerite d'Angoulême. Les premières persécutions sont surtout le fait du Parlement de Paris, plus orthodoxe et gallican que le souverain, qui profite notamment de sa captivité en 1525 pour prendre des mesures contre les luthériens, disperser le cénacle de Meaux et interdire la traduction des Écritures. Le monarque marque toutefois son opposition à Luther et à ses doctrines, notamment face aux actes iconoclastes qui secouent son

³ On y retrouve notamment Guillaume Farel, plusieurs écrivains tels qu'Érasme et Rabelais marquent également leur proximité avec le mouvement.

⁴ Elle cesse de l'être progressivement à la faveur de l'échec du dialogue entre Luther et Rome, forçant les évangéliques à choisir un camp.

⁵ Yves Krumenacker, « Quand débute... », *art. cit.* Voir Francis Higman, *La diffusion de la Réforme en France (1520-1565)*, Genève, Labor et Fides, 1992.

⁶ Il introduit notamment le refus de la présence réelle du Christ lors de la communion (contre la transsubstantiation catholique et la consubstantiation luthérienne), ainsi que la prédestination par la foi.

⁷ Cette injonction à l'obéissance au roi de France découle chez Calvin de l'idée que toute autorité est d'inspiration divine. Hugues Daussy, *Le parti huguenot...*, *op. cit.*, p. 22.

royaume⁸. De plus, depuis la signature du Concordat de Bologne en 1516, le roi de France dispose déjà d'un pouvoir sur son Église sans égal parmi les souverains catholiques d'Europe⁹, ce qui le rend peu enclin à relancer un affrontement avec le Saint-Siège. L'affaire des Placards en 1534 déclenche sa colère face à l'atteinte à l'autorité royale qu'elle constitue : les édits des 15 et 29 janvier 1535 provoquent l'établissement des premiers bûchers contre les hérétiques luthériens, en dépit des protestations de Calvin. L'attitude de François I^{er} s'adoucit quelques mois plus tard à la faveur de l'évolution du contexte diplomatique, le monarque souhaitant s'attirer l'alliance des princes protestants du Saint-Empire contre Charles Quint. Cependant, la paix de Nice signée en 1538 grâce à la médiation pontificale relance les poursuites, le roi et l'Empereur déclarant leur volonté de s'unir face au danger protestant¹⁰.

La répression culmine en 1545 avec le massacre des Vaudois du Luberon. Ces hérétiques, dont la secte remontait au XII^{ème} siècle, avaient décidé de se rattacher officiellement au calvinisme en 1532. Condamnés par le Parlement de Provence en 1540, ils avaient d'abord été soutenus par François I^{er} qui avait besoin de leur appui contre Charles Quint, mais les poursuites parlementaires reprennent au cours du printemps 1545 et aboutissent au massacre de Cabrières, Mérindol, ainsi que d'une vingtaine d'autres villages. L'année suivante, la première Église réformée de France organisée selon la discipline de Calvin est dressée clandestinement à Meaux¹¹, mais elle est rapidement décimée par la persécution royale après que ses fidèles ont été repérés durant un office clandestin. La Couronne poursuit sa politique de chasse aux hérétiques sous le règne de Henri II : dès 1547, une « chambre ardente¹² » est créée au Parlement de Paris. En trois ans, elle rend plus de 500 arrêts contre l'hérésie¹³. Cependant, si les mesures royales sont de plus en plus énergiques, le nombre de procès pour ce motif diminue dans les années 1550, témoignant de la volonté des juges de ne pas encourager le martyr, mais aussi, de la contamination potentielle du système répressif par les idées protestantes¹⁴. Ainsi, si l'opposition affichée de la Couronne a pu freiner la diffusion du message des

⁸ Le 1^{er} juin 1528, une statue de la Vierge à l'Enfant est décapitée à Paris. Quelques jours plus tard, lors de la Fête-Dieu, François I^{er} préside la cérémonie de réparation : il prend la tête d'une procession, se rend sur les lieux du sacrilège et fait remplacer la statue par une nouvelle, en argent.

⁹ Le concordat de Bologne, signé dans la foulée de la victoire de Marignan, contente le pape qui se voit reconnaître sa suprématie sur les conciles nationaux, mais il donne également satisfaction au roi de France en lui permettant de nommer les titulaires des sièges ecclésiastiques de son royaume.

¹⁰ Alain Tallon, *L'Europe au XVI^e siècle...*, *op.cit.*, p. 41.

¹¹ Les fidèles se réunissaient dans une maison particulière autour d'un pasteur.

¹² Tribunal d'exception créé pour juger les criminels d'État.

¹³ Jean Delumeau, Thierry Wanegffelen, Bernard Cottret, *Naissance et affirmation de la Réforme*, Mayenne, PUF, 1965 ; 11^e éd., 2012, p. 212.

¹⁴ William Monter a ainsi montré que le nombre de condamnations pour hérésie est plus forte à la fin du règne de François I^{er} que durant la première décennie du règne de Henri II. William Monter, *Judging the French Reformation : Heresy Trials by Sixteenth-century Parlements*, Cambridge and London, Harvard University Press, 1999.

réformateurs, il apparaît clair que les mesures violentes prises depuis les années 1520 à l'encontre des hérétiques ne sont pas parvenues à stopper la croissance de leurs communautés.

b. Une diplomatie française déconfessionnalisée et ouverte aux protestants

Alors que dans le royaume, la hantise d'une infiltration des nouvelles doctrines jusqu'au sein de l'appareil d'État justifie le retrait des fonctions municipales et judiciaires aux inculpés de la chambre ardente, l'emploi de « luthériens »¹⁵ dans le système diplomatique de la Couronne est avéré dès 1530¹⁶. En dépit des persécutions croissantes, cet usage commence même à se systématiser vers la Suisse et le Danemark à partir des années 1540¹⁷. Il est vrai que durant la première moitié du siècle, le Très Chrétien a été amené à conduire une politique extérieure de plus en plus empirique et dégagée des considérations religieuses. Si le terme de « déconfessionnalisation » peut sembler à certains égards encore excessif pour ce début de XVI^{ème} siècle, il apparaît clair que la diplomatie de François I^{er} a été marquée par un pragmatisme inédit au sein de l'Europe chrétienne, alors même que le phénomène inverse de confessionnalisation grandissait au sein des relations internationales, à la faveur de la diffusion de la Réforme¹⁸. Dans sa lutte contre la puissance impériale, le roi de France a cherché à fédérer autour de lui tous les ennemis de Charles Quint¹⁹, allant jusqu'à nouer des relations avec l'Empire ottoman, ennemi mortel de la chrétienté. Les premiers contacts avec l'amiral Barberousse avaient commencé dès les années 1520, puis en 1534, la France envoyait un ambassadeur résident à Constantinople, Jean de La Forest. Première ambassade du genre à la Porte, elle inaugurerait une présence continue auprès du Grand Seigneur²⁰. Fait inouï aux yeux des cours européennes, l'exemple français sera néanmoins suivi progressivement au cours du siècle par les autres puissances européennes. L'alliance turque, entièrement tournée contre l'Empereur, est dénoncée sans relâche par ce dernier comme scandaleuse et anti-chrétienne. Cela n'empêche pas

¹⁵ Les protestants de toutes obédiences sont alors considérés comme des disciples de Luther.

¹⁶ Lambert Meigret, ambassadeur extraordinaire en Suisse.

¹⁷ Voir *supra* p. 28.

¹⁸ Certains historiens comme Alain Tallon n'hésitent pas à employer le terme de « laïcisation » pour qualifier la politique étrangère du monarque. Ce dernier explique ainsi que François I^{er}, puis ses successeurs, surent obéir davantage à la raison d'État qu'au serment du sacre, comme en témoignent les alliances avec les souverains hérétiques protestants ainsi qu'avec les infidèles ottomans. Il ajoute qu'afin de bloquer l'hégémonie des Habsbourg, les Valois auraient mis en œuvre des principes d'efficacité politique déjà qualifiables de modernes, acceptant de sacrifier partiellement la solidarité chrétienne. Alain Tallon, « Division de la chrétienté et invention de la diplomatie », dans *L'invention de la diplomatie (Moyen Age – Temps modernes)*, dir. Lucien Bély, Isabelle Richefort, Paris, PUF, 1998, p. 37-46.

¹⁹ Alain Tallon met toutefois en garde contre la facilité qui consisterait à voir dans la rivalité entre les deux souverains un François I^{er} capable de mettre les questions religieuses au service de ses intérêts face à un Charles Quint désemparé devant les effets de la Réforme : l'un comme l'autre ont tour à tour été capables de prendre en compte le facteur religieux dans leurs stratégies politiques ou ont au contraire pu être embarrassés par les nouvelles fractures, irréductibles à l'habituel jeu d'alliances et de changement d'alliances qui réglait jusque-là les relations entre souverains européens. Alain Tallon, *L'Europe au XVI^e siècle...*, *op.cit.*

²⁰ Fleury Vindry, *Les ambassadeurs*, *op. cit.*, p. 15.

pour autant le Très Chrétien et le sultan de planifier des opérations militaires conjointes sur les côtes italiennes entre 1534 et 1535. La huitième guerre d'Italie (1536-1538) voit la mise en place d'une nouvelle coopération : la flotte turque stationne à Marseille en 1536, puis Ottomans et Français attaquent conjointement les forces impériales en Italie par la Savoie au nord et par la mer au sud. Lors de la neuvième guerre d'Italie (1542-1546), de nouvelles opérations communes sont organisées, notamment le siège de Nice et la campagne de Hongrie. Henri II profite également de « l'alliance impie » lors des deux dernières guerres d'Italie (1552-1556 ; 1556-1559), particulièrement lorsque celle-ci permet d'organiser avec succès l'invasion de la Corse en 1553 au détriment de Gênes. La politique de rapprochement de la France avec les princes protestants du Saint-Empire témoigne également des capacités de la Couronne à séparer ses intérêts diplomatiques et religieux : dès 1531, François I^{er} signe une alliance avec la Ligue de Smalkalde²¹. Renforcée en 1535, elle n'empêche pas pour autant Charles Quint d'obtenir des princes luthériens qu'ils déclarent le roi de France « ennemi de la chrétienté et de la nation allemande » lors de la diète de Spire en 1544. Ne voulant pas risquer une nouvelle rupture avec l'Empereur lorsque la guerre de la ligue de Smalkade éclate, le Valois se garde d'intervenir dans les affaires de son voisin. Parallèlement, la diplomatie royale n'a pas hésité à nouer des liens avec les royaumes scandinaves luthériens, ainsi qu'avec les cantons suisses protestants.

Pour autant, il convient de souligner que les alliances tissées avec les princes luthériens sont avant tout pragmatiques et circonstancielles, leur établissement et leur entretien obéissant à l'impératif de lutte dynastique contre les Habsbourg. Il n'en est pas exactement de même avec l'utilisation d'ambassadeurs protestants par le roi de France, qui ne semble pas s'imposer par une nécessité particulière. Ainsi, François I^{er} et surtout Henri II continuent à employer des diplomates qu'ils savent être protestants ou proches des idées des réformateurs pendant les périodes de paix, quand la rhétorique de la résistance au spectre de la monarchie universelle ne suffit plus à justifier les compromissions avec les hérétiques. En outre, la politique royale, délivrée de la pression de ses alliés, peut se durcir plus librement contre les « sectateurs » de la nouvelle foi. La lutte dynastique n'en demeure cependant pas moins la toile de fond des relations internationales en Europe occidentale jusqu'à la paix du Cateau-Cambrésis en 1559, elle peut par conséquent constituer un début d'explication à l'emploi de diplomates « luthériens » par les rois de France. Ainsi, le premier cas d'envoi par la Couronne d'un agent protestant, Lambert Meigret, a lieu à destination de la Suisse en 1530. Celui-ci y réside durant trois ans avec le titre d'ambassadeur extraordinaire²², pendant les

²¹ Alliance défensive de villes et de princes luthériens du Saint-Empire unis autour de la Confession d'Augsbourg.

²² Édouard Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés*, I : 1430-1559, Berne, Imprimerie A. Benteli & Co., 1900, p. 380.

années consécutives à la paix des dames²³. Sa légation est antérieure à l'affaire des Placards qui déclenche la première vague de persécution en France. Durant cette période, François I^{er} multiplie les contacts avec les ennemis de Charles Quint, notamment avec le Grand Turc et les princes allemands luthériens. Cette expérience reste cependant isolée : il faut attendre le début des années 1540, après la huitième guerre d'Italie (1535-1538) et la paix de Nice pour que le monarque envoie à nouveau à l'étranger pour son service des agents à la confession incertaine. À partir de la neuvième guerre d'Italie, on retrouve ainsi un diplomate protestant, Antoine Morelet Du Museau, envoyé à plusieurs reprises en Suisse auprès des Confédérés²⁴. On observe à peu près la même configuration au Danemark avec l'établissement progressif d'une ambassade ordinaire à partir de cette période. Le premier titulaire, Christophe Richer²⁵, peut être légitimement soupçonné d'entretenir *a minima des* sympathies envers les thèses luthériennes²⁶. Son successeur à partir de 1548, Charles de Danzay, est un calviniste assumé²⁷. La mort de François I^{er} et l'intensification de la lutte contre les hérétiques sous Henri II ne semble pas changer la donne : pendant la période de paix qui suit la trêve de Crépy-en-Laonnois, puis le traité d'Ardres²⁸, on retrouve ces mêmes négociateurs, toujours présents au sein de l'appareil diplomatique français en dépit même de l'établissement de la chambre ardente. Ils sont notamment employés en Suisse pour des missions liées au paiement des dettes contractées durant la guerre. Durant les deux dernières guerres d'Italie, des agents protestants sont encore en service auprès des Confédérés et du roi de Danemark²⁹. On constate même une tendance qui peut paraître particulièrement étonnante : Mathieu Coignet, diplomate de confession réformée, est nommé ambassadeur ordinaire en Suisse en 1558³⁰. L'année précédente, la Couronne avait pourtant découvert avec horreur l'importance de l'enracinement de la parole « luthérienne » en France, malgré toutes les mesures répressives prises afin de l'endiguer³¹. Si le nombre des ambassadeurs protestants employés par le roi de France reste peu important au regard du chiffre total de ses agents

²³ La paix des Dames ou paix de Cambrai met fin à la septième guerre d'Italie, elle est signée le 3 août 1529 et permet au roi de France de conserver la Bourgogne, moyennant la renonciation aux prétentions sur Milan et Naples, ainsi que la cession de l'Artois.

²⁴ Fleury Vindry, *Les ambassadeurs*, *op. cit.*, p. 14-16.

²⁵ *Ibid.*, p. 15.

²⁶ Holger Frederik Rørdam, « Résidents français... », *art. cit.*, p. 4-5.

²⁷ Hugues Daussy, « Un diplomate protestant... », *art. cit.*, p. 277-294.

²⁸ La trêve de Crépy-en-Laonnois met fin à la neuvième guerre d'Italie, François I^{er} conserve la Savoie et le Piémont conquis en 1536, le traité d'Ardres marque la fin des affrontements avec l'Angleterre.

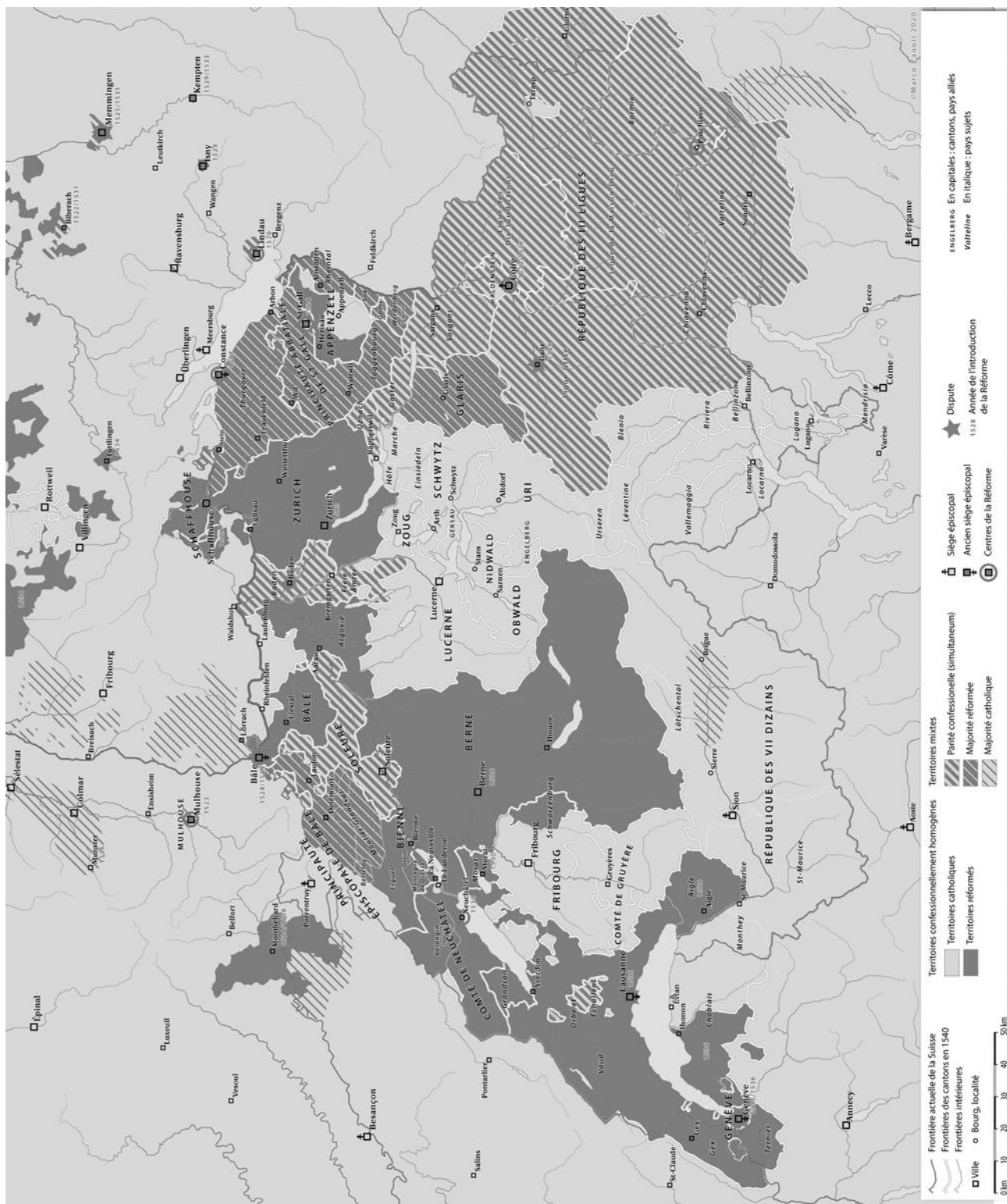
²⁹ Antoine Morelet Du Museau, puis Mathieu Coignet en Suisse, Charles de Danzay au Danemark. Fleury Vindry, *Les ambassadeurs*, *op. cit.*, p. 14-17.

³⁰ Édouard Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés, II : 1559-1610*, Berne, Imprimerie A. Benteli & Co., 1902, p. 35.

³¹ Hugues Daussy, *Le parti huguenot...*, *op. cit.*, p. 39.

déployés à travers l'Europe³², et que leur présence demeure localisée à deux espaces particuliers, elle n'en est pas moins révélatrice du peu de cas que semblent faire les Valois de l'orthodoxie catholique de leurs diplomates à l'étranger, pour peu que ceux-ci servent efficacement les desseins de leur maître.

³² En tout, six diplomates protestants sont présents comme ambassadeurs ordinaires et extraordinaires sur la période 1530-1559, tandis que Fleury Vindry dénombre environ 70 agents permanents en poste durant cette même période. Fleury Vindry, *Les ambassadeurs*, *op. cit.*



Carte n°1 : Distribution des confessions en Suisse en 1540³³

³³ Marco Zanoli, François Walter, *Atlas historique de la Suisse*, Neuchâtel, Editions Livreo-Alphil, 2020, 2^e éd, 2021, p. 98. Je remercie particulièrement monsieur Zanoli de m'avoir fourni cette carte.

2. La Suisse, espace multiconfessionnel

a. Une structure politique particulière

Au sein de l'Europe du XVI^{ème} siècle, la Confédération des treize cantons constitue un ensemble politique particulier, ainsi qu'un interlocuteur diplomatique de premier ordre pour le roi de France. Depuis le début du règne de François I^{er}, la Couronne bénéficie en effet de relations privilégiées avec les Suisses : après les avoir vaincus à Marignan en 1515, le monarque a signé le 29 novembre 1516 avec les Confédérés la paix dite « perpétuelle », ou paix de Fribourg. Base nouvelle des relations franco-helvétiques durant l'époque moderne, elle a été complétée en 1521 par le traité de Lucerne d'« alliance perpétuelle »³⁴. Les conséquences diplomatiques de ce traité sont importantes : les Suisses renoncent à leur protectorat sur Milan et garantissent au roi l'exclusivité du recrutement de mercenaires sur leurs terres. De son côté, la France laisse aux Confédérés la jouissance de leurs conquêtes italiennes, offre aux marchands helvètes une série de privilèges commerciaux à Lyon et Milan, et assure des pensions annuelles de 2000 francs à chaque canton ainsi qu'au Valais, aux Trois Ligues et aux autres alliés³⁵. Chaque partie s'engage en outre à renoncer à chercher du soutien auprès d'adversaires de l'autre partie : le roi accorde sa protection aux Suisses, qui s'engagent à s'abstenir de s'engager dans les conflits à venir entre la France et ses ennemis. Alliance inégale signée entre un grand royaume, puissant, centralisateur et ambitieux sur la scène européenne d'une part, et d'un ensemble de taille réduite, décentralisé et désormais peu actif hors de ses frontières, elle n'en devient pas moins le pilier de la diplomatie helvétique des Valois. Chaque partie y trouvant son intérêt, elle est reconduite durant près de trois siècles, les négociations pour son renouvellement ponctuant les relations entre la Couronne et les Confédérés jusqu'en 1798³⁶.

Ces liens particuliers avec son petit voisin oriental imposent immédiatement à la Couronne une intense activité diplomatique dédiée spécifiquement à cet espace, la question du paiement des pensions dues aux Suisses se posant à nouveau chaque année. Dès octobre 1522, François I^{er} décide d'y dépêcher un ambassadeur ordinaire afin de l'y représenter en permanence : Louis Dagerant de Boisrigaut est l'un des premiers diplomates résidents du Très Chrétien auprès d'une autre puissance

³⁴ Seule Zurich ne souscrit pas à l'alliance, pour des raisons confessionnelles, sous l'impulsion de Zwingli. Alexandre Dafflon, *Les ambassadeurs du Roi et Soleure...*, *op. cit.* p. 12.

³⁵ D'autres dispositions accordaient des avantages financiers et économiques aux Suisses. André Holenstein, « Paix perpétuelle (1516) », dans *Dictionnaire historique de la Suisse DHS* [En ligne], 2016, mis en ligne le 7 mai 2010, URL : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/008898/2010-05-07/>.

³⁶ Le renouvellement de l'alliance est marqué pendant 150 ans par les difficultés que font les deux grands cantons protestants, Berne et Zurich. Elle est reconduite plusieurs fois, mais il faut attendre 1663 pour que les deux cantons y soient inclus avec les autres confédérés. Alexandre Dafflon, *Les ambassadeurs...*, *op. cit.*, p. 12.

étrangère³⁷. Outre le fait de veiller au bon versement des subsides, il s'agit pour l'envoyé de surveiller les menées des agents de puissances rivales dans le corps helvétique qui chercheraient à le diviser ou à le retourner contre la France, ainsi que de solidifier la position du duché de Milan, tout juste conquis. Ces objectifs constituent rapidement la base de toute l'action diplomatique des résidents du roi de France dans la Confédération, exception faite du dernier, qui devient caduque en 1525 lorsque François I^{er} doit restituer le Milanais. Le premier envoyé, Louis Daugerant, se distingue par la longueur de son service puisqu'il ne rentre en France qu'en 1544 après vingt-deux années d'activité³⁸. L'installation d'une telle représentation n'est pas anodine, dans la mesure où elle vaut reconnaissance *de facto* de la souveraineté des Confédérés³⁹, fait qui ne devient *de jure* que plus d'un siècle après⁴⁰. En septembre 1530, l'ambassade cesse d'être ambulante et se fixe à Soleure⁴¹, puis en 1552, le résident du roi de France est définitivement installé dans une aile du couvent des Cordeliers. Le choix de ce canton par la diplomatie française ne doit rien au hasard, il concentre sur lui un nombre important de qualités indéniables : sa situation centrale, le fait que la ville soit fortifiée, qu'il soit facile de négocier avec son régime patricien, et la francophilie traditionnelle du canton sont des arguments déjà développés en 1707 par le marquis de Puisieux, ambassadeur ordinaire auprès des Ligues⁴². À ces atouts il faut ajouter le statut de « neutralité forcée » du canton au sein de la Confédération⁴³ qui coïncide avec les desseins français de conservation de l'intégrité de cet ensemble, ou encore le fait que Soleure demeure fidèle au catholicisme lorsque survient la Réforme. En plus de ce poste, le roi de France maintient également de manière moins régulière un représentant à Coire, auprès des Trois Ligues, alliées des Suisses et étendant leur suzeraineté sur des vallées particulièrement stratégiques dans la géopolitique européenne⁴⁴.

³⁷ L'ambassade ordinaire en Suisse n'est pas la première à être installée, Londres (1515) et Venise (1517), la précèdent notamment, mais elle se distingue par son immédiate pérennité, alors que la pratique est encore balbutiante. Fleury Vindry, *Les ambassadeurs*, *op. cit.*

³⁸ Il revient par la suite épisodiquement en Suisse.

³⁹ Vinzenz Tremp, « Alexandre Dafflon : Les ambassadeurs ordinaires du roi à Soleure (XVI – XVIII siècles) - Significations d'une présence continue », dans *1516-2016 : Paix perpétuelle France-Suisse*, ID : 10670/1.f09mvo.

⁴⁰ Les traités de Westphalie (1548) reconnaissent l'indépendance officielle de la Confédération des treize cantons vis-à-vis du Saint-Empire.

⁴¹ Avant cette date, l'ambassadeur résident se déplace au gré des diètes et des affaires qu'il doit traiter. Alexandre Dafflon, *Les ambassadeurs...*, *op. cit.*, p. 19.

⁴² *Ibid.*, p. 24-28. La Confédération des treize cantons était également appelée « les Ligues » ou « les Ligues suisses » par les contemporains.

⁴³ L'intégration de Soleure et Fribourg à la Confédération en 1481 soulevait l'opposition des cantons ruraux. Pour résoudre ce problème, il fut décidé que les deux nouveaux cantons ne pourraient conclure d'alliance sans l'accord des huit autres, ni bénéficier systématiquement de leur appui militaire.

⁴⁴ La Valteline, contrôlée par les Trois Ligues, constituait le chemin le plus direct entre le Milanais et l'Autriche, possessions des Habsbourg. Après 1601, son rôle devient plus capital encore car elle est le seul passage terrestre restant entre les possessions espagnoles en Italie et la Franche-Comté ainsi que les Pays-Bas.

Pour un représentant du roi de France, la Confédération des treize cantons constitue à n'en pas douter un poste tout à fait singulier. En effet, les autres ambassades entretenues par la Couronne en Europe au XVI^{ème} siècle consistent dans leur écrasante majorité en des charges auprès de têtes couronnées. Seules certaines cités-États italiennes, à commencer par Venise, font exception à ce tableau avec leur gouvernement républicain. L'espace helvétique démultiplie ainsi les interlocuteurs en plaçant l'ambassadeur en situation de négocier avec une vingtaine de gouvernements différents⁴⁵. Le cœur de cet ensemble politique est constitué par les cantons, au nombre de treize depuis 1513⁴⁶. Liés par une longue série de pactes et d'alliances bilatérales, ils prennent les décisions communes lors de diètes à Baden qui se réunissent plusieurs fois par ans mais dont le pouvoir est quasi-nul. Chaque canton dispose de son autonomie et de son gouvernement, dont les formes sont variées : démocratie directe pour les cantons ruraux, patriciat pour les cantons urbains. Les cantons possèdent des « pays sujets », ou « bailliages communs », qu'ils administrent à tour de rôle⁴⁷. Enfin, plusieurs pays étaient alliés de manière plus ou moins proche à ce premier cercle, via des traités contractés avec tout ou partie de la Confédération. On distingue les alliées proches (Bienne, Saint-Gall et abbaye de Saint-Gall), les alliés éternels (Principauté épiscopale de Sion et Trois Liges⁴⁸), les alliés protestants (Mulhouse puis Genève) et les autres alliés (Comté de Neuchâtel, Évêché de Bâle). Ainsi, au sein de cet espace plus que dans aucun autre, du fait de sa structure politique si particulière, l'ambassadeur de France possède un pouvoir d'action bien plus important qu'à la Cour d'un monarque étranger : en manœuvrant habilement et en jouant sur les faiblesses de la décentralisation du pouvoir à l'avantage de son maître, il peut potentiellement influencer fortement la politique et les décisions des Confédérés. Mais, à l'inverse, une situation peut tourner très vite en sa défaveur et il peut se retrouver rapidement isolé s'il s'aliène le soutien de certains cantons influents.

Cette configuration, déjà unique en son genre pour une ambassade ordinaire du roi de France, est complexifiée encore davantage par la donnée confessionnelle. La Réforme protestante a été introduite en Suisse au début des années 1520, principalement sous l'impulsion du curé de Zurich, Ulrich Zwingli, soutenu par la bourgeoisie de la ville. Convertie officiellement en 1523, la cité avait alors connu de profonds changements, notamment la fin du célibat des prêtres et la sécularisation des églises. Suivant l'exemple de Zurich et poussées par d'autres réformateurs⁴⁹, plusieurs autres villes

⁴⁵ Jean Hotman en 1603 dépeint cet ensemble politique comme un « grand corps ainsi bigarré par la diversité des coutumes, langues & religion ». Jean Hotman de Villiers, *L'Ambassadeur, op. cit.*, p. 75.

⁴⁶ Uri, Schwytz, Unterwald, Lucerne, Zurich, Zoug, Glaris, Berne, Fribourg, Soleure, Bâle, Schaffhouse et Appenzell.

⁴⁷ Les principaux sont les bailliages allemands et les bailliages italiens.

⁴⁸ Également appelées Ligues grises, composées de la Ligue Grise, de la Ligue de la Maison-Dieu et de la Ligue des Dix-Juridictions.

⁴⁹ Johannes Ecolampade à Bâle, Berchtold Haller à Berne.

franchissent à leur tour le pas et commencent à répandre la nouvelle foi dans les territoires qu'elles contrôlent : Bienne et Berne en 1528, puis Bâle, Saint-Gall et Schaffhouse en 1529. La réforme se diffuse également dans certains cantons ruraux à structure politique démocratique comme Glaris et Appenzell, ainsi qu'au sein des Liges grises. Les désaccords religieux entre les Confédérés éclatent lors de la dispute de Baden en 1526 : les cantons centraux, ou « Waldstätten »⁵⁰ s'opposent aux cantons nouvellement convertis au protestantisme. Au-delà des motifs spirituels de l'opposition, l'économie de ces pays alpins reposait largement sur la pratique du mercenariat, que souhaitent interdire les réformateurs. Si le droit de chaque canton à déterminer sa confession au sein de la Confédération était reconnu, la question de la gestion des bailliages communs gérés à plusieurs et à tour de rôle met le feu aux poudres : les réformés sont désireux d'y introduire la nouvelle doctrine, ce que ne peuvent accepter les cantons catholiques. Chaque camp cherche des alliés : les Waldstätten s'abouchent avec Ferdinand, archiduc d'Autriche, tandis que les protestants se rapprochent de villes comme Strasbourg. Zwingli presse à la guerre préventive et lorsqu'elle éclate en juin 1529, il accompagne les soldats comme aumônier, une hallebarde sur l'épaule. La médiation du Landamman de Glaris et l'intervention des autres cantons permettent d'éviter *in extremis* l'affrontement alors que les deux armées se font face, et permettent d'aboutir à une paix blanche. L'issue de cette « première guerre de Kappel » ne règle cependant pas les problèmes qui en étaient à l'origine, une seconde guerre de Kappel éclate durant l'été 1531 lorsque Zurich impose un blocus économique sur les Waldstätten. L'affrontement à Kappel am Albis le 11 octobre voit la mort de Zwingli et la victoire des cantons catholiques. La paix qui s'ensuit leur permet de bloquer l'extension de la Réforme en Suisse orientale, notamment au sein des bailliages communs. Elle sanctionne également la domination de l'ancienne foi dans les institutions confédérales : la diète compte désormais sept cantons catholiques, quatre protestants et deux mixtes⁵¹. Stoppée en Suisse alémanique, la parole des réformateurs trouve à se répandre en pays romand : déjà en 1530, le comté de Neuchâtel avait été gagné à la nouvelle foi sous l'impulsion de Guillaume Farel. La conquête par Berne du pays de Vaud au détriment du duc de Savoie en 1536 permet à la cité de l'Aar de débiter son évangélisation, la rapprochant de Genève, qui s'était convertie à son tour et avait rappelé Calvin la même année. Enfin, les pères de la réforme suisse parviennent, au prix d'un travail de plusieurs décennies, à établir une

⁵⁰ Littéralement « cantons forestiers », cette formule désigne les quatre cantons catholiques centraux : Uri, Schwytz, Unterwald et Lucerne. Zoug est parfois également inclus à cette liste.

⁵¹ Cantons catholiques : Uri, Schwytz, Unterwald, Lucerne, Zoug, Soleure, Fribourg. Cantons protestants : Zurich, Berne, Bâle, Schaffhouse. Cantons mixtes : Glaris, Appenzell. Cette configuration n'évoluera plus par la suite, exception faite de la partition d'Appenzell en 1597 qui crée deux demi-cantons sur une base confessionnelle.

théologie commune : la Confession helvétique postérieure est adoptée en 1566 par tous les cantons protestants⁵².

La position de la France dans cet espace à partir des années 1530 est ainsi autant celle d'un allié et d'un protecteur que celle d'un arbitre au sein d'une Confédération marquée par la fracture confessionnelle, qui s'ajoute aux disparités structurelles préexistantes entre les cantons. La Suisse catholique, surtout rurale et démocratique, articulée autour des Waldstätten et de Lucerne, contrôle les institutions et est celle qui fournit le plus de mercenaires au roi. La Suisse réformée des grandes villes dynamiques et peuplées de Berne, Zurich et Bâle domine économiquement et démographiquement l'alliance. Chaque partie se montre en outre sensible aux progrès et aux difficultés de sa confession au sein du royaume de France, ce qui impacte les négociations tout au long du siècle, particulièrement à partir du début des guerres de Religion. Enfin, Fribourg et Soleure, restées catholiques et neutres au sein de la Confédération, sont traditionnellement sympathiques aux intérêts français. La présence des réformateurs suisses qui influencent la politique des cantons est également une donnée à prendre en compte pour la diplomatie royale : après la mort de Zwingli, Heinrich Bullinger lui succède à Zurich comme doyen (*antistes*) des pasteurs de la cité. À l'ouest, Calvin puis Théodore de Bèze après sa mort en 1564, font de Genève la « Rome du protestantisme » et dirigent spirituellement les communautés réformées françaises.

b. Un emploi précoce de diplomates huguenots

La recherche de l'équilibre par la Couronne apparaît par le choix qu'elle fait d'envoyer en Suisse Lambert Meigret, sieur de Lives,⁵³ en 1530, afin d'aider l'ambassadeur ordinaire Daugerant de Boisrigaut à conjurer l'envenimement redouté des tensions confessionnelles à l'issue de la première paix de Kappel⁵⁴. Celui-ci appartenait à une famille lyonnaise respectée, sa fratrie est particulièrement connue pour avoir donné au royaume un éminent linguiste et humaniste, Louis Meigret⁵⁵, mais surtout l'un des premiers personnages de langue française affichant publiquement sa sensibilité à certaines thèses réformées, Aimé Meigret⁵⁶. Sa vie avant son ambassade est notamment connue par l'article qui lui est consacré dans *La France protestante*. Cependant, si le paragraphe

⁵² La première confession helvétique est rédigée en 1536. Celle adoptée en 1566, inspirée par Bullinger, prend davantage de distance avec le luthéranisme et est notamment le fruit des efforts déployés par Calvin et le doyen de Zurich pour rapprocher les doctrines calvinistes et zwinglistes.

⁵³ Parfois orthographié « Maigret ».

⁵⁴ Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., I : 1430-1559, op. cit.*, p. 380.

⁵⁵ Franz Josef Hausmann, *Louis Meigret : humaniste et linguiste*, Tübingen, Narr, 1980.

⁵⁶ N. Weiss, *Le réformateur Aimé Meigret, le martyr Étienne de la Forge et Jean Kleberg dit le bon Allemand, Notes sur la Réforme à Lyon et à Paris, 1524-1546*, dans « Bulletin de l'histoire du protestantisme français », Vol. 39, No. 5, 15 mai 18890, Paris, Librairie Droz, 1890, p. 245-269.

évoque son rôle comme trésorier de François I^{er} dans le Milanais, l'ouvrage reste muet concernant ses différentes missions en Suisse, et particulièrement sur son ambassade⁵⁷. La suite de la notice indique que Lambert aurait été condamné par François I^{er} en 1527 pour ses manquements financiers, et plus durement encore en 1534 pour s'être approché de trop près des thèses réformées⁵⁸. Cependant le trésorier du roi étant mort l'année précédente au cours de sa légation helvétique⁵⁹, et celle-ci n'étant même pas évoquée dans l'article, on peut supposer qu'une partie de sa vie telle qu'elle est écrite dans *La France Protestante* a été confondue avec celle de l'un de ses frères, particulièrement à partir de 1530⁶⁰. Si sa condamnation pour dettes semble avoir été réelle et a bien conduit à la confiscation de ses biens, notamment de sa maison au profit du Connétable de Montmorency, elle a eu lieu après sa mort⁶¹.

Financier avant d'être ambassadeur, le sieur de Lives fit une brillante carrière⁶². C'est en cette qualité de trésorier qu'il accomplit ses premières missions à destination de la Suisse. Après la conquête du duché de Milan par François I^{er}, il est à ce titre employé plusieurs fois comme juge pour le roi aux journées de marche, sorte de tribunal chargé d'arbitrer les différends, notamment financiers, entre le roi de France et les Confédérés. Il est ainsi envoyé pour la première fois comme juge aux journées de marche de Poggio et de Ponte-Tresa en mai-juin 1517⁶³, dans les bailliages italiens tout juste conquis par les cantons centraux. Il retourne en Suisse avec des attributions identiques en octobre-novembre de la même année⁶⁴, puis à nouveau en mai 1519⁶⁵. En juin-juillet 1521, il est chargé d'une mission financière à Berne : il apporte dans la cité de l'Aar les sommes promises aux Confédérés après l'établissement du traité d'alliance de Lucerne (5 mai 1521), puis il

⁵⁷ Eugène Haag, Émile Haag, *La France protestante, ou, Vies des protestants français qui se sont fait un nom dans l'histoire depuis les premiers temps de la réformation jusqu'à la reconnaissance du principe de la liberté des cultes par l'Assemblée nationale*, volume 7, Paris, Joël Chérbuliez, 1857, p. 361-362.

⁵⁸ « Au lieu de venir en aide à un homme qui s'était mis dans la gêne pour son service, François I^{er} usa à son égard de la plus grande rigueur. Il le fit emprisonner au Petit Chatelet et condamner, en 1527, par une commission à une amende de 15.000 livres et à la perte de tous ses offices royaux. Redevenu simple particulier, Meigret tourna toute son activité vers l'étude des questions religieuses qui agitaient les esprits ; il se jeta ainsi au-devant d'autres dangers. Le pénultième d'août 1534, convaincu d'avoir mangé de la viande en carême et aux jours défendus, il fut condamné à l'amende honorable, à la confiscation de ses biens et à cinq années de bannissement ». C'est en fait son frère Louis qui est jeté en prison pour avoir mangé de la viande pendant le carême. *Ibid.*, Franz Josef Hausmann, *Louis Meigret : humaniste...*, op. cit., p. 84.

⁵⁹ Édouard Rott, *Histoire de la représentation...*, I : 1430-1559, op. cit., p. 387.

⁶⁰ Il est indiqué comme ayant poursuivi sa vie réfugié à Genève après 1534.

⁶¹ Francis Decrue, *Anne duc de Montmorency, Connétable et pair de France*, Paris, Plon, 1889, p. 42.

⁶² Après avoir servi comme trésorier aux Blancs de Milan, il est nommé trésorier de l'extraordinaire des guerres à la place de Philibert Babou de La Bourdaisière (30 sept. 1516), puis, en février 1522, contrôleur général des guerres, conseiller et valet de chambre du roi. En 1523 il est commis pour la régie des biens du connétable de Bourbon et, en 1524 (11 mars), avec plusieurs autres, pour examiner les comptes de Jacques Beaune de Semblançay. N. Weiss, *Les débuts de la Réforme en France d'après quelques documents inédits*, dans « Bulletin de l'histoire du protestantisme français », 74^e année, 23^e de la 5^e série, janvier-mars 1925, Paris, Librairie Fischbacher, 1925, p. 1-2.

⁶³ Édouard Rott, *Histoire de la représentation...*, I : 1430-1559, op. cit., p. 226-227.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 229.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 235-236.

participe à la distribution des pensions⁶⁶. S'il est nommé ambassadeur extraordinaire près de dix ans après sa dernière mission en pays helvète, Lambert Meigret n'en a pas moins une certaine expérience de la négociation avec les Suisses. La situation nécessite alors la présence d'un habile financier à même de négocier avec les cantons dans un contexte tendu⁶⁷, ce qui justifie son envoi dans un premier temps. S'il semble très improbable qu'il ait pu professer des idées luthériennes dès avant 1521, la question peut légitimement se poser lorsqu'il prend ses fonctions d'ambassadeur extraordinaire du Très Chrétien à Soleure en janvier 1530. Plusieurs indices plaident pour rattacher *a minima* le sieur de Lives au courant de l'évangélisme de Guillaume Briçonnet et Lefèvre d'Étaples. D'abord, il s'inscrit dans un milieu familial fortement imprégné par les idées de ce courant : d'après Franz Joseph Hausman, Lambert partage avec ses trois frères Louis, Aimé et Laurent, la haine des sophistes qui s'érigent en « pédagogues » alors que les textes de l'Évangile proclament la liberté du chrétien⁶⁸. Aimé Meigret, son jeune frère, va le plus loin dans la charge contre l'Église en prononçant en avril 1524 à Grenoble un sermon qui lui vaut d'être emprisonné jusqu'en 1527 et d'être considéré comme l'un des pionniers lyonnais de la Réforme⁶⁹. Il semble bien peu probable que François I^{er} ait ignoré ce passif familial quand il a choisi d'envoyer Meigret comme ambassadeur en Suisse, particulièrement dans le contexte de fortes tensions religieuses entre les cantons. Les derniers mois de la vie de Lambert en Suisse, marqués par les accusations des Waldstätten à son endroit, permettent également de penser que l'ambassadeur aurait pu entretenir des penchants pour les doctrines luthériennes⁷⁰.

La confession d'Antoine Morelet Du Museau, seigneur de La Marcheferrière, est nettement plus assurée : fils du général des finances Jean Morelet Du Museau, lui-même envoyé à plusieurs reprises en Suisse par le roi et mort en fonction comme ambassadeur extraordinaire à Fribourg en mai 1529⁷¹, il avait accompagné son père dans ses missions, notamment en tant que trésorier des Ligues suisses, fonction qu'il occupe de 1523 à 1532. Il est néanmoins contraint de fuir à Bâle en 1534 après avoir été impliqué dans des affaires de corruption⁷². Le sieur de La Marcheferrière s'est probablement ouvert à la parole des réformateurs avant son séjour Bâlois, à la faveur de ses missions suisses, ce qui

⁶⁶ *Ibid.*, p. 242.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 380-381.

⁶⁸ Franz Josef Hausmann, *Louis Meigret : humaniste...*, *op. cit.*, p. 84.

⁶⁹ N. Weiss, *Le réformateur...*, *op. cit.*, p. 252-253.

⁷⁰ Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., I : 1430-1559*, *op. cit.*, p. 387.

⁷¹ *Ibid.*, p. 375

⁷² Jean Tagaut, *Odes à Pasithée*, Genève, Droz, 1995, p. XLVII.

a certainement pesé dans sa décision de fuir la France⁷³. Durant cet exil, il côtoie Louis Du Tillet et Calvin qui le qualifie de « jeune homme droit et modeste »⁷⁴, puis se rend à Genève en 1536. C'est en tout cas en toute connaissance de cause, et même en vertu de ses accointances confessionnelles avec les luthériens, que François I^{er} décide de le rappeler d'exil en 1537 afin de servir sa diplomatie auprès des princes protestants allemands⁷⁵.

La Couronne continue par la suite d'utiliser ce précieux agent en Suisse, notamment durant la neuvième guerre d'Italie : il est chargé d'une ambassade extraordinaire pour aller demander une levée de mars à septembre 1543⁷⁶, puis il est renvoyé en Suisse en novembre 1543, mais la mission avorte rapidement car l'agent tombe malade sur le chemin⁷⁷. De juin à septembre 1545, il est à nouveau employé comme ambassadeur extraordinaire pour régler plusieurs querelles pécuniaires intentées par des particuliers, ainsi que protester contre le transit sur le territoire des Confédérés de caisses d'armes à destination de l'Angleterre⁷⁸. Nommé ambassadeur résident à Soleure en mars 1546 pour calmer les Suisses qui réclament l'argent des pensions, il reste en poste six mois⁷⁹. Il ne revient en Suisse qu'à l'été 1550 en tant que juge de marche⁸⁰. Enfin, il est nommé pour la deuxième fois ambassadeur ordinaire auprès des Confédérés en février 1551 et meurt en poste en octobre de l'année suivante⁸¹. Morelet est l'exemple même du représentant qui a été employé pour de nombreuses missions sous François I^{er} puis sous Henri II comme agent protestant en toute connaissance de cause. Ses sympathies pour les nouvelles idées religieuses ne se sont pas éteintes entretemps, dans la mesure où on le retrouve à Paris vers 1548 tenant une sorte de salon où il recevait des humanistes parisiens ainsi que des hommes de lettres sympathisants de la Réforme⁸². Sa famille proche n'est d'ailleurs pas épargnée par la répression royale : son gendre et son frère cadet furent

⁷³ *Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française recueillie et publiée avec d'autres lettres relatives à la réforme et des notes historiques et biographiques*, volume 7, éd. A.-L. Herminjard Genève, H. Georg libraire éditeur, 1886, p. 199. « Morelet Du Museau, jadis réfugié en Allemagne pour la cause de l'Évangile ».

⁷⁴ *Jean Calvin à Guillaume Farel*, Ratisbonne, 12 mai 1541, dans *Ibid.*, p. 114.

⁷⁵ « François I avait rappelé de l'exil et réintégré dans tous ses droits Morelet Du Museau, sans exiger de lui une abjuration. Les Bâlois le remercièrent humblement de cet acte de « clémence », qui n'était au fond qu'un acte de politique. Le Roi Très Chrétien ne se faisait aucun scrupule d'élire comme agents ou ambassadeurs en Suisse et en Allemagne, des hommes qu'il aurait pu faire poursuivre dans son royaume pour « crime d'hérésie ». Aussi réservait-il Morelet pour certaines négociations où celui-ci aurait bien plus de chances de réussir qu'un gentilhomme attaché à l'église romaine ». *Ibid.*, p. 203.

⁷⁶ Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., I : 1430-1559*, *op. cit.*, p. 412-413.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 414.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 417.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 332-334.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 511-512.

⁸¹ *Ibid.*, p. 471-474.

⁸² Jean Tagaut, *Odes...*, *op. cit.*, p. LVI.

dénoncés pour crimes d'hérésie puis arrêtés fin 1551⁸³. Son existence est révélatrice du fait que malgré toutes les persécutions en cours dans le royaume, les souverains français ne faisaient pas usage de diplomates hérétiques que par ignorance de leur foi, mais qu'ils voyaient tout l'intérêt qu'ils avaient à les utiliser et même à encourager leur carrière.

En 1548, la Couronne emploie également le capitaine protestant allemand Sebastian Schertlin von Burtenbach⁸⁴, qui est chargé au nom du roi de France en mars 1552 d'une mission extraordinaire auprès des cantons occidentaux afin de réclamer le libre passage des troupes qu'il s'apprête à recruter en Allemagne⁸⁵. Enfin, c'est également sous le règne de Henri II que le diplomate protestant Mathieu Coignet fait ses premières armes au service du monarque en tant que procureur et juge de marche⁸⁶, et que Christophe Richer effectue également plusieurs missions du même type après son retour de Copenhague⁸⁷. Jusqu'au début des guerres de Religion, Soleure est donc sans conteste l'une des ambassades les plus prisées par les agents ouverts aux nouvelles idées religieuses, qui y mènent leurs missions avec l'assentiment du roi.

3. Les royaumes nordiques luthériens

a. Deux monarches protestants intéressants pour la diplomatie française

Les diplomates protestants du roi de France qui sont envoyés en ambassade dans l'espace scandinave au XVI^{ème} siècle sont amenés à négocier dans un espace marqué par la rivalité séculaire entre deux Couronnes. À la fin du XIV^{ème} siècle, le royaume de Suède, de Danemark et de Norvège s'étaient rassemblés au sein de l'Union de Kalmar, union personnelle fondée sur un unique souverain. Ce rapprochement n'avait pas supprimé les tensions pour autant : les trois entités ayant conservé leurs lois et leurs institutions, chaque nouveau roi devait être élu indépendamment par les États des différents royaumes, les successions entraînaient ainsi de nombreuses crises. De plus, la suprématie danoise favorisait les révoltes nobiliaires suédoises, conduisant l'Union à être brisée puis réaffirmée à plusieurs reprises. Entre 1517 et 1520, le roi Christian II de Danemark doit encore mener plusieurs campagnes pour reconquérir la Suède, dont la noblesse avait refusé son élection⁸⁸. Ce fragile édifice

⁸³ Antoine Morelet de Museau an Heinrich Bullinger, Bâle, 3 février 1552, Zürich StA, E II 359, f. 2881. Les deux parvinrent à s'en sortir, mais l'affaire préoccupa l'ambassadeur durant son service.

⁸⁴ Bayard Taylor, *A History of Germany from the Earliest Times to the Present Day*, New York, D. Appleton and Company, 1894, p. 269.

⁸⁵ Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., I : 1430-1559, op. cit.*, p. 512.

⁸⁶ Voir *infra* p. 93.

⁸⁷ Voir *infra* p. 71.

⁸⁸ La postérité a surtout retenu le « Bain de sang de Stockholm », exécution de plusieurs dizaines d'opposants au roi de Danemark sur la Grand'place de la capitale suédoise le 8 novembre 1520.

politique vole *de facto* en éclat en 1523 lorsque Gustave Vasa est élu roi de Suède par la diète de Strängnäs, consacrant la division du monde scandinave en deux blocs pendant l'époque moderne. Durant le XVI^{ème} siècle, le royaume de Danemark est incontestablement la première puissance du Nord, son roi ceint toujours la couronne de Norvège⁸⁹, avec laquelle les liens sont resserrés. Il possède encore la Scanie, province située au sud de la péninsule scandinave qui lui assure un contrôle sans partage sur les très stratégiques détroits de la mer Baltique. La Suède, royaume nouvellement indépendant uni au duché de Finlande, est surclassée économiquement et démographiquement par son voisin, elle a en outre été affaiblie par sa guerre de libération et par l'émergence de nombreux troubles internes à partir des années 1530. Si la reconnaissance de l'élection de Gustave Vasa par Frédéric I^{er} en 1524 permet un retour à la paix pendant près de quarante ans, la rivalité entre les deux puissances du Nord demeure une constante géostratégique fondamentale dans cette région.

L'imposition de la réforme luthérienne par les souverains scandinaves permet cependant un rapprochement entre les deux Couronnes dans les décennies qui suivent la fin de l'union. Dès le règne de Frédéric I^{er} au Danemark, les nouvelles doctrines se répandent dans le royaume, notamment dans le Holstein, territoire sous contrôle danois gouverné par le duc Christian, fils aîné du roi et fervent luthérien. La politique d'indépendance du monarque vis-à-vis du pape le conduit en 1526 à rompre ses liens avec le Saint-Siège : l'Église danoise devient nationale. L'année suivante, il refuse de prendre parti dans les querelles religieuses, autorisant la libre prédication de l'Évangile, et donnant *de facto* un statut officiel aux prédicateurs de la nouvelle foi qui peuvent diffuser leur message sans être inquiétés⁹⁰. Quand le roi meurt en 1533, sa succession cristallise immédiatement les tensions confessionnelles : les évêques danois s'opposent à l'élection de Christian qui a déjà fait démonstration de son zèle luthérien en chassant l'Église romaine de son duché de Holstein. Cette opposition fait basculer le royaume dans une guerre civile de trois ans, la guerre du Comte, entre les partisans de Christian III et ceux de l'ancien roi de Danemark Christian II⁹¹. Après avoir emporté quelques succès, ce dernier doit cependant s'incliner et son rival entre finalement dans Copenhague en août 1536. Afin de rembourser les emprunts contractés pendant la guerre et rétribuer son armée, le nouveau roi fait arrêter et démettre les évêques puis saisit leurs domaines au profit de la Couronne⁹² : l'Église catholique danoise cesse d'exister pour devenir une Église luthérienne dénuée de pouvoir

⁸⁹ La Norvège est également souveraine sur l'Islande et les îles Féroé.

⁹⁰ Éric Schnackenburg, Jean-Marie Maillefer, *La Scandinavie à l'époque moderne (fin XV^e-début XIX^e siècle)*, Péronnas, Belin, 2010, p. 53.

⁹¹ Roi de 1513 à 1523, il avait été déposé par les partisans de Frédéric I^{er}.

⁹² *Ibid.*, p. 49.

politique et économique⁹³. Par l'ordonnance ecclésiastique du 2 septembre 1537, Christian III devient le chef de cette nouvelle structure et s'emploie à faire de l'université de Copenhague le centre de formation des pasteurs et théologiens du royaume. Afin de favoriser l'adoption de son ordonnance, le souverain s'était fait couronner en grande pompe le mois précédent par le réformateur Johannes Bugenhagen, devenant le premier roi régnant à passer officiellement au luthéranisme⁹⁴. Il s'emploie ensuite à imposer la réforme luthérienne de force à la Norvège, puis à l'Islande où l'application de l'ordonnance suscite de violentes résistances jusqu'en 1550.

En Suède, la nouvelle religion est introduite de manière beaucoup plus progressive par Gustave Vasa et ses successeurs. À l'issue de la guerre de libération, le monarque entend d'abord limiter le pouvoir temporel des évêques suédois⁹⁵ et obtenir de l'Église une contribution afin de relever le royaume ruiné par le conflit avec le Danemark. La difficile situation financière du roi le pousse à prêter une oreille attentive aux thèses luthériennes, qu'il laisse s'exprimer librement afin de faire pression sur le clergé catholique. En 1527, au cours des états généraux du royaume de Västerås, le souverain obtient la confiscation des domaines ecclésiastiques au bénéfice de la Couronne, ainsi que la contribution régulière du clergé qu'il désirait. Si les réformateurs peuvent désormais diffuser leur parole officiellement, le roi ne cherche pas à rompre avec Rome : la question de la doctrine religieuse reste en suspens, et aucun changement n'est introduit dans le culte et dans l'organisation de l'Église suédoise. Le remplacement progressif des évêques catholiques par des prélats luthériens entraîne un nouvel affrontement : ces derniers sont peu satisfaits de la modération religieuse du souverain, défendent l'indépendance spirituelle de leur nouvelle Église et tentent en 1536 de généraliser la messe en suédois. Après avoir brisé ces résistances à son contrôle, le roi entreprend lui-même la réorganisation religieuse de son royaume : aux états généraux de 1544, les pratiques catholiques jugées superstitieuses sont interdites⁹⁶. Le luthéranisme n'est pas pour autant officiellement adopté et une large part de la liturgie catholique demeure. Les successeurs de Gustave Vasa se montrent prudents vis-à-vis de l'Église d'État léguée par leur père : Éric XIV (1560-1568) laisse les questions religieuses en suspens, tandis que Jean III (1568-1592) se montre conciliant avec le catholicisme⁹⁷.

⁹³ L'Église danoise cesse d'être représentée au Conseil du royaume, la dîme est désormais versée à la Couronne, les monastères disparaissent progressivement.

⁹⁴ Otfried Czaika, « La Scandinavie », dans *L'Europe en conflits, Les affrontements religieux et la genèse de l'Europe moderne (vers 1500-vers 1650)*, dir. Wolfgang Kaiser, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

⁹⁵ Comme au Danemark, les évêques sont membres du Conseil du Royaume et l'Église possède un quart des terres suédoises.

⁹⁶ Les pèlerinages et le culte des saints sont notamment supprimés.

⁹⁷ Ce n'est qu'en 1593, lorsque le fils catholique de Jean, Sigismond, est élu roi de Pologne, que le clergé luthérien prend peur à la perspective d'un retour de l'ancienne foi et adopte officiellement des principes inspirés de la Confession d'Augsbourg par la résolution d'Uppsala.

La situation des royaumes scandinaves en fait des puissances intéressantes pour François I^{er} dans les années 1540 : situés géographiquement idéalement pour constituer une alliance de revers, leur récent passage au luthéranisme les pousse à devenir les alliés naturels des princes allemands de la ligue de Smalkalde⁹⁸ et des adversaires désignés des Habsbourg. Le Danemark particulièrement, en vertu de sa proximité avec l'espace allemand et de ses attaches avec les princes de l'Empire, de sa prépondérance dans le nord de l'Europe et de son contrôle des détroits de la Baltique, pouvait légitimement intéresser la diplomatie française. De plus, le roi Christian II, évincé du trône et emprisonné par Christian III en 1536 à l'issue de la guerre du Comte, était marié à la sœur de Charles Quint. L'Empereur soutient naturellement les prétentions à la Couronne danoise des deux gendres du roi déchu, le duc François de Lorraine et l'Électeur palatin Frédéric⁹⁹, contre le souverain en place. Le roi de France a donc tout intérêt à favoriser la bonne entente entre les deux royaumes scandinaves, ainsi qu'à les entretenir dans la défiance vis-à-vis des Habsbourg afin de faire contrepoids à la puissance impériale.

b. Christophe Richer : un ambassadeur crypto-luthérien ?

Si plusieurs missions ponctuelles sont envoyées vers les cours du Nord par François I^{er} dès 1518¹⁰⁰, celles effectuées par Christophe Richer menées entre 1541 et 1547 sont les premières à marquer l'établissement de relations durables entre la France et le Danemark. Né à Thorigny vers 1513¹⁰¹, celui-ci parvient à mener une brillante carrière sous la protection du chancelier Guillaume Poyet, auquel il s'est attaché : en 1538, il assiste de près à l'entrevue d'Aigues-Mortes entre Charles Quint et François I^{er}¹⁰², puis il est nommé valet de chambre du roi en 1540 et maître des requêtes ordinaire de l'Hôtel de la reine sous Henri II¹⁰³. Comme pour beaucoup d'hommes de cette époque, durant laquelle les lignes de démarcations confessionnelles restaient encore souvent floues, aucune preuve définitive ne permet d'affirmer avec certitude que Richer aurait été protestant. Cependant,

⁹⁸ Le Danemark s'allie à la Ligue en 1538.

⁹⁹ Alfred Richard, *Un diplomate poitevin...*, op. cit., p. 32.

¹⁰⁰ Avant 1541, Alfred Richard évoque la mission de François de Bordeaux en 1518, de Gautier Labbé ou Lobbé en 1523 et de Nicolas de Rustici en 1533.

¹⁰¹ Sa notice dans la *Biographie Universelle* de Michaud le fait naître en 1523, ce qui semble peu probable dans la mesure où il aurait dix-huit ans lorsqu'il accomplit sa première mission 1541. Dans les mémoires de Richer éditées par Camusat, on trouve la date plus vraisemblable de 1513, l'éditeur ajoutant que l'intéressé est décédé « 24 jour de Mars 1552 avant Pasques, âgé de 39 ans. » Louis-Gabriel Michaud, *Biographie Universelle Ancienne et Moderne : histoire par ordre alphabétique de la vie publique et privée de tous les hommes*, volume 35, Paris, Desplaces, 2^e édition, 1843, p. 646. Christophe Richer, « Mémoires du sieur Richer Ambassadeur pour les Roys Tres-Chrestiens Francois premier & Henry second en Suede & Dannemarch », dans Nicolas Camusat, *Meslanges historiques, ou Recueil de plusieurs actes, traitez, lettres missives, et autres mémoires qui peuvent servir en la déduction de l'histoire, depuis l'an 1390 jusques à l'an 1580*, Troyes, Par Jacques Febure, devant nostre Dame, à l'enseigne du point du Jour, 1644.

¹⁰² Eugénie Droz, *Chemins de l'hérésie, Textes et documents*, volume 3, Genève, Slatkine, 1974, p. 93 n. 42.

¹⁰³ Édouard Rott, *Histoire de la représentation...*, I : 1430-1559, op. cit., p. 571.

une série de signes permettent de faire peser sur lui des soupçons qui justifient pleinement de s'attarder sur son cas.

Pour l'historien danois Holger Frederik Rørdam, le comportement de l'ambassadeur durant ses missions laisse peu de place au doute concernant sa confession : celui a en effet assisté à un baptême dans une église luthérienne¹⁰⁴, ce qui constitue d'après lui un premier indice. De plus, son mariage postérieur avec Marie de Scudoroze, fille d'honneur de la reine de Danemark, qui en fait le beau-frère d'Erasmus Michaelius Laetus, célèbre historien et poète latinisant danois, accrédite encore davantage l'hypothèse¹⁰⁵. L'union de Richer avec une luthérienne, rapporté notamment par Camusat dans son édition de ses *Mémoires*¹⁰⁶, plaide en effet au moins pour une ouverture du diplomate aux nouvelles idées religieuses. Les noces ayant eu lieu vraisemblablement lors de sa mission de 1544-1547¹⁰⁷, il apparaît peu probable à cette époque que Christian III, dont on a vu l'ardeur à imposer et défendre l'orthodoxie luthérienne dans son royaume, consente de bonne grâce au mariage de l'une des filles d'honneur de la reine avec un papiste, fut-il le sujet étranger d'un roi catholique. Il convient de souligner ensuite que Richer appartenait pleinement à l'univers lettré de son temps, il était notamment proche de certains héritiers du courant évangélique français qui penchaient vers la Réforme : Étienne Dolet¹⁰⁸, condamné à mort pour hérésie en 1546 et dont il aurait été le protecteur¹⁰⁹, ainsi que Robert Estienne¹¹⁰, réfugié à Genève à partir de 1552 après avoir été imprimeur du roi. Eugénie Droz attribue à Richer la paternité de la traduction de quelques psaumes contenus dans le Psautier de Paris¹¹¹, imprimé en 1551, il s'agit de la première traduction complète d'un psautier en français. Enfin, Christophe Richer a été amené à voyager à travers l'Europe au cours de sa vie, et à être en contact avec plusieurs cultures et confessions différentes : avant même d'être nommé ambassadeur, il a été envoyé en mission à Constantinople¹¹², expérience dont il a tiré un ouvrage sur les mœurs des Turcs qu'il dédie à François I^{er}¹¹³. Au cours de la décennie 1540, il côtoie de près les cours des souverains luthériens scandinaves, puis réside à Bâle entre 1551 et 1552, en

¹⁰⁴ Le baptême du duc Jean, fils du roi de Danemark, né le 25 mars 1545.

¹⁰⁵ Holger Frederik Rørdam, « Résidents français... », *art. cit.*, p. 4-5.

¹⁰⁶ *Mémoire dressé par le Sieur Richer sur la conférence qu'il eut par commandement du Roy avec le Secrétaire du Roy de Suède*, dans Christophe Richer, « Mémoires... », *op. cit.*, p. 23.

¹⁰⁷ Alfred Richard émet l'hypothèse que le mariage de Richer serait l'explication à la longévité de cette ambassade auprès du roi de Danemark. Alfred Richard, *Un diplomate poitevin...*, *op.cit.*, p.27.

¹⁰⁸ Eugénie Droz, *Chemins...*, *op. cit.*, p. 93 n. 42.

¹⁰⁹ Louis-Gabriel Michaud, *Biographie Universelle...*, *op. cit.*, p. 646.

¹¹⁰ Il est l'éditeur de son livre *Des coutumes et manieres de vivre des Turcs, faict en latin par Christophe Richer, & par iceluy Richer traduit en langue Française*, Paris, Robert Estienne, 1540.

¹¹¹ Eugénie Droz, *Chemins...*, *op. cit.*, p. 93.

¹¹² Les dates et les objectifs de cette mission sont flous, D'après Michaud, il y aurait affronté les agents de Charles Quint et aurait été en réel danger.

¹¹³ Christophe Richer, *Des coutumes et manieres...*, *op. cit.*

terre réformée. Ces différents séjours accréditent davantage l'idée d'une possible conversion du jeune ambassadeur aux thèses luthériennes ou réformées¹¹⁴. Si conversion il y eut, elle resta en tout cas secrète ou temporaire, l'ambassadeur à sa mort étant enterré « en l'Église de Saint Sulpice au Fauxbourg de Paris derrier le grand Autel »¹¹⁵. À la lumière de ces éléments, il est donc raisonnable de considérer que Christophe Richer a pu être crypto-protestant. Ses liens avec les lettrés de la nouvelle foi et ses accointances religieuses suspectes ne pouvaient pas être inconnus des souverains, mais comme cela a pu être constaté, ceux-ci ne s'embarrassaient que peu de telles considérations.

Les circonstances de la première ambassade de Richer auprès des royaumes scandinaves sont connues notamment par ses *Mémoires*, qui relatent l'arrivée du secrétaire du roi de Suède François de Trébeau auprès de François I^{er} en juin 1541¹¹⁶. Après avoir expliqué les difficultés commerciales de son royaume, l'envoyé propose une alliance au roi de France et demande l'envoi d'une délégation dans son pays pour en discuter les modalités¹¹⁷. Richer se voit ensuite confier la mission par le roi entouré de son Conseil privé, « le Cardinal de Tournons, L'admiral de Brion nouvellement retourné en grace, le Chancelier Poyet & Maistre G. Bayard Secrétaire de ses finances »¹¹⁸, de s'entretenir avec le secrétaire suédois pour déceler les objectifs caches derrière sa demande. Après s'être fait raconter par l'envoyé l'histoire de la libération de la Suède et l'élection de Gustave Vasa, Richer rapporte à François I^{er} les intentions qu'il a perçues chez son interlocuteur : établir des relations commerciales profitables avec la France, ainsi que s'allier « avec le Roi, lequel il scauroit estre le premier & plus puissant Prince de la Chrestienté », afin de renforcer le trône suédois au sein du concert des puissances européennes, mais aussi à l'intérieur de son royaume¹¹⁹. Le souverain, qui recherche des appuis contre Charles Quint et Henri VIII¹²⁰, consent à dépêcher un ambassadeur en Suède. Si l'on s'en tient à ce narratif, ce n'est donc pas en vertu de sa confession que le jeune valet de chambre est envoyé initialement en Scandinavie, mais grâce à sa proximité avec le monarque. Le fait qu'il soit par la suite renvoyé plusieurs fois en Suède et au Danemark est révélateur de la confiance royale constamment renouvelée à son endroit : après son retour, il repart pour Copenhague

¹¹⁴ Alain Tallon, à la suite d'autres historiens, souligne ce facteur comme l'un des éléments pouvant expliquer la fragilité du catholicisme de certains diplomates français : « Ces diplomates, bien souvent ecclésiastiques, ont eu à négocier tantôt avec le pape, tantôt avec le sultan, avec les cantons zwingliens et les princes luthériens. Ils auraient tiré de ces expériences sinon un scepticisme déjà voltairien, du moins une plus grande ouverture aux idées nouvelles ». Alain Tallon, « Division de la chrétienté... », *art. cit.*, p. 42-43.

¹¹⁵ *Mémoire dressé par le Sieur Richer sur la conférence qu'il eut par commandement du Roy avec le Secrétaire du Roy de Suède*, dans Christophe Richer, « *Mémoires...* », *op. cit.*, p. 23.

¹¹⁶ Fredrik Ulrik Wrangel, *Liste des diplomates français en Suède 1541-1891*, Stockholm, Norstedt & Söner, 1891, p. 3.

¹¹⁷ *Mémoire dressé par le Sieur Richer sur la conférence qu'il eut par commandement du Roy avec le Secrétaire du Roy de Suède*, dans Christophe Richer, « *Mémoires...* », *op. cit.*, p. 4-5.

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 5

¹¹⁹ *Ibid.*, p.7

¹²⁰ *Ibid.*, p.8

et Stockholm à la fin de l'année 1542 afin de solidifier les liens noués, puis au début de 1545 après le traité de Crépy-en-Laonnois. Il reste deux années auprès du roi de Danemark, ce qui en fait le premier ambassadeur ordinaire dans ce pays, il y est encore lorsque survient le décès de François I^{er}¹²¹. Christophe Richer est enfin employé en Suisse entre 1548 et 1549 comme adjoint aux ambassadeurs extraordinaires chargés du renouvellement de l'alliance entre la France et les Confédérés¹²². Sa mort précoce en 1553, à l'âge de trente-neuf ans, met fin brutalement à sa prometteuse carrière de diplomate.

c. Charles de Danzay : l'agent calviniste des Valois au Danemark

Le poste d'ambassadeur résident à Copenhague ne reste pas vacant longtemps : dès 1548, Henri II y envoie Charles de Danzay. La mission de ce dernier est particulière à plus d'un titre : elle étonne d'abord par sa longueur, en une époque où les ambassadeurs ordinaires séjournent en moyenne quatre à cinq ans dans un pays¹²³. Le résident de Copenhague, malgré plusieurs retours en France, y demeure jusqu'à sa mort en 1589, soit plus de quarante ans ! Cette stupéfiante longévité apparaît d'autant plus extraordinaire que l'intéressé ne fait aucun mystère de sa foi calviniste. La figure de ce diplomate a fait l'objet de plusieurs études, dont la plupart sont assez anciennes : Rørdam lui consacre la majeure partie de son ouvrage, mais c'est surtout le travail d'Alfred Richard, qui lui est entièrement dédié, qui fait encore autorité aujourd'hui¹²⁴. Né à Saint-Maixent en 1515, Charles Quissarme de Danzay fait ses études de droit à l'Université de Poitiers. C'est grâce aux contacts privilégiés de sa famille avec Jacques Le Roux, conseiller au Parlement, et André Bouchard, maître des requêtes de l'Hôtel du roi, qu'il peut se rendre à Paris pour y étudier, puis côtoyer la Cour et entrer à l'Hôtel du roi de France vers l'âge de vingt-cinq ou vingt-sept ans¹²⁵. Il est envoyé comme informateur à Strasbourg en 1547 pour entretenir l'alliance des princes protestants contre l'Empereur¹²⁶. Il joue alors un rôle de relais entre le pouvoir royal et les agents français. C'est au cours de cette période qu'il côtoie le recteur protestant du Gymnase, Jean Sturm, auprès duquel il perfectionne sa maîtrise du latin et de l'allemand¹²⁷. C'est vraisemblablement par son entremise que Danzay peut rencontrer Calvin, une entrevue qu'il racontera des années plus tard à l'astronome

¹²¹ *Catalogue des actes de François I^{er}*, tome 9, éd. Paul Marichal, Paris, imprimerie nationale, 1907, p. 34.

¹²² Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., I : 1430-1559*, *op. cit.*, p. 509.

¹²³ Lucien Bély, *L'art de la paix...*, *op. cit.*, p. 46.

¹²⁴ Alfred Richard, *Un diplomate poitevin...*, *op.cit.* Un article récent a également été consacré à Charles de Danzay par Hugues Daussy : Hugues Daussy, « Un diplomate protestant... », *art. cit.*, p. 277-294.

¹²⁵ Alfred Richard, *Un diplomate poitevin...*, *op.cit.*, p. 16-17. La date de son entrée au service du roi n'est cependant pas connue, elle serait comprise entre 1540 et 1543.

¹²⁶ *Ibid.*, p. 18-19.

¹²⁷ *Ibid.*, p. 22.

danois Tycho Brahe¹²⁸. Si rien ne permet de l'affirmer avec certitude, il paraît ainsi raisonnable de dater le début de l'attachement de l'agent à la foi réformée à ce séjour strasbourgeois. La mission qui lui avait été confiée se solde finalement par un échec, Strasbourg n'osant se prononcer ouvertement en faveur de Henri II, néanmoins ses services n'en demeurent pas moins vivement appréciés, notamment du souverain lui-même. Il obtient également la protection du puissant connétable Anne de Montmorency, qui introduit Danzay à la Cour et lui fait donner de nouvelles missions : en 1548, il est envoyé à Bâle pour y seconder l'abbé de Bassefontaine, ambassadeur extraordinaire en Suisse, afin de resserrer les liens avec les Confédérés contre Charles Quint¹²⁹. Enfin, le souverain décide de le dépêcher à Copenhague afin de poursuivre sa politique d'alliances de revers contre l'Empereur et favoriser le commerce français dans la Baltique : le 18 novembre 1548, il obtient ses lettres de créance et se présente devant le roi de Danemark dix jours plus tard¹³⁰. Sa nouvelle mission lui imposait désormais de résider à Copenhague, mais à l'instar de son prédécesseur, il rentre en France auprès du roi une fois ses missions accomplies, ainsi que plusieurs mois chaque été durant les premières années¹³¹. Cependant, à partir de 1566, les affaires du Nord devenant plus urgentes et nécessitant toute son attention, le poste devint réellement permanent¹³², et le diplomate ne revint plus jamais dans son pays natal¹³³. Comme pour Richer avant lui, qui se rendait aussi bien auprès de Christian III que de Gustave Vasa, l'ambassade de Danzay ne se réduit pas à la représentation de son souverain auprès du seul roi de Danemark. Étant l'unique agent de la Couronne de France présent de manière continue dans cette partie de l'Europe durant des décennies, son champ d'action s'étend à un espace bien plus vaste et couvre en réalité toute l'aire baltique. Au cours de son long service, il n'hésite pas à effectuer plusieurs voyages en Suède, mais également vers les villes allemandes du littoral¹³⁴.

Plusieurs similitudes observables entre Christophe Richer et Charles de Danzay peuvent expliquer leur envoi comme diplomates auprès des cours scandinaves : les deux ont reçu une solide éducation et possèdent une bonne maîtrise du latin et de l'allemand, langue dont l'usage devient à

¹²⁸ *Carolus Danzaeus ad Tychonem Brahe*, Copenhague, 17 novembre 1576, dans Tycho Brahe, *Tychonis Brahei et ad eum doctorum virorum Epistolae ab anno 1568 ad annum 1587, nunc primum collectae et editae a F. R. Friis*, Copenhague, 1876-1886, p. 37-38.

¹²⁹ Édouard Rott, *Histoire de la représentation...*, I : 1430-1559, *op. cit.*, p. 509-510.

¹³⁰ Holger Frederik Rørdam, « Résidents français... », *art. cit.*, p. 8-9.

¹³¹ Alfred Richard, *Un diplomate poitevin...*, *op. cit.*, p. 37-38.

¹³² *Ibid.*, p. 16-17. C'est vers cette période qu'il reçoit son titre officiel d'ambassadeur : Fleury Vindry retient la date de 1563, Hugues Daussy indique qu'il possède ce titre en mars 1565. Fleury Vindry, *Les ambassadeurs*, *op. cit.*, p. 41. Hugues Daussy, « Un diplomate... », *art. cit.*, p. 281-282.

¹³³ Alfred Richard, *Un diplomate poitevin...*, *op. cit.*, p. 39-40.

¹³⁴ *Ibid.*, p. 37.

cette époque plus importante dans le métier de diplomate¹³⁵. De plus, ils ont réussi tous les deux à s'attacher un protecteur qui leur a permis de se rapprocher rapidement du roi et d'obtenir sa confiance, en cette époque durant laquelle les solidarités nobiliaires restent encore plus déterminantes pour les carrières que les oppositions religieuses¹³⁶. Si la confession de ces agents a pu peut-être peser dans le choix de la Couronne de les envoyer auprès des souverains luthériens du Nord, il apparaît difficile de le vérifier clairement. À partir des sources à disposition, il semble ainsi que l'atout qu'aurait pu représenter leur religion n'a eu qu'une influence marginale dans la décision finale du monarque.

II. Servir le roi comme « bienfaiteur de l'Évangile »¹³⁷

Si l'utilisation répétée d'ambassadeurs protestants par les rois de France dès le règne de François I^{er} est avérée et assumée par la Couronne, il apparaît logique que les souverains soient satisfaits des services de ces agents quelque peu singuliers. En effet, l'observation de la manière dont ils ont mené à bien leurs missions tend à démontrer que, vu leur efficacité, ces diplomates furent de bons choix pour le Très Chrétien. Par rapport à leurs collègues catholiques, leur religion a constitué dans la plupart des cas une donnée importante à prendre en compte pour leurs interlocuteurs : elle a pu notamment être un frein et rendre certaines négociations plus épineuses. Par ailleurs, le seul choix d'un diplomate de confession protestante par le roi envoyait d'ores et déjà un message clair aux différentes cours concernées. Visiblement attachés aux principes calvinistes d'obéissance au monarque, les agents ne mélangent pas les intérêts de leur mission et ceux de leur foi : s'ils ne mettent aucunement de côté cette dernière et peuvent même la servir explicitement, ce n'est nullement au détriment de la confiance que leur accorde le monarque.

¹³⁵ Alfred Richard souligne à plusieurs reprises la maîtrise de ces deux langues par Danzay, Richer lui-même laisse entendre qu'il parle couramment l'allemand lorsqu'il en souligne l'importance diplomatique dans ses *Mémoires*, ce que peut confirmer sa mission de deux ans à Bâle. *Ibid.*, p. 18, p. 22. *Mémoire dressé par le Sieur Richer sur la conférence qu'il eut par commandement du Roy avec le Secrétaire du Roy de Suède*, dans Christophe Richer, « Mémoires... », *op. cit.*, p. 5.

¹³⁶ Jean-François Labourdette indique que « d'une manière générale, les fidélités et les clientèles jouent un rôle essentiel dans les choix du Roi ». Jean-François Labourdette, « Le recrutement... », *art. cit.*, p.102.

¹³⁷ Expression employée par les cantons protestants lors d'une de leurs assemblées. Ils attendent Antoine Morelet Du Museau, ambassadeur extraordinaire en Suisse, qui doit leur donner des éclaircissements concernant les massacres de Cabrières et de Mérindol. Avant même que l'envoyé ne s'exprime sur le sujet, le fait qu'il professe la nouvelle foi comme eux est un élément qui pousse l'ores et déjà les cantons à avoir confiance en sa parole. *Tag der evangelischen Städte : Zürich, Bern, Basel, Schaffhausen, St. Gallen, Aarau*, 22 mai 1545, dans *Eidg. Absch.*, IV. 2. a., p. 480-481.

1. Des agents efficaces pour la Couronne

Si l'on observe le tableau global de l'utilisation des ambassadeurs protestants par les rois de France avant les guerres de Religion, il apparaît clair que ces diplomates se sont montrés dans l'ensemble tout à fait capables, fidèles et attachés au service du souverain. Cette observation de nature générale permet d'expliquer la confiance que la Couronne renouvelle à ces agents porteurs d'une foi dont elle combat par ailleurs l'émergence au sein du royaume.

a. *Les missions scandinaves de Richer*

Christophe Richer est un exemple tout à fait représentatif du zèle déployé par les agents protestants du Très Chrétien : envoyé en Suède et Danemark à l'été 1541 pour négocier un rapprochement avec les puissances du Nord, il revient dès janvier à la Cour de France. À son retour, il est aussitôt accueilli avec enthousiasme par François I^{er}, comme le relève Eustache Chapuys, ambassadeur de l'Empereur auprès du roi d'Angleterre :

Mon informateur habituel me dit que l'ambassadeur a reçu des lettres de diverses personnalités, ses amis, qui lui écrivent de la cour de France, l'informant que M. Christophe Richer est rentré récemment de son ambassade au Danemark, et que le roi François est ravi du bon succès de ses négociations là-bas.¹³⁸

Richer, après être parti vers le mois de juillet 1541, a en effet donné toute satisfaction à son maître : reçu par Gustave Vasa à Calmar en octobre, il a obtenu du monarque qu'il dépêche en France une nouvelle ambassade¹³⁹. Sa mission provoque ainsi l'envoi l'année suivante d'une délégation suédoise composée des plus grands seigneurs du royaume, puis la signature d'une alliance à Moutier-sur-Saulx en juillet 1542, premier traité franco-suédois de l'histoire¹⁴⁰. L'ambassadeur s'était également arrêté à Copenhague, la conclusion le 29 novembre 1541 du traité d'alliance de Fontainebleau entre la Couronne de France et le Danemark¹⁴¹ indique que ce passage avait maintenu Christian III dans de bonnes dispositions à l'égard de son maître. Enfin, le rapprochement que

¹³⁸ *Eustache Chapuys to the Emperor*, 29 janvier 1542, dans *Calendar of State Papers, Spain*, volume 6, partie 1 (1538-1542), éd. Pascual de Gayangos, Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1890, p. 464. Traduit de l'anglais : « My usual informer tells me that the ambassador has had letters from various personages, his friends, who write from the French court, advising that Mr. Christopher Richer had lately returned from his embassy to Danemark, and that king Francis was delighted with the good success of his negotiations there ».

¹³⁹ Fredrik Ulrik Wrangel, *Liste des diplomates...*, *op. cit.*, p. 3.

¹⁴⁰ Il prévoit l'établissement d'une alliance défensive (chaque partie doit fournir 6000 hommes à la demande de l'autre) et un accord commercial. Le roi d'Écosse était également compris dans cette alliance. Marianne Batail, Jean-François Batail, *Une amitié millénaire, les relations entre la France et la Suède à travers les âges*, Paris, Beauchesne, 1993, p. 100.

¹⁴¹ Le traité avec le Danemark, dirigé contre Charles Quint, prévoyait une assistance militaire entre les deux parties, notamment afin de fermer le Sund au commerce des Pays-Bas. *Ibid.*

décident d'effectuer dans le même temps les deux monarches scandinaves par leur alliance conclue à Brömsebro le 15 septembre¹⁴², satisfaisait la volonté française d'union des puissances secondaires contre l'Empereur. Ainsi, lorsque le valet de chambre de François I^{er} reparait à la Cour après six mois d'absence, celui-ci ne peut qu'être satisfait de ses services.

La deuxième mission de Richer dans le Nord a pour objectif de resserrer les liens avec les alliés alors que les hostilités entre le roi de France et l'Empereur viennent de reprendre. Parti en novembre 1542, l'envoyé doit coordonner l'effort militaire avec le roi de Danemark pour venir en aide au duc de Clèves et l'engager à poursuivre le blocus sur l'Espagne par la fermeture des détroits baltes. Enfin, il doit également défendre l'honneur attaqué de François I^{er} en dénonçant les « calomnies » des impériaux, selon lesquelles le roi de France emploierait 8000 Turcs dans son armée du Roussillon qu'il utilise pour assiéger Perpignan¹⁴³. Il poursuit ensuite son chemin en Suède, rencontre Gustave Vasa au printemps 1543 et lui fait part de ce qu'il a déclaré à Christian III¹⁴⁴. Le diplomate doit également assurer le souverain de l'amitié de son maître et faire ratifier les traités signés l'année passée¹⁴⁵. Peu après le passage de Richer, poussé par la montée des tensions avec les Pays-Bas consécutive au blocage des détroits, le roi de Danemark déclare la guerre à l'Empereur. Lorsqu'il revient auprès de François I^{er}, à l'automne 1543¹⁴⁶, ce dernier a encore lieu d'être satisfait de sa diplomatie scandinave et du rôle joué par son ambassadeur.

La dernière mission de Richer dans le Nord prend place à partir de janvier 1545, après la trêve de Crépy-en-Laonnois (18 septembre 1544) : François I^{er} affronte toujours le roi d'Angleterre Henri VIII, qui a pris Boulogne la même année. L'ambassadeur doit « remonstrer l'assurance que le Roi a de son amitié & alliance pour estre chose jurée & passée »¹⁴⁷. Cette amitié n'est pourtant plus assurée depuis que le roi de Danemark a fait la paix avec Charles Quint et a renoncé à son alliance avec la France¹⁴⁸. Il s'agit pour Richer d'aller s'assurer du soutien de Christian III contre l'Angleterre ou d'obtenir *a minima* sa neutralité¹⁴⁹, une tâche qui maintient le diplomate à

¹⁴² Le Danemark et la Suède avaient alors pour ennemi commun l'Électeur palatin Frédéric, soutenu par Charles Quint, qui pouvait revendiquer les deux couronnes du Nord.

¹⁴³ *Instruction donnée au Sieur Richer allant Amassadeur en Danemarc, par François Bayard*, Angoulême, 21 novembre 1542, dans Christophe Richer, « Mémoires... », *op. cit.*, p. 9-10.

¹⁴⁴ *Ibid.*, p. 10.

¹⁴⁵ Fredrik Ulrik Wrangel, *Liste des diplomates...*, *op. cit.*, p. 3.

¹⁴⁶ *Ibid.*, p. 4.

¹⁴⁷ *Autre Instruction de l'Année 1544, par François de L'Aubebene*, Fontainebleau, 3 janvier 1544 [1545], dans Christophe Richer, « Mémoires... », *op. cit.*, p. 10.

¹⁴⁸ Au cours de la diète de Spire, le 3 mai 1544.

¹⁴⁹ « Si ledict Richer après longues & reiterées persuasions ne peut rien obtenir en cest endroit, priera tres instamment ledict Roi de Dannemarch de la part du Roi que au moins il vueille par le debvoir de l'amitié & alliance d'entre eux, estre contant de ne bailler ne prester aucuns de ses vaisseaux de mer ne permettre que ses subjects en baillent audict Anglois ». *Ibid.*

Copenhague pendant près de deux années. Après plusieurs mois sur place, alors que France et Angleterre viennent de signer le traité d'Ardes (6 juin 1546), l'ambassadeur est parvenu à restaurer l'influence de son maître. Il peut lui écrire fièrement qu'il a réussi à empêcher la proposition faite par les Anglais au roi de Danemark d'alliance et de mariage princier, puis qu'il a fait en sorte que Christian III sollicite dorénavant François I^{er} pour toutes les questions diplomatiques qui pourraient atteindre les intérêts du roi de France :

J'ai mis ledict Roi en telle devotion envers vous qu'il n'estime avoir en ce monde vraie entière, parfaite & fidelle amitié que avec vous. Tellement que nonobstant qu'il traicte de paix avec l'Empereur & d'alliance avec les Electeurs & Landgrave, & n'ait aucun différent avec l'Anglois, toutesfois si ne veut il ici après rien faire avec eux, que ce ne soit par vostre advis & conseil & pour le bien & advancement & repos tant de vos affaires que des siennes propres.¹⁵⁰

Richer s'implique également dans la querelle de succession qui oppose les souverains scandinaves au comte palatin Frédéric : il assiste aux négociations entre le roi de Danemark et ce dernier, qui aboutissent à leur réconciliation, mais il s'alarme lorsque surgit la proposition d'une intervention commune entre les deux monarques contre Gustave Vasa. N'ayant aucune autre instruction sur ce point que les intérêts de la politique française dans le Nord qui seraient mis à mal par une guerre entre ses alliés, le diplomate « persuade » l'Électeur de s'accorder avec le roi de Suède et entretient également Christian III dans ce sens¹⁵¹. Le projet, déjà peu pris au sérieux par ce dernier, ne voit pas le jour. Richer ne parvient en revanche pas à convaincre le roi de Danemark de soutenir ouvertement les princes protestants allemands en lutte contre l'Empereur en 1546-1547¹⁵² : le monarque reste prudemment éloigné des affaires germaniques en dépit de son adhésion à la ligue de Smalkalde et préfère négocier avec les potentats catholiques de l'Empire. François I^{er} aurait également souhaité faire adhérer Christian III à son projet d'alliance entre la France, le Danemark et l'Écosse, et a proposé à cette fin d'offrir la main de Marie Stuart à son fils Frédéric¹⁵³. Malgré ses

¹⁵⁰ *Discours dressée par le sieur Richer, contenant le faict de sa negociation en Dannemarch, et signamment l'estat des affaires d'Allemagne*, dans *ibid.*, p. 12.

¹⁵¹ « Ne sçachant autrement la volonte du Roi, je persuadai le Conte Palatin de se vouloir accorder avec le dict Roi de Suede, & escripts au Roi de Dannemarch, en sorte qu'il espere que le Roi de Suede envoyera ses Ambassadeurs pour parlementer avec le Roi Christierne & traicter avec le Conte Palatin ». *Autre mémoire non datté dudict Sieur Richer sur la negociation par luy faicte en Dannemarch*, dans *ibid.*, p. 16-18.

¹⁵² François I^{er} demande à son ambassadeur de favoriser le soutien du Danemark à la ligue de Smalkalde : « Partant semble au Roi que ledict Roi de Dannemarch par tous moyens honnestes doit favoriser lesdicts Protestans & empescher qu'ils ne soient mis sous la puissance & servitude dudict Empereur, comme en pareil cas le Roi est deliberé faire en quoi faisant chascun d'eux fera beaucoup & à peu de despence, non seulement pour le publicq de la Germanie, mais aussi pour le propre & particulier de chafcun ». *Instruction au Sieur Richer retournant Ambassadeur pour le Roy auprès du Roy de Dannemarch, de ce qu'il aura à luy faire entendre de la part dudict Sieur, par François de L'Aubépine*, dans *ibid.*, p. 15.

¹⁵³ *Le Roi à son ambassadeur de Dannemarck, 1547*, dans *Lettres et mémoires d'Etat, des Roys, Princes, Ambassadeurs et autres Ministres sous les Regnes de François I^{er}, Henry II et François II*, volume 1, éd. Guillaume Ribier, Paris, chez F. Clouzier et la veuve Avbovyn, 1666., p. 606-607.

tentatives, Richer n'est toutefois pas en mesure de convaincre le roi de Danemark¹⁵⁴, celui-ci craignant d'être contraint de s'engager contre son gré en Écosse en raison des nombreux conflits politiques qui y ont cours depuis le décès de Jacques V¹⁵⁵. À la mort de François I^{er}, le bilan de l'ambassadeur auprès du souverain du Nord est néanmoins positif malgré ces quelques insuccès : l'amitié de Christian III vis-à-vis de la France reste assurée nonobstant les déboires diplomatiques de la neuvième guerre d'Italie. Par ailleurs, l'influence française demeure suffisamment solide en Scandinavie pour permettre à Henri II d'envisager l'envoi d'une ambassade permanente à Copenhague rapidement après le rappel de Richer. La dernière mission du diplomate, en Suisse, se solde également par un succès : envoyé à Bâle pour intégrer le canton au traité d'alliance avec la France, il parvient à ses fins en août 1549¹⁵⁶.

Le successeur de Christophe Richer à Copenhague, Charles de Danzay, donne également rapidement satisfaction au roi de France. Si la première partie de son ambassade est peu connue faute de sources¹⁵⁷, sa première négociation s'inscrit dans le prolongement des sujets que dût traiter son prédécesseur. Le roi de Danemark envisage désormais de se joindre à l'Angleterre pour mener une invasion conjointe du royaume des Stuart. Cette menace sur l'Écosse sous protection française¹⁵⁸ vaut à Danzay d'être dépêché rapidement à Copenhague après son retour de Suisse en 1548. Christian III a en effet des vues sur les Orcades, cédées par Christian I^{er} au roi Jacques III depuis près d'un siècle, mais dont il propose sans succès le rachat à Marie Stuart. Les négociations se poursuivent jusqu'en 1554, elles aboutissent à la fin du rapprochement du Roi de Danemark avec Élisabeth I^{ère}, ainsi qu'à la réaffirmation de son amitié avec Henri II¹⁵⁹. Alfred Richard souligne que cette mission épineuse constitua le premier véritable succès du jeune diplomate : en prouvant sa valeur de la sorte, il venait de justifier la confiance que le roi lui avait témoignée, il en est récompensé par son élévation au rang d'ambassadeur¹⁶⁰. Comme pour Richer, l'efficacité de Danzay justifie ainsi son envoi puis son maintien auprès d'un souverain étranger, en dépit de sa confession.

¹⁵⁴ Richer, *Ambassadeur en Dannemarck, Au Roy*, 21 janvier 1547, dans *ibid.*, p. 606-607.

¹⁵⁵ Henri VIII d'Angleterre cherche à faire marier son fils à la jeune reine d'Écosse, Marie Stuart, contre l'avis du Parlement et de la régente qui privilégient l'alliance française.

¹⁵⁶ Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., I : 1430-1559, op. cit.*, p. 509.

¹⁵⁷ La correspondance de Danzay disponible débute à l'année 1567. Avant cette date, elle est très rare et éparse. Voir Hugues Daussy, « Un diplomate... », *art. cit.*, p. 277-278.

¹⁵⁸ Depuis l'été 1548, Marie Stuart est promise au dauphin de France François, elle a quitté l'Écosse pour rejoindre son futur époux.

¹⁵⁹ « Le ministre rapporte dans sa correspondance qu'il eut 'le bonheur de découvrir les moyens et artifices desquelles les ennemis de Sa Majesté (le roi de France) avaient usé pour la rendre odieuse et suspecte au roi de Danemark', auquel il fit si clairement connaître que celui-ci délaissa l'intelligence qu'il avait avec la reine d'Angleterre, se départit de sa poursuite contre les Etats d'Ecosse (dont Danzay réussit toujours à arrêter la reprise), et depuis ce jour ne cessa de se montrer le véritable ami du roi Henri ». Alfred Richard, *Un diplomate poitevin..., op.cit.*, p. 38-39.

¹⁶⁰ *Ibid.*, p. 39.

b. En Helvétie, la prégnance des questions financières

Les retards réguliers de paiement des pensions par le roi de France constituent une difficulté supplémentaire pour les représentants en poste à Soleure. Ces contrariétés, dont la résolution ne dépend presque que du bon vouloir du monarque, minent souvent les relations entre les envoyés français et les Confédérés. En 1603, Jean Hotman met encore en exergue cette spécificité dans son *Ambassadeur* :

En Suisse faut plus d'argent que d'artifice : plus de bonne chere que de belles paroles. C'est pourquoi aucuns d'eux me prièrent de dire au Roi, qu'ils avoient besoin d'un Tresorier avec de l'argent & non d'un Ambassadeur avec des paroles.¹⁶¹

Ces considérations pécuniaires n'empêchent pas les diplomates protestants de se montrer tout à fait capables de satisfaire au mieux les intérêts de la politique royale, mais elles constituent une toile de fond persistante de la politique française en Helvétie. Ainsi, lorsque Meigret revient en Suisse épauler l'ambassadeur résident Boisrigaut en janvier 1530 avec seulement 20 000 couronnes¹⁶², il est immédiatement mis en difficulté par l'opposition des cantons. Ceux-ci sont exaspérés de n'être payés que de promesses et de ne pas recevoir la totalité des sommes dues par le roi. Les agents de François I^{er} ne parviennent pas à empêcher les Helvètes de se plaindre auprès de leur maître¹⁶³, tandis qu'ils sont réduits à user toujours davantage de manœuvres dilatoires, pour finalement être contraints d'accepter que s'ouvre un tribunal de marche à Soleure en septembre 1530¹⁶⁴. Le retour des tensions religieuses dans l'espace helvétique permet de dévier pendant quelques mois les problématiques financières : poursuivant la politique française de protection de l'intégrité de la Confédération, Meigret et Boisrigaut s'emploient à empêcher l'éclatement de la deuxième guerre de Kappel en proposant notamment la médiation du roi¹⁶⁵. Lorsque les hostilités débutent finalement, les ambassadeurs poursuivent leur travail d'apaisement, si bien que Meigret voit son nom inscrit avec celui de ses collègues dans le préambule de la seconde paix de Kappel signée le 24 novembre 1531¹⁶⁶. L'apaisement retrouvé, les questions financières ressurgissent aussitôt et empoisonnent à nouveau toutes les négociations menées par les deux agents. Cela ne les empêche pas de poursuivre la lutte pour repousser l'influence du pape et de l'Empereur au sein de la Confédération, ces derniers souhaitant attirer les cantons catholiques au sein de leur alliance. Dans plusieurs lettres à

¹⁶¹ Jean Hotman de Villiers, *L'Ambassadeur*, *op. cit.*, p. 50.

¹⁶² Édouard Rott, *Histoire de la représentation...*, I : 1430-1559, *op. cit.*, p. 381.

¹⁶³ *Les ambassadeurs des Ligues au Roi*, 25 mars 1530, BPUN, 8 RO VII/2.1, f. 32-34.

¹⁶⁴ Édouard Rott, *Histoire de la représentation...*, I : 1430-1559, *op. cit.*, p. 382.

¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 384.

¹⁶⁶ *Friede zwischen den V Orten und Berne (Zweiter Landfriede)*, Bremgarten, 24 novembre 1531, dans *Eidg. Absch.*, IV. 1. b., p. 1571-1572.

l'ambassadeur à Rome, François II de Dinteville, les deux diplomates se veulent rassurant concernant l'aboutissement de ces projets¹⁶⁷, ils lui assurent même en juin 1532 que « grace a Dieu tout ce porte bien »¹⁶⁸ dans les affaires du roi en Helvétie. Ils doivent également contrer les déclarations de Charles Quint faites aux Suisses dans le but d'affaiblir leur union avec la France. L'Empereur sollicite une levée afin de combattre les Turcs, tout en faisant répandre par ses agents le bruit selon lequel le roi de France complotait avec le sultan afin de lancer une expédition contre l'Italie pour ruiner la chrétienté. Non seulement Meigret et Boisrigaut parviennent à laver leur maître des accusations portées à son encontre, mais ils obtiennent également pour lui une « levée contre les Turcs », ce qui met immédiatement fin aux menées impériales¹⁶⁹. Ce succès diplomatique est d'autant plus important que les cantons catholiques voyaient alors le pape et l'Empereur comme leurs alliés naturels contre Zurich et Berne, et que les liens entre François I^{er} et les princes protestants allemands n'étaient pas inconnus des Confédérés. Aussi, lorsque Lambert Meigret décède en poste en juin 1533, la Couronne a tout lieu d'être satisfaite de ses services, en dépit de la situation financière difficile qu'il a dû affronter.

Antoine Morelet Du Museau doit faire face aux mêmes types de problématiques près de quinze années après la mort de Meigret. Nommé ambassadeur ordinaire en mars 1546 alors que la guerre menace entre l'Empereur et la ligue de Smalkalde, le seigneur de La Marcheferrière se heurte également à un accueil froid des cantons dès la première diète à laquelle il assiste, le 12 avril. Il ne peut y repousser un départ vers Lyon de la députation chargée de récupérer l'argent des pensions, même si ladite somme n'est pas encore réunie par la Couronne¹⁷⁰. Les députés revenant très mécontents de France les mains vides, Morelet doit temporiser, et même faire face aux sommations du canton de Schwytz qui menace de quitter l'alliance s'il ne reçoit pas les subventions promises dans les meilleurs délais¹⁷¹. L'ambassadeur ramène rapidement les Schwytzois à la dévotion au roi de France en refusant de leur verser un seul denier avant qu'ils ne retirent leurs menaces¹⁷². En août 1546, il annonce finalement aux cantons qu'il prend son congé afin d'aller instruire le gouvernement

¹⁶⁷ *Meigret et Boisrigaut à l'Evêque d'Auxerre*, 9 janvier 1532, BPUN, 8 RO I/4, f. 64. « Grace a Dieu les affaires du Roi y sont en aussi bonne disposition qu'ils y ont esté ». *Meigret et Boisrigaut à l'Evêque d'Auxerre*, 19 juin 1532, BPUN, 8 RO I/4, f. 74-75.

¹⁶⁸ *Meigret et Boisrigaut à l'Evêque d'Auxerre*, 19 juin 1532, BPUN, 8 RO I/4, f. 64.

¹⁶⁹ Cette levée ne sera jamais réalisée pour autant. Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., I : 1430-1559, op. cit.*, p. 387.

¹⁷⁰ *Ibid.*, p. 333.

¹⁷¹ *Morelet à Mesnage*, 19 mai 1546, BPUN, 8 RO I/4, f. 381. « Ceulx de Svitz veullent quicter l'alliance sinon que l'on leur promectre mectre leurs pensions particulieres en la bourse commune de la ville chose que le roi ne fera jamais car les ennemis en amenderoient plus que ses serviteurs ».

¹⁷² « [Ne] leur bailler ung seul denier jusqu'à ce qu'ils se fussent résolus à chanter autres chansons ». *Ibid.*, f. 382.

des querelles en cours¹⁷³. Dès le mois de juin, il écrivait à Jacques Ménage, ambassadeur auprès de l'Empereur, que sa présence parmi les Suisses provoquait davantage de tensions que son absence¹⁷⁴. Il reçoit cependant l'ordre de rester près de deux mois supplémentaires à Bâle, afin de surveiller au mieux les événements qui se déroulaient alors en Allemagne¹⁷⁵. Cette première courte ambassade ordinaire de Morelet Du Museau, marquée par les difficultés persistantes liées au paiement des pensions, n'est pas pour autant un échec. L'agent du roi est parvenu à temporiser certaines réclamations et même à régler des conflits financiers laissés en suspens par son prédécesseur¹⁷⁶.

Lorsqu'il est nommé à nouveau ambassadeur résident en février 1551, Le seigneur de La Marchefrière s'emploie d'abord à justifier la rupture de Henri II avec le pape au sujet du duché de Parme. Puis, comme Meigret et Boisrigaut vingt ans auparavant, il défend son maître de toute compromission avec les Turcs et liste même ses plaintes contre l'Empereur¹⁷⁷. Les questions financières, véritable serpent de mer de la diplomatie française en Suisse, continuaient néanmoins de grever les négociations avec les Confédérés : en l'absence de paiement, Morelet se voit refuser en novembre une levée réclamée par le roi. Si l'ambassadeur parvient à contourner ce refus en obtenant des troupes de certains cantons particuliers, il rencontre une nouvelle défiance à ses demandes de levées à partir de mars 1552, les cantons réclamant de toucher d'abord l'argent des pensions avant de consentir à toute requête. Dès lors, chaque nouvelle sollicitation du diplomate se solde par une forte opposition : il ne parvient pas à obtenir l'expulsion des agents de l'Empire du territoire des Confédérés malgré trois requêtes¹⁷⁸, puis la succession de Neuchâtel aboutit à l'investiture de Léonor d'Orléans-Longueville, contre sa proposition d'y installer Marie Stuart¹⁷⁹. Le seigneur de La Marchefrière prend congé des ligues suisses de mi-avril à mi-juin, mais il ne rencontre pas une situation plus favorable à son retour : lors de la diète de Bade, le 28 juin, il échoue à empêcher la convocation d'une journée de marche par les Confédérés. Découragé et souffrant, Morelet se retire à Bâle où il meurt le 27 octobre 1552, officiellement toujours en fonction¹⁸⁰.

¹⁷³ Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., I : 1430-1559, op. cit.*, p. 333.

¹⁷⁴ « Je ne pense pas demeurer outre le mois de juillet en ce pays, puisque la paix est faite et aussi que la présence d'un ambassadeur engendre plus de querelle qu'il ne ce feroit en son absence. » *Morelet à Mesnage*, 29 juin 1546, BPUN, 8 RO I/4, f. 385.

¹⁷⁵ La guerre de Smalkalde venait alors d'éclater entre Charles Quint et les princes protestants.

¹⁷⁶ Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., I : 1430-1559, op. cit.*, p. 387.

¹⁷⁷ *Ibid.*, p. 471.

¹⁷⁸ *Ibid.*, p. 472.

¹⁷⁹ La mort sans héritier de François III d'Orléans-Longueville avait ouvert une crise de succession dans le comté, Jacques de Savoie-Nemours et Guillaume de Nassau en revendiquant également le trône.

¹⁸⁰ *Ibid.*, p. 473-474.

Nonobstant la fin piteuse de l'ambassade de Morelet Du Museau, le bilan des missions des ambassadeurs protestants jusqu'à la fin des guerres d'Italie est globalement positif pour les rois de France. À Copenhague, ils ont contribué à établir une amitié durable avec les souverains scandinaves ainsi qu'à y enraciner durablement l'influence française. En Suisse, si le résultat est plus mitigé, cela tient quasi-exclusivement aux difficultés inhérentes à ce poste, indépendantes de leurs agissements propres : le paiement des pensions est de la responsabilité du roi, tandis que la structure confédérale helvétique multiplie les acteurs à contenter. Ces inconvénients placent immédiatement l'agent en situation de gestion de crise quasi-permanente, si bien qu'il est délicat de leur imputer directement la plupart des échecs essayés. Ainsi, au vu de ce rapide tour d'horizon, il est possible de conclure que les diplomates protestants furent bel et bien un atout diplomatique à cette période, accomplissant leurs missions fidèlement pour le service du souverain.

2. La foi de l'envoyé, élément à part entière des négociations

La question de l'impact de la foi des ambassadeurs protestants sur les négociations qu'ils durent mener est délicate, dans la mesure où ce point apparaît rarement explicitement dans les sources écrites de cette période. Le protestantisme en France est alors encore une religion souterraine, pourchassée, que la Couronne croit être l'apanage d'une extrême minorité de la population : il est logique dans ce contexte que les envoyés du roi n'en fassent pas étalage. S'il est incontestable que les rois de France ont pu employer des diplomates protestants à dessein afin de favoriser leurs menées, il est cependant difficile d'établir précisément dans quelle mesure les agents concernés ont mis en avant ce point au cours de leurs tractations. Néanmoins, il est possible à travers une série de signes et d'attitudes de déceler le fait que la confession de l'ambassadeur a bien eu un impact sur la manière dont sa parole a été reçue par ses interlocuteurs. Que cette influence ait été positive ou négative, elle n'en demeure pas moins une donnée à part entière à prendre en compte par la politique étrangère française.

a. La confession commune : un atout certain pour les négociations

L'envoi délibéré d'un ambassadeur protestant par le roi de France constitue en soi un premier message adressé au pouvoir vers lequel celui-ci est dépêché : en choisissant un agent à la religion similaire à celle de ceux avec qui il va être amené à négocier, le souverain sait qu'il place d'ores et déjà les discussions sous des auspices favorables. Cette diplomatie déconfessionnalisée mais résolument confessionnelle est assumée par François I^{er} et apparaît clairement avec l'emploi qu'il fait de Morelet Du Museau : après l'avoir rappelé d'exil, il le dépêche aussitôt en Allemagne afin de

négocier un rapprochement avec les princes protestants de la ligue de Smalkalde¹⁸¹. Aussi le représentant est-il accueilli avec sympathie par ses coreligionnaires qui n'ignorent pas l'ardeur de sa foi ainsi que son amitié de longue date avec Calvin¹⁸². Le réformateur de Genève lui-même voit dans cet envoi un signe positif pour la cause de l'Évangile. Dans sa correspondance avec Guillaume Farel, il sous-entend que le seigneur de La Marcheferrière rassure ses interlocuteurs luthériens sur les conséquences d'une alliance avec le Très Chrétien, tout en leur faisant miroiter un adoucissement des poursuites contre leurs coreligionnaires français¹⁸³.

Le rappel d'exil de l'agent a constitué en cela un geste politique d'apaisement de François I^{er}, qui en retire une efficacité diplomatique certaine. Il est d'ailleurs notable que ce soit Louis Daugerant, seigneur de Boisrigaut, ambassadeur ordinaire auprès des Ligues suisses, qui soit intervenu auprès de la Couronne afin de mettre fin à la retraite bâloise de Morelet¹⁸⁴. Le diplomate expérimenté¹⁸⁵ y a vu à coup sûr une opportunité dans les négociations avec les interlocuteurs luthériens et réformés. Ce rappel avait d'ailleurs contribué à mettre les Bâlois dans de bonnes dispositions à l'égard de la France, ceux-ci louant « la bonté et la magnificence très clémente », ainsi que « la bienveillance et la grâce » de son monarque qui a « très libéralement restitué intact dans toutes ses facultés » celui qui « avait été banni depuis quelques années »¹⁸⁶. En 1546, le seigneur de La Marcheferrière, qui se rend en Suisse comme ambassadeur extraordinaire afin de régler une simple question pécuniaire¹⁸⁷, est ainsi attendu de pied ferme par les cantons protestants réunis en assemblée et horrifiés par la récente et brutale répression des Vaudois :

¹⁸¹ Jean Calvin aux Pasteurs de Zurich, Ratisbonne, 31 mai 1541, dans *Correspondance des Réformateurs...*, op. cit., volume 7, p. 141.

¹⁸² « En 1541, à Ratisbonne, Calvin put vraiment servir la politique du Roi, parce qu'il y avait là, pour soutenir les intérêts de ce prince, un nouvel ambassadeur, Morelet Du Museau, jadis réfugié en Allemagne pour la cause de l'Évangile, et, en cette qualité, très sympathique aux Protestants. C'était, de plus, un ancien ami de Calvin. », *Correspondance des Réformateurs...*, op. cit., volume 7, p. 199.

¹⁸³ Traduit du latin : « Salus fratrum mihi commendata est ut debet ; sed hoeremus adhuc in illo obice quem nosti. Maurus, qui ea de causa missus est, dilligenter satagit in solvendo hoc nodo ». *Jean Calvin à Guillaume Farel, à Neuchâtel.*, De Ratisbonne, 11 mai 1541, dans *ibid.*, p. 113.

¹⁸⁴ « Morelet Du Museau avait été recommandé à la clémence du Roi par un ancien collègue de son père, c'est-à-dire par Louis Daugerant, seigneur de Boisrigault, ambassadeur français auprès des Ligues suisses. » *Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française recueillie et publiée avec d'autres lettres relatives à la réforme et des notes historiques et biographiques*, volume 4, éd. A.-L. Herminjard, Genève, H. Georg libraire éditeur, 1872, p. 168.

¹⁸⁵ Boisrigaut est ambassadeur en Suisse depuis 1522.

¹⁸⁶ *Le Conseil de Bâle à François I., de Bâle.*, 27 juillet 1537, dans *ibid.*, p. 168. Traduit du latin : « Non potuit satis Tuae Sacerrimae Majestatis benignitatem et clementissimam magnificentiam laudibus apud nos vehere ingenuus vir Moreletus de Museau, Rex christianissime pariter et invictissime. Quod Regia Tua Majestas ipsum, ex singulari sua in omnes honos, sed praecipue in se benevolentia et gratia, aliquot jam annis extorrem, in omnes facultates suas et integrum liberalissime restituerit ».

¹⁸⁷ Édouard Rott, *Histoire de la représentation...*, I : 1430-1559, op. cit., p. 417.

On ne sait pas très bien, si les gens pieux (les Vaudois) se sont attirés cette persécution¹⁸⁸ en refusant de payer les dîmes, les intérêts et d'autres obligations extérieures, ou si elle n'a eu lieu que pour faire obstacle à l'Évangile qu'ils ont accepté ; mais on veut néanmoins croire le meilleur.¹⁸⁹

Morelet étant lui aussi connu comme étant « un bienfaiteur de l'Évangile », il est en effet le plus apte à apporter à ses coreligionnaires helvètes des explications aux récents massacres de Cabrières et Mérindol. Il est également le mieux placé pour attester de leur bonne foi et les disculper de l'accusation d'avoir encouragé les Vaudois à la rébellion contre leur souverain légitime :

Afin qu'il n'y ait pas de retard pour éviter des dommages égaux et plus grands aux membres de la Religion, auxquels on doit conseil et aide selon la parole de Dieu, on attend le sieur Morelet ("Morlet"), qui est aussi un bienfaiteur de l'Évangile, « de sorte qu'il ne soit pas soupçonné faussement [les cantons protestants] d'avoir monté cette revendication et cet acte pour ces pauvres gens contre le roi ». On veut écrire immédiatement et avant que Morelet ne parte, qu'on a appris par des gens qui ont voyagé de France à travers notre pays comment une grande et outrageusement cruelle persécution de pauvres gens a eu lieu dans les terres du roi et du légat d'Avignon en Provence. En tant qu'amis de la couronne de France, nous le regrettons vivement.¹⁹⁰

Le représentant constitue ainsi clairement l'intermédiaire idéal entre le roi catholique et ses alliés évangéliques inquiets des débordements de leur puissant voisin dans sa lutte contre la diffusion des nouvelles doctrines. Enfin, il convient de noter que la confession protestante de l'envoyé du roi ne pose pas en soi un problème aux cantons catholiques qui doivent traiter avec lui, quand bien même elle serait de notoriété publique. Les Waldstätten sont plus intéressés par le respect des engagements financiers de la Couronne que par la religion de l'ambassadeur qu'elle leur dépêche afin de les payer. Lucerne, tête de pont de l'ancienne foi dans la Confédération, fait ainsi un accueil très chaleureux à Morelet Du Museau lorsqu'il revient en Suisse au début de l'année 1550¹⁹¹.

¹⁸⁸ Les Vaudois victimes des massacres de Cabrières et Mérindol.

¹⁸⁹ *Tag der evangelischen Städte : Zürich, Bern, Basel, Schaffhausen, St. Gallen, Aarau*, 22 mai 1545, dans *Eidg. Absch.*, IV. 2. a., p. 480-481. Traduit de l'allemand : « Man wisse zwar nicht ganz klar, ob die frommen Leute vielleicht durch Verweigerung der Zehnten und Zinse und anderer äußerlicher Pflichten sich diese Verfolgung zugezogen haben, oder ob diese einzig erfolgt sei, um dem angenommenen Evangelium Hindernisse zu bereiten ; nichtsdestoweniger wolle man das Bessere glauben ».

¹⁹⁰ *Ibid.* Traduit de l'allemand : « Und damit keine Zögerung eintrete, um den Mitgliedern der Religion, denen man gemäß dem Worte Gottes Rath und Hülfe schuldig ist, gleichen und größern Schaden abzuwenden, und zumal auch, weil man den Herrn Morelet („Morlet“), der auch ein Gönner des Evangeliums ist, erwartet, „fälschlich verargwohnet dieser Handlung und fürdrung für diese arme lüt gegent dem künig ufbracht haben“, wolle man sofort und bevor dieser Morelet herauskommt, schreiben, man habe von Leuten, die aus Frankreich durch unser Land gereist, vernommen, wie in den Landen des Königs und des Legaten zu Avignon in der Provence eine große und unerhört grausame Verfolgung armer Leute stattgefunden habe. Als Freunde der krone Frankreich bedaure man dieses sehr ».

¹⁹¹ « J'ai reçu les lettres qu'il vous a pleu m'escrire par le present porteur estant très aise que ma venue au nom de sa royale Majesté vous est agreable et vous remercie de vostre bonne vollonté en laquelle je cognois par vosdites lettres

Durant son service, la confession du diplomate implique également des rapports particuliers avec ses interlocuteurs, ceux-ci la prenant en compte dans leur manière d'aborder leur dialogue avec le roi de France. Lambert Meigret et Louis Daugerant de Boisrigaut gèrent conjointement les affaires de la Couronne en Suisse de 1530 à 1533. Lorsque les hostilités reprennent entre Zurich et les Waldstätten en octobre 1531, ils se voient adjoindre par François I^{er} un plénipotentiaire supplémentaire afin de les suppléer dans leurs efforts en tant que médiateurs : Jean de Langeac, évêque d'Avranches¹⁹². Chacun des trois diplomates acquiert rapidement la préférence de l'un des deux camps : Boisrigaut et Langeac sont dépêchés auprès des cantons forestiers, vers lesquels va clairement leur sympathie¹⁹³, tandis que Meigret est chargé de négocier avec les cantons réformés. Ce partage du travail de médiation auprès des Confédérés est réclamé par les belligérants eux-mêmes, les protestants souhaitant explicitement négocier avec le diplomate qu'ils savent être le plus proche de leurs vues. Ainsi, dans une de ses rares lettres à Montmorency qui n'est pas écrite conjointement avec son collègue¹⁹⁴, le sieur de Lives se fait l'écho de cette demande auprès de son maître :

Monseigneur, pour ce que les quentons lutheriens ont quelque suspicion que mons^r de Boisrigault soit contraire à leurs affaires, ils se sont adressés à moi seul et m'ont envoyé messager exprès qui est des principaulx d'entre eulx, qui m'a apporté lettres de creance de ceulx de Zurich, de Berne, de Basle, de Strasbourg et de Constance.¹⁹⁵

Cette préférence des cantons réformés pour leur coreligionnaire n'est pas nouvelle : dès le mois de juin, Meigret avait tenu « de fréquentes conférences avec Zwingli »¹⁹⁶ afin de prévenir la reprise des conflits confessionnels au sein des ligues. Quelques mois auparavant, c'est également au même ambassadeur que la ville de Berne s'était adressée afin de demander à François I^{er} la libération de l'homme de lettres Antoine Saunier, emprisonné à Paris pour hérésie et commerce épistolaire suivi avec Guillaume Farel¹⁹⁷. L'intercession de la cité réformée auprès du représentant du Très Chrétien,

vous avisant que me treuverez touiours prest à vous faire plaisir et service quand l'occasion et puissance y sera ». *Morelet au canton de Lucerne*, 9 février 1550, BPUN, 8 RO I/17bis, f. 453.

¹⁹² Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., I : 1430-1559, op. cit.*, p. 281.

¹⁹³ Édouard Rott indique que Langeac félicitait en secret les cantons catholiques de « s'employer à la deffence de la foi ». *Ibid.*, p. 384.

¹⁹⁴ La quasi-totalité des lettres de Lambert Meigret disponibles sont écrites conjointement avec Boisrigaut, que ce soit au gouvernement ou aux cantons.

¹⁹⁵ *Lambert Meigret à Montmorency*, 13 octobre [1531], BPUN, 8 RO I/17bis, f. 75.

¹⁹⁶ *Advices from the Swiss [Catholic] Cantons and from the Lutherans*, 29 juin 1531, dans *Calendar of State Papers, Spain*, volume 4, partie 2 (1531-1533), éd. Pascual de Gayangos, Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1882, p. 201. Traduit de l'anglais : « The French orator in Switzerland, moreover, is holding frequent conferences with the said Zuinglio, whose advice in these matters he takes. Both work strenuously for the peace between the eight cantons and ourselves ».

¹⁹⁷ « Affin que la vérité soit trouvée, et le peuvre prisonnier qu'est inculpable soit délivré, ils vas par dever vous pour escrire la minute d'icelles, dont vous prions la envoyer au Roi et lui escrire que [il] soit de sa bénigne grâce le peuvre

qualifié comme « notre grand ami », aboutit à la libération de Saunier : l'intéressé réapparaît dans le pays de Vaud au printemps 1532, prêchant la foi évangélique en tant que pasteur Grandson et Payerne¹⁹⁸. Cet accès privilégié des interlocuteurs protestants aux ambassadeurs avec lesquels ils partagent la même confession peut expliquer également la facilité avec laquelle les agents du roi au Danemark s'attirent la sympathie du souverain scandinave. Richer, dont on a pu constater l'influence à la Cour danoise, était très apprécié par Christian III et tenu en haute estime par l'entourage du monarque pour son esprit et son savoir¹⁹⁹. Il en est de même pour Danzay, qui acquiert déjà une importante renommée durant la première décennie de son ambassade et se voit dédier en 1557 un grand poème religieux en latin par Erasmus Michaelius Laetus²⁰⁰.

b. Un point de discorde

Si auprès des souverains luthériens du Nord, la confession réformée des ambassadeurs est un atout, il n'en est pas systématiquement de même au sein d'un espace helvétique divisé religieusement. Ainsi, si le fait que l'ambassadeur de France soit protestant ne soulève pas systématiquement l'hostilité de la partie catholique de la Confédération, cette donnée peut contribuer à aggraver sensiblement certaines tensions et parfois entraver clairement la diplomatie française en Suisse. C'est le cas dès avril 1531, lorsque Lambert Meigret est suspecté d'hérésie et de duplicité par les Waldstätten. Les cantons centraux prennent en effet ombrage du fait que les représentants de la Couronne priorisent la distribution des pensions aux villes et y voient une preuve des secrètes sympathies du trésorier du roi pour les réformés. L'envoyé royal se serait par ailleurs « exprimé d'une manière inconvenante » à leur encontre, ce qui accentue leurs soupçons²⁰¹. Cette méfiance se renforce encore jusqu'à se muer en franche hostilité lorsqu'il devient l'interlocuteur privilégié du camp zurichois au cours de la deuxième guerre de Kappel. Le légat du pape à Bruxelles, dans un mémoire sur les affaires suisses, rapporte qu'à cette occasion l'ambassadeur aurait manqué de justesse de se faire massacrer par les catholiques mécontents :

prisonnier faire relâcher ». *Le conseil de Berne à l'ambassadeur de France [Lambert Meigret], à Soleure.*, De Berne, 29 avril 1531, dans *Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française recueillie et publiée avec d'autres lettres relatives à la réforme et des notes historiques et biographiques*, volume 2, éd. A.-L. Herminjard, Genève, H. Georg libraire éditeur, 1868, p. 329-330.

¹⁹⁸ *Ibid.*, p. 330.

¹⁹⁹ Par son mariage, il devient le beau-frère de Erasmus Michaelius Laetus, historien et poète danois qui loue l'ambassadeur, notamment pour son ouvrage sur les affaires de Turquie. Holger Frederik Rørdam, « Résidents français... », *art. cit.*, p. 5.

²⁰⁰ *Ibid.*, p. 11-12. *Caelestis filiorum Dei precatio, carmine heroïco Cimbrii Erasmi Michaëlidis Laeti Haffniae, Anno 1557.*

²⁰¹ *Bug*, Soleure, 23 avril 1531, *Eidg. Absch.*, IV 1. 495 h., p. 955. Traduit de l'allemand : « Es wird berichtet, daß die Franzosen, die gegenwärtig in Solothurn liegen, den V Orten keine Bezahlung entrichten wollen, und daß der französische Gesandte sich in ungeziemender Weise geäußert habe, und demnach beschlossen, dieses heimzubringen, um zu berathen, ob man „dein Herrn" deßwegen schreiben wolle, und auf dem nächsten Tage Antwort zu geben ».

Irrités et désespérés, les Suisses s'étaient jetés sur les médiateurs avec l'intention de les assassiner. Macreti (Meigret), l'ambassadeur de France, était plus en danger que les autres de perdre la vie. Personne ne peut douter de la véracité de ces faits s'il connaît l'état et la condition des cantons catholiques, car les anciens savaient très bien que si jamais les luthériens prenaient le dessus, ils seraient eux-mêmes mis en pièces (*tagliati in pezzi*).²⁰²

Les pressions exercées sur les envoyés du roi par certains cantons mécontents ne sont pas réservées aux protestants : en 1529 déjà, Jean Morelet Du Museau était mort épuisé et endetté en pleine mission à Fribourg, après avoir fui Lucerne puis Berne où sa position était devenue très précaire à cause des retards de paiements du roi²⁰³. Dans le contexte de guerre civile de 1531, Langeac et Boisrigaut eux-mêmes essayèrent plusieurs injures au cours de leur travail de médiation²⁰⁴, mais aucun d'eux ne vit sa vie menacée tel que ce fut le cas pour leur malheureux collègue. D'une manière générale, les violences des Suisses contre les ambassadeurs français découlent la plupart du temps d'une colère liée aux difficultés du pouvoir royal à satisfaire ses engagements. Seuls les diplomates de la nouvelle foi comme Meigret voient leur confession instrumentalisée à des fins politiques, justifiant leur harcèlement.

La campagne des Waldstätten contre le sieur de Lives cesse temporairement après le retour à la paix confessionnelle dans la Confédération, mais elle redouble d'intensité dans les premiers mois de 1533. Le bruit continue à courir que le trésorier du roi aurait insidieusement favorisé Zurich dans la distribution des pensions en 1531, puis au cours des pourparlers qui ont précédé la paix de Kappel, contre l'avis de François I^{er} qui penchait pour les catholiques²⁰⁵. Dans un premier temps, l'ambassadeur s'était contenté de ne pas répondre à ces rumeurs afin de ne pas leur donner de crédit, mais il est sommé de réagir par la Couronne qui y perçoit une tentative d'amoindrir son influence auprès des Suisses²⁰⁶. Interrogeant le *Schultheiß* Hug de Lucerne²⁰⁷, Meigret apprend de lui que « cette légende était 'commune dans les cantons' »²⁰⁸. Il entreprend ainsi de présenter sa défense en s'adressant vigoureusement aux représentants des Confédérés à Baden en février :

²⁰² *Memoranda on the matter of the Swiss cantons given by the Papal Legate at Brussels*, novembre 1531, dans *CSP Spain*, volume 4, partie 2 (1531-1533), *op. cit.*, p. 312-313. Traduit de l'anglais : « Irritated and in despair the Swiss had actually set on the mediators with the intention of murdering them. Macreti, the ambassador of France, was in greater danger than the rest of losing his life. That these were the true facts no one could doubt who was acquainted with the state and condition of the Catholic cantons, for the elders among them knew very well that if ever the Lutherans got the upper hand they themselves would be cut to pieces (*tagliati in pezzi*) ».

²⁰³ Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., I : 1430-1559, op. cit.*, p. 375.

²⁰⁴ *Ibid.*, p. 384.

²⁰⁵ Lucern, 12 septembre 1533, *Eidg. Absch.*, IV 1. 92 m., p. 153.

²⁰⁶ Baden, 18 février 1533, *Eidg. Absch.*, IV 1. 12 p., p. 23.

²⁰⁷ Le terme, traduit en français par « écoutète », désigne le chef d'une municipalité.

²⁰⁸ *Ibid.* Traduit de l'allemand : « Maigret habe diese Rede der Vergessenheit übergeben wollen, in der Ueberzeugung, daß dieselbe unbegründet sei ; allein der König habe ihm seither geschrieben, dies sei mit der Absicht ersonnen, nicht

[Meigret] prie les messagers assemblés d'annoncer à leurs supérieurs qu'il est prêt à répondre, et de déclarer partout que quiconque croit pouvoir démontrer qu'il a parlé, écrit ou agi, en secret ou en public, d'une manière contraire au roi, à la paix et à l'union des confédérés, doit se présenter le lendemain à Baden ; Maigret prouvera alors, avec l'aide du Tout-Puissant, que de telles accusations sont imaginaires et entièrement sans fondement. Mais si personne ne se présente pour les prouver, il demande aux confédérés de lui délivrer une lettre à ce sujet, disant que les "initiateurs" de ces discours n'avaient aucune raison de le faire, afin qu'il puisse montrer au roi qu'il n'est pas ce qu'on lui a reproché.²⁰⁹

Le diplomate s'épuise durant des mois à faire face aux accusations, il tente même de faire témoigner Hug en sa faveur devant la diète, mais celui-ci refuse de quitter Lucerne²¹⁰. S'il ne parvient pas à faire taire ses calomnieux, il réclame à Zurich qu'elle le soutienne, ce que la ville fait en présentant sa défense à François I^{er}. Déjà malade lors des conférences de paix de Bremgarten en 1531, le sieur de Lives ne survit pas à l'épreuve : il s'éteint le 14 juin 1533 dans l'exercice de ses fonctions. Édouard Rott note que son décès même suscite des commentaires malveillants : « Le général Megret trepassa sambedi en la ville de Salleurre et fut enterré dimanche, dont ces Seigneurs de par deçà ne sont guères marris, car ils ne l'aimoient point... Il avoit le bruit d'estre luthérien »²¹¹. L'honneur du contrôleur des guerres est lavé à titre posthume quelques mois plus tard, lorsque les ambassadeurs du Très Chrétien en Suisse, après avoir examiné l'affaire, présentent leur défense à Lucerne. Ils déclarent ainsi que « celui qui dit en outre que le roi a soutenu les Zurichois lui fait violence et tort et parle contre Dieu, l'honneur et l'équité », puis « demandent au plus haut point de faire taire ces personnes une fois pour toutes et de les punir si de tels discours se répètent, sinon le roi lui-même devrait le faire »²¹². Il est notable que la force des oppositions soulevées contre Meigret

blos Maigret zu schmähen, sondern auch die Geschäfte des Königs zu verwirren, und ihm deßhalb besohlen, sich darüber zu verantworten. Darum habe Maigret zu Solothuru mit Hug geredet und zu gebeten, die Urheber dieser Beschuldigung anzuzeigen, worauf letzterer geantwortet, Diese Sage « sei in den Orten » allgemein, ja es heisse, wenn Maigret zweie kenne, die eines Sinnes seien, so thue er ein sein Bestes, um sie uneins zu machen. Diese Aeußerung habe ihn noch mehr verwirrt ; weil er nun nicht wisse, an wen er sich halten und wie er den Erdichter finden solle, so sehe er für dasersprießlichste an, sich vor gemeinen Eidgenossen zu entschuldigen ».

²⁰⁹ *Ibid.* Traduit de l'allemand : « Demnach bitte er die versammelten Boten, ihren Obern zu melden, daß er zur Verantwortung bereit sei, und überall anzuzeigen, wer irgend glaube darthun zu können, daß er etwas geredet, geschrieben oder gehandelt hätte, heimlich oder öffentlich, das wider den König, den Frieden und die Einigkeit der Eidgenossen wäre, solle auf dem nächsten Tag zu Baden erscheinen ; da werde Maigret mit der Hülfe des Allmächtigen beweisen, daß solche Anklagen erdichtet und gänzlich grundlos seien. Wenn aber Niemand erschiene, um dieselben zu bewähren, so ersuche er die Eidgenossen, ihm darüber einen Brief auszustellen, des Inhalts, daß die „Anfänger" dieser Reden keine Ursache dazu gehabt, damit er dem König zeigen könne, daß er das nicht sei, wie er verschrien („vermeret") worden ».

²¹⁰ Lucern, 11 mars 1533, *Eidg. Absch.*, IV 1. 22 g., p. 36.

²¹¹ *Léonard de Gruyères, official de Besançon et ambassadeur de l'Empereur, à l'Empereur*, Lucerne, 18 juin 1533, AD 126 CP3 Suisse Supplément, f. 68. Cité dans Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., I: 1430-1559, op. cit.*, p. 387.

²¹² Lucern, 12 septembre 1533, *Eidg. Absch.*, IV 1. 92 m., p. 153. Traduit de l'allemand : « An Zürich habe Maigret laut der expressen Durchsicht der Bücher nichts anderes bezahlt als die Pensionen für die Jahre 1527 und 1528, und zwar 18 und 7 Monate, bevor der Krieg angegangen ; wer also ferner sage, daß der König die Zürcher unterstützt habe, thue ihm

n'ont pas empêché la Couronne de le maintenir en poste jusqu'à sa mort : le souverain ne réagit que face à la possibilité de voir ses intérêts diplomatiques sapés, sans pour autant retirer son agent.

3. Obéir à la Couronne et à l'Évangile

Durant cette période qui voit les contours de la Réforme demeurer encore flous et les réformateurs tels que Calvin prêcher l'obéissance au souverain, les ambassadeurs protestants se comportent d'abord comme des agents zélés au service de leur maître. S'il reste compliqué de sonder la pensée profonde des envoyés du roi de France concernant la part qu'ils accordent à la défense de leur confession et à la réussite de la mission qui leur est confiée, certaines de leurs prises de position constituent de précieux indices permettant de tracer les contours de l'articulation entre leur foi et le service de la Couronne.

a. Le roi premier servi

Les lettres et mémoires conservés de Christophe Richer, ambassadeur de François I^{er} au Danemark et en Suède contenant ses positions sur plusieurs points de politique étrangère, permettent de constater que, pour lui, le service de la monarchie et son influence diplomatique passe avant toute autre considération. Lors de l'été 1546, l'envoyé, qui vient de faire échouer le rapprochement anglo-danois se trouve à Copenhague. Alors que s'apprête à éclater la guerre de la ligue de Smalkalde, depuis sa position d'observateur privilégié des rivages de la Baltique, il rédige un mémoire sur les « affaires d'Allemagne » destiné à aider à orienter la politique française dans la région. D'emblée, l'envoyé présente ce conflit comme une opportunité pour son maître de placer Charles Quint en difficulté et venger l'affront de la diète de Spire²¹³ :

La guerre qui est maintenant entre l'Empereur et les Protestans est de grande consequence pour vous (François I^{er}) et pour lui (le roi de Danemark) et bien entretenüe et nourrie, qui est ce à quoi il fault tendre, ne peut qu'elle ne vous soit à tous deux grandement proffitable ; car la nourrissant et entretenant secretement, comme faire pouvez, vous faites la plus grande guerre que feistes oncques à l'Empereur sans qu'il vous couste rien, et sans la foudre et oppression de vos Royaumes et subjects ; Et d'autre part, vous vangez de l'injure que vous feirent il y a trois ans les

Gewalt und Unrecht und rede wider Gott, Ehre und Billigkeit ; deßhalb bitten die Gesandten zum höchsten, diese Personen für einund allemal schweigen zu heißen und bei Wiederholung solcher Reden zu strafen, da sonst der König es selbst thun müßte ».

²¹³ Voir *supra* p. 34.

Allemands, quand sans que les eussiez offencer ils se declarerent contre vous pour ledit Empereur.²¹⁴

Il ne s'agit pas pour Richer de défendre les princes protestants vers lesquels iraient ses sympathies, mais bien de les instrumentaliser pour ruiner le Saint-Empire et placer leur conflit au service des intérêts français. L'ambassadeur se montre en effet très cru et pragmatique sur ce point, son mémoire envisageant froidement tous les scénarios possibles. Si les protestants gagnent, « sortiront indubitablement par l'Allemagne infinis schismes et divisions, comme d'Electon de nouvel Empereur »²¹⁵, qui empêcherons pour longtemps cette puissance de menacer la France. À l'inverse, si le Habsbourg l'emporte en dépit du soutien de François I^{er} à ses ennemis, « il ne vous pourra envahir sinon à son avantage, estant trop affoibli [...] et posé le cas qu'il vous assaillist, vous serez pourveu et garni de Vostre défence ordinaire, et seront très contents les vaincus allemands, voire les non vaincus, specialement pour leur restitution et vengeance »²¹⁶. Ayant présenté toutes les issues d'un soutien du roi à la ligue de Smalkalde comme favorable aux intérêts stratégiques français, Richer s'emploie ensuite à développer de quelle manière ce soutien devra s'opérer, en conseillant à son maître de « monstret [à l'Empereur] par bonnes parolles que vous inclinez de sa part, et favorisez à son bonheur et prosperité »²¹⁷, tout en soutenant secrètement les princes révoltés. Le diplomate va jusqu'à justifier le fait de venir en aide à des hérétiques en appuyant sur l'idée selon laquelle son projet est de nature à porter des fruits politiques bénéfiques pour la position de la France en Europe :

Et pour ce que la victoire est douteuse, et qu'il seroit plus dangereux pour vous que l'Empereur vainquist, que si lesdits Protestants vainquoient, il me semble que ce ne seroit mal fait que au vrai advenant ladite inclination de fortune du costé de l'Empereur, vous leur aidissiez secrettement de quelque petite somme d'argent, considerant qu'il n'est ici question de la Religion, ains [mais] de la ruine de l'Empereur.²¹⁸

Il poursuit en conseillant à François I^{er} de ne pas s'impliquer directement et ainsi risquer des retombées diplomatiques inopportunes, mais d'utiliser le roi de Danemark comme intermédiaire entre lui et la ligue de Smalkalde, lui assurant que ce souverain serait tout disposé à jouer ce rôle. Richer concède que pousser le monarque du Nord dans cette direction pourrait apporter à ce dernier « *de grands troubles et fascheries* », mais il conclut, cynique, qu'en matière de guerre, « *il s'en fault plustost garantir que son ami, tant grand qu'il soit, et vault beaucoup mieux que Dannemarch soit*

²¹⁴ *Discours dressée par le sieur Richer, contenant le fait de sa negociation en Dannemarch, et signamment l'estat des affaires d'Allemagne*, AD 32 CP Danemark Supplément, f. 68.

²¹⁵ *Ibid.*, f. 69.

²¹⁶ *Ibid.*

²¹⁷ *Ibid.*

²¹⁸ *Ibid.*

embrouillé et invahi par hostilité que vostre Royaume, Veu que charité commence à soi mesme »²¹⁹. Quelles que puissent être les sympathies de l'ambassadeur pour les nouvelles doctrines religieuses, et même pour la personne du monarque luthérien, il apparaît clair que son allégeance va d'abord au roi de France. Ses considérations diplomatiques sont au diapason de la politique étrangère pragmatique menée par son maître. D'ailleurs, les instructions qui lui sont envoyées en réponse à ce mémoire rejoignent pleinement ses vues, le résident de Copenhague recevant l'ordre de pousser Christian III, par tous les moyens « honnestes », à « favoriser lesdicts Protestans & empescher qu'ils ne soient mis sous la puissance & servitude dudict Empereur »²²⁰.

Au cours de son ambassade à Bâle, il est possible d'observer que Richer développe le même type de considérations dans les quelques lettres de sa correspondance dont nous disposons. Dans l'une d'elle, vraisemblablement écrite au cours de l'été 1549²²¹, l'envoyé fait part de l'inquiétude que cause à certains « prescheurs protestants » la reprise de la guerre entre la France et l'Angleterre. Ceux-ci ont tenté d'en appeler à d'autres monarques d'Europe centrale pour proposer une médiation au nom de principes religieux, afin de contrarier les desseins de l'Empereur en réconciliant contre lui les deux souverains. Dans cet objectif, il ont également approché le diplomate :

Les prescheurs protestans ont escript aux Rois de Polongne & de Dannemarch separement, les poursuivans par admonitions & remonstrances evangelicques de s'offrir à vous tous deux Rois de moyenner entre vous deux quelque bonne paix, ou à tout le moins une trefve pour ce temps, de laquelle entreprinse ils me feirent deslors participant, mais sçachant en quelle difficulté ils se mettroient, je ne m'en fis que rire.²²²

L'ambassadeur traite ces réclamations avec un certain dédain, répondant systématiquement qu'il n'a aucune charge qui lui permette de discuter les affaires de son maître en cette matière. Cependant, il en profite surtout pour saisir l'opportunité diplomatique qui se présente en faisant part à ses interlocuteurs des griefs du roi de France vis-à-vis du roi d'Angleterre, afin que ceux-ci puissent « faire condescendre l'Anglois » à restituer Boulogne et à « se deporter d'Escosse, ou il n'a aucun droict »²²³. Richer compte également jouer sur la corde confessionnelle pour favoriser les affaires de Henri II : Édouard VI étant un « évangélique » comme les princes luthériens d'Empire, leurs

²¹⁹ *Ibid.*, f. 70

²²⁰ *Instruction au Sieur Richer retournant Ambassadeur pour le Roy auprès du Roy de Dannemarch, de ce qu'il aura à luy faire entendre de la part dudict Sieur, par François de L'Aubépine*, Follembroy, 6 novembre 1546, dans Christophe Richer, « Memoires... », *op. cit.*, p. 15-16.

²²¹ La lettre est adressée à Henri II et fait référence au conflit avec l'Angleterre, elle est donc écrite entre la reprise des hostilités avec l'Angleterre à l'été 1549 et la signature du traité d'Outreau le 24 mars 1550. Richer est en poste en ambassade à Bâle quand il la rédige, poste qu'il quitte en septembre 1549. Cette lettre peut donc être datée de l'été 1549.

²²² *Au Roy Henry second*, dans Christophe Richer, « Memoires... », *op. cit.*, p. 15-16.

²²³ *Ibid.*

arguments théologiques et leur appel à la solidarité religieuse peuvent l'atteindre. Il s'agit donc pour l'ambassadeur de mettre tous les moyens à la disposition du monarque pour le service de sa diplomatie, y compris la foi protestante :

L'Anglois se laissera persuader de rendre ce qu'il tient d'autrui injustement, & de renoncer à toute guerre injuste, ou autrement il feroit un nouveau & estrange Evangelicque, & perdroit le credit qu'il a à cause de l'Evangille, envers les Allemans.²²⁴

Cette volonté de Richer de faire passer avant tout l'intérêt de la Couronne se retrouve également dans sa vision des affaires suisses. Dans un mémoire sur « l'alliance du Roy avec Messieurs des Ligues », il conseille sans détour à son maître de pensionner uniquement les cantons acquis à sa cause afin de ramener tous les Confédérés à l'obéissance²²⁵. Une telle mesure, radicalement à contre-courant de la politique d'équilibre et de préservation de l'intégrité de la Confédération pratiquée par la France depuis le traité de Lucerne, ne serait pas sans risque de voir les cantons mécontents chercher d'autres partenaires que le roi de France. L'Empereur ou le pape font notamment figure d'alliés naturels pour les cantons centraux catholiques, souvent en conflit avec le souverain français. Cette proposition quelque peu hardie est néanmoins révélatrice du désir de l'ambassadeur de rechercher avant tout la satisfaction de la politique étrangère de son monarque.

Parmi les autres ambassadeurs en poste jusqu'au début des guerres de Religion, tous semblent faire passer les intérêts de la Couronne avant ceux de leur confession : le successeur de Richer à Copenhague, Danzay, ne fait pas montre d'un dévouement moindre, ce qui fait dire à Alfred Richard, son biographe, que malgré ses opinions religieuses à peine dissimulées, il fit preuve d'un dévouement sans bornes au principe de la royauté et une application constante à rechercher ce qui pouvait être profitable à son pays²²⁶. En Suisse, on a pu constater que les accusations des Waldstätten à l'encontre de Meigret n'avaient pas pu être étayées, et qu'elles avaient été finalement balayées par la monarchie après sa mort. En réalité, l'envoyé, avec son collègue Boisrigaut, s'était appliqué à distribuer au mieux les pensions²²⁷ et maintenir la balance équilibrée entre les deux confessions, conformément aux directives de François I^{er}²²⁸.

²²⁴ *Ibid.*

²²⁵ « Les affaires du roi iront mieux en Suisse si le Roi ne baille pension sinon à ceux qui par paroles et effects demonstreront estre ses serviteurs, & oste les estats à ceux qui feront le contraire fans esperance d'estre remis, car les bon persevereront & les mauvais craignans de perdre leurs estats & pensions seront acte de serviteurs, & par ainsi n'y aura tant de menée & pratiques » *Mémoire dudict Sieur Richer sur l'alliance du Roy avec Messieurs des Ligues*, dans *ibid.*, p. 21.

²²⁶ Alfred Richard, *Un diplomate poitevin...*, *op.cit.*, p. 9.

²²⁷ *Meigret et Boisrigaut au Canton de Berne*, 29 juillet 1530, BPUN, 8 RO I/4, f. 105-107.

²²⁸ Édouard Rott, *Histoire de la représentation...*, I : 1430-1559, *op. cit.*, p. 383.

b. Rappelé d'exil pour servir le monarque

Le cas de Morelet Du Museau est quelque peu différent de celui de ses autres collègues diplomates protestants. La ferveur de sa foi qui l'a conduit à l'exil, ainsi que ses liens suivis et de longue date avec les réformateurs peuvent légitimement interroger sur la direction de son allégeance, en dépit de son emploi délibéré comme envoyé réformé par François I^{er} puis Henri II. La correspondance du seigneur de La Marcheferrière écrite lors des premières années de son séjour bâlois permettent de mesurer son degré d'attachement à la nouvelle religion, ainsi que ses conceptions théologiques. Si ces missives furent rédigées près de dix années avant qu'il ne devienne ambassadeur en Suisse et ne permettent pas d'exclure une éventuelle évolution de sa pensée, elle constituent un témoignage intéressant de la manière dont il envisage sa foi. Ainsi, dans une lettre de l'été 1534 écrite à l'humaniste Nicolas Bérauld alors qu'il vient juste de fuir son pays, il s'étonne de l'exécution de Thomas More²²⁹ par Henri VIII et demande des précisions à son interlocuteur. L'exilé ne peut croire que le roi d'Angleterre « tyrannise les savants », lui qui « ordonne de prêcher l'Évangile dans ses États et de démasquer l'Antéchrist »²³⁰, c'est-à-dire l'Église romaine. Dans deux lettres écrites à Martin Bucer quelques jours plus tard, Morelet précise sa pensée religieuse : inquiet par les compromis proposés par Philippe Mélanchthon²³¹, il place « la justification et la foi en Christ » comme préalable à toute autre considération. S'il refuse le culte des saints, il consentirait en revanche à ce que le pape et les évêques conservent un pouvoir temporel, pour peu qu'ils ne s'opposent pas à la libre prédication de l'Évangile. Surtout, il s'oppose vigoureusement à la concorde avec l'Église catholique, ainsi qu'à toute participation des réformateurs à un éventuel concile œcuménique²³².

L'observation des différentes ambassades du seigneur de La Marcheferrière impose un premier constat : ses positions religieuses, aussi fortes soient-elles, ne prennent pas le pas sur ses instructions. L'ardeur réformatrice du diplomate s'est visiblement émoussée depuis son rappel par le roi, ou

²²⁹ L'humaniste anglais avait refusé jusqu'au bout de cautionner le divorce de Henri VIII et le schisme avec Rome, il est décapité pour « trahison » le 6 juillet 1532.

²³⁰ Morelet Du Museau à Nicolas Bérauld, de Bâle, 9 août 1534, dans *Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française recueillie et publiée avec d'autres lettres relatives à la réforme et des notes historiques et biographiques*, volume 3, éd. A.-L. Herminjard, Genève, H. Georg libraire éditeur, 1870, p. 194-197. Traduit du latin : « Ille et ego una te obnix oramus ut si qua audieris de Thoma Moro, ad nos rescribas : nam hic fama est eum, regis Britanniae jussu in plures partes dissectum. Causa tamen ignota est ac incerta. et ob id hic male audit apud literalos princeps ille. Tamen facile adducor ut commertum esse credam, neque puto regem illum, qui tanta a Domino dona accepit, tantoque thesauro donatus est, utpote vera fide ac veritatis cognitione. qui permittit ac jubet Evangelium libere ac sine periculo in regno suo praedicari, ac Antichristum et filium perditionis revelari, potuisse tyrannidem exercere in doctos, quos unice colit ac fovet ».

²³¹ Morelet Du Museau s'inquiète des positions de Mélanchthon dans son ouvrage *Ad quendam amicum de Dissensiohibus ecclesiasticis*. Morelet Du Museau à Martin Bucer, à Strasbourg, Bâle, 27 août 1534, dans *ibid.*, p. 198-200.

²³² Morelet Du Museau à Martin Bucer, à Strasbourg, Bâle, 16 septembre 1534, dans *ibid.*, p. 204-208.

plutôt, elle s'est subordonnée au service du monarque et n'entre pas en contradiction avec. Ainsi, l'ambassadeur résident ne profite pas outre-mesure de son poste pour favoriser les cantons réformés : cela peut s'expliquer en partie par sa santé chancelante. En effet, ses différentes missions à partir de 1543 sont presque systématiquement impactées par la maladie : en novembre 1543, une incommodité l'empêche même de se rendre auprès des Confédérés en dépit des royales directives²³³. La fragilité de la constitution de Morelet est d'ailleurs un argument dont il use à travers de nombreuses missives pour justifier auprès des Suisses son congé ou son repli à Bâle. Morelet Du Museau ne privilégie pas la résidence officielle de Soleure, contrairement à la pratique des ambassadeurs ordinaires du roi de France en Suisse, mais se retire volontiers dans la cité réformée des bords du Rhin²³⁴. Peut-on y voir un signe de sa préférence pour un environnement religieusement plus favorable ? Il est vrai que le diplomate y a résidé longtemps et y possède ses réseaux²³⁵. De plus, son argument selon lequel « l'air de Solleure » lui serait contraire²³⁶ paraît plutôt faible. Pourtant son retrait vers les portes de l'Allemagne plutôt qu'au cœur de la Confédération peut être tout aussi cohérent avec le service de la Couronne : en 1546, Bâle constitue un poste d'observation commode pour surveiller les événements de la guerre de Smalkalde sur ordre de François I^{er}²³⁷. En l'absence de sources l'indiquant explicitement, il n'est pas possible de conclure que les cantons catholiques ont pu tenir rigueur à l'envoyé de préférer « l'air » de Bâle à celui de Soleure. Par ailleurs, Morelet est pleinement conscient des enjeux confessionnels que soulève la politique étrangère du roi auprès des Confédérés. L'ardeur de sa foi ne l'empêche donc pas de s'inquiéter des conséquences néfastes que pourrait entraîner un soutien trop marqué de la France à ses coreligionnaires allemands :

Bien est vrai que leur pourrois bien escrire des nouvelles d'Allemaigne (aux cantons) mais pour ce qu'elles viennent du cousté des protestants et quelles vont à leur advantage je craincts qu'ils ne le trouvasent pas bon et qu'ils pensassent que le Roi heust intelligence avecque les protestants contre le pape et l'Empereur.²³⁸

Deux mois auparavant, Morelet avait d'ailleurs déjà fait part de ses préoccupations relatives aux affaires de Germanie à l'ambassadeur auprès de l'Empereur, écrivant qu'il espérait « unq bon accord tant entre les princes que en l'affaire de la relligion pour la consolacion et assurance des

²³³ Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., I : 1430-1559, op. cit.*, p. 414.

²³⁴ Morelet se retire à Bâle entre autre à l'été 1545, puis à l'automne 1546, il s'y trouve au début de 1551 lorsqu'il apprend sa nomination comme ambassadeur ordinaire. Enfin, il retourne dans sa ville à l'automne 1552 pour y décéder.

²³⁵ Sa correspondance avec les différents réformateurs en atteste.

²³⁶ *Morelet au canton de Lucerne*, 5 septembre 1545, BPUN, 8 RO I/4, f. 442.

²³⁷ Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., I : 1430-1559, op. cit.*, p. 334.

²³⁸ *Morelet Du Museau à Merveilleux*, août 1546, BPUN, 8 RO I/4, f. 442.

consciences »²³⁹. Il serait donc abusif de classer le seigneur de La Marcheferrière comme la créature des prédicateurs protestants qui utiliserait sa position de premier représentant du Très Chrétien en Suisse pour servir leurs intérêts. Cependant, son dévouement à la cause de la nouvelle foi et ses liens avec les réformateurs, notamment helvétiques, sont bien réels, à tel point qu'à l'été 1545, Johannes Gast²⁴⁰ doit prendre la défense des pasteurs bâlois, attaqués par des ecclésiastiques zurichois qui leur reprochent d'être « constamment reçus à dîner par l'ambassadeur français »²⁴¹ ! En avril 1543, il se rend à Zurich en tant qu'ambassadeur extraordinaire du roi de France : c'est dans la cité de Zwingli qu'il fait la rencontre de Bullinger, et débute avec lui une relation épistolaire quelques années plus tard²⁴². À l'automne 1546, son voyage en France suscite des espoirs dans les milieux protestants helvétiques, ceux-ci pensant que « Morelet instruira le roi dans l'intérêt commun » des défenseurs de l'Évangile²⁴³. Sa nomination comme ambassadeur résident le 2 février 1551 réjouit les réformateurs qui voient en lui un allié : Pierre Paul Vergerius écrit par exemple à Bullinger qu'il « se tient continuellement auprès de lui (Morelet) »²⁴⁴ et « remarque davantage chaque jour qu'il soutient notre cause »²⁴⁵. C'est vraisemblablement à partir de cette intercession favorable que l'ambassadeur débute à l'automne 1551 sa correspondance avec l'*antistes* de Zurich²⁴⁶.

Durant son service, le seigneur de La Marcheferrière a à plusieurs reprises l'occasion d'aller dans le sens des intérêts évangéliques : il est notamment chargé de protester solennellement au nom du roi de France contre la convocation du Concile de Trente par le pape Jules III, afin de défendre la liberté de l'Église gallicane. Cette déclaration, qui rejoint la pensée du diplomate lorsqu'il développait ses vues à Bucer dix-sept années plus tôt, réjouit l'Europe protestante²⁴⁷. Théodore de Bèze remarque néanmoins que la position de Henri II découle de considérations politiques, qui ne préludent pas pour autant le schisme attendu entre le Très Chrétien et Rome. Il note, lucide, que

²³⁹ Morelet à Mesnage, 2 juin 1546, BPUN, 8 RO I/4, f. 383.

²⁴⁰ Johannes Gast est le principal réformateur de Bâle.

²⁴¹ Johannes Gast an Heinrich Bullinger, Bâle, 27 août 1545, Zürich StA, E II 366, f. 213.

²⁴² André Bouvier, *Henri Bullinger, le successeur de Zwingli, d'après sa correspondance avec les réformés et les humanistes de langue française*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé S. A., 1940.

²⁴³ Oswald Myconius an Heinrich Bullinger, Bâle, 17 November 1546, Zürich StA, E II 336a, f. 276. Traduit du latin : « Legatus Galli Maurus illis diebus abiit in Galliam. Ad hoc enim rex concessit duos menses. Sunt, qui ob id gaudeant. Arbitrantur enim regem instructum iri a legato in rem communem ».

²⁴⁴ Vergerius se trouve à Bâle au moment où il écrit cette lettre.

²⁴⁵ Petrus Paulus Vergerius an Bullinger, Bâle, 21 et 25 juillet 1551, dans *Bullingers Korrespondenz mit den Graubündern*, Teil I, éd. Traugott Schiess, Basel, Verlag der Basler Buch- und Antiquariatshandlung vormals Adolf Geering, 1904, p. 203. Traduit du latin : « Rediit D. Morelletus, qui agit tibi gratias maximas, quod videat te sollicitum etc. Ipse videtur nonnihil suspicari iisdem de rebus. Ego sum assiduus apud illum, quippe quem cotidie animadverto magis favere causae nostrae ».

²⁴⁶ La première lettre de Morelet à Bullinger date du 14 octobre 1551.

²⁴⁷ Bèze à Johannes Haller, Bâle, 26 août 1551, dans Théodore de Bèze, *Correspondance de Théodore de Bèze, Tome I (1539-1555)*, éd. Fernand Aubert et Henri Meylan, Genève, Droz, 1960, p. 70. Traduit du latin : « Quae satis ostendunt non adversus Papatum, sed in Papam hoc bellum geri ».

« cette guerre n'est pas menée contre la papauté, mais contre le pape »²⁴⁸. Morelet vient également en aide à ses amis en procurant à Conrad Gessner, filleul de Zwingli, un privilège pour la diffusion de l'un de ses ouvrages, puis en refusant l'indemnité que le naturaliste lui offrait en remerciement²⁴⁹. Surtout, le diplomate profite clairement de sa position pour faire passer certaines de ses idées à la Cour de France. En effet, en 1551, Bullinger écrit le *Perfectio christianorum*, traité dans lequel il cherche à démontrer que les réformés ne sont pas des hérétiques ni des rebelles. L'*antistes* de Zurich souhaite faire parvenir son livre à Henri II²⁵⁰, un souhait que Morelet tente d'exaucer en annonçant d'abord l'ouvrage par écrit au roi. N'obtenant pas de réponse, il essaye sans succès pendant des mois de le remettre en mains propres à un messenger sûr, puis envisage de le transmettre par l'entremise de Schertlin von Burtenbach. Le capitaine protestant au service de la France se trouvait à Bâle après avoir accompli une mission pour Henri II en mars-avril 1552²⁵¹. Morelet meurt néanmoins avant d'avoir pu le lui confier, Henri II ne lira jamais le traité²⁵². À défaut d'avoir pu ouvrir les yeux du monarque, le seigneur de La Marchefrière est bien parvenu à offrir directement le *Perfectio christianorum* à sa sœur Marguerite²⁵³, durant de l'un de ses congés auprès de la Cour en Bourgogne. Revenu en Suisse, il peut annoncer à Bullinger que la princesse l'a reçu « en tremblant » mais le « remercie pour son livre et sa lettre »²⁵⁴. Retiré à Bâle à partir de la fin de l'été 1552, l'ambassadeur à la santé déclinante songe à demander son rappel mais se garde de le faire. Il voit en effet l'*antistes* préoccupé du fait que son poste puisse être repris par un agent moins sensible aux intérêts de la nouvelle foi, et reconnaît que l'ambassade de Soleure est un poste stratégique à cet égard. Le diplomate a ainsi songé à se faire remplacer par son gendre, également réformé :

Je vois que vous êtes à bon droit préoccupé par le successeur de l'ambassadeur ; cela me tourmente aussi beaucoup ; car je sais de quel poids est cette ambassade, et combien elle peut nuire aux hommes bons si quelqu'un en use mal. C'est pourquoi j'ai écrit il y a un mois à mon gendre, qui est secrétaire du roi, pour se charger de cette ambassade. Il m'a en effet semblé assez apte à la mener, et connaît suffisamment le grec et le latin ; de même, sa femme et sa fille, qui lisent le latin, peuvent le comprendre sans précepteur. Mais il alléguait pour excuse ses propres

²⁴⁸ *Ibid.* Henri II s'oppose au pape allié avec l'Empereur autour de la question de la succession du duché de Parme.

²⁴⁹ Antoine Morelet de Museau an Heinrich Bullinger, Baden, 4 juillet 1552, Zürich StA, E II 359, f. 2885.

²⁵⁰ Petrus Paulus Vergerius an Bullinger, Vicosoprano, 10 novembre 1551, dans Traugott Schiess, *Bullingers Korrespondenz...*, op. cit., Teil I, p. 223-224. Antoine Morelet de Museau an Heinrich Bullinger, Bâle, 1^{er} mars 1552, Zürich StA, E II 359, f. 2882.

²⁵¹ Édouard Rott, *Histoire de la représentation...*, I : 1430-1559, op. cit., p. 577.

²⁵² André Bouvier, *Henri Bullinger...*, op. cit., p. 205-209.

²⁵³ S.n. Morelet de Museau an Heinrich Bullinger, 28. avril 1552, Zürich StA, E II 359, f. 2884. Traduit du latin : « Literas tuas 15. huius mensis scriptas heri bolnensi oppido accepi cum binis tuis libris, quorum unum regiae majestati, alterum Margaritae Franciae offerri cupis. Ego hodie ad r[egiam] m[ajestatem], qu[ae] est in castris ad Mousellam sitis, mittam; secundum Margaritae ipsemet offeram; ad reginam enim proficiscor illic non diu hesurus ».

²⁵⁴ Cité par André Bouvier, *Henri Bullinger...*, op. cit., 206. Traduit du latin : « Adeo pavidam reddidit illius conscientiam, ut vix libros sacros audeat attingere, ut domestici illius mi retulerunt. Tibi tamen pro libro et literis magnas agit gratias ».

affaires, qui sont d'une grande importance en France ; c'est pourquoi il faut penser à un autre, dont je perçois (pour satisfaire à tes désirs) le pieux conseil dans cette affaire, comme dans toutes les autres assurément. Je n'abandonnerai cette ambassade que je ne trouve à ma place quelqu'un de plus avantageux. Dieu veuille nous assister dans cette affaire, de sorte que l'on pourvoie à sa gloire.²⁵⁵

Lorsqu'il s'éteint sans avoir pu trouver de successeur, Bullinger inscrit sous son ultime lettre les mots « *Moritur enim Basiliae in bona fide 27. Octobris* »²⁵⁶. Quelques jours plus tard, Vergerius lui fait également part de son accablement après la mort de ce fidèle ami de l'Évangile²⁵⁷.

Les liens des ambassadeurs Français avec les réformateurs suisses ne demeurent néanmoins pas uniquement l'apanage des diplomates protestants : peu après le décès de Morelet, le nouveau résident aux Grisons, Jean de Monstier du Fraisse, évêque de Bayonne²⁵⁸, engage également une correspondance avec le pasteur de Zurich. Dépêché à Coire en avril 1553 pour obtenir des levées²⁵⁹, ce prélat avait déjà eu des relations suivies avec Mélancthon, il est « très sympathique aux idées de la Réforme » selon André Bouvier²⁶⁰, aurait eu des « sympathies luthériennes » d'après Lucien Bély²⁶¹, mais il n'a pas pour autant franchi le pas et serait resté dans le giron de l'Église²⁶². Durant son séjour d'un an et demi, il écrit pas moins de vingt et une lettres à Bullinger afin de le gagner à la France. De son côté, l'*antistes*, qui a saisi les sensibilités de son interlocuteur, souhaite le gagner à la Réforme afin de propager la nouvelle foi au sein de la Cour de France²⁶³. Empli de respect pour le successeur de Zwingli, Monstier va jusqu'à lui faire offrir une pension par l'intermédiaire de Vergerius, mais l'intéressé décline la proposition²⁶⁴.

²⁵⁵ Antoine Morelet de Museau an Heinrich Bullinger, Bâle, 25. September 1552, Zürich StA, E II 359, f. 2889. Traduit du latin : « Video te nec immerito sollicitum de successore legato ; hoc etiam valde me torquet ; scio enim, quanti ponderis sit haec legatio et quantum possit obesse bonis, si quis male utatur. Quod in caussa fuit, ut ante mensem ad generum meum scripserim, qui est a libellis regis, ut illam susciperet ; videbatur enim mihi satis aptus, est satis doctus et Grece et Latine, filia quoque uxor eius, qu[ae]cunque legit Latina, potest absque preceptore intelligere. Verum excusavit sua negocia, que in Gallia habet magni ponderis ; quare de alio est cogitandum et, ut tibi obsequar, cuius video pium ut in omnibus certe in hoc esse consilium, non omnino legationem reli[n]quam, quin commodiorem in locum meum subministrem. Dominus velit huic negocio adesse, ita ut ejus gloriae consulatur ».

²⁵⁶ « Mort à Bâle dans la bonne foi le 27 octobre ». Antoine Morelet de Museau an Heinrich Bullinger, Bâle, 25 septembre 1552, Zürich StA, E II 359, f. 2889.

²⁵⁷ Petrus Paulus Vergerius an Bullinger, Vicosoprano, 1^{er} novembre 1552, dans Traugott Schiess, *Bullingers Korrespondenz...*, op. cit., Teil I, p. 270. Traduit du latin : « Audivi de Morletto, qui in Domino obdormierit, laus Deo ».

²⁵⁸ Sur cet ambassadeur, voir Jean des Monstier Mérinville, *Un évêque ambassadeur au XVI^e siècle, Jean des Monstiers, seigneur du Fraisse, évêque de Bayonne, Ambassadeur en Allemagne et chez les Grisons sous les règnes de François I^{er} et Henri II*, Genève, Slatkine, 1970.

²⁵⁹ Édouard Rott, *Histoire de la représentation...*, I : 1430-1559, op. cit., p. 495-496.

²⁶⁰ André Bouvier, *Henri Bullinger...*, op. cit., p. 228.

²⁶¹ Lucien Bély, *L'art de la paix...*, op. cit., p. 53.

²⁶² André Bouvier, *Henri Bullinger...*, op. cit., p. 234.

²⁶³ *Ibid.*, p. 228-229.

²⁶⁴ *Ibid.*, p. 231-232.

Au vu de ces quelques cas, il apparaît clair que durant le règne de François I^{er} et de Henri II, la confession des ambassadeurs protestants n'a pas empiété visiblement sur la manière dont ils ont mené leurs missions. L'articulation entre leur fidélité à Dieu et au roi est ainsi claire : dans une époque où les réformés sont encore peu nombreux et pourchassés en France, les deux allégeances se déploient sur des plans résolument séparés. Durant cette période que certains historiens ont pu qualifier de « premier absolutisme français »²⁶⁵ le service de la Couronne passe avant toute autre considération, tandis que les intérêts de la Religion occupent les interstices laissés libres, comme l'illustre parfaitement l'exemple d'Antoine Morelet Du Museau.

III. Une présence considérable dans l'appareil diplomatique à la veille des guerres de Religion

Après la fin des guerres d'Italie, la question religieuse devient progressivement centrale en France, investissant notamment l'appareil diplomatique. Ainsi, si Fleury Vindry dénombre une dizaine d'ambassadeurs ordinaires en poste au début des années 1560, au moins la moitié d'entre eux est composée de catholiques modérés ouverts à certains accommodements avec les réformés, ainsi que de huguenots convaincus²⁶⁶. Si la plupart sont des « fidèles entre deux chaires » selon l'expression chère à Thierry Wanegffelen²⁶⁷, leur concentration au sein de l'appareil diplomatique, conjuguée à la présence de deux importants ambassadeurs ordinaires clairement ouverts aux idées protestantes en Suisse et à Constantinople, constitue un phénomène propre à cette courte période d'entre-deux guerres.

1. Le réalignement de la diplomatie après Cateau-Cambrésis

Le matin du 5 septembre 1557, les Parisiens découvrent avec effarement l'envergure du péril hérétique qui menace le royaume de France : durant la nuit, une assemblée d'environ quatre cents personnes a été surprise dans une maison particulière de la Rue Saint-Jacques alors qu'elles faisaient « leur presche en la manière de Genève »²⁶⁸. Cent trente des participants sont arrêtés, mais la gravité de l'affaire se trouve renforcée par la présence en leur sein de plusieurs gentilshommes et dames de

²⁶⁵ Joël Cornette, *Le roi absolu : une obsession française, 1515-1715*, Paris, Tallandier, 2022.

²⁶⁶ Fleury Vindry, *Les ambassadeurs*, *op. cit.*

²⁶⁷ Thierry Wanegffelen, *Ni Rome ni Genève...*, *op. cit.*

²⁶⁸ Arlette Jouanna, Jacqueline Boucher, Dominique Biloghi, Guy Le Thiec, *Histoire et dictionnaire...*, *op. cit.*, 1998.

haute naissance²⁶⁹. Quelques mois plus tard, en mai 1558, le scandale est encore plus important lorsque le premier prince du sang, Antoine de Bourbon, roi de Navarre, est reconnu en train de participer en personne à des processions et à des chants qui réunissent des milliers de fidèles de la nouvelle foi pendant une semaine au Pré-au-Clercs (13-19 mai). Dès les premières années du règne de Henri II, plusieurs affaires impliquant des protestants avaient déjà secoué le royaume²⁷⁰, cependant leur ampleur était restée limitée et elles n'avaient pas impliqué de membres des couches les plus élevées de la société. Les catholiques avaient pu se rassurer en se persuadant que la Réforme ne touchait que les franges les moins éduquées du peuple : la participation croissante de membres influents de la noblesse française aux rassemblements fait voler en éclat les illusions. Cette apparition au grand jour de ceux qu'on appelle encore « luthériens » ou « mal sentants de la foi », aussi soudaine qu'imprévue, marque la fin d'une période de croissance rapide mais discrète des Églises réformées et l'entrée dans une période de lutte pour la reconnaissance de la vraie foi, ayant pour objectif final la conversion du roi de France.

Loin de convaincre Henri II de relâcher la pression sur les protestants du royaume, ces affaires renforcent la préoccupation du monarque et accélèrent la conclusion des traités du Cateau-Cambrésis. Signés les 2 et 3 avril 1559 avec l'Angleterre et l'Espagne, ils marquent la fin définitive des guerres d'Italie et la renonciation française aux aventures outre-Alpes : la France restitue au duc de Savoie ses possessions conquises vingt ans plus tôt et abandonne Sienna et la Corse. Ces traités apportent une stabilité durable aux relations entre les Valois et les Habsbourg, et réalignent fondamentalement la diplomatie royale : désormais, les efforts des ambassadeurs au service du roi ne sont plus tournés prioritairement vers l'établissement d'alliances de revers dans le cadre de la lutte dynastique inaugurée par François I^{er} et Charles Quint. Il ne s'agit plus tant de lutter contre l'hégémonie des Habsbourg à travers l'Europe que de préserver l'influence française sur le continent : en Suisse, empêcher les empiètements de Milan et de la Savoie, au Danemark, combattre l'influence anglaise, à Constantinople, rester l'interlocuteur privilégié du Grand Seigneur...

Le 2 juin 1559, deux mois après la signature de la paix, Henri II publie les lettres patentes d'Écouen qui marquent sa volonté de renforcer la lutte contre l'hérésie. Pour réchauffer le zèle des juges contre les « luthériens », il assiste le 10 juin à une séance de mercuriale du Parlement dans le couvent des Grands-Augustins. Loin de calmer les passions, la séance est l'occasion pour les plus modérés des magistrats de s'opposer au souverain en demandant la tenue d'un concile avant de reprendre la répression. Parmi ceux-ci se trouvent notamment Arnaud Du Ferrier et Paul de Foix,

²⁶⁹ Hugues Daussy, *Le parti huguenot...*, *op. cit.*, p. 37-38.

²⁷⁰ Plusieurs troubles s'étaient déjà produits au Pré-aux-Clercs dès 1548 et se reproduisaient régulièrement.

tous deux futurs ambassadeurs du roi de France²⁷¹. Si la plupart d'entre eux finit par se rétracter, le conseiller au Parlement de Paris Anne Du Bourg persiste et va jusqu'à présenter un énoncé des doctrines réformées. Arrêté sur ordre du monarque, il est condamné à mort comme hérétique et pendu en place de Grève le 23 décembre 1559. Entretemps, Henri II était mort brutalement des suites d'un accident survenu lors d'un tournoi organisé le 30 juin pour célébrer le double mariage de Philippe II d'Espagne et d'Élisabeth de France, et d'Emmanuel-Philibert de Savoie et de Marguerite de Valois.

Âgé de quinze ans quand il reçoit la couronne à la mort de son père, François II affiche la ferme volonté de poursuivre la politique de répression de l'hérésie que feu le roi lui a légué par testament. Il est intéressant d'observer que cette résolution est clairement énoncée dans la toute-première lettre qu'il envoie à ses ambassadeurs résidents en poste à l'étranger pour annoncer le décès de Henri II et son accession au trône de France. Le ton du nouveau règne est ainsi immédiatement donné aux différents agents :

M'ayant laissé par testament, en singulière recommandation, la protection et conservation de notre sainte foi et religion, regretant infiniment qu'il n'ait peu, avant que mourir, faire le devoir comme il avoit proposé à l'extirpation des hérétiques sectateurs et imitateurs des nouvelles et réprouvées doctrines, ainsi qu'il avoit très bien commencé, ce que Dieu me fera la grâce de continuer. A quoi je ne perdrai heure ne temps, ne semblablement à toutes autres choses dépendantes du lieu et de la charge où il a pleu à la divine clémence m'appeller²⁷².

L'ambassadeur à Rome, Philibert Babou de La Bourdaisière, reçoit les mêmes instructions qu'il transmet au pape, ce qui rassure le souverain pontife qui « fist après grande démonstration de joie et contentement »²⁷³. Il est notable que l'ambassadeur en Suisse Mathieu Coignet ne reçut de la part du nouveau roi, en plus de la nouvelle de son accession au trône, que des informations relatives au paiement des dettes dues aux confédérés, mais aucune référence à « l'extirpation des hérétiques », comme c'était pourtant le cas pour ses collègues²⁷⁴. Il est vrai que l'agent étant en poste dans un espace pluriconfessionnel, il paraît peu cohérent de froisser la moitié des cantons de la confédération par de telles déclarations d'intentions. Il convient également de souligner que Coignet professant la religion réformée, lui adresser de tels propos tout en le maintenant à son poste – ce que le cardinal de

²⁷¹ Noël Didier, « Paul de Foix à la mercuriale de 1559, son procès, ses idées religieuses », dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, tome 56, Presses Universitaires de Rennes, 1939, p. 396-435.

²⁷² François II demande également dans cette lettre de transmettre ces informations à l'ambassadeur résidant à Constantinople, Jean Dolu. *Lettre de François II à l'évêque d'Ascqs*, dans *Négociations de la France dans le Levant*, tome 2, éd. Ernest Charrière, Paris, Imprimerie nationale, 1850, p. 595.

²⁷³ À *François II*, 17 août 1559, BNF Cinq cents de Colbert 343, f. 341.

²⁷⁴ *François II à Coignet*, 12 juillet 1559, BPUN, 8 RO I/8, f. 105-107.

Lorraine lui confirme dans une missive datée du même jour²⁷⁵ – aurait été contradictoire. Quoiqu'il en soit, cette absence reste révélatrice du réalisme de la diplomatie royale vis-à-vis de la question religieuse, en dépit du déchainement des persécutions dans le royaume et des déclarations véhémentes contre les « sectateurs des nouvelles et réprouvées doctrines » : qu'il s'agisse de ne pas froisser ses alliés ou son envoyé, en 1559, le pragmatisme étatique l'emporte encore sur les intérêts du catholicisme.

L'avènement de François II marque le retour aux affaires des Guise, oncles maternels de sa femme, Marie Stuart. Ne se sentant pas encore en capacité d'exercer le pouvoir, le jeune souverain confie la guerre à François de Guise et les affaires financières au cardinal de Lorraine. Arrivés au pouvoir par la seule faveur royale et appartenant à une famille lorraine récemment naturalisée, les Guise héritent également de la colossale dette publique et de la ligne répressive du précédent roi. Rapidement, ils deviennent le centre des critiques. Les réformés notamment trouvent sous leur gouvernement une cause politique qui les fait sortir de leur position de séditieux : il ne s'agit plus de lutter contre les décisions du roi, mais de défendre la légitimité d'un François II sous influence, dont le pouvoir est usurpé par des favoris étrangers qui ne sont pas des princes du sang. Les protestants espèrent ainsi que, débarrassé de ses mauvais génies, le roi rejoigne naturellement la vraie foi. Après avoir tenté, sans succès, de rallier le roi de Navarre à leur cause²⁷⁶, plusieurs gentilshommes huguenots se réunissent autour du seigneur périgourdin Jean Du Barry, sieur de La Renaudie, afin de tenter de soustraire le souverain à l'influence des Lorrains. L'opération est cependant éventée et la Cour quitte Blois pour le château d'Amboise, mieux protégé, tandis que les conjurés qui se regroupent dans les alentours de la ville sont arrêtés progressivement avant de tenter une attaque désespérée le 17 mars 1560. Le « tumulte d'Amboise » est suivi par une terrible répression qui choque les réformés et entraîne la multiplication des troubles dans le royaume : le 4 septembre, Edme de Ferrières, sieur de Maligny, un capitaine rescapé de la conjuration, tente un soulèvement à Lyon qui se solde par un échec et sa fuite à Genève. Parallèlement, la Cour tente de désamorcer les mécontentements, le roi signe le 8 mars un édit d'apaisement qui reconnaît que les hérétiques sont devenus trop nombreux pour employer la violence contre eux, et offre une amnistie complète pour tous les « crimes » d'hérésie et la libération des prisonniers non coupables de rébellion. Au cours du mois d'août, une assemblée de cinquante-quatre notables de différentes sensibilités réunie par la reine mère conseille à François II de convoquer les états généraux, ce qu'il fait. La place croissante prise par la ligne modérée n'empêche pas Catherine de Médicis de faire arrêter Louis I^{er} de Bourbon-

²⁷⁵ *Le Cardinal de Lorraine à Coignet*, 12 juillet 1559, BPUN, 8 RO I/8, f. 108-109.

²⁷⁶ Antoine de Bourbon espère toujours récupérer la moitié de son royaume occupée par l'Espagne depuis 1512, il ne souhaite ainsi pas s'aliéner les Guise.

Condé le 31 octobre. Devenu le principal chef du parti huguenot, il est accusé d'avoir fomenté le soulèvement de Lyon et la conjuration d'Amboise. Arrêté, il est libéré peu après la mort du roi et est innocenté.

Le 5 décembre 1560, François II décède des suites d'un catarrhe à l'oreille et le nouveau souverain, son frère Charles IX, n'est âgé que de dix ans. Catherine de Médicis décide d'assurer la régence et s'entoure d'un conseil rassemblant diverses sensibilités : elle nomme Michel de L'Hospital au poste de chancelier, qui est favorable à sa politique de concorde. Les états généraux s'ouvrent le 13 décembre à Orléans. Pour la reine mère, ils doivent être l'occasion de prendre les avis des députés et de restaurer la paix, le chancelier y prononce notamment une harangue exhortant tous les sujets du roi à coexister pacifiquement²⁷⁷. Les États se ferment le 31 janvier 1561 sans avoir réglé les problèmes budgétaires de la monarchie²⁷⁸. La réunion de Fontainebleau avait également prévu la tenue d'un concile chargé de permettre la concorde religieuse, aussi la France réclamait-elle au Saint-Siège la tenue d'une assemblée ouverte aux réformés. L'annonce du pape le 29 novembre 1560 que le concile se tiendrait à Trente, ne serait que la continuation des séances précédentes, et que les hérétiques n'y seraient pas conviés contraint toutefois la reine mère à revoir ses ambitions à la baisse. Les partisans d'une assemblée française obtiennent la tenue d'un colloque à Poissy du 9 septembre au 14 octobre, douze ministres protestants menés par Théodore de Bèze et une quarantaine d'évêques et de docteurs s'y rassemblent. Dès la première séances, les divergences sur l'eucharistie se manifestent avec force : malgré les efforts déployés par Catherine et le cardinal de Lorraine, la réunion se solde par l'échec de la concorde religieuse, aucun accord n'étant trouvé.

La guerre civile menaçant et les tentatives de conciliation doctrinale ayant échoué, la reine mère et le chancelier s'orientent désormais vers la politique de tolérance civile : en attendant que le concile de Trente puisse rétablir l'unité de la religion, il s'agit de reconstruire l'unité du corps politique en actant la présence de deux confessions au sein du royaume. Ils réunissent en ce sens une nouvelle assemblée dominée par les parlementaires modérés à Saint-Germain-en-Laye du 3 au 15 janvier 1562, à l'issue de laquelle Catherine de Médicis publie le 17 l'édit de Saint-Germain, ou édit de Janvier. En vertu de ce texte, les protestants obtiennent la liberté de pratiquer leur culte de jour et hors des villes. Les dispositions sont prévues pour être provisoires, dans l'attente des décisions du concile de Trente qui est sur le point de se réunir pour la troisième fois, mais elles provoquent

²⁷⁷ « Ostons ces mots diaboliques, noms de parts, factions, et seditions : lutheriens, huguenots, papistes : ne changeons le nom de chrestien ». Michel de L'Hospital, « Harangue du 13 décembre 1560 devant les états généraux d'Orléans », dans Loris Petris, *La plume et la tribune. Michel de L'Hospital et ses discours (1559-1562)*, Genève, Droz, 2002, p. 403.

²⁷⁸ Catherine de Médicis convoque d'autres états généraux qui se tiennent à Pontoise en août de la même année et à l'issue desquels le clergé consent à une lourde contribution financière pour aider la monarchie.

immédiatement l'inquiétude des autorités catholiques : le Parlement refuse d'enregistrer la loi pendant plusieurs semaines. Les mesures prises par la régente avaient déjà poussé au rapprochement du connétable de Montmorency, du duc de Guise et du maréchal de Saint-André qui au printemps 1561 s'étaient engagés à défendre la religion traditionnelle. Après la promulgation de l'Édit, le roi de Navarre qui avait longuement hésité se range à son tour définitivement dans le camp catholique et appelle le duc de Guise retiré sur ses terres à revenir à la Cour. Sur le chemin de Paris avec sa suite, le duc pénètre le 1^{er} mars à Wassy, petite ville de Champagne, et surprend une assemblée réformée célébrant le culte dans une grange à l'intérieur des remparts, en contravention avec les dispositions de l'édit de Janvier²⁷⁹. Les échauffourées entre les huguenots et la troupe de Guise font de vingt-cinq à cinquante morts, ainsi que près de 150 blessés²⁸⁰. La nouvelle se répand immédiatement dans tout le royaume, et tandis que le duc fait le 16 mars une entrée triomphale dans Paris, les chefs huguenots, qui ont quitté la Cour, organisent la résistance armée. Le 20 mars, Condé lance un appel à la mobilisation des Églises réformées et proclame le 8 avril sa volonté de défendre le roi et la reine mère contre leur entourage qui tente de les forcer à renoncer à l'édit, la logique de guerre est dès lors enclenchée.

Les décisions prises en France afin de tenter de conjurer le spectre des guerres civiles ne sont pas sans conséquence sur les relations qu'entretient la France avec ses voisins, particulièrement avec les puissances catholiques, qui regardent le royaume avec inquiétude. En 1561, Rome fait ainsi courir le bruit que Philippe II s'apprête à envahir le royaume afin d'y restaurer la foi catholique : le Saint-Siège cherche par ce moyen à contrarier la politique de concorde puis de tolérance de la régente. Catherine le sait, mais par précaution, elle temporise en donnant des gages au parti catholique et demande à ses ambassadeurs de se renseigner sur la crédibilité d'une telle menace²⁸¹. Par ailleurs, la reine mère envoie des ambassadeurs au concile de Trente au début de l'année 1562 afin de défendre sa politique religieuse. Par la mutation de l'ordre géopolitique de l'Europe occidentale consécutif à la fin des guerres d'Italie et la réconciliation avec les Habsbourg²⁸², puis par le début des troubles à motif religieux au sein du royaume, un double réalignement s'opère ainsi pour la diplomatie française entre 1559 et 1562.

²⁷⁹ Celui-ci n'est de toute façon pas encore enregistré par le Parlement à cette date.

²⁸⁰ Arlette Jouanna, Jacqueline Boucher, Dominique Biloghi, Guy Le Thiec, *Histoire et dictionnaire...*, *op. cit.*, 1998, p. 110.

²⁸¹ Lucien Bély, *L'art de la paix...*, *op. cit.*, p. 60. Alain Tallon, *La France et le concile de Trente : 1518-1563*, Rome, École française de Rome, Palais Farnèse, 1997, p. 298-299.

²⁸² Lucien Bély a montré que la fin des guerres d'Italie se fondait sur une double renonciation : renonciation des Valois à leurs revendications italiennes, renonciation des Habsbourg à la Bourgogne. Lucien Bély, *L'art de la paix...*, *op. cit.*

2. Le personnel diplomatique « entre deux guerres », reflet des tensions du royaume

À la veille des guerres de Religion, le choix des ambassadeurs par les rois de France exprime à grands traits la difficile situation intérieure du royaume, entre hausse des conversions, politiques changeantes voire contradictoires de la Couronne à l'égard des huguenots, et indépendance revendiquée de l'Église de France face à la Papauté et à l'Espagne. Dans ce contexte, il apparaît cohérent de trouver au sein de l'appareil diplomatique de nombreuses personnalités qui ont fait l'objet de vives critiques de la part des tenants les plus rigoureux de la foi apostolique et romaine. Si certaines ambassades auprès de souverains catholiques comme le roi d'Espagne, l'Empereur ou le pape sont assurées par des catholiques au-dessus de tous soupçons, il n'en est pas de même pour les légations situées dans des pays marginaux géographiquement comme le Danemark ou la Turquie, pour celles de la péninsule italienne ainsi que de l'espace helvétique.

a. *Les ambassades des marges européennes : des postes favorables*

Au début des années 1560, une ambassade se démarque d'ores et déjà par l'exceptionnelle longévité de son occupant : à cette période, Charles de Danzay a déjà dépassé les 10 ans d'exercice à son poste et poursuit sa mission à Copenhague. Toujours chargé de maintenir la paix entre les souverains scandinaves afin de les conserver dans de bonnes dispositions vis-à-vis de la France, on le retrouve en Suède en 1559 occupé à s'attirer la sympathie personnelle de Gustave Vasa²⁸³ et à tenter de favoriser l'entente entre les deux royaumes nordiques après l'accession au trône danois de Frédéric II, le 1^{er} janvier. Cette intercession de l'agent demeura cependant limitée, le roi Gustave écrivant en effet à son fils à la veille de lui succéder, le 25 novembre 1559, qu'il « y avait lieu de craindre des hostilités de la part du Danemark »²⁸⁴. Néanmoins, la Cour de France, comme vis-à-vis de Coignet, continue à reconduire son ambassadeur après la mort de Henri II et de François II. Il est même utilisé comme une pièce centrale du projet d'alliance que Catherine de Médicis nourrit vis-à-vis du royaume nordique. Un tel resserrement des liens entre les deux Couronnes se justifie alors par la peur que Frédéric II n'opère un rapprochement avec l'Angleterre, mais le refus d'Élisabeth I^{ère} des propositions de mariage danois laisse à Danzay le champ libre²⁸⁵. Il est chargé de remettre au roi de Danemark une lettre de la part de son maître, dans laquelle celui-ci l'invite à envoyer en France une ambassade extraordinaire afin de discuter des termes de l'alliance. Le résident de Copenhague avait

²⁸³ Alfred Richard, *Un diplomate poitevin...*, *op. cit.*, p. 43.

²⁸⁴ Les relations tendues entre les deux Couronnes restent néanmoins suffisamment stables pour faire perdurer la paix encore quelques années. L'affrontement redouté éclate au début de l'année 1563. Holger Frederik Rørdam, « Résidents français... », *art. cit.*, p. 13.

²⁸⁵ *Ibid.*, p. 13-14.

également pour mission d'appuyer vivement cette demande auprès du souverain, ce qu'il fit avec succès : une députation est envoyée à la Cour de France durant l'année 1561²⁸⁶. L'historien danois Holger Frederik Rørdam, citant la *Chronique de Frédéric II* de Resen²⁸⁷ relate le déroulement de cette ambassade, et insiste notamment sur la défense de l'orthodoxie luthérienne dont George Lykke, le seigneur chargé de la conduire, se fait le champion auprès de ses interlocuteurs français, et particulièrement le roi de Navarre. Lors d'un somptueux banquet que ce dernier fait dresser en l'honneur de ses invités nordiques, il se serait engagé devant Lykke à ce que, avant la fin de l'année, « l'Évangile fut librement prêché par toute la France », ce à quoi le seigneur danois lui aurait conseillé de veiller à ce que « Sa Majesté ne se laissât pas séduire par les erreurs de l'Église calviniste ou suisse, mais que la doctrine de Luther fût adoptée, pure et sans altération, et se propageât dans la France tout entière »²⁸⁸. Que cette anecdote soit authentique ou inventée par Resen, elle illustre le réel attachement de la Couronne danoise à la défense de la foi luthérienne. Cette rigidité doctrinale se trouve à nouveau mise en lumière lorsqu'à l'issue de l'ambassade de Lykke auprès de Charles IX, il est décidé par le souverain d'envoyer à Frédéric II les insignes de l'ordre royal de Saint-Michel, ordre le plus élevé de la monarchie française²⁸⁹. Cette offre suscite ainsi la méfiance à Copenhague, le monarque craignant que l'acceptation de la décoration n'implique certaines obligations religieuses allant à l'encontre de sa conscience. Il finit par se ranger aux explications de Danzay, qui intervient pour lever ses craintes et le convaincre qu'il n'en est rien²⁹⁰. On constate ainsi à nouveau tout l'intérêt qu'avait le roi de France à maintenir à dessein un calviniste doctrinalement modéré et ouvert aux discussions théologiques dans un royaume dont les souverains étaient aussi sensibles à la question de l'orthodoxie confessionnelle.

Les représentations diplomatiques géographiquement marginales semblent, davantage que d'autres, avoir concentré la présence d'agents dont la foi catholique était regardée comme douteuse par les contemporains. Ce fut le cas avec l'ambassade danoise qui eut pour résident un fervent huguenot durant 40 ans, mais également pour la lointaine ambassade de Constantinople auprès du Grand Seigneur, qui voit se succéder plusieurs titulaires dont la confession ne manque pas d'interroger, voire de provoquer le scandale. La distance et les difficultés d'ordre logistique qui en

²⁸⁶ Alfred Richard, *Un diplomate poitevin...*, *op. cit.*, p. 44-45.

²⁸⁷ Peder Hansen Resen, *Kong Frederik den andens krønike*, Copenhague, 1680.

²⁸⁸ Cité par Holger Frederik Rørdam, « Résidents français... », *art. cit.*, p. 15-16.

²⁸⁹ L'ordre jouit alors encore d'un certain prestige, les guerres de Religion entraînent sa dévaluation dans les années qui suivent, il devient alors un outil trop facilement employé pour récompenser la fidélité et favoriser les réconciliations. Il est supplanté en 1578 par l'Ordre du Saint-Esprit, créé par Henri III.

²⁹⁰ « Nous devons croire que les explications de Danzay furent d'un grand poids dans la décision du prince, que cet acte n'impliquait de sa part aucun acquiescement à des idées ou à des doctrines opposées aux siennes ». Alfred Richard, *Un diplomate poitevin...*, *op. cit.*, p. 45.

découlent tendent visiblement à amoindrir les exigences confessionnelles de la Couronne vis-à-vis de ses agents. Réciproquement, l'éloignement physique peut expliquer une autonomie plus large des agents vis-à-vis de leur maître, forcés qu'ils sont de prendre parfois des décisions urgentes sans attendre une réponse du souverain²⁹¹. Ce temps diplomatique tout particulier favorise en outre les complots, les retournements et les trahisons, loin du regard du roi et de sa colère²⁹². Déjà avant la paix du Cateau-Cambrésis, Constantinople a vu passer plusieurs agents à la rigueur catholique incertaine : Charles de Marillac y avait accompagné son cousin Jean de La Forest, premier ambassadeur résident à la Porte en 1534, et avait assuré l'intérim de l'ambassade entre 1537 et 1538 après la mort de ce dernier²⁹³. Jean de Montluc y fit également deux voyages, le premier en 1536 et le second en 1545 avant de prendre son poste à l'ambassade de Venise²⁹⁴. Ces deux personnages furent accusés de proximité avec les réformés, voire d'adhésion cachée à la foi de Calvin. D'après Benoist Pierre, Marillac faisait partie de ces prélats modérés dont les différentes missions à travers l'Europe ainsi que les contacts qu'il a entretenus avec des correspondants aux confessions variées ont contribué à forger une certaine tolérance religieuse²⁹⁵. Jean de Montluc, évêque de Valence et de Die, fut lui aussi suspecté d'avoir embrassé la foi protestante, et a même été accusé d'hérésie explicitement par le pape Pie IV, bien que celui-ci dut finalement faire amende honorable faute de preuves. D'après son biographe, Hector Reynaud, il prêchait avant tout la tolérance religieuse et était convaincu de l'inutilité des répressions sanglantes²⁹⁶.

À la veille des guerres de Religion, l'ambassade de Turquie fait figure de terrain en friche diplomatique. Si les premières ambassades y sont envoyées dès 1526, immédiatement après la défaite de Pavie, et que la Couronne a veillé à y maintenir une présence continue à partir de 1535²⁹⁷, la fin du cycle des guerres d'Italie porte un coup significatif à cette alliance de revers tournée vers la

²⁹¹ Les lettres entre la cour et l'ambassade de Constantinople mettaient plus de deux mois pour faire le trajet. Pétremol n'apprend le début des troubles religieux qui secouent la France qu'au début du mois de juillet 1562, soit plus de trois mois après leur déclenchement. La plupart des dépêches transitaient par Venise, où l'ambassadeur résidant faisait le lien entre les deux espaces.

²⁹² Parmi les comportements les plus graves des agents à Constantinople, il convient de citer le cas de Michel de Codignac, ambassadeur entre 1553 et 1556, qui refuse son rappel par le roi et entre au service de Philippe II d'Espagne, celui de Claude du Bourg, qui outrepassa sa mission pour tenter de prendre la place de l'ambassadeur en poste et qui est arrêté en 1569 par le sultan (voir *infra* p. 170), enfin, celui de Jacques Savary de Lancôme, favorable à la Ligue, qui refuse d'obéir à Henri IV lorsque celui-ci accède au trône de France (voir *infra* p. 260).

²⁹³ François-Emmanuel Guignard De Saint-Priest, *Mémoires sur l'ambassade de France en Turquie et sur le commerce des Français dans le Levant, 1877*, Paris, Ernest Leroux, 1877, p. 182-183.

²⁹⁴ *Ibid.*, p. 181-182.

²⁹⁵ Benoist Pierre, « Au Conseil du roi : les prélats de la paix... », *art. cit.*, p. 119-132.

²⁹⁶ Hector Reynaud, *Jean de Montluc, Évêque de Valence et de Die*, Paris, Thorin & fils, 1893, p. 49-80. « Quelle que soit la faveur qu'il ait paru témoigner aux protestants, il n'a point adhéré à leurs doctrines et, si l'on doit décidément le rattacher à un parti, c'est, comme nous l'avons dit plus haut, à celui des politiques, dont Michel de L'Hospital fut le plus célèbre représentant ».

²⁹⁷ Fleury Vindry, *Les ambassadeurs...*, *op. cit.*

lutte contre les Habsbourg : d'après le baille vénitien Erizzo, « Les causes ayant cessé, l'amitié devait cesser aussi »²⁹⁸. En effet, si François II envoie Jean Dolu comme résident au début de l'année 1560 en remplacement de l'énergique Jean de La Vigne²⁹⁹, l'envoyé meurt au début de juillet 1561 et le rôle d'ambassadeur intérimaire échoit à son secrétaire, Antoine Pétrezol, seigneur de La Norroye, qui devient chargé d'affaires³⁰⁰. Peu d'informations sont parvenues sur Pétrezol en dehors de la période durant laquelle il représente le roi de France auprès du sultan, Fleury Vindry précise seulement qu'il fut maître des comptes à Paris en 1556³⁰¹. Sa notice dans la *Nouvelle biographie universelle*, en plus d'indiquer la durée de son service à Constantinople et la présence de quelques-unes de ses lettres dans l'ouvrage de Camusat³⁰², souligne son étonnante longévité³⁰³. Le nouvel agent de Charles IX auprès de la Porte appartient à la clientèle des Robertet³⁰⁴, il ne manque d'ailleurs pas de rendre grâce à son protecteur, Florimond III, baron d'Alluye, alors secrétaire d'État aux affaires étrangères, pour lui avoir permis d'atteindre ce poste :

Par vostre seul moyen et faveur la Reine m'a jugé digne de lui faire service de par deça, me vouloir tousjours entretenir en sa bonne souvenance et la vostre et me departir quelque fois envers sa Majesté quelque petit de vostre faveur et si vous jugés Monsieur que je vous puisse faire par deça quelque service je m'y emploierai comme je suis tenu d'aussi bon cœur que je desire estre recommandé a vostre bonne grace³⁰⁵.

En dépit de cette faveur dont il dit jouir, la situation d'Antoine Pétrezol lorsqu'il remplace Dolu est symptomatique de l'embarras que constitue à ce moment l'ambassade turque pour la Couronne de France. Alors que l'Espagne et le Pape s'inquiètent de la progression des thèses réformées dans le royaume, la reine mère a d'autres priorités que d'y nommer un résident pour entretenir une alliance devenue *de facto* caduque et susceptible d'attirer l'hostilité des puissances catholiques. Par conséquent, le seigneur de La Norroye est placé dans une situation épineuse dès le début de sa

²⁹⁸ Cité par Michel Lesure, « Les relations franco-ottomanes à l'épreuve des guerres de religion (1560-1594) », dans Hâmit Batu, Jean-Louis Bacqué-Grammont, *L'Empire Ottoman, la République de Turquie et la France*, Istanbul, Isis, 1986, p. 37.

²⁹⁹ *Négociations de la France...*, *op.cit.*, tome 2, p. 605.

³⁰⁰ Nathan Michalewicz, *Franco-Ottoman Diplomacy during the French Wars of Religion, 1559-1610*, George Mason University, Ph.D. Dissertation, 2020, p. 46.

³⁰¹ Fleury Vindry, *Les ambassadeurs*, *op. cit.*, p. 40.

³⁰² Nicolas Camusat, *Meslanges historiques, ou Recueil de plusieurs actes, traictés, lettres missives, et autres mémoires qui peuvent servir en la déduction de l'histoire, depuis l'an 1390 jusques à l'an 1580*, Troyes, Par Jacques Febure, devant nostre Dame, à l'enseigne du point du Jour, 1644, p. 789-812.

³⁰³ Il décède seulement en 1604. Jean-Christien-Ferdinand Hœfer, *Nouvelle Biographie générale*, tome 39, Paris, Firmin-Didot, 1862, p. 754.

³⁰⁴ Philippe Hamon, « Messieurs des finances » : *Les grands officiers de finance dans la France de la Renaissance*, Nouvelle édition [en ligne], Vincennes : Institut de la gestion publique et du développement économique, 1999, URL : <http://books.openedition.org/igpde/1612>, DOI : <https://doi.org/10.4000/books.igpde.1612>

³⁰⁵ *Antoine de Petremol à Monsieur d'Alluye*, Constantinople, 3 mars 1562, AD 50 MD3 Turquie, f. 68-69.

mission, ce qui ne l'empêcha pas de demeurer en poste pendant quatre années, dépourvu d'un statut officiel autre que celui d'« agent », sans jamais être remplacé malgré ses nombreuses supplications³⁰⁶. Nonobstant cette absence de titre et les nombreux déboires que cela lui valut, Pétremol se comporta réellement comme l'ambassadeur résident du roi de France : après avoir été confirmé, il s'emploie immédiatement à lutter pour conserver la primauté de l'oreille du sultan contre les représentants des autres puissances européennes, notamment contre l'influent envoyé de l'Empereur, Busbecq³⁰⁷. Alors que la guerre entre les Habsbourg et les Ottomans se poursuit et que les Espagnols viennent de subir une terrible défaite à Djerba l'année précédente, l'agent français, dont le pays ne présente plus d'intérêt stratégique immédiat pour le sultan, espère néanmoins pouvoir se positionner comme médiateur du conflit en vertu de l'ancienneté de l'alliance franco-turque³⁰⁸. La lecture de la correspondance du seigneur de La Norroye³⁰⁹ ainsi que la teneur des accusations qui pesèrent sur lui plaident pour le considérer *a minima* comme un catholique ouvert à la modification de plusieurs points du dogme, voire comme un crypto-réformé désireux de voir le roi se convertir³¹⁰, justifiant de lui consacrer une place dans la suite de cette étude.

b. Les ambassadeurs en Italie : un comportement équivoque

Parmi les légations françaises à l'étranger dont le poste est occupé par des ambassadeurs ouverts aux idées réformées, l'Italie présente un visage particulier. Le roi de France y entretient un représentant à Rome et un à Venise³¹¹. Si le résident du Très Chrétien à Rome se doit d'avoir une foi catholique au-dessus de tout soupçon afin de ne pas risquer de détériorer gravement les relations avec le Saint-Père, il n'en est pas du tout de même pour les diplomates envoyés auprès de la Sérénissime. En effet – et c'est une étonnante constante durant toute la deuxième moitié du XVI^{ème} siècle –, les différents ambassadeurs ordinaires présents à Venise qui se succèdent à partir de la fin des guerres d'Italie sont tous des catholiques modérés ouverts à la tolérance voire sympathiques à certaines idées réformatrices dans l'Église, puis, par la suite des « politiques » et des catholiques

³⁰⁶ Par commodité, on le qualifiera parfois d'ambassadeur ordinaire à Constantinople, fonction qu'il remplissait *de facto* sans en avoir le titre. *Antoine de Petremol à Monsieur de Boistailé*, Constantinople, 8 décembre 1563, *ibid.*, f. 175-182.

³⁰⁷ Sur Busbecq, voir notamment « L'ambassade comme risque », dans Lucien Bély, *L'art de la paix...*, *op. cit.*, p. 69-86.

³⁰⁸ « Ayant visité Alli-Bassa dans la crainte de quelque menée secrète que faisoit l'ambassadeur de Ferdinand, je ne sçai si c'estoit pour faire la paix, laquelle ceux-ci désireroient plus volontiers en cette saison, non-seulement avec ledit Ferdinand, mais aussi avec tous les princes chrestiens s'ils les touvoient tant soit peu disposés, à ce faire, je lui remonstroi comme nostre roi avoit esté son plus parfait et ancien ami, et estoit encores à présent, et pour tant qu'il ne fit aucun accord ou traicté de paix avec quelque roi ou prince que S. M, n'y fust comprise et tous ses alliés. » *Antoine de Petremol à Monsieur de Boistailé*, Constantinople, 2 août 1561, AD 50 MD3 Turquie, f. 18-20.

³⁰⁹ Une partie importante de sa correspondance est disponible aux Archives diplomatiques (50 MD3 Turquie), un autre pan, qui recoupe ce dernier se trouve reproduit dans *Négociations de la France...*, *op.cit.*, tome 2.

³¹⁰ *Antoine de Petremol à Monsieur de Boistailé*, Constantinople, 12 février 1562, AD 50 MD3 Turquie, f. 63.

³¹¹ Ponctuellement, le roi de France peut envoyer un résident à Gênes ainsi qu'à Ferrare.

royaux³¹². De 1557 à 1561, le poste est ainsi occupé par François de Noailles, évêque d'Acqs³¹³, diplomate expérimenté qui avait déjà été résident à Londres avant d'être envoyé dans la cité de la lagune, et qui fut accusé de complicité avec les huguenots, et même de s'être secrètement converti à la nouvelle foi. En réalité, c'est surtout son attitude conciliante vis-à-vis des réformés de son diocèse, au sein duquel ils étaient majoritaires, qui soulevait les critiques des catholiques zélés. La proximité géographique de la Navarre ainsi que la forte influence de Jeanne d'Albret sur ses ouailles le contraignaient à se comporter avec tolérance à leur égard afin de conserver la paix, en dépit de son opposition doctrinale aux thèses protestantes³¹⁴.

À la veille des guerres de religion, c'est Jean Hurault de Boistailié qui est nommé ambassadeur ordinaire à Venise. Abbé laïc du Breuil, conseiller-clerc au Parlement de Paris et maître des requêtes³¹⁵, il est davantage connu des historiens pour son impressionnante bibliothèque de manuscrits grecs – constituée principalement durant ses ambassades italiennes – que pour son œuvre diplomatique³¹⁶. Il avait au cours des années 1557-1558 été envoyé à Constantinople afin de transmettre au sultan la demande d'alliance de Henri II contre Gênes au sujet de la Corse³¹⁷, puis, après la paix, il avait été nommé ambassadeur à Gênes afin de négocier la restitution de l'île à la République. L'ambassade vénitienne de Boistailié, dans le contexte de la montée des tensions religieuses est celle d'un catholique modéré ouvert à une réforme de l'Église qui souhaite à tout prix éviter l'éclatement du conflit, et qui doit se justifier à de nombreuses occasions de ne pas être

³¹² François de Noailles, Jean Hurault de Boistailié, Arnaud du Ferrier, Paul de Foix, André Hurault de Maisse, Antoine Séguier, jusqu'à Philippe Canaye, seigneur de Fresnes, lui-même ancien huguenot converti au catholicisme.

³¹³ Fleury Vindry, *Les ambassadeurs*, *op. cit.*

³¹⁴ « Le dévoué pasteur sait que 'le loup est entré dans son parc,' et que 'ce loup est le plus pestilent qui soit en la Guyenne.' Il apprend qu'on y prépare 'de grands scandales et tumultes populaires.' Il y a 'un ministre qui presche dans la ville,' et tous les officiers du Roi ont fait devant lui 'le serment et protestations... de n'entrer en temple où il y ait images ne ouir la puante messe et paillarde, de ne ouir sermons de moines ou Presbtres parce qu'ils portent la marque de L'Antecrist, de ne se trouver en Baptesme fait à la façon de l'Eglise papiste...' [...] François de Noailles obtient du moins que les Huguenots ne pourront exercer leur ministère sacrilège « en la ville d'Acqs ni es environs.' Et enfin, quand le danger devient plus grand pour son diocèse, il arrive au milieu de son peuple qui le réclamait, et il 'désire faire désormais sa résidence' à Dax. 'pour s'acquitter du devoir auquel il est tenu.' Aussitôt, dans cette ville où les Réformés comptaient déjà cent familles, tout change de face. L'ascendant que le zélé prélat exerce sur les âmes, devient irrésistible ; c'est à peine si bientôt on trouve encore à Dax douze familles protestantes. Pasteur dévoué, il se met à parcourir les paroisses de son diocèse pour les visiter et les consoler. Les pauvres sont ceux qu'il aime avec plus de tendresse, et c'est à eux que passent ses revenus. En même temps, il abat partout l'audace des révoltés ; partout il remet les hommes et les choses sous l'obéissance du Roi ». Jean-Baptiste Gabarra, *Un évêque de Dax, François de Noailles*, Dax, H. Labèque, 1888, p. 18-22.

³¹⁵ Fleury Vindry, *Les ambassadeurs*, *op. cit.*, p. 40.

³¹⁶ Isabelle de Conihout, « Jean et André Hurault : deux frères ambassadeurs à Venise et acquéreurs de livres du cardinal Grimani », dans *Italique* [En ligne], 2007, mis en ligne le 01 septembre 2010, URL : <http://journals.openedition.org/italique/80>

³¹⁷ *Lettres de monsieur de La Vigne à Henri II*, Constantinople, 10 mai 1558, dans *Négociations de la France...*, *op.cit.*, tome 2, p. 452-462.

huguenot³¹⁸. Certaines de ses conversations avec Pétremol pourraient accréditer la thèse d'une position que Calvin aurait qualifié de nicodémite³¹⁹, mais la suite de la carrière de l'abbé du Breuil plaide plutôt contre l'hypothèse d'un ralliement caché aux thèses réformées³²⁰. Il est le principal interlocuteur de Pétremol qui le tient en haute estime et qui s'ouvre souvent à lui de ses déboires à son ambassade, de ses craintes et de ses espoirs pour le royaume³²¹. C'est également par l'intermédiaire de Boistailé que l'agent à Constantinople est tenu informé des événements survenus en France.

Enfin, il convient d'évoquer la délégation française au Concile de Trente, dont la troisième session s'ouvre en janvier 1562. Les représentants dépêchés au concile œcuménique n'étaient pas des agents auprès d'un souverain ou d'un État, les négociations qu'ils durent mener étaient d'ordre davantage théologique que politique, il convient par conséquent de se garder de confondre strictement la nature leur légation avec celle des diplomates précédemment cités. Cependant, ils furent bien sélectionnés par la Couronne en tant qu'« ambassadeurs » pour porter la parole du Très Chrétien à l'assemblée et y négocier au nom de leur maître. L'un d'entre eux, qui s'illustra particulièrement en cette occasion, Arnaud Du Ferrier, fit d'ailleurs par la suite une brillante carrière diplomatique³²². Le parcours et le comportement des représentants du monarque en cette occasion permet d'éclairer davantage la manière dont les Valois envisageaient l'articulation entre la foi et la mission de leurs envoyés.

Si les opinions religieuses des envoyés du roi de France aux premières séances du concile n'avaient soulevé aucune remarque, il n'en est pas du tout de même pour les trois envoyés choisis par Catherine de Médicis au début de l'année 1562. Rapidement, ils s'attirent l'hostilité des pères conciliaires : Louis de Saint-Gelais, seigneur de Lanssac, qui mène la délégation, est accusé par le pape Pie IV d'être « l'ambassadeur des huguenots »³²³. Arnaud Du Ferrier et Guy Du Faur de Pibrac ne sont guère mieux lotis et se voient qualifiés de « Français les plus hérétiques de tout le

³¹⁸ Jean-François Labourdette, « Le recrutement... », *art. cit.*, p. 103-104.

³¹⁹ Par ce terme insultant, Calvin désigne les tenants de la foi réformée qui dissimulent publiquement leurs convictions par peur des représailles, à l'exemple de Nicomède, qui vint trouver Jésus Christ de nuit afin de se cacher des Hommes. *Antoine de Petremol à Monsieur de Boistailé*, Constantinople, 12 février 1562, AD 50 MD3 Turquie, f. 63.

³²⁰ Il se met au service du duc François de Montmorency, tenant d'un catholicisme libéral favorable à la tolérance vis-à-vis des protestants et hostile aux Guise. La courte biographie que lui consacre Henri de Vibraye ne mentionne pas de sympathies pour la Réforme. Henri de Vibraye, *Histoire de la maison Hurault*, Paris, Copedit, 1972, p. 128-129.

³²¹ Pétremol n'hésite pas à louer Boistailé auprès de la régente : « Je ne veux oublier à vous temoigner le bon secours que je recois journallement de Monsieur de Boistailé ambassadeur pour vos majestés a Venise pour les advis Conseils et Instructions qu'il me donne pour le fait de la charge qu'il a pleu a vos majestés me commettre de sorte que j'espère par ce moyen avecques l'aide et grace de Dieu vous y faire service agréable ». *Antoine de Petremol à la Reine*, Constantinople, 15 avril 1562, AD 50 MD3 Turquie, f. 80-81.

³²² Après la fin du concile, Arnaud Du Ferrier fut nommé ambassadeur résident à Venise.

³²³ Alain Tallon, « Division de la chrétienté... », *art. cit.*, p. 37-46.

royaume³²⁴ » par Francesco Gonzague, neveu du président du Concile. Une telle animosité s'explique par les craintes que ces trois personnages soulèvent : outre l'habituel conciliarisme et la défense de l'Église gallicane propres à la diplomatie française auprès du Saint-Siège, Rome redoute les effets de la politique de tolérance religieuse de Catherine de Médicis, qui pourrait amener ses représentants à défendre des accommodements doctrinaux avec les réformés. Il faut dire que les membres de la députation ne font que peu d'efforts pour rassurer leurs interlocuteurs. Alain Tallon relève plusieurs situations durant lesquelles leur comportement choque particulièrement : le jour de la Fête-Dieu, certains observateurs soulignent que les Français ne font aucun geste de piété mais se contentent au contraire de lire un livre d'office, puis qu'ils ne rallument pas leur cierge soufflé par le vent lors de la procession³²⁵. Dans son *Histoire du Concile de Trente*, Pallavicini rapporte même une rumeur selon laquelle Du Ferrier lirait Lucien « c'est-à-dire un professeur d'athéisme », durant les messes³²⁶.

Davantage que ses collègues, Arnaud Du Ferrier devient la bête noire des pères conciliaires. La vie de l'ambassadeur ainsi que son rapport à la foi sont bien connus et ont été notamment étudiés par Alain Tallon³²⁷. Humaniste toulousain qui a étudié le droit à Padoue aux côtés de L'Hospital, il a connu une carrière brillante et rapide une fois revenu en France : président au Parlement de Paris, Du Ferrier se signale comme un partisan de la tolérance et est même inquiété durant l'affaire de la mercuriale. Il fait partie du groupe créé par Catherine de Médicis et Michel de L'Hospital chargé d'élaborer la politique de tolérance après les états généraux d'Orléans, puis est envoyé en ambassade auprès du pape pour justifier la suppression des annates. Ne croyant pas à la concorde entre les deux religions, il conseille à la régente d'établir la tolérance, puis est satisfait par l'édit de Janvier. Plus qu'un hérétique provocateur, c'est donc bien un serviteur fidèle de l'État qui, sur instruction de la Couronne, va plaider en faveur de la politique de la reine mère au Concile, ainsi que pour des accommodements tels que le mariage des prêtres et la communion sous deux espèces³²⁸. La suite de sa carrière confirme cet engagement : en dépit d'un dernier coup d'éclat qui provoque l'indignation des pères³²⁹, Catherine est satisfaite du travail de son envoyé et le nomme ambassadeur résident à

³²⁴ *Ibid.*, p.43-44. Lettre de Francesco Gonzague au cardinal de Mantoue, le 28 mars 1562.

³²⁵ *Ibid.*, p.44.

³²⁶ Sforza Pallavicini, *Histoire du Concile de Trente*, tome 1, Montrouge, 1844, col. 518.

³²⁷ Outre sa bibliographie écrite par Frémy en 1880, Alain Tallon a consacré un ouvrage à l'ambassade française au concile de Trente et un article à Arnaud du Ferrier. Édouard Frémy, *Un ambassadeur libéral sous Charles IX et Henri III. Ambassades à Venise d'Arnaud du Ferrier, d'après sa correspondance inédite, 1563-1567, 1570-1582*, Paris, Ernest Leroux, 1880. Alain Tallon, *La France et le concile de Trente : 1518-1563*, Rome, École française de Rome, Palais Farnèse, 1997. Alain Tallon, « Diplomate et "politique"... », *art. cit.*, p. 305-333.

³²⁸ *Ibid.*, p. 1-2.

³²⁹ Alain Tallon, « Division ... », *art. cit.*, p. 45. Du Ferrier fustige l'œuvre conciliaire et défend avec véhémence les principes gallicans.

Venise, un poste auquel il demeure pendant près de vingt ans (1563-1567 ; 1570-1582). Ses biographes, Frémy le premier, ont souligné qu'en dépit des tentatives opérées pour de le pousser à abjurer publiquement, notamment de la part de Philippe Duplessis-Mornay, Du Ferrier ne franchit jamais ce pas³³⁰.

Au vu de cette dernière ambassade, il apparaît clairement réducteur de considérer la multiplication des diplomates protestants et des modérés au sein de l'appareil diplomatique des Valois à la veille de la première guerre de Religion comme une simple infiltration qui se serait opérée hors de tout contrôle et sans l'assentiment de la Couronne. Si la hausse des conversions dans le royaume puis la mise en place d'une politique de tolérance par la reine mère ont pu favoriser ce phénomène, il convient de rappeler que les ambassadeurs ordinaires clairement protestants n'ont pas dû attendre le tournoi fatal à Henri II pour commencer à servir l'État : Antoine Morelet Du Museau et Charles de Danzay en témoignent, tout comme Mathieu Coignet, nommé ambassadeur résident en Suisse dès 1558.

3. Mathieu Coignet : servir la Couronne en Suisse malgré les crises

a. Un diplomate huguenot en Suisse

Le peu de cas que font les Valois de la ferveur catholique de leurs représentants auprès des cours étrangères se trouve bien illustré par le choix de l'envoi puis du maintien d'un diplomate protestant comme Coignet en Suisse. Celui-ci, par l'importance stratégique de son ambassade, sa durée relativement élevée – particulièrement en considérant les circonstances de celle-ci – sa proximité géographique, la certitude de sa foi ainsi que ses relations avec les réformateurs helvétiques, en constitue l'exemple le plus frappant. Rares sont les ambassadeurs ordinaires qui eurent à exercer leur service dans des circonstances plus délicates que celles que rencontra Mathieu Coignet. Durant les quatre années de sa mission, il dut faire face aux besoins financiers et humains de la onzième guerre d'Italie, aux conséquences de la paix du Cateau-Cambrésis et notamment à la restitution de la Savoie à Emmanuel-Philibert, à la banqueroute de la Couronne, au décès brutal de deux rois de France en moins de deux ans, à la montée des tensions religieuses en France, à l'éclatement de la première guerre de Religion et enfin, à sa propre mise en cause en tant que représentant du Très Chrétien. Le 25 avril 1558, lorsque Henri II le choisit en remplacement de Bernardin Bochetel, en poste depuis 1554, il justifie son choix en ces termes :

³³⁰ « À défaut de preuves certaines, nous nous abstenons de nous prononcer sur un point aussi délicat. Si Du Ferrier abjura, ce fut secrètement, en présence du Juge suprême, qui seul avait droit de lui demander compte de sa détermination ». Édouard Frémy, *Un ambassadeur libéral...*, op. cit., p. 379.

J'ai advisé despescher pour y succeder en votre lieu le Sieur Coignet present porteur que vous connoissez l'ayant choisi comme personnage experimenté des affaires et humeurs du pays et qui a mon advis sen scaura fort bien acquitter³³¹.

Expérimenté, Coignet l'est, à n'en pas douter. Né en 1514, avocat au Parlement de Paris, procureur général au Parlement de Chambéry³³², le seigneur de La Thuilerie n'est pas un novice : il maîtrise l'allemand et a par le passé déjà largement œuvré pour le roi dans la région. Lorsqu'il s'installe à Soleure, en mai 1558, c'est après avoir accompli de nombreuses missions au service de la France en Helvétie. La première mention de son nom remonte à juin 1550, lorsqu'il est envoyé en Suisse en tant que « procureur pour le roi aux journées de Payerne »³³³ aux côtés d'Antoine Morelet Du Museau et de Jacques Canaye, juges de marche. Peu d'informations demeurent sur le rôle de Coignet dans ses premières ambassades : il regagna la France avec ses collègues à la fin du mois de septembre 1550 et revint en Suisse en avril 1552, cette fois en qualité de juge de marche avec Claude Paschal afin d'assister aux journées de Payerne des 10 et 11 octobre 1554³³⁴. Enfin, il fut à nouveau envoyé avec Paschal comme juge de marche aux journées de Payerne des 25 et 26 avril 1554³³⁵.

Mathieu Coignet est donc un habitué des négociations relatives au remboursement des dettes contractées auprès des Confédérés, ce qui ne peut qu'agréer au souverain, qui a cruellement besoin d'hommes et d'argent après la défaite de Saint Quentin. En 1556, il se trouve à Chambéry, où il arbitre notamment un différend entre un abbé et ses religieux vis-à-vis des sujets bernois du village de Thoiry³³⁶, puis il est envoyé en mission en mai 1557 à Coire sans le titre d'ambassadeur. Sa tâche était alors d'effectuer une surveillance occulte des agissements du seigneur d'Asnois, le représentant français en poste dans les Liges grises³³⁷. De cette mission, qui tend à prouver la confiance que le roi plaçait en lui, seule l'issue est connue : Coignet, successeur désigné³³⁸ de Louis de Salazar

³³¹ Henri II à B. Bochetel, 25 avril 1558, BPUN, 8 RO I/7, f. 361.

³³² Eugène Haag, Émile Haag, *La France protestante, ou, Vies des protestants français qui se sont fait un nom dans l'histoire depuis les premiers temps de la réformation jusqu'à la reconnaissance du principe de la liberté des cultes par l'Assemblée nationale*, volume 4, 2^e éd., Paris, Fischbacher, 1881, p. 249.

³³³ Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., I : 1430-1559, op. cit.*, p. 511-512.

³³⁴ Édouard Rott souligne également qu'il est très probable que Coignet et Paschal aient « déjà représenté les intérêts de la Couronne » à une autre réunion au printemps 1552, mais que le procès-verbal n'en a pas été conservé. *Ibid.*, p. 513.

³³⁵ À nouveau, Édouard Rott indique qu'il semblerait « qu'il y eut une seconde et dernière session en juin de la même année ». *Ibid.*, p. 515.

³³⁶ *Coignet au Canton de Berne*, 3 mai, 14 mai, 22 mai 1556, BPUN, 8 RO I/7, f. 44-46.

³³⁷ Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., I : 1430-1559, op. cit.*, p. 441.

³³⁸ *Ibid.*, p. 442.

d'Asnois, ne parvient pas à déloger ce dernier de son poste³³⁹. Il est contraint de rentrer piteusement en France dès le mois de juin sans même pouvoir récupérer son argent et ses bagages, laissés à Zurich lors de son voyage vers les Grisons³⁴⁰. Néanmoins, en dépit de l'échec de sa mission, c'est lors de ce passage dans la cité de Zwingli que l'envoyé de Henri II prend pour la première fois attache avec les pasteurs zurichoises, auprès desquels il affiche sa solidarité confessionnelle³⁴¹. Il entame avec plusieurs des réformateurs suisses, et notamment Bullinger, une correspondance qui se poursuit lors de son ambassade à Soleure.

Si l'adhésion à la foi protestante de Mathieu Coignet est parfaitement établie³⁴² et irrigue son action au service du roi en Suisse, en l'absence de sources explicites, il est difficile d'affirmer avec certitude que sa confession était notoirement connue lorsqu'il fut nommé ambassadeur ordinaire. Au vu de ses agissements postérieurs et de ses relations avec les réformateurs, ainsi que l'importance que la question de l'impact de son protestantisme a pris sur ses négociations, il semble néanmoins peu probable que Henri II ait ignoré ce trait de la personnalité de son serviteur quand il a décidé de lui confier cette charge. Il est également permis de supposer que, dans la droite lignée de la diplomatie de François I^{er}, le monarque a vu un atout dans l'envoi d'un huguenot au sein de cet espace pluriconfessionnel.

b. Servir la diplomatie cynique de Henri II

Le seigneur de La Thuilerie fait le 23 mai 1558 son entrée dans Soleure³⁴³, il doit immédiatement faire face à une situation très difficile. Envoyé d'une puissance en guerre et à l'agonie financière, sa première mission est d'obtenir des levées de troupes. Il doit également s'assurer de la neutralité de la Franche-Comté dans le conflit opposant son maître au roi d'Espagne et régler un différend territorial entre la province de Savoie et Berne au Pas de l'Ecluse³⁴⁴. Dès le 25 mai, il s'emploie à réaliser les levées avec l'aide de son prédécesseur et obtient des Confédérés les assurances nécessaires pour le maintien de la neutralité comtoise : les 6000 Suisses partent vers la France au début du mois de juillet, ce qui vaut à Coignet de recevoir la satisfaction du roi et du

³³⁹ Mathieu Coignet est néanmoins ambassadeur extraordinaire auprès des Ligues grises en même temps qu'ambassadeur ordinaire (1558-1562), la Couronne ne désirant plus envoyer d'agent permanent à Coire. Il réside à Soleure durant toute la durée de sa mission en Suisse.

³⁴⁰ André Bouvier, *Henri Bullinger...*, *op. cit.*, p. 246.

³⁴¹ *Ibid.*, p. 245.

³⁴² Les lettres de Coignet au cours de son ambassade, son comportement, ses rapports avec les réformateurs suisses ainsi que ses écrits postérieurs ne laissent pas de place au doute.

³⁴³ Édouard Rott, *Histoire de la représentation...*, II : 1559-1610, *op. cit.*, p. 35.

³⁴⁴ *Instructions de B. Bochetel pour Coignet*, mai 1558, BPUN, 8 RO I/8, f. 1-2.

cardinal de Lorraine³⁴⁵. Il reçoit ensuite l'ordre de poursuivre les négociations entamées par Bochetel pour « faire entrer ceulx de Berne en participation de la guerre »³⁴⁶. Outre les intérêt géopolitiques qui unissent Bernois et Français autour de leurs conquêtes communes au détriment du duc de Savoie, Edouard Rott souligne que la Couronne de France avait intérêt à se ménager de bons rapports avec le plus puissant des cantons évangéliques afin d'influer sur les résolutions des calvinistes français et de contenir l'éclosion des troubles que l'on sentait prochaine³⁴⁷. Néanmoins, dans la perspective de la paix à venir, tandis que les Bernois réclament que le roi de France fasse reconnaître par l'Espagne la légitimité de leur conquête du Pays de Vaud³⁴⁸, Henri II songe au contraire à restituer à Emmanuel-Philibert le Piémont et la Savoie et ordonne à son ambassadeur de maintenir les illusions de ses alliés afin de conserver leur soutien³⁴⁹.

Coignet se retrouve ainsi vraisemblablement tiraillé entre le cynisme de la diplomatie royale qui lui impose d'entretenir les espoirs de ses coreligionnaires et la fidélité à sa confession qui ne peut que le pousser à envisager avec hostilité le rétablissement du catholique duc de Savoie allié de l'Espagne aux portes du plus puissant canton évangélique, ainsi que de Genève, la Rome protestante³⁵⁰. Néanmoins, quelles qu'aient pu être les scrupules et les considérations personnelles de l'ambassadeur vis-à-vis de cette question, celui-ci les tait et obéit fidèlement aux commandements de la Couronne : cette question est ainsi absente de la correspondance qu'il entretient désormais avec Bullinger. Dans plusieurs lettres écrites aux Bernois durant l'automne 1558, il leur laisse ainsi entendre que son maître est en effet prêt à leur accorder toutes leurs revendications relatives aux terres conquises et tempore en réclamant leurs conditions :

Sadite Majesté me faist responce qu'elle a bonne volenté de vous gratiffier en toutes choses qu'on peult esperer de bons voisins et amis, et me charge d'entendre plus expressement à quelles conditions voulez que le pays soit compris audict traicté³⁵¹.

Quelques mois plus tard, alors que la paix est proche, Coignet devient nettement plus évasif concernant la satisfaction que son maître pourrait apporter aux Bernois. Dans une lettre du 3 janvier 1559, il leur annonce l'envoi des députés des souverains à Cambray pour négocier la fin des

³⁴⁵ *Henri II à Coignet*, 20 juin 1558, *ibid.*, f. 9-10. *Le Cardinal de Lorraine à Coignet*, 20 juin 1558, *ibid.*, f. 11.

³⁴⁶ *Henri II à Coignet*, 28 juillet 1558, *ibid.*, f. 17.

³⁴⁷ Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., II : 1559-1610*, *op. cit.*, p. 36.

³⁴⁸ Le pays de Vaud, qui correspond aujourd'hui géographiquement à peu près au canton de Vaud, a été conquis en 1536 au détriment de la Savoie, le faisant basculer dans la Réforme protestante sous l'impulsion de Berne.

³⁴⁹ *Henri II à Coignet*, 12 septembre 1558, BPUN, 8 RO I/8, f. 22.

³⁵⁰ Genève avait déjà dû faire face aux velléités annexionnistes des ducs de Savoie avant 1536. Le rétablissement du catholique et expansionniste duché de Savoie aux portes de la ville, qui entretemps était devenue l'un des grands centres européens de la Réforme, ne pouvait qu'effrayer les soutiens de la cause protestante.

³⁵¹ *Coignet au Canton de Berne*, 10 novembre 1558, *ibid.*, f. 46.

hostilités et conclut que, par conséquent, « on ne peult rendre responce resolute sur l'aultre point, duquel m'avez par ci devant escript touchant les pays conquis »³⁵². Deux semaines avant la signature du traité du Cateau-Cambrésis entre les plénipotentiaires des rois de France et d'Espagne, Henri II se montre encore plus clair vis-à-vis de son serviteur : au nom de l'intérêt de la paix et du rapprochement à venir avec Philippe II, il demande à Coignet d'observer une stricte neutralité entre les Bernois et le duc de Savoie qui vient de leur annoncer son rétablissement et leur réclamer la restitution des pays conquis. L'ambassadeur du Très Chrétien doit prétendre n'avoir « rien sceu » des tractations³⁵³.

La paix finalement signée, Emmanuel-Philibert recouvrant son duché, les questions frontalières entre la France et Berne cessent *de facto* d'exister, redevenant un problème exclusivement berno-savoyard. Pour autant, la Couronne continue à user de ce levier dans ses relations avec les deux parties, notamment afin d'éviter un rapprochement des cantons avec une autre puissance, un objectif qui reste toujours une constante de la diplomatie française dans l'espace helvétique³⁵⁴. Ainsi, lors du séjour de l'ambassadeur à la Cour, d'avril à juin 1560, il est décidé par le gouvernement de soutenir les ouvertures du duc vis-à-vis de la cité de l'Aar en vue du recouvrement du pays de Vaud. Coignet reçoit l'ordre de favoriser officiellement la tenue des négociations, mais les intérêts français en Suisse risquant dans le même temps de se trouver menacés par cette irruption de la Savoie dans sa zone d'influence, le roi donne instruction à l'agent en janvier 1561 de saboter discrètement les initiatives du duc tout en les soutenant officiellement :

Quant a la poursuite que les ambassadeurs de Savoie doibvent faire pour avoir semblable traicté d'amitié avec les aultres cantons qu'ils ont obtenu des cinq vous sçavez ce qui vous en fut dict et ordonne a vostre partement au dernier voyage que vous feustes en ceste court ce que je desire et veulx que vous suiviez et si vous voyez qu'il se traicte chose de la part de qui ce soit qui puisse opposer prejudice aux traictés que j'ai avec les Sieurs des ligues vous l'empescherez par dessoubz main d'autant qu'il vous sera possible estant bien asseuré que vous le scaurez faire si bien et si dextrement que l'on ne cognoistra point que l'obstacle en vienne de vous ni de mon commandement³⁵⁵.

³⁵² *Coignet au Canton de Berne*, 3 janvier 1559, *ibid.*, f. 140.

³⁵³ « Quant à l'advertissement que vous avez eu des lectres que le Duc de Savoie a escriptes aux Seigneur de Berne pour le recouvrement des pays qu'ils lui ont conquis vous conniverez pour ceste heure la chose sans faire aucune demonstration que vous y vueillerez apposer ne que vous en avez rien sceu car estant sur la conclusion d'une bonne paix et pacification avecq le roi catholique ou ledict Duc est compris Il ne viendrait pas à propos que l'on feist chose de ma part qui fut contraire à l'establisement que je pretends faire avecq lui d'une bonne et seure alliance et amitié et dont je suis en si bonne esperance que je n'astends vous esclarcir dedans III ou IIII jours du fruit qui sen debvera recueillir ». *Henri II à Coignet*, 12 septembre 1558, *ibid.*, f. 7-8.

³⁵⁴ *Henri II à Coignet*, 14 mai 1559, *ibid.*, f. 65. Coignet reçoit l'ordre d'empêcher à tout prix un rapprochement entre Milan et les Confédérés.

³⁵⁵ *Charles IX à Coignet*, 15 janvier 1561, *ibid.*, f. 220.

En juin de la même année, face à l'attitude de Berne qui soutient désormais les huguenots dans le contexte des troubles religieux naissants³⁵⁶, la Couronne fait à nouveau volte-face et prend parti franchement pour Emmanuel-Philibert contre le canton évangélique. Catherine de Médicis demande à Coignet de faire en sorte que le duc « recoipve le contentement qu'il desire »³⁵⁷. L'éclatement de la première guerre de Religion peu après met la question vaudoise au second plan des considérations françaises dans la région.

Dans cette affaire qui a couru pendant toute la durée de son ambassade, la confession de Coignet semble avoir été de bien peu de poids face au pragmatisme diplomatique imposé par la Couronne. Il est possible d'émettre l'hypothèse que, comme cela a été le cas par le passé, la religion de l'ambassadeur a pu favoriser les négociations des Bernois et endormir partiellement leurs suspicions vis-à-vis des intentions du roi de France. Cependant en l'absence de sources supplémentaires, il n'est pas possible d'en avoir la certitude. Une autre grande affaire que Coignet eut à traiter, commune à tous les résidents du Très Chrétien à Soleure, fut la question du remboursement des pensions et dettes dues aux Confédérés. Du fait du contexte de fin de guerre et de début des tensions religieuses en France, cette question s'avéra particulièrement délicate à gérer. Au début de son ambassade, la Couronne est d'abord intéressée à s'assurer de la levée des troupes suisses afin d'achever la guerre, Henri II veille ainsi à payer rapidement celle de l'été 1558³⁵⁸. Néanmoins, la fin du conflit approchant, les demandes des Confédérés se font de plus en plus pressantes, et le sieur de La Thuilerie est chargé de repousser toujours davantage leur remboursement. Cela concerne d'abord le paiement des soldes des troupes suisses employées en Picardie et en Piémont pendant le conflit, que le roi est incapable de solder et demande encore à son serviteur de différer jusqu'à l'établissement d'un accord. Ce n'est finalement qu'en juillet 1561, trois ans plus tard, que les Suisses obtiennent satisfaction³⁵⁹. Plus pressant encore était l'acquittement du prêt de 50 000 écus que Soleure avait consenti au roi au prix d'une hypothèque sur le comté de Neuchâtel³⁶⁰, mais Coignet parvient à l'ajourner d'année en année jusqu'à la fin de son ambassade³⁶¹.

³⁵⁶ Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., II : 1559-1610, op. cit.*, p. 42.

³⁵⁷ *Catherine à Coignet*, 14 juin 1561, BPUN, 8 RO I/8, f. 260.

³⁵⁸ *Henri II à Coignet*, juin 1558, *ibid.*, f. 13.

³⁵⁹ *Accord entre Coignet et les capitaines de Soleure*, 13 juillet 1561, *ibid.*, f. 351-352.

³⁶⁰ Depuis le mariage de Jeanne de Hochberg avec Louis d'Orléans en 1504, le comté de Neuchâtel se trouve dans l'orbite française via la famille d'Orléans-Longueville, branche bâtarde de la maison Valois-Orléans.

³⁶¹ Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., II : 1559-1610, op. cit.*, p. 38.

c. *Faire face à la crise de la monarchie*

Le retour de la paix ouvre pour la Couronne une courte période de répit pendant laquelle elle peut honorer une partie des dettes qu'elle avait contractée auprès des Suisses³⁶², aussi le début du règne de François II semble-t-il débiter sous de bons auspices pour les Confédérés. Mais rapidement, le jeune roi se retrouve mis en difficulté par l'héritage financier laissé par son père, que viennent envenimer gravement le début des troubles intérieurs. Au début de l'automne 1560, alors que les Guise et le roi s'étaient jusque-là montrés désireux de rembourser au mieux les Confédérés afin de favoriser le renouvellement de l'alliance³⁶³, le ton change brutalement. Le 15 septembre, le souverain et le cardinal de Lorraine font parvenir chacun une lettre à Coignet dans lesquelles ils s'ouvrent sans ambages sur la situation du pays :

L'on m'a suscité de tels troubles en mon Royaulme et suis adverti que cela vient de la part de personnes qui m'attouchent de si près et tiennent si grand lieu que je suis contracté employer le vert et le sec pour me tenir pourveu et satisfaire aux despences qu'il me fault faire pour me garder du mal et peril qui m'est si prochain contre mes propres subjects et ceulx mesmes desquels je devois esperer plus d'affection et de fidelité ainsi que vous aurez peu entendre par l'advis que je vous ai faict donner ces jours passez de la surprise que l'on ma voullu faire de ma ville de Lyon, estant au mesme alarme de plusieurs aultres de mon Royaulme des principalles ou il fault que j'aie aujourd'hui forces pour les contenir en obeissance et les bons en seureté.³⁶⁴

Il n'est non-seulement plus question de songer à rembourser les Suisses, mais il faut au contraire réaliser de nouvelles levées auprès des cantons catholiques dont on espère pouvoir compter sur la solidarité religieuse :

Je suis sur le point de recourir pour les prier et requérir de me secourir non seulement de gens mais aussi d'argent, ainsi que je leur escrips et que je remects a vous de leur faire entendre plus particulièrement et mesmes aux quanthons catholicques qui sont ceulx dont il me semble devoir esperer plus d'aide et de secours en ma necessité estant merueilleusement desplaisant de m'en veoir reduict la qui n'est pas par ma faulte³⁶⁵.

François II réclame ainsi une garnison de 1000 soldats pour assurer sa sécurité et d'autres lettres suivent rapidement pour ordonner à Coignet d'obtenir le prolongement des prêts consentis³⁶⁶. L'ambassadeur obtempère mais ses propositions se heurtent à l'opposition des cantons centraux³⁶⁷. La mort brutale du souverain n'arrange pas la situation du diplomate. Celui-ci continue à réclamer de

³⁶² *François II à Coignet*, 4 novembre 1559, BPUN, 8 RO I/8, f. 125-126.

³⁶³ *Le Duc de Guise à Coignet*, 20 janvier 1560, *ibid.*, f. 160.

³⁶⁴ *François II à Coignet*, 15 septembre 1560, *ibid.*, f. 184.

³⁶⁵ *Ibid.*, f. 185.

³⁶⁶ *François II à Coignet*, 23 septembre 1560, *ibid.*, f. 187.

³⁶⁷ *François II à Coignet*, 30 novembre 1560, *ibid.*, f. 198.

l'argent pour calmer le mécontentement des Confédérés, mais dans une lettre du 7 mars, Catherine de Médicis le rappelle à l'ordre en lui signifiant qu'il a déjà reçu davantage que ce que peut supporter la Couronne³⁶⁸. Le remboursement des Suisses ne cesse alors de prendre une place capitale dans l'ambassade du seigneur de La Thuilerie et d'aggraver ses relations avec les cantons centraux. Les Waldstätten, déjà mécontents des attermolements financiers du roi dont l'ambassadeur est le porte-parole auprès d'eux, voient également d'un mauvais œil la politique de tolérance esquissée par la reine et ont peu apprécié l'éviction des Guise des affaires après la mort de François II³⁶⁹. Le zèle que met Coignet à renouveler l'alliance contractée entre la France et la Suisse en y incluant Berne et Zurich, sur ordre de la régente³⁷⁰, les inquiète également. Aussi le résident de Soleure commence-t-il à devenir la bête noire des cantons catholiques à partir de 1561. Sa confession, dont il n'avait pas été question jusqu'alors, est désormais exploitée par ses détracteurs et ses « secrètes sympathies »³⁷¹ avec les cantons protestants sont dénoncées. Au mois de juillet, après qu'il a dû faire preuve de fermeté en faisant baisser de moitié l'intérêt que plusieurs hautes personnalités issues des Waldstätten touchaient sur les sommes prêtées au roi de France, Lucerne lui adresse une réponse cinglante, l'accusant d'être « le premier ambassadeur français à avoir retenu l'argent des pensions des morts » et ajoute qu'elle ne lui enverra plus d'ambassade³⁷². Le protestantisme de Coignet, qui jusque-là n'avait pas joué de rôle déterminant dans la réussite de ses missions, devient progressivement une donnée à part entière à prendre en compte dans le tableau diplomatique de la France en Suisse.

Lorsqu'il se met en route vers la France en août 1561 pour prendre un congé de sept mois, la situation de l'ambassadeur ordinaire s'est ainsi dégradée : en butte à la colère à peine dissimulée de la moitié de la confédération, continuant à faire les frais des lenteurs de la Couronne à rembourser les dettes suisses, il n'en est pas moins félicité par Catherine de Médicis qui loue sa capacité à donner « si bon ordre par delà à satisfaire à toutes les hargnes qui s'offrent, mesmes à eschapper avecques quelque raison de ses intérêts »³⁷³. Coignet a en effet donné toute satisfaction à ses maîtres, qui le lui ont exprimé en le renouvelant à son poste d'ambassadeur après son congé en 1560, mais également

³⁶⁸ Catherine à monsieur Coignet, ambassadeur en Suisse, 17 avril 1561, dans Catherine de Médicis, *Lettres de Catherine de Médicis*, tome 1, éd. Hector de La Ferrière, Gustave Baguenault de Puchesse, Paris, Imprimerie nationale, 1880, p. 590.

³⁶⁹ Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., II : 1559-1610*, op. cit., p. 44-45.

³⁷⁰ À monsieur Coignet, ambassadeur en Suisse, 17 avril 1561, dans Catherine de Médicis, *Lettres de..., op. cit.*, tome 1, p. 596

³⁷¹ Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., II : 1559-1610*, op. cit., p. 41.

³⁷² Coignet au Canton de Lucerne, 24 juillet 1561, BPUN, 8 RO I/8, f. 273.

³⁷³ Catherine à monsieur Coignet, ambassadeur en Suisse, 8 août 1561, dans Catherine de Médicis, *Lettres de..., op. cit.*, tome 1, p. 224.

après le décès successif de Henri II et de François II³⁷⁴. Ainsi, à la veille de l'éclatement de la première guerre de Religion, le rapport de la Couronne à ses agents protestants en Suisse s'inscrit-il encore dans la lignée du pragmatisme confessionnel de la diplomatie française inauguré par François I^{er}.

³⁷⁴ *Le Cardinal de Lorraine à Coignet*, 12 juillet 1559, BPUN, 8 RO I/8, f. 108-109. *Charles IX à Coignet*, 6 décembre 1560, *ibid.*, f. 200.

Chapitre II

L'ombre des premières guerres de Religion

Au début de l'année 1562, la représentation française à l'étranger est fortement pénétrée par des résidents huguenots, crypto-huguenots ou catholiques modérés. Jusqu'à l'éclatement des hostilités, ces différents agents tentent à leur niveau de peser sur le roi par leur exemplarité, leur action ou encore en servant de relais aux réformateurs. En manœuvrant de la sorte, ils espèrent favoriser la politique de tolérance, tout en attendant et en appelant de leurs vœux la conversion du monarque Très Chrétien. Si ce comportement n'empêche pas la Couronne de leur maintenir sa confiance, la première guerre de Religion met brutalement fin aux espoirs de ces agents et les place dans la délicate posture de devoir choisir entre deux fidélités. Les conditions nouvelles créées par l'affrontement provoquent ainsi la marginalisation progressive des diplomates protestants : le coup d'arrêt brutal mis aux conversions après 1562, la multiplication des soupçons qui pèsent sur les réformés, la baisse de l'intérêt de la monarchie pour certaines légations et, enfin, les agissements des agents eux-mêmes, sont autant de facteurs qui contribuent à rendre leur situation de plus en plus intenable. Le traumatisme du conflit et des divisions qu'il a exacerbées placent les agents face à un nouveau choix : militer activement pour la réconciliation confessionnelle à travers leur action diplomatique, ou choisir d'utiliser leur position pour favoriser le parti huguenot.

Tableau n°2 : Les différentes missions des diplomates de confession protestante au service du roi de France (1562-1589).

	Suisse	Grisons	Danemark	Venise	Constantinople
1562	Mathieu III Coignet (mai 1558-août 1562)	<i>Mathieu III Coignet</i> (mai 1558-août 1562)	Charles de Danzay (novembre 1548-octobre 1589)	Jean Hurault de Boistailé (mai 1561-mars 1564)	<i>Antoine de Pétremol</i> (juillet 1561-1566)
1563			It.	It.	It.
1564			It.	Jean Hurault de Boistailé (mai 1561-mars 1564)	It.
1565			It.		It.
1566			It.		<i>Antoine de Pétremol</i> (juillet 1561-1566) Guillaume de Grandchamp (juillet 1566-1571)
1567			It.		It.
1568			It.		It.
1569			It.		It.
1570			It.		Guillaume de Grandchamp (juillet 1566-décembre 1570)
1571			It.		
1572			It.		
1573			It.		
1574			It.		
1575			It.		
1576			It.		
1577			It.		
1578			It.		
1579	Nicolas de Harlay de Sancy (février 1579-avril 1582) <i>Jacques François de La Chaise</i> (mars-juin 1579)		It.		
1580	It.		It.		
1581	It.		It.		

	Suisse	Grisons	Danemark	Venise	Constantinople
1582	Nicolas de Harlay de Sancy (février 1579-avril 1582) <i>Jacques François de La Chaise</i> (1582)		It.		
1583			It.		
1584	<i>Paul Choart de Buzenval</i> (février 1584)		It.		
1585			It.		
1586	<i>Philippe Canaye de Fresnes</i> (février 1586) <i>Antoine de Moret</i> (mars 1586)		It.		
1587	Nicolas de Harlay de Sancy (1587) <i>Mathieu IV Coignet, S^r de La Thuilerie</i> (novembre-décembre 1587)		It.		
1588	<i>Antoine de Moret, seigneur des Réaux</i> (janvier-mars 1588) <i>Antoine de Moret, seigneur des Réaux</i> (juin-août 1588) <i>Antoine de Moret, seigneur des Réaux</i> (décembre 1588-février 1589) <i>Philippe Canaye de Fresnes</i> (décembre 1588-mars 1589)		It.		
1589	Nicolas de Harlay de Sancy (février-juin 1589) <i>Antoine de Moret, seigneur des Réaux</i> (juin-août 1588) <i>Antoine de Moret, seigneur des Réaux</i> (décembre 1588-février 1589) <i>Philippe Canaye de Fresnes</i> (décembre 1588-mars 1589)		Charles de Danzay (novembre 1548-octobre 1589)		

Légende du tableau :

Ambassadeur ordinaire

Envoyé/chargé d'affaires

Ambassadeur extraordinaire

Confession de l'ambassadeur incertaine

Envoyé du roi de Navarre, futur ambassadeur du roi de France après 1589

I. Demeurer « favorable à la cause du Christ »¹ en tant qu'ambassadeur du roi

Outre celle de Copenhague, deux ambassades se distinguent au début de la décennie 1560 par le fait que leur occupant affiche sa sympathie pour les thèses réformées : Soleure et Constantinople. C'est pourtant bien là leur seul point commun : l'une est la plus proche géographiquement du royaume, l'autre en est la plus distante ; l'une est essentielle aux levées de troupes du roi, l'autre est délaissée depuis la fin des guerres d'Italie ; l'une se trouve dans un espace qui concentre un grand nombre des réformateurs les plus influents de leur temps, l'autre est auprès du siège du calife des musulmans ; l'une prend place au sein d'une petite confédération pluriconfessionnelle, l'autre dans le cœur d'un gigantesque empire centralisé... Dans ces deux situations très différentes, les ambassadeurs protestants déploient cependant leur action respective dans une même direction : servir fidèlement la Couronne, tout en favorisant la conciliation confessionnelle en attendant la conversion du roi à l'Évangile. Au long de ces courtes années durant lesquelles intérêts de la monarchie et de la Religion semblent destinés à se rapprocher de plus en plus étroitement sous l'impulsion de Catherine de Médicis, le service de la foi celui et de l'État ne s'opposent alors pas entre eux frontalement.

1. Aider la réconciliation confessionnelle en attendant le triomphe de la Religion

À la veille de l'embrassement de la France, les diplomates protestants présents en Suisse et au Levant sont animés de la même aspiration à voir la Couronne adopter la seule vraie foi, qui suscite alors dans le royaume les espoirs du parti huguenot².

a. Accompagner les efforts des réformateurs helvétiques pour éclairer le monarque

Au sein de l'espace helvétique, Mathieu Coignet, comme Antoine Morelet Du Museau avant lui³, se trouve au cœur du réseau des réformateurs suisses. Ses accointances confessionnelles sont connues des intéressés, et sa nomination au poste d'ambassadeur ordinaire a soulevé de grands

¹ Heinrich Bullinger emploie cette expression dans une lettre adressée à Jean Calvin pour exprimer l'ambiguïté de la position de l'ambassadeur protestant en Suisse Mathieu Coignet. *Bullinger à Calvin et à Bèze*, Zurich, 29 mai 1561, Théodore de Bèze, *Correspondance...*, *op. cit.*, tome III, p. 106. Traduit du latin : « Quod tu, mi domine et frater Calvine, de legato Regis scribis, id ipsum judico et ego virum esse optimum et causam Christi faventem, sed interim Regis legatum ».

² Sur cette question, voir Hugues Daussy, *Le parti huguenot...*, *op. cit.*

³ Voir *supra*, p. 73.

espoirs parmi eux⁴. Davantage encore que son prédécesseur, le nouveau résident est un intime de Bullinger : après l'avoir rencontré pour la première fois en 1557⁵, il lui rend de fréquentes visites à Zurich⁶ et entame avec lui une prolifique correspondance qu'il prend soin, par prudence, d'écrire en allemand et de sa propre main⁷. Symbole des liens de confiance et d'amitié intellectuelle qui unissent les deux hommes, l'envoyé du roi de France laisse son fils Mathieu IV Coignet, ou Mathieu Coignet le jeune, en pension chez l'*antistes* à partir de 1559, afin que celui-ci se charge de son éducation⁸. Par ailleurs, le seigneur de La Thuilerie est un ami de longue date de Calvin, dont il fut jadis le « compagnon de voyage »⁹, c'est d'ailleurs en vertu de cette ancienne amitié que l'ambassadeur lui propose gracieusement ses services pour transmettre ses lettres entre Genève et Zurich. Les liens privilégiés du nouvel hôte de Soleure avec les têtes du réseau réformateur en Suisse n'empêchent pas le pasteur genevois de rester méfiant et refuser prudemment, « à moins qu'une plus grande nécessité ne le presse »¹⁰. Dans une lettre qu'il écrit à Bullinger pour lui demander son avis sur la question, il s'interroge sur l'allégeance de l'agent du Très Chrétien en soulignant, implacable, qu'à « quelque degré que cet homme soit bon, le personnage qu'il soutient¹¹ le contraint souvent à oublier ce qu'il doit au Christ »¹². Par cette missive, Calvin soulève explicitement le point délicat que constitue la manière dont Coignet articule sa confession et le service de son roi. À ces craintes ainsi exprimées, l'*antistes* livre à son interlocuteur une réponse particulièrement éclairante :

Ce que toi, Calvin, mon maître et mon frère, tu écris à propos de l'ambassadeur du roi, je le pense aussi ; et je juge que cet homme est très honnête, et qu'il est favorable à la cause du Christ ; cependant, c'est l'ambassadeur du roi. Usons donc de lui et de son service comme celui d'un

⁴ Friedrich von Salis, membre éminent de l'aristocratie réformée des ligues grisonnes, écrit sa joie à Bullinger. *Friedrich von Salis an Bullinger*, Coire, 13 juin 1558, *Bullingers Korrespondenz mit den Graubündern*, Teil II, éd. Traugott Schiess, Basel, Verlag der Basler Buch- und Antiquariatshandlung vormals Adolf Geering, 1905, p. 83. « Von der Ernennung Coignets zum Gesandten Frankreichs bei der Eidgenossenschaft hofft Salis für diese und für Bünden Gutes und bittet, Coignet in seinem Namen dazu Glück zu wünschen ».

⁵ André Bouvier, *Henri Bullinger...*, *op. cit.*, p. 245. *Bullinger an Johannes Fabricius*, Zurich, 3 septembre 1557, dans *ibid.*, p. 25. « Coignet ist schon am 28. August durchgereist, hat unter anderm auch von der bevorstehenden Ankunft des Herzogs von Guise gesprochen ».

⁶ *Bullinger an Johannes Fabricius*, Zurich, 28 octobre 1558, dans *ibid.*, p. 106-107. « Coignet hat letzten Sonntag Bullinger besucht ».

⁷ André Bouvier relève plus de cinquante lettres envoyées par Coignet, contre une seule de Bullinger. André Bouvier, *Henri Bullinger...*, *op. cit.*, p. 246.

⁸ Il s'agit de Mathieu IV Coignet de La Thuilerie, futur agent de Henri IV chargé de missions en Suisse, aux Provinces-Unies et en Allemagne. *Ibid.*, p. 250.

⁹ « Comme je crains que vous ne vous souveniez pas de moi assez distinctement, j'ajouterai que je suis l'aîné des frères qui vous firent une visite à Paris, et l'ami de Coignet, votre compagnon de voyage ». *Godefroi Lopin à Jean Calvin, à Genève, De Paris*, 15 juillet 1537, dans *Le Conseil de Bâle à François I., de Bâle.*, 27 juillet 1537, dans *Correspondance des Réformateurs...*, *op. cit.*, volume 4, p. 259.

¹⁰ Cité dans Théodore de Bèze, *Correspondance...*, *op. cit.*, tome III, p. 108.

¹¹ Le roi.

¹² *Ibid.* Traduit du latin : « Nisi major necessitas urgeat. Quantumvis enim sit vir probus, persona quam sustinet cogit eum saepe oblivisci quod Christo debeat ».

fidèle ; cependant faisons preuve de prudence, priant le Seigneur que lui-même gouverne toujours nos affaires.¹³

Cette lettre témoigne du fait que le rapport de Coignet à sa foi s'inscrit encore dans la lignée de ses prédécesseurs qui eurent à faire face aux mêmes problématiques durant les décennies précédentes : fidèles à l'Évangile, ils ne mélangeaient pas l'exigence de satisfaire leurs missions avec les intérêts de leur confession¹⁴.

Plusieurs dépêches de Coignet permettent d'appréhender sa vision de la situation confessionnelle du royaume, ces considérations étant absentes de sa correspondance avec le roi de France et avec les ministres des affaires étrangères¹⁵. Dès le mois de décembre 1557, alors qu'il n'était pas encore nommé, il faisait déjà part à Bullinger de ses craintes d'un embrasement de la France sur fond religieux, et se montrait nostalgique de la paix¹⁶. Afin de conjurer cette funeste perspective, le seigneur de La Thuilerie, comme Morelet avant lui, se met au service de l'*antistes* pour tenter de faire condescendre le roi à la tolérance envers les hérétiques, voire à envisager la conversion. À l'été 1557, il conseille ainsi au pasteur de Coire, Fabritius, de profiter du retour du duc François de Guise en France depuis l'Italie pour le rencontrer sur le chemin et lui remettre une supplique en faveur des réformés du royaume¹⁷. Il s'agit vraisemblablement pour les huguenots d'exploiter la situation de détresse des armes françaises consécutive au désastre de la bataille de Saint-Quentin, en proposant de mettre fin à une politique de persécution qui déplaît visiblement à Dieu. On ignore si cette sollicitation fut remise à l'intéressé et parvint à Henri II, mais la réaction de la Couronne à l'affaire de la rue Saint-Jacques un mois après¹⁸ montre qu'elle resta de toute manière sans effet sur le roi¹⁹. Lorsque François II monte sur le trône, l'ambassadeur, à l'instar de ses coreligionnaires, voit certainement le jeune souverain comme un nouveau Josias susceptible de reconnaître la vérité de l'Évangile et de ramener ses sujets à l'observance de la seule véritable foi²⁰.

¹³ *Bullinger à Calvin et à Bèze*, Zurich, 29 mai 1561, dans *ibid.*, p. 106. Traduit du latin : « Quod tu, mi domine et frater Calvine, de legato Regis scribis, id ipsum judico et ego virum esse optimum et causam Christi faventem, sed interim Regis legatum. Utamur ergo eo et ejus opera ut fidelis, sed adhibeamus interim prudentiam, orantes Dominum ut ipse res nostras gubernet semper ».

¹⁴ Voir *supra* p. 69.

¹⁵ BPUN, 8 RO I/7, 8 RO I/8.

¹⁶ André Bouvier, *Henri Bullinger...*, *op. cit.*, p. 246.

¹⁷ *Ibid.*, p. 247. On ignore si la supplique a finalement bien été remise. Fabritius évoque cette proposition de Coignet à Bullinger en ces termes : « Consulit D. Coignetius apud ducem Guisium et verbis et scriptis esse intercedendum. Jam enim opportunitatem rei bene ferendae oblatum existimavit ».

¹⁸ Voir *supra* p. 79.

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ Hugues Daussy a montré l'importance que revêtait l'analogie vétéro-testamentaire pour les huguenots dans leurs espoirs de voir le royaume se convertir. Les figures bibliques telles que Josias, roi de Juda ont notamment leur faveur. Celui-ci a en effet succédé à son père, un souverain particulièrement impie, avant de restaurer le Temple de Jérusalem,

Afin d'aider le monarque à ouvrir les yeux, il compte lui faire parvenir une lettre catéchétique qu'il réclame à son mentor. S'il l'obtient dès le 7 août, elle ne parviendra jamais entre les mains du roi²¹ : interceptée par ses conseillers qui lui font néanmoins bon accueil, cette tentative connaît un sort comparable à celle du seigneur de La Marcheferrière de faire parvenir à Henri II le *Perfectio christianorum*. André Bouvier souligne toute l'importance que l'ambassadeur et le réformateur attachaient tous deux à cette démarche²², montrant que Mathieu Coignet s'inscrivait pleinement dans la pensée huguenote du moment, qui espérait ardemment la victoire de l'Évangile et la croyait réellement à portée de main par l'action providentielle de Dieu.

La mutation progressive de la politique répressive contre les hérétiques vers la mise en place par la Couronne d'une tentative de concorde à partir de 1560 soulève l'enthousiasme des ambassadeurs protestants. Lorsque, faisant fi des décisions papales de reprendre les séances du concile de Trente sans les hérétiques, les partisans d'une assemblée française annoncent pour l'automne 1561 la tenue d'un colloque réunissant des théologiens catholiques, des évêques et ses ministres de l'Évangile, Coignet exulte. À travers la correspondance de Fabritius à Bullinger, on constate en filigrane que le diplomate encourage ses amis à y participer, voyant dans cette nouvelle une opportunité pour les réformateurs présents en Suisse de défendre leurs vues face aux tenants du papisme, et peut-être emporter la conversion du royaume à la nouvelle religion :

Le pape a envoyé une bulle en France pour notifier la continuation du concile jusqu'à Pâques. Les états du royaume avaient été réunis à Orléans ; mais la bulle fut rejetée. Ils veulent un concile libre, auquel le pape lui-même soit présent ; ils refusent la continuation, et un concile dans lequel il n'y ait que des légats, pour cette raison que les comices convoquées pour le 20 de ce mois ont été transférées en mai afin qu'on délibère de ce qu'il faut proposer au concile etc. Une comète s'est dressée en continu pendant 28 jours au-dessus de la ville dans laquelle le roi et la noblesse du royaume se trouvaient²³. Coignet m'a écrit ces mots récemment, lequel a très grand espoir que le verbe de Dieu s'étende en France.²⁴

chasser l'idolâtrie et faire observer les commandements divins à son peuple. Hugues Daussy, *Le parti huguenot...*, *op. cit.*, p. 51-52.

²¹ André Bouvier, *Henri Bullinger...*, *op. cit.*, p. 246-247.

²² *Ibid.*, p. 246.

²³ Cette comète est attestée dans plusieurs traités et est souvent regardée comme un signe qui coïncide avec la mort de François II : « À Orléans, durant la tenue des états généraux, nous vîmes, dit de Thou, une Comète au mois de décembre, signe certain de la mort du Roi. François II, mort le 5 décembre. Elle parut durant 28 jours. » M. Pingré, *Cométographie ou traité historique et théorique des comètes*, tome I, Paris, Imprimerie royale, 1783.

²⁴ *Johannes Fabricius an Bullinger*, Zürich. 17 janvier 1561, dans Traugott Schiess, *Bullingers Korrespondenz...*, *op. cit.*, Teil II, p. 265. Traduit du latin : « Papa misit bullam indictionis continuationis concilii ad pascha in Galliam. Status regni congregati fuerunt Aurelii ; sed repudiata est. Volunt liberum concilium, in quo ipse papa praesens sit ; nolunt continuationem et in quo tantum sint legati, ideoque comitia indicta ad 20. huius translata sunt in Maium, ut consultetur, quid proponendum in concilio etc. Stetit supra urbem, in qua rex et regni nobilitas, cometa per dies 28 continuos. Haec ad me nuper Coignetius, qui optima spe est verbum Dei promotum iri in Gallia. »

D'autres pans de la correspondance des réformateurs permettent de constater le degré de l'engagement de l'ambassadeurs dans l'effort collectif destiné à apporter à son pays toute la lumière de la vraie foi. Ainsi, il aurait aidé Théodore de Bèze à convaincre les Zurichois de laisser le théologien Pierre Martyr Vermigli se rendre à Poissy après qu'ils y ont été conviés par Catherine de Médicis. Le futur meneur de la délégation protestante se trouve en effet dans la cité de Zwingli en juillet 1561 afin d'obtenir que Martyr l'accompagne au colloque, mais sa demande rencontre l'opposition des intéressés. Dans une lettre que Bèze apporte aux Zurichois de la part du Conseil de Genève, ce dernier regrette que « le Roi de Navarre ne vous a point écrit non plus qu'à nous »²⁵ afin d'intercéder auprès d'eux et appuyer l'invitation lancée par la régente. Trois semaines plus tard, le 12 août, Antoine de Bourbon envoyait une lettre à chacune des deux villes afin de les encourager à accepter la demande de la Couronne. Ces missives ont l'effet escompté : Martyr prend finalement la route de Paris à la fin du mois d'août. Entretemps, dans une dépêche adressée à Calvin le 28 juillet, Bèze avait indiqué que « à Soleure, il ne fut pas difficile d'obtenir ce que nous avons demandé de l'ambassadeur »²⁶. Il y a donc tout lieu de penser que la demande du réformateur à Coignet concernait cette affaire, et que, comme il l'explique dans sa lettre, l'ambassadeur s'est empressé de suggérer au roi de Navarre d'intervenir pour dénouer la situation au bénéfice des protestants dans le cadre de la politique de concorde de la Couronne.

La position que le représentant du roi avait tenue au cours de la crise de Glaris est révélatrice de sa vision des affrontements à caractère confessionnels. L'affaire avait éclaté en 1559 et menacé de faire basculer la région dans une nouvelle guerre de Religion. La Couronne s'était alors tenue à sa politique de maintien de l'équilibre entre catholiques et protestants, afin d'éviter une fragmentation de la Confédération qui favoriserait les influences savoyardes et milanaises au détriment de l'alliance française. Aussi s'était-elle abstenue de soutenir les Waldstätten qui souhaitaient recatholiciser de force les vallées glaronaises, et avait plaidé pour une solution diplomatique²⁷. Plusieurs lettres de François II et du cardinal de Lorraine permettent de constater leur satisfaction de voir le conflit se régler pacifiquement²⁸ ainsi que leur prudence face aux demandes des cantons catholiques qui auraient souhaité obtenir du Très Chrétien un secours militaire ainsi qu'une protection plus

²⁵ Théodore de Bèze, *Correspondance de Théodore de Bèze, Tome III...*, op. cit., p. 124.

²⁶ *Bèze à Calvin*, Zurich, 28 juillet 1561, dans *ibid.* Le réformateur ouvre sa lettre sur ces mots : « S. Soloduri non difficile fuit impetrare quod a Legato petiimus. »

²⁷ À Glaris, canton membre à part entière de la Confédération, le nombre des catholiques diminuait au profit des zwingliens depuis la fin des guerres de Kappel. Cela alarmait les Waldstätten qui voyaient d'un mauvais œil la présence d'un canton protestant sur leur flanc oriental, ainsi que l'influence religieuse que celui-ci pourrait avoir sur les bailliages communs. Veronika Feller-Vest, « Affaire de Glaris », dans *Dictionnaire historique de la Suisse DHS* [En ligne], 2016, mis en ligne le 2 septembre 2005, URL : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/017182/2005-09-02/>.

²⁸ *François II à Coignet*, 9 novembre 1560, BPUN, 8 RO I/8, f. 196. *Le Cardinal de Lorraine à Coignet*, 9 novembre 1560, *ibid.*, f. 147.

appuyée²⁹. Deux années après, Coignet était encore chargé de maintenir l'équilibre diplomatique dans cette région, ce qu'il faisait de bonne grâce. Sa correspondance avec Bullinger sur le sujet permet de constater qu'il privilégie absolument le dialogue plutôt que l'affrontement religieux. Les lignes qu'il lui adresse sur ce sujet à l'automne 1561 depuis Saint-Germain résonnent tout particulièrement au moment où l'Évangile gagne toujours plus de terrain en France :

J'espère que la cause des Glaronais aura une fin pacifique. Car tous les Helvètes, assez prudents, comprennent en quel danger sera placée leur souveraineté, et combien d'inconvénients et de calamités s'ensuivront, s'ils écoutent ceux qui, en vertu de la religion, veulent agiter les foules et violer les droits des relations amicales.³⁰

L'exemple de la Suisse, qui a déjà connu deux guerres de Religion, doit inspirer la France : la parole évangélique qui s'impose par la douceur et la persuasion ne peut être stoppée que par la violence, ce qu'il convient d'éviter absolument.

b. L'espoir d'une Réforme française pacifique

Au Levant, les diplomates sensibles aux nouvelles doctrines confessionnelles suivent également avec intérêt les progrès de la Religion. N'étant pas au cœur des réseaux des réformateurs comme le résident de Soleure, ils en sont surtout réduits à une position d'observateurs. Au cours de l'année 1561, l'ambassadeur ordinaire à Venise, Jean Hurault de Boistaillé, décrit à Pétremol, agent de la Cour à Constantinople, le déroulement des événements de France :

Je vous envoie un édit sur le fait de la religion, dont sont depuis procédées tant et si dangereuses émotions populaires, qu'il a été nécessairement besoing convocquer tous les prélats de France qui estoient au commencement assemblez à Poissy et maintenant à Ponthoise, avec un sauf-conduit général à toutes personnes qui voudront s'y trouver, pour y adviser de quelque expédient et règlement plus solide au bien et repos de la chrestienté.³¹

Il poursuit en se réjouissant de la tournure que prennent les événements, mais prend soin de crypter les ses propos :

Monsieur de Petremol, je vous veulx bien adverti que les affaires de la religion brouillent si fort nostre France, qu'il n'est possible de plus, parce qu'en l'assemblée qui se fait à Poissy pour cela sont comparus plusieurs prédicants, tant de Genève que aultres, qui ont eu sauf-conduit du roi pour y estre ouïs, tellement qu'il y a grand apparence qu'ils y pourront traicter de la doctrine, dont le pape et plusieurs princes de ce pays sont merueilleusement estonnés. Il est à craindre que

²⁹ François II à Coignet, 7 août 1560, *ibid.*, f. 172-176.

³⁰ Mathieu Coignet an Heinrich Bullinger, Saint-Germain, 7 novembre 1561, Zürich StA, E II 338, f. 1592.

³¹ Dépêche de monsieur de Boistaillé à Monsieur Pétremol, agent pour le Roy a la porte du Grand Seigneur, 30 septembre 1561, BNF Ms-4536, f. 87.

*la résolution qui en ensuivra ne nous attire d'aultres remuemens, mesmement de la part de ceulx qui ne veullent poinct estre réformés ou controllés en leurs abus.*³²³³

Cette peur de la montée des violences à caractère confessionnel est commune aux ambassadeurs protestants : dans leur correspondance, aucun ne considère celle-ci comme un mal nécessaire à l'extension de la vérité de l'Évangile. Au contraire, tous la redoutent comme un fléau pour la paix civile du pays qu'ils servent, tandis que la croissance paisible mais solide des communautés huguenotes met bien plus sûrement le pouvoir royal dans l'impossibilité de réagir fermement. En Suisse, Coignet regrette les tumultes consécutifs à la conjuration d'Amboise, à l'instar des réformateurs qu'il côtoie et qui ne souhaitent pas que les huguenots soient assimilés à des séditeux, ce qui ruinerait toute chance de victoire par le verbe³⁴. Boistaillé quant à lui applaudit la recherche du dialogue par la Couronne en jugeant que le nombre des convertis de la Religion est de toute manière déjà bien trop important pour être décimé par la force des armes. C'est d'ailleurs la raison que Charles XI donne à ses ambassadeurs et qu'ils doivent transmettre pour justifier la promulgation de l'édit de Juillet³⁵. En 1561 la présence d'une forte communauté de protestants apparaît au grand jour à Venise, mais ses membres, trop nombreux et haut-placés, ne font pas immédiatement l'objet de poursuites³⁶. Le diplomate résident voit dans cette absence de répression une preuve que le roi doit poursuivre la politique d'ouverture qu'il a entamée. Qualifiant de « saintes ordonnances » les édits que Charles IX « a esté contrainct de faire pour le repos de ses subjects », il insiste sur le fait que « les remuemens de la religion » sont « ung général ennemi du temps et non de la France », et que par conséquent, tous les pays catholiques, y compris l'Espagne et les États pontificaux, seront inmanquablement contraints de suivre la voie conciliatrice que le Très Chrétien a commencé à tracer³⁷. Boistaillé perçoit ainsi l'opportunité pour le monarque en position de faiblesse de renverser

³² La partie indiquée en italique est cryptée dans la lettre originale.

³³ *Ibid.*, f. 87-88.

³⁴ Bullinger s'oppose radicalement à toute révolte armée des sujets réformés de François II et interroge Calvin et Bèze pour s'assurer qu'ils observent la même position. « La vraie religion du Christ n'a été ni établie, ni maintenue par les désordres ; bien au contraire, ces derniers la détruisent et la rendent odieuse. Eh bien donc, si la vraie piété défend les révoltes, c'est la pieuse obéissance et le calme qui doivent être recommandés, selon les bienheureuses paroles des saints apôtres du Christ ». André Bouvier, *Henri Bullinger...*, *op. cit.*, p. 247-248.

³⁵ « Depuis quinze jours en ca ceulx de mon Conseil ont ordinairement este a la court de parlement pour conférer avec icelle des moyens qu'il falloit tenir à appaiser les troubles et divisions qui sont en mon royaume pour le fait de la religion ». *Charles IX à Coignet*, 16 juillet 1561, BPUN, 8 RO I/8, f. 262.

³⁶ La lutte contre l'ingérence pontificale ainsi que la proximité des Grisons gagnés en partie à la Réforme avait longtemps poussé Venise à tolérer en son sein la présence de protestants. Ils commencent à être de plus en plus pourchassés à partir des années 1550.

³⁷ « Il s'est descouvert en ceste ville une assemblée sur le fait de la religion, en laquelle intervenoit ung nombre de gentilshommes de ceste seigneurie : mais elle a passé cela par connivence, comme si jamais n'estoit advenu, jusque à faire eschapper secrettement ceulx qui avoient esté retenus. Et n'entreprendront jamais de chastier l'un d'entre eulx pour le fait de la religion, craignans pour la multitude de ceulx qui pourroient avoir pareilles oppinions, et les alliances qui sont grandes, de mettre confusion et désordre en leur république. Cela aussi avec ce que l'on pourroit veoir ici et ailleurs

la tendance, en devenant le futur arbitre d'un Occident chrétien destiné inéluctablement à s'ouvrir à la vérité évangélique dans les années à venir.

Le 13 décembre 1561, dans une dépêche qu'il adresse à Pétremol, l'ambassadeur ordinaire à Venise se montre plus explicite encore : après avoir annoncé à son correspondant le départ de la Cour de Guise et Nemours, il expose que désormais, les deux religions font « partie presque égale » alors que les troubles qui secouaient le royaume ont cessé, « vivant chascun selon sa dévotion ». Exposant le triomphe prochain de l'une des confessions sur l'autre, il assène que « si l'on continue le chemin qui est de toutes pars si fréquenté, qu'il sera fort malaisé à le divertir ». Boistaillé relaye également la nouvelle selon laquelle Charles IX a demandé au pape l'autorisation pour les évêques français de communier sous deux espèces, premier pas vers la réforme attendue du royaume. Il conclut sur le désarroi du souverain pontife face à cette demande, tandis qu'il peine à réunir le concile à Trente étant donné la défection des évêques de plusieurs nationalités³⁸. Si la relation des événements peut paraître factuelle, le ton employé ainsi que le détachement affiché par Boistaillé ne trompent pas : le diplomate fait montre d'une complaisance suspecte à l'égard de la nouvelle doctrine, accréditant l'idée selon laquelle, à ce moment, il a pu être séduit par tout ou partie des thèses réformées. Depuis son poste lointain de Constantinople, le seigneur de La Norroye se montrait jusqu'alors beaucoup moins disert sur ce sujet : l'agent communique surtout sur les affaires de la Couronne en Levant et n'écrit que peu sur les troubles religieux qui agitent le royaume de France. Cependant, la lettre qu'il adresse à son collègue en poste à Venise le 12 février 1562 en réponse à celle du 13 décembre 1561 en dit long sur ses sentiments en la matière. L'envoyé, visiblement touché par le récit des événements qui lui a été transmis et qu'il ne peut vivre qu'à travers les dépêches vénitiennes et les bruits de couloir diplomatiques, se montre enthousiaste à l'idée de voir la vérité de la parole de Dieu l'emporter en France :

par ci-après, sera cause de faire réputer les remuemens de la religion estre ung général ennemi du temps et non de la France, comme l'on s'est efforcé dépeindre en Espagne et plusieurs lieux, pour donner mauvais lustre à tant de saintes ordonnances que V. M. a esté contraincte de faire pour le repos de ses subjects. Mais ceulx qui les ont blasmé se trouveront possible avec le temps si empeschés eulx pour mesme fait, qu'ils ne trouveront meilleur remède pour en sortir que de recourir à vous, qui serez, lors spectateur et arbitre de leurs actions, comme ils veulent estre des vostres ». *Lettre de monsieur Boistaillé à monsieur Pétremol*, [novembre-décembre 1561], dans, *Négociations de la France...*, *op.cit.*, tome 2, p. 678.

³⁸ « Vous aurez entendu le fait de Mr de Nemours, et comme messeigneurs de Guise sont tous en Lorraine : Quant au fait de la religion, il est en plus grand repos, qu'il n'estoit, vivant chascun selon sa dévotion, sans émotion ne reproche, estant, à ce que l'on peut juger, la partie presque égale, et en termes que l'une surpassera bientôt l'autre, et grandement, si l'on continue le chemin qui est de toutes pars si fréquenté, qu'il sera fort malaisé à le divertir. Le pape monstre bien de vouloir avancer le concile, mais en effect il n'y a pas grand apparence qu'il soit pour réussir, les Allemans ne voullans y venir, et les François aucunement retirez ou refroidis de s'y acheminer en ce temps d'hiver. Le roi a envoyé demander au pape licence aux évesques de communier *sub utraque specie* en France, ce qui a esté par sa sainteté et son collège assez mal recu, et enfin renvoyé au concille ». *Dépêche de monsieur de Boistaillé à Monsieur Pétremol, agent pour le Roy a la porte du Grand Seigneur*, 30 septembre 1561, BNF Ms-4536, f. 127-128.

Quant aux nouvelles de nostre France je prévoi qu'elles sont pour apporter de grands remuements si Dieu par sa grace n'y met sa main [...]. Je n'ai failli de faire entendre à tous ces messieurs, qui s'estonnent du changement de Religion, et que le Roi n'en estoit nullement consentant, mais que la force de la parole de Dieu estoit si grande que toute humaine puissance ne lui pouvoit résister et que ce changement de Religion, les esmotions et séditions estant apaisées, estoit pour apporter un contentement aux subjects du Roi et repos public en toute la France, et que la retraicte de messieurs de Guise et de Nemours ne pouvoient en rien préjudicier aux affaires de sa Majesté ni pour cela pouvoient rien attenter contre la France finalement que j'espérois que le tout s'appaiseroit sans sédition ou guerre.³⁹

Il s'agit là de l'unique lettre disponible dans la correspondance du seigneur de La Norroye, dans laquelle l'agent résident à Constantinople dévoile clairement ses sympathies pour la Réforme⁴⁰. On retrouve dans cette missive la rhétorique développée par le parti huguenot depuis plusieurs années : l'espérance en la conversion naturelle et pacifique du royaume par l'évidence de la vérité ainsi que par l'aide de la providence divine⁴¹. Le départ de la Cour en octobre 1561 du duc de Guise avec ses frères et Jacques de Savoie-Nemours, tous catholiques intransigeants et hostiles à la conciliation, apparaît comme une victoire supplémentaire pour les réformés, et l'une des dernières étapes avant le basculement irrémédiable de la France dans le camp de l'Évangile. Deux mois plus tard, tout à sa joie de savoir le royaume enfin pacifié, Pétremol encense le roi de Navarre dans une de ses dépêches, lui qui a tant fait pour rendre possible cet heureux dénouement. L'agent, qui n'a visiblement pas eu écho du ralliement du lieutenant général du royaume à la cause catholique, lui écrit qu'il a présenté au pacha la situation de la France comme étant apaisée notamment grâce aux « vertus et merites » du premier prince du sang, « de sorte qu'il ne se trouvoit plus que une mesme union et volonté entre les subjects du tout tendant au service de Sa Majesté »⁴². Au moment où le résident de Constantinople rédige ces lignes emplies d'optimisme, la guerre civile a déjà commencé à ensanglanter le royaume depuis plusieurs semaines.

Durant la même période, depuis les bords de l'Aar, le seigneur de La Thuilerie est étreint d'espoirs identiques. Absent de Suisse durant le colloque de Poissy, il est de retour à son poste au mois de janvier 1562 et doit s'employer à rassurer les cantons de l'ancienne foi inquiétés par la tournure des événements en France. Dans une lettre adressée à la catholique ville de Lucerne, Coignet développe une rhétorique similaire à celle de Boistailé et Pétremol :

³⁹ *Antoine de Petremol à Monsieur de Boistailé*, Constantinople, 12 février 1562, AD 50 MD3 Turquie, f. 63.

⁴⁰ AD 50 MD3 Turquie.

⁴¹ Voir Hugues Daussy, *Le parti huguenot...*, *op. cit.*

⁴² « Me trouvant ces jours passez avecq le Bassa devisant du bon gouvernement de la France. Je lui fis entendre combien tous les subjects du Roi confessent debvoir a vos vertus et merites par lesquels les troubles et seditions qui sembloient promettre beaucoup de maux estoient apaisés et assouppis, de sorte qu'il ne se trouvoit plus que une mesme union et volonté entre les subjects du tout tendant au service de Sa Majesté ». *Antoine de Petremol au Roy de Navarre*, Constantinople, 15 avril 1562, AD 50 MD3 Turquie, f. 81.

Au surplus tous affaires se portent fort bien par toute la France et s'amortissent les esmeutes suscitées par quelques trop légères personnes, et ces derniers jours se sont assemblés matin et après disner le Roi la Roine sa mère les princes du sang, connestable, cardinaux, evesques, tout le prime conseil, des presidens et conseillers de tous les parlements de ce Royaulme et quelques gens de scavoir pour adviser à ce qui se peult faire pour le repos de chascun de cedit royaulme, attendant l'issue d'un bon concile general chrestien et libre et clément tous moyens qu'il est possible de choisir pour y parvenir et ascheminer une sincere refformation qui puisse estre approuvée de toute la chrestienté et y servir.⁴³

L'ambassadeur ne peut pas se permettre d'être aussi précis que ses collègues du Levant et faire part de ses considérations personnelles dans une dépêche adressée à un canton comme celui de Lucerne, cependant, ses espoirs de voir les troubles cesser et la Réforme l'emporter pacifiquement apparaissent en filigrane. En effet, si Coignet défend ici la politique de la reine mère et des catholiques modérés qui l'entourent, on a pu constater par ses liens ainsi que par sa correspondance avec les réformateurs suisses, que cette politique n'est pour lui qu'une étape avant la conversion du royaume. Ainsi, à la veille de recevoir la nouvelle du massacre de Wassy, les diplomates protestants présents à l'étranger sont-ils confiants, et croient en la victoire paisible de l'Évangile dans les années à venir. Cette opinion, exprimée à quelques semaines du début d'une série de conflits, dont les différents épisodes ensanglanteront la France pendant plus de trente-cinq ans, peut paraître déraisonnablement optimiste. Il est néanmoins possible de l'expliquer par la conjonction de deux phénomènes : d'une part, elle s'inscrit pleinement dans la pensée politique huguenote du temps. D'autre part, les diplomates présents à l'étranger sont tributaires de leur correspondance pour forger leur vision politique des affaires de France. Dans ses dépêches, la Couronne elle-même justifie sa ligne de conduite et présente sous un jour favorable les concessions qu'elle est amenée à faire pour maintenir la paix civile⁴⁴. Ainsi, il n'est pas étonnant que ses agents utilisent leur propre grille de lecture politico-confessionnelle afin d'interpréter les nouvelles qu'ils reçoivent⁴⁵.

2. Accomplir des missions toujours plus sensibles pour le souverain

a. Coignet face aux agissements de ses coreligionnaires

En dépit de son engagement en faveur de la concorde religieuse et de ses espoirs de voir la parole de Dieu grandir en France, Mathieu Coignet est sollicité pour des missions toujours plus délicates dans le contexte de montée des tensions au sein du royaume. L'année 1560, qui voit le

⁴³ *Coignet au Canton de Lucerne*, Soleure, 17 janvier 1562, BPUN, 8 RO I/8, f. 311.

⁴⁴ *Charles IX à Coignet*, 16 juillet 1561, *ibid.*, f. 262.

⁴⁵ Cette observation est surtout valable pour Pétemol et Boistaillé, Coignet ayant bénéficié d'un congé qui lui a permis de rentrer en France entre août 1561 et mars 1562.

début des violences confessionnelles, est aussi pour les cantons réformés une période durant laquelle ils affirment leur soutien de manière croissante à leurs coreligionnaires français⁴⁶. L'ambassadeur ordinaire se voit ainsi confier plusieurs missions sensibles qui peuvent le mettre en porte-à-faux par rapport à sa foi. Le 19 février 1560, il est ainsi sommé par le cardinal de Lorraine de faire chercher à Berne Jean Du Barry, seigneur de La Renaudie, dont il vient d'apprendre les projets à la faveur d'indiscrétions. À cette date, le gentilhomme périgourdin est en train de fomenter la conjuration qui échouera sous les murs d'Amboise un mois plus tard, il se trouve alors à Paris mais les Guise l'ignorent et peuvent légitimement suspecter la cité de l'Aar de soutenir ses projets. En effet, La Renaudie réside à Berne depuis 1553 et ses complices ont cherché des appuis en Helvétie, notamment auprès de Jean Calvin, dès la fin de l'été 1559⁴⁷. La missive du cardinal de Lorraine à l'ambassadeur suisse est empreinte d'une certaine panique, la Couronne disposant alors de peu d'informations sur l'opération en cours, elle suppose seulement que le gentilhomme suspect « va et vient par deça où il pratique et conspire chose [...] importante et dommageable au roi ». Les consignes adressées au seigneur de La Thuilerie sont en revanche très claires : François II souhaite « à quelque prix que ce soit », « faire attraper »⁴⁸ La Renaudie. Pour cela, l'ambassadeur résident doit immédiatement demander des comptes aux autorités bernoises, trouver l'intrigant et le faire surveiller afin qu'il puisse être pris dès l'instant où il se rendra en France. Cette dépêche est d'autant plus intéressante qu'elle fait planer le doute sur le fait qu'à cet instant, les Guise ont pu se montrer méfiant vis-à-vis de leur ambassadeur. Les premières lignes suggèrent en effet que ce dernier « connaît » l'homme qu'il est chargé de traquer :

⁴⁶ Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., II : 1559-1610, op. cit.*, p. 41.

⁴⁷ Sur la conjuration d'Amboise, voir Henri Naef, *La conjuration d'Amboise et Genève*, Paris, Champion, 1922. Brown Elizabeth A. R. « La Renaudie se venge : l'autre face de la conjuration d'Amboise », dans *Complots et conjurations dans l'Europe moderne. Actes du colloque international organisé à Rome, 30 septembre-2 octobre 1993*, Rome, École Française de Rome, 1996, p. 451-474.

⁴⁸ « Nous avons descouvert qu'il va et vient par deça où il pratique et conspire, chose si importante et dommageable au roi que ledict sr. veult. à quelque prix que ce soit, le faire attraper et, pour ce qu'il a sa retraicte à Berne où il va et vient souvent et qu'il n'y a point de meilleur moyen de savoir quand il sera en ce royaume que par vous, ledict Seigneur veult que, incontinent ceste lettre reçue, vous donniez ordre de savoir audict Berne où il est, ce qu'il fait et de ses nouvelles le plus avant que vous pourrez, mectant un ou deux hommes à sa queue pour l'observer de loin et ne perdre, s'il est possible, ne jour ne nuit la cognoissance de lui pour savoir s'il ne viendra point en cedict royaume où l'on le puisse faire prendre et s'il entre à Lyon ou qu'il passe ès environs. Que ledict homme ne faille incontinent en aller advertir M. de Savigny, lieutenant au gouvernement de Lyon, qui a charge de le faire prendre. Mes reste qu'à le faire découvrir sinon que, s'il prenoit autre chemin qu'il le suit tousjours tant qu'il soit en lieu d'où il me puisse advertir pour y donner ordre. Apres que ledict homme aura mis peine dextrement de savoir le lieu où il va et se doibt adresser et retirer ledict sr. de la Regnauldie, et l'aulture homme vous ira advertir de son parterment dont vous m'escrirez en toute diligence par la poste ». *Le cardinal de Lorraine à Mathieu Coignet*, Montoire, 19 février 1560, dans Charles de Lorraine, *Lettres du Cardinal Charles de Lorraine (1524-1574)*, éd. Daniel Cuisiat Paris, Droz, 1998, n°632, p. 384.

Je croi que vous connaissez bien le seigneur de Regnauldie pour homme de bien tel qu'il est et sçavez les occasions qui l'ont contrainct de sortir hors de ce royaume.⁴⁹

Cette phrase laisse entendre que le seigneur de La Thuilerie pourrait avoir fréquenté La Renaudie dans le cadre de ses missions, les deux appartenant au cercle restreint des Français réformés vivant en Suisse. Faut-il pour autant voir dans la formule un avertissement voilé à l'encontre de l'envoyé ? S'il est difficile de l'affirmer, la lettre ne se termine pas moins sur un appel clair à la fidélité du diplomate envers son souverain :

Sur tout le service que desirez jamais faire au roi, usez en ceci de telle dextérité et vigilance que ledict seigneur soit satisfait en cest endroit, mettant quant et quant peine de découvrir quelques menées que ledict de la Regnauldie a practiqué avec ceux de Berne pour donner faveur aux mal sentants de la foi qui sont en France ainsi que l'on dit pour m'en faire aussi sçavoir des nouvelles. En quoi il fault que vous employez la fidelité que le roi a en vous.⁵⁰

Cela tend à accréditer l'hypothèse d'un pouvoir royal méfiant face à une machination dont il ne sait presque rien au moment où sont écrites ces lignes. Les Guise peuvent en effet légitimement concevoir certains soupçons envers l'ambassadeur : celui-ci est certes efficace, mais il est également connu pour ses sympathies huguenotes. De plus, ses liens avec les réformateurs suisses peuvent inquiéter : alors que les tensions confessionnelles grandissent au sein du royaume, la Cour redoute leur influence supposément séditionnelle sur les communautés protestantes. Coignet accomplit néanmoins sa mission, mais ne peut mettre la main sur le conspirateur qui se trouve alors en France⁵¹. Quelques semaines plus tard, le 16 mars, la veille de l'assaut désespéré des conjurés sur le château d'Amboise, le cardinal de Lorraine annonce au seigneur de La Thuilerie l'échec de la conjuration et lui ordonne de rendre compte de l'événement aux Suisses avant de revenir en France pour son congé. L'ambassadeur doit particulièrement passer par Genève⁵², que les Guise tiennent pour la principale tête du complot dont ils viennent de faire l'objet⁵³. Le fait que la Couronne ait pu douter pendant un instant de la fiabilité de son agent à Soleure durant cette épreuve n'empêche pas Coignet de repartir en Helvétie en juin 1560. La confiance qui lui est finalement maintenue peut

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ *Le Cardinal de Lorraine à Coignet*, 16 mars 1560, BPUN, 8 RO I/8, f. 170.

⁵² « À celle du dernier du passé par ou Vous nous avertissez n'avoir riens découvert du personnaige de Berne (La Renaudie) lequel aussi est par deca et avecques beaucoup d'aussi gens de bien qu'il n'y commence une conjuration si malheureuse qu'il n'y va riens de moins que de la personne du Roi et changement de son estat et [dé]ja ont mis plusieurs gens aux champs pour essayer de les eqvicter Mais Nostre Seigneur y a tellement pourveu qu'ils ont esté découverts et y en a plusieurs de prins esperans qu'il achevera ce qu'il a bien commencé en cest endroit et qu'ils seront chastiés comme ils meritent vous priant mestre peine en venant den apprendre à Genesve et par tout ce que Vous pourrez et avant vostre partement donner tel ordre aux affaires de dela que vostre absence ne face poinct de faulte au service du Roi ». *Ibid.*

⁵³ Hugues Daussy, *Le parti huguenot...*, *op. cit.*, p. 129.

s'expliquer par sa proximité avec le chancelier de L'Hospital, dont il bénéficiait de l'appui au sein de la Cour⁵⁴.

La méfiance de la Couronne envers Genève grandit de plus belle après l'épisode de la tentative avortée de la prise de Lyon par Edmée de Maligny⁵⁵. Le rôle des réformateurs genevois dans l'entreprise est bel et bien avéré : Bèze et Calvin ont pris une part active dans la préparation de la conjuration qui avait pour but de renverser le pouvoir des Guise. Le premier s'était rendu à Nérac afin de rencontrer Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret durant l'été. L'objectif était d'exhorter le premier prince du sang à prendre ses responsabilités et assumer son rôle de chef de file de l'opposition aux ministres lorrains. Calvin avait également multiplié les lettres en ce sens et soutenu les conjurés, à la condition que leur opération soit légitimée par le soutien et la participation du roi de Navarre⁵⁶. La reculade de ce dernier entraîne également le désengagement des réformateurs genevois de la conspiration, mais Maligny passe tout de même à l'attaque le 5 septembre avant de s'enfuir de la ville. Dès le 12 septembre, Coignet est averti de l'événement par le roi et reçoit l'ordre d'enquêter sur l'implication de Genève dans le complot⁵⁷. Cette missive est appuyée et complétée par une seconde lettre signée de la main du cardinal de Lorraine et de son frère. Comme ils le firent déjà à la veille de la conjuration d'Amboise, les Guise concluent en rappelant explicitement au seigneur de La Thuilerie la confiance qu'ils placent en lui, ainsi que la fidélité que l'ambassadeur doit à son souverain dans ces circonstances difficiles :

Nous vous prions mettre peine d'entendre et employer tous vos seurs amis et moyens s'il est possible ce qu'il en est par qui et comment elle s'est maniée et traictée, et ceulx de deca qui estoient de la partie pour du tout nous advertir en fidellité que vous devez au roi et [con]fiance que nous avons encores particulièrement en vous.⁵⁸

Il n'est plus question de Genève dans la correspondance de l'ambassadeur durant les derniers mois du gouvernement des Guise⁵⁹. Les instructions suivantes envoyées à Coignet révèlent toute la détresse de la monarchie qui ne peut plus payer les Suisses dans une telle situation de désordre à

⁵⁴ Philipp Anton von Segesser, *Ludwig Pfyffer und seine Zeit. Ein Stück französischer und schweizerischer Geschichte sechszehnteil Jahrhundert*, volume 1, Bern, Druck und Verlag von K. J. Wyss, 1880, p. 231.

⁵⁵ Voir *supra* p. 82.

⁵⁶ Hugues Daussy, *Le parti huguenot...*, *op. cit.*, p. 174-177.

⁵⁷ « Je vous prie mettre toute peine possible pour descouvrir et scavoir comme il en va et l'ordre que auroient donné ceulx dudict Genesve pour cest effect et par quelle main s'est conduite et maniée ceste pratique pour sil y a moyen au monde, en actendre la pure vérité et m'advertir en toute dilligence de ce que vous en aurez peu apprendre ensemble des aultres choses qui se pourroient offrir par dela concernant mon service ». *François II à Coignet*, 12 septembre 1560, BPUN, 8 RO I/8, f. 179.

⁵⁸ *Le Cardinal de Lorraine et le duc de Guise à Coignet*, 12 septembre 1560, *ibid.*, f. 180.

⁵⁹ L'absence des lettres envoyées par Coignet au roi et aux Lorrains ne permet pas de savoir quelle fut sa réponse, cependant le fait que le sujet ne soit plus évoqué par la suite peut laisser penser que la Couronne a délaissé ce point face aux autres nombreux autres problèmes auxquels elle est confrontée en Suisse.

travers le pays. C'est plusieurs mois plus tard, après la mort de François II et le début de la régence de Catherine de Médicis que Coignet est chargé d'une nouvelle mission ayant pour objet la Rome du protestantisme. Vers la fin des états généraux d'Orléans, la reine mère avait fait adresser au nom de son fils une missive menaçante aux Genevois, dénonçant « la malice de grand nombre de predicans et dogmatisans qui sous couleur de religion animent et excitent le peuple a une desobeissance et ouverte sedition »⁶⁰. L'ambassadeur reçoit pour mission de limiter les dégâts que risque d'engendrer une telle dépêche au sein de la Confédération. Afin d'éviter que la cité de Calvin ne fasse appel à ses alliés réformés en dénaturant le sens de la lettre et en faisant passer cet avertissement pour le prélude à une résolution énergique prise contre tous les cantons évangéliques, le seigneur de La Thuilerie se voit transmettre la missive du roi, ainsi que la tâche de veiller à ce que la parole de son maître ne soit pas surinterprétée par les Suisses⁶¹. Cette tâche se solde cependant par un échec pour l'ambassadeur, les villes protestantes prenant prétexte de la lettre du roi de France pour accélérer l'aide qu'ils adressaient aux huguenots⁶².

b. Un agent toujours indispensable au monarque

En dépit du fait que les relations entre la France et les cantons évangéliques se tendent depuis le début de l'année 1560, la Couronne souhaite faire entrer les deux principaux d'entre eux, Berne et Zurich, au sein de l'alliance qu'elle entretient avec les Confédérés. En effet, si les deux cités réformées ont signé le traité de paix de Fribourg de 1516, elles ne font pas directement partie de l'alliance créée en 1521 par le traité de Lucerne⁶³. La tâche n'est pas aisée, étant donné les obstacles posés par la question huguenote dans la discussion entre les deux parties. Dans ces conditions, l'emploi d'un diplomate protestant semble tout indiqué pour assurer au maximum la réussite des projets français : si les précédentes missions de Coignet avaient pu le placer dans une situation délicate du fait de sa confession, il est cette fois l'homme idéal pour permettre ce rapprochement désiré par le gouvernement français. Les négociations qu'entame le seigneur de La Thuilerie donnent en effet toute satisfaction à Catherine de Médicis : il se rend d'abord directement à Zurich pour

⁶⁰ *Catherine à Coignet*, 23 janvier 1561, *ibid.*, f. 222.

⁶¹ « Le roi mondict S^r et fils escriroit a ceulx de ladicte ville la lettre dont vous trouverez une coppie enclose dedans ce paquet laquelle j'ai bien voulu vous faire tenir incontinent affin que si ceulx dudict Genesve envoient ung double de ladicte lettre aux Cantons des Ligues protestans pour avoir leur advis de la responce qu'ils auront à faire la dessus ou bien pour la calomnier et rendre odieuse en leur endroit vous sachez ce qu'elle contient et remonstrerez que ce que mondict S^r et fils escript a ceulx dudict Genesve n'est point pour se mesler du fait de leur religion ne pour volonté qu'il ait de leur courir sus en quelque sorte que ce soit mais bien pour conserver le repos de son estat et garder que lesdicts predicans après tant de troubles et subvertions qu'ils ont suscités en ce royaume n'aient moyen de rallumer le feu qu'ils y avoient si malicieusement prepare qu'il s'est veu en l'entreprise d'Amboise et aultres subsequentes ». *Ibid.*, p. 222-223.

⁶² Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., II : 1559-1610, op. cit.*, p. 41.

⁶³ Alexandre Dafflon, *Les ambassadeurs..., op. cit.*, p. 12.

gagner la cité de Zwingli à l'alliance⁶⁴. Vu les liens particuliers qu'entretenait le diplomate avec cette ville, ce déplacement pour servir les intérêts du monarque n'a rien d'étonnant : il fait peu de doutes qu'il en profita alors pour visiter Bullinger ainsi que son fils en pension chez l'*antistes*⁶⁵. Après plusieurs semaines de tractations, l'adhésion des deux cantons évangéliques semble ainsi bien engagée et Catherine peut féliciter son agent pour son zèle déployé afin de lui apporter toute satisfaction sur ce sujet :

Il fault que je vous dise que je tiens bien fort bonne la façon dont vous avez délibéré procéder pour attirer en ladict alliance les deux principaux quantons, que je suis bien d'advis que vous suiviez selon ce que vous nous en discourez [...], je trouverai fort bon que vous entreprenez le veoyage que vous désirez faire en ceste court pour nous venir rendre compte de toutes choses et adviser d'y prandre une si bonne résolution que nous nous puissions veoir en repos de tout ce qui restera à faire de ce costé là.⁶⁶

Ainsi, si l'ambassadeur a pu se trouver dans une position compliquée dans le contexte d'affrontements larvés croissants au sein du royaume, lorsqu'il prend son congé en août 1561, sa place vis-à-vis de la Cour semble nettement plus assurée, voire quasi-indispensable. En effet, ses réseaux et sa religion pouvaient soulever des suspicions légitimes sous le gouvernement des Guise, ces même faiblesses constituent désormais un atout précieux dans le cadre de la politique de concorde que souhaite établir la régente. Philipp Anton von Segesser souligne ainsi que Coignet a pu conserver son poste si longtemps notamment parce que Catherine de Médicis et Michel de L'Hospital souhaitaient, par son entremise, maintenir une possibilité de se concilier Condé et le parti huguenot alors que le « Triumvirat » ne maîtrisait pas encore la situation⁶⁷. En dépit de la méfiance – voire de la défiance – que son entretien commence à susciter parmi les cantons catholiques⁶⁸, le seigneur de La Thuilerie se sait donc soutenu par la Couronne. L'ambassadeur ne se prive même pas de souligner ce fait de manière abrupte à Lucerne dans une de ses lettres de l'été 1561, peu avant son départ :

Quant à moi je suis assuré avoir si vertueusement sincerement et en seine conférence versé es charges que j'ai eues des rois de France et suis en telle reputation du roi princes et S^{rs} estans près

⁶⁴ « Nous avons esté bien aises d'entendre que vous soyez en quelque espérance de faire entrer ceulx dudict Berne et Zurich en l'alliance, et que, pour cest effect, vous soyez allé jusques audict canton de Zurich ». À *monsieur Coignet, ambassadeur en Suisse*, 17 avril 1561, dans Catherine de Médicis, *Lettres de...*, *op. cit.*, tome 1, p. 596

⁶⁵ Voir *supra* p. 105.

⁶⁶ À *monsieur Coignet, ambassadeur en Suisse*, 26 mai 1561, dans Catherine de Médicis, *Lettres de...*, *op. cit.*, tome 1, p. 596.

⁶⁷ Philipp Anton von Segesser, *Ludwig Pfyffer...*, *op. cit.*, volume 1, p. 109.

⁶⁸ Édouard Rott, *Histoire de la représentation...*, II : 1559-1610, *op. cit.*, p. 44.

la personne que ceux qui me voudroient calomnier en tant soit peu toucher mon honneur seroient rejettes comme malheureux et meschans.⁶⁹

Du fait de sa proximité de la France ainsi que des réformateurs suisses, l'ambassadeur résident à Soleure est le plus exposé des diplomates protestants de la Couronne. Avant l'éclatement de la première guerre de Religion, Danzay, Pétremol et Boistailé n'eurent pas à accomplir de missions du même ordre que celles de Coignet, qui mettaient directement en jeu son rapport à sa foi. Cependant, dans les derniers mois qui précèdent l'embrasement du royaume, des recompositions géopolitiques s'opèrent en Europe occidentale à la faveur des bouleversements intérieurs français. Celles-ci placent les envoyés protestants en position de peser sur les relations internationales et même, par extension, sur la politique royale.

3. Accompagner diplomatiquement la politique de tolérance face à l'Espagne

À partir de 1560, les ambassadeurs réformés doivent faire face aux conséquences diplomatiques qu'entraîne la politique de concorde religieuse inaugurée par Catherine de Médicis, particulièrement vis-à-vis de l'Espagne.

a. L'inquiétude des agents du Levant

Dès la mort de François II et l'avènement de Charles IX, Philippe II s'était inquiété d'une hausse de l'influence huguenote en France. La position à la Cour d'Antoine de Bourbon, premier prince du sang éloigné du pouvoir sous les Guise, qui pouvait légitimement réclamer la régence, en faisait le cauchemar de Madrid. En outre, Catherine de Médicis était également suspecte aux yeux du roi catholique pour s'être opposée à l'emprisonnement de Condé et pour compter des réformés parmi ses intimes⁷⁰. Si le retrait du roi de Navarre au profit de la reine mère en janvier 1561 rassure dans un premier temps l'Espagne, les gages donnés aux calvinistes⁷¹ par la nouvelle régente ainsi que le retour d'Antoine de Navarre remettent aussitôt le beau-fils de Catherine en alarme. Dès le début du règne du nouveau roi, Philippe II assume ainsi une politique d'ingérence absolue au nom de la défense des intérêts du catholicisme. Cette ingérence s'accroît encore à partir du printemps⁷² : la volonté française d'établir un concile ouvert aux protestants est mise en échec lorsque le roi

⁶⁹ *Coignet au Canton de Lucerne*, 24 juillet 1561, BPUN, 8 RO I/8, f. 273.

⁷⁰ Coligny et le cardinal de Châtillon.

⁷¹ L'édit de Fontainebleau (19 avril 1561) instaure un régime de relative tolérance : il interdit les perquisitions sans se prononcer sur le caractère licite ou non de la pratique du culte réformé dans le privé.

⁷² L'ambassadeur espagnol en France, Chantonay, exige l'interdiction de la tenue des prêches réformés à la Cour, ainsi que le renvoi des Châtillon. Bertrand Haan, *L'amitié entre princes, Une alliance franco-espagnole au temps des guerres de Religion (1560-1570)*, Paris, PUF, 2011, p. 50.

d'Espagne envoie les prélats de ses royaumes à Trente et s'oppose aux projets conciliateurs de la reine mère, tandis que le colloque de Poissy, ouvert aux théologiens réformés, provoque la colère outre-Pyrénées. En septembre 1561, la tension est à son comble : le roi catholique a appris successivement la promulgation de l'édit de Juillet, la réunion du colloque de Poissy et la reprise des revendications d'Antoine de Bourbon sur la Navarre par la Couronne de France⁷³. Jusqu'au début de l'année 1562, le gouvernement espagnol ne cesse de brandir la menace de se ranger aux côtés des catholiques français mécontents, tout en annonçant offrir à la régente toute l'assistance nécessaire à l'écrasement de l'hérésie si elle accepte de faire preuve de fermeté avec les réformés. La perspective d'une guerre entre les deux puissances est alors dans tous les esprits, mais aucune des deux monarchies ne la souhaite réellement : Philippe II accepte finalement de desserrer la pression au prix d'un renforcement de son interventionnisme à la Cour de France⁷⁴. Cette stratégie finit par payer lorsque les négociations entreprises avec le roi de Navarre au sujet de son royaume aboutissent à son ralliement franc au parti catholique en février 1562 : le lieutenant général du royaume demande et obtient le départ de Coligny et du cardinal de Châtillon. Le paroxysme de la crise diplomatique franco-espagnole s'achève ainsi à la veille de l'éclatement des guerres de Religion.

Dans ce contexte, les ambassadeurs protestants en poste au Levant et en Suisse ont été amenés à remplir des missions d'une haute importance pour la politique intérieure de la Couronne. Antoine Pétremol, seigneur de La Norroye remplace Dolu à la mi-juillet 1561 comme agent à la Porte alors que les Habsbourg sont en guerre contre le Turc sur la question de la Hongrie et que les Ottomans ont remporté une écrasante victoire sur une flotte hispano-italienne à Djerba en mai 1560⁷⁵. La France, désormais en paix avec l'Espagne et l'Empire, présente de longue date à Constantinople et alliée du Grand Seigneur, fait figure de médiateur naturel entre les belligérants. L'une des premières lettres du nouvel ambassadeur témoigne d'ailleurs de la vivacité des tensions : Jean II de Hongrie, qui gouverne la Transylvanie au nom du sultan, a manqué d'être assassiné par un sbire de Ferdinand de Habsbourg⁷⁶, Empereur du Saint-Empire qui réclame également le trône de Transylvanie⁷⁷. La

⁷³ La Haute-Navarre avait été conquise par Ferdinand le Catholique en 1512 et ne cessait depuis d'être réclamée par les rois de Navarre. En 1561, les Valois appuient pour la première fois les démarches entreprises par la dynastie d'Albret pour recouvrer leurs territoires perdus. *Ibid.*, p. 62.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 68.

⁷⁵ La bataille de Djerba oppose du 9 au 14 mai 1560 au large des côtes tunisiennes la flotte ottomane à une flotte composée de vaisseaux espagnols, napolitains, siciliens et hospitaliers. Les Turcs font à cette occasion plusieurs milliers de prisonniers.

⁷⁶ *Antoine de Petremol à Monsieur de Boistaillé*, Constantinople, 24 juillet 1561, AD 50 MD3 Turquie, f. 15.

⁷⁷ Depuis la bataille de Mohács en 1526, les pays de la Couronne de saint Étienne sont divisés en trois parties : la partie la plus importante, composée de la plaine hongroise, est sous administration directe de l'Empire ottoman. La Hongrie royale, qui comprend la partie nord et ouest du pays, est contrôlée par les Habsbourg. À l'est, la principauté de Transylvanie est vassale de la Porte, elle est gouvernée à partir de 1556 par Jean II de Hongrie.

première mission de Pétremol est de poursuivre celle que Catherine de Médicis avait confiée à son prédécesseur dans une lettre de mars 1561 : il s'agit pour son agent auprès de la Porte d'aider à la libération de plusieurs nobles espagnols arrivés comme prisonniers à Constantinople après la défaite de Djerba⁷⁸. L'action de la régente n'est pas totalement désintéressée : en proposant à son gendre son intercession, elle compte donner des gages d'amitié à l'Espagne et repousser le spectre d'une intervention armée en France. La question de la libération des prisonniers de Djerba revêt donc immédiatement une coloration politique dont l'importance grandit proportionnellement et parallèlement aux tensions entre Philippe II et la reine mère. Le seigneur de La Norroye s'emploie immédiatement à satisfaire la régente, mais il se heurte à un obstacle qui prélude déjà à de nombreuses déconvenues durant la suite de son ambassade : Semiz Ali Pacha, nouveau grand vizir, ne peut négocier tant que l'agent ne sera pas en mesure de produire des lettres de créance qui officialiseraient son titre d'ambassadeur permanent⁷⁹. Ce n'est que le 25 novembre 1561 que Pétremol peut remercier le roi de lui permettre de « commettre ses affaires de par deça » et de le « continuer en la charge de feu Mons^r Dolu »⁸⁰, cependant, il ne reste qu'un agent intermittent et n'est pas nommé ambassadeur ordinaire par Charles IX. Peu auparavant, il avait été averti par Boistaillé de l'ouverture du colloque de Poissy et des remous que celui-ci provoquait à Madrid. L'ambassadeur à Venise, après avoir décrit les événements français, s'ouvrait à son collègue de Constantinople de la menace que pouvait représenter Philippe II. Dans un passage soigneusement crypté, il lui demandait de veiller à ce que l'Espagne ne gagne pas trop d'influence auprès de la Porte et que les Habsbourg ne signent pas avec le sultan une paix qui les laisseraient libres d'intervenir militairement en France :

Pour ceste cause, prenez plus que jamais soingneusement garde, non-seullement de ce qui se passera ès affaires du Grand Seigneur, mais principalement de ce que les princes chrestiens traicteront ou pourparleront par delà, et surtout le roi Phelippes. [...] Je désirerois que nos troubles feussent bien composés entre nous et nostre royaulme plus refaict avant que tels traictés

⁷⁸ « Dolu, vous verrez par la lettre que le Roi monsieur mon fils vous escript présentement l'office et instance qu'il désire grandement que vous faciès envers le Grand Seigneur pour obtenir de lui qu'il trouve bon que l'on traicte de la rançon des sieurs Don Alvaro de Sandy le fils du vice-roi de Cecille, Don Sanche de Léria, ses deux fils, Don Berenquier de Requesens, et les aultres qui furent amenez des Gelbes l'année passée par le général de l'armée du Grand Seigneur, lesquels le roi catholicque des Espagnes mon bon fils désire extrêmement de recouvrer; au moyen de quoi vous regarderez d'user en cest endroit de toute la dextérité et diligence dont vous pourrez adviser pour parvenir à ceste composition : car pour ceste heure ne sçauriez-vous faire au dict sieur Roi mon fils et à moi plus grand ne plus agréable service que cestui là ». *Au sieur Dolu, ambassadeur en Turquie*, 11 mars 1561, dans Catherine de Médicis, *Lettres de...*, *op. cit.*, tome 1, p. 172-173.

⁷⁹ « Pour autant que les lettres de creance estoient faictes au nom dudict Sieur Dolu et de Rustan, il estoit très necessaire d'en veoir d'autres addressates a lui et à l'ambassadeur ou Agent qu'il plaira à vos majestés envoyer Ici ». *Antoine de Petremol à la Reine par la veoye des Vénitiens*, Constantinople, 9 août 1561, AD 50 MD3 Turquie, f. 22-23.

⁸⁰ *Antoine de Petremol à la Reine*, Constantinople, 9 août 1561, *ibid.*, f. 45-47.

*se feissent, afin que nos voisins, estant de loisir, ne se mettent de la partie. C'est là où vous avez le plus à veiller.*⁸¹

De son côté, Boistailé s'employait à empêcher l'union des princes italiens avec l'Espagne contre les pays protestants, « au nombre desquels ils comptent absolument la France »⁸². La libération des prisonniers espagnols, notamment de Don Álvaro de Sande, le plus illustre d'entre eux⁸³, par l'intercession bienveillante de la Couronne des lys, se fait d'autant plus pressante. Pour ne rien arranger, la famille du captif a commencé à réunir une somme importante afin de proposer le rachat de sa liberté : le maintien du prestige de Charles IX auprès des Turcs ainsi que la nécessité d'éviter l'intervention de Philippe II en France exige que la diplomatie royale soit en mesure de résoudre elle-même cette crise. À cette fin, l'ambassadeur de la lagune va jusqu'à conseiller à Pétremol d'échafauder des combinaisons politiques destinées à provoquer la destitution d'Ali Pacha, le nouveau grand-vizir dont il craint l'opposition, en s'appuyant sur la veuve ou la fille du précédent vizir, Rüstem Pacha⁸⁴. Entretemps, la Couronne avait annoncé à Pétremol le départ d'un ambassadeur extraordinaire afin de traiter directement cette affaire. L'envoyé de la France est le chevalier François de Salviati⁸⁵, parent de Catherine de Médicis, ce qui montre l'importance que la régente attachait à la réussite de cette mission⁸⁶. Annoncé à l'agent à l'automne 1561, il arrive à Constantinople en février 1562 et est très bien reçu par le sultan ainsi que le grand vizir, avec qui il entame les négociations pour la libération des prisonniers⁸⁷. L'Espagne continue cependant à inquiéter les ambassadeurs du Levant : s'il apparaît évident qu'ils doivent favoriser les menées de Salviati afin de préserver la France d'une intervention des puissances catholiques, ils sont nettement

⁸¹ *Dépêche de monsieur de Boistailé à Monsieur Pétremol, agent pour le Roy a la porte du Grand Seigneur*, 30 septembre 1561, BNF Ms-4536, f. 88.

⁸² « Depuis quelque temps en ça, il s'est eslevé ici un bruict de ligues et de guerre qui a couru et court encore, ayant les ministres du pappe, duc de Savoie et duc de Florence, fait ce que a esté en eulx pour attirer ces s^{ts} à une ligue qu'on dict des catholiques contre les protestants, au nombre desquels ils comptent absolument la France. Mais ayant esté par moi remonstré à ces s^{ts} les inconveniens à quoi pourroient tomber s'ils se divertissoient de l'alliance qu'ils ont avec le roi, ils se sont enfin résolus de n'y vouloir entrer, quelque succès qui advienne à la France. [...] J'ai fait entendre à ces s^{ts} les occasions et justes raisons qui ont mené V. M. de venir à ceste seconde assemblée d'après vostre édict sur le faict de la religion ». *Lettre de monsieur Boistailé à Charles IX*, [1561], dans *Négociations de la France...*, *op.cit.*, tome 2, p. 685-686.

⁸³ Don Álvaro de Sande (1489-1573) a participé à de nombreuses campagnes de l'armée espagnole durant les guerres d'Italie. Il est pris par les Turcs en défendant le château de l'île de Djerba, durant une sortie.

⁸⁴ « Les parents et amis dudit sieur dom Alvaro, congnoissant l'avarice de ceste nation, ont estimé qu'avec la requeste qu'en faisoit le roi, ils viendroient encore plus tost au bout de leur desseing, s'ils offroient soubz main quelque quantité d'argent au bassa ; ils en ont fait bonne provision. Mais venant à effet qu'on ne puisse soupçonner la bonne issue de ceste affaire estre provenue plus par l'intervention des présents que par l'auctorité de Sa Majesté N'ayant ledit bassa aultre appui que de soi, il est, par ce moyen, bien aisé à ceulx qui prendront les alliances de la veufve de feu Rustan ou de sa fille, de le mectre hors de son lieu soubz une telle occasion, ce qui me faict penser qu'il cheminera plus réservément en ceste affaire ». *Lettre de monsieur Boistailé à monsieur Pétremol*, [1562], dans *ibid.*, p. 738.

⁸⁵ Catherine de Médicis, *Lettres de...*, *op. cit.*, tome 1, p. 719.

⁸⁶ *Antoine de Petremol à la Reine*, Constantinople, 9 août 1561, AD 50 MD3 Turquie, f. 45-47.

⁸⁷ *Antoine de Petremol à la Reine*, Constantinople, 3 mars 1562, *ibid.*, f. 66-67.

plus dubitatifs concernant la paix qui se profile entre le sultan et les Habsbourg, à la faveur des tractations de l'ambassadeur impérial Busbecq. Ainsi Pétremol considère-t-il cette issue comme dangereuse tant que les intentions du monarque espagnol n'auront pas été clairement dévoilées. Dans une lettre à Boistaillé, il expose les différentes options diplomatiques, ainsi que la manière dont ils doivent se comporter en conséquence :

Car le roi d'Espagne nous demeure toujours ami, je ne vois point que cette paix nous puisse en rien préjudicier, estant pour le bien et repos de toute la chrestienté. Mais si au contraire il avoit envie de brouiller les cartes, et cependant, faire paix avec ceux-ci, affin que doresnavant nous ne puissions prévaloir de leurs forces, il faudroit empescher de tout nostre pouvoir ladite paix, laquelle je suis seur que le Grand Seigneur n'accepteroit jamais à telles conditions, ne désirant rien plus sinon que nous attachions au Roi d'Espagne.⁸⁸

Quelles qu'aient pu être les intentions des deux ambassadeurs en vue de contrecarrer les projets espagnols, la position de Pétremol est bien trop précaire pour lui laisser une marge de manœuvre suffisante. Ainsi, cette première période de son ambassade se solde par une déroute des intérêts français au Levant. Tout d'abord, la mission de Salviati échoue après plusieurs mois de tractations : retardées pendant plusieurs semaines à cause de la guerre en Hongrie qui fixe l'attention de la Cour ottomane, ainsi que d'une rumeur qui prétendait que le Grand Seigneur était mort⁸⁹, elles aboutissent finalement à un refus net du sultan, qui déclare néanmoins maintenir toute son amitié au roi de France⁹⁰. Pourtant, le seigneur de La Norroye avait pu espérer obtenir gain de cause dans cette affaire : le 4 avril, il écrivait que « deux des Bassats [pachas] sont pour nous, deux contraires, et Ali qui est entre deux attendant la resolution du grand Seigneur »⁹¹. Salviati s'embarque pour la France le 16 juin⁹², emportant avec lui les « bonnes raisons » qui contraignent le sultan à refuser la requête de Charles IX⁹³. La première de ces raisons est claire : « leur loi [...] ne permet point faire grace ni donner liberté a un ennemi qui a combattu et mis la main au sang des mussulmans »⁹⁴. Cependant, cette excuse diplomatique cache d'autres explications plus profondes qui sont données à Pétremol

⁸⁸ *Antoine de Petremol à Monsieur de Boistaillé*, Constantinople, 3 mars 1562, *ibid.*, f. 70.

⁸⁹ *Depeche envoyée en France par la voye des Vénitiens*, Constantinople, 15 avril 1562, *ibid.*, f. 77.

⁹⁰ « Le Grand Seigneur ne pouvoit pour bonnes et certaines raisons donner liberté audict Dom Alvaro et ce non par faute de bonne volonté et affection a l'entretènement de la parfaicte amictié qui est entre vos majestés est sa hauteesse mais pour autres raisons qu'il fera entendre au Roi lorsqu'il depeschera ledict Sieur Salviati ». *Antoine de Petremol à la Reine*, Constantinople, 21 mai 1562, *ibid.*, f. 87-88.

⁹¹ *Antoine de Petremol audict sieur de Boistaillé*, Constantinople, 4 avril 1562, *ibid.*, f. 74.

⁹² *Antoine de Petremol audict sieur de Boistaillé*, Constantinople, 16 juin 1562, *ibid.*, f. 96.

⁹³ *Antoine de Petremol à la Reine*, Constantinople, 21 mai 1562, *ibid.*, f. 87-88.

⁹⁴ *Antoine de Petremol audict sieur de Boistaillé*, Constantinople, 4 avril 1562, *ibid.*, f. 74.

par le grand vizir lorsqu'il tente de demander la libération de Français capturés après la prise d'un galion de Dieppe⁹⁵ :

Le Roi [de France] ne faisoit plus si grand compte de cette amictié qu'il avoit faicte par le passé pour deux Causes apparentes l'une par ce qu'il avoit fait la paix avecques le Roi Catholique d'Espagne antien ennemi de sa hautesse et que depuis ladicte paix il n'avoit envoyé ambassadeur devers Icelle, mais seulement gens de petite qualité sous le nom d'Agens, l'autre que j'estois le cinquieme venu de la part de sa Majesté sans aucun present signe comme il dict de peu d'affection et amictié.⁹⁶

La marge de manœuvre du seigneur de La Norroye est par conséquent très réduite : son statut non-officiel ainsi que la politique française vis-à-vis de la Porte réduisent fortement la portée de sa parole. À ces difficultés conjoncturelles s'ajoutent les trop classiques contrariétés financières partagées par beaucoup d'ambassadeurs français : Pétre mol assure lui-même le remboursement des dettes contractées par son prédécesseur⁹⁷, tandis que les drogman⁹⁸ ne sont plus payés depuis la mort de Dolu⁹⁹. Ainsi, en août 1562, l'agent de la Couronne ne peut que constater son échec : non seulement le Grand Seigneur a fait la paix avec les Habsbourg, mais il a également accepté de libérer les prisonniers espagnols sur demande de l'ambassadeur impérial, alors qu'il avait refusé de le faire pour son allié français, humiliant au passage profondément son représentant à Constantinople¹⁰⁰. Celui-ci déplore que, oubliant les paroles qu'il avait fait transmettre au roi de France, « que sa foi ne permettoit point de délivrer les chrestiens pris en bataille », le sultan « accorda la délivrance desdits trois chevaliers espagnols à la première requeste et instance que Ferdinand lui en a faicte »¹⁰¹. De

⁹⁵ Ces Français réduits en esclavage sont finalement libérés en compensation du refus du sultan d'accéder à la demande de Salviati.

⁹⁶ *Antoine de Petremol à monsieur de Boistailié*, Constantinople, 15 janvier 1562, *ibid.*, f. 54.

⁹⁷ *Antoine de Petremol à monsieur d'Alluye*, Constantinople, 25 novembre 1561, *ibid.*, f. 48-49.

⁹⁸ Interprètes au service de l'ambassade.

⁹⁹ Il faut attendre avril 1562 pour que la Cour envoie de l'argent à son agent, ce qui n'est cependant toujours pas suffisant pour payer les drogman. *Antoine de Petremol à monsieur d'Alluye*, Constantinople, 12 février 1562, *ibid.*, f. 62.

¹⁰⁰ Busbecq rapporte que Don Alvaro lui-même se moque des efforts déployés par Pétre mol : « Pendant le souper arriva l'intendant du résident de France, qui m'apportoit quelques lettres tombées entre ses mains. Don Alvaro dit à l'intendant, étonné de le trouver là : 'Salue ton maître de ma part, et dis-lui que tu m'as vu en liberté par la faveur de cet ambassadeur.' Il lui parla de la sorte parce que le résident de France, quoiqu'il ne fust pas meschant, estoit un de ceulx qui ne pouvoient croire que Soliman délivrast ces prisonniers pour l'amour de l'empereur Ferdinand. » *Négociations de la France...*, *op.cit.*, tome 2, p. 705.

¹⁰¹ « La paix, ou tresve sembloit estre toute conclue entre Ferdinand et ce Grand Seigneur avec la libération de ces trois chevaliers espagnols, dom Alvaro, dom Sanche et dom Beringuer. Or le fait passa de telle sorte, que ce Grand Seigneur, ne pouvant, avoir nouvelles certaines de Perse, estoit en propos délibéré de passer en Asie avec toute sa force. Pour cette occasion désiroit en quelque manière que ce fust appaiser les affaires d'Hongrie et asseurer son empire de ce costé, jusques à accepter conditions injustes et à son préjudice. Et ne se souvenant plus de ses parolles et de ce qu'il avoit écrit au roi dernièrement par M. le chevalier Salviati, que sa foi ne permettoit point de délivrer les chrestiens pris en bataille, accorda la délivrance desdits trois chevaliers espagnols à la première requeste et instance que Ferdinand lui en a faicte, sous ombre de cent cinquante esclaves turcs qu'ilz ont promis dellivrer [...]. Quant à l'autre point des chevalliers espagnols délivrés, il me dit que certainement leur foi ne permettoit point délivrer les chrestiens pris en bataille, mais que le Grand Seigneur ayant remis ce pesché sur ses bassats, ils avoient trouvé par leur loi que pour eschange d'esclaves en

plus, l'envoyé de Charles IX doit s'abaisser à demander à ce que son maître soit compris dans le traité de paix à venir¹⁰². En dépit de leurs efforts, les ambassadeurs français au Levant ne parviennent donc pas à infléchir la diplomatie en faveur des intérêts du roi ainsi que de la Religion. Au moment où Pétre mol écrit ces lignes agacées à Boistaillé, il avait alors déjà appris le début de l'éclatement de la guerre civile qu'il avait tant redoutée.

b. Proposer des troupes contre Philippe II

Coignet est également confronté aux inquiétudes que suscite Madrid : il se trouve encore en France à la fin de l'année 1561, d'où il tient informé Bullinger des progrès de l'Évangile ainsi que de la menace espagnole et lui confie vouloir revenir en Suisse avant Noël¹⁰³. Le seigneur de La Thuilerie ne se montre pas inactif dans le bras de fer qui oppose le parti huguenot aux seigneurs catholiques à la Cour. En effet, à la fin de l'année 1561, inquiets des déclarations belliqueuses de Philippe II et considérant que la reine mère ne pourra s'appuyer clairement sur le parti réformé tant qu'il n'aura pas démontré l'étendue de sa puissance militaire, l'amiral de Coligny prend l'initiative de recenser les forces que les protestants peuvent mettre à disposition de la Couronne¹⁰⁴. Ce projet est communiqué par Théodore de Bèze au synode provincial tenu à Meaux le 1^{er} janvier 1562, le réformateur y déclare en effet qu'il y a « quelques estrangers qui, sous pretexte de la religion chrestienne et que le Roi la veut favoriser, se veulent usurper et envahir le royaume »¹⁰⁵. Les députés présents à l'assemblée se montrent réceptifs à l'idée et acceptent de fournir des troupes à la régente contre l'Espagne, ils en profitent également pour réaffirmer leur fidélité à la Couronne :

Il est necessaire qu'en effect ceste Eglise, avec la plus grande promptitude qu'il sera possible, regarde quelle offre elle pourra faire au Roi de gens de pied et de cheval, lesquels elle entretiendra à ses despens, et pour combien de temps et en quel equippage, pour maintenir l'estat du royaume contre ceux qui le voudroient envahir sous ombre de la Religion. Mais il y faut proceder avec crainte de Dieu, sans aucun desbauchement, selon l'ordre qu'il sera advisé au Consistoire, en telle

tel nombre que les Espagnols promettent, et faire un bien public comme la paix, leur foi, comme par une indulgence spéciale, permettoit ladite délivrance ». *Antoine de Petremol audict sieur de Boistaillé*, Constantinople, 30 août 1562, AD 50 MD3 Turquie, f. 101-102.

¹⁰² « Cependant je ne dormois pas, ayant esté plusieurs fois audit bassa tant pour descouvrir ce traicté de paix et faire que nous y fussions compris, que pour lui remonstrer le tort qu'il faisoit à la réputation des affaires du roi si dom Alvaro estoit délivré par autre moyen que celui de Sa Majesté, qui l'avoit très instamment demandé par un gentilhomme expressément envoyé, et qu'il estoit plus raisonnable d'en faire plus tost présent au roi qu'à celui qui leur avoit esté tousjours ennemi. Je n'ai sceu autre chose profiter, sinon que pour le premier point il m'accorda que au traicté de paix le roi seroit compris en termes généraux ». *Ibid.*

¹⁰³ « Coignet berichtet von Fortschritten der Reformation in Frankreich und Drohungen der Spanier ; er hofft, vor Weihnachten in die Eidgenossenschaft zurückzukehren ». *Bullinger an Johannes Fabricius*, Zurich, 19 décembre 1561, dans Traugott Schiess, *Bullingers Korrespondenz...*, op. cit., Teil II, p. 356.

¹⁰⁴ Hugues Daussy, *Le parti huguenot...*, op. cit., p. 273.

¹⁰⁵ *Articles du Synode de Meaux*, Meaux, 1^{er} janvier 1562, dans Théodore de Bèze, *Correspondance de Théodore de Bèze, Tome IV (1562-1563)*, éd. Henri Meylan, Alain Dufour et Arnaud Tripet, Genève, Droz, 1965, p. 245.

sorte que nul, et surtout nostre prince, ni mesmes ceux qui tiennent autre religion, n'aient juste occasion de nous accuser, comme auteurs de quelque sedition ou esmeute, en offrant cependant de bon coeur tout ce qu'il sera possible pour le service dudit S^r Roi et estat de ce royaume.¹⁰⁶

La résolution prise par le synode marque la volonté des réformés de rejeter l'accusation de sédition dont ils font régulièrement l'objet : la défense de l'Évangile et la soumission à l'autorité royale y sont présentés comme indissociables, les huguenots comme le meilleur soutien de la monarchie. Cette vision n'est pas seulement une formule rhétorique, mais bien l'expression d'une conviction profonde, comme en témoigne la correspondance de Calvin¹⁰⁷. En aidant la reine contre un péril extérieur et en prouvant sa fidélité, il s'agit par conséquent de pousser la Couronne à reconnaître la seule vraie foi. Parallèlement, le seigneur de La Thuilerie, toujours en congé en France, avait été confirmé dans son poste pour préparer le renouvellement du traité d'alliance avec les Suisses¹⁰⁸. Son retour parmi les Confédérés est espéré par les réformateurs qui souhaitent qu'il rapporte « de bonnes conditions »¹⁰⁹, mais ils y voient également l'occasion de lier sa mission initiale à leur projet de levées de troupes pour venir en aide à la régente¹¹⁰. Il faut procéder rapidement : Calvin s'impatiente de voir l'ambassadeur toujours bloqué en France, si bien que Bullinger doit adresser au diplomate une missive lui demandant de revenir promptement afin de permettre le bon déroulement de l'entreprise. Cette lettre atteint son objectif en provoquant le départ anticipé de Coignet de la Cour. Le 3 mars, il prend la route de Soleure, promettant de « se charger de tout »¹¹¹. Il paraît clair que l'envoyé du roi de France en Suisse fait ici allusion aussi bien à sa première mission, officielle, confiée par son maître, qu'à la tâche que les réformateurs helvètes espèrent le voir accomplir. Les deux tendent encore vers le même objectif : servir conjointement la Couronne et l'Évangile. À peine arrivé, le représentant s'abouche avec les correspondants de Condé et Coligny : il traite directement avec Hartmann von Hallwyl, le principal initiateur des démarches destinées à fournir des troupes à Catherine de Médicis, lui-même en contact avec Louis de Bar, l'agent envoyé auprès de l'Électeur palatin et du duc de Wurtemberg par les chefs du parti huguenot afin d'accomplir ce même objectif. Bullinger, qui propose lui-même d'offrir des troupes au roi de France

¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 246.

¹⁰⁷ « Jam ubi Regina viderit paratum esse auxilium, forte acrius excitabitur. Ego etiam urgebo, sicut hactenus feci, ne tantam occasionem effluere nostri sinant, qui sero rebus extremis se opponerent ». *Ibid.*, p. 50.

¹⁰⁸ Bèze à Calvin, Saint-Germain, 16 décembre 1561, dans Théodore de Bèze, *Correspondance de Théodore de Bèze, Tome III...*, *op. cit.*, p. 242. Traduit du latin : « Cognetio mandatam est de foedere ».

¹⁰⁹ Bèze à Calvin, Saint-Germain-en-Laye, 6 janvier 1562, dans Théodore de Bèze, *Correspondance de Théodore de Bèze, Tome IV...*, *op. cit.*, p. 19. Traduit du latin : « Cognetius adhuc hic haeret. Sed intra paucos dies dimittetur, et quidem bonis, ut spero, conditionibus ».

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 58.

¹¹¹ Bèze à Calvin, Paris, 26 février 1562, dans *ibid.*, p. 55. Traduit du latin : « Cognetius heri ingressus est iter recta ad vos, et omnia se || curaturum promisit. Profecerunt Bullingeri nostri literae ad ejus iter accelerandum, idest ad eum extrudendum ».

pour l'aider à se défendre contre le roi d'Espagne¹¹², atteste de la rencontre : « Coignet appela donc ce Tigure¹¹³ de Hallvyl. Il vint. Il traita avec lui »¹¹⁴. Enfin, le 4 mars, Bèze peut écrire à Calvin que les troupes suisses promises par le successeur de Zwingli sont arrivées et que le seigneur de La Thuilerie porte désormais la responsabilité de cette levée :

La lettre de Bullinger arriva bien à point, à quelque degré qu'elle ne fut pas désirée aussi discrète que promise, pour en affermir l'esprit de la reine contre les menaces des autres. C'est pourquoi on envoya après deux jours un messenger, lorsque les chevaux furent préparés, pour traiter avec les Suisses et les Allemands. Je nous ai volontiers dégagé toi (Calvin) et moi (Bèze) de la responsabilité de cette affaire toute entière, et l'ai rejetée sur l'ambassadeur Coignet.¹¹⁵

Au vu de cette lettre, il apparaît que Coignet agissait bel et bien à la fois en concertation avec la Couronne et avec les réformateurs, étant à ce moment le diplomate idéal pour mener à bien ce type de négociations en Suisse. Les raisons de son renvoi auprès des Confédérés sont alors symptomatiques de la situation d'entre-deux dans laquelle se trouve le gouvernement français. Ces raisons initiales disparaissent cependant rapidement : les nouvelles du massacre de Wassy puis du début de la guerre suivent de près le retour de l'ambassadeur ordinaire du roi à Soleure.

II. Rester « fidèle au roi et à Condé »¹¹⁶ quand la France s'embrase

L'éclatement de la première guerre civile met brutalement fin aux espoirs de conversion paisible du royaume de France par la seule force de la parole divine. Les ambassadeurs huguenots en poste au début des hostilités voient soudainement leur position devenir à la fois plus stratégique et plus dangereuse : dans le contexte d'affrontement entre Condé et la Couronne, la direction de leur allégeance devient rapidement objet de suspicions. Face à cette situation, les diplomates, s'ils affichent toujours une fidélité sans faille à leur maître, ont dans les faits un comportement souvent

¹¹² *Ibid.*, p. 58.

¹¹³ Zurichoïis.

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 66. Traduit du latin : « Interim venit nobilis Ludovicus a Bar qui recta profiscebatur ad D. Hart. a Hallvyl, inde ad principes Germaniae aliquot missus a nostris illis principibus... Venit interea et D. Cognetius, ad quem illa ipsa de re scripserat Admiraldus. Vocavit ergo Cognetius Tigurum illum ab Hallvyl. Venit. Egit cum illo ».

¹¹⁵ *Bèze à Calvin*, Paris, 4 mars 1562, dans *ibid.*, p. 68. Traduit du latin : « Bullingeri literae prorsus tempestive advenerunt, quamvis non tam copiae quaerantur quam promissa, quibus reginae || animus confirmetur adversus aliorum minas. Itaque biduo post missus est expeditis equis nuncius, qui et cum Helvetiis et cum Germanis agat. Totum autem hoc negotium libenter et a te et a me in Cognetium legatum rejeci. Sed quicquid cognovero nihilominus ad te perscribam ».

¹¹⁶ Formule de Bullinger qui résume la position difficile de Mathieu Coignet, ambassadeur protestant en Suisse, tandis qu'éclate la première guerre de Religion. *Bullingerus calvino*, Zurich, 12 mai 1562, dans Jean Calvin, *Ioannis Calvini Opera Quae Supersunt Omnia*, volume 19, éd. Johann Wilhelm Baum, Edouard Cunitz, Edouard Reuss, Brunswick, Schwetschke, 1863-1900, p. 407.

plus ambigu. Indépendamment de leurs agissements, l'affrontement qui se déroule à l'intérieur du royaume fragilise fortement leur position. Ni Coignet ni Pétremol ne se relèveront des conséquences du conflit : le premier est emporté par la détestation farouche que lui vouent les cantons catholiques, tandis que le second connaît une longue agonie, qui se solde finalement par son remplacement après une succession d'échecs diplomatiques, ponctués d'accusations à son encontre.

1. Au Levant, constater le désastre et choisir la Couronne

La France entre pleinement dans les guerres de Religion au cours du mois de mars 1562. Le début de l'escalade est scandé par l'arrivée du duc de Guise à Paris, le départ de Condé de la Cour après avoir lancé son appel à la mobilisation des Églises réformées, puis le retour contraint du roi et de la reine mère à Paris par les triumvirs. Condé s'empare d'Orléans le 2 avril et en fait le lieu de rassemblement des forces protestantes, tandis que d'autres villes du royaume tombent aux mains des réformés¹¹⁷. Depuis la cité ligérienne, le second prince du sang s'emploie à justifier son soulèvement par le manifeste du 8 avril : loin de s'opposer à la volonté du roi, il explique œuvrer au contraire à le libérer du triumvirat qui l'empêche de prendre souverainement ses décisions. Se posant comme le défenseur de la politique royale et de l'édit de Janvier, gravement menacé par les suites du massacre de Wassy, il est en mesure de remettre en cause toutes les décisions prises par la Couronne, considérées comme extorquées au roi et à sa mère par le duc de Guise. Cet argument fondamental dans la rhétorique réformée légitime la prise d'arme générale des huguenots afin de venir en aide au souverain, et lui permet de balayer toute accusation de révolte contre le monarque : Guise et ses compères sont les véritables séditeux, la défense de la personne de Charles IX et de Catherine de Médicis exige de s'opposer à leurs geôliers désignés. Cette argumentation légaliste permet également de déplacer nettement le conflit religieux sur le terrain politique, les ennemis ne sont pas tant les catholiques intransigeants que les nobles rebelles qui refusent les royales décisions, pourtant prises après avoir consulté des différents corps du royaume via les états généraux et l'assemblée réunie à Saint-Germain en janvier 1562¹¹⁸. La prise d'arme des princes huguenots s'accompagne d'une grande offensive iconoclaste, à laquelle répond un déchaînement de violence catholique. Les opérations militaires ne débutent toutefois pas avant l'automne. Durant l'intervalle, d'ultimes négociations sont menées afin d'éviter que la France ne sombre complètement dans le chaos : la reine et Antoine de Bourbon rencontrent Condé et Coligny le 9 juin au nord de la Loire, puis plusieurs entrevues ont lieu à la fin du mois sans que les participants ne parviennent obtenir un

¹¹⁷ Principalement les villes de la vallée de la Loire, Rouen, le Havre et Lyon.

¹¹⁸ Hugues Daussy étudie en détail cette rhétorique. Hugues Daussy, *Le parti huguenot...*, *op. cit.*, p. 292-317.

accord¹¹⁹. Le 8 août, le Parlement de Paris condamne les auteurs de la prise d'Orléans et décrète leur arrestation, chaque camp réunit ses troupes en vue de l'affrontement devenu inévitable.

Depuis Constantinople, Pétre mol ne peut que constater l'effondrement de ses espoirs d'une réforme pacifique du royaume. Le 30 mai, Boistaillé lui fait parvenir les premières nouvelles des troubles qui secouent la France, osant employer clairement l'expression tant redoutée de « guerre civile » et prédisant les pires catastrophes :

Nous ne sommes que trop avant entrés en une guerre civile entre les princes et le peuple sur le fait de la religion. M^r le prince de Condé, favorisant ceulx de la nouvelle, s'est retiré à Orléans, là où il est merveilleusement fort et suivi d'aucuns princes, d'un bon nombre de chevaliers de l'ordre et d'une infinité de noblesse et de peuples y venans de toutes parts, s'estans impatronis de la pluspart et meilleures villes qui sont sur Loire ; de Rouen, de Lyon, de Grenoble et de plusieurs autres villes et provinces, là où ils donnent la loi, toutesfois sous l'obéissance du roi, qui d'ailleurs aussi prépare ses forces tant qu'il peult et recourt aux princes chrestiens pour se rendre le plus fort. Et sont desjà les armées d'une part et d'autre en campagne, et s'appreste une fort déplorable tragédie en ce pauvre royaume.¹²⁰

Si l'ambassadeur à Venise se désole du début des troubles au sein du royaume et perçoit l'escalade du conflit, il est intéressant de relever que pour l'heure, il considère encore que Condé est resté fidèle au roi. Le caractère religieux de l'affrontement est en revanche clairement mis en exergue en dépit de la coloration légaliste qu'a souhaité lui donner le prince. Apprenant ces nouvelles à la fin du mois de juin, le seigneur de La Norroye se lamente à son tour des « troubles et séditions qui tourmentent nostre pauvre France » et en appelle à Dieu pour « appaiser le tout au contentement de nostre Roi et repos de tous ses subjects ». À l'instar de son collègue, l'agent de Constantinople envisage les pires dénouements à présent que la concorde civile a été brisée, s'appuyant sur l'exemple des monarchies passées pour redouter la « lamentable tragédie et ruine manifeste » qui se profile¹²¹. Les deux ambassadeurs réagissent à la hauteur de ce qu'ils peuvent percevoir de la situation : n'ayant que peu d'informations et étant très éloignés du lieu où se déroulent les affaires – particulièrement Pétre mol –, leur réaction consiste moins en une désapprobation des éventuels actes menant au conflit, qu'en une condamnation générale des conséquences de la guerre elle-même. Dans ces conditions, la fidélité au roi reste la seule certitude à laquelle peuvent s'accrocher les diplomates. La crainte de voir les puissances rivales de la France profiter de sa détresse afin de lui soutirer des territoires apparaît également dans leur correspondance. Boistaillé surtout redoute encore une intervention militaire de l'Espagne et du pape sous couvert de religion. À l'été, il s'ouvre à Pétre mol

¹¹⁹ Condé réclame le départ des triumvirs de la Cour et l'application de l'édit de Janvier, il est aussi question que lui-même quitte le pays afin de sauver la paix. *Ibid.*

¹²⁰ *Dépêche de monsieur de Boistaillé à Monsieur Pétre mol*, 30 mai 1562, BNF Ms-4536, f. 18.

¹²¹ *Antoine de Petremol audict sieur de Boistaillé*, Constantinople, 2 juillet 1562, AD 50 MD3 Turquie, f. 97.

de ses inquiétudes : le Saint-Père, en plein concile de Trente, dépêche des troupes en Avignon, le faisant soupçonner que Rome souhaite « suspendre la réformation » en « adjoustant feu sur feu, et [en] brouillant davantage les cartes »¹²². Le duc de Savoie profite également de l'opportunité pour réclamer les places françaises en Piémont¹²³, ce qui alarme le diplomate qui constate « qu'on connoisse assez l'estat des affaires estre tel en France que raisonnablement Sa Majesté doit estre excusée de penser à celles du dehors, les princes croient leur estre licite rompre ce qui a été arrêté au traicté de la paix pour accommoder leur particulier »¹²⁴. Boistaillé continue à voir l'ombre menaçante du roi d'Espagne planer sur le royaume¹²⁵ alors même que Philippe II envoie des troupes à la reine mère durant l'été et que le roi catholique n'appuie aucune des réclamations des princes qui souhaitent récupérer des territoires en France, à l'exemple d'Emmanuel-Philibert de Savoie¹²⁶. Depuis Constantinople, Pétremol n'a pas davantage de prise sur les événements. Il se voit confier à la fin de l'année 1562 la mission de demander le chargement de plusieurs vaisseaux de blé afin de faire face à la disette qui frappe les sujets du Très Chrétien¹²⁷. Ne parvenant pas à obtenir satisfaction auprès du grand vizir¹²⁸, l'agent ne peut qu'invoquer le retour de la paix au sein du royaume :

Je ne puis autre chose respondre sinon prier Dieu qu'il veuille appaiser son juste courroux contre nous et mettre une bonne paix et concorde en notre France a l'exaltation de son nom, contentement du Roi et Repos de ses subjects.¹²⁹

En France, les forces royales se mettent en mouvement au début de l'automne : Rouen est reprise aux réformés le 26 octobre après un mois de siège, mais Antoine de Bourbon meurt le 17 novembre des suites d'une blessure reçue au cours de l'entreprise. Le 19 décembre, les deux armées s'affrontent à Dreux. La victoire revient de justesse aux catholiques menés par le duc de Guise, mais la bataille est l'une des plus sanglantes des guerres de religion¹³⁰, elle voit la mort du maréchal de Saint-André, ainsi que la capture du connétable de Montmorency, de Condé et de nombreux capitaines huguenots. Après cet épisode traumatisant, la réconciliation semble de nouveau accessible pour les ambassadeurs à Venise et à Constantinople. Boistaillé s'en réjouit, informe de la prise du chef du parti huguenot et qualifie la bataille d'« heureux succès », puis il annonce le départ de la

¹²² *Lettre de monsieur Boistaillé à monsieur Pétremol*, août 1562, dans *Négociations de la France...*, *op.cit.*, tome 2, p. 702-703.

¹²³ Après le traité du Cateau-Cambrésis, la France avait conservé plusieurs villes du Piémont, notamment Pignerol.

¹²⁴ *Ibid.*

¹²⁵ « Le pape et le roi catholique sont d'accord pour hurler tout le demeurant de la chrestienté ». *Ibid.*

¹²⁶ Bertrand Haan, *L'amitié...*, *op. cit.*, p. 81.

¹²⁷ *Négociations de la France...*, *op.cit.*, tome 2, p. 717.

¹²⁸ *Antoine de Petremol audict sieur de Boistaillé*, Constantinople, 22 décembre 1562, AD 50 MD3 Turquie, f. 116.

¹²⁹ *Ibid.*, f. 117.

¹³⁰ Environ 8000 soldats ont été mis hors de combat.

reine de Paris « pour essayer de conclure une bonne paix, qui ne peult estre maintenant, après ceste victoire, qu'en toute grandeur du roi et plaine obéissance de ses subjects »¹³¹. Le seigneur de La Norroye partage ses vues, pour peu que le concile de Trente, toujours en cours, permette de trouver une issue à la crise que traversent la France et la chrétienté¹³². La nouvelle du décès brutal du duc de Guise le 24 février, mortellement blessé près d'Orléans alors qu'il tentait d'investir la ville, provoque l'abattement de Boistaillé et de Pétremol. Le premier en parle comme de « la perte [de] toute la chrestienté »¹³³ tandis que le deuxième pleure la mort d'un « Prince magnanime et bon, et vaillant chef de guerre »¹³⁴. Le 19 mars, l'édit d'Amboise est signé et entérine les dispositions de paix entre les deux partis épuisés : si la liberté de conscience est reconnue pour tous les sujets du roi, le droit de pratiquer le culte librement dans sa propre maison n'est accordé qu'aux membres de l'aristocratie, tandis que les personnes ordinaires doivent se contenter des faubourgs d'une ville par baillage. En limitant la liberté de culte aux seuls nobles, l'édit sacrifie ainsi le protestantisme populaire et porte un coup terrible à la poursuite de l'expansion de l'Évangile. De plus, la guerre a montré à tous de manière éclatante que la diffusion paisible du calvinisme avait échoué et risqué d'entraîner le pays dans l'abîme. Boistaillé et Pétremol, qui s'enchantent de la nouvelle de la pacification du royaume¹³⁵, sont eux-mêmes l'incarnation de cette évolution des mentalités. Leur réaction est symptomatique de l'attitude des membres de la noblesse et du clergé qui ont pu être tentés par la Réforme, ou même l'embrasser de manière cachée en espérant la voir triompher pacifiquement, mais qui ont choisi de se raviser, dégoûtés, lorsque les conflits religieux ont enflammé le royaume. Dès lors, seule la figure du roi, désormais politiquement majeur, source de toute loi à qui ses sujets doivent obéissance absolue, est en mesure de réaliser l'union des différents corps autour de sa personne. Cette évolution des mentalités est perceptible dans la manière dont Pétremol accueille l'édit de paix :

¹³¹ *Lettre de monsieur Boistaillé à monsieur Pétremol*, [1563], dans *Négociations de la France...*, *op.cit.*, tome 2, p. 719.

¹³² « J'espère bien que la victoire de sa Majesté, la [dé]roulte de ses Ennemis et prise du Prince de Condé pourra apporter quelque pacification a nostre France pourveu aussi que messieurs qui sont au Concille laissant a part toutes affection particulieres, se veuillent employer aux remedes plus salutaires, ils sont là comme les experts medecins qui connoissent la maladie du patient ou comme le bon pilotte tenant le timon en grande tempete et fortune, il est besoing qu'il regarde à ordonner quelque bonne medecine, ou tirer le navire quelque bon port, que de disputer de la nature de la maladie ou de la cause de la tempeste ou de l'origine des vents, or je prie Dieu qu'il nous veuille regarder de son oeil de misericorde et de pitié, et qu'il veuille appaiser nos troubles, et dissensions et face fleurir la France a l'exaltation de son saint nom, c'est de lui seul qu'il nous fault attendre le remede et non d'ailleurs toutesfois nous ne devons demourer les bras coisés ; mais user de remedes par son saint esprit qu'il nous presente ». *Antoine de Petremol audict sieur de Boistaillé*, Constantinople, 3 mars 1563, AD 50 MD3 Turquie, f. 131.

¹³³ *Lettre de monsieur Boistaillé à monsieur Pétremol*, [1563], dans *ibid.*, p. 721.

¹³⁴ *Antoine de Petremol à monsieur de Boistaillé*, Constantinople, 15 mai 1563, *ibid.*, f. 144.

¹³⁵ *Lettre de monsieur Boistaillé à monsieur Pétremol*, [1563], dans *Négociations de la France...*, *op.cit.*, tome 2, p. 735.

Je loue Dieu de la bonne paix et union qui lui a pleu donner en France et le prie de vouloir continuer et augmenter a l'honneur et contentement du Roi, repos de ses subjects et terreur de ses ennemis.¹³⁶

Alors qu'un an plus tôt, l'agent avait célébré « la force de la parole de Dieu [...] si grande que toute humaine puissance ne lui pouvoit résister », qui allait s'imposer à un souverain pourtant « nullement consentant »¹³⁷, il célèbre désormais l'union retrouvée autour du monarque, et lui fait directement part de sa joie en des termes similaires, en juillet 1563¹³⁸. La réconciliation entre les huguenots et les catholiques est scellée par le siège conjoint du Havre. La ville, prise par Coligny au début du mois de mai 1562, avait été remise à l'Angleterre en échange d'un soutien militaire après la signature du traité d'Hampton Court entre Élisabeth I^{ère} et les représentants de Condé le 20 septembre de la même année. La reprise de ce port stratégique à la fin de juillet 1563 par l'armée royale réunifiée marque la fin du cycle de la première guerre civile et augure du retour de la prospérité du royaume. Boistaillé note que « c'est merveilles que de veoir la France si soudainement réduite en telle obéissance et tranquillité que on sauroit désirer, et n'y a presque plus mémoire des maux passés, qui est ung des miracles de Dieu »¹³⁹. Il ajoute qu'« il se dit à Rome que le roi depuis sa majorité est résolu de chasser tous les huguenots de France, recourant à l'aide et bon conseil du pape pour moyenner envers le roi catholique et autres princes une ligue offensive contre la roine d'Angleterre et ceulx de ceste religion »¹⁴⁰. Il évoque également la possibilité d'un renouveau de l'alliance écossaise par le mariage de Marie Stuart avec Charles IX, ce qui marquerait le retour de la puissance française sur l'échiquier européen après l'éclipse malheureuse des quatre dernières années. Une telle perspective ne semble pas lui déplaire, pas plus qu'elle ne soulève de réaction de la part de Pétre mol, qui se déclare « fort aise d'entendre la prise du Havre et en l'entière pacification de nostre France » et ne manque pas de l'annoncer triomphalement au sultan¹⁴¹. La volonté de réforme de l'Église qu'il portait avant le début des troubles n'a cependant pas quitté les pensées de l'ambassadeur à Venise. Celui-ci se montre peu satisfait des conclusions du concile de Trente et déplore qu'il ne se contente que de « réformer les princes temporels, passant bien légèrement sur celle des gens d'église ». Il y voit un moyen pour Rome de « se saulver [...] de la réformation ecclésiastique et accrocher l'une avec l'autre, sachant bien que les princes ne sont pas en temps pour

¹³⁶ *Antoine de Petremol à monsieur de Boistaillé*, Constantinople, 29 mai 1563, AD 50 MD3 Turquie, f. 146.

¹³⁷ *Antoine de Petremol à Monsieur de Boistaillé*, Constantinople, 12 février 1562, *ibid.*, f. 63.

¹³⁸ *Depesche envoyée en France par la veoye des Vénitiens*, Constantinople, 5 juillet 1563, *ibid.*, vol. 2, f. 152.

¹³⁹ *Lettre de monsieur Boistaillé à monsieur Pétre mol*, [1563], dans *ibid.*, p. 741.

¹⁴⁰ *Ibid.*

¹⁴¹ *Antoine de Petremol audict sieur de Boistaillé*, Constantinople, 29 septembre 1563, *ibid.*, f. 168-169.

l'endurer »¹⁴². Les suites de la paix d'Amboise voient réapparaître les tensions entre catholiques et protestants : les premiers acceptent mal la coexistence pacifique avec les hérétiques, tandis que les seconds sont pour la plupart davantage soucieux de conquête religieuse que de compromis avec la monarchie. L'application de l'édit rencontre des résistances et est enrichi progressivement par la reine de nouvelles contraintes. Les plaintes des huguenots se multiplient durant les années qui suivent¹⁴³ et tourmentent suffisamment le seigneur de La Norroye pour qu'il s'en ouvre à Arnaud Du Ferrier, le successeur de Boistailé à Venise :

Quant aux nouvelles je desirerois fort et en supplie très humblement le Créateur que les troubles intestins fussent apaisés pour le bien et repos du Roi et de tous ses subjects, car si une fois on est contrainct de reprendre les armes, il ne sera pas si facile de les laisser, comme la première fois, sans l'entière ruine de l'une ou l'autre partie, et peult-estre ce que Dieu ne permette au Royaume, et ceulx-là s'abusent fort qui avec l'espée pensent désarmer la religion du cœur des hommes.¹⁴⁴

L'agent à Constantinople s'inquiète désormais du fragile équilibre qui ne tient que par le respect du souverain et de ses décisions, et voit dans sa remise en question par l'un des deux partis les germes d'une potentielle nouvelle guerre civile qui risque d'emporter le royaume, cette fois irrémédiablement. Du point de vue du diplomate, la situation s'est donc retournée en deux ans à la faveur de la guerre : alors qu'en 1562, les puissances extérieures menaçaient l'extension pacifique de la Réforme en France qui s'imposerait naturellement au monarque par la puissance de Dieu, deux ans plus tard, ce sont les sujets du roi qui prennent le risque de faire choir la puissance française et de la livrer aux influences extérieures par la remise en cause de ses justes lois. En tant que diplomate ouvert aux nouvelles doctrines religieuses mais très éloigné physiquement des affaires de son pays, Pétremol n'a pu que constater l'effondrement de ses espoirs de conversion paisible et inéluctable du royaume, sans avoir de prise directe sur les événements. Bien différente est la situation de l'ambassadeur en Suisse, Mathieu Coignet, lorsqu'éclate le conflit.

2. Coignet : l'ambassadeur protestant comme fardeau diplomatique

Dès le printemps 1561, la position de Coignet à Soleure se trouvait fragilisée auprès des cantons catholiques, du fait de son intransigeance financière ainsi que des soupçons que soulevaient sa

¹⁴² *Lettre de monsieur Boistailé à monsieur Pétremol*, [1563], dans *Négociations de la France...*, *op.cit.*, tome 2, p. 742-743.

¹⁴³ Le 31 août 1564, le prince de Condé adresse à Catherine de Médicis les *Lettres de Monseigneur le prince de Condé à la roine mère du roy*, dans lesquelles il fait part des plaintes qu'il reçoit de ses coreligionnaires. Hugues Daussy, *Le parti huguenot...*, *op. cit.*, p. 538.

¹⁴⁴ *Antoine de Petremol à Monsieur du Ferrier*, Constantinople, 30 novembre 1564, AD 50 MD3 Turquie, f. 262.

confession. Elle devient progressivement intenable dans le contexte de la première guerre de Religion. Pourtant, l'éclatement du conflit ne provoque pas la rupture de la confiance que la Cour accorde à son ambassadeur. Alors que le bruit du massacre de Wassy commence à se répandre et que les chefs du parti huguenot se sont retirés de Paris, la première préoccupation de Catherine de Médicis vis-à-vis de la Suisse reste de reconduire le traité d'alliance. Aussi demande-t-elle à Coignet de s'enquérir de la réaction des cantons protestants concernant le « voyage qui a esté fait à Paris » (le retour de Guise à la Cour) et de les rassurer sur sa gestion des événements¹⁴⁵. Lorsqu'il apparaît que l'escalade se poursuit dangereusement après la prise d'Orléans par Condé, la Confédération retrouve soudain pour la Couronne son rôle primordial de fournisseuse de troupes. Le 8 avril, Charles IX annonce au seigneur de La Thuilerie que certains de ses sujets suscitent « trouble et division » en France, et réclame que soit réalisée rapidement une levée de quinze enseignes « principalement pour la garde de [sa] personne et pour pacification de [son] royaume »¹⁴⁶. Le roi de conclure en renouvelant explicitement sa confiance à son agent huguenot tout en le renvoyant à la fidélité dont il a continuellement fait preuve jusqu'alors :

En quoi je m'assure bien que vous ferez cognoistre comme vous avez toujours fait en toutes autres choses appartenantes au bien de mon service combien vous m'estes bon et utile serviteur.¹⁴⁷

Une semaine après, la demande se fait nettement plus pressante. Le roi réclame désormais cinq enseignes supplémentaires afin de contourner la lenteur des procédures, l'objectif étant d'avoir rapidement au moins 6000 hommes à disposition et prêts à partir avant le 6 mai¹⁴⁸. Afin d'accélérer encore l'envoi des troupes, le roi de Navarre fait dépêcher Guillaume Frœlich, colonel au service de la France¹⁴⁹, tandis que la Couronne envoie comme ambassadeur extraordinaire André Allemand de Pasquier¹⁵⁰. Tous deux ont pour mission d'épauler le seigneur de La Thuilerie et de prévenir les atermoiements que la personne du résident de Soleure pourrait soulever dans ce contexte. En effet, si l'envoyé avait fait convoquer une diète pour le 27 avril, celle-ci avait surtout été l'occasion pour les cantons catholiques de faire preuve de leur hostilité envers lui, en déclarant leur désir d'écrire une

¹⁴⁵ « Vous me donnerez aussi advis de ce que vous aurez fait en vostre voyage de Berne et de toutes autres choses que vous cognoistrez importer au service du Roi monsieur mon fils et qui se diront par de là sur les advis qu'ils pourront avoir heus du voyage qui a esté fait à Paris et de ce que l'on y a veu d'armes parmi ceulx des deux religions, qui a esté touteffois jusques ici, Dieu merci, plus par deffiance qu'ils ont légèrement prise les ungs des aultres que pour inimitié qui soit entre eulx et pour envie qu'ils aient eue de s'offenser. Je suis après pour les retirer de là, comme j'en ai [dé]jà fait sortir une bonne partie, et que j'espère avoir achevé dedans ung jour ou deux ». À *monsieur Coignet, ambassadeur en Suisse*, 25 mars 1562, dans Catherine de Médicis, *Lettres de...*, op. cit., tome 1, p. 285.

¹⁴⁶ *Charles IX à Coignet*, 8 avril 1562, BPUN, 8 RO I/8, f. 279-280.

¹⁴⁷ *Ibid.*, f. 280.

¹⁴⁸ *Charles IX à Messieurs Coignet et Pasquier*, 16 avril 1562, *ibid.*, f. 279.

¹⁴⁹ *Charles IX à Coignet*, 8 avril 1562, *ibid.*, f. 281.

¹⁵⁰ *Charles IX à Coignet*, 9 avril 1562, *ibid.*, f. 284.

lettre au roi pour justifier leur refus, « dans laquelle ils expriment en même temps leur méfiance à l'égard de Coignet en matière de religion »¹⁵¹. Déjà lors de la conférence de Brunnen des Waldstätten du 21 avril, ces derniers avaient discuté « l'opportunité d'écrire au duc de Guise sur la manière dont Coignet traite les cantons catholiques, tant en ce qui concerne les paiements que dans d'autres cas, et de lui demander une réponse confidentielle pour savoir si le roi est d'accord. »¹⁵². Il avaient poussé la défiance jusqu'à exiger de l'ambassadeur qu'il « produise la lettre originale du roi »¹⁵³ ! En cet instant où la Couronne a besoin de toute urgence des troupes réclamées, la confession de son représentant lui est brusquement renvoyée par les intéressés comme justification à leur refus. Ces difficultés diplomatiques ne se règlent pas grâce au seigneur de La Thuilerie, mais bien malgré lui : Charles IX, exaspéré par ces manœuvres dilatoires, envoie un nouvel ambassadeur extraordinaire, Jacques de La Coudre, et fait distribuer 200 000 écus aux Confédérés afin de rattraper partiellement les deux années de retard des pensions¹⁵⁴. La Coudre dément également le bruit selon lequel cette somme avait été séquestrée par les huguenots lyonnais¹⁵⁵. Le 21 mai, les cantons catholiques se prononcent finalement en faveur des levées. Les trois envoyés venus en Suisse afin d'assister Coignet quittent les ligues à la fin du mois de juin, en accompagnant les quinze enseignes levées parmi les Waldstätten. Les troupes font leur jonction avec l'armée royale en Beauce le 25 juillet¹⁵⁶.

Cet incident, s'il n'a finalement pas empêché Charles IX d'obtenir ses soldats, a montré que le maintien de Coignet à Soleure était désormais potentiellement préjudiciable aux affaires du roi au sein de la Confédération. Dès le 2 mai, le colonel Frœlich avait averti Antoine de Bourbon que la personne même du diplomate était devenue un obstacle aux négociations tant les Waldstätten le soupçonnaient de duplicité :

Les Seigneurs des sept Cantons catholiques ont trouvé bon de nous escrire presentement en quelle sorte les affaires sont pour le jour d'hui par deca. Et comme mesdicts Seigneurs ne se fient bonnement au rapport de mondict Sieur l'ambassadeur Coignet suivant que vous voirez et

¹⁵¹ *Tagsatzung der mit Frankreich verbündeten Orte*. Solothurn, 27 avril 1562, dans *Eidg. Absch.* IV. 2. 155 d., p. 203. Traduit de l'allemand : « Entwurf eines Schreibens der VII katholischen Orte an den König von Frankreich, worin sie erklären, warum sie den Ausbruch nicht bewilligen können, und worin sie gleichzeitig ihr Mißtrauen gegen von Coignet in Religionsfachen ausdrücken ».

¹⁵² *Conferenz der V katholischen Orte*, Brunnen, 21 avril 1562, dans *ibid.*, 154 c., p. 202. Traduit de l'allemand : « Die Boten sollen auf den Tag zu Solothurn darüber instruiert werden, ob man an den Herzog von Guise schreiben wolle, wie von Coignet mit den katholischen Orten umgehe, sowohl hinsichtlich der Zahlungen als in andern Fällen, und ihn um vertrauliche Antwort zu ersuchen, ob der König damit einverstanden sei ».

¹⁵³ *Ibid.*

¹⁵⁴ *Charles IX à Coignet*, Paris, 9 mai 1562, BPUN, 8 RO I/8, f. 294-296. Les réformés ont pris le contrôle de la ville le 30 avril 1562.

¹⁵⁵ Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., II : 1559-1610, op. cit.*, p. 45.

¹⁵⁶ *Ibid.*

congnoistrez par leur dicte lectre. Je n'ai voullu faillir de vous aussi escrire et advertir la pure vérité que après que messeigneurs ont entendu de moi en quel estat les affaires sont pour le present en France. Ils ont adjousté foi et creance a mes parolles.¹⁵⁷

Le roi de Navarre n'a pas manqué de signaler ce problème à Catherine de Médicis, mais dans une lettre qu'elle lui adresse le 17 mai, celle-ci justifie longuement les raisons qui la poussent à maintenir malgré tout son ambassadeur. Dans cette missive, la reine mère déclare qu'elle ne peut renvoyer Coignet tout de suite, notamment à cause de sa bonne gestion des affaires. Elle craint par ailleurs de faire penser aux Suisses qu'elle recule encore les remboursements en changeant de représentant. Citant les services que le seigneur de La Thuilerie a rendu à la Couronne auprès des Confédérés, elle marque son refus de le remplacer avant que ses différentes missions liées à l'acquittement des dettes helvétiques ne soient menées à bien. Ce plaidoyer de la régente en faveur d'un diplomate protestant, alors que le royaume sombre progressivement dans la guerre de religion et que la moitié de la Suisse lui manifeste vigoureusement son hostilité, mérite d'être cité dans sa totalité :

Si c'est pour révoquer Coignet et l'envoyer en son lieu, je ne sçai si telle révocation viendrait bien à propos aux affaires que nous avons à démesler avec les Suisses pour l'infini argent que nous leur devons, où l'on ne peult nier que le dict Coignet n'ait fait si bon devoir et si dextrement et saignement manié ceste nation là qu'il en a tiré ce que aultre devant lui n'avoit jamais sceu faire pour l'actente de ce que l'on doibt à leurs marchans du grand parti¹⁵⁸, pour modérer l'intérêt de XVI à cinq pour cent, et sur l'actente et recullement de ce qui leur doibt estre fourni ceste année, que l'on avoit promis leur faire payer à S^t-Jehan prochaine, et nos nécessités le recullent jusques en septembre et octobre ; dont je crains qu'il vienne beaucoup de mescontentement et de crierie et de leur oster sur toutes ces difficultés celui qui en a toujours besoigné et négocié avec eulx pour leur donner ung nouvel ambassadeur, je ne sçai comme ils le pourraient prendre et aurois grand peur qu'ils pensassent que, après leur avoir tant de fois failli de parole et promesse que nous avons fait, l'on ne feist ce changement pour sercher nouvelles deffaites et recullemens ; mais quant le dict Coignet aura achevé d'accorder des choses susdites, comme il en est sur le point, je serai bien d'avis que l'on le révoque pour y envoyer le dict sieur de Mandosse, ou tel aultre que l'on advisera pouvoir estre plus agréable aux cantons catholicques, ausquels cependant je n'ai auculne responce à faire, car ils ne m'ont riens escript, mais bien à vous, mon frère, qui leur ferez, s'il vous plaist, responce telle que vous jugerez propre pour leur donner ung honneste contentement.¹⁵⁹

Si l'importance de la confession de l'ambassadeur et des réactions qu'elle soulève parmi les cantons de l'ancienne foi n'est pas niée par Catherine, ce point ne justifie pas pour autant de se passer de ses compétences diplomatiques. Il est vrai que plusieurs représentants de la Couronne

¹⁵⁷ W. Freulich *au Roi de Navarre*, Soleure, 2 mai 1562, BPUN, 8 RO I/8, f. 327.

¹⁵⁸ Référence au Grand Parti de Lyon, emprunt lancé par Henri II à Lyon en 1555.

¹⁵⁹ *A mon frère le roi de Navarre*, 17 mai 1562, dans Catherine de Médicis, *Lettres de...*, *op. cit.*, tome 1, p. 315.

eurent par le passé à faire face à une opposition similaire, tout en conservant la confiance de la Cour¹⁶⁰. Cette fois, cependant, la situation est clairement plus compliquée : si le seigneur de La Thuilerie reste soutenu par la régente, la rupture nette entre catholiques et protestants en France fragilise bien davantage sa position que ce ne fut le cas du temps de François I^{er} ou de Henri II. Outre le roi de Navarre, Bullinger note qu'à l'occasion de cette affaire, le résident de Soleure a également perdu la confiance des Guise, qui l'avaient pourtant employé sans discontinuer lorsqu'ils dominaient le gouvernement du royaume¹⁶¹. Nonobstant ces oppositions, Charles IX se montre encore satisfait de ses services, notamment vis-à-vis de Berne : la Couronne craignait que la cité évangélique prenne ombrage des levées effectuées par le duc de Savoie pour combattre les huguenots. Coignet s'était alors vu demander de rassurer les Bernois afin qu'ils n'entravent pas les efforts de la monarchie pour obtenir des troupes auprès des Confédérés¹⁶², ce qu'il avait fait avec succès à la mi-mai¹⁶³. En juillet, Catherine de Médicis compte encore sur lui pour se renseigner sur l'alliance des cantons catholiques avec le duc de Savoie, dont elle redoute les effets sur l'unité de la Confédération¹⁶⁴. La reine mère conclut même sa lettre en rassurant chaleureusement son agent sur les bons sentiments qu'elle lui conserve, en dépit de toutes les attaques dont il fait l'objet :

Je sçai avec quelle fidélité et affection vous vous estes continuellement employé au devoir de vostre charge et que vous en rendrez tousjours bonne raison, et pour ce ne vous donnez peine de chose que l'on die et vous assurez que je prendrai tousjours en toutes choses justes et raisonnables la protection des bons serviteurs du Roi monsieur mon fils, tel que je vous ai congneu et estimé.¹⁶⁵

La cabale des Waldstätten à l'encontre de Coignet ne cesse pas pour autant après qu'ils eurent donné leur consentement à envoyer à Charles IX les troupes demandées. Fort de la confiance que lui accorde la reine mère, l'ambassadeur poursuit ses missions malgré leur hostilité, et le mois de juin voit se dérouler plusieurs passes d'armes entre le diplomate et les cantons de l'ancienne foi. Le 3 juin, il avait pourtant écrit une missive rassurante à Lucerne, s'engageant à faire son possible pour récupérer les pensions stationnées à Lyon, cette fois bien retenues entre les mains des huguenots¹⁶⁶.

¹⁶⁰ Lambert Meigret et Antoine Morelet Du Museau. Voir *supra* p. 66.

¹⁶¹ « Coignet ist ganz in Anspruch genommen „in hac causa, quam agit is maxime, qui missus est ex Gallia una cum pecuniis ; adiuvatur a Frölichio ille". Es scheint, dass die Guisen Coignet nicht völlig trauen. Bullinger will ihm in dem von Fabricius gewünschten Sinn schreiben ». *Bullinger an Johannes Fabricius*, Zurich, 30 avril 1562, dans Traugott Schiess, *Bullingers Korrespondenz...*, *op. cit.*, Teil II, p. 384.

¹⁶² *Charles IX à Coignet*, Paris, 9 mai 1562, BPUN, 8 RO I/8, f. 294-296.

¹⁶³ *Coignet au Canton de Berne*, 15 mai 1562, *ibid.*, f. 315. *Charles IX à Coignet*, Bois de Vincennes, 3 juin 1562, *ibid.*, f. 299.

¹⁶⁴ À *monsieur Coignet, ambassadeur en Suisse*, 11 juillet 1562, dans Catherine de Médicis, *Lettres de...*, *op. cit.*, tome 1, p. 353.

¹⁶⁵ *Ibid.*

¹⁶⁶ *Coignet au Canton de Lucerne*, Soleure, 3 juin 1562, BPUN, 8 RO I/8, f. 316.

Cette lettre n'a pas l'effet escompté : cinq jours plus tard, lors de la conférence des huit cantons catholiques¹⁶⁷, le représentant du roi est mis en demeure de leur verser les pensions de l'année 1561 avant le 23 juillet, faute de quoi « des envoyés des huit cantons se rendront à Lyon aux frais du roi pour y recueillir l'argent, et [...] s'ils ne le reçoivent pas là non plus, ils se rendront immédiatement à la cour du roi pour lui faire un rapport détaillé sur le comportement antérieur de l'ambassadeur envers les huit cantons »¹⁶⁸. Ils évoquent également le message qu'ils ont secrètement envoyé au roi via le duc de Guise, mais qui n'a pas reçu de réponse¹⁶⁹. À cet ultimatum, Coignet réplique qu'il a déjà fait tout ce qui était en son pouvoir pour faire parvenir les pensions en Suisse, et que si les Waldstätten souhaitaient envoyer des agents à Lyon afin de récupérer l'argent séquestré, ils étaient libres de le faire¹⁷⁰. Cette bravade est immédiatement perçue comme une insulte et déclenche les passions lors de la conférence du 15 juin. Les cantons catholiques réclament désormais à Soleure de retenir l'ambassadeur entre ses murs afin de le confronter directement à toutes les accusations qui pèsent sur lui :

À la lettre des huit cantons à l'ambassadeur Coignet au sujet de la pension impayée, celui-ci a envoyé une réponse « insultante » à Lucerne. [...] Les V cantons se sont empressés aujourd'hui de demander à Soleure de veiller à ce que Coignet ne s'échappe pas de Soleure, de le retenir s'il souhaite se rendre à Baden et de lui promettre qu'il devra attendre la décision des huit cantons de Baden. [...] Après la lecture d'une lettre de Monsieur Coignet, et comme on trouve beaucoup de ses actions suspectes, qu'il s'est publiquement exprimé bizarrement sur l'envoi d'un messenger de la part des VII cantons catholiques pour aller chercher les pensions, qu'il a écrit aux villes luthériennes qu'il voulait empêcher le départ, [...] qu'il a en outre envoyé de l'argent à Zurich, qu'il a toujours retardé le paiement des pensions et que tout cela est au détriment des VII cantons, on annonce une assemblée à Soleure pour le 21 juin. Il est écrit à Soleure de veiller à ce que Coignet ne s'éloigne pas de Soleure, mais y attende ce que les huit cantons ont à lui dire.¹⁷¹

¹⁶⁷ Appenzell s'était associé aux démarches des sept cantons catholiques.

¹⁶⁸ *Conferenz der VII katholischen Orte kammt Appenzell*, Lucerne, 8 juin 1562, dans *Eidg. Absch.* IV. 2. 163 b., p. 215-216. Traduit de l'allemand : « Da aber die acht Orte nicht mit dem Herrn von Condé sondern mit dem Könige in Frieden und Bereinung stehen, so wird an Herrn von Coignet als Gesandten des Königs geschrieben, daß, wenn er den acht Orten nicht die Zusicherung gebe, dass die Pension für das Jahr 1561 bis zum 23. des fließenden Monats in der Stadt Solothurn ausbezahlt werde, alsdann Gesandte der acht Orte in des Königs Kosten nach Lyon reisen werden, um dort das Geld abzuholen, und daß dieselben, wenn sie es auch dort nicht erhalten würden, sich sogleich an den Hof des Königs verfügen werden, um denselben gründlich über das bisherige Benehmen des Ambassadors gegen hie acht Orte, sowie über seine Widersprechenden Zusicherungen zu berichten ».

¹⁶⁹ *Ibid.*, 163 c., p. 216.

¹⁷⁰ « S'il vous semble bon vous pouvez envoyer audict Lyon pour les y demander es suivant les traictés et faire ce qu'adviserez pour le mieulx, estant assureur qu'il ne s'y peult faire davantaige que ce que je y fais comme vous le congnoistrez mieulx ci après et combien je m'estudie et efforce à vous rendre contens. Mais s'il estoit question de ma vie et de tout mon bien je n'y scaurois rien avancer davantaige ni vous donner aultre assignation ou faire aultre responce ». *Coignet au Canton de Lucerne*, Soleure, 12 juin 1562, BPUN, 8 RO I/8, f. 318.

¹⁷¹ *Conferenz der V katholischen Orte*, Lucerne, 15 juin 1562, dans *Eidg. Absch.* IV. 2. 164 a. ; 164 c., p. 218-219. Traduit de l'allemand : « Auf das Schreiben der acht Orte an den Ambassador von Coignet in Betreff der ausstehenden Pension habe derselbe eine "schimpfliche" Antwort nach Lucerne eingeschickt. [...] Die V Orte haben heute eiligst an Solothurn das Ansuchen erlassen, dafür zu sorgen, daß von Coignet nicht aus Solothurn entweiche, und ihn, wenn er sich nach Baden

Le 22 juin, l'ambassadeur doit répondre aux attaques des représentants des Waldstätten et de leurs alliés au cours de la conférence qui se tient à Soleure. Il se défend en déclarant qu'il « n'a épargné ni peine ni travail dans cette affaire et qu'il n'est pas responsable du retard ; que le prince de Condé s'est emparé de l'argent destiné à la Confédération dans l'intention d'empêcher le départ [des troupes vers la France] ; que dès que la paix sera conclue, l'argent sera immédiatement versé »¹⁷². Il leur communique en outre une lettre du prince de Condé et de l'amiral de Coligny, datée du 1^{er} juin, dans laquelle ils sont assurés que l'argent confisqué ne sera pas retenu aux Confédérés¹⁷³. Le seigneur de La Thuilerie, qui ne reçoit alors que des bribes d'information sur ce qui se déroule au même moment en France, pense sincèrement la paix proche. Il avait déjà écrit à Lucerne quelques jours plus tôt pour signaler que la tenue imminente de la première entrevue entre Catherine de Médicis, le roi de Navarre et Condé près d'Orléans, assurant que « chascun estime que la paix s'y arrêtera »¹⁷⁴. La réconciliation espérée ne venant pas, le diplomate ne peut que « supplier » Antoine de Bourbon de faire débloquent les sommes restées à Lyon¹⁷⁵. Celui-ci était cependant de plus en plus mécontent du comportement de Coignet : l'arrivée des troupes suisses en France avait été l'opportunité pour les capitaines lucernois de se dédouaner de leur retard en accusant l'ambassadeur auprès du roi de Navarre¹⁷⁶. À l'occasion de la présentation des troupes helvétiques au roi et à la reine mère, des paroles vives avaient à nouveau été prononcées contre lui¹⁷⁷. En dépit du soutien sans failles de Catherine, la situation du représentant du roi semblait critique : à Coire, son ami Fabritius

verfüge möchte zurückzubalten und ihm zu verbeuten, daß er den Bescheid der acht Orte aus Baden erwarten solle. [...] Nachdem eine Zuschrift des Herrn von Coignet verlesen worden und da man viele seiner Handlungen verdächtig findet, indem er z v sich öffentlich über die Sendung eines Boten von Seite der VII katholischen Orte zur Abholung der Pensionen seltsam ausgedrückt, an die lutherischen Städte geschrieben hat, er wolle den Aufbruch verhindern, [...] ferner Geld nach Zürich geschickt hat, die Ausbezahlung der Pensionen stets verzögert und alles den VII Orten zum Nachtheil thut, wird ein Tag nach Solothurn auf den 21. Juni ausgeschrieben. An Solothurn wird geschrieben, es möchte dafür sorgen, daß von Coignet sich nicht aus Solothurn entferne, sondern dort erwarte, was die acht Orte mit ihm zu reden haben ».

¹⁷² *Conférence der VII katholischen Orte sammt Appenzell, (welche Frankreich den Aufbruch bewilligt haben)*, Solothurn, 22 juin 1562, dans *ibid.*, 165 d., p. 220. Traduit de l'allemand : « Mit dem Ambassador von Coignet wird in Betreff der ausstehenden Pensionen und des Friedgelds ernstlich gesprochen. Derselbe verantwortet sich : Er habe in dieser Sache weder Mühe noch Arbeit gespart und trage keine Schuld an der Verzögerung ; der Prinz von Condé habe das Geld, welches in die Eidgenossenschaft bestimmt gewesen sei, in Beschlag genommen in der Absicht den Aufbruch dadurch zu verhindern ; sobald der Friede abgeschlossen sei, werde man das Geld unverzüglich verabfolgen lassen ; wenn der Friede sich aber zerschlagen sollte, was er nicht hoffe, so könne er auf nichts vertrösten. — Diese Antwort wird ad referendum genommen ».

¹⁷³ « Zuschrift des Prinzen von Condé (Ludwig. v. Bourbon) und des Admirals de Coligny an die Eidgenossen, worin sie daizuthun suchen, daß sie am Kriege keine Schuld haben, und worin sie versichern, daß die von ihnen in Beschlag genommenen Pensionen nicht vorenthalten werden. 1. Juni ». *Ibid.*

¹⁷⁴ *Coignet au Canton de Lucerne*, Soleure, 15 juin 1562, BPUN, 8 RO I/8, f. 319.

¹⁷⁵ *Coignet à Antoine de Navarre*, Soleure, 4 juillet 1562, *ibid.*, f. 306.

¹⁷⁶ Philipp Anton von Segesser, *Ludwig Pfyffer...*, *op. cit.*, volume 1, p. 215-216.

¹⁷⁷ Antoine de Bourbon qualifie Coignet de « mauvais garçon » (« Bösen Buben »). *Ibid.*, p. 217 ; p. 231.

craignait qu'il ait été emprisonné¹⁷⁸ et reconnaissait même ne plus oser lui écrire de peur de lui attirer davantage d'ennuis¹⁷⁹.

Il faut cependant attendre la décision des cantons catholiques de rompre unilatéralement leurs rapports avec le seigneur de La Thuilerie pour que l'agent soit officiellement remplacé. Au cours de la conférence du 23 juillet, leurs représentants prennent la résolution « d'écrire au roi de Navarre, au duc de Guise, à la reine et au Parlement de rappeler l'ambassadeur Coignet et d'en envoyer un autre, l'escorte de Coignet ayant été retirée »¹⁸⁰. Si la Cour lui avait maintenu jusqu'au bout sa confiance, elle n'était pas restée passive pour autant. Au milieu du mois de juillet, Catherine de Médicis avait fait dépêcher Diègue de Mandosse aux ligues¹⁸¹ en le munissant d'une lettre de créance. Cette précaution s'avéra particulièrement bienvenue lorsque Coignet fut récusé et que Mandosse se retrouva seul à pouvoir porter la parole du roi auprès de la moitié catholique de la Confédération. Le nouvel envoyé devait signifier très nettement aux Bernois l'ampleur de la sédition des princes huguenots qui se soulevaient avant tout pour leurs ambitions, et les empêcher de prendre leur parti¹⁸². Il est contraint de prendre ses fonctions officiellement le 13 août : ce jour-là, les huit cantons remettent au seigneur de La Thuilerie ses passeports. Ses secrétaires subissent un traitement identiques, étant englobés avec lui dans la même infâmie et jugés tout autant indignes de confiance¹⁸³.

3. Désobéir au roi, pour mieux accomplir sa volonté ?

C'est seulement contrainte et forcée par une partie des Confédérés que la Couronne accepte finalement de retirer son ambassadeur réformé. En août 1562, les cantons catholiques remportent leur affrontement avec celui qui était devenu leur bête noire. Pour autant, les accusations dont a fait l'objet le seigneur de La Thuilerie étaient-elles fondées ? Les différentes études qui ont abordé la

¹⁷⁸ *Johannes Fabricius an Heinrich Bullinger*, Coire, 15 juin 1562, ZB Zürich, Ms F 62, f. 231. « Erant, qui affirmarent d. Coignetium in vinculis esse ».

¹⁷⁹ « An Coignet schreibt Fabricius schon länger nicht, um ihn nicht in Gefahr zu bringen. Er bittet um Nachricht, falls die Zürcher eine Gesandtschaft beschliessen, um Salis davon unterrichten zu können ». *Johannes Fabricius an Bullinger*, Cur, 19 juin 1562, dans Traugott Schiess, *Bullingers Korrespondenz...*, op. cit., Teil II, p. 399.

¹⁸⁰ *Conférez der VII katholischen Orte sammt Appenzell*, Lucern, 23 juillet 1562, dans *Eidg. Absch. IV. 2.* 170 k., p. 222. Traduit de l'allemand : « Nach Verlesung der Schreiben, welche dem Oberst Frölich vom König von Navarra, von der Königin Katharina, (30. Juni) vom Connetable von Montmorency und von vielen andern Fürsten zugekommen, wird beschlossen, noch die Antwort Frölichs auf den ihm von Solothurn aus zugeschickten umständlichen Bericht abzuwarten und dann an den König von Navarra, den Herzog von Guise, an die Königin und an das Parlament zu schreiben, sie sollen den Gesandten von Coignet abberufen und einen andern schicken, indem man dem von Coignet das Geleit abgefündel habe ».

¹⁸¹ *Catherine de Médicis à Coignet*, Bois de Vincennes, 15 juillet 1562, BPUN, 8 RO I/8, f. 302.

¹⁸² *Instruction de Diègue de Mandosse*, 16 juillet 1562, *ibid.*, f. 339-343.

¹⁸³ Édouard Rott, *Histoire de la représentation...*, II : 1559-1610, op. cit., p. 45.

question n'ont que peu de doutes à ce sujet. La notice biographique qui lui est consacrée dans *La France protestante* se montre déjà catégoriques : Coignet profita clairement de ses fonctions en Suisse pour « favoriser les protestants »¹⁸⁴. Cette accusation est développée par Philipp Anton Segesser qui reprend les griefs émis par les Waldstätten dans sa monumentale biographie de Ludwig Pfyffer¹⁸⁵. Enfin, Édouard Rott souligne les « relations suspectes » qu'il entretenait avec les calvinistes¹⁸⁶, il indique en outre que le diplomate aurait « secondé secrètement » Godefroy Bernard, Seigneur de Haumont, agent de Condé auprès des Liges¹⁸⁷. Celui-ci avait été envoyé en mai pour réclamer la médiation des cantons évangéliques et s'opposer aux levées exigées par Charles IX. Deux questions peuvent, par conséquent, légitimement se poser : l'ambassadeur a-t-il effectivement agi pour ralentir l'envoi des troupes à son maître ? Si oui, l'a-t-il fait en tant que serviteur du roi ou bien comme huguenot militant prêt à faire passer sa foi avant sa fidélité à l'État ? Les ouvrages qui se sont penchés sur la première interrogation s'accordent tous à répondre par l'affirmative¹⁸⁸. Si la seule correspondance de Coignet avec la Cour ne permet pas de confirmer ce diagnostic, celle de Bullinger, prolifique sur ce sujet, est bien plus éclairante. En effet, la dernière dépêche conservée du représentant du roi à Soleure adressée à l'*antistes* date du 10 avril¹⁸⁹, néanmoins les lettres de ce dernier à Calvin et à Fabritius permettent de cerner la nature de l'action du seigneur de La Thuilerie au début de la première guerre de Religion :

L'ambassadeur de Soleure remue ciel et terre pour que les Suisses n'envoient pas des soldats pour tuer, mais des pacificateurs pour composer la paix. Cependant, puisqu'il est ordonné au nom du roi de demander une armée aux ambassadeurs suisses, qui se rassembleraient le 26 avril, il ne peut étouffer la lettre du roi, d'autant que Frölich, envoyé par la cour, fait merveille¹⁹⁰, envoyant à travers les cantons des missives les exhortant à se hâter. Comme je pense tout à fait qu'il faut envoyer une armée composée des Suisses qui sont alliés à la France, il vaut donc la peine que le prince de Condé et ses fidèles le sachent, afin qu'ils accélèrent avant que la partie adverse réunisse toutes les troupes.¹⁹¹

¹⁸⁴ Eugène Haag, Émile Haag, *La France protestante*, 2^e éd., volume 4, Paris, Librairie Fischbacher, 1884, p. 498.

¹⁸⁵ Philipp Anton von Segesser, *Ludwig Pfyffer...*, *op. cit.*, volume 1, p. 108-109.

¹⁸⁶ Édouard Rott, *Histoire de la représentation...*, II : 1559-1610, *op. cit.*, p. 44.

¹⁸⁷ *Ibid.*, p. 148.

¹⁸⁸ Outre les travaux déjà cités, G. Baum signale aussi que Coignet « s'opposa à Fröhlich de toutes ses forces ». Théodore de Bèze, *Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France*, tome 2, éd. G. Baum, Ed. Kunitz, Paris, Librairie Fischbacher, 1884, p. 105.

¹⁸⁹ Dans cette lettre, Coignet annonce l'arrivée de Guise à Paris. La correspondance reprend ensuite entre les deux une fois l'ambassadeur revenu en France. *Mathieu Coignet an Heinrich Bullinger*, Zurich, 10 avril 1562, ZB Zürich, Ms F 37, f. 239.

¹⁹⁰ L'expression « faire merveille » est à interpréter sans jugement de valeur : le réformateur suisse ne se réjouit pas de l'action de l'envoyé de Navarre qui presse l'affrontement par son action.

¹⁹¹ *Heinrich Bullinger an Johannes Calvin*, Zurich, 20 avril 1562, Zürich StA, E II 342, f. 425. Traduit du latin : « Legatus Saloduri omnem movet lapidem ne Helvetii mittant milites ad occidendum, sed pacificatores ad pacem componendam. Quia tamen regis nomine iubetur militem postulare a legatis Helveticis, qui convenient 26. aprilis, non

L'ambassadeur ordinaire à Soleure a donc bien cherché à entraver la levée des enseignes demandées, en contradiction directe avec les instructions envoyées par le roi et la reine mère, ainsi que contre les agents dépêchés par Guise et par la Couronne. Il s'oppose ainsi à Frœlich qui fait preuve d'une grande énergie pour accomplir la mission confiée par les triumvirs¹⁹², si bien que Bullinger s'inquiète de ce qui pourrait lui arriver « Si Guise vainc »¹⁹³, estimant que son ami pourrait se retrouver en fâcheuse posture. Trois mois après cette controverse entre les deux diplomates, Frœlich, faisant certainement allusion au départ du seigneur de La Thuilerie des ligues, se vantera de lui avoir permis de recevoir la « punition qu'il mérite » pour avoir « trahi » le duc de Guise¹⁹⁴. Outre cette action, Coignet a été accusé de retenir à Lyon l'argent du roi destiné aux cantons catholiques. Il est vrai qu'une lettre rédigée de sa main à Berne le 15 mai 1562 jette le trouble concernant ses intentions. Dans le *post-scriptum* de cette dernière, le diplomate écrit ces mots : « Je vous feré payer vos deniers de paix le plustost que je pourré et m'employera pour vous ou j'en auré l'occasion »¹⁹⁵. Alors que le résident de Soleure s'efforce tant bien que mal de faire patienter les Lucernois mécontents de ne pas toucher les pensions promises par le roi, une telle connivence avec la cité évangélique qui soutient les réformés lyonnais peut être légitimement regardée comme suspecte. L'étude de la correspondance des réformateurs suisses ne donnant aucune indication à ce sujet, il reste délicat de trancher la question. Toutefois, au vu des agissements du seigneur de La Thuilerie pour ralentir la mise en arme du camp catholique, il est crédible et cohérent d'émettre l'hypothèse qu'il a pu entretenir avec les huguenots de Lyon une secrète intelligence dans le but de retarder les levées des cantons centraux.

Faut-il pour autant voir dans le comportement de l'ambassadeur la preuve d'une trahison de son maître au profit des intérêts de sa confession ? Si l'on s'en tient à l'observation de son rôle entre avril et juin par rapport aux instructions qu'il reçoit, la duplicité est indéniable. Toutefois, l'analyse de

potest regis literas opprimere, maxime cum Frölichius missus ex aula mirifice satagat et mittat per cantones horteturque ut festinent. Ergo cum omnino putem militem mittendum ab Helvetiis qui sunt in foedere cum Gallia, operę precium est scire hoc principem Condensem et fideles, ut maturent priusquam adversa pars omnes coniungat copias ».

¹⁹² *Heinrich Bullinger an Johannes Calvin*, Zurich, 18 mai 1562, *ibid.*, f. 430. Traduit du latin : « Legatus Coignetius graviter conqueritur de Frölichio; is unice urget hoc negotium. Scriptae sunt in aulam literae Saloduro, quibus accusatur legatus, quasi ipse impediverit, quominus hactenus miles missus sit; at dicit spe bona ipsum sustentari et expectare auxiliarem dei manum ».

¹⁹³ *Heinrich Bullinger an Johannes Calvin*, Zurich, 5 juin 1562, *ibid.*, f. 435. Traduit du latin : « Coignetius plane contemnitur a Pagis, et audio ipsi malum strui ingens ; si vicerit Guysius (quod avertat potens dei nostri manus) actum erit cum Coignetio ».

¹⁹⁴ *Johannes Fabricius an Heinrich Bullinger*, Coire, 21. September 1562, Zürich StA, E II 376, f. 75. Traduit du latin : « Consul noster S. Galli literas vidit, quas Frölichius superiori mense ad Tschudium quendam, praefectum in Liechtensteig, scripsit; in illis gloriatur multum, quantam in invidiam verbis apud Guisium d. Coignetium induxerit, Guisiumque dixisse sibi de Coignetii perfidia constare operamque daturum ut meritas luat poenas. Quare valde timeo, ne nimis sit credulus et in illos suos hostes incidat etc. ».

¹⁹⁵ *Coignet au Canton de Berne*, 15 mai 1562, BPUN, 8 RO I/8, f. 315. *Charles IX à Coignet*, Bois de Vincennes, 3 juin 1562, *ibid.*, f. 299.

l'attitude du diplomate à la lumière du contexte des premiers mois de la rupture entre la Cour et Condé, de la réaction de Catherine, ainsi que de la rhétorique réformée, permet d'ébaucher un tableau plus nuancé de ses probables motivations. Il convient d'abord de rappeler que Mathieu Coignet avait été renvoyé en Suisse afin de mener, entre autre, une mission destinée à rapprocher le parti huguenot de la Couronne, en fournissant des troupes à cette dernière contre la menace espagnole¹⁹⁶. En lisant la suite de son ambassade à l'aune de cet engagement, il apparaît cohérent de considérer qu'il a pu poursuivre son travail en faveur de la conciliation des deux parties, puis de la conservation de la paix à tout prix, sans y voir à aucun moment une contradiction avec le service du roi. Dans la lettre précédemment citée, Bullinger lui-même se montre dubitatif sur ce qui se déroule alors à la Cour, évoquant l'opinion des catholiques sur le sujet mais s'en remettant à Coignet pour démêler le vrai du faux :

Coignet ne m'est pas suspect dans cette affaire. D'autres personnes affirment que Condé est un perturbateur séditieux du royaume, et qu'il faut pour cette raison le réprimer avec les siens ; que la reine, avec le roi, s'est rattachée à de Guise par aversion de la nouvelle religion et à cause des révoltes qu'elle entraîne etc.¹⁹⁷

La situation, vue de Suisse, est donc trouble durant les premiers mois de l'escalade des tensions : jusqu'à sa révocation par les cantons catholiques, les lettres du seigneur de La Thuilerie sont marquées par une volonté de voir le dialogue se renouer entre la Couronne et les princes révoltés¹⁹⁸. Pendant ces cinq mois (mars-août 1562), l'espoir d'un rapprochement entre les deux parties reste encore possible et est recherché par la régente elle-même qui rencontre à cet effet Condé à plusieurs reprises au cours du mois de juin. Une lettre que Catherine de Médicis adresse à son représentant à Soleure à la fin du mois d'avril atteste du fait que celui-ci n'a pas seulement œuvré à entraver les royales instructions, mais qu'il a aussi cherché à trouver des solutions alternatives aux demandes de la Cour. À défaut de hâter l'envoi de capitaines suisses catholiques conformément à ce qui lui est demandé, ce qui risquerait d'envenimer davantage la situation, Coignet tente rapidement de proposer des troupes par l'intermédiaire de ses propres contacts¹⁹⁹. La reine refuse cette option au motif que

¹⁹⁶ Voir *supra* p. 125.

¹⁹⁷ *Heinrich Bullinger an Johannes Calvin*, Zurich, 20 avril 1562, Zürich StA, E II 342, f. 425. Traduit du latin : « Coignetius hac in re suspectus mihi non est. Habent isti alios qui affirmant Condensem esse seditiosum regni perturbatorem, atque ideo opprimendum una cum suis: reginam cum rege, odio religionis novae et propter seditiones commotas, defecisse ad Guysianum etc. ».

¹⁹⁸ *Coignet au Canton de Berne*, 15 mai 1562, BPUN, 8 RO I/8, f. 315.

¹⁹⁹ « Et quant à l'offre que vous est venu faire ung certain gentilhomme demeurant sur les limites des Lignes, de nous faire fournir par certains capitaines qu'il a en main jusques à quatre mil pistoliers et dix mil hommes de pied, si nous en avons affaire, vous le mercerez de son honneste offre et de la démonstration qu'il faict en cela de sa bonne volonté en laquelle vous le priez de continuer ». À *monsieur Coignet, ambassadeur en Suisse*, 30 avril 1562, dans Catherine de Médicis, *Lettres de...*, *op. cit.*, tome 1, p. 300.

Frœlich est alors déjà parti pour les ligues et qu'il « reste tant de vaillants colonnels et cappitaines pensionnaires à employer qu'il ne seroit pas raisonnable que nous en advancissions de nouveaulx »²⁰⁰. Cette offre semble s'inscrire directement dans le prolongement de la mission initiale du diplomate. Le « gentilhomme demeurant sur les limites des Ligues » qui propose ses services à la reine et à qui elle fait allusion dans sa réponse est très probablement Hartmann von Hallwyl. Le seigneur de La Thuilerie était déjà en relation avec ce personnage au début de la guerre dans le but de fournir des enseignes à Catherine contre l'Espagne²⁰¹, il a continué à renouveler son offre par la suite, s'étonnant de ne plus recevoir de réponse de la Cour par l'intermédiaire de l'ambassadeur²⁰². Par ailleurs, Coignet se plaint de ne plus recevoir de dépêches du roi entre la mi-avril et le premier tiers de mai, ce qui, d'après Johannes Haller²⁰³, le fait douter « de ce qu'il fait avec les Helvètes »²⁰⁴, preuve qu'il restait sensible au fait de satisfaire son maître. Dans le même temps, il suppose que les lettres qui lui sont destinées sont interceptées par les agents de Condé, mais « il ne s'en plaint pas »²⁰⁵, ce qui tend à accrédi-ter l'idée qu'il pense agir dans l'intérêt des deux parties à la fois. Faut-il en conclure que l'ambassadeur a pu adhérer à l'argumentaire du deuxième prince du sang, selon lequel le roi et la reine mère seraient prisonniers du triumvirat et n'agiraient pas selon leur volonté ? Plusieurs indices accrédi-tent cette hypothèse : le fait que Guise ne lui fasse pas confiance et qu'il en soit parfaitement conscient, ainsi que son opposition à l'agent du roi de Navarre, Frœlich, constituent une première piste²⁰⁶. Dans une de ses missives à Calvin, écrite dans le contexte des négociations pour les levées suisses de mai-juin 1562, Bullinger a des mots particulièrement révélateurs concernant le sens de l'action de son ami à Soleure :

Coignet [...] s'est très bien comporté dans cette affaire, et le fait encore maintenant, fidèle au Roi et à Condé.²⁰⁷

²⁰⁰ *Ibid.*

²⁰¹ Voir *supra* p. 126.

²⁰² « So dissem allem, also nimpt mich mit Wunder, das ich bissher von miner Partey kein Antwort um das Hilff in Franckrich empfangen; hab dann ich gedenken, sei disser Dinge[n] wussens haben werden. So mir etwes weiter begegnen wirt, will ich euch keines thuon ». *Hartmann von Hallwyl an Heinrich Bullinger*, Brugg, 9 avril 1562, ZB Zürich, Ms A 66, f. 297.

²⁰³ Johannes Haller (1523-1575) était pasteur de Berne, au service l'Église bernoise depuis 1548.

²⁰⁴ *Johannes Haller an Heinrich Bullinger*, Berne, 18 mai 1562, Zürich StA, E II 370, f. 298. Traduit du latin : « Coignetius a prioribus comitiis ex aula aut a rege ne unam quidem literam accepit, quod ita illi mirum est, ut haereat et dubitet, quid cum Helvetiis nunc iterum Solodori collectis agat; putat a Condensibus intercipi literas, nec illi hoc dolet, etiamsi miretur. Heri illuc profecti sunt veteres legati, consul Negelinus et Diesbachius ».

²⁰⁵ *Ibid.*

²⁰⁶ *Bullinger an Johannes Fabricius*, Zurich, 17 avril 1562, dans Traugott Schiess, *Bullingers Korrespondenz...*, *op. cit.*, Teil II, p. 460.

²⁰⁷ *Bullingerus calvino*, Zurich, 12 mai 1562, dans Jean Calvin, *Ioannis Calvini...*, *op. cit.*, volume 19, p. 407. Traduit du latin : « Coignetius [...] se optime in hac causa gessit et gerit adhuc, Regi et Condensi fidelis ».

Cette formule semble faire directement écho à la propagande condéenne. Dans l'esprit du successeur de Zwingli, elle ne constitue pas une contradiction, ni même un équilibre périlleux, pour peu qu'elle soit analysée à travers le prisme de la pensée huguenote : le roi et le deuxième prince du sang sont dans le même camp, le second tentant de libérer le premier des griffes de ses mauvais conseillers, catholiques intransigeants, qui l'empêchent d'appliquer son édit de tolérance.

Aussi, il est possible d'esquisser à grands traits la manière dont Coignet a pu articuler sa foi et le service de l'État. Protestant militant et fidèle à la Couronne, il a été renvoyé en Suisse en février 1561 en vertu de son expérience et de ses contacts avec les réformateurs. Sa mission, outre le prolongement du traité d'alliance, était de favoriser le rapprochement entre le parti huguenot et la Cour par l'envoi de troupes protestantes à cette dernière, mais la nouvelle du massacre de Wassy a rebattu les cartes presque immédiatement après son arrivée. Adhérent visiblement à l'idée que le roi agit sous la contrainte et se voulant probablement fidèle à la politique de Catherine de Médicis et de Michel de L'Hospital dont il a été proche durant son congé²⁰⁸, le diplomate se refuse à favoriser l'escalade des tensions en obéissant aux ordres des geôliers de son souverain. Il agit ainsi à son niveau en prolongement de sa mission initiale, en donnant du temps à la reine mère pour qu'elle puisse rétablir le dialogue avec les princes révoltés, tout en lui proposant d'autres troupes que celles réclamées officiellement par la Couronne²⁰⁹. L'attitude de la régente, qui lui maintient sa pleine confiance en dépit des attaques dont il fait l'objet, peut d'ailleurs laisser penser qu'elle est parfaitement consciente du comportement de son représentant à Soleure et que celui-ci a sa tacite approbation, tandis qu'elle continue jusqu'à l'été à rechercher l'apaisement de la situation. Le fait que l'ambassadeur, malgré sa révocation, soit encore maintenu en Suisse jusqu'en décembre pour épauler son successeur tend à confirmer cette hypothèse : Mathieu Coignet serait bel et bien resté fidèle à la fois au roi et à l'Évangile. Cette position était particulièrement difficile à tenir dans ce contexte et à ce poste, mais elle était cohérente et s'inscrivait pleinement dans le cadre de la pensée politique huguenote au début de la première guerre de religion.

4. Des diplomates délégitimés et marginalisés

a. *La damnatio memoriae de Coignet*

La première guerre civile provoque la marginalisation progressive des ambassadeurs huguenots : en Suisse, Coignet cesse officiellement d'être titulaire de son poste le 13 août 1562 après son rejet

²⁰⁸ Philipp Anton von Segesser, *Ludwig Pfiffer...*, *op. cit.*, volume 1, p. 364.

²⁰⁹ À monsieur Coignet, ambassadeur en Suisse, 30 avril 1562, dans Catherine de Médicis, *Lettres de...*, *op. cit.*, tome 1, p. 300.

par les cantons centraux. Toutefois, cette date ne marque pas immédiatement le terme de son action auprès des ligues, pas plus que la fin de la haine que lui vouent les Waldstätten. Dès l'annonce que ceux-ci avaient faite le 23 juillet, déclarant qu'ils ne voulaient plus avoir affaire à lui, le diplomate avait présenté sa défense et fait répondre à l'entière de la Confédération que les sept cantons catholiques « l'avaient dénigré auprès du roi de France et du duc de Guise et voulaient le déshonorer »²¹⁰. Cette réponse avait donné lieu à une ultime passe d'armes entre le seigneur de La Thuilerie et ses ennemis, qui s'étaient adressés à lui le 11 août « devant le seigneur de Mandosse » – utilisé pour l'occasion comme témoin de moralité – au cours d'une de leurs assemblées. Coignet est sommé à cette occasion de prouver qu'ils n'avaient pas « traité la vérité ». Il réplique en expliquant qu'il ne niait pas avoir envoyé la lettre dont Lucerne avait pris prétexte pour justifier la rupture, « mais il ne croyait pas qu'elle serait reçue de cette manière », il ajoute qu'« il souhaite que l'original français de cette lettre soit présenté, afin qu'il puisse ensuite y répondre également 'de bonne grâce' »²¹¹. Il conclut en demandant à être excusé, mais ses interlocuteurs maintiennent leur décision, en informant le roi et actent l'exclusion définitive de l'agent huguenot²¹². Quelques jours plus tard, le diplomate rejeté adresse une nouvelle missive à Lucerne dans laquelle il déplore cette décision²¹³, mais annonce qu'il doit rester en Helvétie afin de régler plusieurs affaires avec son successeur : le 30 août, il assiste encore avec lui à la journée de marche de Payerne²¹⁴. Parmi les missions qui restent en suspens, Coignet doit surtout obtenir la confirmation de la neutralité du comté de Bourgogne et s'assurer que Berne rappelle ses ressortissants enrôlés à Lyon sous la bannière de Condé²¹⁵. Catherine n'avait pas renoncé, malgré les tumultes français, à intégrer Zürich et Berne à l'alliance, ce qui nécessitait de s'assurer que les deux villes ne coopèrent pas avec le parti protestant. Le 10 septembre, ils parviennent à obtenir de la cité de l'Aar qu'elle envoie deux membres de son Conseil à

²¹⁰ *Conferez der VII katholischen Orte*, Lucern. 11 août 1562, dans *Eidg. Absch.* IV. 2. 173 m., p. 226-227. Traduit de l'allemand : « Der französische Gesandte von Coignet hatte ein Schreiben (v. 25. Juli) an die XIII Orte nach Einsiedeln gesendet und darin die VII katholischen Orte angeschuldigt, als hätten sie ihn beim Könige von Frankreich und beim Herzog von Guise verunglimpft und ihn in Ungnade bringen wollen ».

²¹¹ *Ibid.*, p. 226. Traduit de l'allemand : « Auf solches erwiedert von Coignet : Er habe Gefallen daran, daß man ihm den Handel und die Beschwerde vorgehalten ; auch stelle er nicht in Abrede, daß er benannte Zuschrift an die erlassen habe ; er habe aber nicht geglaubt, daß man es so aufnehmen würde ; er wünschte, daß man das französische Original jenes Schreibens vorlegte, indem er dann auch „heitere" Antwort darüber geben könnte ; er bitte übrigens, ihn für entschuldigt zu halten ».

²¹² « Es wird ihm nun das Geleit angekündet (13. August) und dem König davon Mittheilung gemacht, — Ungeachtet seines Ansuchens um eine mildere Antwort wird dieselbe bestätigt ». *Ibid.*

²¹³ « Magnifiques Seigneurs, J'estois allé à la journée de Lucerne pour m'offrir à vous faire tous plaisirs à moi possibles. Pensant aussi effacer quelques bruicts qui ont sans cause couru en aucuns endroits des ligues, toutesfois je n'ai sceu les causes ni eu la responce que j'esperois ». *Coignet au Canton de Lucerne*, 15 août 1562, BPUN, 8 RO I/8, f. 320.

²¹⁴ Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., II : 1559-1610, op. cit.*, p. 46.

²¹⁵ *Coignet au Canton de Lucerne*, 15 août 1562, BPUN, 8 RO I/8, f. 320.

Lyon afin de révoquer « les bandes de Berne »²¹⁶. En dépit du fait qu'il n'est plus employé que pour épauler Mandosse, sans le statut d'ambassadeur résident, Mathieu Coignet continue à être pourchassé par les sept cantons qui veulent en finir avec toute trace de sa présence en Helvétie. Le 17 septembre, ils exigent que le nouveau résident de Soleure révoque les secrétaires qui étaient au service de son prédécesseur, qu'ils ne jugent pas plus fiables que lui²¹⁷. Depuis Coire, Fabritius s'étonne que son ami soit toujours employé en Suisse et craint pour sa sécurité²¹⁸. Le seigneur de La Thuilerie, qui avait déjà résisté à plusieurs mois de harcèlement, commence désormais à faiblir devant la constance de l'offensive. Le 22 septembre, il annonce à Bullinger que « ne voulant plus courir de danger », il a finalement décidé de demander son congé à la reine, ce qu'elle lui a accordé²¹⁹. Cependant, l'agent demeure auprès des Confédérés encore plusieurs semaines et reprend même les négociations avec les Bernois en vue du renouvellement de l'alliance. À partir de novembre, il fait l'objet d'une procédure d'expulsion des murs de la résidence de l'ambassadeur à Soleure et évite soigneusement de traverser le territoire des cantons catholiques²²⁰. L'acharnement dont il fait l'objet ne l'empêche pas de rester un mois supplémentaire. Il quitte pour de bon la Confédération seulement à la fin de décembre 1562, non sans être parvenu à obtenir le renouvellement de la neutralité de la Franche-Comté pour dix-sept années supplémentaires²²¹.

²¹⁶ *Memoranda on the matter of the Swiss cantons given by the Papal Legate at Brussels*, novembre 1531, dans *Calendar of State Papers, Foreign Series, of the Reign of Elizabeth*, volume 5 (1562), éd. Joseph Stevenson et Allan James Crosby, Londres, His Majesty's Stationery Office, 1867, p. 293. Traduit de l'anglais : « The answer following was made by the Council of Berne to MM. De Mendoza and Coignet in reply to their proposition of September 9th. They have perused the solicitation of the Ambassadors touching the revocation of the bands of Berne in the service of the town of Lyons. Their men by desiring to keep the town have not offended the King. They have despatched two members of their council to Lyons to revoke the bands of Berne. And having perceived from the captains the let that kept them at Lyons (that is to say, the delay of their wages), they have written again to them to dislodge from Lyons. They have since despatched another of their council to make earnest declarations to the captains. As the army of the Lords of Tavennes and Maugiron is near Lyons, they pray that the bands of Berne be allowed to depart peaceably ».

²¹⁷ « Auf das Gesuch des Herrn von Mandosse um ein Fahnen Knechte von jedem der VIII Orte, und da man bemerkt, daß derselbe des Herrn von Coignet Schreiber und Dolmetsch bei sich habe, wird beschlossen, durch Solothurn ihm antworten zu lassen : Man ersuche ihn, sich mit zuverlässigern Schreibern und Dolmetschen zu versehen, weil dem Schreiber, welcher Herrn von Coignet gedient, nicht zu trauen sei ». Mandosse refuse de les congédier. Conferenz der VII katholischen Orte, sammt Appenzell, Lucern, 17 septembre 1562, dans Eidg. Absch. IV. 2. 177 b., p. 231. Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., II : 1559-1610, op. cit.*, p. 50.

²¹⁸ « Dass Coignet an Bullinger geschrieben hat, wundert Fabricius ; denn in Cur heisst es, Coignet sei nicht sicher, und der Bürgermeister hat letzten Monat in St. Gallen ein Schreiben von Frölich an Ammann Tschudi in Lichtensteig gesehen, wonach Coignet beim Guisen als treulos gilt und dessen Feindschaft zu fürchten hat ». *Johannes Fabricius an Bullinger*, Cur, 21 septembre 1562, dans Traugott Schiess, *Bullingers Korrespondenz..., op. cit.*, Teil II, p. 413.

²¹⁹ *Bullinger an Johannes Fabricius*, Zurich, 25 septembre 1562, dans *ibid.*, p. 414. Traduit de l'allemand : « Coignet ist noch in Solothurn und hat am 22. an Bullinger geschrieben, er habe von der Königin seine Entlassung erbeten und erhalten ; er wolle nicht länger Gefahr laufen. Die Warnung wird Bullinger ihm mitteilen ».

²²⁰ Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., II : 1559-1610, op. cit.*, p. 46.

²²¹ *Ibid.*

Le souvenir de Coignet en Helvétie ne s'efface pourtant pas complètement après cette ultime péripétie. Le successeur de Mandosse, Nicolas de La Croix, abbé d'Orbais²²², fait également les frais de la haine que suscite son prédécesseur. En dépit de son orthodoxie catholique irréprochable, il se voit reprocher à son tour par les cantons centraux l'emploi des secrétaires coupables d'avoir servi le résident honnis durant les années précédentes :

Malgré l'assurance donnée par l'ambassadeur de France qu'il n'emploierait plus les scribes "huguenots" allemands et français qui avaient servi M. Coignet, il les a néanmoins repris à son service. Il est donc écrit à M. de La Croix que cela a été entendu avec déplaisir, et qu'il en sera informé lors de la réunion de Bâle. La lettre doit être remise personnellement à l'ambassadeur à Soleure. À Bâle, on lui expliquera également que les 7 cantons catholiques n'auront rien à voir avec ces serviteurs s'il ne les licencie pas.²²³

Si La Croix fit à cette occasion preuve de fermeté en refusant de se séparer de ces employés, sa réaction ne lui fit que s'attirer davantage de mécontentement de la part des Waldstätten et de leurs alliés, compliquant la suite des négociations auprès des Confédérés²²⁴. Le seigneur de La Thuilerie avait beau avoir quitté la Suisse, il gardait un œil sur les affaires : revenu en France alors que la paix d'Amboise mettait fin à la première guerre civile, il est accueilli à la Cour au printemps et est « reçu avec beaucoup de bienveillance par le roi, la reine et les princes »²²⁵. Depuis là, il continue à informer son ami Bullinger, lui annonçant que malgré les « désordres des papistes », « l'Évangile s'était néanmoins largement répandu » en France²²⁶. En octobre, il se réjouit des succès des prêches calvinistes à Lyon, écrivant à l'antistes que « l'Évangile se porte bien et [que] l'espérance est grande »²²⁷. Nonobstant la haine farouche que lui vouaient les cantons de l'ancienne foi encore près d'un an après son départ, Mathieu Coignet pouvait espérer être renvoyé au sein de l'espace helvétique pour mener les négociations sur le renouvellement de l'alliance. Toujours proche de

²²² Ambassadeur ordinaire en Suisse de mars 1563 à avril 1564.

²²³ *Conferenz der VII katholischen Orte, sammt Appenzell*, Lucern, 18 avril 1563, dans *Eidg. Absch.* IV. 2. 191 c., p. 251. Traduit de l'allemand : « Ungeachtet der Zusicherung des französischen Ambassadors, die deutschen und welschen 'hugenottischen' Schreiber, welche Herrn von Coignet gedient hatten, nicht mehr anstellen zu wollen, hat er sie doch wieder in seine Dienste genommen. Daher wird an Herrn de la Croix geschrieben, man habe das mit Mißfallen vernommen, und werde ihm auf dem Tag zu Basel fernern Bescheid darüber geben. Der Brief soll dem Ambassador zu Solothurn persönlich übergeben werden. Zu Basel will man ihm auch erklären, daß die VII katholischen Orte, wenn er diese Diener nicht entlasse, nichts mit denselben zu thun haben werden ».

²²⁴ Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., II : 1559-1610, op. cit.*, p. 50.

²²⁵ *Heinrich Bullinger an Johannes Fabricius*, Zurich, 25 juin 1563, Zürich StA, E II 373, f. 431. Traduit du latin : « D. Coignetius e Lutetia 27. maii ad me scribit et significat se feliciter venisse in Galliam, benignissime a rege, regina, principibus acceptum, mox nescio quibus officiis oneratum ac honoratum ».

²²⁶ *Heinrich Bullinger an Ambrosius Blaurer*, Zurich, 30 juillet 1563, St. Gallen KB, XI, f. 69.

²²⁷ *Bullinger an Johannes Fabricius*, Zurich, 12 novembre 1563, dans Traugott Schiess, *Bullingers Korrespondenz..., op. cit.*, Teil II, p. 468. Traduit de l'allemand : « Coignet schreibt am 13. Oktober aus Paris : 'jetzund gange es in Franckreich fridlich und an vilen orten wol mitt dem evangelio und sye grosse hoffnung'. Aus Lyon berichtet Benedict Stocker, er habe 6000 Menschen in einer Predigt gesehen ; 'wenn 100 zur meß, so gangind 1000 zur predig' ».

Catherine de Médicis et de Michel de L'Hospital, l'ex-diplomate demeurait l'agent le plus à même de discuter avec les villes protestantes de la Confédération afin de les faire accéder aux vues de la reine²²⁸. Ainsi, à la fin de l'année, la rumeur du retour de l'ambassadeur hérétique au sein des ligues pousse les Waldstätten et leurs alliés à prendre les devants pour refuser catégoriquement cette option :

Comme Soleure a appris que l'ancien ambassadeur français Coignet se permettait d'intervenir dans les affaires entre le Roi et les Confédérés, il est unanimement décidé d'ordonner à l'actuel ambassadeur, lors de son voyage prévu en France, d'informer le Roi et son Conseil que les Confédérés ne veulent « ni peu ni beaucoup avoir à faire avec Coignet ».²²⁹

Ils poursuivent en réitérant les accusations passées, énonçant que « la plupart des cantons ont subi des désavantages par les actions du Seigneur de Coignet », qu'il est soupçonné d'avoir « détourné une grande partie de la distribution des fonds ». Ils concluent en convenant d'entretenir l'abbé d'Orbais de la question lors de la prochaine diète de Baden²³⁰ : la *damnatio memoriae* devait être complète. Il y a tout lieu de penser que, cette fois, l'avertissement fut entendu par la Cour : le seigneur de La Thuilerie, qui devait encore vivre plus de vingt ans²³¹, ne reposa plus jamais le pied en Suisse en qualité d'ambassadeur du roi, malgré sa brillante carrière diplomatique passée dans la région. Il continuera à entretenir son amitié et sa correspondance avec Bullinger durant les dix années qui suivront, espérant toujours la victoire finale de la vraie religion en France et se réjouissant de la révolte des Pays-Bas²³². Il achève sa vie comme chevalier, conseiller du roi et maître des requêtes de son hôtel²³³. Deux ans avant sa mort, il écrit pour le roi Henri III un recueil de discours érudits sur la vérité et le mensonge intitulé *Instruction aux Princes pour garder la foy promise*²³⁴.

²²⁸ Philipp Anton von Segesser, *Ludwig Pfyffer...*, *op. cit.*, volume 1, p. 364.

²²⁹ *Conferenz der katholischen Orte*, Soleure, 13 décembre 1563, *Eidg. Absch.*, IV. 2. 209 c., p. 271. Traduit de l'allemand : « Da Solothurn vernommen, daß der gewesene französische Ambassador von Coignet sich herausnehme, in die Geschäfte zwischen dem König und den Eidgenossen sich zu mischen, so wird einstimmig beschlossen, dem gegenwärtigen Ambassador bei seiner vorhabenden Reise nach Frankreich aufzutragen, daß er dem König und dessen Rath anzeige, die Eidgenossen wollen 'weder wenig noch viel mit dem Coignet' ».

²³⁰ *Ibid.*, p. 271-272, Traduit de l'allemand : « Mehr zu thun haben und werden auch bei der geschehenen Aufkündigung des Geleits bleiben, auch wenn der König ihn wieder hersenden sollte, - Und weil die meisten Orte durch die Handlungen des Herrn von Coignet Nachtheil erlitten haben und da man vermuthet, daß er bei Austheilung der Gelder vieles unterschlagen habe, so wird beschlossen, daß jeder Bote dieses an seine Obern bringen solle, damit sie auf nächsten Tag zu Baden Instructionen ertheilen, was man darüber mit dem gegenwärtigen Ambassador sprechen wolle ».

²³¹ Il meurt en 1586.

²³² *Mathieu Coignet an Heinrich Bullinger*, Paris, 6 mars 1566, ZB Zürich, Ms F 62, f. 142. *Mathieu Coignet an Heinrich Bullinger*, Paris, 27 août 1566, *ibid.*, f. 122.

²³³ Cette titulature est donnée dans son ouvrage.

²³⁴ Mathieu Coignet, *Instruction aux Princes...*, *op. cit.*

Son fils poursuivra sa carrière en se mettant au service de Henri de Navarre, fidèle à l'enseignement de son cher précepteur zurichois²³⁵.

b. La longue agonie de Pétre mol

À Constantinople, Antoine Pétre mol connaît une destinée qui présente des similarités avec le sort du résident de Soleure. Sa défaveur est toutefois plus lente et indirecte, liée surtout à la situation diplomatique de la France au Levant, mais accrue par l'éclatement de la première guerre civile qui détourne davantage la Couronne des affaires d'Orient. Comme le diplomate le constate au début de l'année 1563, « en ce temps le son et les armes ne peulvent donner lieu a nos lettres ni aux affaires externes »²³⁶ : l'agent auprès de la Porte se retrouve encore isolé davantage, prenant l'habitude d'écrire plus volontiers à Boistaillé qu'au roi ou à la reine. L'éloignement et le contexte d'affrontement confessionnel favorisent également les rumeurs relatives à la fidélité du seigneur de La Norroye, dont les sympathies huguenotes sont visiblement connues. Dès janvier 1563, il se plaint que la Porte ne lui fasse pas confiance et émette des doutes sur l'authenticité des lettres du roi qu'il présente au grand vizir. Pétre mol écrit ainsi à Boistaillé que l'échec de sa précédente négociation destinée à fournir des blés à Charles IX est imputable à « l'opinion que le bassa a eue que les lettres du Roi fussent falsifiées par le faux rapport de quelques uns qui ne veullent gueres de bien a cette Intelligence ou qui recherchent leur proffit particulier et de la secrette Inquisition qu'il en a faicte ». Que cette insinuation soit l'expression d'une réelle inquiétude du sultan ou un prétexte diplomatique employé pour refuser l'aide à son allié, elle témoigne des difficultés supplémentaires que la première guerre de Religion posent à un agent déjà jugé peu légitime. Celui-ci doit déployer des efforts considérables afin de détourner le grand vizir de « cette faulse opinion qu'il a conceue, et lui remonstrer [qu'il] ne lui represente rien qui ne vienne du Roi », ni ne lui fait « entendre chose contraire ou dissonante a la volonté de sa Majesté ». Il ajoute que « si cette fantaisie lui demeroit enracinée en l'esprit il [lui] seroit a l'advenir impossible de pouvoir faire chose au service du Roi »²³⁷. Dégouté par l'affaire, le seigneur de La Norroye évoque même l'idée de se retirer de Constantinople, sa parole y étant délégitimée²³⁸. Quelques mois plus tard, une nouvelle rumeur le concernant plus directement atteint l'ambassadeur. Celui-ci est désormais soupçonné à la Cour de France d'avoir rédigé plusieurs lettres au roi Jean II de Hongrie, prince de Transylvanie, afin de l'encourager à relancer la guerre contre l'Empereur Ferdinand pour le bénéfice du prince de Condé, à

²³⁵ Voir *infra* p. 266.

²³⁶ *Antoine de Petremol audict sieur de Boistaillé*, Constantinople, 5 février 1563, AD 50 MD3 Turquie, f. 126.

²³⁷ *Antoine de Petremol audict sieur de Boistaillé*, Constantinople, 13 janvier 1563, *ibid.*, f. 121.

²³⁸ *Ibid.*

qui cette diversion aurait été profitable. Une telle insinuation n'est imputable à l'agent que du fait de son orthodoxie catholique incertaine, il est ainsi contraint de prendre la plume pour plaider son innocence et sa fidélité à la reine :

Madame, j'ai eu nouvelles qu'on m'avoit à tort accusé envers Vostre Majesté d'avoir sollicité le Roi Jean de Transylvanie à donner secours au prince de Condé, je vous supplie Madame de croire que je serai tousjours très affectionné serviteur de vos Majestés et que je ne voudrois faire, ni penser seulement telle chose, et de ceci sera très aisé à juger qu'on m'a accusé à tort que le roi Jean de Transylvanie est catholique et très-obéissant à l'Eglise romaine, davantage que estant tributaire au grans seigneur sans sa licence il ne peut mettre dix hommes en armes finalement il est assez empesché des affaires d'autrui. Vostre majesté se pourra informer s'il lui plaist dudict colonnel Sampetro Corse qui en six mois qu'il a esté avec moi m'a peu connoistre et telle chose peut estre vraisemblable, mais pour autant que j'espere que vostre Majesté aura plus d'égard à mon innocence qu'aux faulses calomnies d'autrui.²³⁹

Il est intéressant de noter que dans sa justification, Pétre mol ne fait aucune place à sa confession, mais axe toute sa défense autour de sa fidélité sans faille à la monarchie, ainsi qu'à l'impossibilité diplomatique d'une telle manœuvre. Ce dernier argument est, par ailleurs, discutable : le prince de Transylvanie aurait pu voir dans les troubles de France une occasion de reprendre le conflit contre le Saint-Empire. Par ailleurs, l'ouverture dudit prince aux questions de dogme est connue, il se serait même converti au luthéranisme avant la fin de l'année 1562²⁴⁰. Il paraît étonnant que le seigneur de La Norroye ne soit pas averti de ce fait au printemps 1563. La longue lettre de justification qu'il envoie à son collègue de Venise reprend le même type d'arguments : il se défend de n'avoir jamais communiqué avec lui par le passé, même pour des affaires de peu d'importance, de plus, son « innocence a esté connue par l'Empereur mesme »²⁴¹. Il ajoute qu'il n'est pas « si ignorant de la langue latine de faire une lettre si mal bastie, et si barbare »²⁴² et voit dans l'opération une manœuvre destinée à saper les intérêts français qu'il représente au Levant :

Depuis il ne s'en est parlé qui me fera Monsieur vous supplier croire que je ne ferai rien de par deça sans expier commandement du Roi ou du vostre, et que telles lettres ne sortirent jamais de ma boutique qu'elles sont faulses comme vous mesmes tesmoigné par vos lettres et qu'elles sont supposées par quelques ministres dudict Roi Jean ou de l'Empereur pour leurs desseins particuliers ou plustost pour calomnier et rendre odieux les ministres et affaires de sa Majesté de par deça et si l'advenir il s'en trouvoit de semblables vous en pourrés faire pareil jugement et les accuser de faux et si elles ne sont soubzscrites de ma main que vous pourrez connoistre

²³⁹ *Antoine de Petremol à la Reine*, Constantinople, 7 mai 1563, *ibid.*, f. 138-139.

²⁴⁰ István Keul, *Early Modern Religious Communities in East-Central Europe : Ethnic Diversity, Denominational Plurality, and Corporative Politics in the Principality of Transylvania (1526–1691)*, Boston, Brill, 2009, p. 100.

²⁴¹ *Antoine de Petremol à monsieur de Boistailé*, Constantinople, 15 mai 1563, AD 50 MD3 Turquie, f. 142.

²⁴² *Ibid.*, f. 143.

m'assurant bien qu'il ne s'en trouvera pas une, mais d'autant que je croi que mon innocence et fidelité vous est assez conneue.²⁴³

Dans cette missive comme dans celle destinée à Catherine, il n'est pas fait mention une seule fois par Pétremol de sa sensibilité religieuse. Quelle que soit la réalité d'une telle accusation, celle-ci n'a pu être possible que parce que l'ouverture de Pétremol aux doctrines réformées était connue, ce qui fait de ce point un élément à part entière du système diplomatique français au Levant. Si les griefs portés contre lui sont bien réels, ils témoignent d'une double fidélité, vraisemblablement de la même nature que celle de Coignet au début de la première guerre de Religion. En revanche, si ce sont des calomnies, comme il l'affirme, les ennemis de la France ont bien cherché à profiter des sympathies protestantes de l'agent à Constantinople. En l'absence de sources supplémentaires, l'étude de la correspondance du diplomate avec Boistaillé tend à faire pencher la balance vers la deuxième option²⁴⁴. Comme il l'indique dans sa dépêche à Catherine, Pétremol compte sur Sampiero Corso, ambassadeur extraordinaire de la France présent alors à Constantinople, pour défendre son honneur une fois celui-ci revenu à la Cour. Cependant, son statut de simple « agent » lui porte à nouveau préjudice : le colonel corse le traite comme un inférieur et lui reproche de ne pas l'avoir fait accueillir avec suffisamment d'honneurs. Plus grave encore, le seigneur de La Norroye est tenu soigneusement à l'écart des négociations de la Porte avec l'envoyé. Celui-ci avait été dépêché par la France officiellement dans le but de demander un emprunt dans le contexte d'affrontement religieux²⁴⁵, cependant, l'agent soupçonne qu'il ne soit venu également pour une mission secrète : réclamer au nom du roi un soutien militaire pour reprendre la Corse, qui avait été restituée à Gênes après le traité du Cateau-Cambrésis²⁴⁶. Pétremol ne peut que faire part à Boistaillé de son agacement d'être ainsi éloigné des affaires d'une Couronne qui ne semble pas lui faire confiance, et dont l'attitude fragilise encore davantage sa position déjà très délicate auprès du sultan :

Cette façon de proceder encores que je suis certain qu'il a autre chose negotié que ce que porte son instruction et pour l'advenir de grand prejudice aux affaires de sa majesté de par deça, car les ministres de cette Porte ne pourront croire autre chose que le Roi ne se veut fier a moi et tient ses Dragomans pour suspects [...]. Mes advertissements ne serviront de rien a ceux qui

²⁴³ *Ibid.*, f. 143-144.

²⁴⁴ Pétremol ne fait jamais mention de ce point avec lui alors qu'il n'hésitait pas à faire part de sa joie à l'idée de voir le roi de France être converti par la force de l'Évangile. De plus, les informations que Boistaillé donne à l'agent à Constantinople placent clairement Condé en position de fauteur de trouble.

²⁴⁵ *Négociations de la France...*, *op.cit.*, tome 2, p. 704.

²⁴⁶ « Je vous envoie la coppie de l'instruction que le Roi lui bailla [à Sampêtre] et des lettres de sa Majesté au grand seigneur, a son premier Bassa et a moi affin que plus asseurement vous puissiés respondre a faire cesser tous ces soupçons, lesquels certainement n'ont esté fondés que sur quelques raisons apparentes, et moi mesme tant qu'il a esté ici, j'ai tousjours esté en doubte qu'il ne voulict remuer quelquechose contre les Genevois (Génois) ». *Antoine de Petremol à monsieur de Boistaillé*, Constantinople, 15 mai 1563, AD 50 MD3 Turquie, f. 140.

viendront de par deça tant qu'ils porteront lettres de creance, et qu'ils auront l'autorité de negotier a part, car alors ils veulent estre creus faire alteste, estre respectés et honorés de ce magnifique tiltre d'ambassadeur.²⁴⁷.

La méfiance affichée par la Cour envers son agent ordinaire à Constantinople complique singulièrement ses actions et l'oblige à devoir s'appuyer en permanence sur les lettres du monarque dans ses interactions avec les pachas²⁴⁸. En dépit de ce handicap dans ses relations avec l'Empire ottoman, Catherine puis Charles IX maintiennent Pétremol pendant plus de deux années supplémentaires, alors que celui-ci ne cesse de réclamer vainement l'envoi d'un véritable ambassadeur²⁴⁹. L'agent se trouve donc dans une situation très inconfortable, son poste prenant les allures d'une longue agonie : le Grand Seigneur ressent comme un manque de respect le fait que son principal allié européen ne daigne pas accréditer officiellement un représentant auprès de lui, tandis qu'à quatre reprises entre 1561 et 1565, la reine mère préfère envoyer à Constantinople un diplomate avec le titre d'ambassadeur extraordinaire²⁵⁰ plutôt que d'employer le seigneur de La Norroye. La plupart des missions qu'il mène se soldent par des échecs piteux, la Porte protestant toujours de ses bonnes dispositions vis-à-vis du roi de France, mais continuant à mettre en avant les mêmes griefs. C'est encore le cas pour Vincenzo Giustiniani, arrivé en juillet 1563 pour demander entre autre la libération du corsaire génois Cigalle, qui repart bredouille à la fin de l'année 1564 après des mois de tractations infructueuses²⁵¹. Confrontant le grand vizir à l'automne 1564 en lui faisant part de sa lassitude devant sa mauvaise volonté, Pétremol se voit alors reprocher « la paix que le feu Roi Henri de bonne mémoire traicta avecques le Roi d'Espagne leur ennemi perpetuel ». Ali Pacha ajoute, amer, que « depuis que vostre Majesté a succédé a la Couronne elle n'a encores envoyé ici homme visiter le grand Seigneur avecques quelque petit present ne fut il que d'une horloge ou d'un panier de fruict en signe d'amitié et de benevolence comme est la coustume et usage entre les Princes »²⁵². L'envoi même de Giustiniani, troisième ambassadeur extraordinaire italien dépêché par la France en

²⁴⁷ *Ibid.*, p. 141.

²⁴⁸ *Antoine de Petremol à Monsieur de Boistaillé*, Constantinople, 22 janvier 1563, AD 50 MD3 Turquie, f. 122-123.

²⁴⁹ « Ceux-ci mesmes nous accusent d'estre refroidis de l'amitié. Car depuis quatre ans en çà que le roi leur a toujours promis d'envoyer ici un ambassadeur, il n'en a rien fait, et ceux qui nous voient ici mal volontiers, leur donnent à entendre que ce nom d'agent est de peu de compte, mais seulement par manière d'acquit. De sorte qu'il n'y a magistrat si petit qui ne s'estime supérieur. Il faudroit donc que le Roi envoyact de par deça un ambassadeur absolu comme il a promis avecques quelque present au grand Seigneur, et ses Bassas, car autrement seroit tousjours a recommencer pour redresser et confirmer la volonté desdicts Bassas a la dévotion de sa Majesté ». *Antoine de Petremol à Monsieur de Boistaillé*, Constantinople, 8 décembre 1563, *ibid.*, f. 181.

²⁵⁰ François de Salviati en 1562, Sampiero Corso en 1563, Vincenzo Giustiniani en 1563-1564, puis le chevalier de Bonnet en 1565-1566.

²⁵¹ *Antoine de Petremol à Monsieur Du Ferrier*, Constantinople, 28 décembre 1564, AD 50 MD3 Turquie, f. 269.

²⁵² *Depesche envoyée en France par la veoye de Venize au Roy*, Constantinople, 15 novembre 1564, AD 50 MD3 Turquie, f. 246.

deux ans, avait irrité le sultan, qui avait fait demander au seigneur de La Norroye par son vizir si « la France estoit dépourvue de naturels François qu'il fust nécessaire envoyer ici un estranger ». L'affront était d'autant plus grand que le diplomate était né dans l'île de Chios, possession génoise devenue depuis conquête ottomane, faisant de lui un « tributaire du Grand Seigneur »²⁵³.

L'ambassade du seigneur de La Norroye s'achève avec de nouvelles accusations lancées à son encontre. Alors qu'il avait demandé à plusieurs reprises son rappel²⁵⁴ en mettant en avant son inutilité « entre ces Barbares »²⁵⁵, il s'était vu finalement offrir en 1564 une charge auprès de la maison du futur duc d'Anjou en remerciement pour ses services. En septembre 1565 cependant, il doit se défendre face à l'accusation de la Cour d'avoir fait preuve de « négligence ou paresse »²⁵⁶, pour ne pas avoir pu empêcher le départ de la flotte ottomane qui met en danger les côtes de la Méditerranée occidentale, ainsi que pour n'avoir pas suffisamment tenu la Couronne informée des affaires d'Orient. Pétre mol se justifie dans une longue lettre à son protecteur, Florimond III, baron d'Alluye, puis à Catherine de Médicis, espérant que son « innocence sera toute découverte et manifestée envers vostre Majesté »²⁵⁷. Se défendant de son action, il rappelle encore qu'il n'a que peu écrit au roi par le passé en raison des tumultes qui frappaient le royaume, et car son titre d'agent le plaçait dans la zone d'influence de l'ambassadeur de Venise, avec qui il correspondait prioritairement et régulièrement. Il conclut en assurant qu'il « n'oubliera rien de son devoir », quand bien même il devrait « envoyer le papier en blanc par faultre d'autres nouvelles »²⁵⁸. Ces deux dépêches sont parmi les toutes dernières qui ont été conservées de l'agent, celui-ci étant rappelé peu après. On le retrouve en France au service de François de Valois, duc d'Alençon puis d'Anjou, comme son maître d'hôtel (1568-1582), il meurt sur ses terres champenoises, à Saint-Utin en 1604²⁵⁹.

Si la première guerre de religion n'a pas impacté de la même manière Mathieu Coignet et Antoine de Pétre mol, elle a clairement contribué à fragiliser leur action et à rendre progressivement leur situation intenable, directement ou indirectement. En poste à Copenhague lorsqu'éclatent les troubles, Charles de Danzay n'a pas connu une telle disgrâce. Si le manque de sources ne permet pas

²⁵³ *Antoine de Petremol à Monsieur de Boistaillé*, Constantinople, 5 juillet 1563, *ibid.*, f. 157.

²⁵⁴ « Je le supplie me vouloir accorder mon Congé [...] si après avoir demeuré Ici quatre ans je demande ma licence et congé pour en un autre endroit faire service à sa Majesté, et que je suis certain sans vostre aide et faveur je ne puis rien impetret je vous supplierai Monsieur me vouloir faire ce bien ». *Antoine de Petremol à Monsieur d'Alluye*, Constantinople, 15 novembre 1564, *ibid.*, f. 157.

²⁵⁵ *Antoine de Petremol à monsieur d'Alluye*, Constantinople, 22 avril 1564, *ibid.*, f. 200.

²⁵⁶ *Antoine de Petremol à Monsieur d'Alluye*, Constantinople, 27 septembre 1565, *ibid.*, f. 353.

²⁵⁷ *Antoine de Petremol à la Reine*, Constantinople, 7 octobre 1565, *ibid.*, f. 361.

²⁵⁸ *Antoine de Petremol à Monsieur d'Alluye*, Constantinople, 27 septembre 1565, *ibid.*, f. 355.

²⁵⁹ Fleury Vindry, *Les ambassadeurs, op. cit.*, p. 40.

de retracer précisément son action en cette période, son séjour en France à l'été 1563 puis son renvoi au Danemark en octobre de la même année²⁶⁰ tendent à montrer que, contrairement à ses collègues malheureux, il n'a pas véritablement été affecté par les événements.

III. Les limites de l'apaisement par la diplomatie

La fin de la première guerre de Religion voit la tentative de mise en place d'une coexistence pacifique entre les deux confessions en France sous la protection du roi. Seules deux ambassades comptent alors encore un résident huguenot durant cette période : Constantinople et Copenhague. À la Porte, les agents français tentent de participer à l'édification de la paix religieuse en réactivant des plans destinés à mettre fin aux troubles par l'union de tous les sujets contre le Turc, ennemi mortel de la chrétienté, ou par le déplacement des réformés dans un territoire sous protection du sultan. Les hostilités reprennent toutefois en septembre 1567 lorsque Condé tente de s'emparer par la force de la famille royale au cours de la surprise de Meaux. Après une interruption en mars 1568 avec la paix de Longjumeau, la troisième guerre de Religion éclate dès juillet de la même année avec la tentative de capture de Condé par les Catholiques. La France ne retrouve la paix que le 8 août 1570 par la signature de l'édit de Saint-Germain. Face à cette reprise des affrontements confessionnels, les ambassadeurs protestants présents dans l'Empire ottoman doivent à nouveau choisir entre fidélité au roi et à leur foi. Au Danemark, Danzay connaît une autre destinée : contrairement aux autres diplomates réformés, il ne fait l'objet d'aucune suspicion et devient au contraire véritablement essentiel au cours de cette période, en montrant toute l'étendue de son efficacité au service de la Couronne.

1. Unir la chrétienté contre les Turcs ou réaffirmer l'alliance orientale ?

Depuis Constantinople, Antoine de Pétremol, confronté aux troubles religieux français et à la déliquescence de l'amitié franco-ottomane, a tenté de présenter au roi l'opportunité d'abandonner l'alliance turque. Depuis la paix entre Henri II et Philippe II, celle-ci avait déjà perdu sa justification initiale et le sultan ne manquait pas une occasion de le faire remarquer amèrement aux envoyés du roi²⁶¹. Les échecs diplomatiques essuyés par l'agent dès 1562 l'avaient déjà rendu dubitatif concernant le rapport particulier qu'était censé entretenir le Très Chrétien vis-à-vis du Grand

²⁶⁰ Alfred Richard, *Un diplomate poitevin...*, op. cit., p. 39.

²⁶¹ *Antoine de Petremol à Monsieur de Boistaillé*, Constantinople, 15 janvier 1562, AD 50 MD3 Turquie, f. 54.

Seigneur ²⁶². La perspective des tumultes confessionnels est pour lui l'occasion de rappeler à Boistaillé que la lutte contre les ennemis de la chrétienté devrait primer sur toutes les divisions internes :

Quant à moi si mon desir avoit lieu je souhaitterois que les armées unies s'employassent plus tost contre les ennemis communs du nom chrestien, que de se souiller ainsi les mains dans le sang. Le fils du père, le frère du frère, et cousin du cousin.²⁶³

Quel meilleur adversaire en cette circonstance que l'Empire ottoman ? L'agent se fait plus explicite une fois la paix d'Amboise annoncée en France, puis la reconquête du Havre effectuée. Après avoir annoncée cette dernière au grand vizir qui lui « monstra avoir quelque plaisir », Pétremol note toutefois qu'« a la vérité [...] ces messieurs ci ne recoivent plus grand [dé]plaisir que d'entendre la pacification de la Chrestienté »²⁶⁴. La volonté du seigneur de La Norroye de proposer la fin de l'alliance franco-ottomane s'aiguise à la faveur de toutes les avanies diplomatiques qu'il subit durant ses années de service. Durant l'été 1561, dans un tableau sans nuances, il résume de manière acerbe au connétable de Montmorency les multiples échecs de la parole française au Levant, et énonce à quel point la traditionnelle union de la fleur de lys et du croissant n'est désormais plus qu'un mirage :

Depuis qu'ils ont projecté faire la paix avecques l'Empereur pour les affaires de Hongrie tant s'en fault qu'ils aient fait estime de cette amictié laquelle de nostre part a esté tousjours entiere et parfaicte que de tout ce que j'ai peu requerir au grand Seigneur au nom et par le commandement du Roi J'en ai esté refusé et semblablement tous ceux qui de la part de sa Majesté sont tenus de par-deça.²⁶⁵

Puis il poursuit en listant les humiliations infligées par le Grand Seigneur aux différents envoyés successifs du roi de France :

Le Chevalier Salviati demanda la liberté de Dom Alvaro elle lui fut refusée sous ombre que leur loi ne permettoit point de delivrer ung qui avoit porté les armes contre l'intendant du grand Seigneur, et toutefois Salviati ne fut plustoct parti que ledict Dom Alvaro avecques deux autres Chevaliers Espagnols furent delivrés et mis entre les mains de l'Ambassadeur de l'Empereur. Depuis le Colonel Sampetro Corse, lorsque la France estoit plus affligée vint demander quelque secours d'argent, mais on lui fit responce que sans gaige on ne lui en prestoit point. Aujourd'hui sur la liberté du Vicomte Cigalla que le Roi a tant de fois demandé depuis trois ans et des autres pauvres françois qui sont ici detenus en miserable servitude ils disent que leur loi ne permet point de rendre un si insigne et grand corsaire qui leur a faict tant de maux, mais a ce que j'en puis

²⁶² Antoine de Petremol audict sieur de Boistaillé, Constantinople, 30 août 1562, *ibid.*, f. 100-105.

²⁶³ Antoine de Petremol audict sieur de Boistaillé, Constantinople, 2 juillet 1562, *ibid.*, f. 97.

²⁶⁴ Antoine de Petremol audict sieur de Boistaillé, Constantinople, 29 septembre 1563, *ibid.*, f. 168-169.

²⁶⁵ Antoine de Petremol à Monsieur le connestable dudict jour, ambassadeur du Roy à Venize en la place de Mr de Boistaillé, Constantinople, 12 juillet 1564, *ibid.*, f. 217.

comprendre ils desirent d'en faire ung present a l'Empereur qui semblablement l'a demandé, et ne pouvans trouver excuses légitimes, se sont fondés sur cette simple, nue et vaine excuse de leur loi laquelle ils pouvoient aussi bien alleguer il y a trois ans que je commence a negocier la liberté dudict Cigalle que maintenant sans nous venir en si grand suspends, entretenus de belles parolles et promesses pour les François qui sont ici esclaves ils disent qu'ils ne les peuvent bailler.²⁶⁶

Constatant cette suite d'échecs, Antoine Pétremol commence à se faire le défenseur de la rupture de l'alliance franco-turque à partir de la fin de l'année 1563, à la faveur de la réconciliation entre la monarchie et le parti protestant. Le 8 décembre de cette année, il fait parvenir à Boistailé un long mémoire sur le sujet, destiné à être communiqué au roi. Ouvrant sur le retour de la paix civile au sein du royaume, il commence par expliquer qu'« il y a longtemps » qu'il désirait avertir le roi de tout ce qui dépendait de « la charge qu'il a plu lui commettre », mais que la première guerre de Religion l'avait empêché d'exprimer²⁶⁷. « Maintenant que par la grace de Dieu tout est pacifié », il peut lui expliquer que depuis la paix du Cateau-Cambrésis, l'amitié du Grand Seigneur et de ses ministres à son égard s'est singulièrement refroidie « pour la peur qu'ils avoient que sa majesté n'assemblact ses forces avecques celles d'Espagne contre eux [ainsi que] pour la juste indignation qu'il pouvoit concevoir d'avoir esté abandonné aux plus fort de ses affaires et guerres de leur armée »²⁶⁸. Le seigneur de La Norroye déplore le fait que la paix Franco-espagnole n'ait pas été l'occasion pour la Couronne de redéfinir clairement ses relations avec la Porte, « ce qui ne nous eut esté bien seant tant pour le nom tres Chrestien que pour ne donner soupçon au Roi d'Espagne, et autres Princes Chrestiens »²⁶⁹. Il développe ensuite les différentes affaires diplomatiques menées par lui et les ambassadeurs dépêchés depuis 1561 auprès du sultan, qui se sont soldées par autant de déroutes pour la parole française²⁷⁰. Une fois le contexte posé, Pétremol énonce les deux options à disposition : renouveler l'alliance ou choisir de « n'en faire si grand compte comme on l'a fait par le passé »²⁷¹. S'il reconnaît qu'« on ne peult nier que, par le passé, nous n'en ayons tiré plusieurs et grandes armées », il s'empresse d'ajouter que cette aide militaire a eu de nombreux revers : elle a d'abord coûté cher en entretien aux prédécesseurs de Charles IX. De plus, l'alliance a empêché l'Italie de se rendre « à la dévotion et obéissance du roi », de peur « de n'estre faicts proie et esclaves des Turcs »²⁷². Il conclut sur ce point que « maintenant que par la grace de Dieu nous sommes en paix

²⁶⁶ *Ibid.*, f. 217-218.

²⁶⁷ *Antoine de Petremol à monsieur de Boistailé*, Constantinople, 8 décembre 1563, *ibid.*, f. 175.

²⁶⁸ *Ibid.*

²⁶⁹ *Ibid.*, f. 175-176.

²⁷⁰ *Ibid.*, f. 176-179.

²⁷¹ *Ibid.*, f. 179.

²⁷² *Ibid.*

avecques l'Espagne, et tous nos autres voisins », toute aide du sultan est devenu inutile²⁷³. Par ailleurs, la mauvaise volonté dont fait preuve le Grand Seigneur dans les négociations en cours depuis quelques années démontre qu'il n'accordera de toute façon pas de secours. Le second point qui justifie le maintien de l'amitié entre les deux souverains est la liberté de trafic des marchands en Méditerranée dont jouit la France par rapport à ses voisins européens. Le seigneur de La Norroye balaye cet argument en rappelant toutes les affaires récentes dans lesquelles des navires français ont été saisis sans considération par les corsaires issus des pays tributaires de l'Empire ottoman, « de sorte que la Barbarie²⁷⁴ est toute plaine de pauvres esclaves subjects du Roi et n'est possible de les reprimer par commandement de cette Porte desquels ils ne font nul estime »²⁷⁵. Il montre que les capitulations n'ont pas apporté d'avantages substantiels à la Couronne sur ce point, et que « traffiquer comme a present font les Messinois, Forentins, Genevois²⁷⁶, et aultres » serait tout à fait satisfaisant²⁷⁷. L'agent estime en outre que le moment est bien choisi pour les abandonner, « retirant d'ici ceux qui y sont au nom du Roi comme inutiles [...] sans rien gaster apres tant de refus, prises de naves²⁷⁸, et autres indignités ». Il ajoute qu'à présent que la France « se trouve par la grace de Dieu appaisée de tous ses troubles intérieurs de nostre roi majeur, en paix et repos avecques tous ses voisins », la Couronne a l'opportunité de renouer les liens avec les puissances chrétiennes de la Méditerranée occidentale²⁷⁹. S'appuyant sur la défaite que les Espagnols ont subie à Djerba deux ans auparavant faute d'une aide militaire française, il explique que le Turc ne pourrait résister à la coalition des princes Chrétiens. La situation actuelle ne présente donc que des inconvénients pour l'influence de la Couronne dans la région : le rapprochement espéré par Pétremol ne pourra « jamais faire pendant que nous serions alliés à cest empire²⁸⁰ »²⁸¹, tandis que le maintien de ladite alliance pousse inévitablement l'Espagne, Gênes et Venise à s'opposer aux intérêts commerciaux et militaires de Charles IX. La conclusion de l'agent à Constantinople tombe finalement, implacable :

Je ne voi point pour quelle occasion le roi veuille faire si grand cas de cette inutile et vaine intelligence avec si grands frais et despens.²⁸²

²⁷³ *Ibid.*, f. 179-179 bis.

²⁷⁴ Côtes de l'actuel Maghreb.

²⁷⁵ *Ibid.*, f. 179 bis.

²⁷⁶ Génois.

²⁷⁷ *Ibid.*

²⁷⁸ Navires.

²⁷⁹ *Ibid.*, f. 180.

²⁸⁰ L'Empire ottoman.

²⁸¹ *Ibid.*

²⁸² *Ibid.*, f. 181.

Si toutefois le roi décidait de maintenir l'union, Pétrezol rappelle que le préalable indispensable à la bonne entente avec le sultan est de nommer un véritable ambassadeur auprès de lui. La situation de l'agent ne change cependant pas après l'envoi en France de son mémoire, tandis que les négociations de Giustiniani auprès de la Porte continuent de piétiner. Au cours de l'été 1564, il voit l'occasion de provoquer une rupture avec le Grand Seigneur. La Couronne s'était endettée auprès de Joseph Nassi, juif portugais qui avait réussi à obtenir une place éminente à la Cour ottomane. Depuis plusieurs mois, le sultan se faisait de plus en plus insistant pour que Charles IX rembourse la créance qui lui était due. Le 12 août, le seigneur de La Norroye propose à son maître une autre solution : si celui-ci désire « continuer l'amitié avecques ces Princes », il peut envoyer l'argent ou son équivalent en marchandises « qui sont ordinaires en vostre Royaume et requises de par deça »²⁸³. En revanche, s'il a résolu de ne plus chercher à entretenir l'alliance, une autre issue est possible :

Sinon vostre Majesté pourra user des mesmes excuses dont ils ont usé jusques a present asscavoir de leur loi et Religion, quand mes predecesseurs et moi leur avons requis quelque chose au nom de vostre Majesté, car les loix de vostre Royaume ne permettent point que les Juifs comme est ledict Joseph Nazi y puissent rien négotier ni traffiquer, mais que tout ce qu'ils auront soit confisqué.²⁸⁴

Si le roi ne se résout pas à cette option, cela n'empêche pas le sultan de refuser d'accéder à la demande de libération de Cigalle, pour laquelle Giustiniani négociait à Constantinople depuis près d'un an et demi. Le 15 novembre 1564, ce nouveau revers est l'occasion pour Antoine de Pétrezol de rédiger pour Charles IX un second mémoire sur l'opportunité de l'alliance turque destiné à son maître, près d'un an après le premier. La dépêche de l'agent s'ouvre sur le récit de son récent vif échange verbal avec le grand vizir : le seigneur de La Norroye énumère les refus du Grand Seigneur depuis des années, l'accusant de ne pas mettre en pratique l'« affection paternelle » qu'il prétend entretenir pour le roi de France, tandis qu'Ali Pacha rappelle une nouvelle fois les raisons qu'a son maître d'être insatisfait de l'attitude de son allié²⁸⁵. La suite de la lettre reprend la structure de son dernier écrit sur le sujet, elle se termine à nouveau sur une supplication envers le souverain pour qu'il envoie « par deça quelque homme digne et expérimenté aux affaires pour y résider ambassadeur avec quelques petits présents »²⁸⁶. Cependant, la teneur de cette missive est radicalement différente : s'il reprend les mêmes exemples que dans son mémoire de la fin de l'année 1563, Pétrezol conclut cette fois par l'inverse de ses précédentes observations ! En effet, l'agent défend désormais le maintien de

²⁸³ *Antoine de Petremol audict seigneur Roy, Constantinople, 12 août 1564, ibid., f. 225.*

²⁸⁴ *Ibid.*

²⁸⁵ *Depesche envoyée en France par la veoye de Venize, Constantinople, 15 novembre 1564, ibid., f. 244-247.*

²⁸⁶ *Ibid., p. 250.*

l'alliance turque, en dépit du fait que « quelques uns pourroient estre d'opinion qu'on ne fait doresnavant si grand compte de cette amictié [...] ou qu'on l'abandonnast du tout comme inutile, mesmement estant en paix avec le Roi d'Espagne »²⁸⁷. Le seigneur de La Norroye va jusqu'à réfuter les arguments qu'il avait lui-même développés un an auparavant : alors qu'il brocardait la barbarie des Turcs en Italie, il loue désormais la manière dont ceux-ci ont « diverti et esté cause de separer en plusieurs et divers endroicts les forces de l'Empereur Charles Quint, et depuis du Roi d'Espagne »²⁸⁸. Il ajoute que les prédécesseurs de Charles IX « ont toujours mieux aimé pour espargner leurs subjects ce les garder au besoing et a la necessité se servir des forces estrangeres »²⁸⁹. La conservation du soutien militaire du sultan demeure encore intéressante pour la France, celui-ci restant « un seur appui et fondement et moyens très propres pour contenir tous [ses] voisins en amictié »²⁹⁰. Pétremol poursuit en louant « le trafic libre qu'ont les marchands non seulement de vostre Royaume, mais aussi de toute la chrestienté, sous l'ombre des aisles de vostre Majesté par tous les pays et terres de ce grand Seigneur »²⁹¹. Lui qui dénonçait les attaques des corsaires sur les navires français que la Porte était incapable de contrôler, affirme maintenant que ces « quelques fascheries » ne proviennent que « par l'avarice des ministres, ou par l'insolence du vulgaire », et qu'il suffise d'une plainte pour que le sultan « ne face chastier ces delinquans »²⁹². Enfin, il conclut son plaidoyer en expliquant que les chrétiens de l'Empire ottoman ne peuvent trouver de protection « qu'aux pieds de vostre Majesté et de vos ministres qui sont ici residens », ce qui lui semble être en soi une raison suffisante « a faire estime de cette amictié et la maintenir » comme l'ont fait les prédécesseurs de Charles IX²⁹³. Dans la fin de ce mémoire, l'agent détaille notamment précisément le type de présent que le roi peut faire envoyer au Grand Seigneur pour regagner sa faveur²⁹⁴, et demande « congé et licence » afin qu'il puisse « en quelque autre endroit » s'employer au service de son maître²⁹⁵.

Ce revirement soudain interroge : pourquoi Pétremol en est-il venu à soutenir brusquement l'inverse de ce qu'il défendait à peine quelques mois auparavant ? En l'absence de sources supplémentaires, seules plusieurs suppositions peuvent être avancées. L'hypothèse d'un changement d'avis sincère de l'agent, qui se serait rendu compte de l'utilité de l'alliance à partir des seuls arguments développés dans sa dépêche, apparaît assez peu crédible. En effet, lui qui n'a presque subi

²⁸⁷ *Ibid.*, p. 248.

²⁸⁸ *Ibid.*, p. 249.

²⁸⁹ *Ibid.*

²⁹⁰ *Ibid.*

²⁹¹ *Ibid.*, p. 250.

²⁹² *Ibid.*

²⁹³ *Ibid.*

²⁹⁴ *Ibid.*, p. 252.

²⁹⁵ *Ibid.*

que des revers diplomatiques depuis 1561, n'a pas davantage de raisons de défendre l'efficacité de l'amitié ottomane en 1564 qu'en 1563 au vu de son efficacité pratique. De plus, comme il le fait lui-même remarquer, la France est désormais en paix avec l'Espagne et celle-ci n'est plus menaçante comme durant les mois qui ont précédé le massacre de Wassy²⁹⁶. Il faut donc vraisemblablement rechercher une explication autre liée à des facteurs extérieurs. Depuis quelques mois, le seigneur de La Norroye recevait de France les nouvelles de la reprise des tumultes liés aux difficultés d'application de l'édit d'Amboise²⁹⁷, c'est à cette même époque qu'il s'en inquiète auprès de Du Ferrier²⁹⁸. La vision qu'il se fait de la situation du royaume a donc évolué en un an : au sortir de la guerre civile, Charles IX, devenu majeur, pouvait faire espérer la création d'une union de ses sujets réconciliés autour de sa personne, dirigée contre les ennemis de la chrétienté. À présent que les premières fissures de l'édifice monarchique commencent à se faire jour, le résident de Constantinople peut craindre l'influence espagnole sur le royaume, destinée à écraser la poursuite de la diffusion de l'Évangile. Dans ces conditions nouvelles, l'amitié des Turcs constitue un contrepoids essentiel à celle de Philippe II, ainsi qu'à ses ambitions sur un corps français que Pétremol a pensé plus solide qu'il ne l'était. L'agent a pu par ailleurs comprendre que la Couronne ne laisserait de toute manière pas tomber l'alliance turque, d'où la nécessité de la relancer, plutôt que de continuer à maintenir cette dommageable situation d'entre-deux. Celle-ci, en plus de miner la diplomatie française en Orient, est préjudiciable aux intérêts des huguenots : une alliance forte avec l'Empire ottoman permettrait de contrebalancer l'ingérence espagnole, tandis qu'une rupture nette ouvrirait la possibilité d'unir les sujets de toute confession contre un ennemi commun. Dans tous les cas, l'un et l'autre de ces objectifs ne peut passer que par le remplacement de Pétremol, d'où ses demandes multipliées en ce sens à partir de cette période.

Les missions suivantes du seigneur de La Norroye ne lui permettent cependant pas d'œuvrer dans un sens comme dans l'autre, il doit au contraire poursuivre le maintien de l'équilibre diplomatique français auprès du sultan. Cette tâche est rendue d'autant plus compliquée par les agissements de la Couronne et de la Porte. En France, la reine mère et Charles IX ont entamé un grand tour du royaume en janvier 1564 afin de restaurer l'autorité royale et solidifier la réconciliation confessionnelle. Le 14 juin, l'entrevue de Bayonne entre Catherine de Médicis et le duc d'Albe provoque de vives réactions à Constantinople : le bruit court que la reine mère s'apprêterait à aider l'Espagne dans sa lutte contre l'Empire ottoman, Pétremol est chargé de démentir la rumeur et prend

²⁹⁶ La période 1561-1566 marque le renouveau de l'amitié franco-espagnole après les difficiles années 1561-1562. Bertrand Haan, *L'amitié...*, *op. cit.*, p. 91.

²⁹⁷ *Négociations de la France...*, *op. cit.*, tome 2, p. 769.

²⁹⁸ *Antoine de Petremol à Monsieur du Ferrier*, Constantinople, 30 novembre 1564, AD 50 MD3 Turquie, f. 262.

les devants en le faisant avant même d'en recevoir l'instruction²⁹⁹. Cependant, le Grand Seigneur reste suspicieux à l'égard de son alliée, et au cours de l'été 1565, le seigneur de La Norroye doit plusieurs fois défendre son maître que le sultan soupçonne de venir en aide à Philippe II en lui fournissant des galères pour le combattre³⁰⁰. Durant la même année, l'agent doit s'assurer que la flotte turque envoyée en Méditerranée occidentale ne risque pas d'attaquer Malte ou de s'en prendre à des navires français³⁰¹, ce qui tend les rapports entre les deux puissances et rend le rapprochement espéré par Pétrezol plus difficile. Le 10 juin, un nouvel envoyé du roi est arrivé à la Porte, le sieur de Bonnet³⁰², chargé de régler une affaire qui empoisonnait les relations franco-turques depuis plusieurs mois³⁰³. Pétrezol profite de cette députation afin de supplier la Couronne d'autoriser son rappel et son remplacement par cet ambassadeur :

Vous verrez que pour le desir que j'ai de me retirer de cet enfer et pour l'envie que le Sieur Bonnet a d'y entrer. Je l'ai nommé à la Reine pour successeur à cet charge, le cas advenant que le Roi me voulust accorder mon congé, et parce que j'espère qu'il s'en acquittera aussi joliment qu'autre homme, et qu'une vostre seule parole lui pourroit en ceci beaucoup proffiter et à moi aussi pour me retirer de ce pays.³⁰⁴

En plus de sa mission officielle, le chevalier de Bonnet était présent en Orient afin d'étudier secrètement l'opportunité pour la France d'une Croisade contre les Turcs. Resté à Constantinople trois mois, il a ensuite séjourné en Égypte, en Palestine et en Syrie avant d'embarquer pour Venise en passant par la Crète et Corfou³⁰⁵. À l'issue de son périple, il écrit et remet à Charles IX un ouvrage intitulé *Des moyens et occasions qu'il avoit d'entreprendre une guerre en Turquie*³⁰⁶, dans lequel il l'encourage à envahir l'Empire ottoman afin de réconcilier ses sujet, en s'appuyant sur les

²⁹⁹ « Avant que j'eusse reccu vos lettres de vingt quatrieme du mois de febvrier, le bruict estoit desjà passé jusques à ceste Porte de la visitte qui se devoit faire de votre Majesté et de celle de la Reine d'Espagne, et [...] j'avois levé de l'esprit du Bassa tout le soupçon qu'il pourroit avoir eu, et d'une telle visitte, et des rapports de ceux qui nous voyant mal volontiers continuer ceste amitié, toutesfois, recevant vos lettre j'asseurai le Bassa selon la teneur d'icelles que telle rencontre ne porteroit prejudice aucun à cette amictié ». *Lettre de Monsieur de Petremol à Catherine de Médicis*, Constantinople, 7 avril 1565, dans *Négociations de la France...*, *op.cit.*, tome 2, p. 783.

³⁰⁰ *Antoine de Petremol audict sieur du Ferrier*, Constantinople, 27 juin 1565, AD 50 MD3 Turquie, f. 309.

³⁰¹ *Antoine de Petremol audict sieur du Ferrier*, Constantinople, 12 juin 1565, *ibid.*, f. 307.

³⁰² Le sultan réclamait la restitution d'une jeune esclave turque convertie au catholicisme et passée au service de Catherine de Médicis.

³⁰³ *Négociations de la France...*, *op.cit.*, tome 2, p. 803.

³⁰⁴ *Antoine de Petremol à monsieur du Ferrier*, Constantinople, 4 août 1565, AD 50 MD3 Turquie, f. 333.

³⁰⁵ Olivier Salmon, *Alep dans la littérature de voyage européenne pendant la période ottomane (1516-1918)*, Tome 2, Dar Al-Mudarris, 2011, 2e éd. 2016, p. 690.

³⁰⁶ Cet ouvrage est disponible dans Guillaume de Bonnet, *Recueil chrestien ou sont une prophétie de S^{te} Brigide Royne d'Escosse*, Paris, Pierre Chevalier, 1611.

populations chrétiennes d'Orient³⁰⁷. Pétre mol a-t-il été mis au courant de cet objectif caché, qui rejoignait les vues qu'il entretenait lui-même un an auparavant ? Rien dans sa correspondance ne permet de l'affirmer, mais ce voyage montre qu'à la Cour, le projet esquissé par Pétre mol un an auparavant était jugé suffisamment sérieux pour envisager un réalignement diplomatique au Levant et justifier une telle mission de reconnaissance. Il semble que son congé lui fut finalement accordé : sa correspondance s'interrompt brutalement le 7 octobre 1565, son poste étant vraisemblablement occupé temporairement par le sieur de Bonnet, en attente de l'envoi d'un nouvel ambassadeur.³⁰⁸

2. Régler la question huguenote par l'installation en dehors du Royaume

a. Guillaume de Grandchamp, un second diplomate protestant auprès de la Porte

L'ambassade de Constantinople était vouée à demeurer un lieu stratégique pour les intérêts du parti huguenot, même après le départ de Pétre mol de ce poste. Dans les années 1565-1566, avec le départ de sa flotte vers la Méditerranée occidentale et la reprise des hostilités entre Jean II Zápolya et l'Empereur, le Turc concentre l'attention d'une partie de la noblesse européenne et française. Le grand siège de Malte qui se déroule de mai à septembre 1565 mobilise plusieurs de ses membres les plus éminents, tandis que le jeune duc de Guise se rend en Hongrie pour combattre dans l'armée de Maximilien II de Habsbourg. Des renforts huguenots français s'apprêtent même à rejoindre l'Électeur palatin afin d'affronter l'Empire ottoman³⁰⁹. Brantôme, lui-même membre de l'expédition française à Malte, remarque que « vous eussiez dit que cette année là estoit venue et destinée pour faire voyager les François »³¹⁰. Face à la colère du sultan, Charles IX doit interdire à ses sujets « d'aller en aucun lieu ou endroit, ou l'on fait la guerre contre ledit Grand Seigneur Turc »³¹¹. C'est dans ce contexte que la Cour décide de dépêcher Guillaume de L'Aubépine, seigneur de Grandchamp et de Grantrye³¹², revêtu du titre officiel de représentant ordinaire dont avaient été privés ses prédécesseurs³¹³. Sa première mission est d'intervenir en faveur de l'Empereur auprès du

³⁰⁷ Le chevalier de Bonnet donne des descriptions très pratiques et explicites, estimant notamment que des armures seraient inutiles à cause de la chaleur, mais que des arquebuses légères seraient efficaces car les Arabes en ont peur. Olivier Salmon, *Alep dans...*, *op. cit.*, p. 691.

³⁰⁸ C'est en tout cas ce qu'indique Fleury Vindry, même si la mission de Pétre mol s'achève officiellement en novembre 1566. Fleury Vindry, *Les ambassadeurs*, *op. cit.*, p. 19, 40.

³⁰⁹ Parmi eux, se trouve notamment le seigneur de Téli gny ainsi que La Noue. Michel Lesure, « Les relations franco-ottomanes à l'épreuve des guerres de religion (1560-1594) », dans Hâmit Batu, Jean-Louis Bacqué-Grammont, *L'Empire Ottoman, la République de Turquie et la France*, Istanbul, Isis, 1986, p. 44.

³¹⁰ Pierre de Bourdeilles, *Mémoires de Messire Pierre de Bourdeille, Seigneur de Brantôme*, tome IV, Leyde, Jean Sambix le Jeune, 1665, p. 166.

³¹¹ Michel Lesure, « Les relations... », *art. cit.*, p. 45.

³¹² Également orthographié « Grandrye ».

³¹³ *Négociations de la France...*, *op. cit.*, tome 2, p. 811-812.

sultan afin d'apaiser le jeu diplomatique. Il doit également exaucer les vœux de Pétremol, en renouant les liens avec la Porte, distendus par sept années de jachère de l'ambassade.

Guillaume de l'Aubépine, seigneur de Grantrye de Grandchamp, capitaine des gardes françaises, n'était pas un nouveau venu dans les affaires d'Orient. Dans sa jeunesse, il avait effectué un séjour de quinze années à Constantinople, revenant en France en 1551. Outre ce critère, il est également choisi pour sa parenté avec la famille de l'Aubépine³¹⁴ ainsi qu'avec le secrétaire d'État Villeroy³¹⁵, ce qui montre que même après le premier affrontement religieux, l'importance du nom prime encore sur l'orthodoxie catholique dans la sélection par les Valois de leurs agents. Si son ambassade a été bien étudiée³¹⁶, la question de sa confession n'a pas été clairement tranchée.

Plusieurs éléments permettent en effet d'émettre de sérieux doutes concernant la fidélité du diplomate envers l'Église apostolique et romaine. Selon l'historien Joseph Hammer, à peine arrivé auprès du camp de l'armée ottomane en Hongrie à la fin du mois de juin 1566, sa première action aurait été d'aller saluer le prince Jean-Sigismond de Transylvanie et de le féliciter « d'avoir abjuré la foi catholique pour embrasser la doctrine de Luther »³¹⁷. Cette affirmation doit cependant être fortement nuancée dans la mesure où Hammer n'en donne pas la source. Par ailleurs, l'une des missions dont le diplomate avait été chargé par Catherine de Médicis et Charles IX en partant en Orient était de proposer au sultan la création d'une colonie militaire protestante en Moldavie, destinée à accueillir les huguenots français et combattre l'Empereur³¹⁸. Il semble logique de confier la responsabilité d'une telle entreprise à un agent lui-même tenant de la foi de Calvin. Par ailleurs, le résident auprès de la Porte est à plusieurs reprises accusé par l'envoyé du roi Claude Du Bourg d'être un réformé secrètement hostile aux intérêts de la Couronne. Il est également considéré comme un huguenot particulièrement militant par l'ambassadeur impérial à Constantinople, Albert de Wyss³¹⁹. Si ce type d'accusation n'est pas vraiment nouveau et que les soupçons de duplicité religieuse atteignaient également des ambassadeurs catholiques modérés ou ouverts aux compromis comme Arnaud Du Ferrier³²⁰, ils prennent une ampleur inégalée vis-à-vis de Grandchamp. Enfin, les agissements du seigneur de Grantrye en faveur du prince de Condé lorsqu'éclate la deuxième guerre

³¹⁴ Il est ainsi appelé parfois « Guillaume de l'Aube ».

³¹⁵ T.G. Djuvara, *Cent projets de partage de la Turquie (1281-1913)*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1914, p. 80.

³¹⁶ T.G. Djuvara s'appuie sur de nombreuses informations tirées de *Documente privitoare la Istoria Românilor*, 37 volumes, éd. Hurmuzaki, Bucarest, 1887-1922. Michel Lesure, « Les relations... », *art. cit.* Ces travaux seront largement cités au cours de cette partie.

³¹⁷ Joseph von Hammer-Purgstall, *Histoire de l'Empire ottoman, depuis son origine jusqu'à nos jours, Tome 6, 1547-1574*, Paris, Bellizard, Barthès, Dufour et Lowell, 1836, p. 223.

³¹⁸ Suraiya Faroqhi, *The Ottoman Empire and the world around it*, New York, Éditions Tauris, 2006, p. 37.

³¹⁹ Joseph von Hammer-Purgstall, *Histoire de...*, *op. cit.*, p. 318.

³²⁰ Voir *supra* p. 91.

de Religion permettent d'établir sa confession réformée avec un haut degré de certitude³²¹. Il est certes qualifié d'homme de « religion latine » par la princesse roumaine Chiajna³²², mais la méconnaissance des divisions du christianisme occidental par cette souveraine orthodoxe peut expliquer cette probable confusion. Enfin, il est considéré comme « huguenot » par Fleury Vindry dans la notice qu'il lui consacre, celui-ci indique en évoquant son union avec Claude de Beaumont-Varennes en 1560, qu'il « avait voulu que le mariage se fît à la huguenote, mais [que] les parents de la jeune fille s'y opposèrent »³²³.

L'ambassade de Grandchamp revêt un intérêt certain à plusieurs titres : tout d'abord, la nature de sa mission toute particulière interroge sur la manière dont la Couronne envisageait l'emploi de certains de ses diplomates huguenots, ainsi que sur la façon dont ces agents pouvaient l'accomplir. Ensuite, son attitude quand débute la deuxième guerre civile permet d'observer la manière dont s'articule sa foi et le service de l'État en ces circonstances. Enfin, sa controverse avec Claude Du Bourg durant les dernières années à son poste sont révélatrices de la manière dont l'accusation de protestantisme pouvait être employée dans les querelles entre agents du roi à l'étranger.

b. Le plan de colonisation huguenot au Levant

Au début de l'année 1566, le royaume de France bouillonnait de nouveau du fait des difficultés de l'application de la tolérance religieuse. Au printemps, les huguenots avaient pris les armes à Pamiers, saccageant les couvents et assassinant les moines, tandis que des associations de catholiques militants se formaient dans plusieurs provinces pour défendre leur foi, parfois avec violence. Cette nouvelle escalade des tensions, combinée à la difficulté de Catherine de Médicis et Charles IX à garder sous contrôle une situation de plus en plus explosive, explique vraisemblablement pourquoi ils ont pu prêter une oreille attentive au projet de déplacement pacifique d'une partie de la population réformée hors du royaume³²⁴. Cette idée de création d'un territoire huguenot extérieur, destiné à devenir le réceptacle des protestants français n'est pas nouvelle, elle s'inscrit dans la lignée de plusieurs échecs coloniaux en Amérique. Entre 1555 et 1560, une première tentative d'implantation avait vu le jour dans la baie de Rio de Janeiro sous le nom de « France antarctique », et entre 1562 et 1565, plusieurs expéditions encouragées par Coligny tentent de pérenniser une présence française en Floride. Les deux établissements sont néanmoins détruits par les Portugais, puis par les Espagnols. Il apparaît par conséquent crédible de tenter de renouveler

³²¹ Michel Lesure, « Les relations... », *art. cit.*, p. 46.

³²² « Latine religionis virum ». T.G. Djuvara, *Cent projets...*, *op. cit.*, p. 88.

³²³ Fleury Vindry, *Les ambassadeurs*, *op. cit.*, p. 45.

³²⁴ Suraiya Faroghi, *The Ottoman...*, *op. cit.*, p. 37.

l'expérience sur le vieux continent, en plaçant la colonie dans une région favorable à la propagation de la nouvelle foi, protégée par un souverain puissant. Le sultan peut en effet trouver son intérêt dans ce projet : en permettant l'installation dans un de ses pays vassaux d'une population hostile à la catholique maison de Habsbourg, il accroît son contrôle sur cette région aux marges de son domaine. De plus, la proximité de la principauté de Transylvanie³²⁵, gouvernée par un souverain protestant³²⁶ lui-même vassal du Grand Seigneur, renforce la crédibilité de l'entreprise.

En dépit du fait que l'action de Grandchamp a été bien étudiée, la limite entre la mission qui lui fut assignée par la Couronne et la part de ses initiatives personnelles demeure pour le moins obscure. De plus, la plupart de ses agissements au Levant sont connus par l'intermédiaire de l'ambassadeur impérial, Albert de Wyss, lui-même hostile au diplomate français³²⁷. Durant sa première année en tant que résident à Constantinople, le seigneur de Grantrye s'emploie en effet à intriguer afin de mettre en œuvre le plan de colonisation huguenot selon différentes combinaisons diplomatiques. Il propose d'abord d'épouser l'une des sœurs du voïvode de Valachie, lui envoyant même des présents de mariage. Son objectif était alors d'évincer son futur beau-frère, le voïvode Pierre I^{er}, afin de prendre sa place, mais la mère de ce dernier refuse l'union en prétextant la crainte que sa fille épouse un chrétien latin, l'ambassadeur doit par la suite réclamer la restitution de ses cadeaux de noce. L'affaire fait grand bruit, la princesse-mère se plaignant au grand vizir des agissement de l'agent³²⁸. Face à cet échec, Grandchamp tente ensuite de convaincre le sultan de le nommer prince de Moldavie et de Valachie, moyennant un tribut de 20 000 ducats, dans le but de lui permettre leur peuplement par des réformés français³²⁹. Afin de faire accepter son projet, il prétend que ceux-ci auraient presque la même religion que les Turcs³³⁰ : l'agent affirme en effet que les huguenots refusent les statues et les peintures dans leurs lieux de culte, et même qu'ils finiront par admettre la circoncision³³¹ ! Ses ouvertures ne seront jamais vraiment prises au sérieux par la Porte, toutefois elles rencontrent un écho favorable auprès du prince Jean II de Hongrie, qu'il avait convaincu de

³²⁵ Les principautés roumaines sont la Transylvanie, la Valachie et la Moldavie, toutes sont sous suzeraineté ottomane.

³²⁶ Jean II de Hongrie, après s'être converti au luthéranisme en 1562, adopte finalement la religion calviniste en 1564. István Keul, *Early Modern, op. cit.*, p. 104.

³²⁷ Djuvara cite notamment le rapport d'Albert de Wyss envoyé à l'Empereur Maximilien II le 11 août, qui comprend les éléments qui suivent. T.G. Djuvara, *Cent projets...*, *op. cit.*, p. 85-86.

³²⁸ *Ibid.*, p. 87-88.

³²⁹ Michel Lesure, « Les relations... », *art. cit.*, p. 45. Jean Hotman fait également référence à cet épisode dans son *Ambassadeur* pour condamner cette prise d'initiative non avalisée par la Couronne. Jean Hotman de Villiers, *L'Ambassadeur, op. cit.*, p. 108.

³³⁰ Sur cette question, voir Pierre-Olivier Léhot, *Luther et Mahomet. Le protestantisme d'Europe occidentale devant l'islam. XVI^e-XVII^e siècle*, Paris, Éditions du Cerf, 2021.

³³¹ *Ibid.*, p. 88-89.

demander la main de Marguerite de Valois³³². Un ambassadeur est ainsi envoyé à Paris en 1569 pour appuyer cette union au nom du Grand Seigneur, mais la sœur de Charles IX est finalement fiancée à Henri IV³³³.

La cour de France n'était pour autant pas insensible aux projets orientaux de son envoyé, car ceux-ci entrent alors en résonance avec les vues de Catherine sur le trône de Pologne : le mariage de sa fille avec le prince de Transylvanie, l'obtention de la Couronne polonaise par Henri d'Anjou ainsi que la mise sous influence française des principautés roumaines par Grandchamp, qui s'engageait à les remettre à Marguerite et à son futur mari, servaient les intérêts de la politique orientale de la France. Ces entreprises visaient à la formation d'un bloc Polono-roumain sous domination française en Europe centrale, tout en contribuant à régler le problème confessionnel dans le royaume en offrant aux remuants huguenots une immense terre d'accueil³³⁴. Le roi lui-même est encore ouvert à de telles perspectives en 1572, après le remplacement de son ambassadeur à Constantinople³³⁵.

c. La querelle des agents français à Constantinople : une rivalité politique sur fond d'affrontement confessionnel

L'éclatement de la deuxième guerre de religion à partir de l'automne 1567 fait passer ces considérations géostratégiques au second plan pour le seigneur de Grantrye : d'après Albert de Wyss, il s'employa dorénavant à favoriser absolument les intérêts du prince de Condé. L'ambassadeur impérial explique ainsi que son homologue français s'efforce d'obtenir du sultan l'envoi d'une flotte en Provence afin de seconder le prince révolté. Il insiste même sur le fait qu'en Espagne, des Morisques de la côte orientale n'attendent que cette intervention pour se soulever « en faveur des Huguenots et des Arabes »³³⁶, unissant les religions réformée et musulmane dans un même combat. Le constat dressé par de Wyss sur l'action de Grandchamp en la circonstance est sans appel :

Ledit ambassadeur est un pur huguenot, ou plutôt un épicurien, très favorable au Prince de Condé, à la cause duquel il se fait un ardent défenseur à cette Porte, affirmant et persuadant qu'à la seule exception de la circoncision il n'y a absolument aucune différence entre la foi des

³³² Ce projet ne vient pas de l'imagination de Grandchamp, il avait déjà été caressé par Catherine du temps du règne de Henri II. *Ibid.*, p. 92-93.

³³³ *Ibid.*, p. 89.

³³⁴ La Pologne pratique déjà une politique de tolérance à l'égard des protestants : le pays accueille des réfugiés luthériens et calvinistes, tandis qu'une partie de sa noblesse se convertit aux nouvelles doctrines.

³³⁵ Charles IX parle de cette possibilité au nouvel ambassadeur à Constantinople, François de Noailles : « J'ai entendu que le chaoux envoyé de la part de Grand Seigneur faisoit de grands offices pour mondit frère, leur faisant offre de la part de son maistre que, s'ils vouloient eslire mon frère, le Grand Seigneur feroit joindre les estats de la Valachie et Moldavie à la couronne de Polongne ». *Ibid.*

³³⁶ Michel Lesure, « Les relations... », *art. cit.*, p. 45.

huguenots et celle des Turcs, que le Prince de Condé pense propager à travers toute l'Europe pour le grand profit des Turcs.³³⁷

En 1568, le seigneur de Grandchamp s'emploie à entraver les négociations de paix entre le Grand Seigneur et l'Empereur. Une fois la trêve arrêtée entre les deux souverains, il va jusqu'à exiger d'y inclure les huguenots français, l'Électeur palatin ainsi que d'autres princes allemands concernés pas les affaires turques. Un entretien entre le grand vizir Sokollu Mehmet Pacha, l'interprète et le secrétaire du résident français donne lieu à une démonstration de l'agacement que suscitaient les démarches de l'agent à la Porte :

Le Pacha demanda : les huguenots qui sont en France, à quel Prince obéissent-ils donc ? De même l'Électeur et les autres Princes d'Allemagne auxquels ils ont fait allusion, à quel Prince sont-ils donc soumis ? Ils répondirent que les huguenots obéissaient au Roi de France, et que l'Électeur, avec les Princes qu'ils avaient désignés, dépendaient à coup sûr de l'Empereur Maximilien. Le Pacha poursuivit ironiquement, l'esprit agité, en disant : Qu'est-ce donc que cet ambassadeur, pour s'inquiéter à ce point des sujets rebelles de son roi, et qui prend soin d'eux avant tout le reste, et incite à la révolte des sujets étrangers dans un royaume étranger ? Pourquoi ne s'occupe-t-il pas des affaires de son Prince, et ne cesse-t-il d'exposer aux yeux de tous certaines choses absolument inconsidérées ?³³⁸

En dépit de son statut officiel d'ambassadeur ordinaire, Grandchamp est discrédité auprès de la Porte. Encore plus que Pétremol avant lui, il doit subir l'humiliation de voir des envoyés du roi, et même des agents non accrédités et des aventuriers, avoir l'oreille du sultan à sa place. Le plus notable d'entre eux est Claude Du Bourg, seigneur de Guérines, frère du célèbre Anne Du Bourg³³⁹, avec qui il s'oppose violemment entre 1569 et 1570³⁴⁰. Contrairement à ce que peut laisser penser cette parenté et même si sa ferveur catholique était peu ardente, Claude n'a vraisemblablement pas embrassé la foi calviniste³⁴¹. Pressenti pour devenir le nouveau résident à Constantinople dès la fin de l'année 1562, il en est empêché par son emprisonnement à la suite de calomnies³⁴². Finalement, il est envoyé au Levant le 13 mars 1569 sans le titre d'ambassadeur, après avoir été blanchi de toutes les accusations qui pesaient sur lui. Sa mission est d'obtenir réparation pour la saisie de plusieurs navires marseillais opérée par Joseph Nassi, ainsi que le renouvellement des capitulations de

³³⁷ Cette citation ainsi que la suivante sont présentées dans le précieux travail de Michel Lesure sur la diplomatie française dans l'Empire ottoman durant les guerres de religion. *Albert de Wyss à Maximilien II*, 24 août 1568, Staats-archiv Wien, *Turcica*, 24/2, f. 82. Cité par Michel Lesure, « Les relations... », *art. cit.*, p. 46.

³³⁸ *Relation finale de la négociation et de la conclusion de la paix, par Vorantius, Teuffenbach et Albert de Wyss*, 20 mars 1568, Staats-archiv Wien, *Turcica*, 24/2, f. 82. Cité par Michel Lesure, « Les relations... », *art. cit.*, p. 46.

³³⁹ Voir *supra* p. 80.

³⁴⁰ Sur sa mission et la suite de sa carrière, voir H. du Bourg, « Missions diplomatiques de Claude du bourg », dans *Revue d'histoire diplomatique, neuvième année, N°1*, Paris, Ernest Leroux, 1895

³⁴¹ *Ibid.*, p. 188.

³⁴² *Ibid.*, p. 189.

François I^{er}. Arrivé à la Cour ottomane le 19 juillet³⁴³, il s'acquitte brillamment de ses deux missions, obtenant le premier traité écrit confirmant les privilèges accordés aux marchands français en 1535³⁴⁴, et renforçant la place de la France comme première interlocutrice chrétienne du Grand Seigneur. Cependant, visiblement enhardi par cette victoire sur le principal favori du sultan et souhaitant en profiter pour devenir le nouveau résident à Constantinople, Du Bourg commence à saper l'influence de Grandchamp dès la fin du mois d'août. Dans son premier rapport à Charles IX qui rend compte de ses succès diplomatiques, l'envoyé recommande déjà à son maître de couper tous les liens avec son ambassadeur ordinaire, qu'il accuse explicitement d'être favorable aux intérêts huguenots :

Doresnavant sadite altesse et lui [le sultan] ne pouvoient, ne devoient plus négotier avec ledit sieur de Grand-Champs : me réservant, sire, vous dire de bouche quels sont lesdits traittés contre vostre dite intention et l'amitié de vos bons amis et aliés ; et pareillement les menées et praticques sourdes faictes à ceste Porte, pour, avec belles paroles et promesses, induire et persuader audict Grand Seigneur d'octroyer secours de gens de guerre, de deniers, et lieulx de retraicte et seur accès à vos rebelles et souslevés subjects.³⁴⁵

Dépassant largement le cadre initial de son mandat, le seigneur de Guérines commence également à prendre l'initiative de s'ingérer dans les négociations de Grandchamp au sujet de questions très délicates, tout en continuant à faire part au roi de chacune de ses entreprises³⁴⁶. Il discute ainsi notamment avec le grand vizir des possibilités d'accession du duc d'Anjou au trône de Pologne, mettant au jour les projets de son collègue pour permettre au Turc de prendre « l'empire » sur les huguenots d'Europe orientale. Celui-ci, ne pouvant que patienter en attendant l'intervention du roi en sa faveur, enrage devant les manœuvres de son rival et n'a pas de mots assez durs pour qualifier son comportement :

Il m'a esté dict que Du Bourg cherchoit partout du parchemin ces jours-ici, et que le bassa et lui ont esprouvé toutes sortes de forfanteries dont ils se sont peu adviser contre moi, je me doute qu'ils en auront composé quelqu'une, chose que vostre majesté descouvrira au premier coup en faisant présenter quelque peur à Du Bourg, pour la légèreté de son cerveau.

Ils se sont mis tous ces jours de certaines idées et contes devant les yeulx, que je vous ai bien voullu mettre à part, assçavoir que si le mariage se faisoit, qu'ils rendroient le Grand Seigneur roi

³⁴³ *Lettre de Du Bourg de Guérines à Charles IX, Constantinople, 30 août 1569, dans Négociations de la France dans le Levant, tome 3, éd. Ernest Charrière Paris, Imprimerie nationale, 1853, p. 63.*

³⁴⁴ Michel Lesure, « Les relations... », *art. cit.*, p. 47.

³⁴⁵ *Lettre de Du Bourg de Guérines à Charles IX, Constantinople, 30 août 1569, dans Négociations de la France..., op.cit., tome 3, p. 69.*

³⁴⁶ H. du Bourg, « Missions diplomatique... », *art. cit.*, p. 194.

de tous les huguenots de la terre, veu que la Transilvanie et la Poullongne l'estoient desjà, comme je m'asseure que vostre majesté jugera bien plus clairement que je ne puis pas faire.³⁴⁷

La querelle entre les deux agents s'envenime encore davantage lorsque Claude Du Bourg obtient du grand vizir qu'il fasse arrêter, le 24 octobre 1569, plusieurs des membres de la représentation française, en prenant prétexte du fait que le secrétaire de Grandchamp, deux jours plus tôt, aurait tenté d'attenter à la vie de l'un des Roumains composant la suite de son rival³⁴⁸. Le 30 octobre, le résident de Constantinople fait part à son maître de l'événement et de son impuissance, lui demandant d'intervenir pour tirer d'affaire les Français emprisonnés. Le roi adresse une première lettre au vizir en décembre dans laquelle il blâme le comportement de Du Bourg et lui retire tout pouvoir, cependant, la controverse ne cesse pas. L'affrontement prend alors un tournant déconcertant, chaque agent envoyant au roi des missives accusant l'autre d'être un huguenot hostile aux intérêts de la Couronne et œuvrant pour la victoire de Condé :

Vous ne vous laisserez aller aux accusations à vous contre moi proposées par le s^r de Grandchamp, ses menées pour rendre mes actions suspectes aux princes étrangers, ses pratiques envers leurs ministres résidans en Levant ; marquant d'avoir traité contre le roi d'Espagne, contre les Vénitiens, en faveur de vos rebelles et soublevés subjects ; prins tiltre d'ambassadeur ; que j'ai fait emprisonner vos interprètes, et avec l'espaule et intelligence du bassa, violenter et forcer l'ouverture de vos paquets. [...] En ce qui regarde le traité qu'il dict avoir esté par moi fait en faveur de vosdits rebelles et soublevés subjects, l'intérieur de ma conscience ne les peult comporter en leur rébellion et félonie, et moing approuver leur félonie, et moings approuver leur religion pour abroger la mienne.³⁴⁹

Le 4 décembre, comme pour lever les soupçons qui pesaient sur lui, le seigneur de Grantrye avait déjà écrit au souverain une lettre dans laquelle il le mettait en garde contre les levées de reîtres qu'effectuait le prince d'Orange en Allemagne, se réjouissant du « chastiment que dieu [...] a donné » aux réformés au cours de la bataille de Moncontour (13 octobre)³⁵⁰. Excédé de la poursuite de l'affaire, Charles IX intervient finalement en adressant une lettre très vive à Sokollu Mehmet Pacha, l'enjoignant à « tenir la main envers le Grand Seigneur » pour « employer à faire délivrer à pur et à plain audit sieur de Grandchamp, incontinent et sans attendre autre recharge de nous ». Le roi réclame la libération immédiate des membres de l'ambassade « lesquels avez détenus prisonniers à nostre très grand regret, desplaisir et mescontentement », ajoutant trouver cela « fort estrange ». Le

³⁴⁷ *Lettre de Monsieur de Grantrie de Grandchamp à Catherine de Médicis*, Constantinople, 16 octobre 1569, dans *Négociations de la France...*, op.cit., tome 3, p. 91.

³⁴⁸ *Lettre de Monsieur de Grantrie de Grandchamp à Catherine de Médicis*, Constantinople, 30 octobre 1569, dans *ibid.*, p. 95.

³⁴⁹ *Lettre de Claude du Bourg*, Venise, 12 janvier 1570, dans *ibid.*, p. 91-93.

³⁵⁰ *Lettre du S^r de Grantrye S^r de Grandchamp, au Roy*, 4 décembre 1569, BNF FF 16142, f. 32.

monarque réaffirme sa confiance à Grandchamp, à qui il appartient « la congnoissance et juridiction » sur ce type d'affaire. Il conclut en réclamant à ce que Claude Du Bourg soit arrêté et remis entre les mains de l'unique ambassadeur ordinaire légitime pour que celui-ci le lui renvoie « afin d'en faire faire telle punition que les autres y prennent exemple »³⁵¹. Avant même que cette missive n'atteigne Constantinople, le seigneur de Guérines, comprenant qu'il risquait d'être désavoué par le roi, était parvenu à convaincre le sultan d'envoyer une ambassade en France, à laquelle il s'était adjoint afin d'expliquer son comportement et demander à se faire nommer comme nouveau résident auprès de la Porte³⁵². Le moment était cependant très mal choisi : l'Empire ottoman est alors proche de l'affrontement armé avec Venise, chacun des agissements du Grand Seigneur sont scrutés avec attention par l'Europe catholique. Au moment où le royaume de France est toujours en situation de guerre civile, Charles IX ne peut se permettre de rompre avec l'Espagne, Venise et le Saint-Siège, ce qui se produirait inmanquablement si la députation turque parvient à arriver jusqu'à Paris. Le roi cherche ainsi à intercepter l'encombrante ambassade. Arrêtée fort opportunément à Venise, la délégation n'atteindra pas la France, Claude Du Bourg rentre seul et est disgracié en dépit de ses explications³⁵³.

À l'automne 1570, le sultan renvoie finalement Grandchamp en France, sur la demande de l'ambassadeur qui souhaite « volontiers visiter sa patrie »³⁵⁴. Il quitte Constantinople le 20 décembre et est remplacé par le seigneur de la Triquerie³⁵⁵, qui note lorsqu'il prend son poste que son prédécesseur a laissé les affaires du roi en « bon estat »³⁵⁶. La fin de carrière du sieur de Grantrye présente des similitudes avec celle de Pétremol : il est nommé gentilhomme de chambre le 1^{er} mai 1571, attaché au duc d'Alençon comme chambellan, il est impliqué dans la conjuration des Malcontents et doit quitter le royaume après son échec. Nommé chevalier de l'ordre du Roi le 9 septembre 1579, il meurt en avril 1587³⁵⁷. Son départ clôt pour de bon près d'une décennie de présence quasi-continue de résidents à la sensibilité réformée auprès de la Porte. Durant cette période, ceux-ci auront utilisé leur poste afin de servir les intérêts du roi, mais ils auront également

³⁵¹ *Lettre de Charles IX au grand vizir Mohamed Sokolly*, 9 février 1570, dans *Négociations de la France...*, *op.cit.*, tome 3, p. 96-97.

³⁵² H. du Bourg, « Missions diplomatique... », *art. cit.*, p. 195-196.

³⁵³ Il retrouvera par la suite d'autres charges diplomatiques pour lesquelles il connaîtra de nombreux déboires à cause de son comportement ambitieux et versatile. *Ibid.*, p. 200.

³⁵⁴ Sélim II prend grand soin à ce que ce renvoi ne soit pas interprété comme une disgrâce, étant donné les difficultés que Grandchamp rencontra durant son poste. *Lettre de Monsieur de la Triquerie à Charles IX*, Constantinople, 22 décembre 1570, dans *Négociations de la France...*, *op.cit.*, tome 3, p. 140.

³⁵⁵ Fleury Vindry, *Les ambassadeurs*, *op. cit.*, p. 45.

³⁵⁶ *Lettre de Monsieur de la Triquerie à Charles IX*, Constantinople, 22 décembre 1570, dans *Négociations de la France...*, *op.cit.*, tome 3, p. 140.

³⁵⁷ T.G. Djuvara, *Cent projets...*, *op. cit.*, p. 85.

parfois tenté de défendre leurs propres vues diplomatiques, au bénéfice de la pacification du royaume ainsi que du parti huguenot.

3. Restaurer le prestige français, montrer son utilité : les efforts de Danzay dans le Nord

Tandis que la France s'enfonçait dans la première guerre de Religion, en Scandinavie, les mauvaises relations entre les deux Couronnes du Nord étaient devenues telles qu'elles menaçaient désormais de faire voler en éclat l'édifice diplomatique mis en place dans la région par les Valois depuis François I^{er}. La guerre menaçait depuis plusieurs années entre le Danemark et la Suède, particulièrement depuis la mort de Christian III et de Gustave Vasa en 1559 et 1560. Leurs successeurs, Frédéric II et Éric XIV, souverains jeunes et belliqueux, s'affrontent d'abord diplomatiquement pour le contrôle de l'Estonie : le roi de Suède s'en empare en 1562. Il prétend dès lors pouvoir contrôler les échanges entre l'Europe et le marché russe dans la Baltique, ainsi qu'imposer un péage dans ses ports au même titre que le roi de Danemark. Cette politique agressive, qui menace à terme l'ensemble de la Livonie, provoque en réaction le retour des aspirations danoises à reformer l'Union de Kalmar. Frédéric II est rejoint par Lübeck et par la Pologne, inquiets des progrès suédois en Estonie et de leurs implications économiques. En mai 1563, la saisie par la Suède de navires danois et leur arrivée triomphale à Stockholm déclenche le début des hostilités que la Couronne de France redoutait tant.

Au début de l'année, Danzay avait en effet été renvoyé en France par le roi de Danemark en pleine montée des tensions, afin de demander l'aide de navires de guerre dans la lutte à venir contre son rival nordique, promettant en retour son secours contre l'Angleterre qui tenait toujours le Havre. Si la proposition est acceptée par Catherine de Médicis dans un premier temps³⁵⁸, elle se ravise rapidement de peur de voir l'Angleterre et l'Espagne profiter de l'occasion pour s'ingérer dans les affaires scandinaves. Dès lors, et avant même l'éclatement du conflit, Danzay reçoit l'ordre de continuer à maintenir la paix entre les deux puissances du Nord, comme il l'avait toujours fait depuis sa nomination à Copenhague³⁵⁹. Lorsque débute la guerre nordique de Sept Ans, l'ambassadeur revient en France afin d'y recevoir ses instructions. Il se trouve à Paris le 4 septembre 1563 et repart à la fin du mois d'octobre³⁶⁰ avec des consignes claires :

³⁵⁸ Danzay est même chargé de se rendre à Dieppe afin de faire équiper les vaisseaux.

³⁵⁹ Holger Frederik Rørdam, « Résidents français... », *art. cit.*, p. 16-17.

³⁶⁰ Alfred Richard, *Un diplomate poitevin...*, *op. cit.*, p. 46-47.

J'ai fait redépêcher depuis trois mois en çà le sieur de Danzay en Dannnenarch, où, comme vous sçavez, il a ordinairement résidé nostre ambassadeur, pour moyenner en tout ce qu'il pourra la pacification d'entre le roi de Dannemarch et celui de Suède ; et encores que je sçache que l'Empereur mondict bon frère y aura plus de pouvoir et d'autorité que nous, prenant la chose en main comme il faict, si serai-je bien aise que, par l'office que y fera ledict s^r de Danzay.³⁶¹

Ce renvoi témoigne une fois encore de la confiance que la Couronne accorde à son ambassadeur ordinaire, durant l'année qui voit la fin de la première guerre civile et la tentative de réconciliation entre la monarchie et le parti huguenot. Danzay a su se rendre indispensable au roi, et son action pacificatrice au service de la diplomatie française durant les sept années suivantes démontre que cette confiance ne fut pas usurpée. Car c'est désormais pour cette mission prioritaire que le résident de Copenhague ne ménage ni efforts ni ressources : rétablir la prépondérance française dans le Nord en mettant fin à la guerre. Pour atteindre cet objectif, il agit d'une manière qu'il qualifie lui-même comme étant « le devoir d'un sincère et diligent intercesseur »³⁶². Durant les premières années, il ne parvient toutefois pas immédiatement à jouer ce rôle. Il est notamment empêché par le roi de Danemark de se rendre en Suède après son retour à Copenhague, car le monarque juge toute intercession inutile vu le désir des deux parties d'en découdre par les armes³⁶³. La cour de France joue l'équilibre entre les deux puissances, envoyant son ambassadeur à Rostock en mars 1564, au congrès réuni par les princes allemands dans le but d'obtenir la paix entre les royaumes scandinaves. Cependant, Frédéric II l'empêche de s'y rendre lui-même, et Danzay doit se contenter d'améliorer le sort des Français capturés par les Danois durant le conflit³⁶⁴. L'agent poursuit néanmoins ses efforts : à partir de l'été 1564, il entame une correspondance avec l'Électeur de Saxe afin de l'encourager à intervenir en faveur de la pacification³⁶⁵. Il se rend lui-même en France à l'automne 1564 auprès de Charles IX afin de plaider la même cause et repart à Copenhague en mai 1565, chargé de lettres à destination des deux souverains du Nord, mais également de Lübeck et du roi de Pologne, tous deux impliqués dans la guerre aux côtés du Danemark³⁶⁶. D'après des dépêches postérieures, on apprend que Danzay date le moment où il aurait commencé « à traiter de la paix entre le roi de Suede et ses adversaires » au 3 juin 1565³⁶⁷. Ce jour-là, il rencontre à Copenhague des envoyés du duc de

³⁶¹ À monsieur de Rennes, Dijon, 23 mai 1564, dans Catherine de Médicis, *Lettres de Catherine de Médicis*, tome 2, éd. Hector de La Ferrière, Gustave Bagnenault de Puchesse Paris, Imprimerie nationale, 1885, p. 183.

³⁶² Au Roy, Copenhague, 26 février 1567, dans Charles de Danzay, *Indberetninger fra Charles de Dançay til det franske hof om forholdene i Norden 1567-1573*, éd. Carl-Frédéric Bricka, Kjøbenhavn, I kommission hos C.A. Reitzel, 1901, p. 1.

³⁶³ Alfred Richard, *Un diplomate poitevin...*, *op. cit.*, p. 48-49.

³⁶⁴ *Ibid.*, p. 50-51.

³⁶⁵ *Ibid.*, p. 51.

³⁶⁶ *Ibid.*, p. 51-52.

³⁶⁷ Au Roy, Copenhague, 6 mars 1567, dans Charles de Danzay, *Indberetninger fra...*, *op. cit.*, p. 18.

Poméranie, venus chercher à obtenir un accord entre Frédéric II et son adversaire. S'il ne peut les accompagner en Suède, il fait néanmoins parvenir à Éric XIV un message lui demandant ses conditions de paix, ce à quoi consent le souverain³⁶⁸. Ces ouvertures, jugées trop dures par le roi de Danemark, sont rejetées. Cependant, la dynamique était enclenchée par l'ambassadeur, si bien qu'en 1567 il écrit qu'il y a « continuelement esté employé jusques à present »³⁶⁹. En effet, l'action de Danzay en cette occasion décide le roi de Danemark à le laisser poursuivre dans la voie qu'il avait commencé à emprunter, en lui permettant d'agir en qualité d'intercesseur désigné par le roi de France³⁷⁰. Cette charge nouvelle implique désormais directement Charles IX, elle rend compte du haut degré de confiance dont l'ambassadeur jouit alors, aussi bien à la Cour de Copenhague qu'à celle de France, ainsi que de son prestige personnel auprès du roi de Suède. Danzay est bien conscient de la responsabilité que lui confère une telle position :

Ledict roi de Dannemarch et ceulx de son conseil me permirent comme a intercesseur envoyé de Vostre Majesté de conduire le tout avecques telle sincerité et industrie, qu'ils n'en receussent ne dommage ne blasme ne reproche, qui n'estoit une petite charge (Sire) que je recevois sur moi. Mais je scai que Dieu ne delaisse jamais celui, qui va rondement en sa vocation.³⁷¹

Le résident de Copenhague joue donc le rôle d'intermédiaire durant plusieurs années, multipliant les dépêches et parfois les déplacements à Stockholm, obtenant des rois de Suède et du Danemark qu'ils traitent les affaires qui les concernent particulièrement sans l'intercession de Lübeck et du roi de Pologne. L'acceptation de cette condition par les deux belligérants était un point important pour l'établissement des discussions de paix. Aussi bien Éric XIV que Frédéric II et ses alliés se montrent très satisfaits du rôle joué par l'agent français en la circonstance³⁷². Charles IX également ne tarit pas d'éloges concernant l'action de son ambassadeur :

J'ai bien amplement et particulièrement entendu comme les choses d'entre les rois de Dannemark et de Suède s'estoient passées jusques à ce jour, et comme, après avoir tenté plusieurs entreprises les uns contre les autres, ils ont finalement à vostre sollicitation et poursuite accordé de faire trouver leurs communs deputés au lieu et temps porte par vos deux lettres pour traiter de leur mutuelle paciffication et reconciliation, qui m'a esté une nouvelle bien agréable et le seroit encores davantage, quand je saurai qu'il en est reussi l'effect qui a este désiré de moi de si longtemps. Et ne scaurez faire service duquel je reçoive plus de contentement que de continuer à

³⁶⁸ Alfred Richard, *Un diplomate poitevin...*, *op. cit.*, p. 52-53.

³⁶⁹ *Au Roy*, Copenhague, 6 mars 1567, dans Charles de Danzay, *Indberetninger fra...*, *op. cit.*, p. 18.

³⁷⁰ Alfred Richard, *Un diplomate poitevin...*, *op. cit.*, p. 54.

³⁷¹ *Au Roy*, Copenhague, 26 février 1567, dans Charles de Danzay, *Indberetninger fra...*, *op. cit.*, p. 5.

³⁷² Alfred Richard, *Un diplomate poitevin...*, *op. cit.*, p. 62.

faire toujours les meilleurs offices qui vous seront possibles pour la perfection d'un si bon œuvre.³⁷³

Les premières missives de l'ambassadeur adressées au roi et à Catherine à disposition datent du début de l'année 1567³⁷⁴, la question de la pacification de la Baltique et des moyens déployés pour y parvenir occupent chacune d'entre-elles. Les tergiversations du roi de Suède retardent cependant le début des négociations : initialement prévues le 20 décembre à Falkenberg, à la frontière dano-suédoise, elles sont reportées par Éric XIV pendant plusieurs mois. Finalement, l'Empereur apprend au roi de Danemark que son adversaire « lui a promis d'envoyer ses députés à Strollesundt, ville du duché de Pomeranie [...] pour traiter de leurs différends », le 16 mars 1567³⁷⁵. Danzay se montre confiant et déclare à Charles IX qu'il « ne doute point, quelque délai qu'il y aie, que ce traité n'ait lieu »³⁷⁶. Cependant, la réunion est à nouveau ajournée par le roi de Suède qui espère par ces atermoiements pouvoir lever une flotte en mesure de remporter des victoires décisives sur ses ennemis. Danzay, qui s'était mis en route vers Stralsund, est contraint de revenir à Copenhague en attendant qu'une nouvelle opportunité se présente³⁷⁷.

Finalement, après plusieurs mois durant lesquels « il ne s'est fait par deçà aucune memorable entreprise ne survenu chose »³⁷⁸, l'ambassadeur rentre en France pour la dernière fois de sa vie durant l'hiver, non sans passer par Lübeck³⁷⁹. De retour à Copenhague dès mai 1568, il présente à Frédéric II, ainsi qu'aux autres belligérants, des lettres de Charles IX les enjoignant à engager des discussions pour ramener la paix dans la Baltique³⁸⁰. La situation semblait se débloquer à la fin de l'année : le roi de Suède, abandonné par sa noblesse à cause de son caractère instable³⁸¹, est renversé le 29 septembre 1568 par son frère, le duc Jean de Finlande, qui monte sur le trône suédois sous le nom de Jean III. Celui-ci fait immédiatement part à Danzay de sa volonté de reprendre les négociations de paix selon les termes qu'il avait présentés à Éric XIV trois ans auparavant³⁸². Ces bonnes dispositions ne durent cependant pas : en dépit d'un premier accord signé entre les deux

³⁷³ *Lettre de Charles IX à monsieur de Danzay*, dans Catherine de Médicis, *Lettres de...*, op. cit., tome 2, p. 386.

³⁷⁴ Charles de Danzay, *Indberetninger fra...*, op. cit. L'ouvrage regroupe des dépêches envoyées par Danzay entre le 26 février 1567 et le 2 août 1573.

³⁷⁵ *Au Roy*, Copenhague, 6 mars 1567, dans Charles de Danzay, *Indberetninger fra...*, op. cit., p. 20.

³⁷⁶ *Ibid.*

³⁷⁷ *Au Roy*, Lübeck, 26 mai 1567, dans *ibid.*, p. 31-34.

³⁷⁸ *Au Roy*, Copenhague, 20 septembre 1567, dans Charles de Danzay, *Indberetninger fra...*, op. cit., p. 35.

³⁷⁹ *Au Roy*, Lübeck, 24 novembre 1567, dans *ibid.*, p. 42.

³⁸⁰ *Au Roy*, Copenhague, 12 juin 1568, dans *ibid.*, p. 46-47.

³⁸¹ Dans une lettre du 20 septembre 1567, Danzay avait déjà fait part à Catherine de Médicis du comportement violent et à la limite de la folie du roi de Suède, qui avait tué plusieurs de ses proches de sa propre main. *Au Roy*, Copenhague, 20 septembre 1567, dans *ibid.*, p. 37-38.

³⁸² *Au Roy*, Roskilde, 1^{er} décembre 1568, dans *ibid.*, p. 54.

monarques à Roskilde en novembre 1568, le nouveau roi de Suède le dénonce dès le début de l'année suivante comme étant « trop grief et intollerable »³⁸³. À nouveau, l'agent se trouve dans la position de premier intercesseur entre les deux souverains nordiques, Jean III en appelant « au jugement des aultres rois et princes » et particulièrement de Charles IX, « qu'il nomme notamment par toutes ses lettres »³⁸⁴. Dans sa même dépêche, Danzay évoque les intempéries qui frappent régulièrement la région en hiver et rendent la communication avec son maître d'autant plus difficile³⁸⁵. Comme le souligne Alfred Richard, de telles conditions exigent que le monarque ait en son envoyé un haut degré de confiance. Celui-ci devant en effet être prêt à faire face à de fréquentes interruptions dans la correspondance, ne recevant parfois aucune instruction pendant des mois, il devait être en mesure de continuer à négocier au nom de son roi en toute autonomie³⁸⁶.

Danzay, malgré les difficultés, poursuit ses efforts de conciliation et propose au nom de Charles IX aux belligérants de réunir leurs députés à Rostock en novembre 1569. Le roi de Pologne, qui s'était impliqué en Livonie contre la Suède, est également invité à participer³⁸⁷. Le congrès prévu par l'agent est un nouveau rendez-vous manqué : les conditions météorologiques empêchent les députés suédois de traverser la Baltique, les envoyés polonais repartent bredouille dès janvier 1570³⁸⁸. Après d'ultimes tractations, l'ambassadeur peut enfin aviser son maître qu'il a obtenu en son nom la réunion des différentes parties à Stettin :

Sire, après avoir depuis sept ans continuellement travaillé, j'ai à la fin tant fait, graces à Dieu, que les rois de Dannemarck, Suede, Poulongne et la ville de Lubeck sont convenus de traiter de leurs differens à Stettin, ville du duché de Pomeranie, le premier jour de juillet. [...] Dieu par sa misericorde leur vueille donner une bonne et ferme paix et à tous les rois et princes chrestiens.

Je ne doubte point, Sire, que plusieurs princes, advertis de ceste journée, n'y envoient leurs ambassadeurs pour participer à l'honneur, qui veritablement est deu à Vostre seule Majesté, sans laquelle lesdictes parties seroient encores comme au commencement.³⁸⁹

Danzay, zélé serviteur du roi, déclare être arrivé parmi les premiers à Stettin, en tant qu'« auteur du traité » qui va s'y négocier³⁹⁰. Si l'Empereur, le roi de Pologne, le duc de Poméranie ainsi que l'Électeur de Saxe figurent au rang des intercesseurs au même titre que

³⁸³ *Au Roy*, Copenhague, 9 mai 1568, dans *ibid.*, p. 70.

³⁸⁴ *Ibid.*, p. 71.

³⁸⁵ « Au mesme temps de la susdicte depesche je receu les lettres de Vostre Majesté du VI de janvier, car depuis le commencement de decembre jusques à la fin de mars nul n'est sorti ne entré en Dannemarch que avecques si evident peril, que la plus part de ceulx, qui se sont hasardés de passer la mer, s'y sont perdus ». *Ibid.*, p. 71.

³⁸⁶ Alfred Richard, *Un diplomate poitevin...*, *op. cit.*, p. 69.

³⁸⁷ *Au Roy*, Copenhague, 26 septembre 1569, dans Charles de Danzay, *Indberetninger fra...*, *op. cit.*, p. 80-82.

³⁸⁸ *Au Roy*, Copenhague, 23 avril 1570, dans *ibid.*, p. 89

³⁸⁹ *Au Roy*, Copenhague, 10 juin 1570, dans *ibid.*, p. 95.

³⁹⁰ *Au Roy*, Stettin, 18 août 1570, dans *ibid.*, p. 99.

Charles IX³⁹¹, l'ambassadeur veille à ce que son maître reçoive l'honneur de la paix à venir : dès le début de la rencontre, il place les négociations sous le patronage du roi de France³⁹². Il rassure également la reine mère sur la vanité des manœuvres de l'Empereur, qui tente de retarder le début des pourparlers afin de peser davantage dans le jeu diplomatique³⁹³. Le diplomate doit cependant encore patienter : au début du mois de septembre, les députés du roi de Suède annoncent ne pas avoir de mandement suffisant pour conclure la paix, ce qui nécessite l'envoi d'un messenger à Stockholm, retardant les discussions de six semaines supplémentaires³⁹⁴. Enfin, le 18 décembre, le résident de Copenhague peut finalement annoncer à son maître la signature du traité qui met fin à sept années de guerres dans la Baltique³⁹⁵. Pour les belligérants, il n'apporte pas de changements territoriaux substantiels, chaque camp évacuant les territoires occupés. Le Danemark l'emporte sur la Suède : Jean III laisse libre le commerce de Narva et renonce à réclamer les territoires danois, cependant l'Union de Kalmar est déclarée officiellement dissoute. Pour le roi de France, l'officialisation de la paix est une victoire diplomatique majeure dans la région, ce que Danzay ne manque pas de lui rappeler. Minimisant le rôle des autres puissances, il lui écrit qu'il a finalement « été seul intercesseur en ce traité », et que « un chascun confessera, que par vostre seule intercession les parties sont convenues des jour et lieu de ce traité, ce que l'empereur [...] n'avoit peu faire »³⁹⁶. Trois jours plus tard, il peut lui annoncer fièrement que les rois de Danemark et de Suède l'ont « tous les deux comprins en leur traité de paix »³⁹⁷. Et l'ambassadeur de conclure sur l'importance de son rôle personnel comme serviteur de la Couronne dans le succès de cette entreprise :

Je vous promets (Sire), que je n'ai varié en sorte quelconque ne aucunement contrevenu au devoir d'un vrai et sincere intercesseur selon droit, raison et equité, ce qui me semble n'avoir peu servi pour la conclusion de ceste paix.³⁹⁸

Pour la France, le succès proclamé par Danzay est complet : le résident de Copenhague a non-seulement réduit les souverains de Suède et de Danemark à la dévotion de son maître, mais également certains intercesseurs comme l'Électeur de Saxe³⁹⁹. Signe du prestige acquis par Charles IX dans la région, quelques mois avant la signature du traité, le roi Jean III avait demandé au

³⁹¹ *Ibid.*, p. 100.

³⁹² « Depuis deux ans il n'y a eu prince, qui se soit employé pour la reconciliacion des rois de deca que le roi et Vostre Majesté. Aussi par vostre seul moyen cette journée se tient. [...] Je m'asseure, que Vosdictes Majestés en recevront l'honneur, qui justement leur en est deu et vraiment leur appartient ». *Ibid.*, p. 101.

³⁹³ À la Royne, Stettin, 13 août 1570, dans *ibid.*, p. 102.

³⁹⁴ Au Roy, Stettin, 19 septembre 1570, dans *ibid.*, p. 103-104.

³⁹⁵ Au Roy, Stettin, 18 décembre 1570, dans *ibid.*, p. 108. Le traité de paix est signé le 13 décembre 1570.

³⁹⁶ *Ibid.*, p. 108-109.

³⁹⁷ Au Roy, Stettin, 21 décembre 1570, dans *ibid.*, p. 118.

³⁹⁸ *Ibid.*

³⁹⁹ *Ibid.*

monarque de lui permettre de recevoir l'ordre de Saint-Michel⁴⁰⁰. Le 10 novembre 1570, le roi envoyait à son agent un mandement par lequel il déclarait sa « singulière satisfaction et [son] contentement » de savoir la paix prête à être conclue, et « louait et ratifiait » toutes les actions qu'il avait entreprises sous son commandement⁴⁰¹. Durant les deux années qui suivent, l'ambassadeur poursuit avec succès une affaire entamée depuis 1562 : faire établir par la ligue hanséatique un fondic dans une des villes du royaume afin de favoriser le commerce français dans la Baltique. Durant l'été 1572, après des années de négociations et d'atermoiements dus à la guerre dano-suédoise ainsi qu'aux conflits religieux en France, Danzay touche enfin au but⁴⁰². À ce moment, il peut annoncer à son maître que, grâce à l'efficacité de sa diplomatie, l'influence française a atteint son pinacle dans la Baltique :

Vostre Majesté s'est grandement obligée les rois de Dannemarch, de Polongne et de Suede pour le fidele debvoir, qu'elle a fait pour les mectre en paix et repos. Aussi j'ai moyenné, que la pluspart des princes ce deca se sont par ci-devant offerts à vous faire particulièrement service et entrer en telle et si estroite ligue avecques Vostredicte Majesté, qu'il lui plairoit. Maintenant toutes les villes maritimes se demonstrent si affectionnées à satisfaire entierement à ce que Vostre Majesté leur a demandé, qu'il ne me semble rester aultre chose pour le service d'icelle que de les entretenir tous en ceste bonne volonté et affection, ou je me comporterai tousjours comme je y suis obligé.⁴⁰³

L'ambassadeur met de la sorte en valeur les succès remportés grâce à son action dans le Nord afin de mieux réclamer quelques lignes plus loin de recevoir « quelque argent pour les frais » auxquels il a dû consentir durant l'entreprise⁴⁰⁴. Toutefois, le tableau qu'il dépeint n'est pas pour autant chimérique : l'efficacité de son travail au service du roi de France est indéniable. Durant une décennie, Danzay est parvenu à consolider, puis à accroître fortement l'assise diplomatique française tout autour de la Baltique, et ce, en dépit de l'affaiblissement de l'État consécutif aux guerres de Religion. Agissant toujours dans l'intérêt de son maître et parvenant à continuellement prouver sa valeur et son intérêt pour la Couronne, il est le seul des ambassadeurs protestants à traverser sans encombre cette période marquée par les suspicions confessionnelles. À la veille de la Saint-

⁴⁰⁰ *Au Roy*, Stettin, 19 septembre 1570, dans *ibid.*, p. 104.

⁴⁰¹ « Afin que nul ne puisse doubter, ne aussi que ladicte entremise n'ait esté par vous faite de nostre commandement, scavoir faisons à tous qu'il appartiendra, que nous avons loué, agréé et ratifié, louons, agreons et ratifions, eu et avons pour bien agreable et comme fait de nostre expres commandement tout ce que par vous avec les deputés de nostre tres cher et tres amé bon frere et cousin l'empereur et autres intercesseurs à esté fait, dit, remonstré, proposé, moyenné et négocié ». *Au Roy*, Stettin, 21 décembre 1570, dans *ibid.*, p. 117.

⁴⁰² Les villes de la Hanse sont prêtes à envoyer en France une ambassade afin de permettre l'établissement d'un comptoir dans le royaume. *Au Roy*, Lübeck, 1^{er} juillet 1572, dans *ibid.*, p. 154.

⁴⁰³ *Au Roy*, Lübeck, 1^{er} juillet 1572, dans *ibid.*, p. 156.

⁴⁰⁴ *Ibid.*, p. 156-157.

Barthélemy, l'inamovible résident de Copenhague entame sa vingt-quatrième année à son poste, une longévité qui témoigne à elle seule de la haute estime dans laquelle le tient son maître.

Chapitre III

Servir les Valois pendant les guerres civiles, double allégeance ou périlleux équilibre ?

Au début des années 1570, débute une longue période durant laquelle la Couronne n'emploie presque plus d'ambassadeurs tenants de la nouvelle foi. La Saint-Barthélemy confirme cet état de fait : si elle ne provoque pas l'extinction définitive des agents réformés, les envoyés du roi doivent dorénavant prouver leur fidélité. Exception faite de Danzay au Danemark, Nicolas de Harlay, seigneur de Sancy, est le seul diplomate clairement identifié comme huguenot qui est dépêché à l'étranger durant cette période, pour une importante mission en Suisse que sa confession favorise indubitablement. Ces deux figures ont un parcours très différent : résident de longue date, expérimenté, fidèle et respecté mais soucieux de conciliation religieuse et ouvert au dialogue avec les représentants du parti réformé au Danemark ; jeune courtisant marqué par la tuerie du 24 août 1572, flexible dans ses convictions religieuses et indéfectiblement attaché à la personne de Henri III en Suisse. Ensemble, ils constituent pourtant, durant cette vingtaine d'années, les deux visages d'un même phénomène. Leur présence à des postes aussi importants pour les intérêts royaux témoigne en outre du fait que les Valois n'ont pas fondamentalement abandonné leur politique d'emploi de représentants protestants, en dépit des nombreux conflits qui parsèment ces deux décennies. Cependant, trouver l'équilibre entre leurs deux allégeances peut être difficile pour ces agents échaudés par le massacre de la Saint-Barthélemy et alors que s'affirme la figure du roi de Navarre, nouveau chef du parti huguenot. Durant les années 1580, celui-ci développe progressivement un appareil diplomatique rival influencé fortement par Philippe Duplessis-Mornay. Cadre formateur pour les ambassadeurs du futur Henri IV, le système navarrais constitue également un pôle d'attraction pour les ambassadeurs réformés du roi de France.

I. La raréfaction des légations

Le 22 août 1572, alors que le mariage de Henri de Navarre et de Marguerite de Valois a été célébré en grande pompe quatre jours plus tôt, l'homme le plus influent du parti huguenot, l'amiral de Coligny, est victime d'une tentative d'assassinat en pleine rue. Quarante-huit heures après, face au risque de soulèvement des chefs protestants venus assister au mariage du chef de leur parti, la Couronne le fait éliminer avec plusieurs de ses coreligionnaires. La dynamique d'extermination qui en découle à Paris et en province fait plusieurs milliers de morts et relance violemment les guerres civiles. Tandis que la monarchie s'enfonce dans une crise profonde, une deuxième génération d'ambassadeurs protestants apparaît, parallèlement à l'émergence de nouveaux jeunes chefs huguenots. Sancy est alors l'unique représentant de ces agents à être employé par le roi de France, la plupart ne passant au service de la Couronne qu'à partir de 1589.

1. La Suisse : dernier poste accessible aux diplomates protestants

Après le départ de Guillaume de Grandchamp et de Grantrye de Constantinople à la fin de l'année 1570, seule une des onze légations françaises à l'étranger est encore occupée par un huguenot dont la confession est certaine : Charles de Danzay à Copenhague. Durant cette période, on retrouve seulement plusieurs diplomates qui s'étaient signalés par le passé comme des adeptes de la concorde religieuse ou comme ayant eu des sympathies envers certaines des idées calvinistes. À ce titre, les espaces déjà relevés à la veille de la première guerre de Religion continuent à se démarquer : Arnaud Du Ferrier, Paul de Foix et les frères Hurault, catholiques modérés puis royaux, occupent l'ambassade de Venise jusqu'en 1596. Au près de la Porte, François de Noailles, évêque d'Acqs, déjà connu pour son attitude tolérante vis-à-vis des protestants, remplace finalement Grandchamp entre 1572 et 1574, avant d'être lui-même relevé par son frère Gilles de Noailles¹. Un dernier poste se distingue par l'illustration qu'il donne de la manière dont les considérations religieuses continuent à impacter les missions des représentants du Très Chrétien : l'ambassade des Grisons.

¹ *Ibid.*, p. 19-21.

a. *Pierre de Grantrye : les difficultés d'un espace biconfessionnel*

En dépit de son aspect stratégique pour le roi de France², le poste de Coire avait été à plusieurs reprises laissée inoccupé³. Il avait fallu les protestations de l'assemblée des Liges grises, le *Pittag*, pour que la Couronne consente en mars 1566 à dépêcher un nouveau résident dans la haute-vallée du Rhin, en la personne de Pierre de Grantrye⁴. Neveu de Sébastien de L'Aubépine, à qui il doit sa nomination, Pierre est également le frère de Guillaume de Grandchamp, envoyé occuper le poste de Constantinople la même année, un lien qui peut d'emblée interroger sur ses accointances confessionnelles. Les controverses que doit affronter le nouveau résident de Coire montrent que la question de la foi de l'envoyé du roi de France dans l'espace helvétique n'a pas perdu de sa vigueur depuis le départ piteux de Mathieu Coignet, près de quatre années auparavant. Les Grisons, « alliés éternels » des Suisses, sont partiellement acquis à la Réforme : chaque commune ayant le droit de se déterminer sur cette question, plus de la moitié d'entre-elles, dont Coire, ont adhéré à la nouvelle foi. Arrivé à son poste en novembre 1566, le nouvel envoyé se rend rapidement désagréable aux protestants comme aux catholiques, notamment du fait de son caractère violent et ne souffrant pas la contradiction, un tempérament qui était déjà reproché à son frère⁵. Si les évangéliques déplorent son manque de subtilité diplomatique qui met en péril les intérêts français dans la région, les tenants de l'ancienne foi l'attaquent sur son orthodoxie. Ils conçoivent ainsi « quelque sinistre oppinion de lui pour le fait de la religion, pour avoir tousjours conversé avec les Luthériens »⁶, et l'accusent en outre d'entretenir des relations suspectes avec le docteur Flavio, médecin napolitain réformé réfugié au sein des Liges pour hérésie. Grantrye a en effet recueilli chez lui l'encombrant personnage, ce qu'il doit justifier à Jacques Vogel, bailli de Gaster :

Le docteur napolitain dont vous avez eu advis est ung pauvre homme a ce que j'ai de certain esté bien informé passe a deux ans a demeure en une commune appelée Saxan en la ligue Grise ou il a fait profession de medecin et ministre monstrant profession en la religion que l'on dict refformée. Depuis [...] est fugitif pour la dicte religion et n'ayant grand moyen de vivre et aussi recommandé qu'il m'a esté de beaucoup de serviteurs du Roi ici pour lui faire faire quelque bien aux biensfaits du Roi et pour servir de son art de medecine a Coire ou il y en y a grand besoing.⁷

² Les Grisons participent aux levées de troupes de manière indépendante vis-à-vis des Suisses, ils contrôlent également la Valteline, vallée importante pour les Habsbourg dans le transit des armées entre l'Italie et l'Allemagne.

³ Entre 1560 et 1562, Mathieu Coignet gère à la fois l'ambassade de Soleure et celle de Coire, sans se rendre dans cette dernière. Après le départ de Pomponne de Bellièvre à la fin de 1565, la Couronne songe à supprimer le poste et ne conserver auprès des Confédérés que la légation de Soleure.

⁴ Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., II : 1559-1610, op. cit.*, p. 130.

⁵ *Ibid.*, p. 133. *Négociations de la France..., op.cit.*, tome 3, p. 162.

⁶ Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., II : 1559-1610, op. cit.*, p. 133.

⁷ *Grantrye à Vogel*, Château d'Haldenstein, 19 février 1567, BPUN, 8 RO II/2, f. 449.

Si Grantrye lutte contre François de Bourjac, envoyé de Condé dans les Liges grises pour y effectuer des levées de troupes en 1568 durant la troisième guerre de Religion, il ne récupère pas pour autant la faveur des catholiques. L'évêque de Coire s'oppose particulièrement à l'ambassadeur, en août, il le dénonce comme hérétique devant la diète des cantons centraux et demande à ce que ceux-ci le fassent rappeler par le roi de France :

L'évêque de Coire se plaint que l'ambassadeur de France, résidant à Coire, prend parti contre lui et contre l'abbaye, et qu'il se range aux côtés des von Salis⁸, qu'il cherche à le rendre odieux ainsi qu'à tous ceux qui appartiennent à l'Église catholique, qu'il entretient des prédicateurs ambulants et qu'il mange de la viande même le vendredi des noces.⁹

Grantrye doit ainsi présenter sa défense lorsqu'il apprend la procédure dont il fait l'objet, et adresse aux cantons catholiques une missive dans laquelle il déclare que son intention a toujours été « de nuire à aucun mesmement audict S^r Evesque pour la conservation duquel et de son Eglise je me suis souvent employé avecq beaucoup de peine¹⁰ et de fascherie ». Il ajoute qu'on ne doit pas lui imputer de tels agissements, mais que les tensions tiennent en réalité au fait que « les negociations en ce pays des liges grises y sont merueilleusement¹¹ perplexes et difficiles »¹². La justification qu'apporte le diplomate à son comportement s'appuie sur une réalité incontestable : à Coire davantage encore qu'en Suisse, la position du représentant du roi est particulièrement délicate à maintenir à cause de l'affrontement entre le parti français et le parti espagnol, sur fond de tensions entre les protestants et les catholiques. Sa réponse n'empêche cependant pas ses ennemis de demander officiellement à Charles IX de relever son ambassadeur en mars 1569¹³. Cependant, Grantrye possédait des protecteurs à la Cour, et leur requête ne fut pas suivie d'effets. Tout au plus l'agent fit-il preuve de davantage de réserve dans ses interactions durant les années qui suivirent¹⁴.

La nouvelle du massacre de la Saint-Barthélemy trois ans plus tard jette le discrédit sur le diplomate, celui-ci adhérant immédiatement au récit de la version royale qui lui parvient le

⁸ Famille très influente à Coire, en majorité protestante.

⁹ *Tagsatzung der die Landgraffchaft Thurgau regierenden VII Orte*, Diessenhofen, 23 août 1568, *Eidg. Absch.*, IV. 2. 317 a., p. 395. Traduit de l'allemand : « Der Bischof von Chur beschwert sich, daß der in Chur residierende französische Ambassador gegen ihn und die Stift Partei nehme und zu denen von Salis halte, daß er ihn und alle, welche der katholischen Kirche anhangen, verhaßt zu machen zuche, daß er hergelaufene Prediger unterhalte und sogar am Eharfreitag Fleisch esse ».

¹⁰ Peine.

¹¹ Fortement.

¹² *De Grantrye aux cantons catholiques*, Château d'Haldenstein, 6 février 1569, BPUN, 8 RO II/2, f. 456.

¹³ « Der Vorschlag, sich schriftlich oder mündlich an den König von Frankreich zu wenden, damit er seinen Ambassador aus Bünden zurückberufe, wird ad instruendum genommen ». *Conferenz der katholischen Orte*, Lucerne, 2 mars 1569, *Eidg. Absch.*, IV. 2. 330 g., p. 416.

¹⁴ Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., II : 1559-1610, op. cit.*, p. 134.

18 septembre. Dès le lendemain de la réception de la missive, il déclare ainsi son dégoût à Catherine de Médicis face à « la malheureuse et fault dire execrable entreprise des meschans qui avoient conspire contre le Roi, Vous Madame, Messeigneurs vos enffans et le roi de Navarre », et ajoute en parlant des huguenots, responsables supposés du complot que « s'il eust esté possible leur donner mille fois la mort cruelle l'on ne les eust suffisamment sceu pugnir ». S'il se réjouit de l'exécution des comploteurs et se dit prêt à relayer fidèlement la parole de son maître, Grantrye ne peut ignorer que les échos de la sanglante journée ont déjà commencé à circuler en Suisse, et que le scandale grandit parmi les cantons protestants où il est question « d'une vespertine donnée a tous les huguenots par tout le royaume et que mesmes l'on n'avoit pas pardonné aux femmes et enffans »¹⁵. Aussi l'agent propose-t-il de faire imprimer une « apologie » du massacre destinée aux États protestants d'Allemagne et de Suisse, afin de palier au plus vite la réaction anti-française que l'événement ne manquera pas de provoquer. Il précise même avec détails la manière dont ce texte devra être composé, évoquant notamment les prisonniers ainsi que les secrétaires de feu l'amiral de Coligny, dont les confessions pourront être exploitées. Enfin, le diplomate conclut à propos de l'événement :

Dieu par sa sainte grace a delivré vosdictes Majestés Messeigneurs vos enffans et le royaume d'une grande ordure et peste dont tout bon chrestien doibt faire prieres et rendre graces a Dieu.¹⁶

Au sein des cantons protestants et aux Grisons cependant, l'émotion ressentie à la nouvelle du massacre était immense, et les rumeurs étaient progressivement corroborées par des témoins directs de la funeste journée, qui revenaient de Paris¹⁷. Aussi la défense acharnée de la réaction royale aux comploteurs huguenots que présente Grantrye est-elle très mal prise par ses interlocuteurs : si les Ligues acceptent de conserver leur alliance avec le roi, elles refusent les nouvelles levées que l'ambassadeur réclame contre la Rochelle. Redevenu à cette occasion sympathique aux cantons catholiques, il est, dès lors, la bête noire des protestants : des libelles d'une grande violence circulent contre lui et contre la personne même de Charles IX¹⁸, ce qui épuise le diplomate et finit par le pousser à demander son rappel, puis à quitter la haute-vallée du Rhin en juillet 1573. Le cas de Pierre de Grantrye est révélateur du fait que la question confessionnelle continue à avoir une grande importance dans la diplomatie française en Suisse : les ambassadeurs qui y sont envoyés sont encore sujets à des oppositions et des tentatives de renvoi lorsque leur confession apparaît suspecte. Si on

¹⁵ *De Grantrye à Catherine de Médicis*, Château d'Haldenstein, 19 septembre 1572, BPUN, 8 RO II/2, f. 345.

¹⁶ *Ibid.*, p. 347.

¹⁷ Grantrye cite dans sa lettre le cas de « petits pendars d'escoliers grisons », renvoyés de l'université de Paris dès le 25 août revenus à Coire. *Ibid.*

¹⁸ Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., II : 1559-1610, op. cit.*, p. 136-137.

peut admettre l'hypothèse selon laquelle Grantrye a pu être pendant un temps protestant à l'instar de son frère, il l'a été trop discrètement pour que cela puisse être clairement démontré.

b. Le renouvellement de l'alliance : mission fondamentale pour la diplomatie française

En dépit des difficultés inhérentes à sa pluralité confessionnelle et à la fragmentation de son corps politique, la Suisse demeure une alliée privilégiée durant les guerres de Religion. Avec le Danemark, la Confédération des treize cantons est la seule puissance européenne à voir le passage d'un ambassadeur ordinaire du roi de France clairement protestant durant les décennies 1570-1580 en la personne de Nicolas Harlay, sieur de Sancy. L'envoi d'un diplomate calviniste en Suisse au cours de cette période se justifie par la volonté de la Couronne de renouveler le traité de paix de Fribourg de 1516, ainsi que de placer Genève sous la protection de la France. La ville bénéficiait déjà depuis 1526 d'un traité de combourgeoisie avec Berne, mais il s'agissait de son unique lien avec les Confédérés. Depuis 1557 et le rétablissement du duc de Savoie Emmanuel-Philibert sur son trône, la cité protestante avait souhaité intégrer la Confédération pour se protéger des ambitions de son puissant voisin, mais cette option était refusée par les Waldstätten. La septième guerre de religion (1574-1576), marque une première étape dans le sens de la sauvegarde de l'indépendance de la ville de Calvin par le roi de France. Après deux années d'affrontements avec le pouvoir royal, le parti huguenot ainsi que les Malcontents dirigés par le duc d'Alençon obtiennent la satisfaction de la plupart de leurs revendications par l'édit de Beaulieu, signé le 6 mai 1576¹⁹. Cette « paix de Monsieur », très favorable aux réformés, pousse la Rome protestante à entreprendre les démarches pour demander à être intégrée au traité que Henri III désire établir avec les Suisses²⁰. Genève peut d'abord compter à la Cour sur le soutien d'Alençon, mais sa réconciliation avec le roi, puis la reprise des guerres civiles en mai 1577 mettent le projet au second plan des préoccupations de la Couronne. Parallèlement, les concessions obtenues par les huguenots lors de la paix de 1576 avaient affaibli la confiance des cantons catholiques vis-à-vis du Très Chrétien et leur avait fait craindre une rupture de l'équilibre confessionnel dans la Confédération au profit des évangéliques. Ces conditions nouvelles permettent au duc de Savoie de proposer aux Waldstätten et à Fribourg une alliance au début de l'année 1576. Après de longues négociations, celle-ci est acceptée en mai 1577 par la plupart des intéressés, puis proclamée officiellement le 28 septembre 1578. Soleure demeure le seul canton de l'ancienne foi à refuser l'union avec la Savoie.

¹⁹ Les protestants obtiennent la liberté de culte ainsi que des places de sûreté, des chambres mi-parties dans les parlements ainsi que l'indemnisation des victimes de la Saint-Barthélemy.

²⁰ Sur le traité de Soleure, voir Henri Fazy, *Genève, le parti Huguenot et le traité de Soleure (1574 à 1579), étude historique*, Genève, Henri Georg, Libraire de l'Institut, Corrairie, 1883. Voir également Édouard Rott, « Jean de Bellièvre-Hautefort... », *art. cit.*, p. 554-597.

L'affaire était de la plus haute importance pour la diplomatie royale : le roi de France courait le risque d'être proprement évincé des affaires de la Confédération. Au début de l'année 1578, les ambassades de Soleure et de Coire se trouvaient même privées simultanément de leur titulaire tandis que le soutien des Waldstätten à la politique française s'effritait à la faveur des difficultés de la Couronne à payer les pensions arriérées. Même le puissant et influent avoyer²¹ de Lucerne, Ludwig Pfyffer d'Altshofen, rejoignait progressivement le camp des adversaires de Henri III en soutenant les ouvertures d'Emmanuel-Philibert²². Pfyffer s'était pourtant particulièrement illustré par le passé par ses actions au bénéfice de la monarchie : entré au service de la France depuis 1553, capitaine puis colonel de la garde suisse en 1563, propriétaire d'un régiment engagé contre les huguenots, il avait efficacement protégé la fuite de Charles IX et de sa famille de l'attaque de Condé lors de la surprise de Meaux en 1567, puis avait mené la charge décisive qui avait permis à l'armée royale d'emporter la victoire lors de la bataille de Montcontour en 1569. Revenu à Lucerne la même année, ses succès militaires lui avaient ouvert les portes d'une brillante carrière au sein de sa ville : à partir de 1571, il occupe la charge d'avoyer sans discontinuer durant vingt-deux ans. Surnommé « le roi des Suisses », il est l'homme le plus influent des cantons forestiers et aiguillonne également toute la politique confédérale dans le sens des intérêts catholiques, notamment en ce qui concerne le recrutement des troupes et les affaires extérieures²³.

L'alliance des cantons catholiques avec le duché de Savoie constituait une déroute de la diplomatie française sans précédent depuis l'établissement de l'alliance perpétuelle. Toutefois, le roi pouvait encore compter sur le soutien de Soleure, canton attaché à l'ancienne foi, mais également toujours fidèle à son lien avec son puissant voisin de l'Ouest. À partir de cet acquis, l'ambassadeur en Suisse, Jean de Bellièvre-Hautefort, songeait à contrebalancer l'union savoyarde catholique par une alliance regroupant les cantons désireux de maintenir l'indépendance de Genève. Entamant en ce sens les négociations discrètement avec Berne et Soleure en 1578, l'ambassadeur parvient obtenir leur assentiment sans froisser les Waldstätten. Finalement, le traité de Soleure est signé le 8 mai 1579, ce qui permet à la diplomatie française de prendre sa revanche sur le traité de Lucerne du 8 mai 1577. En plus des deux cantons directement intéressés à la protection de Genève, l'alliance rassemble autour de Henri III tous les cantons évangéliques, les dizains valaisans ainsi que les Liges Grises, formant ainsi un ensemble à même de contrebalancer l'union des catholiques avec la Savoie,

²¹ Équivalent de bourgmestre dans certaines villes suisses.

²² Édouard Rott, *Histoire de la représentation...*, II : 1559-1610, *op. cit.*, p. 229-230.

²³ Markus Lischer, « Louis Pfyffer d'Altshofen », dans *Dictionnaire historique de la Suisse DHS* [En ligne], 2016, mis en ligne le 28 septembre 2010, URL : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/014468/2010-09-28/>. Sur Pfyffer, voir Philipp Anton von Segesser, *Ludwig Pfyffer und seine Zeit. Ein Stück französischer und schweizerischer Geschichte sechszehnteil Jahrhundert*, 4 volumes, Bern, Druck und Verlag von K. J. Wyss, 1880-1882.

inféodée à l'Espagne²⁴. Afin de finaliser et de faire ratifier cet accord capital dans les relations franco-suisse, Henri III choisit de dépêcher deux ambassadeurs : Nicolas Harlay, sieur de Sancy et Jacques François de La Chaise. Ces deux diplomates n'ont pas été sélectionnés par la Couronne au hasard, leur qualité de huguenot contribue à donner sa coloration au traité et à rassurer les alliés évangéliques qui avaient craint jusqu'au bout que le roi ne change d'avis.

La mission ainsi que la carrière de Jacques François de La Chaise sont assez peu connues : Édouard Rott, qui relève sa confession, indique qu'il fut chargé d'une « mission financière et politique » auprès des cantons et de la république de Genève²⁵. Choisi pour ses compétences comptables, il remplace au dernier moment Grangier de Lyverdis pour seconder Bellièvre dans la distribution d'un acompte aux officiers créanciers du roi de France. Arrivé en Suisse en mars 1579, il se rend à Genève, où il annonce l'arrivée prochaine du nouvel ambassadeur ordinaire²⁶, puis à Zürich où il participe à quelques négociations relatives au traité. Il repart en France au début du mois de juin, non sans avoir défendu son maître contre les attaques de la diplomatie savoyarde. Le cas de Sancy, nouveau résident de Soleure qui remplace Bellièvre à ce poste, est en revanche bien plus connu et étudié²⁷. Figure éminente et particulièrement originale, du fait de son parcours qui n'est semblable à celui d'aucun autre diplomate protestant au service de la monarchie, Nicolas de Harlay mérite d'être présenté plus amplement avant d'entrer dans les détails de sa mission.

c. Nicolas de Harlay, seigneur de Sancy : le choix d'un diplomate huguenot

Né en 1546, le jeune Nicolas appartient à la lignée des Harlay, l'une des plus illustres dynasties parlementaires de Paris. Cette puissante famille traverse avec succès la période des guerres de Religion, parvenant à faire occuper à ses membres de nombreux postes importants au sein de différentes institutions, et se signalant par un dévouement absolu à la Couronne²⁸. En dépit de cette naissance avantageuse, Sancy éprouve assez rapidement les difficultés posées par les clivages confessionnels jusqu'au sein de son foyer. Il est élevé dans la religion calviniste par sa mère, qui se convertira finalement au catholicisme, tandis que son père, demeuré catholique, le fait placer à Strasbourg à ses douze ans auprès de précepteurs luthériens afin de lui donner une solide formation

²⁴ Édouard Rott, « Jean de Bellièvre-Hautefort... », *op. cit.*, p. 585.

²⁵ Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., II : 1559-1610, op. cit.*, p. 136-137.

²⁶ Henri Fazy, *Genève, le parti Huguenot..., op. cit.*, p. 78.

²⁷ Outre ce qu'Édouard Rott a écrit sur ses différentes missions suisses, on s'appuiera principalement sur le travail de Gilbert Schrenck, entièrement consacré à ce personnage : Gilbert Schrenck, *Nicolas de Harlay..., op. cit.* Nicolas de Harlay, sieur de Sancy, *Discours sur l'occurrence..., op. cit.*

²⁸ Le cousin de Nicolas, Achille I^{er} de Harlay incarne cette réussite et cette fidélité à la Couronne : premier président du Parlement de Paris de 1582 à 1611, il est resté célèbre pour être demeuré inflexible face au duc de Guise durant la journée des barricades le 12 mai 1588, puis avoir cherché à tout prix à restaurer l'ordre au profit du roi.

juridique²⁹. À l'instar de Danzay avant lui, il profite de son séjour strasbourgeois pour acquérir la maîtrise de l'allemand, outil diplomatique qui lui sera d'une grande utilité pour justifier, plus tard, son emploi comme ambassadeur. La suite du parcours étudiant de Sancy est peu connue, Gilbert Schrenck indique que le jeune homme est inscrit en octobre 1567 à l'université d'Heidelberg, cité allemande calviniste, il a alors vingt-et-un ans. On retrouve sa trace en août 1572, quelques jours après la Saint-Barthélemy, lors des massacres d'Orléans qui suivent la sanglante journée parisienne. Agrippa d'Aubigné, qui a écrit un pamphlet intitulé *Confession catholique du Sieur de Sancy*³⁰ après 1597, l'accuse d'avoir, à ce moment, abjuré sa foi protestante puis participé activement à pourchasser ses propres coreligionnaires. L'homme de lettres huguenot met ainsi ces mots dans la bouche de Nicolas de Harlay lorsqu'il relate cet épisode bien peu glorieux de sa vie à du Perron, son confesseur :

Et à ce propos je vous conterai un brave traict que je fi à ma seconde conversion. Nous estions à Orleans, l'Abbé du... et moi, quand le massacre se fit. L'Abbé me conseille de sortir en ruë l'espée à la main, et faire le massacreur, pour sauver ma vie. Voyant que ce conseil avoit succédé, et que pour avoir mis mon espée dans le corps d'un pauvre chappelier mort, j'estois le bien venu parmi les tueurs, il me va souvenir du Sire... (à qui je devois encor ma nourriture de quatre mois). Je m'en vai à sa porte avec... et autres compagnons. Ce bon homme estoit à genoux en sa chambre, se preparant à la mort. Quand il ouït ma voix à la porte, où il courrut soudain, me reçeut plein de joie, et s'escria tournant les yeux au Ciel : O Dieu, tu m'as envoyé cet ami comme un Ange, pour me secourir en mes peines. Ce fut bien pour l'en oster : car je lui fourre quant et quant mon espée dans le corps, et le fis bien achever.³¹

Ce récit glaçant d'un Sancy qui conjugue l'infamie avec l'apostasie a longtemps été observé avec la plus grande circonspection par les historiens³² : Aubigné rédige ces lignes après que Sancy s'est finalement définitivement converti au catholicisme en 1597. L'objectif de ce pamphlet, dans lequel il dénonce plusieurs autres apostats tels que Jean de Morlas, est avant tout de décrire l'antithèse du comportement que doit avoir un huguenot droit dans sa foi. Toutefois, si l'œuvre d'Aubigné ne saurait être considérée comme un récit historique, la participation de Nicolas de Harlay aux tueries est bien attestée par plusieurs sources. Celui-ci aurait ainsi accompagné une escouade catholique qui a exécuté plusieurs dizaines de personnes dans le secteur de l'université, il aurait lui-

²⁹ Gilbert Schrenck, *Nicolas de Harlay...*, op. cit., p. 26.

³⁰ Agrippa d'Aubigné, *Confession catholique du Sieur de Sancy et declaration des causes tant d'Etat que de religion qui l'ont meu à se remettre au giron de l'Église Romaine*.

³¹ *Ibid.*, p. 102.

³² Thierry Wanegffellen qualifie l'ouvrage de « sommet de perfidie et de médisance ». Thierry Wanegffellen, *Ni Rome ni Genève...*, op. cit., p. 432.

même « pillé et tué ça et là » avec sa bande³³. Dans ce contexte de folie exterminatrice, le jeune huguenot n'eut sans doute pas d'autre choix que d'abjurer pour sauver sa vie, à l'instar de Henri de Navarre quelques jours plus tôt. La solidité de sa conversion est cependant très faible. Lui-même en 1597, déclarera au légat du pape Alexandre de Médicis que son abjuration n'était que de surface :

Sancy a toujours été hérétique jusqu'ici, ayant été élevé en Allemagne, dans sa petite enfance, par des protestants. Son père ne l'était pas, sa mère, oui, qui se convertit également mais qui est fort âgée. Il affirme n'avoir jamais rien su de la foi catholique mais être bien instruit 'en tous points et articles de l'hérésie contre la sainte Eglise catholique romaine'. Sous Henri III, il a feint d'être catholique, mais avec peu de diligence, et tout en continuant d'observer les rites de l'hérésie. Il s'est d'ailleurs déclaré hérétique avant la mort du feu roi. Il a permis à sa femme, qui est catholique, d'élever ses enfants dans sa religion, mais il lui a enlevé ses fils pour les envoyer en Allemagne.³⁴

Après cet épisode, Sancy est amené à remplir une mission avec d'autres membres de sa famille au service du duc d'Anjou qui cherche à obtenir une principauté dans le Nord avec l'aide des insurgés néerlandais. Au début de l'année 1573, il se rend ainsi à Cologne où il informe secrètement Louis de Nassau des événements de France ainsi que des motifs de rapprochement d'Anjou, de Henri de Navarre et des Malcontents³⁵. Il achève ensuite ses études à Valence et épouse en 1575 Marie Moreau, catholique, fille de Raoul Moreau, trésorier de l'Épargne à la généralité de Paris, avec qui il aura neuf enfants. Ses quatre filles sont élevées dans la confession de leur mère et entreront dans les Ordres, tandis que les cinq garçons suivent l'exemple de leur père et sont envoyés à Strasbourg. Ce mariage, ainsi que l'éducation de ses enfants, témoigne de la souplesse dont pouvait faire preuve Nicolas de Harlay vis-à-vis de sa foi, jusque dans son propre cercle familial³⁶. Après avoir obtenu sa licence de droit, il poursuit sa carrière jusqu'à être nommé le 25 février 1579 maître des Requêtes de l'Hôtel du roi à l'âge de trente-trois ans. Remarqué par Henri III, il est rapidement affecté aux affaires étrangères. Le 28 février 1579, trois jours seulement après avoir obtenu son premier office, il se voit remettre ses lettres de créance pour occuper le poste d'ambassadeur résident en Suisse. Il arrive à Soleure le 4 avril afin de parachever le traité d'alliance élaboré par Bellièvre. Le roi a-t-il eu connaissance de la véritable confession de son nouveau représentant en Helvétie ? La correspondance du nouvel ambassadeur au cours de sa légation ne permet pas de trancher

³³ Gilbert Schrenck s'appuie sur le témoignage d'un étudiant allemand, Johann-Wilhelm von Botzheim, qui fournit la description des tueries. Gilbert Schrenck, *Nicolas de Harlay...*, *op. cit.*, p. 31-33.

³⁴ *Alexandre de Médicis*, 27 avril 1597, dans Alexandre de Médicis, *Lettres du cardinal de Florence sur Henry IV et sur la France, 1596-1598*, éd. Raymond Ritter, Paris, 1955, p. 137.

³⁵ Gilbert Schrenck, *Nicolas de Harlay...*, *op. cit.*, p. 35-36.

³⁶ Les clivages confessionnels de l'époque, aussi forts soient-ils, n'empêchaient en rien la constitution d'unions mixtes. Voir Barbara Diefendorf, « Les divisions religieuses dans les familles parisiennes avant la Saint-Barthélémy », dans *Histoire. Économie et Société*, n°1, 1988, p. 55-77.

définitivement cette question³⁷. Toutefois, le fait qu'il soit envoyé auprès des Confédérés précisément pour finaliser un accord à l'avantage des cantons protestants, conjointement avec le huguenot de La Chaise, laisse penser que le choix de Sancy relevait davantage que de la simple coïncidence.

2. Le « huguenot royal » : la mission de Sancy en Suisse

Les négociations de Nicolas de Harlay auprès du corps helvétique, davantage encore que celles des précédents diplomates envoyés vers cet espace, intriquent politique et religion de manière indissociable. Envoyé faire ratifier un traité à l'avantage des puissances protestantes, il se trouve encore en poste lorsque débute la septième guerre de religion.

a. *Combattre l'influence du duc de Savoie en Helvétie*

Le nouveau résident ordinaire s'attache immédiatement à servir la politique royale dans la région, il reste accompagné de Bellièvre jusqu'à la fin de mai, une fois la conclusion de l'accord obtenue. Celle-ci soulève immédiatement l'indignation des Waldstätten : le 22 de ce même mois, il informe Berne que Lucerne et Pfyffer lui ont fait parvenir une lettre de protestation. Plaidant son dévouement à la cause commune, l'ambassadeur affirme sa volonté d'aller jusqu'au bout en dépit des menées d'Emmanuel-Philibert auprès des cantons catholiques :

Vous congnoistrez la bonne intelligence que Monsieur le Duc de Savoie a avecque les Cinq Cantons, veu que ses ambassadeurs estoient encore a Berne il y eut huit jour samedi seizieme de ce mois qui fut le jour que vous vous resolustes de ce Traicté. Et neantmoins dès le XXI^e qui ont par lesdits cinq cantons faict escrire une lettre pleine de querelles et par le colonel Pfiffer la presente au Seigneur Balthazar³⁸. Par la Messieurs vous donner et aux uns et aux autres plus de courraige de la mener a bout devant que par leurs menées ou de quelque autre prince que ce soit ce nostre traicté tant salutaire a tous puisse estre rompu.³⁹

Dans une autre dépêche qu'il adresse un mois plus tard à la cité évangélique, le résident de Soleure se fait plus explicite lorsque les Waldstätten tentent d'élargir leur alliance savoyarde aux cantons voisins biconfessionnels, Appenzell et Glaris. Sancy voit dans cette manœuvre la main du roi d'Espagne qui cherche à étendre son influence dans les vallées alpines :

³⁷ La manière dont Sancy prend ses distances avec ses coreligionnaires révoltés contre le roi lorsqu'éclate la septième guerre de Religion peut cependant indiquer que sa foi est connue et qu'il doit par conséquent d'autant plus faire étalage de sa fidélité à la Couronne.

³⁸ Balthazar Cressier, secrétaire-interprète de l'ambassade, plusieurs fois ambassadeur intérimaire en l'absence du résident de Soleure.

³⁹ *Sancy au Canton de Berne*, 22 mai 1579, BPUN, 8 RO I/17, f. 541.

Combien que il n'importe pas moins au repos et seureté de vous et de vos estats qu'au bien des affaires du Roi que Messieurs de Glaris et Appenzel ne se laissent point emporter à ceste alliance de Savoie, si ne laisserai je de vous remercier de la peine qu'il vous plaist prendre de leur en escrire. J'espere que conjoignant ainsi nos efforts pour detourner les pratiques du Roi d'Espagne et de Monsieur de Savoie nous empescherons si Dieu plaist que le mal ne gaigne davantage en ces Ligues.⁴⁰

Le résident de Soleure fait ici notamment référence aux pressions que les Schwitzois tentent d'exercer sur les notables glaronais afin de les pousser à entrer dans leur confédération⁴¹. Une telle rhétorique n'est pas employée par hasard : en convoquant ici l'ombre menaçante de Philippe II, il espère accélérer la ratification du traité par les alliés protestants et les pousser à soutenir son maître. L'ambassadeur s'apprête en effet à réclamer pour Henri III 100 000 écus lors de la diète de Bade qui doit se tenir quelques jours plus tard, une demande qui ne peut qu'être mal perçue par des Confédérés, toujours en attente du remboursement de leurs créances. À Genève, l'inquiétude grandissait à mesure que l'agent repoussait la validation définitive la traité, celle-ci ayant été plusieurs fois retardé à cause des manœuvres d'Emmanuel-Philibert. Le 11 août, Théodore de Bèze adresse une dépêche à Rudolf Gwalther, successeur de Bullinger à Zurich, dans laquelle il se montre très affecté par les retards successifs. Les suspicions qu'il y évoque vis-à-vis du nouveau représentant du roi en Suisse, dont il ignore quelle sera la conduite, permettent de constater qu'à ce moment, Sancy est encore inconnu parmi les cercles réformés helvétiques⁴². Toutefois, en dépit des oppositions, l'ambassadeur parvient finalement à présider la ratification du traité le 29 août à Soleure, apportant à la diplomatie française dans la région une victoire incontestable. Bellièvre lui-même souligne le travail efficace de son successeur pour « prendre pied es Cinq Cantons » et ramener Fribourg, maillon faible de l'alliance catholique, à son amitié traditionnelle avec la Couronne⁴³. Le mécontentement soulevé parmi les Confédérés après la nouvelle demande financière de Henri III pousse le diplomate à quitter les ligues au début du mois de septembre, laissant l'intérim à Balthazar de Cressier, habitué à ce poste.

Sancy ne manque pas de passer préalablement par Genève, afin de mettre à profit la protection désormais accordée par le roi de France à la cité réformée pour apaiser les troubles du Dauphiné. Dans cette province, la situation était en effet particulièrement orageuse : autour de Romans, des paysans avaient commencé à s'armer contre les excès des hommes de guerre et attaquaient des

⁴⁰ *Sancy au Canton de Berne*, Soleure, 19 juin 1579, *ibid.*, f. 542.

⁴¹ *Gallati à Sancy*, Glaris, 11 juin 1579, *ibid.*, f. 485.

⁴² *Bèze à Gwalther*, Genève, 11 août 1579, dans Théodore de Bèze, *Correspondance de Théodore de Bèze, Tome XX (1579)*, éd. Alain Dufour, Béatrice Nicollier et Reinhard Bodenmann, Genève, Droz, 1998, p. 152-153.

⁴³ *Mémoires et instructions de ce que jay (Hautefort) prié le Seigneur de La Chaise notaire et secretaire du Roy de dire de ma part à S.M. sur le traicte de la ville de Geneve*, fin mai 1579, BPUN, 8 RO I/17, f. 460-466.

compagnies d'ordonnance. Au printemps, la révolte avait pris un tournant préoccupant pour la Couronne lorsque les insurgés étaient parvenus à prendre la place forte de Château-double, terrorisant les seigneurs et les élites urbaines. Catherine de Médicis arrive dans la province à l'été dans le cadre de son voyage dans le sud du royaume, mais le chef des huguenots, Lesdiguières, refuse de rencontrer la reine mère et ne montre pas de zèle à éteindre la jacquerie. Parvenu à Genève dans ce contexte tendu, Sancy exploite habilement la nouvelle alliance tissée avec la cité calviniste, en vertu de la forte influence que celle-ci exerce sur les protestants de la province insubordonnée. Remémorant aux Genevois ce qu'ils doivent à la France, le représentant du roi exhorte ainsi le Conseil de la ville à dépêcher aux réformés dauphinois « une personne de considération »⁴⁴, afin de les pousser à marcher promptement contre les paysans qui osent braver l'autorité de son maître :

Il n'y avoit personnes en ce monde plus propres pour les admonester de leur devoir envers Dieu, leur prince naturel, et leur patrie, que vous [...]. Je vous supplie donc, par les honnestes offres que dernièrement il vous pleuct me faire, que [...] Vous vueillez députer quelque notable personnage d'entre vous vers le Sr Desdiguières et les églises Réformées de Daulphiné pour leur faire entendre la bonne volonté du Roi en vostre endroit, et le tort qu'ils feroient à leur réputation s'ils vouloient aujourd'hui, seuls de tout le Royaulme, nourrir et fomentier ce feu de guerre civile, lequel est, par la grâce de Dieu, estainct par tout ailleurs et ne se peult, ce semble, rallumer que par leur faulte et mauvaise volonté.⁴⁵

En dépit des insatisfactions financières qu'il laisse derrière lui, la mission de Sancy en Suisse est un plein succès : le traité a été ratifié et il repart de Genève en ayant commencé à tisser des liens avec ses principaux acteurs⁴⁶. Revenu en France, l'ambassadeur est chaleureusement félicité pour ses réussites : Catherine de Médicis écrit à Henri III afin de lui demander de récompenser le fidèle agent en le faisant entrer en son Conseil⁴⁷. Durant ces six mois, le diplomate a pu articuler efficacement sa foi protestante avec les nécessités de la diplomatie royale, ses missions étant également dans l'intérêt du parti huguenot. Son comportement vis-à-vis de la cité de Calvin durant la crise du Dauphiné met cependant en lumière un trait de sa personnalité qui ne le quittera pas : redevable à la Couronne de sa fulgurante ascension, Sancy fait passer d'abord les intérêts supérieurs du roi de France, en toute situation.

⁴⁴ 2 septembre 1579, dans *Fragmens biographique...*, *op. cit.*, p. 52.

⁴⁵ Harlay de Sancy au Conseil de Genève, 1^{er} septembre 1579, Archives de Genève, Portefeuille historique, n°2009, cité dans Henri Fazy, *Genève, le parti Huguenot...*, *op. cit.*, p. 206-207. Le résumé de ce discours se trouve également dans les registres du Conseil de Genève : 2 septembre 1579, dans *Fragmens biographiques...*, *op. cit.*, p. 52.

⁴⁶ Nicolas de Harlay, sieur de Sancy, *Discours sur l'occurrence...*, *op. cit.*, p. 71.

⁴⁷ « Mon fils, je vous escripvis par le s^r de Sancy, vostre ambassadeur en Suisse, en sa faveur, afin qu'il vous plaise le faire de vostre Conseil ; j'ai esté requise de vous redire encores sur ceste occasion, comme j'ai bien voulu de bon cœur, espérant qu'il sera pour vous y faire bon service ; car il peult et beaucoup en sa profession ». *Au Roy monsieur mon filz*, 11 octobre 1579, dans Catherine de Médicis, *Lettres de Catherine de Médicis*, tome 7, éd. Hector de La Ferrière, Gustave Baguenault de Puchesse, Paris, Imprimerie nationale, 1899, p. 165.

b. Une attitude sans ambiguïté face aux révoltes huguenotes

Nicolas de Harlay est renvoyé en Helvétie au début de l'année 1580 et se trouve à nouveau à Genève en février. Particulièrement bien accueilli par les Genevois⁴⁸, il est chargé par Henri III d'agir en faveur de l'helléniste Henri Étienne et de lui permettre de revenir en France⁴⁹. Celui-ci s'était alors attiré les foudres du Conseil de la cité après la publication de son *François italianisé*, dont les propos avaient fait scandale⁵⁰. Après plusieurs semaines de discussions, l'ambassadeur n'obtient finalement pas satisfaction sur ce point, Estienne est emprisonné⁵¹. Plus intéressante est sa deuxième mission : le seigneur de Sancy est chargé d'exposer à Théodore de Bèze, au nom du roi, ses projets pour mettre fin aux guerres civiles qui ensanglantent le royaume et divisent ses sujets. Pour cela, il souhaiterait opérer la concorde entre les deux religions et sollicite l'aide de l'éminent réformateur. Le diplomate le rencontre finalement en compagnie de Michel Roset, syndic de Genève, entre le 4 et le 12 février et lui fait état des discrets regrets de son maître concernant la Saint-Barthélemy, ainsi que de sa proposition :

Le Roi sachant que vous avez toujours eu quelque attachement pour votre patrie, et que vous avez été touché des maux qui l'ont affligée, m'a chargé de vous parler à cœur ouvert et de vous dire qu'il est fâché de ce qui s'est passé et d'avoir consenti à plusieurs choses desquelles il ne sentoit pas la conséquence à cause de sa jeunesse.

On a fait mourir bien des gens dans la pensée qu'ils étoient ses ennemis capitaux quoiqu'ils ne le fussent point. Mais aujourd'hui on ne distingue point une religion de l'autre, car il connoît que ceux de la sienne qui ont moins sujet de remuer forment de grandes entreprises, et parce que le mal du côté de ceux de la religion vient d'une défiance qui n'est pas sans fondement, le Roi souhaiteroit que vous voulussiez lui indiquer quelque moyen pour la dissiper et la route à suivre pour entretenir la paix, quoiqu'il soit sollicité à la guerre.⁵²

À cette résolution audacieuse, Théodore de Bèze répond de manière dilatoire :

⁴⁸ La femme de Sancy se voit même offrir un « présent » de la part du Conseil de Genève. *13 février 1580*, dans *Fragmens biographiques...*, *op. cit.*, p. 52.

⁴⁹ « Ont été lues lettres du Roi qui portent qu'il souhaite, à l'imitation de ses ancêtres, de faire fleurir en France plus que jamais les belles-lettres et les sciences qui ont de tout temps fait tant d'honneur à son royaume, et qu'ayant appris le rare savoir que s'étoit acquis Henri Étienne son sujet, dans les langues grecque et latine, et la réputation qu'il s'étoit attirée par l'impression de quantité de bons auteurs, il souhaiteroit bien que nous lui permissions de retourner en France ». 13 février 1580, dans *ibid.*, p. 52.

⁵⁰ Gilbert Schrenck, *Nicolas de Harlay...*, *op. cit.*, p. 45.

⁵¹ « Henry Étienne est excommunié et mis en prison pour avoir imprimé un livre plein de choses scandaleuses et indignes d'un chrétien, pour avoir manqué à M. de Beze qui lui reprochoit l'abus qu'il faisoit de ses talents et sa mauvaise réputation étant communément appelé le Pantagruel de Genève et Prince des Athées, enfin pour avoir dit qu'il falloit être hypocrite pour plaire au Consistoire ». *13 mai 1580*, dans *Fragmens biographiques...*, *op. cit.*, p. 55.

⁵² 13 février 1580, dans *ibid.*, p. 52.

Je suis trop petit pour mériter qu'un tel Roi s'informe si je suis au monde et pour qu'il désire avoir mon avis sur une affaire de cette importance. Et à la vérité, je desirerois scavoir quelque chose qui peut servir à la paix, mais l'affaire estant de tel poids, il merite bien qu'on y pense.⁵³

Quelques jours plus tard, le réformateur évoque brièvement à Guillaume Stuart de Vézines la rencontre qu'il vient d'avoir avec l'ambassadeur, sans développer la proposition que celui-ci lui a faite⁵⁴. À ce moment, Bèze est surtout inquiet de l'incapacité du roi de France à faire face aux attaques répétées que subit l'édit de Nérac du 28 février 1579 de la part des catholiques. L'accord avait dévolu aux protestants quatorze places de sûreté, qu'ils refusent désormais de rendre de peur d'être balayés par la réaction catholique, ce que le réformateur estime compréhensible malgré ses appels à respecter l'autorité de Henri III. Depuis le 29 novembre en effet, Henri de Bourbon-Condé s'est emparé de La Fère en Picardie. Si sa révolte n'est pas appuyée par la majorité des réformés, elle fait craindre l'éclatement d'une nouvelle guerre civile. Les discussions entamées par Sancy avec Bèze au sujet de la pacification du royaume ne vont pas plus loin, toutefois, il est intéressant d'observer que celui-ci était à nouveau l'agent idéal pour mener à bien cette mission. En tant que huguenot dévoué à la Couronne et qui avait pu acquérir une expérience des affaires helvétiques, il était un atout indiscutable du roi pour exposer son projet irénique au réformateur.

Le 15 avril, lorsque Henri de Navarre décide finalement d'appuyer Condé et prend les armes contre la Couronne, Sancy se trouve en Suisse afin de mener à bien plusieurs missions délicates et partiellement contradictoires. Il a pour tâche de solliciter un nouvel emprunt auprès des Confédérés, ainsi que de repousser les assauts de la diplomatie espagnole et savoyarde qui avait profité de son absence pour reprendre pied en Helvétie. Enfin, il doit lutter contre les agents de Condé et Navarre qui cherchent le soutien des cantons évangéliques. De tels objectifs obligent ainsi le diplomate à jouer sur plusieurs tableaux. Aux catholiques, qu'il sait inquiet de la politique louvoyante de Henri III⁵⁵, il exprime sa condamnation sans équivoque du soulèvement protestant qui met en danger la concorde civile dans le royaume. La missive qu'il adresse à Fribourg est particulièrement éclairante sur la ligne de conduite suivie par le résident de Soleure : celui-ci défend avant tout la politique de son maître et rejette l'entière responsabilité de la faute des troubles sur les huguenots, sans faire

⁵³ Genève, Archives d'État, *Registre des Conseils*, samedi 13 février 1580, dans Théodore de Bèze, *Correspondance de Théodore de Bèze, Tome XXI (1580)*, éd. Alain Dufour, Béatrice Nicollier et Hervé Genton, Genève, Droz, 1999, p. 290.

⁵⁴ Bèze à [Guillaume Stuart, SR. de Vézines], [Genève], [fin février 1580], dans *ibid.*, p. 34-42.

⁵⁵ Les Waldstätten se montraient notamment particulièrement inquiets des vues du duc d'Anjou, frère du roi, sur les Pays-Bas, et craignaient un soutien français aux Néerlandais révoltés contre le roi d'Espagne : « Vous verrez que ce fut le colonel Pfiffer qui porta la parole, lequel a la vérité est du tout contraire à l'entreprise de Flandres, comme aussi sont la plupart des cantons catholiques, estimants que le parti des Protestans en est grandement fortifié ». *Sancy à Bellièvre*, 5 janvier 1580, BPUN, 8 RO I/17, f. 448.

mention des nombreuses infractions à l'édit de Nérac dont se sont rendus coupables les ligues catholiques. Cette longue justification mérite d'être citée dans son intégralité :

Nos huguenots ont par plusieurs departemens fait demonstration de vouloir rentrer en nouveaux troubles, [...] Sa Majesté n'a rien en tant à cœur depuis la conclusion de son dernier edict de paciffication que de le faire establir maintenir et garder en tous les endroicts de son royaulme affin que ses subjects tant d'une que d'aulture religion vesqueussent en paix et tranquillité les uns avec les aultres.

Neantmoins il s'est recongneu puis nagueres que en plusieurs de ses provinces ceulx de la nouvelle religion se sont eslevés en armes, ont pris prisonniers ses subjects iceulx mis à rançon et fait tous autres actes d'hostilité [...].

Et pour vous faire congnoistre qui y a eu beaucoup de mauvaises intention esdite de la nouvelle religion au mesme temps que ceste entreprise de Picardie a esté tantée Ils ont pris en la Guyenne plusieurs villes par surprise et exercé sur les habitans d'icelles des cruautés extrêmes et n'ont pas eu moins de contenance toutes leurs actions et deportemens que de vouloir rentrer avant j'ay dict ci devant en nouveaux troubles. De quoi Magnifiques Seigneurs je vous ai bien voulu advertir pour vous ren[dre] tousjours plus capables de la droite et sincère intention de sa Majesté a la conservation du repos de son royaulme et l'observation de son dernier edict de paciffication, elle essayera par toutes les plus douces voies quelle pourra d'intervenir mais si la mauvaise intention s'est recongneue en ceulx de ladite religion perseveroit qu'il n'y eust moyen de les reduire par raison ains qu'il y fallut venir par la force.

Sa Majesté s'assure tant de vostre entiere affection a l'entretenelement de la foi catholique apostolique et romaine (pour la protection de laquelle elle est aujourd'hui tellement tourmentée par ceulx de la nouvelle religion) que vous ne l'abandonnez point mais lui assistez de pareille affection et magnanimité que vous avez fait par le passé. Depuis ce que dessus j'ai eu nouvelles de la Court par lesquelles on me mande que Monsieur frere du Roi a entrepris de faire observer l'edit de paciffication pour tous le Royaulme et promis à Sa Majesté de s'y employer de tout son pouvoir. D'aulture part que les huguenots ayant failli à toutes leurs entreprises font maintenant demonstration de desirer rien tant que l'entier establissement de la paix et de se soubmettre a la justice, de sorte que je n'estime point que nous revenions aux armes, mais si les choses s'enfustoient davantaige comme je n'espere pas, je vous en escrirai plus amplement comme a ceulx lesquels j'ai de tout temps tenu estre des plus affectionnés serviteurs du Roi.⁵⁶

Les efforts de Sancy pour plaider son attachement à la cause catholique et royale finissent par porter leurs fruits : le 12 juin, à la diète de Baden, il parvient, non sans difficultés, à obtenir la levée puis l'envoi vers le Dauphiné de plusieurs enseignes destinées à son maître. Parallèlement à ses manœuvres vis-à-vis des cantons catholiques, le diplomate joue une double partition avec les villes protestantes helvétiques. En effet, l'escalade des tensions en France n'a pas totalement éteint ses projets à l'égard de Genève : au début du mois de mars, il sollicitait encore l'aide de Théodore de Bèze pour appeler ses coreligionnaires français à la paix⁵⁷. Arrivé parmi les Confédérés, il expose le

⁵⁶ *Sancy au Canton de Fribourg*, Soleure, 28 mai 1580, *ibid.*, f. 545.

⁵⁷ *Genève*, *Archives d'État, Registre des Conseils*, lundi 14 mars 1580, dans Théodore de Bèze, *Correspondance de Théodore de Bèze, Tome XXI...*, *op. cit.*, p. 291.

plan de pacification du roi à Berne au début du mois de mai. Si ses propres lettres n'ont pas été conservées, les dépêches que Berne adresse à Bèze pour requérir son avis sur la question⁵⁸, puis les délibérations du Conseil de Genève permettent d'en appréhender le contenu. Dans ce contexte d'escalade des tensions, Sancy a ainsi proposé au nom de son maître « que les villes que tiennent ceux de la Religion receussent garnison de Suisses protestants, dont les chefs promettoient de garder les villes au Roi, et par ce moyen on osteroit les armes de la main du peuple »⁵⁹. Par cette offre, le roi recherche encore un ultime terrain d'entente : l'idée de faire tenir par des soldats suisses réformés les places-fortes que les huguenots refusent de rendre aurait l'avantage de rassurer ces derniers, tout en assurant l'obéissance des troupes au souverain qui les paie. Bèze montre des signes d'intérêt pour l'entreprise, et « renvoie ceste deliberation à ceux de la Religion qui sont parmi les affaires et lesquels peuvent mieux juger ce qui leur est nécessaire »⁶⁰. Ce projet audacieux se heurte toutefois à l'engagement de Henri de Navarre dans la guerre, qui rend dès lors toute conciliation impossible à court terme⁶¹. Il rencontre également l'opposition des cantons évangéliques, surtout Berne et Zurich, opposés au service étranger⁶².

Tandis qu'il s'emploie sans succès à s'attirer les faveurs des cités protestantes helvétiques, Sancy est également vigilant à ce que celles-ci ne viennent pas en aide aux révoltés : dès le début du mois de mars, il demande au Conseil de Genève de ne pas céder aux sirènes de Jean-Casimir du Palatinat, qui exhortait la cité du Léman à venir en aide aux réformés en lutte contre Henri III⁶³. À Berne, le résident de Soleure requiert que les membres du Conseil surveillent de près le comportement de leur vassal, le baron d'Aubonne, qui menace de se rendre dans le Dauphiné avec une troupe qu'il réunit afin de soutenir les protestants. Si l'ambassadeur suit l'affaire de près, assurant qu'il « ne faillirai d'en advertir incontinent Sa Majesté »⁶⁴, il ne parvient pas à empêcher le remuant gentilhomme de partir finalement en France mettre son épée au service de la cause de Condé et Navarre. À la fin du mois d'août, il adresse à Berne une dépêche amère, tançant vertement la cité de n'avoir suffisamment agi pour empêcher une atteinte directe aux intérêts du roi de France :

⁵⁸ Genève, Archives d'État, Registre des Conseils, dans *ibid.*, p. 289-293

⁵⁹ Genève, Archives d'État, Registre des Conseils, mercredi 18 mai 1580, dans *ibid.*, p. 291-292.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 292.

⁶¹ Cahors est prise le 28 mai.

⁶² Théodore de Bèze, *Correspondance de Théodore de Bèze, Tome XXI...*, *op. cit.*, p. 293.

⁶³ Genève, Archives d'État, Registre des Conseils, lundi 14 mars 1580, dans *ibid.*, p. 291.

⁶⁴ « Vous me mandez que vous estes après pour empescher que le baron d'Aubonne ne puisse mener aucun de vos subiects contre le service du Roi à quoi je vous prie de tenir la main vous assurant que je ne faillirai d'en advertir incontinent Sa Majesté pour lui faire de plus en plus congnoistre l'affection que vous monstrez porter au bien de ses affaires ». *Sancy au Canton de Berne*, 28 avril 1580, BPUN, 8 RO I/17, f. 551.

Je vous ai par plusieurs fois fait entendre que le baron d'Aubonne estoit après pour assembler gents sur vos terres et les mener contre le service du Roi, de quoi je n'ai eu aucune respon[se] de vous sinon que vous l'aviez banni de vos terres mais il semble que ce bannissement n'ait servi d'autre chose que de favoriser sa mauvaise inten[tio]n car il n'a depuis ce temps bougé de dessus vos terres poursuivant de plus des menées et mesmes qu'il y a [dé]jà plusieurs de vos sujets qui lui ont promis de marcher avecque lui a quoi je vous supplie de donner ordre a bon escient et que le Roi puisse par bons effects connoistre que vous ayez autant de desir d'entretenir paix et amitié avecques lui comme il a fait jusques ici avecque vous sans que par la grace de Dieu vous ayez aucune occasion de vous plaindre de lui.⁶⁵

En dépit de sa confession, de ses efforts ainsi que de son dévouement à rechercher la concorde religieuse au nom du roi, l'ascendant du diplomate sur les cantons évangéliques était ainsi loin d'être totalement acquis.

c. Servir le roi avant toute autre considération

Toutes les manœuvres entreprises par Nicolas de Harlay vis-à-vis de ses différents interlocuteurs helvétiques peuvent apparaître contradictoires, elles convergent néanmoins dans la même direction : empêcher à tout prix une nouvelle guerre civile qui saperait l'autorité du roi, puis, une fois celle-ci devenue inévitable, assurer la victoire du monarque sur ses ennemis. Son comportement lors de la diète de Baden du 12 juin est en cela représentatif de son action : tandis qu'il réclame des catholiques les troupes pour le roi de France, il demande l'expulsion de Suisse des agents huguenots réunis à Sursee, tout en refusant d'accuser officiellement Condé et Navarre⁶⁶. Ce sont bien les intérêts de la Couronne en général et de son maître en particulier qui priment sur toute autre considération et dictent le comportement de Sancy en tant qu'ambassadeur. Au début du mois de mai, sans avoir reçu d'instructions en ce sens, il en fait le rappel abrupt au canton de Fribourg qui souhaitait adjoindre Catherine de Médicis et François d'Anjou à l'accord que le diplomate négociait alors avec eux⁶⁷ :

J'ai trouvé deux articles qui m'a esté impossible de passer. Le premier est que vous voulez que la Roine mère du Roi et monsieur le duc d'Anjou son frère ratiffient l'obligation de sa Majesté ce qui avec votre supportation n'est pas raisonnable car en se faisant ce seroit donner au Roi un compaignon en son Royaume, lequel neantmoins y est absolu.⁶⁸

En dépit de la flexibilité dont fait preuve le diplomate, le tableau général de son deuxième passage en Suisse n'est guère flatteur : revenu parmi les Confédérés les mains vides, il ne peut

⁶⁵ *Sancy au Canton de Berne*, 18 août 1580, *ibid.*, f. 552.

⁶⁶ *Gemein. Eidgenössische Jahrrechnungs. Tagsatzung*, Baden, 12 juin 1580, *Eidg. Absch.*, IV. 2. a. p. 716-717. *Gwalther à Bèze*, Zurich, 2 juillet 1580, dans Théodore de Bèze, *Correspondance de Théodore de Bèze*, Tome XXI..., *op. cit.*, p. 168.

⁶⁷ Le roi consent à faire quelques concessions financières à ce canton afin qu'il soutienne l'emprunt qu'il souhaitait faire à l'étranger. Édouard Rott, *Histoire de la représentation...*, II : 1559-1610, *op. cit.*, p. 238.

⁶⁸ *Sancy au Canton de Fribourg*, 10 mai 1580, BPUN, 8 RO I/17, f. 544.

empêcher les cantons de s'unir contre lui dès lors qu'ils comprennent qu'ils ne seront payés que de mots⁶⁹. Les diètes auxquelles il assiste mettent à mal sa position, il est finalement contraint de faire payer une année de pension aux représentants helvètes le 25 octobre 1580. Il quitte finalement les ligues en décembre, non sans avoir dû convaincre ses interlocuteurs de ne pas envoyer leur propre députation au roi, en leur promettant d'aller plaider personnellement leur cause à la Cour. Seule Genève se montre satisfaite de son passage, la cité calviniste conservant avec lui des rapports privilégiés. En juin 1582, il utilisera cette amitié pour conseiller aux Genevois de « prendre quelque brave gouverneur bien expérimenté comme M. de Lesdiguières »⁷⁰, ce que Segesser interprète comme une volonté de la Cour, où domine le parti des Politiques, de faire « jouer Genève dans les mains des huguenots français »⁷¹.

Nonobstant toute l'habileté dont il a fait preuve durant ses deux séjours en Suisse, Sancy n'était pas parvenu à compenser les faiblesses de la Couronne : sa remarquable flexibilité dans ses négociations ainsi que son sens aigu du service du roi n'ont ainsi pas pu être pleinement exploitées en cette période de difficultés. Le comportement qu'il a adopté à cette occasion trouve vraisemblablement son origine dans la jeunesse et dans la carrière de l'ambassadeur. Il est en revanche plus délicat de déterminer si ses différentes prises de position qui le mettaient en porte-à-faux par rapport au parti huguenot étaient sincères. Toutefois, le zèle avec lequel il accomplissait ses différentes missions, ainsi que le fait que le soulèvement de Condé et de Navarre était regardé avec circonspection par de nombreux huguenots dans le royaume, sont autant de raisons qui inclinent à penser que ce fidèle serviteur de Henri III estimait bien le pouvoir absolu du roi comme le meilleur garant de sa foi. Vu son propre modèle familial, Nicolas de Harlay a pu également considérer que les exigences de sa confession devaient systématiquement se plier à celles de la monarchie. Lorsqu'il quitte la Suisse, Sancy y est toujours ambassadeur ordinaire et laisse l'intérim à ses secrétaires. Revenu à la Cour avec les honneurs malgré ses maigres résultats, il est reconduit et reçoit la charge de conseiller d'État. Pendant plusieurs mois, il s'efforce de réunir l'argent nécessaire au paiement des garnisons suisses alliées, conformément aux articles du traité de Soleure⁷². Finalement, les députés des Confédérés sont accueillis à Paris le 17 janvier et un compromis est trouvé avec eux. Alors que le diplomate annonce enfin son retour à Soleure le 30 janvier⁷³, il est finalement remplacé

⁶⁹ Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., II : 1559-1610, op. cit.*, p. 238.

⁷⁰ 29 juin 1582, dans *Fragmens biographiques..., op. cit.*, p. 56.

⁷¹ Philipp Anton von Segesser, *Ludwig Pfyffer und seine Zeit. Ein Stück französischer und schweizerischer Geschichte sechszehnteil Jahrhundert*, volume 2, Bern, Druck und Verlag von K. J. Wyss, 1881, p. 439. Traduit de l'allemand : « Sancy wollte Genf also in die Hände der französischen Hugenotten spielen ».

⁷² Gilbert Schrenck, *Nicolas de Harlay..., op. cit.*, p. 47-48.

⁷³ *Sancy au Canton de Fribourg*, 30 janvier 1582, BPUN, 8 RO I/17, f. 561.

comme résident le 4 mai par Henri Clause, seigneur de Fleury⁷⁴. À l'issue de ces négociations menées depuis Paris, l'alliance avec les Confédérés est renouvelée solennellement le 25 juillet 1582, réassurant la position française en Helvétie. Sancy, en dépit de ce succès, ne devait revenir en Suisse que près de sept années après.

II. Danzay, un délicat équilibre entre deux fidélités

Alors que les diplomates protestants ont pratiquement disparu de l'appareil diplomatique royal, Danzay, inamovible résident de Copenhague, poursuit sa mission pour son souverain depuis les rives de la Baltique. Alors qu'il avait passé la décennie 1560 à travailler à rétablir la paix entre les monarques scandinaves et assurer la position de la France dans la région, les années 1570 et 1580 ouvrent pour lui une nouvelle période dans son engagement. L'intérêt grandissant de la Couronne pour les trônes du Nord, l'affirmation des divisions intra-protestantes en Europe, ainsi que la reprise des guerres civiles qui débordent désormais jusqu'à Copenhague poussent l'agent à s'engager dans des démarches parallèles à sa charge de représentant du Très Chrétien. S'il échappe aux conséquences de la Saint-Barthélemy, sa confession le place dans une situation particulièrement épineuse, entre fidélité au roi et accointances avec le parti huguenot. Sa capacité à articuler foi et service de l'État est ainsi fortement mise à l'épreuve durant les dernières années de sa vie.

1. Une loyauté maintenue en dépit de la Saint-Barthélemy

La position de Danzay au Danemark, rendue pourtant très solide par son rôle dans l'établissement de la paix de Stettin, est brusquement fragilisée par la nouvelle du massacre parisien. Au début de la décennie 1570, l'ambassadeur avait porté l'influence française à son apogée dans la région⁷⁵, tandis que son prestige personnel était également au plus haut auprès des puissances de la Baltique. Le moment semblait venu pour lui de profiter diplomatiquement d'une situation qu'il avait largement contribué à forger plusieurs années durant⁷⁶.

⁷⁴ Sancy au Canton de Lucerne, 4 mai 1582, *ibid.*, f. 562.

⁷⁵ À Monseigneur, Lübeck, 1^{er} juillet 1572, dans Charles de Danzay, *Indberetninger fra...*, *op. cit.*, p. 159. « Je trouve tous les autres rois et princes de deca si affectionnés envers sadicte Majesté, qu'il n'en peult esperer que tout plaisir et faveur ».

⁷⁶ Voir *supra* p. 172.

a. À la veille de l'événement, l'espoir de l'intervention française aux Pays-Bas

En 1572, l'affaire la plus importante sur le plan international est la reprise des tumultes néerlandais. Depuis six ans, la situation politico-religieuse aux Pays-Bas était devenue vectrice d'espoirs pour les huguenots du royaume⁷⁷. Le calvinisme s'était solidement implanté dans ces provinces en dépit de la violence de la répression espagnole. En 1566, des troubles avaient éclaté et donné lieu à une immense vague de violences iconoclastes, ce qui avait valu à cette année le qualificatif d'« année des merveilles » (*Wonderjaar*) par les protestants. D'abord écrasés par le duc d'Albe, les révoltés néerlandais avaient combattu dans les rangs de l'armée de Condé et de Coligny durant la deuxième, puis la troisième guerre de Religion⁷⁸. Le 1^{er} avril 1572, les gueux prennent le port de La Brielle, relançant ouvertement les hostilités contre le roi d'Espagne. Depuis l'entrevue de Bayonne en 1565, les relations entre Paris et Madrid se sont distendues : la destruction de la colonie huguenote de Floride par Philippe II la même année avait fait grand bruit à Paris. Depuis la mort d'Élisabeth de Valois, reine d'Espagne et sœur de Charles IX, l'alliance matrimoniale qui unissait les deux dynasties a cessé d'exister. Si la France s'efforce de rassurer l'Espagne sur ses intentions, depuis la signature de l'édit de Saint-Germain, les capitaines huguenots, et particulièrement Coligny, tentent de convaincre Charles IX de déclarer la guerre au roi catholique afin d'unir tous ses sujets dans la lutte contre les Habsbourg.

Depuis Copenhague, Danzay était tenu au courant des affaires Néerlandaises par la Couronne : dès l'automne 1566, Catherine de Médicis lui avait écrit pour l'en informer et le rassurer sur la situation intérieure du royaume⁷⁹. En 1567, elle lui indique qu'elle ne peut accorder de renforts au roi de Danemark, « estans les armes eschauffées parmi nos voisins, et les préparatifs qui se font de toutes parts pour la guerre »⁸⁰. Lorsque les affrontements reprennent au printemps 1572, l'ambassadeur n'évoque la question qu'au détour de quelques phrases, annonçant à son maître qu'« il se fait à present par tout L'Allemagne des levées et retenues de gens de guerre, tant pour le duc d'Alue (Albe) que le prince d'Orange ». Il ajoute que l'éloignement géographique de son poste ne lui permet pas de renseigner efficacement le monarque sur ce sujet, et qu'il se gardera ainsi « d'en rien écrire »⁸¹. Pourtant, Danzay se retrouve rapidement en situation de pouvoir rapporter des nouvelles

⁷⁷ Coignet s'en félicite dès 1566. Voir *supra* p. 149.

⁷⁸ Sur cette question, voir Hugues Daussy, « Louis de Nassau et le parti huguenot », dans Yves Krumenacker (dir.), *Entre Calvinistes et Catholiques. Les relations religieuses entre la France et les Pays Bas du Nord (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Mayenne, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 31-43.

⁷⁹ À *monsieur de Danzay*, 24 septembre 1566, dans Catherine de Médicis, *Lettres de...*, *op. cit.*, tome 2, p. 385.

⁸⁰ À *monsieur de Danzay*, 7 avril 1567, dans Catherine de Médicis, *Lettres de Catherine de Médicis*, tome 3, éd. Hector de La Ferrière, Gustave Baguenault de Puchesse Paris, Imprimerie nationale, 1887, p. 26.

⁸¹ *Au roi*, Lübeck, 1^{er} juillet 1572, dans Charles de Danzay, *Indberetninger fra...*, *op. cit.*, p. 157.

du plus haut intérêt pour la Cour de France. À la fin du mois de juillet, l'Électeur de Saxe Auguste I^{er} ainsi que plusieurs princes allemands se rendent à Copenhague afin d'assister aux noces du roi de Danemark avec Sophie de Mecklembourg-Güstrow, fille du duc Ulrich de Mecklembourg⁸². Cette occasion permet au diplomate de dialoguer directement avec l'Électeur, qui l'entretient particulièrement au sujet de la délicate question néerlandaise, dont il est l'un des acteurs majeurs par le soutien qu'il apporte aux révoltés. La conversation ainsi que les considérations de Danzay sur cette problématique telles qu'il les rapporte à Charles IX méritent d'être retranscrits dans leur intégralité :

[L'Électeur de Saxe] me parla de l'entreprise du prince d'Orange sus les Pays Bas, qu'il demonstroit estre dangereuse et de grande importance, et me demanda, si vous ne le secouriez apertement ou secretement, qu'il ne pourroit longuement resister aux forces du roi d'Hespagne et de ses confederés, dont plusieurs grands maux se pourroient après ensuivre. Je le remerciai de la bonne affection, qu'il vous portoit (Sire), et lui dicts, que je ne scavois, quelle estoit vostre volonté envers ledict prince, mais qu'il se pourroit faire, que Vostre Majesté ne feroit difficulté de le favoriser, si elle entendoit, que sa cause fust juste et raisonnable, suivant la louable coustume des rois de France, qui avoient tousjours volontiers secouru les princes affligés, quand on leur faisoit tort et violence. Aussi pour mieux connoistre la volonté dudict electeur, veu l'occasion qu'il m'en donnoit, je lui dicts, que j'estimois tant de sa grandeur et vertu, qu'il ne faudroit d'adsister ledict prince et le conserver, s'il le congnoissoit innocent ; il me respondit, qu'il faisoit ce qu'il pouvoit, et que s'il se declairoit plus ouvertement, qu'il nuiroit plus qu'il ne proffiteroit.

Puis il poursuit :

Je me suis souvent esmerveillé (Sire) de tels propos, car je scai, que ledict electeur est ung des princes de ce monde, qui declaire aussi peu ses desseings. J'ai depuis quelques fois familièrement conferé en general de l'estat des affaires presents avecques les S^{rs} Jehan Bonicaux et le docteur George Cracau, qui sont les deux principaux conseillers dudict electeur, que j'ai trouvé fort affectionnés envers ledict prince, jusques à me jurer, que ledict electeur ne ceulx, ausquels il communicquoit de ses affaires, n'avoient une seule goutte de sang, qui favorisast l'Hespagnol. A quoi je n'ai rien respondu qu'en general pour ne scavoir (Sire) ce que je devois en ce fait avancer ne retarder, qui fust au contantement de Vostre Majesté.

Il est certain, que ledict electeur est d'ung grand pouvoir et autorité en Allemaigne, tant pour ses forces particulieres que pour celles de ses alliés et confederés. Et me semble (Sire), si Vostre Majesté vouloit faire quelque entreprise d'importance, quelle seroit grandement assurée, si ledict electeur l'approuvoit.⁸³

Danzay, par ses talents de diplomate, est ainsi en mesure d'assurer le soutien d'un des plus importants princes d'Allemagne à son maître, au cas où celui-ci déciderait d'intervenir aux Pays-Bas. Si le manque de sources ne permet pas de connaître la pensée profonde de l'ambassadeur sur ce sujet, il y a tout lieu de penser qu'à l'instar des chefs réformés français, il verrait alors d'un bon œil une telle opération. Son insistance dans ses lettres sur l'hégémonie de l'influence française dans le

⁸² *Ibid.*

⁸³ *Au Roy*, Copenhague 31 août 1572, dans *ibid.*, p. 161-162.

Nord peut constituer un indice sur son opinion : en mettant en avant de manière répétée le fait que toutes les conditions sont réunies pour le succès de l'entreprise, il participe indirectement à l'encourager. De plus, sa manière de rappeler que la « louable coutume des rois de France » est de secourir « les princes affligés » semble au moins autant formulée à l'attention de Charles IX que véritablement destinée à répondre à Auguste I^{er}.

b. Relayer la version royale du massacre, réaffirmer sa fidélité à la Couronne

L'enthousiasme et les espoirs que peut nourrir l'ambassadeur se brisent net lorsqu'il reçoit les lettres de Charles IX lui annonçant le déroulement de la Saint-Barthélemy. La première est écrite le 24 août, jour-même de la crise, la deuxième quatre jours après, le 28 du même mois⁸⁴, preuve que la Couronne souhaitait rapidement contrôler la diffusion du récit de l'événement. Si la teneur exacte de ces dépêches n'est pas connue, la réponse que fait Danzay le 23 octobre 1572 permet d'en appréhender le contenu, par la description que le diplomate dit avoir réalisé de la funeste journée au roi de Danemark. Le résident de Copenhague fait ainsi sienne la version royale, qui rejette la faute sur le complot protestant contre la personne de Charles IX ainsi que sur la vendetta qui oppose les Guise et les Châtillon. Le souverain, afin de « mectre et retenir [le] royaume en paix et seur repos »⁸⁵, aurait ainsi ordonné que les différends entre les deux maisons rivales « fussent composés », mais l'attentat dont est victime Coligny le 22 août provoque l'embrassement. Si le roi « voulut incontinent pourvoir selon l'ordre de justice pour faire exemplaire punition de l'auteur et de ceux, qui y auroient consenti », « quelques seigneurs » du parti de l'amiral décident d'outrepasser la justice retenue du souverain et « se deliberent de vanger par les armes l'injure [...] sus lesdicts S^{rs} de Guise, qu'ils disoient en estre la vraie et seulle cause ». L'ambassadeur explique ensuite, sans donner davantage de détails, que, les Guise l'ayant appris, « se comporterent en telle sorte, que ledict s^r amiral et la pluspart de ses adherens furent tués ». À la suite de cet événement, le peuple de Paris, « avoit usé d'une tres grande severité envers ceux, qu'ils estimoient tenir le parti dudict s^r amiral ». On apprend au détour de cette phrase que ce déchaînement de violence aurait été amplifié par la rumeur selon laquelle les partisans de Coligny ne souhaitaient pas s'en prendre uniquement à leurs rivaux, mais également « à Vostre Ma^{te} mesmes et à la roine, Madame vostre mere, et Messeigneurs ». Danzay laisse entendre que cette information lui serait parvenue par la deuxième lettre envoyée par Charles IX, ce qui témoigne de la construction progressive de la justification de l'événement par la Couronne. En réalité, il n'y avait pas de complot de la noblesse réformée pour exécuter la famille royale, tandis que la décision d'éliminer une trentaine de nobles réformés jugés

⁸⁴ *Au Roy*, 23 octobre 1572, dans *ibid.*, p. 168.

⁸⁵ *Ibid.*

menaçants pour l'autorité monarchique a bien été prise lors d'un Conseil secret tenu le soir du 23 août. L'objectif était alors de répondre dans l'urgence à l'escalade des tensions consécutive à la tentative d'assassinat perpétrée sur Coligny⁸⁶. C'est donc une version du massacre destinée à justifier pleinement l'action de son maître que Danzay est mandaté de transmettre à Frederic II. Le monarque étant alors indisposé, l'ambassadeur est contraint de lui écrire :

Le roi de Dannemarck m'envoya quelques seigneurs de son conseil pour me dire, qu'il avoit receu très grand plaisir d'entendre, que vous eussiez si promptement et saignement appaisé les troubles survenus en vostre royaume, comme celui qui singulierement desiroit vostre grandeur et prosperité et qui n'avoit moins de dueil et de ennui, quand il vous survenoit quelque infortune ou adversité, que s'il la recevoit lui mesmes ; aussi que le trouverriez en tous endroicts tres-fidele et entier ami, seulement vous prioit tres affectueusement de continuer à si bien remedier aux miseres et calamités, que telles violentes esmotions aportent, que l'innocent ne souffrist pour le coupable, et que ung chascun eust d'autant plus de moyen et de volonté de vous servir et obeir, comme il se doit.⁸⁷

Le diplomate a-t-il cru lui-même au récit qu'il a transmis au roi de Danemark ? Les sources à disposition ne permettent pas de répondre clairement à cette interrogation. Toutefois, il apparaît nettement qu'il s'est employé à relayer fidèlement la thèse royale à Frederic II, qu'il y ait souscrit ou non. Sa qualité d'agent de religion réformée fut alors très certainement d'un grand poids afin de convaincre le monarque, dédouanant *de facto* Charles IX de l'accusation d'avoir ourdi un complot pour exterminer tous les hérétiques de son royaume. Si Danzay reste loyal envers son maître en cette circonstance, réagissant avec abnégation face un événement qui devait profondément l'attrister, une inflexion peut être perçue dans ses lettres à partir de l'été 1572. En effet, les relations entre le résident de Copenhague et la Couronne semblent dès lors se distendre quelque peu. Le massacre de la Saint-Barthélemy a visiblement effrayé suffisamment l'agent huguenot pour qu'il juge nécessaire de faire désormais étalage de sa fidélité nonobstant sa confession, dans plusieurs de ses lettres adressées au roi ou à Catherine :

Je reconnois librement (Madame), que l'honneur, qu'il à pleu et plaist à Vos Majestés me faire, et les charges, que j'en recoi, meritent et requierent ung beaucoup meilleur esprit que le

⁸⁶ Sur l'explication de l'événement et son déroulement, voir Arlette Jouanna, *La Saint-Barthélemy, Les mystères d'un crime d'État*, Paris, Gallimard, 2007.

⁸⁷ *Au Roy*, 23 octobre 1572, dans Charles de Danzay, *Indberetninger fra...*, *op. cit.*, p. 169. Cette lettre est doublée par une autre missive relatant le même événement quatre mois plus tard, l'ambassadeur craignant que sa lettre ne soit pas parvenue à destination. « Je vous escrivis (Sire) le XXIII^e d'octobre, que j'avois fait entendre au roi de Dannemarck (qui lors estoit mal disposé) ce qui estoit survenu à Paris, ainsi que Vostre Ma^{te} m'avoit mandé les XXIII^e et XXVIII d'aougst, et ce qu'il m'avoit respondu tant par escrit que fait dire par ceulx de son conseil, qui estoit en somme, qu'il ne recevoit moins de joie et de contantement de vostre prosperité et grandeur, ne moins de deuil du contraire, quand il advenoit, que pour soi mesmes, qu'il estoit très aise de congnoistre le prompt et sage ordre, que vous aviez mis pour tenir vos subjects en repos et tranquillité et obvier, que les bons ne patissent pour les mauvais, et pour conclusion que le trouveriez tousjours très-fidele et très entier ami ». *Au Roy*, 27 février 1573, dans *ibid.*, p. 172.

mien pour y dignement satisfaire. Mais je puis aussi dire avecques verité, que j'ai tousjours fidelement fait mon debvoir pour accomplir ce qui m'a esté commandé sans en avoir eu ne blasme ne reproche. Et comme j'ai jusques à present continué à vous advertir sincerement et veritablement du cours et estat des affaires, je vous supplie tres humblement (Madame) vous assurer, que je ne comenceraï à present d'essayer à retenir vostre faveur par desguisements ne faultx donner entendre, ains que m'efforceraï de la conserver, obeissant de bien en mieulx à vos commandements, ayant ceste assurance de la prudence et bon jugement de vostre Majesté, qu'elle ne m'imputera les deffaults d'aultrui, si par fortune il en survient.⁸⁸

Une telle justification se retrouve dans aucune dépêche conservée antérieure à 1572, même au plus fort des deuxième et troisième guerres de Religion ! En France, des mesures répressives sont prises contre les réformés dans les mois qui suivent : les conversions forcées se multiplient, l'accès à l'emploi public leur est retiré. Cette volonté de plaider sa loyauté et son utilité malgré sa confession fait donc écho au traumatisme ressenti par les huguenots à travers le royaume après la journée du 24 août. Dans la suite de sa correspondance, Danzay n'hésite d'ailleurs plus à écrire des lettres dans lesquelles il se confond en excuses pour n'avoir pas été en mesure de mener à bien la mission qui lui avait été confiée, comme pour rejeter le soupçon de duplicité dont il sait désormais pouvoir être rapidement l'objet⁸⁹. Néanmoins, le virage radical que semble avoir pris le pouvoir royal dans la lutte contre l'hérésie n'atteint toujours pas le fidèle ambassadeur. Dans une dépêche que lui adresse Catherine de Médicis en avril 1573, la reine mère se montre satisfaite du travail de son agent pour expliquer la Saint-Barthélemy à Frédéric II, et se déclare « bien aises de veoir [...] que le Roi de Dannemarch aict si bien prins ce que lui avez dict »⁹⁰. Quelques mois plus tard, ayant visiblement reçu sa dépêche angoissée de la fin du mois de février, la reine mère le rassure concernant ses sentiments ainsi que ceux du roi à son égard :

Nous sommes tant assurés et avons si bien congneu vostre debvoir et fidellité en ce qui est de vostre charge que nous sçavons bien qu'il n'a tenu à vous et ne tient que le roi de Dannemarch n'a fait plus de bonne démonstration en ce dont nous l'avions requis, pensant qu'il en feust besoing ; vous priant de continuer et faire tousjours du mieulx qu'il vous sera possible, comme vous avez [fait] [...], [nous] avons telle satisfaction et contentement que scauriez désirer, et veut vous

⁸⁸ À la Royne Mere du Roy, 27 février 1573, dans *ibid.*, p. 179.

⁸⁹ « Si par tel défaut Votre Majesté entendait ci-après chose qui lui déplût, & m'en donnât culpe aucune ni blâme. Pourtant (Sire) je supplie derechef Votre Majesté, autant humblement qu'il m'est possible, de pourvoir si prudemment & diligemment à cette délibération, qu'elle puisse être hors de toute doute ; car j'ai fidèlement & sincèrement fait ce que j'ai connu être de mon devoir, qui me fait assurer que Votre Majesté m'aura de sa grâce pour excuse ». *Lettre au Roy*, Copenhague, 19 mars 1575, dans Charles de Danzay, *Correspondance de Charles Dantzai, ministre de France à la Cour de Dannemarck*, Stockholm, Elmen & Granberg, 1824, p. 31-32.

⁹⁰ « Ayant esté bien aises de veoir par icelles, ainsi que nous aviez escript par vos precedentes, que le Roi de Dannemarch aict si bien prins ce que lui avez dict de ce qui est advenu à Paris le jour de saint Barthélémy, XXIII^{me} d'aoust dernier passé, et ce que nous avons fait depuis pour l'establissement du repos en ce royaume ». À monsieur de Danzay, avril 1573, dans Catherine de Médicis, *Lettres de Catherine de Médicis*, tome 10, éd. Hector de La Ferrière, Gustave Baguenault de Puchesse, Paris, Imprimerie nationale, 1909, p. 313.

asseurer que le Roi mondiet sieur et fils est en bonne volonté de reconnoistre un jour vos services selon les occasions qui s'en présenteront.⁹¹

Danzay continue à jouer le rôle attendu de lui par la Couronne durant la quatrième guerre de Religion, en minimisant l'ampleur du massacre ainsi qu'en délégitimant les raisons de la révolte les huguenots⁹². L'importance de l'agent en cette circonstance transparaît dans ses lettres lorsqu'il explique au roi que la nouvelle de la sanglante journée arrivée à Copenhague avait fait « s'esbahire grandement d'ung si soudain changement »⁹³ les membres de la Cour danoise. L'influence du résident sur Frédéric II est à ce moment capitale pour s'assurer de la poursuite des bonnes relations diplomatiques avec les souverains protestants de la Baltique, ce qu'il parvient à faire en faisant jurer le roi de Danemark de « demeurer entier et sincere ami » de Charles IX. L'envoyé ne ménage pas ses efforts pour défendre la conduite de son maître, multipliant les dépêches à l'attention des têtes couronnées de son réseau : il envoie ainsi des lettres dans ce sens « au roi de Suède, aux ducs de Holstein, de Mecklembourg, de Poméranie et de Prusse, au chancelier et au vice-chancelier du royaume de Pologne, aux villes maritimes et ailleurs à plusieurs particuliers »⁹⁴. Lorsque la Rochelle se soulève contre le roi après le massacre parisien, il continue à défendre la version royale en déplorant la mise en arme de ses coreligionnaires contre l'autorité de leur souverain, pourtant garant de la liberté de conscience dans le royaume :

J'ai dict au roi de Dannemarck et escrit ci-devant à plusieurs princes, comme je ferai encores de brief, qu'il ne tenoit que a ceux de la Rochelle, qu'ils ne jouissent de l'exercice de leur religion et vesquissent en toute liberté et seureté, vous obeissant aux aultres chose, comme tous vrais subjects sont tenus de faire à leur roi et seigneur naturel.⁹⁵

Dans les mois qui suivent la sanglante journée du 24 août, la confession ainsi que l'expérience de Danzay à son poste en font donc indéniablement un atout très précieux pour la Couronne afin de minimiser le contrecoups diplomatique du massacre. Celle-ci en est d'ailleurs bien consciente, puisqu'elle continue à lui maintenir sa confiance et à le féliciter pour l'« affection et intégrité » avec

⁹¹ À monsieur de Danzay, Villers-Cotterêts, 16 octobre 1573, dans Catherine de Médicis, *Lettres de Catherine de Médicis*, tome 4, éd. Hector de La Ferrière, Gustave Bagueuault de Puchesse, Paris, Imprimerie nationale, 1891, p. 261-262.

⁹² « Quand le roi de Dannemarck, l'electeur de Saxe et quelques aultres princes, qui estoient lors en Dannemarck, furent advertis de ce qui estoit survenu à Paris, il est certain, qu'ils s'esbahirent grandement d'ung si soudain changement ; aussi l'on exageroit tellement le fait de ceux de Paris, que tous le trouvoient estrange ». *Au Roy*, 5 juin 1573, dans Charles de Danzay, *Indberetninger fra...*, *op. cit.*, p. 193.

⁹³ *Ibid.*

⁹⁴ *Ibid.*, Alfred Richard, *Un diplomate poitevin...*, *op. cit.*, p. 96.

⁹⁵ *Au Roy*, 5 juin 1573, dans Charles de Danzay, *Indberetninger fra...*, *op. cit.*, p. 193.

lesquelles il s'acquitte de sa charge pour le service du roi⁹⁶. Le zèle mis par l'ambassadeur à sa tâche, ainsi que son incompréhension face à la révolte des Rochelais laissent ainsi à penser que, durant cette période, il a pu croire sincèrement à la narration royale des événements qui secouaient la France⁹⁷. Quelques années plus tard, dans sa correspondance avec son coreligionnaire Philippe Duplessis-Mornay, conseiller de Henri de Navarre, Danzay regrettera cependant la « funeste et maudite journée de Saint Barthelemy »⁹⁸, déplorant l'acte qui fut à l'origine du massacre, et qui réduisit à néant les espoirs diplomatiques qu'il caressait alors pour le royaume :

Dieu, par sa miséricorde, ait pitié de nous ! Quand l'exécution de ce tant cruel et inhumain conseil feut faicte à Paris, le jour Saint Barthelemy, les Pays Bas se rendoient au roi de France, du consentement de la roine d'Angleterre, du roi de Dannemarck et de tous les princes protestans d'Allemagne, et une si belle occasion feut empêchée par ce tant détestable acte.⁹⁹

En effet, le contrecoup de l'événement ne tarde pas à se faire sentir jusqu'en Scandinavie.

c. Sauvegarder au mieux les intérêts français dans le Nord après la sanglante journée

Si Danzay s'est évertué à minimiser l'impact diplomatique du revirement royal à l'égard de ses coreligionnaires, il ne parvient que difficilement à maintenir l'influence dont jouissait Charles IX dans la Baltique au début de l'année 1572. Dans la foulée du 24 août, plusieurs projets successifs sont pourtant élaborés par la Cour ainsi que par l'agent vis-à-vis des puissances du Nord, afin d'y renforcer la présence française. Le 31 août, le résident de Copenhague annonce au roi que des nobles suédois l'ont approché afin d'obtenir son soutien pour renverser leur monarque : Jean III, comme son frère avant lui, montre des signes de désordre psychique, « pour ceste cause que le royaume de Suede est fort mal gouverné »¹⁰⁰. Si le diplomate les dissuade de mettre en action leurs plans, les députés

⁹⁶ « Congnoissans bien par icelle avec quelle affection et intégrité vous vous acquittez de la charge que vous avez par dellà pour le service du Roy monsieur mon fils, aussi vous y-a-il continué, comme vous aurez veu par ce qu'il vous en escript depuis son retour par deçà, s'assurant que vous y ferez tousjours le mesme bon devoir que vous avez ci-devant faict et dont je vous assure que nous avons tout le contentement que l'on peult désirer d'ung bon, fidelle et affectionné serviteur tel que nous vous avons ». À *monsieur de Danzay*, décembre 1574, dans Catherine de Médicis, *Lettres de Catherine de Médicis*, tome 5, éd. Hector de La Ferrière, Gustave Baguenault de Puchesse, Paris, Imprimerie nationale, 1895, p. 211.

⁹⁷ Trente ans après, Hotman loue cette attitude en assumant le mensonge comme un mal nécessaire pour le bien des intérêts de la Couronne : « Quand il est expedient de mentir, il faut mentir. Ce qui se doit tousjours restreindre dans les termes du bon dol. Il falut bien déguiser aux Lignes de Suisse, en Allemagne, en Angleterre, & aux autres Estats & Princes Protestans la folie de la Saint Barthelemy : & sçai qu'aucuns de ceux qui y furent employés s'en furent volontiers deschargés sur de plus habiles menteurs ; Mais quoi ? C'estoit pour le service du Roi, & pour essayer à garantir nostre nation d'une tache que nulle eau neancoins n'a sçeu depuis effacer ». Jean Hotman de Villiers, *L'Ambassadeur*, *op. cit.*, p. 53.

⁹⁸ *Lettre de Monsieur de Danzay, ambassadeur du roy en Dannemarck, à Monsieur Duplessis-Mornay*, 6 novembre 1580, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 2, p. 110.

⁹⁹ *Lettre de Monsieur de Danzay, ambassadeur du roy en Dannemarck, à Monsieur Duplessis-Mornay*, Hambourg, 14 juin 1580, dans *ibid.*, p. 103.

¹⁰⁰ *Au Roy*, Copenhague 31 août 1572, dans Charles de Danzay, *Indberetninger fra...*, *op. cit.*, p. 163.

déclarent que sans l'aide du roi de France, ils « seroient contraints de chercher ailleurs ce qu'ils attendoient »¹⁰¹. La reine mère ne recule pas devant la perspective d'une intervention armée¹⁰² qui permettrait de placer Henri, duc d'Anjou, sur le trône suédois¹⁰³. À cause des mauvaises conditions météorologiques, Danzay ne reçoit l'autorisation d'agir de Catherine qu'au début de l'année 1573 et se met immédiatement au travail¹⁰⁴. L'élection du duc d'Anjou comme nouveau roi de Pologne le 11 mai ruine toutefois le projet, le diplomate notant que « l'entreprise de Suede sera fort douteuse, de paour que les Polonnois n'en soient offensés »¹⁰⁵.

Arrivé dans son nouveau royaume en février 1574, le souverain fait appeler l'ambassadeur auprès de lui, afin de faciliter les discussions avec les sénateurs polonais et les villes maritimes, avec lesquelles il entretenait d'excellents rapports depuis des années¹⁰⁶. La nouvelle de la mort de Charles IX arrivant le 15 juin à la Cour polonaise, Henri III décide de quitter rapidement Cracovie pour rentrer en France, laissant Danzay sur place afin d'exposer au *Sejm* les raisons du départ du souverain. Le lendemain de la fuite royale, le diplomate s'acquitte de sa mission, puis quitte à son tour le pays « en danger en tel tumulte d'avoir tous les jours la gorge coupée »¹⁰⁷. Ces échecs à installer un Valois sur l'un des trônes du Nord et pérenniser l'influence française sur la Baltique n'avaient pas pour autant entamé la motivation de l'ambassadeur. À la fin de l'année 1574, Catherine demande à son agent de la renseigner sur la sœur du roi de Suède, Élisabeth, avec qui elle souhaiterait marier Henri III¹⁰⁸. Désireux d'accomplir au mieux sa mission, Danzay fait parvenir en janvier 1575 à son maître un portait très élogieux de la princesse¹⁰⁹ ainsi qu'un « sommaire récit de la lignée des rois de Suède qui ont régné depuis quelque temps »¹¹⁰. Toutefois, Henri s'était décidé entretemps à épouser Louise de Vaudémont, ruinant pour la troisième fois les efforts diplomatiques de son ambassadeur. Le résident de Copenhague propose cependant presque immédiatement un plan audacieux pour sauvegarder la place de la France dans la région : il s'agissait de reprendre les négociations pour obtenir la main d'Élisabeth, mais en faveur du duc d'Alençon, dernier fils de Catherine. Afin de soutenir ce projet, il rédige un long mémoire très détaillé qu'il remet à Pinart, secrétaire d'État qui avait été initialement dépêché à Stockholm pour négocier les conditions du

¹⁰¹ *Ibid.*

¹⁰² *À la Royne Mere du Roy*, Copenhague 27 février 1573, dans *ibid.*, p. 180.

¹⁰³ Alfred Richard, *Un diplomate poitevin...*, *op. cit.*, p. 101.

¹⁰⁴ *À la Royne Mere du Roy*, Copenhague 27 février 1573, dans *ibid.*, p. 179.

¹⁰⁵ *Au Roy*, Copenhague 5 juin 1573, dans Charles de Danzay, *Indberetninger fra...*, *op. cit.*, p. 194.

¹⁰⁶ Alfred Richard, *Un diplomate poitevin...*, *op. cit.*, p. 108-109.

¹⁰⁷ *Au roi*, Copenhague, 24 mars 1575, dans Charles de Danzay, *Correspondance de...*, *op. cit.*, p. 42.

¹⁰⁸ *A monsieur de Danzay*, décembre 1574, dans Catherine de Médicis, *Lettres de...*, *op. cit.*, tome 5, p. 107.

¹⁰⁹ *Au roi*, Copenhague, 29 janvier 1575, dans Charles de Danzay, *Correspondance de...*, *op. cit.*, p. 13-14.

¹¹⁰ *Sommaire récit de la lignée des rois de Suède qui ont régné depuis quelque temps*, *ibid.*, p. 14-18.

mariage. Les vues de Danzay ne se limitaient alors pas à cette simple union royale. Dans son mémoire, il expose ses ambitions : obtenir pour Alençon le titre de duc de Livonie en guise de dot¹¹¹. Cette combinaison aurait l'avantage d'offrir à la France une position commerciale très avantageuse. De plus, le diplomate voit plus loin, estimant que « par cette entreprise le S^r de Livonie pourra espérer d'être un jour Roi de Pologne, de Suède et de Danemark, de leur bon gré et consentement, s'il est amateur d'équité ou justice, et se rendre commandable à un chacun par ses vertus, comme il est à espérer d'un Prince français »¹¹². Ce dernier projet n'est cependant pas suivi d'effets, le duc d'Alençon n'y donnant pas suite. À ce moment, les liens avec le Danemark, autrefois si solides, s'étaient dégradés : Frédéric II était courtoisément diplomatiquement par les princes protestants allemands ainsi que par Élisabeth I^{ère}¹¹³.

Après cette courte période d'intense intérêt de la Couronne pour la Baltique, qui a paradoxalement remis en cause son influence dans la région, Danzay reçoit finalement l'instruction de revenir à la politique traditionnelle de la France qui consiste à maintenir la paix entre les deux voisins scandinaves¹¹⁴. Ainsi, les suites de la Saint-Barthélemy et les projets des Valois pour cette partie de l'Europe avaient fragilisé la position de l'habile ambassadeur. Pour autant, il jouissait toujours de la confiance du roi et de la reine mère malgré sa confession et les revers diplomatiques qu'il avait été contraint d'essuyer.

2. Une foi réformée au cœur de l'engagement de Danzay

À partir de la fin de la décennie 1570, Danzay s'engage véritablement dans un combat de nature théologique, depuis son poste d'ambassadeur à Copenhague. La foi calviniste du diplomate, ainsi que l'étendue de sa science religieuse n'ont jamais été un mystère à la Cour du roi de Danemark : celui-ci, bien que garant de l'orthodoxie luthérienne en son royaume, appréciait de s'entretenir régulièrement avec lui au sujet de points doctrinaux¹¹⁵. Ces liens particuliers entre les deux hommes étaient également connus de la Couronne de France, qui en jouait et en bénéficiait largement : par son action auprès du souverain, Danzay contribue à encourager le maintien d'une Église danoise luthérienne indépendante des princes allemands qui se considéraient alors comme les seuls

¹¹¹ *Discours du S^r de Danzay des affaires de Dannemark et de Suède à Monseigneur Pinart, Conseiller du Roi, Secrétaire d'État et des Finances, le 12 d'avril 1575*, dans *ibid.*, p. 45-85.

¹¹² *Ibid.*, p. 82-83.

¹¹³ Alfred Richard, *Un diplomate poitevin...*, *op. cit.*, p. 117.

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 123.

¹¹⁵ Alfred Richard, *Un diplomate poitevin...*, *op. cit.*, p. 125-126. Danzay arrive à Copenhague pour la première fois en 1548, alors que Frédéric n'a que quinze ans. Le futur roi a ainsi côtoyé l'éminent diplomate à la Cour dès son plus jeune âge.

défenseurs de la doctrine évangélique¹¹⁶. Ce point n'était pas de peu de poids dans la politique intérieure française : en s'assurant de l'opposition entre les deux pôles principaux du luthéranisme, Catherine freine efficacement les tentatives des Allemands d'apporter une aide financière et militaire aux huguenots pendant les guerres de Religion. L'engagement du diplomate va cependant beaucoup plus loin que cette seule mission en faveur des intérêts de son maître, qui n'est que la partie émergée de l'action bien plus conséquente et personnelle qu'il déploie dans la lutte doctrinale contre les princes et théologiens allemands, puis contre la Formule de Concorde.

Depuis la mort de Luther en 1546, puis la paix d'Augsbourg en 1555 qui avait reconnu le luthéranisme au sein du Saint-Empire, la nouvelle religion était traversée par d'importantes divisions. La principale divergence concernait la ligne à adopter vis-à-vis des calvinistes : autour de Philippe Mélanchthon se rassemblaient ceux qui étaient assez proches des convictions du pasteur de Genève pour espérer arriver à des accommodements doctrinaux. À l'inverse, les luthériens stricts rejetaient tout compromis avec les autres confessions et condamnaient les thèses réformées avec la même ardeur qu'ils rejetaient l'Église romaine¹¹⁷. En dépit des efforts de plusieurs théologiens pour concilier les deux positions, aucun compromis définitif n'est trouvé pendant plusieurs décennies. En 1577, un groupe de luthériens orthodoxes achève de rédiger la « Formule de Concorde » et relance la controverse. Contrairement à ce que son nom proclame, le texte condamne en effet sans ambiguïté les thèses calvinistes et ferme la porte à tout rapprochement contre les catholiques, il est destiné à être adopté par tous les États protestants allemands. La formule est principalement portée et défendue par la Cour de Saxe, où les idées genevoises sont tenues pour de dangereuses erreurs religieuses qu'il importe de combattre.

Une telle vision s'oppose radicalement à celle de Danzay : proche des vues de Hubert Languet, il milite déjà pour le rapprochement des différentes branches du protestantisme contre le papisme¹¹⁸. En cela, il rejoint naturellement l'opinion du roi de Danemark, qui craint plus que tout l'union des puissances catholiques afin d'étouffer la nouvelle foi¹¹⁹. Il n'a ainsi aucun mal à l'entretenir dans sa lutte contre les théologiens protestants allemands qui cherchent à le gagner à ses vues. Cette ardeur de Frédéric II à lutter contre les divisions religieuses internes est rapportée par Danzay lui-même à

¹¹⁶ *Ibid.*, p. 126-127.

¹¹⁷ Le rapprochement théologique entre luthériens et réformés achoppe particulièrement sur la question de la Cène : les premiers considèrent que les substances du pain et du vin coexistent avec celles du corps et du sang du Christ (consubstantiation), tandis que les seconds n'y voient qu'une présence spirituelle.

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 129-130. Sur le combat de Danzay contre la Formule de Concorde, voir Hugues Daussy, « Duplessis-Mornay, Languet et Danzay en guerre contre les théologiens », dans *Siècles* [En ligne], 2003, mis en ligne le 11 juin 2015, URL : <http://journals.openedition.org/siecles/2533>.

¹¹⁹ Sur cette question, voir « Frederik II and the 'Book of Discord' », dans Paul Douglas Lockhart, *Frederik II and the Protestant Cause, Denmark's Role in the Wars of Religion, 1559-1596*, Leiden and Boston, Brill, 2004, p. 157-174.

Henri III au printemps 1584, dans une dépêche dans laquelle il fait état son intransigeance face aux luthériens orthodoxes¹²⁰. L'importance de l'opinion du souverain scandinave est bien soulignée par Danzay à Duplessis-Mornay, à qui il déclare nettement que « si ledict roi de Dannemarck eust subscript au livre de Concorde, il eust esté soudain publié, au grand préjudice de toute la chrestienté, mais par la constance et libres remontrances, il a donné craincte aulx aucteurs du livre de Concorde »¹²¹. Le diplomate lui-même, étant donné ses opinions en la matière, l'importance de son réseau protestant ainsi que la proximité qu'il entretient avec le plus puissant monarque luthérien d'Europe, ne peut rester extérieur à cette controverse. Avec Hubert Languet, il est le mieux placé pour sonder les avis des différents princes allemands et peser dans la balance. Dépassant son rôle d'ambassadeur, il entame ainsi naturellement un affrontement avec les théologiens protestants allemands contre la diffusion de la Formule de Concorde.

Tout en continuant à encourager Frédéric à maintenir sa position, en 1579, il publie, d'abord en latin, puis en allemand, un ouvrage d'une trentaine de pages¹²² intitulé *Ratio ineundæ Concordiæ*¹²³. Dans cet opuscule, il analyse les trois points litigieux : la cène, la prédestination, la personne du Christ, puis appelle les souverains protestants à intervenir pour faire cesser les querelles religieuses entretenues par les théologiens, accusés de faire le jeu des catholiques. Afin d'appuyer sa démonstration et balayer les facteurs de division entre les branches de la Réforme, il reproduit une lettre de Luther de 1537, adressée aux Églises suisses. Dans le but de permettre la plus large diffusion de son travail, Danzay le fait distribuer aux gentilshommes de la suite du roi de Danemark et de l'Électeur de Saxe, au cours d'une entrevue des deux princes à Güstrow, rencontre elle-même destinée à trouver un compromis sur la question religieuse qui les oppose. Le diplomate préconise la tenue d'un synode des différentes Églises protestantes, incluant celle d'Angleterre ainsi que celle de France représentée par les députés du roi de Navarre, sous réserve que Henri III l'y autorise. Cette prudente formulation permet de constater que, même si l'œuvre est anonymisée et la polémique intense, Danzay reste avant tout le représentant du roi de France dans le Nord, et qu'à ce titre, il doit se garder de se placer en opposition à sa volonté. Il loue même l'action du Valois dans son texte, affirmant que celui-ci a agi dans l'intérêt de la concorde religieuse au sein de son royaume, en dépit des manœuvres du pape pour l'opposer à ses sujets huguenots :

¹²⁰ *Lettre au Roy*, Copenhague, 18 mars 1584, dans Charles de Danzay, *Correspondance de...*, op. cit., p. 261.

¹²¹ *Lettre de Monsieur Duplessis à Monsieur de Danzay [Lettre de Monsieur de Danzay, ambassadeur du roy en Dannemarck, à Monsieur Duplessis-Mornay]*, 29 février 1580, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, op. cit., tome 2, p. 85. Cette lettre, attribuée à Duplessis-Mornay, est en réalité écrite de la main de Danzay.

¹²² Sur cet ouvrage, voir Alfred Richard, *Un diplomate poitevin...*, op. cit., p. 134-141.

¹²³ Anonyme [Charles de Danzay], *Ratio ineundæ concordiæ inter ecclesias reformatas, sive quibus modis occurri possit mirificis artibus, quibus pontificii per quosdam imprudentes theologos universas Christi ecclesias potissimum autem & primum Germanicas pessundare conantur*, s.l., 1579.

Quant à moi, je peux en effet affirmer pour certain que le sérénissime roi de France Henri, lorsqu'il était en Pologne, avait décidé qu'il maintiendrait franchement la paix dans le royaume de France, et ne souffrirait pas qu'il fût de nouveau empêtré dans les guerres civiles. Il est même certain que, lorsque le roi était venu en Italie, les fidèles du pape n'ont employé aucun argument, ni aucune raison plus forte et valable pour le pousser à mener une guerre aux évangéliques de son royaume, que parce que les protestants de Germanie ont condamnés les évangéliques pour hérésie, et qu'ils ont déclaré publiquement qu'ils devaient être moins tolérés que les Turcs et les Scythes¹²⁴ ; si ce roi (qui avait le nom de roi très chrétien) avait protégé et défendu les évangéliques, tout l'univers se fût ligué contre lui. Ce roi, attaqué par ces machines et engins de guerre¹²⁵, et enfin vaincu, mena la guerre contre ses sujets évangéliques, et les a réduits à une situation si délicate, qu'ils n'eurent aucune troupe sur terre ni en mer à opposer aux armées royales. Mais, comme tous les évangéliques désespéraient de leur salut, alors Dieu, ayant eu pitié de ses églises affligées, changea les desseins de ce roi, et le fléchit de sorte qu'il leur accordât une paix tolérable ; il l'a maintenue intacte jusqu'à aujourd'hui, alors que l'évêque de Rome et les princes de son parti à contre-cœur la tolèrent difficilement et tout à fait péniblement. Tous ces faits sont plus vrais et manifestes que ceux qui manquent de témoignages ou d'autres preuves.¹²⁶

On ne peut exclure complètement le fait que ce panégyrique des actions du roi de France puisse être partiellement destiné à ne pas embarrasser l'ambassadeur dans le cas où sa responsabilité dans la rédaction de l'ouvrage viendrait à être découverte. Cependant, le texte étant écrit sous le couvert de l'anonymat, il apparaît plus vraisemblable que Danzay y exprime sa véritable opinion vis-à-vis du monarque qu'il sert, croyant sincèrement que celui-ci souhaite permettre à ses sujets protestants de vivre en paix. En dépit de la volonté de l'auteur de cacher son identité, le livre peut clairement être attribué au diplomate pour plusieurs raisons. Les initiales « C. Q. D. A. », placées en tête du texte¹²⁷, ont été décodées par le biographe de Danzay, Alfred Richard comme signifiant « Carolo Quissarmo Domino Anzaei ». Elle ne trompent d'ailleurs pas ses adversaires, au premier rang desquels figurent les théologiens de Saxe. L'un d'eux en particulier, Chytré, reconnaît derrière l'ouvrage la marque d'« un certain Français, député depuis près de trente ans en Danemark », et déclare le livre « écrit

¹²⁴ Russes.

¹²⁵ Le sens est ici métaphorique.

¹²⁶ *Ibid.*, p. 32. Traduit du latin : « Nam ego pro certo affirmare possum, Serenissimum Gallorum Regem Henricum, cum in Polonia esset, constituisset, se pacem in Regno Galliae syncerè seruaturum esse, nec passurum, ut bellis ciuilibus rursum implicaretur : Certum etiam est, cum ille in Italiam uenisset, Pontificios nullis argumentis nec rationibus uehementioribus nec urgentioribus usos esse, ad eum impellendum, ut bellum[m] Euangelicis sui Regni inferret, quàm quod Protestantes Germaniae eos haereseos condemnarent, minusq[ue] Turcis [et] Scythis ferendos esse publicè declararent : quos si ille (qui Christianissimi Regis nomen haberet) tueretur [et] defenderet, eum uniuersum orbem in se concitaturum esse. Rex uero ille hisce machinis [et] tormentis adortus, [et] tandem uictus ; bellum suis subditis Euangelicis intulit, illosq[ue] in eas angustias redegit, ut nec terra, nec mari ullas haberent copias, quas Regiis exercitibus opponere possent : At cum omnes Euangelici de sua salute desperarent, tu[m] Deus afflictarum Ecclesiarum misertus, Regis illius animum mouit, flexitq[ue] ita, ut pacem tolerabile[m] ipsis concesserit, eamque inuiolatam hactenus conseruarit : idque Pontifice Romano [et] suae factionis Principibus inuitis ac indignè admodumque aegrè ferentibus : Haec ueriores sunt [et] manifestiores, quàm quae testimonio aut alia probatione indigeant ».

¹²⁷ *Ibid.*, p. 3.

non pas avec de l'encre, mais avec du sang »¹²⁸. Dans une lettre à Philippe Duplessis-Mornay, le diplomate évoque également l'ouvrage comme étant écrit de sa main. S'il déclare souhaiter répondre aux attaques qu'il subit, il ajoute ne pas être en mesure de pouvoir assumer son œuvre publiquement, de peur que la connaissance de son engagement ne mène la Couronne à lui retirer sa charge de représentant dans le royaume du Nord :

J'ai esté adverti que Vigaudus avoit escrit contre ledict livre de *Ratione ineundæ Concordiæ*, et envoyé à l'université de Rostock, pour le considérer et corriger, et puis le faire imprimer, mais qu'ils ne l'avoient voullu permettre : je ne sçai qu'il s'en ensuivra. Si je me trouve quelque jour à repos, je déclarerai plus amplement quelques articles dudict escrit. Mais je ne m'ose nominer de peur de perdre les moyens que j'ai de servir au public, et ne sçai s'il se pourra trouver quelque gentilhomme qui voullust prester son nom après que vous y auriés mis la main.¹²⁹

Danzay a donc conscience que cet engagement n'est pas directement compatible avec sa tâche d'ambassadeur ordinaire qu'il désigne dans sa dépêche par le fait de « servir au public ». Toutefois, il convient de souligner que son initiative n'est pas en soi répréhensible dans la mesure où elle n'entre pas en contradiction directement avec les intérêts de la monarchie qu'il sert. Elle le deviendrait à partir du moment où sa position de représentant du souverain se verrait directement engagée, ce qui n'est pas le cas. Pour autant, le diplomate se garde bien d'évoquer son activité militante dans ses lettres à Henri III et à Catherine de Médicis. Les liens qu'il entretient à cette occasion avec Philippe Duplessis-Mornay montrent la puissance de son engagement en faveur de l'unité des ennemis du papisme. Duplessis cherche alors lui aussi à éviter d'élargir le fossé entre évangéliques et réformés, ainsi qu'à accroître l'influence de Henri de Navarre en le plaçant au niveau des autres souverains réformés d'Europe. Les quelques lettres qui ont survécu de la correspondance entre les deux hommes¹³⁰ témoignent de l'immense respect mutuel dont ils faisaient preuve l'un envers l'autre, le conseiller du prince Bourbon n'hésitant pas à affirmer que le résident de Copenhague a sur lui « telle puissance [...] qu'ung père sur ung fils »¹³¹. Duplessis-Mornay, lancé passionnément dans le projet d'union, est efficacement épaulé par l'ambassadeur à cette occasion, qui lui apporte son expérience de la diplomatie en Allemagne dans plusieurs très longues lettres. Plutôt que de s'aventurer sur le terrain doctrinal comme le souhaiteraient les théologiens luthériens et comme le conseiller de Henri de Navarre était disposé à le faire de bonne foi, Danzay lui conseille de s'appuyer sur l'autorité des souverains protestants pour faire infléchir la position du duc de Saxe,

¹²⁸ Holger Frederik Rørdam, « Résidents français... », *art. cit.*, p. 16-17.

¹²⁹ *Lettre de Monsieur de Danzay, ambassadeur du roy en Dannemarck, à Monsieur Duplessis-Mornay*, Hambourg, 6 novembre 1580, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 2, p. 113.

¹³⁰ Seules six lettres sont répertoriées, deux de Duplessis-Mornay, quatre de Danzay, écrites entre février 1580 et juillet 1583. *Ibid.*

¹³¹ *À monsieur de Danzay*, Vitray, 26 mai 1583, dans *ibid.*, p. 235.

protecteur des auteurs de la Formule de Concorde. Dans cette lutte, il attribue au Bourbon un rôle de tout premier plan : celui-ci doit venir en aide à Frédéric II en lui écrivant pour « le remercier du fidèle devoir qu'il a fait pour avancer la cause commune, et le prier de continuer ». Le roi de Navarre doit également s'aboucher avec Auguste I^{er} afin de présenter sa défense contre les théologiens de sa Cour, en appuyant sur le fait que depuis qu'ils ont commencé à rejeter les calvinistes, « le pape et ses adhérents ont d'autant plus d'occasion de lui courir sus, et convertir leurs forces contre les Églises réformées de France »¹³². Danzay insiste également sur l'importance pour le Bourbon de présenter à l'Électeur une profession de foi, afin de « démontrer son innocence en la religion », expliquant que, même si l'entreprise échoue, elle permettra que ce qu'il désigne comme « notre parti » soit renforcé en Allemagne. Alors que la Formule de Concorde est finalement adoptée au cours de l'année 1580 par les princes allemands, Danzay ne désarme pas et poursuit ses efforts dans ce sens de la conciliation religieuse :

Il seroit bien nécessaire que le roi de Navarre fist une confession de sa foi, en son propre et privé nom, comme j'ai souvent remontré, oui feust pure et simple, et remist les controverses qui sont en la religion, au synode général ; que confession feust communiquée aux princes d'Allemagne, qui désirent ledit synode, pour en avoir leur avis, mesmement du landgrave de Hesse, des ducs Casimir et de Anhalt, comme ceulx qui entendent très bien les vraies causes des différends en la religion, et cherchent fidèlement les moyens de les composer. Aussi qu'on les priast et les autres princes qui seront de leur opinion, d'envoyer devers l'électeur de Saxe, avec les députés dudit roi de Navarre. Car, si tant de princes ensemble envoyoyent devers ledit électeur, leurs communes prières auroient plus de force et d'auctorité que si elles sont séparées.¹³³

L'expérience de Danzay comme représentant du roi de France lui permet de prendre ainsi le rôle de coordinateur officiel de l'effort commun des souverains protestants désireux d'obtenir un synode. Il compte sur la participation des Églises des Pays-Bas ainsi que sur le soutien de l'Angleterre. Dans ce but, il fait parvenir un discours au secrétaire d'État Walsingham, et encourage son interlocuteur à faire de même « pour inciter ladite reine à poursuivre ce qui est commencé »¹³⁴. Reprenant les grandes lignes de la thèse de son ouvrage, ainsi que ce qu'il avait déjà déclaré à Duplessis-Mornay dans sa lettre précédente, c'est un véritable plan d'action en plusieurs étapes que l'ambassadeur fournit au conseiller du roi de Navarre. Il décline à nouveau tout l'argumentaire que les envoyés auraient charge de présenter à Auguste I^{er} de Saxe : ils devront « premièrement [se] plaindre que les auteurs du livre de Concorde, et quelques autres théologiens d'Allemagne leur

¹³² *Lettre de Monsieur Duplessis à Monsieur de Danzay [Lettre de Monsieur de Danzay, ambassadeur du roy en Dannemarck, à Monsieur Duplessis-Mornay]*, 29 février 1580, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, op. cit., tome 2, p. 88.

¹³³ *Lettre de Monsieur de Danzay, ambassadeur du roy en Dannemarck, à Monsieur Duplessis-Mornay*, Hambourg, 14 juin 1580, dans *ibid.*, p. 104-105.

¹³⁴ *Ibid.*, p. 102.

imputent fausement plusieurs erreurs et hérésies ». Puis, ils expliqueront que les passages des livres de Luther, Calvin et Zwingli que les théologiens utilisent « pour couvrir leur malignité » ne sont qu'interprétés « à leur fantaisie [...], contre droict, vérité et raison ». Partant de ce constat, ils devront convaincre le monarque du bien-fondé de la réunion d'un « synode libre et général », seule instance permettant à chacun d'exprimer ses vues et à même de trancher les désaccords, n'étant « raisonnable de condamner quelqu'un premier, qu'il ait esté suffisamment oui ». Ils lui demanderont ensuite de suivre l'exemple de Frédéric II en commandant à ses sujets « de ne blasmer, accuser ne detracter les Eglises de la relligion reformée, et faire punition de ceulx qui y contreviendront, comme de vrais perturbateurs du repos public »¹³⁵. Danzay fait également part à Duplessis-Mornay de ses doutes concernant l'action de l'Empereur dans la controverse : l'agent soupçonne en effet Rodolphe II d'encourager l'Électeur de Saxe à diffuser la Formule de Concorde afin de tenir les princes luthériens unis et à sa dévotion pour les empêcher de se rapprocher du roi de France¹³⁶. En œuvrant ainsi contre ce projet, le résident de Copenhague sert donc indirectement les intérêts de Henri III. Cependant, la victoire des luthériens stricts dans le Saint-Empire aurait également pour conséquence de rendre plus compliqué le soutien des princes allemands aux calvinistes français, ce que Danzay ne peut ignorer. S'il ne peut finalement éviter l'adoption par les princes allemands de la charte du luthéranisme orthodoxe, l'importance de l'ambassadeur dans la controverse s'avère fondamentale. Elle dépasse même le cadre de la simple lutte pour la concorde intra-protestante pour avoir des effets sur la situation intérieure française : Alfred Richard n'hésite ainsi pas à écrire qu'en vertu de ses réflexions adressées à Duplessis-Mornay sur le rôle que devait jouer son maître, Danzay fut finalement l'inspirateur du plan qui faisait du roi de Navarre le porte-parole des protestants de France¹³⁷.

3. Rester l'ambassadeur du roi de France en dépit des liens avec le parti huguenot

a. La septième guerre de Religion et l'aventure d'Anjou aux Pays-Bas

La diplomatie parallèle que mène Danzay au sein de la sphère protestante n'est pas sans conséquences sur son rôle d'ambassadeur du roi de France. Dès 1580, tandis qu'il combat ardemment la Formule de Concorde, la France se trouve alors plongée dans la septième guerre de Religion. Débutée à la fin du mois de novembre 1579, elle voit l'engagement de Henri de Navarre à

¹³⁵ *Ibid.*, p. 106-107.

¹³⁶ *Lettre de Monsieur de Danzay, ambassadeur du roy en Dannemarck, à Monsieur Duplessis-Mornay*, Hambourg, 6 novembre 1580, dans *ibid.*, p. 115-116.

¹³⁷ Alfred Richard, *Un diplomate poitevin...*, *op. cit.*, p. 143.

partir d'avril 1580. Danzay prépare alors le voyage de Duplessis-Mornay auprès des souverains de la nouvelle foi, afin de défendre son maître face aux théologiens luthériens et appeler au synode. Dans ses lettres adressées à Henri III et à la reine mère, le diplomate plaide parallèlement sa fidélité et déclare avoir défendu à la Cour de Danemark le comportement de son souverain face aux huguenots révoltés :

Je m'assure que Dieu me fera toujours la grâce de me comporter en toutes mes actions au contentement de Votre Majesté. Quelqu'uns se sont efforcés de persuader aux Rois de Dannemark et de Suède, et à plusieurs Princes et Villes d'Allemagne, que Vos Majestés avaient pris les armes pour poursuivre et ruiner ceux de la religion prétendue réformée. Pour cette cause, je leur ai fort diligemment remontré le contraire et assuré que Vos Majestés avaient résolu de conserver et garder entièrement le traité de pacification qui par Votre singulière prudence avait été approuvé et reçu à Nérac, par le Roi de Navarre et les députés de ceux de la religion, et que seulement Vous aviez fait assembler quelques forces pour contenir en leur devoir ceux qui troublaient le repos public, et usaient de force et violence en plusieurs endroits de votre Royaume ; à quoi Vos Majestés voulaient pourvoir, et contenir un chacun en l'obéissance que tous vrais et loyaux sujets doivent à leurs Princes. Aussi que pour la sûreté d'un chacun, la justice y fut observée, selon droit, raison et équité, afin que tous vécussent en paix et tranquillité.¹³⁸

La dépêche que Danzay rédige le même jour à l'attention du roi possède la même teneur, il y emploie des termes identiques pour qualifier les réformés soulevés, ajoutant qu'il leur serait fait « punition selon leurs démérites, afin que les autres y prisent exemple »¹³⁹. L'ambassadeur dénonce également les « faux rapports des maldisans », qui souhaiteraient profiter de l'occasion pour éteindre l'amitié que porte Frédéric II à Henri III. Dans cette occasion à nouveau, la confession du résident de Copenhague contribue à donner un poids supplémentaire à la parole du roi de France auprès du monarque luthérien. Toutefois, la correspondance que Danzay entretient cette année-là avec Philippe Duplessis-Mornay permet de poser un regard différent sur la manière dont il observe le conflit. Apprenant l'engagement du roi de Navarre dans ce septième affrontement religieux, le diplomate lui déclare être « bien marri » de la nouvelle. Considérant que « ceste guerre, si elle continue, sera l'entière ruine et destruction du royaume de France », il conclut par un appel désespéré : « Dieu, par sa miséricorde, ait pitié de nous ! »¹⁴⁰. Jusque-là, l'ambassadeur avait tenté de jouer un rôle de médiateur entre Henri III et le Bourbon, conseillant notamment à Duplessis-Mornay de prendre toutes les précautions nécessaires afin que son déplacement à venir auprès des souverains protestants

¹³⁸ *Lettre à la Reine, Mère du Roi*, Copenhague, 22 octobre 1580, dans Charles de Danzay, *Correspondance de...*, op. cit., p. 124-125.

¹³⁹ *Lettre au Roy*, Copenhague, 22 octobre 1580, dans *ibid.*, p. 122.

¹⁴⁰ *Lettre de Monsieur de Danzay, ambassadeur du roy en Dannemarck, à Monsieur Duplessis-Mornay*, Hambourg, 1^{er} juin 1580, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, op. cit., tome 2, p. 103.

ne soulève pas l'inquiétude du roi de France¹⁴¹. Le début de la guerre rebat les cartes : dorénavant, Danzay est d'avis que Mornay n'aura « besoin de telles excuses, ne déclarations » pour accomplir son voyage¹⁴². Le fait que son interlocuteur soit le conseiller principal du chef du parti protestant en France, contre lequel lutte alors Henri III, n'empêche pas le diplomate de continuer à lui dispenser ses avis sur la manière mener sa mission avec succès. Par ailleurs, contrairement à ce qu'il écrit dans ses missives au roi de France ainsi qu'à Catherine, le résident de Copenhague n'émet aucune protestation dans les lettres qu'il adresse à Duplessis-Mornay : lui qui qualifiait les réformés révoltés de « troubleurs du repos public » qui « usaient de force et violence en plusieurs endroits [du] Royaume », reste ici étonnamment mesuré. La guerre qu'il dépeint sous sa plume apparaît bien davantage comme une fatalité inhérente à la situation générale du royaume, que la révolte injustifiée du parti huguenot venant troubler la paix. Les premiers mots de la lettre de Danzay à la reine mère, qui la « remercie très-humblement [...] de ce qu'il lui a plu connaître son innocence, et le tort que quelques calomnieurs lui ont voulu faire »¹⁴³, peuvent laisser penser que les liens du diplomate avec certaines des principales têtes du parti huguenot n'étaient pas inconnus à la Cour. Une fois encore cependant, Catherine soutient son ambassadeur.

L'attitude de Danzay durant l'aventure néerlandaise de François d'Anjou est également révélatrice de l'articulation de son double engagement, pour le roi et pour les réformés. Le 6 janvier 1579, les provinces du sud des Pays-Bas, largement catholiques, se sont rassemblées dans l'Union d'Arras et ont réaffirmé leur fidélité au roi d'Espagne. Le 23 janvier, les provinces protestantes et séparatistes du Nord se rassemblaient à leur tour au sein de l'Union d'Utrecht et entamaient une réflexion sur le type de régime à adopter. Finalement, Guillaume d'Orange appelle le frère du roi de France à devenir le protecteur des provinces des Pays-Bas, en accord avec les États-Généraux. La réputation qu'a le prince d'être un partisan de la tolérance religieuse, ainsi que la volonté des Néerlandais de s'assurer la protection de leur puissant voisin contre l'Espagne explique ce choix. Par ailleurs, Anjou a réitéré ses propositions de mariage avec Élisabeth I^{ère} : comme sept années auparavant, l'espoir est ainsi grand parmi les huguenots de voir se constituer la coalition espérée de la France avec les Provinces-Unies calvinistes et l'Angleterre, par l'intermédiaire du frère du roi. Danzay lui-même, dans ses lettres à Duplessis-Mornay, rappelle la formidable occasion manquée de

¹⁴¹ « Il ne seroit hors de propos que le roi de Navarre envoyast devers le roi de France pour lui faire entendre que quelques malins esprits avoient publicquement escrit contre son honneur en Allemagne, et faulsement accusé de plusieurs erreurs. Pour ceste cause, qu'il avoit envoyé devers les princes de Allemagne pour leur faire cognoistre son innocence et le tort qui lui estoit faict, aussi pour le prier qu'ils fissent une exemple punition de tels calomnieurs et détracteurs ». *Ibid.*, p. 102-103.

¹⁴² *Ibid.*, p. 103.

¹⁴³ *Lettre à la Reine, Mère du Roi*, Copenhague, 22 octobre 1580, dans Charles de Danzay, *Correspondance de...*, *op. cit.*, p. 124.

l'été 1572, qui s'est finalement soldée de la pire des manières pour les réformés¹⁴⁴. Établissant un parallèle entre les deux époques, il redoute déjà que puisse advenir une fin identique :

A présent, ceulx qui en feurent les aucteurs [du massacre de la Saint-Barthélemy], veullent, par semblables moyens, rompre ce qui se traicte entre le duc d'Alençon et les dicts Pays Bas.¹⁴⁵

Si la Couronne souhaite éviter un affrontement direct avec l'Espagne, le contexte est favorable à l'entreprise : Catherine de Médicis et Henri III s'opposent à Philippe II au sujet de la succession du Portugal¹⁴⁶, et soutiennent ouvertement son concurrent, Antoine, prieur de Crato, en dépit de l'élection du roi d'Espagne. En juillet 1582, une flotte française qui tente encore de soutenir le prince portugais est écrasée par les Espagnols. Les États-Généraux des Provinces-Unies offrent ainsi à François d'Anjou le titre de « prince et seigneur » des Pays-Bas, et celui-ci accepte de signer le traité de Plessis-lès-Tours le 19 septembre 1580, en dépit des limites fortes à l'exercices de son pouvoir que ce contrat lui impose. Le frère du roi, nommé duc de Brabant, fait son entrée à Anvers en février 1582, après que les États ont prononcé la déchéance de tous les droits de Philippe II. La position d'Anjou aux Pays-Bas reste cependant fragile : les prérogatives du prince sont considérablement bornées, et plusieurs princes étrangers, à commencer par le roi d'Espagne, voient l'aventure d'un mauvais œil. En cette circonstance, la position de Danzay lui permet de soutenir l'entreprise à son niveau, servant ainsi à la fois la Couronne et le parti huguenot. Lui-même a un neveu qui souhaite s'engager aux côtés du prince Français, ce qu'il agrée afin qu'il puisse « continuer le service qu'il doit à Son Altesse (Anjou) »¹⁴⁷.

Dès son arrivée aux Pays-Bas, Monsieur entame une correspondance avec le diplomate, malheureusement non conservée, mais dont certaines traces sont encore visibles dans une lettre que le résident de Copenhague adresse à Duplessis-Mornay en mai 1582. Le duc d'Anjou, conscient du poids diplomatique de Frédéric II dans la région, a résolu d'envoyer lui aussi une « personne de qualité devers le roi de Dannemarck pour l'affection qu'il a de donner commencement à une vraie et sincère amitié entr'eulx », ainsi que pour « renouveler les anciens traictés et confédérations qui ont de long temps inviolablement esté conservés entre les rois de Dannemarck et les Pays Bas »¹⁴⁸. La

¹⁴⁴ Voir *supra* p. 201. *Lettre de Monsieur de Danzay, ambassadeur du roy en Dannemarck, à Monsieur Duplessis-Mornay*, Hambourg, 14 juin 1580, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 2, p. 103.

¹⁴⁵ *Ibid.*, p. 100.

¹⁴⁶ En août 1578, le roi jeune Sébastien de Portugal disparaît au Maroc durant la bataille de Ksar el-Kebir. Son successeur, le cardinal Henri, décède à son tour en janvier, ouvrant une crise de succession. Philippe II, en tant que fils d'Isabelle d'Aviz, fille aînée de Manuel I^{er}, peut prétendre au trône portugais.

¹⁴⁷ *Lettre de Monsieur de Danzay, ambassadeur du roy en Dannemarck, à Monsieur Duplessis-Mornay*, 18 mai 1582, dans *ibid.*, p. 149.

¹⁴⁸ *Ibid.*

question est d'importance, car le souverain du Nord contrôle l'accès à la Baltique, zone commerciale fondamentale pour la richesse des Provinces-Unies. Toutefois, en dépit de son importance parmi les souverains protestants, le monarque se trouve gêné par le projet audacieux du prince, qui risque de le brouiller avec l'Espagne. Dans sa lutte avec ses sujets révoltés, Philippe II s'intéresse également à la Baltique, et négocie avec la Suède et la Pologne afin d'y étendre son influence. Pour Frédéric II, soutenir les Néerlandais, ou même adopter une attitude passive face à l'expédition d'Anjou, revient à courir le risque de voir le roi Catholique redoubler ses efforts diplomatiques afin de poser le pied dans sa zone d'influence, ce qu'il ne peut accepter¹⁴⁹. Danzay fait part de cette difficulté à Duplessis-Mornay, alors ambassadeur de Henri de Navarre aux Pays-Bas, en expliquant que le roi de Danemark « est allié et confédéré dudict roi d'Espagne, qui lui a tousjours esté bon voisin et ami », et qu'à ce titre « il ne le veult offencer sans juste cause, ne contrevenir à la foi qu'il lui a jurée et promise ; comme il feroit manifestement, s'il s'allioit ou confedereroit durant ceste contention avec Son Altesse comme duc de Brabant ». L'ambassadeur met en avant le rôle fondamental qu'il a eu dans les discussions, afin de maintenir la neutralité de Frédéric II et l'empêcher de se prononcer franchement en faveur de l'Espagne. Il parvient également à obtenir que les navires Néerlandais « trafiquent librement par ses royaumes et pays », mais indique à son interlocuteur qu'il ne pourra obtenir davantage de la part du souverain danois tant que le duc d'Anjou ne convaincra pas son frère de soutenir ouvertement son entreprise :

Je vous assure, monsieur, que j'ai eu de la peine premier que réduire ceste negotiation en tel estat. Et sans les moyens desquels j'ai usé, ledict roi de Dannemarck se feust apertement déclaré pour l'Espagnol, comme plusieurs princes lui conseilloyent, et lui faisoient de si grans et assurés offres, qu'il a esté bien esbranlé. Mais, j'espère qu'il ne contreviendra à la promesse qu'il m'a faicte, si sa dicte Altesse envoie promptement vers sa majesté, comme elle a promis, ce qui est merueilleusement nécessaire. Et s'il est possible qu'il ait lettre de faveur du roi très chrestien audict roi de Dannemarck.¹⁵⁰

Danzay, dans sa dernière phrase, fait probablement référence au massacre de la Saint-Barthélemy, dont le souvenir imprègne encore les esprits près de dix ans après, et dont on peut constater ici l'impact dans la méfiance désormais installée entre la Cour de France et de Danemark. Plus loin, il ajoute que les actions de la famille royale française sont désormais « si suspectes, qu'ung chacun en est tousjours en crainte et doute », et qu'« en telles occasions, celui est bon ami qui ne nuit point »¹⁵¹. Dans cette affaire qui voit s'intriquer les intérêts des huguenots et la politique

¹⁴⁹ Paul Douglas Lockhart, *Frederik II and...*, *op. cit.*, p. 175-176.

¹⁵⁰ *Lettre de Monsieur de Danzay, ambassadeur du roy en Dannemarck, à Monsieur Duplessis-Mornay*, 18 mai 1582, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 2, p. 150.

¹⁵¹ *Ibid.*, p. 151

étrangère française, l'ambassadeur se montre donc très prudent en choisissant de ne pas prendre d'initiative préjudiciable à son maître, avant même de recevoir ses instructions. Tandis qu'il avertit Duplessis-Mornay, il tient Henri III scrupuleusement informé des manœuvres de Philippe II et d'Anjou auprès du roi de Danemark, dans les mêmes termes. Justifiant sa conduite, il indique au roi de France avoir expliqué à Frédéric II qu'il n'a pas la charge de défendre les affaires de Monsieur auprès de lui, mais que celui-ci lui donnait « telle assurance de la volonté de Votre Majesté », qu'il s'assurait « qu'elle l'aurait très agréable ». Visiblement désireux de faire passer le service de son maître avant toute autre considération, l'ambassadeur conclut ce point en réaffirmant sa fidélité et en espérant que le Valois agrée son initiative :

J'espère (Sire) que Votre Majesté m'aura de sa grâce pour excusé, si sur la déclaration que Monseigneur m'a faite de Votre Majesté je me suis employé pour son service avec telle fidélité et diligence, que j'espère qu'il en demeurera content.¹⁵²

Henri III fit savoir à son ambassadeur, dans une lettre du 25 juillet 1582, que s'il désapprouvait l'entreprise de son frère aux Pays-Bas, il était bien satisfait de son travail auprès du roi de Danemark. Il lui indiquait par ailleurs que si Danzay s'occupait des affaires d'Anjou, cela ne devait pas être en sa qualité d'ambassadeur, pour ne pas nuire à ses négociations en cours¹⁵³. Le diplomate continue à maintenir difficilement Frédéric II dans une attitude de neutralité malgré la pression croissante exercée par les souverains qui tentent de le faire pencher du côté de l'Espagne¹⁵⁴. Ses efforts prennent fin au début de l'année 1583 : François d'Anjou, insatisfait des limitations mises à son pouvoir par les États-Généraux, tente de s'emparer d'Anvers par surprise le 17 janvier. Le coup de force échoue et délégitime irrémédiablement le prince français comme protecteur des Pays-Bas, les troupes françaises rembarquent à l'été, l'aventure néerlandaise s'achève piteusement.

b. Une loyauté mise en cause par l'ambassade de Ségur

Le dernier événement qui permet de percevoir la manière dont Danzay articule sa foi et le service de l'État est l'ambassade de Ségur au Danemark. En effet, la question des négociations en vue de la réconciliation des différentes Églises protestantes, éteinte temporairement, avait été réactivée par le synode national protestant de Vitré. Convoquée en mai 1583, l'assemblée avait

¹⁵² *Lettre au Roy*, 18 mai 1582, dans Charles de Danzay, *Correspondance de...*, *op. cit.*, p. 181.

¹⁵³ Alfred Richard, *Un diplomate poitevin...*, *op. cit.*, p. 145.

¹⁵⁴ « Il est à craindre que de ce commencement il n'advient un très grand mal, car le Roi est diligemment sollicité de l'Empereur, du Roi d'Espagne, des autres Princes de la maison d'Autriche et de plusieurs autres qui tiennent leur parti, qui pour vrai font de très grands offres au Roi pour le gagner, et donner occasion de favoriser le Roi d'Espagne contre ceux des Pays-Bas qui se sont soustraits de son obéissance ». *Lettre au Roy*, 29 septembre 1582, dans Charles de Danzay, *Correspondance de...*, *op. cit.*, p. 193.

accepté la proposition de Duplessis-Mornay, envoyé au nom du roi de Navarre, de dépêcher incontinent en Allemagne une délégation composée de députés des Églises réformées françaises afin de trouver un point d'accord doctrinal avec les souverains protestants¹⁵⁵. À ces « personnages doctes et modérés », le roi avait proposé d'adjoindre de sa part « un gentilhomme signalé, pour y donner tant plus d'auctorité » : Jacques de Ségur-Pardaillan, superintendant de sa maison¹⁵⁶. Dès le 26 mai, Duplessis-Mornay avait écrit à Danzay depuis Vitré pour l'informer de la décision du synode, lui exposant que « ceulx qui auront ceste charge » seront amenés à le rencontrer « et y auront adresse ». Il demandait à l'ambassadeur de lui envoyer « ung bref advis » de la manière dont il pense que doit se tenir la négociation : « par quels princes il fault commencer, par quelles villes, etc., quels on pourroit employer pour entremetteurs envers les aultres, et quels il faudra regagner, etc. »¹⁵⁷. La réponse du diplomate à cette demande n'a pas été conservée, cependant, il fait peu de doutes que celui-ci s'employa, comme trois ans auparavant, à lui faire parvenir des indications détaillées sur la manière pour Ségur d'accomplir au mieux la tâche qui lui était confiée¹⁵⁸. Les quelques lettres conservées de la correspondance de Danzay à Walsingham permettent de constater qu'il continuait à entretenir le secrétaire d'État de ses considérations sur l'unité des princes protestants, le sujet lui important toujours autant¹⁵⁹. L'instruction écrite par le conseiller du roi de Navarre à son agent en juillet 1583 accorde une place éminente au résident de Copenhague dans la réussite de l'entreprise :

[Ségur] prendra soigneusement advis et conseil de M. de Danzai, ambassadeur du roi très chrestien par le moyen duquel aura accès et communication en Dannemarck et lieux circonvoisins, vers tous ceulx qui peuvent aider en cest affaire, desquels il entendra de lui les moyens, humeurs et conditions.¹⁶⁰

¹⁵⁵ *Lettre de Monsieur Duplessis à Monsieur de Danzay*, Vitré, 26 mai 1583, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, op. cit., tome 2, p. 233-234.

¹⁵⁶ Alfred Richard, *Un diplomate poitevin...*, op. cit., p. 146. Sur la mission de Ségur-Pardaillan, voir Violaine Breteau, « Les ambassades de Jacques de Ségur-Pardaillan (1583-1589) », mémoire de Master en histoire, dir. Hugues Daussy, Université du Maine, 2008.

¹⁵⁷ *Lettre de Monsieur Duplessis à Monsieur de Danzay*, Vitré, 26 mai 1583, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, op. cit., tome 2, p. 234.

¹⁵⁸ Dans sa dépêche du 26 mai, Duplessis-Mornay fait lui-même référence aux précieuses instructions fournies par Danzay en 1580 afin d'organiser au mieux l'envoi d'une délégation du roi de Navarre à l'Électeur de Saxe : « Non que je n'aie bien gardé les utiles discours que m'avez fait ce bien de m'envoyer quelquesfois ; mais parce que le temps peult avoir apporté du changement aulx lieux et personnes, es choses dont sera question ». *Ibid.*

¹⁵⁹ *Danzay to Walsingham*, 18 décembre 1583, dans *Calendar of State Papers, Foreign Series, of the Reign of Elizabeth*, volume 18 (July 1583-July 1584), éd. Sophie Crawford Lomas, Londres, His Majesty's Stationery Office, 1914, p. 273.

¹⁶⁰ *Instruction pour traicter avec la rojne d'Angleterre et aultres princes estrangiers protestans, baillée par le roy de Navarre au sieur de Segur, y allant de sa part en juillet 1583 ; dressée et minutée par Monsieur Duplessis*, dans Charles de Danzay, *Correspondance de...*, op. cit., p. 288.

Jacques Ségur est porteur d'une lettre de Duplessis-Mornay à remettre à Danzay au cours de son passage à Copenhague. Dans celle-ci, le conseiller de Henri de Navarre recommande son porteur et réitère ses demandes de mai au diplomate, qu'il sait être un fidèle défenseur de la Religion :

Vous pouvez beaucoup y aider, en lui départant vos bons avis et conseils ; et le pouvez faire seurement pour sa pitié, discrétion et suffisance ; et je sçai aussi que le voulez, selon la cognoissance que j'ai de vostre zèle et affection envers l'avancement de la vraie Église, et nommement en ce qui touche cest affaire. Je vous supplie donc, monsieur, de parler à lui, comme je présume par la privauté dont m'uses en vos lettres que fériez à moi mesmes, afin que cest affaire puisse réussir à la fin que nous prétendons.¹⁶¹

Parti de France, l'émissaire du roi de Navarre rencontre d'abord la reine d'Angleterre, puis plusieurs princes allemands, avant d'atteindre la Cour danoise à Haderslev le 11 mars 1584¹⁶². Fidèle à son poste, Danzay écrit son rapport sur la rencontre au roi et à Catherine le 18 du même mois. Visiblement soucieux de les rassurer, il détaille précisément dans une très longue lettre les raisons qui ont conduit l'envoyé de Navarre jusqu'en Scandinavie, ainsi que le déroulement, cordial, de son entrevue avec Frédéric II. Il relate également sa rencontre avec Ségur, qui a tenu à lui assurer « qu'il n'était venu par-deçà pour offenser Votre Majesté ni troubler son Royaume, et qu'il lui avait fait entendre premier que partir de France, par des principaux Sieurs de son Conseil, auxquels il avait écrit, les causes de son voyage ». Il ajoute qu'il lui « a juré, qu'il n'avait parlé à Roi, Prince, Seigneur ni capitaine pour lever ni retenir des gens de guerre »¹⁶³. Danzay expose ensuite comment il a défendu la politique de tolérance de son maître face aux interrogations du roi de Danemark consécutives à la visite de l'émissaire, et finalement mené le monarque à réaffirmer son amitié envers lui et à encourager le roi de Navarre à lui demeurer en bonne obéissance :

Je le priaï très affectueusement [...] le faire souvenir que vous aviez fait publier les édits de pacification par vos Royaumes et pays, et déclaré les causes, afin qu'un chacun connût votre clémence et bénignité envers ses sujets, comme par Votre commandement j'avais fait entendre au Roi, aussi que depuis je lui avais souvent déclaré que Votre Majesté n'avait chose en plus grand soin ni recommandation, que de bien établir la paix, louant Dieu d'un si heureux progrès et succès. [...] Davantage, que Votre Majesté savait bien que le Pape ne favorisait le parti des protestans ; néanmoins qu'elle n'avait délaissé de donner aux protestans ses sujets, un tolérable exercice de leur religion. Partant, qu'il ne fallait douter que Votre Majesté, qui avait tant travaillé pour la tranquillité et repos de ses sujets, ne persévérât en cette bonne volonté envers eux. Ce considéré, que le Roi de Dannemark ferait le devoir de vrai ami envers Votre Majesté, comme elle le méritait, d'exhorter le Roi de Navarre à se comporter si fidèlement et sincèrement envers Votre

¹⁶¹ *Lettre de Monsieur Duplessis à Monsieur de Danzay*, Nérac, juillet 1583, dans *ibid.*, p. 307.

¹⁶² Alfred Richard, *Un diplomate poitevin...*, *op. cit.*, p. 116-117.

¹⁶³ *Lettre au Roy*, 18 mars 1584, dans Charles de Danzay, *Correspondance de...*, *op. cit.*, p. 262-263.

Majesté, et lui faire telle obéissance, qu'elle eût occasion de constamment persister en la bénigne affection qu'elle avait démontrée apertement par l'établissement de la paix.¹⁶⁴

Une fois de plus, Danzay pouvait espérer recevoir gratification pour avoir maintenu Frédéric II dans de bonnes dispositions vis-à-vis de son maître. Son statut de huguenot n'était sans-doute pas étranger à ce succès annoncé et contribuait encore à renforcer la crédibilité de sa parole auprès du roi de Danemark.

Pourtant, en dépit des précautions prises par le diplomate¹⁶⁵ et de ses paroles rassurantes, la Couronne réagit vigoureusement à ses explications. Visiblement peu convaincu par la missive de son représentant, le roi réprovoque la mission de Ségur, étant la seule autorité de son royaume à pouvoir autoriser l'envoi d'un ambassadeur auprès d'un souverain étranger. La reine mère, quant à elle, refuse de croire les explications de l'ambassadeur concernant les buts de l'entreprise, et déclare que « c'est toutefois plus tôt pour faire ligue et troubler la chrétienté et, si possible estoit, rallumer le feu qui a esté estainct en ce royaume avec la grâce de Dieu, lequel, je m'assure, ne permettra pas que leurs intentions aient lieu »¹⁶⁶. Pour la première fois durant sa longue carrière à Copenhague, Charles de Danzay se retrouve en situation d'être mis en accusation de n'avoir pas rempli son rôle avec efficacité. Pire, cet échec laisse désormais planer sur lui le soupçon d'une secrète complicité avec le parti huguenot, au détriment de sa fidélité à la Couronne. Pourtant, les instructions de Duplessis-Mornay ne comprennent aucune allusion à un but autre que déjà ceux énoncés par l'ambassadeur dans son rapport, la possibilité que son entretien oral avec l'émissaire de Navarre ait pu s'attarder sur d'autres considérations n'est donc en l'état, qu'une supposition. Placé néanmoins face aux accusations à peine voilées de la Couronne, Danzay entreprend de se défendre dans ses dépêches du 28 septembre. Clamant son ignorance concernant ce que Ségur a pu négocier en Angleterre et aux Pays-Bas, il expose que la « première cause » de son voyage avait été de « remontrer aux Princes protestans d'Allemagne, que Votre Majesté par sa singulière clémence, bénignité et grâce, avait permis aux églises réformées de France un tolérable exercice de leur religion, aussi se plaindre de quelques Théologiens d'Allemagne, qui sous couleur du Calvinisme, leur imputaient injustement plusieurs pernicieuses erreurs »¹⁶⁷. Ce glissement argumentatif n'est pas innocent : si cette comparaison entre l'esprit ouvert du roi de France et l'intolérance de certains luthériens orthodoxes

¹⁶⁴ *Ibid.*, 263-264.

¹⁶⁵ Il avait pris soin, dans sa correspondance avec Duplessis-Mornay, d'encourager le roi de Navarre à exposer la mission de son envoyé à Henri III.

¹⁶⁶ Alfred Richard, *Un diplomate poitevin...*, *op. cit.*, p. 148-149.

¹⁶⁷ *Lettre au Roy*, Copenhague, 28 septembre 1584, dans Charles de Danzay, *Correspondance de...*, *op. cit.*, p. 274.

est loin d'être nouvelle sous la plume de Danzay¹⁶⁸, dans sa dépêche du 18 mars, le résident de Copenhague n'avait pas mentionné explicitement un tel objectif. Ainsi, le fait qu'il mette soudain ce point en avant témoigne de sa volonté de rassurer absolument la Couronne, ce qu'il poursuit en obtenant que Ségur, une fois son voyage achevé « en irait rendre raison à Votre Majesté premier que d'aller devers le Roi de Navarre »¹⁶⁹. L'ambassadeur doit également justifier de n'avoir pas prestement fait parvenir à Henri III les lettres de Henri de Navarre pour le roi de Danemark, ce qu'il justifie par l'absence du chancelier de Frédéric II :

Je Vous puis véritablement assurer (Sire) que le Sieur de Sigur n'a obtenu autre chose du Roi de Dannemark, ni entré en aucune particulière union, conjonction, ni confédération avec lui ; et pour mieux contenter Votre Majesté selon le devoir de ma charge, si le Chancelier du Roi de Dannemark n'eut été absent pour avoir été envoyé devers les Ducs de Holstein, je vous eusse présentement envoyé la copie des lettres du Roi de Navarre au Roi de Dannemark, et l'Instruction du Sieur de Sigur, ce que je ferai par la première commodité.¹⁷⁰

La mission de Ségur en Allemagne se heurte cependant à l'opposition farouche de l'Empereur et s'avère finalement un échec : l'envoyé de Navarre doit rentrer en France sans avoir atteint ses objectifs. Durant cet épisode, peut-on considérer que Danzay a fait de la rétention d'information vis-à-vis de son maître ? Les lettres qu'il envoie au roi ne manquent pas de détails concernant les déplacements, les entrevues et les instructions de l'agent. Toutefois, considérant la place éminente que Duplessis-Mornay lui a faite au sein de l'entreprise, le fait que l'ambassadeur fasse état de son ignorance vis-à-vis des résultats des différentes audiences de Ségur est difficilement crédible¹⁷¹ et laisse penser qu'il ment, au moins par omission, afin de protéger les intérêts du parti huguenot.

Cette distension du lien entre la Couronne et son représentant en Danemark intervient alors que ce dernier peine à maintenir l'influence française autour de la Baltique, mise à mal par l'attaque d'Anvers qui a choqué l'Europe protestante. Le 28 septembre, il écrit, impuissant, que « tant que feu Monseigneur le Duc d'Alençon (d'heureuse mémoire) a vécu, j'ai fait par-deçà tout ce que j'ai pu pour l'avancement de ses affaires, mais maintenant je ne rien ose plus entreprendre »¹⁷². À ces complications diplomatiques s'ajoute la détresse financière du résident, qui commence à devenir réellement critique et limite encore davantage son efficacité. Le vieil ambassadeur est alors proche d'être emprisonné à cause des dettes qu'il a accumulées après près de quarante années de service du

¹⁶⁸ On trouve cette idée déjà exprimée dans l'ouvrage anonyme qu'il a publié en 1579, soit cinq années auparavant. Voir *supra* p. 211.

¹⁶⁹ *Lettre au Roy*, Copenhague, 28 septembre 1584, dans Charles de Danzay, *Correspondance de..., op. cit.*, p. 274.

¹⁷⁰ *Ibid.*, p. 276

¹⁷¹ Hugues Daussy, « Un diplomate... », *art. cit.*, p. 292-293.

¹⁷² *Lettre au Roy*, Copenhague, 28 septembre 1584, dans Charles de Danzay, *Correspondance de..., op. cit.*, p. 278.

roi, il ne peut que supplier la reine de lui venir en aide¹⁷³. Alors que durant la première partie des guerres de religion, il avait lutté avec succès pour la paix dans le Nord, loin des considérations religieuses qui secouaient le royaume, après la Saint-Barthélemy, l'engagement de Danzay lié à sa confession, couplé aux difficultés diplomatiques et intérieures des Valois, ont contribué à rendre sa position difficilement tenable.

III. « Venez vous consoler avec vos amis »¹⁷⁴ : face au système diplomatique navarrais

La Saint-Barthélemy marque la disparition quasi-complète de la première génération des chefs huguenots : après l'été 1572, le parti a perdu Condé, tué en mars 1569, Andelot, Jeanne d'Albret, Coligny, Téligny et bien d'autres. Ses nouveaux chefs, Henri de Navarre et Henri de Condé, appartiennent à une génération qui a été élevée dans la foi réformée, contrairement à leurs aînés qui avaient embrassé les thèses calvinistes et assumé leur périlleux choix. Ce basculement s'opère alors que le rêve de conversion du monarque à la vraie religion s'est définitivement évanoui après une quinzaine d'années d'espairs, et que les protestants du royaume entament dès lors une lutte pour la reconnaissance¹⁷⁵. Dans ce contexte de réorganisation des forces réformées autour du duc d'Alençon puis du jeune roi de Navarre, une nouvelle génération de diplomates de la nouvelle foi émerge progressivement et se forme dans l'affrontement avec l'internationale catholique. Sorte d'appareil diplomatique parallèle à celui de Charles IX puis de Henri III, occasionnellement placé au service des intérêts de la Couronne, ces hommes néanmoins résolument attachés au nouveau parti huguenot sont appelés à former l'ossature du futur système diplomatique royal, une fois que le Béarnais a accédé au trône des lys. Ces agents, très actifs durant la période 1572-1589, ne sont pas pour autant des ambassadeurs du roi de France. Toutefois, leur postérité impose d'étudier leur parcours en tant qu'envoyés de Navarre ou zéloteurs de la cause huguenote, afin de pouvoir mieux appréhender par la suite la bascule qu'ils seront contraints d'opérer, de serviteurs la cause protestante à représentants du

¹⁷³ « Madame ! J'espère avoir satisfait jusqu'à présent à ce qu'il a plu à Votre Majesté me commander, et ne défaudrai ci-après à mon devoir, tant que je pourrai demeurer en liberté, car je Vous jure (Madame), que sans le Chancelier du Roi de Dannemark qui a répondu pour moi, que mes créditeurs eussent envoyé devers Vos Majestés pour se plaindre de moi et accuser d'infidélité. Et outre ce, eusse été ignominieusement mené en prison où il leur eût plu, comme j'y suis obligé selon la coutume de ce pays, et ainsi m'aviendra, si de brief je ne suis secouru de ce qui m'est de longtems si justement dû, et tant de fois a été ordonné ». *Lettre à la Reine, Mère du Roi*, Kolding, 2 mai 1584, dans *ibid.*, p. 270.

¹⁷⁴ Phrase écrite par Philippe Duplessis-Mornay, principal conseiller de Henri de Navarre, adressée à Paul Choart de Buzenval, alors au service du duc d'Anjou aux Pays-Bas, afin de lui proposer un poste auprès de son maître. *Lettre de Monsieur Duplessis à Monsieur de Buzanval*, Nérac, 14 février 1583, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 2, p. 223-224.

¹⁷⁵ Hugues Daussy, *Le parti huguenot...*, *op. cit.*

roi de France¹⁷⁶. Des éléments communs se dégagent nettement dans l'étude de la plupart des biographies de ces différents profils : traumatisés par le drame de 1572 et souvent réfugiés hors de France pendant plusieurs années, particulièrement en Suisse, ils s'engagent ensuite aux côtés du duc d'Anjou puis passent définitivement au service de Henri de Navarre. L'existence du système diplomatique navarrais n'est pas sans conséquences pour les diplomates protestants au service du roi de France. Lorsque débute la « guerre des trois Henri », qui met les deux structures clairement face à face, Danzay est plus que jamais placé dans une situation périlleuse. Dans les premiers mois de 1589 néanmoins, le rapprochement du roi de France et du roi de Navarre permet aux ambassadeurs protestants de Henri III de concilier leur foi et leur engagement envers leur souverain, et prépare le terrain pour la fusion des deux appareils à l'avènement de Henri IV.

1. La Navarre : nouveau pôle pour les diplomates huguenots

a. Beauvoir-La-Nocle, un engagement entre la Couronne et le parti protestant

Avec la Saint-Barthélemy, une période de doute s'ouvre pour les huguenots : tandis que les Rochelais prennent les armes, les fils des chefs du parti réformé qui parviennent à échapper au massacre fuient la France en panique. Parmi ces rescapés marqués qui serviront plus tard comme ambassadeurs du roi de France, on trouve notamment Élie de La Place, sieur de Russy¹⁷⁷. Âgé d'une vingtaine d'années, il quitte précipitamment Paris alors que son père, Pierre de La Place, est assassiné au cours de la funeste journée¹⁷⁸. Paul Choart de Buzenval¹⁷⁹ connaît un destin identique : à vingt-et-un ans, il est présent dans la capitale lors de l'événement, puis se retire du royaume pour s'installer à Genève durant près de dix années¹⁸⁰. Enfin, Jean II de La Fin, seigneur de Beauvoir-La-Nocle¹⁸¹ se résout à un exil identique. Ce dernier est particulièrement intéressant car ses agissements en Suisse sont partiellement connus. Appartenant à une famille originaire du Bourbonnais¹⁸², Jean avait embrassé la foi calviniste à une date inconnue. Il a épousé en 1559 Béraude de Ferrières, la sœur du Vidame de Chartres, l'un des principaux chefs des réformés français. Si des doutes subsistent sur l'engagement familial antérieur à 1572, il semble que le père de Jean avait

¹⁷⁶ À ce titre, il ne sera pas question d'étudier la totalité des agents du roi de Navarre et leur action, mais bien uniquement ceux d'entre eux qui ont par la suite eu des fonctions diplomatiques officielles une fois Henri de Navarre devenu roi de France.

¹⁷⁷ Futur ambassadeur ordinaire aux Provinces-Unies (1607-1611).

¹⁷⁸ André Chevallier, « Les La Place, réfugiés protestants... », *op. cit.* p. 31-32.

¹⁷⁹ Futur ambassadeur ordinaire aux Provinces-Unies (1592-1607).

¹⁸⁰ Gustave Baguenault de Puchesse, « Un ami et un ambassadeur... », *art. cit.*, p. 109-110.

¹⁸¹ Futur ambassadeur ordinaire en Angleterre (1589-1595).

¹⁸² Maurice Dumoulin, *Jacques de La Fin : Études et documents sur la seconde moitié du XVI^e siècle*, Paris, Imprimerie nationale, 1896, p. 6.

vraisemblablement déjà rejoint le parti huguenot, et même contribué à prendre le Havre en 1562¹⁸³. C'est pourtant bien ce père, Jean de Beauvoir-La-Nocle, qui obtient la faveur royale et qui permet l'entrée à la Cour de ses trois fils : Philippe, Jacques et Jean II. Ce dernier, qui échappe de peu à la mort le 24 août 1572, quitte la France avec sa famille pour s'installer en Suisse avec l'entourage du prince de Condé¹⁸⁴. Beauvoir se trouve alors entre deux eaux. En effet, bien que proche des milieux huguenots et écarté de la charge de gentilhomme de la maison du roi, qu'il occupait de 1568 à 1570, et subissant les poursuites royales à cause de sa foi¹⁸⁵, il reste néanmoins attaché au monde courtois. Après avoir déposé ses jeunes fils à Zurich, il s'établit à Genève et, désireux de revenir rapidement en France, entame un rapprochement avec le résident de Soleure, Pomponne de Bellièvre¹⁸⁶. Ses agissements à ce moment auprès de l'ambassadeur du roi de France font de Beauvoir un précieux auxiliaire diplomatique en Suisse, permettant de rétablir le dialogue avec les différentes personnalités huguenotes réfugiées auprès des Confédérés. En effet, à l'automne 1572, Bellièvre a reçu pour instruction de la part de Charles IX d'aller justifier la sanglante journée auprès des alliés helvétiques, de visiter les cantons pour les empêcher de se déchirer et de prendre contact avec les fils de Coligny et d'Andelot, réfugiés à Bâle, afin de les faire revenir en France¹⁸⁷. Dans cette circonstance, l'intercession d'un Beauvoir particulièrement désireux de revenir dans son pays tombe à point nommé pour la politique royale. Le contact entre les deux hommes est établi au début de 1573, La Fin se montre alors encore soupçonneux et refuse de se rendre à Soleure pour rencontrer son interlocuteur en personne, de peur d'être pris. Cependant, il ne manque pas de flatter abondamment le représentant du roi dans cette première lettre ainsi que de plaider sa fidélité absolue

¹⁸³ *La France protestante* indique néanmoins que c'est lui-même et non son père qui participe à cet épisode (Eugène Haag, Émile Haag, *La France protestante, ou, Vie des protestants français qui se sont fait un nom dans l'histoire depuis les premiers temps de la réformation jusqu'à la reconnaissance du principe de la liberté des cultes par l'Assemblée nationale*, volume 6, Paris, Joël Chérbuliez, 1856, p. 201. Isabelle le Touzé s'interroge également : « Quant à Beauvoir de La Nocle, il est plus difficile à situer. S'agit-il de Jean de La Fin, seigneur de Beauvoir et de Pluviers, époux de Marguerite de Salins, dame de La Nocle, ou de l'un de ses deux fils ? Peut-être s'agit-il de Jacques, le second des fils, célèbre et redoutable intrigant, qui commence sa carrière cependant plus tard, dans les années 1570 ». L'engagement familial des La Fin en faveur du parti huguenot ne fait cependant pas de doute dès le début des années 1562. Isabelle Le Touzé, *Suivre Dieu, servir le roi : la noblesse protestante bas-normande, de 1520 au lendemain de la Révocation de l'édit de Nantes*, Université du Maine, 2012, p. 177.

¹⁸⁴ « En 1572, il assista aux noces de Henri de Navarre. Comme il s'était logé dans un faubourg, il eut le bonheur d'échapper aux égorgements de la Saint-Barthélemy, et il gagna heureusement Genève où, le 29 septembre, il fut reçu au nombre des habitants ». Eugène Haag, Émile Haag, *La France protestante...*, *op. cit.*, volume 6, p. 201-202.

¹⁸⁵ Olivier Poncet, *Pomponne de Bellièvre (1529-1607), Un homme d'État au temps des guerres de religion*, Paris, École des Chartes, 1998, p. 98.

¹⁸⁶ Ambassadeur ordinaire entre 1566 et 1571, il est alors ambassadeur extraordinaire (novembre 1572-mars 1573) et reste influent par la suite dans les relations avec les Confédérés.

¹⁸⁷ *Instruction pour P. de Bellièvre*, 11 novembre 1573, BPUN, 8 RO VII/9.1, f. 89-91.

envers lui¹⁸⁸. En dépit de ses réticences à se rendre dans un canton catholique, Beauvoir s'emploie à exécuter la mission de réconciliation que Bellièvre lui a confié :

Je m'assures que vous me ferez bien ceste faveur de croire que je suis du nombre de ceulx qui n'ons jamais rien plus désiré que la paix et tranquillité de leur patrie ni rien en plus cher que de complaire a sa Majesté et lui rendre la fidelle subjection et obeissance telle qu'ung bon prince peult esperer d'ung subject bien matériel de quoi je me veulx prommetre que beaulcoup de gens de bien me rendront tousjours en tesmoignage et particulièrement Messieurs de Biron et de Krissy qui ont congneu mes actions au traicté de la paix et de quelle affection j'ai employé le credit et creance que je pouvois avoir envers ceulx de la religion pour pacifier et concilier les volontés des subjects du roi.¹⁸⁹

Au début du mois de mars, l'ambassadeur de Charles IX fait part à son maître de l'aide précieuse que lui apporte le seigneur de Beauvoir. Les négociations que le résident de Soleure a entamé avec les réfugiés français huguenots se concentrent en effet sur deux volets : « l'un est la religion, l'autre la crainte qu'ils disent avoir de leurs personnes ». Si le second point est facile à appréhender pour Bellièvre qui transmet à ses interlocuteurs les assurances du roi en la matière, l'habile diplomate étant catholique, il se trouve désarmé face à la difficulté de leur faire accepter l'idée de se soumettre à l'ancienne foi. Il en vient à expliquer au monarque qu'« il leur faudroit un plus scavant prescheur que je ne suis pour les convertir et faire changer d'opinion », ajoutant que ses tentatives, qu'il sait médiocres, ne peuvent aboutir à autre chose que sur ce qu'avaient autrefois débouché les disputes théologiques entre les deux religions, à savoir « injures et une plus grande obstinations »¹⁹⁰. Dans cette même dépêche, il ne tarit pas d'éloges au sujet du comportement de La Fin, intercesseur idéal, qui saura trouver les mots pour convaincre ses coreligionnaires. Celui-ci a finalement accepté de se rendre à Soleure et a pu converser avec le représentant du roi, plaidant que sa fuite du royaume n'était destinée qu'à lui permettre de survivre afin de pouvoir continuer à servir son souverain. À ce titre, il demande à ce que son exil ne le fasse pas tomber en indignation et ne provoque pas la saisie de ses biens¹⁹¹.

¹⁸⁸ « J'espere Monsieur que mesme vouldrez bien de tant favoriser que de trouver bonne ma remonstrance et ne m'imputerez à faulte de cognoistre mon devoir ce que je ne vous vois promptement trouver mais au peril dont je suis menassé si je vais jusqu'à Soleure. Je vous dirai seullement que quoi qu'il arrive de vos liberalles offres soit mon repos soit le contraire que je me sens et me sentirai a jamais tellement vostre obligé qu'il ne sera jour de ma vie auquel je ne desire vous pouvoir faire ung bon service vous suppliant croire que vous n'avez point semé en terre ingrate et que je ne serai jamais plus à mon aise sinon au jour que j'aurai moyen de vous le faire croire par quelque bon effect. En attendant ce qu'il vous plaira me commander. Je ferai fin saluant vos bonnes graces de mes bien humbles recommandations et priant le Createur ». *Beauvoir La Nocle à Bellièvre*, 30 janvier 1573, BPUN, 8 RO I/15, f. 169.

¹⁸⁹ *Beauvoir La Nocle à Bellièvre*, 18 février 1573, *ibid.*, f. 174.

¹⁹⁰ *Bellièvre à Charles IX*, 2 mars 1573, *ibid.*, f. 206.

¹⁹¹ « Sire, ledict S^r de Beauvai La Nocle m'est venu veoir en ceste ville de Solleure. Il m'a dict que pour le lieu que je tiens ici pour vostre service, il n'a voulu faillir de me fere entendre l'affection qu'il y a estimant que vostre bonté ne le tiendra poinct pour rebelle ne desobeissant, s'il a eschappé les dangers ou plusieurs sont demeurés contre vostre volonté,

Il serait tentant, comme pour Sancy, de lire la notable flexibilité de l'engagement religieux de Beauvoir à l'aune d'un manque de scrupules ou de convictions, qui le pousserait à rechercher d'abord le confort matériel. Édouard Rott va jusqu'à écrire que celui-ci était tout prêt à acheter sa rentrée en grâce au prix de quelque trahison envers ses coreligionnaires¹⁹². Toutefois il convient à nouveau de souligner que cette position n'a rien de fondamentalement iconoclaste au sein des milieux réformés à ce moment : Navarre et Condé ont eux-mêmes dû abjurer pour sauver leur vie, tandis que les conversions des huguenots terrifiés se multiplient dans le royaume dans les mois qui suivent la Saint-Barthélemy. L'aide que le réfugié apporte au roi doit se lire à la lumière de ce contexte tout particulier : celui-ci pense ainsi vraisemblablement que son action au bénéfice de la Couronne et de la concorde entre le monarque et ses coreligionnaires nécessite de placer temporairement sa foi au second plan. La défense de son patrimoine n'est, dans cette vision de la situation, que la rétribution qu'il peut légitimement espérer pour ses services. Si ce point lui avait été aussi essentiel, il aurait vraisemblablement abjuré immédiatement plutôt que de s'engager sur la route de l'exil avec sa famille.

Toujours est-il que Bellièvre fait bien part à Charles IX des services rendus par Beauvoir, qui lui a promis de l'avertir « de tout ce qu'il saura et estimera concerner vostre service ». L'ambassadeur conclut sa missive en écrivant que son nouvel agent « monstre avoir bien bonne volonté »¹⁹³. Cependant, si le roi reconnaît la valeur de son aide, il réclame également son retour en France, de peur qu'il ne vienne en aide aux Allemands qui préparent des secours à « ceux de la nouvelle opinion qui m'occupent mes villes par force »¹⁹⁴. Pourtant, quelques jours plus tard, La Fin fournit à Bellièvre des informations de la plus haute importance pour le roi concernant les levées que les princes protestants effectuent en Allemagne en vue de secourir les Rochelais, justifiant pleinement de poursuivre son action en Suisse au service de la Couronne :

Sire, ledict sieur de Beauvais¹⁹⁵ m'a dict et asseuré pour chose vraie que un de ses plus asseurés amis a veu lettres du comte Ludovic de Nassau entre les mains de Theodore de Bezze contenant comme il avoit donné ordre de tenir preste une levée de VIII^m reistres et six mil Lantsquenets qui seront prests d'entrer en vostre royaulme en ce mois de Mai prochain, moyennant que on lui envoie la somme de cent mil escuts se devoit fere de soixante mil que fourniroit ceux qui ont prins les armes en Languedoc ; les [...] escuts se doibvent prendre a

n'ayant conservé sa vie que pour l'employer à servir vostre Majesté ; laquelle il supplie de le vouloir avoir au nombre de ses bons subiects et que pour ceste sienne absence, il ne tombe indignation et perte de ses biens et quoi qu'il advienne m'a asseuré et requis de l'escire ainsi à vostre Majesté qu'il demeurera paisible et n'attentera aulcune chose, ne consentira a ceulx qui entreprendront contre nos affaires. » *Ibid.*, f.°208.

¹⁹² Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., II : 1559-1610, op. cit.*, p. 170.

¹⁹³ Bellièvre à Charles IX, 2 mars 1573, BPUN, 8 RO I/15, f. 210.

¹⁹⁴ Charles IX à Bellièvre, 14 mars 1573, *ibid.*, f. 146-147.

¹⁹⁵ Beauvoir.

interest es pays d'Allemagne, disant ledict sieur de Beauvais que s'ils pourroient fere tenir audict comte Ludovic ladictte somme de cent mil escuts, qu'il tient pour certain que ledict comte ne fault de se jecter dans vostre royaume ; J'ai entendu quelques moyens pour descouvrir ceux qui voudront fere porter ladictte somme hors de vostre royaume dont je donnerai avis a vos lieutenans generaux es pais de deca et n'obmectrai chose qui se puisse pour vous y servir.¹⁹⁶

Beauvoir a conscience de fournir à la Couronne de graves informations qui risquent de lui valoir l'opprobre de ses coreligionnaires, aussi demande-t-il à Bellièvre de « ne le poinct nommer es lectres que j'escrivois a vostre Majesté, craignant d'estre descouvert et par ce moyen vous demeurer inutile de se trouver en danger de ma personne »¹⁹⁷. L'ambassadeur décline toutefois sa demande, prétextant « qu'il estoit requis que vostre Majesté sceut le nom dont vient l'avis ». La bonne volonté de l'exilé s'avère payante : Charles IX, sensible à ses efforts pour revenir en grâce, accorde foi à ses indiscretions et lui rétablit sa confiance¹⁹⁸. Un an après, un événement imprévu menace néanmoins de remettre en cause sont travail. Jean de La Fin est éclaboussé par la Conjuración des Malcontents¹⁹⁹ (10 avril 1574), à laquelle son frère Jacques a participé, ce qui le contraint à devoir réaffirmer avec emphase sa fidélité au résident de Soleure ainsi qu'au roi²⁰⁰. Bellièvre a alors quitté l'ambassade au profit de son frère, Jean de Bellièvre, seigneur de Hautefort²⁰¹, mais celui-ci n'a pas pour autant abandonné les bonnes dispositions de son prédécesseur à l'égard du réfugié. Reconnaisant que Beauvoir « a fait et fait encore de tels offices pour le service du Roi », il intervient en sa faveur pour empêcher la saisie et la vente de ses domaines en France, qu'il peut retrouver finalement en 1575²⁰². Sa notice de *La France protestante* indique qu'il avait déjà tenté de revenir en France à la faveur de la fin de la quatrième guerre de Religion et de la promulgation de l'édit de Boulogne (11 juillet 1573), mais qu'il avait manqué d'être assassiné à cette occasion et avait dû retourner promptement sur le territoire des Confédérés²⁰³. Ce n'est qu'en 1575 qu'il quitte la Suisse, en tant

¹⁹⁶ Bellièvre Charles IX, 15 mars 1573, *ibid.*, f. 214.

¹⁹⁷ *Ibid.*, f. 213-214.

¹⁹⁸ « Je croi que cela me doibt faire penser qui (Beauvoir) y procede sincerement et avec verité ». Charles IX à Bellièvre, 21 mars 1573, *ibid.*, f. 150.

¹⁹⁹ Le complot, organisé par La Môle et Coconas, soutenu par Marguerite de Valois et François d'Alençon, visait à faire de ce dernier l'héritier du trône de France à la place du duc d'Anjou, alors roi de Pologne, ainsi qu'à retirer le pouvoir des mains de Catherine de Médicis et faire évader Navarre de la Cour.

²⁰⁰ « Je ne vous scai plus que dire sinon que je suis estonné et confus en la consideration de ces prisonniers et me semble à vous le dire en ung mot que Dieu nous veult tous chastier de moi je scai et confesse que je l'ai merité et si scai bien que quelque meschant que je sois qu'il y en a de pires que moi ne fusse que des diables en enfer. Je vous prie consolez moi car j'en ai besoing et me perde moi mesmes en la consideration que j'ai de l'impossibilité à apporter remede à la ruine qui se presente ». Beauvoir La Noche à Hautefort, 20 avril 1574, BPUN, 8 RO I/16, f. 213-214.

²⁰¹ Ambassadeur ordinaire en Suisse (mars 1573-décembre 1578).

²⁰² « Comme vous avez mis enchere sur la terre de Maligny qui est mise en criees sur le Vidame de Chartres son beau frere il me prie vous en escrire et de mesme a la Roine et ce que en consideration de sa bonne volonté et de ses services vostre bon plaisir soit vous deporter de l'enchere de la terre laquelle il assure appartenir a sa femme ». [De Hautefort à de L'Aubespine], août 1574, *ibid.*, f. 290-291.

²⁰³ Eugène Haag, Émile Haag, *La France protestante...*, *op. cit.*, p. 202.

que député de Condé dans le cadre des pourparlers de paix avec la Cour. Durant cette période, il suit son frère Jacques, beaucoup plus actif et engagé que lui dans les luttes politiques et confessionnelles de son temps. Tous deux se rapprochent du duc d'Alençon : Jean de La Fin devient son chambellan ordinaire²⁰⁴. N'oubliant pas ce qu'il devait aux protestants helvétiques, il est l'un de ceux qui encouragent le prince à soutenir l'inclusion de Genève dans le traité d'alliance en préparation avec les Suisses en 1576²⁰⁵. Après la réconciliation de Henri III avec son frère, Jean est nommé gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, puis il prend part avec son frère aux négociations de paix en Guyenne à la fin de la septième guerre de Religion.

b. Entrer au service du roi de Navarre

L'aventure de Monsieur aux Pays-Bas constitue un point saillant de l'engagement des anciens ambassadeurs du futur Henri IV : plusieurs d'entre eux sortent alors de l'ombre à cette occasion avant d'entrer ultérieurement au service du roi de Navarre. Danzay lui-même, s'il s'était montré prudent vis-à-vis du comportement de François d'Anjou du fait de sa charge d'ambassadeur, avait regardé cette opportunité d'un bon œil²⁰⁶. Parmi les agents du prince, on retrouve même l'ancien ambassadeur à Constantinople, Pétremol, qui est chargé d'établir le contrat avec les Suisses venus combattre sous sa bannière²⁰⁷. Ayant embrassé la foi calviniste depuis 1576, Henri de La Tour, vicomte de Turenne, qui a déjà combattu aux côtés des Malcontents et des huguenots, accompagne également Monsieur aux Pays-Bas²⁰⁸. La participation d'Antoine de Moret, seigneur des Réaux, futur proche du roi de Navarre à qui il confiera plusieurs missions diplomatiques périlleuses, est également très probable. En effet, une lettre d'Élizabeth I^{ère} écrite à Anjou en septembre 1583 indique qu'il servait alors d'agent de liaison entre les deux monarchies²⁰⁹.

Plusieurs lettres conservées dans les archives anglaises tendent à montrer que Beauvoir-La-Nocle participa également d'assez près à la campagne d'Anjou aux côtés de son frère, cependant son

²⁰⁴ Olivier Poncet, *Pomponne de Bellièvre...*, *op. cit.*, p. 99.

²⁰⁵ Henri Fazy, *Genève, le parti Huguenot...*, *op. cit.*, p. 55.

²⁰⁶ Voir *supra* p. 215.

²⁰⁷ Édouard Rott, *Inventaire sommaire des documents relatifs à l'histoire de Suisse conservés dans les archives et bibliothèques de Pairs et spécialement de la correspondance échangée entre les ambassadeurs de France aux Ligues et leurs gouvernements, III^{ème} partie, 1648 à 1684*, Berne, Imprimerie S. Collin, 1888, p. 643.

²⁰⁸ Il accomplira plusieurs missions diplomatiques durant le règne de Henri IV puis Louis XIII, notamment en Angleterre. Sur ce personnage, voir Romain Marchand, *Henri de La Tour (1555-1623)...*, *op. cit.*

²⁰⁹ « Monsieur, après une longue attente de recevoir quelques nouvelles de vous & vos affaires, monsieur de Réaux me vint visiter de vostre part, ne portant que lettres toutes pleines d'affection & d'assurance de la continuance d'icelle à jamais ». *The Queen to the Duke of Anjou*, 10 septembre 1583, dans *Calendar of the Cecil Papers in Hatfield House*, volume 3 (1583-1589), Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1889, p. 10.

rôle demeure assez flou²¹⁰. Enfin, l'expédition néerlandaise marque le début de l'engagement politique de Paul Choart de Buzenval. Ce dernier, parisien d'origine, est issu d'une famille qui a donné à la monarchie des procureurs et des avocats. Né en 1551, il a étudié à l'université d'Heidelberg à la même période que Sancy et y a probablement fréquenté Philippe Duplessis-Mornay²¹¹ ainsi que Johan van Oldenbarnevelt²¹². Lui qui a échappé de peu aux affres de la Saint-Barthélemy saisit l'occasion qui lui est donnée d'aller combattre les Espagnols en Flandre, et s'enrôle dans l'armée d'Anjou²¹³. Certaines dépêches du prince permettent de constater qu'il y sert notamment comme messenger entre lui et Guillaume d'Orange²¹⁴. Il communique également déjà avec le secrétaire d'État Francis Walsingham, à qui il fait part des difficultés religieuses rencontrées par son maître pour obtenir l'autorisation d'utiliser certains temples calvinistes pour le culte catholique²¹⁵. L'attaque désastreuse d'Anvers marque la fin de son engagement : dès le 14 février, Philippe Duplessis-Mornay, avec qui il était en communication²¹⁶ et qui déplore aussi le malheureux événement, lui offre de venir se mettre au service du roi de Navarre :

Au reste, venez vous consoler avec vos amis. Ce prince (Henri de Navarre) a besoin d'être assisté et vous y traitera bien. Il a très bonne opinion de vous, et je vous en prie derechef, car il importe.²¹⁷

Nommé gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi de Navarre, Buzenval entre pleinement au service du chef du parti protestant : sa première mission est d'accompagner comme assistant Jacques de Ségur-Pardaillan, avec qui il se met en route vers l'Angleterre durant l'été 1583²¹⁸. La délégation

²¹⁰ Cobham to the secretaries, 10 février 1581, dans *Calendar of State Papers, Foreign Series, of the Reign of Elizabeth*, volume 15 (1581-1582), éd. Arthur John Butler, Londres, His Majesty's Stationery Office, 1907, p. 53.

²¹¹ Hugues Daussy, *Les Huguenots et le roi. Le combat politique de Philippe Duplessis-Mornay (1572-1600)*, Genève, Droz, 2002, p. 52.

²¹² Il a également fréquenté l'université de Bâle avec d'autres réfugiés de la Saint-Barthélemy et aurait été en relation avec l'ancien ambassadeur Mathieu Coignet ainsi qu'avec son fils, lui aussi étudiant à l'université de Bâle. Ingrid A. R. De Smet, « Paul Choart de Buzanval... », *art. cit.*, p. 113.

²¹³ Gustave Baguenault de Puchesse, « Un ami... », *art. cit.* p. 110.

²¹⁴ « As I cannot do without M. Chauvin, who has business to do with (*étant chargé d'affaires auprès de*) des Pruniaux, I have decided to send you this bearer, M. de Buzanval ». *The duke of Anjou to the prince of Orange*, 19 août 1581, dans *CSP Foreign Series, of the Reign of Elizabeth*, volume 15 (1581-1582), *op. cit.*, p. 297.

²¹⁵ « I wrote to you four or five days ago of what was taking place here ; the difficulty which had arisen in the matter of religion went on till yesterday, when it was granted to his Highness, after many representations on either side, that the 'temple' of St. Michael in the abbey of which he is lodged should be allowed to the Roman Catholics for the exercise of their religion, with power to ask for others, till the end of the war ». *Monsieur de Buzenval to Walsingham*, 9 mars 1582, dans *ibid.*, p. 540.

²¹⁶ Deux semaines avant de lui demander de venir se mettre au service de Henri de Navarre, Duplessis-Mornay lui avait écrit pour déplorer la mauvaise entente entre Anjou et Guillaume d'Orange. *Lettre de Monsieur Duplessis à Monsieur de Buzanval*, Nérac, 1^{er} février 1583, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 2, p. 219-220.

²¹⁷ *Lettre de Monsieur Duplessis à Monsieur de Buzanval*, Nérac, 14 février 1583, dans *ibid.*, p. 223-224.

²¹⁸ « Mess^{rs}, je despeschai depuis quelques mois le sieur de Segur, superintendant de ma maison, accompagné d'un gentilhomme de ma chambre (Monsieur de Buzenval), et d'un maistre des requestes de mon hostel (M. de

arrive à Londres où elle est très bien reçue par la reine, puis aux Pays-Bas, où ils trouvent Marnix de Saint-Aldegonde et Guillaume d'Orange moins disposés à agir dans le sens de leur cause²¹⁹. L'ambassade navarraise se sépare après cette rencontre : Ségur et Calignon, son deuxième assistant, continuent vers le Danemark, tandis que Buzenval, malade, prend le chemin de l'Helvétie²²⁰. Cette mission, certainement décidée dans l'urgence et non planifiée initialement, consiste à rendre compte aux cantons suisses protestants de la mission de Ségur et de ce qui s'est traité en Angleterre avec Élisabeth I^{ère}, ainsi qu'à les faire entrer dans les vues conciliatrices du roi de Navarre vis-à-vis des luthériens²²¹. Il arrive à Genève en février 1584 et assure ses coreligionnaires de l'amitié de son maître à leur égard²²².

Cette légation officielle au service de Henri de Navarre a sans-doute été formatrice pour le jeune envoyé : pour la première fois, il était amené à voyager auprès des puissances protestantes qui seront les partenaires privilégiés du futur Henri IV durant les premières années de son règne. Cette prise de contact avec les principaux acteurs d'Angleterre, des Provinces-Unies et de Suisse marque son entrée dans la carrière diplomatique, au service du chef du parti huguenot. D'autres que lui suivent la même voie : Antoine de Moret, seigneur des Réaux, entre au service du roi de Navarre vraisemblablement durant cette période²²³, Philippe Canaye, seigneur de Fresnes, se rallie également et obtient du Bourbon une place de conseiller au Parlement de Toulouse, où il siège de 1584 à 1585²²⁴.

Calignon) ». *A Mess^{rs} des Eglises de ...*, Camp de Dreux, Vers la fin de l'année 1583, dans Henri IV, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, tome 1, éd. Jules Berger de Xivrey, Paris, Imprimerie royale, 1843, p. 616-618.

²¹⁹ Gustave Baguenault de Puchesse, « Un ami... », *art. cit.* p. 110.

²²⁰ D'après les dépêches échangées entre les intéressés, il semble que la séparation du groupe soit due au retard pris par l'ambassade, et notamment de Buzenval, qui écrit depuis Middelburg au début du mois de novembre qu'il souffre de dysenterie et qu'à ce titre, Ségur doit partir devant. Ce dernier déclare à Walsingham quelques jours plus tard que Buzenval va retourner à Nérac pour rendre compte de l'avancement de la mission. C'est probablement à ce moment que Duplessis-Mornay décide de profiter du voyage de retour de Buzenval pour le faire passer par la Suisse. *M. de Buzenval to M. de La Fontaine, in London*, 4 novembre 1583, dans *CSP Foreign Series, of the Reign of Elizabeth*, volume 18 (July 1583-July 1584), *op. cit.*, p. 169.

²²¹ « Leur dira donc ledict sieur de Buzanval, ce qui, pour ce regard, a esté traicté en Angleterre, et les priera d'adviser entre eulx les moyens les plus propres de tirer fruit de ceste negotiation, et d'iceulx donner advis audict sieur de Segur au plus tost ; estant très raisonnable que cest affaire, qui est commun au roi de Navarre et auxdicts très magnifiques seigneurs des Lignes, soit traicté et conduit de commune main et advis. » *Instruction à Monsieur de Buzanval, allant de la part du roy de Navarre vers les cantons évangéliques*, Nérac, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 2, p. 472-475.

²²² Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., II : 1559-1610*, *op. cit.*, p. 363.

²²³ Sa première mission pour Henri de Navarre date de février 1586. *Instruction pour le sieur des Réaux, allant de la part du roy de Navarre en Suisse, Allemagne et Italie, dressée par Monsieur Duplessis*, février 1586, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et correspondance de Philippe Duplessis-Mornay pour servir à l'histoire de la Réformation et des guerres civiles et religieuses en France, sous les règnes de Charles IX, de Henri III, de Henri IV et de Louis XIII, depuis l'an 1571 jusqu'en 1623*, tome 3, éd. A.-D de la Fontenelle de Vaudoré, P.-R. Auguis, Paris, Treuttel et Würtz, 1824, p. 304.

²²⁴ Sylvio Hermann De Franceschi, *Raison d'État...*, *op. cit.*, p. 88. Un résumé de la vie de Canaye de Fresnes est disponible dans Philippe Canaye de Fresnes, *Lettres et ambassades de messire Philippe Canaye, seigneur de Fresne : avec un sommaire de sa vie, et un récit particulier du procès criminel fait au maréchal de Biron, composé par M. de La Guesle*, tome premier, éd. Robert Regnault, Paris, E. Richer, 1645, p. 1-13.

Lorsqu'éclate la huitième guerre de Religion, l'armature diplomatique navarraise est ainsi déjà largement constituée.

2. Les diplomates entre France et Navarre durant la « guerre des trois Henri »

La crise de succession ouverte par la mort du duc d'Anjou le 10 juin 1584, puis la guerre civile qui s'ensuit place les systèmes diplomatiques de Henri III et de Henri de Navarre face-à-face, mais prépare également leur future fusion en leur donnant occasion de collaborer ponctuellement. En mars, les ligueurs menés par Henri de Guise proclament le manifeste de Péronne, engageant les sujets du royaume à refuser de reconnaître le chef du parti réformé comme légitime héritier du trône. Sous la pression de la Ligue, le roi de France signe le 7 juillet 1585 l'édit de Nemours qui met fin au régime de tolérance établi depuis 1577, laissant aux huguenots six mois pour choisir entre exil et abjuration. Dès le printemps, le roi de Navarre avait repris les armes pour défendre ses droits à la couronne ainsi que pour protéger ses coreligionnaires.

a. Deux systèmes diplomatiques face-à-face

La reprise des guerres civiles s'accompagne des deux côtés d'un important travail diplomatique : si Ségur est renvoyé en Allemagne et au Danemark dès l'été 1585 pour chercher des renforts en perspective de l'affrontement à venir, à partir du début de l'année 1586 le Bourbon commence à dépêcher auprès de ses alliés des agents pour justifier son comportement et réclamer leur aide de manière permanente. Buzenval est dès lors un rouage précieux du réseau diplomatique navarrais, et est à ce titre employé dès le début de la crise. En avril 1585, Henri de Navarre le missionne avec les seigneurs de Clervant et de Chassinourt afin de défendre ses intérêts menacés, déclarer sa fidélité à Henri III et proposer son aide contre la Ligue²²⁵. Au début du mois de janvier 1586, il décide de le dépêcher à Londres. La mission est d'importance : l'Angleterre est désormais en guerre contre l'Espagne et s'affirme comme le principal pôle du camp protestant en formation, elle doit donc être gagnée à la cause navarraise. Dans la lettre qu'il adresse aux États des Provinces-Unies pour annoncer l'arrivée de son ambassadeur outre-Manche, il ne manque d'ailleurs pas de rappeler que dorénavant, « la correspondance [...] doit être ordinaire »²²⁶ entre les différentes puissances opposées à la tyrannie espagnole. Parallèlement, plusieurs des futurs ambassadeurs protestants au

²²⁵ « J'ai, au reste, Monseigneur, donné charge aux s^{rs} de Clervant, de Chassinourt et de Buzenval de remonstrer à Vostre Majesté comme je suis traicté en tout ce qui touche mon particulier ». *Au Roy, mon souverain seigneur*, Bergerac, 26 avril 1585, dans *Henri IV, Recueil des lettres missives de Henri IV*, tome 2, éd. Jules Berger de Xivrey, Paris, Imprimerie royale, 1843, p. 47-48.

²²⁶ *A Messieurs les Estats Généraux des Pays-Bas*, Vers le commencement de janvier 1586, dans *ibid.*, p. 177-178.

service de Henri IV se trouvent en Suisse à cette période : Philippe Canaye, seigneur de Fresnes y est envoyé en janvier et rencontre l'ambassadeur ordinaire de Henri III, Henri Clause, seigneur de Fleury, à qui il remet une missive du roi de Navarre²²⁷. Moret des Réaux est dépêché à son tour en Suisse en mars 1586 afin de justifier la prise d'armes de son maître auprès des diplomates en poste à Soleure, Coire et Venise, ainsi que pour encourager les Bernois dans leurs projets de médiation²²⁸. L'ambassadeur en Helvétie fait bon accueil aux ouvertures de paix apportées par l'agent, d'autant plus que celui-ci n'avait accepté sa mission qu'avec l'agrément tacite du roi de France²²⁹. Au mois d'avril, il repart en Guyenne après avoir été engagé par Fleury à persuader son maître de se réconcilier avec le roi²³⁰.

Jean de La Fin, Seigneur de Beauvoir-La-Nocle, se trouve lui aussi en Suisse à cette période et est employé par Fleury dans les négociations entre Berne et la Cour²³¹. Son rôle est alors flou, car il n'a pas été accrédité par Henri de Navarre²³², mais ses services passés dans la région justifient visiblement son utilisation : il est désigné par les Bernois pour « aller trouver sa Majesté avec leurs ambassadeurs » afin d'établir une médiation²³³. Toutefois, Jean-Casimir du Palatinat réclame à la cité de l'Aar qu'elle révoque ses deux envoyés qui lui sont suspects. Le comte est alors également sollicité par Jean de Chaumont, seigneur de Guitry, agent du roi de Navarre, pour s'engager en faveur des huguenots, il voit ainsi le projet des Bernois d'un mauvais œil. Le comportement de Beauvoir en cette circonstance semble indiquer qu'il n'est pas encore entré au service du Béarnais, Il apparaît même que les agents de Navarre en Suisse, comme Clervant, « ont travaillé ici pour l'empêcher » de prendre la tête de la députation de Berne, « peut-être plutôt en raison de sentiments

²²⁷ D'après Rott, sa mission aurait été également de décourager les Bâlois et les Bernois d'envoyer une ambassade de médiation à Paris. Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., II : 1559-1610, op. cit.*, p. 368.

²²⁸ « Monsieur des Reaux fera entendre aux sieurs de Fleury, de Liverdy et de Messe, ambassadeurs pour sa majesté, vers messieurs des Ligues, des Grisons, et la seigneurie de Venise, le tort qu'on a fait au roi de Navarre, en ceste guerre, et la vérité de son droict ; ce qu'il ne peut mieulx que par la comparaison de ses deportemens et de ceulx de ses ennemis. Mais particulièrement les assurera de la bonne disposition qu'il a recogneue en lui, envers le service du roi, le bien du royaume, et le contentement de tous les gens de bien ; ne regrettant icelui rien plus que de se voir obligé, par la nécessité publique, à une guerre de laquelle il est malaisé que beaucoup d'innocens ne portent le dommage ». *Instruction pour le sieur des Réaux, allant de la part du roy de Navarre en Suisse, Allemagne et Italie, dressée par M. Duplessis*, février 1586, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et..., op. cit.*, tome 3, p. 304.

²²⁹ Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., II : 1559-1610, op. cit.*, p. 200.

²³⁰ *Fleury à Villeroy*, 30 avril 1586, BPUN, 8 RO I/19, f. 97.

²³¹ *Fleury à Villeroy*, 13 mars 1586, *ibid.*, f. 74.

²³² *Horatio Palavicino*, 28 mai 1586, dans *Calendar of State Papers, Foreign Series, of the Reign of Elizabeth*, volume 20 (September 1585-May 1586), éd. Sophie Crawford Lomas, Londres, His Majesty's Stationery Office, 1921, p. 686.

²³³ Fleury explique que Beauvoir « s'y demontre très affectionne et d'une facon d'estre beaucoup plus agreable que nul aultre ». *Fleury à Villeroy*, 13 mars 1586, BPUN, 8 RO I/19, f. 74.

privés qu'autre chose »²³⁴. Cet incident diplomatique est immédiatement exploité par Fleury, qui voit tout le parti qu'il peut tirer d'une telle division des forces protestantes²³⁵.

Partout où ils passent, les envoyés de Navarre déploient auprès de leurs interlocuteurs la rhétorique élaborée par Duplessis-Mornay. Ils appuient ainsi sur la nécessité de briser la Ligue, instrument de Philippe II et du pape, dont la victoire menacerait l'équilibre européen ainsi que le pouvoir de Henri III, souverain légitime du royaume²³⁶. Pourtant, outre-Manche les rapports avec la souveraine anglaise ne sont pas immédiatement aisés pour Buzenval, l'agent doit aller jusqu'à brandir à Burghley la menace de la conversion au catholicisme de son maître pour faire avancer sa cause à Londres :

Je vous déclare sur mon honneur, que le roi d'Espagne a offert cinquante mille couronnes par mois, et quatre d'avance, à condition qu'il (Henri IV) abandonnerait sa religion et s'unirait à lui pour ruiner le reste de la chrétienté. Si dans un an la Reine aura dépensé cent mille couronnes pour conserver ce Prince au bon parti, je crois qu'à la fin de l'année cent vaudront mille. Et je vous prie de considérer que ce n'est pas la force ou la nécessité qui contraint le Roi de Navarre à rester constant dans la religion qu'il professe et qu'il pourrait l'abandonner avec autant de plaisir et de satisfaction, comme le monde le compte, qu'il a de peine, de vexation et de douleur en y persévérant.²³⁷

L'objectif des ambassadeurs du roi de Navarre est alors d'obtenir un secours militaire des princes protestants allemands, financé par l'Angleterre et le Danemark. Si le chef du parti huguenot doit appuyer la parole de son représentant²³⁸, Buzenval finit par arriver à ses fins : Élisabeth accorde 50 000 écus à Guitry²³⁹ pour entamer les levées en Allemagne. Durant son séjour à Londres, l'agent du Béarnais affronte Pomponne de Bellièvre, ambassadeur de Henri III en Angleterre, qui tente de

²³⁴ *Copy of the bond required of Duke Casimir and granted by him*, avant le 24 avril 1586, dans *Calendar of State Papers, Foreign Series, of the Reign of Elizabeth*, volume 21, partie 1 (1586-1588), éd. Sophie Crawford Lomas, Londres, His Majesty's Stationery Office, 1927, p. 683. Traduit de l'anglais : « These ministers of the King of Navarre here have worked to prevent his doing so ; perhaps rather by reason of private feelings than anything else ».

²³⁵ *Fleury à Villeroy*, 30 avril 1586, BPUN, 8 RO I/19, f. 95-96.

²³⁶ Hugues Daussy, *Les Huguenots et le roi...*, *op. cit.*, p. 354-356.

²³⁷ *Buzenval to Burghley*, dans *CSP Foreign Series, of the Reign of Elizabeth*, volume 21, partie 1 (1586-1588), *op. cit.*, p. 48. Traduit de l'anglais : « I declare to you upon my honour, the King of Spain has offered fifty thousand crowns a month, and four in advance, provided that he would give up his religion and unite with him to ruin the rest of Christendom. If in one year the Queen will have expended a hundred thousand crowns to preserve this Prince to the good party, I believe that at the end of the year a hundred will be worth a thousand. And I pray you to consider that it is not force or necessity which constrains the King of Navarre to remain constant in the religion which he professes and that he could forsake it with as much pleasure and satisfaction, as the world counts it, as he has trouble, vexation and sorrow by persevering in it ».

²³⁸ « Mon cousin, j'ai mandé au sr. de Busenval de vous dire de mes nouvelles. Je vous prie le croire. Il est tems si james, que les princes crestiens & tous les gens de bien s'emploient pour une cause si juste & si generale & en laquelle toute la crestienté a interest. J'y apporterai ma vie & tous mes moyens jusques au dernier soupir. » *The King of Navarre to Burghley*, 20 juin 1586, dans *ibid.*, p. 19.

²³⁹ Hugues Daussy, *Les Huguenots et le roi...*, *op. cit.*, p. 355.

sauver la reine d'Écosse Marie Stuart, emprisonnée par la souveraine anglaise²⁴⁰. Quelques lettres issues de sa correspondance avec les ministres anglais permettent de saisir l'ardeur de son dévouement à la cause huguenote. Dans une dépêche qu'il adresse à Francis Walsingham le 7 décembre 1586, il tourne en ridicule le dégoût de Bellièvre qui n'est pas parvenu à infléchir la décision de la reine d'exécuter sa cousine et écrit, narquois, que « Les cloches de cette ville ont tellement étourdi M. de Bellievre qu'il presse son congé ». Il ajoute que, pourtant, il ne pensait pas que « ce son ait été aussi dangereux pour lui que l'a été celui de la grande cloche du Palais de Paris pour les huguenots à la Saint-Barthélemy »²⁴¹. Cette remarque assassine est révélatrice de la ferveur de Buzenval dans le combat qu'il mène alors pour la reconnaissance de ses coreligionnaires. Au début du mois de janvier, dans une autre lettre qu'il adresse à William Cecil, il déplore que « les humeurs de la Ligue aient tellement affecté celles de notre Roi qu'il ne parle plus que par leur bouche ». Il voit dans les « bravades et des menaces » qu'aurait employé Bellièvre lors de ses négociations la preuve de l'ascendant des ligueurs de son Conseil sur le souverain, qualifiés de « personnes superstitieuses » qui lui auraient assuré « qu'il sauverait la religion catholique romaine en sauvant la reine d'Ecosse »²⁴².

Durant l'année 1587, Buzenval développe ses vues sur la situation politique française en adressant un mémoire à Duplessis-Mornay « pour le fait de M. d'Espéron »²⁴³. Afin de renforcer le parti de Navarre, « qui est le parti du salut de la France et celui de tous les bons François en particulier »²⁴⁴, il faut pousser le Jean-Louis de Nogaret de La Valette, duc d'Épernon, favori du roi de France hostile à la Ligue, à prendre le parti du Béarnais. Dans son texte, Buzenval se montre déjà très critique envers les princes protestants étrangers concernant le soutien qu'ils peuvent apporter à la cause huguenote, considérant que « si le commun interest ne les faisoit entrer en parti, il y auroit peu de moyens d'ailleurs de les y pouvoir induire, nous n'ayant pas moyens suffisans pour les y

²⁴⁰ Novembre 1586-janvier 1587. Bellièvre n'accepte cette mission qu'à contrecœur, sachant la souveraine écossaise déjà condamnée par Élisabeth. Olivier Poncet, *Pomponne de Bellièvre...*, *op. cit.*, p. 94.

²⁴¹ *Buzanval to Walsingham*, 7 décembre 1586, dans *CSP Foreign Series, of the Reign of Elizabeth*, volume 21, partie 1 (1586-1588), *op. cit.*, p. 157. Traduit de l'anglais : « The bells of this town have so stunned M. de Bellievre that he is pressing for his congé. Yet I do not think this sound has been so dangerous for him as was that of the great bell of the Palace in Paris for the Huguenots at the St. Bartholomew ».

²⁴² *Buzanval to Burghley*, 11 janvier 1587, dans *ibid.*, p. 185. Traduit de l'anglais : « It seems that the humours of the League have so far affected those of our King that he now speaks only by their mouth, as you will have perceived by plain signs in the last mission of M. de 'Bellievure' ; who following the advice of those who say that nothing is to be got from the Queen save by bravados and threatenings, obtained authority to use menaces [...]. I have learnt since that M. de Mercure and another lord who have lately been at the court, are feeding the King with hopes of a great stir in this kingdom, and by this means have given him courage to order his ambassadors to use such language as they have done of late to her Majesty. Some superstitious people have even assured him that he would save the Roman Catholic religion by saving the Queen of Scotland ».

²⁴³ *Mémoire de Monsieur de Buzanval, pour le fait de Monsieur d'Espéron.*, 1587, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 3, p. 452-462.

²⁴⁴ *Ibid.*, p. 462.

embarquer »²⁴⁵. Si la reine d'Angleterre échappe toutefois à sa critique acerbe, il développe l'idée que le secours ne peut pas venir exclusivement de l'étranger et déclare « levons nous les premiers, comme il est raisonnable ; et puis, quand ils nous verront bien esveillés et prests à nous aider, ne faisons doute qu'ils ne s'emploient très alegrement »²⁴⁶. Seul Épernon est alors à même d'unir tous les Français opposés à la tyrannie ligueuse, en « affermissant avec de si solides jointures »²⁴⁷ le corps français. L'avenir devait donner raison à Buzenval : les troupes allemandes et suisses recrutées durant l'année 1587 sont écrasées par l'armée ligueuse successivement durant les batailles de Vimory (26 octobre) et d'Auneau (24 novembre). Ces levées elles-mêmes étaient éloquentes sur la situation de division qui touchait alors le royaume. Tandis que Robert de Harlay, baron de Monglat, les menait en Allemagne pour le compte de Navarre, Nicolas de Sancy, son propre frère resté indéfectiblement fidèle au roi de France, levait en Suisse 8000 soldats destinés à affronter le Béarnais en tant qu'ambassadeur extraordinaire de Henri III²⁴⁸.

La défaite militaire contraint le parti navarrais à orienter ses efforts vers davantage de diplomatie. Dès les semaines qui suivent la débâcle, plusieurs agents sont envoyés auprès des puissances protestantes afin de justifier le comportement du Béarnais. La Suisse et l'Allemagne voient ainsi se multiplier les ambassades du chef du parti huguenot. En novembre 1587, Mathieu IV Coignet de La Thuilerie, fils du fameux résident de Soleure chassé d'Helvétie en 1562, se présente à Berne et à Bâle pour expliquer et excuser l'écrasement des régiments fournis à son maître. Il poursuit sa route vers les Cours d'Allemagne dans le même but²⁴⁹. Quelques mois après, c'est Moret des Réaux qui se rend auprès des Confédérés réformés pour présenter les remerciement et les justifications du Béarnais²⁵⁰. À Soleure, il rencontre Nicolas Brulart, marquis de Sillery, le nouvel ambassadeur du roi de France aux Ligues²⁵¹, avec qui il s'entretient au sujet des récentes défaites des armées huguenotes²⁵². Sillery, mis au courant des instructions de Moret, reste toutefois méfiant vis-à-vis des intentions de son hôte, l'informant que se sa négociation « estoit decelée et mesprisée, que s'il ne se retiroit il ne pourroit acquerir que honte et dommage »²⁵³. En effet, si le poste de Soleure avait déjà vu de timides tentatives de conciliation dès 1586, que les deux représentants s'entendent bien et sont alors favorables à un rapprochement de leurs maîtres respectifs, le résident de Henri III

²⁴⁵ *Ibid.*, p. 457.

²⁴⁶ *Ibid.*, p. 460.

²⁴⁷ *Ibid.*

²⁴⁸ Gilbert Schrenck, *Nicolas de Harlay...*, *op. cit.*, p. 49.

²⁴⁹ Édouard Rott, *Histoire de la représentation...*, II : 1559-1610, *op. cit.*, p. 372.

²⁵⁰ Sur cette mission, voir *ibid.*, p. 372-374.

²⁵¹ Ambassadeur ordinaire à Soleure d'août 1587 à juin 1597.

²⁵² *Sillery à Henri III*, 30 janvier 1588, BPUN, 8 RO I/20, f. 197-199.

²⁵³ *Relation de l'ambassade de Sillery en Suisse*, 27 janvier 1588, BPUN, 8 RO VII/1, f. 28-29.

s'efforce encore d'entraver les actions de l'agent réformé²⁵⁴. Alors que le seigneur des Réaux se rend en Allemagne auprès de Jean-Casimir après avoir visité plusieurs cantons évangéliques, Sillery parvient à faire abandonner à Berne, Bâle et Zurich, le projet d'accorder de nouveaux secours militaires à la cause huguenote²⁵⁵. Lorsque l'agent du Béarnais revient en Suisse, en mars, il comprend que toute idée de nouvelle levée helvétique doit être oubliée tant que persiste l'opposition du représentant du roi de France²⁵⁶, puis rejoint prestement son maître en Saintonge. Moret est dépêché à nouveau vers les Confédérés dès le mois d'août 1588, auprès de Genève et des cantons protestants²⁵⁷. Il est chargé de leur faire part de la mort du prince de Condé²⁵⁸, et de profiter de l'émotion suscitée par cette annonce pour tenter de lever des troupes. Comme quelques mois auparavant, il se heurte à la détermination au résident de Soleure²⁵⁹ et quitte la Suisse le même mois après avoir négocié à Bâle un emprunt avec les représentants du duc de Wurtemberg²⁶⁰. On le retrouve en septembre, chargé de réunir les députés de Guyenne, Languedoc et Dauphiné en vue de l'assemblée politique que les huguenots doivent tenir à La Rochelle²⁶¹.

L'Angleterre fait également l'objet des sollicitations du parti huguenot après la déroute militaire de l'automne 1587. Si Duplessis-Mornay est très satisfait des « labeurs et services »²⁶² de son ambassadeur sur place, il lui dépêche Michel de L'Hospital, chancelier de Navarre, afin de l'aider à convaincre la reine de renouveler son aide au Béarnais. Le 13 mai 1588, la fuite piteuse de Henri III de Paris suite à la journée des Barricades, donne à Buzenval l'occasion de faire ressurgir l'idée du complot papiste international afin de resserrer les liens entre les souverains protestants : alors que la flotte de Philippe II s'est mise en route vers l'Angleterre, le roi de France est chassé de sa capitale

²⁵⁴ Sillery à Brulart, 30 janvier 1588, BPUN, 8 RO I/20, f. 201-202.

²⁵⁵ *Relation de l'ambassade de Sillery en Suisse*, 10 février 1588, BPUN, 8 RO VII/1, f. 29-30.

²⁵⁶ Sillery à Henri III, 23 mars 1588, BPUN, 8 RO I/20, f. 236.

²⁵⁷ Sur cette mission, voir Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., II : 1559-1610, op. cit.*, p. 375-376.

²⁵⁸ Malade à la fin de l'année 1587, le prince est mort soudainement durant le printemps 1588.

²⁵⁹ Sillery à Henri III, 13 juillet 1588, BPUN, 8 RO I/20, f. 275-276.

²⁶⁰ *Lettre de Monsieur de Schomberg à Monsieur Duplessis*, 9 septembre 1588, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et correspondance de Philippe Duplessis-Mornay pour servir à l'histoire de la Réformation et des guerres civiles et religieuses en France, sous les règnes de Charles IX, de Henri III, de Henri IV et de Louis XIII, depuis l'an 1571 jusqu'en 1623*, tome 4, éd. A.-D de la Fontenelle de Vaudoré, P.-R. Auguis, Paris, Treuttel et Würtz, 1824, p. 254-255.

²⁶¹ « Le sieur des Réaux, partout où il passera, exhortera les églises de tenir leurs députés prêts pour l'assemblée générale, leurs deniers aussi, pour estre conduicts au lieu ordonné, et les generaulx, gouverneurs et toutes personnes d'auctorité d'y tenir la main ». *Instruction au sieur des Réaux, allant de la part du roy de Navarre en Guyenne, Languedoc et Dauphiné*, septembre 1588, dans *ibid.* p. 398.

²⁶² « Le sieur du Fay, estant arrivé en Angleterre, communiquera sa charge avec le sieur de Buzanval, auquel il tesmoignera aussi particulièrement le contentement qu'a ledict seigneur roi de ses labeurs et services ». *Instruction au sieur du Fay, allant en Angleterre de la part du roy de Navarre ; dressée par Monsieur Duplessis*, janvier 1588, dans *ibid.* p. 126.

par la Ligue²⁶³. Toutefois, le représentant doit faire face à l'opposition farouche de l'ambassadeur d'Élisabeth en France, Edward Stafford. Celui-ci est en effet particulièrement suspicieux vis-à-vis de la mort soudaine de Condé, rival du roi de Navarre pour la tête du parti huguenot. Apprenant cette triste nouvelle, Stafford affirme à William Cecil que le vicomte de Turenne est désormais « le seul homme qui puisse maintenir ce parti assuré »²⁶⁴, et qu'il convient de le soutenir contre le roi de Navarre et ses partisans, estimant que ceux-ci ont « plus de respect pour leurs propres passions et ambitions que pour le bien public ou la gloire de Dieu »²⁶⁵. Durant le mois de mars, il multiplie ainsi les dépêches acerbes envers Buzenval :

Il faut prendre garde que Buzenval ne le sache pas ; 'car c'est la créature de Plessis', qui est du parti contraire à celui du Vicomte Turenne, et qui est si ambitieux qu'il le combat, quoiqu'ouvertement il n'ose pas, sournoisement il fait tout ce qu'il peut pour le contrarier. J'aime bien du Plessis, mais je suis désolé de voir tant d'ambition régner dans ceux qui prennent une si belle couleur de Religion. Je crains que Dieu ne soit trop offensé ; il en donne de grands signes.²⁶⁶

Le 18 mars, Stafford écrit craindre les desseins de Catherine de Médicis, qui utiliserait le duc d'Épernon à son insu pour « mettre des piques et des dissensions parmi le peuple du roi de Navarre ». Buzenval, qui prônait alors le rapprochement du parti huguenot avec le favori de Henri III, serait le relais indirect de la subversion de la reine mère à Londres. Le représentant d'Élisabeth recommande par conséquent à Cecil de se méfier que l'agent de Navarre ne « mette des abeilles dans les têtes » en Angleterre, et conclut en assénant que « s'il était un diable, je n'assurerai pas que je ne le sais pas »²⁶⁷. Cette hostilité n'empêche pas Buzenval de poursuivre sa mission. Après la journée des barricades, s'il déplore nettement la « retraite du duc d'Épernon », il dénonce à

²⁶³ « Nous serons reduicts à ce problemes de l'oeuf ou de la poule. Il fault remonstrer les occasions qui sont nées depuis en la saisie de Paris, dont je ne vous dis les particularités que vous sçavés de plus près ; que l'accroissement de ceulx de la Ligue est préjudiciable à cest estât, et à tous les voisins, mesmes de la relligion ; qu'il l'est d'autant plus qu'ils ont remué en mesme temps que l'armée d'Espagne a pareu en mer, dont appert l'intelligence étroicte qui est entre eulx ». *Lettre de Monsieur Duplessis à Monsieur de Buzenval*, mai 1588, dans *ibid.* p. 206.

²⁶⁴ *Stafford to Burghley*, 1^{er} mars 1588, dans *CSP Foreign Series, of the Reign of Elizabeth*, volume 21, partie 1 (1586-1588), *op. cit.*, p. 530. Traduit de l'anglais : « He is the only man that can keep that party assured ».

²⁶⁵ *Stafford to Walsingham*, 17 mars 1588, dans *ibid.*, p. 545. Traduit de l'anglais : « Buzenval must not have any inkling of it, for he runs a quite contrary course, and they have more respect to their own passions and ambitions than to the public welth, or glory of God ».

²⁶⁶ *Stafford to Burghley*, 1^{er} mars 1588, dans *ibid.*, p. 530. Traduit de l'anglais : « Heed must be taken that Buzenval knows it not; 'for he is Plessis' creature, who is the contrary party to the Vicomte Turenne, and is so ambitious that he striveth against him, though openly he dare not, underhand he doeth all he can to cross any thing. I love Plessis well, but I am sorry to see so much ambition reign in them that do take so fair a colour of Religion. I am afraid that God is offended too much ; he showeth great tokens of it ».

²⁶⁷ *Stafford to Walsingham*, 18 mars 1588, dans *ibid.*, p. 548. Traduit de l'anglais : « Take heed that he be not entertained by her to give advertisements to Buzenval by the which he may put bees in your heads in England at this time. This last I have been very credibly advertised of, though... if he were a devil I will not assure that I know not ».

Walsingham les menées de Catherine pour se rapprocher des ligueurs et écrit que « le Roi est tout prest de servir sous la domination de ces gens, partant qu'ils l'assurent de sa vie et de son repos »²⁶⁸.

b. La nécessaire collaboration diplomatique

Le dernier acte de la « guerre des trois Henri » voit l'interpénétration des systèmes diplomatiques français et navarrais à la faveur du rapprochement des deux rois. Après l'assassinat des Guise les 23 et 24 décembre 1588, le roi de France, isolé, s'accorde avec Henri de Navarre afin de réduire la Ligue²⁶⁹. Pour la première fois, l'ensemble des diplomates du Valois et du Bourbon convergent vers un objectif unique. Dès décembre, Antoine Moret des Réaux avait été dépêché à Genève afin de seconder Philippe Canaye de Fresnes et François de La Noue dans leur mission : il s'agissait de pousser le duc de Savoie à déclarer la guerre à la cité du Léman et à ses alliés confédérés²⁷⁰, afin d'opérer une diversion profitable au roi de Navarre²⁷¹. Souhaitant tirer parti de la situation pour renforcer l'union entre les deux monarchies et servir conjointement leurs intérêts, Canaye propose que le roi de France envoie à Genève un ambassadeur extraordinaire chargé de lever des troupes genevoises et bernoises. Cet envoyé déclarera la guerre au duc Charles-Emmanuel I^{er}, réduira ses prétentions après quelques victoires militaires, puis rentrera en France à la tête des troupes. La situation internationale est alors particulièrement mûre pour une telle opération : le remuant duc de Savoie, allié de l'Espagne, s'est emparé du marquisat de Saluces au détriment de la France, tandis que Sillery désespère d'obtenir des secours des confédérés, la partie catholique étant sympathique aux ligueurs. Sancy est choisi pour cette périlleuse mission : celui-ci était resté attaché à Henri III depuis des années²⁷², son expérience des affaires suisses et sa confession le désignaient naturellement pour devenir le trait d'union des partis français et navarrais en Suisse. Il se met en route le 3 février 1589²⁷³. En Suisse, Sillery se montre encore méfiant vis-à-vis des agents du Béarnais et dédaigne les offres de Moret, lui assénant qu'il « eut mieux fait de se retirer y a long temps comme je l'aurois admonesté dès son premier voyage »²⁷⁴. L'arrivée de Sancy marque

²⁶⁸ Gustave Baguenault de Puchesse, « Un ami... », *art. cit.* p. 112.

²⁶⁹ Un traité est signé entre les deux le 3 avril 1589.

²⁷⁰ *Sillery à Henri III*, 28 janvier 1589, BPUN, 8 RO VII/21, f. 137.

²⁷¹ Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., II : 1559-1610, op. cit.*, p. 377.

²⁷² Il échappe à la vindicte royale qui touche d'anciens serviteurs tels que Villeroy et Bellièvre après la journée des Barricades. Gilbert Schrenck, *Nicolas de Harlay..., op. cit.*, p. 50.

²⁷³ Sur cette mission, voir Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., II : 1559-1610, op. cit.*, p. 378-384. Gilbert Schrenck, *Nicolas de Harlay..., op. cit.*, p. 51-57.

²⁷⁴ « Le S^r de Reau, qui est de long temps à Geneve et a passé plusieurs fois en ceste ville comme j'ai donné advis a vostre Majesté, retournant de Basle ces jours derniers me seroit venu trouver et declarer qu'il s'en retournoit a Geneve pour attendre son congé, jugeant bien par l'intention du Roy de Navarre qu'il n'auroit plus que faire en ces pays et d'autant qu'il avoit charge d'exciter ceulx de Berne et de Geneve a la guerre contre M^r le Duc de Savoie. Il desiroit scavoir de moi si vostre Majesté l'auroit agreable. Il s'offroit aussi de s'employer envers les Cantons protestans afin

clairement la coloration nouvelle de la diplomatie française auprès des Confédérés : l'ambassadeur extraordinaire a pour tâche de faire tenir une journée de marche avec tous les cantons et de s'en prendre ouvertement à Ludwig Pfyffer si celui-ci s'oppose aux intérêts du roi de France. Ses instructions sont d'une rare clarté concernant le catholique avoyer de Lucerne, devenu le premier opposant au roi de France au sein des Ligues depuis l'assassinat des Guise :

Ledit Pfyffer par son avarice et ambition particuliere a apporté l'incommodité de ce retardement a l'estat general desdits cantons qui ont très juste occasion de le faire bien pouvoir et chastier comme violateur de la foi publique de ladite alliance et perturbation des affaires et repos de sa patrie dont ledict S^r de Sancy fera instance et emploiera toutes sortes de moyens pour le ruiner.²⁷⁵

Arrivé à Genève, où il est très bien accueilli, puis à Soleure, Sancy parvient rapidement à convaincre les Bernois de se rallier à l'idée d'intervention armée contre le duc de Savoie. Il peut s'appuyer alors largement sur les amitiés qu'il a tissées depuis une décennie avec les principaux acteurs de la cité du Léman²⁷⁶. Avec Sillery, il convoque une diète le 14 mars, durant laquelle il justifie l'exécution des Guise et place la responsabilité du retard de paiement des pensions sur les ligueurs qui bloquent les communications entre la France et la Suisse. S'il parvient à obtenir de nouveaux prêts, les cantons catholiques, travaillés par les agents de la Ligue, se déchaînent contre lui lorsqu'il réclame une levée contre le duc de Savoie afin de recouvrer le marquisat de Saluces. Sancy convainc les cantons protestants de lever 15 000 fantassins et cavaliers, mais son différend avec Pfyffer s'aggrave nettement : le 15 mars, l'ambassadeur, conformément à ses instructions, attaque directement l'avoyer, ce qui lui vaut une réponse immédiate du « roi des Suisses » qui qualifie son discours de « charge honteuse et perfide »²⁷⁷. Quelques jours plus tard, il fait arrêter un serviteur de Sancy porteur d'une lettre du diplomate à Henri III, dans laquelle il loue les cantons « luthériens », tout en déclarant qu'il a trouvé dans les cantons catholiques des personnes qui ont un esprit royal, mais plus encore qui sont pour la Ligue²⁷⁸. En butte à l'hostilité ces Waldstätten et de Pfyffer, qui demande à Soleure son arrestation, l'agent se rend à Genève à la tête de ses régiments. Le 12 avril, la cité de Calvin déclare la guerre à la Savoie et les opérations débutent. Les troupes sont placées sous

qu'ils deputassent ambassadeurs vers vostre Majesté pour moyenner la paix en France. Je lui ai respondu qu'il eut mieux faict de se retirer y a long temps comme je l'aurois admonesté dès son premier voyage ». *Sillery à Henri III*, 28 janvier 1589, BPUN, 8 RO VII/21, f. 136-137.

²⁷⁵ *Instruction à Sancy*, 2 février 1589, BPUN, 8 RO VII/8.1, f. 562.

²⁷⁶ « Mr. de Sanci a dit à Mr. Roset en le tenant par la main que l'on verroit arriver de grandes choses en notre faveur ». 4 février 1589, dans *Fragmens biographiques...*, *op. cit.*, p. 67.

²⁷⁷ Philipp Anton von Segesser, *Ludwig Pfyffer und seine Zeit. Ein Stück französischer und schweizerischer Geschichte sechszehnteil Jahrhundert*, Bern, Druck und Verlag von K. J. Wyss, 1882, volume 3, p. 485. Traduit de l'allemand : « Mit sinem schantlichen verräterischen fürtrag verböserung ».

²⁷⁸ *Conferenz der katholischen Orte*, Lucern, 27 mars 1589, dans *Eidg. Absch.*, V. 1. a. 90 m., p. 153.

le commandement conjoint de l'envoyé de Navarre, Jean de Chaumont, seigneur de Guitry et de l'ambassadeur extraordinaire du roi de France, improvisé chef de guerre pour l'occasion. L'armée remporte plusieurs brillants succès²⁷⁹, mais Sancy n'oublie pas le premier objectif de sa mission : le 14 mai, il se met en route pour la France à la tête de ses soldats, afin d'aller les placer au service de son maître.

L'action de Sancy en 1589 offre une singulière illustration de la manière dont la diplomatie française utilise encore sans scrupules des agents de confession réformée à son avantage en Suisse. Durant quarante années, cet espace s'est particulièrement démarqué par le nombre d'ambassadeurs protestants que la Couronne y a envoyé. En 1589, il est devenu un terrain où les diplomates réformés du Valois et du Bourbon ont fini par réaliser le rapprochement opéré par leurs maîtres. L'historien Philip Anton von Segesser, biographe de Pffyffer, explique ainsi que pour les Valois, les idées religieuses qui animaient le temps n'étaient que secondaires par rapport aux intérêts dynastiques et à la rivalité traditionnelle avec la maison espagnole des Habsbourg. Ainsi, l'action de leurs ambassadeurs successifs à Soleure exprimerait l'idée immuable de la politique française en Suisse, tantôt plus faible, tantôt plus forte, mais d'une cohérence totale et toujours imperturbable par rapport aux positions confessionnelles des différents partis²⁸⁰. L'étude des diplomates protestants envoyés en Helvétie depuis Lambert Meigret en 1530 jusqu'à Sancy en 1589 confirme ainsi ce diagnostic.

3. Danzay : demeurer fidèle à un roi devenu ligueur

En 1584, Danzay se trouvait placé dans une situation compliquée en raison de ses engagements aux côtés du parti huguenot. Pourtant, parallèlement à son rôle d'ambassadeur, il voit sa position vis-à-vis de la Cour se renforcer durant les dernières années de son ambassade, à la faveur de l'éclatement de la dernière guerre de Religion. En effet, l'intérêt pour la Couronne d'entretenir un diplomate protestant au Danemark réapparaît soudainement avec le resurgissement des troubles.

²⁷⁹ Sancy et Guitry prennent Thonon, Balaison, Yvoire et Allinges.

²⁸⁰ « Es ist interessant, in ihrem Wirken, von dem ersten, Coignet an, den wir unter Carl IX am Anfang dieser Geschichte fanden, durch die ganze Reihe hindurch den unveränderlichen Gedanken der französischen Politik in der Schweiz, bald schwächer, bald schärfer, aber in völliger Consequenz und stets unbeirrt von den confessionellen Parteistellungen und selbst von einzelnen Frankreich feindseligen Vorgängen, zum Ausdruck kommen zu sehen. In ihrem Verhalten spiegelt sich so recht jene Hofpolitik der Valois, für welche bei aller Bigotterie der religiöse Gedanke, der die Zeit bewegte, doch nur sehr in zweiter Linie hinter dem dynastischen Interesse und der traditionellen Rivalität mit dem spanischhabsburgischen Hause zurückstand ». Philipp Anton von Segesser, *Ludwig Pffyffer und seine Zeit. Ein Stück französischer und schweizerischer Geschichte sechzehnteil Jahrhundert*, Bern, Druck und Verlag von K. J. Wyss, 1882, volume 2, p. 523-524.

a. Servir un roi sous pression des ultra-catholiques

Dès la première moitié de l'année 1585, Danzay doit faire face aux assaut répétés de la diplomatie anglaise qui tente d'établir un front protestant contre l'Espagne. Le travail de Danzay afin de conserver Frédéric II dans l'alliance avec Henri III est ardu : depuis la signature du traité de Joinville le 31 décembre 1584, Élisabeth I^{ère} multiplie les sollicitations auprès du souverain danois et des princes protestants allemands. Depuis Copenhague, le diplomate semble croire intimement que le roi de France n'est pas hostile aux huguenots mais agit sous la contrainte de la Ligue et du pape, comme en témoigne sa correspondance²⁸¹. Partant de cette idée, le diplomate intervient sur deux tableaux. D'abord, face à un camp catholique qui semble de plus en plus hégémonique, il poursuit le travail d'union des différentes Églises qu'il a entamé depuis plusieurs années, notamment via ses liens avec Walsingham. Le 14 mai, dans une lettre qui lui est adressée, faisant références aux progrès de l'Espagne, il se lamente des « fruits que produisent les dissensions entre les réformés, qui proviennent plus de la négligence et de l'indifférence des rois et des princes qui les professent que de l'ambition ou de l'audace des théologiens »²⁸². Lorsqu'au printemps, Bodley, agent de la reine d'Angleterre, arrive à Copenhague pour s'entretenir avec Frédéric II au sujet de l'union des protestants contre le pape, Danzay lui fait le meilleur accueil. Il déclare à Walsingham avoir « librement communiqué » sur ce qu'il « pense être pour l'avancement de sa charge », ajoutant que le camp protestant a alors « de puissants ennemis, qui commencent à exécuter leurs pernicieux desseins », ce qui nécessite qu'Élisabeth dépêche rapidement des envoyés en Allemagne pour « exécuter rapidement ce qu'elle désire »²⁸³. De son côté, Bodley ne tarit pas d'éloges sur le résident de Copenhague : celui-ci a profité du passage de l'émissaire anglais pour lui exposer ses projets pour parvenir à la réunion des différentes Églises protestantes. De plus, sa correspondance avec le secrétaire d'État de la reine d'Angleterre indique que le vieil ambassadeur a convaincu Frédéric II d'enjoindre le roi de France à ne pas se soumettre à la Ligue et au pape :

M. Dancy pense que si les différences de religion entre nous et ces pays ne sont pas d'abord aplanies, il n'y aura pas de conjonction dans ces autres desseins. Il a écrit un traité pour montrer

²⁸¹ *Lettre au Roy*, Copenhague, 18 juin 1585, dans Charles de Danzay, *Correspondance de...*, op. cit., p. 298.

²⁸² *M. Danzay to Walsingham*, 4/14 mai 1585, dans *Calendar of State Papers, Foreign Series, of the Reign of Elizabeth*, volume 19 (August 1584-August 1585), éd. Sophie Crawford Lomas, Londres, His Majesty's Stationery Office, 1916, p. 463. Traduit de l'anglais : « We see the fruits brought forth by the dissensions amongst those of the reformed religion, which proceed more from the negligence and indifference of the kings and princes professing the same than from the ambition or audacity of the theologians ».

²⁸³ *M. Danzay to Walsingham*, 18 juin 1585, dans *ibid.*, p. 544. Traduit de l'anglais : « I have freely communicated with Mr. Bodley on what I think may be for the advancement of his charge. You know that very important affairs are not easily accomplished, even in Germany. We have powerful enemies, who begin to execute their pernicious designs, therefore it will be very needful for her Majesty to have someone always in Germany to carry out quickly what she desires, otherwise she will see no fruit, as you will learn more at large from Mr. Bodley ».

comment cela peut être fait²⁸⁴. Nous sommes injustement accusés de beaucoup d'opinions fausses, et il conseille que lorsque sa Majesté enverra « quelqu'un », quelques théologiens puissent l'accompagner, « pour purger notre église de ces opinions qui y sont engendrées si faussement. » [...]. M. La piété de M. Dancy et son empressement à faire avancer la cause commune ne vous sont pas inconnus ; et pour moi, ses conseils et sa courtoisie n'ont manqué de rien. Il est en rapport avec ce roi²⁸⁵ pour envoyer un ambassadeur au roi de France, afin de le persuader « de ne pas supporter cette injure ».²⁸⁶

Cette complicité décrite par Bodley ne se retrouve pas dans les lettres que Danzay adresse à la Couronne : après sa dépêche du 28 septembre 1584, il faut attendre le 10 mai pour qu'il reprenne contact avec le roi de France. Comme par le passé, il est possible que la météo hivernale soit à l'origine d'une telle distension de la communication, mais ce n'est que le 18 juin qu'il envoie son rapport sur les dernières affaires survenues à la Cour danoise. L'ambassadeur expose qu'Élisabeth s'est résolue à dépêcher des émissaires dans toute l'Europe protestante « pour les avertir que le Pape a résolu d'exécuter les décrets du concile de Trente, et remettre par les armes en son obéissance, les Rois, Princes et Républiques qui s'en sont soustraits, et pour cet effet dressé une grande et puissante armée, pour exterminer le Roi de Navarre et les églises réformées de France ». La reine d'Angleterre prétend également que le roi de France, disposé à « conserver son Royaume en paix et tranquillité selon les édits de pacification », pourrait être « forcé ou contraint de consentir aux desseins du Pape », raison pour laquelle elle entreprend de lui venir en aide en réunissant les rois et princes de la nouvelle religion afin qu'ils « convinsent ensemble des moyens pour y résister »²⁸⁷. La dépêche de Danzay du 18 juin est intéressante dans la mesure où l'ambassadeur y relate la manière dont il a maintenu le roi de Danemark dans de bonnes dispositions vis-à-vis de Henri III :

Il y a quelque tems que le Roi de Dannemark reçut la déclaration de Monsieur le Cardinal de Bourbon et de ses confédérés, aussi quelques écrits publics au nom de Votre Majesté ; lors il m'envoya querir, et me demanda, si j'avais vraie connaissance de telles entreprises, et même de la volonté de Votre Majesté ; je lui dis que non ; si non, d'autant que le commun bruit se déclarait, mais que je ne faisais aucun doute, que Votre Majesté ne désirât plutôt conserver ses édits de pacification que les violer. Lors il me dit, que s'il savait au vrai que quelqu'un y voulût

²⁸⁴ Référence au *Ratio ineundæ concordiae* écrit par Danzay en 1579. Voir *supra* p. 211.

²⁸⁵ Frédéric II.

²⁸⁶ *Bodley to Walsingham*, 28 juin 1585, dans *CSP Foreign Series, of the Reign of Elizabeth*, volume 19 (August 1584-August 1585), *op. cit.*, p. 566. Traduit de l'anglais : « M. Dancy thinks that unless the differences in religion between us and these countries be first composed, there will be no conjunction in these other designs. He has written a treatise to show how this may be done. We are wrongfully charged with many false opinions, and he advises that when her Majesty sends 'any,' some learned divines may go along with him, 'to purge our church of those opinions which are fathered on it so untruly.' [...] M. Dancy's piety and forwardness to advance the common cause is not unknown to you ; and to me, his counsel and courtesy have been wanting in nothing. He is in hand with this King to send an ambassador to the French King, to persuade him 'not to put up this injury' ».

²⁸⁷ *Lettre au Roy*, Copenhague, 18 juin 1585, dans Charles de Danzay, *Correspondance de...*, *op. cit.*, p. 297-298.

contrevenir, quel qu'il fut, et que Votre Majesté eut affaire de lui, que Vous le trouverez vrai et sincère ami.²⁸⁸

L'événement exposé par Danzay est quelque peu différent du tableau dressé par Bodley à Walsingham. Là où l'agent anglais avait décrit un ambassadeur tout à fait dévoué au camp protestant, convaincant Frédéric II d'envoyer une ambassade pour enjoindre le roi de France à résister au pape et à ses séides, le récit que le résident de Copenhague fait de son entrevue avec le roi de Danemark ne fait pas état de son rôle propre dans la décision du monarque. Ce silence est lourd de sens, et laisse entendre qu'il en sait bien davantage que ce qu'il rapporte effectivement à son maître. Dans une dépêche écrite le 10 septembre, Danzay réitère cette version des faits en expliquant que Frédéric II « écrirait ou enverrait devers Votre Majesté et s'efforcerait que les Electeurs et plusieurs autres Princes protestans d'Allemagne fissent le semblable, pour inciter à conserver plutôt ses édits de pacification, que de suivre les conseils du Pape »²⁸⁹. Il n'évoque pas son implication, mais se place une fois encore dans une position de consultant neutre se contentant de répondre prudemment aux interrogations inquiètes de Frédéric II.

Ce décalage entre le rapport de Bodley et ce que Danzay expose de son action, ainsi que le fait que l'ambassadeur ne fasse pas état de ses manœuvres auprès du monarque danois dans une matière qui concerne pourtant Henri III au premier chef, permettent de penser que le diplomate a effectivement souscrit, au moins en partie, à la rhétorique du parti protestant qui prétend le roi sous influence. Aussi, lorsque Ségur revient au Danemark au cours de l'été 1585, cette fois explicitement pour lever des troupes au nom du roi de Navarre, le résident peut légitimement s'interroger sur la conduite à tenir. L'émissaire n'a-t-il pas affirmé que « les forces de ceux de la ligue avaient été si grandes, qu'ils avaient contraint Votre Majesté de prendre leur parti contre sa volonté, et se déclarer ennemi du Roi de Navarre et de ceux qui se disent de la religion réformée en France »²⁹⁰ ? Si son maître se trouve effectivement prisonnier des ligueurs, servir les intérêts du parti huguenot ne devient-il pas la meilleure option dont dispose l'ambassadeur pour demeurer réellement loyal à Henri III ? Une telle disposition d'esprit est alimentée par la proclamation des ligueurs à Péronne le 1^{er} mars, puis par le traité de Nemours le 7 juillet : le roi de France semble perdre pied et être contraint à se conformer à des vues qui ne sont pas les siennes. Le positionnement de Danzay à la Cour de Copenhague peut alors faire écho à celui de Mathieu Coignet à Soleure vingt-trois années auparavant. Comme lui, il est en rapport avec d'autres personnalités importantes du monde protestant

²⁸⁸ *Ibid.*, p. 299.

²⁸⁹ *Lettre au Roy*, Copenhague, 10 septembre 1585, dans Charles de Danzay, *Correspondance de...*, *op. cit.*, p. 310.

²⁹⁰ *Ibid.*, p. 309-310.

et ne perçoit que difficilement ce qui se trame réellement autour du roi. Comme lui, il peut craindre que le monarque soit prisonnier ou contraint d'agir contre sa volonté par ses mauvais conseillers. Comme lui, il croit en la pacification par le dialogue direct entre Catherine et le chef du parti huguenot : autrefois Condé, aujourd'hui Henri de Navarre²⁹¹. Enfin, comme Coignet, il tente d'œuvrer pour desserrer l'étau autour de son maître, quitte à prendre des initiatives que la Couronne ne lui réclame pas officiellement. Pour Danzay, cette aide consiste à relayer la proposition d'envoi de troupes que les membres du camp réformé s'apprêtent à faire pour combattre les ultra-catholiques. Comme Coignet jadis, le résident de Copenhague déclare à la reine mère être en mesure de tenir à disposition des renforts destinés non à le combattre, mais à lui permettre de se libérer. Il n'attend que son agrément pour que les princes protestants puissent agir en ce sens :

[Le roi de Danemark] me pria par deux ou trois fois de fort grande affection, que je misse peine de savoir au vrai Votre volonté touchant ces troubles, me déclarant apertement, s'il était certain, que la levée des gens de guerre que le Seigneur Sigur désire à présent faire en Allemagne pour les mener en France, vous fut agréable, qu'il assemblerait quatre mille chevaux et six mille hommes de pied prêts à marcher dedans un moi. Qui est, Sire, ce que je puis à présent écrire à Votre Majesté des entreprises de la Reine d'Angleterre et du Roi de Navarre en Allemagne, où je me conduirai ci-après comme il lui plaira me commander.²⁹²

Les périodes durant lesquelles Coignet et Danzay déploient leur action au service du roi ont beau être très différentes, il est possible de retrouver chez les deux diplomates huguenots la conviction que la volonté du roi est aliénée, une opinion qui leur permet de servir les intérêts réformés sans ressentir de contradiction avec leur mission au nom du roi. La correspondance du représentant de Henri III à Copenhague ne permet cependant pas d'établir qu'il soit allé aussi loin que son collègue autrefois. Contrairement à 1583-1584, il n'est pas intégré pleinement à la mission de Ségur : le Bourbon et le Valois étant désormais adversaires, il apparaît logique que l'envoyé de Navarre ait reçu la consigne de ne pas divulguer d'informations à l'ambassadeur. Ainsi, en se contentant de maintenir Frédéric II dans de bonnes dispositions à l'égard de son maître sans chercher à nuire aux menées du parti huguenot, Danzay pouvait-il tenir pour accompli l'essentiel de sa tâche au Danemark. Ses lettres du 10 septembre sont d'ailleurs l'occasion pour lui de déclarer une nouvelle fois sa fidélité à Catherine de Médicis, en rappelant tous les services qu'il a déjà rendu à son maître à ce poste, ainsi qu'en soulignant à quel point il est devenu irremplaçable pour la Couronne :

²⁹¹ « Devant que le Roi de Dannemark fit cette réponse, il m'envoya querir, et me demanda si Votre Majesté ne m'avait point fait entendre sa volonté touchant ces nouveaux troubles en France. Je lui dit que non, mais que l'on m'avait mandé que la Reine Mère de Votre Majesté était allée trouver le Roi de Navarre, pour essayer de composer tels différends ». *Ibid.*, p. 310.

²⁹² *Ibid.*, p. 310-311.

J'ai continuellement servi les Rois de France plus de quarante ans sans blâme ni reproche [...]. Quand je fus envoyé par deçà, les rois de Dannemarck et de Suède, plusieurs princes d'Allemagne, leurs voisins, et la plus grande part des villes maritimes étaient ennemis de la France. J'ai eu cet heur de les avoir rendus amis, et si assurés amis que depuis ma venue vous n'en avez été aucunement offensée, et ose bien dire, Madame, si je n'eusse rompu par mon industrie et vigilance plusieurs pratiques et desseins qui se sont dressés contre la France, ceux qui dédaignent mon labeur eussent facilement connu qu'il n'a été inutile, comme peut-être ils feront quand j'en serai parti.²⁹³

Le 2 novembre, Henri III rejette toutefois la proposition de renforts transmise par son ambassadeur, et lui ordonne au contraire de veiller à ce que le monarque danois n'appuie pas Ségur dans ses démarches²⁹⁴. Si l'on en croit ses lettres du 10 janvier, le diplomate poursuit docilement ses efforts dans ce sens et avec succès lorsqu'un nouvel envoyé d'Élisabeth, le baron de Villebeu, se présente à la Cour durant l'automne afin d'entretenir Frédéric II des mêmes matières que Ségur et Bodley avant lui. Dans sa dépêche, il indique avoir obéi fidèlement à ses instructions et être parvenu à obtenir ce que le roi de France attendait de lui :

Madame ! La Reine d'Angleterre a commandé au Baron de Villebeu de poursuivre envers le Roi de Dannemark et les Princes protestans d'Allemagne ce que le S^r Thomas Bodley leur avait auparavant proposé de sa part. Le Roi de Dannemark a apertement et constamment jusqu'à présent déclaré, qu'il ne voulait en sorte quelcunque offenser le Roi. Je le retiendrai en cette bonne volonté par tous les moyens que je pourrai ; ce que je puis aussi commodément faire que nul autre, comme Votre Majesté sait très bien.²⁹⁵

Faut-il voir dans cette dernière phrase une allusion voilée à sa confession, qui a déjà permis à l'agent de favoriser le succès de nombreuses missions auprès de Frédéric II ? Il est en tout cas indéniable que la défense de la politique royale par un huguenot militant, en ce contexte où le roi de France a accédé aux exigences de la Ligue, n'a pu que contribuer à conserver le roi de Danemark dans l'alliance française. La Couronne, en dépit des décisions prises depuis l'été 1585, ne peut ignorer ce formidable atout diplomatique dont l'agent lui fait bénéficier. Danzay accepte même d'aller encore plus loin dans l'obéissance, en défendant devant le roi de Danemark l'édit de Nemours promulgué par son maître, qui a pourtant provoqué l'interdiction de ce qu'il appelle lui-même à plusieurs reprises la « religion prétendue réformée » :

Sire ! J'ai fait entendre au Roi de Dannemark et aux autres Princes circonvoisins, ce que Votre Majesté m'avait commandé leur déclarer par sa lettre du 18^e d'Août. C'est que Votre Majesté après avoir apaisé les nouveaux troubles survenus en son Royaume, y avait fait défendre

²⁹³ *Lettre à la Reine, Mère du Roi*, Copenhague, 10 septembre 1585, dans *ibid.*, p. 317.

²⁹⁴ Alfred Richard, *Un diplomate poitevin...*, *op. cit.*, p. 155-156.

²⁹⁵ *Lettre à la Reine, Mère du Roi*, Copenhague, 10 janvier 1586, dans Charles de Danzay, *Correspondance de...*, *op. cit.*, p. 324-325.

l'exercice de la religion prétendue réformée mais que pour cela, elle ne voulait délaissier à fidèlement retenir et conserver l'amitié des Rois et Princes ses anciens amis et du Royaume de France, ni consentir en chose qui leur fut préjudiciable.²⁹⁶

On mesure là toute la difficulté de la posture de Danzay, contraint qu'il est de renier la défense de sa propre foi devant ses interlocuteur, et de justifier la royale décision qui, s'il se trouvait en France, ne lui laisserai d'autre choix que d'abandonner à sa religion ou entrer dans la révolte contre la Couronne. Au vu de l'engagement qui a été le sien en faveur de la cause réformée, une telle obéissance peut interloquer. On ne peut en effet exclure le fait que l'ambassadeur a pu tenir dans le privé avec le roi de Danemark un autre discours que celui qu'il dit porter dans ses dépêches officielles au roi de France. Cependant, le résultat diplomatique est bien là et est tout à fait tangible pour Henri III : Frédéric II n'appuie pas les initiatives du camp protestant. Danzay est donc bien en droit de juger son action essentielle. Le diplomate poursuit ce travail fondamental durant la première moitié de l'année 1586. Le 28 avril, il relate que le monarque danois se trouve dans des dispositions identiques et « n'a jusqu'à présent aidé la Reine, ni le Roi de Navarre, d'un seul écu ni d'un seul homme, ni promis de les en courir », toutefois, il souhaiterait intercéder « pour le Roi de Navarre et ceux de la religion prétendue réformée en France, pour remettre le Roi de Navarre en votre bonne grâce, et obtenir pour ceux de la religion liberté de leur conscience »²⁹⁷. Le résident de Copenhague continue également à tenir son maître informé des affaires allemandes et des levées qui s'y font. Henri III et Catherine de Médicis, satisfaits de son intercession auprès du souverain, ne manquent pas de remercier leur agent, et le chargent de retirer à Frédéric II l'idée que le royaume se serait allié avec le pape afin d'exterminer les hérétiques²⁹⁸. Le 18 août 1586, il leur fait part de la satisfaction des députés danois partis en France au printemps pour intercéder en faveur des réformées concernant l'accueil qu'ils ont reçu²⁹⁹. Il relate également les résultats de l'assemblée des princes protestants tenue à Lunebourg durant le mois de juillet, qui ont également dépêché une ambassade auprès de Henri III : « ils ont seulement promis au Seigneur Sigur Pardeillan, si leurs Députés envoyés en France ne leur apportaient telle réponse qu'ils espéraient, et se promettaient, qu'ils feraient ce qu'ils pourraient, pour le Roi de Navarre »³⁰⁰. Il s'agit là de la dernière dépêche de Charles de Danzay conservée, il n'est par conséquent possible de tracer les contours de son action durant ses dernières années qu'en pointillés.

²⁹⁶ *Lettre au Roy*, Copenhague, 10 janvier 1586, dans *ibid.*, p. 322.

²⁹⁷ *Lettre au Roy*, Copenhague, 28 avril 1586, dans *ibid.*, p. 328.

²⁹⁸ Alfred Richard, *Un diplomate poitevin...*, *op. cit.*, p. 156.

²⁹⁹ *Lettre au Roy*, Copenhague, 18 août 1586, dans Charles de Danzay, *Correspondance de...*, *op. cit.*, p. 335-336.

³⁰⁰ *Lettre à la Reine, Mère du Roi*, Copenhague, 18 août 1586, dans *ibid.*, p. 340.

b. La fin de vie piteuse d'un illustre serviteur de la Couronne

Depuis la fin de 1585 déjà, le vieux diplomate ne cessait de se plaindre de sa situation précaire, qui ne lui permettait pas de déployer ses efforts aussi efficacement qu'il l'aurait souhaité. Il était ainsi malade depuis septembre, mais surtout, ses problèmes financiers jamais réglés par la Couronne³⁰¹ impactaient désormais clairement ses capacités à informer et à défendre efficacement les intérêts de son maître au Danemark :

Madame ! Ce m'est une insupportable peine et douleur de savoir que Votre Majesté désire singulièrement entendre à la vérité, que c'est de l'armée que les Princes protestans d'Allemagne veulent faire en faveur de la Reine d'Angleterre, du Roi de Navarre, et des églises prétendues réformées de France, pour les conserver contre les forces du Pape et de ses confédérés, et ne l'y pouvoir satisfaire ; car j'ai été si longtems tourmenté d'une fièvre continue et suis encore, que les forces de l'esprit et de l'ame sont perdues, et ne me peuvent à présent aucunement servir en cet endroit. Davantage, que je suis privé des moyens d'envoyer devers ceux qui me peuvent soulager en tels desseins, et me donner certain et véritable avis. Tellement, que je ne sais plus de quel côté me tourner.³⁰²

Quelques mois après cette déclaration, il ajoutait que le roi de Danemark avait quitté Copenhague, mais que sa condition était « si triste et misérable » qu'il n'était même plus en mesure de le suivre « pour être détenu prisonnier » à cause de ses dettes³⁰³. Les réclamations financières constituent un *leitmotiv* de la correspondance des ambassadeurs du roi de France : ceux-ci étaient rarement rétribués à la hauteur de leurs efforts, particulièrement durant la difficile période des guerres civiles, gouffre financier pour la Couronne. La fin de l'ambassade de Danzay est cependant exceptionnelle par l'ampleur de ses déboires : sa correspondance n'est qu'une suite déchirante de plaintes désespérées. Dans le contexte d'affrontement entre le roi de France et le chef du parti réformé, les raisons financières invoquées par le diplomate pour justifier son inefficacité peuvent être observées comme un moyen commode de ne pas opposer ses deux allégeances. Cependant, s'il a pu éventuellement entretenir secrètement ce type de considération, la détresse de l'agent était loin d'être simulée : en mars 1581, il avait été décrété prisonnier, c'est-à-dire qu'il ne pouvait plus quitter Copenhague tant que ses créanciers n'avaient pas obtenu satisfaction. Ceux-ci allaient jusqu'à réclamer au roi de Danemark la saisie de navires français afin de les rembourser directement de ce que leur devait l'ambassadeur et avaient obtenu l'envoi d'un émissaire de Frédéric II auprès de Henri III³⁰⁴. L'inconfort de la position de Danzay impactait alors clairement ses négociations, à tel

³⁰¹ Ses difficultés financières dataient de 1565, du fait de l'augmentation du prix des denrées à Copenhague et des dépenses dues à son rôle dans la paix de Stettin, pour lesquelles il n'avait jamais été pleinement remboursé.

³⁰² *Lettre à la Reine, Mère du Roi*, Copenhague, 28 avril 1586, dans *ibid.*, p. 331.

³⁰³ *Lettre au Roy*, Copenhague, 18 août 1586, dans *ibid.*, p. 338.

³⁰⁴ Alfred Richard, *Un diplomate poitevin...*, *op. cit.*, p. 172-196.

point que Buzenval, alors ambassadeur de Henri de Navarre à Londres, écrit à Walsingham au printemps 1586 pour lui faire part de sa situation affligeante. Il déclare par ailleurs au secrétaire d'État que l'infortuné résident de Copenhague « espère que la reine l'emploiera à son service »³⁰⁵. Faut-il voir dans cette proposition le simple prolongement de ses précédentes négociations en faveur de l'union des puissances protestantes contre l'Espagne et la Papauté, ou bien l'appel désespéré d'un diplomate délaissé, prêt à servir une souveraine protestante afin d'éponger ses dettes ? En l'absence de sources complémentaires, cette question ne peut être clairement tranchée. En dépit de ces difficultés, les lettres qu'il continue à recevoir de France montrent qu'il conserve toute la confiance de la Couronne³⁰⁶, et particulièrement de la reine mère, qui ne cesse de lui promettre de lui envoyer l'argent réclamé³⁰⁷. En avril 1588, elle lui demande encore de maintenir le monarque danois dans son amitié avec Henri III ainsi que de pousser les princes protestants allemands à soutenir le roi de France contre Henri de Navarre³⁰⁸.

Pour autant, Danzay n'avait pas perdu la confiance du parti huguenot : il accueille ainsi chaleureusement à Copenhague Mathieu IV Coignet de La Thuilerie, envoyé par Henri de Navarre pour poursuivre les négociations entamées par Ségur-Pardaillan cinq années plus tôt³⁰⁹. L'année 1589 pour le résident de Copenhague est assez mal connue du fait de l'absence de sources disponibles. Toutefois, l'alliance contre la Ligue du roi France et de celui de Navarre qu'il a tant espérée étant désormais une réalité, les derniers mois qu'il passe à son poste sont vraisemblablement pour lui l'occasion de concilier finalement pleinement son engagement en faveur du parti protestant avec l'exigence du service du roi de France. Celle ultime année voit la disparition en peu de temps de la quasi-totalité des personnages qui avaient tenu un rôle important dans sa vie d'ambassadeur : Catherine de Médicis, qui l'avait patiemment protégé pendant des décennies ; Frédéric II, le monarque auprès duquel il avait représenté son maître durant trente ans et qui l'avait toujours tenu en haute estime³¹⁰ ; enfin, Henri III lui-même.

³⁰⁵ *Buzanval to Walsingham*, 16/26 mai 1586, dans *CSP Foreign Series, of the Reign of Elizabeth*, volume 20 (September 1585-May 1586), *op. cit.*, p. 632. Traduit de l'anglais : « I had yesterday such grievous news of what I mentioned to you concerning M. d'Ansay, that I like better to trouble you with this line in order that you should have a care of him, than by silence to allow the evil to approach too nearly which he is said to be hatching or even some which may happen by his approval. He does not stir from France, and hopes that the Queen will employ him in her service ».

³⁰⁶ En juillet 1587, elle lui adresse encore ces mots : « Vous priant continuer et ne négliger à nous faire part de tout ce que vous sçaurez et découvrirez appartenir au bien du service du Roi mondict Seigneur et fils et de ceste couronne, selon la bonne affection que je m'asseure que y avez ». *A monsieur de Danzay*, 19 juillet 1587, dans Catherine de Médicis, *Lettres de Catherine de Médicis*, tome 9, éd. Hector de La Ferrière, Gustave Baguenault de Puchesse, Paris, Imprimerie nationale, 1905, p. 256.

³⁰⁷ *A monsieur de Danzay*, 8 mars 1588, dans *ibid.*, p. 361.

³⁰⁸ *A monsieur de Danzay*, 21 avril 1588, dans *ibid.*, p. 364.

³⁰⁹ Holger Frederik Rørdam, « Résidents français... », *art. cit.*, p. 45.

³¹⁰ Le roi de Danemark s'éteint le 4 avril 1589.

Le vieux diplomate s'éteint enfin le 12 octobre, sans attaches familiales et criblé des dettes accumulées par près de quarante années de service continu des Valois au Danemark. Son exemple singulier invite à la réflexion : étant le seul des ambassadeurs huguenots à avoir réussi l'exploit de traverser sans encombre la période des guerres civiles depuis son poste éloigné des bords de la Baltique, ainsi que le seul résident ordinaire de son époque à pouvoir se targuer d'une telle longévité, la figure de Danzay constitue incontestablement une exception. Cependant, et malgré la différence des contextes, son cas présente des traits similaires à ceux d'autres diplomates protestants : sa manière de se positionner durant les périodes d'affrontement entre le pouvoir royal et le camp réformé se retrouve ainsi chez Mathieu Coignet ; sa place éminente, renforcée par sa confession, auprès du pouvoir aux côtés duquel il est chargé de représenter le roi de France, est une caractéristique qui s'observait déjà chez plusieurs diplomates tels que Morelet Du Museau, Coignet et Richer, et qui se retrouve par la suite en Angleterre et surtout aux Provinces-Unies avec Beauvoir-La-Nocle, Buzenval et Aubery Du Maurier. Sa mort, coïncidant presque exactement avec l'accession du chef du parti protestant au trône de France³¹¹, marque symboliquement la fin d'une période et le début d'un nouveau cycle pour les ambassadeurs protestants au service de la monarchie.

³¹¹ On ignore si Danzay apprit cette nouvelle avant de mourir.

DEUXIÈME PARTIE

Espoirs et désillusions (1589-1598)

Chapitre IV

Au service d'un roi protestant

L'accession soudaine de Henri IV au trône des lys transforme tout aussi soudainement des agents du parti huguenot en diplomates du roi de France, et ouvre une période marquée par la lutte pour leur reconnaissance confessionnelle dans un contexte de guerre civile et religieuse d'envergure européenne. À l'image de leur chef, ils ont essuyé l'humiliation de la Saint-Barthélemy, puis ont dédié leur vie au combat pour le succès de leur cause. En août 1589, le triomphe semble enfin à portée de main, mais le trône du Béarnais, auquel il accède par un événement inattendu, reste très fragile et la diplomatie devient fondamentale pour le nouveau roi dans le bras de fer qu'il mène avec les chefs ligueurs. Chaque succès diplomatique est un pas de plus vers la victoire de la Religion en France, tandis que chaque attermoiement, chaque revers, contribue à faire perdre un temps précieux qui sape la position des huguenots comme parti et comme confession en France. Les agents développent ainsi une rhétorique du front de la foi, dans leur argumentaire et dans leur correspondance. Les difficultés à soumettre la Ligue et les défections des alliés entraînent cependant rapidement des désillusions, et la perspective grandissante de la conversion du roi est combattue par les réformés du réseau diplomatique français.

Tableau n°3 : Les différentes missions des diplomates de confession protestante au service du roi de France (1589-1598).

	Angleterre	Écosse	Provinces-Unies	Suisse	Princes protestants
1589	<p>Jean de La Fin, sieur de Beauvoir-La-Nocle (août 1589-mars 1595) <i>Jean de Morlas (1589)</i> <i>Philippe Canaye de Fresnes (1589-1590)</i></p>	<p><i>Paul Choart de Buzenval (1589)</i></p>	<p><i>Mathieu IV Coignet de La Thuilerie (août 1589)</i> <i>Philippe Canaye de Fresnes (1589-1590)</i></p>	<p>Nicolas de Harlay de Sancy (novembre 1589-mars 1591)</p>	<p>Philippe Canaye, de Fresnes (1589-août 1593) <i>Nicolas de Harlay de Sancy (1589-1590)</i> <i>Antoine de Moret, seigneur des Réaux (1589)</i></p>
1590	<p>It. Henri de La Tour d’Auvergne, Paul Choart de Buzenval (octobre 1590-septembre 1591) <i>Philippe Canaye de Fresnes (1589-1590)</i></p>	<p><i>Jean de Morlas (1590-1591)</i></p>	<p><i>Philippe Canaye de Fresnes (1589-1590)</i> Henri de La Tour d’Auvergne (octobre 1590-septembre 1591) Paul Choart de Buzenval (octobre 1590-mai 1592)</p>	<p>It.</p>	<p>It. <i>Nicolas de Harlay de Sancy (1589-1590)</i></p>
1591	<p>It. Henri de La Tour d’Auvergne, Paul Choart de Buzenval, (octobre 1590-septembre 1591) <i>Antoine de Moret, seigneur des Réaux (avril-juin ; juillet ; août ; décembre 1591)</i> <i>Nicolas de Harlay de Sancy (octobre 1591)</i> <i>Odet de La Noue (1591)</i></p>	<p><i>Jean de Morlas (1590-1591)</i></p>	<p>Henri de La Tour d’Auvergne (octobre 1590-septembre 1591) It.</p>	<p><i>Nicolas de Harlay de Sancy (novembre 1589-mars 1591)</i> Jean de Chaumont Guîtres (février-mars 1591) <i>Mathieu IV Coignet de La Thuilerie (juin-juillet 1591)</i></p>	<p>It.</p>
1592	<p>It. Philippe Duplessis-Mornay (janvier 1592) <i>Nicolas de Harlay de Sancy (juin-juillet 1592)</i> <i>Benjamin Aubery Du Maurier (septembre-octobre 1592)</i></p>		<p><i>Paul Choart de Buzenval (octobre 1590-mai 1592)</i> Paul Choart de Buzenval (1590/mai 1592-mai 1607)</p>		<p>It.</p>

	Angleterre	Écosse	Provinces-Unies	Suisse	Princes protestants
1593	It. <i>Jean de Morlas</i> (juillet-août 1593)		It. <i>Jean de Morlas</i> (juillet-août 1593)	<i>Joseph Du Chesne</i> (octobre-décembre 1593, Genève et cantons protestants)	Philippe Canaye de Fresnes (1589-août 1593) Jacques Bongars (1593-1611) <i>Nicolas de Harlay de Sancy</i> (1593, Strasbourg)
1594	It.		It.		It.
1595	Jean de La Fin, sieur de Beauvoir-La-Nocle (août 1589-mars 1595) <i>Jacques Boyceau</i> (août 1595) <i>Antoine de Loménie</i> (octobre 1595)		It. <i>Jacques de Runes,</i> <i>seigneur de Fouquerolles</i> (1595)		It. <i>Nicolas de Harlay de Sancy</i> (1595, Strasbourg)
1596	Antoine de Moret, seigneur des Réaux (juillet 1596-juin 1597) <i>Nicolas de Harlay de Sancy</i> (avril-mai 1596) Henri de La Tour d’Auvergne (avril-mai ; juillet-septembre 1596) <i>Antoine de Loménie</i> (avril-mai 1596)		It.		It.
1597	Antoine de Moret, seigneur des Réaux (juillet 1596-juin 1597) <i>Jacques de Runes, seigneur de Fouquerolles</i> (avril 1597)		It.		It.
1598			Paul Choart de Buzenval (1590/mai 1592-mai 1607)		Jacques Bongars (1593-1611)

Légende du tableau :

Ambassadeur ordinaire

Ambassadeur extraordinaire

Envoyé/chargé d'affaires

I. L'intégration des « serviteurs confidens et speciaux »¹ à l'appareil diplomatique royal

Le matin du 2 août 1589, Henri III expire après plusieurs heures d'agonie. Frappé par la lame de Jacques Clément, le roi laisse à son successeur un royaume divisé, à reconquérir à la force de l'épée. En quelques semaines, il appartient au nouveau souverain de prendre en main dans l'urgence l'appareil diplomatique et d'opérer la fusion avec ses propres fidèles qui le suivent comme roi de Navarre depuis plusieurs années. Ceux-ci, dépêchés prioritairement vers les alliés protestants, connaissent souvent bien l'espace vers lequel ils sont envoyés et ont déjà tissé des liens de complicité avec leurs interlocuteurs. Dans le contexte de guerre civile qui secoue le pays, le rôle de ces ambassadeurs devient plus important qu'il ne l'a jamais été : la légitimité même de leur maître repose désormais en partie sur le succès de leurs négociations à l'étranger.

1. La multiplication du nombre des ambassadeurs protestants

a. Le rôle dévolu aux diplomates du nouveau roi

Dès l'extinction de la dynastie des Valois, la prise en main de l'appareil diplomatique royal devient une question brûlante pour le nouveau souverain : à la fin de l'été 1589, Henri IV s'emploie à renouveler les titulaires des principaux postes à l'étranger. Il suit en cela les conseils de Philippe Duplessis-Mornay qui a adressé à son roi, après la mort de Henri III, un long mémoire « Des affaires generaux pour le service de sa majesté, tant dedans que dehors le royaume »². Dans ce texte, le conseiller commence par évoquer la question des relations à établir avec les nouveaux sujets catholiques du Béarnais, ainsi qu'avec ceux de « la religion », puis la déclaration qu'il doit faire au plus vite afin d'annoncer son accession au trône. Mornay arrive ensuite rapidement aux affaires extérieures. La première mission des représentants du monarque, selon lui, doit être d'avertir « les estrangers, partout [...] de ce qui s'est passé, et convier par la majesté sacrée des princes, à la conservation desquels ils ont interest, d'aider à l'exemple et vengeance d'une si exécrationnable lascheté »³. Le pape, en premier lieu, doit être placé devant ses responsabilités après l'assassinat du roi de France. Le conseiller préconise ainsi de le menacer à demi-mot en lui rappelant le destin de

¹ Formule employée par Philippe Duplessis-Mornay pour désigner les nouveaux diplomates réformés destinés à représenter Henri IV auprès des puissances protestantes. *Mémoire, Des affaires generaux pour le service de sa majesté, tant dedans que dehors le royaume, qui lui feut envoyé par Monsieur Duplessis après la mort du roy Henry III*, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, op. cit., tome 4, p. 397.

² *Ibid.*, p. 393-398.

³ *Ibid.*, p. 396.

l'Angleterre, désormais « retranchée totalement de la communication du siège romain », espérant que cet exemple funeste amène le souverain pontife à cesser d'« irriter et désespérer, par ses foudres et bulles, sadicte majesté »⁴. Dans ce contexte encore instable pour Henri IV, les ambassadeurs qu'il s'apprête à dépêcher à travers l'Europe n'ont pas seulement un rôle diplomatique, mais ils doivent également contribuer à affermir sa légitimité en faisant en sorte que les princes auprès desquels ils se rendent « envoient saluer sa majesté par personnages de qualité, parce que cela lui donnera auctorité parmi son peuple »⁵. Le conseiller délimite ensuite les missions diplomatiques prioritaires dont seront chargés les différents agents, pour lesquels il distingue deux types de postes. Auprès des puissances catholiques, il s'agit d'utiliser le traumatisme de la mort du souverain « pendant que la plaie est encore fraîche » pour limiter leur intervention en faveur de la Ligue :

Et ne fault laisser pourtant d'envoyer à l'empereur, au roi d'Espagne, aulx ducs de Savoie, de Ferrare, de Lorraine et aultres, se plaindre de cest acte, les convier à la vengeance, tant pour la conjunction et consanguinité qui est entre tous les princes, que pour la proximité qu'ils avoient avec le feu roi, parce qu'il est impossible que les plus furieux n'en soient honteux, et que ce sera ung moyen de sonder ce qu'on en doit attendre.⁶

À l'intention de ces monarques, Henri IV dépêche des agents catholiques, qui sont les plus à même de défendre sa politique religieuse⁷. Il s'agit cependant d'envoyés extraordinaires, le poste d'ambassadeur ordinaire cessant d'exister à Rome jusqu'en 1595 et à Madrid jusqu'en 1599⁸. À ce groupe de monarques champions de l'ancienne foi, Duplessis-Mornay oppose ceux qui acceptent voire soutiennent le nouveau roi de France, traçant les contours de la vaste alliance que doit dorénavant s'employer à tisser son maître :

En après fault renouveler et restreindre les alliances de la couronne, à sçavoir, Angleterre, Dannemarck, Venise, Suisse, Grisons, Florence, Mantoue, etc. ; les princes d'Allemagne, favorables à l'estât de France ; palatin du Rhin, landgraves, ducs de Vittemberg, ducs de Saxe.⁹

⁴ Duplessis-Mornay précise que tout cela doit se faire « par discours, et non par negotiation », et que l'abbé d'Elbene, « scaura fort bien manier ce baston là ». *Ibid.*, p. 397.

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*

⁷ Pour représenter son maître auprès du Pape, Duplessis-Mornay fait notamment référence au catholique modéré Jean de Vivonne, marquis de Pisany, ambassadeur en Espagne (1572-1583), puis à Rome (1584-1589), ainsi qu'au cardinal François de Joyeuse, qui rallie cependant la Ligue.

⁸ Les canaux diplomatiques ordinaires avaient déjà été rompus avec le pape et le roi d'Espagne dès mai 1589. Auprès de l'Empereur cependant, Guillaume Ancel exerce sa fonction sans discontinuer de 1576 à 1613. Fleury Vindry, *Les ambassadeurs, op. cit.*, p. 22.

⁹ *Mémoire, Des affaires generaulx pour le service de sa majesté, tant dedans que dehors le royaume, qui lui feut envoyé par Monsieur Duplessis après la mort du roy Henry III*, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 4, 1824, p. 397.

C'est auprès de ces princes et républiques que les postes diplomatiques deviennent particulièrement stratégiques et s'ouvrent désormais largement à des agents protestants qui ont jusque-là servi comme ambassadeurs de Navarre. Les liens du royaume devant être particulièrement soignés avec ces puissances, la responsabilité qui incombe aux représentants de la Couronne impose de les choisir parmi les plus fidèles compagnons du nouveau souverain. Duplessis-Mornay insiste sur ce point en déclarant que « là où les ambassadeurs seront suspects, [il] sera bon de leur adresser les depesches communes, reservant les aultres à des serviteurs confidens et speciaux »¹⁰. La précaution est bien loin d'être vaine en ce contexte de guerre civile : à Constantinople, l'ambassadeur ordinaire de France, Jacques Savary de Lancôme, s'est notamment ouvertement déclaré partisan de la Ligue dès avant août, et travaille dorénavant de concert avec l'ambassadeur d'Espagne en faveur des intérêts de Philippe II auprès du sultan. En novembre, apprenant la mort de Henri III, il annonce à la Porte le triomphe des catholiques et l'avènement du cardinal de Bourbon, proclamé roi sous le nom de Charles X par les ligueurs¹¹. Afin d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise, le conseiller du roi cite ainsi plusieurs diplomates qui se sont distingués par le passé pour leur attachement à la cause huguenote comme Antoine de Moret, seigneur des Réaux, et Pierre de Mornay, seigneur de Buhuy¹². Il accorde également une place de choix à deux des plus illustres ambassadeurs ordinaires du dernier Valois, écrivant qu'« à Venise et en Dannemarck, sa majesté sera bien servie par les sieurs de Messe¹³ et de Dansai »¹⁴. Le premier, catholique modéré¹⁵ est maintenu en poste jusqu'en 1596. Il prouve en effet sa valeur en alertant le monarque des manœuvres de Savary auprès du sultan et en demandant à ce qu'il soit désavoué et remplacé rapidement. Il écrit lui-même au grand vizir pour le mettre en garde et annoncer l'envoi prochain d'un nouveau représentant, puis se démène pour trouver un successeur au diplomate félon¹⁶. Le second agent cité par Duplessis-Mornay, Charles de Danzay, décède trop tôt pour se mettre au service du prince qu'il a toujours espéré voir ceindre la couronne de France. Sa mort porte un coup certain à l'influence que Henri IV pouvait espérer établir dans le Nord et dans l'Empire, étant donné l'importance du royaume scandinave parmi le camp des puissances protestantes ainsi que sa prépondérance dans les affaires allemandes. Dès août 1589,

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Michel Lesure, « Les relations... », *art. cit.*, p. 53. Il est intéressant de noter qu'une fois encore, la marginalité géographique de l'ambassade de Constantinople permet à l'ambassadeur ordinaire d'y mener une politique autonome, voire en contradiction frontale avec les instructions royales.

¹² Il s'agit du frère aîné de Philippe Duplessis-Mornay.

¹³ André Hurault, seigneur de Maisse.

¹⁴ *Ibid.*, p. 398.

¹⁵ « Hurault de Maisse était ainsi décrit par le nonce apostolique en 1601 : 'C'est un bon catholique... Cependant il a toujours adhéré au parti du roi contre la Ligue, et c'est un fidèle de M. de Rosny. Il est très intègre.' ». Bernard Barbiche, « Les deux familles de Sully », dans *XVII^e siècle : bulletin de la Société d'étude du XVII^e siècle*, t. 44, Paris, 1992, p. 29.

¹⁶ Michel Lesure, « Les relations... », *art. cit.*, p. 53.

Jacques de Bongars, agent calviniste du Béarnais auprès des princes du Saint-Empire, est dépêché au Danemark afin de solliciter de Christian IV un prêt et des secours contre les ligueurs, ainsi que pour confirmer le maintien de Danzay à son poste¹⁷. Cependant, il n'arrive que pour constater que l'influent représentant français a déjà été enterré quelques jours auparavant¹⁸. Celui-ci n'est pas remplacé après son décès et l'ambassade française de Copenhague, si remarquable durant un demi-siècle, cesse purement d'exister durant plusieurs décennies¹⁹.

b. La transition diplomatique auprès des alliés protestants

Parmi les pouvoirs dorénavant concernés par l'envoi de diplomates protestants, trois territoires se détachent nettement, tranchant avec ceux qui avaient été privilégiés durant le règne des Valois : L'espace germanique protestant, les Provinces-Unies et l'Angleterre²⁰. Dans ces trois régions, la structure diplomatique voit s'opérer une transition entre les anciens représentants des Valois, souvent catholiques, et les nouveaux agents calvinistes, la veille encore sujets rebelles attachés à la personne du roi de Navarre. Le Saint-Empire, déjà bien étudié par Camille Desenclos, qui a mis en lumière ce remaniement²¹, présente l'originalité de posséder une multiplicité d'acteurs vers lequel dépêcher des agents. Au moment où Henri III succombe sous le couteau de Jacques Clément, son principal envoyé dans l'Empire est Gaspard de Schomberg. Protestant d'origine allemande converti au catholicisme²², il n'avait jamais eu le statut d'ambassadeur résident, mais y avait été dépêché à plusieurs reprises durant les années précédentes (été 1580, fin 1585, printemps 1589)²³. Schomberg entretenait des contacts réguliers avec les princes germaniques et effectuait des séjours fréquents en dehors du royaume de France afin d'organiser les levées pour son maître et entraver celles du parti huguenot en

¹⁷ « Nous prions Votre Majesté d'ajouter même foi à ce que lui sera sur ce dit et proposé en nôtre nom, qu'elles voudroit faire à notre propre personne, comme aussi à notre ami et feal Ambassadeur ordinaire près de Vous le Sieur de Danzai auquel nous écrivons pour cet effet ». *Lettre d'Henri IV au Roi de Danemark*, AD 32 CP Danemark Supplément, vol. 1, f. 76.

¹⁸ Bongars a notamment tenté de mettre « autant que possible ordre aux affaires du défunt », en réglant ses dettes ainsi qu'en tentant de s'assurer de faire mettre ses papiers en lieu sûr. Alfred Richard, *Un diplomate poitevin...*, *op. cit.*, p. 196-197.

¹⁹ Guérard indique que l'ambassadeur ordinaire qui reprend finalement le poste d'ambassadeur au Danemark et en Suède est Louis Deshayes, baron de Courmemin. Cette information doit cependant être prise avec précaution, car Danzay ne figure pas lui-même sur la liste des ambassadeurs français envoyés au Danemark. M. F. M. Guérard, « Liste des ambassadeurs, envoyés, ministres et autres agents politiques : de la cour de France près les puissances étrangères », dans *Annuaire historique pour l'année 1848, volume 12*, Paris, Editions de Boccard, 1848, p. 188.

²⁰ Sur ces trois espaces, voir Jean-Pierre Babelon, « Henri IV et les Provinces-Unies », Mark Greengrass, « Henri IV et Élisabeth : les dettes d'une amitié », Bernard Vogler, « Henri IV et les princes allemands », dans *Henri IV : le roi et la reconstruction du Royaume. Actes du colloque, Pau-Nérac*, Pau, Association Henri IV, 1990, p. 319-383.

²¹ Sur ce sujet, on se reportera largement aux travaux de Camille Desenclos. Camille Desenclos, « Diplomate, huguenot ou humaniste... », *art. cit.*, p. 31-44.

²² La question de la religion de Schomberg reste trouble : si son obtention du collier de l'ordre de Saint-Michel en 1573 plaide nettement pour une conversion au catholicisme avant cette date, plusieurs indices semblent indiquer qu'il aurait pu néanmoins persister dans la foi luthérienne. Hugues Daussy, *Les Huguenots et le roi...*, *op. cit.*, p. 430, n°27.

²³ Ses premières missions pour le roi de France remontent à 1572.

Allemagne. En mai 1589, le rapprochement des rois de France et de Navarre avait effacé l'opposition aux manœuvres huguenotes et mené l'agent à favoriser l'établissement d'une alliance défensive avec les potentats protestants de l'Empire. Le changement de dynastie en France n'empêche pas l'envoyé de poursuivre sa mission en se mettant au service de son nouveau maître, qui l'adoue cinq mois après²⁴. Cependant, il se trouve désormais subordonné aux nouveaux diplomates de Henri IV, Philippe de Canaye, seigneur de Fresnes, et Jacques Bongars, tous deux anciens agents navarraux, avant de s'effacer progressivement devant eux et être finalement rappelé en France²⁵. Ainsi, ce sont les liens personnels de fidélité avec le souverain qui prennent clairement le pas sur le service de l'appareil monarchique dans le choix que le roi fait de ses représentants auprès de ses alliés protestants germaniques. Nicolas de Sancy, qui accomplit également une mission pour Henri IV au sein de l'Empire en 1590, subit le même sort de Schomberg et repart en Suisse face à la méfiance des princes protestants²⁶. Canaye de Fresnes (1589-1593) et Bongars (1593-1611) assurent le rôle de représentant du nouveau monarque durant les deux premières décennies de son règne : ils ne s'établissent cependant pas dans un unique État, mais sont envoyés vers différents potentats afin de ne pas en favoriser un au détriment des autres²⁷. C'est pourtant bien une présence permanente qui est inaugurée à partir de 1589 dans l'Empire, réunissant à la fois les caractéristiques de la diplomatie ordinaire et extraordinaire²⁸. Cette originalité propre à l'espace impérial impose à ces agents une excellente formation d'ambassadeur ainsi qu'une connaissance fine des territoires concernés, autant de compétences qu'ils ont acquises puis aiguisées en tant qu'agents du roi de Navarre²⁹.

Ce modèle de substitution des représentants royaux par d'ex-diplomates navarraux après l'arrivée au pouvoir de Henri IV ne se retrouve pas d'une manière aussi claire auprès des deux autres principales puissances alliées du nouveau souverain. En Angleterre, le Béarnais décide d'envoyer Jean de La Fin, seigneur de Beauvoir-la-Nocle, afin de remplacer le catholique Guillaume de L'Aubépine, et en informe Élisabeth I^{ère} dès le 19 août 1589. Dans la lettre qu'il écrit à Walsingham

²⁴ Duplessis-Mornay avait lui-même poussé en ce sens, écrivant à Henri IV que « Sa majesté n'aura oublié de rafraîchir le pouvoir du sieur de Schomberg ». *Mémoire, Des affaires generaux pour le service de sa majesté, tant dedans que dehors le royaume, qui lui feut envoyé par Monsieur Duplessis après la mort du roy Henry III*, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 4, p. 397.

²⁵ Camille Desenclos souligne que la confession de Schomberg ainsi que son parcours préalable au service des Valois constituait même à ce moment une difficulté pour la diplomatie royale, celle-ci devant affronter la désapprobation des princes protestants allemands pour qui Schomberg avait été pendant une décennie l'agent d'une puissance opposée à leurs menées. Revenu en France, il poursuit son rôle de négociateur au service du roi, mais à l'intérieur du royaume, avec le duc de Mercœur et les assemblées huguenotes.

²⁶ Gilbert Schrenck, *Nicolas de Harlay...*, *op. cit.*, p. 80-82.

²⁷ Ce n'est qu'en 1612 que Sainte-Catherine est envoyé auprès du seul Électeur palatin, souverain à la tête de l'Union évangélique.

²⁸ Camille Desenclos, « Diplomate, huguenot ou humaniste... », *art. cit.*, p. 33.

²⁹ Tous les deux avaient déjà été formés au métier de diplomate : Canaye avait accompagné François de Noailles à Constantinople en 1572, Bongars faisait partie de la mission de Ségur-Pardaillan en 1585.

pour l'occasion, il présente cette intronisation comme le prélude au futur renforcement de la coopération entre les deux États, désormais unis contre les mêmes ennemis :

J'envoie le s^r de Beauvoir, conseiller en mon conseil d'Etat et cappitaine de cinquante hommes d'armes de mes ordonnances, vers la Roine ma bonne sœur, sur l'occasion des nouvelles occurrences de ce Royaume, desquelles vous aurés desjà esté adverti, et avec la charge qu'il vous fera entendre. Je sçai que vous avés par le passé embrassé d'affection ce qui s'est présenté pour mes affaires auprès de la dicte dame, et m'asseure que le ferés encores à présent plus volontiers, pour le bien que nostre commune intelligence peut apporter à nos royaumes et subjects. Vous sçavés aussi très bien juger combien elle est nécessaire à nostre commune conservation, et la confiance qu'elle y peut prendre de ma part sur tous aultres, pour les obligations mesmement qu'elle a ci-devant acquises sur moi.³⁰

La situation de Beauvoir n'est pas exactement identique à celle des nouveaux diplomates de Henri IV dans le Saint-Empire : s'il professe lui aussi une ardente foi calviniste³¹, il ne s'est jusque-là pas tant démarqué pour son travail au service de Henri de Navarre que pour sa présence auprès du duc d'Anjou³². Il reste en poste jusqu'en septembre 1595, cependant, il aurait été remplacé en 1591 par Paul Choart de Buzenval, déjà représentant du roi de Navarre à Londres entre 1587 et 1589, si la reine d'Angleterre ne s'y était pas opposée³³. Outre l'ambassadeur ordinaire, Élisabeth voit se succéder à sa cour de nombreux envoyés extraordinaires entre 1589 et 1597, pour la plupart huguenots, tels qu'Antoine de Moret, seigneur des Réaux, Nicolas de Sancy, ou encore Philippe Duplessis-Mornay lui-même³⁴.

Le cas des Provinces-Unies est quant à lui totalement unique dans la mesure où aucune représentation diplomatique française n'y existait durant le règne des Valois. Le développement d'ambassades vers La Haye, d'abord informelles puis permanentes, est imputable à la volonté du roi de Navarre d'établir tôt des relations avec le jeune État calviniste en lutte contre le monarque catholique³⁵, en dépit du fait que les États-Généraux n'étaient alors pas un gouvernement

³⁰ *A Mons^r de Walsingham, Conseiller et secretaire d'estat de la royne d'Angleterre, ma bonne sœur*, 19 août 1589, dans Henri IV, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, tome 3, éd. Jules Berger de Xivrey, Paris, Imprimerie royale, 1846, p. 25-26.

³¹ Plusieurs de ses lettres à ses correspondants anglais en attestent, *Beauvoir to Burghley*, 6 février 1592, The National Archives, SP 78/27 : 1592 Jan-Apr, f. 129.

³² Olivier Poncet, *Pomponne de Bellièvre...*, *op. cit.*, p. 98-100.

³³ Gustave Baguenault de Puchesse, « Un ami... », *art. cit.* p. 114.

³⁴ Voir *supra* p. 256.

³⁵ Sur cette question, voir Ben. J. Slot, « Formules et informalités diplomatiques : les premières relations diplomatiques entre la France et les Provinces-Unies », Jean-Pierre Babelon, « Une longue fraternité d'armes. Les relations d'Henri de Navarre puis d'Henri IV avec les Pays-Bas », dans *Les Pays-Bas et la France des guerres de religion à la création de la République batave*, dir. Willem Frijhoff et Olav Moorman van Kappen, Nimègue, Gérard Noodt Institut, 1993.

universellement reconnu par les souverains européens³⁶. Les relations entre huguenots et gueux sont en effet anciennes³⁷ : en 1572, les premiers soutiennent militairement les seconds après le relancement de la révolte contre Philippe II, tandis que la famille de Nassau intervient largement dans les guerres de Religion en France³⁸. Outre la mission de Ségur-Pardaillan en 1585 qui passe par la Hollande, le Béarnais y envoie Michel Du Fay de l'Hospital à la fin de janvier 1588³⁹ afin de resserrer les liens contre l'Espagne et divertir le duc de Parme des affaires françaises. Cette ambassade marque l'entrée des Provinces-Unies dans le jeu diplomatique des souverains du continent. D'autres agents s'y succèdent afin de poursuivre dans cette voie, tels que Bongars en février 1589. En août de cette même année, Mathieu IV Coignet de La Thuilerie se trouve en mission à La Haye afin d'acheter des munitions lorsqu'arrive la nouvelle de l'accession au trône de son maître. Il est alors aussitôt considéré comme l'ambassadeur du nouveau souverain par les Néerlandais, ce qu'il n'est pourtant pas officiellement à ce moment. C'est tout naturellement que l'alliance entamée par le roi de Navarre est poursuivie une fois celui-ci devenu roi de France : dès septembre, le monarque y dépêche Charles de Saldaigne, sieur d'Incarville, son intendant des finances, afin de hâter le versement des subsides promis par ses alliés. Plusieurs ambassades extraordinaires se succèdent dans les années qui suivent. Parmi les principales, figurent celle de Canaye de Fresnes en 1589-1590, puis celle de La Tour d'Auvergne et de Buzenval⁴⁰ en 1591 avec les mêmes objectifs : outre la question de l'aide financière que les Néerlandais lui fournissent, Henri IV aspire à l'établissement d'une véritable alliance tripartite franco-anglo-néerlandaise, dont la réalisation est rendue difficile par la méfiance d'Élisabeth I^{ère}. À quelques exceptions près⁴¹, les Provinces-Unies deviennent la chasse-gardée des diplomates huguenots : cet état de fait devient patent avec l'installation officielle de Buzenval en tant qu'ambassadeur ordinaire à La Haye au printemps 1592⁴². L'ancien agent navarrais, qui remplissait déjà cette fonction sans en avoir le titre officiel depuis 1590, est appelé à conserver ce poste sans discontinuer jusqu'à sa mort en 1607. Cette

³⁶ La reine d'Angleterre notamment, bien que proche religieusement des révoltés et en guerre contre le roi d'Espagne à partir de 1588, demeure longtemps légitimiste vis-à-vis du soulèvement néerlandais.

³⁷ Sur cette question, voir Monique Weis, « 'Les Huguenots et les Gueux', Des relations entre les calvinistes français et leurs coreligionnaires des Pays-Bas pendant la deuxième moitié du XVI^e siècle », Hugues Daussy, « Louis de Nassau et le parti huguenot », dans *Entre calvinistes et catholique...*, *op. cit.*, p. 17-29 et p. 31-43.

³⁸ Guillaume d'Orange s'allie à Condé et Coligny en 1568 pour relancer les hostilités aux Pays-Bas, tandis que son frère Louis de Nassau participe aux combats en France durant la troisième guerre de Religion, puis y demeure plusieurs années après pour favoriser une expédition française contre l'Espagne.

³⁹ L'agent était également envoyé en Angleterre, en Allemagne et dans les pays du Nord.

⁴⁰ Sur cette ambassade, voir Romain Marchand, *Henri de La Tour (1555-1623)...*, *op. cit.*, p. 301-303.

⁴¹ Saldaigne, notamment, est catholique.

⁴² *Lettre à Monsieur de Buzenval*, 16 mai 1592, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et correspondance de Philippe Duplessis-Mornay pour servir à l'histoire de la Réformation et des guerres civiles et religieuses en France, sous les règnes de Charles IX, de Henri III, de Henri IV et de Louis XIII, depuis l'an 1571 jusqu'en 1623*, tome 5, éd. A.-D de la Fontenelle de Vaudoré, P.-R. Auguis, Paris, Treuttel et Würtz, 1824, p. 336.

importante longévité n'allait pourtant pas de soi, elle tire son origine d'un malheureux incident diplomatique qui a conduit la reine d'Angleterre à refuser l'installation de Buzenval à Londres. En 1591, Henri IV compte en effet y rétablir son agent, en vertu de son expérience passée à ce poste. Il se heurte alors à l'opposition d'Élizabeth, fortement courroucée par un maladroit propos de table tenu par l'ambassadeur au sujet de sa manière de prononcer le français⁴³. La raillerie, exprimée en 1590 lors du siège de Paris, en dehors de ses fonctions d'envoyé, mais rapportée à la souveraine, serait la principale raison qui l'aurait poussée à demander au roi de France le maintien de Beauvoir, ce que le Béarnais accepte sans insister⁴⁴. Dans ses *Mémoires*, Louis Aubery conclut de la sorte son récit de l'événement :

Ce Mr. de Buzanval s'appelloit Paul Choïart fort sçavant homme, & grand politique ; il est fort célèbre dans les Ecris des Doctes de Hollande, où il est mort Ambassadeur Extraordinaire⁴⁵, après y avoir été longs-temps ordinaire ; Mais tout habille qu'il étoit, il fit une grande faute, de se mocquer en public d'une si puissante Princesse, de l'assistance de laquelle le Roi avoit tant de besoin à fon avenement à la Couronne : aussi il se fit un grand préjudice, & à son Maître ; ce qui prouve qu'il faut toujours parler des Grands avec respect.⁴⁶

Cet incident, qui pourrait paraître anecdotique, témoigne toutefois du fait que l'établissement de diplomates tient parfois à des raisons purement personnelles et accidentelles. L'installation de

⁴³ Louis Du Maurier, fils de Benjamin Aubery, ambassadeur aux Provinces-Unies de 1613 à 1624, livre dans ses *Mémoires* une description détaillée de l'incident qui a empêché Buzenval d'accéder à l'ambassade d'Angleterre : « Un certain François nommé des Combes ayant rapporté à cette Reine qu'étant à la table de Mr. du Plessis-Mornay pendant le Siege de Paris, Mr. de Buzanval qui avoit residé à Londres de la part du Roi, en la contre-faisant, avoit dit que la Reine parloit fort desagréablement François, disant souvent mais avec un accent long & ridicule, *paar Dieu paar maa foi*. Elle en garda le souvenir, pour se vanger, du railleur & de celui qui avoit souffert qu'on eût raillé publiquement d'elle ; Car peu après Mr. du Plessis ayant été envoyé Ambassadeur Extraordinaire en Angleterre pour demander secours contre la Ligue, il fut très-mal reçu, & ne pût rien obtenir ; surquoi mon Pere ayant été dépêché vers Mr. le Comte d'Essex à Douvre, pour voir s'il n'y avoit rien à esperer, il lui répondit qu'il y avoit un mal-heur inconnû en cette affaire, & qu'il n'avoit jamais veu l'esprit de la Reine si aliéné des affaires de France ; Ainsi, pour appaiser cette Princesse, le Roy Henry IV envoya extraordinairement en Angleterre Mr. le Vicomte de Turenne depuis Duc de Bouillon, suivi de Mr. de Buzanval, qu'il devoit laisser Ambassadeur ordinaire près de la Reine. Pour le Vicomte, il fut très-bien reçu : mais Elle ne voulut pas voir Mr. de Buzanval ; Et comme Mr. de Turenne lui eût dit qu'il avoit ordre du Roi de le laisser là, Elle lui dit précisément & absolument qu'Elle ne vouloit point de lui ; & le Vicomte sçeut de quelques Anglois, que cette aversion venoit des contes qu'il avoit faits de la Reine au Siege de Paris ». Louis Aubery Du Maurier, *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande et des autres Provinces Unies*, Paris, Chez Jean Villette, 1687, p. 212-214.

⁴⁴ Dans sa biographie de Buzenval, Baguenault de Puchesse reproduit plusieurs des lettres dans lesquelles la reine d'Angleterre refuse la proposition de Henri IV de remplacer Beauvoir, sans pour autant donner clairement les raisons de son opposition : « Pour Busenval, je retarde à vous en toucher mot, de peur de ne dedire ma louange ; je ne vous celeraï mot, tant s'en fault qu'il me cuida satisfaire, qu'il ne daigna me trouver pour recevoir sa depesche, qui me sembla bien estrange, n'ayant esté accoustumée à si lourd entretien, que je ne le receus pour ambassadeur, entendant son parlement en Hollande : je ne le pouvois faire sans demettre Monsieur Beauvoir comme gentilhomme privé ; ce que, je ne croi, ne pensastes faire, pour ne me laisser autant en son lieu, lui estant destiné à aultre service. Et, pour parler clairement, j'avois une singulière opinion de Busenval pour vostre service, mais pour un tel lieu je n'en avois pensé. Mais si, sur nostre honneur, vous croyez qu'il a tousjours parlé sincèrement de l'affection que je vous porte, je lui desirerois du bien : aultrement, un aultre de meilleure qualité me contenteroit beaucoup mieulx ». Gustave Baguenault de Puchesse, « Un ami... », *art. cit.* p. 114.

⁴⁵ Voir *infra* p. 436.

⁴⁶ Louis Aubery Du Maurier, *Mémoires pour servir...*, *op. cit.*, p. 214.

Buzenval à La Haye s'avère néanmoins un pari gagnant pour le roi de France, ce poste lui convenant finalement mieux, au vu de ses relations anciennes avec les savants de la région et l'attachement à l'indépendance de ces États qu'il avait déjà démontré lors de son ambassade de 1583⁴⁷. Son nom peut ainsi être clairement associé à la période de « la lune de miel des relations entre la France et les Pays-Bas »⁴⁸.

c. Un abandon relatif des ambassades privilégiées sous les Valois

Si l'Empire, l'Angleterre et les Provinces-Unies deviennent rapidement les espaces principaux pour l'emploi de diplomates protestants, les puissances auprès desquelles ceux-ci étaient parfois employés sous les Valois, telles que le Danemark, la Suisse et l'Empire ottoman, voient également une poursuite de ce phénomène, dans une bien moindre mesure cependant. La mort de Danzay bouleverse le projet de Henri IV de maintenir le représentant huguenot à Copenhague, mais en Suisse, plusieurs ambassadeurs extraordinaires expérimentés des affaires de la Confédération se succèdent : Sancy entre novembre 1589 et mars 1591, Jean de Chaumont-Guitry entre février et mars 1591, Mathieu IV Coignet de La Thuilerie la même année. Toutefois, le poste d'ambassadeur ordinaire demeure jusqu'en 1597 entre les mains du catholique marquis de Sillery, tôt rallié au nouveau roi. Les missions des agents huguenots de Henri IV en Suisse ont surtout un caractère ponctuel et sont destinées à poursuivre la guerre contre la Savoie et lever des troupes dans le cadre de la lutte contre la Ligue, davantage qu'à établir une réelle présence diplomatique.

La succession de l'ambassade de Constantinople, enfin, est également révélatrice de la manière dont la confession des agents est envisagée par Henri IV au début de son règne. Les efforts du roi et de Hurault de Maisse depuis Venise pour faire remplacer Savary de Lancôme durent près de trois ans, durant lesquels plusieurs candidats sont envisagés. Parmi eux, on retrouve des noms connus tels que le désormais vénérable Antoine de Pétremol, ancien agent à la Porte au début des guerres de Religion. La candidature la plus sérieusement envisagée est celle du frère de Beauvoir-La-Nocle, Jacques de La Fin, qui combattait alors aux côtés du Béarnais. Trois autres prétendants sont également en lice : Charles de Harlay de Dolot, Moret des Réaux⁴⁹ et Pierre Du Bois de Pincé⁵⁰. Si le protestantisme ainsi que les agissements de Pétremol, La Fin, Réaux et Dolot sont connus⁵¹, cela est

⁴⁷ Voir *supra* p. 232. Gustave Baguenault de Puchesse, « Un ami... », *art. cit.* p. 114-115.

⁴⁸ Expression de Ben. J. Slot au sujet de la période 1588-1598. Ben. J. Slot, « Formules et informalités diplomatiques... », *art. cit.*, p. 1.

⁴⁹ *Lettre à Monsieur de Buzenval*, 18 avril 1592, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 5, p. 305.

⁵⁰ Michel Lesure, « Les relations... », *art. cit.*, p. 56.

⁵¹ Concernant Dolot, voir M.-J. Gaufrès, « Un nom omis dans 'La France protestante' », dans *Bulletin historique et littéraire (Société de l'Histoire du Protestantisme Français)*, vol. 17, no. 8, 1868, p. 394-398.

moins clair concernant Du Bois qui semble plutôt avoir été un catholique modéré rallié au Béarnais⁵². Ainsi, la place de la foi protestante s'avère être un critère pour le choix du titulaire du poste de Constantinople, au même titre que l'expérience et la fidélité au monarque. Toutefois, en dépit des réflexions initiales de la Couronne, c'est sur un tout autre plan que se décide finalement la succession de Lancôme. Henri IV se heurte en effet aux difficultés inhérentes à cette affectation toute particulière : celle-ci nécessite d'importantes ressources, le nouveau titulaire devant arriver les bras chargés de présents à l'attention du sultan. Aucun des candidats pressentis pour être envoyé sur place n'est en mesure d'assumer de telles dépenses ; de plus, la difficulté et le coût du voyage compliquent encore davantage la situation. Finalement, celle-ci se dénoue lorsque François Savary de Brèves, neveu de Lancôme, parvient à faire déchoir et expulser son oncle par les autorités ottomanes au printemps 1592⁵³. Hurault de Maisse presse alors le roi de France de le nommer ambassadeur, et propose d'acheter lui-même à crédit à Venise les cadeaux destinés au sultan et de les lui faire expédier. Catholique attaché de longue date à la cause royale, Savary de Brèves a l'avantage d'être déjà sur place et d'être connu et estimé par la Porte⁵⁴. Face aux arguments de Maisse, et placé devant la nécessité de devoir agir rapidement, le roi de France finit par accepter de l'agréer, à contrecœur⁵⁵. Dans une lettre à Beauvoir, il justifie cette nomination en faveur d'un homme qu'il ne connaît pourtant pas, au détriment de La Fin :

Vous sçavés le long temps qu'il y a que j'ay résolu un ambassadeur en ce pays-là, que j'avois mesme pensé debvoir faire le s^r de La Fin, vostre frère ; mais sa prinse, blessure et aultres accidens survenus, avec les incommodités communes en mes affaires, ont interrompu ce desseing ; et neantmoins, comme ceste nouvelle occasion du faict de Lancosme est survenue et m'a pressé davantaige de pourveoir à la dicte charge, il s'est en mesme temps offert un moyen d'y satisfaire aulcunement, que je n'ai peu refuser, et sans lequel je me fusse encores trouvé empesché : c'est qu'un gentilhomme, nommé le s^r de Brèves, parent de Lancosme, qui estant allé avec lui en Levant, s'en est séparé il y a longtemps à l'occasion de mon service, et aidant

⁵² L'identité même de ce personnage est délicate à établir, il semble s'agir de Pierre Du Bois, seigneur de Pincé, dont la carrière est peu compatible avec la défense de la foi protestante : fait chevalier de Saint-Michel après 1598, il meurt en 1610 et est enterré à l'église Saint-Jean-en-Grève. Jean-Barthélemy Hauréau, *Histoire Littéraire du Maine*, tome IX, Paris, Dumoulin, 1876, p. 121.

⁵³ Voir Isabelle Petitclerc, *François Savary de Brèves, ambassadeur de Henri IV à Constantinople (1585-1605). Diplomatie française dans l'Empire ottoman et recherche orientaliste*, Thèse de doctorat, Paris IV, 1988.

⁵⁴ À Monsieur de Beauvoir, son ambassadeur à Londres, Camp de Dreux, 2 juillet 1593, dans Henri IV, *Recueil des lettres...*, op. cit., tome 3, p. 852.

⁵⁵ Duplessis-Mornay fait également part de son amertume après la nomination de Savary de Brèves : « Pour l'ambassade de Levant, ung personnage avoit esté nommé, qui avançoit les frais ; duquel je vois quelque refroidissement. M. des Reaux l'aisné y desireroit aller ; si on les lui fournissoit, qui l'eust faict dignement. Je n'ose la vous conseiller que je n'en veisse le fond certain ; et il n'est pas aisé à veoir parce qu'on pense que l'ambassadeur ou pour les autres personnes, il n'y fault moins de trente millions ». *Lettre à Monsieur de Buzenval*, 18 avril 1592, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, op. cit., tome 5, p. 305.

recommandé de prudence et vertu que l'autre reconnu perfide et méchant, m'a été proposé comme se trouvant posté sur le lieu et en fort bonne réputation.⁵⁶

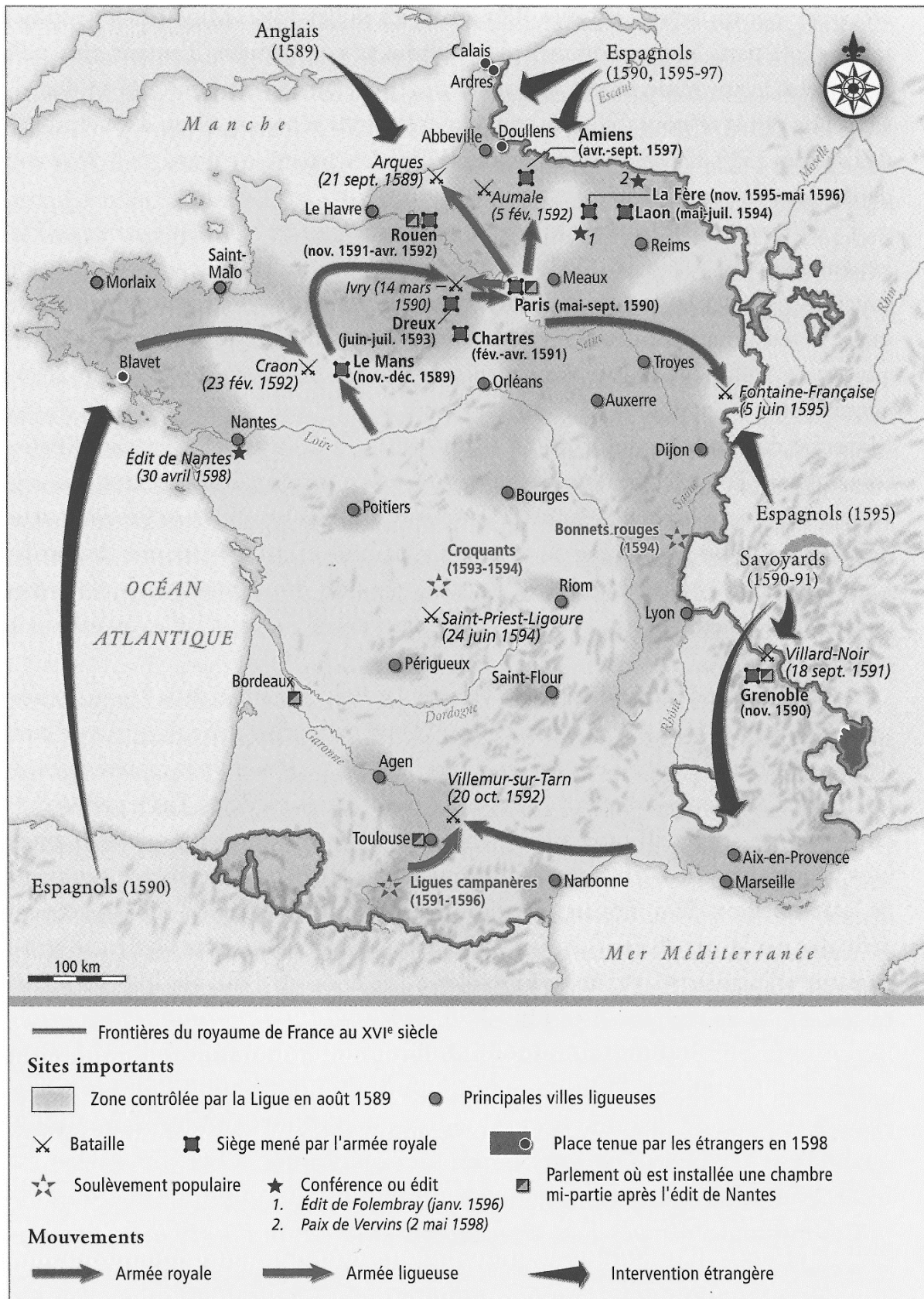
Il est intéressant de constater qu'ainsi, si c'est finalement un catholique royal inconnu du monarque qui emporte l'ambassade de Constantinople, la volonté initiale du roi était bien d'y installer un fidèle, de préférence huguenot⁵⁷.

Un dernier pays protestant fait enfin l'objet de quelques attentions diplomatiques de Henri IV après son accession au trône : l'Écosse, vers laquelle est dépêché le pasteur Jean de Morlas entre 1590 et 1591⁵⁸. Ainsi, durant les premières années du règne du nouveau roi, l'appareil diplomatique français voit-il s'opérer, dans la majeure part de ses légations, la fusion entre les anciens ambassadeurs demeurés fidèles au principe monarchique et les ex-agents du parti huguenot, devenus presque par surprise et malgré eux les représentants du royaume de France.

⁵⁶ *A Monsieur de Beauvoir, son ambassadeur à Londres*, 30 septembre 1592, dans Henri IV, *Recueil des lettres...*, *op. cit.*, tome 3, p. 846.

⁵⁷ Savary de Brèves reste finalement en poste durant treize ans, jusqu'en 1604.

⁵⁸ *Observations by Burghley Concerning Scotland*, février 1591, dans *Calendar of State Papers, Scotland*, volume 10 (1589-1593), éd. William K. Boyd et Henry W. Meikle, Édimbourg, His Majesty's General Register House, 1936, p. 476.



Carte n°2 : Les guerres de la Ligue au temps de Henri IV⁵⁹

⁵⁹ Nicolas Le Roux, *Les guerres de Religion...*, op. cit., p. 291.

2. Un atout majeur du roi de France dans sa lutte pour le trône

Durant les premières années du règne de Henri IV, les négociations des ambassadeurs protestants à l'étranger s'inscrivent dans un contexte de lutte pour la reconnaissance de la succession légitime au trône de France. Le temps diplomatique est ainsi scandé par les grandes étapes successives de la guerre civile, qui justifient l'établissement dans l'urgence d'une toile dense d'envoyés extraordinaires par le monarque afin de répondre à l'urgence de sa situation. Leur religion constitue alors tout à la fois un gage de fidélité absolue à la cause de leur maître, à laquelle ils sont intimement attachés, ainsi qu'un message implicite adressé à leurs interlocuteurs.

a. Desserrer l'étau de la Ligue

La position même de Henri IV après la mort du dernier Valois repose en partie sur le succès des armes couplé à l'efficacité et la fidélité de son réseau diplomatique qui lui permet de recevoir les ressources humaines et financières nécessaires à la poursuite de sa lutte contre la Ligue. Dès le lendemain de l'attentat de Jacques Clément, le nouveau roi reçoit un secours particulièrement précieux de Sancy, qui était revenu de sa mission diplomatico-militaire en Suisse avec les troupes initialement destinées à Henri III pour faire le siège de Paris. Ses 15 000 hommes étaient venus renforcer efficacement l'armée commune pour porter ses effectifs à 40 000 soldats, rendant désormais possible la défaite des ligueurs et lui permettant d'être accueilli en sauveur⁶⁰. Quelques jours après son arrivée cependant, les événements ruinent brusquement tous les efforts que l'ambassadeur avait déployé des mois durant auprès des Confédérés : celui-ci doit assister impuissant à l'agonie de son maître et à la reconnaissance du Béarnais comme son héritier légitime. Si l'on en croit ses mots, il aurait alors été le premier à déclarer aux gentilshommes affligés par le décès du monarque que leurs pleurs « ne r'appelleroient pas nostre maistre du tombeau, qu'il falloit venger sa mort sous le commandement et bonne fortune du Roi de Navarre »⁶¹. À ce moment, un sixième environ du royaume reconnaît ce dernier comme le monarque légitime⁶². L'armée royale commence à se débander, les capitaines étant désormais tiraillés entre leur fidélité au catholicisme et celle qu'ils doivent à leur souverain. La situation de Henri IV est particulièrement précaire, et Sancy contribue efficacement à la rétablir en convainquant ses troupes suisses de suivre son exemple en acceptant de marcher aux côtés du nouveau roi, ce qu'il expose de manière détaillée dans son *Discours* :

⁶⁰ Gilbert Schrenck, *Nicolas de Harlay...*, op. cit., p. 59.

⁶¹ Nicolas de Harlay, sieur de Sancy, *Discours sur l'occurrence...*, op. cit., p. 53.

⁶² Assez rapidement, Henri IV est reconnu par la moitié du pays, particulièrement par la plus grande partie du Sud-Ouest, les villes de la vallée de la Loire et le bassin parisien.

Tous ceux qui avoient charges devoient, ce me sembloit, aller à leurs troupes pour les assurer à son service [Henri IV] : quant à moi que je m'en allois trouver mes compagnons. Le mareschal d'Aumont m'embrassa et dit tout haut que c'estoit ce que chascun devoit faire.

Je m'en allé à nos Suisses, reïstres et lansquenets. Je leur annonçai la mort du Roi, leur remonstrant qu'il n'y avoit que trois conditions qu'ils peussent choisir : l'une de se retirer les armes à la main en leur pays et s'ouvrir le chemin par la force ; l'autre de demander passeport à l'ennemi ; la troisieme de s'attacher du tout à la fortune du Roi de Navarre, et le recognoissant pour legitime heritier du Roi deffunct, le servir avec autant de fidelité et d'affection qu'ils en avoient promis à son predecesseur. [...] La troisieme condition, [...] estoit la plus seure et la plus honorable, par ce qu'ils combattroient sous un prince belliqueux et heureux, qui ne les hasarderait pas mal à propos, et rien ne leur devoit faire peur que la faute d'argent. Mais que considerant que les neuf parts de la France estoient ennemies, le butin, qu'ils pouvoient faire tous les jours, valloit deux fois leur paye. Et comme ces nations d'Allemagne et Suisse ne sont pas si promptes à faire responce, ils me prierent de les laisser deliberer : la plupart s'accorda à ma proposition, horsmis trois capitaines suisses, qui, sous pretexte de la Religion, dirent qu'ils ne pouvoient servir le Roi, s'il n'estoit catholique : ceste question ne se pouvoit pas vuider en ce temps-là. Je trouvé si grande creance parmi les autres qu'ils me permirent d'establir trois autres capitaines en la place de ces trois, qui se trouverent avoir si peu de part dans les compagnies, que pas un soldat ne demanda à s'en aller avec leurs anciens capitaines. Et prevoyant la grande necessité où nous tomberions incontinent, je leur fis jurer de servir le Roi trois mois sans argent et sans pour ce refuser aucune faction de guerre.⁶³

L'action prompte de Sancy lui permet de faire une entrée fracassante dans le cercle rapproché du nouveau souverain, opérant ainsi une fulgurante transition du service du dernier Valois à celui du premier Bourbon. En effet, les troupes suisses, qui avaient déjà sauvé la monarchie huit jours auparavant, contribuent désormais à faire du diplomate un personnage clef pour le Béarnais dans l'acquisition de sa légitimité, en lui permettant d'envisager immédiatement la poursuite d'opérations militaires. Par son comportement durant ces huit jours critiques, Nicolas de Harlay démontre à nouveau sa fidélité au principe même de la monarchie, qui avait déjà dicté son action en tant qu'ambassadeur. Huguenot, il avait servi Henri III avec zèle. Il déploie la même énergie pour Henri IV alors que certains de ses coreligionnaires préfèrent l'abandonner lorsque, contraint par les gentilshommes catholiques, il déclare le 5 août son intention de ne rien innover en matière religieuse et de réunir prochainement un concile chargé de l'instruire dans la foi romaine⁶⁴.

Les diplomates protestants sont fortement mis à contribution durant les premiers temps du nouveau règne : Henri IV désire se porter sur la Normandie, riche province aux mains des ligueurs dont la prise permettrait de recevoir des secours de l'Angleterre. Menacé par les forces ligueuses, il entre à Dieppe le 26 août et doit demander l'aide de ses alliés anglais, néerlandais, allemands et

⁶³ *Ibid.*, p. 53-55.

⁶⁴ C'est particulièrement le cas d'Agrippa d'Aubigné, de La Trémoille ainsi que des soldats poitevins et gascons de son armée.

suisses pour mener à bien son entreprise. Beauvoir arrive à Londres au début du mois de septembre⁶⁵ et transmet les demandes pressantes de son maître, tandis que Sancy est parti le 8 août en Allemagne. Toutefois, s'il obtient une aide sous la forme d'un prêt de 50 000 écus, le Béarnais doit affronter et repousser le duc de Mayenne à Arques (21 septembre) sans les renforts attendus. Après cette victoire, le roi peut envisager de revenir attaquer Paris, mais lève à nouveau le siège en novembre pour reconquérir le Maine, l'Anjou et la Normandie. Pendant ce temps, Beauvoir s'emploie à assurer les arrières du roi, en plaidant notamment pour que la reine envoie des vivres et des biens de première nécessité à destination des Dieppois, mis à rude épreuve par les affrontements⁶⁶. Au cours de l'automne, le Béarnais compte en effet d'abord sur l'aide immédiate que doit solliciter son ambassadeur en Angleterre pour réduire la Ligue : depuis le succès d'Arques, la reine est désormais moins encline à engager des forces en France. Beauvoir est contraint de déployer tout son art pour la convaincre de venir en aide à son allié :

Comme d'ung costé les catholicques rebelles et ligueurs s'y pourroient estonner, les bons subjects de sadicte majesté s'y pourroient non seulement beaucoup resjouire mais encores le couraige a bien faire leur en debvoit redoubler voyans les uns et les aultres que cest vertueuse princesse a très soing de ses affaires qu'elle lui fornist [à Henri IV] non seulement argent, vivres, et munitions de guerre mais encores elle n'y espargne ses meilleurs hommes.⁶⁷

Pour intéresser Élisabeth à sa cause, le Béarnais insiste sur la situation de la Bretagne, qui a de quoi soulever les inquiétudes outre-Manche⁶⁸. En rébellion depuis le printemps 1589, la province était restée aux mains de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, il y avait établi un gouvernement indépendant défiant ouvertement l'autorité du Bourbon. L'affaire est d'importance : la Province intéresse particulièrement Philippe II, pour lequel elle constitue une base commode pour ses opérations de soutien de la Ligue France, ainsi que pour sa guerre contre l'Angleterre. Dans une lettre que Henri IV adresse le 7 décembre à Beauvoir ainsi qu'à Canaye de Fresnes⁶⁹, le Béarnais écrit s'être décidé à marcher sur la Basse Normandie, sur les avis qu'il a « de quelque entreprise des Espagnols entre aultres places celle de Saint-Malo, sur laquelle ils ont fait particulier desseing comme lieu qu'ils ont estimé propre en leur entreprise d'Angleterre »⁷⁰. La manœuvre militaire, destinée à « estre agréable à la Roine ma bonne sœur », la pousser à hâter l'envoi de secours et à

⁶⁵ Sa première lettre à Burghley est datée du 11 septembre.

⁶⁶ *Beauvoir to Burghley on behalf of Jn. de St. Leger*, [septembre 1589], The National Archives, SP 78/20 : 1589 Sept-Dec, f. 71.

⁶⁷ *Beauvoir to Burghley*, 30 septembre 1589, *ibid.*, f. 89.

⁶⁸ Sur cette question, voir Hervé Le Goff, *La Ligue en Bretagne : Guerre civile et conflit international (1588-1598)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, Web. <<http://books.openedition.org/scd1.univ-fcomte.fr/pur/103068>> .

⁶⁹ Philippe Canaye de Fresnes se trouve alors également à Londres pour appuyer Beauvoir, il y demeure jusqu'en janvier 1590.

⁷⁰ *Henri IV to Beauvoir and de Fresnes*, 7 décembre 1589, The National Archives, SP 78/20 : 1589 Sept-Dec, f. 200.

s'intéresser davantage au sort de la province rebelle, s'appuie sur une réalité connue même à Londres. À ce moment en effet, les Espagnols sont bel et bien sensibles aux ouvertures de Mercœur et intéressés à déployer des troupes en Bretagne⁷¹. Les agents présents à Londres transmettent ainsi les demandes de leur maître à Walsingham, non sans ajouter que le rapprochement des deux monarques « est également nécessaire pour le bien des deux Royaumes »⁷². Le roi de France compte alors également fortement sur le succès de « la grande levée » que doit effectuer Sancy en Allemagne pour le succès de ses affaires, et pour laquelle il sollicite également l'appui diplomatique et pécunier anglais⁷³. Celui-ci, arrivé à Bâle à la fin du mois d'août encore tout auréolé du succès de sa précédente mission, s'emploie, avec l'aide de Moret des Réaux, à conclure un emprunt auprès du comte de Montbéliard⁷⁴. Il entre ensuite dans l'Empire, afin de réunir les troupes dont son maître a urgemment besoin⁷⁵ :

Je fus très bien reçu de tous les princes, lesquels pour la reputation que j'avois acquise en la conduite de l'armée que je venois de mener en France, ne firent nulle difficulté de me confier toutes les forces qu'ils vouloient envoyer au Roi.⁷⁶

Toutefois, la situation du roi imposant d'agir promptement, le manque de coordination permet au duc de Lorraine de profiter de la situation : le 3 décembre 1589, il fond par surprise sur les mercenaires rassemblés par Sancy autour de Strasbourg, lui infligeant une cuisante défaite et le contraignant à se replier avec les survivants dans le désordre jusqu'à Bâle. S'il parvient finalement à rejoindre l'armée royale avec les restes de ses troupes⁷⁷, la débâcle lui est unanimement reprochée et contrarie les plans échafaudés par son maître. Celui-ci laisse d'ailleurs entendre dans une de ses lettres que la catastrophe a pu être favorisée par l'insuffisante intelligence qui régnait alors entre ses ambassadeurs⁷⁸. Cette tension, qui peut constituer un reliquat de la rivalité passée entre l'ex-diplomate de Henri III et les autres ambassadeurs en Allemagne tels que Réaux et Bongars, anciens

⁷¹ Hervé Le Goff, « Chapitre I. Une province en otage », dans *La Ligue en Bretagne...*, *op. cit.*, § 270.

⁷² *Beauvoir and De Fresnes to Walsingham*, 28 novembre 1589, The National Archives, SP 78/20 : 1589 Sept-Dec, f. 202.

⁷³ *Henri IV to Beauvoir and de Fresnes*, 27 novembre/7 décembre 1589, *ibid.*, f. 200.

⁷⁴ Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., II : 1559-1610*, *op. cit.*, p. 555.

⁷⁵ Sur cette mission, voir Gilbert Schrenck, *Nicolas de Harlay...*, *op. cit.*, p. 72-79. Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., II : 1559-1610*, *op. cit.*, p. 555-556. Jacques Auguste de Thou, *Histoire Universelle*, tome 11, Londres, 1734, p. 92.

⁷⁶ Nicolas de Harlay, sieur de Sancy, *Discours sur l'occurrence...*, *op. cit.*, p. 62.

⁷⁷ Seuls cinq cornettes et 800 lansquenets ont échappé au désastre.

⁷⁸ « Je ne doute aussi que m'estans bons serviteurs, comme ils sont, et que le dict s^r de Sancy ayant eu la charge que vous sçavés de mes dictes affaires, vous n'en usiez de façon qu'ils auront autant ou plus d'occasion de faire volontiers ce qu'il ont à faire en cela par mon commandement, qui sera le moyen de former et nourrir une bonne intelligence entre vous, comme il est nécessaire pour la conduite et maniement de mes dictes affaires ». *A Monsieur de Schomberg, Camp de Honfleur*, 29 janvier 1590, dans *Henri IV, Recueil des lettres...*, *op. cit.*, tome 3, p. 130-131.

agents navarrais, tend à montrer que la fusion des deux appareils diplomatiques ne s'effectue pas naturellement.

Au mois de janvier 1590, le roi de France s'empare de places normandes, marche contre le duc de Mayenne qu'il affronte et bat à Ivry le 14 mars, en dépit de l'infériorité numérique des royaux. Cette victoire, qui voit naître le mythe du panache blanc et semble consacrer la légitimité de Henri IV, marque un tournant : Mayenne n'a désormais plus les moyens de réunir une armée en état de rivaliser avec celle du Bourbon, la Ligue doit dorénavant se reposer pleinement sur l'aide espagnole, tandis que les ralliements au souverain commencent à augmenter significativement⁷⁹. Peu après, le 9 mai, le cardinal de Bourbon, « roi de la Ligue », décède dans sa prison, portant un nouveau coup aux ligueurs. Pour la troisième fois, le Béarnais met le siège devant Paris (mai-août), tentant de réduire la ville par la famine. Après plusieurs mois particulièrement éprouvants, les Parisiens sont finalement sauvés par Alexandre Farnèse, duc de Parme et gouverneur des Pays-Bas espagnols, qui rejoint l'armée de Mayenne à Meaux et force Henri IV à se retirer.

b. Maintenir les alliés dans le conflit

Si la réduction de la Ligue a permis de desserrer l'étau autour du monarque, celui-ci continue d'employer massivement les ambassadeurs protestants auprès de ses alliés. Beauvoir notamment, constitue un rouage essentiel de l'armature diplomatique française, chargé qu'il est de poursuivre ses efforts auprès de la reine d'Angleterre. En effet, les récents succès du Béarnais ont donné à Élisabeth la tentation de réduire son secours. Cette perspective est combattue avec autant de zèle que de véhémence par l'ambassadeur à la Cour de Londres. L'agent, par des discours enflammés adressés aux Lords du Conseil de la reine, défend infatigablement la poursuite de l'aide anglaise à son maître, lui qui tient en France toute la coalition anti-espagnole sur ses seules épaules :

Je ne vous lourai point sa vertu [celle de Henri IV] qui mérite d'estre aimée et aidée, la justice de sa cause est assez cogneue contre des subjects rebelles qui entreprennent de lui voler son sceptre et sa couronne. J'obmets a present la cause de la religion affaiblie et esbranlée en sa personne, seulement je dis qu'il soustient tout l'effort de l'ennemi commung de son estat et du vostre.

Or estre ce Prince la que vous voyez devant vos yeux et a vostre porte en danger d'estre acablé et perdu, ce pendant qu'on s'est amusé à discourir que sa fortune estoit au dessus du vent, que ses ennemis ne remuoient rien, qu'il n'avoit besoing de secours pour ceste année. Mais est-il temps de discourir comme si tout estoit en calme ? Voila l'ennemi qui n'a espargné les millions d'or pour mettre sur nouvelles armées, qui comme ravages se desbordent sur la teste de ce Prince. Que s'il est contraint de quicter le siège de Paris, quand le pourra-il ramener en telle extremité

⁷⁹ L'un des plus importants est celui de Louis IV de Gonzague-Nevers, catholique fervent, fidèle à Henri III mais resté jusque-là neutre vis-à-vis de Henri IV.

qu'il est ? Mais que deviendra son auctorité, et au dehors et au-dedans ? Combien de revoltes de ses villes, et d'endurcissement en ses rebelles pourra on attendre ? Quel établissement pourra il mettre en ses affaires pour n'importuner pas ses voisins à toute heure ? Et toutefois il tient le mors qui peut arrester le cours de l'ambition et fureur de celui qui a juré la ruine de ses [...] estats.⁸⁰

Et le diplomate de conclure sa tirade par un vibrant appel à la mobilisation :

Tous les voisins y ont donc un très grand interest. Car a qui s'ataquera puis après ceste tyrannie plus furieuse pour avoir abatu la colonne de tant d'estats qui en unne mesme tempeste doibvent craindre le naufrage de celui qui selon les hommes tient pour le jourd'hui le gouvernail pour empescher cest rage ? Au nom de Dieu Messieurs aidez la bonne affection de la Roine par vos sages conseils ce qu'elle maintiennne sienne ceste pierre pour le soustien de tout l'édifice.⁸¹

On mesure à la lecture de cette longue supplique toute l'importance pour le Bourbon d'entretenir un tel ambassadeur permanent auprès de sa principale alliée : en cette période de lutte intérieure incertaine, la pression constante que peut exercer Beauvoir à Londres constitue, à n'en pas douter, un atout précieux pour le roi de France. Cette action diplomatique essentielle au succès de ses affaires est encore renforcée au cours de l'année par l'envoi auprès des alliés de certains compagnons du monarque. Ceux-ci sont dépêchés en dépit du fait qu'ils ne possèdent pas de réelle expérience préalable en matière de négociation avec des potentats étrangers, témoignant de l'importance capitale de la diplomatie pour le succès des affaires du Béarnais. C'est par exemple le cas du pasteur Jean de Morlas, envoyé en Angleterre auprès de Beauvoir à la fin de 1589⁸², puis en Écosse à partir de décembre 1590 et au cours de 1591⁸³ afin de consolider l'axe protestant avec ce royaume ainsi qu'avec le Danemark⁸⁴. Surtout, le 27 octobre 1590, le roi dépêche auprès de ses alliés Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne⁸⁵. Grand seigneur huguenot rallié à Henri IV, il jouit déjà d'une solide réputation de brillant chef de guerre et un prestige important au sein du parti protestant⁸⁶. S'il a par le passé mené des missions de négociation, notamment avec la reine mère⁸⁷ et en tant que lieutenant général du parti protestant, puis du roi de Navarre, il n'a encore jamais été

⁸⁰ *Beauvoir La Nocle to Lords of the Council*, 6/16 août 1590, The National Archives, SP 78/21 : 1590 Jan-Aug, f. 305.

⁸¹ *Ibid.*

⁸² *Instruction au sieur de Morlas pour la charge que Sa Majesté luy a commise, le dépeschant vers la royne d'Angleterre*, [1589], BNF FF 16061, f. 4-14.

⁸³ « 25 December. Monsieur Morlans sent to the King of Scottes ». *Observations by Burghley Concerning Scotland*, février 1591, dans *CSP Scotland*, volume 10 (1589-1593), *op. cit.*, p. 477.

⁸⁴ « The Viscount (Turenne) gave thanks to the King for his letters sent to the princes in Germany with Morlans, and for his readiness to aid the French King against the rebels ; recounted his success in this negociation with the princes in Germany, the coldness of the Duke of Brunswick, and the good hope that Denmark would join in the furtherance of those affairs. Morlans yielded compliments to the King, and sent news of events in France, contradicting false reports of the Catholics. » *Robert Bowes to Burghley*, 31 juillet 1591, dans *ibid.*, p. 549.

⁸⁵ Voir Romain Marchand, *Henri de La Tour (1555-1623)...*, *op. cit.*, p. 301-303.

⁸⁶ Voir *supra* p. 240. Depuis la mort de Condé en 1588, Turenne est la deuxième tête du parti huguenot après le roi de Navarre.

⁸⁷ Il a notamment négocié les accords de Nérac en 1579 avec Catherine, au nom de Henri de Navarre.

appelé à jouer un rôle diplomatique à l'étranger⁸⁸ sous le commandement du roi de France. En 1590, ses états de service ainsi que ses blessures qui l'éloignent des champs de bataille justifient de le désigner pour prendre la tête de la délégation. Lorsqu'il est dépêché en Angleterre, La Tour d'Auvergne est précédé par sa réputation : dans les lettres de créance expédiées par le roi, celui-ci déclare qu'il « ne peut faire meilleure élection pour un pareil emploi que son cher et aimé cousin le Vicomte de Turenne »⁸⁹. Cette « grande ambassade », destinée à ramener à Henri IV des renforts, alors qu'il s'enlise dans l'affrontement contre le duc de Parme et Mayenne, est très bien accueillie dans tous les territoires qu'elle traverse. L'envoyé rencontre ainsi Élisabeth I^{ère}, Essex et Cecil en Angleterre, Maurice de Nassau aux Provinces-Unies, les électeurs de Saxe et du Brandebourg, ainsi que Jean-Casimir du Palatinat dans l'Empire. Ne pouvant poursuivre jusqu'en Helvétie, il y dépêche en son nom François d'Abra de Raconis ainsi que le seigneur de La Thuilerie, tous deux également huguenots, afin de requérir aux cantons protestants l'entretien durant trois mois à leurs frais des troupes destinées au roi de France, ce que ceux-ci refusent toutefois, à la suite de Bâle⁹⁰. Jean de Morlas, également envoyé en Écosse afin de mobiliser les souverains du Nord en faveur de Henri IV, obtient assurance de 3000 hommes de pied et 300 chevaux⁹¹. Au terme de sa mission, Turenne revient en France auréolé de ses succès à la tête d'une armée de 5500 cavaliers et 11 000 fantassins⁹². Devenu prince de Sedan et duc de Bouillon après son mariage avec Charlotte de La Marck⁹³, cette importante mission diplomatique lui permet de faire son entrée dans le réseau des princes européens.

En Suisse et en Allemagne, Sancy est renvoyé chercher des troupes, en dépit de la débâcle de Strasbourg dont il porte la responsabilité. Toutefois, il se voit opposer également la victoire d'Ivry par les princes allemands, qui lui objectent que la levée n'est désormais plus aussi urgente que par le passé, puis font mine de craindre la conversion prochaine du roi de France⁹⁴. Après cet échec et un

⁸⁸ Sa dernière sortie du royaume datait de 1572, lorsqu'il avait accompagné son oncle Montmorency en ambassade à Londres.

⁸⁹ Le roi d'Écosse, Jacques VI, fait part de sa peine de ne pouvoir rencontrer Turenne lors de son voyage à Londres, à cause de sa mauvaise santé : « Il se serait efforcé de lui faire paraître combien il honorait cette valeur, prudence et fidélité qui le rendaient si cher et aimé en son prince, et renommé parmi la première noblesse de la chrétienté ». *Ibid.*, p. 301-302.

⁹⁰ Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., II : 1559-1610*, *op. cit.*, p. 569-570.

⁹¹ Le pasteur définit sa mission en ces termes dans une lettre datée de Londres, le 26 janvier 1591 : « Dernièrement que M. le vicomte de Turenne partit de Londres, je vous donnai avis du voyage que je faisais en Escosse, à deux fins : pour presenter les lettres de Sa Majesté au roi d'Escosse et en retirer de lui pour le roi de Dannemarch et le duc de Brunsvich, favorables à nos affaires ; secondement pour adviser quel moyen il y auroit d'en tirer quelques forces, en cas de nécessité. J'ai eu les lettres pour ces deux princes aussi expresses que j'ai désiré, et pour quelques autres encore qu'on a pensé utiles aux affaires de Sa Majesté » Cité dans Francisque-Michel, *Les Ecossais en France, les Français en Ecosse, Deuxième volume*, Paris, Librairie A. Franck, 1862, p. 125.

⁹² Romain Marchand, *Henri de La Tour (1555-1623)...*, *op. cit.*, p. 303.

⁹³ C'est à l'issue de ce plein succès diplomatique que Henri IV lui accorde la possibilité de conclure le mariage avec Charlotte de La Marck, héritière de la principauté de Sedan, faisant de lui le duc de Bouillon.

⁹⁴ Gilbert Schrenck, *Nicolas de Harlay...*, *op. cit.*, p. 80-81.

séjour à Strasbourg de quelques mois, l'ambassadeur quitte pour de bon l'Empire en octobre 1590 au profit de Turenne pour regagner la Suisse⁹⁵. Par des moyens peu orthodoxes⁹⁶, il parvient à tendre une embuscade près de Bâle à un convoi de fonds milanais destiné au duc de Parme qui assiège alors Corbeil. L'argent dévalué est mis en sécurité à Soleure, puis utilisé « non pour en user à mon profit particulier, mais pour le service du Roi et le bien de ma patrie »⁹⁷. Après cette péripétie, il peut se consacrer à la guerre contre la Savoie, qu'il relance afin de reproduire son coup d'éclat réalisé un an et demi auparavant, et faire « un si grand divertissement »⁹⁸ qu'il puisse contribuer à desserrer l'étau espagnol autour de son maître. Depuis le traité de Nyon, signé le 11 octobre 1589, Berne, initialement partie prenante de l'affrontement, s'était retirée et avait laissé Genève seule face aux appétits de Charles-Emmanuel. Les cantons protestants ainsi que les États italiens redoutaient ainsi un renversement du rapport de force dans la région, au profit de la puissance savoyarde qui menaçait même la Provence et le Dauphiné. N'ayant pu vaincre les défiances des Bernois, Sancy, à la tête d'une armée composée d'Albanais envoyés par Hurault de Maisse depuis Venise, se lance à l'attaque des rives du Léman au début du mois de janvier 1591⁹⁹. Quelques semaines plus tard, il est rejoint par Guitry, avec qui il parvient à rétablir la situation militaire en prenant Thonon, Évian et plusieurs autres places, ce qui lui vaut la reconnaissance du roi :

Le Roi me fit en ce temps-là l'honneur de m'escire que je lui avois fait plus de service d'avoir rallumé la guerre en Savoie que je ne pensois, et pour me le faire veoir, m'envoya la coppie d'une despesche du duc de Parme qu'il avoit surprise, par laquelle il mandoit au roi d'Espagne, qu'ayant les forces, qu'il attendoit pour le rafraîchissement de son armée, esté arrestées en Savoie par le nouveau remuement que le sieur de Sancy y avoit fait, il estoit contrainct après la prise de Corbeil de se retirer aux Pays-Bas, parce que ses forces estoient fort diminuées, tant audit siege de Corbeil, qu'en tout le voyage qu'il avoit fait.¹⁰⁰

À l'issue de ce nouveau succès, Sancy regagne la France avec Guitry, puis retrouve son maître au printemps, alors que celui-ci vient d'emporter une nouvelle victoire contre les ligueurs à Chartres le 19 avril. Étant dès lors chargé de la réforme des régiments suisses au service de la Couronne, il demeure aux côtés du roi, après plusieurs années de missions diplomatiques à l'étranger.

⁹⁵ C'est à la suite de cette mission que Sancy s'efface de la diplomatie allemande pour laisser la place à Turenne, puis à Bongars et Canaye de Fresnes.

⁹⁶ Il fait infiltrer l'escorte.

⁹⁷ Nicolas de Harlay, sieur de Sancy, *Discours sur l'occurrence...*, *op. cit.*, p. 68.

⁹⁸ *Ibid.*

⁹⁹ Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., II : 1559-1610*, *op. cit.*, p. 559.

¹⁰⁰ Nicolas de Harlay, sieur de Sancy, *Discours sur l'occurrence...*, *op. cit.*, p. 79.

c. *Quand la foi commune ne suffit pas*

Les succès du Béarnais n'ont pas éteint son besoin d'appui extérieur. À cette fin, il emploie à de multiples reprises Moret des Réaux au cours de l'année 1591 à destination de l'Angleterre, afin de compléter le travail de Beauvoir. Depuis octobre 1590, les troupes espagnoles ont posé le pied au Blavet, renforçant l'armée de Mercœur de près de 3000 hommes, que vient compléter un nouveau débarquement de 2000 soldats supplémentaires en avril 1591. Alarmée par cette intervention qui modifie le cours de la guerre, Élisabeth projette de retirer des Flandres deux à trois mille de ses vétérans afin de défendre la Bretagne, alors que Henri IV comptait sur l'appui de ces troupes pour sa prochaine campagne¹⁰¹. En avril, il charge par conséquent des Réaux de « moyenner [...] qu'elle en envoyast pareil nombre de nouveaux [soldats] » en Flandre pour remplacer ceux qu'elle retirait, « affin que l'aide qu'elle me feroit d'un costé ne me nuisist de l'autre »¹⁰². Primordiale pour la reine d'Angleterre¹⁰³, la Bretagne n'est pour Henri IV qu'un front secondaire à côté de Paris et des Flandres : cette divergence d'intérêts met à mal l'alliance des deux monarques au cours de l'année¹⁰⁴. Le 25 juin 1591, toutefois, Moret des Réaux et Beauvoir signent le traité de Greenwich : Élisabeth accepte de fournir 4000 hommes au roi de France en échange de leur solde et entretien après les deux premiers mois, de 200 000 écus ainsi que des tailles, taxes et droits de Rouen et du Havre¹⁰⁵. Henri IV, satisfait de l'accord¹⁰⁶, renvoie toutefois Moret en Angleterre dès le mois suivant pour réclamer l'application du traité, en des termes qui ne laissent que peu de doutes concernant l'importance que revêtait alors pour lui l'envoi de ces renforts :

Je veux et vous commande sur tant que desirer le bien de mes affaires que vous ayez à passer outre vers ladite Dame pour après que vous aurez communiqué de tout entre vous tant sur le contenu de la presence que de la depesche precedente embrasser ensemblement comme je lui mande faire de sa part la poursuite de ce qui y eschet selon mais resolution usant de toutes les meilleures raisons que vous pourrez pour la faire trouver bonne à ladite Dame comme l'Estat a

¹⁰¹ Élisabeth I^{ère} est notamment alarmée que la province puisse servir de tremplin aux Espagnols pour soutenir l'Irlande révoltée voire de base pour une invasion de la Grande-Bretagne.

¹⁰² À *Monsieur de Beauvoir, son ambassadeur à Londres*, 6 avril 1591, dans Henri IV, *Recueil des lettres...*, *op. cit.*, tome 3, p. 828.

¹⁰³ Hervé Le Goff, « Chapitre II. L'internationalisation du conflit », dans *La Ligue en Bretagne...*, *op. cit.*, § 40.

¹⁰⁴ Henri IV multiplie les manœuvres dilatoires à l'égard d'Élisabeth pour ne pas avoir à s'engager plus avant en Bretagne, refusant d'entériner clairement les accords négociés à Londres et évitant les émissaires anglais.

¹⁰⁵ *Articles accordés par Mess. de Beauvoir et de Reaux, et Mess. le Grand Tresorier, l'admiral d'Angletere, et le chambelan*, Greenwich, 25 juin 1591, The British Library, Cotton MS Caligula E VIII, f. 212.

¹⁰⁶ « J'ai aussi esté très aise d'entendre que les choses fussent si avancées pour le nouveau service que j'ai demandé à ladite dame que j'ai occasion de le [tenir] assuré ne restant que à le faire avec ce me promets que l'arrivée du Sieur de Reau aura fait ». *Henri IV to Beauvoir*, 30 juin/10 juillet 1591, The National Archives, SP 78/24 : 1591 Apr-June, f. 284.

quoi les affaires se disposent la rendent nécessaire et d'autant que la longueur y pourroit apporter un grand prejudice.¹⁰⁷

Le roi de France ne manque par ailleurs pas de souligner que sa détresse est encore augmentée par la mort de François de La Noue, l'un de ses plus brillants capitaines¹⁰⁸. Les troupes anglaises, commandées par le comte d'Essex, sont finalement expédiées en Normandie au cours du mois d'août, afin de servir « soit pour l'entreprise de Rouen ou pour aller combattre ledit Duc [De Parme] »¹⁰⁹. Entretemps, les manœuvres espagnoles en Bretagne avaient fini par inquiéter suffisamment le Béarnais pour qu'il dépêche à nouveau Sancy à Londres en octobre, afin de « supplier [Élisabeth] d'y envoyer cinq mille hommes de guerre »¹¹⁰, ce qu'elle accepte sans difficultés. Toutefois, retardé par la prise de Noyon, Henri IV recule tellement l'investissement de Rouen, que lorsqu'il met finalement le siège devant la ville, le 11 novembre, deux mois se sont écoulés sans que les soldats entretenus par Élisabeth n'aient été utilisés, provoquant l'ire de cette dernière. Le besoin du Béarnais que la reine d'Angleterre lui fasse parvenir de nouveaux renforts, en dépit des tensions, se fait à ce moment plus impérieux encore : Parme et Mayenne menacent de secourir la cité normande, et le monarque n'est pas en mesure de les repousser tout en maintenant la pression sur les assiégés. Comme il le reconnaît auprès de son ambassadeur à Londres, il lui importe de « conserver l'amitié et le secours de la roine d'Angleterre », ajoutant que rien ne lui est alors « plus cher ni en plus grande estime et considération »¹¹¹. Beauvoir, chargé d'obtenir de la souveraine les troupes demandées, se heurte à son refus catégorique et en est réduit à implorer Burghley de venir en aide à son maître dans plusieurs lettres aux accents pathétiques :

Monsieur ceux qui sont en pleine santé ne s'estonnent pas de voir en un malade de l'intempérance et mauvais usage de ce qui appartient a sa santé : Ceux qui l'aiment y ont plus de soing et de pitié : vostre estat est un corps bien faix, au chef, et aux membres : Dieu en soit loué, et lui maintienne sa santé : Celui de la France est malade d'une maladie mortelle, vous en estes la medecine qui ne voulez pas qu'il meure : Quant il y auroit de la frenesie en un corps couvert de plaie est à raison suffisante pour l'abandonner.¹¹²

Élisabeth ne se montrant pas disposée à accéder aux nouvelles requêtes de son allié, Henri IV dépêche auprès d'elle à la fin du mois de décembre son conseiller, Philippe Duplessis-Mornay, afin « d'avoir encores de ladicte roine nouveau secours de quatre mille hommes, dont sa majesté desiroit

¹⁰⁷ *Henri IV to M de Reau*, 12/22 août 1591, The National Archives, SP 78/25 : 1591 July-Sept, f. 192.

¹⁰⁸ Blessé lors de la prise de Lamballe le 16 juillet, il meurt le 4 août 1591.

¹⁰⁹ *Ibid.*

¹¹⁰ Nicolas de Harlay, sieur de Sancy, *Discours sur l'occurrence...*, *op. cit.*, p. 82.

¹¹¹ *Henri IV to Beauvoir*, 29 septembre/9 octobre 1591, The National Archives, SP 78/25 : 1591 July-Sept, f. 384.

¹¹² *Beauvoir to Burghley*, 24 septembre 1591, The National Archives, SP 78/25 : 1591 July-Sept, f. 350.

que les trois mille feussent picquiers, et les aultres mille mousquetaires »¹¹³. L'envoyé semble alors être le diplomate idéal pour mener à bien cette délicate mission : initialement prévu pour être placé à la tête de la grande ambassade de 1591 à la place de Turenne, il entretient des relations anciennes avec Burghley et peut s'appuyer sur Beauvoir ainsi que sur Robert Le Maçon, seigneur de La Fontaine, pasteur de l'Église réformée française de Londres, lui-même proche de la Cour¹¹⁴. Toutefois, en dépit des efforts déployés par Mornay, la reine demeure inflexible, réclamant comme préalable indispensable à toute négociation le retour auprès d'elle de Robert Devereux, comte d'Essex¹¹⁵. En février, après plusieurs semaines de négociations infructueuses, il quitte l'Angleterre amer, se déclarant auprès de Burghley « fort ennuyé de ce paÿs considerant que mon voyage n'est pas inutile seulement, mais dommageable »¹¹⁶. Si Élisabeth finit par accepter d'envoyer 1600 hommes en France après le retour d'Essex, le secours reste maigre au regard des nécessités militaires du roi de France.

Les difficultés du roi de France au printemps 1592 lui imposent de se tourner à nouveau vers son alliée d'outre-Manche : le 23 mai, les forces franco-anglaises sont écrasées à Craon par l'armée ligueuse renforcée des troupes espagnoles. Simultanément, Henri IV est contraint de lever le siège de Rouen après l'arrivée du duc de Parme. Dès le mois suivant, le Béarnais dépêche Sancy afin de resserrer les liens avec la reine d'Angleterre et réclamer un nouvel envoi de troupes¹¹⁷. L'expédition d'un agent pour soutenir Beauvoir n'est alors pas une mesure superflue, ce dernier peinant à éteindre l'exaspération de la souveraine après la perte de ses régiments en Bretagne¹¹⁸. Sancy, qui était tenu en haute estime à la Cour de Londres¹¹⁹, fait office de diplomate idéal, il arrive à la fin du mois de juin. Les deux ambassadeurs parviennent à obtenir 4000 hommes, auxquels ils réclament l'ajout de

¹¹³ *Instruction de la part du roy au sieur Duplessis, conseiller en son conseil d'estât, lequel sa majesté a advisé d'envoyer pour son service vers la royne d'Angleterre, sur l'occasion pour laquelle elle lui a ordonné faire ce voyage*, 18 avril 1592, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 5, p. 129.

¹¹⁴ Hugues Daussy, *Les Huguenots et le roi...*, *op. cit.*, p. 449-450.

¹¹⁵ Le comte, à la tête des renforts anglais dépêchés en août, participe alors au siège de Rouen avec Henri IV et refuse de revenir auprès de sa souveraine, son honneur lui interdisant d'abandonner le monarque alors que le duc de Parme menace son entreprise.

¹¹⁶ *Monsieur du Plessis to Burghley*, 3 janvier 1592, The National Archives, SP 78/27 : 1592 Jan-Apr, f. 17.

¹¹⁷ Cette ambassade, visible dans la correspondance de Beauvoir conservée aux National Archives, est étrangement absente des *Mémoires* de Sancy.

¹¹⁸ *Beauvoir to Burghley*, 27 mai 1592, The National Archives, SP 78/28 : 1592 May-July, f. 83.

¹¹⁹ En octobre 1591, il a été explicitement réclamé pour la mission diplomatique que le roi de France projetait de dépêcher : « On proposa plusieurs seigneurs d'auprès du Roi pour y aller. L'on parla aussi de moi, mais le Roi croyant que mon service lui estoit plus utile qu'en effect il n'estoit, ne me vouloit point eslongner. Enfin, toutesfois persuadé par l'ambassadeur d'Angleterre qui estoit auprès de lui, il me commanda d'y aller. » Nicolas de Harlay, sieur de Sancy, *Discours sur l'occurrence...*, *op. cit.*, p. 83.

2000 supplémentaires. L'agent reprend la route de la France en juillet¹²⁰, lui et Beauvoir ayant été encore gratifiés par la satisfaction de leur maître¹²¹.

Durant les premières années du règne mouvementé de Henri IV, les diplomates protestants, résidents ordinaires comme ambassadeurs extraordinaires, ont ainsi joué un rôle essentiel dans le dialogue entre le souverain et ses principaux alliés. En cette période de guerre civile durant laquelle la légitimité du Bourbon était encore chancelante, le soutien de l'Angleterre, des Provinces-Unies, des princes allemands et des cantons évangéliques fut assuré par des hommes qui, dans leur grande majorité, partageaient ses convictions religieuses.

II. Servir le roi et « la Religion qu'il maintient »¹²² par la diplomatie

Durant les trois années qui suivent l'accession de Henri IV au trône, les ambassadeurs protestants servent pour la première fois un roi de France qui partage leur confession. Cette configuration, absolument unique dans l'histoire du royaume, pousse les nouveaux agents du souverain à faire preuve d'une fidélité redoublée à l'égard de leur maître, ainsi que d'un zèle important pour mener à bien des missions qu'ils savent essentielles au bien de leurs coreligionnaires. À ce titre, ils constituent un corps de diplomates particulièrement précieux au monarque pour défendre sa conduite face à des alliés méfiants, ainsi que pour réclamer de l'aide dans la lutte qui l'oppose au duc de Mayenne et à l'Espagne.

1. La rhétorique diplomatique huguenote : Henri IV champion de la « cause commune »

La veille encore agents du parti huguenot, les ambassadeurs du nouveau roi de France négocient dorénavant au nom d'un État qu'ils n'ont pour la plupart pas servi par le passé, quand ils n'ont pas été jusqu'à prendre les armes pour l'affronter. Ainsi, leur action diplomatique au lendemain de la mort de Henri III est-elle encore marquée par leur engagement passé, et leur vocabulaire politique puise ses accents dans la lutte pour la reconnaissance religieuse menée des années durant. Un tel état de fait est renforcé par la situation de guerre civile au sein du royaume : si Henri de Navarre est

¹²⁰ La dernière lettre qui fait référence à son action à Londres date du 18 juillet (le 8 juillet, selon le calendrier julien alors encore en vigueur en Angleterre).

¹²¹ *Henri IV to Beauvoir*, La Fère, 27 juin/7 juillet 1592, The National Archives, SP 78/28 : 1592 May-July, f. 219.

¹²² Expression de Philippe Duplessis-Mornay, alors ambassadeur extraordinaire en Angleterre en vue d'obtenir des troupes pour Henri IV. *Monsieur du Plessis to Burghley*, 3 janvier 1592, The National Archives, SP 78/27 : 1592 Jan-Apr, f. 17.

devenu Henri IV, la route est encore longue pour qu'il soit accepté comme le roi de France légitime. Pour la première fois, et pour quelques années seulement, ils peuvent donc faire coïncider pleinement les intérêts de leur foi avec les exigences du service de la Couronne. La lutte pour le triomphe de la Religion, devenue désormais indissociable de la réduction de la Ligue dans le royaume, contribue à faire des nouveaux agents des serviteurs particulièrement acharnés et efficaces d'une cause qu'ils embrassent toute entière : par fidélité monarchique à la dynastie des Bourbons, mais également par conviction confessionnelle profonde.

a. Beauvoir à Londres : l'agent zélé du camp protestant

Jean de La Fin, seigneur de Beauvoir-La-Nocle est l'un des diplomates les plus représentatifs du basculement qui s'opère dans la diplomatie à l'égard des alliés protestants : calviniste ardent, son poste à Londres est particulièrement stratégique dans la coordination de l'effort commun de la reine d'Angleterre et du roi de France contre le camp catholique. L'intimité qu'il établit avec William Cecil, premier baron Burghley, grand trésorier du royaume et l'un des principaux conseillers de la souveraine, est pour lui un atout précieux : les deux hommes se respectent et entretiennent, pendant les cinq ans et demi de l'ambassade, une abondante correspondance qui témoigne de leur proximité¹²³. Le diplomate le qualifie ainsi de « seigneur d'hommes que j'aime et que j'estime »¹²⁴, n'hésite pas à lui faire part de ses états d'âme sans fard à plusieurs reprises, à s'excuser platement pour ses erreurs¹²⁵, ou encore à solliciter ses faveurs pour l'aider à résoudre certains problèmes personnels¹²⁶. À peine installé, il se signale par son acharnement à réduire la puissance espagnole : en tant que représentant du souverain français, il signe, avec le Lord amiral, des lettres de marque autorisant tout vaisseau anglais à piller les navires des États qui ne reconnaissent pas Henri IV comme roi légitime¹²⁷. Parmi ses missions d'ambassadeur, il est amené à assurer la défense des

¹²³ La correspondance de Beauvoir adressée à Burghley, conservée aux National Archives, répertorie près de 300 lettres, soit une moyenne d'une lettre par semaine, ce qui est d'autant plus considérable que l'ambassadeur et le grand trésorier se côtoient également hors de cette relation épistolaire.

¹²⁴ *Beauvoir to Burghley*, 6 septembre 1594, The National Archives, SP 78/34 : 1594 Aug-Dec, f. 103-104.

¹²⁵ *Beauvoir to Walsingham*, 20/30 novembre 1589, The National Archives, SP 78/20 : 1589 Sept-Dec, f. 191. Beauvoir a alors demandé au lord trésorier un service pour une personne qui lui avait été recommandée, mais qui finalement s'est avérée être un « marault ».

¹²⁶ Au début de l'année 1591, il s'adresse par exemple à lui pour demander à être exempté d'interdiction de consommer de la viande pendant le carême car « le poisson est fort contraire et à la colique et à la goutte et que ce que j'en fais n'est pas pour contrevenir ni aux lois de la Roine ni ordonnance de ce Royaume ». Les réformés ne jeûnent pas durant cette période, contrairement aux Anglicans. Burghley tance ainsi pour Beauvoir le maire de Londres qui avait refusé de recevoir le boucher de l'ambassadeur. *Beauvoir to Burghley*, 31 janvier/10 février 1591, The National Archives, SP 78/23 : 1591 Jan-Mar, f. 71.

¹²⁷ « Many letters of marque, authorising them to plunder, are being granted. They are signed by the Lord Admiral and Beauboys Lanoy, the prince of Bearn's ambassador to the Queen, and all prizes are considered good except those from Frenchmen who acknowledge Bearn as King, Scotsmen, Hollanders, Zeelanders, Swedes, Danes, and Venetians ».

sujets de son maître en Angleterre, une tâche qu'il accomplit en signalant systématiquement le fait que la personne concernée par sa demande est bien « de la Religion » quand c'est le cas, afin de donner davantage de poids à sa demande. Cet argument de la complicité confessionnelle peut même être utilisé dans les situations les plus anodines, comme pour demander la faveur à Burghley de l'aider à reconstituer la cuisine d'une noble dame huguenote, placée dans la détresse par les agissements des ligueurs :

Monsieur, vous avez sceu comme mons^r de Bacqueville qui est mon parent a eu la jambe rompue en combattant vaillamment près du Roi son maistre [...]. Madame sa très honneste dame et qui a tousjours fait profession de la vraie pieté a esté pillée et ruinée par le passage de l'armée de la Ligue, elle désire beurre, chandelles, espiceries et aultres menues choses pour accomoder sa cuisine. Je vous supplie me faire cette faveure de lui faire octroyer sa permission.¹²⁸

Dans la plupart de ses missives réclamant de l'aide pour des Français, le diplomate différencie ainsi clairement ceux de la Religion, les bons sujets et les « rebelles »¹²⁹. L'application et l'énergie qu'il déploie à transmettre les doléances de ses compatriotes à ses interlocuteurs anglais semble toutefois indiquer que sa manière de mettre en avant la confession réformée des plaignants ne relève pas tant du favoritisme confessionnel qu'il n'est une manière pour lui d'assurer davantage de succès à ses demandes¹³⁰. Dès son arrivée, Beauvoir fait démonstration éclatante du fait que l'emploi d'un ardent militant huguenot à ce poste est un choix particulièrement judicieux pour le roi de France. En effet, ayant reçu la nouvelle du succès de Henri IV à Arques, Élisabeth donne des signes de sa volonté de se dégager de ses promesses d'envoi de renforts en France. Face à cette menace, l'ambassadeur adresse à Burghley une lettre appelant la souveraine à poursuivre son engagement, en employant des arguments d'ordre politico-religieux :

Advices from London, 23 décembre 1589, dans *Calendar of State Papers, Spain (Simancas)*, volume 4 (1587-1603), éd. Martin A. S. Hume, Her Majesty's Stationery Office, 1899, p. 564.

¹²⁸ *Beauvoir to Burghley*, 29 septembre 1589, The National Archives, SP 78/20 : 1589 Sept-Dec, f. 81.

¹²⁹ *Beauvoir to Burghley*, 27 octobre 1590, The National Archives, SP 78/22 : 1590 Sept-Dec, f. 104.

¹³⁰ Peu après son arrivée à Londres, Beauvoir engage un bras de fer avec le juge de l'Amirauté, Sir Julius Cæsar, au sujet d'un vaisseau français qui aurait été saisi par la marine anglaise. Beauvoir demande la libération des Français en envoyant un porteur « de religion réformée » auprès de Cæsar, cependant rien n'indique que les marins emprisonnés le sont également. Deux mois après ses premières sollicitations, n'ayant pas eu gain de cause face à Cæsar qui a fait emprisonner puis placer en liberté surveillée les deux témoins produits par le capitaine du navire pour sa défense, le diplomate le menace directement d'en appeler à la reine et signale son agacement de manière tranchante : « Vous savez Mons^r, combien de fois vous m'avez promis de lui faire bonne justice, et à tous les Français, je vous prie que les effets ressemblent aux paroles ». *Jean de La Fin, Seigneur de Beauvoir La Noche ; Ambassador of France: to Sir J. Cæsar*, Londres, 21 septembre 1591, The British Library, Add MS 12506, f. 14. *Jean de La Fin, Seigneur de Beauvoir La Noche ; Ambassador of France : to Sir J. Cæsar (Monsieur le juge de l'amirauté)*, Londres, 21 décembre 1589, The British Library, Add MS 12507, f. 103.

Estant a sa serenissime majesté¹³¹ seulle donné de Dieu l'heureux contentement de relever les trebuches et remettre les exiles, et qui vault mieux que tout restaurer l'estat comme ruine des esglises reformées partout lumineuses.¹³²

La rhétorique employée ici par Beauvoir marque une rupture : pour la première fois, un représentant ordinaire du roi de France utilise la solidarité confessionnelle protestante entre les souverains pour appuyer l'aide réclamée par son maître. Son argumentation, qui insiste sur le rôle central qu'Élisabeth I^{re} doit prendre dans la lutte pour le triomphe de la vraie religion en France, ne repose alors que sur la grandeur d'âme qu'il attribue à cette princesse, qui ne pourrait souffrir de voir ses frères en religion opprésés par la tyrannie papiste. Cet engagement, que Beauvoir présente comme devant être désintéressé, suppose cependant que le Béarnais soit exempt de tout reproche dans sa lutte contre le camp catholique, faute de quoi la reine d'Angleterre serait légitime à lui retirer un soutien qui se fonde exclusivement sur des paramètres confessionnels. Dans les premiers mois de sa mission, le diplomate utilise avant tout ce type de narratif pour convaincre la souveraine de poursuivre son soutien militaire et financier à son maître. Le fait que Beauvoir soit lui-même un zélé défenseur de la Religion désintéressé de toute question politique donne un poids tout particulier à sa parole : sa sincérité ne fait aucun doute pour ses interlocuteurs et contribue au succès de ses négociations. La présence d'un tel personnage à Londres, qui croit fermement en la justesse de la cause du Béarnais ainsi qu'à la solidarité internationale protestante que celui-ci a tenté de construire durant des années, constitue ainsi un atout précieux pour Henri IV. Toutefois, ce premier niveau d'argumentation est surtout déployé par le diplomate durant les premiers mois de son service, témoignant de l'état d'esprit qui l'anime à ce moment : Henri de Navarre, devenu roi de France, doit pouvoir compter sur des amis proches par la foi, davantage que sur des alliés mus par de froids intérêts étatiques. À ce moment, Beauvoir est encore davantage le représentant du chef du parti huguenot, que celui d'un roi de France protestant qui doit régner sur une majorité de sujets catholiques. Il confirme encore cette vision en juillet 1590, alors que Henri IV demande des secours après Ivry. Le diplomate place la survie de la chrétienté et de la Religion entre les mains d'Élisabeth I^{re}, et prie Burghley d'appuyer ses sollicitations auprès de la souveraine :

Monsieur c'est à ce coup qu'il faut que la Roine parachève ce qu'elle a si heureusement commencé et avec tant de despençe et encores avec plus de gloire et d'honneur. Dieu a mis en sa main le retablissement de la France, la ruine de laquelle enveloppe avec soi la ruine de toute la

¹³¹ Le terme « Majesté sérénissime » désigne systématiquement la reine d'Angleterre dans la correspondance des diplomates.

¹³² *Beauvoir to Burghley*, 30 septembre 1589, The National Archives, SP 78/20 : 1589 Sept-Dec, f. 89.

Chrestienté et qui est plus à craindre de la vraie piété, de laquelle elle a esté comme la mère nourrice depuis son advènement a la Couronne.¹³³

Une semaine auparavant, il lui avait déjà adressé une très longue lettre justifiant le comportement du monarque vis-à-vis des catholiques, alors qu'à Londres « on doute de ceste constance du Roi au fait de la religion, pour (dict on) qu'on voit le Roi environné, conseillé, secouru, et suivi de ceux de la religion Romaine ; à laquelle aussi ils le pressent de se ranger, et au contraire qu'il ne donne que peu ou point d'avancement a la vraie religion des protestans »¹³⁴. Le Conseil utilise en effet ces doutes pour retarder l'envoi de renforts au Béarnais. La rhétorique de Beauvoir pour convaincre Burghley, déployée en trois parties, consiste d'abord à montrer toute la puissance du parti opposé à la « vraie et pure religion » en France, dont les principaux membres l'ont depuis un an pressé à se convertir afin d'ouvrir le chemin à une « reconciliation honeste ». Il fait là référence tant à l'entourage catholique du Bourbon qu'à ses alliés italiens, qui « ne refusent rien au Roi ni d'argent ni de forces pourveu qu'il se reconilie [...] avec le Pape ». Face à ces pressions considérables, le diplomate commence par balayer la rumeur, en présentant son maître comme toujours inflexible en dépit de toutes les sollicitations dont il a fait l'objet pour se convertir depuis un an afin de monter sereinement sur le trône de France. Il présente ainsi le souverain comme le champion inébranlable de la cause huguenote, « marqué de la main de Dieu », et qui « a tousjours à cœur et à la bouche, l'œil et la main de la providence de Dieu de laquelle entierement il depend » :

le Roi [depuis] son enfance a donné tant de tesmoignages que rien plus, de sa constance es la vraie et pure religion, que ces cinq années dernieres esquelles il a mesprisé aussi constamment toutes promesses, que surmonté les fureurs qui l'en pouvoient destourner ils font une preuve indubitable. Sur tout encore le II d'Aoust dernier auquel sans y avoir pensé, il se trouva en ce matin Roi legitime de la France, mais en la puissance d'une armée de quarante mil hommes pour la plus part de ceux qui par tant d'années lui avoient fait une dure guerre, et qu'amis et ennemis ne demandoient de lui qu'une seule Messe pour le faire soir au siège royal, Quand dis-je, ni ce jour là, ni depuis, sa constance n'a peu estre esbranlée, pour dire, faire ni escrire la moindre chose qui fust contraire à sa profession.¹³⁵

En second lieu, Beauvoir ajoute que « tous ces assauts dangers et difficultés dont on parle devoient non pas apporter des retardements, mais faire qu'on acourust aux remedes ». Il estime ainsi que les catholiques ne peuvent faire pression sur son maître que parce qu'ils « le voient abandonné des princes protestants au milieu de tant et de si importantes affaires ». L'ambassadeur va jusqu'à exposer que le roi « n'entreprend que lentement le rétablissement des Eglises » parce qu'il

¹³³ *Beauvoir to Burghley*, 19/29 juillet 1590, The National Archives, SP 78/21 : 1590 Jan-Aug, f. 270.

¹³⁴ *Beauvoir La Nocle to Burghley*, 12/22 juillet 1590, *ibid.*, f. 254.

¹³⁵ *Ibid.*

« ne se voit soustenu [et] assisté que de ceux qui y sont contraires ». Par conséquent, il ne pourra « honorer ses bons subjects et confreres de la religion reformée » qu'à la condition qu'il remporte son trône avec l'aide des puissances protestantes, non uniquement par le soutien des seigneurs catholiques modérés, dont ses alliés redoutent tant l'influence. Ce dernier argument n'est pas seulement une manière pour l'ambassadeur de chercher à convaincre ses interlocuteurs, mais constitue une crainte réelle alors partagée par les réformés de l'entourage du monarque. Beauvoir est alors parfaitement conscient des rapports de force à l'œuvre autour de son maître, comme en témoigne une missive que lui adresse Jean Hotman, conseiller du roi, au cours de l'été 1590. Dans sa lettre, il lui fait part des difficultés posées par les princes protestants d'Allemagne, qui renâclent à venir en aide au Béarnais tant que persiste un doute au sujet de sa foi¹³⁶. Cette dépêche met ainsi en lumière les efforts des réformés en général et de Beauvoir en particulier, pour maintenir le roi dans la vraie religion en dépit d'un contexte diplomatique qui leur est défavorable :

Et pour le regard de l'exercice de la religion, que si ledit Prince estoit en termes ou il est ils s'y trouveroient aussi empeschés que lui. Or Monseigneur puis que vous m'aviez commandé d'en communiquer avec Monsieur du Plessis et avec Monsieur de La Noue ne trouvant point Monsieur de La Noue j'en parlai a Monsieur du Plessis lequel a ceste occasion fut bien aise de ramentevoir au Roi l'exercice de la Religion, et me prierent d'insister fort sur ce point quant je parlerai au Roi, m'assurans que je ferois bon service à l'église de Dieu. Mesme voulurent que le lendemain j'en parlasse à Monsieur de Revol quoique Catholique et que je lui imprimasse ceste opinion que le refroidissement des Princes Protestants d'Allemagne venoit en partie du peu d'estat que l'on fait de ceux de la religion.¹³⁷

Comme le fait Beauvoir à Londres¹³⁸, Hotman insiste sur la nécessité absolue du soutien des alliés protestants pour poursuivre la lutte. Auprès du monarque, Duplessis-Mornay agit également en ce sens, même si son aura de conseiller privilégié du Béarnais commence alors à s'estomper¹³⁹. Cette rhétorique de l'appel à l'aide aux alliés pour conserver leur maître en sa foi n'a donc rien d'opportuniste pour les ambassadeurs : comme l'indique Hotman, le besoin du « secours d'Allemagne et de la faveur de la Roine » est alors essentiel. À ce moment toutefois, l'idée que Henri IV puisse abandonner la cause commune reste encore inenvisageable, car « si les Catholiques sont fort bien auprès du Roi, [...] Sa Majesté a unne bonne ame et qu'il ne faut esperer que du

¹³⁶ Sancy se heurte alors aux mêmes difficultés en Allemagne. Gilbert Schrenck, *Nicolas de Harlay...*, *op. cit.*, p. 80-81.

¹³⁷ *Hottoman to Beauvoir La Nocle*, 25 juillet 1590, The National Archives, SP 78/21 : 1590 Jan-Aug, f. 146.

¹³⁸ Beauvoir transmet même directement la lettre d'Hotman à Burghley, afin que celui-ci soit mis au courant de l'état des rapports de force autour de Henri IV et pousse la reine à s'engager davantage en faveur du Béarnais. *Beauvoir La Nocle to Burghley*, 7/17 août 1590, *ibid.*, f. 308.

¹³⁹ Si l'influence du conseiller reste forte auprès du roi de Navarre une fois celui-ci devenu Henri IV, l'entourage catholique du souverain lui est hostile en raison de sa réputation d'intransigeance religieuse et manœuvre pour limiter la portée de sa parole. Sur cette question, voir Hugues Daussy, *Les Huguenots et le roi...*, *op. cit.*, p. 426-435.

bien »¹⁴⁰. Cette période voit par conséquent le début d'une inflexion dans l'argumentation utilisée par le représentant à Londres. Dans sa lettre adressée aux Lords du Conseil de la reine le 16 août¹⁴¹, s'il défend toujours ardemment la probité et le courage de son maître face à l'adversité, il laisse également entendre que celui-ci ne combat pas seulement pour la Religion mais pour l'intérêt commun de la France et de l'Angleterre contre le camp catholique¹⁴², ajoutant qu'il « aura essayé de délivrer toute la Chrestienté ». Il conclut en glissant sur la menace que constituerait pour l'ensemble de l'Europe protestante une France vaincue par la « tyrannie » catholique, inféodée au roi d'Espagne. Cette dialectique n'est pas nouvelle, elle a été élaborée plusieurs années auparavant par Duplessis-Mornay¹⁴³ dès l'ambassade de Ségur, afin de souder les États protestants contre le spectre de la monarchie universelle que chercherait à restaurer Philippe II, à la faveur de l'anarchie qui étroit le royaume de France. Un an après, Beauvoir a pleinement ajouté cet argument à son arsenal rhétorique lorsqu'il adresse ses supplications au Conseil d'Angleterre. Il négocie alors avec Moret pour obtenir de la reine des troupes pour son maître afin d'assiéger Rouen et de faire face au duc de Parme. Le 3 mai, il doit affronter le refus d'Élisabeth de solder les hommes qu'elle a accepté de fournir au Béarnais. Se déclarant « infiniment estonné », après avoir laissé entendre que cette décision le plaçait dans une situation délicate vis-à-vis de son maître en plus de compromettre gravement les chances de prendre Rouen¹⁴⁴, l'ambassadeur emploie désormais la menace de la tyrannie espagnole avec davantage de franchise :

Ce n'est pas ce qui m'estonne le plus mais c'est la ruine qui menasse ses affaires [de Henri IV] si faisant son dessaing de venir a Rouan soubs ceste assurance Il se trouve court et dénué de ce secours qu'il se sera promis sans doubtte par le retour de Monsieur de Reau je scay bien mettre en consideration les grandes despanses de sa sérénissime Majesté mais que voulez vous ? La ruine de la France qui enveloppe celle de toute la Chrestienté et conduist le Roi

¹⁴⁰ *Hottoman to Beauvoir La Nocte*, 25 juillet/ 4 août 1590, The National Archives, SP 78/21 : 1590 Jan-Aug, f 277.

¹⁴¹ Lettre déjà cité p. 274. *Beauvoir La Nocte to Lords of the Council*, 6/16 août 1590, *ibid.*, f. 305.

¹⁴² « J'obmets à present la cause de la religion affaiblie et esbranlée en sa personne, seulement je di qu'il soustient tout l'effort de l'ennemi commung de son estat et du vostre ». *Ibid.*

¹⁴³ Hugues Daussy, *Les Huguenots et le roi...*, *op. cit.*, p. 279-280.

¹⁴⁴ « Je ne scai que le Pauvre Monsieur de Reau et moi deviendrons qui avions donné esperance a nostre Maistre et l'avions ainsi conseau que sa Majesté lui asisteroit de quatre mil hommes pour deux ou trois mois attendant la venue de l'armée d'Alemagne et ce en cas que le Duc de Parme entrast plutost en France que ladite armée ne peust estre preste ou bien que sa Majesté Très Chrestiene se resolut de venir assieger Rouan et se ne fais doubtte quelle ne suive ce dessaing sur le rapport que lui aura fait ledict sieur de Reau. Vous me dictes à cest heure que la Roine a bien accordé les hommes. Mais quelle n'a pas entendu de les payer et je vous promets ma foi que je ne l'ai pas ainsi compris cependant le Roi se trouvera en une cruelle confusion au moins si la Roine se pouvoit forcer jusques a la despance de l'embarquement du transport des gens de guerres et du paiement du premier mois. Je croi que pour le surplus du temps que le Roi les garderoit Il se trouveroit quelque expedient pour les payer car avec ceste force on pourroit gagner des villes en Normandie par le moyen desquelles on les pourroit payer et puis dire que si nous avions pris Rouan Il ne faudroit doubter de leur paiement. Je vous supplie d'y penser et de le remonstrer a la Roine autrement je me trouverai confus envers mon maistre ». *Beauvoir to Burghley*, 3 mai 1591, The National Archives, SP 78/24 : 1591 Apr-June, f. 97.

d’Hespagne comme par la main a la monarchie universelle ? M’oste le Jugement de l’Interest particulier et me faut penser au General.¹⁴⁵

Il utilise à nouveau ce type d’argument au cours de l’automne, alors que les tensions entre les deux souverains se font de plus en plus vives, expliquant qu’il « n’est pas raisonnable que par un courroux, la reine perde la gloire qui lui sera immortelle d’avoir restablí après Dieu au Roi son voisin son ami son obligé et faisant profession d’une mesme religion avec elle et en le restablissant, restablir quant et quant toute la Chrestienté qui panche a la ruine sous le faix de la tyrannie hespagnole »¹⁴⁶. Parallèlement, il continue à jouer sur la corde de la complicité religieuse, notamment en transmettant à Burghley des lettres de Français comme le maire de la Rochelle, afin d’émouvoir la souveraine, en lui montrant que « partout en France on desire faire service a sa Serenissime Majesté, estant a la vérité ung avec celui de Sa Majesté Très Chrestiene »¹⁴⁷.

b. L’ambassade de Duplessis-Mornay, retour de l’argumentation navarraise

La difficile mission de Duplessis-Mornay au début de l’année 1592 est l’occasion pour les ambassadeurs ordinaires et extraordinaires de Henri IV de déployer à nouveau tout leur art afin de persuader Élisabeth de fournir au nouveau roi les hommes dont il a besoin pour mener le siège de Rouen. Le récit de ces négociations, relaté dans un long mémoire par le premier intéressé¹⁴⁸, est éclairant sur les procédés argumentatifs employés par le diplomate en cette circonstance délicate. Trouvant une souveraine « fort mal satisfaicte du passé, desgoustée totalement des affaires de France, protestant de ne les plus assister que de prieres »¹⁴⁹, Duplessis commence les délicates négociations en défendant le comportement de son maître face aux Espagnols, conformément à ses instructions, en justifiant ses choix militaires qui ont conduit au retard dans l’établissement du siège de Rouen. Toutefois, constatant l’inefficacité de ses arguments face à l’ire d’Élisabeth et la tournure calamiteuse prise par les discussions¹⁵⁰, Mornay réactive la rhétorique qu’il avait forgée au cours des années 1586-1589 et qui était déjà employée par Beauvoir, en présentant les deux monarques comme unis contre la tyrannie espagnole :

¹⁴⁵ *Ibid.*

¹⁴⁶ *Beauvoir to Burghley*, 2 septembre 1591, The National Archives, SP 78/25 : 1591 July-Sept, f. 252.

¹⁴⁷ *Monsieur Beauvoir La Nocle to Lord Burghley*, 1^{er} janvier 1592, The National Archives, SP 78/27 : 1592 Jan-Apr, f. 1.

¹⁴⁸ *Négociations de Monsieur Duplessis en Angleterre, en janvier 1592*, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 5, p. 152-188.

¹⁴⁹ *Ibid.*, p. 155.

¹⁵⁰ Duplessis-Mornay se voit même annoncer que « la majesté de la roine est offensée contre vous, et n’y a rien que vostre retour qui la puisse contenter ». *Ibid.*, p. 169.

Mais qui sera celui aussi qui ne cognoisse qu'il leur vault trop mieulx combattre l'Espagnol en France qu'en Angleterre ? et avec peu d'hommes et de frais sur le champ d'aultrui, que sur le bord du pays, avec frais incroyables et le hasard de l'estât.¹⁵¹

Le refus de la reine de venir en aide à son allié constituerait ainsi « une réponse funèbre à la France, triomphante pour l'Espagne, et peut être périlleuse pour son propre estât »¹⁵². Par ailleurs, l'abandon de Henri IV par sa principale alliée n'est pas sans présenter des risques pour les intérêts du parti huguenot que Duplessis présente également à Burghley dans sa dernière lettre avant de quitter le sol anglais, en lui expliquant qu'en revenant les mains vides en France, il s'expose à ce que « plusieurs, tels que pouvés assez penser, feront leur proffit de ceste desfaveur au prejudice du Roi, et de la Religion qu'il maintien »¹⁵³. Le conseiller s'expose ainsi à devoir « prononcer au conseil du roi très chrestien que ceste princesse laisse périr ses affaires pour si peu de chose », Il conclut, sombrement qu'il est à craindre « qu'on ne lui face trouver ailleurs, et peut estre trop aisément, ce qu'il n'aura peu a son besoin, en ses meilleurs amis ». Si la volonté de convaincre ses interlocuteurs constitue la priorité de Mornay, cet objectif épouse parfaitement ses objectifs de défense des intérêts des huguenots, que l'attitude de l'Angleterre impacte directement. Son angoisse n'est donc pas feinte. Beauvoir, son compagnon d'infortune durant ces difficiles négociations, laisse également éclater tout son désespoir auprès de Burghley, le conjurant « au nom de Dieu », et « pour l'honneur de Dieu », de convaincre sa maîtresse de revenir sur sa funeste décision en envoyant des hommes qui, même s'ils « arrivassent trop tard, [...] ne peuvent neantmoing estre inutiles »¹⁵⁴. Quelques jours après cette première supplique, l'ambassadeur réitère ses demandes dans une lettre encore plus pathétique, « écrite en amertume d'esprit », dans laquelle il se lamente des succès militaires du duc de Parme :

Tous ces malheurs n'arrivent que par deffault d'avoir secouru a temps le Roi mon Maistre de trois ou quatre mil hommes de pied comme il a tant de fois requis de sa Serenissime Majesé, par ce mesme deffault apprehendre d'aultres, plus grands malheurs : Dieu les vueille destourner par sa bonté & nous dont a nous qui sommes ici a notre aise la continuation de ses benedictions, nous estant tout subject de nous repartir a l'advenir de ce que nous n'avons pas assisté ce Prince, ce que nous eussions fait avec peu de despance qui ne devoit ce me semble estre espargnée après en avoir fait de si grandes.¹⁵⁵

Le discours de Beauvoir, au diapason de celui développé par Mornay, témoigne de l'interpénétration entre les deux fonctions que remplit alors le diplomate à Londres. Si le

¹⁵¹ *Ibid.*, p. 163.

¹⁵² *Ibid.*, p. 164.

¹⁵³ *Monsieur du Plessis to Burghley*, 3 janvier 1592, The National Archives, SP 78/27 : 1592 Jan-Apr, f. 17.

¹⁵⁴ *Beauvoir to Burghley*, 6 février 1592, *ibid.*, f. 129.

¹⁵⁵ *Beauvoir to Burghley*, 10 février 1592, *ibid.*, f. 135.

représentant du roi de France est déçu de ne pouvoir apporter satisfaction aux demandes de son maître, c'est bien le militant de la cause réformée qui se montre ici très affecté par les conséquences calamiteuses sur la cause qu'il défend, que pourrait avoir l'attitude intransigeante d'Élisabeth. Cette interpénétration ainsi que son impact sur la manière de négocier des ambassadeurs du roi est ainsi particulièrement flagrante en Angleterre, où Beauvoir est l'ambassadeur ordinaire réformé le plus important, du fait de son rôle auprès de souveraine la plus puissante de l'Europe protestante¹⁵⁶.

L'argumentation déployée par les ambassadeurs de Henri IV en Angleterre n'est pas sans rappeler les supplications que Buzenval adressait lui-même à Burghley près de six années auparavant. Alors que le roi de Navarre était mis en difficulté par les ligueurs qui avaient pris l'ascendant sur Henri III, son ambassadeur à Londres se démenait déjà pour lui obtenir l'aide de la reine, menaçant à demi-mot la souveraine en lui faisant entrevoir ce que signifierait pour son royaume la chute du Béarnais¹⁵⁷. Afin d'appuyer davantage son propos, le diplomate était allé jusqu'à développer à son interlocuteur les malignes tentatives du roi d'Espagne pour que Henri de Navarre renonce à sa confession et à sa couronne, afin de le rejoindre dans sa lutte contre la vraie religion. L'agent pouvait ainsi mettre en exergue la droiture de son maître, tout en soulignant l'impérieuse nécessité pour Élisabeth de lui conserver son soutien dans la lutte qu'il menait face à leur ennemi commun :

Je vous le déclare sur mon honneur, le Roi d'Espagne a offert cinquante mille couronnes par mois, et quatre d'avance, à condition qu'il abandonnerait sa religion et s'unirait à lui pour ruiner le reste de la chrétienté. Si dans un an la Reine aura dépensé cent mille couronnes pour conserver ce Prince au bon parti, je crois qu'à la fin de l'année cent vaudront mille. Et je vous prie de considérer que ce n'est pas la force ou la nécessité qui contraint le Roi de Navarre à rester constant dans la religion qu'il professe et qu'il pourrait l'abandonner avec autant de plaisir et de satisfaction, comme le monde le compte, qu'il a de peine, de vexation et de douleur en y persévérant.¹⁵⁸

Ainsi, la rhétorique des ambassadeurs de Henri IV est ancienne et bien rôdée. Si elle s'est adaptée au contexte changeant ainsi qu'aux agents sous la plume desquels elle a été énoncée et développée, elle n'a que peu évolué après l'accession du Navarrais au trône de France. Son emploi

¹⁵⁶ L'ambassade aux Provinces-Unies ne devient ordinaire qu'en 1592, celle auprès des princes allemands n'est pas fixe.

¹⁵⁷ *Buzenval to Burghley*, 13 juillet 1586, dans *CSP Foreign Series, of the Reign of Elizabeth*, volume 21, partie 1 (1586-1588), *op. cit.*, p. 45.

¹⁵⁸ *Ibid.* Traduit de l'anglais : « I declare to you upon my honour, the King of Spain has offered fifty thousand crowns a month, and four in advance, provided that he would give up his religion and unite with him to ruin the rest of Christendom. If in one year the Queen will have expended a hundred thousand crowns to preserve this Prince to the good party, I believe that at the end of the year a hundred will be worth a thousand. And I pray you to consider that it is not force or necessity which constrains the King of Navarre to remain constant in the religion which he professes and that he could forsake it with as much pleasure and satisfaction, as the world counts it, as he has trouble, vexation and sorrow by persevering in it ».

sept années après le début de la huitième guerre de Religion reste révélateur du fait que, diplomates de roi de France, les ambassadeurs en Angleterre n'en restent pas moins également les agents du chef du parti huguenot durant cette période où ces deux fidélités demeurent intimement imbriquées.

c. L'espoir de la victoire finale par les armes et l'aide étrangère

La dialectique diplomatique des ambassadeurs en Angleterre se retrouve également dans d'autres espaces, à l'occasion des missions extraordinaires remplies par les envoyés de Henri IV. Lors de sa grande ambassade de 1591, Turenne n'hésite pas non plus à présenter l'aide réclamée par son maître comme fondamentale à la victoire de la Religion en France, et en fait même un point essentiel de son argumentation, allant jusqu'à demander à Jean de Nassau qu'il mobilise sa clientèle en ce sens :

Les Princes que j'ai visités, cognoissent assez que leur liberté et seureté se dispute en France et n'a plus ferme appui que nos armes. En cette considération ils sont tous entrés en contribution pour me donner moyen de faire cette levée, mais si ne vous puis-je celer qu'il s'en fault beaucoup que leur contribution soit proportionnée à la grandeur de la cause pour laquelle ils contribuent, ni aux nécessités qu'il nous faudra surmonter pour tirer commodité de cette despence [...] ; Je scai l'autorité que vous avez envers les églises de Cologne, Aix, Francfort et plusieurs autres endroits ; si par vostre intercession il se trouvoit es dicts lieux ou autres quelques personnages de moyen qui voulussent prester quelque somme à Sa Majesté, je leur passerai les mesmes obligations qu'à tous les Princes avec lesquels j'ai contracté pour le même fait [...] ; Vous imputerez toutes mes demandes au désir que j'ai que la cause publique se puisse ressentir à bon etiant de mon labeur.¹⁵⁹

Turenne, devenu diplomate l'espace d'une année, reste alors surtout un éminent combattant, deuxième chef de la cause huguenote. Au cours de son voyage, il agit moins comme un ambassadeur de confession protestante au service du roi de France, que comme un représentant du parti réformé, dont les intérêts rejoignent celui du roi de France. C'est d'ailleurs à ce titre que Henri IV l'emploie, connaissant l'importance de son prestige au sein des cours européennes. Les agents huguenots du monarque accordent en effet une grande importance à cette levée allemande, qui doit permettre au roi d'écraser définitivement ses ennemis : Philippe Canaye de Fresnes, présent en Allemagne durant cette période, en fait plusieurs fois état à Théodore de Bèze, annonçant qu'il « ne doute aucunement que Dieu n'estende sa benediction sur son labeur (le travail de Turenne) ». « Je me promets que son retour fortifiera les gents de bien et les establira en quelque seureté, c'est à quoi nous travaillons

¹⁵⁹ *Le Vicomte de Turenne au Comte Jean de Nassau*, Cassel, 17 juin 1591, dans *Archives ou correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau, Deuxième série*, volume 1, éd. Guillaume Groen van Prinsterer, Utrecht, Kemink et Fils, 1857, p. 167-169.

tous »¹⁶⁰, confie-t-il au réformateur. Quelques mois plus tard, il laisse éclater sa satisfaction de voir enfin constituée à Strasbourg « la plus belle levée qui se soit vue de très long temps », prête à « se venger de cette paillarde Romaine » et à délivrer le roi « de la servitude de beaucoup de gens qui l'assiègent et qui ne nous aiment gueres »¹⁶¹.

Buzenval, dans une moindre mesure, est également dans les premières années au moins autant un combattant de la cause royale qu'un ambassadeur. Portant volontiers l'épée aux côtés de son maître lorsqu'il ne négocie pas dans les chancelleries, il est présent à la bataille d'Ivry et participe aux combats en mars 1590. Dans une lettre à Walsingham, secrétaire d'État d'Élisabeth, écrite à cette occasion pour annoncer la victoire, il confirme qu'il se trouve alors dans la même disposition d'esprit que ses camarades, célébrant avec son allié les victoires de son maître « sur ceulx qui l'en vouloient ebransler » et se réjouissant que par ce succès, « ses ennemis [...] desja commencent a estre plus retenus en la condamnation de la Religion »¹⁶².

Le cas de Sancy, également huguenot mais ancien serviteur de Henri III, non du roi de Navarre, présente quelques différences notables avec les anciens agents navarraïes. Contrairement à eux en effet, sa dialectique diplomatique ne laisse percer aucun engagement en faveur du parti réformé, mais bien une totale dévotion à la monarchie française et à son représentant. Cela est notamment visible au cours de sa mission allemande du premier semestre 1590, lorsque Jean-Casimir du Palatinat lui propose de lui faire remettre la place de Metz en échange d'une importante somme d'argent ainsi que

¹⁶⁰ *Philippe de Fresne-Canaye à Bèze*, Heidelberg, 8/18 avril 1591, dans Théodore de Bèze, *Correspondance de Théodore de Bèze, Tome XXXII (1591)*, éd. Alain Dufour, Béatrice Nicollier et Hervé Genton, Genève, Droz, 2009, p. 72-76.

¹⁶¹ « Dans 15 jours, Dieu aidant, Monsieur de Turenne aura son armée où il se trouvera : six ou sept princes, plusieurs comtes et grands seigneurs, et plus de 15 ou 1600 gentilshommes de nom et d'armes. Bref, c'est la plus belle levée qui se soit vue de très long temps. Et ai ouï affirmer à divers princes et colonels qu'il n'en partit jamais une pareille d'Alemagne. Encore qu'il nous faille garder de mettre notre esperance en cela, si avons-nous très grand'occasion de louer Dieu que la juste querelle de nostre Roi et maistre trouve tant et de tels defenseurs, lesquels faisant bon voyage, comme il le faut esperer, pourront à leur retour entreprendre encore davantage pour la gloire de Dieu et la ruine de l'Antechrist, comme je l'espere en metre bientost le fer au feu, puisqu'il plaist au Roi me laisser encore pour quelque temps seul ambassadeur ordinaire près ces Princes. [...] Je prie Dieu de tout mon cœur que cette armee puisse prosperer. [...] Je prens un singulier plaisir à voir la suite des jugements de Dieu sur nos ennemis, et l'accroissement de l'autorité de nostre bon Roi et maistre, qui sera, comme j'espere, le baume qui guerira tous nos plaies. Cett'armée le delivrera de la servitude de beaucoup de gens qui l'assiègent et qui ne nous aiment gueres ». Cette correspondance de Canaye de Fresnes avec Théodore de Bèze révèle également l'intérêt du diplomate pour les questions théologiques, ainsi que le goût pour l'unité des protestants face aux papistes, thème cher à ces hommes qui cherchent à aplanir les différends entre les souverains de la Religion face à l'ennemi commun papiste. Canaye prend ainsi la défense de Claude Aubery à plusieurs reprises, professeur de philosophie à Lausanne critique du calvinisme traditionnel combattu par Bèze et les pasteurs de Genève : « Puisque Dieu nous monstre qu'il a les verges en main pour faire justice de cett'abomination Romaine, serions-nous pas bien miserables de le retarder par nos divisions ? [...] Je prie Dieu de tout mon cœur que tout ce différent puisse demeurer assopi, jusqu'à ce que nous ayons ruiné le Pape ». *Philippe de Fresne-Canaye à Bèze*, Strasbourg, 3/13 juillet 1591, dans *ibid.*, p. 100-103. *Ibid.*, p. 102-103.

¹⁶² Peu de lettres de Buzenval ont été conservées durant les années 1589-1598. On ne peut par conséquent qu'émettre des suppositions concernant sa manière de négocier durant cette période. *Buzenval to Walsingham*, 2/12 avril 1592, The National Archives, SP 78/21 : 1590 Jan-Aug, f. 150.

de l'entretien d'une garnison à même de faire pièce au duc de Lorraine. Le marché du comte, avantageux pour Sancy qui pourrait revenir en France à la tête d'une troupe et faire oublier ses récents déboires, risquerait toutefois à terme de mettre en péril la sûreté de la frontière allemande. Le diplomate rejette vigoureusement cette ouverture en invoquant sa loyauté à Henri IV et à l'État qui lui interdit de consentir à de tels arrangements :

Le duc Jean Casimir, me voyant sur mon retour fâché de me retirer sans avoir rien fait en ce voyage, me dist que si en vertu des pouvoirs que j'avois du Roi, je lui voulois engager la ville et citadelle de Metz, il me feroit fournir cent mille escus, avec lesquels je pourrois lever deux mille chevaux et deux mil hommes de pied pour ne retourner point vers mon maistre sans quelque effect : qu'outre ce, il tiendrait douze cens chevaux et deux mille hommes de pied dans ladite ville de Metz, avec lesquels il feroit la guerre à monsieur de Lorraine, et occuperoit ses forces dans son pays et conserveroit la ville de Metz, qui faute d'argent estoit preste de se perdre [...].

Je lui fis responce qu'il valoit mieux pour le service du Roi que ledit duc de Lorraine prist la place par force, que si le Roi l'engageoit à un prince estranger quel qu'il fust, parce que le Roi n'estoit maintenu que par les grands du royaume, qui desirans n'estre sujets que d'un grand prince, s'estoient attachés à lui, qui sembloit seul estre obligé de conserver la monarchie de France en son entier ; mais s'il donnoit son consentement à la dissiper, ils perdrieroient ceste opinion de lui, et voyant le royaume se desmembrer n'auroient non plus d'interest d'estre sujets d'un autre que de lui, qui seroit sa ruine dans peu de temps.¹⁶³

L'anecdote, réécrite ici des années après par le premier intéressé, a pu être embellie afin de mettre en avant ses vertus. Elle n'en demeure pas moins révélatrice de ses principes, ainsi qu'en accord avec son comportement ultérieur¹⁶⁴. En effet, la proposition aurait pu, sinon être acceptée, au moins être considérée avec intérêt par un militant réformé plus ardent que Sancy, du fait des deux avantages qu'elle présente. D'abord, elle permettrait dans l'immédiat à l'agent de revenir avec une troupe en France pour prendre l'ascendant sur la Ligue et desserrer l'étau autour des huguenots, en plus de lui apporter un prestige personnel qui lui donnerait l'occasion de laver l'humiliation de Strasbourg. Ensuite, installer un si éminent prince protestant aux portes des domaines des Guise pourrait constituer une sécurité et une garantie supplémentaire pour les réformés du royaume, dans le cadre de la réduction de la ligue dans un premier temps, mais également à plus long terme. Le fait que le diplomate repousse la proposition avec une telle véhémence, sans même prendre la peine de la transmettre à son maître, en dit long sur la manière dont Sancy continue à articuler sa foi et le service de l'État, même quand le roi est lui-même protestant. Son comportement lorsqu'il est envoyé en Angleterre durant l'été 1592 révèle également une différence importante d'approche dans le dialogue

¹⁶³ Nicolas de Harlay, sieur de Sancy, *Discours sur l'occurrence...*, *op. cit.*, p. 65-66.

¹⁶⁴ Cet événement résonne par exemple particulièrement avec sa réponse hautaine à Fribourg plus de dix ans auparavant, alors que ce canton demandait de faire signer une obligation par Catherine de Médicis et le duc d'Anjou en plus du roi. Voir *supra* p. 198. *Sancy au Canton de Fribourg*, 10 mai 1580, BPUN, 8 RO I/17, f. 544.

diplomatique. Lorsqu'il doit faire face à l'accusation selon laquelle Henri IV négocierait la paix avec les ligueurs et l'Espagne sans consulter la reine, il adopte un comportement aux antipodes de celui de Beauvoir et Duplessis. Ainsi, plutôt que de rappeler la solidarité religieuse qui unit les souverains ou brandir la menace de la monarchie universelle de Philippe II, l'ambassadeur extraordinaire met d'abord en avant des considérations davantage pragmatiques et politiques pour convaincre ses interlocuteurs¹⁶⁵.

Ainsi, si Sancy présente une certaine originalité parmi les diplomates protestants au service du roi de France, ceux qui ont été amenés à exercer dans les premières années du règne mouvementé de Henri IV présentent la particularité de superposer pleinement leur engagement pour le parti réformé avec le service de l'État. S'ils apportent au monarque une pratique diplomatique aussi zélée qu'efficace auprès de ses alliés protestants, leur ardeur à défendre leur maître peut également être impacté par les déboires de ce dernier, ainsi que par son ouverture à l'influence de ses conseillers catholiques.

2. Conserver l'engagement des alliés dans la durée

L'année 1592 démarre sous de mauvais auspices pour les ambassadeurs huguenots : outre le refus de la reine d'Angleterre d'envoyer des renforts à leur maître, plusieurs revers militaires successifs mettent à mal la position du Béarnais. Après avoir manqué d'être pris lors de la bataille d'Aumale en février 1592 par l'armée de secours menée par Parme et Mayenne¹⁶⁶, Henri IV est contraint de lever le siège de Rouen en avril. Un mois plus tard, le 23 mai, le prince des Dombes, qui menait l'armée royale renforcée par le contingent anglais en Bretagne, est écrasé par Mercœur et les Espagnols à Craon. En juillet, la tête du maréchal de Biron est emportée par un boulet lors du siège d'Épernay, le monarque perd subitement un de ses meilleurs capitaines. Dans le Languedoc, les ligueurs opposent également une farouche résistance à l'armée royale.

¹⁶⁵ Ainsi, il explique à Burghley qu'il ne croit pas en les prétextes de refus de la reine et lui explique pourquoi elle a tout intérêt à aider Henri IV : « Pardonnez moi si Je interprete la responce que vous nous faistes hier a bon refus, je ne la puis juger aultre, Car si vous croyez que la paix fut ancienne et arrestée comme vous nous le dictes vous n'auriez point besoing de diférer vostre résolution jusques à ce que vous en fussiez plus amplement esclaires, et auriez très beau moyen de vous venger du tort que le Roi auroit fait ladite paix sans le bon Conseil et advis de la Roine, de qui Il a receu tant de garde et de faveurs, et vous acqueris par mesme moyen grande louange par toute la Chrestienté sans vous deslier en lui accordant tout ce qu'il vous demande, parce que si la paix est, vous auriez tousjours bon sujet de retenir vos secours, et ne les point faire passer plus outre, et auriez néantmoins cest advantage de pouvoir blasmer ceste paix si elle ne vous sembloit bonne faisant comme j'ai dict entendre à tous le monde le tort qu'auroit le Roi d'avoir resolu ladite paix sans l'advis de la Roine qui l'auroit si avant secouru et auroit encore esté preste de le faire ». *Sancy to Burghley*, 23 juin/3 juillet 1592, The National Archives, SP 78/28 : 1592 May-July, f. 193.

¹⁶⁶ Au cours d'une reconnaissance imprudente durant laquelle il rencontre l'armée de Farnèse largement en état d'infériorité numérique. Henri IV est blessé durant l'escarmouche, ce qui fait subitement craindre à ses partisans la décapitation du parti huguenot si le roi venait à mourir au combat.

a. *Face aux perspectives de paix, remobiliser les alliés*

Le roi ne parvenant pas à réduire militairement ses ennemis, la question des négociations de paix avec Mayenne revient sur le devant de la scène. Jamais réellement interrompues, les tractations avaient d'abord échoué en 1590 en achoppant sur la question de la conversion du roi¹⁶⁷. En mars-avril 1592, cette problématique ne peut plus être ignorée par le monarque, et Philippe Duplessis-Mornay, qui négocie au nom de son maître avec Villeroy, accepte de l'aborder. Il encourage ainsi le Béarnais à répondre aux sollicitations des ligueurs en ce sens, en leur promettant, par « l'expédient » du 4 avril, de recevoir une instruction religieuse, sans pour autant garantir que celle-ci déboucherait sur sa conversion¹⁶⁸. Le refus de l'Angleterre de poursuivre l'engagement financier et militaire en faveur de Henri IV pousse ainsi Mornay à réorienter sa stratégie : puisque l'écrasement militaire des ligueurs est impossible, il s'agit de sauver l'essentiel, en repoussant au maximum la conversion du roi, puis en faisant glisser la lutte contre les sujets rebelles vers un affrontement direct contre la puissance espagnole, par lequel il espère unir tous les Français¹⁶⁹. En manœuvrant de la sorte, il souhaite faire passer au second plan la question de la confession du Béarnais¹⁷⁰. Parallèlement, la situation des huguenots du royaume ne s'est pas fondamentalement améliorée depuis l'été 1589 : les traités imposés par les ligueurs à Henri III en 1585 et 1588 n'ont pas été remis en cause par son avènement et sa promesse d'abjuration, prononcée le 4 août 1589 afin de rassurer les catholiques modérés, ne peut qu'inquiéter ses sujets réformés. Si l'édit de Mantes, promulgué le 4 juillet 1591, rétablit les dispositions de l'édit de Poitiers, son application reste difficile et n'améliore que peu la condition des huguenots.

L'espoir d'un conflit ouvert avec le roi catholique qui réunirait les sujets de toutes confessions, vieille thématique diplomatique huguenote¹⁷¹, est ainsi transmis aux ambassadeurs protestants, qui

¹⁶⁷ Chaque camp a alors peu d'intérêt à une trêve : Henri IV espère encore un secours décisif des alliés, tandis que Mayenne craint qu'une interruption des combats ne démobilise les ligueurs. Par ailleurs, Henri IV venant juste de remporter la bataille d'Ivry, la nécessité de faire ces concessions n'était alors pas impérieuse.

¹⁶⁸ Cette attitude est justifiée par Mornay par le fait que promettre de se convertir par avance sans réelle connaissance de la religion catholique, « sentirait plutôt son athéiste que son catholique », et montrerait « qu'il ne [font] aucune différence entre aller à la messe du soir au lendemain sans instruction ». Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, « Apologie et discours de monsieur de Villeroy, pour monstrier la peine qu'il a pris de faire la paix entre le roy et M. de Mayenne, et de sa continuelle poursuite à la pacification de nos misérables troubles », dans M. Petitot, *Mémoires d'Etat, Collection complète des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, tome 44, Paris, 1824, p. 261.

¹⁶⁹ Si Philippe II fournit alors une aide financière et militaire à Mayenne depuis les Pays-Bas ainsi qu'à Mercœur en Bretagne, les royaumes de France et d'Espagne ne sont pas officiellement en guerre.

¹⁷⁰ Hugues Daussy, *Les Huguenots et le roi...*, op. cit., p. 457-458.

¹⁷¹ Cette option était particulièrement développée dans les milieux réformés à la veille de la première guerre de Religion, puis peu avant le massacre de la Saint-Barthélemy.

sont chargés de maintenir les alliances avec « les bons voisins »¹⁷², en dépit des négociations en cours. À Buzenval, il demande d'exposer aux Néerlandais les bénéfices que ces derniers pourraient retirer si la France venait à faire la paix avec les Ligueurs pour concentrer toutes ses forces contre le monarque catholique :

Nous traictons avec ceulx de la Ligue seulement, non avec l'Espagnol, qui les assiste ; au contraire, les en distrayons, *ipso jure*, et les en rendons ennemis, en conséquence, à l'advenir. Je tiens donc que cela mesmes ne leur peult faire que au bien, veu qu'alors nous aurons plus de moyen d'assaillir l'espagnol en ses propres pays¹⁷³, plus de les secourir [les Provinces-Unies] contre lui [le roi d'Espagne] ; veu qu'alors nous lui pourrons *in ipsis visceribus cu[ra]re tormina*¹⁷⁴ dont il se présente de belles occasions, et en Italie et en Espagne, qu'en l'estât ne nous sommes, nous en voulions, debvons ni pouvons employer, pour n'esmouvoir inutilement ce que nous ne pouvons suffisamment purger. Ce que je pense que vous devés sourdement faire entendre, et sans esclat, si on vous parle de ce traicté ; car si cela estoit dict si hault que l'Espagnol l'entendist, il nous rendroit les choses plus difficiles, par la profusion de ses deniers.¹⁷⁵

L'argument que doit développer le diplomate auprès des Néerlandais, que pourraient inquiéter les tractations en cours, correspond bien à la réalité de ce que Mornay projette pour la jeune République. Buzenval, qui est installé officiellement comme ambassadeur ordinaire à La Haye quelques semaines après cette missive avec le plein soutien de Mornay¹⁷⁶, s'est en effet vu préconiser par le conseiller du Béarnais une mission très claire : « fortifier la dignité des estats qui importe à la nostre ; car il fault que cest estat (les Provinces-Unies) demeure soubverain, et quand il n'y seroit encores formé, qu'on lui donne l'envie et le moyen de l'estre »¹⁷⁷. Les intérêts des deux puissances sont alors en effet intimement intriqués : Henri IV a besoin de l'aide de ses « très chers et bons amis »¹⁷⁸ alors qu'il assiège Rouen, tandis que les Néerlandais ont tout intérêt à ce que le roi de

¹⁷² *Lettre de Monsieur Duplessis à Monsieur de Beauvoir*, Gisors, 26 mai 1592, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, op. cit., tome 5, p. 338.

¹⁷³ Mornay fait ici implicitement référence aux Pays-Bas.

¹⁷⁴ « Calmer les douleurs dans les entrailles mêmes ».

¹⁷⁵ *Lettre de Monsieur Duplessis à Monsieur de Buzenval*, Mantes, 18 avril 1592, dans *ibid.*, p. 303-304.

¹⁷⁶ Mornay lui annonce l'envoi de sa dignité d'ambassadeur ordinaire le 16 mai, mais il remplissait déjà ce rôle sans fonction officielle de manière discontinue depuis plusieurs années. *Lettre à Monsieur de Buzenval*, 16 mai 1592, dans *ibid.*, p. 336. Duplessis-Mornay avait d'ailleurs appuyé auprès de Revol les demandes de Buzenval qui désirait prendre le poste d'ambassadeur ordinaire à La Haye : « M. de Buzenval me prie de ramentevoir ces affaires. C'est de l'auctoriser par de là en qualité d'ambassadeur, et de lui donner moyen d'entretenir ceste qualité. Le premier point utile à mon advis au service du roi, parce qu'il importe de donner courage aux estats, et que leur dignité sert à la nostre ; joinct que tous les voisins commencent à traicter avec eulx, comme avec ung estat formé, et qu'il nous importe, quand bien il ne le desireroit, qu'il le devienne. L'autre certes très pressé, parce qu'il y a long temps qu'on ne lui a envoyé argent, et qu'il ne sçait d'où en tirer en ung pays cher et subject à despense, où nous avons besoing de reluire, et d'où tous les jours nous tirons des utilités évidentes, et avec peu de cérémonie ». *Lettre à Monsieur de Revol, secrétaire d'estat*, Mantes, 13 mars 1592, dans *ibid.*, p. 336.

¹⁷⁷ *Lettre de Monsieur Duplessis à Monsieur de Beauvoir*, Gisors, 26 mai 1592, dans *ibid.*, p. 338.

¹⁷⁸ Henri IV compte notamment sur les troupes et l'argent néerlandais pour l'aider durant le siège de Rouen : « Nous avons bien voulu vous escrire la présente pour vous prier nous vouloir faire ce plaisir de nous continuer le secours de vos

France continue à divertir le duc de Parme de leurs affaires. À l'ambassadeur du roi à Londres, Duplessis-Mornay fait également part des négociations en cours, afin qu'il puisse maintenir la reine dans de bonnes dispositions pour fournir à Henri IV les troupes nécessaires à la réduction de Rouen :

Le duc de Parme s'est retiré, après quelques affronts ; mais laissant son fils avec partie de ses forces, et arrhes, mesme de son retour, oultre ce qu'il a laissé garnison d'estrangers à Paris, pour y fortifier les cantons : cela doibt exhorter les bons voisins à accorder à sa majesté ung secours continuel, puisque le roi d'Espagne perpétue ainsi le sien sans interruption : à quoi je sçais bien, monsieur, que vous n'obmettez aulcune providence, diligence ni dextérité.¹⁷⁹

Outre Beauvoir, chargé de relayer sa parole à la Cour de Londres, Duplessis-Mornay avait également fait parvenir ses conclusions à Burghley, présentant la paix avec les ligueurs comme potentiellement avantageuse pour l'Angleterre, contrairement à ce que représenterait une paix séparée franco-espagnole¹⁸⁰. En effet, en dépit de l'échec relatif de la mission diplomatique du début de l'année 1592, l'ambassadeur résident n'a pas abandonné ses tractations pour amener Élisabeth à soutenir son maître, dont il déclare que « l'estat [...] s'en va ruiné s'il n'est promptement secouru »¹⁸¹. Il utilise volontiers l'intercession du grand trésorier, qu'il sait favorable à l'alliance française, pour atteindre l'oreille de la souveraine¹⁸². Toutefois, à partir de la fin du mois de mai, Beauvoir doit composer avec les conséquences du désastre de Craon, survenu le 23 mai. La reine, qui enrage d'avoir perdu en quelques instants l'essentiel de ses troupes en Bretagne, accuse l'incompétence du commandement français¹⁸³. Les pertes les plus lourdes de la bataille concernent en effet le corps anglais, qui voit disparaître, selon les estimations, un à deux tiers de ses effectifs¹⁸⁴.

troupes et navires qui sont ici, jusques à ce que nous ayons la fin de ceste entreprinse d'une façon ou d'aultre, que nous espérons que Dieu rendra si heureuse pour nous, que la victoire nous en demeurera, à l'advantage de nos affaires et contentement de nos amis ». À *nos très chers et bons amys, les Seigneurs deputez et conseil des Estats Generaux des Provinces Unies des Pays-Bas*, Camp devant Rouen, 28 mars 1592, dans Henri IV, *Recueil des lettres...*, op. cit., tome 3, p. 598.

¹⁷⁹ *Lettre de Monsieur Duplessis à Monsieur de Beauvoir*, Gisors, 26 mai 1592, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, op. cit., tome 5, p. 338.

¹⁸⁰ « Quant au traicté d'Espagne par lequel le duc de Parme demandoit que l'Infante fust couronnée Roine de France a condition d'estre mariée à ung Prince de la nation, et que tous les Princes du sang fussent declarés inhabiles a succeder [...]. J'ai conféré tous haut ceste monstration avec monsieur l'Ambassadeur d'Angleterre lequel n'y recognoist point d'interest pour l'Angleterre au contraire de l'advantage pourveu que la paix ne se face qu'avec la Ligue de France, ou bien si l'on fait avec le Roi d'Espagne, que L'Angleterre y soit compris ». *M. du Plessis to Burghley from Mantes*, 10/20 avril 1592, The National Archives, SP 78/27 : 1592 Jan-Apr, f. 319.

¹⁸¹ *Beauvoir to Burghley*, 12 avril 1592, *ibid.*, f. 324.

¹⁸² *Beauvoir to Burghley*, 10 mai 1592, The National Archives, SP 78/28 : 1592 May-July, f. 29.

¹⁸³ Dirigée par Henri de Montpensier, prince des Dombes, l'armée française chargée de mettre le siège devant Craon compte 700 cavaliers, 3000 à 3500 hommes de pieds, elle est renforcée de 2200 soldats anglais et de 800 lansquenets. Boisdauphin et Mercœur chamboulent les troupes royales alors que celles-ci leur tournent le dos, se repliant vers un village voisin. Les royaux laissent leur artillerie sur le champ de bataille. Hervé Le Goff, « Chapitre II. L'internationalisation du conflit », dans *La Ligue en Bretagne...*, op. cit., § 170-191.

¹⁸⁴ Le bilan est d'autant plus lourd que les Espagnols, encore marqués par le souvenir de l'échec de l'Invincible Armada, ne font aucun quartier à leurs prisonniers anglais. *Ibid.*, § 190-191.

Aussitôt la nouvelle connue à Londres¹⁸⁵, le diplomate déplore le « grand desastre qui est annoncé en Bretagne »¹⁸⁶ et réclame une audience auprès de la reine¹⁸⁷. Si la teneur exacte de la défense de son maître qu'il présente alors à la souveraine n'est pas connue, elle peut être décelée à travers la missive que le représentant de Henri IV adresse à Burghley au lendemain de son entretien avec Élisabeth :

Si sans y pouvoir, le Roi abandonnoit le pays de Caux, si toute la Bretagne [...] s'en va totalement espagnole. Jugez Monsieur, mais je vous supplie jugés de bien tost si les pilotes de l'estat chrestien (vous en estois des principaux) doivent laisser emporter ce povre vaisseau tout entierement de tant et tant de rudes tempestes [...] qui de tous parts se presentent si est ce que l'Aeole¹⁸⁸ qui nous cause tant de bruis et fracassemens n'est esmeu ni poussé contre le Roi et la France d'autre vent que l'ambition et de la crainte, par ou l'on peut juger quand avec ces passions celle de la haine mortelle et de l'insatiable vengeance y seront convoités de quele force (Dieu les engardera), il taisteroit s'il pouvoit embraser l'Angleterre.¹⁸⁹

Élisabeth peut à juste titre se sentir flouée par Henri IV : le roi, accaparé par le siège de Rouen, n'a montré que peu d'intérêt pour la Bretagne, l'objectif-même de Craon qu'il a fixé à Montpensier ne se justifiant que dans le cadre de sa campagne de Normandie¹⁹⁰. La bataille est désastreuse pour les affaires du roi, les ligueurs s'emparant en quelques jours de plusieurs places du Maine telles que Laval, Château-Gontier, Sablé, Châteaugiron, Mayenne et Domfront : c'est l'accès même à la province rebelle qui se ferme subitement aux armées royales. Toutefois, la défaite est encore plus dommageable à la reine, pour qui elle matérialise clairement la menace de voir la province tomber complètement aux mains des Espagnols, leur ouvrant la voie vers l'invasion de l'Angleterre. Les réalités géostratégiques contraignent désormais la souveraine à quitter son attitude attentiste pour venir plus clairement en aide au Béarnais qui rechigne encore à reprendre la Bretagne. Dans ce contexte, les protestations d'amitié face à l'ennemi commun émises par Beauvoir, si elles vont dans le sens des intérêts de Londres, ne sont que de peu de poids face à la nécessité pour la reine de sécuriser de nouveau la province. Dès le début du mois de juin, elle prend ainsi la décision de dépêcher Henry Norreys à Caen avec de la poudre, de l'argent, des armes et des troupes destinés à empêcher les côtes bretonnes de devenir complètement espagnoles. Burghley, qui annonce l'envoi de ces renforts, déclare à Henry Unton, ambassadeur anglais en France, « je préfère voir Paris et Rouen rester aux mains des ennemis plutôt que de perdre la Bretagne »¹⁹¹. Le trésorier ne saurait énoncer

¹⁸⁵ Beauvoir y fait référence le 24 mai du calendrier julien, ce qui correspond au 3 juin du calendrier grégorien, soit dix jours après la bataille.

¹⁸⁶ *Beauvoir to Burghley*, 24 mai 1592, The National Archives, SP 78/28 : 1592 May-July, f. 66.

¹⁸⁷ *Beauvoir to Burghley*, 25 mai 1592, *ibid.*, f. 80.

¹⁸⁸ Éole, dieu des vents.

¹⁸⁹ *Beauvoir to Burghley*, 27 mai 1592, The National Archives, SP 78/28 : 1592 May-July, f. 83.

¹⁹⁰ Hervé Le Goff, « Chapitre II. L'internationalisation du conflit », dans *La Ligue en Bretagne...*, *op. cit.*, § 206-218.

¹⁹¹ *Ibid.*, p. 207.

plus clairement les divergences stratégiques qui opposent alors Élisabeth et le roi de France dans la guerre que les ambassadeurs huguenots tentent au maximum de présenter comme un effort commun contre un unique ennemi.

Au cours de l'été 1592, le poste diplomatique de Londres devient ainsi particulièrement central dans la mesure où, pour la première fois depuis l'accession au trône de France du Béarnais, les deux souverains sont placés sur un relatif pied d'égalité dans les négociations. En effet, si la menace espagnole sur la Bretagne n'arrange pas les affaires du roi de France, elle terrorise surtout Élisabeth et contribue à rééquilibrer le rapport de force entre les deux monarques, ce qui permet aux diplomates de se placer dans une réelle position de négociateurs davantage que de suppliants. Pour autant, la reine demeure méfiante après avoir eu vent des négociations entre Mornay et Villeroy, et utilise ce point pour ralentir son secours¹⁹² afin de contraindre le Béarnais à lui-même accélérer l'envoi de troupes dans le Maine. Henri IV quant à lui considère la Bretagne comme le problème prioritaire de l'Angleterre et ne cesse de chercher à convaincre Élisabeth de renforcer davantage son implication. Chacun espère ainsi, en temporisant, amener l'autre à presser son intervention. Si Sancy, envoyé pour l'occasion afin de réclamer l'envoi des troupes, se montre tranchant durant les négociations, énonçant clairement la réalité de la situation et les raisons pour lesquelles la souveraine ne peut abandonner son maître¹⁹³, Beauvoir ne se départit pas de son discours habituel, plaçant les deux monarques en position d'affrontement contre l'ennemi commun espagnol, et présentant les discussions de paix comme une simple ruse de ce dernier pour favoriser la division du camp protestant :

Vous cognoissez par lesdites lettres, qu'en nous parlant de paix l'on nous fait cruelle guerre, et que ce beau masque ne sert à nos ennemis qu'à couvrir mieux leurs mauvais desseings et mettre ung oreiller sous la teste des nostres, et de leurs amis, pour nous [...] endormir les ung après les autres. Ce n'est pas la premiere ruse italienne ou espagnole qui s'est pratiquée en France depuis peu de temps.¹⁹⁴

Si les deux diplomates finissent par reconnaître clairement l'existence des négociations qui ont eu lieu entre leur maître et les Ligueurs, ils s'emploient à ce que la reine « fut informée au vrai en quels termes estois ladite paix, avant il est porté par nostre Contract »¹⁹⁵. Par ailleurs, la reprise des hostilités contre les troupes de Mayenne que le roi assiège à Épernay, en Champagne, ainsi que le

¹⁹² *Beauvoir to Burghley*, 23 juin 1592, The National Archives, SP 78/28 : 1592 May-July, f. 190.

¹⁹³ Dès son arrivée, il rejette comme artifices diplomatiques les craintes d'Élisabeth concernant la paix que préparerait Henri IV avec Mayenne et l'Espagne. *Sancy to Burghley*, 23 juin/3 juillet 1592, *ibid.*, f. 193. Voir *supra* p. 294.

¹⁹⁴ *Beauvoir to Burghley*, 23 juin 1592, *ibid.*, f. 190.

¹⁹⁵ « Le siege d'Espernay et le retour de Monsieur du Plessis à Saumur que tout traité de paix est allé en fumée ». *Beauvoir and Sancy to Burghley*, 1^{er} juillet 1592, The National Archives, SP 78/28 : 1592 May-July, f. 237.

retour de Duplessis-Mornay à Saumur¹⁹⁶, sont autant d'arguments développés par les deux ambassadeurs pour lever cet obstacle placé par Élisabeth. Le temps presse alors pour les deux souverains : Henri IV, finalement inquiet des manœuvres de Mercœur en Basse-Bretagne¹⁹⁷, promet à la reine d'envoyer au plus vite le maréchal de Gontaut-Biron alors occupé à mener le siège d'Épernay. Il donne instruction à son représentant à Londres de faire avancer les négociation, en « remontrant à la Reine, ma bonne sœur, que le principal fruit du secours qu'il lui plaira envoyer gît en la célérité, et que le moyen de hâter le partement de mon cousin le maréchal de Biron pour s'y acheminer est de la résolution qu'elle y aura prise »¹⁹⁸. Toutefois, la mort subite de Biron le 9 juillet au cours des opérations qu'il menait, contraint le Béarnais à modifier ses plans et à retarder encore davantage le secours de la Bretagne, provoquant à nouveau l'agacement de la reine. Le choix du remplaçant pour mener l'armée royale en Bretagne est laissé à la discrétion de la souveraine, le roi déclarant vouloir faire « tousjours ce que je pourrai pour la rendre contente »¹⁹⁹. C'est finalement le maréchal d'Aumont, déjà présent dans le Maine, qui est désigné, mais il tarde à prendre son commandement et le manque de moyens à sa disposition l'amène à se perdre dans plusieurs sièges improductifs, avant qu'il ne prenne finalement Mayenne le 15 août. Face à ce nouveau retard dans les opérations, Beauvoir poursuit ses pressions sur le Conseil anglais pour apporter de l'aide à son maître, proposant par exemple un expédient pour que la reine envoie six à dix navires de guerre à Bordeaux plutôt que deux²⁰⁰. Il peut notamment compter sur le soutien de Robert Cecil, secrétaire d'État et fils de Burghley, tout acquis à l'idée de défendre la Bretagne pour sécuriser l'Angleterre²⁰¹. Dans le sillon de ses précédentes négociations, le diplomate continue de flatter la souveraine et de la présenter comme le seul espoir terrestre des bons sujets de Henri IV face aux menées de ses ennemis :

Davantage cest important affaire de la Bretagne demeure par ce moyen bien reculé, si ce n'est que Dieu y besongne extraordinairement ou que la clemence et compassion accoustumée de sa serenissime Majesté y apporte remede. C'est nostre seul refuge humain, c'est nostre port salutaire. Je la supplie, et vu monsieur que les sages politiques changent d'avis selon les nouvelles

¹⁹⁶ *Ibid.*

¹⁹⁷ « J'ai nouvelles que le duc de Mercure est descendu en la Basse-Bretagne avec intention d'attaquer Guingamp, qui m'est d'importance ». *Henri IV to Beauvoir*, La Fère, 27 juin/7 juillet, *ibid.*, f. 219.

¹⁹⁸ *Ibid.*

¹⁹⁹ C'est en tout cas ce qu'il laisse entendre à Beauvoir dans sa lettre du 10 juillet, annonçant le décès de Biron : « Je ne me suis point encore voulu resouldre qui je lui ferai succéder en la charge et commandement du dict pays ; et serai bien aise, ainsi que j'attends le principal secours de ceste province de la Roine ma bonne soeur, aussi de lui déférer de tant que de me comporter en cela par son avis, lequel je désire, en lui faisant entendre cest accident, que vous cherchiés d'apprendre d'elle si elle auroit pour ceste dicte charge plus tost acception de l'un que de l'autre : en quoi, comme en tout ce qui despendra de moi, je ferai tousjours ce que je pourrai pour la rendre contente. » *À Monsieur de Beauvoir*, Camp de Mareuil, 10 juillet 1592, dans *Henri IV, Recueil des lettres...*, *op. cit.*, tome 3, p. 645-646.

²⁰⁰ *Beauvoir to Burghley*, 2 août 1592, The National Archives, SP 78/29 : 1592 Aug-Dec, f. 35.

²⁰¹ *Beauvoir to Sir R. Cecil*, 27 juin/7 juillet, The National Archives, SP 78/28 : 1592 May-July, f. 308.

occurrences des affaires quand l'on ne peut se servir de la première navigation plus aisée et heureuse on se sort de la seconde quoi que plus difficile.²⁰²

Cet extrait est encore révélateur de la sincérité des convictions de Beauvoir : seul un diplomate de confession protestante peut adresser une telle supplique au grand trésorier en espérant qu'elle atteigne l'oreille de la souveraine. Ainsi, l'alliance anglaise mise à mal par les intérêts divergents des souverains demeure pour les huguenots une nécessité vitale pour espérer l'emporter dans l'affrontement qui se joue autour de la question de la confession du roi de France.

b. Poursuivre les levées en dépit des ouvertures avec la Ligue

Au début du mois de septembre 1592, la situation diplomatique en Angleterre semble s'être stabilisée pour Jean de La Fin : Élisabeth a accordé 4000 hommes payés de ses deniers, ainsi que de la poudre et des canons destinés à la Bretagne²⁰³. Ce succès diplomatique, obtenu par Sancy et Beauvoir est cependant au moins autant imputable aux considérations géopolitiques de la reine et de ses ministres, qu'aux talents de négociateurs des deux agents de Henri IV. Néanmoins, cette victoire est vite ternie par plusieurs événements qui placent à nouveau Beauvoir en position délicate. En septembre, Benjamin Aubery, seigneur Du Maurier, nouveau secrétaire du duc de Bouillon et également calviniste²⁰⁴, est envoyé à Londres pour porter le contrat établi durant l'été par les ambassadeurs et ratifié par le roi de France²⁰⁵. Sa venue est l'occasion pour lui d'apporter à Londres de la part de son maître des nouvelles peu réjouissantes au sujet la Religion. Le maréchal se montre en effet très inquiet des récents revers subis par Henri IV qui mettent en péril la victoire du parti huguenot, il charge Beauvoir et Du Maurier de transmettre ses angoisses²⁰⁶ et s'en ouvre directement à Burghley :

Maintenant, Monsieur, que la maladie continuë et s'augmente, ainsi que vous entendrez par Monsieur l'Ambassadeur et par le S^r Du Maurier, la continuation et augmentation des remedes est très necessaire, en estant le besoin plus sensible à ceux qui portent le mal, et qui en voient le péril, que cete lettre ne le peut exprimer : C'est pourquoi je ne l'allongerai que d'une affectionnée priere que le Roi mon maistre et ce qui lui reste que François vous font avec lui, de leur vouloir procurer tous bons offices auprès de sa serenissime Majesté ne trouvant ressource d'esperoir qu'en la faveur

²⁰² *Beauvoir to Burghley*, 10 août 1592, The National Archives, SP 78/29 : 1592 Aug-Dec, f. 35.

²⁰³ *Henri IV ratification of contract passed in June between MM. Beauvoir and Sancy*, 4 septembre 1592, *ibid.*, f. 78.

²⁰⁴ Aubery Du Maurier avait été au service de Philippe Duplessis-Mornay depuis 1589. Il passe au service du duc de Bouillon le 1^{er} juin 1592. Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, *op. cit.*, p. 21.

²⁰⁵ *Monsieur Du Maurier to Burghley*, 16/26 septembre 1592, The National Archives, SP 78/29 : 1592 Aug-Dec, f. 65.

²⁰⁶ Beauvoir ne manquera pas de le faire. *Beauvoir to Burghley*, 25 octobre 1592, *ibid.*, f. 254.

de ses assistances moyennant lesquelles l'ambition Hespagnole qui ne se roidit et la revolte qu'elle suscite de plus en plus ne parviendront pas ou elles pensent.²⁰⁷

Pour le second chef du parti protestant en France, le rôle de l'Angleterre est clair et vient appuyer la parole que l'ambassadeur résident porte à Londres depuis trois années : sans le « remède » apporté par Élisabeth, la « maladie » risque d'emporter le corps du royaume. Le poids de la voix de Bouillon n'est pas négligeable à Londres, le chef de guerre est respecté et son avis est écouté avec attention, particulièrement depuis son dernier passage l'année précédente. Outre ces avis inquiétants de France, la nouvelle de l'écrasement final du corps de troupes anglais rescapé de Craon arrive à Beauvoir au début du mois d'octobre. Le détachement de 600 hommes, livré à lui-même, a été décimé par le seigneur de Boisdauphin le 1^{er} octobre. Une fois encore, la reine ne peut qu'enrager de ce revers, aggravé par le fait que les prisonniers ont été pour la plupart massacrés contre la parole donnée²⁰⁸. Comme après Craon, l'ambassadeur résident ne peut que déclarer l'amitié du roi de France et repousser les accusations de négligence dont celui-ci fait l'objet. « Je vous proteste devant Dieu que j'en suis aultant fashé, que si elle estoit arrivée aux François », écrit-il ainsi à Burghley quelques jours après le « malheur arrivé à nos Anglois »²⁰⁹. Étant donné la complicité du diplomate avec son correspondant, ainsi que son ardeur à lier les deux royaumes depuis trois ans, il apparaît difficile de douter de la sincérité de son affliction en cette circonstance. L'affaire tombe alors d'autant plus mal que Henri IV continue à demander à son agent d'obtenir de l'aide de la souveraine : le même mois, il réclame qu'il rouvre un dossier qui avait été délaissé depuis l'année précédente. En 1591, Élisabeth avait accordé à François de Coligny de pouvoir transporter d'Angleterre trente ou quarante canons de fer, mais sa mort avait mis la requête en pause. Beauvoir est ainsi chargé de relancer le projet, auquel Henri IV l'adjoint personnellement en vertu de ses liens avec la famille Coligny, dont il était proche en tant que membre éminent du parti huguenot²¹⁰. Parallèlement, les troupes promises par la souveraine destinées à combattre en Bretagne peinent à se réunir, Norreys traversant la Manche et faisant finalement prendre garnison à ses troupes à Granville le 16 novembre. Ses forces se montent alors à 2700 hommes, loin des 4000 initialement prévus²¹¹, en

²⁰⁷ *Duke of Bouillon to Burghley*, septembre 1592, *ibid.*, f. 168.

²⁰⁸ Hervé Le Goff, « Chapitre II. L'internationalisation du conflit », dans *La Ligue en Bretagne...*, *op. cit.*, § 213-215.

²⁰⁹ *Beauvoir to Burghley*, 8 octobre 1592, The National Archives, SP 78/29 : 1592 Aug-Dec, f. 198.

²¹⁰ « Vous priant vous employer de nouveau en cest affaire, et n'oublier rien de tout ce que vous estimez pouvoir servir à y condescendre la Roine madame ma bonne sœur, à qui j'en avois aussi escrit par ma premiere despesche, ce que je croi suffira, Or je vous recommande cet affaire tant plus instamment qu'il y va en cela de mon service, encore que j'estime que la mémoire que vous avez des mérites de cete maison, et de votre amitié avec le grand-père et le père, des enfans qui esperent ce bon assis de vous, vous y convieront assez ». *Henri IV to Beauvoir*, 22 octobre/1^{er} novembre 1592, The National Archives, SP 78/29 : 1592 Aug-Dec, f. 254.

²¹¹ Hervé Le Goff, « Chapitre II. L'internationalisation du conflit », dans *La Ligue en Bretagne...*, *op. cit.*, § 246-247.

dépit des supplications répétées de Beauvoir qui ne peut que vainement réclamer qu'« Au nom de Dieu [...], que sa Serenissime Majesté apprehende les grands dangers qui nous menassent »²¹².

Durant les mois qui suivent, l'ambassadeur à Londres déploie tout son art pour convaincre le gouvernement anglais de renforcer sa présence en France. La menace de l'élection d'un nouveau roi par les états généraux de la Ligue, convoqués en décembre 1592 par Mayenne, renforce ses supplications à venir en aide à Henri IV. « Le Roi d'Espagne, son ambition [...] pourveioie à la Ruine totale de la France, qui n'a aultre base ni fondement pour se soustenir que la grace de Dieu, en le secours qui lui peult venir d'ici »²¹³, assène encore le diplomate dans une lettre à Burghley le 12 décembre. Toutefois, ses efforts se heurtent à l'inflexibilité de la souveraine qui n'est « nullement disposée de m'accorder une seulle des demandes »²¹⁴. La mort d'Alexandre Farnèse, duc de Parme, dans la nuit du 2 au 3 décembre, atténue la pression espagnole sur le nord de la France, mais elle constitue également pour Élisabeth I^{ère} une raison supplémentaire de dénier toute aide supplémentaire à son allié. À la fin du mois, l'audience de l'ambassadeur auprès d'elle se solde ainsi par un nouveau refus net de tout nouvel engagement. Dans une missive au grand trésorier, Beauvoir relate cette entrevue avec la reine, puis se lamente des conséquences qu'une telle attitude aura sur les affaires de France :

Je vous dict Monsieur, encore une fois, deux fois, et trois fois, et le devoir davantage si je ne craignoit de vous estre importun, que le Roi se trouvera accablé. [...] la necessité le pourra bien amener à des conditions si iniques et intollérables, qu'il sera contrainct de quicter la partie car il n'appartient qu'a Dieu de faire quelque chose de rien. La Roine veult qu'il prenne Paris : Mais dictes moi je vous supplie, est à bon chat qui se prend sans mitaines ? Il fault des forces de par Dieu, Il fault des forces. Il n'a plus que deux mil Suisses, ce n'est pas pour faire un corps ferme ni suffisant pour s'opposer a ce qui peult venir des pays bas, et encore qu'il n'en vinst mille force, comme la Roine l'estime (sa bonté me le pardonne, je ne me suis accordé avec elle en cela, Car la mort du duc de Parme na pas enveloppé avec soi celle du Roi d'Hespagne, de son Conseil, ni de ses forces, et moins son insatiable ambition). Si ne suffist il pas pour attacquer Paris non pas quasi la moindre bicoque du Royaume de France. Cela ne suffist pas aussi pour encourager nos papistes, lesquels voyant si peu de corps d'infanterie indubitablement craindront de venir en l'armée ; Mais si une fois ils veoient que ceste princesse à tousjours le soing accoustumé du Roi, Il n'y a point de doute qu'ils n'y courent tous comme au feu de leur propre maison. Pensez-y Monsieur, pensez-y pour l'honneur de Dieu, et passés le tous par l'allambic de vostre grande prudence, et après jugez *Quid agendum*²¹⁵.²¹⁶

²¹² Beauvoir to Burghley, 11 novembre 1592, The National Archives, SP 78/29 : 1592 Aug-Dec, f. 306.

²¹³ Beauvoir to Burghley, 12 décembre 1592, *ibid.*, f 379.

²¹⁴ Beauvoir to Burghley, 25 décembre 1592, *ibid.*, f 394.

²¹⁵ « Jugez quoi faire ».

²¹⁶ *Ibid.*

Il faut croire que cette longue supplique atteint son objectif : le mois suivant, la reine signale sa volonté d'envoyer en France des hommes supplémentaires, afin notamment de compléter les effectifs de Norreys pour les amener au nombre de 4000. Dans une lettre datée de la fin du mois, Beauvoir salue cette décision et adresse à Burghley « une grande louange pour les prudents avis, conseils, et bonne volonté [...] au bien de nos affaires », ajoutant qu'il « n'oserait prendre la hardiesse d'en supplier encores bon soin sadite Serenissime Majeté ne desirant rien moins que lui este ou donner subject aulcun de fascherie ». Visiblement rassuré et fatigué de ses tractations diplomatiques, le diplomate déclare se remettre « à ce qu'il (Élizabeth) lui plaira par la grande prudence aidée de vostre bon avis et conseils ci ordonnés²¹⁷ ». L'ardeur dont Beauvoir fait preuve dans le cadre de ses négociations et les résultats qu'il en obtient sont alors loin d'être négligeables pour la cause du roi et du parti huguenot. En effet, l'étude de la correspondance de Philippe Canaye de Fresnes, alors à Strasbourg, révèle que celui-ci tient en haute estime son collègue de Londres, juge sa parole efficace auprès de la souveraine et ne manque pas de le féliciter pour ses succès diplomatiques :

Monsieur, à mon retour de Nuremberg j'ay receu les vostres du 20 febvrier 6, 13 et 16 mars qui ne me donnent que toute occasion de louer Dieu des bons et grands effects que vostre prudence produit journellement pour le bien public et le Salut de la France.²¹⁸

Canaye est alors d'autant plus admiratif du travail de Beauvoir que ses propres levées, à Strasbourg, piétinent. Toutefois, la correspondance du seigneur de Fresnes avec Buzenval révèle également les limites de la portée de l'action de l'ambassadeur à Londres. Dans une missive du 20 janvier 1593, Canaye développe ainsi à Buzenval toute l'étendue des difficultés rencontrées par Beauvoir à son poste, son désespoir de ne pouvoir faire davantage pour la cause, mais également, plus étonnamment, son désir de revenir en France :

Si Monsieur de Beauvoir attend que Vulcain ou Mercure le delie de ce Caucase où il est attaché avec tant de milliers de clous, je croi qu'il n'est pas près de revoir la France : aussi me mande il que ce ne peu estre qu'au moyen de Mars.²¹⁹

²¹⁷ *Beauvoir to Burghley*, 29 janvier 1593, The National Archives, SP 78/30 : 1593 Jan-Apr, f 42.

²¹⁸ *Lettre de Philippe de Fresne Canaye à Monsieur de Beauvoir*, 26 mars 1593, BNF FF 23523, f. 118.

²¹⁹ Si la métaphore du Caucase est limpide, la signification des divinités convoquées ici est nettement plus obscure. Faut-il y voir la personnification des fonctions que le diplomate est amené à exercer dans le cadre de ses différentes missions ? Vulcain pourrait symboliser l'aide que l'Angleterre apporte en hommes et matériel, Mercure les questions commerciales et la défense des Français que Beauvoir doit régler. Mars enfin, représenterait la guerre, que Henri IV pourrait lancer officiellement contre l'Espagne. Il semble toutefois que ces noms soient des codes désignant des acteurs réels comme les souverains d'Europe ou des États. On retrouve cette pratique dans certaines correspondances diplomatiques telles que celle de Buzenval ou Aubery Du Maurier aux Provinces-Unies. *Lettre de Philippe de Fresne Canaye à Monsieur de Buzenval*, [20] janvier 1593, *ibid.*, f. 98.

L'étude de l'action des ambassadeurs en Angleterre durant les trois années et demi qui précèdent l'annonce de la conversion du roi permettent d'établir l'importance de ce poste pour le roi de France dans son affrontement avec les ligueurs et l'Espagne. Les différents diplomates qui s'y sont succédés, Bouillon, Réaux, Sancy, Duplessis-Mornay, Aubery Du Maurier, mais surtout Beauvoir-la-Nocle, ont tous mis en avant, à des degrés divers, la nécessité pour la reine de soutenir le combat de Henri IV. Pour la plupart d'entre eux, la dimension religieuse était une donnée fondamentale, inscrite au cœur de leur manière de négocier : le triomphe du parti huguenot ne pouvait passer que par le soutien indéfectible de l'Angleterre au roi de France.

III. Les diplomates huguenots face aux revers

Les difficultés à soumettre la Ligue conjuguées aux défections des alliés entraînent rapidement des désillusions parmi les diplomates réformés, qui ne peuvent que constater que la perspective d'une victoire de la Religion en France devient illusoire. En dépit de leurs craintes face à un rapport de force toujours plus en leur défaveur dans le royaume, les agents poursuivent leurs efforts au service de la Couronne et des intérêts de leurs coreligionnaires. Lorsque le bruit de la décision de Henri IV de finalement se convertir à la foi catholique arrive aux oreilles des ambassadeurs protestants, au cours du printemps 1593, c'est tout le réseau qui se mobilise alors pour tenter de conjurer cette sombre perspective, sous l'égide du duc de Bouillon et de Philippe Duplessis-Mornay.

1. Un engagement inébranlable

Jusqu'en 1592, la correspondance des diplomates réformés mêlait tout à la fois l'enthousiasme de constater les victoires militaires de leur maître sur la Ligue, les espoirs d'obtenir de l'aide des puissances alliées et les inquiétudes face à l'influence des grands seigneurs catholiques du Conseil du roi. L'échec de la mission de Duplessis-Mornay à Londres, combiné à l'incapacité du monarque à réduire les ligueurs par la force, marquent une rupture. Durant l'année 1592, les échanges entre les ambassadeurs ainsi que leurs négociations sont teintés par un pessimisme accru face aux difficultés que présente pour eux la situation intérieure française. Dès la fin piteuse des tractations de Duplessis-Mornay avec la reine d'Angleterre, ce dernier ainsi que Beauvoir sombrent dans un abattement soudain, redoutant de voir la fin de leurs espoirs d'un royaume triomphant de ses rebelles avec l'aide de ses alliés protestants. Au début du mois de janvier, Mornay ne peut que se lamenter devant Burghley et « supplier Dieu qu'il [...] plaise encliner Sa Majesté par son Saint Esprit aux plus

salutaires conseils »²²⁰, ce à quoi le grand trésorier lui répond qu'il est « troublé en [son] esprit, en ce que vous partissiez d'ici malsatisfait ». Le Seigneur seul étant en mesure de changer les cœurs, il lui conseille ainsi de placer toute sa confiance en Dieu et d'attendre son intervention²²¹. Il faut croire que ces paroles de Burghley furent bien entendues par le conseiller de Henri IV puisque, constatant l'échec de sa mission, il tient à son tour les mêmes propos à Beauvoir. Il le rassure ainsi en plaçant la destinée toute entière du royaume de France entre les mains de Dieu, qui souhaiterait laisser la France se libérer seule du joug ligueur, sans recevoir d'aide extérieure autre que la sienne :

Je conclus en mon esprit que Dieu veult faire tout seul ; que seul il veult establir le roi, comme seul il l'a appelé au royaulme ; qu'il veult faire avec peu ce que nous ne conseillerions qu'avec beaucoup ; et qu'après tant de misères, il fera miséricorde à nostre povre estât, et le choisira (et lors malheur peult estre aulx aultres) pour retraicte de son Eglise à son tour, port des affligés, et habitacle à soi mesmes. Or, je sçais, monsieur, que vous dirés ainsi soit il.²²²

Dans sa lettre adressée à Burghley le 10 février, alors qu'il supplie ce dernier de venir en aide à son maître, Beauvoir à son tour en appelle à la puissance divine, afin de se substituer aux renforts que les Anglais refusent d'accorder à Henri IV :

Dieu y vueille pourveoir par sa bonté, puisque les hommes qui le peuvent ne le vueillent pas faire : pardonnés à ma liberté d'escrire, car ceste ci est escrite en amertume d'esprit. [...] Je scai bien que ce pauvre prince ne cessera jamais de s'essayer a bien faire jusques a ce qu'il soit accablé & demeuré du tout soubs le fais alors nous pleurerons & il ne fera pas temps son jour.²²³

Cette rhétorique, destinée d'abord à convaincre le trésorier d'Angleterre de pousser la reine à reconsidérer sa position, n'en reflète pas moins l'inquiétude réelle des huguenots de l'entourage du roi, qui se fait plus forte au fil de l'année tandis que s'accumulent les revers. Duplessis-Mornay devient alors le correspondant attitré des diplomates tourmentés par la situation intérieure de la France, ainsi que par les rapports de force qui se jouent autour de lui. En Allemagne, Philippe Canaye, seigneur de Fresnes, lui fait ainsi part de ses craintes durant l'automne. Dans les premières lignes d'une de ses lettres, il se plaint que l'absence de Mornay de la Cour l'empêche de le tenir si souvent averti des affaires germaniques comme il le désirerait, « tant pour l'acquit de mon devoir que pour estre favorisé de vos bons advis, conseils et auctorité en la direction de ce que j'ai en la

²²⁰ *Monsieur du Plessis to Burghley*, 3 janvier 1592, The National Archives, SP 78/27 : 1592 Jan-Apr, f. 17.

²²¹ « Et ainsi, me reposant sur la bonne volonté de Dieu, il convient que vous et moi attendions son bon plaisir ». *Burghley to Monsieur du Plessis*, 4 janvier 1592, The National Archives, *ibid.*, f. 20.

²²² *Lettre de Monsieur Duplessis à Monsieur de Beauvoir*, 1^{er} février 1592, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 5, p. 190.

²²³ *Beauvoir to Burghley*, 10 février 1592, The National Archives, SP 78/27 : 1592 Jan-Apr, f. 135.

charge du service de Sa Majesté »²²⁴. Cette phrase est éclairante concernant le rôle qui est alors dévolu au conseiller du Béarnais par les ambassadeurs huguenots présents à l'étranger : celui-ci est tenu pour la tête pensante du réseau, chargé de faire coïncider les exigences diplomatiques du roi avec les intérêts de la vraie Religion. Alors à Francfort pour mener des levées de troupes, Canaye voit la cause du roi de France désormais délaissée par les princes protestants, qui reprochent au monarque ses récentes ouvertures en faveur des catholiques. L'agent désespère ainsi que les aspirations à une union internationale des souverains protestants européens, caressée de longue date par le parti navarrais, se soient finalement délitées au point que les plus sûrs alliés du parti huguenot prennent le risque de voir le royaume de France basculer dans l'escarcelle catholique :

J'ai eu ce malheur que presque en mesme temps que je suis demeuré seul par deça, Dieu nous a osté nos principaux amis et combien qu'il ait substitué d'autres en leur place, si est que les difficultés ou ils se trouvent eux memes nous rendent presque leur bonne volonté inutile. La Religion qui vouloit estre le lieu de nostre union, a formé une telle division entre nous que c'est chose incroyable a qui ne l'a veu. Le zele est tellement estaint en ceux memes qui demeurent des nostres qu'il n'y a rien qui les puisse emouvoir a nous bien faire que leur propre commodité. Ceux qui par le passé se sont unis très volontaires et affirmés en nostre endroit sont tellement espusés et ruinés qu'ils font peur à ceux qui autrement seroient disposés à suivre leurs traces.²²⁵

L'agent s'ouvre également de sa situation à Théodore de Bèze, à qui il déclare, pessimiste, que « notre miserable France » semble « s'acheminer à grands pas à sa totale ruine, si Dieu ne la retient miraculeusement ». Retardé dans sa mission par l'inopinée guerre des évêques survenue à Strasbourg²²⁶, il désespère qu'en vain « on cherche secours dehors quand tout le dedans est pourri ». Depuis l'Allemagne, Canaye de Fresnes ne perd pour autant rien de son énergie. Infatigable combattant de l'Évangile, il espère toujours « quelque delivrance extraordinaire » de la main de Dieu, « puisque tous moyens semblent defaillir »²²⁷. L'agent cultive une correspondance régulière

²²⁴ *Lettre à Monsieur du Plessis*, 22 octobre 1592, BNF FF 23523, *Recueil de lettres et de pièces écrites ou reçues par Philippe de Fresne Canaye, ambassadeur en Allemagne, à Venise, etc. (1590-1606)*, f. 48. Dès le mois de septembre 1591, la mauvaise volonté des princes allemands ainsi que le licenciement par Turenne de deux régiments réunis à Strasbourg faute de pouvoir payer leur solde, avaient déjà entamé son enthousiasme : « Osté le masque, il faut recognoistre que nous n'avons ni forces ni moyens quelconques qui nous puissent promettre une prompte delivrance, et que si nous n'elevons nos yeux au ciel, nous ne sçaurions rien apercevoir en terre. » *Philippe de Fresne-Canaye à Bèze, Francfort*, 20/3 septembre 1591, dans Théodore de Bèze, *Correspondance de Théodore de Bèze, Tome XXXII...*, *op. cit.*, p. 165.

²²⁵ *Lettre à Monsieur du Plessis*, 22 octobre 1592, BNF FF 23523, f. 48.

²²⁶ La « guerre des évêques » débute à Strasbourg en 1592 après la mort de l'évêque Jean de Manderscheid, la France soutient le candidat luthérien, Jean-Georges de Jägerndorf, contre le catholique cardinal de Lorraine.

²²⁷ « Nous avons lassé et espusé les bonnes volontés de tous nos amis, et si pour cela n'en sommes pas mieux. Nos ennemis s'unissent et renforcent tous les jours, et entre nous il n'y a que foiblesse et discord. Mais quoi que tout ce que je vois ne me presente que ruine et desespoir, si ne peut-il entrer en mon cœur que Dieu nous ait si miraculeusement soustenus jusques ici, qu'il ait appelé Sa Majesté par une voie si inesperée à la succession de la Couronne, qu'il l'ait preservé de tant et tant de sortes de perils, pour l'abandonner enfin et tout ce juste parti. ». Théodore de Bèze,

avec ses collègues Beauvoir et Buzenval afin de défendre la cause commune. S'il affiche un profond respect pour le premier, dont il loue volontiers l'action auprès de la reine d'Angleterre « pour le bien public et le Salut de la France »²²⁸, il entretient des relations plus houleuses avec le second. En effet, l'ambassadeur zélé, conscient de l'importance de la communication entre les diplomates du roi de France pour l'avancement de la cause, goûte peu le fait que Buzenval affiche de négliger cette dimension de leur engagement en ne répondant pas à plusieurs de ses missives. Le 20 novembre, après s'être plaint à plusieurs reprises de ne pas recevoir de nouvelles²²⁹, il lui adresse une courte lettre dans laquelle il s'agace de ses « si ennuyeuses éclipses », lui expliquant qu'il « espargnera doresnavant [sa] peine » à lui écrire, jusqu'à ce qu'il reçoive enfin de ses nouvelles²³⁰. Il va jusqu'à ironiser sur « l'estendue » des Provinces-Unies et leur distance vis-à-vis de l'Allemagne, qui ne devraient pourtant pas constituer un obstacle à l'envoi régulier de dépêches²³¹.

Le seigneur de Fresnes n'est pas le seul diplomate à entretenir des relations avec les réformateurs européens : les liens de Buzenval avec Casaubon et Scaliger notamment sont anciens²³², ils se poursuivent durant toute la durée de son ambassade. Cependant, la correspondance de l'ambassadeur est trop lacunaire pour établir avec certitude que ses échanges avec les érudits huguenots néerlandais impactaient profondément sa manière de négocier en ces années difficiles pour le parti réformé. S'il est vraisemblable qu'il s'ouvrait à eux de la situation française, leurs relations sont avant tout marquées par le profond respect que s'accordent mutuellement les hommes érudits, ainsi que par la curiosité intellectuelle pour les nouvelles publications théologiques²³³. Jean de La Fin quant à lui ne manque pas une occasion de venir en aide aux membres éminents du réseau

Correspondance de Théodore de Bèze, Tome XXXIII (1592), éd. Alain Dufour, Béatrice Nicollier et Hervé Genton, Genève, Droz, 2010, p. 138.

²²⁸ « Monsieur, à mon retour de Nuremberg j'ay reçu les vostres du 20 febvrier 6, 13 et 16 mars qui ne me donnent que toute occasion de louer Dieu des bons et grands effects que vostre prudence produit journallement pour le bien public et le Salut de la France ». *Lettre de Philippe de Fresne Canaye à Monsieur de Beauvoir*, 26 mars 1593, BNF FF 23523, f. 118.

²²⁹ « Voici le troisième ordinaire qui arrive sans vos nouvelles, je désireroi scavoir quelles causes me produisent une si ennuyeuse esclipse. » *Lettre à Monsieur de Buzenval*, 13 novembre 1592, *ibid.*, f. 64.

²³⁰ *Lettre à Monsieur de Buzenval*, 20 novembre 1592, *ibid.*, f. 65.

²³¹ La réponse de Buzenval est inconnue, cependant, la reprise d'échanges réguliers entre les deux hommes peu après indique que le représentant du roi à La Haye a fini par lui répondre.

²³² Gustave Baguenault de Puchesse, « Un ami... », *art. cit.* p. 109. Voir également Ingrid A. R. De Smet, « Paul Choart de Buzanval... », *art. cit.*

²³³ Dans une des rares lettres conservée que Scaliger adresse à Buzenval, on constate que ce dernier est surtout intéressé par la littérature savante combattue par l'Église catholique, comme les ouvrages de Sethus Calvisius, mis à l'Index par Rome : « Les marchans sont partis. Si vous voulez faire apporter quelques livres, dont vous nous ferez souvenir, il faut envoyer le catalogue ici. [...] Le *Chronicon* de Calvisius ne sera pas oublié, qui est encores meilleur, que ie ne vous l'ai fait. À [Paul Choart] de Buzenval, ambassadeur en Hollande, date et signature coupées, BNF Dupuy 496, f. 214.

protestant²³⁴, il semble également avoir entretenu une correspondance avec Théodore de Bèze depuis Londres. Ayant séjourné à Genève en 1588, il connaissait bien le réformateur²³⁵. Une des traces qui met en lumière leur relation réside dans une lettre de 1590 de Jean Castol, pasteur à Londres, qui signale au réformateur genevois que Beauvoir est « entré en jalousie » de ne pas recevoir autant de missives de sa part que n'en ont les pasteurs français de Londres :

Mons. De Beauvoir semble prendre de mauvaise part que vous ne lui ayez point écrit. Il est advenu que Mons. de La Fontaine lui a fait voir toutes les lettres communes que nous avons reçu de vous ; là dessus, il est entré en ceste jalousie. J'eusse désiré que cela n'eut pas esté fait, comme aussi il n'estoit pas grandement necessaire, n'estoit une très grande et très estroite familiarité et communication qui est entr'eux. Vous cognoissez le personnage et avez plus grande experience de lui que nous. Quand vous daignerez lui mander quelque mot de letre, cela fera fermer la bouche et ne nuira point, en sorte toutesfois que je remets le tout à vostre prudence et discretion.²³⁶

L'évolution des rapports de force autour du roi de France en faveur des catholiques décuple les inquiétudes des diplomates huguenots : en effet, dès l'été 1590 et l'échec du siège de Paris, les premiers doutes sur la capacité du souverain à restaurer son autorité par la seule voie militaire s'étaient faits jour. Si les ambassadeurs comptent alors sur l'appui des alliés protestants, le roi doit également composer avec les catholiques royaux ou modérés dont l'appui est dès lors devenu capital. Il avait déjà été contraint de leur accorder une série de gages après la mort de Henri III, notamment la promesse de se faire instruire dans le catholicisme, ce qu'il n'avait pas fait depuis²³⁷. Depuis août 1590 et la mort de Sixte Quint, Henri IV ne peut plus non plus compter sur la relative bienveillance du souverain pontife, qui avait refusé d'aligner la Papauté sur les intérêts de la Ligue. Si les diplomates protestants s'étaient naturellement méfiés du pape²³⁸, son décès les alarme immédiatement, Canaye de Fresnes notamment voyant dans sa disparition la main criminelle de l'Espagne :

²³⁴ À la fin de l'année 1594, il prend notamment la défense du fils du théologien protestant Zanchius qui a été emprisonné en Angleterre pour « deux petits, et fort petits larrecins ». Il supplie le Conseil de la reine de le libérer en arguant de la longueur de son service en tant qu'ambassadeur et de la qualité du jeune homme « bien né et bien nourri, par un père qui en son temps a esté utile serviteur de l'Église de Dieu ». *Beauvoir to the Council*, 19 décembre 1594, The National Archives, SP 78/34 : 1594 Aug-Dec, f. 298.

²³⁵ Théodore de Bèze, *Correspondance de Théodore de Bèze, Tome XXXI (1590)*, éd. Alain Dufour, Béatrice Nicollier et Hervé Genton, Genève, Droz, 2009, p. 177.

²³⁶ *Jean Castol à Bèze*, Londres, juillet/1^{er} août 1590, dans *ibid.*, p. 177.

²³⁷ Parmi ses différents engagements, Henri IV avait notamment promis de n'accorder aucun office, charge ou gouvernement à un huguenot durant une période de six mois.

²³⁸ Si Duplessis-Mornay s'était montré relativement modéré à l'égard de Sixte Quint lors de l'avènement de Henri IV, Buzenval explique après la bataille d'Ivry que les victoires militaires sont destinées à faire plier le pape pour qu'il reconnaisse le Béarnais comme le monarque légitime. Cette stratégie ne fonctionne cependant pas : « Le pape est bien irresolu, son légat écrit que quelque irresolution qu'ai sa sainteté, il ne condescendra jamais ni a paix ni a trefve avecq le Roi de Navarre ni les Heretiques. » *Monsieur de Buzenval to Walsingham*, 12/22 avril 1590, The National Archives, SP 78/21 : 1590 Jan-Aug, f. 189.

Le pape est mort le 27 août non sans soupçon que les Hespagnols l'aient empoisonné (toute l'Italie en est en rumeur). Il a laissé un million d'or dans le Castel Saint Ange. Il est mort de cholera de quelque bravade que lui a faite l'ambassadeur d'Espagne.²³⁹

La mort de Sixte Quint et l'élection du pro-espagnol Grégoire XIV jettent le Saint-Siège dans les bras de Philippe II : le nouveau successeur de Saint-Pierre ordonne aux cardinaux ralliés au Béarnais de le quitter et excommunie tout catholique qui lui demeure fidèle. Les menées pontificales contraignent ainsi notamment le roi à réaffirmer, parallèlement à l'édit de Mantes, sa volonté de protéger la religion catholique, apostolique et romaine, ainsi que de se faire instruire²⁴⁰. En 1591, s'est de surcroît constitué le Tiers parti²⁴¹, sur la base du mécontentement qu'a suscité parmi les catholiques modérés le manquement à la promesse que le roi avait faite de se convertir, le 4 août 1589. Ses membres, déçus par le Béarnais mais hostiles aux ligueurs, se réunissent autour du cousin de Henri IV, le cardinal de Bourbon, et de son frère, le comte de Soissons. Au début de l'année 1592, ils publient à Angers une *Requête au Roi*, réclamant notamment la conversion immédiate du souverain, tandis que leurs rangs grossissent et que les provinces ligueuses continuent à défier le pouvoir de Henri IV. Si les forces militaires de la Ligue s'épuisent, Mayenne poursuit la lutte appuyé par l'Espagne, rappelant constamment au roi que la victoire finale n'est pas encore à portée, et réduisant d'autant les espoirs des diplomates réformés. Lors de son passage en Angleterre, Benjamin Aubery, seigneur Du Maurier²⁴², avait pu exposer à Beauvoir la situation difficile de ses coreligionnaires dans le royaume. Ceux-ci sont toujours écrasés par le poids des ultra-catholiques en dépit de la volonté du roi, qui ne peut se pencher sur leur sort faute de moyens suffisants :

Vous voyez en quels termes est reduicte sa Majesté Très chrestienne par l'importunité generale de nos Papistes et ce de toutes parts, selon que vous l'avez peu remarquée par le dernier voyage du Sieur Du Maurier, et combien qu'ils voient bien que l'estat de la France, et notamment de la Bretagne et Normandie, sont soutenues principalement par les bras forts, de sa Serenissime Majesté à laquelle pour ceste cause elle eut si souvent recours, Si est ce que sa Majesté Très chrestienne ne laisse pour cela d'estre incessamment molesté en sa conscience, et si ne fault pas qu'aucun de la Religion, quelque bonne volonté qu'elle en aie, espere aucun advancement en charge quelconque, ni place d'importance encore qu'ils se trouvent les premiers aux coups. Et quant au pauvre peuple, par la France on ne lui peut fournir aucun moyen de servir Dieu en assurance. Vous avez entendu, je croi, le piteux massacre des pauvres gens de la ville de Caen, en l'année dernière, et la cruelle prison en laquelle plusieurs sont encore detenus à Honfleur, pour

²³⁹ *Monsieur de Fresnes to Beauvoir*, septembre 1590, The National Archives, SP 78/22 : 1590 Sept-Dec, f. 65.

²⁴⁰ Le 4 juillet 1591, le roi publie ainsi deux textes, destinés chacun à contenter les catholiques et les protestants.

²⁴¹ Parmi ses principaux membres, on retrouve notamment Jacques Davy du Perron, puis plusieurs seigneurs influents tels que François d'O et le duc de Nevers.

²⁴² *Monsieur Du Maurier to Burghley*, 16/26 septembre 1592, The National Archives, SP 78/29 : 1592 Aug-Dec, f. 65.

avoir esté contraints d'aller chercher l'exercice de leur Religion à trois mille lieux de ladite ville de Caen, encores nonobstant le danger.²⁴³

À ce moment, la Bretagne et une partie de la Normandie²⁴⁴ se trouvent toujours sous le joug de la Ligue et les difficultés militaires du Béarnais empêchent les huguenots de profiter pleinement des fruits de l'édit de Mantes. Les persécutions dont sont victimes les réformés caennais et dont Jean de La Fin se fait ici l'écho auprès de Burghley²⁴⁵ illustrent de manière éclatante le fait que Henri IV n'est pas en mesure de protéger ses sujets réformés tant que la victoire n'est pas acquise. Les diplomates sont ainsi conscients que le temps joue contre eux, tandis que la parole des catholiques continue à progresser et à atteindre toujours davantage l'oreille du souverain. Beauvoir, désespéré par la situation, en est ainsi à nouveau réduit à se réfugier dans la prière : « le malheur que je prévois, Dieu veuille le destourner », écrit-il dans une lettre plaintive²⁴⁶. L'ambassadeur ne se contente cependant pas de sombrer dans le pessimisme : ayant appris l'infortune de la ville de Caen, menacée par les ligueurs regroupés à Honfleur, il obtient de la reine d'Angleterre qu'elle procure à ses habitants l'autorisation d'acheter en son royaume « autant de métal de cuivre qu'il pourra suffire pour faire pour la défense de leur ville deux coulevrines, quatre sakers, six minions, et six faucons ». Les pièces d'artilleries seront fondues sur place puis transportées à Caen²⁴⁷, « en prenant garde qu'elles ne soient transportées en aucun autre lieu qui ne soit en amitié avec la reine, ou sous l'obéissance du roi de France »²⁴⁸. Beauvoir poursuit également son rôle de défenseur des Français réfugiés en Angleterre « pour la Religion »²⁴⁹. Il le fait encore explicitement, particulièrement lorsque cela peut servir les intérêts des souverains lors de la guerre en cours. En octobre 1592, il porte ainsi la requête d'un certain Jehan Brulart, réfugié huguenot « depuis trois ou quatre ans », qui

²⁴³ *Beauvoir to Burghley*, 25 octobre 1592, *ibid.*, f. 254.

²⁴⁴ Notamment Rouen et Honfleur.

²⁴⁵ Cet événement est relaté par Sophronyme Beaujour de la sorte : « La Ligue, avide de posséder une ville qui lui eût ouvert toute la Basse-Normandie, s'avança un jour en armes jusqu'aux portes de Caen, et parvint à Allemagne où les Protestants avaient encore leur prêche. Elle y fit un massacre horrible et emmena à Honfleur de nombreux prisonniers ». Sophronyme Beaujour, *Essai sur l'histoire de l'Église réformée de Caen*, Caen, V^e le Gost-Clérisse, 1877.

²⁴⁶ *Beauvoir to Burghley*, 12 novembre 1592, The National Archives, SP 78/29 : 1592 Aug-Dec, f. 313.

²⁴⁷ « J'ai délibéré de supplier la Roine de m'accorder la demande de ces pauvres gens de Caen ». *Beauvoir to Burghley*, 6 août 1592, *ibid.*, f. 12.

²⁴⁸ *Ordnance for Caen*, 4 septembre 1592, dans *Calendar of the Cecil Papers in Hatfield House*, volume 4 (1590-1594), éd. R. A. Roberts, Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1892, p. 226. Traduit de l'anglais : « Warrant authorising the inhabitants of the town of Caen in Normandy, on the request of Mons. de Beauvoir, ambassador for the French King, to buy in this realm so much metal of copper as may suffice to make for defence of their town two culverins, four sakers, six minions, and six falcons. The lieutenant or other officers of ordnance shall cause the same to be cast into the several sizes and weight of pieces above specified and none other, and give licence for the same being so made to be transported to the said town of Caen, taking caution that the same be not carried to any other place not being in amity with the Queen, or under the obedience of the French king ».

²⁴⁹ *Beauvoir to Burghley*, 19 octobre 1592, The National Archives, SP 78/29 : 1592 Aug-Dec, f. 228.

s'offre de porter des tonneaux de boisson aux armées royales de Bretagne²⁵⁰. Une semaine après, il prend la défense « d'un pauvre réfugié en ce pays, a cause de la Religion », qui « se trouve fort molesté » par un anglais qui l'empêche d'exercer son métier²⁵¹, n'hésitant pas à solliciter l'intervention de Burghley afin de régler le litige.

Les manœuvres des ligueurs pour faire nommer un nouveau souverain à la Couronne de France inquiètent particulièrement les ambassadeurs protestants de Henri IV. Si la mort de Charles X en mai 1590 avait porté un coup important aux projets des ultra catholiques et ouvert pour eux une période de vacance du trône, la question de la succession revient sur le devant de la scène durant l'année 1592. Depuis ses défaites militaires face aux royaux, Mayenne ne peut plus se passer du soutien de l'Espagne, qui souhaite l'élection de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie. Après avoir été ajournés plusieurs fois sous l'influence de certains ligueurs hostiles à la mainmise espagnole sur les affaires françaises²⁵², les états généraux convoqués par Mayenne s'ouvrent finalement le 26 janvier 1593 afin de procéder au choix d'un nouveau souverain. À la fin de l'année 1592, cette nouvelle ne soulève pas encore l'angoisse des diplomates protestants, qui connaissent les divisions de leurs adversaires sur ce sujet. Ainsi, en novembre, Canaye de Fresnes explique-t-il sobrement à Beauvoir que les rebelles « ne parlent que de l'élection d'un antiroi », mais s'empresse d'ajouter qu'il « ne pense pas qu'ils se puissent tous accorder sur aucun subject »²⁵³. La division est en effet forte au sein des ligueurs, entre les « zélés », qui appartiennent au mouvement parisien révolutionnaire sous l'influence de la faculté de théologie, tout acquis au roi d'Espagne, et les modérés ou « politiques », composés surtout de membres de la haute noblesse de robe et de grands bourgeois, souhaitant la conversion de Henri IV. Ces deux branches, entre lesquelles Mayenne balance, ne sont alors unies que par le refus catégorique d'un souverain protestant.

Le ton change radicalement au début de l'année 1593 lorsque s'ouvrent finalement les états généraux de la Ligue. Philippe Canaye est le premier à sonner l'alarme en constatant le peu d'aide que les Allemands sont prêts à fournir pour le service de Henri IV. Dans une missive adressée à Beauvoir au début du mois de février, il dresse un tableau catastrophique de la situation : l'armée du prince d'Anhalt levée à Strasbourg pour aider le Béarnais piétine, ne bouge désormais plus et finira

²⁵⁰ *Ibid.*

²⁵¹ *Beauvoir to Burghley, 25 octobre 1592, ibid., f. 252.*

²⁵² La première convocation a eu lieu pour le 3 février 1590 pour légitimer Charles X, puis après sa mort, pour le 20 janvier 1591 à Orléans, pour le 20 mai 1591 à Reims, enfin à Soisson puis Paris pour la fin de 1592. Outre les hésitations de Mayenne, les rebondissements de la guerre ainsi que l'insécurité des routes et des villes ont été jusque-là peu propices à la planification d'une telle réunion.

²⁵³ *Lettre à Monsieur de Beauvoir, 13 novembre 1592, BNF FF 23523, f. 64.*

congédiée. Strasbourg sera prochainement sans défense, permettant à l'Empereur et aux Lorrains de venir couper les levées allemandes vitales à la France. L'ambassadeur demande ainsi à son homologue de Londres de faire preuve de réalisme, se défend d'être pessimiste et de ne pas avoir lui-même tout fait pour permettre le triomphe de la cause commune :

Je ne doute point que ne m'accusiez bien fort d'endurer tels préjudices et n'avoir plustost remué ciel et terre que de permettre qu'on en vint là. Vous m'alleguez les victoires de Monseigneur de Bouillon, l'interest des Princes voisins, la reputation du parti protestant, la seureté de la ville de Strasbourg, la foiblesse de l'ennemi, l'union de tant d'interests mais faites moi cet honneur de croire que nous ne pechons point par ignorance. J'espère vous en entretenir bientost de bouche si vous executez vostre desseing de veoir le Maréchal^{254, 255}.

Cette lettre confirme que les arguments que les diplomates huguenots déploient auprès des pouvoirs avec lesquels ils négocient pour obtenir de l'aide ne sont clairement pas des artifices diplomatiques. Au contraire, la peur de voir la ruine de la Religion dans le royaume faute de soutien étranger correspond pleinement à leurs inquiétudes profondes. Lorsque les deux parties qui s'opposent dans le cadre de la guerre des évêques s'accordent à Strasbourg sur un protocole d'accords, le 27 février 1593, Canaye, voyant ses efforts anéantis, s'effondre et « prie Dieu m'ouvrir bientost une porte pour m'en fuir »²⁵⁶. Quelques semaines plus tard, il s'inquiète auprès de La Fontaine de ce qui se déroule alors à Paris²⁵⁷. Contrairement à lui, le représentant du roi en Angleterre ne semble pas encore s'inquiéter outre-mesure des agissements des ennemis du roi au début de l'année 1593, ayant concentré toute son énergie dans les négociations en vue d'obtenir de nouveaux renforts de la part d'Élisabeth²⁵⁸. Tout au plus transmet-il à Burghley, puis à la reine, « La réponce de nos catholiques à la déclaration du duc de Mayenne »²⁵⁹ afin de hâter l'envoi des secours en France. En avril pourtant, Canaye se fait plus alarmant encore, « ne voyant rien que desespoir de tout costé tant pour le général que pour le particulier »²⁶⁰. Il ajoute toutefois que « Dieu en fera sa vollonté », soulignant ainsi, à l'instar de ses coreligionnaires, sa confiance en la victoire finale de leur cause.

²⁵⁴ Beauvoir projette alors de se rendre en France, comme en témoignent certaines lettres adressées à Burghley, le « maréchal » qu'il doit alors rencontrer est Bouillon, second chef du parti huguenot après le roi. La correspondance de Beauvoir à Burghley connaît une notable interruption entre le 7 mars et la fin du mois d'avril, ce qui peut laisser penser qu'il a effectivement pris congé de la reine pour retourner en France. *Beauvoir to Burghley*, 11 décembre 1592, The National Archives, SP 78/29 : 1592 Aug-Dec, f. 373.

²⁵⁵ *Lettre à Monsieur de Buzenval*, février 1593, BNF FF 23523, f. 102.

²⁵⁶ *Lettre à Monsieur de La Fontaine*, 2 avril 1593, *ibid.*, f. 102.

²⁵⁷ « Je ne puis rien conclure qui vaille ». *Lettre à Monsieur de La Fontaine*, 2 avril 1593, *ibid.*, f. 122-123.

²⁵⁸ Voir *supra* p. 282.

²⁵⁹ *Beauvoir to Burghley*, 11 février 1593, The National Archives, SP 78/30 : 1593 Jan-Apr, f. 81.

²⁶⁰ *Lettre à Monsieur de Beauvoir*, avril 1593, BNF FF 23523, f. 124.

Le comportement des ambassadeurs résidents, fidèles à la cause réformée, peut être mis en miroir avec celui des ambassadeurs extraordinaires, qui font également pour beaucoup partie du premier cercle du Béarnais. Au sein du groupe restreint des conseillers protestants qui entourent le roi durant ces premières années, plusieurs ont également été envoyés à titre extraordinaire, ou le seront par la suite. Outre Sully et Salignac, qui n'ont pas rempli de rôle diplomatique²⁶¹, Duplessis-Mornay, Bouillon, Sancy et Morlas²⁶² ont été amenés à jouer un rôle de représentant et de négociateur à l'étranger pour le monarque. De cette expérience partagée ne semble pour autant pas se dégager de traits communs : en effet, les deux premiers seront d'infatigables militants de la cause. Mornay a ainsi pu conserver son rôle de négociateur avec Villeroy en mars 1592 grâce au soutien de Bouillon, sans lequel un catholique lui aurait été préféré²⁶³. De leur côté, Morlas et Sancy, plus attachés fondamentalement au principe monarchique qu'à la victoire du protestantisme, se démarquent nettement moins pour leur zèle en faveur du parti réformé²⁶⁴. Ainsi, si les ambassadeurs ordinaires en poste à l'étranger se signalent par leur dévouement à défendre la cause huguenote, le constat est nettement plus nuancé en ce qui concerne les envoyés ponctuels, d'abord conseillers, ministres ou chefs de guerre avant d'être diplomates. Cet état de fait s'explique par la nature différente de leur rôle : les premiers, représentants à l'étranger, doivent accomplir les volontés du souverain loin de lui et des considérations intérieures au royaume. Les seconds, par leur rôle politique et parfois militaire, sont davantage contraints de laisser de côté leur engagement religieux afin d'arriver à leurs fins.

2. L'angoisse de la conversion royale

Tandis que les états généraux de la Ligue se réunissent pour trancher le problème du choix d'un nouveau monarque catholique pour le royaume, ses députés entament parallèlement les négociations avec les représentants de Henri IV à Suresnes à partir du 29 avril. Le 4 mai, une trêve est décrétée entre les belligérants. Coupant court aux manœuvres des Espagnols qui tentent d'imposer la candidature de l'infante Isabelle au trône de France, Henri IV annonce finalement officiellement son désir de se convertir à la religion catholique le 17 mai. Décision murement réfléchie par le monarque et soutenue par plusieurs membres huguenots de son entourage proche tels que Rosny et Sancy, la

²⁶¹ Salignac sera ambassadeur en Turquie douze ans plus tard, non sans s'être préalablement converti au catholicisme.

²⁶² Voir *supra* p. 256.

²⁶³ Hugues Daussy, *Les Huguenots et le roi...*, *op. cit.*, p. 452-453.

²⁶⁴ Les deux conseilleront à Henri IV de se convertir. Voir *infra* p. 367.

perspective de l'abjuration royale n'en provoque pas moins l'incompréhension et la tristesse chez la plupart des réformés français.

a. Repousser à tout prix la possibilité de l'abjuration

Pour les ambassadeur protestants de Henri IV alors en poste à l'étranger, la nouvelle semble être une bien mauvaise surprise. Si Beauvoir et Canaye notamment ont à de nombreuses occasions mis en exergue la détresse du roi de France face à ses rebelles catholiques, la pire des issues qu'ils envisageaient pour leur maître demeurerait la défaite glorieuse, les armes à la main et abandonné de tous ses alliés, en aucun cas le reniement de sa foi. Même à la fin du mois de décembre 1592, dans la lettre désespérée qu'il adressait à Burghley pour le supplier de faire entendre raison à Élisabeth I^{ère}, Jean de La Fin écarte d'emblée cette possibilité. « Je scai bien que sa volonté est immuable au fait de la Religion »²⁶⁵ assène-t-il à propos du Béarnais, visiblement confiant sur ce point. Pour Beauvoir, ce rejet de l'idée même d'abjuration ne semble pas être un simple argument destiné à mettre en valeur son monarque auprès de ses interlocuteurs anglais, mais bien une conviction solidement ancrée. Peu avant l'annonce fatidique, plusieurs indices dans sa correspondance avec Canaye permettent de constater qu'il ne s'attend pas à ce qui se trame à Suresnes²⁶⁶. L'ambassadeur à Londres, correspondant régulier de Duplessis-Mornay, paraît aligner ses certitudes sur celles du conseiller du roi de France, qui lui écrit que « le roi [...] demeure ferme en la profession de sa religion comme sa constance le promet »²⁶⁷, et pour qui l'annonce du 17 mai constituera une tragique surprise²⁶⁸. De son côté, le seigneur de Fresnes se montre méfiant vis-à-vis des discussions en cours. Dans une lettre à Buzenval, il assume clairement sa mission de défense de la foi réformée, sans que ce rôle ne lui apporte pour autant aucune gratification personnelle :

²⁶⁵ *Beauvoir to Burghley*, 25 décembre 1592, The National Archives, SP 78/29 : 1592 Aug-Dec, f. 394.

²⁶⁶ Beauvoir adresse des missives rassurantes à Canaye de Fresnes : « Monsieur, je vous suis bien obligé de la part qu'il vous plaist me faire vos bonnes esperances, lesquelles je prie Dieu meurir bientost vous en faire ceuillir le fruit tel que le scaurois desirer et pour le général et pour le particulier ». *Lettre de Philippe de Fresne Canaye à Monsieur de Beauvoir*, 7 mai 1593, BNF FF 23523, f. 134.

²⁶⁷ Cette lettre de Duplessis-Mornay à Beauvoir n'est pas datée, plusieurs indices permettent d'établir qu'elle a été écrite après la mission avortée de Gondi et Pisani auprès du Pape en octobre 1592, vraisemblablement au début de l'année 1593, alors que les pressions sur Henri IV pour qu'il se positionne clairement se font de plus en plus fortes. *Lettre de M. Duplessis à M. de Beauvoir, ambassadeur pour le roy en Angleterre*, [1593], dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et correspondance de Philippe Duplessis-Mornay pour servir à l'histoire de la Réformation et des guerres civiles et religieuses en France, sous les règnes de Charles IX, de Henri III, de Henri IV et de Louis XIII, depuis l'an 1571 jusqu'en 1623*, tome 10, éd. A.-D de la Fontenelle de Vaudoré, P.-R. Auguis, Paris, Treuttel et Würtz, 1824, p. 18.

²⁶⁸ D'après Hugues Daussy, « le gouverneur de Saumur [...] a longtemps espéré, et avec parfois une assez étonnante naïveté, réussir à éviter ce qu'un homme de foi tel que lui ne pouvait accepter sereinement. La correspondance de Mornay révèle en effet la surprise face à l'issue des conférences de Suresnes. De toute évidence, il ne s'attendait pas à ce qu'elles débouchent sur l'annonce de la prochaine conversion du roi ». Hugues Daussy, *Les Huguenots et le roi...*, *op. cit.*, p. 483.

Cela se pourroit entreprendre en une brave paix mais pour ceste heure, nous pouvons bien dire ce qui est en l'Évangile. Il faut donc travailler jusques au bout pour deffendre l'heritage affin d'y pouvoir gagner un petit trou, et ce travail je l'appellerai ambition quand il m'apportera quelque commodité. Pour ceste heure ce nous ne semble trop chatouilleux pour une chose si espineuse.²⁶⁹

Les deux rôles du diplomate huguenot se trouvent ici clairement énoncés par Canaye : la défense de « l'Évangile », sans faire partie formellement de ses attributions, doit être une constante, voire une priorité. Toutefois, cette articulation entre foi et service du monarque ne peut être valable et revendiquée que tant que le souverain professe lui-même la religion protestante.

En Angleterre toutefois, les certitudes de Beauvoir finissent par être mises à l'épreuve, à commencer par Duplessis-Mornay. Celui-ci avait demandé à l'ambassadeur de favoriser sa mise en contact avec la reine, afin de lui permettre de solliciter son aide pour écarter les pressions sur le roi. Ces dernières se multiplient et risquent de l'amener à prendre une décision définitive concernant sa religion, ce que le conseiller cherche à repousser au maximum²⁷⁰. Cette lettre, qui révèle l'importance qu'il accorde alors à Beauvoir et à l'Angleterre dans le rapport de force alors à l'œuvre en France, est aussi pour Duplessis-Mornay l'occasion d'adresser à son correspondant des mots rassurants mais également particulièrement exaltés, qui résonnent comme une invocation en ces moments incertains :

C'est Dieu, monsieur, c'est le Dieu du ciel qui donne et transfère les royaumes, et qui de fait s'est montré par tant d'années protecteur de la vie de sa majesté très chrestienne, et l'a prise comme visiblement par la main, pour l'asseurer en ce hault trosne d'honneur, contre toute la furie et contre le jugement de tout le monde, voire par des moyens cachés à toute la prudence humaine ; par quoi ceulx qui désirent sa conservation se doibvent donner de garde de se despouiller de la protection du ciel, en le menant faire hommage au principal ennemi de Dieu, et le sien; et l'enveloppant, s'ils pouvoient, d'ung perpétuel diffame et devant Dieu et devant les hommes, lui voudroient faire quitter celui qui ne l'a jamais abandonné.²⁷¹

Quelques semaines avant l'annonce de la conversion, Beauvoir est tenu au courant des jeux de pouvoir ainsi que des discussions en cours relatives au choix confessionnel de son maître notamment grâce au duc de Bouillon. À l'instar de Mornay, le maréchal redoute que le roi soit contraint de se

²⁶⁹ *Lettre de Philippe de Fresne Canaye à Monsieur de Buzenval, 23 avril 1593, BNF FF 23523, f. 129.*

²⁷⁰ « Sur quoi la mesme conscience qui m'a pressé de vous présenter ce discours, m'induit aussi de m'en adresser à sa majesté, si j'y pouvois avoir accès, et je vous supplie très humblement, monseigneur, non seulement me le faire donner, mais aussi d'honorer de vostre tesmoignage, selon qu'en pouvés avoir cognoissance, touchant ma très humble subjection, révérence et service en tous endroits, et en toutes mes actions et paroles envers sa majesté très chrestienne, laquelle certes j'adore autant qu'il m'est loisible en toutes ses rares vertus, afin que la sincérité et rondeur de mon langage en chose de telle importance ne soit prise en aultre part que procédant d'ung saint zele et d'une affection très entière ». *Lettre de M. Duplessis à M. de Beauvoir, ambassadeur pour le roy en Angleterre, [1593], dans Philippe Duplessis-Mornay, Mémoires et..., op. cit., tome 10, p. 23-24.*

²⁷¹ *Ibid.*, p. 20-21.

positionner clairement et s'inquiète le 16 mai 1593 auprès de Burghley de « l'estat principalement de la Relligion en France agité de si rudes vens en nostre miserable France, entre beaucoup de Scilles & Caribdes »²⁷². Il attribue également à l'Angleterre un rôle particulier, présentant la souveraine comme la dernière chance du parti réformé français, « sur le point de faire naufrage ». Outre ce message désespéré, le duc adresse le même jour une lettre longue et détaillée à Beauvoir, dans laquelle il écrit « à cœur ouvert de nos affaires », dans l'espoir que ce dernier « les desploie sur [le] bureau du grand trésorier » afin de plaider sa cause. Bouillon présente ainsi au diplomate dans un long développement la situation difficile des huguenots alors que vient de débiter la conférence de Suresnes, puis ce qu'il attend de lui en tant que militant de longue date de la vraie religion :

Vous avez peu veoir par mes dernieres mon intention en les dangers que je veoi de jour en jour naistre au public en tels que si Dieu n'y pourveoit je n'y veoi pas grand remede. Nos moyens sont tels que nous ne pouvons plus servir, non tant pour la cause de leur petitesse que pour la mauvaise volonté de ceux qui les manient qui tiennent pour Maxime certaine et ne le cedent à amis ni ennemis, Que le Roi est perdu et avant que se perde il veut perdre la Religion Catholique, qu'il faut se separer de lui et de ceux de la Religion, qu'encores s'il se faisoit catholique il se trouveroit de quoi le guarentir. Chacun quitte la barque et n'y a que ceux qui l'aiment en peine et en danger, ne pouvant se servir ainsi que la necessité de ses affaires le semble requerir. Gondy est ici de la part du grand duc avec de grandes offres pour se fait aux Catholicques donner moyen de ruiner l'Espagnol. Nos necessités sont telles que n'ayant ni l'administration, ni les expediens pour nous esprover, je crains qu'elle nous emportent outre ce qui est du Ciel. Je le dis à vous qui je pense debvoir estre instruit de ces choses, affin que là ou vous estes vous puissiez avec vostre prudence mesnager les choses pour s'opposer à ces maulx, estant vulgaire que l'union des Catholicques est guerre contre les huguenots, et ne doubts que nous en sommes à la veille. La partie est si puissante que l'on ne dit plus à l'oreille, qu'il faut se faire catholique, mais il se dit tout haut au Roi, et que tous moyens sont interdits sans cela. La conference est commencée, les huguenots rejectés, elle ne peut à mon advis finir que par l'une des trois choses. Ou que tous les catholicques se joindront ; ou que le Roi se fera catholique ; ou bien que tous ceux de la Ligue se jeteront entre les bras de l'Espagnol, laissant un mescontentement de tous les subjects du Roi envers lui : d'avoir peu faire la paix et ne l'avoir voulu ; l'on y a choisi les moins mauvais que l'on a peu pour deputés ; Mais ils sont obligés à la condition catholique et à l'autorité de ceux qui leur ont donné le pouvoir qui sont les Princes Catholique ; Si l'on ne donne au Roi de quoi se retirer de la nécessité et ôster l'administration à ceux qui ont ses finances, ou que l'on arme et fortiffie ceux de la Religion, nos persecutions seront plus grandes quelles n'ont estéés.²⁷³

C'est clairement en tant que second, voire premier chef en devenir des communautés protestantes de France que Bouillon rédige cette missive alarmiste, et parce qu'il sait pouvoir trouver une oreille toute acquise à sa cause auprès de Beauvoir. Le rôle de l'ambassadeur est ainsi clair : plus que jamais, il est de son ressort de ramener la reine d'Angleterre à la raison en l'empêchant

²⁷² *Duke of Bouillon to Burghley*, 27 avril/6 mai 1593, The National Archives, SP 78/30 : 1593 Jan-Apr, f 168.

²⁷³ *Ibid.*, f. 308.

d'abandonner son maître, afin de sauver les huguenots. Cette lettre est d'autant plus intéressante qu'elle constitue un exemple de mission à caractère confessionnel que le représentant du roi à Londres est chargé de mener en parallèle de sa tâche première qui consiste à servir la politique du roi de France auprès d'Élisabeth I^{ère}. Beauvoir se montre toutefois plus modéré que Bouillon dans sa manière d'appréhender la situation et préfère visiblement faire montre de transparence afin de ne pas être accusé de jouer contre son maître. S'il transmet la lettre du maréchal à Burghley afin de l'alerter sur l'importance de ce qui se joue alors de l'autre côté de la Manche, puis appuie ses demandes en insistant sur le rôle décisif de la reine dans la survie de la Chrétienté toute entière, il remet également au grand trésorier la dernière dépêche de Henri IV :

Monsieur, Je receus avant-hier bien tard une depesche du Roi mon Maistre, je le feist hier deschiffrer, je vous en envoie l'extrait et la copie de toute la lettre et aussi celle que Monsieur de Bouillon m'escrit. Il y a quelques autres amis qui m'envoient des mémoires bien amples, mais tous tendent à ce but que si le Roi n'est bien tost secouru il est à craindre que *Necessitas coget eum ad turpia*²⁷⁴. Ceste mesme necessité l'a faict engager en une promesse, de laquelle on le peut desgager facilement. Dieu en a mis le remède en la main de la Roine seule, c'est une gloire eternelle qui lui est preparée et sera une obligation non seulement au Roi et à la France, mais à toute la Chrestienté, et en particulier à l'esglise de Dieu qui autrement va perir, et ne veoi pas pour moi que d'ailleurs que d'ici s'en puisse esperer la ressource et du Ciel.²⁷⁵

En agissant de la sorte, le diplomate s'assure de jouer tout à la fois son rôle de représentant de la Couronne ainsi que de se faire le défenseur des intérêts réformés potentiellement menacés par les discussions débutées à Suresnes. La lettre de Henri IV qu'il mentionne et remet à Burghley, non conservée²⁷⁶, présentait vraisemblablement les raisons avancées par le monarque pour justifier son dialogue avec les représentants ligueurs²⁷⁷. Cette manière de procéder permet ainsi à Beauvoir d'accomplir son devoir vis-à-vis du roi, conformément à sa charge. Il apporte également à la reine son avis personnel de réformé inquiet, dont il espère qu'il permettra, s'il est entendu, de contribuer à restaurer la vraie foi en France tout en procurant à son maître une aide salutaire afin de poursuivre sa lutte contre les rebelles catholiques et l'Espagne. Toutefois, la bonne volonté du diplomate ne suffit pas à infléchir le processus en cours. Quelques jours plus tard, Bouillon, désespéré, prend à nouveau la plume pour exprimer son abattement à Beauvoir :

²⁷⁴ « La nécessité le pousse vers des actes honteux ».

²⁷⁵ *Beauvoir to Burghley*, 19 mai 1593, The National Archives, SP 78/31 : 1593 May-July, f. 63.

²⁷⁶ Elle ne se trouve ni dans la collection SP aux National Archives, qui contient pourtant une partie des lettres de Henri IV à Beauvoir, ni dans le *Recueil des lettres missives de Henri IV* établi par Berger de Xivrey, qui reprend également plusieurs lettres du monarque à son représentant à Londres.

²⁷⁷ Justifier les décisions du roi est, avec le fait de réclamer des troupes, la principale mission de Beauvoir en Angleterre.

Nos ennemis font merveilles pour nous ruiner, nos amis peu pour nous aider. Est-il possible que telles choses se traictent et que nos voisins dorment ?²⁷⁸

Les négociations battent alors leur plein, et le maréchal est peu confiant sur la réponse de la Ligue aux propositions du roi : « nous croyons qu'ils persisteront à presser le Roi de se faire Catholique avant qu'ils traictent », écrit-il au diplomate. Toutefois, la foi du monarque et son soutien aux réformés restent encore à ce moment une certitude pour le chef huguenot. Le monarque lui a en effet assuré le matin même « qu'il ne fera rien et qu'il attendra le temps de son assemblée, et que ceulx de la Religion soient auprès de lui. Pour quoi qu'il face ne rien faire qu'avec nostre seureté »²⁷⁹. Quelques jours plus tard, Henri IV faisait pourtant annoncer par Renaud de Beaune sa promesse de conversion à la religion catholique, apostolique et romaine.

b. Mobiliser le réseau contre la funeste perspective

La proclamation que fait le roi de son intention de se convertir met le réseau des diplomates protestants en effervescence et secoue brutalement les plus ardents huguenots de son entourage, à commencer par Duplessis-Mornay, qui avait cru jusqu'au bout à la fermeté confessionnelle du Béarnais. Le conseiller, qui voit son rêve s'effondrer face à la réalité du rapport de force politico-religieux dans le royaume, n'en abandonne pas pour autant immédiatement tous ses espoirs de faire revenir son maître dans le droit chemin. « Je veux encores espérer en nos larmes ; je veulx croire, s'il peult oublier Dieu, que Dieu pourtant ne l'oubliera point »²⁸⁰, expose-t-il à Morlas quelques jours après la proclamation fatidique. Ce même jour, il adresse à Antoine de Loménie²⁸¹, ancien secrétaire des finances du roi de Navarre devenu secrétaire du cabinet de Henri IV, une lettre dans laquelle il détaille son nouveau projet : réunir une conférence de théologiens des deux religions, afin que la victoire écrasante des réformés amène le monarque à reconsidérer sa décision²⁸². Toutefois, le

²⁷⁸ *Duc de Bouillon to Beauvoir*, 9/19 mai 1593, The National Archives, SP 78/31 : 1593 May-July, f. 65.

²⁷⁹ La date inscrite sur la lettre (9/19 mai 1593) semble être erronée, l'annonce de la conversion du monarque intervenant le 17 alors que Bouillon affirme que le roi lui a annoncé son intention de n'en rien faire le jour même. Cette missive serait donc à dater de quelques jours avant l'annonce de la décision. *Ibid.*

²⁸⁰ *Lettre de M. Duplessis à M. de Buzenval*, 18 juin 1593, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 5, p. 458-459.

²⁸¹ Lui-même de confession réformée, Loménie est habitué à jouer un rôle d'intermédiaire entre le roi d'un côté, et les huguenots ou les ligueurs de l'autre : au début de 1592, il est celui par qui passe Mayenne pour signifier son hostilité à ce que Duplessis-Mornay mène les négociations avec son représentant. Hugues Daussy, *Les Huguenots et le roi...*, *op. cit.*, p. 453.

²⁸² « Si sa majesté le trouve bon, nous y mènerons des ministres suffisans ; et ce qu'ils préparent contre la vérité tournera à sa gloire et à la confusion du mensonge. [...] J'approuve fort au contraire la convocation des députés d'une et d'autre religion, afin que, si nous avons à voir une paix, elle soit générale ; ce qui ne peult estre si la seureté et le contentement ne s'estend à tous. Je ne voudrois pas pour beaucoup avoir esté à ce combat si inegal, où on s'efforce inutilement, où on ne se peult rendre que honteusement. Mais s'il fault disputer la vérité, j'y porterai un front d'airain, et ferai voir à tous, avec l'aide de Dieu, que ceulx qui craignent Dieu n'ont rien à craindre. Je pense que sa majesté pourvoyera que l'assemblée se trouve en lieu exempt de monopoles, où ses serviteurs puissent parler en toute seureté ; à quoi je vous

conseiller du roi retrouve rapidement ses esprits et renonce face à la perspective qu'une telle confrontation ne tourne au désavantage des ministres réformés, ce qui semble devoir se profiler étant donné que le roi a d'ores et déjà résolu de se convertir. L'annonce par le souverain de la convocation d'une assemblée mixte à Mantes le 20 juillet, afin de réfléchir aux moyens de ramener la paix dans le royaume, constitue néanmoins une ultime opportunité de le ramener à la raison, une occasion que Duplessis-Mornay s'empresse de saisir. Ainsi, si une conférence loyale n'est pas mise à l'ordre du jour, le conseiller espère réunir le plus grand nombre de ministres possible afin qu'ils montrent leur soutien au roi de France et l'amènent à consentir à réviser sa position. Par ailleurs, la présence de nombreux théologiens protestants permettrait d'être prêt à anticiper l'ouverture d'une controverse par les catholiques et l'empêcher de tourner à la débâcle²⁸³. Afin de maximiser ses chances de réussite, Mornay compte sur la présence de participants protestants étrangers et mobilise à cette fin Buzenval. Il lui expose son projet et compte sur lui pour participer à la tâche :

Sa majesté s'est resoleue à se faire instruire par les esvesques ; les ministres n'y sont appellés. J'estois d'advis que sur le temps de ceste assemblée, la roine d'Angleterre, les princes protestans, les Provinces Unies, les Lignes des Suisses, etc., fissent trouver des députés vers sa majesté pour lui faire quelques protestations d'amitié et de secours, qu'ils feussent aussi en tout cas chargés de lui recommander nos églises, et en avois escrit à M. de Bouillon pour le faire negotier. J'en escris à M. de La Fontaine ; et si vous le trouvés bon, voyés vous deux si vous pourrés amener cela à fin. Je desirois aussi que les ambassadeurs des princes de nostre confession, non les Luthériens, pour éviter zizanie, s'accompagnassent chacung de quelque théologien excellent ; les vostres nommeement de M. Junius²⁸⁴, pour en ung besoing prester le collet aulx leurs.²⁸⁵

Le dessein de Duplessis-Mornay est donc clair : il s'agit de réunir à Mantes tout ce que le monde réformé compte d'éminents docteurs et théologiens à travers l'Europe afin de préparer au mieux l'éventuelle confrontation. Davantage, il espère faire démonstration de tout le soutien international dont bénéficient les huguenots, en dépit de la conversion annoncée de leur champion. Le fait que les luthériens ne soient pas invités afin d'éviter de favoriser toute dissension indique le degré d'importance que le conseiller accorde à la réussite de l'entreprise. Buzenval est alors la meilleure personne à qui il puisse s'adresser pour obtenir satisfaction du côté des Pays-Bas : celui-ci compte en effet parmi ses proches²⁸⁶, il le sait familier des milieux savants néerlandais. Une lettre de Philippe

prie, au nom des gens de bien, de tenir la main ». *Lettre de M. Duplessis à M. de Lomenie*, Saumur, 25 mai 1593, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, op. cit., tome 5, 1824, p. 430.

²⁸³ « Je crains fort qu'il soit s'y engagé (à se convertir), qu'il soit contrainct de passer oultre. Et si fault il toutesfois s'y trouver, comme de ma part je m'y resouls, tant pour l'appuyer contre la chute, et le retenir sur ce précipice, qu'aussi pour asseurer nostre condition au mieulx qu'il nous sera possible ». *Lettre de M. Duplessis à M. de La Fontaine*, 19 juin 1593, dans *ibid.*, p. 462.

²⁸⁴ François Du Jon (1545-1602), dit Franciscus Junius, éminent professeur de théologie à l'université de Leyde.

²⁸⁵ *Lettre de M. Duplessis à M. de Buzenval*, 18 juin 1593, dans *ibid.*, p. 458-459.

²⁸⁶ Duplessis-Mornay a lui-même agi pour favoriser l'installation de Buzenval à La Haye. Voir *supra* p. 264.

de Marnix de Sainte-Aldegonde²⁸⁷ datée du 17 mai 1593 permet de constater la connivence de ce dernier avec l'ambassadeur de France. Dans cette missive adressée à Mornay, Marnix déclare se mettre au service de son interlocuteur pour l'aider éventuellement à peser sur la conduite de Henri IV « ce bon prince, que Dieu a esleu pour protecteur [de l'Église] »²⁸⁸. Toutefois, il n'avait pas encore osé intervenir dans les affaires françaises, « et en cela je me règle selon l'avis de M. de Buzenval », précise-t-il. Jusque-là, le diplomate avait donc observé les événements de Suresnes avec prudence, ne cherchant pas à profiter de sa position éminente pour soutenir son parti.

Contrairement à ce qu'il fait pour les Provinces-Unies, Duplessis-Mornay ne réclame pas l'aide de l'ambassadeur ordinaire de France en Angleterre, Beauvoir-La-Nocle, mais compte sur le soutien du pasteur de l'Église réformée de Londres, Robert Le Maçon, seigneur de La Fontaine. Celui-ci n'est pas un diplomate officiel de la Couronne de France, cependant sa grande proximité avec le conseiller, son statut de pasteur et le fait qu'il a servi de représentant des huguenots à la Cour d'Élizabeth depuis près de vingt ans²⁸⁹, le désignent pour cette mission plus volontiers que Beauvoir. Il se voit ainsi aviser que « sa majesté s'est soubmise à l'instruction des evesques ; et cependant convoque les principaulx de nostre relligion en juillet, avec les aultres seigneurs de ce royaume, pour adviser à tous affaires, et particulièrement à nostre contentement »²⁹⁰. Face à cette situation, il doit obtenir l'aide de la reine :

J'estimerois à propos qu'il se trovast près de sa majesté une ambassade honorable de la roine d'Angleterre, qui par la présentation de son secours (encores que je déplore qu'il ait esté et soit si mal employé), le fortifiast au bon chemin, et contreposast les offres qu'on lui faict d'Italie pour entrer au mauvais ; que si le temps aussi le permet, que les princes d'Allemaigne, estats des Pays Bas, Ligue de Suisse, fissent de mesmes.²⁹¹

²⁸⁷ Philippe de Marnix, baron de Sainte-Aldegonde, éminent homme d'État et humaniste retiré de la vie politique, avait notamment mené une ambassade en France et en Angleterre en 1589, au début du règne de Henri IV. À partir de 1593, il réside à Leyde, où il est désigné par les États pour réaliser une traduction flamande de la Bible. Albert Lacroix, François van Meenen, *Notices historique et bibliographique sur Philippe de Marnix*, Bruxelles, Imprimeries de François van Meenen, 1858, p. 54-55.

²⁸⁸ « Si quelque occasion s'offre de faire service à nostre maistre, je l'embrasserai de toutes mains. Si par de là s'offre quelque chose en quoi vous pensiez que je me doibve employer, je vous supplie m'en advertir, et informer de ce qu'il faudra faire. Je n'escris pas à sa majesté, pour ce qu'il me semble superflu. Et en cela je me règle selon l'avis de M. de Buzenval. Vous cognoissés mon affection et désir, ou plustost dévotion ; car je me suis une fois consacré au service de l'église et de ce bon prince, que Dieu a esleu pour protecteur d'icelle. » *Lettre de M. Sainct Aldegonde à M. Duplessis*, 17 mai 1593, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, op. cit., tome 5, p. 414.

²⁸⁹ Sur ce personnage, voir Hugues Daussy, « London, Nerve Centre of the Huguenot Diplomatic Network in the Later Sixteenth Century », dans *Huguenot Networks, 1560–1780 : The Interactions and Impact of a Protestant Minority in Europe*, dir. Vivienne Larminie, New York, Routledge, 2017.

²⁹⁰ *Lettre de M. Duplessis à Monsieur de La Fontaine*, 19 juin 1593, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, op. cit., tome 5, p. 362

²⁹¹ *Ibid.*

Plus loin, il détaille les personnalités qu'il souhaiterait voir se rendre en France parmi les membres de l'ambassade²⁹². Si cette mission qu'il confie à La Fontaine possède avant tout un caractère religieux, il n'en oublie pas moins de lui remettre plusieurs arguments d'ordre politique afin de peser davantage dans les négociations futures : « se départir de la religion », c'est en effet « peu à peu se retirer de l'alliance dont elle estoit le plus ferme lien ; entendre par conséquent à nouveaulx traictés, mesmes à mariages préjudiciables aux voisins, tels que vous pouvés assez penser »²⁹³. À défaut d'avoir un quelconque titre officiel, le pasteur s'était vu octroyer depuis l'année précédente une pension de 400 écus par an sur instance de Mornay, afin de le défrayer des dépenses causées par ses interventions à caractère diplomatique. Par cette mesure, il s'était vu reconnaître *de facto* un rôle d'agent officiel auprès de la reine²⁹⁴. Dès la promulgation de l'expédient par le roi en avril 1592, Mornay avait rédigé un mémoire pour solliciter La Fontaine et le prévenir du danger que constituait la royale promesse de « se faire instruire »²⁹⁵. Ces liens entre les deux hommes, ainsi que les missions qu'ils ont menées pour défendre les intérêts de la vraie foi expliquent que le conseiller de Henri IV préfère s'adresser au pasteur de Londres plutôt qu'à Beauvoir dans l'urgence des événements du printemps 1593. Toutefois, il apparaît, par une lettre datée du 30 juin, que l'ambassadeur ordinaire auprès d'Élisabeth a bien joué un rôle pour encourager les projets de Mornay et La Fontaine ainsi que faciliter leur accès à la Cour d'Angleterre :

Je vous envoie cest honneste homme²⁹⁶ qui vous donnera les memoires qui avoit charge de presenter à se Majesté de la part de nos eglises de France qui sont en grand trouble, et n'ont

²⁹² « Je trouverai fort bon aussi, si vous vous resolviez à l'ambassadeur que dessus, tant en Angleterre que Provinces Unies, que les ambassadeurs, pour les occasions qui se peuvent présenter, s'accompaignassent de quelques théologiens excellens ; l'Anglois, de vous, de M. Witaker, ou Rainold ; le Flammand, de M. Junius ; et si ce que je vous proposois à Londres eust esté faict comme je le projettois, nous serions encores mieulx préparés ». *Ibid.*, p. 463.

²⁹³ *Ibid.*, p. 463.

²⁹⁴ « Quant à vostre affaire, je vous ai faict coucher en l'estat pour huit cens escus, à sçavoir quatre cens de l'an 1591, et quatre cens de celle ci, et dorénavant y serés continué et recommanderons au thresorier de la maison de vous en bailler ses provisions sur le thresorier general du Vendosmois, auquel nous recommanderons de vous payer ». *Lettre de M. Duplessis à Monsieur de La Fontaine*, 16 avril 1592, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 5, p. 297.

²⁹⁵ Si cette promesse demeurait un moyen de gagner du temps face aux exigences des ligueurs, Mornay n'en a pas moins veillé à ce que le roi soit bien entouré de huguenots compétents afin de le fortifier dans la vraie foi : « Nous sommes en traicté de la paix. Il ne se fera rien au préjudice de la gloire de Dieu. Sa majesté promet se faire instruire. Cela nous pourra engendrer une conférence, peult estre dans six ou sept mois. Il s'y fault préparer, et pour ce, je lui ai faict trouver bon que je fisse rendre à Saulmur sept ou huit des plus notables ministres de France, pour se prémunir, et me promets, par une méthode que j'ai proposée à M. de Beaulieu, et qu'il embrasse fort, qu'il en réussira un grand fruit. Vous cognoissés son jugement. Je vous ai nommé au roy entre aultres, et l'a eu agréable. Je vous pry de me mander si vous vous pouvés trouver audict lieu de Saulmur, et efforcés vous y de tout vostre pouvoir ; car cest un coup de partie. Ce pourroit estre au plus tard dans deux mois. Sa majesté fournira à tous les frais. Mandés moi aussi vostre avis, de ceulx qui y peuvent estre employés. Il me tardera que je ne vous aye attaché à ceste besogne là, pour l'espoir que j'ai que Dieu auquel nous servons en sera glorifié ». *Mémoire envoyé à M. de La Fontaine*, 16 mai 1592, dans *ibid.*, p. 334-335.

²⁹⁶ « Cest honneste homme » est vraisemblablement La Fontaine, sa mission coïncidant exactement avec celle que Duplessis-Mornay a confié au ministre réformé, cependant aucune autre lettre de Beauvoir ne permet de l'établir avec certitude.

recours qu'a la Roine comme à la mère nourrice d'icelles, et qui en a esté la vraie protectrice sous la benediction de Dieu, depuis que par sa main elle a esté conduite à ceste Couronne. Elle me commanda de les vous faire donner ce que fera ce porteur avec une lettre que vous escrit un de nos Ministres de Dieppe personnage fort honorable, de grande probité et non moindre doctrine, et je croi que vous le cognoissez car il a longtemps demeuré en ce Royaume, et y a leu en théologie par le permission de la Roine et de ceulx qui en font profession. Cest honneste homme vous dira le surplus de sa charge qui me gardera de vous en faire autre redite.²⁹⁷

Le diplomate appuie ainsi explicitement les manœuvres de la dernière chance de ses coreligionnaires en plaçant à nouveau la destinée de la France et de ses Églises entre les mains de la souveraine. Cependant, il est notable que même en cette période, Beauvoir ne prenne pas lui-même l'initiative de mener de front la lutte pour pousser Henri IV à abandonner ses projets de conversion : il reste bien l'ambassadeur du roi avant d'être celui des huguenots. Il convient de remarquer que pour une raison inexplicable, la correspondance de Beauvoir connaît une éclipse significative durant cette période, ce qui ne permet pas d'établir plus précisément le poids de son engagement durant ce moment crucial²⁹⁸.

À un niveau différent, les ambassadeurs huguenots en poste à l'étranger ont donc constitué un relais utile à Duplessis-Mornay dans ses tentatives pour conserver Henri IV dans la confession réformée. Si les réseaux propres de ces hommes, leurs liens ainsi que leur expérience en la matière ont pu être utiles, la mobilisation du réseau qu'il tente de réaliser au cours du mois de juin 1593 s'effectue d'abord sur des critères de complicité personnelle au sein de l'ex-parti navarrais, ce qui explique vraisemblablement la relative marginalisation de Beauvoir, en dépit de son ardeur à défendre la cause. À la veille de la conversion royale, il apparaît donc que l'engagement antérieur auprès du roi de Navarre demeure encore une donnée importante dans l'intégration des ambassadeurs protestants au sein du parti huguenot²⁹⁹. Par ailleurs, si les diplomates séparent leur fonction officielle de service du monarque de leur appui à Mornay, les deux engagements demeurent liés en vertu du double statut de leur maître : encore tout à la fois roi de France et champion du parti huguenot. Son abjuration après trois années de lutte armée renverse cette perspective.

²⁹⁷ *Beauvoir to Burghley*, 30 juin 1593, The National Archives, SP 78/31 : 1593 May-July, f. 189.

²⁹⁸ La dernière lettre de Beauvoir conservé aux *National Archives* à cette période est datée du 28 mai (c'est-à-dire le 7 juin selon le calendrier grégorien) et est adressée à Cecil. Il faut ensuite attendre le 30 juin/10 juillet, soit plus d'un mois, pour que le diplomate reprenne sa correspondance. Une telle interruption est tout à fait inhabituelle durant les six années de service de l'agent à Londres.

²⁹⁹ Le cas de Sancy est encore plus frappant que celui de Beauvoir, dans la mesure où il a encouragé le roi à se convertir.

Chapitre V

Dieu ou l'État ? Le retour au service d'un roi catholique

À Saint-Denis, le 25 juillet 1593, un peu avant neuf heures du matin, Henri IV quitte le palais abbatial et se présente devant le portail de l'église sans ses insignes royaux. Accueilli par l'archevêque de Bourges, le roi de France demande solennellement à être reçu dans le giron de l'Église apostolique et romaine, puis récite son acte d'abjuration et sa profession de foi. Arrivé comme simple pénitent, le monarque ressort de la messe revêtu d'une cape fleurdelysée et de son épée, métamorphosé pleinement en roi de France. Pour le royaume, la conversion du souverain marque une étape fondamentale dans le processus de reconquête du trône. Diplomatiquement, les enjeux d'un tel geste sont également importants et peuvent légitimement inquiéter les alliés ainsi que les ambassadeurs présents auprès d'eux. L'acte favorise également le retour des revendications du parti huguenot, ses membres luttant désormais pour la reconnaissance de leurs droits dans un royaume voué à demeurer catholique. Face à ce bouleversement, les représentants réformés adoptent des attitudes diverses, embrassant la foi du souverain ou soutenant la lutte de leurs coreligionnaires. Dans ce contexte nouveau marqué par la prégnance de la guerre franco-espagnole, le soutien des puissances protestantes devient vital pour garantir la survie des Églises de France, donnant à la diplomatie ainsi qu'à ses acteurs un rôle de premier plan dans le processus qui conduit finalement à l'établissement de l'édit de Nantes.

I. Faire face à la « nouvelle S^t Barthelemy »¹

Parmi les diplomates en poste durant l'été 1593, tous n'ont servi en tant qu'ambassadeurs que le souverain protestant du royaume de France. Certains le suivent depuis l'époque où il n'était alors encore que le chef du parti réformé et le monarque d'une petite principauté des Pyrénées. Aussi, la conversion de leur champion à la foi catholique et romaine marque pour eux *de facto* le moment de bascule qu'ils doivent opérer du service du parti huguenot à celui de l'État. Une telle transition ne s'exécute pas pour autant sans difficultés, le roi devant lui-même rassurer ses agents ainsi que ses alliés inquiets de ce tournant nouveau.

1. Le choc de l'abjuration

À Londres, la nouvelle de l'apostasie future du roi de France est ressentie très durement par Beauvoir, qui avait redouté cette issue durant les trois précédentes années de son service : dès la fin du mois de juin, il déplorait que « nos églises de France [...] sont en grand trouble, et n'ont recours qu'à la Roine comme à la mère nourrice d'icelles »². Cependant, c'est véritablement la conversion du monarque le 25 juillet, puis l'annonce qu'Élizabeth retirera ses troupes de France, perçue comme une manière pour la reine de punir le Béarnais, qui foudroient l'ambassadeur à la fin du mois d'août. Profondément bouleversé par la nouvelle, il fait immédiatement prendre la plume à son secrétaire³ pour s'ouvrir à Burghley sans fard de toutes ses craintes pour l'avenir de la France et des réformés. C'est un appel désespéré que le diplomate adresse à son correspondant, n'hésitant pas à comparer avec emphase la période qu'il traverse à une nouvelle saint Barthélémy :

Monsieur, Je commencerai ceste lettre par vous dire que je n'ai pas clos l'oeil ceste nuit, et je vous promets ma foi, que ce n'est ni ma goutte, ni ma collicque qui m'ont reveillé. Le mal me tient bien plus haut, c'est au niveau de l'Ame, que j'ai tellement confite en toutes sortes d'amertumes, que je ne pense pas en avoir senti sur telle en ma vie, depuis le sanglant et malheureux jour de S^t Barthelemy en l'an 1572. Le subject de cest triste ambiance procede de la triste nouvelle que m'apporta ce soir Monsieur de Stafford. De la résolution que sa Majesté a prinse de revocquer toutes les forces qu'elle a en France.⁴

¹ Formule de désespoir de Jean de La Fin, seigneur de Beauvoir-La-Nocle, adressée à lord Burghley face aux conséquences diplomatiques de la conversion de Henri IV. *Beauvoir to Burghley*, 24 août 1593, The National Archives, SP 78/32 : 1593 Aug-Dec, f. 66.

² *Beauvoir to Burghley*, 30 juin 1593, The National Archives, SP 78/31 : 1593 May-July, f. 189.

³ Le diplomate y fait directement référence dans sa lettre. *Beauvoir to Burghley*, 24 août 1593, The National Archives, SP 78/32 : 1593 Aug-Dec, f. 67.

⁴ *Ibid.*, f. 66

La référence à l'été 1572 est en elle-même riche d'enseignements sur la manière dont le diplomate perçoit son action en Angleterre au service du roi : celle-ci s'inscrit toujours bien dans le prolongement de la lutte que mènent les réformés français depuis près de six décennies. Il poursuit sa supplique avec emphase :

Mais quoi Monsieur faut il jeter le manche après la congée ? Faut il cracher contre le Ciel, affin que nostre crachat nous retombe sur le visage ? Faut il pour nous vanger de nostre femme, et d'un despit qu'elle nous a fait nous chastier et nous vanger de nous mesme ? Helas Monsieur ou est ceste si grande et plus qu'admirable prudence, avec laquelle ceste Princesse a gouverné ses Etats en si grande felicité ? Où sont ses belles conceptions, discours, et résolutions avec lesquelles y jointes ses forces, ses tresors, et le sang de ses subjects, elle a non seulement conservé, mais sauvé les Esglises Reformées de toute la Chrestienté ? Helas ! Mon Dieu est il possible, que sa juste collere soit à ce coup maistresse, et passe sur le ventre de ceste grande gloire qui lui est deue, et acquise par tant de bienfaicts et par tant de liberallités ?⁵

Beauvoir renchérit ensuite en écrivant que la reine ne peut avoir pris une telle résolution que sous le coup de la colère, et que quand sa « grande bonté aura commandé au courroux de faire place aux très grandes considerations de son beau jugement »⁶, elle ne pourra que revenir sur sa décision qui la condamne elle-même ainsi que son royaume, à terme :

Je dis et me semble que je pourrois maintenir avec quelque raison, que revocquer maintenant lesdites forces, est proprement ceder aux ennemis communs de leurs Majestés la victoire qui est deue à sa Majesté serenissime et non à aultre. Je dirai plus c'est proprement bouillir du lait à nos Papistes de France, qui scauront bien prendre le temps, et se servir de ceste occasion pour du tout precippiter le Roi au fonds du gouffre sur le bord duquel ils l'ont desjà jecté. Il y a longtemps que quelques uns d'eux [...] esperent l'occasion, et n'espargnent aucun artifice, pour desunir et rompre la bonne et tant necessaire correspondance de ces deux princes et de leurs Estats. [...] Je le vous dis seulement, par ce que je prevois, et ai comme devant les yeux, le peril inevitable auquel nous tomberont, par le desespoir des bons, et par l'eslencement du courage des meschans.⁷

Si l'ambassadeur est coutumier de telles effusions à l'égard de son correspondant privilégié, cette lettre qu'il adresse au trésorier est réellement inédite dans la manière qu'il a de mettre en scène sa détresse personnelle, reflet de la difficile situation des deux royaumes de France et d'Angleterre, afin de convaincre son interlocuteur. Beauvoir a d'ailleurs conscience que ses paroles désespérées outrepassent le classique langage diplomatique et explique refuser de « s'estendre davantage », de peur « tant d'offenser en voyant bransler la plume de mon secretaire qui escrit sous moi ». Il ajoute

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

qu'il « tremble de crainte » à l'idée d'être inconvenant⁸ et qu'il lui adresse ces lignes « non pour estre si temeraire de me vouloir en facon quelconque opposer, et moins contester contre les Resolutions de sa Majesté serenissime »⁹. Ces propos désespérés, en plus de constituer des arguments diplomatiques coïncidant avec les besoins du roi de France, trahissent la réaction profonde de Beauvoir face à l'abjuration de son maître. Celle-ci remet en cause l'édifice diplomatique qu'il a patiemment tenté de construire durant quatre années à Londres. Elle est également vécue comme un déchirement entre la fidélité que l'ambassadeur doit au roi de France et celle qu'il doit à sa foi, désormais mieux défendue par la souveraine anglaise. L'agent va jusqu'à exprimer pour la première fois à Burghley cette double allégeance qu'il entretient dorénavant, et qu'il attribue également à tous ceux qui font profession de la seule véritable religion :

Si ne faut il pas qu'elle [Élizabeth I^{ère}] surmonte à ce coup mon devoir, qui ne s'estend pas seulement (et Dieu m'en est tesmoing) jusques à celui duquel Dieu et nature m'ont obligé à mon Prince naturel. Mais non moins à celui duquel toute la Chrestienté est obligée, et très estroictement liée de faire service à ceste Princesse. [...] de tous ceulx qui font profession de la vraie pieté ; et de moi, qu'il n'y a celui de nous qui se soit près de sacrifier sa vie, et pour l'avancement des Eglises, et pour se servir ce particulier de la Roine, quand l'occasion s'en presentera.¹⁰

Au cours de l'été, le choc de l'abjuration est tel que l'ambassadeur semble vouloir se raccrocher à la souveraine, désormais unique représentante couronnée d'envergure européenne pour ses coreligionnaires. Beauvoir n'hésite ainsi pas, quelques mois plus tard, à placer le destin des réformés français entre les mains de la reine d'Angleterre, la qualifiant en mars 1594 de « vrai secours & appui de l'Église de Dieu » et d'« unique flambeau » pour les huguenots, alors que le roi de France a embrassé la doctrine papiste¹¹. Il va plus loin encore, annonçant que « l'une des Estoilles qui

⁸ Beauvoir ne va cependant pas jusqu'à exprimer ses craintes de la sorte directement à la reine, de peur d'être inconvenant : « J'ai longtemps resvé et debatue en moi mesme, si je devois prendre la hardiesse d'escrire à sa Majesté serenissime. Mais me souvenans, et ne voulant jamais oublier (car je ne veux pas si je puis faire une faute deux fois) qu'elle fut offensée de la dernière que je lui ai escrite. J'ai mieux aimé vous escrire et remettre devant les yeux de vostre grande prudence mes Remonstrances, remettant aussi à vostre belle discretion, de les faire entendre à sadite Majesté, ne m'en pouvant, ce me semble, en ce deffaut mieux adresser qu'à vous, qui estes le plus ancien Conseiller d'Estat, que je reconois non seulement en Angleterre, mais en la Chrestienté. Je vous en dirois davantage mais oultre ce que je crains de vous estre importun, j'estimerois faire autant que celui, qui jecte de l'eau en la mer. Vous estes plus vieux que moi, vous estes plus sage que moi, je vous cede en toutes les qualités requises en un grand Conseiller d'Estat. Je renvoie le tout à vostre beau jugement ». *Ibid.*

⁹ *Ibid.*

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ « Et toutes ces graces sont conferées de Dieu a la serenissime Roine, pour avoir este jusques a ceste heure le ferme pilier, le vrai secours & appui de l'Église de Dieu. Ce qui doit entrer en consideration plus que jamais, Puisque l'une des Estoilles qui esclairoit & illuminoit la Chrestienté, est tombée du Ciel, dans les ordes tenebres de la terre, de laquelle cheute, nous esperons en la bonté de Dieu & en la vertu de sa Majesté que nous l'en verrons encor relevé. C'est donc maintenant à cest unique flambeau & comme astre divin ou il nous fault puiser les rayons & clairtés humaines, du repos & lumiere de nos pauvres Ames & assurance de nostre Religion, qui estant si furieusement assaillies par le Pape & le Roi d'Espagne, ont pour leur Souverain but, d'exterminer entierement la vraie pieté, pour establir leur tyrannicque

esclairait & illuminait la Chrestienté », c'est-à-dire Henri IV, « est tombée du Ciel, dans les ordes¹² tenebres de la terre »¹³. Ce transfert de légitimité que l'agent opère est révélateur de la manière dont il articule sa confession et sa mission au service du roi : si le Béarnais demeure bien le souverain temporel vers qui doit se diriger sa fidélité, il cesse à partir du printemps 1593 d'être le champion de la foi commune que Beauvoir a défendu pendant plusieurs années à la Cour de Londres.

Sur le continent, la perspective de la conversion du monarque n'est guère regardée avec davantage d'apaisement par les ambassadeurs alors en poste à l'étranger. Quelques missives échangées par Canaye de Fresnes permettent de sonder leur état d'esprit quelques semaines avant le « saut périlleux ». À Buzenval, en juin, il se dit être toujours en espérance que le roi y renonce, mais concède que son correspondant a « grand occasion d'apprehender ce changement et vous preparer de bonne heure à y accommoder vostre boussole ». Toutefois, lui aussi reconnaît sobrement qu'il appréhende l'événement et qu'il « ne puis encore croire que ce cap se double sans peril »¹⁴. La réaction du même diplomate à l'abjuration de son maître à Saint-Denis peut être observée sous deux angles différents, qui éclairent avec précision ses sentiments en la matière, ainsi que sa manière de se comporter, comme ambassadeur protestant au service d'un souverain devenu soudainement catholique. À Jean VI de Nassau-Dillenburg, frère du feu Guillaume d'Orange-Nassau, il livre un récit factuel et neutre de la funeste journée du 25 juillet 1593¹⁵. Si l'agent reconnaît volontiers que « C'est une chose déplorable que Sa Majesté ait esté contrainte de fleschir à la volonté de son peuple, au lieu de le ramener au bon chemin »¹⁶, il espère que « Dieu en tirera quelque grand bien », et poursuit en évoquant les fruits politiques que pourrait espérer recueillir Henri IV de cet acte :

Nos Catholiques, ayant receu cette satisfaction de Sa Majesté et estant indignés de l'élection entreprise par les Ambassadeurs d'Hespagne et le légat du pape, sont en vollonté de faire un antipape, qui seroit le vrai moyen de ruiner bientost cet antichrist là. Nos extrémités sont telles qu'il est plus aisé de reprendre ce qui se fait, que de faire mieux. Il est indubitable que si Sa Majesté n'eut contenté ses Catholiques, ils l'abandonnoient tous, et eussent fait un tiers parti,

servitude & Idolatrie. Nous ne pouvons donc avoir Asile ni seureté humaine ; que le recours à la clemence bonté & pieté de la Serenissime Roine. De laquelle après Dieu, nous esperons le favorable maintien et establissement de la Religion, et conservation de la France ». *Beauvoir to the Council*, 10 mars 1594, The National Archives, SP 78/33 : 1594 Jan-July, f. 132.

¹² Sales, laides.

¹³ *Beauvoir to the Council*, 10 mars 1594, The National Archives, SP 78/33 : 1594 Jan-July, f. 132.

¹⁴ *Lettre de Philippe de Fresne Canaye à Monsieur de Buzenval*, juin 1593, BNF FF 23523, f. 149.

¹⁵ *Defresnes au Comte Jean de Nassau. Nouvelles*, 29 juillet 1593, dans *Archives ou correspondance...*, *op. cit.*, volume 1, p. 253-254.

¹⁶ « J'ai advis de Paris que le Roi a esté sacré à S^t Denis avec toutes les anciennes cérémonies, dont tout le peuple du dict Paris a receu tel contentement que, si les portes de la ville n'eussent esté fermées, il n'y fut demeuré que les Lorrains et Hespagnols. Les chefs de la ligue, estonnés de cette affection du peuple, ont remis sur le pourparler de trêve, et y a quelque apparence qu'elle se fera, toustefois je n'en ai rien de bien certain ». *Ibid.*

attendant qu'ils se fussent réunis avec la ligue. Les Rois doivent beaucoup au bien et repos de leurs peuples.¹⁷

Cette version diplomatiquement acceptable de l'événement reflète la manière dont Canaye de Fresnes présente à ses interlocuteurs étrangers la conversion du roi, dont il ne souhaite vraisemblablement pas qu'elle porte atteinte aux intérêts du royaume auprès des alliés protestants. Cependant, le détachement dont fait preuve l'ambassadeur dans cette missive est loin de refléter toute la réalité de son état d'esprit à ce moment. Son opinion apparaît en effet de manière nettement plus explicite dans plusieurs lettres qu'il écrit à des correspondants plus intimes. S'il annonce à Beauvoir, fataliste, qu'« en fin il se faut résoudre à la volonté de Dieu et ne s'attrister de rien que de l'offenser », il redoute les conséquences que la résolution du Béarnais aura sur les princes allemands, dont la piété peut s'alarmer des choix confessionnels du roi de France¹⁸. Ayant reçu la nouvelle de l'abjuration, il déclare vouloir se cacher « volontiers au centre de la terre pour six mois ou jusques à ce que j'aie passé le Rhin » pour échapper aux sollicitations des potentats germaniques choqués par la messe de Saint-Denis. Il reconnaît également avoir « grand ennui de veoir jouir [les catholiques et les ennemis de la France] de ces entre faits »¹⁹. L'ambassadeur avait fait à peu près la même déclaration à Buzenval, expliquant le 16 juillet qu'il souhaitait quitter l'Allemagne pour rentrer en France car sa mission n'avait dès lors plus de sens :

Je vois fortes declarations contre nos erreurs, mais je ne vois personne qui se soucie de nous prendre par la main pour nous remettre en meilleur chemin. [...] Je ne vois autre finesse que de s'aller cacher et de quitter la place à ceux qui possèdent le temporel et le spirituel, voilà ma resolution à laquelle j'espere accomoder les reliques de mon naufrage, et m'accomoder un nid d'Alcion au milieu de nos confessions.²⁰

Le thème du retour au sein du royaume n'est pas nouveau : cette volonté de quitter l'Allemagne, où les intérêts du souverain sont de toute manière perdus est déjà brandie par le diplomate depuis plusieurs mois²¹. Toutefois, l'abjuration royale achève de réduire à néant tout espoir d'obtenir des

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ Bernard Vogler, « Henri IV et les princes... », *art. cit.*, p. 376-377.

¹⁹ *Lettre de Philippe de Fresne Canaye à Monsieur de Beauvoir*, juillet 1593, BNF FF 23523, f. 164. Canaye de Fresnes reste alors encore mesuré, attendant encore de connaître la réaction d'Élisabeth I^{ère}, qui conditionnera en partie celle des autres États protestants : « Si veux-je esperer que Dieu tournera tout à bien et que nos Catholiques monstrent qu'ils scauront aussi bien faire des papes comme le pape peut faire des Rois. O que j'ai grand ennui de veoir jouir de ces entre faits. Je n'ai nulle despesche de S.M. depuis cet acte, je ne scai encore comme il sera receu de deça. La plupart suivra l'exemple de la Roine. Il y a longtemps que je prevoyoi que je partiroy trop tard de cette charge, si ferai-je mon mieux jusques au bout ».

²⁰ *Lettre de Philippe de Fresne Canaye à Monsieur de Buzenval*, 16 juillet 1593, BNF FF 23523, f. 162.

²¹ « Je vous dirai seulement que pour le present, je n'ai d'autre ambition que d'en partir bientost (d'Allemagne) et en seroi desja dehors, si cet accident de Strasbourg (l'éclatement de la guerre des évêques) ne m'eut raccroché pour quelque

renforts à court terme de la part des princes germaniques²². L'abattement du seigneur de Fresnes coïncide en effet avec le début d'un refroidissement sensible des relations entre Henri IV et ses alliés d'outre-Rhin, qui questionne légitimement l'utilité de la présence parmi eux d'un ambassadeur du Très Chrétien²³. Si l'agent fulmine et ne cesse de se plaindre dans sa correspondance de la stérilité de sa mission, ses lettres adressées à Buzenval permettent de constater que ce dernier a pu être assailli des mêmes doutes après la conversion de son maître, mais qu'il a choisi de conserver son poste afin de défendre au mieux les intérêts huguenots depuis La Haye :

Monsieur, je vous suis bien obligé de la part que m'avez faite de la depesche qu'avez receue de Sa Majesté car je n'ai autre certitude de ce qui se passe en Cour que ce que m'en aprenez. Je suis d'accord avec vous qu'il est besoing que tous ceux qui sont interessés contre les Espagnols et Lorrains demeurent unis avec nous. Mais je crains bien que le zele inconsidéré de plusieurs ne deschire la plaie lors qu'il est plus de besoin de la consolider. Quoi qu'il en advienne je m'estimerois bien heureux d'estre hors d'ici et m'ennuie bien d'attendre d'Athènes si longuement.²⁴

La mission du diplomate aux Provinces-Unies qui transparait entre ces lignes est donc claire : à présent que le roi de France a embrassé la foi catholique, les intérêts des réformés français et européens imposent que les principales puissances protestantes restent à ses côtés pour ne pas achever de le faire tomber entre les mains de l'Espagne. Il s'agit donc pour Buzenval continuer à peser indirectement sur la politique intérieure du royaume au moyen de son poste et de son influence sur les élites néerlandaises. Cette position, qui est également celle de Beauvoir en Angleterre explique leur maintien, en dépit du fait que tous leurs efforts déployés durant quatre années pour que le souverain conserve sa foi se soient soldés par un échec retentissant.

La réaction des diplomates protestants de Henri IV face à son abjuration demeure cohérente avec celle de certaines des voix les plus éminentes du camp réformé international. Ainsi, Théodore de Bèze se montre-t-il relativement mesuré dans sa manière d'appréhender l'événement et de l'exposer à l'Église de Zurich. Le réformateur, qui avait pourtant fait son devoir en faisant parvenir au souverain trois semaines plus tôt une lettre destinée à convaincre l'ancien champion de la cause huguenote de demeurer ferme dans sa foi²⁵, se montre alors plus mesuré. S'il déplore largement la

temps », écrit-t-il à Théodore de Bèze près d'un an auparavant. *Philippe de Fresne-Canaye à Bèze*, Francfort, 20/3 septembre 1591, dans Théodore de Bèze, *Correspondance de Théodore de Bèze, Tome XXXII...*, *op. cit.*, p. 165.

²² Bernard Vogler, « Henri IV et les princes... », *art. cit.*, p. 376.

²³ Bernard Vogler note que durant la période comprise entre 1593 et 1606, « l'Allemagne n'occupe plus qu'une place secondaire dans les préoccupations de Henri IV, de sorte qu'on ne relève que des aspects ponctuels, conséquence de l'absence d'une ligne directrice ». *Ibid.*

²⁴ *Lettre de Philippe de Fresne Canaye à Monsieur de Buzenval*, 30 juillet 1593, BNF FF 23523, f. 165.

²⁵ La missive n'est pas parvenue au roi avant le jour fatidique, et Bèze estime que cet échec est attribuable à la lenteur de celui à qui il l'avait confiée ou à la difficulté du voyage : « Ego cujus litteras scio alicujus nonnunquam ponderis

« chute si grave et inattendue de ce prince », finalement « tombé très gravement » après avoir été « longtemps assailli par toutes sortes de tentations »²⁶, il signale toutefois les bénéfiques politiques que le souverain a pu d'ores et déjà retirer de ce triste renoncement :

Plus de trois semaines s'étant déjà écoulées depuis ce forfait, nous n'avons à cause de cela entendu parler d'aucun mouvement de la part des conspirateurs [ligueurs] ; il est certain qu'après la décision du Parlement [...], empêchant toute délibération sur l'élection d'un roi ou d'une reine étrangers [...], les émissaires des villes conspiratrices (ligueuses) ont assuré ouvertement, et presque séditieusement, qu'ils ne voudraient d'aucun autre roi que cet Henri IV, pour peu qu'il se convertisse au catholicisme. C'est pourquoi il adviendra peut-être à cette occasion que, Dieu dans sa bonté singulière faisant jaillir sa lumière des ténèbres, l'Espagnol renonce à tout espoir et que les partisans de Guise, ayant quitté les villes, essuient enfin les justes peines de leur perfidie. Mais tout cela est entre les mains de Dieu. Il importe et il convient que nous nous en remettions à sa puissance et à son εὐδοκία [bonne volonté].²⁷

L'opinion du réformateur peut sembler étonnamment mesurée. Toutefois, il convient de rappeler que la position de Genève dans la guerre qu'elle mène alors contre le catholique duc de Savoie dépend pleinement de l'aide française : aux considérations religieuses s'entremêlent ainsi de clairs enjeux politiques qui encouragent vraisemblablement Bèze à pondérer son avis. Aussi, à l'instar de Mornay et du pasteur genevois²⁸, les ambassadeurs huguenots prennent-ils le parti de la sombre résignation, s'en remettant désormais entièrement à Dieu pour éclairer le jugement du monarque.

nonnullis, in rebus multo minoris momenti atque adeo in hoc ipso negotio fuisse apud illum eram expertus, officio meo non defui. Sed ejus tarditas, cui perferendas litteras commiseram, vel itinerum difficultas prohibuit, ne satis tempestive ad illum usque pervenirent ». *Bèze à l'Église de Zurich*, Genève, 9/19 août 1593, dans Théodore de Bèze, *Correspondance de Théodore de Bèze, Tome XXXIV (1593)*, éd. Alain Dufour, Béatrice Nicollier et Hervé Genton, Genève, Droz, 2010, p. 215.

²⁶ *Ibid.*, p. 214-215.

²⁷ *Ibid.*, p. 215-216. Traduit du latin : « Imo cum tres jam et amplius hebdomades praeterierint, ex quo ille facinus hoc admisit nec tamen quicquam propterea motum a conjuratis fuisse audiamus et certum sit quod ultra illud senatusconsultum, de quo vos audivisse non dubito, in quo inhibetur omnis de peregrini Regis vel peregrinae ullius Reginae electione deliberatio (agebatur autem de Regis Hispani filia eligenda et eo major pars emptorum suffragatorum pendebat), civitatum conjuratarum legati aperte ac pene seditiose testati sunt nullum sibi alium Regem quam hunc ipsum Henricum IV. placere, si modo Catholicum se reipsa profiteretur : fortassis eveniet, Deo pro benignitate singulari sua lucem e tenebris elicente, ut hac occasione et Hispanus omni spe sua excidat et conjurati Guisiani, a civitatibus deserti, reipsa tandem justas perfidiae suae poenas luant. Sed haec omnia in Dei manu posita sunt, a cujus unius robore et εὐδοκίᾳ ».

²⁸ Bèze ajoute ainsi les mots suivants : « Plaignions ce pauvre prince, étant assurément tombé dans une très grande faute en tant qu'homme, si ce ne que depuis trop longtemps assailli par toute sorte de tentations, et prions Dieu de toutes nos âmes que, si cela pouvait arriver, il le remette dans le droit chemin, et qu'à tout le moins il prenne pitié de ses enfants dans une si grave tourmente. J'espère que nous en apprendrons bientôt davantage à propos de toutes ces choses ; fasse le ciel que je vous en écrive bientôt de moins tristes, quelles qu'elles soient d'ailleurs ». *Ibid.*, p. 215. Traduit du latin : « Pendere nos certe oportet et decet miserum hunc principem, ut hominem gravissime quidem lapsum, sed nonnisi omni tentationum genere diutissime oppugnatum, commiserantes, et Deum totis animis precantes ut, si fieri potest, lapsum illum erigat, et in tam gravi calamitate suorum saltem misereatur ».

2. Apaiser les craintes des alliés

La messe de Saint-Denis produit une forte impression sur les alliés de Henri IV. Si à Genève, on retient son souffle en redoutant ses conséquences diplomatiques, en Angleterre, Élisabeth I^{ère} s'étrangle face à ce qu'elle considère comme une infamie, écrivant au duc de Bouillon que « je me trouve si à la fin de mon français que je ne sais que dire si *non avertat Deus malum a quo lavabo manus mea* »²⁹. Le roi de France, visiblement soucieux de ne pas s'aliéner les puissances qui l'ont soutenu jusque-là contre la Ligue, dépêche alors auprès d'elles des ambassadeurs extraordinaires destinés à expliquer son geste, ainsi qu'à en atténuer la portée géopolitique. Les deux représentants sélectionnés par le monarque pour accomplir cette délicate mission, tous deux protestants, témoignent de l'intérêt que le pouvoir royal continue à porter aux tenants de la religion réformée dans ce contexte incertain.

a. Les appréhensions des cantons évangéliques

En Suisse, les cantons évangéliques accueillent avec abattement la conversion³⁰, mais c'est surtout la cité de Calvin, en première ligne contre le duc de Savoie, que le Béarnais doit s'employer à rassurer. À cette fin, il décide d'y envoyer durant l'automne son médecin ordinaire, Joseph Du Chesne, seigneur de La Violette. Ce médecin, huguenot convaincu, avait par le passé fui le royaume pour se réfugier sur les bords du Léman où il avait résidé durant plusieurs années, avant de finalement revenir se mettre au service du champion de la cause réformée, une fois celui-ci devenu roi de France³¹. Quelques jours après la cérémonie d'abjuration, La Violette, qui n'a pas encore reçu de fonction diplomatique officielle, écrit à Bèze depuis Saint-Denis que ce dernier ne saura « que trop de nouvelles qui vous donneront plustost de la peine que du contentement ». Il ajoute avec amertume que « c'est en Dieu en qui nous devons avoir toute notre esperance et non point aux hommes et estimer qu'il sera quoi que ce soit³² le protecteur et conservateur des siens »³³. Toutefois,

²⁹ « Dieu n'éloigne pas le mal dont je me laverai les mains ». Cité dans Mark Greengrass, « Henri IV et Élisabeth... », *art. cit.*, p. 360.

³⁰ Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., II : 1559-1610, op. cit.*, p. 580.

³¹ *Ibid.*, p. 581. Plusieurs lettres de Sillery, l'ambassadeur en Suisse de Henri III puis de Henri IV, témoignent dès 1589 de l'engagement diplomatique de ce personnage en faveur de Genève et de l'alliance française : « Depuis le partement du S^r de la Tuilerie le duc de Savoie et ses ministres ont continué leurs artifices pour induire ceulx de Geneve par menaces et bonnes esperances de s'accorder avec lui. Le Comte de Montreal a conféré trois fois avec le S^r de La Violette en presence d'un syndic de Geneve, desquelz entendue leur response, ledict Comte leur a voulu faire esperer que son mestre seroit content de faire un bon accord par lequel vostre Majesté sire, auroit occasion de se contenter de la fust cause que ceulx de Geneve consentirent d'envoyer ledict de La Violette vers le duc de Savoie pour lui faire entendre leur resolution de ne rien quicter de leurs privileges et libertes et n'entrer en aucun traicte sans le sceu et consentement de vostre Majeste ou de ses ministres ». *Sillery à Henri IV*, 20 novembre 1589, BPUN, 8 RO VI/21, f. 44.

³² Quoi qu'il en soit.

il met d'ores et déjà en garde son interlocuteur contre la tentation que pourraient avoir ses concitoyens de prendre appui sur ce triste événement pour conclure la paix avec le duc de Savoie, sous la pression des cantons protestants :

Je vous supplie ne rien bouger quoi que vous soyez pourchassés ou de vos voisins ou d'ailleurs que je ne sois arrivé près de vous, qui sera, Dieu aidant dans la fin du mois d'aoust et ce pour cause.³⁴

Si Du Chesne n'a alors pas encore pris la route de Genève, il apparaît clairement que dès le début du mois d'août, Henri IV avait déjà décidé de faire de lui son porte-parole auprès de la cité lémanique. C'est vraisemblablement en partie grâce à son entremise que, deux semaines plus tard, Théodore de Bèze qui a visiblement bien reçu ses instructions s'emploie à son tour à faire patienter ses coreligionnaires choqués par l'acte du Très Chrétien³⁵. Nicolas Brulart, marquis de Sillery, l'ambassadeur de France auprès des Liges, s'évertue également à rassurer les Genevois qui craignent notamment de voir cesser l'approvisionnement de leur cité³⁶. Toutefois, le diplomate catholique compte surtout pleinement sur le médecin huguenot pour faire entendre au réformateur et à ses concitoyens « toutes les nouvelles que je ne pourrais écrire »³⁷. En effet, c'est bien le résident de Soleure qui avait déjà dépêché Du Chesne auprès du roi de France au cours du mois de juin, afin de lui faire part des difficultés financières auxquelles il devait faire face ainsi que des craintes des cantons évangéliques face à sa conversion annoncée. La méfiance de ces derniers menaçait en effet de fragiliser fortement l'influence française en Helvétie et empêchait Sillery d'entraver la « levée du pape » organisée par les catholiques³⁸. L'envoyé protestant n'était arrivé auprès du monarque qu'après la messe de Saint-Denis³⁹, dont il avait néanmoins déjà pu constater les premiers effets bénéfiques sur la paix civile⁴⁰. Prêt à partir de la Cour dès le début du mois de septembre, c'est pourtant le mois suivant que le seigneur de La Violette se met en route pour la Suisse au nom de

³³ *Joseph du Chêne, Sr de La Violette, au syndic Chenelat et à Bèze, Saint-Denis, 23 juillet/2 août 1593, dans Théodore de Bèze, Correspondance de Théodore de Bèze, Tome XXXIV, op. cit., p. 206.*

³⁴ *Ibid.*

³⁵ *Bèze à l'Église de Zurich, Genève, 9/19 août 1593, dans ibid., p. 215.*

³⁶ *Sillery à Bèze, Soleure, 25 août/4 septembre 1593, dans ibid., p. 241-242.*

³⁷ *Ibid.*, p. 243.

³⁸ « Pour empescher la ruine entiere et inevitable de son service, il est besoin d'envoyer au plus tost quelque secours non en parolles ou en esperances, mais en effect qu'il soit congnu proceder directement de la bonté et prevoyance de sa Majesté pour faire perdre le desespoir ou sont entrés les bons pour n'avoir veu encores aucun effect de tant de promesses dont ils ont este entretenus jusques a present ». *Mémoire au Sr de la Violette*, juin 1593, BPUN, 8 RO I/26, f. 556.

³⁹ « Le Seigneur de la Violette est arrivé ici il y a sept ou huit jours », écrit Henri IV en date du 8 août. *Mémoire au Sr de la Violette*, juin 1593, *ibid.*, f. 556.

⁴⁰ Il indique ainsi à Sillery que « La trefve estoit bien observée [...], tout le peuple et la noblesse desirent et esperent la paix pour le repos commun de tous. » *Sillery à Bèze, Soleure, 25 août/4 septembre 1593, dans Théodore de Bèze, Correspondance de Théodore de Bèze, Tome XXXIV, op. cit., p. 243.*

Henri IV⁴¹, avec pour instruction de « voir et visiter » les cantons protestants afin de « les mieux assurer et leur faire congnoistre l'estime que fait sa Majesté de la leur » ainsi que « leur confirmer l'assurance de la continuation de son amitié »⁴². Il s'agit donc clairement pour l'agent de lever les doutes qui pèsent sur le roi et garantir à ses alliés que sa conversion à la religion apostolique et romaine ne modifie pas ses résolutions à leur égard. Le Béarnais se montre en effet très clair sur ses intentions :

Esperant que cete ferme amitié et bonne Intelligence reprimera l'audace des ennemis communs et les empechera d'entreprendre au prejudice des gens de bien pour continuer de troubler la paix et la tranquillité publique l'Intention de Sa Majesté estant toute contraire pour le bien et repos public tant de son royaume que de ses bons amis et alliés et generalement de toute la Crestienté les priant et exhortant a cette fin d'unir et dresser leurs conseils pour une si bonne fin qui est le seul but de Sa Majesté pour acquerir cet heur et en faire jouir tous ses subjects par une bonne union et concorde entreulx sous l'obeissance de Sa Majesté.⁴³

La situation diplomatique de la France auprès des Suisses est ainsi mise en parallèle par le souverain avec l'état du royaume : la réconciliation et la concorde contre l'ennemi commun, savoyard d'un côté, ligueur et espagnol de l'autre, doit primer sur les querelles confessionnelles internes. Le choix du roi de faire porter ce message aux cantons évangéliques par un coreligionnaire connu pour son engagement en faveur de la cause commune ne peut que contribuer à assurer le succès d'une telle mission. Le mouvement s'avère fructueux pour Henri IV : parti finalement de la Cour au début du mois d'octobre, son agent se rend d'abord à Genève où sa négociation est immédiatement couronnée de succès. Sillery ne peut que se réjouir des résultats obtenus par son homme de confiance auprès de ses concitoyens en faveur de la France :

M. de La Violette est arrivé a propos pour fortifier encores la bonne disposition de ceux de G[enève] qui ont confirmé leur premiere response de ne vouloir rien quitter de leurs ni non plus que se departir des traictes et bonne intelligence qu'ils avoient avec Sa Majesté⁴⁴

Cette première victoire de la diplomatie française est rapidement complétée par la suite du voyage du seigneur de La Violette auprès des villes évangéliques. Ainsi, le 7 décembre, Sillery peut annoncer à son maître que Berne, Bâle, Zurich et Schaffhouse ont accepté de suivre l'exemple de

⁴¹ Cet ajournement de plusieurs semaines n'est pas expliqué et reste même mystérieux pour Édouard Rott. Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., II : 1559-1610, op. cit.*, p. 582.

⁴² *Letres et Instruction pour M. de La Violette allant de la part du roy visiter M. des 4 villes Zurich Berne Basle Schaffouse*, 7 novembre 1593, BPUN, 8 RO VI/26, p. 562.

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ *Sillery à Henri IV*, 8 novembre 1593, *ibid.*, p. 381.

Genève⁴⁵. Rentré sur les bords du Léman au début de l'année 1594, l'agent huguenot reçoit à la fin du mois de janvier une missive du roi reconnaissant l'importance de ses services ainsi que son dévouement envers la Couronne⁴⁶. Dans le même temps, Henri IV fait également parvenir une dépêche à la teneur identique à Théodore de Bèze, dans laquelle il le remercie pour sa bienveillance à son endroit⁴⁷. Cette lettre est certes flatteuse pour son destinataire, mais replacée dans le contexte de sa rédaction, au début du mois de février, elle marque surtout l'amorce des démarches royales pour calmer les ardeurs huguenotes par l'intermédiaire du réformateur. En effet, le successeur de Calvin continue à œuvrer en faveur des intérêts français dans la région, en coordination avec l'ambassadeur en poste à Soleure⁴⁸ : à la fin du mois de mars, ce dernier demande ainsi au genevois d'« employer votre prudence et votre auctorité » pour convaincre ses concitoyens de se mettre en défense pour parer toute entreprise du duc de Savoie contre leur cité⁴⁹. Plusieurs lettres de Bèze écrites au théologien Johann Jakob Grynaeus à ce moment permettent de mesurer l'importance de l'influence de la diplomatie française sur Genève. Dans ses missives, le successeur de Calvin fait part de la bonne volonté du roi à son endroit, ainsi qu'à celui de ses coreligionnaires en dépit de son abjuration :

Le roi lui-même, bien qu'il persiste dans cette décision si peu juste, a été persuadé par quelques-uns que la France ne pouvait être sauvée autrement. Cependant il fait preuve d'une prudence et d'une modération qui le fait valoir absolument à tous, et il voulut bien s'adresser à moi par une autre lettre en retour, écrite de sa propre main, avec le témoignage de sa bienveillance privée fort peu commune à mon égard.⁵⁰

⁴⁵ À cette occasion, il est muni de nouvelles instructions fournies par Sillery, ainsi que de lettres du duc de Bouillon : « Sire. Votre Majesté recevra avec la presente letres de M^r de la Violette avec la response de celle qu'il a presentées a Messieurs, des quatre villes de la partde vostre Majesté ausquels il presente semblablement l[ect]res de M^r de Bouillon après m'avoir comuniqué le contenu d'icelle et ce qu'il avoit charge de declarer de sa part du tout conforme à la prudence et fidelité que mond S^r de Bouillon a tousjours monstre au service de Sa Majesté pour lequel les volontés sont par la grace de Dieu assez bien disposées tant des uns que des autres qui seront fortiffiées et les autres ramenés au bon chemin quand il plaira à Dieu donner moyens à Sa Majesté de soulager leur necessité ». *Sillery à Henri IV*, 17 décembre 1593, *ibid.*, p. 402-403. La Violette continue par la suite à servir la diplomatie française, notamment dans le cadre des négociations avec le duc de Savoie. *Sillery à Henri IV*, 6 août 1594, BPUN, 8 RO VI/27, p. 201.

⁴⁶ Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., II : 1559-1610, op. cit.*, p. 582.

⁴⁷ « Mr de Besze, J'ay antandu avec beaucoup de contantement la continuasion de votre bonne volonté anvers moi, et que vous ne perdez les occasions de la fere valoir au bien de mes aferes, ce qui augmante de plus en plus la bienveiance que je vous ai tousjours portée ». *Henri IV à Bèze*, Gandelu, 3 janvier/9 février [1594], dans Théodore de Bèze, *Correspondance de Théodore de Bèze, Tome XXXV (1594)*, éd. Alain Dufour, Béatrice Nicollier et Hervé Genton, Genève, Droz, 2011, p. 25.

⁴⁸ *Sillery à Bèze*, Soleure, 1^{er}/11 mars 1594, dans Théodore de Bèze, *Correspondance de Théodore de Bèze, Tome XXXV, op. cit.*, p. 45.

⁴⁹ L'ambassadeur craignait particulièrement une attaque contre la porte de la Rive, laissée ouverte lors des jours de foire. *Sillery à Bèze*, Soleure, 11/21 mars 1594, dans *ibid.*, p. 58-59.

⁵⁰ *Bèze à Grynaeus*, Genève, 8/18 mars 1594, dans *ibid.*, p. 55-56. Traduit du latin : « Rex ipse, etsi in illo minime sane recto consilio perguit, a nonnullis persuasus aliter salvam Galliam esse non posse, tamen ea prudentia et moderatione utitur, quae ipsum valde omnibus commendat, et alteris rursus / literis, sua ipsius manu scriptis, me compellare dignatus

Par ses lettres rassurantes, Bèze accède directement aux demandes de Sillery et de Du Chesne en contribuant à calmer les appréhensions des protestants suisses⁵¹ tout en appelant les huguenots du royaume à faire preuve de patience et d'indulgence envers leur souverain⁵². Durant cette période charnière au sein de laquelle s'imbriquent intimement défense politique des intérêts du royaume et incertitudes confessionnelles, l'ambassade de Suisse joue ainsi à nouveau son rôle de médiatrice entre les protestants, français et helvètes, et la monarchie revenue à sa fidélité à la foi apostolique et romaine⁵³. La position religieuse de chaque maillon de la chaîne diplomatique est en elle-même révélatrice : le monarque désormais catholique est représenté à Soleure par un modéré de la même confession, qui a lui-même pour auxiliaire un huguenot ardent, prêt à appuyer ses démarches auprès des cantons évangéliques et de Bèze.

b. Conserver l'appui d'Élisabeth et des Néerlandais

Si l'amitié et l'alliance des Genevois est sauvegardée avec une relative facilité par le roi de France, sa conversion le place dans une situation nettement plus compliquée vis-à-vis de sa cousine d'outre-Manche. La reine, qui publiquement ne décolère pas contre l'acte odieux commis par son allié, doit promptement faire l'objet d'une ambassade destinée à la conserver dans la lutte contre la Ligue et l'Espagne. L'homme choisi pour cette mission n'est pas inconnu de la souveraine : Jean de Morlas avait déjà accompli une mission à Londres au cours de l'année 1589 pour y annoncer officiellement l'arrivée de Henri IV sur le trône de France⁵⁴. Le pasteur jouit en outre d'une position éminente auprès du monarque⁵⁵, ce qui révèle l'importance que ce dernier attache alors à la poursuite d'une alliance anglaise pourtant déjà mise à mal par plusieurs années d'incompréhension mutuelle. Par ailleurs, il a fait partie des quelques serviteurs huguenots proches du souverain qui l'ont

est, cum minime vulgari suae in me privatae benevolentiae testificatione ». Plus loin, il rassure son interlocuteur sur le fait que Catherine de Bourbon, la sœur de Henri IV reste bien fidèle à la Religion, et que « l'union et la concorde fraternelle dans la doctrine, dans la discipline et la défense commune » règne au sein des Églises réformées de France (« Interea scito inter omnes particulares totius Gallici regni Ecclesias fraternam et in doctrina et in disciplina et in communi defensione conjunctionem et concordiam recenter instauratam et jurejurando sancitam fuisse »).

⁵¹ La libération de Paris fit l'objet d'une célébration solennelle à Genève le 8 avril 1594, durant laquelle le canon fut tiré de tous les bastions de la ville. Jean-Antoine Gautier, *Histoire de Genève des origines à l'année 1691, volume 6*, Genève, Société générale d'imprimerie, 1903, p. 173-174.

⁵² Théodore de Bèze, *Correspondance de Théodore de Bèze, Tome XXXV, op. cit.*, p. 109.

⁵³ Sillery ne manque pas de féliciter Bèze et ses concitoyens pour leur fidélité renouvelée envers son maître. *Sillery à Bèze*, Soleure, 17/27 avril 1594, dans *ibid.*, p. 91-93.

⁵⁴ *Instruction au sieur de Morlas pour la charge que Sa Majesté luy a commise, le dépeschant vers la royne d'Angleterre*, [1589], BNF FF 16061, f. 4-14.

⁵⁵ Selon Sully, il fait alors partie des « plus antiens et affidés serviteurs » du monarque aux côtés de Turenne, Sancy, Salignac Duplessis-Mornay et Sully lui-même. Maximilien de Béthune, duc de Sully, *Les Œconomies royales*, tome 1 (1572-1594), éd. David Buisseret et Bernard Barbiche, Paris, Klincksieck, 1970, p. 339. Dans une lettre aux États des Provinces-Unies, Henri IV qualifie Morlas de « l'un de mes conseillers et plus spéciaux serviteurs ». *A nos très chers et bons amys, Messieurs des estats generaulx des Provinces Unies des Pays-Bas*, Dreux, 20 juin 1593, dans Henri IV, *Recueil des lettres...*, *op. cit.*, tome 3, p. 807.

encouragé à effectuer le « saut périlleux » de l'abjuration⁵⁶, il est par conséquent clairement l'un des plus à même à expliquer les motivations de la douloureuse démarche à la souveraine. Ce dernier point est d'ailleurs assumé par le roi lui-même dans une lettre qu'il fait parvenir à Beauvoir afin de le prévenir de l'arrivée prochaine de son envoyé à Londres :

Vous serez maintenant hors de ceste peine pour tout ce qui s'est passé jusques au parlement du s^r de Morlans, qu'il y a près de quinze jours qui est parti ; et croi qu'il doit estre à présent près de vous. Oultre que son instruction est bien ample, il est lui-mesme fort praticqué de l'affaire qu'il va traicter par delà, pour y avoir esté ici employé, de sorte qu'il ne vous laissera en incertitude de rien.⁵⁷

Le contenu du commandement de Morlas est clair : il s'agit pour l'agent fin connaisseur de « l'affaire » d'aller présenter la défense de l'apostasie commise par son maître à une reine qu'il sait particulièrement courroucée et sur la défensive. « Je sçai que l'affaire est épineu[se] et difficile, et le tiendrois davantage pour tel s'il estoit entre aultres mains que les vostres »⁵⁸, n'hésite pas à ajouter le roi à l'intention de son ambassadeur, afin qu'il facilite la mission du pasteur. Ce dernier reçoit notamment pour instruction d'appuyer sur le poids des circonstances, ainsi que sur l'impérieuse nécessité d'apporter la paix intérieure à une France en voie de dislocation. Il doit également particulièrement rassurer sur les intentions de son maître vis-à-vis de ses sujets huguenots, dont la souveraine anglaise est dorénavant la protectrice attitrée :

Il devoit représenter l'estat misérable du royaume lorsque Sa Majesté estoit parvenue à la couronne ; les forces que l'Espagnol avoit en France et les intrigues qu'il conduisoit pour l'eslection d'un roi à sa desvotion et de sa propre famille. Il avoit fallu chercher des remèdes à un danger aussi imminent. C'est alors que furent proposées des ouvertures avec les princes et seigneurs catholiques. On jugea à propos d'y adhérer, car aux extremes maladies les remèdes ne doivent estre rejettés. Brief, Sa Majesté s'estoit vue obligée de faire sa conversion. Elle supplioit ladicte dame roine d'Angleterre de prendre en bonne part ce qui a esté tenu jusqu'à-présent ; et croire que Sa Majesté ne fera jamais rien où elle n'ait tout le regard qui se peut à la sureté, repos et contentement de ceux de la religion à qui elle doit sa conservation comme elle en a reçu fidèle service.⁵⁹

Cette défense n'est certes pas nouvelle, Beauvoir ayant largement développé la thématique des difficultés du royaume qui contraignaient le Béarnais à devoir traiter avec les catholiques et laisser

⁵⁶ Pendant le siège de Rouen en 1592, il a développé avec le huguenot Jean-Baptiste Rottan et avec Jacques Davy du Perron, ancien protestant converti au catholicisme et devenu évêque d'Évreux, l'idée que les deux religions constituaient deux branches d'un même arbre et qu'il était possible de faire son Salut dans l'une comme dans l'autre. Jean-Pierre Babelon, *Henri IV*, Paris, Fayard, 1982, p. 557.

⁵⁷ *A Monsr de Beauvoyr*, Dreux, 2 juillet 1593, dans Henri IV, *Recueil des lettres...*, op. cit., tome 3, p. 848-849.

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ Fait à Saint-Denis, juillet 1593, BNF Cinq cents de Colbert 19, f. 127. Cité par M. Capefigue, *Histoire de la Réforme, de la Ligue, et du règne de Henri IV*, Paris, Dufey, 1834, p. 350.

de côté ses coreligionnaires pour un temps. À ce titre, la conversion, dramatique, ne saurait pour autant revêtir un caractère réellement surprenant pour Londres. Morlas est également chargé de dissiper tout malentendu concernant la volonté supposée du roi de s'accorder avec les ligueurs, mais également avec Philippe II. Le Béarnais fait ainsi valoir « qu'il n'a encore ouvert aucun propos de traité avec ledit roi, qui au contraire, par ses actions, fait bien voir que sa volonté en est aliénée »⁶⁰. Il va jusqu'à renouveler ses protestations de fidélité à la cause commune, en faisant annoncer par l'intermédiaire de son agent qu'il repoussera toute proposition de paix séparée qui lui serait faite :

Si quelque chose en est mise en avant, Sa Majesté n'y entendra en aucune sorte, et répondra seulement qu'elle ne peut rien avancer sans la volonté de ladite dame roine avec laquelle elle est particulièrement liée. La suppliant semblablement conserver Sa Majesté en ses bonnes graces, la favoriser toujours de son amitié, et d'autant que les ennemis de Sa Majesté dressent plus grands efforts contre elle, lui vouloir estre d'autant plus favorable et continuer son bon service.⁶¹

Si Morlas plaide effectivement des bonnes intentions de son maître, ainsi que de sa volonté intacte de réduire la puissance catholique et espagnole, la réaction de la reine d'Angleterre s'avère conforme à sa réputation. Élisabeth I^{ère}, visiblement peu adoucie par la personnalité de Morlas, laisse éclater son désespoir dans une lettre autographe destinée à son cousin français :

Ah ! quelles douleurs ! et quels regrets et quels gémissemens j'ai sentis en mon ame par le son de telles nouvelles que Morlans m'a contées ! Mon Dieu ! est-il possible qu'aucun mondain respect dût effacer la terreur que la crainte divine menace ! Pouvons-nous, par raison même, attendre bonne sequelle d'actes si iniques ? — Celui qui vous a maintenu et conservé par sa merci, pouvez-vous imaginer qu'il vous permist aller seul au plus grand besoin ?⁶²

Affichant avec emphase la vivacité de ses sentiments religieux, la souveraine assure Henri IV de le mettre désormais « au premier rang de mes desvotions » et souhaite « que Dieu vous guide au droict chemin et meilleur sentier »⁶³. L'importance de cette missive désespérée doit toutefois être relativisée : au moins autant que la catastrophe confessionnelle, la reine redoutait la portée politique de l'abjuration, qui risquait de bouleverser les rapports de force sur le continent au détriment de l'Angleterre. Elle se calme par la suite, par l'assurance répétée qu'elle reçoit du roi de France de ses bonnes intentions vis-à-vis de ses coreligionnaires⁶⁴. Par ailleurs, il semble que la lettre ne dépassa en réalité pas le stade de simple brouillon et n'arriva par conséquent vraisemblablement jamais entre

⁶⁰ *Ibid.*, p. 351.

⁶¹ *Ibid.*

⁶² BNF Cinq cents de Colbert 16, f. 329. Cité par M. Capefigue, *Histoire de la Réforme...*, *op. cit.*, p. 351-352.

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ *Ibid.*, p. 353.

les mains de son destinataire⁶⁵. Elle n'en reste pas moins un précieux témoignage de la pensée d'Élisabeth immédiatement après sa première rencontre avec Morlas.

Le pasteur, après son passage à Londres, poursuit sa route vers les Provinces-Unies. Sa venue y est annoncée par le roi de France dès la fin du mois de juin, avant même l'abjuration, mais sa mission s'inscrit bien dans le prolongement de ses négociations londoniennes : Morlas a pour tâche d'assurer ces précieux alliés de son maître que celui-ci ne perdra rien de son affection pour eux une fois sa conversion effective. La rhétorique qu'il doit employer est par-ailleurs identique à celle déployée auprès d'Élisabeth et est déployée par le roi aux Néerlandais avant son arrivée :

J'ai bien voulu envoyer vers vous le s^r de Morlans, l'un de mes conseillers et plus spéciaux serviteurs, pour vous faire entendre les extrémités auxquelles mes affaires sont reduictes, et les remèdes qu'on me propose pour les remettre en meilleur estât, pensant bien que la singulière affection que vous avez démontrée jusques ici au bien et conservation de ma Couronne mérite bien que rien ne se passe en mon Royaume de quoi vous n'ayez particulier et véritable advis, et aussi que j'ay pensé estre nécessaire, sur les bruits que les ennemis pourront faire courir de toutes parts, vous donner nouveaux tesmoignages de mon affection et de la conjunction de nos affaires, de laquelle je suis résolu de ne me despartir jamais, pour aulcune considération que ce soit.⁶⁶

Durant cette deuxième étape, le représentant de Henri IV semble avoir rencontré moins de difficultés à apaiser les craintes des alliés⁶⁷. Toutefois, l'envoi même d'un personnage tel que Morlas renseigne sur l'importance que le monarque accordait alors à la poursuite de cette alliance. À l'inverse, la situation de l'Allemagne n'est pas jugée suffisamment importante aux yeux du souverain pour que son ambassadeur poursuive son voyage sur les terres du Saint-Empire voire du Danemark, comme cela fut le cas par le passé pour de nombreux émissaires du Béarnais auprès des puissances protestantes⁶⁸. Canaye de Fresnes, alors en poste à Heidelberg auprès de l'Électeur palatin, réclame pourtant bien à Buzenval que Morlas prolonge son périple en remontant le Rhin pour venir l'aider à adoucir la réception de la nouvelle de l'abjuration :

⁶⁵ Mark Greengrass, « Henri IV et Élisabeth... », *art. cit.*, p. 367 n. 36.

⁶⁶ *A nos très chers et bons amys, Messieurs des estats generaulx des Provinces Unies des Pays-Bas*, Dreux, 20 juin 1593, dans *Henri IV, Recueil des lettres...*, *op. cit.*, tome 3, p. 807.

⁶⁷ Peu de traces du passage de Morlas aux Provinces-Unies subsistent. Une lettre écrite par Duplessis-Mornay à Buzenval en décembre 1593 y fait toutefois référence. Dans celle-ci, le conseiller de Henri IV se montre surtout optimiste sur la position de l'ambassadeur à La Haye, ce qui tend à indiquer que la mission du pasteur fut un succès : « M. Morlas m'a fait entendre vostre estât, dont je loue Dieu, car je vois que, par le bon ordre qui y est, il s'affermist tous les jours ». *Lettre de M. Duplessis à M. de Buzenval*, 19 décembre 1593, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 5, p. 574.

⁶⁸ Les missions de Ségur-Pardaillan en 1584 et de Turenne en 1591 en sont deux des exemples les plus emblématiques.

Je souhaite que Monsieur de Morlans vienne faire complément ici aussi bien qu'en votre quartier, vrai est que ce role est assez malplaisant.⁶⁹

L'agent de Henri IV n'a cependant pas pour mission de se rendre en Allemagne, aussi le seigneur de Fresnes déchantait-il rapidement : « je m'esbahis que Monsieur Morlan n'a pas charge de venir ici »⁷⁰, écrit-il, dépité, à Buzenval à la fin du mois de juillet. Quelques semaines plus tard, alors que le pasteur est arrivé à Middelbourg, Canaye tente à nouveau d'obtenir de lui qu'il vienne le rencontrer à Heidelberg, comptant sur le soutien de son collègue en poste à La Haye pour transmettre sa demande⁷¹. Les manœuvres du diplomate pour attirer à lui l'émissaire du roi de France s'avèrent néanmoins vaines, ce dernier regagnant finalement la Cour sans effectuer de détour par le Palatinat, conformément à son instruction.

3. Remobiliser l'appareil diplomatique

L'insistance que déploie Canaye pour tenter de convaincre Morlas de prolonger sa mission auprès de lui est révélatrice à plus d'un titre : au-delà du soutien diplomatique que l'ambassadeur peut espérer par l'envoi à ses côtés d'un conseiller huguenot aussi prestigieux, cet entêtement traduit également un certain désespacement, voire un abattement. Cette apathie s'empare alors de plusieurs diplomates protestants ordinaires en poste à l'étranger, immédiatement après l'abjuration de celui qui était jusque-là le champion de leur cause. Ainsi, la lettre que le seigneur de Fresnes adresse le 30 juillet à l'émissaire de Henri IV revêt-elle les accents d'un appel au secours :

Je vous laisse à penser avec quelle douceur si espere-je qu'en fin monsieur n'aura esté inutile. Je me tiens prest pour voler si tost que j'aurai demaislées mains. Je suis empesché a me resoudre du chemin. La mer est seure mais le voyage est long d'ici, de tres grand frain et fort desagreable a ma faveur. Toutes les autres voies sont pleines de hasards. Un mot de vostre advis me feroit bon besoing. Je voudroi que vostre commission s'estendit jusques ici. Il est besoing que quelqu'un face cette course, je ne me sens aucunement propre et ne suis pas instruit. Venez nous, vous trouverez la matiere preparée.⁷²

L'ambassadeur à Heidelberg est alors encore sous le choc de l'abjuration survenue quelques jours plus tôt et envisage plus que jamais son retour en France. Le passage de Morlas pourrait ainsi débloquer sa situation en contribuant à relancer les négociations avec l'Électeur palatin ou en consacrant définitivement la fin de l'utilité de ce poste diplomatique. Au cours du mois d'août,

⁶⁹ *Lettre de Philippe de Fresne Canaye à Monsieur de Buzenval*, 16 juillet 1593, BNF FF 23523, f. 162.

⁷⁰ *Lettre de Philippe de Fresne Canaye à Monsieur de Buzenval*, 30 juillet 1593, *ibid.*, f. 165.

⁷¹ *Lettre à Monsieur de Buzenval*, 27 août 1593, *ibid.*, f. 178.

⁷² *Lettre de Philippe de Fresne Canaye à Monsieur de Morlans*, 30 juillet 1593, *ibid.*, f. 155.

plusieurs lettres qu'il adresse à Buzenval témoignent de la persistance de son inquiétude : le 6, il remarque qu'« il semble que la messe du Roi n'a pas fait grand vertu jusqu'ici »⁷³. Le 13, il constate avec circonspection les premiers ralliements et reste sceptique sur les bénéfices à long terme du « saut périlleux » :

C'est chose seure que Monsieur d'Andelot s'est remis en l'obbeissance de S.M. et s'est rendu maitre de plusieurs bonnes places d'Auvergne. Les ducs de Mercure et de Nemours ne veulent point de la Trefve. Je ne scai si les autres l'observeront sinon qu'elle est utile pour le ravitaillement de leurs villes. Ce sera un grand miracle si nostre mal nous tourne en bien.⁷⁴

Il est donc logique que le seigneur de Fresnes cherche à attirer son coreligionnaire Morlas à Heidelberg afin d'avoir avec lui une conversation directe sur la situation du royaume. La position du pasteur auprès du roi est également vraisemblablement pour l'ambassadeur un gage de crédibilité : en tant que proche du monarque, il est l'un des mieux placés pour lui présenter les réels motifs de l'abjuration et éventuellement le rassurer sur la pensée véritable du Béarnais.

À Londres, la nouvelle de la messe de Saint-Denis est également accueillie avec un certain scepticisme par Beauvoir. Toutefois, ce poste revêtant une importance stratégique nettement plus affirmée que le Palatinat, Henri IV prend soin d'entretenir avec son représentant une communication régulière à partir du mois de juillet. Dans sa missive du 2 dans laquelle il annonce l'arrivée prochaine de Morlas en Angleterre, le monarque fait ainsi part à son diplomate des premiers fruits politiques que l'annonce de son intention de se convertir a d'ores et déjà permis de récolter. Les Parisiens, excédés par la lourdeur de la tutelle espagnole et désireux d'accepter la trêve offerte par le Béarnais, ont en effet commencé à s'opposer au clergé « qui se gouverne entierement par les manieres des ministres d'Espagne », ainsi qu'« à se licentier jusques à faire des affronts publicquement au legat [du pape] et au duc de Feria », l'ambassadeur de Philippe II⁷⁵. Le roi de France insiste sur le fait que ces premières échauffourées sont potentiellement annonciatrices de la cassure définitive entre une partie des ligueurs et le monarque catholique :

Ce sont des avant coureurs et premices qu'ils (les Parisiens) pourront bien ci après entreprendre pis contre eulx⁷⁶, dont pour le moins Ils en ont la peur : Car outre leur coustume ils se sont et l'un et l'autre accompagnés chascun de leur garde quant ils vont par la ville, et si appertement ils commencent à se deffier de ceulx de la ville : Ce sera encores une plus grande

⁷³ *Lettre à Monsieur de Buzenval*, 6 août 1593, *ibid.*, f. 169.

⁷⁴ *Lettre à Monsieur de Buzenval*, 13 août 1593, *ibid.*, f. 170.

⁷⁵ *A M. de Beauvoir, son ambassadeur à Londres*, Camp de Dreux, 2 juillet 1593, dans Henri IV, *Recueil des lettres...*, *op cit.*, tome 3, p. 849.

⁷⁶ Henri IV fait ici référence au légat apostolique auprès de la Ligue, Filippo Sega, cardinal de Plaisance, ainsi qu'à Lorenzo Suárez de Figueroa, deuxième Duc de Feria et ambassadeur de Philippe II à Paris.

occasion à ceulx de la ville de se deffier d'eulx qui est l'acheminement à la justice de Dieu de les ruiner les uns par les autres.⁷⁷

Le roi poursuit en soulignant que son annonce a également poussé le Parlement de Paris à se prononcer contre toute atteinte à la loi salique, enterrant définitivement l'idée d'une candidature de l'infante Isabelle au trône de France. Il conclut cette lettre rassurante en promettant à son représentant à Londres de ne pas douter « que ne soyiez soigneusement adverti de tout »⁷⁸. Une semaine après, le monarque se fait plus incisif dans les justifications qu'il présente à Beauvoir afin d'appuyer la position de Morlas, pointant à nouveau l'inaction de ses alliés alors qu'il a toujours besoin de renforts pour poursuivre sa lutte contre Philippe II et le spectre de la monarchie universelle en Europe :

Je m'estonne que mes amis ne pensent à mes extremités, et qu'ils ne peuvent croire les choses qu'en les voyant : vous scavez combien de fois je vous ai donné advis de ceste election, laquelle advenant allume la guerre à jamais dans mon Royaume, et jette le Roi d'Espagne si avant, qu'il sera bien malaisé de l'en récuser. [...] J'ai regret de veoir croistre un mal devant mes yeux, lequel on pourroit empescher avec bien peu de chose.⁷⁹

Henri IV, toujours menacé militairement par les Pays-Bas espagnols, n'a alors pas encore vu s'ouvrir les portes de Paris : si l'annonce de sa conversion a désuni les ligueurs, sa lutte pour le trône de France est encore loin de s'achever. « Sans l'esperance que mes bons subjects ont prinse du contentement que je leur pourroit donner au fait de la Religion, mon estat couroit sa derniere et inevitable ruine, Mais il ne se peut dire comme le courage se redouble maintenant en eulx et la resolution d'y achever le reste de leurs biens et de leur vie⁸⁰ » écrit-il à Beauvoir, ajoutant que cette nouvelle donne le « resjouis en partie » dans la mesure où elle lui permettra de faire une « forte opposition » à ses ennemis. Toutefois, cet avantage obtenu par l'abjuration à venir n'aura d'intérêt pour lui, pour l'Angleterre ainsi que pour les huguenots du Royaume, que si la reine consent à poursuivre son aide financière et militaire au monarque qui se présente plus que jamais comme « le plus grand obstacle » à l'ambition de Philippe II. Enfin, il demande à Beauvoir de réaffirmer avec

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ « Leurs Cours de parlemens s'est de sa part declarée ayant puis deux jours ordonné par Arrest quil seroit procedé contre ceulx qui proposeroient d'enfraindre la Loi Salique, qui est la condamnation du droit qu'ils vouloient faire valloir pour l'Infante. La fin de ceste conference qui ne peut plus gueres estre differee, produira quelque evenemens, qui apportera grande lumiere au cours de ceste affaire ». *Ibid.* Le roi fait référence à la séance du Parlement du 28 juin, durant laquelle Guillaume Du Vair prononce la *Suasion de l'Arrest pour la manutention de la Loy salique*, et qui se conclue par le vote de l'*arrêt Le Maistre* déclarant nul tout traité fait au préjudice de la loi salique.

⁷⁹ *Henri IV to Beauvoir*, 1/11 juillet 1593, The National Archives, SP 78/31 : 1593 May-July, f. 204.

⁸⁰ *Ibid.*

force qu'il ne désire « sur tout n'estre obligé qu'à sa vo[lo]nté de ma conservation, et que personne ne puisse venir en partage de cest honneur avec elle »⁸¹.

Il est envisageable de considérer ces lettres du roi comme étant autant adressées à Élisabeth qu'à Beauvoir, afin de rassurer ce dernier. En effet, Henri IV ne prend-il pas la peine de lui affirmer que son représentant doit tenir pour « très véritables » les informations que Morlas est chargé de transmettre, à lui ainsi qu'à la reine⁸² ? Par ailleurs, le 20 juillet, le Béarnais affiche explicitement son inquiétude de n'avoir plus reçu de lettres de son ambassadeur ordinaire en Angleterre depuis plus d'un mois, un comportement qu'il juge lui-même inhabituel de la part du zélé diplomate et qu'il craint être lié à la nature de la mission de Morlas :

Monsieur de Beauvoir, Comme vous vous estes plaint par ci devant de n'avoir de mes nouvelles si souvent que vous en desiriez, Je me plains aussi de n'en avoir de vous depuis le II^{eme} du passé. [...] Je ne scaurois croire veu vos diligences accoustumées qui y ait de vostre faute, et pense plustost ou qu'il y ait de vos depesches perdues, ou que quelque alteration soit survenue, la Roine Madame ma bonne sœur demeurant mal satisfaicte de l'advis que je lui ai donné, du vrai et neantmoins miserable estat de mes affaires, si par la voie que je lui ai faict entendre.⁸³

Il est délicat d'affirmer avec certitude que cette lettre constitue un rappel à l'ordre de l'ambassadeur huguenot par son maître qui craindrait que sa foi n'obscurcisse sa fidélité à la Couronne. Toutefois, l'idée selon laquelle Beauvoir aurait pu interrompre temporairement l'envoi de dépêches en raison des difficultés que lui posent à ce moment les négociations qu'il a à mener auprès de la reine, ainsi que les problèmes de conscience que l'abjuration de son maître sont susceptibles de susciter chez un réformé aussi ardent, peuvent en effet apporter une explication à son inhabituel silence en ce moment crucial pour la monarchie française. Par ailleurs, le Béarnais insiste dans cette même missive pour que sa parole et la difficulté de sa situation soient bien transmises à Élisabeth I^{ère} :

Je m'asseure que vous, vostre fils, et le S^r de Morlans, lui avez bien représenté particulièrement la necessité qui me pressoit de tous costés.⁸⁴

Les inquiétudes du souverain semblent à ce moment légitimes dans la mesure où à Londres, ce sont trois agents huguenots qui ont la charge de faire accepter à la reine le bouleversement politique et religieux que représente son abandon de la foi réformée. Pour autant, s'il est probable que

⁸¹ *Ibid.*

⁸² « Vous aurez à ceste heure veu et ouï le Sieur de Morlans et apprins encores de plus grandes choses de lui, lesquelles je vous prie de croire et que la Roine Madame ma bonne sœur les tienne pour très véritables ». *Ibid.*

⁸³ *Henri IV to Beauvoir*, 10/20 juillet 1593, *ibid.*, f. 236.

⁸⁴ *Ibid.*

Beauvoir a pu être abattu par la nouvelle, la lecture de sa correspondance ne laisse pas transparaître cet état de fait. Au contraire, ses lettres de l'été sont bien marquées par la volonté de plaider absolument la cause de son maître auprès d'une souveraine indécise et l'abattement qu'il affiche est d'abord consécutif à la possibilité que l'aide anglaise à Henri IV ne cesse après son abjuration. Le roi avait en effet déclaré vouloir renouveler son amitié à sa cousine au cours du mois d'août par l'offre d'une alliance mutuelle, ou « *Bond of Amity* »⁸⁵, mais sa conversion change la donne. Celle-ci a en effet bien contribué à fragiliser la position diplomatique de Beauvoir à Londres et à favoriser la défiance à l'égard des demandes du Béarnais, désormais regardé comme suspect de vouloir lancer une croisade contre tous les protestants de la chrétienté une fois qu'il aura obtenu l'absolution pontificale⁸⁶. Ainsi, les demandes du souverain se heurtent-elles d'abord à un refus net de la reine et de son conseil, un revers que Beauvoir doit encaisser douloureusement et qui fragilise sa position auprès de la reine⁸⁷. Toutefois, le roi de France se montre rassurant vis-à-vis de son représentant, expliquant qu'Élisabeth a déjà fait trop pour lui pour pouvoir désormais se retirer sans risquer d'encourir de fâcheuses conséquences pour sa réputation :

Je ne pensois pas que la Roine Madame ma bonne sœur me voulut habandonner au grand besoing que j'ai encores de son assistance tant en Bretagne qu'auprès de moi [...]. Si d'aventure [...] elle vous en mette en propos, vous lui remonstrez qu'il est bien certain, que soit en ombre ou en traicté de paix, si l'on est foible l'on est subject à beaucoup de conditions indignes et desavantageuses, et qu'il y va mesme de sa reputation, ayant tant fait pour moi comme elle à jusques à present, de ne me laisser tomber en ces inconveniens, qui ne lui pourroient apporter que deplaisir, veu l'amitié qu'elle me fait cest honneur de me porter.⁸⁸

De plus, Henri IV sait que le retrait des troupes anglaises risquerait de livrer la Bretagne à Philippe II, ce que l'Angleterre ne peut accepter. Une semaine après, le roi ordonne à son agent de continuer à faire pression sur la reine, afin qu'elle consente à laisser ses hommes au moins jusqu'à la fin de la trêve prévue pour la fin de l'année⁸⁹. Les rumeurs colportées à Londres selon lesquelles le roi de France souhaitait exterminer les huguenots ne semblent en effet pas avoir réellement constitué

⁸⁵ *Henri IV – bond of amity with Queen Elizabeth*, 19/29 août 1593, The National Archives, SP 78/32 : 1593 Aug-Dec, f. 58.

⁸⁶ Ces rumeurs sont notamment alimentées par John Norreys qui transmet à Londres une lettre dépêche du comte de Thorigny adressée à M. de Canisy, gouverneur d'Avranches, dans laquelle il prétend que Henri IV aurait demandé au duc de Nevers, « ennemi capital de ceux de la Religion », d'aller trouver le pape et « de lui promettre que si le pontife accordait au roi l'absolution, il ferait la guerre non seulement contre les protestants de France, mais contre tous ceux de la chrétienté ». Cette lettre remise à Élisabeth la choqua d'autant plus qu'elle avait connaissance des tractations diplomatiques que le Béarnais avait engagé avec le pape. Hervé Le Goff, « Chapitre II. L'internationalisation du conflit », dans *La Ligue en Bretagne...*, *op. cit.*, § 304.

⁸⁷ Voir *supra* p. 326. *Beauvoir to Burghley*, 24 août 1593, The National Archives, SP 78/32 : 1593 Aug-Dec, f. 67.

⁸⁸ *A M. de Beauvoir*, Fontainebleau, 17 septembre 1593, dans *Henri IV, Recueil des lettres missives de Henri IV*, tome 4, éd. Jules Berger de Xivrey, Paris, Imprimerie royale, 1848, p. 31.

⁸⁹ *Henri IV to Beauvoir*, 24 septembre/4 octobre 1593, The National Archives, SP 78/32 : 1593 Aug-Dec, f. 158-159.

autre chose qu'un levier diplomatique commode pour la souveraine, ce que le Béarnais ne peut ignorer. En effet, en novembre 1593, Élisabeth écrit au duc de Bouillon, nouvelle tête du parti huguenot depuis l'abjuration royale, qu'elle ne doute pas « du vouloir & songe du Roi, pour ne laisser à l'abandon ceulx qui en toute loyaulté jusques a la vie, se sont valeureusement engagés et opposés à ses anciens ennemis qui n'ont eu aultre but que sa Ruine et l'extirpation de la vraie religion »⁹⁰.

Le sacre de Henri IV à Chartres, le 27 février 1594 marque une nouvelle étape dans sa reconnaissance comme souverain légitime, ainsi que le succès de sa stratégie de reconquête du royaume par la conversion. Aussi, dès le lendemain de la cérémonie adresse-t-il une lettre à Beauvoir pour lui faire part de l'événement et le rassurer en lui indiquant que « de jour à aultre il s'en voit de nouveaux indices et effects, qui sont les fruicts de ma conversion à la religion catholique avec l'affermissement que j'en recogneus tout incontinent de la fidélité de mes subjects, [...] qui me rendoient auparavant obéissance »⁹¹. Le Béarnais fait ici référence aux ralliements qui sont intervenus en sa faveur : Meaux a ouvert ses portes aux troupes royales le 4 janvier, Lyon le 8 février. En outre, la messe de Saint-Denis « a apporté aussi effect tout contraire à mes ennemis », explique le roi de France à son ambassadeur, « et autant plus de précipitation de leurs desseings et efforts, pour essayer d'estouffer à sa naissance ceste bonne inclination »⁹². Ainsi, en dépit des tensions diplomatiques et de la déception que provoquent en Angleterre le retour à la foi apostolique et romaine de la monarchie française, Beauvoir demeure en poste à Londres pour défendre les intérêts de son maître.

L'abjuration du souverain ne provoque pas davantage de révolution diplomatique aux Provinces-Unies : Buzenval avait déjà fait part de sa volonté d'y poursuivre sa mission afin de soutenir l'indépendance du jeune État en lutte contre le roi d'Espagne⁹³, il reste en poste après le « saut périlleux » et le passage de Morlas auprès des Néerlandais. La correspondance de Duplessis-Mornay permet de constater par ailleurs que la position éminente dont jouit l'ambassadeur à La Haye ne souffre pas de la royale décision :

⁹⁰ Dans cette même lettre, la reine se réjouit du soutien affiché par les réformés français à leur roi « contre les trames des adversaires ». *Queen Elizabeth to the Duke of Bouillon*, novembre 1593, The National Archives, SP 78/32 : 1593 Aug-Dec, f. 348.

⁹¹ *A M. de Beauvoir*, Chartres, 28 février 1594, dans Henri IV, *Recueil des lettres...*, *op. cit.*, tome 4, p. 101.

⁹² *Ibid.*

⁹³ Voir *supra* p. 331. *Lettre de Philippe de Fresne Canaye à Monsieur de Buzenval*, 30 juillet 1593, BNF FF 23523, f. 165.

M. Morlas m'a fait entendre vostre estât, dont je loue Dieu, car je vois que, par le bon ordre qui y est, il s'affermit tous les jours.⁹⁴

La question de la survie de cette petite république réformée revêt de longue date un aspect stratégique pour les huguenots qui en craignent toujours la dislocation et la reprise en main par Philippe II⁹⁵. L'engagement du pays aux côtés de Henri IV contre la puissance espagnole contribue à en faire un allié important et à garantir sa relative sécurité, mais son avenir demeure sujet au doute et dépend largement des décisions diplomatiques des puissances européennes. Aussi Mornay écrit-il sans détour à Buzenval qu'il « nous fault tenir la main à ce que le roi et son conseil le tiennent au lieu qu'ils doibvent, n'ayant aussi à la vérité ni plus prompts, ni plus proches, ni plus sincères amis [que les Néerlandais] »⁹⁶. Le choix du diplomate de rester à son poste s'inscrit donc dans ce double contexte de lutte contre Philippe II pour des motifs à la fois d'ordres religieux et géopolitique. Ses rares lettres encore conservées rédigées durant ces années attestent de cette préoccupation pour ces « Provinces [...] attachées d'une guerre irreconciliable contre le plus puissant prince de la Chrestienté »⁹⁷. Dans cette même dépêche de mars 1594, il exprime brièvement à Théodore de Bèze son sentiment vis-à-vis de la conversion du roi et de ses conséquences politiques :

J'ai parlé audict sieur de Sully fort libremant et particulieremant de toutes choses. Il me semble que le monde soit prest de prendre une nouvelle face⁹⁸. Je ne sçai ce qu'en juger de tous ses changemens. Dieu peult tirer la lumiere de tant de tenebres.⁹⁹

Cette réflexion, qui demeure la seule conservée de Buzenval vis-à-vis de l'abjuration, s'inscrit dans la continuité de sa décision de demeurer à La Haye après l'événement afin de continuer à servir son roi et les Néerlandais contre la tyrannie espagnole, espérant également par son action favoriser le combat des huguenots pour leur reconnaissance au sein du royaume. Différent est toutefois le choix de Canaye de Fresnes : ne parvenant pas à faire venir à lui Jean de Morlas et considérant sa mission définitivement caduque, le diplomate obtient finalement son rappel à la fin du mois d'août et reprend

⁹⁴ *Lettre de M. Duplessis à M. de Buzenval*, 19 décembre 1593, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 5, p. 574.

⁹⁵ Hugues Daussy, « Louis de Nassau et le parti huguenot », dans *Entre calvinistes et catholique...*, *op. cit.*, p. 31-43.

⁹⁶ *Lettre de M. Duplessis à M. de Buzenval*, 19 décembre 1593, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 5, p. 574.

⁹⁷ *Paul Choart, S^r de Buzenval, à Bèze*, La Haye, 12/22 mars 1594, dans Théodore de Bèze, *Correspondance de Théodore de Bèze, Tome XXXV*, *op. cit.*, p. 61.

⁹⁸ Buzenval fait ici allusion aux redditions de villes en faveur de Henri IV ainsi qu'aux ralliements dont il fait l'objet, notamment depuis le sacre de Chartre.

⁹⁹ *Ibid.*

la route de la France afin de participer à l'assemblée des réformés de Mantes qui se tient de novembre 1593 à janvier 1594¹⁰⁰.

II. Passer pleinement au service du roi de France

L'abjuration du roi, si elle ne s'accompagne pas d'une immédiate et forte réorientation diplomatique, est à l'origine d'un processus de questionnement et de recomposition des rapports entre le monarque et ses agents tenants de la Religion. L'ambassade anglaise, particulièrement stratégique pour les protestants français, est ainsi la première à ressentir clairement les effets de la royale apostasie et de ses suites. Si la déclaration de guerre avec l'Espagne au début de l'année 1595 contribue à unir les sujets de Henri IV dans la lutte contre un ennemi commun, elle s'accompagne également d'un rapport de force nouveau entre les députés huguenots et le souverain. Les diplomates réformés doivent eux aussi se positionner face à la nouvelle donne politico-confessionnelle, en accompagnant le retour au catholicisme du monarque, ou au contraire en appuyant les efforts des assemblées huguenotes et de Philippe Duplessis-Mornay pour obtenir un accord avec le Très Chrétien.

1. Le combat diplomatique pour la survie des huguenots

La messe de Saint-Denis rebat les cartes pour les ambassadeurs réformés de Henri IV : pour la plupart d'entre eux, ils doivent désormais servir pour la première fois un monarque devenu papiste, tout en poursuivant leurs négociations auprès de souverains protestants. Dès lors, la rhétorique de la connivence confessionnelle entre les deux Couronnes, largement employée durant les premières années du règne du Béarnais, s'efface partiellement au profit d'un double argumentaire mêlant défense des Églises huguenotes et lutte contre l'hégémonie espagnole, dont le roi de France porterait l'essentiel de la charge sur ses épaules.

¹⁰⁰ Une lettre non publiée du comte Palatin Frédéric IV atteste du rappel de l'ambassadeur. Le comte approuve la décision de « convoquer une grande assemblée des princes seigneurs officiers de sa couronne et autres notables personnages d'une & d'autres religion, pour regarder ensemblement a ce qui est de la religion et de l'Etat », regrette le départ de Canaye de Fresnes, mais reconnaît toutefois qu'il « pourra infiniment servir en cette assemblée ». *Frédéric IV, comte palatin, à Henri IV*, Heidelberg, 28 août 1593, non publié. Résumé disponible à l'adresse suivante : <https://www.collections-aristophil.com/lot/96127/10017886?npp=50&>.

a. Réorienter la rhétorique contre l'Espagne

Si les mois de trêve qui suivent la conversion voient une certaine accalmie dans les tractations diplomatiques franco-anglaises, la reprise des hostilités et l'arrivée du printemps 1594 raniment la question du retrait annoncé des soldats déployés en Bretagne par Élisabeth. Depuis septembre 1593, les troupes anglaises menées par John Norreys ont en effet pris position dans Paimpol avec l'assentiment du roi de France¹⁰¹, attendant la décision finale de la souveraine. Durant l'hiver, son indécision, les mauvaises conditions météorologiques et les menaces espagnoles entravent tout embarquement anglais depuis le port, en dépit des mauvaises conditions de vie rencontrées par les occupants. À partir du printemps, les négociations reprennent avec davantage de vigueur entre les deux souverains, elles deviennent alors d'autant plus urgentes que depuis la fin du mois de janvier, Beauvoir est averti de l'imminence d'une attaque espagnole sur Brest¹⁰². Le 10 mars, le diplomate adresse ainsi au Conseil de la reine une longue supplique destinée à la convaincre de poursuivre son engagement en faveur de la sécurité de la province. La rhétorique qu'emploie explicitement l'ambassadeur repose sur deux points qui sont, selon ses propres mots, « à meurement considérer & méditer » :

Le premier, Principal & plus special, c'est la conservation de la Religion conforme entre nous, qui doit esmouvoir toutes les Ames chrestiennes & fideles, à remuer les entrailles de tous les gens de bien & craignans Dieu, pour y apporter le talent & pouvoir que Dieu leur a donné & mis en main, pour la juste deffence, delivrance & établissement de son Église.¹⁰³

Ainsi, de manière surprenante, alors même que Henri IV a abjuré sa foi calviniste et a été sacré quelques jours auparavant, l'ambassadeur choisit sciemment de débiter son plaidoyer par la défense des intérêts du protestantisme qui justifieraient le maintien d'une force armée anglaise en Bretagne. Toutefois, son argumentaire ne place plus ici la reine d'Angleterre comme un soutien secondaire des huguenots par l'intermédiaire du Béarnais, comme c'était jusqu'alors le cas. C'est désormais dans le cadre d'un rapport direct de protection des communautés réformées du royaume de France que s'inscrit l'action de la souveraine. Il continue ainsi en expliquant que par son action militaire, « la Religion humainement se peult assurer, et que les Eglises de la France, seront plantées & redressées sans opposition ni contradiction, et que le Roi en ressentira un heureux succès & grande utilité en

¹⁰¹ Le choix même de la place avait fait l'objet de dissensions entre Henri IV et Élisabeth : le premier refuse de céder l'île de Bréhat en face du port de Paimpol, la seconde se satisfait peu de cette ville exigüe et aurait préféré se voir remettre Saint-Malo, Morlaix ou Brest. Hervé Le Goff, « Chapitre III. Le combat du bout du monde », dans *La Ligue en Bretagne...*, *op. cit.*, § 1-6.

¹⁰² *Mem. of M. de Sourdeac for the [French] Ambassador by M. de La Touche*, 26 janvier 1594, The National Archives, SP 78/33 : 1594 Jan-July, f. 68.

¹⁰³ *Beauvoir to the Council*, 10 mars 1594, *ibid.*, f. 132.

toutes ses affaires »¹⁰⁴. Puis, il n'hésite pas à invoquer la volonté divine afin de dénoncer les agissements du pape et de Philippe II :

Dieu benira ces bons desseings et heureuses entreprises qui regardent son service, son honneur & sa gloire contre la rage, execration & abomination du Pape, tyrannie, cruauté & trahisons execrables de ceste nation & race Gothique¹⁰⁵, que Dieu ne laisse vivre que pour le Chastiment de nos faultes & desmerites.¹⁰⁶

Le second point que développe Beauvoir pour convaincre ses interlocuteurs, « c'est la mutuelle amitié, bonne intelligence & correspondance qui est graces à Dieu, bien établie, formée & fondée entre leurs deux majestés, pour maintenir & conserver leurs Estats & Couronnes contre cest usurpateur universel », le roi d'Espagne¹⁰⁷. La charge menée ici par l'ambassadeur contre Philippe II est d'une rare violence, le diplomate n'hésitant pas à qualifier le monarque de « grand usurpateur & plus grand tyran de tout le monde », qui « par toutes ses scelerates & damnables entreprises de poisons et de meurtres, [...] attente a la vie et a l'Estat de leurs Majestés »¹⁰⁸. Au-delà de la connivence religieuse, c'est donc l'extension inexorable du pouvoir de la monarchie espagnole que doit redouter Élisabeth, une perspective qui justifie amplement l'engagement armé localisé en Bretagne. « De ces deux petites places Paimpol et Brehat qui sont tant mesprisées, peuvent naistre de plus grands effects, qui tiendront en bride les ennemis de la verité, & de deux Estats », ajoute le diplomate tout en flattant l'Angleterre, « ceste courageuse nation » qui, « en petit nombre, a tousjours vaincu le plus grand »¹⁰⁹. Enfin, Beauvoir présente tout l'intérêt stratégique pour la reine de maintenir sa présence militaire à Paimpol, celle-ci permettant à son possesseur d'avoir toute la côte bretonne sous son contrôle à peu de frais¹¹⁰.

Ainsi, si la conversion de Henri IV a brisé un lien entre la France et l'Angleterre, l'ambassadeur considère que de nombreux autres intérêts communs justifient largement la poursuite de la lutte conjointe. L'affrontement avec le roi d'Espagne apparaît clairement comme un levier classique de la diplomatie française, l'appel à ce que la souveraine défende les communautés huguenotes par son

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 133.

¹⁰⁵ Référence au passé wisigothique de l'Espagne.

¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 133-134.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 132.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 133.

¹⁰⁹ *Ibid.*

¹¹⁰ « Les susdites places Paimpol & Brehat, tiendront St Malo & toute la coste de Bretagne en perpetuelle craincte, et qu'estant fortifiées comme il est chose fort facile & de petite despence, tout ce qui voudra venir & trafficquer en la coste de Bretagne, fault qu'il passe sous le joug des deux susdites places, estans entre les mains des courageux Anglois, qui par ce moyen tiendront en crainte et en bride les ennemis declarés, & les feincts amis, qui secrettement desirent & machinent la ruine du Roy, de la Religion & de l'Estat de la France, et sera la speciale conservation de la Province de Bretagne ». *Ibid.*

action militaire est toutefois beaucoup plus personnel de la part du diplomate. Cette rhétorique apparaît d'autant plus sincère qu'il est lui-même réformé et aspire à ce titre véritablement au redressement des Églises du royaume de France. Avant les protocolaires formules de politesse, dans sa toute-dernière phrase, Beauvoir choisit sciemment d'insister une ultime fois sur cette question en plaidant la fidélité de ses coreligionnaires envers la reine :

Les Eglises Reformées de la France en demeureront tellement obligées a sa Serenissime Majesté que l'occasion s'offrant, d'espandre pour son service jusques a la derniere goutte de leur sang. Si elles y faillent elles demeureront eternellement condamnées pour estre tombées au vice d'ingratitude, detestable parmi toutes les nations, & ceux qui ont fait proffession du vrai honneur.¹¹¹

Le représentant du roi de France à Londres se fait ainsi le porteur des espoirs que les réformés français placent désormais en Élisabeth depuis l'abjuration, tout en menant au mieux sa mission diplomatique au service de son maître, par l'emploi d'arguments à même de faire mouche auprès de la reine d'Angleterre. Cette argumentation, employée à cette occasion dans l'objectif politique assumé de convaincre la souveraine et son conseil, semble néanmoins refléter assez fidèlement la pensée profonde de l'ambassadeur dans la mesure où, dans une dépêche adressée à Robert Cecil un mois plus tard, il se fait plus explicite en protestant « devant Dieu que nous laissons le Roi en proie au Pape, à l'Hespagnol, et à la Ligue ». Il craint ainsi que l'abandon de son maître par les puissances protestantes ne conduise à le placer irrémédiablement sous la coupe des catholiques, qui « contraindront sa Majesté Très Chrestienne a des choses desquelles la seule imagination m'estonne et me fait herisser les cheveux »¹¹².

Les craintes émises par le représentant de Henri IV à Londres reposent sur une réalité tangible : au printemps 1594, la position du roi s'est singulièrement affermie en son royaume, certaines ouvertures de paix ont été effectuées à l'égard des ligueurs, notamment en Bretagne où des discussions débutent au mois de mars avec le duc de Mercœur¹¹³, ainsi qu'avec le pape afin d'obtenir son absolution. Les tergiversations anglaises ne contribuent pas à arranger les relations entre les deux monarques : après avoir reçu en juin l'ordre de rembarquer ses forces et de quitter définitivement la Bretagne, Norreys regagne Londres seul le mois suivant pour plaider sa cause et convainc finalement Élisabeth de renforcer sa présence militaire dans la province. Le 9 août, il obtient un renfort supplémentaire de 2000 hommes, 100 chevaux et quelques canoniers. L'ambassadeur n'avait pas ménagé sa peine en ce sens, multipliant les lettres à Burghley et obtenant même plusieurs audiences

¹¹¹ *Ibid.*, p. 134.

¹¹² *Beauvoir to Cecil*, 17 avril 1594, *ibid.*, f. 196.

¹¹³ Hervé Le Goff, « Chapitre III. Le combat du bout du monde », dans *La Ligue en Bretagne...*, *op. cit.*, § 25-42.

avec la reine durant le mois de juillet pour plaider la cause du roi de France¹¹⁴. Toutefois, c'est bien indépendamment du parti français qu'Élizabeth prend sa décision, en considérant les intérêts stratégiques de son royaume sans que la parole de Beauvoir ne soit d'un quelconque poids dans les négociations¹¹⁵. Les suspicions entre les deux monarques sont alors telles qu'à la fin du mois d'août, le bruit court à Londres que Henri IV a commencé à tendre l'oreille aux ouvertures faites par un envoyé du roi d'Espagne et serait disposé à abandonner l'Angleterre¹¹⁶. L'ambassadeur, qui « ne le puit croire », envisage toutefois cette possibilité dans sa correspondance avec Burghley et frissonne face à ce qui constituerait une catastrophe pour le camp protestant dans son ensemble :

Je craindrois certes que comme le Roi se feroit grand tort d'entendre à ce traicté sans elle [Élizabeth] veu les grandes obligations dont il lui est redevable, veues aussi les promesses reciproques de leurs Majestés l'une à l'autre signées de leur propre main et sellées de leur grand seau, de faire tort à sa Majesté très Chrestienne de croire une chose si repugnante à sa réputation en laquelle je confesse avec vous qu'elle ne seroit bonne ni pour l'Angleterre, ni pour les protestants, je ne dirai pas seulement de la France, mais de tous ceulx qui font profession de la vraie pieté, et qui de long temps ont secoué le joug de la Tyrannie Romaine.¹¹⁷

La perspective d'un renversement d'alliance et du retour diplomatique de la France dans le camp catholique terrorise alors les huguenots, qui perçoivent l'Angleterre comme une alliée indispensable pour éviter toute réconciliation avec l'Espagne¹¹⁸. Aussi Beauvoir s'engage-t-il immédiatement à « en escrire bien rondement à sa Majesté Très Chrestienne et ne lui dissimulerai point le mal qui lui en peult arriver ». En attendant d'être éclairé davantage en cette matière, le diplomate prie Burghley « d'en suspendre un peu le jugement », sans oublier de préciser que lui-même « n'en pourroit faire que très mauvais » si la nouvelle s'avérait fondée¹¹⁹. Le démenti tombe quelques jours plus tard et

¹¹⁴ La première audience a lieu le 5 juillet (25 juin), la seconde le 29 (19 juillet). *Beauvoir to Cecil*, 6 juillet 1594, The National Archives, SP 78/33 : 1594 Jan-July, f. 337. *Beauvoir to Burghley*, 28 juillet 1594, *ibid.*, f. 375.

¹¹⁵ Hervé Le Goff, « Chapitre III. Le combat du bout du monde », dans *La Ligue en Bretagne...*, *op. cit.*, § 78-88.

¹¹⁶ « Quant au second poinct qui est d'un l'espagnol, venu secrettement pour traicter de la part de l'ennemi commun de leurs Majestés avec le Roi et que sa Majesté très chrestienne y entende sans en advertir la Roine et sans son intervention en tout ce qui s'y negociera ». *Beauvoir to Burghley*, 6 septembre 1594, The National Archives, SP 78/34 : 1594 Aug-Dec, f. 103.

¹¹⁷ *Ibid.*

¹¹⁸ Le duc de Bouillon lui-même prend alors la plume à cette même période pour implorer le secours de l'Angleterre contre les manœuvres espagnoles : « Nous avons bien besoing d'estre assistés nous dis-je de la Religion. Et mesme la reputation seule de le pouvoir faire en cas de besoing nous est necessaire. Je n'ai sceu quelle verité mander à la Reine. Car lui dire les maux, ou lui dire peu, n'est poinct mon naturel ne voulant abuser de sa bonté. Une seule chose est certaine qui est le mal qu'on nous veult, les papistes cherchans les moyens plus que jamais de nous jeter aux armes par la rigueur de leurs traictemens, lesquels excepté les bruslemens sont extremes. On veult porter le Roi a se reconcilier au pape et par une mesme consequence avec le Roi d'Espagne mal commun et auquel tout nostre mal est joint ». *Bouillon to Burghley*, [septembre 1594], *ibid.*, f. 158.

¹¹⁹ *Ibid.*

pousse Beauvoir à remercier Dieu « d'une si bonne et utile resolution »¹²⁰, mais sa réaction est révélatrice des efforts que déploie l'ambassadeur pour conserver l'alliance franco-anglaise ainsi que des multiples enjeux politico-confessionnels dont celle-ci est porteuse pour le parti huguenot. Il poursuit ainsi ses plaidoyers en faveur du roi de France, dont la conversion n'a pas effacé tous les problèmes, notamment financiers¹²¹. En décembre, il demande à Élisabeth de « se donner tant de peine de couvrir de l'oeil de son beau jugement sur tout l'estat passé et présent des affaires de mon Maistre », qualifiant ce dernier de « pauvre prince courbé sous un fais immense d'affaires, auquel il estoit prest de succomber » sans le support de la souveraine¹²². La question financière est loin d'être un simple levier diplomatique : l'agent lui-même est victime de cette situation lorsque Henri IV lui annonce qu'il n'a plus les moyens de le payer, lui qui s'est pourtant ruiné pendant son service en Angleterre¹²³. Le monarque ne peut que s'excuser de cette situation, reconnaître la valeur de son zélé serviteur et lui accorder le congé qu'il réclame :

Vous ne demeurerez pas aussi tousjours en la peine en laquelle vostre affection à mon service vous a reduict. Je vous envoie une lettre de ma main, adressante à la Roine, ma bonne sœur et cousine, pour vostre congé, afin qu'elle ait agréable que vous faciez un voyage par deçà, pour donner ordre à vos affaires. Vous tirerez d'elle ceste permission si à propos qu'elle en demeure contente.¹²⁴

Le roi de France ne considère ainsi pas le fait de payer son représentant à Londres comme étant une dépense prioritaire, ce qui est en soit révélateur du degré de confiance qu'il sait pouvoir placer en Beauvoir. Celui-ci annonce à Burghley qu'il va quitter son poste pendant trois à quatre mois, mais précise qu'il souhaite toutefois « retourner servir Sa Majesté Très Chestienne près de Sa Majesté Sérenissime »¹²⁵. Si son départ attendra finalement encore plusieurs mois et s'avérera définitif, l'ambassadeur aura le loisir d'accueillir entretemps à Londres la nouvelle de la déclaration de guerre de la France à l'Espagne.

¹²⁰ « Monsieur, je commencerai la presente par vous remercier du meilleur de mon cœur, de la grande faveur que me feistes dimanche matin, me donnant advis de la contre nouvelle, de celle que vous aviez eu auparavant, laquelle m'affligeoit grandement, et principalement pour le juste courroux de la Roine. Je me fais accroire que ce que le Roi en avoit dict au S^r Edmondes n'estoit que par forme de descouver, craignant que la necessité de des affaires ne l'y contraignissent ». Beauvoir to ---, 9 septembre 1594, *ibid.*, f. 109.

¹²¹ Beauvoir to Burghley, 29 décembre 1594, *ibid.*, f. 320.

¹²² Beauvoir fait ici notamment référence à un soutien financier, expliquant que les ralliements des villes et de la noblesse ont coûté cher à Henri IV, au détriment du paiement de ses armées : « Bref Monsieur, elle le verra sur le point d'estre habandonné de ses Suisses qui sont le corps de son armée, faulte de moyens, desquels en ayant destiné une bonne partie pour la Bretagne, Ils n'ont voulu jamais marcher sans argent ». *Ibid.*

¹²³ On a pu constater avec d'autres ambassadeurs comme Danzay que cette pratique n'avait rien d'anormal.

¹²⁴ Henri IV to Beauvoir, 8/18 octobre 1594, *ibid.*, f. 183.

¹²⁵ Beauvoir to Burghley, 31 octobre 1594, *ibid.*, f. 215-216.

b. La guerre avec Philippe II

Espérée de longue date par le parti huguenot¹²⁶, la nouvelle du début du conflit contre le monarque catholique ne peut que ravir les ambassadeurs protestants. L'affrontement débute en effet dans le contexte d'un nouveau rapport de force entre le roi revenu à la foi romaine et ses sujets et anciens compagnons huguenots, inquiets que leur ancien champion ne soit progressivement entraîné dans une logique de persécution à leur encontre¹²⁷. Le 8 novembre, s'ouvre officiellement à Mantes l'assemblée des représentants réformés du royaume, elle débouche sur une rencontre entre Henri IV et les députés à l'occasion de laquelle ceux-ci lui remettent les cahiers qu'ils ont rédigés. N'obtenant pas satisfaction, les représentants se séparent en janvier, non sans avoir prêté serment d'Union : la logique de négociation entre le pouvoir royal et le parti huguenot qui aboutira *in fine* à l'édit de Nantes voit ses prémices avec la rédaction puis la remise de ces premières doléances au monarque¹²⁸. Les suites du sacre de Chartres inquiètent : les ralliements des nobles ligueurs et des villes donnent lieu à différents accommodements qui s'effectuent presque invariablement au détriment de la nouvelle foi¹²⁹. Une nouvelle assemblée est ouverte à Saint-Foy le 15 juillet 1594 et voit l'exposition de nouvelles revendications, ainsi que la rédaction d'un règlement destiné à fixer le fonctionnement du parti réformé, dont certaines mesures téméraires vont jusqu'à revêtir un caractère clairement illégal¹³⁰. Si la réunion se clôt dès le 31 juillet, elle marque la résolution des huguenots de poursuivre le combat politique avec le roi : deux représentants, Pierre de Chouppes, gouverneur de Loudun, et l'avocat Texier, sont chargés d'aller lui remettre à nouveau le cahier de Mantes et de n'accepter aucune modification. L'assemblée suivante, prévue pour le 1^{er} décembre 1594, est convoquée sans la permission du souverain.

Parmi les hautes personnalités réformées qui œuvrent en 1594 pour la reconnaissance de leur foi et accompagnent les décisions des assemblées, le duc de Bouillon joue un rôle de premier plan du fait de ses différentes attributions. Celui-ci est tout à la fois prince souverain de Sedan, chef de guerre renommé, ancien et futur ambassadeur du roi de France auprès des puissances protestantes, ainsi que plus prestigieuse voix du parti huguenot auprès des cours d'Europe. Aussi, si le duc ne possède pas de fonction diplomatique officielle durant cette période, il n'en reste pas moins un acteur

¹²⁶ Philippe Duplessis-Mornay notamment, avait été l'un des plus farouches promoteurs de la guerre espagnole, d'abord pour détourner le roi de la conversion. Hugues Daussy, *Les Huguenots et le roi...*, *op. cit.*, p. 458.

¹²⁷ Sur cette question, voir *ibid.*, p. 496-514.

¹²⁸ Janine Garrisson, *L'édit de Nantes et sa révocation*, Paris, Seuil, 1987, p. 80.

¹²⁹ Le culte réformé est presque toujours interdit dans un périmètre plus ou moins large autour des villes qui acceptent de se soumettre.

¹³⁰ Les gouverneurs auraient l'autorisation de saisir des deniers royaux dans le cas où la garnison de leur ville ne serait pas correctement entretenue. Hugues Daussy, *Les Huguenots et le roi...*, *op. cit.*, p. 511.

important du dialogue international, notamment vis-à-vis de l'Angleterre. Dans plusieurs lettres qu'il adresse au comte d'Essex au cours de cette année, il fait part de ses craintes de voir les papistes anéantir les espoirs de ses coreligionnaires. « Le Roi estant passé ci avant sera contrainct par ces mesmes Catholiques de faire la guerre à nous autres de la religion et à tous les Princes voisins qui font la mesme profession » écrit-il, inquiet, après avoir esquissé un bref tableau des rapports de force à l'œuvre en France¹³¹. Afin de conjurer cette sinistre prédiction, Turenne présente à son interlocuteur la guerre entre la France et l'Espagne comme étant la solution idéale dans l'intérêt des huguenots, de l'Angleterre et de tous les protestants d'Europe :

Le remede est que nous engagons les couronnes de France et d'Espagne l'une contre l'autre, lequel je tascherai par toutes moyens. Et il fault que vous de dela poussiez le Roi par toutes moyens a ceste resolution. Soyez industrieux, car Pluto¹³² (Philippe II) ne dorme point. Il ne laisse de pratiquer aussi bien vos amis que vos ennemis a vostre prejudice. Il fault que vous autres serviteurs de ceste heureuse et excellent princesse regardiez a leurs projets bien loing. J'escris a la Roine en ce pacquet. Je vous supplie de presanter mes lettres.¹³³

Comme il l'indique explicitement dans cette dépêche, Bouillon ne compte pas rester passif mais bien pousser de toutes ses forces à l'affrontement entre les deux royaumes en intervenant personnellement auprès de la reine d'Angleterre, avec laquelle il entretient des rapports cordiaux depuis son passage à Londres dans le cadre de sa grande ambassade de 1591. En effet, Turenne prend également langue avec Burghley, lui exposant clairement les rapports de pouvoir à l'œuvre autour du roi de France et expliquant que lui et ceux de la Religion sont « faibles dans le maniemment des affaires pour rompre cela »¹³⁴. Il accuse également Henri IV lui-même de rechercher désormais la tranquillité et l'apaisement que lui procurent les ralliements catholiques, quel qu'en soit le prix¹³⁵. Contraindre le monarque à la guerre, « but auquel je vise avant tout aultre », constitue ainsi le « remede general a toutes nos crainctes ». Dans une autre dépêche adressée à Essex, il annonce s'en aller « au frontiere ou j'aurai 3,000 [hommes] de pied et cinq cens chevaux du Pays-bas, auxquels

¹³¹ « Les Catholiques passionés a nostre ruine desirent la paix avecque du Maine et tous sachans que cela ne se fera sans le Pape et que le Pape n'osera rein faire sans le roi d'Espagne. Et ceste y est la chose contre quelle il nous faut bander comme contre cela que menace nostre ruine ». *The duc de Bouillon to the Earl of Essex*, 1594, dans *Calendar of the Cecil Papers in Hatfield House*, volume 13 (Addenda), éd. E. Salisbury, Londres, His Majesty's Stationery Office, 1915, p. 518.

¹³² Le choix du dieu des enfers pour désigner le souverain espagnol ne saurait être fortuit.

¹³³ *Ibid.*

¹³⁴ *Bouillon to Burghley*, [septembre 1594], The National Archives, SP 78/34 : 1594 Aug-Dec, f. 158.

¹³⁵ « Quoi qu'à la verité l'humeur du Roi n'y contrarie [les manœuvres des catholiques] mais favorisant peu à ses affaires les plaisirs l'y emporteront et la recherche et poursuite qu'en fait l'Espagnol par ses amis ». *Ibid.*

forces le Roi m'adjoustera bien autant des siens »¹³⁶. Et le duc de s'empresser de préciser avec une désarmante honnêteté le rôle qu'il compte donner à cette troupe :

La cause principale que me fait accepter ceste charge est que j'aurai tous jours une armée entre mes mains pour soustenir ceux de la religion si quelque mauvais tour nous soit joué. Assurez la Roine qu'elle aussi peut estre fortifié et servie de ceste armée.¹³⁷

Le duc expose ici clairement ses intentions : ses engagements militaire et diplomatique au nom du roi de France demeurent strictement subordonnés à la défense des intérêts des huguenots. Aussi, lorsque le conflit débute officiellement en janvier 1595, Bouillon exulte et va jusqu'à s'approprier la paternité de l'événement :

J'ai tant fait que nous avons fait l'ouverture de la guerre contre les deux rois par l'entrée de ceste armée dans les pays des ennemis.¹³⁸

En effet, Turenne a grandement participé à emporter la décision d'un Conseil royal divisé sur cette question, en s'opposant principalement à Sully qui estimait que le pays n'était pas en mesure de supporter un tel conflit¹³⁹. Il peut ainsi annoncer triomphalement que « jamais l'esglise de dieu par moyens humains n'eust plus belle occasion de nous desliver de la mauvaise volonté de nos ennemis »¹⁴⁰. La guerre place effectivement désormais tous les sujets de Henri IV dans une lutte ouverte contre le monarque catholique le plus puissant d'Europe, aux côtés des puissances protestantes dont l'alliance devient dès lors fondamentale. En faisant sortir clairement l'Espagne du bois, l'affrontement contribue à discréditer et désunir les derniers ligueurs et intransigeants « qui ne voient de salut qu'en se reunissant, et nul moyen de se reunir que par le pape et Pluto (Philippe II) ». « Tenons les donc divisés », préconise Turenne au comte d'Essex. À l'inverse, les hostilités garantissent un poids politique aux réformés du royaume, rééquilibrant ainsi pour un temps les effets de la conversion et du sacre¹⁴¹. Ceux-ci sont placés symboliquement par le duc sous la sujétion de la reine d'Angleterre, ce qui lui permet d'espérer l'appui financier et militaire de la souveraine dans le cadre des combats à venir :

¹³⁶ *The duc de Bouillon to the Earl of Essex*, 1594, dans *CCPHH*, volume 13 (Addenda), *op. cit.*, p. 518.

¹³⁷ *Ibid.*

¹³⁸ *The duc de Bouillon to the Earl of Essex*, 14/24 janvier 1595, *ibid.*, p. 525.

¹³⁹ Romain Marchand, *Henri de La Tour (1555-1623)...*, *op. cit.*, p. 346.

¹⁴⁰ *The duc de Bouillon to the Earl of Essex*, 14/24 janvier 1595, dans *CCPHH*, volume 13 (Addenda), *op. cit.*, p. 525.

¹⁴¹ Bouillon résume la situation de la sorte : « Voit-on ? La sureté de ceux de la religion et la diminussion de la romaine en ce qu'este entreprise leur maintien les armes et fait que les voisins qu'y ont leur estat fonde en la religion seulx y peuvent estre employés ». *Ibid.*, p. 526.

Vous puis-je dire qu'il vous est utile d'avoir vostre maistresse armée sous personnes qui vous soient affidées¹⁴² ; mettez donc ceci au meilleur endroit de vos affections publiques pour en faire reussir tout ce que vous pourrez, et n'obmetre nul moyen pour m'y aider.¹⁴³

Dans le cadre du nouveau rapport de force que les huguenots ont engagé vis-à-vis de Henri IV, toute victoire militaire significative du duc de Bouillon constituerait un élément susceptible d'incliner davantage le souverain à accepter les revendications de ses anciens coreligionnaires. Ceux-ci constituant une force désormais sous la protection d'Élizabeth, cette dernière a donc tout intérêt à poursuivre son soutien à Turenne dans le cadre de cette diplomatie parallèle à celle, officielle, menée par les agents du roi de France.

La déclaration de guerre, qui satisfait grandement les milieux réformés dans un contexte d'inquiétudes¹⁴⁴, est également accueillie avec un certain entrain à Londres par Beauvoir¹⁴⁵, qui y voit le prolongement d'une suite de récentes bonnes nouvelles :

Monsieur, après m'estre resjoui avecq vous & avoir loué Dieu de bon cœur de vostre contanement & de la prosperité de vostre maison, et après aussi vous avoir remercié encore une fois de la faveur qu'il vous a pleu me faire ce matin de m'envoyer visiter par ung de vos gentilshommes¹⁴⁶. Tout presentement vient d'arriver ung marchand de France, qui ne m'a point aporté de lettres, mais il en a aporté du maistre d'hostel de Monsieur de Chattes a mon maistre d'hostel par lesquelles il l'assure (et le marchand le dit aussi) que la guerre fut jeudi dernier declarée a cri public & son de trompe contre le Roi d'Espagne en la ville de Dieppe, & que auparavant le semblable avoit esté faict a Paris, et aultres villes de l'obeissance du Roi mon maistre.¹⁴⁷

L'exultation de Beauvoir reste toutefois tempérée par les négociations difficiles qu'il doit toujours mener pour la Bretagne¹⁴⁸ : ses dépêches sont alors loin d'égaliser les emportements du duc

¹⁴² Bouillon parle ici de lui-même.

¹⁴³ *Ibid.*

¹⁴⁴ Le pasteur Jean de Serres, volontiers qualifié de « moyenneur » pour sa volonté de rapprochement des protestants et des catholiques français au sein d'une Église gallicane, résume cet espoir mâtiné de craintes qui étreint alors les huguenots des assemblées : « Toutes nos peines ne sont encores passées : mais si sommes-nous encores mieux qu'en pleine guerre, ayans moyens de pourvoir à nostre seurté. [...] La guerre estrangere, qui sans doute s'augmente partout, retiendra ceste affection à la paix domestique. Et nostre bon Dieu n'a faute d'autres moyens pour conserver les siens ». *Jean de Serres à Bèze*, Lyon, 30 septembre/10 octobre 1595, dans Théodore de Bèze, *Correspondance de Théodore de Bèze, Tome XXXVI (1595)*, éd. Alain Dufour, Hervé Genton et Monique Cuany, Genève, Droz, 2012, p. 126-127.

¹⁴⁵ C'est le 31 janvier (21 janvier en Angleterre) que Henri expédie à son agent à Londres la copie de la déclaration de guerre contre l'Espagne afin qu'il la transmette à la reine. *Henri IV to Beauvoir*, 21/31 janvier 1595, The National Archives, SP 78/35 : 1595 Jan-Aug, f. 31.

¹⁴⁶ La correspondance de l'ambassadeur dans les jours qui précèdent cette lettre laissent apparaître son inquiétude puis son soulagement pour l'état de santé de Burghley : « Je sceu hier par un mien ami et qui vous est bien serviteur, que vous vous portiez mieux que de coutume, dont je loue Dieu, et le supplie de vous continuer et accroistre vostre bonne disposition ». *Beauvoir to Burghley*, 17 janvier 1595, *ibid.*, f. 25.

¹⁴⁷ *Beauvoir to Burghley*, 28 janvier 1595, *ibid.*, f. 50.

¹⁴⁸ *Beauvoir to the Earl of Essex and Sir Robert Cecil*, 3 février 1595, *ibid.*, f. 57.

de Bouillon. L'ambassadeur a-t-il pour autant pu jouer un rôle dans l'entreprise de Turenne ? Si le représentant de Henri IV à Londres a depuis longtemps ciblé Philippe II comme l'ennemi absolu commun des deux royaumes, sa correspondance ne permet pas de révéler un éventuel engagement parallèle au service diplomatique de son maître. Paradoxalement, c'est alors même que la nouvelle donne géopolitique semble devoir rapprocher plus intimement les deux souverains contre un adversaire commun et que les efforts de Beauvoir apparaissent payants, que ce dernier vit ses derniers mois à Londres en tant qu'ambassadeur du roi de France.

2. Des ambassades entre normalisation et rôle accru des réformés

La période de guerre avec la monarchie espagnole qui s'ouvre en 1595 voit une reconfiguration de l'ambassade anglaise qui débute rapidement avec la fin de la légation de celui qui l'avait occupée plus de cinq années durant. Elle se poursuit avec la mise en place d'une nouvelle formule diplomatique qui n'efface pas pour autant immédiatement le rôle des huguenots dans les relations avec ce pays si stratégique pour eux.

a. Le départ piteux de Beauvoir-La-Nocle

Au début de l'année 1595, Beauvoir est toujours présent à Londres afin de convaincre la reine de maintenir sa présence en Bretagne : « si elle retire ses forces de la Bretagne, [...] je la tiens pour perdue »¹⁴⁹, prédit-il ainsi à Burghley dans une lettre du 3 février. Néanmoins, après plusieurs mois de campagne conjointe franco-anglaise dans l'ouest breton et le retrait des forces de Juan d'Aguila vers Blavet, les troupes de John Norreys reçoivent finalement l'ordre irrévocable de rembarquer¹⁵⁰. Par cette dernière manœuvre, Élisabeth pouvait en effet considérer que le danger le plus pressant avait été écarté avec l'évacuation des Espagnols de Brest, même si ceux-ci tenaient toujours le sud-ouest de la province et pouvaient lancer des incursions vers l'Angleterre et l'Irlande depuis leurs bases¹⁵¹. Le 3 février, le représentant qui est sur le point de prendre congé pendant quelques mois profite d'une audience avec la souveraine pour lui faire entendre le rôle que son royaume est selon lui appelé à jouer sur la scène internationale. Le lendemain, il s'en ouvre par voie épistolaire au comte d'Essex ainsi qu'à Robert Cecil :

¹⁴⁹ *Beauvoir to the Earl of Essex and Sir R. Cecil*, 3 février 1595, *ibid.*, f. 57.

¹⁵⁰ L'armée franco-anglaise s'empare entre septembre et novembre de Morlaix, Quimper et du fort espagnol de Crozon (17 novembre).

¹⁵¹ Hervé Le Goff, « Chapitre IV. L'enlèvement », dans *La Ligue en Bretagne...*, *op. cit.*, § 15.

Ici deppend ou beaucoup de bien, ou beaucoup de mal, Sa Majesté Sérénissime a en son pouvoir, en sa discretion et en sa prudence le remede convenable. Le Roi lui offre tel parti qu'il lui plaira de choisir, en cas qu'elle entre en quelque despens avec lui contre le Roi d'Espagne, Il me semble soub correction de son trop meilleur advis, qu'elle ne peult refuser ceste offre. Son exemple y tirera tous les Princes voisins qui deux mesmes en sont si très bien disposés, lesquels si au contraire Ils veoient qu'elle habandonne le navire duquel elle est le principal pilote, il y a un bien grand danger qu'il ne coure fortune, et que de leur part ils ne perdent courage comme aussi seront sans doubte ceste poignée de bons François, qui après Dieu attendent d'elle la ressource entiere et du Roi et de son Estat.¹⁵²

Une ultime fois, l'agent place Élizabeth dans la position de capitaine du vaisseau commun de tous les princes qui se lèvent contre la tyrannie espagnole. Cependant, à ce moment, la place du diplomate expérimenté s'est sensiblement dégradée, tandis que l'efficacité de sa parole s'est émoussée. L'incapacité du roi de France à rembourser les dettes contractées par son représentant durant ses cinq années de service ont laissé Beauvoir dans une situation particulièrement inconfortable : « je me trouve reduict en cruelle et piteuse extrémité »¹⁵³, se lamente-t-il auprès de Burghley au début du mois de février. En effet, l'ambassadeur est contraint de demander l'intercession d'Essex et de Cecil auprès de Stafford, pour que celui-ci consente à lui rembourser la somme qu'il lui doit afin qu'il puisse effacer sa créance auprès de la souveraine et maintenir son honneur¹⁵⁴. Le lendemain, le diplomate prend la plume pour adresser une ultime supplique à la reine elle-même, accuser respectueusement Stafford de l'empêcher de pouvoir rembourser ce qu'il lui doit ainsi que protester vigoureusement de son intégrité après toutes ces années à son service :

Pour l'honneur de Dieu Madame, que vostre sage et prudente Majesté mette en considération mon eage¹⁵⁵, mes vieux services au parti de la religion, duquel après Dieu vostre Majesté est l'appui, la base et le soustien, quelle ne mesprise qu'il lui plaist ma presente et fidele affection a son service, laquelle ne lui sera comme j'espere du tout inutile.¹⁵⁶

Il est intéressant de constater que Beauvoir ne manque pas de souligner son rôle de défenseur de la Religion, en plus de ses attributions d'ambassadeur du roi de France. Dans ces derniers instants en Angleterre alors qu'il se trouve en détresse, l'agent reconnaît ainsi explicitement ce qui a sous-tendu son action diplomatique au service des deux monarques durant cinq années. Dépité, il renouvelle

¹⁵² *Beauvoir to the Earl of Essex and Sir R. Cecil*, 3 février 1595, The National Archives, SP 78/35 : 1595 Jan-Aug, f. 57.

¹⁵³ *Beauvoir to Burghley*, 5 février 1595, *ibid.*, f. 64.

¹⁵⁴ « Je vous prie croire que je n'aime pas si peu ma reputation que je voulusse si malheureusement tromper une si grande Princesse de laquelle la bonne grace m'est plus chere et plus precieuse que ma propre vie ». *Ibid.*

¹⁵⁵ Âge.

¹⁵⁶ *Beauvoir to the Queen*, 6 février 1595, *ibid.*, f. 62.

cette confession à Burghley deux semaines après dans une lettre aux accents pathétiques, soupirant de ne pas « avoir meilleur credit envers ceste Princesse »¹⁵⁷ :

Je me trouve justement payé de ma presumption, qui m'a faict avoir meilleure oppinion de moi que je ne meritte. Ceste desfaveur ne me scaurois faire estre autre qu'homme de bien, et desireux de l'avancement du bien public que j'estime consister apprés Dieu en la bonne amitié intelligence et correspondance de leurs Majestés. C'est pourquoi vous ne debvez doubter que pour l'entretenement d'un tel bien, je n'emploie tous mes cinq sens de nature.¹⁵⁸

Le 14 février, il reçoit enfin l'autorisation de rentrer en France¹⁵⁹. Malgré son départ sans éclat¹⁶⁰, le diplomate reçoit un cadeau de la part de la souveraine qu'il s'empresse de revendre pour 2000 écus, ce qui lui permet de rembourser immédiatement la moitié de sa dette¹⁶¹. Alors qu'il avait pris le chemin de la France, une dernière affaire vient le saisir peu avant qu'il ne traverse la Manche : Henri IV lui fait part d'une rumeur selon laquelle un complot fomenté par le roi d'Écosse Jacques VI viserait Élisabeth. Si le roi de France accorde peu de crédit à l'étrange nouvelle qu'il attribue à un jésuite¹⁶², celle-ci est jugée d'importance suffisante pour que l'ambassadeur fasse incontinent demi-tour pour remettre lui-même la lettre à la reine¹⁶³. Après cette ultime péripétie, il rembarque finalement à destination du continent en mars¹⁶⁴ : le 17, il est à Dieppe¹⁶⁵.

Le congé, qui devait durer trois à quatre mois, s'avère définitif : jamais plus Beauvoir-La-Nocle ne sera employé comme ambassadeur par Henri IV, ni en Angleterre ni à destination d'un autre État, en dépit de sa volonté affichée de poursuivre son action en faveur du rapprochement des deux Couronnes. La raison du désintérêt du roi pour son agent n'est pas claire, mais plusieurs explications peuvent être avancées. Sur le plan diplomatique, la lutte commune qu'ont menée les deux monarques a davantage fait émerger les ressentiments qu'elle n'a réellement contribué à souder leurs royaumes dans la lutte contre la tyrannie catholique, comme l'avaient espéré les huguenots. La belle entente pour laquelle avait milité l'ambassadeur pendant des années apparaît plus illusoire que jamais : au moment de son départ, le roi de France s'estime dépouillé et déshonoré par le retrait annoncé du

¹⁵⁷ *Beauvoir to Burghley*, 19 février 1595, *ibid.*, f. 87.

¹⁵⁸ *Ibid.*

¹⁵⁹ *Pass for Beauvoir - returning to France*, 14 février 1595, *ibid.*, f. 74.

¹⁶⁰ Le 10 février, il demande à Robert Cecil qu'il supplie la reine de le « chasser au plustost » pour ne pas attendre mars et ses dangereuses marées afin d'effectuer la traversée. *Beauvoir to Burghley*, 10 février 1595, *ibid.*, f. 70.

¹⁶¹ L'ambassadeur demande également à son ami Burghley de l'aider à trouver un prêteur. *Beauvoir to Burghley*, 23 février 1595, *ibid.*, f. 94.

¹⁶² *Henri IV to Beauvoir*, 16/26 février 1595, *ibid.*, f. 97.

¹⁶³ *Beauvoir to Cecil*, 1^{er} mars 1595, *ibid.*, f. 110.

¹⁶⁴ *Beauvoir to Burghley*, 12 mars 1595, *ibid.*, f. 125.

¹⁶⁵ *Beauvoir to Cecil*, 17 mars 1595, *ibid.*, f. 133.

dernier contingent anglais de Bretagne¹⁶⁶. Sur le plan intérieur, il est envisageable de lire la fin de la mission de l'agent réformé comme un message envoyé aux catholiques de l'entourage royal : si Beauvoir n'est certes pas le dernier ambassadeur réformé envoyé à Londres, sa longue mission ainsi que ses positions diplomatiques et confessionnelles avaient pu faire de lui un symbole encombrant pour le monarque dans le contexte de bras de fer avec ses sujets protestants. Enfin, la situation financière piteuse du représentant et son discrédit lors de son départ de Londres peuvent également constituer de solides raisons pour lesquelles Henri IV ne souhaite plus à l'avenir faire appel à ses services. Par ailleurs, la famille de La Fin ne jouissait pas d'une réputation particulièrement élogieuse auprès du roi, notamment du fait du comportement de Jacques de La Fin, frère de Beauvoir¹⁶⁷.

Toutes ces raisons n'empêchent pas l'ex-représentant de dresser un rapide tableau gratifiant de son action à Londres dans une dépêche qu'il fait parvenir à Burghley deux mois après son retour définitif en France. Il n'hésite ainsi pas à présenter sa mandature comme ayant été la plus avantageuse que l'Angleterre ait connu depuis le début des guerres de religion :

Je me contenterai de vous ramentevoir que tel que je suis parti de l'Angleterre, tel je suis en France, a scavoir tres humble serviteur de la Roine vostre Maistresse en tout ce que mon devoir me le peult permettre et en vostre particulier, aultant vostre Ami desireux de vous faire service que nul autre de ma nation, qui m'y ait precedé il y a quarante ans.¹⁶⁸

Beauvoir marque également dans cette lettre ses regrets vis-à-vis de la royale décision de ne pas le remplacer immédiatement à ce poste particulièrement stratégique :

Il me deplaist que Sa Majesté n'ait peu prendre le loisir de depescher par dela un agent pour quelque peu de mois comme elle l'avoit résolu, et en attendant qu'elle y puisse envoyer un Ambassadeur resident, Sa Majesté mesme estant surprise de ceste occasion en est bien marrie.¹⁶⁹

En effet, avec le départ du zélé huguenot, s'ouvre une nouvelle période des relations diplomatiques franco-anglaises. Celle-ci est toujours marquée par l'emploi d'ambassadeurs réformés durant plusieurs années, mais leur présence en pointillés témoigne des difficultés des deux Couronnes à accorder leurs visions géopolitiques.

¹⁶⁶ Mark Greengrass, « Henri IV et Élisabeth... », *art. cit.*, p. 361.

¹⁶⁷ Sur ce personnage, voir Maurice Dumoulin, *Jacques de La Fin...*, *op. cit.*

¹⁶⁸ *Beauvoir to Burghley*, 2 juin 1595, The National Archives, SP 78/35 : 1595 Jan-Aug, f. 165.

¹⁶⁹ *Ibid.*

b. L'ambassade anglaise : multiplication des agents et fin d'une présence continue

Au moment où Beauvoir-La-Nocle se plaint de ne pas être remplacé, le poste d'ambassadeur ordinaire à Londres connaît en effet une vacance de plus de six mois consécutifs, durant lesquels le seigneur de La Fontaine joue à nouveau le rôle de représentant intérimaire informel auprès de la Cour de la reine¹⁷⁰. Le seigneur de La Fin avait quelques raisons d'être inquiet vis-à-vis de la pérennité de ce poste et du fait qu'il puisse demeurer une chasse-gardée réformée : dès le mois de décembre 1594, un catholique modéré, le comte de Beaumont, avait été envoyé en mission diplomatique auprès de la reine afin de l'informer de la volonté de Henri IV de déclarer la guerre à l'Espagne et requérir son avis sur la question¹⁷¹. C'est finalement la nécessité et les revers militaires sur le front flamand qui décident le monarque à dépêcher un agent à Londres : alors qu'il parcourt la Franche-Comté, les Espagnols s'emparent de le Catelet et de Doullens, puis mettent le siège devant Cambrai le 11 août. Jacques Boyceau de La Barauderie, huguenot¹⁷², gentilhomme de la Chambre du roi et intendant de ses jardins, est choisi par le Béarnais pour être envoyé en Angleterre et y porter ses doléances¹⁷³. Il est notamment chargé d'obtenir de la reine l'envoi de 2000 à 3000 hommes pour une durée de trois mois¹⁷⁴ ainsi que de justifier la présence du roi en Franche-Comté, loin des combats. Toutefois, l'agent à peine arrivé est éconduit après une audience, la reine arguant du fait que « que de long temps elle n'avoit travaillé que pour autrui, sans pancer à elle »¹⁷⁵. À ce titre, elle réclamait désormais la possession pleine de la ville de Calais, comme sécurité contre les troupes espagnoles ainsi que comme gage pour les contingents réclamés par son allié.

Les reproches et les réclamations d'Élizabeth au roi de France lui furent portés et exprimés en personne par Sir Roger Williams, ce qui motiva le monarque à dépêcher à Londres un nouveau représentant. Antoine de Loménie, seigneur de La Ville-aux-Clercs se voit confier le titre d'ambassadeur extraordinaire en Angleterre en octobre 1595, afin d'y rétablir une présence française

¹⁷⁰ C'est déjà La Fontaine qui sert d'intermédiaire à Beauvoir vis-à-vis de Burghley en juin 1595 : « Vous le pouvez juger par le discours que j'envoie au bon homme Mons^r de La Fontaine, que je prie de le vous communiquer ». *Ibid.* Voir Charles Galton Littleton, « The French Church of London in European Protestantism : the role of Robert Le Maçon, dit de La Fontaine, 1574-1611 », dans *Proceedings of the Huguenot Society*, volume 26, 1994, p. 45-57.

¹⁷¹ *Beauvoir to Burghley*, 23 décembre 1594, The National Archives, SP 78/34 : 1594 Aug-Dec, f. 307. Pierre-Paul Laffleur de Kermaingant, *L'ambassade de France en Angleterre sous Henri IV, Mission de Christophe de Harlay...*, *op. cit.*, p. XLVII-XLVIII.

¹⁷² « Sa qualité de huguenot le désigne à son choix comme personne agréable à la reine », explique Pierre-Paul Laffleur de Kermaingant. Pierre-Paul Laffleur de Kermaingant, *L'ambassade de France en Angleterre sous Henri IV. Mission de Jean de Thumery...*, *op. cit.*, p. 7-8.

¹⁷³ *The King of France to the Earl of Essex*, Doublans, 17 août 1595, dans *Calendar of the Cecil Papers in Hatfield House*, volume 5 (1594-1595), éd. R. A. Roberts, Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1894, p. 306.

¹⁷⁴ Pierre-Paul Laffleur de Kermaingant, *L'ambassade de France en Angleterre sous Henri IV. Mission de Jean de Thumery...*, *op. cit.*, p. 7. *Ottywell Smyth to the Earl of Essex*, Dieppe, 19 août 1595, dans *CCPHH*, volume 5 (1594-1595), *op. cit.*, p. 332.

¹⁷⁵ *Ibid.*

et répondre point par point au réquisitoire de Sir Williams. Le nouvel envoyé du Béarnais n'est alors pas un inconnu : calviniste convaincu, secrétaire ordinaire de Navarre depuis 1581, devenu secrétaire du cabinet du roi de France à l'avènement de ce dernier, il occupe également le poste de garde des sceaux durant six mois, de décembre 1589 à août 1590¹⁷⁶. Depuis 1594, il est un personnage central du rapport de force qui se joue entre le roi et le parti huguenot en tant qu'intercesseur entre Henri IV et Duplessis-Mornay qui lui transmet régulièrement les revendications de ses coreligionnaires¹⁷⁷. Contrairement à Beauvoir, il est donc d'abord un envoyé pleinement conscient des enjeux et des affrontements à l'œuvre autour du monarque, plutôt qu'un résident destiné à pérenniser la présence française auprès d'une souveraine étrangère. Le seigneur de La Ville-aux-Clercs est ainsi chargé par le roi d'aller à Londres pour prolonger la mission de Boyceau de La Barauderie en expliquant combien la présence du roi « y estoit necessaire et en la Bourgogne¹⁷⁸ », où « il ne tenoit que deux ou trois villes ». Mais c'est surtout pour relancer la demande d'aide anglaise que Loménie reçoit commandement de se montrer le plus incisif, faisant valoir à la souveraine que « les affaires pour le regard de Cambrai et la frontière estoient encore en meilleurs termes que quand il ma depesché vers vous¹⁷⁹ »¹⁸⁰. L'ambassadeur a également pour instruction d'insister sur l'amertume de son maître vis-à-vis des choix d'Élisabeth pour la Bretagne :

Sera remonstré de la part de sa Majesté à laditte Dame Reine que c'est à son grand regret qu'elle n'a peu entierement nettoyer les Provinces les plus proches de son Royaume, toutesfois qu'ayant reduit la Normandie, a son obeissance elle n'esperoit pas moins faire en la Bretagne, si après les conquestes et heureux succès qu'en fict Monsieur le Mareschal D'Aumont l'année derniere en la basse Bretagne, laditte dame n'ait revoqué ses forces, qui fut cause d'arrester le cours du progrès que prenoient les affaires de sa Majesté audict pays, lesquelles se pourront en peu de temps terminer par un heureux repos quand il plaira a laditte Dame Reine envoyer audict pays pareil secours quelle a fait ci-devant.¹⁸¹

¹⁷⁶ Hugues Daussy, *Les Huguenots et le roi...*, op. cit., p. 431.

¹⁷⁷ Après le synode de Fontenay de juillet 1594 qui a provoqué la colère du roi notamment car il avait abordé des questions politiques, Mornay avait prié Loménie d'intercéder en faveur des réformés afin qu'ils obtiennent rapidement des droits : « Je vois sa majesté offensée de l'assemblée de Fontenay. Je lui mande ce que j'en ai sceu, et vous prie qu'elle lise mes lettres. Mais doutez vous que les esprits ne s'altèrent ? quand on voit ceulx de la Ligue receus aux estats dominans ; ceulx de la religion exclus, mesmes des plus viles charges ? Croyez moi qu'il est temps que sa majesté employé son auctorité à faire effectuer ses bonnes intentions ». *Lettre de M. Duplessis à M. de Loménie*, 4 avril 1594, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et correspondance de Philippe Duplessis-Mornay pour servir à l'histoire de la Réformation et des guerres civiles et religieuses en France, sous les règnes de Charles IX, de Henri III, de Henri IV et de Louis XIII, depuis l'an 1571 jusqu'en 1623*, tome 6, éd. A.-D de la Fontenelle de Vaudoré, P.-R. Auguis, Paris, Treuttel et Würtz, 1824, p. 44-45.

¹⁷⁸ Il s'agit du comté de Bourgogne, correspondant approximativement à l'actuelle Franche-Comté.

¹⁷⁹ Avant même le départ de Loménie de France, Cambrai s'était déjà rendue aux Espagnols et seule la citadelle tenait encore.

¹⁸⁰ *Proposition faite par Monsieur de Lomenye à la Reyne d'Angleterre*, [1595], British Library Add MS 30664, f. 379.

¹⁸¹ *Lettre du Roy au Seigneur de La Fontaine*, [1595], British Library Add MS 30664, f. 375.

Les hésitations de la reine en Bretagne constituent ainsi le principal reproche que le roi sait pouvoir employer comme levier pour pousser Élisabeth I^{ère} à accéder à sa requête. Afin d'accélérer les procédures, il propose d'assembler des députés de chaque souverain à Abbeville pour « adviser ce qui est à faire ». Enfin, Loménie est mandaté par Henri IV de ne rien lâcher à l'Angleterre concernant Calais. De son côté, le seigneur de La Fontaine reçoit pour instruction de « tenir la main » à Loménie dans cette tâche, confirmant son rôle de co-représentant du monarque à Londres depuis le départ de Beauvoir¹⁸². Le seigneur de La-Ville-aux-Clercs s'empresse d'ailleurs de rencontrer le pasteur dès le lendemain de son arrivée à Londres, le 12 octobre. L'entrevue entre l'ambassadeur et la souveraine a lieu le 14 et achoppe rapidement sur la question de Calais, particulièrement lorsque Loménie menace Élisabeth d'un accommodement avec l'Espagne, ce qui achève de provoquer sa fureur¹⁸³. Les audiences suivantes ne se déroulent guère mieux et quelques jours après l'entrevue, La Fontaine ne peut que noter, dépité, que la situation diplomatique s'est complètement bloquée :

J'ai entendu que toutes choses sont changées en cette cour, et qu'en somme il n'y a rien de tout ce que nous avons demandé qu'on ne veuille faire.¹⁸⁴

Une semaine après, il confirme cette impression, en déplorant que « Les affaires de cette cour ne sont pas l'Évangile »¹⁸⁵. Lui-même s'est alors accroché avec Robert Cecil, qui l'a accusé à demi-mot de falsifier la parole du roi de France, ce qui vaut au pasteur de recevoir de sèches remontrances¹⁸⁶ et achève de tendre les relations entre les négociateurs de Henri IV et le Conseil d'Angleterre. En dépit de ces échecs, le modèle que devait appliquer la diplomatie française outre-Manche pendant près de

¹⁸² En plus de ces missions, la correspondance du comte d'Essex révèle que Loménie devait aller intercéder auprès d'Élisabeth en faveur des deux frères Danvers, réfugiés en France car impliqués dans une vendetta avec les Long : « Il serait ingrat s'il ne s'employait de la part de Davers et de son frère, qui ont prouvé leur affection pour son service, à obtenir pour eux le pardon de Sa Majesté. Par conséquent, envoyant Lomenie sur d'autres affaires, il l'a expressément chargé de solliciter cela, et il prie Essex de s'employer au même but ». *The King of France to the Earl of Essex*, 25 septembre/5 octobre 1595, dans *CCPHH*, volume 5 (1594-1595), *op. cit.*, p. 389. Traduit de l'anglais : « He would be ungrateful did he not employ himself on behalf of Davers and his brother, who have proved their affection for his service, to obtain Her Majesty's pardon for them. Therefore, despatching Lomenye on other business, he has expressly charged him to solicit this, and he prays Essex to employ himself to the same purpose ». « Ce gentilhomme M. de Lomeny, entre autres affaires de plus grande importance pour Sa Majesté auprès du Roi (de France), doit implorer la restitution de mon frère et de moi-même, et vous porte des lettres pour votre aide ». *Sir Charles Danvers to the Earl of Essex*, 6 octobre 1595, dans *CCPHH*, volume 13 (Addenda), *op. cit.*, p. 542. Traduit de l'anglais : « This gentleman M. de Lomeny, among other affairs of greater importance for her Majesty from the (French) King, is to entreat for the restitution of my brother and myself, and carries letters to you for your assistance ».

¹⁸³ Sur cette entrevue et ses conséquences, voir Paul Laffleur de Kermaingant, *L'ambassade de France...*, *op. cit.*, p. 14-18.

¹⁸⁴ *Lettre de Monsieur de La Fontaine à Monsieur de Lomenye*, 30 octobre 1595, British Library Add MS 30664, f. 383.

¹⁸⁵ *Lettre de Monsieur de La Fontaine à Monsieur de Lomenye*, 8 novembre 1595, *ibid.*, f. 385.

¹⁸⁶ « Selon ce que m'a rapporté Monsieur de Loménie de vos derniers propos avec lui c'est que vous lui auriez dict que vous ne croyez pas que le Roi m'ait escrit les choses contenues en la copie que j'ay envoyée à sa Majesté. Je vous supplie Monsieur n'avoir pas telle opinion de moi que je voulusse user de mauvais tours et avancer des choses fauses à l'endroit de sa Majesté et de son honorable Conseil en chose en chose de telle importance ». *La Fontaine to Cecil*, 7 octobre 1595, The National Archives, SP 78/36 : 1595 Sept-Dec, f. 30.

quatre années est esquissé : à une présence longue et continue auprès de la souveraine se substitue une succession d'agents qui demeurent quelques mois à Londres, voire ne s'y rendent que dans le cadre d'une mission ponctuelle. L'unique représentant intangible du roi de France en ce pays jusqu'à la fin de l'année 1598 demeure l'indispensable pasteur de l'Église calviniste de Londres. Celui-ci, qui est habitué à « rendre les plus intelligents services » aux diplomates de son maître¹⁸⁷, n'endosse pas pour autant ce rôle d'agent ordinaire officieux sans difficultés. Dans sa correspondance avec Burghley, La Fontaine s'ouvre ainsi volontiers de ses déboires, se plaint de cet expédient et rappelle qu'il est d'abord un homme de Dieu avant d'être un ambassadeur :

Je scai bien qu'il me convient mieux de faire ung sermon que de m'entremesler des affaires des princes n'en ayant nulle suffisance. Je n'ai rien plus a cœur que le seul exercice de ma charge et desirerois uniquement ou que par vostre autorité je pense estre quitte de ceste entremise ou d'apprendre comment après toutes mes humbles remonstrances & attestations faictes souvent au Roi Je puis refuter & desobeir a son commandement exprès en ce default d'Ambassadeur, quand Il me commande resolutement d'exporter quelqs parole ou a sa Majesté ou a vous aultres Messeigneurs. Car Je vous proteste devant Dieu que c'est du tout contre mon gré que telle charge m'est imposée.¹⁸⁸

En dépit de son amertume vis-à-vis du choix de Henri IV de ne pas maintenir de résident ordinaire¹⁸⁹, le pasteur continue à servir avec fidélité et application le roi de France. En janvier 1597 par exemple, il adresse à Élisabeth un vibrant plaidoyer pour que celle-ci n'abandonne pas son maître¹⁹⁰, malgré son refus de céder Calais ainsi que le peu de motivation qu'il affiche pour concéder un traité de tolérance à ses sujets huguenots. Ce mélange de considérations diplomatiques, confessionnelles et politiques que doit gérer tant bien que mal l'agent est pourtant assumé par le monarque lui-même. Dans une même dépêche, celui-ci peut en effet lui faire part de ses instructions vis-à-vis de la Cour d'Angleterre, puis, quelques paragraphes plus loin, le sommer de réprimander ses coreligionnaires assemblés à Loudun qui affichent leur impatience :

Je veux me plaindre à vous d'aucuns de mes subjects de la Religion, lesquels se laissent entendre vouloir arrester mes desseings et pourveoir eux-mesmes à leur seureté, sans plus s'attendre à moi ni aux promesses que je leur ai faictes, comme si j'estois cause des longueurs et

¹⁸⁷ Lucien Anatole Prevost Paradol, *Élisabeth et Henri IV...*, *op. cit.*, p. 52.

¹⁸⁸ *Fontaine to Burghley*, 23 avril/3 mai 1597, The National Archives, SP 78/39 : 1597 Jan-June, f. 207.

¹⁸⁹ Au moment où il formule ces critiques, le poste d'ambassadeur ordinaire est censé être occupé par Antoine de Moret, seigneur des Réaux, mais celui-ci a quitté l'Angleterre depuis quelques semaines.

¹⁹⁰ « Mais vous scavez Madame Comment le Roi règne, qui l'environne qui, comment, & à quelle condition on le suit, on le sert, on lui obeit. [...] Il vous fault avoir ou le Roi vostre frere ou l'Espagnol pour voisins & voisins très prochains. Or Calais a esté françois 38 ans ni vostre Majesté ni vos subjects n'en avez receu quantitié, non plus que de toute la France. A present vous avez ung Roi vraiment frere, aimé, aimant constamment fidelle chargé de bienfaicts obligé avec la France d'alliance & de contraincts ». *Fontaine to Queen Elizabeth*, 14 janvier 1597, The National Archives, SP 78/39 : 1597 Jan-June, f. 412-413.

difficultés qui ont été faites au rétablissement de l'édit de pacification de l'an 1577, que j'ai si souvent ordonné être publié et observé ; car c'est proprement ruiner mes affaires que de jouer une telle partie en ceste saison, que je suis engagé si avant dans la guerre avec le roi d'Espagne, avec les incommodités que chacun sçait. [...] Et vous assure que si je n'eusse été si occupé sur ceste frontière que j'ai été depuis qu'il a plu à Dieu restaurer mes affaires, je fusse allé moi-mêmes sur les lieux pour me faire obeir.¹⁹¹

La Fontaine n'est pour autant pas totalement seul à Londres durant la guerre franco-espagnole : l'année 1596 est marquée par une intense activité diplomatique entre les deux royaumes afin d'arriver à l'établissement difficile d'un traité d'alliance¹⁹². Antoine de Loménie, Nicolas Harlay de Sancy et le duc de Bouillon, tous huguenots, sont alors particulièrement actifs en tant que représentants extraordinaires du roi, tandis qu'Antoine de Moret, seigneur des Réaux, également réformé et ancien agent de Navarre, est nommé ambassadeur ordinaire du roi en juillet¹⁹³. Pourtant, ce dernier n'y reste que pendant cinq mois¹⁹⁴, avant de revenir à nouveau en Angleterre en juin 1597 pour repartir presque immédiatement après avoir accompli sa mission auprès de la reine¹⁹⁵. En décembre 1597, le catholique modéré André Hurault de Maisse est envoyé à son tour pour une mission qui ne dure que quelques semaines, afin de faire savoir à Élisabeth que Henri IV a convenu de faire la paix avec Philippe II¹⁹⁶. Enfin, il faut attendre octobre 1598 pour qu'un représentant ordinaire soit renvoyé à Londres, rétablissant une présence diplomatique française permanente auprès de la Couronne anglaise¹⁹⁷. Le nouvel ambassadeur, Jean de Thumery, seigneur de Boissise, met par la même occasion définitivement fin à la surreprésentation des réformés à ce poste depuis le début du règne du Béarnais¹⁹⁸.

¹⁹¹ A. M. de La Fontaine, 4 juillet 1596, dans Henri IV, *Recueil des lettres...*, op. cit., tome 4, p. 616-617.

¹⁹² Voir *infra* p. 376. III. Le poids de l'alliance anglaise.

¹⁹³ Dans sa lettre annonçant l'arrivée de Moret, Henri IV insiste sur le fait que le travail de La Fontaine reste essentiel : « [Je] m'assure que mon service ne laissera pour cela d'être appuyé de vous ». *Ibid.*

¹⁹⁴ M. Reau to Burghley, 12/22 décembre 1596, The National Archives, SP 78/38 : 1596 Sept-Dec., f. 206.

¹⁹⁵ M. De Reau to Cecil, 7/17 juin 1597, The National Archives, SP 78/39 : 1597 Jan-June, f. 287. Sur cette mission, voir Pierre-Paul Laffleur de Kermaingant, *L'ambassade de France en Angleterre sous Henri IV. Mission de Jean de Thumery...*, op. cit., p. 107-110.

¹⁹⁶ Sur cette mission, voir Lucien Anatole Prevost Paradol, *Élisabeth et Henri IV...*, op. cit.

¹⁹⁷ La Fontaine to Cecil, 3/13 octobre 1598, The National Archives, SP 78/42 : 1598 Apr-Dec, f. 275. Sur ce personnage, voir Pierre-Paul Laffleur de Kermaingant, *L'ambassade de France en Angleterre sous Henri IV. Mission de Jean de Thumery...*, op. cit.

¹⁹⁸ Boissise va rester à Londres jusqu'en 1602. Sa confession n'a à ce jour pas été clairement tranchée : s'il est considéré comme protestant par Victor-Lucien Tapié, il est qualifié de catholique par Claire Martin ainsi que par Pierre-Paul Laffleur de Kermaingant qui laisse entendre dans la biographie qu'il lui consacre en 1886 qu'il a été un temps ligueur mais s'est rallié rapidement à Henri IV. Rien n'a jusqu'ici permis de l'identifier clairement comme réformé : sa carrière diplomatique postérieure auprès des princes allemands protestants, de la Suède et des Provinces-Unies, plaide plutôt pour un profil de catholique modéré. Victor Lucien Tapié, *La politique étrangère de la France et le début de la guerre de Trente Ans (1616-1621)*, Paris, PUF, 1934, p. 435. Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, op. cit., p. 164. Pierre-Paul Laffleur de Kermaingant, *L'ambassade de France en Angleterre...*, op. cit., p. 235-236.

3. Les ambassadeurs à l'heure du choix

Entre l'ouverture de l'assemblée des réformés de Saumur, le 24 février 1595, et la signature de l'édit de Nantes, un véritable bras de fer oppose désormais les huguenots et le roi de France alors que la guerre avec l'Espagne bat pourtant son plein. Face à cet affrontement, les ambassadeurs du roi sont placés devant un choix hasardeux : soutenir la lutte pour la reconnaissance ou accepter le retour du royaume au catholicisme, en allant parfois jusqu'à accompagner eux-mêmes cette évolution.

a. Céder et se convertir

Dans l'entourage de Henri IV, plusieurs cas de conversion au catholicisme ont lieu dans les années qui suivent la royale abjuration. Parmi les plus éminentes personnalités qui effectuent à leur tour le « saut périlleux » durant cette période, au moins deux ont eu des responsabilités diplomatiques. Jean de Morlas est l'un des premiers huguenots proche du souverain à l'imiter, ce qui provoque la stupeur et la colère de ses coreligionnaires. Sa notice dans *La France Protestante* ne laisse ainsi que peu de doutes concernant les raisons de son acte : peu de temps après avoir poussé Henri IV à embrasser la foi catholique, il se serait aperçu que sa religion l'éloignerait des bonnes grâces du roi, et comme un grand nombre d'autres ambitieux, il n'aurait pas hésité à la sacrifier¹⁹⁹. Cette accusation de faire passer son confort personnel avant la Vérité de l'Évangile est déjà émise par les contemporains de l'ancien ambassadeur, notamment Pierre de L'Estoile qui s'agace que l'Église romaine « fasse un miracle de ce qui est tout ordinaire aux esprits ambitieux comme le sien, à sçavoir de suivre tousjours la religion qui sert leur dessein »²⁰⁰. Dans son *Sancy*, Agrippa d'Aubigné ne se montre pas davantage clément avec lui, ricanant de sa mort qui survient opportunément peu après qu'il a commis son acte odieux, alors qu'il ne faisait « que commencer à faire profiter sa revolte, pour se mettre à son aise »²⁰¹. Cette ouverture effectuée par Morlas annonce cependant un mouvement de fond de retour à la foi catholique de plusieurs serviteurs de l'État tels que Jean de Sponde, lui aussi décédé la même année peu après sa conversion. Jean de Gontaut-Biron, baron de Salignac, futur ambassadeur ordinaire à Constantinople, franchit le pas et abjure à son tour le protestantisme en 1596 sous l'influence de sa femme, Marguerite de L'Hospital, petite-fille du

¹⁹⁹ Eugene Haag, Émile Haag, *La France protestante...*, op. cit., p. 509.

²⁰⁰ Pierre de L'Estoile, *Mémoires-journaux de Pierre de L'Estoile, tome septième (1595-1601)*, Paris, Librairie des bibliophiles, 1879, p. 30-31. Voir Thierry Wanegffelen, *Ni Rome ni Genève...*, op. cit., p. 471-472.

²⁰¹ Agrippa d'Aubigné, *Confession catholique du Sieur de Sancy...*, op. cit., p. 98.

chancelier²⁰². Jean de Serres note ainsi en octobre 1595 que « La mort opiniastre de feu de Morlas » n'en a pas moins laissé « au cœur de plusieurs » de « malheureuses semences »²⁰³.

L'une des semences les plus importantes léguée par Morlas devait éclore deux années après la mort du prélat : le 10 mai 1597, Nicolas Harlay, seigneur de Sancy, l'un des huguenots les plus en Cour, rejoint la liste des prestigieux apostats, au grand dam du parti réformé. Celui-ci, qui avait déjà encouragé Henri IV à embrasser la foi catholique, n'avait alors pas pour autant suivi le même chemin. Après la reprise de Paris par le roi de France le 23 mars 1594, le fidèle négociateur et chef de guerre avait connu une fulgurante ascension, entrant au Conseil des finances en octobre 1594 ainsi qu'au secrétariat d'État²⁰⁴. La consécration de ce haut personnage protestant avait soulevé l'admiration et l'enthousiasme de ses coreligionnaires et notamment de Duplessis-Mornay qui écrit à Buzenval que « M. de Sancy aussi fera plus qu'aulcung aulx finances, quoi que sa majesté n'en ait point encores establi de surintendans en tiltre »²⁰⁵. Durant les deux années qui suivent l'entrée dans la capitale, Sancy continue sa mission de pacification du royaume, participant à la reprise de plusieurs villes picardes au cours de l'été 1594²⁰⁶. Sa popularité dans les milieux huguenots atteint son zénith durant cette période, lorsque qu'il conseille à Henri IV de reconnaître le prince de Condé²⁰⁷, puis hâte l'expulsion des Jésuites en janvier 1595 après l'attentat commis par Jean Chastel contre le roi²⁰⁸. Il reçoit à cette occasion les louanges de Duplessis-Mornay :

Monsieur, vostre prudence a pareu en ce que vous avez si dextrement pris l'occasion pour l'expulsion des jésuites. C'est ung coup inestimable sur ces nouveaulx estançons de la toute puissance de Rome [...]. L'estat et tous les gens de bien vous en ont de l'obligation ; et là où j'ai deu, je l'ai faict entendre, particulièrement en ceste assemblée (de Saumur), où on vous en sçait beaucoup de gré.²⁰⁹

²⁰² Elle-même a été élevée dans le protestantisme avant de se convertir au catholicisme. Julien Bordier, Théodore de Gontaut Biron, *Ambassade en Turquie de Jean de Jean de Gontaut Biron, Baron de Salignac : 1605 à 1610 : Voyage à Constantinople – Séjour en Turquie*, Paris, Honoré Champion, 1888, p. LII.

²⁰³ Jean de Serres à Bèze, Lyon, 30 septembre/10 octobre 1595, dans Théodore de Bèze, *Correspondance de Théodore de Bèze*, Tome XXXVI, op. cit., p. 125.

²⁰⁴ Gilbert Schrenck, *Nicolas de Harlay...*, op. cit., p. 121.

²⁰⁵ Dans cette lettre, Mornay conseille également à l'ambassadeur d'écrire souvent au nouveau secrétaire d'État pour ses revendications d'ordre financier. *Lettre de M. Duplessis à M. de Buzenval*, 8 novembre 1594, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, op. cit., tome 6, p. 101.

²⁰⁶ Il reprend notamment Laon, Amiens, Beauvais, Noyon et Abbeville. Gilbert Schrenck, *Nicolas de Harlay...*, op. cit., p. 131.

²⁰⁷ Nicolas de Harlay, sieur de Sancy, *Discours sur l'occurrence...*, op. cit., p. 63-94.

²⁰⁸ Le 24 décembre 1594, Jean Chastel, 19 ans, tente d'assassiner le roi mais ne parvient qu'à le blesser légèrement à la lèvre. Il est écartelé en place de Grève deux jours après.

²⁰⁹ *Lettre de M. Duplessis à M. de Sancy*, 30 janvier 1595, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, op. cit., tome 6, p. 159-160.

La déclaration de guerre à l'Espagne entraîne Sancy dans de nouvelles opérations militaires en Bourgogne, avant de partir pour Strasbourg afin de régler la guerre des évêques qui menace de reprendre après deux années d'accalmie. Cette question revêt alors un aspect hautement stratégique pour le roi de France : celui-ci a besoin de pacifier la cité pour pouvoir communiquer avec les princes allemands pendant sa campagne de Bourgogne. Le chef de guerre redevenu diplomate pour l'occasion doit manœuvrer finement : un soutien trop appuyé aux protestants risque alors de mécontenter le pape, dont Henri IV espère l'absolution. Finalement, il parvient à imposer un nouveau traité de paix, le 20 septembre 1595²¹⁰, avant de reprendre les opérations militaires en Picardie. Durant l'année 1596, ce sont d'abord les affaires anglaises et les difficultés à nouer une alliance avec Élisabeth qui occupent le serviteur de l'État²¹¹. Certaines lettres de Duplessis-Mornay permettent de constater qu'il a également été actif dans le cadre du bras de fer entre le souverain et les réformés et qu'il n'a alors rien perdu de son prestige au sein du parti huguenot. Ainsi, alors que la rupture semble toute proche entre les députés assemblés à Loudun et le roi de France, le gouverneur de Saumur espère pouvoir compter sur le prestige de Sancy pour incliner ses coreligionnaires à la patience :

Je vais à Loudun pour arrester MM. les députés de nos Eglises, lesquels, ayant veu passer le terme, estoient prests à partir ; je ferai ce que je pourrai pour les arrester, je l'espère, jusques à la venue de celui qu'il plaist au roi leur envoyer; mais je vous prie aussi, monsieur, de les faire diligenter, parce que leur séparation rendroit les choses moins remediabiles, et croyez que je vois les maux et les ai preveneus, et y cherche les remédier ; mais nos parlemens qui passent bornes en aultres choses, nous nuisent bien en celle ci : hastez donc d'une part, autant que je vous aiderai de l'aultre, afin qu'on puisse venir à bon port.²¹²

Pourtant, l'étoile du secrétaire d'État commence à pâlir : outre les difficiles négociations anglaises qui aboutissent à un bilan mitigé, son opposition au projet que nourrit Henri IV d'épouser sa maîtresse Gabrielle d'Estrées achève de détériorer la poursuite de sa carrière au service du roi²¹³. Il entame dès lors un processus de lente mise à l'écart qui débouchera finalement sur sa disgrâce. Durant la fin de l'année 1596, il poursuit néanmoins ses fonctions financières et militaires et se voit offrir la charge de colonel général des Suisses en février 1597 pour récompense de ses services. Sa conversion trois mois après a été observée par ses ennemis huguenots de la même manière que celle

²¹⁰ Nicolas de Harlay, sieur de Sancy, *Discours sur l'occurrence...*, *op. cit.*, p. 136.

²¹¹ Voir *infra* p. 383.

²¹² *Lettre de M. Duplessis à M. de Sancy*, 7 juillet 1596, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 6, p. 506.

²¹³ Une première altercation entre Sancy et d'Estrées avait déjà eu lieu en 1594 après la naissance de César, fils bâtard du roi, puis une deuxième en novembre 1595 lorsque le secrétaire d'État fait savoir à Henri IV son opposition à son projet de mariage. Durant l'été 1596, le conflit se rallume de plus belle alors que le roi semble sur le point d'accéder aux demandes de sa maîtresse. Gilbert Schrenck, *Nicolas de Harlay...*, *op. cit.*, p. 154-160.

de ses prédécesseurs, comme un coup politique au service de son ambition²¹⁴. Au regard de son parcours et de sa carrière diplomatique, un tel acte n'apparaît pas pour autant illogique : que ce soit dans son cercle familial²¹⁵ ou dans sa manière de servir les monarques successifs²¹⁶, Sancy se montra toujours d'une grande discrétion religieuse, ce qui rend d'autant plus délicat le décryptage de ses motivations profondes : poussant Henri IV à l'abjuration, il n'en demeura pas moins jusqu'au bout un allié fidèle des huguenots en dépit des accusations d'Aubigné²¹⁷. Si le cardinal de Florence s'extasie devant un homme qu'il juge « illuminé par le Saint-Esprit d'une grâce extraordinaire »²¹⁸, la désillusion est douloureuse parmi ses amis huguenots qui perdent brutalement un influent protecteur. Outre les railleries de Pierre de L'Estoile²¹⁹, le secrétaire d'État doit affronter le jugement de Philippe Duplessis-Mornay, qui estime que par cet acte auquel rien ne l'obligeait, il a « perdu la conscience et l'honneur tout ensemble »²²⁰. Le gouverneur de Saumur note par ailleurs de manière assassine que cette forfaiture n'a pas suffi à conjurer son discrédit à la Cour, ce qui pourra constituer un modèle pour ceux qui seraient tentés de suivre sa voie méprisable :

Dieu l'a flétri en la fleur de son auctorité ; et, si le monde a des yeulx, l'en a mis en exemple.²²¹

Mais c'est Benjamin Aubery Du Maurier, ancien obligé de Mornay, fidèle du duc de Bouillon et futur ambassadeur de France à La Haye, qui mène la charge la plus violente contre l'apostat :

Dieu vous a vengé d'ung dangereux ennemi, qui se voit précipité du sommet de faveur qu'il pensoit avoir atteint, et où il se maintenoit, entretenant le roi en de fausses créances contre ses plus fidèles serviteurs ; et vous avez esté des premiers avec M. de Bouillon à qui il a fait de très mauvais offices [...]. Il n'est point besoing de le nommer, car il s'entend assez ; il n'est plus ni

²¹⁴ Le premier d'entre eux, Agrippa d'Aubigné, consacre un ouvrage entier à son abjuration, qu'il juge particulièrement exemplaire. Agrippa d'Aubigné, *Confession catholique du Sieur de Sancy...*, *op. cit.*

²¹⁵ Voir *supra* p. 188.

²¹⁶ Son comportement durant ses missions diplomatiques montre l'importance qu'il accorde au service du roi avant toute autre considération.

²¹⁷ Le légat du pape Alexandre de Médicis note lui-même qu'il « a favorisé de toutes les façons qu'il a pu les hérétiques, et ceux-ci n'ont pas eu auprès du Roi de meilleur intermédiaire ». Alexandre de Médicis, 3 avril 1597, dans Raymond Ritter, *Lettres du cardinal...*, *op.cit.*, p. 131.

²¹⁸ Alexandre de Médicis, 27 avril 1597, dans *ibid.*, p. 137.

²¹⁹ « Pour ce qu'il pleurait fort (ou selon les autres en faisant le semblant), le Légat dit tout haut 'Voyez-vous ce pauvre gentilhomme qui pleure son erreur, et a le cœur si gros qu'il ne peut parler ?' Le roi l'ayant entendu s'en moquant et dit qu'il ne fallait plus à Sancy que le turban ». Le turban désigne ici les mahométans, donc les païens. Pierre de L'Estoile, *Journal du regne de Henry IV*, tome 2, La Haye, chez les Freres Vaillant, 1741, p. 357-358.

²²⁰ Lettre de M. Duplessis à M. Dumaurier, 6 décembre 1597, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et correspondance de Philippe Duplessis-Mornay pour servir à l'histoire de la Réformation et des guerres civiles et religieuses en France, sous les règnes de Charles IX, de Henri III, de Henri IV et de Louis XIII, depuis l'an 1571 jusqu'en 1623*, tome 7, éd. A.-D de la Fontenelle de Vaudoré, P.-R. Auguis, Paris, Treuttel et Würtz, 1824, p. 463.

²²¹ *Ibid.*

du maniement des finances ni du secret des affaires ; et ainsi, voullant s'establir au monde aulx despens de sa conscience, il est descheu à la veue des hommes aulx despens de son honneur.²²²

Jacques Bongars, ami personnel et confident de Sancy, alors en poste à Strasbourg en tant qu'ambassadeur ordinaire auprès des princes protestants, marque quant à lui sa surprise face à une nouvelle qu'il juge peu crédible au regard des agissements récents du secrétaire d'État :

J'apprends à ce moment que [...] M. de Sancy est garde des sceaux. [...] Quelques-uns ajoutent qu'il s'est fait Catholique Romain, ce que je souhaite que vous ne disiez point, comme l'ayant appris de moi : et cela ne me paroît point vraisemblable. Car [...] les dernières lettres que j'ai reçues de lui marquent un extrême attachement pour sa Religion.²²³

Pourtant, un mois après, l'ambassadeur s'étant vu confirmer « le grand changement de M. de Sanci », écrit avec autant d'abattement que de laconisme que « sa chute m'a beaucoup affligé »²²⁴. Plus tard, il laisse finalement éclater sa tristesse :

Vous voyez combien la chute de M. de Sanci est lourde et honteuse. Je n'y puis penser sans douleur. Mais bien que nous perdions quelque chose en cela, Dieu ne laisse pas de faire son œuvre.²²⁵

L'abjuration de Sancy ne permet pas d'enrayer la dynamique qui le mène vers la disgrâce, elle a cependant une conséquence notable sur l'usage diplomatique du serviteur de l'État. En effet, alors qu'il était jusqu'ici l'homme de l'espace germanique et protestant, Pomponne de Bellièvre qui est chargé de négocier le traité de Vervins avec Sillery au printemps 1598, propose au ministre de la guerre et des affaires étrangères Villeroy de faire un usage radicalement différent de l'agent. Il émet en effet l'idée de confier au néo-converti la tâche de se rendre en Espagne pour recueillir le serment de Philippe II une fois que le traité sera signé :

Il sera question d'envoyer par devers le cardinal et en Espagne, pour recevoir le serment ; en l'autre paix de l'an 1559, le cardinal de Lorraine, MM. le mareschal de Saint André et de Morvilliers feurent députés pour recevoir le serment de ce roi catholique. M. de Sancy en peult estre l'ung. Considérés si c'est chose où il veuille servir.²²⁶

²²² *Lettre de M. Dumaurier à M. Duplessis*, 6 décembre 1597, dans *ibid.*, p. 451.

²²³ *Lettre à M^r Camerarius*, Strasbourg, 19 mai 1597, dans Jacques de Bongars, *Lettres de Jacques de Bongars, résident et ambassadeur du roi Henri IV*, tome I, La Haye, Adrian Moetjens, 1695, p. 577-578.

²²⁴ *Lettre à M^r Camerarius*, Paris, 22 juin 1597, dans *ibid.*, p. 585.

²²⁵ *Lettre à M^r Camerarius*, Paris, 9 juillet 1597, dans *ibid.*, p. 589.

²²⁶ *Lettre de M. De Bellièvre à M. de Villeroy*, 26 avril 1598, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et correspondance de Philippe Duplessis-Mornay pour servir à l'histoire de la Réformation et des guerres civiles et religieuses en France, sous les règnes de Charles IX, de Henri III, de Henri IV et de Louis XIII, depuis l'an 1571 jusqu'en 1623*, tome 8, éd. A.-D de la Fontenelle de Vaudoré, P.-R. Auguis, Paris, Treuttel et Würtz, 1824, p. 345.

Cette ouverture, si elle n'est pas suivie d'effet, marque bien la rupture que les catholiques comptent donner à la conversion de Sancy, en en faisant un symbole de leur victoire jusqu'à travers son rôle diplomatique. Plus tard, en 1599, il est même un des gentilshommes cités par le roi en personne comme témoin de son orthodoxie catholique lors du discours qu'il prononce face à un Parlement qui renâcle à accepter l'édit de Nantes²²⁷.

Le passage de Sancy dans le camp catholique, aussi frappant qu'il soit, ne saurait cependant être représentatif du chemin pris par l'ensemble des huguenots de l'appareil diplomatique français. Il est en effet notable que les cas de conversions parmi les ambassadeurs du roi ne touchent que des grands de l'entourage du souverain dont l'exercice diplomatique n'est pas la première fonction : parmi les représentants ordinaires en poste et les extraordinaires, l'heure est au contraire à la résistance.

b. Poursuivre la lutte pour la reconnaissance

Parmi les trois ambassadeurs ordinaires du roi de France en exercice à l'étranger au cours des années qui suivent la déclaration de guerre à l'Espagne²²⁸, Paul Choart de Buzenval se signale pour ses interventions épisodiques dans la politique intérieure française. Le diplomate agit notamment en coordination avec Duplessis-Mornay, dont la correspondance est particulièrement riche d'enseignements à cet égard. Déjà en février 1594, le gouverneur de Saumur, qui souhaite la réduction par la force et non par la négociation de Mercœur, réclame au représentant du roi à La Haye qu'il lui fasse envoyer par les États des navires de guerre pour combattre le chef ligueur et les Espagnols qui restent implantés à Blavet. Il n'hésite alors pas à préciser le fond de sa pensée pour achever de convaincre son interlocuteur en employant le ton de la fraternité confessionnelle face aux difficultés en expliquant à Buzenval que celui-ci ne peut ignorer « quel intérêt il y va pour ceux de la religion en particulier, de joindre par ce moyen le Poitou avec la Bretagne »²²⁹. En effet, l'ambassadeur ne méconnaît pas les intérêts du parti huguenot. Ainsi, lorsqu'intervient la catastrophe de la prise d'Amiens par les Espagnols le 11 mars, les réformés assemblés à Châtellerauld refusent d'envoyer à Henri IV les renforts qu'il demande pour reprendre la ville tant que celui-ci ne consent

²²⁷ « J'appelle à tesmoing ceulx de mon conseil qui ont trouvé l'edict bon et nécessaire pour le bien de mes affaires : M^r le connestable, mess^r de Bellievre, de Sancy, de Sillery et de Villeroy. Je l'ai faict par leur advis, et des ducs et pairs de mon Royaume. Il n'y en a pas un qui osast se dire protecteur de la religion catholique, ni qui osast nier qu'il ne m'ait donné cest advis. Je suis protecteur de la religion, je dissiperai bien les bruits que l'on veult faire ». *Les paroles que le Roy a tenues a messieurs de la court de parlement le VII^e fevrier 1599*, 7 février 1599, dans Henri IV, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, tome 5, éd. Jules Berger de Xivrey, Paris, Imprimerie royale, 1850, p. 91.

²²⁸ Jacques Bongars en Allemagne (1593-1611), Paul Choart de Buzenval aux Provinces-Unies (1590-1607) et, de manière discontinue, Antoine de Moret des Réaux en Angleterre (1596-1597).

²²⁹ *Lettre de M. Duplessis à M de Buzenval*, 19 février 1594, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, op. cit., tome 6, p. 11-12.

pas à condescendre à leurs exigences. Buzenval prend alors la plume pour encourager Mornay à poursuivre le bras de fer avec le roi de France :

Si le roi avoit pris Amiens, nous remettrions sus de toutes parts la réputation de nos armes. Mais je désire surtout voir les difficultés de vostre assemblée vidées ; et qu'en nos jours nous vissions ung bon règlement établi, selon lequel nous aurions à vivre par ci-après les ungs avec les aultres. J'espère que vous y travaillés à bon escient, comme vous avez toujours fait ; et je ne sçais s'il y a subject maintenant plus digne d'ung homme de bien et d'honneur. Quand, ou par quelque influence maligne, ou par quelque erreur, nous retomberions en nos malheurs passés, croyez ce que je vous ai dict souvente fois, que les estats nous regarderoient les ungs en pitié et les aultres aultrement ; mais que malaiseement ils se mesleroient parmi nous. Leur estât est aultrement composé que ce qu'on en a pensé ; Le fondement est la relligion, mais, en effet, y a plus d'aultre chose que de celle-là.²³⁰

La réflexion finale de Buzenval fait référence à la composition confessionnelle des Provinces-Unies à cette époque : si celles-ci se sont construites sur une noblesse et une bourgeoisie majoritairement calvinistes, la population de cet État demeure encore majoritairement catholique. À ce titre, la petite république constitue un allié bien peu solide pour intervenir officiellement en faveur des réformés français auprès du souverain. Par conséquent, le maintien du rapport de force est essentiel et le diplomate, tout serviteur du roi qu'il soit, en vient ainsi à soutenir une initiative qui entrave les projets de son maître. Lorsque l'édit de Nantes est promulgué, c'est avec enthousiasme que Duplessis lui annonce le texte comme étant « le plus beau moyen [que le roi] sçauroit prendre de se venger de tous ses ennemis et envieux de son bien, et de conserver sa créance parmi ses amis »²³¹. Il convient toutefois de noter que le soutien de Buzenval ne dépasse pas le plan déclaratif et reste sans conséquences, le diplomate ne mélangeant pas la mission de représentation que lui a confiée son maître avec les intérêts de ses coreligionnaires²³².

Différente est la situation du duc de Bouillon, qui continue d'embrasser pleinement la cause de la Religion durant ces années de bras de fer et qui joue un rôle déterminant en tant que diplomate en Angleterre dans la définition de la politique étrangère du royaume au cours de l'année 1596²³³. Ainsi, s'il n'est pas parvenu à convaincre Henri IV de renoncer à la conversion, il reste comme Mornay un défenseur du compromis. Toutefois, à son retour d'ambassade à la fin de l'année, il adopte une

²³⁰ *Lettre de M. de Buzenval à M. Duplessis*, 20 août 1597, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 7, p. 325.

²³¹ *Lettre de M. Duplessis à M. de Buzenval*, 22 février 1598, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et correspondance de Philippe Duplessis-Mornay pour servir à l'histoire de la Réformation et des guerres civiles et religieuses en France, sous les règnes de Charles IX, de Henri III, de Henri IV et de Louis XIII, depuis l'an 1571 jusqu'en 1623*, tome 9, éd. A.-D de la Fontenelle de Vaudoré, P.-R. Auguis, Paris, Treuttel et Würtz, 1824, p. 237.

²³² Sa correspondance ne permet en tout cas pas de l'établir.

²³³ Voir *infra* p. 376. III. Le poids de l'alliance anglaise.

position plus offensive, étant prêt à assumer la rupture entre les huguenots assemblés à Loudun et le souverain²³⁴. Cette résolution à défendre avec force les intérêts de ses coreligionnaires est visible dans une lettre écrite en janvier 1597 par l'ambassadeur vénitien à Paris Francesco Contarini, dans laquelle celui-ci va jusqu'à laisser entendre que le duc serait prêt à prendre les armes contre le roi au cas où la situation le nécessiterait :

Les huguenots, qui haïssent la paix avec l'Espagne, songent à s'armer de peur que le déluge ne s'abatte sur eux (pour soupçon que le déluge pourrait aller contre eux) M. de Trémouille et le duc de Bouillon ont massé des troupes sous prétexte d'assister Sa Majesté en Bretagne, où le peuple continue d'invoquer la venue de Sa Majesté, déclarant qu'une trêve ne leur est d'aucun profit ni service.²³⁵

Cette accusation à peine voilée semble faire écho à des réflexions privées mais bien réelles du duc quelques années auparavant²³⁶, elle est révélatrice de la ferveur de son engagement en faveur des réformés. Jusqu'à la signature de l'édit de Nantes en effet, il conserve une place éminente dans les relations entre le roi et le parti huguenot, ainsi qu'entre ce dernier et les souverains européens protestants²³⁷. Bouillon participe jusqu'au bout aux négociations et est présent à Nantes lorsqu'est finalement signé le compromis tant débattu²³⁸, puis il prend part au Conseil royal du 31 décembre 1598 qui entérine le texte. Dans une lettre à Buzenval, Philippe Duplessis-Mornay rend hommage à l'obstination du duc qui a permis au parti réformé d'obtenir de haute lutte cet accord avec le roi de France :

Je suis fort aise du bon train que M. de Bouillon prend en court. Sa patience vaincra, et ce n'est pas la moindre partie de la prudence qu'il y peult apporter ; mesme je crois que les affaires

²³⁴ Romain Marchand, *Henri de La Tour (1555-1623)...*, *op. cit.*, p. 359-361.

²³⁵ *Francesco Contarini, Venetian Ambassador in France, to the Doge and Senate*, Paris, 17 janvier 1597, dans *Calendar of State Papers Relating To English Affairs in the Archives of Venice*, volume 9 (1592-1603), éd. Horatio F. Brown, Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1897, p. 307. Traduit de l'anglais et de l'italien : « The Huguenots, who hate the peace with Spain, are thinking of arming for fear lest the flood may set against them (per sospetto che la piena possa andar contra di essi.) M. de Tremouille and the Duke of Bouillon have massed troops under pretext of assisting his Majesty in Brittany, where the populace continues to invoke his Majesty's coming, declaring that a truce is of no benefit nor service to them ».

²³⁶ *The duc de Bouillon to the Earl of Essex*, 1594, dans CCPHH, volume 13 (Addenda), *op. cit.*, p. 518. Voir *supra* p. 356.

²³⁷ Il encourage notamment les missions de Saint-Germain et La Forêt en Angleterre pour le compte de l'assemblée des réformés. Romain Marchand, *Henri de La Tour (1555-1623)...*, *op. cit.*, p. 359-363.

²³⁸ Il a alors ce mot pour le comte d'Essex : « Vous n'aurez qu'ung mot et fort au haste. Il faut tirer du bien de ce que l'on ne peut faire autrement. Souviennne vous de mes ressolussions. Elles ne changent point ». *The Duc de Bouillon to the Earl of Essex*, mai 1598, dans *Calendar of the Cecil Papers in Hatfield House*, volume 14 (Addenda), éd. E. Salisbury, Londres, His Majesty's Stationery Office, 1923, p. 59.

le suivront en les fuyant, pourveu que ce ne soit pas de trop loin ; et en mon particulier, je lui ai beaucoup d'obligation.²³⁹

Parmi les diplomates engagés dans la lutte entre le roi et les huguenots, Antoine de Loménie poursuit son rôle d'intermédiaire. Lui qui avait déjà intercédé en faveur des réformés auprès de Henri IV à la demande de Duplessis-Mornay après le synode de Fontenay²⁴⁰ est à nouveau sollicité par le gouverneur de Saumur au cours de l'été 1596 alors que la rupture menace de part et d'autre. L'assemblée de Loudun refuse de se dissoudre conformément aux exigences royales, prend plusieurs résolutions fortes²⁴¹ et ses députés prononcent le 20 juin un serment d'union marquant leur résolution. La seule chance d'éviter l'affrontement ouvert étant dès lors d'infléchir la position royale, Mornay tente d'obtenir de Henri IV l'envoi de représentants auprès de ses coreligionnaires, ce à quoi il consent finalement le 9 juin. C'est par l'intermédiaire de Loménie, alors présent aux côtés du souverain entre deux missions diplomatiques en Angleterre, qu'il reçoit la nouvelle selon laquelle « ayant pris [...] l'avis de Messieurs de Bouillon et de Sancy, il a résolu de faire ce que lui proposés »²⁴². C'est également Loménie qu'il implore de l'aider à conserver le monarque dans de bonnes dispositions pour arriver à un accord durable, quelques jours après l'heureuse nouvelle :

Je verrai tous ces messieurs assemblés le 16, soit à Loudun, ou à Thouars, et y ferai ce que je dois. Mais ne vous arrestés sur ce remède. Il est besoing d'ung plus puissant, et par lequel ils cognoissent que vous tendes à les contenter, et non à les renvoyer. Et d'ailleurs qu'il vienne à temps. Car leur resolution prise, qui ne peult tarder, chacung la portera à sa province. Je considère bien que ceci vient sur de grands affaires ; mais de ces affaires ils prétendent faire quelque partie, et sont tous les jours harcelés et eschauffés de nouvelles plainctes.²⁴³

Les deux hommes poursuivent leur correspondance par la suite dans l'intérêt du compromis et entretiendront des relations d'amitié plusieurs années durant²⁴⁴, jusqu'à ce que le seigneur de La Ville-aux-Clercs décide à son tour de se convertir au catholicisme, bien après ces temps de lutte²⁴⁵.

²³⁹ *Lettre de M. Duplessis à M. de Buzenval*, 30 juillet 1598, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 9, p. 123.

²⁴⁰ *Lettre de M. Duplessis à M. de Loménie*, 4 avril 1594, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 6, p. 44-45. Voir *supra* p. 363.

²⁴¹ Le culte réformé sera maintenu partout où cela sera possible, la messe ne sera rétablie dans aucune place tenue par les huguenots, la messe sera interdite dans un lieu tenu par les réformés si jamais le culte protestant est interdit dans une place où il est pour l'instant autorisé, par mesure de représailles. Hugues Daussy, *Les Huguenots et le roi...*, *op. cit.*, p. 537.

²⁴² *Lettre de M. de Loménie à M. Duplessis*, Abbeville, 9 juin 1596, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 6, p. 491.

²⁴³ *Lettre de M. Duplessis à M. de Loménie*, Saumur, 14 juin 1596, dans *ibid.*, p. 495.

²⁴⁴ Au début de 1598, Loménie lui assure encore son amitié : « Continués à me vouloir du bien, et à vous asseurer de mon fidèle service qui ne vous manquera jamais ». Il fera partie des proches à qui Mornay se confiera après son échec à la conférence de Fontainebleau. *Lettre de M. de Loménie à M. Duplessis*, 25 février 1598, dans Philippe Duplessis-

III. Le poids de l'alliance anglaise

Au printemps 1596, Nicolas de Harlay, seigneur de Sancy, puis Henri de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, prennent la route de Londres avec la mission de rétablir les relations d'amitié entre Henri IV et Élisabeth I^{ère}, mises à mal par sept années d'opérations militaires conjointes. Précieuse aux yeux du roi de France qui affronte les troupes espagnoles en Flandre et en Picardie, l'alliance anglaise constitue également un pivot essentiel de la stratégie du parti huguenot dans sa lutte pour la reconnaissance. Ainsi, d'après Mark Greengrass, entre 1594 et 1598, ce ne sont pas moins de quatorze ambassades qui sont envoyées en Angleterre²⁴⁶. Presque toutes menées par des réformés, elles attestent de l'importance fondamentale de ce pays pour la diplomatie française ainsi que pour le parti huguenot, mais également des difficultés pour les diplomates protestants d'établir une solide union entre deux royaumes aux intérêts de plus en plus divergents.

1. Élisabeth, alliée essentielle pour les réformés

a. Bouillon et L'Angleterre, des relations étroites

Les rapports entre le vicomte de Turenne et la Cour anglaise ont débuté avec sa grande ambassade de 1591, qui lui a permis de tisser des liens privilégiés avec la souveraine²⁴⁷. Son accession à la tête de la principauté de Sedan a fait de lui un prince européen dont la parole pèse dans le jeu politique et diplomatique. C'est fort de cette influence qu'il a encouragé Henri IV à déclarer la guerre à Philippe II²⁴⁸. Aussi, au début de l'année 1595, sa ligne semble triompher : le conflit rend désormais possible l'union de « tous ceulx que l'hespagnol a voulu offenser » et bannit « l'occasion à de mauvais esprits françois de recueillir nos maulx contre nous de la Religion ». L'affrontement permet ainsi selon le duc de « bastre quelque chose de grand, que l'hespagnol aura peine de détruire pourveu que je sois assisté »²⁴⁹, la poursuite de l'alliance anglaise est donc tout à la fois favorisée par les hostilités et rendue essentielle à la victoire commune. Dans une lettre chiffrée qu'il adresse au comte d'Essex au début du mois de mars, Bouillon explicite ce projet de rapprochement des deux Couronnes par la guerre :

Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 8, p. 99. Lettre de M. Duplessis à M. de Loménie, 24 juillet 1600, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 9, p. 377-379.

²⁴⁵ Loménie se convertit et abjure finalement en 1606.

²⁴⁶ Mark Greengrass, « Henri IV et Élisabeth... », *art. cit.*, p. 353.

²⁴⁷ Romain Marchand, *Henri de La Tour (1555-1623)...*, *op. cit.*, p. 303.

²⁴⁸ Voir *supra* p. 356.

²⁴⁹ *Duke of Bouillon to ---*, 14/24 janvier 1595, The National Archives, SP 78/35 : 1595 Jan-Aug, f. 23. Cette lettre est vraisemblablement adressée à un membre éminent de la Cour d'Angleterre, probablement Burghley.

Ung des biens qu'on se promettoit de ceste guerre estoit qu'elle nous reuniroit avec vous, que nous aurions mesmes ennemis et mesmes dessaings, desirant que Dieu nous ouverte les yeux pour cognoistre combien de vraies raisons Chrestiennes et politiques nous y convient. Ne vous laissez poinct a surmonter les oppositions que vous y trouvez. L[es] succès qui nous arrivent sans peine ne sont poinct nostres. Cest nostre bonheur qui en a toute la part. La vertu se plaist a estre contredite pour avoir de quoi se monstrier.²⁵⁰

Les « oppositions » auxquelles fait ici référence Turenne sont les décisions d'Élizabeth de retirer ses troupes de Bretagne après la campagne franco-anglaise dans l'ouest de la province. Sa stratégie est donc claire : les succès à venir permettront de recimenter une amitié durable entre les deux royaumes. Tout à son enthousiasme, le duc n'envisage pas un instant la possibilité de revers, comme si le seul fait que la guerre contre l'Espagne ait débuté avait soudain levé l'obstacle essentiel au rapprochement et était en soi le signe annonciateur de victoires à venir. Au cours de l'été, le ton change cependant et Bouillon se fait plus sombre : lui qui avait été le principal promoteur de la déclaration de guerre et qui est à la tête des troupes qui défendent la frontière nord du royaume, devient la cible de libelles discréditant son action²⁵¹. Il est vrai que durant les premiers mois du conflit, aucune opération d'envergure ne lui permet de s'illustrer particulièrement, ce qui le place en position de faiblesse face à ses adversaires²⁵². Il en vient ainsi à se confier à Essex sur la place de sa confession dans son engagement politique et militaire, admettant que celle-ci lui suscite de nombreux ennemis qui entravent sa carrière, autant qu'elle lui procure du soutien dans les difficultés :

Ma religion est aussi ce qui rand plus plausible tout ce que l'on oppose à ce qui me pourroit eslever. Je susporte passiamment telles choses esperant que comme ma religion me donnoit de l'anvie quelle me donroit du susport. Mes tout le contraire m'estant sascrie pour le bien commun je me vois habandonné de tous, ce qui m'abat le courage mes bien plus les moyens desquels je suis si desnue qu'il faut me resdire an la vie privée a quoi je suis tout ressolu.²⁵³

La désillusion après les espoirs des premiers mois est en effet forte pour Bouillon qui se réfugie alors pleinement dans une rhétorique confessionnelle, son rôle étant dès lors de « servir a Dieu » ainsi que la reine d'Angleterre « lors que les occasions s'y offriront ». Et le duc de conclure,

²⁵⁰ *The duc de Bouillon to the Earl of Essex*, 20 février/2 mars 1595, dans *CCPHH*, volume 13 (Addenda), *op. cit.*, p. 529.

²⁵¹ Romain Marchand, *Henri de La Tour (1555-1623)...*, *op. cit.*, p. 347.

²⁵² Duplessis-Mornay relève ainsi les difficultés de son allié : « M. de Bouillon n'a poinct réussi en Luxembourg, quelque vertu qu'il y ait apportée. Et certes il eust esté à désirer que ceste guerre espaignole, ou eust esté sursise jusques à plus de commodité, ou eut esté entreprise avec plus de vigueur, pour esviter le blasme de ceulx qui de long temps s'y sont opposés, et sont bien aises d'avoir à la redarguer par le peu de succès ». *Lettre de M. Duplessis A M. de Buzenval*, Saumur, 20 juillet 1595, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 6, p. 296.

²⁵³ *The Duc de Bouillon to the Earl of Essex*, St. Ricquier, 22 juillet 1595, dans *CCPHH*, volume 13 (Addenda), *op. cit.*, p. 534.

sombrement, qu'il serait « plus heureux portier en la meson de dieu que grand roi ailleurs »²⁵⁴. Turenne n'est pourtant pas au bout de ses peines : le 31 juillet, les Espagnols prennent la place de Doullens, réduisant « ceste frontiere an ung grand peril »²⁵⁵. Lui-même s'est vu infliger une cuisante défaite alors qu'il tentait de venir en aide aux assiégés, impliquant pour la première fois la responsabilité de ce chef de guerre respecté dans une débâcle militaire et faisant redoubler les critiques à son encontre²⁵⁶. Cambrai tombe deux mois après²⁵⁷, rendant désormais essentielle l'aide d'Élizabeth à la France, mais également à Bouillon lui-même, comme il l'indique à Essex le 2 août :

Je rescours a vous afin que a ce besoing vous assistiez la Franse et vostre ami. J'escris une lettre a vostre souveraine que je vous prie lui bailler. Se sera a vous de limer mes rudes parolles en lui demandant assistanse premierement s'il est possible de vint milliers de poudres, de vint mille escus pour le paiement de nos gents de guerre et de deux mille Anglois pour nous sescourir, pouvant venir assez de cavallerie, mes d'infanterie il ne nous en reste plus, sans laquelle l'on ne peut entreprendre. Ce sera au roi que l'on donra tous ces secours, mes ce sera la vie l'honneur de vostre ami qui en seront conservés, car qui se pert ne fait jamais bien.²⁵⁸

Ainsi, la rhétorique de Bouillon est claire : aider Henri IV, c'est d'abord le soutenir lui ainsi que tout ce qu'il représente, particulièrement les espoirs des réformés français. Le duc met toutes les chances de son côté en allant jusqu'à écrire au seigneur de La Fontaine afin qu'il appuie ses demandes auprès de la souveraine²⁵⁹. Et en effet, le temps presse pour Turenne qui voit sa position singulièrement fragilisée par les revers subis en Picardie, en dépit de la propagande royale déployée pour l'exonérer de toute responsabilité. Ainsi, son influence à la Cour s'érode-t-elle progressivement au profit du camp favorable à l'accommodement avec l'Espagne, et notamment Sully. Entretemps, les conditions que le pape décide de fixer pour consentir à l'absolution de Henri IV, formulées le 30 août 1595, achèvent de placer les réformés sur la défensive vis-à-vis du pouvoir royal²⁶⁰. La désastreuse ambassade de Loménie au cours du mois de septembre vient accentuer son désarroi²⁶¹, la reine d'Angleterre refusant d'abandonner ses prétentions sur Calais. L'issue piteuse de ces négociations représente le pire des scénarios pour Bouillon, qui craint l'effondrement de ses projets d'alliance protestante au profit d'une paix espagnole particulièrement dangereuse pour ses

²⁵⁴ *Ibid.*

²⁵⁵ *The Duc de Bouillon to the Earl of Essex*, Pequigny, 2 août 1595, *ibid.*, p. 535.

²⁵⁶ Romain Marchand, *Henri de La Tour (1555-1623)...*, *op. cit.*, p. 349.

²⁵⁷ Le 9 octobre.

²⁵⁸ *The Duc de Bouillon to the Earl of Essex*, Pequigny, 2 août 1595, dans *CCPHH*, volume 13 (Addenda), *op. cit.*, p. 535.

²⁵⁹ *Ibid.*

²⁶⁰ Clément VIII réclame notamment que le jeune prince de Condé soit élevé dans la foi catholique, le retour du catholicisme dans le Béarn ainsi que la réception du Concile de Trente en France. L'abjuration est solennellement prononcée à Rome le 17 septembre en présence des représentants du roi Jacques du Perron et Arnaud d'Ossat.

²⁶¹ Voir *supra* p. 364.

coreligionnaires. Averti des derniers rebondissements diplomatiques à Londres par La Fontaine, il enrage contre la perspective de « ceste maudite reconciliation »²⁶² avec Philippe II.

Je ne vous dirai pas les prosperités reiterées par diverses fois ceste année aux Espagnols d'autant que leurs armes ne me donnent encores de crainte pour le fait de la Religion, veu qu'ils ont a les employer en lieu ou Dieu n'est gueres servi en nostre France. Mais bien vous dirai-je les craintes qu'elles me donnent voyant les humeurs disposées a vouloir le repos et nos necessités generales, qui sont asses forts conseillers pour persuader de ne pouvoir trouver nostre salut qu'en une reconciliation, de laquelle les commencemens sont desja tels que l'on peult aiseement en juger la fin, qui ne peult estre qu'en executant les conditions apposées a l'absolution donnée au Roi.²⁶³

Et Bouillon de poursuivre en redoutant que soient retirées aux huguenots toutes les villes qu'ils tiennent pour n'« entretenir garnison qu'aux villes de frontiere et de forces qu'en la seule armée du Roi », lequel lui a annoncé son intention de « traicter avec le Roi d'Espagne »²⁶⁴. Cette inquiétude est particulièrement nourrie par le refus du monarque de concéder aux huguenots un nouvel édit, réaffirmé en septembre²⁶⁵. Des deux côtés, les positions se raidissent et laissent craindre une rupture prochaine, rendant l'alliance anglaise plus nécessaire que jamais à la sauvegarde des Églises réformées du royaume. Turenne n'abandonne cependant pas tout espoir, Henri IV ayant accepté de « faire une conference » avec la reine, il reste donc une dernière carte à abattre pour repousser le rapprochement honnis avec le roi d'Espagne²⁶⁶. Ainsi, le duc sollicite à nouveau la reine de lui venir en aide « non envers moi seulement mais envers tous ceux de la Religion », en lui réclamant la somme de 12 000 écus afin de l'aider à mettre ses places en défense contre l'Espagnol. À La Fontaine, il affiche sa confiance en Élisabeth qui est comme « l'anchre sacrée laquelle me manquant je n'en scai nul aultre »²⁶⁷, qui ne pourra qu'accéder à sa juste requête :

²⁶² *The Duc de Bouillon to Monsieur de La Fontaine*, 25 octobre 1595, dans *ibid.*, p. 543.

²⁶³ *Ibid.*, p. 542.

²⁶⁴ *Ibid.*, p. 543.

²⁶⁵ Les revendications des députés assemblés à Saumur qui sont portées au roi comprenaient notamment l'exercice du culte réformé sur l'ensemble du territoire ainsi que l'entretien des pasteurs sur les deniers publics. Hugues Daussy, *Les Huguenots et le roi...*, *op. cit.*, p. 532-533.

²⁶⁶ « [Le roi] m'a dict estre disposé a faire une conference avec la Roine, procedure que je trouve très bonne. Et tout ainsi que j'ai par ci devant sollicité que sa Majesté secourust ses affaires d'hommes et d'argent. Je croi que par ceste assemblée il est expedient de traicter de quelques seuretés dont il ne puisse aiseement se departir. Aultrement ce sera faciliter ceste maudite reconciliation ». *The Duc de Bouillon to Monsieur de La Fontaine*, 25 octobre 1595, dans *CCPHH*, volume 13 (Addenda), *op. cit.*, p. 543.

²⁶⁷ *Ibid.*

Ceste Roine bien-faictrice a toute l'Europe ne me voudra desnier ceste petite assistance : petite pour elle, mais très grande puis qu'elle peult sauver tant d'ames du violent joug de la tyrannie de l'Espagnol et du Pape.²⁶⁸

Toutefois, la réponse de la souveraine tombe finalement le 4 novembre, implacable : si celle-ci affirme longuement son amitié ainsi que son soutien plein et entier au duc et à sa cause²⁶⁹, le faisant même passer devant le roi de France lui-même en ce qui concerne la confiance qu'elle lui accorde, elle ne peut accéder à sa requête. Élisabeth justifie son refus en faisant valoir qu'elle n'a pu venir en aide à Henri IV dernièrement, et qu'elle ne peut par conséquent pas offrir au duc ce qu'elle a dénié au roi. Si l'Angleterre doit pouvoir servir de contrepoids à l'influence catholique grandissante sur le souverain, cette intervention ne peut donc que s'effectuer par le biais des canaux diplomatiques traditionnels, au sein desquels Bouillon possède également ses entrées et peut espérer infléchir la politique royale.

b. Rééquilibrer le rapport de force par la diplomatie

Le retour de Loménie de Londres en novembre 1595 après sa désastreuse mission²⁷⁰ avait nettement refroidi la bonne volonté du roi de France à l'égard de la reine, donnant lieu aux premiers signes d'irritation ouverte vis-à-vis de cette dernière²⁷¹. Henri IV déclare lui-même à l'ambassadeur d'Élisabeth qu'il n'a plus rien à faire avec sa souveraine et qu'il renonce à lui envoyer Sancy comme il comptait le faire initialement²⁷². À la Cour, on ne cache désormais plus que des pourparlers de paix avec l'Espagne ont débuté, sous l'œil bienveillant du pape qui vient d'accorder son absolution au monarque²⁷³. La situation diplomatique échappe aux réformés du Conseil du roi, ce qui risque de déséquilibrer gravement le rapport de force que les huguenots maintiennent avec le souverain, au

²⁶⁸ *Ibid.*

²⁶⁹ « Bien que pour vostre regard et il vous tourne à très grand honneur et vous augmente la reputation de vous employer en toutes sortes pour le bien et consideration d'icelui estat et de nostre part asseurement que le plus grand desir que nous ayons seroit d'employer tout ce que nous seroit possible pour vostre bien en particulier et de ceulx de la Religion, ausquels nous ne failirons jamais selon que nous moyens et l'estat de nos affaires le porteront et pourront permettre. Nous fesants forts d'une forte et très assurée amitié de vostre costé n'ayant trouvé que Palabras ailleurs ». *Queen Elizabeth to Duke of Bouillon*, 4 novembre 1595, The National Archives, SP 78/36 : 1595 Sept-Dec, f. 61.

²⁷⁰ « A son retour, il [Loménie] n'a parlé qu'avec le plus grand respect de la Reine, mais aussi en toute sincérité de l'accueil reçu par lui en Angleterre, qu'il regarde comme très incivil et peu honorable pour moi et pour la Reine, ma sœur ». Pierre-Paul Laffleur de Kermaingant, *L'ambassade de France en Angleterre...*, *op. cit.*, p. 33.

²⁷¹ « Si j'en avais le choix, j'aimerais encore mieux me voir dévoré par un lion (l'Espagne) que par une lionne (l'Angleterre) ». Mark Greengrass, « Henri IV et Élisabeth... », *art. cit.*, p. 361-362.

²⁷² Pierre-Paul Laffleur de Kermaingant, *L'ambassade de France en Angleterre...*, *op. cit.*, p. 21.

²⁷³ « Je suis recherché d'une trefsve générale du roi d'Espagne, à laquelle je me pourroi accommoder ». « Estant si mal secondé et assisté de toutes parts que je suis, il fault aussi que je pense à mes affaires par le moyen de Nostre Saint Père le Pape, lequel, m'ayant honoré de sa bénédiction, m'a faict entendre me vouloir mettre d'accord avec le [roi d'Espagne] ». *Au connétable*, Amiens, 23 octobre 1595, dans Henri IV, *Recueil des lettres...*, *op. cit.*, tome 4, p. 433. *A M. de Brèves*, camp devant la Fère, 11 décembre 1595, dans *ibid.*, p. 479.

bénéfice entier des catholiques. Philippe Duplessis-Mornay notamment sonne l'alarme en enjoignant à Buzenval de tout faire pour favoriser la conclusion d'une alliance entre la France, l'Angleterre et les Provinces-Unies :

Le cardinal de Joyeuse revient d'Italie proposer une trefve avec le roi d'Espagne. Le pape en veult estre médiateur, [...]. Nostre conseil pour la pluspart désire la paix des deux rois [...]. Jugés en les conséquences, et pour vous et pour nous. Je tiens, si on envoie en Angleterre et vers vous, puis mesme que ce sera pour demander que vous nous devez estreindre par tous liens à une ligue offensive et défensive contre l'Espagnol, que vous nous y devez attirer aussi par l'offre de bonnes conditions ; sinon vous demeurerez seuls à la batterie, nous, à la discrétion des malveillans.²⁷⁴

La situation, très préoccupante pour les huguenots entre novembre et décembre, semble toutefois connaître une embellie à partir du début de l'année 1596 avec l'envoi par Élisabeth de sir Unton auprès de Henri IV. S'entretenant notamment avec Bouillon, il conclut à l'issue de ses échanges avec le duc que le rétablissement de l'amitié entre les deux puissances peut être obtenu sous deux conditions : l'envoi d'un secours anglais à même de repousser l'invasion redoutée de la Picardie, ainsi que l'acceptation rapide de s'assembler en conférence²⁷⁵. Il faut faire vite cependant : la guerre s'apprête à recommencer en Picardie, les Espagnol menacent Calais et Boulogne, tandis que le cardinal de Joyeuse revient de Rome avec les propositions de trêve du souverain pontife. C'est finalement une lettre charmeuse d'Élisabeth, remise au roi le 7 février, qui finit par le décider à dépêcher Sancy outre-Manche²⁷⁶. Celui-ci, qui était initialement censé se rendre aux Pays-Bas pour expliquer la délicate situation de son maître face à l'ennemi commun²⁷⁷, reçoit son instruction le 12 avril et prend la route de l'Angleterre le 18 au matin²⁷⁸. Sa tâche est alors dans l'immédiat de supplier la souveraine de consentir à prêter au Béarnais son armée assemblée à Douvres sous le commandement d'Essex. Plus largement, il s'agit pour le diplomate de parvenir à « bastir entre Leurs Majestés, royaumes et subjects, une amitié et ligue offensive et deffensive, qui fust encorre mieux fondée et assurée que les autres précédentes »²⁷⁹. Toutefois, le refus de céder un pouce de terrain sur la question de Calais reste parfaitement limpide et promet d'être la principale pierre d'achoppement

²⁷⁴ *Lettre de M. Duplessis à M. de Buzenval*, 14 février 1596, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 6, p. 459-460.

²⁷⁵ Pierre-Paul Laffleur de Kermaingant, *L'ambassade de France en Angleterre...*, *op. cit.*, p. 31.

²⁷⁶ Mark Greengrass, « Henri IV et Élisabeth... », *art. cit.*, p. 362.

²⁷⁷ *De Henri IV à nos très chers et bons amys M^{rs} les Estats des provinces Unies des Pays Bas*, Folembay, 13 janvier 1596, dans Henri IV, *Recueil des lettres...*, *op. cit.*, tome 4, p. 485-486.

²⁷⁸ Pierre-Paul Laffleur de Kermaingant, *L'ambassade de France en Angleterre...*, *op. cit.*, p. 42-43.

²⁷⁹ *Instruction au sieur de Sancy allant en Angleterre et en Hollande*, le xiii^e avril 1596, 22 octobre 1592, BNF FF 23523, f. 108.

aux négociations à venir. Sancy reçoit un commandement particulièrement clair vis-à-vis de cette épineuse question :

Mais si, contre l'espérance de Sa Majesté, la dicte Roine faisoit instance que la garde de la dicte ville de Callais lui fust remise, après l'avoir deslivré du siège des ennemis, il lui en osterait toute espérance et lui dira que, si Sa Majesté oyoit dire qu'elle veuille lui rendre son amitié et assistance à tel poinct, elle feroit la paix avec le dict roi d'Espagne, quoi qu'il en puisse arriver ; et quand elle seroit esconduitte du dict Roi, elle endurera plustot qu'il se rende maistre de la dicte ville par les armes, que de se laisser aller à une lascheté.²⁸⁰

La position des huguenots se retrouve par conséquent en grande partie suspendue à la capacité d'Élizabeth à abandonner ses revendications sur la ville. Tout à fait conscient des implications considérables de sa mission pour ses coreligionnaires, le diplomate l'est à n'en pas douter, comme en témoigne la lettre qu'il adresse à Buzenval dès le 10 février :

Il est bien certain que si nous faillons a ceste conjonction a nous bien unir, nostre ennemi en prendra ung grand advantage. Vrai est que je n'y puis rien proposer davantage que ce que j'ai veu par la proposition que vous leur avez faite. Mais je craings, pendant les longueurs d'Angleterre, une mauvais heure ne nous emperte en ce Conseil ou vous scavez que l'on impute aux Huegenetts tout le trouble et mal du Royaume.²⁸¹

La menace est claire : les tergiversations anglaises ont déjà coûté trop cher aux ministres huguenots, un abandon définitif de l'alliance avec cette puissance pourrait être fatal à la position des membres du Conseil qui l'ont défendue. Sancy, qui fait ici référence à Bouillon ainsi qu'à lui-même, craint que leurs adversaires ne profitent de leur disgrâce pour se débarrasser des deux puissants protecteurs des réformés à la Cour de France. Le départ de l'ambassadeur à Londres est suivi de près par celui de Bouillon, ce qui achève de donner à la députation un caractère essentiel pour les réformés français. Philippe Duplessis-Mornay ne s'y trompe pas lorsqu'il évoque cette mission à Odet de La Noue, qui préside l'assemblée de Loudun :

On dict que M. de Bouillon est passé en Angleterre, soit pour justifier nos diligences, soit pour représenter la conséquence. Je ne sçais si je le doibs croire, parce que cela semble rabattre du voyage de M. de Sancy.²⁸²

²⁸⁰ *Ibid.*, f. 109.

²⁸¹ *M. Sancy to M. Busanval*, 10 février 1596, dans *Calendar of the Cecil Papers in Hatfield House*, volume 6 (1596), éd. R. A. Roberts, Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1895, p. 91.

²⁸² *Lettre de M. Duplessis à M. de La Noue*, 4 mai 1596, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 6, p. 471.

Les deux principaux réformés du Conseil royal sont aussi ceux qui ont déjà mené les plus heureuses négociations auprès d'Élisabeth quelques années auparavant²⁸³, leur envoi ce printemps 1596 revêt par conséquent un aspect particulièrement symbolique.

2. Des négociations difficiles

Les discussions menées par Sancy et Bouillon à Londres au cours du printemps 1596 furent les plus fastidieuses que la diplomatie henricienne eut à affronter en Angleterre depuis 1589²⁸⁴. Elles débouchèrent finalement sur le premier traité d'alliance des puissances dites « libres » contre le roi d'Espagne, ébauchant le futur Grand Dessein du souverain français²⁸⁵.

a. Face à l'intransigeance élisabéthaine

En dépit de l'optimisme initial affiché par Sancy²⁸⁶, la mission diplomatique débute immédiatement sous de sombres auspices : alors même que l'envoyé se trouve encore à Dieppe, Albert d'Autriche lance son armée contre Calais, qui se rend et passe sous son contrôle le 17 avril. Tirant profit de cet avantage, les Espagnols s'emparent de Ham, Guines et Ardres durant les semaines qui suivent. La nouvelle de la chute de la ville arrive à Londres le 20 avril, en même temps que le diplomate, et place ce dernier dans une position très inconfortable. Sa première audience avec lord Burghley se déroule mal, celui-ci faisant valoir abruptement que la conversion du roi a changé la donne et effacé les intérêts communs entre les deux États²⁸⁷. Sancy a pu pourtant bénéficier du soutien de l'ancien ambassadeur résident à Londres, Beauvoir-La-Nocle, qui a jugé la situation suffisamment préoccupante pour sortir de son silence et conjurer la reine d'accéder aux demandes de Henri IV pour sauver Calais, devant laquelle l'archiduc Albert vient alors juste de mettre le siège :

Madame, Sur ce que le Roi avoit advis que les Ennemis voullioient entreprendre sur ceste coste, Il n'y a encore pour y donner l'ordre necessaire, comme j'espère d'en tenter tous les moyens qui me seront possibles. Mais m'estant acheminé jusques ici sur l'advertissement que j'avois eu du siege de Calais [...]. Je l'en conjure très humblement, de voulloir secourir la place d'autant que les Ennemis pressent, [...], Mais, Madame, la diligence y est extremement requise, obliger doncques le roi, s'il vous plaist, sur la bonne amitié, et intelligence que vostre Majesté a

²⁸³ Voir *supra* p. 276 et 280.

²⁸⁴ Sur cette mission, voir Gustave Baguenault de Puchesse, « L'ambassade de Nicolas de Sancy », *art cit.*

²⁸⁵ Voir Blandine Kriegel, « Le grand dessein d'Henri IV », dans *La Revue de la BNU* [En ligne], 2017, mis en ligne le 01 juillet 2019, URL : <http://journals.openedition.org/rbnu/673> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rbnu.673>.

²⁸⁶ *Sancy à Bongars*, camp de Travecy, 8 avril 1596, BNF FF 7126, f. 212.

²⁸⁷ Lucien Anatole Prevost Paradol, *Élisabeth et Henri IV...*, *op. cit.*, p. 19.

tousjours eue avecq lui, attendu mesmes, que c'est contre vostre Commun Ennemi, de lui voulloir donner en ceste occasion toute l'assistance qu'il vous sera possible.²⁸⁸

Cette intercession en dit long sur la volonté intacte de l'ex-ambassadeur huguenot de rapprocher les deux royaumes contre l'Espagne, un an après son retour en France. Toutefois, elle ne suffit pas à adoucir Élisabeth, qui annonce à Bouillon et Sancy durant une première audience qu'elle « ne savoit qu'espérer d'un traité, vu qu'on n'avoit tenu aucune promesse »²⁸⁹. Les deux diplomates doivent faire face à l'indécision du conseil anglais, dont une partie, menée par Essex, souhaite l'alliance française, tandis que l'autre, représentée par William Cecil, y est hostile. Le premier étant absent des négociations car parti attaquer Cadix, les représentants du roi se voient privés de leur principal allié²⁹⁰. Ils sont ainsi contraints de tenter de convaincre Burghley d'amender sa position, ce que Sancy s'évertue à faire peu après son arrivée en Angleterre en évoquant la menace espagnole sur Boulogne²⁹¹. Afin de pousser la reine à rencontrer son maître, il en vient même à invoquer le néo-catholicisme de Henri IV qui aurait incité le monarque à demander l'intercession de sainte Élisabeth pour favoriser leur entrevue. Dans une lettre au roi, le diplomate lui révèle cet argument qu'il n'a pas hésité à employer pour tenter de convaincre la souveraine :

Sire, sur ce que j'ai fait entendre à la Roine, que suivant la coustume des Catholiques romains, tel que vous estes devenu, vous auriez, venant à cette entreprise de Calais, fait un vœu, et comme tous les autres le font, qui a saint Jacques, qui a sainte Barbe, qui a saint Fiacre, vous auriez fait le vostre à sainte Elizabeth, que vous desiriez infiniment rencontrer à Douvres ; elle me vient de faire sçavoir qu'elle se delibere d'y aller, se resjouissant infiniment de vostre resolution, et espere que nous eschangerons Calais à ce voyage, auquel, si nous en pouvions sortir à si bon marché, il nous fault resouldre ou faire estat de rompre entierement avec ceste femme-ci.²⁹²

Par ce procédé rhétorique, Sancy appuie sur la volonté de conciliation du roi de France, mais il joue également indirectement sur la complicité protestante avec la souveraine afin de rappeler que si son maître a cédé à une certaine superstition, il n'en est rien en ce qui le concerne. Cela n'empêche pas le diplomate de faire preuve d'une rigidité absolue en ce qui concerne la délicate question de

²⁸⁸ *Beauvoir à la Reine*, avril 1596, The National Archives, SP 78/37 : 1596 Jan-Aug, f. 156.

²⁸⁹ Cité par Lucien Anatole Prevost Paradol, *Élisabeth et Henri IV...*, *op. cit.*, p. 19.

²⁹⁰ Romain Marchand, *Henri de La Tour (1555-1623)...*, *op. cit.*, p. 354.

²⁹¹ « Monsieur, je vous supplie bien humblement de considerer combien la longueur du temps importe d'envoyer les poudres et les picques a ceux qui sont dans Boulongne, et que s'ils sont assiegés auparavant quelles y soient arrivées nous n'aurons pas puis après moyen de les y faire entrer, Qui me fait vous prier que des aujourd'hui la licence de la Roine soit expediée ». *M. Sancy to Cecil*, 24 avril/4 mai 1596, The National Archives, SP 78/37 : 1596 Jan-Aug, f. 145.

²⁹² *Sancy au roi*, Greenwich, 24 avril 1596, BNF Dupuy 63, f. 19.

Calais, conformément à ses instructions²⁹³. Dans son *Discours sur l'occurrence de ses affaires*, il présente ainsi la réponse qu'il aurait faite à la reine, toujours désireuse de se voir remettre la ville en échange de son aide militaire :

Je lui dis donc qu'il estoit plus expedient pour le Roi que l'Espagnol le prist par force, que si le Roi le lui quittoit, et ce pour les raisons susdites, et adjoustai que si les Espagnols le prenoient, nous esperions le reprendre sur eux, et si nous le lui avions quitté, nous ne scaurions par quel moyen le lui redemander ; et quand nous le voudrions faire, nous l'offencerions, et au lieu d'un ennemi, nous en aurions deux.²⁹⁴

À cette courageuse saillie, la reine d'Angleterre n'aurait « sceust dire autre chose, sinon qu'elle ne croyoit pas que le Roi m'eust donné charge de lui faire telle response », ce à quoi l'ambassadeur aurait répliqué que « le Roi n'aueroit jamais pensé qu'elle lui deust en son affliction faire une telle demande »²⁹⁵. Face à la détermination de l'agent, Élisabeth est contrainte de reculer, lui assurant que « son intention n'avait jamais été de garder Calais ; mais uniquement d'empêcher qu'une place de cette importance ne tombât entre les mains de l'ennemi commun, pendant que le roi était distrait par d'autres entreprises »²⁹⁶. En dépit de sa détermination à défendre les intérêts du roi de France, Sancy se heurte à la froideur d'un Conseil anglais indécis vis-à-vis de la nécessité de secourir le monarque. Une première entrevue le 7 mai se solde par une passe d'arme verbale entre Burghley et les ambassadeurs, Sancy concluant la rencontre en demandant à ce que la reine fasse savoir au plus vite sa décision de ne pas secourir son allié, si telle était bien sa volonté²⁹⁷. Une deuxième réunion, deux jours plus tard, ne débouche pas davantage sur un accord. Aux envoyés français qui font miroiter le danger que représente la présence du cardinal Albert proche des côtes d'Albion, Cecil fait valoir que les coffres de sa souveraine ne sont désormais plus en mesure de soutenir financièrement Henri IV, particulièrement après toutes les avances qu'elle a déjà consenti à lui accorder. Il propose néanmoins l'envoi de troupes que le Béarnais payerait de sa poche, et qui pourraient être rappelées quand Élisabeth le déciderait, ce que Bouillon et Sancy repoussent avec véhémence²⁹⁸. La séance du 11 mai n'est pas plus heureuse pour les diplomates français, et voit clairement mise sur la table la question

²⁹³ *Instruction au sieur de Sancy allant en Angleterre et en Hollande, le XIIe avril 1596, 22 octobre 1592, BNF FF 23523, f. 109.*

²⁹⁴ Nicolas de Harlay, sieur de Sancy, *Discours sur l'occurrence...*, *op. cit.*, p. 106.

²⁹⁵ *Ibid.* Dans le même temps, Henri IV faisait une réponse à la teneur identique à l'envoyé d'Élisabeth, Philippe Sidney : « S'il devait être dépouillé, il aimait mieux l'être par ses ennemis que par ses amis, parce que du moins on pourrait attribuer ses revers à la fortune, au lieu que s'il céda quelque place sans combattre, on l'attribuerait à lâcheté ». Cité par Gaëtan de Raxi de Flassan, *Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française, Tome second*, Paris, Chez Lenormant, 1809, p. 109.

²⁹⁶ Cité par *ibid.*

²⁹⁷ Lucien Anatole Prevost Paradol, *Élisabeth et Henri IV...*, *op. cit.*, p. 19-20.

²⁹⁸ Bouillon déclare que « si le roi avoit de l'argent, il ne manqueroit pas d'hommes », et Sancy de poursuivre que cette proposition est moins digne d'alliés que de mercenaires. *Ibid.*, p. 20-21.

de la paix séparée avec l'Espagne, que les deux camps brandissent alors comme levier diplomatique. La correspondance de l'ambassadeur vénitien à Paris, Piero Duodo, durant ces difficiles négociations, est révélatrice du poids de cette question dans les relations entre les deux royaumes. Celui-ci y évoque l'appréhension des Français à l'idée que des discussions soient d'ores et déjà en cours entre Élisabeth et Philippe II :

Si tel est le cas, les Français ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes, car c'est le résultat de ce soupçon qu'ils ont délibérément éveillé ; et il est loin d'être impossible que la Reine puisse devancer les Français en négociant avec l'Espagne pour ne pas être devancée par eux. Il est également possible que, pour arriver à ses propres fins, la Reine utilise les mêmes arts qu'ils emploient pour la tromper.²⁹⁹

La diplomatie se poursuit pourtant en dehors des réunions formelles : Sancy rencontre Élisabeth au cours d'une promenade en ses jardins le dimanche 12, mais celle-ci se montre encore intraitable, faisant valoir « qu'on avoit tant tiré du puis qu'il estoit tari »³⁰⁰. Le temps pressait cependant : Ardres est alors assiégée, Boulogne et Montreuil désormais sous la menace des troupes espagnoles, ce qui pousse l'ambassadeur à redoubler ses assauts. Les réunions suivantes lui apportent peu de satisfaction, même si la reine déclare que Bouillon et lui « partiroient contents »³⁰¹. Ainsi, le 15, le Conseil propose d'offrir 20 000 écus, sous la garantie de Bouillon, afin de pourvoir à la défense de Boulogne et Montreuil, ce que les deux diplomates acceptent sans montrer satisfaction³⁰². Les négociations pour l'établissement de la « ligue offensive et défensive » se trouvaient dans l'impasse depuis suffisamment longtemps pour que Sancy et Turenne décident d'accroître la pression sur la reine, en faisant de manière ostensible leurs préparatifs pour revenir en France³⁰³. Ils signifient à la souveraine par l'intermédiaire de La Fontaine qu'ils « s'en alloient avec extreme mescontentement », ce qui alarme suffisamment Élisabeth pour qu'elle les fasse retenir³⁰⁴. Le

²⁹⁹ Piero Duodo, *Venetian Ambassador in France, to the Doge and Senate*, 18 mai 1596, dans *CSP Venice*, volume 9 (1592-1603), *op. cit.*, p. 204. Traduit de l'anglais : « If this be the case the French have only themselves to thank for it, as it is the upshot of that suspicion which they have deliberately aroused; and it is far from impossible that the Queen may forestall the French in malting terms with Spain so as not to be forestalled by them. It is also possible that, to gain her own ends, the Queen is using the same arts which they are employing to deceive her ».

³⁰⁰ *Discours de la Négociation de Messieurs [Henri] de Bouillon et [Nicolas de Harlay] de Sancy en Angleterre, pour le fait de la ligue offensive et défensive, contre le Roy d'Espagne, par monsieur Du Vair*, 1596, British Library Add MS 30664, f. 409.

³⁰¹ Cité par Lucien Anatole Prevost Paradol, *Élisabeth et Henri IV...*, *op. cit.*, p. 19-22.

³⁰² *Ibid.*

³⁰³ « Le vendredi dix septieme lesdits seigneurs demanderent audience pour prendre congé comme ils firent et pensoit on qu'ils fussent prest à partir, la Reine mesmes demanda si l'eau leur servoit pour aller à Londres, retourner au logis retrousser bagage, et donner le vin aux officiers de la Reine qui les avoient servis ». *Discours de la Négociation de Messieurs [Henri] de Bouillon et [Nicolas de Harlay] de Sancy en Angleterre, pour le fait de la ligue offensive et défensive, contre le Roy d'Espagne, par monsieur Du Vair*, 1596, British Library Add MS 30664, f. 413.

³⁰⁴ *Ibid.*, p. 413-414.

19 mai, les diplomates lui font à nouveau part de leur désarroi, en déclarant que sa conduite encourage la défiance à son égard au sein du Conseil du roi de France :

Il y a des gens au conseil du Roi qui ne faudront pas de nous dire [que] vous ne nous apportez que des parolles et vous scavez bien qu'il y a trois ans que la Reine d'Angleterre ne nous donne autre chose et que depuis qu'elle a veu la fortune du Roi se rendre plus favorable, elle lui a desnié tout secours comme si elle eut esté jalouse de sa grandeur et quand le Roi a pensé tirer de l'aide d'elle, Elle lui a demandé des villes comme si elle n'eust eu autre dessein que de proffiter de la necessité du Roi : au bout de la vous vous estes liés avec elle pour des simples parolles quelle vous a donnée.³⁰⁵

Cet argument n'est pas nouveau dans la bouche de Sancy, qui avait déjà souligné quelques jours auparavant que bien peu nombreux étaient les partisans de l'alliance anglaise à Paris, et qu'ainsi, si Henri IV « n'estoit secouru, on ne pouvoit doubter qu'il ne fust contraint de traiter avec le Roi d'Espagne et qu'il n'avoit serviteur qui le lui peut desconseiller »³⁰⁶. L'impatience du diplomate vis-à-vis de l'attitude versatile de la souveraine n'est alors pas feinte, comme en témoigne l'ambassadeur de Venise à Paris qui note que « M. de Sanci se plaint d'avoir à négocier avec des femmes – ce sont ses mots – car ce qui se fait un jour se défait le lendemain, à son infini ennui »³⁰⁷. L'historien Romain Marchand remarque cependant qu'au sein même de la délégation française, des dissensions existaient concernant l'attitude à adopter : là où Guillaume Ancel, Guillaume Du Vair et surtout Sancy se montraient plus attachés à l'application à la lettre des consignes royales, quitte à s'accommoder d'une paix espagnole, Bouillon quant à lui cherchait à tout prix à rétablir les liens distendus afin d'obtenir les renforts espérés par le roi.³⁰⁸ C'est finalement cette combinaison de caractères et d'attitudes qui vient à bout des attermoiements de la reine d'Angleterre : Le 20 mai enfin, elle fait convoquer les envoyés de Henri IV pour leur déclarer « qu'elle les vouloit contenter », qu'elle consent ainsi à établir le traité et qu'à cet effet, « ceux de son conseil s'en alloient à Londres » achever ce qui avait été ébauché³⁰⁹.

³⁰⁵ *Ibid.*, p. 414.

³⁰⁶ *Ibid.*

³⁰⁷ Piero Duodo, *Venetian Ambassador in France, to the Doge and Senate*, 25 mai 1596, dans *CSP Venice*, volume 9 (1592-1603), *op. cit.*, p. 205. Traduit de l'anglais : « M. de Sanci complains of having to deal with women — his words — for what is done one day is undone the next, to his infinite trouble ».

³⁰⁸ Romain Marchand, *Henri de La Tour (1555-1623)...*, *op. cit.*, p. 354.

³⁰⁹ *Discours de la Négociation de Messieurs [Henri] de Bouillon et [Nicolas de Harlay] de Sancy en Angleterre, pour le fait de la ligue offensive et défensive, contre le Roy d'Espagne, par monsieur Du Vair*, 1596, British Library Add MS 30664, f. 414.

b. De la ligue anglaise à l'alliance protestante

Durant quelques jours, les ambassadeurs français et les membres du Conseil de la reine discutent à Londres des clauses du traité, le remaniant jusqu'à arriver à en établir une première version le 24 mai. Un point est notamment l'occasion de tension entre les deux groupes : la question huguenote. Le Conseil propose en effet d'introduire une clause qui protège les réformés en demandant « que le Roi à la requisition de la Reine d'Angleterre accorderoit a ceux de la relligion pretendue reformée exercice de ladite relligion tel qu'il le leur avoit esté accordé par les plus amples et favorables edits tant du Roi Charles, que du Roi a present reignant »³¹⁰. La relation des négociations qu'a établie le catholique seigneur Du Vair indique que c'est le duc de Bouillon qui le premier prit la parole pour signifier son accord personnel avec les demandes anglaises, mais également pour les repousser comme déraisonnables dans le cadre du présent projet de traité :

A cela ledit Seigneur de Bouillon dit que c'estoit chose qu'il desiroit comme eux, mais qui n'estoit point du present traité, et que eux qui traittoient pour le Roi ne pouvoient accorder, pour ce qu'ils estoient en cela comme parties. Que c'estoit chose que la Reine pouvoit demander à part au Roi, si elle vouloit, mais qu'il ne se pouvoit enserer en ce traité.³¹¹

Guillaume Du Vair, interpellé directement sur cette proposition par William Cecil comme « grand Catholique », lui répond que « le Roi de soi mesme y avoit pourveu, et que ceux de la religion avoient tout ce qu'ils pouvoient desirer et qu'ils devoient attendre du Roi, et non d'autre ce qui seroit nécessaire pour leur bien ». Il ajoute également que « le Roi ne pourroit pas trouver bon qu'autre que lui voulust se rendre protecteur de ses subjects » et menace à demi-mot Burghley de « faire une semblable [demande] à la Reine », en laissant entendre que Henri IV pourrait lui aussi désormais réclamer de devenir le défenseur des catholiques anglais. Après avoir conclu qu'il fallait éviter cette question « pour le bien des uns et des autres »³¹², le sujet est balayé par la délégation française. La marge de manœuvre de Bouillon apparaît donc comme étant strictement bornée : sachant qu'il ne peut obtenir l'appui direct de la reine d'Angleterre dans la lutte que mènent alors ses coreligionnaires, il ne peut que favoriser l'établissement d'une alliance dont les retombées leur seraient bénéfiques. En dépit de la fermeté de Du Vair, les ministres anglais inscrivent pourtant les articles relatifs à la protection des huguenots dans la proposition de traité qu'ils présentent aux Français dès le lendemain. C'est ainsi La Fontaine qui est chargé d'aller servir d'intermédiaire pour les faire définitivement retirer :

³¹⁰ *Ibid.*, p. 416.

³¹¹ *Ibid.*

³¹² *Ibid.*, p. 417.

Au bout ils avoient adjousté ledit article concernant ceux de la Religion. Le sieur de La Fontaine fut envoyé vers lesdits Seigneurs du conseil pour leur faire entendre que lesdits articles n'estoient nullement raisonnables.³¹³

Le pasteur réussit là où le seigneur catholique avait échoué : la version finale du traité présentée le 24 mai ne fait plus référence aux huguenots mais en conserve malgré tout quelques traces dans un dernier article qui assure les sujets de la reine vivant en France de la protection royale contre les catholiques³¹⁴. L'accord établi et consenti finalement par la reine à Greenwich le 26 stipule que « le roi et la reine feraient une alliance offensive et défensive contre le roi d'Espagne », à laquelle seraient conviés par des ambassadeurs tous les ennemis de Philippe II. Élisabeth s'engage à lever 4000 hommes de pied afin de servir en Normandie, dont l'entretien ne serait remboursé par le roi que six mois après. Chaque souverain promet de ne pas conclure de négociations séparées avec l'ennemi espagnol, ce qui repousse la perspective d'une paix française au détriment des huguenots. Ces premières dispositions seront toutefois escamotées un mois après par l'ajout d'un article secret réduisant le nombre de soldats anglais à 2000³¹⁵.

Le traité de Greenwich, arraché de haute lutte par deux diplomates protestants, s'avère finalement nuancé pour les réformés français : si sa portée militaire est décevante, son impact psychologique est puissant et permet d'envisager l'établissement d'une grande coalition des princes et des États libres contre la tyrannie espagnole. C'est d'ailleurs de cette manière qu'il est immédiatement envisagé par ses deux principaux négociateurs :

[Bouillon et Sancy] sont bien deliberés a leur retour en France de magnifier et faire valoir comme ils doivent l'inclination et resolution qu'ils ont reconnue en la Roine de s'unir et joindre avec le Roi pour courir tousjours inseparablement mesme fortune que lui, Estant mesmes si volontairement entrée en traitté de ligue qu'il n'y reste plus que la conclusion, Et ayant mis en effet si avant la main a la bourse pour secourir le Roi en la necessité presente, que sa Majesté aura toute occasion de s'en louer et contanter, Aussi, qu'il plaise à la Roine depescher quelque personnage vers Messieurs les Estats du Pays Bas, le Roi de Dannemarc, et les Princes d'Allemagne pour faire sonner et retentir auprès d'eux le semblable, Et les semondre et inciter a

³¹³ *Ibid.*

³¹⁴ « Le roi Très Chrétien ne permettra pas, et ses successeurs ne permettront pas non plus qu'aucun sujet de la reine d'Angleterre soit harcelé, soit dans son corps, soit dans ses biens, par des inquisiteurs, ou de toute autre manière, à cause de la religion maintenant approuvée en Angleterre ; mais si quelqu'un, par quelque autorité que ce soit, tente jamais de le faire, ledit roi l'interdira par autorité royale et l'empêchera de se faire, et veillera à ce que le dommage causé soit entièrement réparé ». Traduit du latin : « Rex christianissimus non permittet neque ejus successores permittent quemque Angliæ reginæ subjectum ob religionem nunc in Anglia approbatam, per inquisitores, aut ullo alio modo vexari vel in corpore, vel in bonis ; sed si quis ullâ unquam auctoritate illud conabitur facere, dictus rex prohibebit auctoritate regia et impedit quominus id fiat, et damnum factum in integrum restitui curabit ». Cité par Lucien Anatole Prevost Paradol, *Élisabeth et Henri IV...*, *op. cit.*, p. 26.

³¹⁵ Gaëtan de Raxi de Flassan, *Histoire générale...*, *op. cit.* p. 110-111.

son exemple d'apporter et contribuer leurs moyens pour s'opposer plus vivement à la puissance du commun ennemi.³¹⁶

À cette même fin, Guillaume Ancel est dépêché par Henri IV vers l'Allemagne où avec Bongars il tente sans succès de faire accéder les princes et villes de l'Empire à l'alliance. Terminant son voyage au Danemark, il n'obtient cependant aucun engagement de la part de ses différents interlocuteurs³¹⁷. Si Bouillon et Sancy font montre d'un grand enthousiasme vis-à-vis de l'accord qu'ils ont obtenu, la réalité est plus amère. Dans une lettre à La Fontaine, le premier se confie sans fard sur ce qu'il estime être des articles « beaucoup moindres à mon jugement que la grandeur des personnes et des royaumes ne méritoient, moindres que nos affaires pour en être soulagées et infiniment moins que mon espérance »³¹⁸. Le duc, qui a été le plus éminent promoteur de l'alliance anglaise, ne peut cependant pas revenir à la Cour avec de telles nouvelles, qui risqueraient de placer les ministres réformés dans une position intenable. Ainsi, il explique au pasteur qu'il s'appête à mentir sur les véritables raisons qui ont incliné les Anglais à un résultat si décevant :

Nous [...] rapportons chez nous [le traité], ou nous exagerons les raisons qui ont retenu la reine de ne faire davantage, étant assuré que le manquement des conditions donnera un grand sujet à ceux qui ne desirent que notre dessunion d'en disputer la ratification, quoique ces manquements me soient assez connus si sçai je que nous ne pouvons demeurer seuls pour soutenir la guerre et ne nous joignant il faudra se porter ailleurs à la ruine pour le moins de ceux qui font profession de la vraie religion à notre soing et diligense de prévenir ce mal.³¹⁹

Dégoûté par l'attitude de la reine et de ses ministres³²⁰, Turenne n'en oublie pas pour autant les intérêts huguenots qui l'ont largement motivé à mener à bien sa mission. Le constat de la difficulté des négociations pour un résultat peu concluant est également posé par Loménie, qui faisait partie de la suite des deux ambassadeurs³²¹. Dans une lettre à Duplessis-Mornay qui évoque la question, il demande laconiquement au gouverneur de Saumur de bien vouloir croire que « ces gens là sont toujours Anglois »³²² ! Cette relative déception qui étreint les grandes personnalités réformées n'a

³¹⁶ *Bouillon and Sancy – on proposed mission of Sancy*, [1596], The National Archives, SP 78/37 : 1596 Jan-Aug, f. 160.

³¹⁷ Sur cette mission, voir Gaëtan de Raxi de Flassan, *Histoire générale...*, *op. cit.* p. 112-114.

³¹⁸ *The Duc de Bouillon to Monsieur de La Fontaine*, Gravesendes, 20/30 mai 1596, dans *CCPHH*, volume 13 (Addenda), *op. cit.*, p. 573.

³¹⁹ *Ibid.*

³²⁰ « Le temps que je demeure en ce royaume m'a assez donné de connoissance que toutes les cours ont des humeurs samblables prinssipallement aux anvies entre les particuliers et aux jalousies contre ceux desquels la vertu exelle. Ceste raison m'a fet voir que vostre ruine est desirée et finimant recherchée ». *Ibid.*

³²¹ *Suites of Bouillon and Sancy*, mai 1596, The National Archives, SP 78/37 : 1596 Jan-Aug, f. 189.

³²² *Lettre de Loménie à M. Duplessis*, 9 juin 1596, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 6, p. 492.

pas échappé non plus à l'ambassadeur vénitien Piero Duodo, qui recueille les confidences d'un des négociateurs français du traité³²³ :

Un ministre de conséquence m'a informé que la Ligue avec l'Angleterre était conclue mais il a ajouté que les renforts envoyés par l'Angleterre sont très faibles. Il n'est pas entré dans les détails, mais il a dit qu'ils accepteraient n'importe quoi plutôt que de rompre avec la Reine, bien qu'ils soient profondément dégoûtés de sa conduite.³²⁴

L'aveu est ici limpide : l'alliance établie avec l'Angleterre n'est pas tant intéressante pour ses effets militaires et diplomatiques que pour l'intérêt que pourront en retirer les huguenots, qui ont absolument besoin qu'Élisabeth reste impliquée dans les affaires françaises. En effet, lorsque les négociateurs reviennent de Londres, les députés assemblés à Loudun viennent d'adopter des mesures propres à faire dégénérer le rapport de force qu'ils entretiennent avec le roi depuis l'abjuration³²⁵. Durant le mois de juin, le consentement de Henri IV à la ratification du traité se trouve donc intimement mêlée aux événements qui se jouent entre la Cour et les réformés³²⁶. À son retour en France, Bouillon fait part des enjeux à La Fontaine, tout en se montrant optimiste sur la royale ratification :

Vous verrez, par la despesche du Roi l'occasion du retardement de l'envoi de la ratification du traicté de la ligue aient trouvé toutes les difficultés dont nous nous cremgnions lesquelles seront surmontées. Les ennemis publient vouloir la paix et qu'il ne tiendra qu'au Roi qu'il ne l'aie. Le nonce du Pape vient. Nos Huguenots sont à Loudun & le synode à Saumur. Le Roi y envoie Monsieur Demery je crois qu'avant que se separer ils voudront veoir les effects de ce qu'on leur promet. Le Roi ne fait poinct encores response aux lettres que je lui ai rendues afin de resouldre la Roine du principal qui y est touche. A qui je vois Sa Majesté fort disposée mais ses affaires l'empeschent de se resouldre que M^r de connestable ne soit pres d'elle.³²⁷

Dans ce cadre, la nouvelle « ligue offensive et défensive », pour décevante qu'elle soit, peut être regardée comme un coup politique majeur pour le parti huguenot, qui a en grande partie œuvré à son avènement par l'intermédiaire de Bouillon. Le roi, qui ratifie finalement le traité, ne s'y trompe pas

³²³ Il s'agit vraisemblablement de Bouillon ou de Sancy.

³²⁴ Piero Duodo, *Venetian Ambassador in France, to the Doge and Senate*, 8 juin 1596, dans *CSP Venice*, volume 9 (1592-1603), *op. cit.*, p. 208. Traduit de l'anglais : « A minister of consequence informed me that the League with England was concluded but he added that the reinforcements sent by England are very feeble. He did not go into details, but said they would accept anything rather than break with the Queen, although they were deeply disgusted with her conduct ».

³²⁵ Voir *supra* p. 375.

³²⁶ Duplessis-Mornay y faisait référence dans une de ses lettres à de la Noue : « Au reste, je pense que de ceste heure la ligue offensive et deffensive est bien avant entre le roi et la roine d'Angleterre, et que M. de Bouillon n'en reviendra que ce ne soit fait ». *Lettre de M. Duplessis à M. de La Noue*, 28 mai 1596, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 6, 1824, p. 486.

³²⁷ *Two letters of the Duke of Bouillon. (Fontaine's hand)*, 3/13 juin 1596, The National Archives, SP 78/37 : 1596 Jan-Aug, f. 204.

en choisissant de renvoyer le duc en Angleterre afin de recueillir « la dicte ratification et de pouvoir suffisant pour prester le dict serment en la forme accoustumée »³²⁸. Auprès de La Fontaine, il justifie son choix « pour la confiance que j'ai en lui, et aussi que je sçais qu'il sera très agréable à la Roine »³²⁹. En effet, Turenne était alors selon Romain Marchand le seul membre de la délégation française réellement favorable à l'alliance, il voit à ce titre sa position renforcée à la Cour et l'humiliation de Doullens peu à peu effacée³³⁰. Le 26 août, il se trouve dans la chapelle de Greenwich avec Élisabeth et assiste à son serment sur l'Évangile d'observer fidèlement le traité. Le 19 octobre, c'est au tour de Henri IV de prendre le même engagement dans l'église de Rouen puis de se voir conférer le collier de l'ordre de la Jarretière³³¹. Peu après, les 2000 Anglais débarquaient en Picardie pour renforcer les armées françaises³³². Entretemps, Bouillon avait traversé la Manche pour se rendre à la Haye afin de convaincre les États d'accéder à leur tour à la ligue. Avec l'aide de Buzenval, il parvient à obtenir du greffier Corneille van Aarsen qu'il signe le 31 octobre le traité franco-anglais, unissant ainsi les trois puissances dans la lutte contre l'Espagne et marquant finalement la reconnaissance officielle des Provinces-Unies par Élisabeth qui avait longtemps refusé de s'y résoudre. Pour les huguenots, les espoirs portés par cette alliance sont ainsi importants. Le retour d'un ambassadeur français de confession réformée à Londres, Moret des Réaux³³³, après plus d'un an de vacance de ce poste, constitue également un signe du renouveau des relations privilégiées du royaume avec les puissances protestantes. Duplessis-Mornay salue ainsi cette nouvelle et heureuse configuration géopolitique de bon augure pour le combat pour la reconnaissance des Églises huguenotes qu'il mène alors dans le royaume :

Je me resjouis de l'estroicte et effectuelle alliance que je vois de cest estat avec les provinces de delà. Les interests communs, tandis qu'ils dureront, la rendront ferme et loyale.³³⁴

Mornay ne s'y trompe pas : l'alliance, forgée de haute lutte principalement par des diplomates de la nouvelle foi, s'apprête en effet à jouer un rôle important dans la suite du rapport de force entre les réformés et le pouvoir royal.

³²⁸ Piero Duodo donne une description assez précise de la mission dont Bouillon se voit attribuer la charge. *Piero Duodo, Venetian Ambassador in France, to the Doge and Senate, 27 juillet 1596*, dans *CSP Venice*, volume 9 (1592-1603), *op. cit.*, p. 224-225.

³²⁹ *A M. de La Fontaine*, 4 juillet 1596, dans *Henri IV, Recueil des lettres...*, *op. cit.*, tome 4, p. 615.

³³⁰ Romain Marchand, *Henri de La Tour (1555-1623)...*, *op. cit.*, p. 354.

³³¹ Pierre-Paul Laffleur de Kermaingant, *L'ambassade de France en Angleterre...*, *op. cit.*, p. 61-63.

³³² Lucien Anatole Prevost Paradol, *Élisabeth et Henri IV...*, *op. cit.*, p. 29.

³³³ *A M. de La Fontaine*, 4 juillet 1596, dans *Henri IV, Recueil des lettres...*, *op. cit.*, tome 4, p. 615.

³³⁴ *Lettre de M. Duplessis à M. de Buzenval*, 31 décembre 1596, dans *Philippe Duplessis-Mornay, Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 7, p. 103.

3. Un résultat mitigé

Conclue après d'âpres négociations, la « ligue offensive et défensive » est rapidement mise à l'épreuve du feu. Si elle n'empêche pas Henri IV de finalement signer la paix séparément avec le roi d'Espagne au printemps 1598, elle contribue à prolonger le conflit durant près de deux années supplémentaires.

a. Une alliance fragile

En dépit des engagements solennels pris par les monarques ainsi que les espoirs soulevés par l'établissement de la nouvelle union contre le roi d'Espagne, celle-ci demeure sujette à l'évolution des rapports de force au sein du Conseil royal. Bouillon lui-même avait alerté sur ce point, de retour d'Angleterre, et reconnu que le traité n'était pas une fin en soi mais devait désormais achever d'être forgé par des victoires tangibles contre l'ennemi commun, à l'heure où l'archiduc Albert d'Autriche menace plusieurs places de Picardie :

A nostre arrivée Ici nous avons trouvé la Cour fort desgarnie mesme de Messieurs du Conseil qui est cause que jusques ici nous n'avons rien faict M^r de Villeroy est freschement arrivé, M^r de Sancy est allé a Paris pour faire ratifier nostre faict lequel on trouve fort maigre. Il ne tient pas a plusieurs qu'on ne cherche aultre voie, laquelle si on m'empescherait elle seroit aisée a trouver. Mesme ceux qui sont sortis des places prises & d'entre leurs mains l'affermement on apprehende que l'ennemi tourne teste vers Boulongne. Et je me crein, veu nostre estat, s'il l'attaque & qu'on ne s'esvertue de vostre costé quon sera contrainct de le regarder faire.³³⁵

Afin de renforcer le traité tout juste établi avec Élisabeth, Sancy et Bouillon vont jusqu'à émettre la proposition surprenante d'adjoindre le pape à la lutte que mènent désormais la France et l'Angleterre contre la tyrannie espagnole. Les deux ministres font ainsi des ouvertures concrètes au nonce apostolique en ce sens dès août 1596. Ce surprenant épisode diplomatique est relaté de manière détaillée par Piero Duodo dans une de ses dépêches au sénat vénitien :

Le Légat m'a dit ceci, qu'un des ministres (et d'après ses phrases, j'ai vu qu'il ne pouvait s'agir que de M. de Sanci) avait suggéré une ligue entre le Pape, le Roi de France et la Reine d'Angleterre contre l'Espagne. Il a fait tout ce qu'il a pu pour persuader le Nonce que l'agrandissement de l'Espagne était un sujet de préoccupation pour l'Église non moins que pour les autres puissances ; mais le Légat n'a pas voulu prêter l'oreille à de telles suggestions, qui

³³⁵ *Two letters of the Duke of Bouillon. (Fontaine's hand), 3/13 juin 1596, The National Archives, SP 78/37 : 1596 Jan-Aug, f. 204.*

étaient tout à fait en dehors du cadre de sa mission. Le duc de Bouillon a sollicité une audience dans le même but.³³⁶

L'étonnant marché ne peut manquer de surprendre : alors même que la coalition protestante contre le roi d'Espagne est en voie d'être forgée, ses deux principaux inspirateurs demandent au souverain pontife de bénir leur entreprise et même d'en devenir un des acteurs. Si ce projet peut se lire comme une volonté de rassurer les catholiques du Conseil royal ainsi que du royaume face à l'alliance hérétique dans laquelle s'engage Henri IV, il n'en demeure pas moins qu'il tend également à marquer une volonté de déconfessionnalisation relative de la diplomatie par les deux conseillers huguenots. Ainsi s'esquisse le dessein d'établir de nouvelles relations d'équilibre dans une Europe débarrassée de l'hégémonie habsbourgeoise, au sein de laquelle la France serait la garante de la liberté des petits États. Duodo n'est cependant pas dupe des implications d'un tel arrangement pour le parti huguenot et voit « très clairement qu'il s'agit d'un plan des hérétiques pour impliquer le Saint-Siège dans une guerre qui les laisserait libres ». L'ambassadeur ajoute que les réformés « sont très inquiets d'un rapprochement possible entre le Roi et le Pape, qui pourrait un jour nuire à leur position »³³⁷. Ils n'ont pourtant pas manqué de présenter au légat des arguments politico-religieux à même de faire réfléchir le Saint-Père :

Afin de surmonter l'anomalie de voir le Pape s'allier avec les hérétiques contre un souverain catholique, ils s'efforceront de le persuader que par cet arrangement il pourra très probablement ramener la Reine d'Angleterre à la vraie foi.³³⁸

Il apparaît évident que le retour d'Albion dans le giron papiste est bien la dernière chose que souhaiteraient Sancy et Bouillon. Pour le second en particulier, connu désormais pour ses prises de positions favorables au parti huguenot, le basculement dans le camp catholique de la puissance protectrice des réformés français représenterait une catastrophe pour leurs intérêts et une grave menace pour leur survie. Au cours d'une conversation avec l'ambassadeur vénitien, le duc prend cependant soin de séparer clairement sa foi et le service du monarque, ainsi que de présenter son

³³⁶ *Piero Duodo, Venetian Ambassador in France, to the Doge and Senate, 17 août 1596, dans CSP Venice, volume 9 (1592-1603), op. cit., p. 228. Traduit de l'anglais : « The Legate told me this, that one of the ministers (and from his phrases I saw it could be none other than M. de Sanci) had suggested a league between the Pope the King of France and the Queen of England against Spain. He did all he could to persuade the Nuncio that the aggrandisement of Spain was a subject of concern for the Church no less than for other powers; but the Legate would not lend an ear to such suggestions, which were quite outside the scope of his mission. The Duke de Bouillon has sought an audience for the same purpose ».*

³³⁷ *Ibid.* Traduit de l'anglais : « I see quite clearly that this is a scheme of the heretics to involve the Holy See in war, which would leave them free. They are very much alarmed at a possible rapprochement between the King and the Pope, which would one day injure their position ».

³³⁸ *Ibid.* Traduit de l'anglais : « In order to overcome the anomaly of seeing the Pope allied with heretics against a Catholic Sovereign they will endeavour to persuade him that by this arrangement he may very likely win the Queen of England back to the true faith ».

action diplomatique comme étant guidée par le seul intérêt des États libres qui s'engagent dans l'alliance anti-espagnole. Et Turenne de conclure, en faisant référence à sa religion que Duodo « connaît [sa] profession (sa foi) », « et pourtant je vous assure que personne ne peut être plus dévoué au service du Roi que ceux de la religion »³³⁹. Dévoués au service du souverain, les protestants le sont à n'en pas douter, mais cette dévotion ne leur fait pas pour autant oublier que pour l'heure, Henri IV ne leur a pas concédé davantage que l'incomplet et mal appliqué édit de Mantes.

Au cours du mois de septembre 1596, une fois la ratification de la reine obtenue, Bouillon poursuit son rôle de principal intermédiaire entre les deux Couronnes pour hâter l'envoi des troupes anglaises sur le continent. Depuis la prise de Calais et de Ham, les Espagnols s'étaient emparés à la fin du mois de mai de Guines et d'Ardres. Henri IV, occupé à reprendre la Fère, n'avait pu secourir ces places à temps. Le roi s'était par la suite employé à renforcer les garnisons des villes importantes de Picardie et de Champagne, ainsi qu'à établir sur la Somme le maréchal de Biron, afin de parer à toute nouvelle offensive du cardinal Albert³⁴⁰. Placé désormais dans une position défensive, le monarque attend les renforts anglais promis par le traité, mais l'accord prévoyant théoriquement que le roi de France rembourse 20 000 écus prêtés par la reine dès la fin du mois de septembre³⁴¹, Turenne se heurte à une nouvelle opposition à son arrivée à Londres. Face à cet énième attermoisement qui constitue également une première atteinte à l'esprit de l'alliance, l'ambassadeur extraordinaire se montre très touché personnellement et prend la plume pour convaincre Cecil de la nécessité de secourir son maître rapidement :

Si ce peu lui est desnié (au Roi), j'aurai esté ministre des aparances et non de l'exécution d'une ligue. Ni l'estat des affaires, ni mon affection ne meritoient cella. Si j'ausois, je reprocherois volontiers à la Roine ce qu'elle a quelquefois reproché au Roi, de divertir ses moyens à ses plaisirs ou à donner, et elle retarde le premier effect de la ligue, pour le paiement de vingt mille ecus, d'un mois ou tant que je serai absant de la court, et elle m'a faict tout à ceste heure un présent³⁴² qui vaut la plus grande partie de ceste somme. Il valoit mieux cesser de donner au serviteur et faire plus pour le maistre.³⁴³

Le zèle de Bouillon parvient à venir à bout de ce premier obstacle mais peu après, Cecil lui annonce l'envoi prochain du contingent, pour peu que le roi de France se trouve en personne en Picardie à la tête de ses troupes. Pour la deuxième fois en quelques jours, les termes du traité étaient

³³⁹ *Ibid.*, p. 229. Traduit de l'anglais : « He added "You know my profession" (referring to his Huguenot beliefs) "and yet I assure you that none can be more thoroughly devoted to the service of the King than those of the religion" ».

³⁴⁰ Pierre-Paul Laffleur de Kermaingant, *L'ambassade de France en Angleterre...*, *op. cit.*, p. 64.

³⁴¹ La somme ne devait être officiellement rendue que dans un an, mais elle était en réalité exigible à la fin de septembre. *Ibid.*, p. 64.

³⁴² Bouillon s'était vu offrir par Élisabeth un buffet d'argent d'une valeur de 4000 écus. *Ibid.*, p. 65.

³⁴³ Cité par *ibid.*, p. 64-65.

utilisés contre les intérêts immédiats de Henri IV. Afin de débloquent à nouveau la situation, le duc s'adresse directement à Élisabeth, la suppliant d'accéder rapidement aux demandes de son maître, faute de quoi elle « sera marrie d'avoir perdu l'occasion d'executter tres utillement ung des principaulx points contenus en la ligue »³⁴⁴. Pour mieux la convaincre, il n'hésite pas à mettre en jeu sa propre réputation, sachant sa personne hautement estimée à Londres :

Je la supplie prendre en bonne part ma franchise comme proceddant de l'affection de celui qui desire ses deux couronnes aussi jointes comme le Roi d'Espagne monstre les vouloir diviser, et de tesmoigner a vostre Majesté que sur tous autres il veult demeurer vostre très humble et très obeissant serviteur.³⁴⁵

Après de nouvelles tractations entre les deux cours, Moret des Réaux³⁴⁶ et Bouillon finissent par obtenir de la reine qu'elle consente au départ de ses troupes : Thomas Baskerville, qui dirige le contingent, débarque à Dieppe au début du mois de Novembre³⁴⁷. L'arrivée des anglais est accueillie avec soulagement par Henri IV et contribue à renforcer la place de Bouillon et Sancy à la Cour. Duplessis-Mornay, qui constate sa propre perte d'influence sur le souverain, souligne qu'à la fin de l'année 1596, les deux huguenots membres du Conseil ont atteint une place éminente par leurs actions diplomatiques récentes, ce qui est de bon augure dans le cadre du rapport de force en cours entre les réformés et le roi :

Je m'acheminera en court en intention de vous y servir de ce peu que je puis ; peu à la vérité, considéré en soi, moins encores eu esgard à ceulx qui vous ont promis s'y employer, M. de Bouillon et M. de Sancy qui y peuvent tout.³⁴⁸

La gloire de Bouillon et Sancy à la Cour devait cependant être de courte durée : le 11 mars, les Espagnols s'emparent par surprise d'Amiens³⁴⁹, menaçant désormais directement Paris et plaçant Henri IV dans une situation très inconfortable.

³⁴⁴ *The Duc de Bouillon to Queen Elizabeth*, Margat, 8/18 septembre 1596, dans *CCPHH*, volume 13 (Addenda), *op. cit.*, p. 581.

³⁴⁵ *Ibid.*

³⁴⁶ « Je vous supplie lui fere voir le plustost qu'il sera possible, par laquelle sa Majesté connoistra davantage la necessité que le Roi a de la prompte assistance des deux mille hommes pour empescher que les ennemis ne contraignent son armée de repasser la rivière de Somme ». *M. de Reau to Sir Robert Cecil*, 13/23 septembre 1596, dans *ibid.*, p. 581.

³⁴⁷ Pierre-Paul Laffleur de Kermaingant, *L'ambassade de France en Angleterre...*, *op. cit.*, p. 69.

³⁴⁸ *Lettre de M. Duplessis à M. de Buzenval*, 31 décembre 1596, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 5, p. 104.

³⁴⁹ Les soldats espagnols, déguisés en paysans, introduisent un charriot contenant des sacs de noix qu'ils renversent au niveau des portes de la villes, empêchant leur fermeture. Les gardes français se précipitent pour les ramasser mais sont surpris et massacrés avant que le reste de l'armée ne pénètre dans la ville par la porte restée ouverte.

b. La paix en dépit des efforts

La nouvelle de la chute d'Amiens marque une cassure entre le roi, les huguenots ainsi que ses alliés anglais : en l'espace de quelques semaines, le souverain essuie plusieurs refus à ses demandes d'aide. Quelques jours après la funeste nouvelle, il se tourne vers ses alliés pour obtenir assistance. À l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, Mildmay, il envoie le seigneur de Fouquerolles, gentilhomme huguenot³⁵⁰, afin de finalement concéder Calais si la reine parvient à s'en emparer. Pourtant, Mildmay refuse la proposition en arguant du comportement changeant du monarque. Pire, le 17 mars, Cecil annonce que la souveraine a résolu de retirer ses troupes de France³⁵¹. Le 2 avril, Fouquerolles reçoit ses instructions comme ambassadeur extraordinaire à Londres : il a pour mission de demander à la reine de différer le remboursement des 20 000 écus prêtés à Bouillon et Sancy, de poursuivre l'engagement de ses troupes et d'y ajouter 2000 hommes supplémentaires pour attaquer la Flandre, et d'être prêt à abandonner Calais si nécessaire³⁵². S'il obtient une audience avec Élisabeth le 11 avril, le 20, la reine lui fait savoir qu'elle peut consentir à laisser ses soldats en France, mais qu'elle n'en enverra pas d'autre, provoquant le mécontentement du diplomate³⁵³. Buzenval de son côté réclame également des troupes à la Haye en faisant valoir « l'extrême faiblesse de la France »³⁵⁴, et en insistant sur la nécessité pour les Néerlandais de venir en aide au roi, notamment en faisant diversion dans les Pays-Bas afin de soulager Henri IV en Picardie :

M. Buzenvalle, tant en faisant sa proposition que depuis, a toujours montré combien il est nécessaire d'aider le Roi pour fortifier sa résolution de continuer la guerre contre l'Espagne. Il insiste aussi très fort pour qu'ils fassent ici un camp et fassent quelque peu détourner les forces du Cardinal de la France, au moins en partie.³⁵⁵

En Allemagne, Guillaume Ancel n'avait essayé que des refus à ses propositions faites aux potentats du Saint-Empire d'intégrer l'alliance franco-anglaise. Le 20 mars 1597, c'est le marquis de

³⁵⁰ Pierre-Paul Laffleur de Kermaingant, *L'ambassade de France en Angleterre...*, op. cit., p. 89. Ancien familier du duc d'Alençon, Fouquerolles (ou Fouquesolles) avait été envoyé aux Pays-Bas à la fin de l'année 1595 afin de requérir des troupes à Maurice de Nassau pour le service de Henri IV. *Ibid.*, p. 90.

³⁵¹ *Ibid.*, p. 93.

³⁵² *Instruction au sieur de Fouquerolles, envoyé par Sa Majesté [Henri IV] en Angleterre, le deuxiesme avril 1597*, 2 avril 1597, BNF FF 3464, f. 1.

³⁵³ Pierre-Paul Laffleur de Kermaingant, *L'ambassade de France en Angleterre...*, op. cit., p. 96. Revenu en France, Fouquerolles est tué à Amiens le 17 juillet 1597 lors d'une sortie espagnole, en défendant une tranchée. *Ibid.*, p. 90.

³⁵⁴ *Sir R. Sydney to the Earl of Essex*, 19 avril 1597, dans *Calendar of the Cecil Papers in Hatfield House*, volume 7 (1597), éd. R. A. Roberts, Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1899, p. 164. Traduit de l'anglais : « The extreme weakness of the state of France ».

³⁵⁵ *George Gilpin to the Earl of Essex*, 12 mai 1597, dans *ibid.*, p. 199. Traduit de l'anglais : « M. Buzenvalle both when making his proposition and since has always shown how needful it is to help the King in order to strengthen his resolution to continue the war against Spain. He urges also very hard to have them here make a camp and do somewhat to divert the Cardinal's forces from France, at least in part ».

Brandebourg, prince allemand le plus attaché à Henri IV, qui lui délivre une réponse négative³⁵⁶. Enfin, l'assemblée des huguenots réunie à Châtellerauld refuse d'envoyer au roi les renforts qu'il réclame pour libérer la cité, voyant dans l'événement un levier commode pour enfin obtenir du monarque les concessions espérées depuis des années³⁵⁷.

Aussi, au printemps 1597, l'édifice politico-diplomatique construit difficilement par Sancy et Bouillon apparaît-il sur le point de s'effondrer. Le roi se voit désormais isolé et en grandes difficultés pour avoir suivi leurs recommandations, plutôt que d'avoir écouté les membres du Conseil favorables à la paix espagnole. Les deux ministres huguenots subissent par conséquent les foudres du souverain qui leur adresse une admonestation particulièrement violente, comme en témoigne l'ambassadeur vénitien à Paris :

Le roi vit dans une grande retraite ; il continue sa purge et se montre le plus inquiet des malheurs récents ; si bien qu'un jour de la semaine dernière, en conversation avec M. de Sansi, il s'écria « Sansi, Sansi, vous et le maréchal de Bouillon avez conseillé cette guerre, et vos conseils pernicieux sont comme la ruine de la France. Pour ma part, je sais que je serai tué au combat, et mon successeur vous punira comme vous le méritez. »³⁵⁸

Enfermé dans l'alliance anglaise, le monarque n'a pourtant guère d'autre choix que de renouveler ses demandes à Élisabeth après l'échec de Fouquerolles, tout en la menaçant d'entamer des pourparlers de paix avec l'Espagnol. Le 12 juin, il expédie à Londres le seigneur des Réaux, dont le poste était inoccupé depuis plusieurs mois. Mais à nouveau, la reine repousse l'idée de faire le siège de Calais, refuse l'envoi des 4000 hommes réclamés par le Béarnais et déclare vouloir retirer ceux restant en France, ce qui pousse Réaux à lui adresser une lettre désespérée le lendemain :

Pardonnez moi s'il vous plaist Madame, si je dis librement a vostre Majesté que c'est a mon advis une resolution non seulement eslonguée de son antienne prudence, vertu, et affection envers le Roi. Mais aussi qui est fondée sur de trop foibles pretextes, veu qu'il s'agist ici du Salut de l'Estat et de la personne d'un Roi, l'amitié et aliance duquel vous doit estre cher, et en singuliere estime et recommandation, et en la ruine, duquel Il ne se scauroit dire que vostre Majesté ne soit grandement interessée et que ses Estats ne soient en hasard de courir tost apres pareille fortune.

³⁵⁶ Lucien Anatole Prevost Paradol, *Élisabeth et Henri IV...*, *op. cit.*, p. 29-30.

³⁵⁷ Les députés font répondre à Henri IV que « nous ne pouvons faire service à Vostre Majesté si nous ne sommes, si nous ne subsistons. Or ne pouvons ni estre ni subsister si nous demeurons abstraincts aux dures conditions qu'on nous veult faire recevoir ». Cité par Hugues Daussy, *Le parti huguenot...*, *op. cit.*, p. 547.

³⁵⁸ Piero Duodo, *Venetian Ambassador in France, to the Doge and Senate*, 23 avril 1597, dans *CSP Venice*, volume 9 (1592-1603), *op. cit.*, p. 266-267. Traduit de l'anglais : « The King is living in great retirement ; he is continuing his purge, and shows himself most anxious about the recent misfortunes ; so much so that one day last week, when in conversation with M. de Sansi, he burst out 'Sansi, Sansi, you and the Marshal de Bouillon advised this war, and your pernicious counsels are like to be the ruin of France. For myself, I know I shall be killed in battle, and my successor will punish you as you deserve' ».

Vostre Majesté abandonne le Roi en son extreme necessité maintenant qu'il s'y attend le moins, et qu'il y a aussi moins d'apparence.³⁵⁹

L'ambassadeur déclare n'être poussé « que d'affection a vostre service et du desir que j'ai de tout temps de voir vos Majestés perpetuellement et fraternellement unies au bien et advantage de vos Couronnes »³⁶⁰. Au-delà des habituelles formules rhétoriques qui visent à convaincre l'interlocuteur, l'agent réformé ne peut que voir d'un œil apeuré la perspective d'une paix séparée franco-espagnole, alors que ses coreligionnaires viennent de durcir le ton vis-à-vis du roi. Sa dépêche permet de débloquent partiellement la situation, la reine se déclarant quelques jours plus tard disposée à laisser ses 2000 hommes sur le sol français³⁶¹. Reparti peu après cette ultime négociation³⁶², Moret des Réaux fut le dernier ambassadeur ordinaire de confession huguenote dépêché en Angleterre par le roi de France. Son successeur, Hurault de Maisse, sera chargé à la fin de l'année 1597 de faire comprendre et accepter à Élisabeth la résolution de Henri IV d'entamer les négociations de paix avec Philippe II³⁶³. Toutefois, si la ligue entre les deux royaumes se délite à la faveur de la chute d'Amiens, la cheffe de l'Église anglicane n'en reste pas moins courtisée par l'assemblée des huguenots de Châtellerauld. Dans ce dialogue, le duc de Bouillon joue encore une fois un rôle déterminant : dès le 11 juin, il annonce ainsi à Essex « s'acheminer » vers la ville où se sont réunis ses coreligionnaires, « affin de me trouver en l'assemblée generale, qui y est convoquée »³⁶⁴. L'ancien ambassadeur extraordinaire ne manque pas de rappeler à son interlocuteur l'intérêt que revêtent les discussions en cours pour la Couronne anglaise :

J'espère fere et avancer ce que je vous ai autrefois dict. [...] L'utilité, qui en reussira, ne peult estre que grande a tous les deux estats, et peult servir d'ung grand apui a nous de la religion.³⁶⁵

Il poursuit son action durant les mois qui suivent en utilisant son prestige à Londres pour appuyer directement auprès de la reine les différentes ambassades huguenotes³⁶⁶ destinées à obtenir son soutien dans les discussions qui précèdent l'établissement de l'édit de Nantes :

³⁵⁹ *M. De Reau to Queen Elizabeth*, 7 juin 1597, The National Archives, SP 78/39 : 1597 Jan-June, f. 291.

³⁶⁰ *Ibid.*

³⁶¹ Pierre-Paul Laffleur de Kermaingant, *L'ambassade de France en Angleterre...*, *op. cit.*, p. 111.

³⁶² Le 17 juin, il réclame son congé à Cecil. Sa lettre à la reine du même jour est la dernière de l'ambassadeur disponible dans sa correspondance conservée aux *National Archives*. *M. De Reau to Cecil*, 7/17 juin 1597, The National Archives, SP 78/39 : 1597 Jan-June, f. 287.

³⁶³ Voir *supra* p. 366.

³⁶⁴ *The Duc de Bouillon to the Earl of Essex*, Turenne, 11 juin 1597, dans *CCPHH*, volume 14 (Addenda), *op. cit.*, p. 15.

³⁶⁵ *Ibid.*

³⁶⁶ Romain Marchand évoque notamment les missions de Saint-Germain et de La Forêt. Romain Marchand, *Henri de La Tour (1555-1623)...*, *op. cit.*, p. 363.

Madame, les esglises de France estant assemblees en ce lieu pour recepvoir la volonte du Roi notre souverain sur les requestes qu'elles lui ont presentees pour lui demander ung esdit qui les tirast de la condamnation ou les avoist mis les edits faicts en faveur de ceux de la ligue ont desire de faire scavoir a votre serenissime majeste l'estat ou est le traite ancommanst il a pres de trois ans sur ce subject afin qu'elle voie leur condission et les choses qu'on leur conseille a ce qu'il lui plese nous honorer de ces avis et commandemant nos personnes n'ausent antreprendre de donner ceste peure a votre majeste mes puisque c'est pour le bien de la gloire de dieu la conservacion de ces esglises nous nous assurons quelle prandra en bonne part notre tres humble priere veu que votre majeste a este tousjours le seur abri pour les fidelles au temps d'affliction.³⁶⁷

En justifiant de la sorte le comportement du parti réformé auprès des cours étrangères, Turenne contribue à affermir la position des Églises de France durant ces mois décisifs. Romain Marchand souligne l'importance du duc comme intermédiaire entre l'assemblée de Châtelleraut, la reine d'Angleterre et le roi de France³⁶⁸. Il exprime ainsi clairement le sens de son action à Essex durant l'automne 1597, expliquant qu'il faut continuer à entretenir les faveurs d'Élisabeth envers « ceux de la religion », et « ne se laisser pour ce que le Roi dit, qui fet bien souvant mieux et de nostre part nous travaillons a estre capable de recepvoir le bien pour en jouir et a respousser le mal sur ceux qui le nous brassent »³⁶⁹. Le roi n'est pas dupe de telles manœuvres et charge explicitement son ambassadeur Hurault de Maisse d'éviter d'engager des discussions sur ce point avec la souveraine, mais simplement de lui signifier qu'il « n'est prince qui doive trouver bon que ses sujets s'adressent en corps ni séparément aux estrangers pour en tirer faveur et support, sous quelque prétexte que ce soit »³⁷⁰, si jamais la question devait être tout de même évoquée. Villeroy ajoute que les menées des huguenots dans le sens de la poursuite de la guerre sont contre-productives et risquent d'affermir la volonté du monarque, celui-ci ne voulant « estre manié à coups de baston »³⁷¹.

À ce moment en effet, la question des négociations entre la France et l'Espagne était désormais clairement envisagée : en Hollande, Buzenval, conformément à ses instructions, avait proposé le 6 novembre aux États d'entrer en discussion avec Philippe II aux côtés du roi de France³⁷². Si le résident accomplit fidèlement ses missions au service de Henri IV, en réclamant aux Néerlandais les renforts dont celui-ci a besoin ainsi qu'en les inclinant à la paix, sa correspondance avec Duplessis-Mornay révèle son opposition avec les choix diplomatiques du souverain. En effet, en septembre, le

³⁶⁷ *Duke of Bouillon to Queen Elizabeth*, 17/27 août 1597, The National Archives, SP 78/40 : 1597 July-Dec, f. 83.

³⁶⁸ Il publie notamment un *Avis de Monsieur le duc de Bouillon*, dans lequel il appuie sur la nécessité pour les réformés de pouvoir transmettre leurs doléances au roi à l'édit, ainsi que d'installer un procureur général à la cour. Romain Marchand, *Henri de La Tour (1555-1623)...*, *op. cit.*, p. 363-364.

³⁶⁹ *The Duc de Bouillon to the Earl of Essex*, Turenne, 18/28 novembre 1597, dans *CCPHH*, volume 14 (Addenda), *op. cit.*, p. 26.

³⁷⁰ Cité par Lucien Anatole Prevost Paradol, *Élisabeth et Henri IV...*, *op. cit.*, p. 56-57.

³⁷¹ *Ibid.*, p. 56.

³⁷² *Ibid.*, p. 48-49.

roi lui adressait encore des missives rassurantes en lui déclarant que son intention était de reprendre Amiens pour ensuite « entrer en Artois et Hainaut » afin « d'en chasser ceste race espaignole [...] à force d'armes », concluant sur son espérance de la réduire « bien tost au terme de quitter les Pays-Bas ; qui a tousjours esté, comme vous sçavez, ma principale intention, et en laquelle je persisterai »³⁷³. Pourtant, après la reprise de la ville le 25 septembre, c'est la voie du dialogue avec le souverain Habsbourg qui est finalement privilégiée. Prévoyant de revenir en France à la fin de décembre 1597 avec la délégation néerlandaise destinée à convaincre le roi de poursuivre la guerre, Buzenval émet ainsi le souhait de rencontrer le gouverneur de Saumur et de tenter d'entraver le processus de paix d'ores et déjà débuté :

Ceste occasion, bien que fascheuse³⁷⁴, me donnera la hardiesse de vous aller trouver quelque part que soyez ; et, en ce subject particulier, je n'appréhenderai disgrâces publiques quelconques. Nous allons voir si nous pourrons rompre ce traicté, [dé]jà long temps commencé avec l'Espagnol. Nous y porterons nos remonstrances, qui pourront recevoir quelque poids par les offres qui y seront jointes, non plus grandes que celles de ceste année, mais qui seront plus a propos, avec des effects plus sensibles à la France.³⁷⁵

La détermination de Buzenval à revoir Mornay en dépit des ennuis qu'une telle entrevue pourrait lui apporter dans ce contexte renseigne sur la force de ses convictions : si le diplomate demeure fidèle au roi, il ne cesse pas pour autant d'afficher publiquement ses convictions religieuses. Une telle position présente en effet des risques concrets : alors que le bras de fer se poursuit entre l'assemblée huguenote et le monarque, que le processus de paix avec l'Espagne est avancé et que l'ambassade d'Angleterre a cessé d'être entre les mains d'un réformé, montrer de la sorte son soutien à ses coreligionnaires expose d'autant plus Buzenval à la perspective de ne pas être renvoyé à La Haye en cas d'accord entre le Très Chrétien et le roi catholique. L'agent voit juste : lorsque le traité de Vervins est finalement signé le 2 mai et que les huguenots obtiennent presque simultanément la promulgation de l'édit de Nantes, la question de la conservation de diplomates réformés en poste à l'étranger se pose désormais bien davantage.

³⁷³ A M. de Buzenval, Camp devant Amiens, 1^{er} septembre 1597, dans Henri IV, *Recueil des lettres...*, op. cit., tome 4, p. 839.

³⁷⁴ Buzenval fait ici référence à l'agression dont Mornay a été victime le 28 octobre 1597 de la part du catholique marquis de Saint-Phalle : ce dernier lui avait asséné un coup de bâton après un accrochage verbal. Hugues Daussy, *Le parti huguenot...*, op. cit., p. 581.

³⁷⁵ Lettre de M. de Buzenval à M. Duplessis, 18 décembre 1597, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, op. cit., tome 7, 1824, p. 465.

TROISIÈME PARTIE

Vers la recatholicisation de l'appareil d'État

(1598-ca. 1630)

Chapitre VI

Trouver sa place dans un royaume pacifié

L'année 1598 constitue un tournant à plusieurs titres pour la France : elle marque la fin du cycle des guerres civiles et ouvre une ère de paix inédite depuis 1562. Si les années du règne qui ont pu être qualifiées de « pacifiques »¹ s'ouvrent à présent, la guerre étrangère demeure un horizon : le conflit savoyard, la rivalité sourde et permanente avec Madrid, le poids des questions allemandes en témoignent. Parallèlement, le statut des huguenots est reconnu par l'édit de Nantes et la liberté d'exercer leur culte leur est accordée à travers tout le pays, toutefois le spectre des affrontements à motif confessionnel demeure vivace tout au long de ces douze années. Dans cette nouvelle configuration des affaires résolument incertaine, la diplomatie royale continue à employer des représentants réformés à l'étranger, mais leur aire d'activité se rétracte dorénavant aux alliés protestants les plus proches auprès desquels ils ont acquis une solide réputation : l'Allemagne et surtout les Provinces-Unies. Par ailleurs, cette courte période voit la notable utilisation par la Couronne d'ambassadeurs néo-catholiques, fait jusqu'alors sans précédent.

¹ Jean-Pierre Babelon, « Henri IV et les Provinces-Unies... », *art. cit.*, p. 673.

Tableau n°4 : Les différentes missions des diplomates de confession protestante au service du roi de France (1598-1610).

	Provinces-Unies	Suisse	Princes protestants	Venise	Constantinople
1598	Paul Choart de Buzenval (1590/mai 1592-mai 1607)		Jacques Bongars (1593-1611)		
1599	It.		It.		
1600	It.		It.		
1601	It.	<i>Nicolas de Harlay de Sancy (septembre 1601-février 1602)</i>	It.	Philippe Canaye de Fresnes (mai 1601-septembre 1607)	
1602	It.	<i>Nicolas de Harlay de Sancy (septembre 1601-février 1602)</i>	It.	It.	
1603	It.		It.	It.	
1604	It.		It.	It.	
1605	It.	<i>Odet de La Noue (juin-juillet 1605, Genève)</i>	It.	It.	Jean de Gontaut Biron (janvier 1605-octobre 1610)
1606	It.	<i>Augustin Curion (mars 1606)</i>	It.	It.	It.
1607	Paul Choart de Buzenval (1590/mai 1592-mai 1607) Élie de La Place, sieur de Russy (mai 1607-août 1611)		It.	Philippe Canaye de Fresnes (mai 1601-septembre 1607)	It.
1608	It.		It.		It.
1609	It.		Jean Hotman (1609-1614)		It.
1610	Élie de La Place, sieur de Russy (mai 1607-août 1611)		Jacques Bongars (1593-1611)		Jean de Gontaut Biron (janvier 1605-octobre 1610)

Légende du tableau :

Ambassadeur ordinaire

Ambassadeur extraordinaire

Envoyé/chargé d'affaires

Diplomate converti au catholicisme

I. Les diplomates huguenots au défi de la paix

Pour la première fois depuis près de deux décennies, les agents au service de Henri IV sont amenés à officier dans un contexte de paix retrouvée, eux qui avaient alors connu une longue période de conflits marquée par la prégnance des enjeux confessionnels. Au printemps 1598, l'apaisement semble enfin obtenu sur le plan extérieur comme intérieur. Toutefois, la poursuite des tensions larvées avec l'Espagne ainsi que la crainte de la résurgence des divisions religieuses dans le royaume à la faveur des complots nobiliaires et des crises politiques ne manquent pas de maintenir les différents ambassadeurs réformés en alerte.

1. La situation diplomatique après la « maudite réconciliation »¹

La paix franco-espagnole, signée après quelques mois de négociations, marque le début d'un nouvel équilibre diplomatique européen. Si l'Espagne demeure en guerre avec l'Angleterre ainsi qu'avec les Provinces-Unies, la réconciliation entre Henri IV et Philippe II modifie substantiellement la nature des missions des diplomates protestants du roi ainsi que leur utilisation.

a. Une paix catholique au détriment des agents huguenots ?

Vivement combattue par le parti huguenot pendant plusieurs années, la paix finalement établie dans la capitale de la Thiérache le 2 mai 1598 peut légitimement soulever leurs craintes. Celle-ci a en effet été largement poussée par la diplomatie pontificale², notamment en la personne du cardinal de Florence Alexandre de Médicis, présent à Paris en tant que légat *a latere* dès juillet 1596³. Si le renforcement de l'alliance anglaise a contribué à retarder les négociations, celles-ci s'établissent finalement à partir de la mi-janvier 1598, sous l'égide du pape représenté par le cardinal Aldobrandini et le nonce Francesco Gonzaga. D'après ce dernier, les délégations espagnole comme française⁴ auraient souhaité sa présence « non seulement comme intermédiaire, mais comme arbitre et juge »⁵. Après trois mois de négociations, le traité signé entre les deux royaumes, auxquels

¹ *The Duc de Bouillon to Monsieur de La Fontaine*, 25 octobre 1595, dans *CCPHH*, volume 13 (Addenda), *op. cit.*, p. 543.

² Sur cette question, voir Agostino Borromeo, « La diplomatie pontificale et la paix de Vervins », dans *Le traité de Vervins*, Jean-François Labourdette, Jean-Pierre Poussou et Marie-Catherine Vignal (dir.), Paris, 2000.

³ Sur ce personnage central dans l'établissement du traité, voir Bernard Barbiche, « Le grand artisan du traité de Vervins : Alexandre de Médicis, cardinal de Florence, légat *a latere* », dans *La paix de Vervins, 1598*, éd. Claude Vidal et Frédérique Pilleboue, Laon, Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne, 1998, p. 62-72.

⁴ Les représentants français aux négociations étaient Pomponne de Bellièvre et Nicolas Brulart, marquis de Sillery.

⁵ *Ibid.*, p. 340.

s'adjoint la Savoie, constitue véritablement une paix catholique : Clément VIII a veillé à ce que l'Angleterre comme les Provinces-Unies soient maintenues soigneusement à l'écart des discussions⁶. Toutefois, Henri IV n'était pas disposé à rompre totalement ses engagements avec ses alliés et avait initialement tenté d'établir une trêve de six mois ou d'un an, afin d'avoir le temps de les convaincre de consentir également à la paix. Vers la fin des tractations, cette question ressurgit alors que le roi de France doit donner son consentement aux articles établis à Vervins. Les alliés protestants font alors une ultime tentative pour le persuader de poursuivre son engagement : le secrétaire d'État Robert Cecil et le grand pensionnaire Johan van Oldenbarnevelt ainsi que l'amiral de Zélande Justin de Nassau sont dépêchés à Nantes afin de proposer au monarque une nouvelle aide militaire et financière. En 1598, les intérêts des trois puissances divergeaient désormais franchement : Élisabeth avait retiré ses dernières troupes de France après la reprise d'Amiens et le traité de Greenwich ne faisait dès lors plus figure que de souvenir⁷. Dans ce contexte, la crainte que la reine ne conclue un accord séparé avec Philippe II ne pouvait que pousser le roi et son Conseil à incliner à la réconciliation, en dépit des assurances proposées par les Néerlandais, bien décidés, eux, à poursuivre le conflit. S'il a ainsi pu se montrer sensible aux ouvertures de ses alliés, Henri IV finit par se résoudre à la paix sur les conseils de Villeroy⁸, non sans avoir tenté une dernière fois d'intercéder auprès d'Albert d'Autriche pour qu'il consente à conclure une trêve avec l'Angleterre et les Provinces-Unies. L'influence du souverain pontife sur la paix se fait enfin sentir sur l'épineuse question des États que chaque signataire souhaite associer au traité, Rome refusant catégoriquement que des puissances protestantes telles que Genève soient comprises dans la paix⁹. Ainsi selon Bernard Haan, le Saint-Siège, en écartant de manière systématique toute entente avec les hérétiques, parvint pour une large part à imposer ses conceptions politiques, contribuant à faire du traité signé le 2 mai 1598 une paix exclusivement catholique¹⁰.

Pacification obtenue par la médiation apostolique et romaine, Vervins permet la restitution à la France de toutes les places prises depuis 1595, mais laisse volontairement en suspens plusieurs questions diplomatiques de grande importance telles que le statut des Provinces-Unies, désormais en révolte contre Philippe II depuis plus de trente années. Pour le monarque vieillissant, le retour dans le

⁶ Bernard Haan, « La dernière paix catholique européenne : édition et présentation du traité de Vervins (2 mai 1598) », dans *La paix de Vervins, 1598*, éd. Claude Vidal et Frédérique Pilleboue, Laon, Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne, 1998, p. 52.

⁷ Mark Greengrass, « Henri IV et Élisabeth... », *art. cit.*, p. 363.

⁸ Joseph Nouaillac, *Villeroy. Secrétaire d'État et ministre de Charles IX, Henri III et Henri IV (1543-1610)*, Paris, Champion, 1908, p. 374-378.

⁹ La formule d'« aultres alliés et confederés desdicts sieurs des Lignes » est employée pour désigner la cité de Calvin sans la nommer.

¹⁰ Bernard Haan, « La dernière paix... », *art. cit.*, p. 56.

giron espagnol de ses sujets rebelles est désormais une priorité, ce qu'il marque en signant un acte de donation en faveur de sa fille quatre jours après le traité : les Pays-Bas restés fidèles à sa Couronne obtiennent une relative autonomie et sont placés sous l'égide d'Albert d'Autriche et d'Isabelle-Claire-Eugénie d'Autriche. Dégagé du front français, les Habsbourg peuvent désormais envisager la reconquête des remuantes provinces du Nord, par la guerre ou par la négociation. Si celles-ci ne sont pas explicitement nommées dans le traité, l'article 2 fait référence à leur situation en énonçant clairement que les deux rois « cesseront toutes hostilités [...], renonceans par ce present traité à toutes practiques, ligues et intelligences qui pourroient en quelque sorte redonder¹¹ au prejudice de l'ung ou de l'autre, avecq promesses de jamais faire ne pourchasser par l'ung chose qui puisse tourner au dommaige de l'autre, ni souffrir que leurs vassalx et subjects le facent directement ou indirectement ». L'aide qu'apportait Henri IV aux Provinces-Unies devait par conséquent cesser et les seigneurs qui partaient guerroyer aux côtés de Maurice de Nassau avaient vocation à être châtiés « comme infracteurs de ce traité et perturbateurs du repos publicque »¹². Si cet article sonne théoriquement la fin de l'alliance franco-néerlandaise, le Béarnais continue pourtant par la suite à financer les révoltés, en invoquant comme prétexte le remboursement des nombreuses dettes que la France avait contracté envers eux durant la guerre¹³.

La décision finale du roi de France de conclure la paix avec le monarque catholique n'est pas sans conséquences sur ses diplomates huguenots : l'alliance avec l'Angleterre, les Provinces-Unies et les princes protestants de l'Empire se relâchant au profit d'une pacification de l'Europe occidentale sous l'égide du Saint-Siège, il apparaît logique que l'utilité de ces agents pour la Couronne connaisse un déclin. Et de fait, la simple observation de la présence des ambassadeurs ordinaires réformés auprès des cours étrangères durant la période s'étendant de 1598 à 1610 permet de constater que leur nombre recule sensiblement par rapport à la période 1589-1598¹⁴. Si la légation de La Haye reste assurée par Buzenval et que Jacques Bongars demeure en poste auprès des potentats du Saint-Empire, la représentation de Londres n'est plus tenue par des réformés. Par ailleurs, le royaume étant désormais pacifié, le nombre de missions extraordinaires chute drastiquement, réduisant encore davantage l'emploi d'agents huguenots à l'étranger. Enfin, cette partie du règne de Henri IV est également particulière dans la mesure où elle voit le début de l'utilisation par le monarque d'anciens compagnons protestants désormais convertis au catholicisme tels que Jean de Gontaut Biron, marquis de Salignac, ainsi que Philippe Canaye de Fresnes.

¹¹ Survenir.

¹² *Ibid.*, p. 18.

¹³ Jean-Pierre Babelon, « Une longue fraternité... », *art. cit.*, p. 19.

¹⁴ Voir *supra* p. 256 et 406.

Il semble en outre que l'opportunité de continuer à utiliser des diplomates huguenots a pu être clairement remise en cause pendant un temps. Agrippa d'Aubigné relate ainsi la manière dont Buzenval a finalement été renvoyé en Hollande au printemps 1598, après que le souverain se fut interrogé sur la pertinence de le maintenir à ce poste alors que le traité avec l'Espagne était sur le point d'être établi :

La paix s'estant faite avec l'Espagnol, le Roi fut pressé de retirer son ambassadeur d'avec les Estats, et de fait il fit revenir Busanval jusques à Paris, d'où, après y avoir pensé, il le renvoya avec beaucoup d'excuses et de raisons qui l'avoient esmeu à faire la paix avec l'Espagne ; mais aussi avec promesse qu'autant qu'en lui seroit, sauf la paix, il les favoriseroit et continueroit en leur alliance, et mesme qu'il rembourseroit les deniers desquels, durant la guerre, il avoit esté assisté par eux.¹⁵

Faut-il pour autant prêter foi à d'Aubigné en cette circonstance et voir dans le renvoi de Buzenval à La Haye le résultat de pressions néerlandaises sur un monarque désormais incliné à ménager ses nouveaux partenaires papistes ? Plusieurs éléments peuvent crédibiliser cette hypothèse : il est d'abord vrai que le pape comme le roi d'Espagne voyaient d'un mauvais œil la pratique française de l'emploi d'ambassadeurs non-catholiques à l'étranger, particulièrement auprès de sujets calvinistes révoltés contre leur monarque légitime, et ne manquaient pas de le faire savoir au Très Chrétien¹⁶. De plus, Buzenval avait nettement fait savoir son opposition à la paix et tenté de la repousser, avec l'aide de Duplessis-Mornay, ce qui lui valait vraisemblablement des inimitiés au sein des membres Conseil favorables au traité, comme Villeroy¹⁷. Par ailleurs, l'attachement des Néerlandais pour Buzenval était bien réel¹⁸, et ne pouvait que peser dans la décision du monarque de le renvoyer auprès d'eux. Sully lui-même le constate en écrivant qu'afin que la signature de l'accord « n'aliénât pas de lui (Henri IV) la république d'Hollande, il fit partir pour Amsterdam¹⁹ Paul Choart de Buzenval, qu'il chargea de maintenir la bonne intelligence avec les États-Généraux, et de payer la pension que Sa Majesté leur donnoit »²⁰. Quelles qu'aient pu être ses raisons, lorsque le Béarnais prend finalement la décision de reconduire son agent dans la foulée de la signature du traité de

¹⁵ Agrippa d'Aubigné, *Histoire Universelle*, tome IX, Paris, éd. de la Société de l'Histoire de France, 1897, p. 385.

¹⁶ Les Espagnols s'étaient déjà plaints des pratiques de Beauvoir en Angleterre, le pape réclame le retrait de Buzenval des Provinces-Unies. A Mons^r de Béthune, Fontainebleau, 17 octobre 1601, dans Henri IV, *Recueil des lettres...*, op. cit., tome 5, p. 505-506.

¹⁷ Il se trouve alors à Nantes pour avoir accompagné la délégation des Provinces-Unies menée par Oldenbarnevelt et destinée à convaincre Henri IV de renoncer à la paix espagnole. *Lettre de M. de Buzenval à M. Duplessis*, 18 décembre 1597, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, op. cit., tome 7, 1824, p. 465. Ingrid A. R. De Smet, « Paul Choart de Buzanval... », art. cit., p. 120-121.

¹⁸ Gustave Baguenault de Puchesse, « Un ami... », art. cit. p. 115.

¹⁹ La Haye.

²⁰ Maximilien de Béthune, duc de Sully, *Mémoires du duc de Sully*, tome 2, livre 9, Paris, chez Étienne Ledoux, 1822, p. 392.

Vervins, il justifie sa décision auprès du connétable Henri I^{er} de Montmorency en invoquant précisément le crédit de son agent auprès de ces Messieurs :

J'ai opinion que envoyant devers eux ce ne sera inutilement ; de sorte que je fais estât d'y renvoyer le s^r de Buzanval, qui a acquis plus de créance envers eulx que aultre que j'eusse peu y despescher. Car, à vous parler librement, je serois très aise pouvoir rendre mes amis jouissans du mesme repos que je prends pour moi, tant pour leur propre bien que pour celui de toute la Chrestienté.²¹

L'objectif affiché par le monarque est alors de faire parvenir ses alliés à la paix qu'il vient de conclure, et voit à ce titre Buzenval comme le diplomate le plus à même de convaincre ses interlocuteurs d'entrer à leur tour en discussion avec la Couronne d'Espagne. Celui-ci se met ainsi en route pour La Haye à l'été²². Une telle décision s'inscrit dans une certaine continuité, elle coïncide alors également avec la notion contemporaine de diplomatie confessionnelle, que Jean Hotman de Villiers définit explicitement cinq années après en écrivant dans l'*Ambassadeur* qu'il « est à propos de faire des choix d'Ambassadeurs qui soient agreables au lieu & au Prince auquel ils sont destinés »²³.

Avec l'Angleterre en revanche, la tension était nettement plus palpable : depuis le passage de Hurault de Maisse à la fin de l'année 1597, l'ambassade de Londres était en friche, La Fontaine lui-même étant alors à Paris²⁴. De plus, cette dernière mission avait été surtout l'occasion pour le roi de faire signifier à Élisabeth sa volonté d'entrer en négociation avec Philippe II, ainsi que son refus de la voir s'ingérer dans ses propres discussions avec les huguenots²⁵. Aussi ne choisit-il pas de renvoyer auprès d'elle un réformé militant, mais Jean de Thumery, seigneur de Boissise, vraisemblablement catholique modéré²⁶, puis le tout aussi catholique Christophe de Harlay, comte de Beaumont en 1602²⁷. L'abandon de l'utilisation d'agents protestants pour l'ambassade d'Angleterre

²¹ *Au connétable*, Nantes, 4 mai 1598, dans Henri IV, *Recueil des lettres...*, *op. cit.*, tome 4, p. 974.

²² *Lettre de M. de Lomenie à M. Duplessis*, 16 août 1598, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 9, 1824, p. 130.

²³ « Estant bien certain qu'un de la religion ne seroit propre près du Pape, ni du Roy d'Espagne : au contraire un de ceste condition [si le service du Roi le permet] seroit plus agreable en Angleterre, Escoce, Dannemark, & vers les Princes protestans d'Allemagne ». Jean Hotman de Villiers, *L'Ambassadeur*, *op. cit.*, p. 7-8.

²⁴ Pierre-Paul Laffleur de Kermaingant, *L'ambassade de France en Angleterre...*, *op. cit.*, p. 243.

²⁵ Lucien Anatole Prevost Paradol, *Élisabeth et Henri IV...*, *op. cit.*, p. 56-57.

²⁶ Voir *supra* p. 366. « Boissise appartenait à ce groupe d'hommes politiques trop peu nombreux, que des sentiments religieux exaltés n'avaient pas empêché de se rallier immédiatement et sans réserve au Roi. Convaincu que Henri IV représentait la tradition monarchique, à laquelle il était inviolablement attaché, il s'était donné à lui, dès le premier jour ; sa religion n'avait point eu peur d'un roi huguenot, et, voyant juste, il avait compris que Henri ne pourrait être que le souverain de la très grande majorité de la nation ; il avait prévu la conversion du Roi ». Pierre-Paul Laffleur de Kermaingant, *L'ambassade de France en Angleterre...*, *op. cit.*, p. 235-236.

²⁷ Buzenval note ce changement d'ambassadeur en 1602, faisant remarquer à Villeroy que la reine « se sent fort soulagée pour le change que vous avez fait de vos ambassadeurs, se louant autant de la facilité et apprivoisement de Monsieur de

peut ainsi difficilement être regardée autrement que comme la conséquence logique de l'agacement de Henri IV après leurs agissements en faveur d'une ingérence plus forte de la reine dans les affaires religieuses françaises, ainsi que de la décrépitude de l'alliance pour laquelle ils avaient si ardemment milité. Enfin, la paix de Vervins ne remet pas en cause la présence de Jacques Bongars auprès des princes protestants allemands : le roi étant « à bon droit très content » de ses manœuvres, il le maintient en février 1599 afin que le diplomate puisse « continuer le soing qu'il a eu jusques à present de la conduite [de ses affaires] »²⁸.

b. Une nouvelle donne géopolitique européenne

La réconciliation opérée à Vervins ouvre un théâtre diplomatique nouveau : si elle apparaît comme un retour à la situation du Cateau-Cambrésis²⁹ et amorce l'entrée de l'Europe dans une ère de paix relative sous la domination de l'Espagne, elle marque également l'introduction véritable de Henri IV au sein de la société des princes ainsi que le plein retour d'une France enfin pacifiée dans le jeu géopolitique européen.

Cette conjoncture débouche immédiatement sur l'affrontement franco-savoyard autour de la question du marquisat de Saluces, dont Charles-Emmanuel s'était emparé en octobre 1588. Si les deux monarques avaient tenté de s'entendre sur ce problème durant les discussions de Vervins, aucun accord n'avait pu être trouvé, le duc considérant cette acquisition comme un dédommagement face à la protection que le roi de France accordait désormais à Genève et qui l'empêchait de récupérer la ville. Lorsque la paix est actée, le contentieux n'est pourtant toujours pas réglé, la seule solution s'imposant aux deux parties étant une médiation pontificale que le Saint-Père est alors peu enclin à exercer³⁰. En février 1600, le duc de Savoie accepte de signer à Paris un traité l'engageant à choisir dans les trois mois entre la restitution de Saluces à la France et l'abandon à Henri IV de la Bresse, de la vallée de Barcelonette, de la Strura ainsi que de la place forte de Pignerol. Pourtant, rentré dans ses États, Charles-Emmanuel s'emploie à ralentir les discussions et à repousser les propositions françaises tout en cherchant le soutien de Philippe III. Le 11 août, le roi de France lui déclare finalement la guerre et remporte rapidement plusieurs succès, poussant le pape à intervenir de nouveau pour réconcilier les deux princes catholiques. Pour la deuxième fois, la diplomatie

Beaumont comme elle avoit sous le fais de l'austerité et rigueur de Monsieur de Boucize ». *Lettre de Monsieur de Buzanville Ambassadeur pour le Roy en Hollande écrite à Monsieur de Villeroy Secrétaire d'Etat*, La Haye, 1^{er} octobre 1602, BNF FF 7142, f. 87.

²⁸ *Instruction baillée au sieur de Bongars s'en allant en Allemagne en febvrier 1599*, Saint-Germain, 2 juillet 1599, BNF FF 16201 f. 106.

²⁹ Le traité de 1559 est même cité dans le premier article.

³⁰ Le duc espère emporter la décision du Saint-Père en agitant la peur de l'extension du protestantisme à travers les Alpes en cas de retour des Français dans la région.

pontificale se montre efficace : le cardinal Aldobrandini se démène pour obtenir la paix, se précipitant d'abord à Milan pour obtenir le soutien du gouverneur espagnol, Fuentes, puis renouant les liens entre Français et Savoyards. Le 6 mars 1601, Charles-Emmanuel ratifie le traité de Lyon, qui lui permet de conserver Saluces, mais il consent en échange à abandonner à Henri IV toutes ses terres de la rive droite du Rhône. Dorénavant, le passage stratégique qui permettait la circulation des troupes espagnoles du Milanais aux Pays-Bas se réduit sensiblement au pont de Grésin et à la vallée de la Valserine. Cet étroit corridor pouvant être facilement coupé par l'armée française durant les périodes de tension avec le roi d'Espagne, ce dernier est dès lors contraint à faire transiter ses troupes par la Valteline et les Grisons. Par ses dispositions, le traité de Lyon bouleverse ainsi fondamentalement l'équilibre géopolitique de l'Europe occidentale. Philippe III, qui avait attendu le règlement final du conflit franco-savoyard pour ratifier le traité de Vervins, accepte d'apposer sa signature à l'accord le 27 mai 1601 : le processus de confirmation de la paix arrive à son terme.

L'apaisement des relations avec les Habsbourg n'empêche pas Henri IV de faire face au sein du royaume à une série de complots et de trahisons en lien avec sa politique étrangère dans les années qui suivent. L'affaire Biron³¹ révèle qu'une partie de l'aristocratie catholique française continue à entretenir des liens outre-Pyrénées : en 1602, le maréchal est arrêté puis exécuté dans la Cour de la Bastille pour avoir projeté une prise d'armes financée par l'argent espagnol dans le Périgord et le Limousin, en lien avec le duc de Savoie et Fuentes³². Durant les interrogatoires des complices de Biron, le nom de Henri de La Tour est cité, notamment par Charles de Valois, comte d'Auvergne, ce qui fait rebondir l'affaire et place Bouillon au centre de l'attention³³. Réfugié dans son fief de Sedan, le chef du parti huguenot peut compter sur le soutien diplomatique de l'Angleterre, des princes protestants de l'Empire et des cantons suisses évangéliques, tous persuadés de son innocence. Le prestige dont il jouit également au sein des milieux réformés dissuade longtemps le roi de prendre des mesures énergiques à son encontre : il faut attendre l'automne 1605 et la répression d'une révolte dans le Limousin dans laquelle Turenne est impliqué, pour que le monarque décide d'agir contre lui. Au printemps 1606, Henri IV fait marcher une armée de 10 000 hommes sur Sedan, le seigneur huguenot accepte de faire sa soumission sans opposer de résistance et obtient le pardon royal. Les soutiens diplomatiques dont jouissait Bouillon ont été d'un poids considérable dans la décision finale du roi de France de le faire revenir en grâce. Élisabeth, notamment, se refusait à croire en la véracité

³¹ Sur la conjuration de Biron, voir Alfred Soman, « Le traître sur la sellette : réflexions sur le procès du duc de Biron (1602) », dans *Complots et conjurations...*, *op. cit.* p. 231-250. Bernard Barbiche, « L'exploitation politique d'un complot : Henri IV, le Saint-Siège et la conspiration de Biron (1602) », dans *ibid.*, p. 271-288.

³² Durant la guerre de Savoie, en 1600, il s'était engagé à assassiner Henri IV pour le compte du duc de Savoie et de l'Espagne. Informé de son comportement, le roi l'avait convoqué et obtenu ses aveux, puis l'avait pardonné.

³³ Sur cette affaire, voir Romain Marchand, *Henri de La Tour (1555-1623)...*, *op. cit.*, p. 367-389.

des accusations portées contre lui, en raison de la ferveur de sa foi qui lui interdirait toute secrète intelligence avec le roi catholique, « le plus capital ennemi de nostre religion d'entre ceux mesme qui sont de l'église romaine »³⁴.

Le renouvellement des monarques à la tête de l'Espagne puis de l'Angleterre initie une deuxième dynamique d'apaisement : Jacques I^{er}, nouveau souverain anglais après la mort d'Élisabeth (1603), est également roi d'Écosse, un État qui n'est pas en conflit avec Philippe III. Faute d'avoir réussi à convaincre les Provinces-Unies de consentir à entrer en négociation avec Madrid, il signe le traité de paix de Londres le 28 août 1604 avec l'Espagne. Par l'intercession française, Philippe III consent cinq ans plus tard à une « trêve de Douze Ans », en avril 1609, qui suspend un conflit devenu très cher pour les finances espagnoles. Entretemps, à La Haye, Buzenval était mort en 1607 et Henri IV avait choisi de le faire remplacer par Élie de La Place, sieur de Russy. Peu d'informations nous sont parvenues sur ce personnage, mais son orthodoxie réformée fait peu de doutes : rescapé de la Saint-Barthélemy réfugié à Sedan à partir de 1585, il y aurait vécu pendant plusieurs années et aurait servi Turenne ainsi que Henri de Navarre. André Chevallier ajoute que « les services rendus à Henri IV avant son abjuration, ainsi que la mémoire de son père, lui avaient certainement valu la faveur royale : il est mentionné dès 1601 comme bailli et capitaine de Vitry-le-François, et, en 1607, comme conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi »³⁵. En choisissant un autre huguenot de longue date pour prendre la succession de Buzenval, le monarque contribuait à instiller l'idée d'une exclusivité du poste de La Haye à des agents de confession réformée, tout en confirmant implicitement sa politique d'amitié et d'alliance avec les Provinces-Unies.

Pleinement maître de son royaume après la soumission de Bouillon, Henri IV peut poser son regard sur le théâtre européen : dans les années 1607-1609, les conflits hérités du XVI^{ème} siècle ont désormais tous été éteints pacifiquement, tandis que la France a retrouvé une place éminente sur le continent après plusieurs décennies d'éclipse. Les derniers mois du règne du Bourbon sont toutefois marqués par la crise diplomatique de Clèves et Juliers³⁶. Le 25 mars 1609, Jean-Guillaume, duc de Clèves et de Juliers, meurt sans héritier direct, laissant sa succession disputée entre trois prétendants protestants : l'Électeur de Brandebourg, Jean-Sigismond, le duc de Palatinat-Neubourg, Philippe-Louis, et le fils de ce dernier, Wolfgang-Guillaume. Région peuplée de catholique et particulièrement stratégique par sa proximité avec les Provinces-Unies et les Pays-Bas espagnols, le territoire

³⁴ Élisabeth I^{ère} à son ambassadeur en France, BNF Cinq cents de Colbert 32, f. 485-486.

³⁵ André Chevallier, « Les La Place... », art. cit, p. 25-47.

³⁶ Sur cette question, voir Alison D. Anderson, *On the verge of war : international relations and the Jülich-Kleve succession crises (1609-1614)*, Boston, Humanities Press, 1999.

cristallise les tensions. L'Empereur Rodolphe II choisit d'accorder la régence à la veuve du duc, Antoinette, que doit épauler l'archiduc Léopold de Habsbourg. En juillet, les troupes espagnoles dégagées de la guerre avec les Néerlandais occupent Juliers avant que les prétendants protestants soutenus par Henri IV ne puissent réagir. Les tensions redoublent lorsque le prince de Condé quitte la France en novembre 1609 avec sa femme Charlotte-Marguerite de Montmorency pour se mettre sous la protection des archiducs³⁷. Désireux de donner un caractère public à l'affaire et justifier son action, le prince publie depuis Bruxelles un manifeste dans lequel il dénonce le comportement du roi, mais également sa manière tyrannique de gouverner. N'obtenant pas l'asile, Condé s'enfuit à Milan, mais son départ n'empêche pas Henri IV de saisir l'opportunité diplomatique que ce coup d'éclat constitue pour faire pression sur l'Espagne. Dès 1609, le réseau diplomatique est mis en alerte, mais au début de l'année 1610, ce sont désormais les préparatifs militaires pour une intervention aux Pays-Bas et en Westphalie qui vont bon train. Le 14 mai, le roi s'apprête à entrer en campagne lorsque qu'il est assassiné par Ravailac.

2. Prêcher l'apaisement religieux depuis La Haye

En 1598, alors que la France retrouve la paix après près d'un demi-siècle de conflits confessionnels, Paul Choart de Buzenval reprend la route de la Hollande. N'étant pas parvenu à empêcher la conversion du roi ni la paix avec l'Espagne, celui qui fut tôt un serviteur ardent de Henri de Navarre s'attache désormais à soutenir autant que possible la politique de cohabitation confessionnelle issue de l'édit de Nantes.

a. Accompagner la coexistence confessionnelle

Contrairement à la période 1590-1598 pour laquelle seules quelques dépêches éparses subsistaient et permettaient de reconstituer péniblement sa pensée, la seconde partie de l'ambassade de Buzenval aux Provinces-Unies est bien connue et sa correspondance avec la Cour est foisonnante³⁸. Dès décembre 1598, le diplomate dénonce à Villeroy le comportement des troupes

³⁷ Les relations entre le roi et celui qui était l'héritier de la couronne jusqu'à la naissance du dauphin Louis s'étaient gravement envenimées à cause de la manière dont Henri IV poursuivant la jeune Charlotte de ses avances. La fuite de Condé se justifie par sa volonté de soustraire sa femme à l'avidité du souverain.

³⁸ Outre les lettres conservées à la Bibliothèque nationale de France, particulièrement sous la cote « Français 7142-7143 », de nombreuses dépêches ont été transcrites et éditées par l'historien néerlandais George Willem Vreede. Paul Choart de Buzenval, *Lettres Et Négociations de Paul Choart, Seigneur de Buzanval, Ambassadeur Ordinaire de Henri IV En Hollande, Et de Francois D'Aerssen, Agent Des Diplomatiques Concernant Les Annees 1593-1596, et 1602-1606*, éd. George Willem Vreede, Leide, Chez S. et J. Luchtmans, 1846. Paul Choart de Buzenval, *Lettres Et Négociations de Paul Choart, Seigneur de Buzanval, Ambassadeur Ordinaire de Henri IV En Hollande (Année 1600)*, éd. George Willem Vreede, Utrecht, Kemink et fils, 1853.

espagnoles présentes en Westphalie en accusant ses chefs de branqueter³⁹ les villes pour les contraindre à se soumettre et à ne plus venir en aide aux Néerlandais⁴⁰. Cette thématique de la cruauté espagnole venant troubler la tranquillité allemande est fortement développée dans ses lettres des années 1598-1599. La cité germanique de Wesel revêt pour Buzenval une dimension particulièrement symbolique : alors que luthériens et catholiques s’y côtoyaient paisiblement depuis la paix d’Augsbourg, elle n’en est pas moins soumise par les troupes de Philippe III à un odieux chantage religieux. Wesel, qui avait pourtant fourni aux Espagnols ce qu’ils réclamaient, est mise en demeure de chasser les hérétiques qui vivent en son sein :

l’Amirante a escrit au Magistrat de ladite ville que les armées que le Roi son Maître entretenoit avec si grands dépens étoient pour chasser les hérésies des terres voisines et qui pouvoient infecter ses pays patrimoniaux ; de sorte, qu’encores que son dit M[aitre] eust quelque contentement du prompt devoir qu’ils avoient fait en le soulageant et accommodant des deniers qu’il leur avoit imposés ; que cela n’étoit suffisant pour entrer en sa grace et se garantir de son armée, s’ils ne changeaient leur religion et admissent les Prestres et Jesuites qu’il leur enverroit pour replanter parmi eux la religion catholique ; à quoi il falloit qu’ils se resolussent bientost, s’ils ne vouloient sentir la proximité de son armée. [...] La religion protestante y avoit demeuré sans aucun trouble depuis la paix de l’Empire, faite sous Charles-Quint.⁴¹

Quelques mois après la promulgation de l’édit de Nantes, il est difficile de ne pas voir dans ce récit que fait l’ambassadeur la description d’un contre-modèle à la cohabitation pacifique à laquelle a finalement consenti Henri IV : là où le roi de France se comporte en père bienveillant et protecteur de tous ses sujets, le roi d’Espagne renvoie l’image d’un monarque avide et fanatique qui brise la concorde civile partout où passent ses troupes. Le comportement des détachements de l’amiral d’Aragon préoccupent suffisamment le diplomate pour que celui-ci rédige puis fasse parvenir à Villeroy un mémoire sur les « affaires d’Allemagne », dans lequel il n’hésite pas à dépeindre les soldats espagnols comme les pires des barbares :

Ils (les princes allemands) en ont ouï d’autres (villes) sommées et puis surprises, d’autres branquetées, les sujets de l’Empire traités comme les plus misérables esclaves qui soient sous la tyrannie du Turc. Et n’ont-ils pas ouï les cris de tant de Noblesse allemande foulée aux pieds par lesdits Espagnols, et même veu les plaies d’un Comte de leur ordre, massacré cruellement contre la foi donnée, de laquelle les Espagnols font aussi peu de cas comme du chant d’une chanson qu’ils font dire à leurs garces, quand il est question de pousser leur ambition et rasseurer (rassasier) leur avarice.⁴²

³⁹ Mettre à contribution sous menace d’incendie.

⁴⁰ *M. de Buzenval au Roi*, La Haye, 20 décembre 1598, dans Paul Choart de Buzenval, *Lettres Et Négociations..., 1593-1596, et 1602-1606, op. cit.*, p. 39-40.

⁴¹ *M. de Buzenval à M. de Villeroy*, La Haye, 22 janvier 1599, dans *ibid.*, p. 78-79.

⁴² *Mémoire de M. de Buzenval relatif aux affaires d’Allemagne*, La Haye, février 1599, dans *ibid.*, p. 354-356.

Face à cette horde désireuse d'extirper par la force l'hérésie en passant outre « les libertés et loix de l'Empire », Buzanval oppose « la raison [...] et la justice divine et humaine » qui « appelle les Princes pour s'opposer à telles innovations »⁴³. Le diplomate fait ici explicitement référence aux potentats germaniques qui doivent réagir face aux assauts espagnols, mais son plaidoyer n'en reste pas moins destiné à faire entrer la Cour de France en solidarité avec la cause de ces infortunés princes. Tout au long de son ambassade, l'agent défend cette ligne de concorde et dénonce les « affronteurs » qui menacent de rompre la paix entre catholiques et protestants. Ainsi, quand un aventurier du nom de Brocardus Baronius⁴⁴ atteint les Provinces-Unies au printemps 1602 et y annonce l'établissement d'une ligue secrète entre le pape, le roi d'Espagne et le duc de Savoie pour écraser les protestants, Buzenval se montre particulièrement prudent face à cet homme dont les discours sont tels « un flambeau qui a passé par tout pour y allumer le feu », et « laissé dans les esprits des hommes de grandes semences de soubçon et deffiance ». La conclusion qu'il livre à Villeroy confirme cette idée, le diplomate « estant bien aise » d'avoir transmis ces informations au ministre pour « servir au bien des affaires du Roi et au repos de la chrestienté ». Il ajoute enfin, laissant transparaitre ses craintes, « que si nous indignes meritons quelque chose vers Dieu que nous le faisons principalement en y procurant la charité des uns envers les autres et fouillons avec nos pieds les estincelles mesmes des guerres civiles »⁴⁵. L'ambassadeur fait alors référence aux intrigues de Biron qui secouent la Cour durant cette période : à ce moment en effet, Jacques de La Fin, complice du maréchal, a déjà révélé au roi plusieurs de ses agissements, et notamment les négociations en cours avec Fuentes et Charles-Emmanuel⁴⁶. Dans une autre lettre écrite un mois plus tard, il se réjouit de l'impuissance de ces comploteurs catholiques « espagnolisez », qu'il voit abandonnés de Philippe III et incapables de faire replonger le royaume dans les affres des guerres civiles :

Par la reception que j'ai fait de votre derniere du XXIII du passé, laquelle me fait esperer que nos bouttefeux donneront du nez contre terre puis que je les voi comme abandonnés du bras du roi d'Espagne.⁴⁷

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ Brocardus Baronius, ou Brochard Baron, se disait neveu de l'influent cardinal Cesare Baronio. Sur ce personnage, voir J. E[tienne] M[arie] Lajeunie, « Correspondance entre Henri IV et Béthune, ambassadeur de France à Rome, 1602-1604 », dans *Mémoires et documents publiés par la société d'archéologie de Genève*, tome XXXVIII, Genève, Alex. Julien, 1952, p. 191-196.

⁴⁵ *Lettre de Monsieur de Buzanvalle Ambassadeur pour le Roy en Hollande escrete à Monsieur de Villeroy Secrétaire d'Estat*, La Haye, 5 mai 1602, BNF FF 7142, f. 19-21.

⁴⁶ Jean-Pierre Babelon, *Henri IV, op. cit.*, p. 890-891.

⁴⁷ *Lettre de Monsieur de Buzanvalle Ambassadeur pour le Roy en Hollande escrete à Monsieur de Villeroy Secrétaire d'Estat*, La Haye, 9 juin 1602, BNF FF 7142, f. 30.

De la même manière qu'il dénonce les conspirateurs papistes, Buzenval se montre désireux de rassurer la Couronne vis-à-vis des agissements de ses coreligionnaires, en montrant que ceux-ci se comportent en sujets fidèles. Aussi, lorsque le synode de Gap d'octobre 1603 fait insérer dans l'article 31 de la Confession de foi consacrée au gouvernement de l'Église la décision selon laquelle le pape doit être considéré comme « proprement l'Antéchrist et le fils de perdition », le diplomate participe-t-il avec d'autres tels que Duplessis-Mornay, à rassurer les autorités vis-à-vis de la fidélité des huguenots envers le roi⁴⁸. En effet, les députés ayant résolu de dépêcher un ministre à Londres afin de défendre leur position face à une Église anglaise mécontente, Buzenval proteste que cette initiative n'a qu'une portée purement doctrinale et interne à la communauté protestante internationale, et ne saurait remettre en cause l'obéissance que les sujets réformés doivent à leur monarque :

Cela peut passer pourtant que sous ce spirituel on ne mesle point du temporel, et seroit a desirer que comme il n'y a qu'un Christ Sauveur de tous, qu'il n'y eust aussi qu'un cœur, et qu'une ame et une profession en tous ceux qui reclament son saint nom, mais dieu veuille que l'on n'en abuse point pour brouiller le monde pour des considerations plus humaines que divines. Si elles sont telles, j'espere qu'elles ne trouveront point de lieu en ce lieu ou dieu merci tous ceux qui se sont adressés jusque a maintenant pour ces subjects s'en sont retournés assez confus, et possible meilleur pour l'estat de nostre France, et le service de sa Majesté qu'il n'y estoient arrivés.⁴⁹

Cette défense révèle en filigrane la manière dont l'ambassadeur protestant considère l'articulation entre sa foi et le service de l'État : les deux doivent cheminer séparément, les « considérations humaines » qui seraient mêlées à la religion ne conduisant *in fine* qu'à de stériles affrontements. Ces sages réflexions ne l'avaient pas empêché pour autant d'égratigner l'intransigeance du successeur de Saint-Pierre lors du passage en Italie du diplomate anglais Robert Shirley qui revenait de Perse et de Russie, avec pour objectif de former une alliance contre les Turcs. Buzenval avait alors asséné que celui-ci « estant d'un pays où les loix du Pape ne sont pas reconnues (l'Angleterre), il n'y feroit pas seur pour lui, quelque guerre qu'il y allast prêcher contre les Infidèles »⁵⁰. La détestation pontificale envers les protestants, pourtant eux aussi enfants du Christ, serait donc supérieure à la volonté du pontife d'unir tous les chrétiens contre le péril musulman. À l'inverse, Buzenval loue l'honnêteté et la mesure d'un homme tel que le grand chancelier de

⁴⁸ Françoise Chevalier, « Philippe Duplessis-Mornay expert auprès des synodes nationaux », dans *Albineana, Cahiers d'Aubigné*, 18, 2006, p. 339-355.

⁴⁹ *Lettre à Monsieur de Villeroy du 18 janvier 1604*, La Haye, 18 janvier 1604, BNF FF 7142, f. 305.

⁵⁰ *M. de Buzanval à M. de Villeroy*, La Haye, 22 septembre 1600, dans Paul Choart de Buzenval, *Lettres Et Négociations...*, année 1600, *op. cit.*, p. 126.

Pologne, Jan Zamoyski, lorsque celui-ci vient à décéder⁵¹. Zamoyski, lui-même ancien protestant converti au catholicisme par pragmatisme politique, était l'un des principaux opposants à la politique d'exclusivisme catholique du roi Sigismond III Vasa, ainsi que le fondateur de la ville de Zamość, où se côtoient paisiblement diverses communautés religieuses. Le modèle polonais de coexistence pacifique entre chrétiens ne pouvait alors en effet qu'inspirer positivement l'ambassadeur⁵².

Pour autant, les diplomates présents aux Provinces-Unies entre 1598 et 1610 ne sont pas dupes des difficultés confessionnelles rencontrées par la petite république calviniste, ainsi que de l'intransigeance volontiers affichée par les Néerlandais envers les papistes. Dès 1582 et sa première venue aux Pays-Bas dans l'armée du duc d'Anjou, Buzenval avait constaté l'étendue des tensions confessionnelles lorsque les Français avaient réclamé des lieux de culte pour permettre aux troupes d'exercer leur religion, ce que leurs alliés ne leur avaient finalement accordé qu'après plusieurs jours de difficiles négociations⁵³. Cette question devient nettement plus vivace après la conversion du roi, puis sa réconciliation avec le pape et le roi d'Espagne : devenu à présent l'ambassadeur d'un des plus puissants monarques catholiques d'Europe, l'agent doit occasionnellement servir d'intermédiaire entre son maître qui s'offusque des mauvais traitements infligés à ses coreligionnaires et les États ainsi que Maurice de Nassau, toujours engagés dans une guerre à coloration religieuse contre le roi d'Espagne. Ainsi, lorsque les Néerlandais s'emparent de la place de Grave en 1602 et décident d'y interdire l'exercice du culte catholique, Buzenval se trouve-t-il obligé de justifier longuement cette résolution auprès de Villeroy. L'explication qu'il fournit à cette occasion est intéressante dans la mesure où elle permet au diplomate de séparer à nouveau l'aspect doctrinal et l'aspect politique de l'enjeu religieux aux Pays-Bas. Le diplomate commence ainsi par rappeler que cette pratique est courante après la conquête d'une place espagnole, et que revenir sur un tel usage constituerait un danger qui pourrait déstabiliser les autres provinces et saper les fondements de la paix civile :

Si on accordoit l'exercice de la religion catholique en une ville requise avec la force et tant de despences comme celle de Grave a esté, il est certain que celles de Hollande, Gueldre, et autres provinces dans lesquelles y a plus de catholiques que dans Grave, voudroient jouir du mesme

⁵¹ *Lettre de Monsieur de Buzanville Ambassadeur pour le Roy en Hollande écrite à Monsieur de Villeroy Secrétaire d'Etat*, La Haye, 17 mars 1604, BNF FF 7142, f. 338-339. Buzenval a semble-t-il été abusé, car à cette date, Jan Zamoyski est toujours vivant. Il décède l'année suivante.

⁵² Sur cette question, voir Kazimierz Bem, *Calvinism in the Polish Lithuanian Commonwealth 1548–1648 : The Churches and the Faithful*, Leiden-Boston, Brill, 2020.

⁵³ *M. de Buzenval to Walsingham*, 9 mars 1582, dans *CSP Foreign Series, of the Reign of Elizabeth*, volume 15 (1581-1582), *op. cit.*, p. 539-540.

privilege duquel elles endurent volontairement la privation pour le danger qu'ils prévoient si elles faisoient au contraire.⁵⁴

La coexistence civile n'est donc pas une fin en soi mais bien un moyen pour Buzenval : là où elle permet d'assurer la paix dans le royaume de France, elle ne peut être appliquée totalement aux Pays-Bas tant que se poursuivra la guerre contre l'Espagne. C'est d'ailleurs ce motif que les États transmettent au diplomate pour justifier leur décision, en faisant valoir qu'ils ne statueront rien « au fait de la religion que par une paix generale qu'ils esperent faire un jour avec les provinces voisines par laquelle estant du tout delivrés de la crainte des Espagnols ils le seront aussi de la peur que sous le manteau dudit exercice leur auctorité ne coulant derechef et glissant peu a peu dans les esprits de ceux qui semblent l'avoir oublié ». Aussi, accepter le libre exercice de la religion catholique sans avoir assuré la paix dans la région reviendrait à ouvrir la porte à l'autorité du pape « a cause du clergé qui lui est lié par serment », ainsi qu'à saper et ruiner peu à peu le pouvoir des États « pour y establir celui desdicts Espagnols »⁵⁵. Cette politique ferme n'empêche pas pour autant les Néerlandais d'accueillir les bonnes volontés, quelle que soit leur confession :

Bien m'ont ils dict qu'ils ne forceront jamais personne en sa conscience ni reculeront aucun d'aucune administration publique estant bon patriote pour le regard de ladicte religion, et plus qu'ils recevoient volontiers les villes qui leur sont maintenant ennemies si de bonne volonté et sans estre forces, elles se vouloient joindre a leur parti en retenant la religion.⁵⁶

Enfin, Buzenval effectue un parallèle avec la récente situation française et l'exécution du maréchal de Biron en exposant qu'« il y a plusieurs maux en ce monde qu'il vaut mieux laisser reposer comme ils sont que de les remuer, ce que je croi que vous avez maintenant pratiqué a l'endroit du comte d'Auvergne et de ses complices »⁵⁷. La prescription est limpide : l'Espagne a montré qu'elle était toujours menaçante pour les Provinces-Unies comme pour la France et à ce titre, il est de bonne politique d'empêcher partout l'infiltration de ses agents d'influence. Cette séparation du temporel et du spirituel est encore perceptible quelques années plus tard, lorsque l'agent se dit cette fois prêt à aller plaider la cause des catholiques de la ville de Grobbendonk dans les Flandres si ceux-ci consentent à laisser passer paisiblement l'armée de Maurice de Nassau. La situation militaire étant différente de celle de Graves quatre années auparavant, Buzenval peut en cette occasion défendre les intérêts de certains tenants de la religion apostolique et romaine afin, dit-il, d'« oster par cet exemple le degoust que les autres places ont des procedures de ces Messieurs en leur

⁵⁴ *Lettre de Monsieur de Buzanville Ambassadeur pour le Roy en Hollande escrete à Monsieur de Villeroy Secrétaire d'Estat*, La Haye, 23 octobre 1602, BNF FF 7142, f. 96.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ *Ibid.*

gouvernement »⁵⁸, sans pour autant sans mettre en péril la position de la France auprès des Néerlandais.

Durant la légation de La Place, à partir de l'établissement de la trêve de Douze Ans, la situation religieuse se modifie : l'ambassadeur, en tant que représentant de la puissance qui a offert sa médiation pour l'établissement de la paix, a désormais davantage un rôle de conciliateur entre les deux confessions. Il peut ainsi désormais se dire prêt à relayer auprès des États-Généraux les plaintes de l'évêque d'Anvers concernant la liberté de culte catholique dans certaines villes sous contrôle des Provinces-Unies⁵⁹, puis s'enquérir des agissements de chacun pour conseiller à son maître sur la manière la plus opportune en la matière⁶⁰.

b. L'allégeance première au roi

S'ils appellent volontiers à la cohabitation pacifique entre les deux confessions, les diplomates français à La Haye demeurent bel et bien des calvinistes convaincus. Cela est notamment visible pour Buzenval à travers sa correspondance avec Duplessis-Mornay : en septembre 1598, il se réjouit ainsi avec lui de la victoire du duc Charles de Suède sur le roi de Pologne Sigismond Vasa à la bataille de Stångebro⁶¹. Par cet événement, le premier empêche le second de réunir les deux couronnes du Nord sous son sceptre catholique, apportant ainsi « du moment⁶² aux affaires de la chrestienté »⁶³. En tant que réformé, le diplomate se dit « assassiné quinze jours durant » du bruit de la conférence de Fontainebleau⁶⁴, qui a vu un Duplessis-Mornay mal préparé et abandonné par le roi mis en difficulté par l'évêque d'Evreux Jacques Davy du Perron⁶⁵. Face à la débâcle de son ami, Buzenval ne cherche pas à cacher son désarroi à Villeroy et concède volontiers à du Perron la victoire :

⁵⁸ *Lettre de Monsieur de Buzanville Ambassadeur pour le Roy en Hollande écrite à Monsieur de Villeroy Secrétaire d'Etat*, La Haye, 26 avril 1603, *ibid.*, f. 199.

⁵⁹ L'évêque d'Anvers affirme que dans les villes de Breda, Bergues et Graves, les catholiques ne peuvent exercer librement leur culte. Ces villes sont situées dans les Pays de la Généralité, régions conquises par les provinces et sous contrôle direct des États-Généraux, qui ont promis d'y laisser libre les catholiques lors des négociations de la trêve de Douze Ans. *Du Sr de Russy au Sr de Villeroy*, La Haye, 18 novembre 1609, BNF FF 15954, f. 37.

⁶⁰ Sur cette affaire, Russy conseille de laisser les États poursuivre leur politique d'apaisement. *Du Sr de Russy au Roy*, La Haye, 5 décembre 1609, *ibid.*, f. 45-46.

⁶¹ Après sa défaite, le souverain polonais issu de la dynastie suédoise des Vasa doit renoncer à l'union personnelle entre les deux royaumes : il est finalement destitué par Charles de Suède qui devient régent puis roi du pays en 1604 sous le nom de Charles IX.

⁶² Mouvement, changement.

⁶³ *Lettre de M. de Buzenval à M. Duplessis*, 18 septembre 1598, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 9, p. 159.

⁶⁴ *M. de Buzanval à M. de Villeroy*, La Haye, 4 juin 1600, dans Paul Choart de Buzenval, *Lettres Et Négociations...*, *année 1600*, *op. cit.*, p. 73-74.

⁶⁵ Sur le déroulement de cette conférence qui se tient le 4 mai 1600, voir Hugues Daussy, *Les Huguenots et le roi...*, *op. cit.*, p. 589-595.

Nous avons esté ici assassinés quinze jours durant du bruit de cette conférence, en laquelle il me semble que M. Duplessis s'est venu enferrer avec beaucoup de précipitation, si je ne me trompe ; et voudrois qu'il eust cru le conseil de ceux qui l'en vouloient retirer. On en escrit et parle ici fort diversement ; je n'en ai rien veu que le discours qu'on dit en avoir esté escrit par M. d'Évreux, qui est fort nud et simple, en quoi il m'a plu davantage, vous assurant, Monsieur, que les humilités et mortifications de M. de Joyeuse me toucheront toujours plus en matière de religion, que tous les reliefs et parades de quelque évêque ou ministre que ce soit.⁶⁶

L'ambassadeur à travers cette dépêche confirme toutefois son attachement huguenot à une piété individuelle dénuée de la pompe romaine, une foi simple et authentique telle que peut la professer le Père Ange, prêtre capucin pourtant issu de la prestigieuse famille des Joyeuse. Les relations de Buzenval avec Duplessis-Mornay ne cessent pas pour autant après ce malheureux événement⁶⁷, mais ce n'est que cinq mois après la conférence que ce dernier se résout à prendre la plume pour faire état de son amertume à son ami :

Monsieur, vous avez veu le discours de ce qui se passa à Fontainebleau. Nostre colère dure d'autant plus qu'elle est sans colère, nostre aigreur d'autant plus que moins elle en a de subject, parce qu'estans resoleus par dessein de contenter le pape, nous voulions croire et faire croire que nous avons subject d'estre offensés, et contre telles colères, fondées sur desseing et sur interest, il n'y a raison qui ne soit courte ; c'est pourquoi je prends patience, et laisse faire au temps, ou plustost à Dieu qui le modère, qui convertira le cœur du roi quand il lui plaira.⁶⁸

Le gouverneur de Saumur ne renonce par conséquent pas à ses espoirs de conversion du roi par la vérité de l'Évangile et n'hésite pas le faire savoir à celui qu'il considère toujours comme son « entier ami ». L'ambassadeur a-t-il à ce moment pu être étreint des mêmes convictions ? Si sa longue proximité avec Mornay peut le laisser penser, rien dans sa correspondance ne permet de confirmer qu'il aurait cru jusqu'au bout au retour de son maître à la foi réformée. Toujours est-il que Duplessis avait accueilli avec enthousiasme le renouvellement du mandat de Buzenval à La Haye qui confirmait la proximité que Henri IV souhaitait conserver avec les Provinces-Unies, il l'enjoignait ainsi à « continuer vostre résidence par delà sans vous y ennuyer, parce que le temps n'est point tel qu'il ne puisse créer des nouveaultés, qui rendront vostre entremise nécessaire »⁶⁹. La complicité entre les deux hommes reste suffisamment forte pour que Mornay confie son fils, le seigneur des Bauves, aux soins du diplomate, afin qu'il contribue à « évaporer ses bouillons de jeunesse » en lui

⁶⁶ M. de Buzenval à M. de Villeroy, La Haye, 4 juin 1600, dans Paul Choart de Buzenval, *Lettres Et Négociations...*, année 1600, *op. cit.*, p. 73-74.

⁶⁷ N'avait-il pas déclaré à la femme de Mornay après son agression par Saint-Phalle que « les moindres disgrâces qui puissent arriver à M. Duplessis, ne me peuvent touscher que bien grandement » ? *Lettre de M. de Buzenval à madame Duplessis*, 18 décembre 1597, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 7, p. 467.

⁶⁸ *Lettre de M. Duplessis à M. de Buzenval*, Saumur, 8 octobre 1600, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 9, p. 388.

⁶⁹ *Lettre de M. Duplessis à M. de Buzenval*, 23 août 1599, dans *ibid.*, tome IX, p. 279.

permettant d'aller combattre les Espagnols aux côtés des Néerlandais⁷⁰. Cinq années plus tard, c'est à Buzenval que revient la lourde charge d'annoncer à son vieil ami le décès de son fils dans une touchante lettre de condoléances⁷¹, le jeune Philippe ayant été tué le 23 octobre 1605 lors de l'assaut de la ville de Gueldre⁷².

En dépit de sa proximité avec le « pape des huguenots », le diplomate n'en reste pas moins avant tout le serviteur du roi de France à La Haye, comme en témoigne son comportement en certaines occasions qui mettent en opposition sa foi et les décisions royales. En 1602, il doit ainsi révoquer un privilège d'impression pour l'*Histoire Ecclésiastique* de Nicolas Vignier, ancien calviniste converti dont l'ouvrage est alors réédité depuis 1601 à titre posthume et imprimée à Leyde par ses fils réformés. Buzenval s'exécute naturellement, mais pousse également le zèle jusqu'à lire ledit livre et approuver la royale décision, un monarque catholique tel que Henri IV ne pouvant logiquement donner publiquement son aval à une production qui prêche l'hérésie qu'il combat :

Mais ayant leu tout du long cet œuvre comme j'avois fait estoit de la main de l'auteur, et voyant que les fondemens de l'Église catholique romaine dans laquelle toutesfois il vivait en ici lui estoient bien que modestement, toutesfois fort ouvertement s'appés je pensai qu'il ne seroit a propos que le Roi qui s'en dict un des principaux membres auctorisant ce livre de son privilege.⁷³

De la même manière, il prend l'initiative en 1606 de faire lever deux compagnies de cavalerie française pour les États-Généraux et recommande pour l'une des deux « Monsieur De Villebon sur ce que m'en avoit prié Monsieur Du Plessis et sur le bon jugement que Monsieur le prince Maurice faisoit de lui ». Pourtant, lorsque le grand pensionnaire Johan van Oldenbarnevelt lui signale que Henri IV n'avaliserait vraisemblablement pas cette décision, l'ambassadeur se soumet immédiatement à son maître en plaidant sa fidélité :

J'ai esté bien estonné quant la puce (Oldenbarnevelt) m'a dit que l'on l'avoit (Villebon) rendu fort suspect en lieu et que [...] me montrant la lettre que cette deffiance venoit de la bouche du Roi mesme. Cela me fit incontinant fermer la mienne, et me fait maintenant vous supplier

⁷⁰ *Lettre de M. Duplessis à M. de Buzenval*, Saumur, 8 octobre 1600, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 9, p. 388-389.

⁷¹ « Monsieur, je ne puis entreprendre de vous consoler en ceste extrême affliction que vous recevrez avec ceste lettre, sans me trahir moi mesmes, et m'accuser d'une trop légère passion en faisant paroistre qu'il me reste des forces pour autrui, lorsqu'elles me doibvent défailir à moi mesmes ; car, encores que ceste perte et la douleur qui en sort soit en vous comme en son principe et en sa source, si est ce que la part que j'y prends est telle, qu'elle mérite plustost l'oppression d'ung silence qu'une affectée expression de douleur et compassion, l'ung et l'autre m'estant très acquis, tant pour l'amitié de laquelle les vertus florissantes de feu M. des Bauves, et une affection réciproque, m'avoient estroitement lié à lui, que pour la communication inséparable et ressentiment que j'ai en toutes vos afflictions, soient petites, soient grandes ». *Lettre de M. de Buzenval à M. Duplessis*, La Haye, 1^{er} novembre 1605, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 10, p. 134

⁷² Hugues Daussy, *Les Huguenots et le roi...*, *op. cit.*, p. 603.

⁷³ *Lettre de Monsieur de Buzanville Ambassadeur pour le Roy en Hollande écrite à Monsieur de Villeroy Secrétaire d'Estat*, La Haye, 15 novembre 1602, BNF FF 7142, f. 114.

humblement de me faire scavoit la dessus quelle en est l'opinion de sa Majesté selon laquelle vous scavez que je me suis tousjours réglé.⁷⁴

Par ailleurs, lorsque le duc de Rohan part servir aux Provinces-Unies contre la volonté royale, Buzenval tente d'intercéder en sa faveur, mais il se plie aux commandements de Henri IV en réclamant aux États-Généraux le retour immédiat du concerné en France⁷⁵. Durant toute la durée de son ambassade, Buzenval s'attache ainsi à servir le plus loyalement possible les desseins du roi de France, en dépit de sa condition de huguenot et de ses convictions politiques et religieuses.

3. L'affaire Bouillon : les huguenots entre deux feux

La mise en accusation de Henri de Turenne dans le cadre du complot avorté de Biron place les réformés français dans une situation délicate : le seigneur de Sedan étant l'un des principaux chefs protestants français, sa trahison supposée au profit de l'Espagne, puis son bras de fer de quatre années avec le roi de France ne peuvent qu'embarrasser ses coreligionnaires. L'affaire est d'autant plus épineuse qu'à l'affrontement entre le roi et l'un des principaux Grands du royaume s'ajoute une dimension internationale et diplomatique liée au statut particulier de Sedan, la « seconde Genève ».

a. Afficher sa loyauté à la Couronne

À la fin de l'année 1602, Turenne refuse de se présenter devant le roi et regagne Sedan sur les conseils de Duplessis-Mornay, ce dernier s'engageant à lutter contre les rumeurs circulant contre lui⁷⁶. L'accusé est alors à la fois un grand seigneur du royaume, l'un des principaux chefs protestants français, mais également un prince souverain devenu cousin de la plupart des têtes couronnées d'Europe depuis son mariage avec Élisabeth de Nassau. Aussi, sa décision de se retirer sur ses terres prend-elle immédiatement une envergure internationale et soulève des enjeux politiques et diplomatiques considérables. Depuis la Haye, Buzenval ressent ainsi immédiatement le besoin de se justifier en tant que huguenot face à cette fuite qui sonne comme un aveu. En effet, en tant que représentant du Très Chrétien au sein d'un État étranger, sa parole et son influence sont d'un poids important dans la région, aux Provinces-Unies mais également vis-à-vis de certains potentats protestants du Saint-Empire, ce qui fait de lui une pièce importante du jeu du roi de France dans le cadre du bras de fer qui l'oppose au duc. L'agent plaide ainsi sa fidélité indéfectible à son maître et

⁷⁴ *Lettre du XV^e de janvier 1606*, La Haye, 15 janvier 1606, BNF FF 7143, f. 342.

⁷⁵ *Proposition du XXII^e juillet 1606 faite à Messieurz lez Estats*, La Haye, 22 juillet 1606, *ibid.*, f. 256.

⁷⁶ Romain Marchand, *Henri de La Tour (1555-1623)...*, *op. cit.*, p. 374.

récuse comme mauvais chrétiens ceux qui souhaiteraient remettre en cause la paix civile en se soulevant contre le souverain légitime :

Ayez cependant toujours, je vous supplie, cette croyance de moi que je suis si ennemi dans mon cœur de toute cette faction, que je ne croi point qu'il y ait de religion en un homme qui y adhère aucunement ; que si ceux qui font la même profession que je fais s'y aheurtoient, je serois le premier à les excommunier si j'estois leur Ministre. Croyez-moi, Monsieur, que nôtre Religion nous enseigne tout une autre leçon que cette-là. Mais le malheur est aujourd'hui, que ce mot de Religion est en la bouche de plusieurs qui ont la force de la pieté éteinte dans leurs cœurs à leur dam ; car Dieu distinguera bien un jour la paille d'avec le bon grain.⁷⁷

Par cette défense, l'ambassadeur rejette clairement comme faux réformé celui qui refuse d'obéir à son monarque légitime. Afin de protester de l'obéissance de ses coreligionnaires, il appelle également Villeroy à se garder des boutefeux, en rappelant notamment la manière dont « ce prétendu neveu de Baronius » avait tenté quelques mois plus tôt « d'emplir les esprits de ceux de la Religion⁷⁸ de soupçons et défiances, et puis de faire faire un sault en rue à tout ce parti, espérant par cette brèche qui auroit esté subtilement faite à la paix publique, y faire passer tous les monstres qu'ils avoient conçus dans leur cerveau »⁷⁹. L'ambassadeur renvoie ainsi dos à dos ceux qui, des deux confessions, souhaiteraient voir la France et l'Europe replonger dans les guerres religieuses :

Je persiste donc en cette opinion, que tous ces gens qui veulent brouiller la France y perdront et leur peine et leur argent, si tant est que nous puissions conserver nôtre paix au dedans et au dehors.⁸⁰

Toutefois, contrairement à Biron, abandonné de tous dès son arrestation, Bouillon peut compter sur d'importants soutiens à sa cause en France et au sein des cours étrangères⁸¹. En effet, si sa désobéissance contribue à soulever la méfiance et la réprobation, Buzenval notant volontiers que pour cette raison, « il se soit rendu incapable d'estre plaint et à plus forte raison d'estre aidé et assisté des siens »⁸², les accusations de collusion avec l'Espagne qui sont adressées à ce chef protestant

⁷⁷ M. de Buzanval à M. de Villeroy, La Haye, 25 décembre 1602, dans Paul Choart de Buzenval, *Lettres Et Négociations...*, 1593-1596, et 1602-1606, *op. cit.*, p. 378-379.

⁷⁸ Les protestants.

⁷⁹ Buzenval ne manque d'ailleurs pas de ruiner copieusement la réputation de Baronius après son passage aux Provinces-Unies et d'insister sur la malice de ses intentions : « Ce galand, après avoir essayé d'infecter de son poison tous les lieux par lesquels il a passé, et ce sans grand fruit, il est disparu comme un fantôme, mais non sans avoir laissé de bons témoignages et ici et ailleurs de son effronterie, de son ivrognerie et de sa sodomie ». *Ibid.*, p. 379.

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ Romain Marchand a dressé la liste de ses principaux soutiens qui plaident son innocence : parmi les serviteurs de la Couronne, il peut compter sur Rosny, Bongars et Villeroy, à l'étranger, il a le soutien de Cecil, de Frédéric IV du Palatinat, de Maurice de Nassau, du duc de Deux-Ponts et du Conseil de Berne. Romain Marchand, *Henri de La Tour (1555-1623)...*, *op. cit.*, p. 375.

⁸² M. de Buzanval à M. de Villeroy, La Haye, 10 janvier 1603, dans Paul Choart de Buzenval, *Lettres Et Négociations...*, 1593-1596, et 1602-1606, *op. cit.*, p. 383.

semblent bien peu crédibles au regard de son engagement ininterrompu contre les Habsbourg. Aux Provinces-Unies, le duc dispose ainsi d'importants soutiens du fait de son mariage en 1595 avec Élisabeth de Nassau, fille de Guillaume d'Orange et sœur de Maurice de Nassau. Ce dernier en effet « déplore infiniment le malheur de ce sien allié », mais note cependant que ce dernier ne peut plus compter désormais que sur la clémence royale, toute autre solution étant une voie de perdition :

[Maurice de Nassau] croit qu'il n'y a point de salut pour lui (Bouillon) sinon en la miséricorde du Roi s'il y a recours, ou bien en la grâce de ses ennemis, c'est à dire du Roi d'Espagne et ses alliés, si le désespoir ou le mauvais conseil le jette dans ce parti-là ; encores qu'il tienne cet espèce de salut pour une perdition très misérable. Car il ne pense pas que ceux de la Religion ni dans ni hors le royaume puissent ou avec conscience ou avec honneur embrasser cette cause.⁸³

En effet, aucun huguenot ou puissance protestante n'accepterait de suivre un Grand révolté, fut-il réformé, derrière la bannière de la catholique Espagne : la sédition de Bouillon n'est donc pas à craindre pour le roi de France. En revanche, Buzenval ne manque pas de mettre implicitement en garde son maître sur les conséquences désastreuses que pourrait avoir une intervention militaire sur Sedan afin de soumettre le remuant duc par la force des armes :

Le Roi d'Espagne ne sauroit assez payer le service que lui fera Monsieur de Bouillon, s'il contraint Sa Majesté d'employer contre lui les forces et les moyens de son royaume. Car, outre le feu que par ce moyen il allumera dans la France, il affoiblira de telle façon les affaires de ce pays, que je ne vois pas qu'il ait beaucoup à craindre de ces quartiers, sitost qu'ils se verront dénués des assistances du Roi et des espérances de la France.⁸⁴

La première réaction de Buzenval à l'affaire est donc particulièrement prudente : l'ambassadeur a conscience que la réplique du souverain face aux agissements du duc peut brutalement remettre en cause le fragile consensus de Nantes à l'intérieur du royaume, ainsi que menacer les liens diplomatiques avec les alliés protestants. Aussi, l'écrasement de Bouillon représenterait-il la pire des issues pour lui ainsi que pour les huguenots. L'équilibre à maintenir est donc délicat : l'agent doit s'assurer que Turenne ne puisse recevoir aucun renfort des Néerlandais pour ne pas alarmer Henri IV et déclencher une réponse vigoureuse à son endroit, tout en œuvrant parallèlement autant que possible à son retour en grâce et en se montrant transparent vis-à-vis de ses démarches. Ainsi, dès le début de l'année 1603, il observe consciencieusement les tractations menées par le duc qui pourraient exciter les élites néerlandaises, ainsi que les efforts déployés par Élisabeth de Nassau pour réhabiliter son époux par l'intermédiaire de son frère :

⁸³ *Ibid.*, p. 383-384.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 384.

Il n'y a encore aucune lettre de Monsieur de Bouillon que j'aie peu découvrir bien ai-je appris qu'il en est venu de madame sa femme a Monsieur le prince Maurice plains de lamentations et doleances pour la disgrace de Monsieur son mari avec prieres a son dict Sieur frere d'escrire a sa Majesté en sa faveur.⁸⁵

L'ambassadeur se veut néanmoins rassurant, « ledit sieur duc » n'entendant « employer autres armes pour sa deffense que celles de son innocence »⁸⁶. Cet état de fait ne l'empêche pas pour autant de veiller soigneusement à ce que les moyens de la réhabilitation de l'honneur de Turenne n'outrepassent pas les limites énoncées par sa femme. Aussi, Buzenval se montre-t-il particulièrement attentif à ce que les États-Généraux et Maurice de Nassau n'embrassent pas la cause du proscrit, tout en faisant régulièrement état de ses démarches auprès de Villeroy. Il peut de la sorte se dédouaner de toute proximité avec Bouillon, en laissant entendre que celui-ci le considère lui-même comme un obstacle à ses menées aux Provinces-Unies, le diplomate étant réputé comme étant trop fidèle au roi de France pour rejoindre la cause de l'un de ses opposants, fut-il réformé :

J'ai bien appris que lui (Bouillon) et les siens se plaignent fort de l'insensibilité que ces Messieurs et M. le Prince Maurice ont fait paroître jusqu'à présent en son mal : j'ai veu quelque lettre en laquelle il use de ces mots à un sien ami : « Au moins, si mon sort me porte par-delà, j'espère qu'on ne m'y refusera pas une picque en quelque regiment, » — En quoi vous reconnoitez de la pique, comme je fais en mon particulier, en ce qu'il n'a pas daigné se souvenir de moi en pas une de ses lettres qu'il a escrites par deçà, nonobstant que par ci-devant il eût toujours continué à faire quelque démonstration particuliere de bonne volonté en mon endroit, et que je ne lui aie donné aucun sujet de faire du contraire, si ce n'est qu'il croie, qu'en bien et fidèlement servant mon Roi et mon Maître, je ne le puisse aimer.⁸⁷

Il est notable qu'en dépit de ses agissements, Buzenval ne renie pas pour autant ses liens passés avec le chef militaire et diplomate huguenot mais les assume clairement, tout en soulignant le fait que ceux-ci n'ont aucun poids face aux nécessités que lui impose le service du roi de France. Aussi peut-il faire valoir à Villeroy que Bouillon attribue à l'ambassadeur « une bonne partie des froideurs qu'il a ressenties de ces quartiers, en quoi il ne se trompe point »⁸⁸. Pour autant, la lecture de la correspondance que l'agent entretient avec Élisabeth de Nassau permet de constater qu'il n'est pas resté inactif pour favoriser le retour en grâce de son mari, l'assurant de son soutien et la conseillant sur la meilleur manière d'incliner Henri IV à la clémence :

Le principal est que nous nous humilions sans feintise sous le puissant bras du premier (Dieu), en le priant ardemment qu'il fasse luire la justice de l'inocent. Je m'assure aussi que les

⁸⁵ *Lettre de Monsieur de Buzanvalle Ambassadeur pour le Roy en Hollande escrete à Monsieur de Villeroy Secrétaire d'Estat*, La Haye, 18 février 1603, BNF FF 7142, f. 158.

⁸⁶ *Ibid.*

⁸⁷ *M. de Buzanval à M. de Villeroy*, La Haye, 25 février 1603, dans Paul Choart de Buzenval, *Lettres Et Négociations...*, 1593-1596, et 1602-1606, *op. cit.*, p. 389-390.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 390.

déportemens de Monseigneur de Bouillon seront tels en cette sienne disgrâce, que par ses soumissions et toutes sortes de devoirs il relèvera la grace de Sa Majeste.⁸⁹

Trois années plus tard cependant, l'heure n'est plus à la conciliation mais à la préparation de l'intervention royale à Sedan, dont les préparatifs inquiètent aussi bien les réformés du royaume que les puissances protestantes européennes. Buzenval est ainsi bien placé pour mesurer la température et se montre anxieux du fait que « ledict sieur de Bouillon ne rassemble toutes les mauvaises humeurs qui sont par dela et croient avoir quelque justice a la repetition de leurs debtes et qu'avec quelque peu d'or d'Espagne Il ne nous les envoie faire ung ravage cependant qu'on sera occupé au Siège de Sedan ». S'il admet que « nul prince de quallité et de fonds ne s'en meslera ouvertement », l'ambassadeur craint que ces derniers ne laissent faire ou favorisent en sous-main « les particulliers collonels et Reitres qui ont interrest en l'affaire », ouvrant ainsi une plaie béante dans cette partie de l'Europe. Le diplomate « propose » ainsi à Villeroy ses doutes, « qui ne sont point pour faire poeur » mais, dit-il, pour représenter ce qu'il a « veu et traité autrefois »⁹⁰. Outre cette inquiétude, Buzenval craint également que la campagne de Sedan s'avère désastreuse pour la survie même des Provinces-Unies en tant qu'État souverain, l'Espagne étant la seule puissance à même de tirer les bénéfices d'une telle situation⁹¹. Toutefois, en dépit de son pessimisme, le diplomate a suffisamment œuvré pour pouvoir annoncer à Villeroy que grâce à son action, Turenne ne trouvera aucune aide contre le roi de France du côté des Néerlandais :

[Je] vous prie de croire qu'en tout cela, il n'y a nulle connivance de ces Messieurs ni de Monsieur le Prince Maurice [...]. Il y a près de trois mois que le Cappitaine du Sault me declara comme serviteur de sa Majesté que Monsieur de Bouillon l'avoit requis de lui choisir jusques a vingt soldats par deça bien esprouvés et affidés. Mais il me protesta qu'il ne s'en mesleroit point puis qu'il y alloit en cella comme je lui remonstrois du service du Roi et me promit de rompre les desseins de quelques ungs qu'il avoit veu esbranlés pour prendre ce parti auquel je ne voi ici personne fort eschauffé.⁹²

Le jour même où l'agent adresse ses mots au ministre, Henri IV signe les lettres d'abolition qui permettent le retour en grâce du prince de Sedan par sa soumission à son souverain. Le règlement

⁸⁹ *M. de Buzenval à la Duchesse de Bouillon*, La Haye, mars 1603, dans *ibid.*, p. 387.

⁹⁰ *A Monsieur de Villeroy du VIII^{me} mars 1605 [1606]*, La Haye, 8 mars 1606, BNF FF 7143, f. 356.

⁹¹ Le 26 février 1606, Buzenval adresse à Duplessis-Mornay une lettre dans laquelle il lui fait part de ses inquiétudes pour les Provinces-Unies : « On est ici en grande appréhension pour les affaires de Sedan, tant la fatalité de ce seigneur les a rendus perplexes et désespérés ; mais, comme je vous dis, on craint que de ce mal n'en naissent beaucoup d'autres au détriment mesmes de ces provinces, qui n'ont pas besoing de quelque extraordinaire rencontre, tant j'en vois le corps foible, et j'en sens le poul languide, l'Angleterre en ayant d'ung costé retiré la force, et l'Allemagne les espérances, encores que par intervalle l'ung et l'autre pays veuille qu'on croie qu'ils n'ont pas du tout abandonné le soing et la cure de ce patient ». *Lettre de M. de Buzenval à M. Duplessis*, 27 février 1606, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 10, p. 161.

⁹² *A Monsieur de Villeroy*, La Haye, 6 avril 1606, BNF FF 7143, f. 363.

pacifique de la crise « au contentement et honneur de sa Majesté » est rapidement connu à La Haye et salué avec soulagement par Buzenval qui signale que « toutes ces provinces ont esté remplies de joie non sans langage de sa Majesté d'avoir usé si gratuitement et benignement de l'avantage que Dieu lui avoit donné en ceste affaire »⁹³. « La guerison de l'ulcere de Sedan » ne pouvait pas mieux se dérouler pour l'agent ainsi que pour les Néerlandais, le crédit du roi de France auprès de ces derniers sort clairement renforcé de l'épreuve :

Sa Majesté n'a pas acquis peu de louange d'avoir mieux aimé guerir par doux et remedes et lenitifs un membre mal affecté que de le perdre et retrancher en y employant le fer et le feu.⁹⁴

L'affaire qui avait angoissé le diplomate trois années durant tourne ainsi à la déroute pour les ennemis du roi et des réformés : les amis de Bouillon et les protestants du royaume ne peuvent à présent plus être accusés de connivence avec un Grand révolté, tandis que se referme une brèche majeure dans laquelle l'Espagne pouvait se glisser pour exciter les tensions du royaume. Buzenval, qui a demandé son rappel en France, ne manque pas de féliciter le duc pour l'obtention du royal pardon tout en l'assurant que son amitié n'a jamais fait défaut durant cette période d'épreuve :

Monseigneur, je serois ingrat des honneurs que j'ai receu de vous si je ne tesmoignois au moins par le devoir d'une lettre les joies et ressentimens que j'ai de la dellivrance de vos peines et de la recouvrance qu'avez faict des bonnes graces de sa Majesté. C'est un heur que je veux croire que vous reconnoistrez de Dieu seul qui abat souvent ceulx quil aime pour les eslever davantage, je vous supplie bien humblement de croire qu'en vos temps les plus difficiles mes vœux ne vous ont jamais manqué.⁹⁵

Cette lettre n'est en soi pas contradictoire avec les assurances que l'ambassadeur avait données à Villeroy : s'il a œuvré en faveur de la réconciliation entre Bouillon et le roi, Buzenval n'en a pas pour autant sacrifié les intérêts de son maître aux Provinces-Unies.

b. Rassurer les alliés protestants

Face aux craintes soulevées par son projet d'intervention militaire à Sedan, Henri IV se voit contraint de recourir à nouveau à l'emploi d'agents extraordinaires huguenots, alors que cette pratique était tombée dans une relative désuétude depuis la paix intérieure et extérieure. Les cantons suisses évangélique prennent notamment alarme de la situation de Bouillon et Zurich, Berne, Bâle et Schaffhouse adressent au printemps 1605⁹⁶ avec quelques princes allemands une ambassade pour

⁹³ *Lettre escripte à Monsieur de Villeroy*, La Haye, 20 avril 1606, *ibid.*, f. 364.

⁹⁴ *Lettre escripte à Monsieur de Villeroy*, La Haye, 3 mai 1606, *ibid.*, f. 213.

⁹⁵ *Lettre escripte à Monsieur de Bouillon*, La Haye, 31 mai 1606, *ibid.*, f. 272.

⁹⁶ Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., II : 1559-1610, op. cit.*, p. 598.

prier le roi de ne pas réprimer violemment le duc⁹⁷. Si la délégation est froidement reçue par le souverain qui assure aux envoyés que les crimes de Bouillon sont plus graves que ce qu'ils expriment et qu'il se réserve la possibilité d'appliquer sa justice⁹⁸, elle contribue vraisemblablement à le convaincre d'agir avec d'autant plus de précautions. Aussi, durant le mois de février 1606, alors que le roi a résolu de soumettre ou d'écraser Turenne, l'ambassadeur en Suisse Louis Lefèvre de Caumartin fait réunir à sa demande une diète générale à Soleure avec l'objectif affiché de réclamer une levée de 6000 hommes destinée à « la protection du royaume »⁹⁹. Pour compléter cette action, Henri IV fait dépêcher un officier bâlois au service de France, le capitaine Augustin Curion, auprès des cantons évangéliques, afin de leur faire entendre les motifs qui le poussent légitimement à régler cette affaire qui n'a que trop duré. Curion, dont le grand-père est un Français qui a fui le royaume pour se réfugier à Bâle des décennies plus tôt à cause d'un soupçon d'hérésie, est vraisemblablement protestant¹⁰⁰. Les instructions qui lui sont remises sont sans ambiguïté : il doit faire savoir à ses coreligionnaires que Turenne, en toute connaissance de cause, ne fait que prendre prétexte de sa confession pour se soulever contre son souverain légitime. L'agent doit ainsi mettre les cantons en garde contre les mensonges du duc félon, qui les tromperait en laissant entendre que « ceste pretendue persecution ne lui estoit faite que en haine de la religion de laquelle il faisoit profession bien qu'en sa conscience il en sceust le motif »¹⁰¹. Le comportement incendiaire du Grand révolté qui se cherche des alliés en France notamment par l'intermédiaire de Frédéric IV du Palatinat est ainsi clairement dénoncé par Henri IV comme directement préjudiciable à la tranquillité du Royaume, et tout particulièrement aux huguenots qui seraient tentés de lui apporter son soutien :

Les persuasions dudict duc de Bouillon ont tant de pouvoir sur ledict Electeur qu'il obtient de lui des lectres aux deputés des Eglises de la religion pretendue reformée [...] réunies en sinode en la ville de Gap par lesquelles il leur recommande la personne et les affaires dudict duc de Bouillon en termes qui pouvoient estre jugés et peu convenables a tout Prince [...]. Et la dessus requeroit

⁹⁷ « Les uns se sentent obligés par le bien de parenté et les autres par le nœud d'une cordiale et singuliere amitié de compatir aux longues et douloureuses souffrances de Monsieur le duc de Bouillon mareschal de France lequel ils scavent très affligé de se veoir prive de la bonne grace faveur et honneur que vostre Majesté [...]. Nos Maistres joignent leurs prières aux siennes vers l'un et l'autre à ce que celui qui tiens le cœur des Rois en sa main veuille amolir le vostre sire envers l'un de vos meilleurs et plus fidelles serviteurs et lui redonner ce que son malheur non aucun crime lui a fait perdre. [...] Voici la troisieme année que les gens de bien le voient demeurer banni de vostre presence de vostre bonne grace et de vostre Royaume cet exil n'est ressenti de lui seul nous scavons que la douleur en retombe sur vos plus fidelles subjects de l'une et l'autre religion qui participent à son affection. *Remonstrance des Suisses au Roy pour le fait de Monsieur le duc de Bouillon*, 1605, BPUN, 8 RO I/29, f. 173.

⁹⁸ *Response du Roy aux ambassadeurs des Suisses*, 26 avril 1605, *ibid.*, f. 175-177.

⁹⁹ Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., II : 1559-1610, op. cit.*, p. 604.

¹⁰⁰ Si la confession d'Augustin Curion n'est pas formellement connue, son entourage familial ainsi que son origine bâloise plaident pour le considérer comme très probablement réformé. Louis-Mayeul Chaudon, Antoine-François Delandine, *Dictionnaire universel, historique, critique, et bibliographique*, 9^e éd., tome V, Paris, Imprimerie de Mame Frères, 1810, p. 264-266.

¹⁰¹ *Mémoire remis au Capitaine Curion, allant en Suisse*, février 1606, BPUN, 8 RO VII/8.1, f. 178.

leur assistance. Chose que ledict duc de Bouillon faist a deux fins. L'une pour offenser sa dicte Majeste et par ce moyen alterer l'amitié d'entre elle et ledict Electeur. Et l'autre pour engager en sa cause lesdictes Eglises en leur faisant sentir et congnoistre le credit qu'il avoit avec ledict Electeur et les Princes de la Germanie et les mettant en defiance de la protection de sadicte Majeste pour s'en prevalloir un jour au prejudice de la tranquillité publique de ce Royaume.¹⁰²

La menace est ainsi implicitement formulée : bénéficiant d'un statut privilégié au sein d'un royaume catholique, les protestants français ne devraient pas prendre le risque inconsidéré de soutenir un prince de leur confession en révolte contre leur roi, au risque de mettre en péril les acquis de l'édit de Nantes. Les cantons qui se risqueraient à s'engager dans cette voie dangereuse ne feraient que souffler sur les braises des conflits civils qui ne demandent qu'à se ranimer. Plus loin, les instructions de Curion précisent qu'il doit informer les Suisses que « La cause [que Henri IV] embrasse est juste et équitable et pour telle recongneue par ceux qui sont informés de la verité des actions dudict duc et surtout de son ingratitude et desloyauté envers sa Majesté ». Par conséquent, « tous ses subjects et mesme ceux qui font profession de la dicte religion pretendue réformée »¹⁰³ ne peuvent que prendre son parti dans le cadre de la crise. Par cette phrase, le monarque rappelle que les huguenots eux-mêmes restent divisés sur la conduite à tenir, que la majorité le soutient en dépit des manœuvres de Bouillon, ce que la présence de Curion elle-même vient potentiellement accréditer. Celui-ci fait ainsi clairement comprendre aux cantons évangéliques que soutenir le duc serait non seulement dangereux, mais également hasardeux du fait de son manque d'assise dans le royaume au sein même des communautés réformées. Cette mission se solde par un succès diplomatique : visitant tour à tour les quatre villes, le capitaine bâlois parvient à apaiser les craintes de ses interlocuteurs et à prévenir l'envoi à la Cour d'une nouvelle ambassade chargée de présenter les justifications du rebelle¹⁰⁴.

Outre Curion, Henri IV emploie également Odet de La Noue¹⁰⁵ durant cette période. Fils du célèbre François de La Noue, dit « bras de fer », il a joué un rôle éminent dans les négociations qui avaient précédé l'établissement de l'édit de Nantes, entre 1593 et 1598, du côté des différentes assemblées des réformés¹⁰⁶. À cette occasion, il s'est fait remarquer comme un serviteur loyal du roi,

¹⁰² *Ibid.*, f. 179.

¹⁰³ *Ibid.*, f. 184.

¹⁰⁴ Berne en particulier renonce à invoquer une clause du traité de 1602 qui lui aurait permis de demeurer neutre dans un conflit entre le roi de France et un adversaire protestant. La cité de l'Aar accorde ainsi à l'ambassadeur deux enseignes destinées à appuyer la campagne à venir de Sedan. Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., II : 1559-1610, op. cit.*, p. 604.

¹⁰⁵ Voir Guy de Pourtales, *Odet de la Noue..., op. cit.*

¹⁰⁶ Il fait notamment partie des députés du synode provincial de Saumur de 1594 à porter les revendications des huguenots au roi de France au synode national de Sainte-Foy. Il est ensuite chargé de représenter l'assemblée de Fontenay auprès de Henri IV, puis préside l'assemblée de Loudun. *Mémoire pour l'assemblée de ceulx de la religion,*

mais néanmoins ardent défenseur de la cause huguenote auprès du monarque¹⁰⁷, qui finit par obtenir avec d'autres la concession de l'édit de Nantes, dont il parle comme étant « nostre édit » dans sa correspondance avec Duplessis-Mornay¹⁰⁸. Durant l'été 1605, il avait été dépêché par le roi à Genève afin d'établir un plan de fortification de la ville¹⁰⁹. C'est finalement en février 1606 que Henri IV prend la décision de l'envoyer à Sedan afin de chercher à obtenir une ultime conciliation qui semble alors peu crédible, comme en témoigne Mornay :

Nous verrons que produira le voyage de M. de La Noue ; mais si ce qu'on escrit de Sedan est vrai, il semble qu'il soit resoleu de ne se laisser arracher cest œil qu'avec la teste.¹¹⁰

En effet, en dépit de ses liens passés avec le duc de Bouillon, La Noue ne parvient pas à le convaincre de se soumettre, ce que déplore Duplessis qui se montre « bien marri qu'après tant de telles entremises, cest affaire ne prend ung meilleur train, et pour le service du roi, et pour le repos de M. Bouillon », et ne voit désormais comme solution « pour le présent de recourir à Dieu, voir ce que le temps nous produira, qui seul quelques fois guerit les hommes et les affaires »¹¹¹. Ainsi, la volonté de protéger les Églises réformées¹¹² de l'ambassadeur ainsi que son statut de huguenot militant ne furent pas d'un poids suffisant pour désarmer le turbulent duc.

teneue à Sainte Foy, dressé par M. Duplessis, baillé a M. de Chouppes, 11 juin 1594, dans Philippe Duplessis-Mornay, Mémoires et..., op. cit., tome 6, p. 66-72. Instruction baillé aulx sieurs de Chouppes et de Clairville, par M. Duplessis, 15 septembre 1595, dans ibid., p. 350-353. Lettre de M. Duplessis au Roi, Saumur, 8 avril 1596, dans ibid., p. 464.

¹⁰⁷ La lettre qu'il adresse à Henri IV durant le deuxième semestre 1597 pour lui réclamer la concession d'un édit de tolérance est révélatrice de son engagement : « Excusez ma franchise, Sire, je vous supplie, et l'escoutez plustost que la flatterie de ceux qui vous desguisent les maux et vous destournent d'y apporter des remedes, les voulans rendre incurables, En mon particulier je suis vostre très humble et très obeissant subject et serviteur, je ne serai jamais autre, Aussi m'estimeriez vous lasche et meschant faisant la profession de religion que je fai, je ne desirois et procurois le bien de ceulx qui la font telle que moi. Cela n'est point incompatible avec vostre service. Je n'ai point changé d'humeur pour estre ici deputed, j'ai toutesfois tendu et insisté à la douceur, et si je vous y ai servi je n'en veux autre maistre que vous mesmes, quand vous scaurez comme je m'y suis gouverné. En la fin, Sire, je vous supplie au nom de Dieu, de nous donner ce que estait asseuré ». *M. de la Noue to Henri IV, 1597, The National Archives, SP 78/40 : 1597 July-Dec, f. 314.*

¹⁰⁸ « Quant à nostre edict, le roi opiniastre pour nous le faire vérifier, et a sur ce poinct vaincu les ecclésiastiques de haulte lutte, et les a fort menacés et gourmandés ». *Lettre de M. de La Noue à M. Duplessis, 28 novembre 1598, dans Philippe Duplessis-Mornay, Mémoires et..., op. cit., tome 9, p. 188-189.*

¹⁰⁹ « M. de La Noue est sur le poinct d'aller à Genève ; le roi le lui ayant commandé, à l'instance que la seigneurie lui en a faicte ». *Lettre de M. Duplessis à M. Rivet, 16 juin 1605, dans Philippe Duplessis-Mornay, Mémoires et..., op. cit., tome 10, p. 100.* Sur cette mission, voir Gustave Vaucher, « Un plan des fortifications de Genève en 1607 », dans *Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie*, XI, Genève, Imprimerie Albert Kundig, 1933, p. 143-147.

¹¹⁰ *Lettre de M. Duplessis à M. Rivet, Saumur, 10 février 1606, dans Philippe Duplessis-Mornay, Mémoires et..., op. cit., tome 10, p. 155.*

¹¹¹ *Lettre de M. Duplessis à M. Rivet, Saumur, 25 février 1606, dans ibid., p. 158-160.*

¹¹² Cette volonté apparait dans les lettres de Duplessis-Mornay : « Vous me touchez que vous ne sçavez si nos Eglises y pourroient quelque chose (intercéder en faveur de Bouillon), le pouvant mesmes si elles l'oseroient par leur intercession, et vous sçavez combien le roi a tousjours trouvé mauvais qu'elles s'en meslassent, et les choses se sont bien aigries depuis ». *Ibid.*, p. 159-160.

II. L'ambassade Néerlandaise, ultime bastion huguenot

À l'exception notable du court passage d'Eustache de Reffuge, le poste de diplomate aux Provinces-Unies constitue à partir du règne de Henri IV et trente-cinq années durant, l'apanage quasi-exclusif de protestants. Cette tradition singulière, débutée dès l'arrivée au pouvoir de Henri IV et qui tire ses origines dans les premières légations qu'il avait dépêchées vers ce pays en tant que roi de Navarre, s'établit solidement avec Paul Choart de Buzenval. En vertu de ses relations toutes particulières avec la république et ses chefs, ainsi qu'avec les milieux lettrés du pays, l'ancien agent navarrais contribue à arrimer fermement cet État à la France en dépit de la paix de 1598. Il permet de donner aux réformés une dernière place d'importance dans le système diplomatique français, alors que la plupart des ambassades ordinaires leurs sont désormais fermées et que beaucoup font le choix de la conversion au catholicisme pour poursuivre leur carrière.

1. Buzenval, l'âge d'or des relations franco-néerlandaises

Si selon l'historien Ben J. Slot, les années 1589-1598 peuvent être qualifiées de « lune de miel des relations entre la France et les Pays-Bas »¹¹³, les liens qui unissent diplomatiquement le jeune couple d'États sur la scène européenne se maintiennent durant la décennie qui succède à Vervins. Au centre de cette proximité trône la figure de Paul Choart de Buzenval, devenu l'inamovible représentant des intérêts français à La Haye.

a. Un ami sincère des Néerlandais

Dès avant son installation à l'ambassade des Provinces-Unies en 1590, Buzenval entretenait déjà des liens privilégiés avec les révoltés néerlandais. Alors membre de l'expédition d'Anjou en 1583, ils s'ouvrait à Walsingham de sa sollicitude pour le sort des Zélandais qui avaient courageusement défié l'autorité de Philippe II et qui pouvaient désormais craindre un châtement exemplaire comme prix de leur sédition¹¹⁴ :

Le mouvement de la mer n'a pas tant affecté nos corps que l'incertitude et le désespoir des gens d'ici n'a troublé nos esprits. Ils ne sauraient être plus remplis de terreur ; une terreur telle qu'ils ne peuvent même pas voir la porte derrière eux, pour s'en échapper, mais ils attendent avec

¹¹³ Ben. J. Slot, « Formules et informalités diplomatiques... », *art. cit.*, p. 1.

¹¹⁴ La Zélande est la plus méridionale des provinces révoltées contre l'Espagne.

stupeur l'arrivée de l'ennemi dans leurs maisons, qu'ils semblent ne garder que pour y recevoir ceux qui les en expulseront.¹¹⁵

Cette lettre est intéressante à plusieurs titres : elle renseigne en premier lieu sur la forte empathie de l'agent envers ses coreligionnaires menacés, naturelle en cette époque durant laquelle gueux et huguenots luttent au coude-à-coude contre le monarque catholique¹¹⁶. Par ailleurs, elle montre la proximité de Buzenval avec le maître-espion d'Élisabeth alors même qu'il n'est pas encore entré officiellement au service du roi de Navarre. Aussi sa description pathétique des Zélandais peut-elle être également interprétée comme un encouragement à ce que les Anglais interviennent dans les affaires néerlandaises. Le statut des Provinces-Unies, petite puissance protestante constamment en sursis que l'Espagnol peut à tout moment ramener par la force sous sa tyrannie si l'attention que ses amis et alliés lui accordent vient à se relâcher, contribue à faire de Buzenval un ambassadeur perpétuellement inquiet et conscient de la fragilité du jeune État. Sa correspondance témoigne de cette angoisse sincère en dépit même des succès militaires et économiques de la république : en août 1596, il décrivait ainsi à Bouillon les Néerlandais comme un peuple « bon a la vente et qui se contente de sa petite fortune mais qui la veult l'avoir assurée », ajoutant qu'il « estoit endurci par ci devant aux adversités ». Toutefois, il note que ces dernières années l'ont tellement vu tirer « grande liberté et comodité » du commerce qu'il ne voit pas « qu'il fust bien aise de les ramener à leur premiere leçon des miseres et angoisses passées »¹¹⁷. Après Vervins, ses craintes ne le quittent pas et redoublent au contraire à présent que la France a quitté la lutte commune, le diplomate se fait ainsi le défenseur farouche de la poursuite de l'alliance auprès de Villeroy dès 1599 :

Je serois extrêmement dolent de me trouver par decà lorsque ce vaisseau commenceroit à s'entrouvrir et à recevoir l'eau au-dedans : cela ne seroit ni de la dignité du Roi, ni de mon goût particulier. — Mais au nom de Dieu, Monsieur, pensons jour et nuit à ce que nous faisons si nous laissons périr cette barque faute de peu d'aide, et si nous abandonnons à l'Espagnol les labours et les dépenses de trente années, qu'on a employées à l'établissement de cet État.¹¹⁸

Pour l'ambassadeur, qui reconnaît bien volontiers son attachement aux intérêts néerlandais, la survie des Provinces-Unies met directement en jeu le prestige de Henri IV qui a l'obligation morale

¹¹⁵ *M. de Buzenval to Walsingham*, Middelbourg, 25 octobre/4 novembre 1583, dans *CSP Foreign Series, of the Reign of Elizabeth*, volume 18 (July 1583-July 1584), *op. cit.*, p. 170. Traduit de l'anglais : « The motion of the sea did not so much affect our bodies as the uncertainty and despair of the people here has troubled our spirits. They could not be more filled with terror ; such terror that they cannot even see the door behind them, to escape by it, but in a stupor they await the coming of the enemy in their houses, which they seem to keep for no other purpose than to receive there those who will thrust them out of them ».

¹¹⁶ Sur cette question, voir Monique Weis, « 'Les Huguenots...' », art. cit, Hugues Daussy, « Louis de Nassau... », *art. cit.*, dans *Entre calvinistes et catholique...*, *op. cit.*, p. 17-29 et p. 31-43.

¹¹⁷ *M. Buzenval to Bouillon*, 25 août/3 septembre 1596, The National Archives, SP 78/37 : 1596 Jan-Aug, f. 270.

¹¹⁸ *M. de Buzenval à M. de Villeroy*, La Haye, 10 octobre 1599, dans Paul Choart de Buzenval, *Lettres Et Négociations...*, 1593-1596, et 1602-1606, *op. cit.*, p. 296.

de veiller à ce que ses fidèles alliés ne soient pas abandonnés à l'Espagne après plusieurs décennies de combat commun. Pour convaincre le catholique secrétaire d'État, il va jusqu'à développer le scénario catastrophique que constituerait pour la France le retour volontaire des provinces du Nord dans le giron de l'Archiduc :

Et reprochez-moi ma folie et mon ignorance à jamais, si nous ne les perdons à la première ouverture que ces gens-ci feront à un traité de reconciliation avec l'Archiduc ; ne les croyons pas quand ils nous diroient le contraire. Car ils ne scauroient si peu s'entamer de ce costé-là qu'ils ne s'ouvrent et ne se donnent entièrement à nos anciens ennemis.¹¹⁹

La métaphore du navire menacé de submersion que Buzenval emploie pour représenter l'état de la petite république en péril est par ailleurs récurrente dans sa correspondance. En octobre 1604 par exemple, alors que l'Angleterre vient de se retirer de la guerre contre l'Espagne, il insiste à nouveau sur le fait que les intérêts français plaident pour « cimenter et calfeutrer ceste barque qui commence a faire eau avecq esperance de la conduire au port de salut si on peuct tant faire que de bouscher leur trous par lesquels l'eau commence a y entrer par le trop grand faix duquel elle est surchargée »¹²⁰. Outre cette figure de style, l'ambassadeur utilise également volontiers l'image du malade au chevet duquel la France se trouverait pour lui administrer « le soing et la cure »¹²¹ nécessaires à son rétablissement. Aussi, lorsqu'il projette finalement de quitter son poste à la fin de l'année 1606¹²², Buzenval ne manque-t-il pas de promettre aux États-Généraux de veiller à « l'avancement du bien de vos affaires que je vous promects n'avoir par en moindre recommandation lors que je serai esloigné de ce pays que j'ai eu lors que j'ai vescu par dedans Icelles », l'agent pouvant être d'autant plus utile « que je serai près de sa Majesté »¹²³. Comme Beauvoir avant lui¹²⁴, Buzenval promet ainsi de poursuivre jusqu'au bout la mission qui l'a occupé seize années durant :

En prenant le congé que je fais maintenant de V. S. je ne pretend nullement prendre aussi cellui du soing de vos affaires lequel je desire porter au tombeau avecq moi en les accompagnant tant qu'il me sera possible de bons effects. Et quant je ne pourrai rien davantage au moins de vous vouer d'ardentes prieres et de charitables souhaits.¹²⁵

Outre les accointances politiques et religieuses qu'il entretient avec les dirigeants des Provinces-Unies, la correspondance de l'ambassadeur du roi de France atteste du fait qu'il faisait partie

¹¹⁹ *Ibid.*

¹²⁰ *Lettre à Monsieur de Villeroy*, La Haye, 20 octobre 1604, BNF FF 7143, f. 54-55.

¹²¹ *Lettre de M. de Buzenval à M. Duplessis*, 27 février 1606, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 10, p. 161.

¹²² Buzenval est finalement renvoyé à La Haye dans le cadre de l'ouverture des négociations de la trêve avec l'Espagne.

¹²³ *Proposition sur nostre deppartement de ce paiz faicte le XII^e de novembre*, La Haye, 12 novembre 1606, BNF FF 7143, f. 279.

¹²⁴ Voir *supra* p. 361.

¹²⁵ *Ibid.*, p. 279-280.

intégrante du réseau des érudits protestants de son époque. Si ses liens avec Duplessis-Mornay¹²⁶ ont déjà été signalés, certaines de ses lettres permettent de constater qu'il a également entretenu une correspondance avec Théodore de Bèze, dont il lisait avec intérêt les ouvrages¹²⁷. Duplessis-Mornay, dans une lettre au théologien Daniel Tilenus de janvier 1607, signale ainsi que Buzenval s'intéresse de près aux théories arminiennes qui commencent à secouer la Hollande et s'apprête à faire parvenir au gouverneur de Saumur certains des écrits de l'éminent professeur de théologie¹²⁸. L'agent est également proche de Casaubon et Scaliger¹²⁹ : ce dernier le tient en effet en très haute estime, le qualifiant volontiers de « très noble »¹³⁰. Lorsqu'il meurt finalement à La Haye, c'est Scaliger qui fait part de la triste nouvelle à Casaubon, n'omettant aucun détail sur le décès de son ami qui avait abandonné son projet de retour en France à cause de sa maladie, et qui ne dormait dès lors plus qu'assis sur une chaise. C'est sur ladite chaise que l'ambassadeur est finalement retrouvé mort l'après-midi du 31 août 1607¹³¹. S'il faut en croire le récit de l'érudite calviniste, Buzenval, en homme pieux, aurait rendu l'âme tout en tenant entre ses mains le livre de Pierre Du Moulin sur la Cène, un ouvrage dont il avait auparavant chaudement conseillé la lecture¹³². Scaliger peut en effet pleurer celui qui a été pour lui un ami fidèle, qui intercédait volontiers en sa faveur auprès de Villeroy. En 1599 notamment, il permet à celui qu'il décrit au secrétaire d'État comme « un des plus sçavans hommes de notre temps »¹³³, d'obtenir un privilège pour la réimpression en France d'un de ses ouvrages¹³⁴. Il réitère sa demande l'année suivante pour « quelques livres, que M. de l'Escale¹³⁵ a fait imprimer par deçà », ajoutant que « ce personnage a tant de mérite et est tant de mes amis, que je

¹²⁶ George Willem Vreede signale toutefois qu'un « léger refroidissement eut lieu » entre les deux hommes, « sans autre motif que la franchise trop âpre de Mornay et son zèle religieux ».

¹²⁷ Paul Choart, *Sr de Buzenval, à Bèze*, La Haye, 12/22 mars 1594, dans Théodore de Bèze, *Correspondance de Théodore de Bèze*, Tome XXXV, *op. cit.*, p. 61.

¹²⁸ *Lettre de M. Duplessis à M. Tilenus*, Paris, 1^{er} janvier 1607 dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 10, p. 195. « Pour M. Arminius, je l'oy louer à beaucoup de personnages très louables ; et tout fraîchement, M. de Buzenval m'a promis de me monstrier l'escrit duquel vous me faictes lire en vos lettres le sommaire. Que pleust à Dieu nous teinssions nous dans les termes de l'Escriture, sans fouiller plus oultre, pour nous bander d'ung commun effort contre l'idolâtrie, la superstition et la tyrannie romaine ! ».

¹²⁹ Sur cette question, voir George Willem Vreede, « Suite des communications de M. Vreede (de Gorcum), sur les négociations diplomatiques du XVII^e siècle, d'après un manuscrit de la bibliothèque royale de La Haye, et ses propres recherches » dans *Compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire*, Tome 4, 1841. p. 94-108.

¹³⁰ « Nobilissimo Buzenvallio, legato regio ». Cité par *ibid.*, p. 100.

¹³¹ Le 9 septembre selon le calendrier julien. « Itaque jam reda instructa, quum in eo esset, ut se ad nos conferret, repente languorem nactus, abjecto consilio profectionis, quieti se dedit. Quiescere autem non decumbens in lecto, sed in cathedra sedens solebat ; neque fere toto tempore morbi aliter quam sedens somnum captabat. Totam illam noctem miseram traduxit, quod anhelitum ita oegre traheret, ut vox illi subinde interrumpetur. Die sequenti hora VI pomeridiana, quoe in IX Septembris incidit, animant edidit ». Cité par *ibid.*, p. 101.

¹³² « Buzenvallius eum librum adeo commendabat, ut quum tot scriptores illam arenam triverint, longo intervallo a Molinoeo superari omnes proedicaret ; atque adeo illum librum tunc, quum animam ederet, in manibus habebat ». *Ibid.*

¹³³ *M. de Buzanval à M. de Villeroy*, La Haye, 1^{er} mai 1599, dans Paul Choart de Buzenval, *Lettres Et Négociations...*, 1593-1596, et 1602-1606, *op. cit.*, p. 157.

¹³⁴ *M. de Buzanval à M. de Villeroy*, La Haye, 12 juin 1599, dans *ibid.*, p. 205.

¹³⁵ Scaliger.

ne puis que vous le recommander de tout mon cœur »¹³⁶. Plusieurs décennies après, Louis Aubery, fils de l'ambassadeur Benjamin Aubery, signalera lui-même que le prédécesseur de son père était demeuré « fort célèbre dans les écrits des Doctes de Hollande »¹³⁷. Hugo Grotius en témoigne également lorsqu'il dédie au diplomate défunt une prosopopée en latin, dans laquelle il le met en scène suppliant Henri IV de ne pas laisser l'Espagne piétiner sa tombe en abandonnant à leur sort les Provinces-Unies, sa seconde patrie¹³⁸.

Ce sont toutefois les hommages que lui rendent les États-Généraux à sa mort qui témoignent le plus sûrement de l'attachement qui s'était noué entre Buzenval et la population auprès de laquelle il avait résidé presque sans discontinuer pendant dix-sept années. La relation qu'en fait Pierre Jeannin est à ce titre particulièrement éclairante :

Les États ont voulu prendre le soin et faire la dépense des dites funérailles, où ils n'ont rien épargné pour témoigner à Votre Majesté, ainsi qu'ils nous l'ont dit, le respect qu'ils lui doivent, et l'obligation qu'ils ont à la mémoire du défunt, duquel ils reconnaissent avoir reçu plusieurs bons offices durant le temps qu'il a été près d'eux pour le service de Votre Majesté.¹³⁹

Comme Danzay au Danemark avant lui, Buzenval fut de ces diplomates qui moururent en poste après une légation inhabituellement longue et laissèrent une forte impression au sein du pays dans lequel il servirent.

b. Un diplomate suscitant d'indignation des puissances catholiques

Calviniste assumé, ouvertement hostile à l'Espagne et représentant du roi de France auprès d'un État révolté contre Madrid, Buzenval devient à partir de 1598 un symbole criant de l'ambiguïté diplomatique qu'entretient Henri IV aux yeux des puissances catholiques. À ce titre, le Bourbon doit régulièrement défendre son agent contre les récriminations de Philippe III et du pape, outrés que le Très Chrétien maintienne officiellement un tel agent au mépris de ses engagements. En 1600, il dépêche ainsi en Espagne comme ambassadeur Antoine de Silly, comte de La Rochepot, et ne manque pas de glisser dans son instruction des raisons susceptibles de servir de justification au maintien en poste de l'encombrant diplomate à La Haye :

La Rochepot [dira] audict roi d'Espagne et à ses officiers [...] que lesdicts estats¹⁴⁰ n'espargnent non plus les subjects qu'ils rencontrent de sa majesté sur la mer que les aultres ; de

¹³⁶ M. de Buzanval à M. de Villeroy, La Haye, [18 mai 1600], dans *ibid.*, p. 157.

¹³⁷ Louis Aubery Du Maurier, *Mémoires pour servir...*, *op. cit.*, p. 214.

¹³⁸ Ingrid A. R. De Smet, « Paul Choart de Buzanval... », *art. cit.*, p. 125.

¹³⁹ *Lettre au Roi*, La Haye, 24 septembre 1607, dans Pierre Jeannin, *Les négociations de monsieur le président Jeannin*, Paris, Chez Petit et A. Boucher, tome 1, 1819, p. 406.

¹⁴⁰ Les États de Hollande.

sorte qu'elle est contraincte d'entretenir ung homme près d'eux pour secourir sesdicts subjects en telles nécessités, mettant peine de lui faire croire que c'est la principale cause pour laquelle elle y fera demeurer le sieur de Buzenval, et non pour favoriser et fortifier lesdicts estats en leurs délibérations, comme aulcung ont osé dire ; sa majesté n'ayant rien plus à cœur que de voir toutes choses remises en leur ancien ordre et estât, afin que chacung jouisse de ce qui lui appartient en toute seureté et tranquillité.¹⁴¹

C'est donc officiellement pour prévenir la piraterie sur ses vaisseaux que le roi maintiendrait Buzenval. Les mots employés par le roi dans cette lettre sont en soi assez explicites concernant la réalité de cette justification avancée pour calmer les protestations espagnoles émises à la Cour de France par l'ambassadeur Jean-Baptiste II de Taxis. Ce dernier s'était déjà vu offrir une réponse identique par Henri IV au cours du printemps 1599¹⁴², ce qui indique que la présence de l'envoyé français auprès des provinces rebelles agaçait clairement le monarque catholique. De telles considérations sont bien en partie présentes dans la correspondance de l'intéressé¹⁴³, qui à ce moment négocie autour de questions de commerce maritime, toutefois son rôle de boufeu et d'ennemi assumé de l'Espagne désireux de relancer la guerre aux Pays-Bas¹⁴⁴ n'en est pas moins réel. Ainsi a-t-il suggéré au début de l'année 1600 à Villeroy et au gouverneur de Calais, pour satisfaire les revendications commerciales des Néerlandais sur la ville¹⁴⁵, de concéder à ces derniers « la levée de quelque droit sur toutes les marchandises qui passeront vers leurs ennemis »¹⁴⁶. Si l'agent se défend de proposer un compromis équilibré qui permette de rendre « en un instant aussi florissante qu'elle a esté misérable par cidevant »¹⁴⁷, il se sait par ailleurs détesté à juste titre par les

¹⁴¹ *Instruction Que le roy a commandé estre délivrée au sieur comte de La Rochepot, chevalier des ordres de sa majesté, et gouverneur d'Anjou, allant en Espagne pour le service du roy, en 1600*, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, op. cit., tome 9, p. 348-349.

¹⁴² Cette réponse est visible dans une lettre de François d'Aersens aux États-Généraux des Provinces-Unies : « [Henri IV] avait envoyé le seigneur de Buzanval comme ambassadeur auprès des États à la demande du roi d'Espagne, afin d'arranger un commerce avec lesdits États ; Que les choses étant tombées dans un tel état, que pour assurer le commerce de ses associés avec les États, il avait jugé nécessaire pour son service de l'y maintenir, auquel cas le roi d'Espagne n'avait aucun intérêt à réclamer, même s'il les appelait rebelles ». *François d'Aersens aux États-Généraux*, reçue le 16 juin 1599, dans Paul Choart de Buzenval, *Lettres Et Négociations...*, 1593-1596, et 1602-1606, op. cit., p. 187. Traduit du néerlandais : « Dat hy den Heere van Buzanval op het begeren van den Coninck van Spaignen, als Ambassadeur neffens UEM. hadde gesonden, om UEM. tot eenen handel te disponeren ; dat tsedert de saecken in sulcken staet syn gevallen, dat hy om den coophandel van syne ondersaten met UEM. Te versekeren, voor synen dienst hadde nootlyck geacht, hem daerin te continueren, waerin den Coninck van Spaignen geen interesten hadde te pretenderen, al was het soo dat hy se rebellen noemde ».

¹⁴³ « [Les États] ont commandé qu'on relachast les navires françois qui avoient esté amenés en Zellande, et fait deffenses à leurs navires de guerre de toucher à aucun vaisseau françois ». *M. de Buzanval à M. de Villeroy*, La Haye, 6 mars 1600, dans Paul Choart de Buzenval, *Lettres Et Négociations...*, année 1600, op. cit., p. 32.

¹⁴⁴ Voir *infra* p. 440.

¹⁴⁵ Avec la paix entre la France et l'Espagne, Calais doit être rouverte au commerce pour les provinces du sud des Pays-Bas, ce qui inquiète les Néerlandais et risque de multiplier les attaques sur les navires français commerçants avec Bruxelles en raison du blocus sur l'Escaut.

¹⁴⁶ *M. de Buzanval à M. de Vicq, gouverneur de Calais*, La Haye, 27 février 1600, dans *ibid.*, p. 23.

¹⁴⁷ « Il me semble que nous devons prendre quelque égard, et au moins nous munir et renforcer de bonnes amitiés et intelligences avec nos amis fraîchement acquis et à tous évènements nous fortifier contre les nouveaux appetits, qui leur

Espagnols, à propos desquels il déclare sans ambages qu'ils se montreraient très satisfaits de son « partement de ce lieu puisqu'ils aspirent tant après icelui »¹⁴⁸.

À partir de l'automne 1601, Le Saint-Siège vient à son tour appuyer les récriminations de Philippe III et de l'archiduc par la bouche du nonce apostolique Innocenzo del Bufalo, qui réclame explicitement au Très Chrétien de « retirer de Hollande le seigneur de Buzanval ». Le roi de France présente au pape une justification analogue à celle déjà offerte au roi d'Espagne¹⁴⁹, néanmoins il consent à accéder à sa requête :

J'ai advisé de contenter de cela Sa Saincteté (mais non par forme d'obligation), de ne renvoyer plus au dict pays le dict Buzanval, ou autre. [...] Puisque Sa Saincteté a désiré qu'il fust revocqué, j'ai voulu lui complaire, encores que j'estime que son absence n'y apportera aucune mutation favorable aux archiducs, lesquels la doibvent attendre principalement de leur conduite, tant en la poursuite de la guerre qu'en la recherche de la paix.¹⁵⁰

Le roi n'a alors rien à refuser à la diplomatie pontificale qui vient de favoriser sa réconciliation avec Charles-Emmanuel I^{er}. Il change cependant rapidement d'avis et quelques mois plus tard, c'est une toute autre réponse qu'il adresse à del Bufalo et que révèle le représentant vénitien à Paris, Marin Cavalli :

Le Nonce s'est efforcé de persuader le Roi de rappeler M. de Buzenval, son ambassadeur en Hollande, et de renvoyer le représentant néerlandais¹⁵¹. Le Roi a fait comprendre qu'une telle demande n'aurait jamais dû être présentée. Les États l'avaient aidé dans une situation difficile et il ne les abandonnerait pas maintenant ; de plus, s'il le faisait, il offenserait la Reine d'Angleterre envers laquelle il avait des obligations.¹⁵²

Ce revirement fortement teinté de gallicanisme peut être expliqué par la méfiance qu'entretient alors Henri IV vis-à-vis de l'Espagne dans le contexte de l'après-guerre de Savoie. L'affaire Biron qui intervient quelques mois plus tard et confirme l'ingérence espagnole aurait vraisemblablement

pourroient survenir de nous faire mal, avant que leur donner si belle prise sur nous en leur ostant cette dernière epine de leur pied ». *Ibid.*

¹⁴⁸ *M. de Buzanval à M. de Villeroy*, La Haye, 6 mars 1600, dans *ibid.*, p. 33.

¹⁴⁹ « Comme lesdicts Hollandois sont forts par la mer, et qu'elle est maintenant pleine de pirates qui destroussent tous les marchands qui praticquent, peut-estre sera-il besoing que je renvoie quelqu'un là, qui ait soin des marchands de mon Royaume qui y traficquent, et de les protéger en mon nom, ainsi que faisoit le dict Buzanval. C'est aussi la seule cause pour laquelle je l'entretenois au dict pays ». *A Mons^r de Béthune*, Fontainebleau, 17 octobre 1601, dans Henri IV, *Recueil des lettres...*, *op. cit.*, tome 5, p. 505.

¹⁵⁰ *Ibid.*, p. 505-506.

¹⁵¹ François d'Aersens, ambassadeur des Provinces-Unies auprès du roi de France.

¹⁵² *Marin Cavalli, Venetian Ambassador in France, to the Doge and Senate*, 7 janvier 1602, dans *CSP Venice*, volume 9 (1592-1603), *op. cit.*, p. 486-487. Traduit de l'anglais : « The Nunico has endeavoured to persuade the King to recall M. de Buzenval, his Ambassador in Holland, and to dismiss the Dutch representative. The King made it clear that such a request should never have been preferred. The States had helped him at a pinch and he would not desert them now ; besides if he did do so he would offend the Queen of England to whom he was under obligations ».

achevé de convaincre le monarque de ne plus remettre en cause l'utilité de son ambassade auprès de ses alliés néerlandais. Dès lors, la place de Buzenval à La Haye ne sera plus menacée.

2. L'action diplomatique de Buzenval

Agent du roi de France au sein d'une puissance alliée toujours en guerre contre les Habsbourg, Buzenval possède un poste particulièrement stratégique au sein du jeu géopolitique européen. En Hollande, outre les questions commerciales, sa mission est d'abord de s'assurer du maintien des Provinces-Unies dans le conflit, ainsi que de leur indépendance. Le retrait de Henri IV de la lutte contre l'Espagne ayant placé les Néerlandais dans une position plus difficile, la diplomatie française dans la région s'assure désormais d'entretenir financièrement et militairement ses alliés au risque de les voir négocier à leur tour la paix. L'opportunité pour le Très Chrétien de reprendre ouvertement la guerre contre Philippe III est également une question particulièrement discutée à La Haye, que ce soit pour participer au partage des Pays-Bas ou pour conjurer l'effondrement de la petite république.

a. *Relancer la guerre contre l'Espagne ?*

Les premières années de Buzenval aux Provinces-Unies après son retour sont particulièrement marquées par les craintes d'une invasion, les agissements espagnols en Allemagne, ainsi que les bruits selon lesquels l'Angleterre souhaite se retirer du conflit. Au début de l'année 1600, la question commerciale autour de Calais et de l'Escaut cristallise les tensions et laisse craindre à Oldenbarnevelt une rupture avec la France. Les Néerlandais veulent alors interdire aux Français les échanges avec l'Espagne, ce qui provoque la colère de Henri IV¹⁵³. « Si nous ne nous pouvons servir en temps et en lieu de l'autorité de Sa Majesté, il faut ployer les cartes et quitter, et consentir tous à la grandeur et au joug d'Espagne », énonce le grand pensionnaire à Buzenval, désabusé¹⁵⁴, avant d'ajouter que seul Henri IV est à même de garantir la conservation de son État face aux périls qui le menacent :

Voilà l'Angleterre qui fait sa paix et qui par icelle nous livreroit volontiers ès mains des Espagnols, bien qu'elle adoucisse ce nom par celui des archiducs qui n'en sont que les ombres. — Voilà le roi de Dannemark, qui s'est derechef laissé persuader par les ministres du roi d'Espagne à nous envoyer une nouvelle ambassade pour nous inciter à ladite paix. — Voilà la maison

¹⁵³ Jean-Pierre Babelon, « Henri IV et les Provinces-Unies... », *art. cit.*, p. 326.

¹⁵⁴ *M. de Buzanval à M. de Villeroy*, La Haye, 6 mars 1600, dans Paul Choart de Buzenval, *Lettres Et Négociations...*, année 1600, *op. cit.*, p. 14.

d’Autriche qui fait le mesme en Allemagne ; où est notre recours, si la France, qui a tant d’interest à notre conservation, ne nous couvre ?¹⁵⁵

L’affaire se règle finalement à l’avantage de la France, Buzenval obtenant que les Néerlandais cessent d’attaquer les navires français et anglais, ce qui « sera cause que notre commerce s’augmentera et que nos gens de mer et vaisseaux seront plus employés qu’ils n’ont esté par cidevant »¹⁵⁶ expose fièrement le diplomate. La fortune des armes sourit cependant à la cause des provinces du Nord : le 24 mars, Maurice de Nassau s’empare sans difficulté du fort Saint-André construit l’année précédente par les Espagnols entre la Meuse et le Waal. Visitant le lieu sur invitation du prince, l’ambassadeur se réjouit de la prise de cette place, expliquant que « c’estoit une très-dangereuse beste que ce fort pour la Hollande, et que sans difficulté c’estoit le seul trou qui y eut fait avec le temps passage aux Archiducs »¹⁵⁷. Afin de pousser l’avantage obtenu, les États de Hollande ordonnent au stathouder de diriger une armée par-delà l’Escaut pour réduire Dunkerque et la menace que représentent ses pirates pour le commerce de la république. Celui-ci se met donc en route en juin et atteint Ostende, pied à terre néerlandais en Flandre espagnole, à la fin du mois. L’expédition soulève alors un certain enthousiasme dont se fait l’écho Buzenval tout en restant lucide sur les chances réelles des Néerlandais de conquérir les provinces du Sud :

Je ne vois point qu’il y ait rien de si hasté ni de si meur aux affaires des Provinces de delà, comme on veut faire entendre à Sa Majesté et que je comprends par celle que vous m’avez escrite sur ce sujet du 1^{er} de ce mois, en laquelle vous jugez fort bien que vous aurez tout loisir de faire votre voyage et n’en reviendrez point trop tard pour recueillir quelque aix de ce vaisseau (j’entends des Provinces des Archiducs) s’il venoit à se briser. Et croi que cette apprehension qu’on a de la réduction de ces Provinces de delà avec celles deça est peu fondée en raison, et que la crainte en est encore bien éloignée.¹⁵⁸

Si la réunification de l’intégralité des Pays-Bas sous l’égide de Maurice de Nassau et des États-Généraux semble bien peu crédible militairement parlant pour Buzenval, elle n’est même pas réellement souhaitable pour la France, ni-même pour les Néerlandais. En effet, l’ambassadeur estime que « le gouvernement [des provinces] de delà¹⁵⁹, principalement de celle d’Artois, Hainaut et Luxembourg est fort éloigné de la forme de celui-ci et pourroit peu supporter cette égalité qui est ici pratiquée ». Par conséquent, toute tentative qui irait dans ce sens serait vouée à l’échec, les nouvelles provinces ne pouvant que « jeter peu à peu les susdites Provinces (du Nord) en quelques autres

¹⁵⁵ *Ibid.*

¹⁵⁶ *M. de Buzanval à M. de Villeroy*, La Haye, 10 mars 1600, dans *ibid.*, p. 106.

¹⁵⁷ *M. de Buzanval à M. de Villeroy*, La Haye, 18 mai 1600, dans *ibid.*, p. 160.

¹⁵⁸ *M. de Buzanval à M. de Villeroy*, La Haye, 25 juin 1600, dans *ibid.*, p. 83.

¹⁵⁹ Les provinces du Sud.

maines que celles d'Autriche »¹⁶⁰. Partant de ce constat, l'agent se fait à nouveau l'écho des ouvertures de Maurice de Nassau et d'Oldenbarnevelt, qui proposent clairement au roi de France le partage des Pays-Bas encore sous la domination habsbourgeoise :

M'ayant souvent dit et redit Bernefeld, que si le Roi vouloit repeter les droits qu'il pretend sur lesdites Provinces, que les États des Provinces-Unies lui aideroient pour un tel effet de toute leur force, ne prétendant iceux Etats pour tout butin que l'assurance de cette coste de mer.¹⁶¹

La nouvelle de la victoire éclatante remportée par le stathouder sur l'archiduc à Nieuwport le 2 juillet est célébrée avec emphase par l'ambassadeur¹⁶² qui ne manque pas de rappeler le rôle éminent des régiments français, premiers à donner inclination à la victoire. Si cette bataille est symboliquement importante pour les Néerlandais qui battent les Espagnols lors d'une bataille rangée, Maurice de Nassau n'est pas en mesure de pousser jusqu'à Dunkerque et est contraint de faire revenir ses troupes en Zélande. « On fait ici beaucoup plus de plaintes du peu de suite de cette victoire, qu'il ne m'en escrit de Bruxelles »¹⁶³, note Buzenval non sans une pointe d'amertume.

Le début de la guerre franco-savoyarde ouvre toutefois presque immédiatement de nouvelles opportunités pour la diplomatie française aux Provinces-Unies, même si elle prend de court l'ambassadeur qui reconnaît volontiers qu'« à la vérité, [...] cette guerre est venue dutout et contre mon désir et contre mon attente »¹⁶⁴. La proximité du roi d'Espagne avec Turin réactive toutefois assez rapidement les plans de partage des Pays-Bas dans le cas où la guerre viendrait à s'étendre, les Néerlandais comprenant tout le parti qu'ils pourraient tirer à ramener la France dans le conflit qui les oppose aux Habsbourg :

Bernefeld me disoit encore hier, que si le Roi estoit contraint de déclarer la guerre au Roi d'Espagne, qu'il pourroit en moins d'un an chasser les Archiducs et les Espagnols des provinces des Pays-Bas, et s'y partager à sa Volonté ; car, joignant ses conseils et ajustant ses armes et entreprises avec celles de ces Messieurs, il seroit malaisé ausdits Espagnols d'y resister.¹⁶⁵

Le stathouder n'est pas d'un avis différent sur l'opportunité d'une invasion conjointe des provinces du Sud :

¹⁶⁰ *Ibid.*

¹⁶¹ *Ibid.*

¹⁶² « La victoire entière estoit à ses ennemis (ceux du prince de Nassau). Mais Dieu en avoit ordonné autrement ». *M. de Buzanval à M. de Villeroy*, La Haye, 4 juillet 1600, dans *ibid.*, p. 90.

¹⁶³ *M. de Buzanval à M. de Villeroy*, La Haye, 17 aout 1600, dans *ibid.*, p. 103

¹⁶⁴ *M. de Buzanval à M. de Villeroy*, La Haye, 31 aout 1600, dans *ibid.*, p. 111

¹⁶⁵ *M. de Buzanval à M. de Villeroy*, La Haye, 26 septembre 1600, dans *ibid.*, p. 130.

Monsieur le Prince Maurice n'est d'opinion que le Roi d'Espagne donne sujet à Sa Majesté de rompre avec lui, veu que la perte de ses Pays-Bas s'en suivroit presque infaillible.¹⁶⁶

Les États également voient d'un bon œil ce conflit qui vient fort opportunément rappeler au roi de France qui sont ses véritables amis et qui sont ceux « qu'il sçait bien lui avoir dressé cette partie quand bien la paix se feroit »¹⁶⁷. Dans ce contexte, Buzenval lui-même prépare l'éventualité de l'élargissement de l'affrontement en encourageant paradoxalement Villeroy à ne pas verser aux Néerlandais le subside qui leur est destiné, « afin que si notre guerre (de)venoit plus generale, nous (les) tinssions pour ce bienfait plus obligés pour nous en servir selon les desseins que Sa Majesté pourroit faire ; si au contraire, nous avons la paix, nous les maintinssions et affermissions par cette assistance à ce qu'ils ne vinsent à broncher trop tost pour nos affaires »¹⁶⁸. Ainsi, l'ambassadeur demeure fidèle avant tout au roi de France et à ses intérêts, mais cela ne l'empêche pas pour autant de relayer avec zèle les nombreuses propositions d'entrée en guerre émises par ses interlocuteurs. Après la prise de Montmélián par les troupes royales le 16 novembre et les réjouissances que la nouvelle provoque parmi les provinces du Nord, « les Estats par discours rendent desja [Henri IV] Seigneur des Pays-Bas avec une opinion d'y pouvoir tant contribuer que l'on sera invité d'accepter les partis qu'ils offriront sur ce sujet »¹⁶⁹. Si cette option est clairement formulée et souhaitée par les représentants des Provinces-Unies, elle est défendue par Buzenval comme une opportunité à saisir dans le cas où Madrid viendrait à menacer la France plus directement. « Si le Roi d'Espagne s'opiniatroit à nous faire guerre par les bras du Duc de Savoie, nous lui pourrions rendre en ce que tiennent les Archiducs », expose-t-il clairement, avant de louer « grandement le tempérament et la modération que Sa Majesté y apporte », puis d'ajouter que « l'attendre et le temporiser y est jusques à maintenant plus proffitable que préjudiciable »¹⁷⁰. L'attitude prudente de l'ambassadeur s'explique notamment par le jeu trouble de la reine Angleterre, dont il ne manque pas de dénoncer la malice dans de nombreuses missive :

Or, ce qui m'ébranle fort [...], est en partie la recherche que je voi qui se fait et rechauffe du costé de Bruxelles pour la paix de l'Angleterre, et que la Reine y preste plus volontiers l'oreille qu'auparavant, espérant, à mon avis, en avoir meilleur marché maintenant que l'Espagne sera occupée ailleurs, et se venger possible de nous, en nous rendant la pareille de l'offense, qu'elle prétend lui avoir esté faite lorsque Sa Majesté conclut son Traité sans elle.¹⁷¹

¹⁶⁶ *M. de Buzanval à M. de Villeroy*, La Haye, 19 [octobre] 1600, dans *ibid.*, p. 132.

¹⁶⁷ *M. de Buzanval à M. de Villeroy*, La Haye, 26 septembre 1600, dans *ibid.*, p. 129.

¹⁶⁸ *Ibid.*

¹⁶⁹ *M. de Buzanval à M. de Villeroy*, La Haye, 15 décembre 1600, dans *ibid.*, p. 152.

¹⁷⁰ *M. de Buzanval à M. de Villeroy*, La Haye, 26 décembre 1600, dans *ibid.*, p. 155-156.

¹⁷¹ *M. de Buzanval à M. de Villeroy*, La Haye, 1^{er} novembre 1600, dans *ibid.*, p. 136-137.

Le contexte diplomatique justifie ainsi pour Buzenval une certaine pondération vis-à-vis des propositions enjouées des Néerlandais, Élisabeth I^{ère} n'étant plus considérée comme une alliée fiable dans la lutte contre l'hégémonie habsbourgeoise. L'opportunité sérieuse d'une intervention française aux Pays-Bas ressurgit néanmoins au cours de l'année 1602¹⁷² à la faveur de la découverte du complot de Biron ainsi que du siège d'Ostende par les troupes de l'archiduc (4 juillet 1601-22 septembre 1604) qui place la république dans une situation délicate. Dans ce contexte, l'ambassadeur estime désormais qu'une entreprise militaire conjointe est plus que jamais possible. « La saison ne fut jamais si belle et si bonne d'entrer en parti avec ces Messieurs pour un tel sujet qu'elle se presente maintenant », écrit-il avant de préciser que l'armée du prince de Nassau doit emporter quelques succès et rendre le terrain favorable « avant que de passer plus avant »¹⁷³. À cette fin, il encourage le roi de France à continuer à tenir « bourse ouverte » pour les troupes républicaines afin de les encourager à provoquer une bataille décisive dont il pourrait éventuellement tirer profit¹⁷⁴. Apprenant peu après la déroute des conjurés consécutive aux aveux de Jacques de La Fin, l'ambassadeur estime que, pour peu que le roi d'Espagne décide d'intervenir, la situation n'a dès lors jamais été aussi favorable pour enfin cueillir le fruit présenté par Oldenbarnevelt et Nassau :

Il y a apparence que ce Roi (Philippe III) se leve contre nous cependant que l'armée de ces Messieurs sera en campagne qui nous font une ouverture si grande dans le pays du marquis que je ne scai si de long temps il se presentera une si belle occasion de l'en pouvoir du tout depouiller, ce que ne feroient point ces Messieurs pour nous.¹⁷⁵

Alors qu'en France les complices de Biron sont arrêtés et que le maréchal est exécuté, Buzenval présente à nouveau pendant plusieurs mois les termes d'une possible intervention dans les Pays-Bas. Si les Néerlandais « prennent Grave et peuvent garder Ostende jusques en mars prochain comme j'espere qu'ils feront [...], nous aurons tout loisir de bien peser toutes choses avant que nous y jeter a corps perdu »¹⁷⁶, écrit-il ainsi à Villeroy le 19 août. Puis l'agent de préciser deux jours après que le prince Maurice propose avec insistance ses services pour fondre sur Anvers et mettre son bras au service de Henri IV :

¹⁷² Les archives de la correspondance de Buzenval avec Villeroy laissent apparaître un vide pour l'année 1601 et le début de l'année 1602.

¹⁷³ *Lettre de Monsieur de Buzanville Ambassadeur pour le Roy en Hollande escrite à Monsieur de Villeroy Secrétaire d'Estat*, La Haye, 22 avril 1602, *ibid.*, f. 12.

¹⁷⁴ *ibid.*

¹⁷⁵ *Lettre de Monsieur de Buzanville Ambassadeur pour le Roy en Hollande escrite à Monsieur de Villeroy Secrétaire d'Estat*, La Haye, 9 juin 1602, *ibid.*, f. 30.

¹⁷⁶ *Lettre de Monsieur de Buzanville Ambassadeur pour le Roy en Hollande escrite à Monsieur de Villeroy Secrétaire d'Estat*, La Haye, 19 août 1602, *ibid.*, f. 64.

[Maurice de Nassau] me dit bien que s'il pouvoit estre assuré que la resolution du Roi fust de desclarer la guerre au Roi d'Espagne et pour cet effect se trouver sur la frontiere avec une armée qu'il esperoit bien la pouvoir joindre, et d'une commune main executer ce que Sa Majesté jugeroit plus a propos.¹⁷⁷

Une fois encore, l'ambassadeur se montre réservé et use du langage diplomatique en rétorquant que « le Roi estoit enveloppé d'affaires bien epineuses dans son royaume » pour ne rien promettre à son interlocuteur, mais il consacre ensuite un long développement à cette question dans la lettre qu'il adresse à Villeroy afin de réfléchir à la meilleur manière d'entrer en guerre. « Les ambitions espagnoles et nostre propre seureté nous contraindra de venir a ces extremités »¹⁷⁸ assène-t-il ainsi. Buzenval préconise l'obtention d'assurances préalables de la part de l'Angleterre et des États-Généraux, afin de profiter de la conjoncture favorable tant qu'il est encore temps :

Si nous laissons une fois ebouler ce bastiment, nous serons après plus empeschés a le raffermir, que nous ne serions maintenant a demesler tout celui de l'Archiduc. Je veux dire que si l'an prochain, nous ne prenons l'affaire en main qu'il nous faudra resoudre a conduire nos affaires de telle facon que nous ne nous trouverons point embarassés de changements qui pourront arriver par deça.¹⁷⁹

Afin de mettre en œuvre ce projet, il envisage par ailleurs l'envoi aux Provinces-Unies de « quelqu'un mesme plus habile que moi [...] pour prendre bien garde à tous les mouvements de cet estat et pour paster souvent le poul de ceux qui en tiennent le gouvernail »¹⁸⁰. En septembre, Grave tombe aux mains des républicains, le siège d'Ostende se poursuit pour Albert d'Autriche qui espère s'emparer de la ville pour « consoler les siens, [la ville] lui estant eschappée tout le reste de son estat s'en ira a vauleu »¹⁸¹. Les malheurs de l'archiduc ne décident pas pour autant le roi de France à venir pour lui asséner le coup de grâce : l'hiver 1602-1603, particulièrement précoce et rigoureux¹⁸² est « merveilleusement contraire » à toute opération d'envergure. Buzenval doit par conséquent se résoudre à ce que le souverain n'intervienne pas militairement, concluant qu'il ne voit « rien qui nous presse de changer de style puisque la paix nous est aussi salutaire comme la guerre [...] est utile

¹⁷⁷ *Lettre de Monsieur de Buzanville Ambassadeur pour le Roy en Hollande écrite à Monsieur de Villeroy Secrétaire d'Estat*, La Haye, 21 août 1602, BNF FF 7142, f. 66.

¹⁷⁸ *Ibid.*

¹⁷⁹ *Ibid.*, p. 69

¹⁸⁰ *Ibid.*

¹⁸¹ *Lettre de Monsieur de Buzanville Ambassadeur pour le Roy en Hollande écrite à Monsieur de Villeroy Secrétaire d'Estat*, La Haye, 5 octobre 1602, *ibid.*, f. 89-90.

¹⁸² Buzenval se dit proche d'être « assiégré de glaces de toutes parts » dès le 10 octobre 1602. *Lettre de Monsieur de Buzanville Ambassadeur pour le Roy en Hollande écrite à Monsieur de Villeroy Secrétaire d'Estat*, La Haye, 10 octobre 1602, *ibid.*, f. 90.

[aux Néerlandais] »¹⁸³. Il ne se présentera plus par la suite durant son ambassade une telle occasion pour Henri IV de mener ses troupes à la conquête des Flandres en position de force.

b. Les Provinces-Unies, « Nouvelle Escosse » de la France

L'attitude anglaise avait été un sujet d'inquiétude pour Buzenval plusieurs années durant, aussi la nouvelle de la mort d'Élisabeth le 23 mars 1603 fait-elle espérer plus de bien qu'elle ne suscite de craintes¹⁸⁴, même si elle contraint Henri IV à prendre « le soing des affaires de la cause commune cependant qu'on est en doute du train que prendra ce nouveau roi »¹⁸⁵. Toutefois, les premières nouvelles de Londres sont peu engageantes pour Buzenval alors qu'Ostende s'appête à tomber : un mois à peine après le décès de la dernière Tudor, l'ambassadeur ne peut que déplorer le fait que Jacques I^{er} ait décidé à son tour de courir à la paix « à bride abattue »¹⁸⁶. Le retrait du dernier soutien militaire direct des Provinces-Unies laisse présager un déséquilibre dans la région au profit de l'Espagne et pousse par ailleurs les Néerlandais à monnayer plus cher auprès de Henri IV la poursuite de leur engagement contre l'Espagne¹⁸⁷. Ce dernier, qui souhaite lui aussi la poursuite des hostilités anglo-espagnoles, se montre assez actif au cours de l'été 1603. Le 30 juillet, il signe le traité d'Hampton Court avec son cousin anglais, qui garantit aux républicains une assistance financière de leurs deux alliés. Puis, en septembre, il se présente à Calais à la tête d'une armée afin d'intimider Albert d'Autriche pour le contraindre à se retirer d'Ostende¹⁸⁸. De son côté, l'ambassadeur participe au ralentissement des négociations, de concert avec Oldenbarnevelt et Maurice de Nassau, notamment en prenant pour prétexte les lenteurs des institutions de la république :

Nous avons advisé ensemble qu'en affaire de telle importance c'est beaucoup que de gagner du temps, et pour cela qu'il seroit apropos de faire au plutost responce audict Roi par laquelle on lui fait entendre que la nature de cet estat estoit telle qu'il estoit impossible de prendre resolution sur le champ sur de si grandes et importantes affaires [...], qu'il pleust donc de leur accorder ung mois ou six semaines de terme pour en prendre l'advis de ceux qu'il convient.¹⁸⁹

¹⁸³ *Ibid.*, p. 91.

¹⁸⁴ C'est en tout cas l'avis d'Oldenbarnevelt.

¹⁸⁵ *Lettre de Monsieur de Buzanville Ambassadeur pour le Roy en Hollande écrite à Monsieur de Villeroy Secrétaire d'Etat*, La Haye, 8 avril 1603, *ibid.*, f. 183-185.

¹⁸⁶ *Lettre de Monsieur de Buzanville Ambassadeur pour le Roy en Hollande écrite à Monsieur de Villeroy Secrétaire d'Etat*, La Haye, 21 avril 1603, *ibid.*, f. 196.

¹⁸⁷ *Lettre de Monsieur de Buzanville Ambassadeur pour le Roy en Hollande écrite à Monsieur de Villeroy Secrétaire d'Etat*, La Haye, 27 août 1603, *ibid.*, f. 204.

¹⁸⁸ Jean-Pierre Babelon, « Henri IV et les Provinces-Unies... », *art. cit.*, p. 327.

¹⁸⁹ *Ibid.* Sur cette question, voir Joseph Cuvelier, « Les préliminaires du Traité de Londres (29 août 1604) », dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 2, fasc. 3, 1923. p. 485-508.

Si Buzenval s'inquiète volontiers des conséquences de la paix anglaise, il ne croit pas à un rapprochement plus étroit des deux Couronnes ennemies une fois que les armes auront cessé de parler. « Je ne pense pas que ces gens puissent jamais faire un bon brouet ensemble », dit-il, « principalement si ce roi (Jacques I^{er}) continue ces rigueurs au fait de la Religion »¹⁹⁰. Toutefois, à partir de l'automne 1603 commence à reflourir l'idée d'une union plus poussée entre le roi de France et la petite république, à présent que Londres se retire de la partie¹⁹¹. Le diplomate lui-même se fait désormais le franc défenseur de cette idée, notamment auprès du catholique seigneur de Beaumont, ambassadeur de Henri IV à Londres, en présentant les Néerlandais comme le dernier obstacle à l'établissement en Europe de la tyrannie espagnole. Il déplore que le roi d'Espagne, Albert d'Autriche, Jacques I^{er} et désormais le pape bandent « toutes cordes contre cet estat qui empesche les Espagnols, il y a si longtemps, a passer outre en leurs ambitions ausquelles il sera bien tard de s'opposer quand nous leurs aurons remis cette planche qui les tient separés depuis tant d'années et de la France, et d'Angleterre, et de l'Allemagne »¹⁹². Il convient de remarquer à nouveau que si Buzenval est personnellement attaché à l'indépendance des Pays-Bas, c'est bien en tant qu'agent diplomatique soucieux des intérêts français qu'il estime mis en péril par la paix à venir qu'il énonce ses recommandations.

La situation des républicains ne s'arrange pas au printemps 1604 : alors que les négociations anglo-espagnoles vont bon train, Maurice de Nassau tente une expédition pour dégager Ostende des troupes de l'archiduc¹⁹³, mais les difficultés de l'intendance le poussent finalement à mettre le siège devant l'Ecluse. Le 19 août, la place zélandaise tombe entre les mains du stathouder, mais les réjouissances sont ternies presque immédiatement par la signature du traité de Londres dix jours plus tard, assortie de la promesse du Stuart de ne plus soutenir les Hollandais, devenus de trop dangereux concurrents commerciaux¹⁹⁴. Les Provinces-Unies se retrouvent dès lors isolées militairement parlant, tandis qu'un conflit oppose le prince et les États, le premier refusant de poursuivre sa route vers Ostende tandis que les seconds souhaitent tenter le tout pour le tout en poussant l'avantage pour sauver la place¹⁹⁵. Afin d'assurer le succès de l'audacieux projet, ces Messieurs se tournent à

¹⁹⁰ *Lettre écrite a Monsieur de Beaumont par monsieur l'ambassadeur*, La Haye, 19 septembre 1603, BNF FF 7142, f. 219.

¹⁹¹ *Lettre à Monsieur de Villeroy*, La Haye, 30 septembre 1603, *ibid.*, f. 226.

¹⁹² *Lettre écrite a monsieur de Beaumont*, La Haye, 28 octobre 1603, *ibid.*, f. 247.

¹⁹³ Buzenval note que la libération d'Ostende et la prise de l'Ecluse atténueraient sensiblement la portée de la paix anglaise à venir. « Nous ne devons plus beaucoup apprehender le traiter d'Angleterre, car quels avantages en tireront les Espagnols, si la coste de Flandre leur demeure introduite par les armées de ces Messieurs [?] ». *Lettre à Monsieur de Villeroy*, La Haye, 21 mai 1604, *ibid.*, f. 378.

¹⁹⁴ Jean-Pierre Babelon, « Henri IV et les Provinces-Unies... », *art. cit.*, p. 327-328.

¹⁹⁵ *Lettre à Monsieur de Villeroy*, 20 septembre 1604, BNF FF 7143, f. 30-37.

nouveau vers Buzenval pour réclamer l'appui militaire du roi de France en évoquant ouvertement l'opportunité d'« entrer en guerre avec le Roi d'Espagne »¹⁹⁶. Si l'agent fraîchement revenu de la Cour s'emploie à réfréner les ardeurs des représentants, après la chute d'Ostende le 22 septembre, il se montre véritablement inquiet pour l'avenir de la république. Désormais laissée seule face à un archiduc menaçant, son avenir semble compromis si la France n'assume pas d'endosser un rôle de protectrice plus important que par le passé :

Sans doute [cet État] succombera si on ne se resouct a la soullager dignement en entrant nous mesme en Jeu ou bien en fournissant une bonne partie de ce qui y fait besoin pour la maintenir. [...] Je ne vous scellerai point que les trouve esbranlés plus que de coustume.¹⁹⁷

Auprès de Beaumont, Buzenval se montre également particulièrement alarmiste vis-à-vis de la survie des provinces en jugeant que « les affaire de deça ne tiennent plus qu'a leur propre racine et a une petite branche », ajoutant qu'il a à présent « plus poeur que jamais que les grands vents qui la souffleront ceste année du costé d'Espagne ne les battent de telle façon qu'il ne nous soit mal aisé de les soustenir et redresser par après »¹⁹⁸. À son collègue d'outre-Manche, il assume ainsi sa volonté d'arrimer plus solidement la jeune république à la puissance française et de vouloir « sa Majesté a passer ouctre au secours de ces Messieurs partant quelle puisse estre assurée de la fermeté de ce corps et qu'il ne deffaillera point entre ses mains et cependant qui s'afoibliroit pour le maintenir »¹⁹⁹. Dès lors, l'ambassadeur expose son projet diplomatique clairement à Villeroy, qui consisterait à consacrer les Provinces-Unies comme l'alliée privilégiée et protégée de la France, sur le modèle de l'ancienne alliance écossaise :

La poeur que j'en ai me fait dire qu'il faudra que nous facions doresnavant a ces provinces unies nostre antienne Escosse pour opposer aux mauvais vents qui nous pourvoient venir d'Angleterre et de la nouvelle Escosse qui s'en va toute Angloise.²⁰⁰

L'*Auld Alliance*, alliance de revers traditionnelle de la France, est devenue caduque depuis 1560 en raison notamment du basculement de l'Écosse dans le camp de la Réforme et son rapprochement avec l'Angleterre. Sa résurrection symbolique contre le nouvel ennemi héréditaire du royaume que constitue désormais l'hégémonique Couronne d'Espagne ancrerait pleinement les Provinces-Unies dans l'orbite française. En échange de l'aide du Très Chrétien, Oldenbarnevelt s'engage en effet à placer la république dans un état de quasi-sujétion vis-à-vis de Henri IV :

¹⁹⁶ *Ibid.*, p. 31.

¹⁹⁷ *Lettre à Monsieur de Villeroy*, La Haye, 20 octobre 1604, *ibid.*, f. 54-55.

¹⁹⁸ *Lettre escripte à Monsieur de Beaumont*, La Haye, 1^{er} novembre 1604, *ibid.*, f. 56-57.

¹⁹⁹ *Ibid.*

²⁰⁰ *Lettre escripte à Monsieur de Villeroy*, La Haye, 3 novembre 1604, *ibid.*, f. 68-69.

Je lui demanderai quelle assurance on pourroit donner au Roi de la fermetté de cet estat et de sa continuation en la guerre au cas qu'il se disposast de le secourir a peu près comme Il disoit que son besoing le requerroit. Sur quoi Il (Barnevelt) me dit que ces Messieurs pourroient moyennant cela donner ung acte au Roi par lequel Il s'obligeroit de n'entrer en aulcun traicté avecq quelque prince que ce soit pour paix ou pour guerre sans le consentement et advis de sa Majesté.²⁰¹

Une telle option est rendue d'autant plus pressante par le grand pensionnaire qui se montre désormais favorable à la paix faute d'un engagement nettement plus soutenu de Henri IV et n'hésite plus à évoquer la perspective d'un affrontement commun contre les Espagnols et les Anglais²⁰². Si Henri IV se dit résolu d'employer pour les Néerlandais « une notable somme ceste année » afin de compenser la défection du roi d'Angleterre²⁰³, il ne se montre pas disposé à s'impliquer plus avant dans le conflit aux Pays-Bas. Buzenval doit ainsi faire face aux supplications d'Oldenbarnevelt, ne pouvant lui répondre autre chose que « le Roi n'estoit pas Dieu pour ressusciter des morts et retirer les choses du desespoir », tout en promettant vaguement que « s'Il monstroient de la vigueur en leurs maladies qu'ils trouveroient du secours en sa Majesté »²⁰⁴. Le malaise de l'ambassadeur, sincèrement attaché à la survie de la république, est alors perceptible dans sa correspondance. Dans une lettre adressée à Beaumont, il accuse à mots à peine couverts son interlocuteur de ne pas saisir l'état de délabrement dans lequel se trouvent ces provinces après près de quarante années de lutte pour leur survie. L'attaque se fait même personnelle et glisse sur le plan théologique lorsque Buzenval se permet d'ironiser sur les dogmes romains qui rendraient incapable le catholique qu'il est de comprendre clairement la situation :

Il m'a tousjours semblé qu'il estoit hors de saison de penser et s'amuser aux quallités et auctres accidens quant la substance estoit mallade comme est celle de ce pays. Car nous autres heretiques ne pouvons croire ce que vos Scolastiques enseignent que les accidens puissent subcister sans la substance.²⁰⁵

La moquerie de l'ambassadeur adressée à son collègue n'empêche pas pour autant la situation internationale d'incliner désormais les Provinces-Unies à marcher à leur tour vers la paix.

²⁰¹ *Lettre escripte à Monsieur de Villeroy*, La Haye, 3 novembre 1604, *ibid.*, f. 66-67.

²⁰² « Ce n'estoit pas peu que le Roi de France sans rien hasarder eust moyen de tenir en eschecs deux si grands Ennemis comme sont les Espagnols et Anglois ». *Lettre escripte à Monsieur de Villeroy*, La Haye, 3 novembre 1604, *ibid.*, f. 66.

²⁰³ *Lettre escripte à Monsieur de Beaumont*, La Haye, 1^{er} novembre 1604, *ibid.*, f. 85.

²⁰⁴ *Lettre escripte à Monsieur de Villeroy*, La Haye, 29 août 1605, *ibid.*, f. 199.

²⁰⁵ L'attaque fait ici référence au dogme de la transsubstantiation, pierre d'achoppement majeure entre catholiques et protestants. Les premiers considèrent que la consécration de l'hostie durant l'eucharistie en change la substance pour en faire le corps du Christ tout en conservant l'apparence (les accidents) du pain. Pour le calviniste Buzenval, il ne peut y avoir changement de substance sans changement d'apparence. *A Monsieur le comte de Beaumont ambassadeur en Angleterre*, La Haye, 26 janvier 1605, *ibid.*, f. 114.

3. Établir la paix aux Pays-Bas

Pour celui qui fut pendant de longues années le représentant de la France au sein d'une puissance perpétuellement en guerre depuis la proclamation de son indépendance, la perspective de l'ouverture de négociations avec la Couronne honnie des Habsbourg présente un nouveau défi diplomatique. Elle contribue également à jeter sur son action un regard rétrospectif nouveau dont sa mémoire en tant que diplomate protestant ne sort pas totalement indemne.

a. D'ultimes plans pour assurer la place de la France et la survie de la République

Le retrait de l'Angleterre de la lutte commune place désormais la France dans la situation de devenir la gardienne exclusive de l'indépendance des provinces rebelles. S'il faut en croire le diagnostic que pose Buzenval, la situation des Néerlandais à partir de 1605 est apocalyptique :

Ceste Estat est estrangement combattu de tout costé. Les Anglois s'en jouent et le menassent de telle façon qu'on voit bien qu'ils en veulent meriter la grace des Espagnols [...], les plus favorables Allemans les regardent une fois l'année d'ung bon œuil quant il semble prosperer et lui tournent le dos incontinent que la fortune tourne, les autres leur ruent des pierres. Incontinent qu'ils sentent que les Espagnols approchent leur frontiere avecq main forte Il n'y a que le seul soleil de la France qui les esclaire.²⁰⁶

Mais l'ambassadeur d'ajouter que ce soleil n'éclaire qu'avec « un rayon oblique bien que benin, et couvert de nuées », et qu'il « n'y a plus rien de quoi on puisse faire monstre et parade a ces peuples »²⁰⁷. Face à ce constat pessimiste, l'agent élabore des combinaisons diplomatiques à même de protéger efficacement la république pour l'empêcher de négocier avec Philippe III, tout en satisfaisant les intérêts français et un Henri IV peu désireux de rompre la paix de Vervins. Aussi nourrit-il à partir du printemps 1605 un nouveau projet dont il va se faire le défenseur auprès des Néerlandais comme de son gouvernement : obtenir pour le roi de France « un pied de terre dans la Flandre », une place forte depuis laquelle le monarque pourra surveiller les affaires de la région et coordonner d'éventuelles opérations communes²⁰⁸. En septembre 1605, il s'en ouvre clairement à Villeroy et expose de manière détaillée son idée et les bénéfices que la France peut espérer en retirer :

Je voudrois que puis que nous ne voullons pas risquer le tout et entrer en guerre ouverte pour tirer quelque grand piece de nos mises qu'au moins nous suivissions l'exemple des Anglois qui ont bien sceu faire proffict des necessités de cet estat et sans entrer en guerre ouverte en tirer une

²⁰⁶ *Lettre escripte à Monsieur de Villeroy*, La Haye, 17 août 1605, *ibid.*, f. 194.

²⁰⁷ *Ibid.*

²⁰⁸ *Lettre escripte à Monsieur de Villeroy*, 30 mai 1605, *ibid.*, f. 161-163.

ou deux bonnes places qui servent de garens des frais qu'ils ont fait et qui les fait respecter des Espagnols par ces gaiges qu'ils tiennent par deça. Pourquoi n'en pourrions nous pas demander ou prendre de semblables et qui possible seroient avecq le temps autant a nostre bien sceance que leur est Flessinghes^{209,210}

Le diplomate justifie sa proposition de deux manières : tout d'abord, la situation politique et militaire rend envisageable une telle réclamation, le « patient » étant pour l'heure « encores en estat de donner du respi a ses amis »²¹¹. En effet, des tractations de ce type ne peuvent avoir lieu qu'en cet instant où Henri IV renforce son aide financière, et tant que les Provinces-Unies n'entament pas de discussions avec l'Espagne. La marge de manœuvre est donc étroite, raison pour laquelle il convient d'« assurer un peu nos affaires » avec ces alliés chancelants. Par ailleurs, Buzenval appuie fortement sur l'idée de contreparties à l'engagement accru de la France en faveur des Néerlandais : « assez souvent », confesse-t-il, « je considere avecq peine le travail d'esprit et langue de me veoir ici reduict a ce seul ministere de faire sortir de l'argent des coffres de mon Roi et de mon [Maître], sans qu'il en tire autre proffict que les autres voisins qui n'y contribuent rien »²¹². Pour prix de son aide, l'agent propose par conséquent de réclamer la concession de la place de l'Ecluse, fraîchement prise à l'archiduc, et qui pourrait « apporter quelque seureté et advantage » au souverain, « d'autant plus que par son assiette et sa voisinance de Flessinghes nous pourrions non seulement nous faire respecter par les Espagnols, Mais aussi tenir en eschet²¹³ les Anglois ». Située en Flandre près de la frontière entre les provinces du Nord et celles du Sud, ainsi que de la Zélande où sont établis les troupes de Jacques I^{er}, la ville apparait donc comme le choix idéal pour la France et son occupation permettrait d'ancrer son influence sur les Pays-Bas dans la longue durée²¹⁴, en dépit des « changemens et vicissitudes des choses du monde ». Se pose toutefois la question de l'escalade de l'engagement qu'un tel projet est susceptible de provoquer, ce que l'agent prend en compte tout en se voulant rassurant sur la réaction internationale attendue et en ébauchant un plan d'action pour atteindre son objectif :

N'est-ce pas engager et porter le Roi a la declaration de la guerre que de lui faire prendre possession de ceste place ? Je vous repiquerai monsieur que je suis autant d'avis que vous que nous evitions cest accueil tant que nous pourrons, mais a mon avis nous pourrons faire ce que je vous propose sans que nous donnions contre icellui, car sa Majesté a ici des François en son

²⁰⁹ Flessingue, Brielle et Ostende étaient devenues des possessions anglaises en 1585 en échange du soutien militaire d'Élisabeth contre l'Espagne.

²¹⁰ *Lettre escripte à Monsieur de Villeroy*, La Haye, 10 septembre 1605, BNF FF 7143, f. 203.

²¹¹ *Ibid.*

²¹² *Ibid.*

²¹³ Échec.

²¹⁴ « Ceste place nous vauderoit beaucoup plus que nous ne pouvons pas estimer maintenant », affirme Buzenval. *Ibid.*, p. 204.

service ausquels il se peult fier qu'on y face entrer quelqu'un d'eulx avecq un regiment de la nation que l'on s'asseur de lui par serment et par toute autre manière que l'on advisera que les estats par dessoubs main y consentent et nous en passent ung acte secret par lequel Ils declarent que l'on transporte ceste place a sa Majesté pour l'assurance de tant de deniers desquels Ils se tiennent ses obligés.²¹⁵

Henri IV ne se montre pas insensible à l'idée de son diplomate puisqu'il dépêche dans la foulée un officier afin d'investir la ville, alors même que les Espagnols sont entrés en campagne pour en faire le siège. Cette action provoque toutefois une réaction irritée de Maurice de Nassau dont l'envoyé déclare à Buzenval qu'il « pouvoit malaisement digerer que Sa Majesté y eust envoyé le sieur de La Chesnaye pour commander audict chasteu et que c'estoit le premier Roi de France qui y ait voullu entreprendre de mettre un gouverneur en cette place »²¹⁶. Ainsi, si l'ambassadeur se montre optimiste sur la possibilité de convaincre les États du bénéfice qu'ils pourraient retirer de la présence française en Flandre²¹⁷, celle-ci ne s'établit pas par la suite. Dès lors, la situation se retrouve bloquée, et l'agent ne peut que reconnaître qu'à défaut d'une protection accrue du roi du Très Chrétien, le salut de la république passe à présent par un accommodement avec l'Espagne. « Ayant recogneu depuis quelques mois ung changement qui se faisoit insensiblement aux affaires de deça et aux humeurs de ceux qui les conduisent, le temps enfin m'a fait veoir clair aux soupçons que j'en avois conceu »²¹⁸, doit-il ainsi reconnaître, dépité. Au début du mois de septembre 1606, lors de la dernière assemblée des États-Généraux des Provinces-Unies, Oldenbarnevelt a en effet déclaré sèchement que le roi de France, seul à même de leur apporter son concours, a « monsté si peu de vollonté qu'il n'y avoit pas apparence qu'il en changeast ». Puis le grand pensionnaire de conclure qu'en conséquence, « il estoit donc plus que temps de penser a sortir de ces continuelles miseres par quelque accord duquel on presenteroit de la part de l'ennemi des conditions tollerables »²¹⁹. Un mois après son discours, une nouvelle rencontre a lieu entre l'ambassadeur et l'homme d'État, durant laquelle ce dernier réaffirme sa volonté de s'engager dans un processus de négociation. À cela, Buzenval préconise l'envoi en France d'une ultime ambassade chargée de convaincre Henri IV de la nécessité d'intervenir, en lui offrant des conditions similaires à celles autrefois proposées au duc d'Anjou :

Lui ayant replicqué que les princes judicieux et courageux [...] se redissoient contre toutes sortes de difficultés quant ils estoient recherchés et invités a ce faire par les occasions honorables et utiles a leur estat et qu'il me sembloit qu'on ne pouvoit moins faire que d'envoyer au plutost

²¹⁵ *Ibid.*

²¹⁶ *Lettre escripte à Monsieur de Villeroy*, 8 octobre 1605, *ibid.*, f. 295

²¹⁷ *Ibid.*, f.°295-296.

²¹⁸ *Lettre escripte à Monsieur de Villeroy*, 9 septembre 1606, *ibid.*, f. 305.

²¹⁹ *Ibid.*, f.°306.

vers lui pour lui remontrer l'estat present de ces provinces et prendre son conseil sur icellui et avecq plain pouvoir de suivre et conclure ce qui seroit jugé estre necessaire pour la conservation desdictes provinces, adjoustant qu'il me sembloit qu'on ne pouvoit moins faire pour tirer ce qui estoit necessaire de Bernabé (Henri IV) que de reiterer les mesmes offres que l'on avoit jadis faict au precedent Seigneur de Luc (le duc d'Anjou) qui n'avoit si bien merité d'eulx comme lui.²²⁰

La proposition de l'ambassadeur n'est toutefois plus suffisante pour entraver la volonté de paix des provinces, Oldenbarnevelt faisant valoir qu'il « se trouveroit plus de difficulté pour le présent en ceste offre qu'il ne faisoit pour lors, d'autant que le desordre et le desespoir estoient plus grands en cet estat ». À cette difficulté s'ajoutent dorénavant le fait que les Néerlandais ont depuis goûté à « la friandise de la liberté », que les Anglais ont un pied en cet État et que la maison de Nassau a désormais « l'aage, le credit et l'autorité »²²¹ suffisants pour ne plus nécessiter la sujétion à un prince étranger. Au bout de ses efforts²²², Buzenval regagne finalement la France à la fin de l'année 1606.

b. Favoritisme coupable ou complicité diplomatique ?

Lorsqu'il quitte les Pays-Bas pour rejoindre sa patrie, l'ambassadeur de Henri IV est alors épuisé par les affaires qu'il avait eu à traiter. Depuis plus d'une année, il réclamait avec insistance son rappel pour se retirer définitivement des affaires de par-deçà, tout en se lamentant régulièrement de voir sa santé décliner fortement, érodée par l'air marin de ces provinces²²³ :

J'espere qu'après ce service l'on me permettra à m'aller ung peu reposer en ung climat qui soit plus convenable a ma complexion et a mon aage que cestui ci. Car ma santé ne peut plus porter cet air marin. [...] Maintenant Je me presse et me semble que c'est assez d'avoir servi vingt ans son [Maître] en exil.²²⁴

C'est pourtant bien en vertu de ces vingt années de bons et loyaux services auprès des Néerlandais que le roi de France le juge suffisamment essentiel pour décider de le contraindre²²⁵ à

²²⁰ *Lettre escripte à Monsieur de Villeroy*, 11 octobre 1606, *ibid.*, f. 315-316.

²²¹ *Ibid.*, f. 316.

²²² Il tente encore de conseiller à Villeroy des voies détournées pour intervenir aux Pays-Bas : « Si on entroit en guerre avec le seul nom et ombre de leur defence, ils ne feroient point de difficulté de continuer, voire augmenter leur charges, pour l'esperance d'en sortir bien tost par le moyen que l'association des armes d'un grand prince leur offrirait ». *Ibid.*, f. 319.

²²³ Déjà en février 1606, il se plaignait de la sorte à Duplessis-Mornay. « J'espère que la prochaine [dépêche] me délivrera tout à fait de ces continuelles sollicitudes et de cest air, auquel mon âge et mes forces ne sont naturellement proportionnés ». *Lettre de M. de Buzenval à M. Duplessis*, 27 février 1606, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 10, p. 161.

²²⁴ *Lettre escripte à Monsieur de Villeroy*, La Haye, 10 septembre 1605, BNF FF 7143, f. 205.

²²⁵ George Willem Vreede, *Lettres Et Négociations...*, *op. cit.*, p. 439.

reprendre la route de La Haye en avril 1607²²⁶. S'il accompagne à présent la mission diplomatique de Pierre Jeannin et Élie de La Place qui a pour objet de convaincre les États de poursuivre la guerre, c'est bien Jeannin qui dirige la délégation au nom du souverain et en reçoit les instructions. Ces dernières sont d'ailleurs particulièrement intéressantes dans la mesure où elles renseignent sur les craintes du pouvoir royal relatives à la trop grande sympathie de son ancien agent pour les Néerlandais : Buzenval y est soupçonné à demi-mot d'avoir accordé un crédit trop important aux supplications d'Oldenbarnevelt et d'avoir pu être abusé sur les faiblesses réelles des Provinces-Unies. Le président Jeannin est en effet invité à donner rapidement son opinion personnelle à Henri IV sur la situation véritable de la république « car il (le roi) ne prendra aucun conseil sur les affaires desdits états, qu'il n'ait eu avis par vous de l'état auquel vous les avez trouvées ». Plus loin, Villeroy précise qu'il a volontairement caché à Buzenval la somme que le souverain est prêt à accorder à ces Messieurs après négociations « car il me semble que cela ne doit être su que de vous, combien que je ne doute point que MM. de Buzanval et d'Aërsens n'en découvrent la vérité ». Auquel cas, précise-t-il, « vous devez aviser comme vous en userez pour conserver votre bonne intelligence avec eux »²²⁷. L'ancien ambassadeur voit ainsi son rôle se limiter dorénavant à favoriser le succès de la mission par ses relations, mais il est clairement mis à l'écart du processus de décision :

Je le remettrai (Buzenval) à vous (Jeannin) touchant votre dépêche, lui disant que je vous l'ai envoyée, sans lui spécifier ledit secours d'argent, ni lui découvrir les commandements que le roi vous a faits de sa bouche, sur la préférence des partis de la guerre ou de la paix.²²⁸

Plus d'une fois au cours de sa longue légation, le diplomate huguenot a dû en effet se défendre de ses sympathies pour la cause des républicains et des erreurs de jugements que sa complaisance risquait de provoquer, particulièrement dans le cadre de la questions du versement des subsides royaux. À plusieurs reprises, il avait ainsi pris les devants en plaidant son honnêteté²²⁹. Encore récemment, son intégrité avait été mise en doute face à son incapacité à faire plier la Compagnie des

²²⁶ Jean-Pierre Babelon, « Henri IV et les Provinces-Unies... », *art. cit.*, p. 327-328.

²²⁷ *Lettre de M. de Villeroy à M. le président Jeannin, sur le sujet de la Négociation*, Fontainebleau, 23 mai 1607, dans Pierre Jeannin, *Les négociations...*, *op. cit.*, tome 1, p. 129-130.

²²⁸ *Ibid.*, p. 130.

²²⁹ En mai 1602, il doit même se défendre d'avoir encouragé les États à réclamer le versement immédiat des sommes dues en espèces et non par lettre de change, afin qu'il puisse également en profiter. L'ambassadeur prend alors la plume pour écrire directement « un mot à Monsieur de Rosny à mon corps deffendant, car je scai bien qu'il m'attribuera et à mon interest particulier cette recherche », avant de jurer à Villeroy « que cela vient premierement et purement d'eux », puis de conclure « Ce n'est pas que je fusse bien aise de proffiter quelque chose, le Roi estant bien servi et acquerir de plus en plus creance en ce pays sans laquelle il me seroit impossible de vous représenter toutes choses si particulièrement comme je fai et comme j'espere faire tant qu'il plaira à sa Majesté m'attacher en ce lieu ». *Lettre de Monsieur de Buzanville Ambassadeur pour le Roy en Hollande écrite à Monsieur de Villeroy Secrétaire d'Etat*, La Haye, 5 mai 1602, BNF FF 7142, f. 19.

Indes orientales aux exigences du souverain. Ce dernier avait en effet exigé l'obtention de privilèges pour les marchands français dans les Indes, mais Buzenval s'était heurté à un refus net « fondé sur l'Impossibilité de cet octroi pour les oppositions que font toutes les villes de Hollande et Zellande »²³⁰. Le diplomate a beau reconnaître qu'il en va de la dignité du roi et plaider la fermeté sur ce sujet²³¹, il ne parvient pas pour autant à satisfaire le monarque et ne peut que transmettre les justifications embarrassées des États qui ne souhaitent pas refuser frontalement les royales demandes, mais se disent incapables de contraindre la compagnie à accéder à sa requête²³². L'agent se trouve ainsi contraint de plaider son honnêteté dans cette affaire en déclarant que s'il a failli, « ça a esté erreur et ignorance d'estat et non par aveuglement d'aucun interrest particulier que je vous jure estre tout esloigné de moi en ceste affaire »²³³. Voyant son intégrité mise en cause, il insiste deux semaines après sur sa probité dans cette négociation, et sur le fait qu'il a accompli honnêtement son devoir de représentant du Très Chrétien, pêchant surtout par excès de zèle²³⁴ :

Voila Monsieur ma derniere confession que j'ai pensé vous debvoir faire sur ce subject affin que sa Majesté premierement et puis tous les gens d'honneur jugent si mes interrests particuliers m'ont fait ennuyer ce bien de la France. Croyez qu'elle me doit l'errection d'une statu sinon d'or au moins d'airin.²³⁵

Si le souvenir de cet épisode a pu contribuer à alourdir le bilan de la légation de l'agent huguenot, ce ne sont toutefois pas directement ces accusations qui ressurgissent lors de l'ambassade d'avril 1607, mais bien la question du remboursement des subsides versés pendant près d'une décennie aux Néerlandais par son intermédiaire. Le sujet fait l'objet de discussions dès les premiers mois de la députation, avant d'émerger réellement sous la plume du président Jeannin au début de l'automne. Quelques semaines seulement après le décès du principal intéressé, le nouveau représentant de Henri IV par-deçà écrit de manière caustique à Villeroy que « Le roi a perdu un bon serviteur en la mort dudit sieur de Buzanval, et qui était capable, bien entendu, et aimé en ce pays ; mais il se laissait aller du tout à ce qu'ils voulaient ». Il va jusqu'à ajouter que ce dernier « vous honorait aussi fort, et était votre serviteur avec raison ; car vous aviez beaucoup aidé à sa fortune, et

²³⁰ *Au Roy*, La Haye, 29 avril 1606, BNF FF 7143, f. 211-212.

²³¹ « Vostre Majesté me pardonnera si lui plaist si Je le dis avecq toute humilité et respect qu'il y va quelque peu de sa dignité et possible de quelque autre chose de les accoustumer (les Néerlandais) à lui faire tant de reffus [...]. Je ne serois jamais d'advis qu'on s'y embarquast soubs leurs benedictions et bonnes vollontés mais plutost qu'on l'entreprist par des moyens sur lesquels Ils n'auroient que veoir ni que dire ». *Ibid.*, p. 212.

²³² *Lettre escripte à Monsieur de Villeroy*, 2 octobre 1605, *ibid.*, f. 290-293.

²³³ « Mais il me congnoist mal de penser qu'en mes actions j'aie autre but que celui que doit avoir un homme de bien et d'honneur qui conciste a mon advis à maintenir cet estat en bonne intelligence et devotion envers sa Majesté ». *Lettre escripte à Monsieur de Villeroy*, La Haye, 27 septembre 1605, *ibid.*, f. 289.

²³⁴ Buzenval a tenté de défendre les intérêts royaux par le truchement d'un intermédiaire ayant des intérêts dans la compagnie, et qui avait accepté d'y porter la demande de Henri IV.

²³⁵ *Lettre escripte à Monsieur de Villeroy*, La Haye, 19 octobre 1605, *ibid.*, f. 325.

la charge en laquelle il est mort, lui avait été très utile », accreditant à demi-mot la thèse selon laquelle le feu diplomate avait su amplement profiter personnellement de son office de dépositaire des largesses du souverain en ces provinces²³⁶. Pour conclure cet hommage doux-amer, Jeannin tire de la destinée de son collègue une curieuse morale :

Il est vrai que Dieu l'a pris (Buzenval) lorsqu'il en pensait jouir (de sa charge). Cet exemple doit servir à d'autres qui ont travaillé, encore que ce soit sans profit de n'attendre à recueillir les fruits de leur travail, lorsqu'ils doivent plutôt penser à bien mourir qu'aux commodités de la vie ; mais chacun est sage pour connaître ce qu'il doit faire ou fuir, et peu capables de prendre pour eux-mêmes les conseils qu'ils sauraient bien donner à autrui.²³⁷

Il semble difficile de ne pas voir dans cet ultime ricanement une leçon posthume administrée au zélé serviteur huguenot par celui qui fut membre éminent de la Ligue catholique. La vision que Jeannin donne de la mort de Buzenval, agent fidèle qui aurait souhaité désormais profiter matériellement de ses biens acquis après plusieurs décennies de mission, tranche ainsi singulièrement avec celle de l'homme pieux mort assis sur une chaise et lecteur de théologie chrétienne jusqu'à la dernière seconde de son existence que dépeignait son ami Scaliger²³⁸. Au-delà du désaccord confessionnel entre les deux diplomates, la relative acrimonie dont fait preuve Jeannin tient d'abord à sa difficulté à obtenir de ses interlocuteurs des promesses de remboursement des sommes versées par le roi de France. En effet, depuis Vervins, la république est passée de créancière à débitrice du royaume, mais tout cet argent accordé par l'intermédiaire du feu diplomate n'a pas fait l'objet d'accords clairs, ce qui rend tout remboursement périlleux. « La difficulté sera au recouvrement de l'argent donné du passé ; car on n'a fait aucun traité avec eux pour ce regard ; ils ne promirent jamais de le rendre ; ils ont seulement donné des certifications qu'ils l'ont reçu »²³⁹, explique ainsi Jeannin à Villeroy. Ce flou entretenu volontairement par les États n'aurait pu perdurer que par la pusillanimité ou la coupable complicité de Buzenval avec Oldenbarnevelt, qui se défendent eux-mêmes de n'avoir jamais fait que suivre les désirs de Henri IV :

Le sieur Barnevelt nous a dit aussi du vivant de M. de Buzanval, que Sa Majesté donnait cet argent, non en intention de le retirer, mais pour les secourir secrètement, occuper les forces, et consumer les moyens du roi d'Espagne pendant trois ou quatre ans, au bout desquels elle lui avait promis et assuré de sa propre bouche d'entrer ouvertement en guerre contre lui, le priant de faire en sorte que les États voulussent soutenir cette guerre jusqu'audit temps, et que la guerre qu'il ferait lors ouvertement les délivrerait de tout péril ; ce que là ledit sieur de Buzanval nous

²³⁶ *Lettre de M. le président Jeannin à M. de Villeroy*, 6 octobre 1607, dans Pierre Jeannin, *Les négociation...*, *op. cit.*, tome 1, p. 444.

²³⁷ *Ibid.*

²³⁸ George Willem Vreede, « Suite des communications ... », *art. cit.*, p. 101

²³⁹ *Lettre de M. Jeannin à M. de Villeroy*, La Haye, 24 septembre 1607, dans Pierre Jeannin, *Les négociation...*, *op. cit.*, tome 1, p. 430.

confirma être vrai, et nous le soutint avec ledit Barnevelt, lequel y ajouta aussi que, sur cette espérance de la déclaration de Sa Majesté, il avait fait toutes sortes d'efforts, et donné avis de faire grandes levées en son pays, et a été, à vrai dire, presque le seul auteur de faire durer la guerre et l'animosité contre l'Espagnol.²⁴⁰

Si la lecture de la correspondance de Buzenval accrédite la défense qu'il présente à Jeannin, elle est surtout révélatrice de la différence de perception de la situation qui sépare les deux hommes. Pour Buzenval qui avait vécu pendant près de dix-sept années auprès des Néerlandais et qui avait passé la première moitié de cette longue période dans la situation de suppliant à leur égard, les sommes distribuées par le roi après Vervins ne devaient avoir d'autre objet qu'une généreuse réciprocité après huit ans de lutte commune. Dès le début de la deuxième partie de sa légation, l'ambassadeur avait formulé clairement cet état de fait en déclarant que c'est « sous paroles honnestes et couvertes dire, qu'ils ont assisté la France en ses nécessités avec esperance, qu'un jour quand Vostre Majesté serait en paix, ils en recevront cent pour un »²⁴¹. Par la suite, il n'avait pas manqué de rappeler régulièrement à quel point la France était redevable de l'aide apporté par ces Messieurs durant les temps difficiles du début du règne. Dès la fin de l'année 1599, reconnaissant que les sommes prêtées sous obligation avaient désormais été remboursées, il dressait à Villeroy la liste de tous les bienfaits procurés par les Néerlandais au roi de France pour lesquels « il n'est intervenu autre contrat que la bonne foi, et aux autres une reciproque utilité »²⁴². Et Buzenval de conclure que « je négociai de telle façon, que les fis passer sans aucun contrat ou obligation, sinon celle d'une pareille courtoisie et faveur quand les affaires de Sa Majesté seroient en meilleur état »²⁴³. Pour cette raison, l'ambassadeur ne pouvait que pousser la Couronne à ne pas abandonner les Néerlandais à leur sort, mais devait par ailleurs faire face à d'abrupts affrontements diplomatiques avec un Oldenbarnevelt frustré par la maigreur des secours français, qui estimait que « le Roi en faisoit assez pour donner de la jalousie et possible un jour du ressentiment aux Espagnols, mais qu'il faisoit trop peu pour leur en oster du tout les moyens »²⁴⁴.

²⁴⁰ *Ibid.*, p. 430-431.

²⁴¹ *M. de Buzanval au Roi*, La Haye, 28 octobre 1598, dans Paul Choart de Buzenval, *Lettres Et Négociations...*, 1593-1596, et 1602-1606, *op. cit.*, p. 3.

²⁴² « Comme lorsque les États nous accordèrent un secours de trois ou quatre mille hommes, sous condition d'une Ligue ou autres choses. Tel est celui des 15 0000 (escus) qu'ils nous firent l'année du siege d'Amiens, laquelle somme ils pourroient prétendre leur estre due, puisque nous n'avons satisfait aux conditions qui furent lors portées par la Ligue. Et auparavant les 2000 hommes de pied et 500 chevaux, qu'ils envoyèrent à Monsieur le Duc de Bouillon pour ouvrir la guerre en Luxembourg et la déclarer au Roi d'Espagne. Celles qui sont fondées simplement sur la bonne foi, sont les secours de deux régimens qu'ils envoyèrent premièrement au siège de Rouen sous la charge du Comte Philippe de Nassaw avec huit pièces de canon et une bonne quantité de munitions ; puis en celui de la Fère sous l'Amiral de Nassaw ». *M. de Buzanval au Roi*, La Haye, 19 novembre 1599, dans *ibid.*, p. 319-320.

²⁴³ *Ibid.*, p. 320.

²⁴⁴ *M. de Buzanval à M. de Villeroy*, La Haye, 24 mars 1599, dans *ibid.*, p. 130.

Très différente est la situation de Jeannin qui arrive en Hollande neuf ans après Vervins et trois ans après la paix anglaise, avec pour mission de pousser les provinces essoufflées à poursuivre le conflit. Dans ce contexte, le fait de réclamer des sommes qui seraient dues à la France et placer sur son prédécesseur la responsabilité de ne pas avoir veillé scrupuleusement à leur décompte constitue également pour lui un mouvement diplomatique qui lui permet de peser davantage dans les négociations en cours. Aussi, s'il s'engage auprès de la Couronne à faire tout son possible « afin que si on ne recouvre tout, qu'on ne perde aussi tout »²⁴⁵, il doit reconnaître quelques mois plus tard que « nous sommes mal fondés en titre, et semble, à voir comme on y a procédé, qu'on pensait assez faire lors d'entretenir la guerre, et feu M. de Buzanval nous l'a dit lui-même »²⁴⁶. Villeroy n'en réclame d'ailleurs pas tant à Jeannin et prend finalement la défense de son prédécesseur en lui demandant simplement d'assurer ce qu'il lui est possible de recouvrer :

Il est vrai aussi que nous ne leur avons jamais demandé des promesses de nous rendre nos deniers, & que nous nous sommes contentés de simples certifications & recepissés ; mais s'ensuit-il pour cela qu'ils doivent estre entierement descheux de la restitution d'iceux ? Nous ne plaiderons jamais contr'eux pour cela. Mais il est raisonnable qu'ils reconnoissent aucunement nos bienfaits ; & certes nous ne leur demanderons l'impossible.²⁴⁷

En somme, Villeroy admet volontiers que les sommes versées ne pourront pas être récupérées, mais que l'essentiel de la mission de Jeannin réside dans le maintien de la prépondérance française sur la République. Or, comme le fait précisément remarquer l'historien George Willem Vreede, n'était-ce pas précisément ce que Buzenval s'était employé à faire durant sa longue ambassade²⁴⁸ ? C'est en effet largement grâce à l'action de longue haleine de ce dernier auprès de ce peuple qu'il a tant admiré que le roi de France est finalement en mesure de prendre une part considérable dans l'établissement des négociations hispano-néerlandaises. En cela, le choix du souverain de lui renouveler sa confiance durant toutes ces années s'avéra particulièrement judicieux.

²⁴⁵ Lettre de M. Jeannin à M. de Villeroy, La Haye, 24 septembre 1607, dans *ibid.*, p. 430-431.

²⁴⁶ Lettre de M. Jeannin à M. de Villeroy, La Haye, 28 janvier 1608, dans Pierre Jeannin, *Les négociations de monsieur le président Jeannin*, Paris, Chez Petit et A. Boucher, tome 2, 1819, p. 27.

²⁴⁷ Lettre de M. de Villeroy à M. Jeannin, 8 octobre 1608, Pierre Jeannin, *Les négociations de monsieur le président Jeannin*, Amsterdam, Chez André de Hoogenhutsen, tome 2, 1695, p. 431.

²⁴⁸ George Willem Vreede, *Lettres Et Négociations...*, 1593-1596, et 1602-1606, *op. cit.*, p. 442.

4. Russy à La Haye : la pérennisation d'un poste

a. *Négocier la trêve dans l'ombre d'un ambassadeur catholique*

C'est par une lettre laconique adressée à Jeannin et à Buzenval le 2 mai 1607 que Henri IV annonce sa décision de faire d'Élie de La Place, chevalier sieur de Russy, vicomte de Marchault, conseiller du monarque en son Conseil d'État, gentilhomme ordinaire de sa chambre et capitaine de Vitry-le-François²⁴⁹, son nouveau résident à La Haye :

Messeigneurs Jeannin et de Buzanval, Ayant choisi le seigneur de Russy, mon conseiller et maistre d'hostel ordinaire pour resider doresnavant en Hollande pour mon service, je lui ai commandé de vous aller trouver, ne lui ayant faict donner pour le guider en ceste charge aultres instructions que celles que je veuls qu'il prenne de vous avant que vous retourniés du dict pays, selon la cognoissance que vous aurés des affaires par les occurrences. Par tant vous lui ferés telle part que vous jugerés importer au bien de mon service, et ne le laisserés desgarni d'aucun mémoire et advis qui puisse favoriser le bien et advantage d'icelui.²⁵⁰

Dès le début, celui-ci est ainsi présenté comme le successeur de Buzenval, dans le sillage duquel il doit s'instruire des affaires de par-deçà dont il est très familier. Aussi son décès durant l'été remet-il en cause l'édifice diplomatique échafaudé par le souverain²⁵¹. « A ces causes », décide le Béarnais, « nous à plein confiant de l'intégrité et suffisance desdits sieurs Jeannin, et de Russy, et de l'affection qu'ils ont au bien de notre service, avons déclaré et déclarons [...] que voulons et entendons qu'ils procèdent à l'exécution de ce qui est contenu en ladite commission, tout ainsi que s'ils étaient nommés seuls par icelle »²⁵². Durant les deux années qui suivent, le nouveau représentant ordinaire du roi de France participe ainsi à toutes les négociations relatives à l'établissement de la trêve hispano-néerlandaise, mais reste toutefois dans l'ombre de Jeannin, dépêché comme ambassadeur extraordinaire²⁵³ à cette unique fin. Pas inactif pour autant, Russy est chargé de mener plusieurs autres discussions avec les États qui constituent le quotidien des résidents

²⁴⁹ Ses titres sont énumérés dans le traité qui établit la trêve. *Traité de la trêve à longues années, fait en la ville d'Anvers, le 9 avril 1609, entre les députés des archiduc et ceux des états-généraux des Provinces-Unies, par l'entremise et l'intervention des ambassadeurs des rois Très Chrétien et de la Grande Bretagne*, 9 avril 1609, dans Pierre Jeannin, *Les négociations de monsieur le président Jeannin*, Paris, Chez Petit et A. Boucher, tome 3, 1819, p. 349.

²⁵⁰ *A messeigneurs Jeannin et de Buzenval*, Fontainebleau, 2 mai 1607, dans Henri IV, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, tome 7, éd. Jules Berger de Xivrey, Paris, Imprimerie royale, 1843, p. 216-217.

²⁵¹ C'est seulement à cette occasion que le monarque fait expédier à La Haye les lettres de créance de Russy, l'installant officiellement comme successeur de Buzenval. *A M. de Barneveld*, octobre 1607, dans *ibid.*, p. 916.

²⁵² *Pouvoirs aux sieurs Jeannin et de Russy, pour continuer la négociation des affaires des Provinces-Unies, en conséquence du précédent pouvoir, étant le sieur de Buzanval décédé*, Paris, 7 octobre 1607, dans Pierre Jeannin, *Les négociation...*, *op. cit.*, tome 1, p. 60.

²⁵³ *Traité de la trêve à longues années, fait en la ville d'Anvers, le 9 avril 1609, entre les députés des archiduc et ceux des états-généraux des Provinces-Unies, par l'entremise et l'intervention des ambassadeurs des rois Très Chrétien et de la Grande Bretagne*, 9 avril 1609, dans Pierre Jeannin, *Les négociation...*, *op. cit.*, tome 3, p. 349.

permanents à La Haye, comme d'exiger la restitution de marchandise saisie à des marins français par des corsaires hollandais²⁵⁴ ou encore d'obtenir l'exclusion des Néerlandais du commerce sur le Canada²⁵⁵.

Finalement, les ambassadeurs doivent se résoudre avec Henri IV à faire des concessions : le 5 septembre, le souverain accepte de se contenter d'une ligue défensive tout en continuant à poursuivre le versement des subsides²⁵⁶. Un mois plus tard, il reconnaît que le roi d'Angleterre incline également à la paix mais s'agace que les États ne s'engagent pas à ne la faire qu'avec son consentement²⁵⁷. Les négociations sont encore retardées par l'opposition entre Oldenbarnevelt et Maurice de Nassau qui souhaite poursuivre les hostilités²⁵⁸, mais le roi de France accepte finalement l'idée d'une trêve et ordonne d'appuyer « plus que jamais » le premier au détriment du second²⁵⁹. Le 23 janvier 1608, le traité défensif voulu par Henri IV est signé²⁶⁰, assurant le maintien de son influence sur la république. Jeannin revient en France au printemps, avant de repartir aux Pays-Bas avec pour instruction cette fois de « conclure une paix définitive ou, pour le moins, une trêve à long terme », dans la mesure où, abandonnée par l'Angleterre, la France devrait de toute façon assurer seule les dépenses de la guerre en cas de poursuite des hostilités²⁶¹. Si le roi insiste pour que les Provinces-Unies soient reconnues par le roi d'Espagne pour « libres, sans qu'il soit fait mention de leur souveraineté »²⁶², il doit faire face aux « conseils désespérés » de Maurice de Nassau qui ne se résout pas à cette issue²⁶³. Le Béarnais endosse dès lors les habits du pacificateur tandis que ses deux ambassadeurs parviennent à convaincre le roi d'Angleterre de se joindre au projet de leur maître en abandonnant ses propositions initiales de « simple trêve à la place de la trêve à long terme »²⁶⁴. Finalement, le 19 avril, le traité est signé à Anvers²⁶⁵ après approbation des termes présentés par les

²⁵⁴ A *monsieur de Russy*, [1607], cinq lettres, dans Henri IV, *Recueil des lettres...*, *op. cit.*, tome 7, p. 449-452.

²⁵⁵ A *monsieur de Russy*, [1607], dans *ibid.*, p. 465-466.

²⁵⁶ A *MM. de Jeannin, de Buzenval, et de Russy*, Paris, 5 septembre 1607, dans *ibid.*, p. 914.

²⁵⁷ A *MM. de Jeannin et de Russy*, Paris, 8 octobre 1607, dans *ibid.*, p. 915-916.

²⁵⁸ A *MM. de Jeannin et de Russy*, Fontainebleau, 23 novembre 1607, dans *ibid.*, p. 917-918.

²⁵⁹ A *MM. de Jeannin*, Fontainebleau, 23 novembre 1607, dans *ibid.*, p. 917.

²⁶⁰ *Traité de la ligue défensive faite par MM. Les ambassadeurs du roi, au nom de Sa Majesté, avec MM. Les états-généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, le 23 janvier 1608, avec la ratification par lesdits sieurs les états*, dans Pierre Jeannin, *Les négociation...*, *op. cit.*, tome 1, p. 552.

²⁶¹ A *MM. de Jeannin et de Russy*, Fontainebleau, 23 mai 1608, dans Henri IV, *Recueil des lettres...*, *op. cit.*, tome 7, p. 927.

²⁶² A *MM. de Jeannin et de Russy*, Paris, 29 septembre 1608, dans *ibid.*, p. 929.

²⁶³ A *MM. de Jeannin et de Russy*, Fontainebleau, 23 octobre et 4 novembre 1608, dans *ibid.*, p. 930-931.

²⁶⁴ A *MM. de Jeannin et de Russy*, Paris, 19 décembre 1608 et 8 janvier 1609, dans *ibid.*, p. 931-932.

²⁶⁵ *Traité de la trêve à longues années, fait en la ville d'Anvers, le 9 avril 1609, entre les députés des archiduc et ceux des états-généraux des Provinces-Unies, par l'entremise et l'intervention des ambassadeurs des rois Très Chrétien et de la Grande Bretagne*, 9 avril 1609, dans Pierre Jeannin, *Les négociation...*, *op. cit.*, tome 3, p. 347.

envoyés français. Philippe III reconnaît *de facto* la souveraineté de ses sujets rebelles tandis que Henri IV félicite chaleureusement le duo de représentants pour ce succès diplomatique :

Messieurs Jeannin et de Russy, j'ai vu les articles de la trêve que vous m'avez envoyés par le sieur de Préaux. Je n'en suis moins content que ceux qui y ont le principal intérêt. J'espère aussi avoir bonne part au bien qui en résultera, et suis bien satisfait du bon devoir que vous y avez contribué, ayant très bien suivi et exécuté mes commandements, tant pour le général que pour le particulier de la maison de Nassau.²⁶⁶

À présent que la paix est actée et la position française solidement établie, les nouveaux objectifs des ambassadeurs sont de s'assurer de la solidité de la république dans les mois qui suivent l'établissement de la trêve « afin que leur pays soit mieux gardé, qu'ils soient toujours craints, chéris et respectés de leurs voisins »²⁶⁷. Les désaccords entre Maurice de Nassau et Oldenbarnevelt notamment, viennent ternir quelque peu le tableau diplomatique français au printemps 1609, « car c'est une chose si nécessaire [d'affermir bonne intelligence entre eux] que s'il y avait du manquement ou de la dissimulation, la ruine certaine de leur état s'en ensuivrait », estime le roi²⁶⁸. Afin de ne pas laisser la situation s'envenimer, Pierre Jeannin reçoit l'ordre de ne rentrer de Hollande qu'après avoir proposé à ces Messieurs les expédients qu'il jugera les plus à même d'apaiser les querelles²⁶⁹. Quant à Russy, il est confirmé dans sa charge de représentant ordinaire, « pour continuer à m'y servir en ces occasions et autres qui se présenteront ». C'est donc bien un agent huguenot qui conserve le poste de La Haye après cet intermède qui a vu un tenant de la religion apostolique et romaine mener la délégation française aux Provinces-Unies. Néanmoins, Henri IV ne fait pas quitter les Pays-Bas à Jeannin sans lui faire savoir qu'il aurait « bien agréable » qu'il fasse en son nom, avant son départ, « une honnête recommandation en faveur des habitants catholiques de leurs provinces, afin qu'ils puisse en subsister et résider en icelles sans être molestés et forcés en leur conscience, et avec quelque repos et consolation ». Et le monarque d'ajouter qu'il doit cela à la religion « de laquelle je fais profession, et à la charité qui doit accompagner un roi très chrétien, tel que Dieu m'a constitué ». Ainsi, tandis qu'il laisse en poste à La Haye un représentant de la même confession que ses interlocuteurs, il ne manque pas pour autant de rappeler paternellement aux Néerlandais son rôle de souverain catholique qui a mis fin aux guerres de religion dans son royaume²⁷⁰, par la bouche d'un ancien ligueur rallié à sa cause²⁷¹. Ce dernier reprend la route de la

²⁶⁶ *Lettre du Roi*, Fontainebleau, 25 avril 1609, dans *ibid.*, p. 369-370.

²⁶⁷ *Ibid.*, p. 370-371.

²⁶⁸ *Lettre du Roi*, Fontainebleau, 18 mai 1609, dans *ibid.*, p. 400-401.

²⁶⁹ *Lettre du Roi*, Fontainebleau, 25 avril 1609, dans *ibid.*, p. 370-371.

²⁷⁰ « S'ils reconnaissent qu'aucuns desdits catholiques monopolent et cabalent au préjudice de leur état, ils doivent en faire un châtement exemplaire ; mais ils doit être particulier, et non toucher au général, afin que l'innocent ne pâtisse pour le criminel, et que celui qui vivra comme il doit, gardant les lois du pays, jouisse du repos et de la sécurité publique

France le 30 juin 1609²⁷² après avoir réglé d'ultimes questions financières²⁷³, laissant à son collègue le soin de gérer désormais l'intégralité des intérêts royaux et « de faire tout devoir pour composer les choses doucement »²⁷⁴.

Le sieur de Russy eut en effet presque immédiatement à poursuivre l'œuvre laissée par Pierre Jeannin, puisqu'il doit dès la fin du mois de juillet faire face aux remous suscités par ses remontrances relatives au traitement des catholiques sujets des États-Généraux :

[Ces Messieurs] n'ont aussi trouvé bon ce que ledit Roi [fit déclarer] touchant l'esperance qu'il a qu'ils traicteront bien les Catholiques qui sont parmi eux. Que les ungs disoient qu'il (Philippe III) se reservoit a rompre la trefve sous pretexte ils ne donnoient telle liberté aux Catholiques qu'ils demanderont qu'il n'avoit acordé qu'en ce cas sa ratiffication mais que la plus saine partie l'a trouvée fort bien faite comme a vrai dire ils ont de quoi grandement se contenter.²⁷⁵

Ainsi, si la dernière déclaration de Jeannin était empreinte d'une certaine prudence et tempérance, elle n'en constitue pas moins une opportunité pour le roi d'Espagne de remettre en cause la trêve en prétextant à son tour la défense des catholiques opprimés par les provinces du Nord. Russy n'a pas pour autant le loisir de profiter de la paix à présent rétablie dans toute l'Europe occidentale, la crise de succession de Clèves et Juliers occupant largement le reste de sa légation jusqu'à l'assassinat du roi de France.

b. Un rôle stratégique fondamental à l'orée d'une nouvelle guerre

Le 3 avril 1609, alors que les négociations de la trêve sont toutes proches d'aboutir, la nouvelle de la mort sans descendance du duc de Clèves et de Juliers arrive à Jeannin et Russy par une dépêche de Henri IV, qui met immédiatement ses deux agents au courant de la complexe situation diplomatique qui vient de s'ouvrir²⁷⁶. Cet événement remet en effet potentiellement en cause l'établissement de la paix aux Pays-Bas, le roi de France se disant avoir « le vouloir et le courage

comme ses compatriotes. Toutefois, vous mesurerez tellement cette remontrance à la règle de l'utilité desdites provinces, et de l'affection singulière que je leur porte, qu'ils la reçoivent comme venant de la part du meilleur et plus assuré ami et allié qu'ils aient ». *Lettre du Roi*, Fontainebleau, 18 mai 1609, dans *ibid.*, p. 406.

²⁷¹ *Remonstrance faite en l'assemblée des États-Généraux des Provinces-Unies, par M. Jeannin, au nom du Roi, en faveur des catholiques desdites provinces*, dans *ibid.*, p. 435-442.

²⁷² *Lettre de M. Jeannin à M. de Berny*, La Haye, 29 juin 1609, dans *ibid.*, p. 467.

²⁷³ *Traité fait par MM. Jeannin et de Russy, au nom du Roi, avec les députés de la province de Hollande, le 22 juin 1609, pour le paiement des gens de guerre français*, 22 juin 1609, dans *ibid.*, p. 450.

²⁷⁴ Selon la formule de Pierre Jeannin à Jean Richardot, négociateur des Habsbourg. *Lettre particulière de M. Jeannin audit sieur Richardot*, La Haye, 26 juin 1609, dans *ibid.*, p. 457.

²⁷⁵ *Du Sr De Russy au Roy*, La Haye, 31 juillet 1609, BNF FF 15954, f. 4.

²⁷⁶ Voir *supra* p. 414.

aussi de m'opposer par les armes à un injuste dessein »²⁷⁷. Le souverain craint en effet que l'Empereur fasse main basse sur ces territoires pour se les approprier, sous prétexte de les protéger avant que la question de leur possession ne soit tranchée. Aussi cherche-t-il à s'assurer rapidement des intentions des Néerlandais et surtout de l'archiduc et vis-à-vis des prétentions impériales sur les duchés, car le comportement de ce dernier dans une telle circonstance peut le décider à renverser la trêve et rallumer la guerre²⁷⁸. Il est toutefois déjà trop tard pour que les deux ambassadeurs puissent retarder la conclusion de la paix à ce stade, ce qui « ne servirait qu'à faire connaître une mauvaise volonté, sans en retirer aucun fruit »²⁷⁹, mais les paroles apaisantes obtenues par Jeannin de la bouche de Richardot stoppent l'escalade des tensions sans pour autant éteindre toutes les craintes du roi de France²⁸⁰. Ainsi, en même temps qu'il apprend la réception de la ratification du traité par le roi d'Espagne, Russy devenu seul agent en Hollande, reçoit avis que les ducs de Brandebourg et de Neubourg ont été menacés par l'Empereur de mise au ban de l'Empire s'ils n'acceptent pas de se soumettre²⁸¹. L'ambassade de La Haye devient dès lors l'un des pivots de la diplomatie henricienne : sa position proche du territoire des duchés contestés est en effet particulièrement stratégique. De plus, le représentant du roi aux Provinces-Unies peut entretenir le dialogue avec les archiducs et surtout avec Maurice de Nassau, dont Henri IV compte beaucoup sur l'influence et le crédit pour faire pièce aux projets de Rodolphe II sans avoir à tirer l'épée lui-même²⁸². Dès le 18 mai néanmoins, le Béarnais s'était montré pessimiste en estimant qu'il « sera difficile que ce différend se termine sans guerre » en raison de l'inflexibilité des prétendants qui refusent de diviser le territoire. Il avait refusé par ailleurs les avances de l'archiduc qui proposait la candidature d'un prince catholique au détriment des ducs de Brandebourg et de Neubourg²⁸³.

Le départ définitif de Jeannin des Pays-Bas place Russy dans la position d'unique interlocuteur des Néerlandais, ce qui montre toute la confiance que le monarque accorde à son agent. Il n'est alors toutefois pas l'unique diplomate protestant en poste dans cette région et aux prises avec la délicate controverse successorale dans la mesure où Jacques Bongars est toujours en charge des affaires

²⁷⁷ *Lettre du roi*, Saint-Germain, 3 avril 1609, dans Pierre Jeannin, *Les négociations...*, op. cit., tome 3, p. 325.

²⁷⁸ « [vous] aviserez de retarder la conclusion de ladite trêve, si vous jugez qu'il soit nécessaire et le puissiez faire, pour tenir par ce moyen lesdits archiducs en bride, et mieux obvier à ladite usurpation ». *Ibid.*

²⁷⁹ [MM. Jeannin et Russy au roi], Anvers, 7 avril 1609, dans *ibid.*, p. 389.

²⁸⁰ *Lettre du Roi*, Fontainebleau, 25 avril 1609, dans *ibid.*, p. 372.

²⁸¹ *Du Sr De Russy au Sr de Villeroy*, La Haye, 31 juillet 1609, BNF FF 15954, f. 7.

²⁸² « Je trouve bon que ledit prince (Maurice) emploie son crédit envers ceux qui ont pouvoir, afin qu'ils maintiennent toutes choses en état, ne permettant qu'il y soit entrepris au préjudice desdits prétendants par pratiques, corruptions, autres surprises, ni par force, les assurant qu'ils seront assistés et secourus de moi et de lui au besoin qu'ils en auront ». *Ibid.*

²⁸³ *Lettre du Roi*, Fontainebleau, 18 mai 1609, dans *ibid.*, p. 403-404.

relatives aux princes protestants de l'Empire²⁸⁴ et que Jean Hotman est directement dépêché à Düsseldorf en juin et y réside jusqu'en 1614²⁸⁵. Si l'accord de Dortmund (10 juin) poussé par Henri IV prévoit une occupation militaire et un gouvernement provisoire communs aux deux principaux prétendants, l'occupation des duchés par les Espagnols le mois suivant accélère la dynamique de guerre. Brandebourg et Neubourg se tournent davantage vers le roi de France et les Provinces-Unies, vers lesquelles ils dépêchent des envoyés pour obtenir l'octroi de deux régiments. Les Néerlandais, qui estiment que « votre Majesté s'est refroidie d'assister ces Princes qu'ils jugent qu'elle ne l'est sans grande raison », hésitent à « s'y engager trop avant, mettant en consideration entre'eulx le peu de moyens de resolution & union qui sont entre ces Princes, pour ne s'y embarquer que bien a propos ». Toutefois, ils se disent prêts à épauler le monarque si celui-ci se décide à entreprendre la défense des intérêts des deux prétendants, « nonobstant la froideur d'aucuns »²⁸⁶. Russy lui-même incline plutôt à la prudence et à la retenue : les deux régiments français réclamés seraient de toute manière insuffisants face à une riposte impériale énergique. De plus, l'agent met en garde face au peu de motivation affichée par ces Messieurs, qui laisse présager qu'un engagement français plus poussé pourrait rapidement mener à l'isolement diplomatique de son maître :

Je croi que quand bien les Estats le permettroient, que le consentir pour vostre Majesté est de trop grande importance pour son service, considéré le peu d'experience qui est en ces Princes leur irrésolution & mauvaise intelligence en leurs propres affaires, la froideur des Estats en ce qui les interesse le plus, mais que vostre Majesté suivant son premier conseil doibt differer & remettre de s'embarquer plus avant [...], d'autant que vostre Majesté doibt prendre juste deffiance que s'engageant avant cela a la Guerre, elle soit mal secondée desdicts Princes & que lesdicts Estats n'y contribuent aussi liberallement quelle se pourroit promettre.²⁸⁷

La détermination du roi de prendre part à la question successorale, s'il le faut par la force, ne faiblit pas pour autant. Le rôle de Russy devient donc à partir de l'automne de dresser au souverain le panorama le plus précis possible de la situation à travers de longues lettres cryptés, afin que celui-ci puisse au mieux avancer ses pions pour in fine, « entrer en lice » de la meilleure des manières²⁸⁸. C'est une véritable coalition protestante qui émerge ainsi autour du roi de France et dont Russy constitue un rouage efficace. Conscient que l'aspect confessionnel du conflit est utilisé par les

²⁸⁴ En 1609, Bongars se déplace beaucoup en raison de la crise de Clèves et Juliers : il est à Paris en avril, Francfort puis de nouveau Paris en mai, à Cassel en juillet, à Berlin en août, à Francfort en septembre, encore à Paris en octobre, puis à Düsseldorf et à Cologne en décembre. Henri IV refuse explicitement de lui accorder son congé en raison de la crise. Léonce Anquez, *Henri IV et l'Allemagne...*, op. cit., p. LXVI-LXVIII, XXXIV.

²⁸⁵ Camille Desenclos, « La rébellion comme outil de légitimation... », art. cit., p. 191-208, n. 71.

²⁸⁶ *Du Sr de Russy au Sr de Villeroy*, La Haye, 31 octobre 1609, BNF FF 15954, f. 23.

²⁸⁷ *Ibid.*

²⁸⁸ *Du Sr De Russy au Roy*, La Haye, 15 novembre 1609, *ibid.*, f. 28.

Habsbourg pour attaquer son maître, l'ambassadeur rappelle que si cette guerre doit avoir lieu, elle n'aura la religion que comme prétexte, non comme objet principal :

Je leur ai fait ressentir a tous la bonne volonté que votre Majesté de contribuer a la deffense des princes avec leurs autres amis, quoi qu'elle n'y soit tant interessée que les Princes d'Allemagne, le Roi d'Angleterre, et les Estats mesmes, qu'elle a convié les Princes interessés de se trouver en personne a Heildelberg ou elle enverra ses deputés, qu'elle advertira aussi le Roi d'Angleterre d'y faire trouver les siens et qu'elle trouve qu'il est besoin que les estats des Provinces unies y envoient de leur part pour fonder une bonne union ensemble et s'opposer a la ligue que sa Majesté a entendu que pretendent faire les Espagnols, lesquels s'efforcent d'y engager le pape et faire de ceste querelle particuliere une guerre générale en la chrestienté, couverte du manteau de la religion.²⁸⁹

Oldenbarnevelt presse également Henri IV d'intervenir en faisant valoir que « la gloire des grands Rois tels que Dieu a fait naistre votre Majesté les obligeoit d'empescher de leurs autorité & puissance que aucuns des autres Rois se peust advantager par violence & usurpation des biens d'autrui, mais surtout de ceulx des Princes, leurs voisins, amis & alliés pour s'en investir & agrandir leurs Maisons ». La menace est telle pour les Provinces-Unies que selon lui « quand Leopold possederait paisiblement lesdicts pays, leur condition n'en seroit tant empiré que s'ils avoient perdu deux de leurs villes frontières »²⁹⁰. Les Néerlandais ont en effet tout lieu d'être effrayés : le renforcement des duchés comme puissance catholique conforterait considérablement la position des Espagnols dans la région, en plus de couper la route qu'empruntaient les mercenaires suisses et allemands pour rejoindre le territoire de la république. Russy ne peut pour l'heure que rassurer son interlocuteur sur les intentions de son maître en lui rappelant ses actions accomplies en faveur des princes possédants :

Quand à ce qu'il a touché de la grandeur des Rois, je lui dis que toute la Chrestienté jugeroit que votre Majesté a plus que satisfait à son devoir & à ce qu'on pouvoit attendre *d'un Roi*²⁹¹ plain de gloire & d'honneur entendant *les offres que votre Majesté a faictes pour la deffence de ces princes et les grands devoirs quelle a rendus* jusques ici pour les maintenir *en leur possession*.²⁹²

Puis le diplomate d'énumérer les efforts du roi de France depuis le printemps pour s'assurer de la sauvegarde des intérêts des deux ducs, obtenant de son interlocuteur qu'il confesse finalement que « si Sadite Majesté n'eut fermement embrassé la deffense de ces princes », les Espagnols se

²⁸⁹ *Ibid.*, f. 30.

²⁹⁰ *Ibid.*, f. 30-31.

²⁹¹ Les parties en italique correspondent aux mots cryptés dans la lettre d'origine.

²⁹² *Ibid.*, f. 31.

« feussent desja rendus maitres » des duchés²⁹³. À ce stade, la fièvre belliciste qui a saisi la Cour ne s'est pas encore emparée du roi lui-même, qui hésite toujours à intervenir directement²⁹⁴. La fuite de Condé accélère sa décision : au début du mois de décembre, Russy reçoit l'ordre de faciliter la mission du sieur de Praslin, capitaine des gardes, envoyé poursuivre les fuyards jusqu'à Bruxelles et menacer l'archiduc de repréailles. De concert avec l'envoyé, le représentant du roi à La Haye mobilise la princesse d'Orange, Maurice de Nassau et Oldenbarnevelt, et parvient à obtenir des États qu'ils fassent arrêter Condé si celui-ci passe par leur territoire²⁹⁵.

À partir de la fin de l'année 1609, les préparatifs militaires débutent tandis que l'offensive diplomatique française se déchaîne auprès des alliés, particulièrement la Savoie et les princes allemands²⁹⁶, mais les Néerlandais demeurent hésitants et craignent la présence française au Luxembourg. Russy reçoit en mars l'instruction de les convaincre d'envoyer au plus vite des ambassadeurs auprès du roi pour conférer avec lui des moyens les plus convenables à employer pour la guerre qui se prépare. Le monarque se défend de vouloir les « exciter à la guerre », mais les assure qu'il « sera de la partie » s'ils se décident à la faire, ajoutant qu'ils exposent davantage leur liberté chèrement acquise en s'endormant dans le repos qu'en tirant l'épée²⁹⁷. Le diplomate emploie ainsi toutes ses forces à obtenir que les Provinces-Unies apportent leur soutien à son maître dans la guerre à venir, mais Oldenbarnevelt reste hésitant et pense impossible que les États donnent à leurs ambassadeurs auprès du roi le pouvoir de lui offrir de rompre la trêve. Après « lui avoir remontré que la maxime de la plupart estoit que cest estat ne pouvoit subsister sans qu'il fust tres estroitement uni avecq la France »²⁹⁸, Russy propose au grand pensionnaire d'user de son influence sur la province de Hollande pour qu'elle se joigne à la guerre de la France avec la Zélande, afin de faire basculer le reste de l'Union. Il lui présente également un projet « juste et raisonnable » pour rompre avec l'Espagne si celle-ci continue à soutenir Condé contre Henri IV. Si son interlocuteur promet de s'en servir pour l'instruction de la députation qui doit rencontrer le roi de France, il botte rapidement en touche en déclarant que des questions d'une telle ampleur doivent être soumises à l'approbation des villes, ce qui fera encore traîner les décisions. Il ajoute vouloir également obtenir des assurances de Jacques I^{er}, ce que Russy sait peu probable. Un tel zèle déployé par le diplomate n'est sans doute pas étranger à sa confession : la plupart de ses coreligionnaires français furent en

²⁹³ *Ibid.*

²⁹⁴ Jean-Pierre Babelon, *Henri IV, op. cit.*, p. 957-958.

²⁹⁵ *Du Sr de Russy au Roy*, La Haye, 11 décembre 1609, BNF FF 15954, f. 49-51.

²⁹⁶ Un accord est conclu le 23 février avec l'Union évangélique, puis le 25 avril avec le duc de Savoie qui doit attaquer le Milanais une fois la guerre déclarée, au printemps. Jean-Pierre Babelon, *Henri IV, op. cit.*, p. 963-965.

²⁹⁷ *A M. de Russy*, 23 mars 1610, dans *Henri IV, Recueil des lettres...*, *op. cit.*, tome 7, p. 942.

²⁹⁸ *Du Sr De Russy au Roy*, La Haye, 31 mars 1610, BNF FF 15954, f. 90.

effet parmi les premiers favorables à la reprise de la guerre contre les Habsbourg²⁹⁹. Sa correspondance ne laisse pas entrevoir son opinion sur la question, cependant il est plus que probable que Russy fut alors parfaitement à son aise dans son rôle diplomatique à La Haye. En dépit de ses efforts, la situation reste bloquée tant que le Béarnais n'intervient pas directement. Aussi le diplomate ne peut-il que constater que les États-Généraux ne souhaitent pas prendre l'initiative de briser la paix :

C'est en vain que toutes ces remonstrances ce font Ces messieurs ne ce pouvans resoudre comme je vous ai mandé de s'engager en ceste guerre davantage qu'ils ne voient le secours de la France marcher avec eux, disant que l'on leur a tousjours promis et mesme conseillé de le faire ainsi.³⁰⁰

L'ambassade hollandaise dépêchée en France ne permet pas davantage de faire bouger les lignes, la « froideur » de ses membres contribuant même à irriter le souverain³⁰¹. Le 13 mai toutefois, Maurice de Nassau annonce qu'il est prêt à se mettre au service du roi de France si les États l'acceptent³⁰². Henri IV ne lira pour autant jamais la dépêche qui devait lui faire part de cette nouvelle opportune : le 14 mai, le couteau de Ravailiac met fin brutalement à ses projets diplomatiques en même temps qu'à sa vie.

III. Le choix de la conversion au catholicisme

La deuxième partie du règne de Henri IV voit se produire un phénomène inédit dans l'histoire du système diplomatique français par la présence notable en son sein d'un nombre important d'ambassadeurs catholiques néo-convertis³⁰³. Ces personnages, qui sont pour la plupart d'anciens compagnons de lutte du monarque qui ont finalement choisi d'imiter son geste du 25 juillet 1593, connaissent des fortunes diverses dans la suite de leur carrière au service de la Couronne, mais ont pour point commun d'avoir mené au moins une mission à caractère diplomatique après leur abjuration. Réemployés par le monarque, le choix de leur légation est tout sauf anodin : par une notable constante de la politique étrangère royale, ces différents agents sont dépêchés auprès des Suisses, de Venise et de Constantinople, qui sont parmi les trois ambassades où les huguenots et les

²⁹⁹ Jean-Pierre Babelon, *Henri IV, op. cit.*, p. 958.

³⁰⁰ *Du Sr de Russy au Sr de Villeroy*, La Haye, 31 mars 1610, BNF FF 15954, f. 106.

³⁰¹ *Du Sr de Russy au Sr de Villeroy*, La Haye, 13 mai 1610, *ibid.*, f. 119.

³⁰² *Du Prince Maurice de Nassau au Roy*, La Haye, 13 mai 1610, *ibid.*, f. 119.

³⁰³ Il ne sera pas question ici de Charles Paschal, dont la conversion au catholicisme est très précoce et remonte à sa jeunesse, ni d'Antoine Loménie, qui n'accomplit plus de mission diplomatique après sa dernière en Angleterre (1596). Alexandre Lombard, *Jean-Louis Paschale et les martyrs de Calabre (2e édition, revue et augmentée)*, Genève, Librairie H. Georg, 1759.

catholiques modérés avaient leurs marques sous les Valois³⁰⁴. Cette observation, qui ne peut que difficilement s'expliquer par une simple coïncidence, révèle la volonté du souverain d'avoir des agents à l'esprit souple dans ces États qui ne sont ni clairement protestants ni totalement alignés sur les intérêts de Rome et de Madrid. En cela, le passé réformé de ces différents ambassadeurs constitue d'ores et déjà un marqueur qui les prédestine à un certain type de mission, auprès d'interlocuteurs peu sensibles à la rhétorique de la défense de l'une ou l'autre des deux confessions.

Trois anciens diplomates ou compagnons de Henri IV sont envoyés en mission après leur conversion au catholicisme : Nicolas Harlay de Sancy, Philippe Canaye de Fresnes et Jean de Gontaut Biron, seigneur de Salignac. Si leur passé huguenot commun contribue à influencer le choix du roi dans le poste qu'il leur accorde, il ne pèse cependant clairement pas de manière uniforme sur leur action diplomatique au service du roi. Enfin, outre ces trois personnages, il convient de citer Antoine de Loménie, seigneur de La Ville-aux-Clercs, secrétaire d'État de Navarre et ancien ambassadeur malheureux auprès d'Élisabeth I^{re} en 1596. Il se convertit en 1606 après avoir épousé une catholique³⁰⁵, au moment où il devient secrétaire d'État de la Maison du Roi. Toutefois il ne retrouve pas par la suite de fonctions à l'étranger au service du monarque.

1. Sancy et la guerre de Savoie

La conversion de Sancy en mai 1597 n'avait pas suffi à enrayer sa disgrâce, dont la difficile reprise d'Amiens avait été l'une des principales étapes³⁰⁶. À cet épisode difficile s'ajoutait l'hostilité que lui vouait Gabrielle d'Estrées, et qu'il tenait pour la principale cause de sa perte de faveur auprès du souverain³⁰⁷. Toutefois, la mort de la favorite du roi le 10 avril 1599 ne lui permit pas pour autant recouvrer sa place éminente à la Cour, ce qui laisse supposer que son éloignement tenait à des motifs beaucoup plus sérieux. D'après Gilbert Schrenck, le prestigieux serviteur de la Couronne aurait été gravement compromis dans le cadre de son ambassade à Londres de 1597, révélant imprudemment à la mauvaise personne des secrets d'État relatifs à l'attribution de Calais à Gabrielle d'Estrées et à son fils une fois la ville reprise aux Espagnols³⁰⁸. Sa participation au Conseil des Finances achève

³⁰⁴ Le Danemark demeure un cas à part, car il n'a connu que des ambassadeurs huguenots sous les Valois.

³⁰⁵ Voir Cécile Figliuzzi, *Antoine et Henri-Auguste de Loménie, secrétaires d'Etat de la Maison du Roi sous Henri IV et Louis XIII : carrière politique et ascension sociale*, thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe, École nationale des Chartes, 2009.

³⁰⁶ Voir *infra* p. 398.

³⁰⁷ « La France me sera tesmoing que les choses ont passé de ceste sorte et que jamais il n'y eust autre subject de ma disgrâce que celui-là. Je ne trouve point estrange que la duchesse m'ait haï et fait du pis qu'elle a peu, parce que personne que moi ne s'opposast à son dessein ». Nicolas de Harlay, sieur de Sancy, *Discours sur l'occurrence...*, *op. cit.*, p. 116.

³⁰⁸ Antonio Perez, transfuge espagnol réfugié à Paris et à Londres, aurait réussi à faire abandonner toute retenue à Sancy, puis n'aurait lui-même pas su ou voulu tenir sa langue. D'après le rapport de Robert Naunton, en cas de reprise de Calais,

d'accélérer sa chute : accusé de prévarication et d'enrichissement personnel au détriment du roi, il est directement confronté par Sully sur ses manquements lors d'une séance du début de l'année 1598. D'après le secrétaire du nouveau surintendant des finances, qui assistait alors à la scène, Sancy serait devenu « tout rouge de visage, et bouffi de despit et de colere de se cognoistre mesprisé par un nouveau venu »³⁰⁹. Pierre de L'Estoile, qui avait déjà déploré son abjuration qu'il disait directement inspirée par son ambition dévorante³¹⁰, ne manque pas de railler le fait que le roi choisisse de mettre « entre les mains de M. de Rosny, qui était de la religion, l'entière administration et maniemment de ses finances, et en ôta Sancy, bien que converti et nouveau catholique »³¹¹. Après cet épisode, il quitte le Conseil des Finances et doit délaissier progressivement ses fonctions officielles, étant encore employé ponctuellement par le roi de France pour des missions diplomatiques et militaires liées à ses anciennes activités. Il reçoit notamment les ambassadeurs suisses Chevalier et Chapeaurouge, qui s'adressent à lui pour obtenir les remboursements promis par Henri IV étant donné ses rapports anciens avec les Confédérés³¹². Il est également mêlé à des négociations du même ordre avec l'Allemagne et Strasbourg, puis sollicité un temps pour apporter ses talents à l'édification de la paix de Vervins. La disgrâce est toutefois bien réelle : l'année 1599 le voit diminuer encore davantage ses apparitions publiques, tandis que sa participation aux affaires se limite désormais à des rôles très secondaires³¹³.

C'est finalement la guerre de Savoie qui redonne un bref et ultime rôle diplomático-militaire de premier plan au serviteur de l'État, comme il l'écrit dans son *Discours* :

Or encores que je feusse du tout disgratié, si est-ce que le Roi allant en Savoie, j'eue cest heur d'y rendre encor un bon service à Sa Majesté.³¹⁴

C'est grâce à son réseau et ses différentes missions passées dans la région par lesquelles il s'est illustré qu'il se voit offrir par Henri IV de le seconder dans l'assaut de la citadelle de Montmélian et du fort de Sainte-Catherine qui avaient résisté à l'attaque française de l'été 1600. « Comme j'avaois beaucoup d'amis et grande cognossance dans le païs, je sceus que ceux du fort de Saincte Catherine,

le comte d'Essex, le connétable de France, Perez et Sancy auraient ourdi un complot destiné à empêcher Gabrielle d'Estrées d'en obtenir la possession. Le roi de France aurait eu vent de la rumeur, puis la mort suspecte de sa maîtresse moins de deux ans après auraient achevé de multiplier les soupçons qui pesaient sur le serviteur de l'État. Gilbert Schrenck, *Nicolas de Harlay...*, *op. cit.*, p. 190-191.

³⁰⁹ Maximilien de Béthune, duc de Sully, *Les Œconomies royales*, tome 2 (1595-1599), éd. David Buisseret et Bernard Barbiche, Paris, Klincksieck, 1988, p. 111-115.

³¹⁰ Voir *infra* p. 367.

³¹¹ Pierre de L'Estoile, *Journal de l'Estoile pour le regne de Henry IV*, volume 1, Paris, Gallimard, 1948, p. 526.

³¹² Francis Decrues, *Henri IV et les députés de Genève Chevalier et Chapeaurouge*, Paris, Picard & fils, 1901, p. 170.

³¹³ Gilbert Schrenck, *Nicolas de Harlay...*, *op. cit.*, p. 190-198.

³¹⁴ Nicolas de Harlay, sieur de Sancy, *Discours sur l'occurrence...*, *op. cit.*, p. 121.

ne se doutans rien moins que de la descente du Roi en Savoie, avoient vendu apres Pasques la pluspart de leurs munitions, parce que le bled estoit cher au pais » explique-t-il dans son *Discours*³¹⁵. Cette maîtrise du terrain le désigne pour se rendre à Genève en tant que capitaine, pour remettre en mains propres les lettres du souverain au Sénat de la cité calviniste. Sur les bords du Léman, il retrouve Théodore de Bèze ainsi que Chapeaurouge qui le reçoit à souper et le traite comme un vieil ami³¹⁶. Le 10 septembre, il obtient du Conseil de la ville la permission de lever 200 soldats dans le pays de Gex, puis entame le blocus de Montmélian dès la fin du mois, avant de fondre sur le fort des Alinges près de Thonon et sur Sainte-Catherine dont il s'empare au début du mois de décembre. Cet épisode, qui rappelle à Sancy ses succès militaires passés dans les Alpes, lui permet de s'enorgueillir d'un nouveau coup d'éclat au bénéfice de la Couronne :

Ainsi, par ce dernier exploit, je tesmoignai que la disgrace ne m'avoit point avilie courage, ni levé l'affection que j'ai tousjours eue de bien faire et porter mes actions au service de mon Prince et à la conservation de son Estat.³¹⁷

Après son succès, il reste en Suisse jusqu'à la fin du mois de février 1601, retardé seulement par une demande de François de Sales qui se tourne vers lui afin d'obtenir la protection des catholiques du Chablais, menacés par les calvinistes genevois et leurs ministres qui profitent de la fin de la guerre pour exercer des violences sur eux³¹⁸. C'est au nom de « l'honneur et fidelité que vous devez a Jesus Christ » que l'évêque de Genève réclame l'intervention de Sancy, devenu son coreligionnaire depuis son dernier passage dans les Alpes. Celui-ci s'exécute rapidement : dans une lettre du 25 janvier adressée à Montmorency, il demande à « descharger ce pauvre pays de Chablais » des ravages de la guerre³¹⁹. Une telle action n'est pas sans rappeler son plaidoyer pour la paix civile dans le Dauphiné, lorsque, revenant en France depuis la Suisse en septembre 1579, il avait reçu instruction de Catherine de Médicis d'admonester les Genevois sur ce point en réclamant qu'ils dépêchent « une personne de considération »³²⁰ pour ramener leurs coreligionnaires à la dévotion qu'ils devaient au roi³²¹. Rentré à Paris en avril, Sancy se retire progressivement des affaires, n'apparaissant plus

³¹⁵ *Ibid.*

³¹⁶ Francis Decrues, *Henri IV et les députés de Genève Chevalier et Chapeaurouge*, Paris, Picard & fils, 1901, p. 216.

³¹⁷ Nicolas de Harlay, sieur de Sancy, *Discours sur l'occurrence...*, *op. cit.*, p. 123.

³¹⁸ « Les huguenots, sachans bien qu'ils n'oseroient en vostre presence user de la violence qu'ils ont accoustumé d'employer à l'avancement de leur heresie, ne vous eurent pas si tost perdu de vëue qu'ils font sortir de Geneve des ministres et autres telles gens, non seulement pour precher publiquement, mais aussi pour honnir et profaner nos eglises, renverser nos autels et desrobber les cloches et autres meubles sacrés, comm'ils ont fait à Veyri, Saint Julien et en deux lieux de Chablais, injurians et menaçans les personnes ». A M. Nicolas de Sancy, dans François De Sales, *Œuvres de Saint François de Sales, évêque et prince de Genève et docteur de l'Église*, tome 12, Annecy, J. Niérat, 1902, 419-420.

³¹⁹ Gilbert Schrenck, *Nicolas de Harlay...*, *op. cit.*, p. 202.

³²⁰ 2 septembre 1579, dans *Fragmens biographiques...*, *op. cit.*, p. 52.

³²¹ Voir *supra* p. 193.

publiquement après la fin du printemps. S'il est nommé chevalier de l'Ordre du roi en 1604, il n'y est pas reçu pour autant et perçoit le coup comme une humiliation³²² qui le pousse à rendre symboliquement sa prestigieuse charge de colonel général des Suisses. Ses dernières années sont marquées par d'importants déboires financiers³²³ qui l'accablent et justifient la rédaction de son *Discours sur l'occurrence de ses affaires*. Imprimé dès le lendemain de l'assassinat de Henri IV, il y fait l'inventaire de ses hauts-faits et y réclame le remboursement des prêts qu'il avait généreusement consenti à verser à la Couronne durant ses deux décennies de service :

Je ne lui demande que la justice, qui est que l'on me paye les interest des avances par moi faictes au service du Roi, et dont les deniers ont esté si utilement employés, qu'au moins me doit-on indemniser des interests que j'ai soufferts pour l'avance que j'en ai faicte.³²⁴

Il conclut son discours après avoir détaillé ses doléances :

En m'occupant [...] à disposer mes affaires domestiques en telle sorte que mes enfans jouissent de mes labours et se rendent capables de servir le Roi, s'il leur fait l'honneur de les employer, ainsi que j'ai servi le deffunct Roi son père, de glorieuse memoire, avec toute sincerité, comme le discours ci-dessus, j'expose à la censure de ceux qui ont vescu en mesme temps que moi, le justifie.³²⁵

L'ancien serviteur de l'État meurt néanmoins dans la pauvreté et le silence général le 17 octobre 1629, près de vingt-neuf années après son retrait définitif des affaires, sa disgrâce devenue définitive lui ayant fermé irrémédiablement les portes de la carrière dans les affaires extérieures, en dépit de ses grandes compétences dans le domaine.

Ainsi pour Sancy, rien ou presque ne semble avoir changé après sa conversion en ce qui concerne l'exercice de la diplomatie. Déjà huguenot bien peu prosélyte avant 1597 et volontiers souple dans sa manière de mener ses négociations auprès des Confédérés, son retour en tant que catholique sur les rives du Léman s'effectue dans un registre quasi-identique à celui de ses dernières mission, une décennie auparavant.

³²² « Personne ne met en doute que je n'aie presté pendant les guerres, lors que mes affaires estoient en tel estat, qu'il n'y avoit que moi en toute la France qui y voulust hasarder librement son bien » assène-t-il dans son *Discours*, non sans une certaine aigreur. Nicolas de Harlay, sieur de Sancy, *Discours sur l'occurrence...*, *op. cit.*, p. 119.

³²³ Il doit notamment se défaire de ses bijoux de grande valeur, notamment le célèbre diamant « Sancy » Gilbert Schrenck, *Nicolas de Harlay...*, *op. cit.*, p. 205-207.

³²⁴ Nicolas de Harlay, sieur de Sancy, *Discours sur l'occurrence...*, *op. cit.*, p. 117.

³²⁵ *Ibid.*, p. 123-124.

2. Canaye de Fresnes face à la crise de l'Interdit

Depuis son retour d'Allemagne à l'automne 1593, Philippe Canaye avait conservé des liens forts avec le réseau des lettrés protestants. Ami de François de La Noue et d'Isaac Casaubon depuis son séjour à Genève, il convainc ce dernier en 1597 de s'installer à Montpellier, dont l'Université était demeurée réputée, avant qu'il ne le rejoigne finalement à Paris en 1600³²⁶. Intéressé de longue date par les querelles théologiques³²⁷, le sieur de Fresnes est nommé juge à la conférence de Fontainebleau qui voit s'affronter Duplessis-Mornay et le cardinal du Perron devant Henri IV. Clairement ébranlé par l'issue de la controverse, il renie la foi réformée et revient dans le giron catholique en avril 1601 après une année de réflexion, non sans avoir entretemps tenté en vain de faire adhérer Casaubon à ses vues. Plus tard, il devait observer avec cette période de sa vie au sein de l'hérésie avec un certain dégoût³²⁸. Une fois encore, Pierre de L'Estoile est aux premières loges pour déplorer l'abjuration de l'un de ses plus prestigieux coreligionnaires, et livre dans son *Journal* le récit d'une entrevue avec le duc de Bouillon qui l'aurait incité, sans succès, à rester ferme dans sa foi et qui déplore ce choix dicté par la seule ambition :

L'après-dîner de ce jour, il (Canaye) alla voir le maréchal de Bouillon, lequel, sur le fait de sa nouvelle conversion qu'il voulait justifier et faire trouver bonne, lui dit qu'il ne croyait point que les mouvements d'un saint Paul, encore moins les élans du Saint-Esprit, l'eussent poussé à faire ce qu'il avait fait, mais bien la commodité de ses affaires : sur lesquelles, toutefois, voire sur lui-même et sur tous ses desseins, en tant que la parole de Dieu était toujours une et véritable, et qu'elle ne pouvait tromper ni mentir, lui ait bien prédire, encore qu'il ne fût prophète ni fils de prophète, un jugement de Dieu terrible et épouvantable, comme il était à tous ses ennemis : auxquelles paroles ledit de Fresnes ne répliqua rien, et, prenant congé de lui, s'en alla.³²⁹

Comme pour Sancy et d'autres avant lui, cette accusation de sacrifier son âme à sa carrière a longtemps pesé sur le seigneur de Fresnes, dont la retentissante apostasie précède d'un mois

³²⁶ Sur Canaye de Fresnes et son ambassade à Venise, voir Sylvio Hermann De Franceschi, *Raison d'État...*, *op. cit.* Voir également Clément Grit, « Le roi avant la foi... », *art cit.*

³²⁷ Il a lui-même publié à Genève en 1589 son *Organe*, réécriture de l'*Organon* d'Aristote destinée à éteindre les querelles religieuses en France par « l'art du discours préparé et appliqué comme il faut ». Philippe Canaye, sieur de Fresnes, *L'Organe, c'est-à-dire l'instrument du discours, divisé en deux parties, sçavoir est, l'analytique, pour discourir véritablement, et la dialectique, pour discourir probablement. Le tout puisé de l'Organe d'Aristote*, Genève, Jean de Tournes, 1589.

³²⁸ Son premier biographe, Regnault, livre un texte en qu'il attribue à Canaye sans toutefois en donner l'origine, ce qui invite à la prudence : « A l'aage de quinze ans je fus seduit par la frequentation de quelques miens parents & amis heretiques, si bien que corrompu & fasciné par les livres qu'ils me mirent en main, j'embrassai l'heresie de Calvin, contre la volonté & au très-grand regret de mes père & mere. [...] Car la fausse persuasion de la pureté de cette nouvelle opinion me transporta jusques-là (j'ai horreur de m'en souvenir) que quitant l'Église, je quitai en mesme instant ma maison paternelle, comme l'enfant prodigue, & en fus absent près de dix ans entiers, vivant tousjours avec les heretiques, qui me faisoient accroire, que j'estois bien-heureux d'estre aux mauvaises graces de mon père, pour la profession de l'Evangile ». Philippe Canaye de Fresnes, *Lettres et ambassades...*, *op. cit.*, tome premier, Paris, p. 2.

³²⁹ Pierre de L'Estoile, *Journal de L'Estoile pour le regne de Henry IV*, volume 2, Paris, Gallimard, 1948, p. 20.

seulement son envoi à Venise comme ambassadeur³³⁰. Canaye n'ignore pas les insinuations peu flatteuses dont il est l'objet et s'en défend volontiers : « J'espère que Dieu, qui est le Dieu de vérité, dissipera ces bruits et les fera cognoistre de soi mesme », écrit-il en 1602³³¹. Thierry Wanegfellen et Sylvio Hermann De Franceschi, entre autres, ont depuis largement remis en cause cette vision d'un ambitieux sacrifiant sans hésiter de superficielles convictions religieuses au bénéfice de sa soif de prestige et de biens matériels³³². Les écrits de Canaye laissent en effet apparaître assez nettement ses considérations politiques et théologiques. Selon Thierry Wanegfellen, le sieur de Fresnes pourrait ainsi s'approcher des Politiques, sans pour autant y être complètement assimilé. « Dieu, par sa miséricorde, a pourveu à la société humaine en ce que la diversité d'opinions en fait de la religion, n'empesche aucunement la concorde civile et politique », expose-t-il en 1609. Il ajoute que « ce n'est pas l'unité, mais c'est l'égalité des Eglises et des opinions [...] qui maintient et conserve l'Estat »³³³. La réussite de la coexistence confessionnelle au sein du royaume de France résulte pour lui d'un acte divin et tend à prouver l'élection de Henri IV comme le souverain à même d'établir la monarchie universelle, là où la trop catholique Espagne a échoué à mener à bien ce projet. Il expose ainsi clairement ses vues dans une lettre à La Boderie du 24 mai 1602 :

Avez-vous jamais ouï dire que l'Empereur Charles le Quint, desirant de pourveoir aux differens qui commencerent à s'esmouvoir de son temps en la Religion, & reformer l'Eglise, se delibera de jetter ses desseins à la Monarchie universelle de la Chretienté pour parvenir à cette fin là ? Il nous faut faire quelque chose de pareil pour encourager nos amis. Il leur faut faire veoir que nous avons plus de prudence, plus de conduite, plus de justice, plus de bonheur, & plus de force que nos adversaires ; et quand il verront les démonstrations aussi certaines comme nostre decadance leur a esté visible & palpable aux siecles passés, ne doutez point, Monsieur, qu'ils ne reviennent bientost à nous.³³⁴

S'il choisit finalement le camp de Rome, c'est ainsi pour voir le roi de France mettre fin à la prépondérance de Madrid dans le camp catholique et à sa domination sur la papauté. Il se fait

³³⁰ *La France protestante* reprend cette accusation de manière tout aussi acerbe que de L'Estoile : « Après l'abjuration de Henri IV, Canaye songea à se convertir au catholicisme ; il se laissa gagner par de magnifiques promesses qu'on ne tint pas. Sa résolution de changer de religion était arrêtée, lorsqu'il assista à la conférence de Fontainebleau ; ce fut même le motif qui engagea la Cour à le préférer à Calignon, moins disposé que lui à se prêter à une indigne comédie. Pour sauver les apparences, il feignit, comme Sainte-Marie-du-Mont et d'autres ambitieux, d'être ébranlé dans ses convictions par le triomphe facile de Du Perron, et il s'adressa au P. Possevin pour se faire instruire, c'est-à-dire, selon une expression fort juste de Casaubon, qu'il devint candidat à l'ambassade de Venise. Cette ambassade lui fut accordée, en effet, mais ce fut le seul prix qu'il retira de son apostasie ». Eugène Haag, Émile Haag, *La France protestante*, 2^e éd., volume 3, Paris, Librairie Fischbacher, 1881, p. 684.

³³¹ Corrado Vivanti, *Lotta politica e pace religiosa in Francia fra Cinque e Seicento*, Turin, G. Einaudi, 1974, p. 54.

³³² Voir Thierry Wanegfellen, *Ni Rome ni Genève...*, *op. cit.*, p. 446-450, et Sylvio Hermann De Franceschi, *Raison d'État...*, *op. cit.*, p. 87-90.

³³³ Philippe Canaye de Fresnes, *Harangues et actions publiques des plus rares esprits de nostre temps*, Paris, 1609, p. 313-315.

³³⁴ *A monsieur de La Boderie*, 24 mai 1602, dans Philippe Canaye de Fresnes, *Lettres et ambassades...*, *op. cit.*, tome premier, Paris, p. 276.

également zélé de l'avènement d'une réforme catholique, mais dont le retard d'application ne saurait justifier l'abandon de l'Église romaine³³⁵. En 1604, il explique ainsi à de Thou qu'« il est impossible de réduire le monde à nouvelle forme, voulant ôter les abus on renverse toute vraie piété de fond en comble ». « Il faut aimer l'Église telle qu'elle est »³³⁶, ajoute-t-il. Sur ce point, insiste Thierry Wanegffelen, Philippe Canaye de Fresnes serait bien authentiquement catholique, jusqu'au point de se résigner à attendre patiemment la réforme qu'il appelle de ses vœux. La conférence de Fontainebleau n'aurait alors été pour lui que l'occasion d'en prendre conscience³³⁷ et rejoindre les rangs des « catholiques critiques »³³⁸.

Le choix de Henri IV d'envoyer comme ambassadeur à Venise en mai 1601 un homme qui s'était alors illustré essentiellement comme agent en Angleterre et auprès des souverains protestants de l'Empire peut légitimement surprendre. Il confirme toutefois une étonnante tradition non démentie depuis la fin des guerres d'Italie, qui réserve la légation de la cité de la lagune à des diplomates catholiques connus pour leur modération, voire leurs sympathies plus ou moins affichées pour l'hérésie³³⁹. Durant ses jeunes années, Philippe Canaye avait également participé à une mission à Constantinople de 1572 à 1573, en retirant une certaine expérience des affaires de la Méditerranée orientale³⁴⁰. Ainsi, si sa conversion sincère mais critique lui ferme les portes d'ambassades au sein de puissances protestantes sans pour autant lui ouvrir franchement celles des représentations auprès de souverains catholiques sourcilleux, son parcours résolument atypique le désigne pour ce poste complexe. La situation vénitienne justifie alors plus que jamais l'envoi d'un diplomate de son acabit : un conflit larvé oppose en effet Rome à la cité, qui souhaite limiter les empiètements temporels des évêques. Trois lois successives prises entre 1602 et 1605³⁴¹, durant la légation du sieur de Fresnes, achèvent de mettre le feu aux poudres : le 17 avril 1606, le pape Paul V excommunie les

³³⁵ « Faut il fere difficulté de se sauver dans l'arche, parce qu'il y a tant de bestes immondes ? Les plaintes, donc, sont justes, les gemissemens, le desir de reformation au chef, principalement, et en proportion aux membres, ne se peut arracher d'un cœur vraiment touché de piété. Mais les auteurs du schisme sont inexcusables ». Corrado Vivanti, *Lotta politica...*, *op. cit.*, p. 347.

³³⁶ *Ibid.*

³³⁷ Thierry Wanegffelen, *Ni Rome ni Genève...*, *op. cit.*, p. 449.

³³⁸ Voir Thierry Wanegffelen, *Une difficile fidélité. Catholiques malgré le concile en France, XVI^e-XVII^e siècles*, Paris, PUF, 1999.

³³⁹ Voir *supra* p. 89.

³⁴⁰ Philippe Canaye de Fresnes, *Voyage du Levant de Philippe du Fresne-Canaye (1573)*, éd. et trad. fr. M. H. Hauser, Paris, Leroux, 1897.

³⁴¹ Le 23 mai 1602, le Sénat vénitien tranche en faveur des laïcs contre les clercs en cas de litige touchant les biens ecclésiastiques détenus en emphytéose par des particuliers. Le 10 janvier 1604, il interdit l'érection d'édifices religieux sans accord du pouvoir temporel. Le 26 mars 1605, défense est faite à l'Église d'aliéner les biens-fonds à son profit sans l'accord du gouvernement républicain. L'emprisonnement en 1605 de deux ecclésiastiques pour des délits de droit commun aggrave encore les tensions. Sylvio Hermann De Franceschi, « La diplomatie henricienne... », *art. cit.* État et administrateurs de rang moyen à l'époque moderne, dir. Michel Cassan, p. 563.

autorités vénitiennes et place la ville et son territoire sous interdit. C'est donc avec des autorités nettement antiromaines que le néo-catholique est amené à négocier durant plusieurs années.

La correspondance de l'ambassadeur, bien connue, a été éditée dès les années 1630³⁴², puis critiquée cinquante années après par Wicquefort pour l'indigence supposée de son contenu. « Comme il se trouva depuis dans un lieu où il n'y avoit rien à négocier, il ne faut pas s'estonner du peu de matière qui se trouve en ses lettres », juge sévèrement le diplomate, avant d'ajouter, assassin, qu'« on se seroit bien passé de les donner au public et de faire trois gros volumes de ce qui se pourroit dire en dix ou douze feuilles »³⁴³. L'acerbé critique semble répondre à la très emphatique préface que l'imprimeur avait dédié à l'ambassadeur dans son ouvrage, qui décrit sa mission comme étant celle de tous les superlatifs : « jamais dispute ne fut plus ardemment eschauffée, jamais cause ne fut plus adroitement contestée, jamais affaire ne fut plus subtilement embrouillée, jamais pacification ne fut si accortement mesnagée »³⁴⁴. Dans ce contexte de crise politico-religieuse d'ampleur européenne, les talents de Canaye auraient permis à la France et à son monarque de renouer avec son influence sur toute l'Europe chrétienne :

Le sieur de Fresne destiné par le Roi Henry le Grand, seul & unique Arbitre de la Chrestienté, pour être l'Ange de cette réconciliation, apporta tant de prudence parmi le flegme des Vénitiens, tant de patience parmi l'ardeur des Italiens, tant de conscience pour le bien de la religion, tant de prévoyance contre les intrigues des Espagnols, tant de courage pour l'intérêt des couronnes souveraines et tant de justice pour la conservation du droict des parties que, dans le fonds de l'accommodement, le Saint-Siège y trouva son compte, le Sénat de Venise son contentement, le François de la gloire, ses alliés de l'assistance, tout le monde de la satisfaction ; l'Espagnol seul y trouva de la confusion.³⁴⁵

Si l'affaire faillit en effet dégénérer en guerre ouverte entre Venise et la Papauté, elle fut surtout réglée par une longue négociation durant laquelle France et Espagne rivalisèrent d'influence pour obtenir le prestige d'établir une médiation entre les deux antagonistes³⁴⁶. Dans cette querelle, Canaye a clairement choisi son camp et considère que la cité de la lagune constitue l'ultime obstacle qui empêche Rome de s'égarer dans des rêves chimériques de théocratie universelle. « Le commun des Sénateurs disent en pleine place que le Pape bute à se faire seul Monarque Souverain tant du

³⁴² Philippe Canaye de Fresnes, *Lettres et ambassades de messire Philippe Canaye, seigneur de Fresne : avec un sommaire de sa vie, et un récit particulier du procès criminel fait au maréchal de Biron, composé par M. de La Guesle*, 3 volumes, éd. Robert Regnault, Paris, E. Richer, 1644-1645.

³⁴³ Abraham de Wicquefort, *L'ambassadeur et ses fonctions, seconde partie*, La Haye, Chez Jean & Daniel Steucker, 1680, p. 451.

³⁴⁴ « L'imprimeur au lecteur », dans Philippe Canaye de Fresnes, *Lettres et ambassades...*, op. cit., tome III, 1645.

³⁴⁵ *Ibid.*

³⁴⁶ Voir Didier Foucault, « Sarpi, l'interdit de Venise et la France d'après la correspondance de l'ambassadeur Canaye de Fresne », dans *Paolo Sarpi, politique et religion en Europe*, dir. Marie Viallon, Classiques Garnier, 2010, hal-01735714.

temporel que du Spirituel, & tous autres Rois & Princes subalternes & relevans de lui »³⁴⁷, écrit-il à Henri IV le 19 avril 1606. Quelques jours plus tôt, ils avait été encore plus clair avec d'Alincourt, ambassadeur de France à Rome, concernant la nécessité pour le Saint-Père de réfréner ses ambitions, pour le bien de toute la chrétienté :

Sa Saincteté, considérant par sa prudence le temps present de la Chrestienté, jugera à mon advis estre beaucoup plus expedient & plus à propos, pour le repos de son esprit & la descharge de sa conscience, de maintenir l'Eglise de Dieu en l'estât qu'elle l'a trouvée & la garder d'empirer, que désirant meliorer sa condition par l'amplification de l'autorité Pontificale, se mettre au hasard de ne voir de sa vie l'accomplissement de son dessein & donner grand subject de scandale aux ennemis de la foi.³⁴⁸

L'accroissement de la puissance pontificale au détriment des États chrétiens constitue ainsi une voie dangereuse, s'y engager comme semble vouloir le faire Pie V fait peser plus que jamais le risque de fracturer davantage le corps de la chrétienté. Par ailleurs, l'ambassadeur ne manque pas de faire valoir plus loin à son homologue que les réclamations temporelles du Saint-Siège ne sont en elles-mêmes pas raisonnablement acceptables, et explique que « qui joindra la prudence Politique à l'estude des Loix & des Canons reconnoistra avec moi que ce seroit une entreprise bien haute de vouloir faire un monde nouveau & heurter toutes les Couronnes de la Chrestienté »³⁴⁹. Il revient par conséquent au roi de France de s'imposer comme l'arbitre naturel de la chrétienté et de ramener le souverain pontife à la raison, ce dernier ayant, d'après Sylvio Hermann De Franceschi, perdu son rôle de chef éminent de *Christianitas* en abîmant son institution par sa participation à un conflit dans lequel s'affrontent les pouvoirs temporels³⁵⁰. Cette position prestigieuse qu'entrevoit Canaye pour le trône des lys vient alors de se voir confirmée de manière éclatante par la récente soumission du duc de Bouillon, pour laquelle Henri IV n'a finalement même pas eu besoin de tirer l'épée. « Dieu a orné nostre grand Maistre exprès des graces extraordinaires pour subvenir aux nécessités extraordinaires de la Chrestienté »³⁵¹, écrit-t-il à d'Alincourt avant d'adresser au monarque lui-même ses félicitations pour « l'heureux succès » qui a délivré « en un instant vos voisins & vos subjects, voire toute la Chrestienté, des diverses apprehensions que chacun se donnoit de vos desseins, de sorte que toute l'Europe admire également en cette action la prudence de vos conseils, la diligence de vos executions

³⁴⁷ *Canaye de Fresnes à Henri IV*, Venise, 19 avril 1606, dans Philippe Canaye de Fresnes, *Lettres et ambassades...*, *op. cit.*, tome III, p. 8.

³⁴⁸ *Canaye de Fresnes à d'Alincourt*, Venise, 15 avril 1606, dans *ibid.*, p. 2.

³⁴⁹ *Ibid.*, p. 3.

³⁵⁰ Sylvio Hermann De Franceschi, « La diplomatie henricienne... », *art. cit.*, p. 567.

³⁵¹ *Canaye de Fresnes à d'Alincourt*, Venise, 19 avril 1606, dans Philippe Canaye de Fresnes, *Lettres et ambassades...*, *op. cit.*, tome III, p. 21.

& la plus qu'humaine bonté de vos jugemens »³⁵². L'intercession du Très Chrétien, réclamée par un Sénat vénitien entraîné dans une logique d'affrontement avec Pie V³⁵³, s'impose dès lors pour conjurer le spectre menaçant du schisme que fait ressurgir l'entêtement de ce dernier à soumettre la cité de la lagune :

[Ces Seigneurs] m'ont prié encore aujourd'hui d'écrire à sa Majesté : Je vous envoie un placart qu'ils ont fait afficher par tout leur Estat, où vous trouverez de l'aigreur, & du ressentiment, plus que je ne pensois, que l'humeur flemgmatique de ce climat en deût produire, Dieu veuille que ces commencemens ne soient suivis de consequence trop plus préjudiciable à la Chrestienté que tout ce qui a causé cette monstrueuse rupture.³⁵⁴

L'ambassadeur considère ainsi qu'il revient au successeur de Pierre de mette fin à l'escalade et de faire le premier pas vers l'apaisement, estimant « qu'il [ne] reste autre expedient pour éviter un schisme tout entier sinon que le Pape donnant lieu à la charité Pastorale, & cedant comme un bon Pere à la proteruité³⁵⁵ de ses enfans, quite volontairement la verge, & reprenne un parler plus gracieux »³⁵⁶. Si Canaye insiste de la sorte sur le rôle du pontife, c'est parce qu'il redoute plus que tout la perspective d'une division religieuse de l'Italie dont Venise pourrait être à l'origine. Il condamne ainsi fermement la publication par les Vénitiens d'ouvrages remettant en cause la primauté romaine qui créent un dangereux précédent, avant de faire part de son désespoir à d'Alincourt :

[Les livres] porteront sans doute bien plus de preiudice à l'autorité Pontificale, que ne fera l'excommunication à l'Estat Venitien : mais puisque nous sommes pauvres Cassandres qui ne pouvons autoriser nos predictions que par les événemens, je suis d'avis de nous taire doresnavant, & gemir en nostre sein l'imprudence des prudens de ce siecle.³⁵⁷

Antitridentin catholique, Canaye de Fresnes n'est pas pour autant gallican³⁵⁸. Si sa conviction de chrétienté le pousse à réprover les agissements politiques du pape, son choix de 1601 le maintient *in fine* dans la fidélité vis-à-vis de Rome et imprègne son positionnement diplomatique durant sa délicate ambassade.

³⁵² *Canaye de Fresnes à Henri IV*, Venise, 3 mai 1606, dans *ibid.*, p. 22.

³⁵³ *Canaye de Fresnes à d'Alincourt*, Venise, 13 mai 1606, dans *ibid.*, p. 32. « Ces Seigneurs m'ont tousjours fait response, que si le Pape ne touchoit le fondement de leur Estat & liberté, il n'y a rien qu'ils fissent volontiers que de lui complaire, mais tant qu'ils le voient resolu à leur ruine, ils sont contraints à leur grand regret, d'en venir où ils en sont venus, protestant neantmoins de n'avoir aucune pretention de troubler le repos public, s'ils ne sont forcés ».

³⁵⁴ *Ibid.*

³⁵⁵ L'insolence

³⁵⁶ *Canaye de Fresnes à d'Alincourt*, Venise, 6 mai 1606, dans *ibid.*, p. 31.

³⁵⁷ *Ibid.*

³⁵⁸ Sylvio Hermann De Franceschi, « La diplomatie henricienne... », *art. cit.*, p. 568.

Le poids du cheminement spirituel de l'agent est également décelable dans le rapport qu'il développe à la notion de patrie. Au fil des guerres de Religion, les protestants français ont en effet fini par faire de la loyauté à l'égard du prince le fondement de leur patriotisme, à mesure que s'éloignait la perspective de conversion du monarque aux vues des réformateurs³⁵⁹. Cette vision sécularisée de la conscience nationale ainsi que de l'étranger marque par conséquent encore les conceptions politiques de l'ambassadeur devenu récemment catholique. Aussi, lorsque l'écossais Jacques I^{er} monte sur le trône d'Angleterre, Canaye se montre dubitatif et attend de voir « si ce prince règnera plus heureusement parmi une nation estrangère qu'au milieu de ses sujets naturels, avec lesquels il se peut dire qu'il n'a vescu un seul jour en repos assuré »³⁶⁰. Le diplomate a alors vraisemblablement encore en mémoire la période difficile qui a vu une reine italienne ainsi que des ministres lorrains gérer les affaires de la France. En poste dans une Italie fracturée entre plusieurs souverains rivaux, il n'en perçoit que davantage la singularité du patriotisme français, et fait remarquer à Henri IV que « les François ont sans comparaison plus d'affection à leur roi et à leur patrie au cœur qu'ils n'en font paroistre à la bouche »³⁶¹. Ce sentiment le pousse lui-même à déplorer régulièrement le malheur d'être exilé loin de son pays, sa « longue absence » l'ayant « presque rendu estranger en ma patrie »³⁶², soupire-t-il dans une lettre adressée à Guillaume Du Vair. Dans une autre missive à l'ambassadeur à Londres Antoine Lefebvre de La Boderie, il s'ouvre également de la nostalgie qui l'étreint :

Vrai est que tant que mon horoscope m'assubjettira à manger d'un pain estrangier, je n'ai point d'envie de changer cettui-ci à un autre, mais celui de la patrie est sans comparaison plus savoureux, aussi est-ce le but où je pointe il y a près de vingt ans.³⁶³

Les derniers mois de Canaye à son ambassade sont marqués par son désir ardent de regagner la France, « il est temps que je rende mes os à ma patrie »³⁶⁴, écrit-il à l'ambassadeur en Espagne Aymeric de Barrault le 11 juillet 1607. Quelques jours plus tard, c'est à La Boderie qu'il déclare ne vouloir espérer « qu'après avoir si longuement tracassé par les pays estranges, j'aurai cette félicité de participer au repos dont nostre patrie jouït par la prudence et bonheur de nostre monarque »³⁶⁵.

³⁵⁹ Sur ce sujet, on se reportera largement à Sylvio Hermann De Franceschi, « La conscience nationale du protestantisme français », dans *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles* [En ligne], 2016, mis en ligne le 28 juillet 2016, URL : <http://journals.openedition.org/crcv/13767> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/crcv.13767>

³⁶⁰ *Canaye de Fresnes à Villeroy*, Venise, 4 juin 1603, dans Philippe Canaye de Fresnes, *Lettres et ambassades...*, *op. cit.*, tome II, p. 8.

³⁶¹ *Canaye de Fresnes à Henri IV*, Venise, 25 septembre 1603, dans *ibid.*, p. 143.

³⁶² *Canaye de Fresnes à Du Vair*, Venise, 1^{er} juin 1603, dans *ibid.*, p. 3.

³⁶³ *Canaye de Fresnes à La Boderie*, Venise, 10 mars 1604, dans *ibid.*, p. 165.

³⁶⁴ *Canaye de Fresnes à Barrault*, Venise, 11 juillet 1607, dans *op. cit.*, tome III, p. 663.

³⁶⁵ *Canaye de Fresnes à La Boderie*, Venise, 20 juillet 1607, dans *ibid.*, p. 676.

L'agent quitte Venise en septembre 1607, non avoir salué d'Alincourt et lui avoir fait part de sa joie à l'idée de « reprendre l'air de la chère patrie »³⁶⁶.

Encore néophyte dans la foi apostolique et romaine lorsqu'il prend ses marques dans la cité de la lagune comme représentant du Très Chrétien, le sieur de Fresnes a l'occasion d'y déployer ses vues politico-religieuses durant plusieurs années du fait du contexte particulier de sa légation. Son passé huguenot ainsi que ses réflexions personnelles autour de sa foi, muries durant plusieurs décennies, ont contribué à déterminer son attitude face aux deux parties qui s'affrontaient lors de la crise. Lorsqu'il abandonne finalement son poste, l'interdit qui pesait sur la cité a été levé grâce aux efforts conjugués des diplomates français en Italie. De bout en bout, Canaye joua un rôle important dans ce règlement, ce qui lui valut de se voir accorder toute l'estime des Vénitiens³⁶⁷.

3. Salignac à Constantinople

Né au château de Salignac en 1553, Jean de Gontaut, qui avait mis son épée au service du jeune Henri de Navarre dès 1568, avait traversé avec lui fidèlement vingt-cinq années de guerres civiles³⁶⁸. Attaché à la cause réformée dans laquelle il avait été élevé, il avait toutefois décidé d'abjurer la foi calviniste en 1596, suivant en cela l'exemple royal, ainsi que celui de sa femme, Marguerite Hurault de L'Hospital, elle-même ancienne protestante devenue ardente catholique³⁶⁹. Contrairement à Sancy pour qui la conversion ne se manifesta pas par un zèle particulier, celle de Salignac semble avoir obéi à un sincère mouvement de l'âme. Dans les années qui suivent, avec sa femme, il se signale par sa volonté de défendre les intérêts de sa nouvelle foi, n'hésitant pas pour cela à intenter un procès à son propre frère, Jacques, sieur Du Carlat, demeuré protestant, ainsi que contre les huguenots de Salignac³⁷⁰. Si l'issue de cet affrontement judiciaire n'est pas connue, celui-ci témoigne de la ferveur des sentiments religieux du couple.

³⁶⁶ *Canaye de Fresnes à d'Alincourt*, Venise, 8 septembre 1607, *ibid.*, p. 748.

³⁶⁷ « Je fus esbahi [...] de la satisfaction que le Sénat avoit eu de ma conduite : ce qu'il exprima de si bonne façon, que je m'en estime moins honoré, que si j'avois esté couronné de fleurs, aux jeux solempnels de la Grèce » *Canaye de Fresnes à Villeroy*, Venise, 16 mai 1607, dans *ibid.*, p. 585.

³⁶⁸ Sur Jean de Gontaut Biron, voir Julien Bordier, Théodore de Gontaut Biron, *Ambassade en Turquie de Jean de Jean de Gontaut Biron, Baron de Salignac : 1605 à 1610 : Voyage à Constantinople*, *op. cit.* Julien Bordier, Théodore de Gontaut Biron, *Ambassade en Turquie de Jean de Gontaut Biron, Baron de Salignac : 1605 à 1610 : Correspondance diplomatique et documents inédits*, Paris, Honoré Champion, 1889. Annick Lebon-Hénaut, « Jean de Gontaut-Biron... », *art. cit.*, p. 2-47.

³⁶⁹ Julien Bordier, Théodore de Gontaut Biron, *Ambassade en Turquie de Jean de Jean de Gontaut Biron, Baron de Salignac : 1605 à 1610 : Voyage à Constantinople*, *op. cit.*, p. LII.

³⁷⁰ Le seigneur de Salignac entendait empêcher l'exercice public du culte protestant sur ses terres, en application de l'édit de Nantes. Les huguenots, soutenus par le sieur Du Carlat, arguent du même édit pour justifier de pouvoir poursuivre leur culte jusque sous les murs du château. Si au Parlement de Bordeaux, l'avocat général réformé Jean de Bacalan, conclut

En 1599, Jean de Gontaut Biron rejoint la Cour après s'être démis de sa lieutenance du Limousin. Les circonstances exactes de son choix par le monarque comme nouvel ambassadeur à Constantinople ne sont pas connues avec précision. Le poste connaît alors des turbulences durant cette période : Savary de Brèves, établi depuis 1592, y affrontait alors diplomatiquement l'Angleterre qui avait pu obtenir à la faveur des guerres civiles plusieurs privilèges du Grand Seigneur qui étaient jusque-là réservés à la France³⁷¹. Face à l'offensive, Savary s'était montré suffisamment imprudent pour ignorer les instructions royales qui l'enjoignaient d'accepter le fait accompli plutôt que d'envenimer la situation et avait soulevé le mécontentement des pachas. En mai 1599, Henri IV, exaspéré par les agissements de son agent, avait sèchement exigé son retrait³⁷², puis réitéré le commandement deux mois après par une missive dans laquelle il laissait éclater sa fureur³⁷³. L'apaisement des tensions à Constantinople pousse finalement le roi à maintenir l'impertinent diplomate³⁷⁴. Toutefois, une lettre de l'ambassadeur vénitien en France datée de mai 1600 témoigne du fait que la question de sa succession restait encore ouverte, en dépit des royales instructions. Contarini révèle alors à cette occasion qu'un frère de Sancy a pu être pressenti pour remplacer Savary, mais que sa confession calviniste constituait désormais un obstacle clair à son choix comme représentant au Levant :

Le secrétaire et le drogman de l'ambassadeur de France à Constantinople sont arrivés ici après un voyage de quatre mois. Ils sont venus chercher de l'argent pour permettre à leur maître de payer ses dettes et de rentrer chez lui. Ils apportent des lettres de certains pachas à la louange de l'ambassadeur. Son successeur n'a pas été nommé. On parle d'un frère de M. de Sansi, mais comme il est huguenot, on peut en élire un autre, car il ne semble pas convenable d'envoyer un hérétique pour protéger les moines catholiques qui sont au Saint-Sépulcre et ailleurs, ce qui a toujours été la tâche de l'ambassadeur de France.³⁷⁵

en faveur des calvinistes, les juges refusent de trancher et renvoient les parties en litige devant le roi. Joseph Beaune, « Les Gontaut-Biron et les Réformés de Salignac. Un incident judiciaire du XVI^e siècle. », dans *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, Tome XXIII, 1896, p. 347-373.

³⁷¹ Notamment la protection des navires marchands flamands, que l'Angleterre entendait assurer à la place de la France. Julien Bordier, Théodore de Gontaut Biron, *Ambassade en Turquie de Jean de Jean de Gontaut Biron, Baron de Salignac : 1605 à 1610 : Voyage à Constantinople*, op. cit., p. LVI-LVII.

³⁷² A M. de Brèves, Paris, 28 mai 1599, dans Henri IV, *Recueil des lettres...*, op. cit., tome 5, p. 123.

³⁷³ « Je le vous ai escript il y a longtemps, et dés aussi tost que je sceus que vous aviez délibéré d'y engager mon nom, affin que vous trouvassiez moyen de vous développer. Vous ne l'avez pas fait, vous estant promis de faire mieux vos affaires que vous n'avez fait. [...] Je ne sçai que vous dire et ordonner sur tout cela, puisque vous ne faictes ce que je vous commande, et que vos responses sont tousjours pleines de quelques nouvelles espérances ou accroches, sans qu'il s'en ensuive autres effects qui me doivent contenter. [...] Vous n'y avez satisfait ni obéi ; et mettes par toutes vos lettres en jeu tousjours nouvelles remises et excuses ». A M. de Brèves, Orléans, 24 juillet 1599, dans *ibid.*, p. 153-154.

³⁷⁴ A M. de Brèves, Paris, 24 novembre 1599, dans *ibid.*, p. 186.

³⁷⁵ Francesco Contarini, *Venetian Ambassador in France, to the Doge and Senate*, 1^{er} mai 1600, dans *CSP Venice*, volume 9 (1592-1603), op. cit., p. 406. Traduit de l'anglais : « The Secretary and Dragoman of the French Ambassador in Constantinople have arrived here after a journey of four months. They came to try to raise money to enable their master to pay his debts and come home. They bring letters from certain Pashas in praise of the Ambassador. His successor has not been named. They talk of a brother of M. de Sansi, but as he is a Huguenot, another may be elected, for it does not

Il est intéressant de relever qu'en 1591, la question du protestantisme de l'ambassadeur de Constantinople n'était alors pas un critère discriminant dans le choix du monarque. Au contraire, la majorité des candidats retenus par Henri IV étaient alors des réformés, le catholique Savary de Brèves n'ayant été nommé à ce poste que par défaut après s'être imposé au roi avec le soutien de Hurault de Maisse³⁷⁶. Si l'on en croit Contarini, la foi de l'agent revêt désormais un caractère plus central, l'ambassade ne pouvant être confiée à un huguenot. Toutefois, il semble que ce critère est surtout fondamental dans la mesure où il est censé apporter une garantie supplémentaire concernant la fidélité de l'agent. L'agacement du roi vis-à-vis de son représentant qui se permet d'interpréter, d'outrepasser, voire de désobéir frontalement à ses instructions rappelle toute la particularité de cette lointaine légation, au sein de laquelle l'envoyé possède une importante autonomie en vertu de la distance qui le sépare de son maître et qui le contraint à devoir souvent prendre des initiatives sans attendre les ordres de la Couronne. Aussi, le maintien quatre années supplémentaires de Savary en dépit de son comportement s'explique par le statut singulier de cette ambassade, et par les difficultés posées par les démarches à entreprendre pour remplacer son titulaire, notamment l'achat des coûteux cadeaux destinés au sultan³⁷⁷. Il est par conséquent plus que probable que ces considérations aient joué un rôle dans le choix final de Henri IV de nommer Salignac à Constantinople : si celui-ci ne bénéficie d'aucune expérience particulière dans les affaires diplomatiques de la Méditerranée orientale, il a été amené à plusieurs reprises à mener des négociations au nom du roi de Navarre au cours des guerres de Religion. Surtout, il lui a largement démontré son indéfectible fidélité durant plusieurs décennies, sa conversion opportune au catholicisme ne constituerait dès lors que l'ultime critère qui lui permettrait de prétendre briguer ce poste. Ses biographes insistent toutefois sur le fait que l'intéressé n'accepta pas de bonne grâce la charge à laquelle le souverain le destinait : ce dernier doit multiplier les sollicitations pour qu'il accepte finalement de quitter sa famille et de s'embarquer pour une si lointaine destination. Avant son départ, le monarque lui accorde le grand collier du Saint-Esprit, ultime récompense pour l'ensemble de ses services antérieurs³⁷⁸.

seem proper to send a heretic to protect the Catholic monks who are at the Holy Sepulchre and elsewhere, which has always been the duty of the French Ambassador. M. de Sansi, however, is doing all he can on his brother's behalf, as his own private interests dictate, especially his desire to sell some jewels, among these two diamonds of extraordinary size, which he has never been able to dispose of neither in Italy, nor elsewhere ».

³⁷⁶ Voir *supra* p. 267.

³⁷⁷ Savary lui-même devait particulièrement son poste au fait qu'il se trouvait déjà sur place et que Hurault de Maisse était disposé à acheter à crédit les cadeaux que tout nouvel ambassadeur devait offrir au Grand Seigneur lors de son installation à son poste.

³⁷⁸ Julien Bordier, Théodore de Gontaut Biron, *Ambassade en Turquie de Jean de Jean de Gontaut Biron, Baron de Salignac : 1605 à 1610 : Voyage à Constantinople, op. cit.*, p. LIX.

Par une lettre daté du 26 juillet 1604, Henri IV annonce ainsi à Savary le départ de Salignac pour Constantinople, lui demandant de rester le temps de lui permettre de se familiariser avec les affaires de la région :

Mons^r de Breves, le baron de Salignac sera porteur de cette lettre. Il part et prend congé de moi pour vous aller succéder en la charge d'ambassadeur au Levant. [...] Mais avant que de partir, donnez bonne et particulière lumière et instruction au dict baron de Salignac de l'estat des affaires du Levant, et lui mettez en main les papiers et memoires que vous aurez par devers vous, qui lui pourront servir à cest effet. Il vous communiquera l'instruction que je lui ai fait donner, suivant laquelle vous le guiderez de sorte qu'il enfourne bien au commencement de son introduction en la dicte charge.³⁷⁹

La longue épopée du diplomate jusqu'au Levant, largement développée par ses biographes³⁸⁰, s'achève en janvier 1605 lorsqu'il arrive à son ambassade. Introduit devant le sultan le 5 mars³⁸¹, il entreprend par la suite de redresser l'influence française qui avait payé durement plusieurs décennies de guerres civiles. Outre le renforcement des capitulations qu'il obtint sans grande peine³⁸², la principale et la plus délicate mission de Salignac fut l'installation à Constantinople des pères jésuites, dont la présence devait contribuer à consolider la place de la France en Orient. Arrivés en Turquie en septembre 1609, les cinq pères eurent à affronter l'hostilité sourde de l'Angleterre et de Venise, peu disposés à laisser s'établir dans la ville un nouvel élément papiste. Bordier précise ainsi que les Vénitiens, par des ruses et des malices secrètes, avaient tenté de convaincre le vizir de la dangerosité des religieux, afin de les rendre odieux aux magistrats mahométans et les faire chasser³⁸³. Ils peuvent en revanche compter sur la protection bienveillante de l'ambassadeur qui leur fait envoyer un interprète et un janissaire pour les accueillir, puis les fait loger dans le quartier chrétien de Péra. Gontaut Biron va jusqu'à faire restaurer une chapelle à leur intention, à ses propres frais³⁸⁴ et peut fièrement annoncer à son maître le 19 septembre que les hommes de Dieu « sont desjà logés ; et demain, Dieu aidant, diront leur première messe en ce lieu »³⁸⁵. Néanmoins, les Vénitiens ne désarment pas et le diplomate doit user de toute son influence pour imposer leur installation et humilier ceux qui avaient souhaité les entraver :

³⁷⁹ A M. de Brèves, Monceaux, 26 juillet 1604, dans Henri IV, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, tome 6, éd. Jules Berger de Xivrey, Paris, Imprimerie royale, 1853 p. 271-272.

³⁸⁰ Annick Lebon-Hénaut consacre plus du tiers de son article à ce voyage. Annick Lebon-Hénaut, « Jean de Gontaut-Biron... », *art. cit.*, p. 11-28.

³⁸¹ *Ibid.*, p. 30.

³⁸² *Ibid.*, p. 35.

³⁸³ Julien Bordier, Théodore de Gontaut Biron, *Ambassade en Turquie de Jean de Jean de Gontaut Biron, Baron de Salignac : 1605 à 1610 : Voyage à Constantinople*, *op. cit.*, p. 85.

³⁸⁴ Annick Lebon-Hénaut, « Jean de Gontaut-Biron... », *art. cit.*, p. 36.

³⁸⁵ *Au Roy*, Constantinople, 19 septembre, dans Julien Bordier, Théodore de Gontaut Biron, *Ambassade en Turquie de Jean de Gontaut Biron, Baron de Salignac : 1605 à 1610 : Correspondance diplomatique...*, *op. cit.*, p. 306.

La mission des Pères de la compagnie de Jésus en ce lieu, a reçu au commencement quelque traverse menée par les Vénitiens et aidée de l'évêque de Thine visiteur apostolique en ces quartiers, qui est leur sujet ; mais Dieu merci, j'ai dissipé tellement leurs menées, qu'outre qu'ils n'ont rien peu faire, encores les ai-je réduits il s'excuser de ce qu'ils ont fait. Il semble que partout ou va ceste compagnie, Dieu veuille par des vents et bourrasques contraires, affermir leurs racines ; maintenant ils sont bien, Dieu merci.³⁸⁶

Il poursuit en enjoignant le roi à faire dire « quelque mot à l'ambassadeur de Venise près d'Elle, ou par son ambassadeur à Venise » afin de faire cesser l'animosité de la cité de la lagune à leur égard, et l'engage également à « vouloir adjouster quelque chose à la provision que le Pape leur a donnée, si petite qu'il n'y a point d'apparence qu'ils en puissent vivre »³⁸⁷. Le catholicisme fervent de Salignac transparaît ainsi à travers le zèle qu'il déploie à veiller sur les jésuites et à assurer leur confort matériel : au mois de décembre, il obtient finalement la promesse du vizir de les protéger³⁸⁸. Jusqu'à sa mort un an après, il s'emploie avec obstination à leur maintenir son soutien et à déjouer les intrigues vénitiennes dont ils sont l'objet, ainsi que l'opposition de certains pachas³⁸⁹. Finalement, après avoir été jusqu'à les faire libérer après leur arrestation, le baron voit ses efforts couronnés de succès : les pères s'installent dans le monastère et dans la belle et prestigieuse église de Saint-Benoît. Lui-même se fait aménager une chambre sur place afin de pouvoir accomplir plus aisément ses dévotions et y fait décorer personnellement une petite chapelle avec ses armes ainsi que celles du roi de France³⁹⁰. C'est également durant cette période que, pour sa plus grande satisfaction, son frère Jacques Du Carlat, qui l'avait accompagné dans sa mission, entreprend de se convertir à la religion apostolique et romaine :

Le père Canillac recteur de ceste mission est un sujet de beaucoup de mérite, joignant beaucoup de prudence et de dextérité a la sainteté de toutes ses actions. Il a porté ce bonheur céans, que mon frère a fait profession publique de la foi catholique et a abjuré les hérésies, qu'il avoit paradvant tenues et professées ; et est impossible de croire combien de Turcs principalement se sont venus resjouir avec moi de cest action, qu'ils ont creu me porter beaucoup de consolation, comme de vrai elle a fait.³⁹¹

La joie que laisse éclater le baron est toutefois ternie par les accusations dont il fait l'objet depuis le mois de juillet 1609. Henri IV avait en effet fait diligenter une enquête contre son représentant, afin de contrôler les comptes et revoir les dépenses de son poste, jugé trop

³⁸⁶ *Au Roy*, Constantinople, 2 novembre 1609, dans *ibid.*, p. 319.

³⁸⁷ *Ibid.*, p. 319-320.

³⁸⁸ *Au Roy*, Constantinople, 28 décembre 1609, dans *ibid.*, p. 331.

³⁸⁹ La quasi-totalité des lettres de Salignac au roi de la fin de l'année 1609 jusqu'à sa mort en septembre 1610 font état des difficultés des pères et des manœuvres de l'ambassadeur pour leur venir en aide.

³⁹⁰ Annick Lebon-Hénaut, « Jean de Gontaut-Biron... », *art. cit.*, p. 36-37.

³⁹¹ *Au Roy*, Constantinople, 2 novembre 1609, dans *ibid.*, p. 320.

dispendieux³⁹². Très affecté par cette nouvelle et surtout par l'idée d'être suspecté d'infidélité par le monarque³⁹³, il présente sa défense dans ses missives au du 7 août et du 19 septembre 1609 en expliquant les dépenses qu'il se voit contraint de réaliser « pour la réputation de Votre Majesté, que j'aimerais mieux mourir que laisser, tant elles sont de son service »³⁹⁴. Si la réponse du monarque n'est pas connue, il y a tout lieu de penser que celui-ci fit cesser les poursuites dans la mesure où, dans une dépêche du 28 décembre, Salignac se réjouit de voir « Votre Majesté agréer et se contenter de mon service »³⁹⁵. Les derniers mois du diplomate sont profondément marqués par la triste nouvelle de la mort de son maître et ami sous la lame de Ravailac, qui lui parvient à la fin du mois de juin³⁹⁶. Il ne tarde toutefois pas à le suivre : le 17 septembre, il prend une dernière fois la plume pour écrire au jeune Louis XIII qu'il « me semble que le destin ne veut pas que je survive au feu Roi, mon bon maistre »³⁹⁷. Le diplomate décède en poste le 12 octobre, non sans avoir lui avoir au préalable conseillé, ainsi qu'à Sillery et à la reine, de transmettre sa charge d'ambassadeur à son frère.

Infatigable combattant huguenot devenu ambassadeur durant les dernières années de sa vie, Jean de Gontaut Biron, contrairement à Sancy et à Canaye de Fresnes, se démarque par la sincérité et l'intensité de sa conversion qui l'a ancré solidement dans le camp apostolique et romain et a irrigué son action à Constantinople. Il apparaît ainsi difficile de trouver dans celle-ci une trace clairement identifiable de l'influence de son passé réformé, outre la passion particulière attribuable à son statut de néo-catholique qui l'a poussé à favoriser l'abjuration de son frère et à protéger avec acharnement les jésuites.

³⁹² Annick Lebon-Hénaut, « Jean de Gontaut-Biron... », *art. cit.*, p. 38.

³⁹³ A M. de Puysieux, 24 juillet 1609, Constantinople, dans Julien Bordier, Théodore de Gontaut Biron, *Ambassade en Turquie de Jean de Gontaut Biron, Baron de Salignac : 1605 à 1610 : Correspondance diplomatique...*, *op. cit.*, p. 286-287.

³⁹⁴ *Au Roy*, Constantinople, 19 septembre 1609, dans *ibid.*, p. 309.

³⁹⁵ « De vrai je serois très malheureux autrement » ajoute-t-il. *Au Roy*, Constantinople, 28 décembre 1609, dans *ibid.*, p. 327-328.

³⁹⁶ Annick Lebon-Hénaut, « Jean de Gontaut-Biron... », *art. cit.*, p. 39.

³⁹⁷ *Au Roy*, 17 septembre 1610, Constantinople, dans Julien Bordier, Théodore de Gontaut Biron, *Ambassade en Turquie de Jean de Gontaut Biron, Baron de Salignac : 1605 à 1610 : Correspondance diplomatique...*, *op. cit.*, p. 392-393.

Chapitre VII

Les derniers feux des ambassadeurs protestants

Le 14 mai 1610, vers 16 heures, Henri IV quitte le Louvre dans un carrosse ouvert pour rendre visite à Sully à l'Arsenal. Ensemble, les deux hommes doivent mettre au point les derniers préparatifs avant le départ de l'armée en campagne. Arrivé dans la rue de la Ferronnerie, l'attelage est arrêté en raison de l'importance du trafic, ce qui laisse le temps à François Ravailac de se hisser à la hauteur du souverain pour lui asséner deux coups de couteaux. Guettant son passage depuis l'aube, l'assassin parvient en quelques minutes à arracher la vie au Béarnais qui avait pourtant trompé la mort à de multiples reprises¹. Ce dernier expire à peine revenu au palais du Louvre, tandis que le spectre des guerres civiles recommence immédiatement à hanter le royaume². Pour les catholiques comme pour les protestants, l'heure est en effet à l'inquiétude : nul n'ignore alors que les minorités royales constituent des périodes de forte instabilité. Le décès brutal de Henri IV se répercute instantanément sur la diplomatie française en faisant avorter la grande opération militaire planifiée depuis plusieurs mois, ainsi qu'en ouvrant la voie à une politique davantage prudente et pro-espagnole, sans renier pour autant fondamentalement les dispositions du feu roi. Dans cette conjoncture nouvelle, les huguenots ne cessent pas pour autant d'être employés comme ambassadeurs par la régence puis par Louis XIII : ils s'avèrent encore particulièrement utiles, notamment pour rassurer les alliés. Au fil des années et de la reprise des conflits confessionnels, leur usage devient toutefois de plus en plus confidentiel, tandis que s'accélère encore davantage la perte d'influence du parti protestant.

¹ Il s'agit de la dix-huitième tentative d'assassinat dont fait l'objet Henri IV.

² Voir Roland Mousnier, *L'assassinat d'Henri IV, 14 mai 1610*, Paris, Gallimard, 1992.

Tableau n°5: Les différentes missions des diplomates de confession protestante au service du roi de France (1611-1633).

	Angleterre	Provinces-Unies	Suisse	Grisons	Princes protestants
1611		Élie de La Place, sieur de Russy (mai 1607-août 1611)	<i>Odet de La Noue (février-mai 1611, Genève)</i>		Jacques Bongars (1593-1611)
1612	<i>Henri de La Tour d'Auvergne (avril-mai 1612)</i>				Étienne de Sainte-Catherine (1612-1620)
1613		Benjamin Aubery Du Maurier (mai 1613-avril 1624)			It.
1614		It.			Jean Hotman (1609-1614)
1615		It.			It.
1616		It.			It.
1617		It. <i>Odet de La Noue (janvier 1617-avril 1617)</i>			It.
1618		It.			It.
1619		It.			It.
1620		It.			Étienne de Sainte-Catherine (1612-1620)
1621		It.			
1622		It.			
1623		It.			
1624		Benjamin Aubery Du Maurier (mai 1613-avril 1624)			
1625					

	Angleterre	Provinces-Unies	Suisse	Grisons	Princes protestants
1626					
1627					
1628					
1629					
1630			<i>Abraham de Poncher (Juin-juillet 1630)</i>		
1631					
1632			<i>Henri II de Rohan (janvier 1632-janvier 1633)</i>	<i>Henri II de Rohan (janvier 1632-janvier 1633)</i>	
1633			<i>Henri II de Rohan (janvier 1632-janvier 1633)</i> <i>Henri II de Rohan (mars-juillet 1633)</i> <i>Henri II de Rohan (septembre-octobre 1633)</i>	<i>Henri II de Rohan (janvier 1632-janvier 1633)</i>	

Légende du tableau :

Ambassadeur ordinaire

Ambassadeur extraordinaire

Envoyé/chargé d'affaires

I. Les diplomates protestants à l'épreuve de la régence

Au matin du 14 mai 1610, la situation diplomatique semblait sourire aux réformés français : Henri IV s'apprêtait à entrer en campagne contre les Habsbourg aux côtés de l'Europe protestante. Au soir, l'équilibre géopolitique européen apparaît considérablement bouleversé. La mort de celui qui fut le champion de la cause huguenote pendant plusieurs décennies et qui demeurait une garantie de stabilité confessionnelle en dépit de sa conversion au catholicisme, ouvre une période d'incertitude à l'intérieur comme à l'extérieur de la France. Les orientations géopolitiques du souverain ainsi que ses choix en matière de représentants à l'étranger sont ainsi susceptibles d'être remis en cause par les nouveaux maîtres du royaume.

1. Le bouleversement de la mort du roi

La veille de l'attentat de la rue de la Ferronnerie, Marie de Médicis avait été couronnée reine en la basilique Saint-Denis, afin d'asseoir son autorité sur le royaume en prévision d'une régence à venir. La mort soudaine de Henri IV qui s'apprêtait à partir en guerre place par conséquent le pouvoir entre ses mains, alors que le jeune Louis XIII qui n'est âgé que de huit ans ne peut prétendre gouverner. Il est alors clair que la politique étrangère active et prestigieuse entamée par le feu souverain, si elle ne doit pas être remise en cause dans ses principales orientations, ne peut plus être poursuivie telle quelle par la Couronne durant cette période de fragilité.

a. *Renversement ou continuité diplomatique ?*

Devenue régente, Marie de Médicis s'attache d'abord de manière apparente à maintenir les dispositions henriciennes en confirmant notamment ses quatre principaux ministres : Villeroy, Sillery, Jeannin et Sully. Toutefois, cette continuité affichée camoufle de réelles modifications dans les orientations politiques de la Couronne : si la régente confirme dès le 22 mai l'édit de Nantes et ne le remet jamais en cause, elle entend à présent mener une politique davantage catholique, ultramontaine et pro-espagnole. L'influence de Sully au Conseil est ainsi rapidement marginalisée¹ face à celle de Villeroy, tandis que l'étoile du surintendant des finances pâlit au profit des favoris florentins de la reine, Concino Concini et son épouse Leonora Galigai, qui prennent une place de plus en plus prépondérante, bien qu'officiuse dans le gouvernement du royaume².

¹ Voir Bernard Barbiche, Ségolène de Dainville-Barbiche, *Sully*, Paris, Fayard, 1997, p. 327-336.

² Selon Sully, un dédoublement s'opère alors : tandis qu'un Conseil qualifié de « de mine et de faste » comprend les principaux Grands du royaume, Sully et quelques conseillers d'État, les décisions importantes sont prises par un Conseil

La première urgence pour la Couronne est de solder l’embarrassante question des préparatifs de guerre léguée par Henri IV : le roi étant mineur et les périodes de régence ne manquant pas de voir les Grands se faire plus remuants et revendicatifs, la politique extérieure agressive engagée par le monarque précédent ne peut dès lors plus être poursuivie. La perspective d’un abandon par la France, voire d’un renversement net des alliances soulève ainsi des inquiétudes lorsque la nouvelle de l’assassinat parvient à La Haye. Dès le 29 mai, Russy avertit Villeroy de la tristesse, mais aussi de l’alarme qu’y a produit l’événement, en indiquant que ces Messieurs « pleurent que nos troubles et guerres civiles que dieu destourne de nos testes les menacent »³. Il préconise de rassurer rapidement les Néerlandais sur les intentions du nouveau gouvernement, afin de ne pas s’aliéner leur appui dans les crises géopolitiques à venir :

Il ne faut ce defier de leur assistance et franchise mais veritablement il les fault mesnager car comme gens assez simples et fiers ils entrent come [autre]fois en defiance que l’on les veuille tromper, il seront mal aisés a s’asseurer.⁴

Les princes possédants ont en effet perdu leur principal protecteur et se retrouvent en difficulté militaire face aux Habsbourg, ce qui n’échappe aux soutiens de ces derniers⁵. La question de la poursuite de l’intervention en Allemagne planifiée par Henri IV ne fait en effet pas l’unanimité autour de la reine⁶. Décision est toutefois prise d’honorer les engagements pris par le défunt roi, sans pour autant entrer en guerre contre la maison d’Autriche, la Couronne fait par conséquent savoir à ses alliés qu’elle entend maintenir son soutien aux princes possédants. En dépit de ces assurances, la méfiance reste de mise et en juillet, Russy indique à Villeroy que les États-Généraux s’inquiètent encore ouvertement que « la deffense des princes ne soit negligée par le Conseil du Roi »⁷. Les craintes d’un double discours royal destiné à rassurer les alliés protestants pour gagner du temps et camoufler un ralliement discret aux vues de Madrid sont ainsi encore fortes à ce moment parmi les Néerlandais, ils souhaitent à ce titre obtenir rapidement des garanties fortes et concrètes :

[Ces Messieurs] prennent fondement de leur deffiance sur les advis qui leur sont donnés des dernières offres faictes par la Roine tant en Angleterre, qu’aulx princes⁸ a Duceldorp⁹, qu’a eulx

« secret et caché » composé autour de la régente, des Concini, du nonce apostolique Roberto Ubaldini, de l’ambassadeur d’Espagne et des trois « barbons », Villeroy, Sillery et Jeannin. Maximilien de Béthune, duc de Sully, *Les Œconomies...*, *op. cit.*, tome 2, p. 356.

³ *Du Sr de Russy au Sr de Villeroy*, La Haye, 29 mai 1610, BNF FF 15954, f. 138.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Du Sr de Russy au Sr de Villeroy*, La Haye, 30 mai 1610, *ibid.*, f. 142.

⁶ Sully notamment plaide en faveur du licenciement des troupes réunies en Champagne et l’abandon de la campagne prévue. Bernard Barbiche, Ségolène de Dainville-Barbiche, *Sully, op. cit.*, p. 329.

⁷ *Du Sr de Russy au Sr de Villeroy*, La Haye, ... juillet 1610, BNF FF 15954, f. 148.

⁸ Les duc de Brandebourg et de Neubourg.

⁹ Düsseldorf.

par les lettres que a Majesté m'a escripte d'aautant que leurs ambassadeurs ont rapporté a leur retour d'Angleterre que la Roine a escript au Roi de la grande Bretagne, pour l'asseurer qu'elle continuera le mesme secours pour la defence des princes que le feu Roi leur avoit promis en l'assemblée de Halle.¹⁰

Pourtant, la diplomatie française tient ses engagements : l'armée de Champagne, sous le commandement du maréchal de La Châtre, se met en mouvement et s'empare de Juliers le 1^{er} septembre. La ville est aussitôt remise aux deux princes possédants en échange de la promesse d'y garantir le libre exercice de la religion catholique. La France se retire ensuite, abandonnant au passage le duc de Savoie vis-à-vis duquel des engagements formels avaient pourtant été pris par le traité de Brussol¹¹, et le laissant piteusement se faire pardonner par le roi d'Espagne. Depuis les Provinces-Unies, Russy remarque que si « ceste entreprise tant audacieuse » est observé avec bienveillance par les Néerlandais, elle tient également « les esprits de ces Messieurs en attente » pendant un temps, du fait « qu'on est en doute de ce qu'on doit craindre de ceste armée de Savoie, & des desseins de ce Duc »¹².

Après ce coup d'éclat, la diplomatie française se fait plus distante vis-à-vis de ses alliés protestants, se rapprochant de l'Espagne afin de traverser au mieux les difficiles années de minorité royale qui s'annoncent et couper court au soutien financier dont les princes de sang pourraient éventuellement bénéficier de la part de Madrid. Aux Provinces-Unies, on s'inquiète rapidement de ces nouvelles orientations qui ne se manifestent encore que par des signaux faibles : le 16 décembre, Russy signale à Villeroy que ces Messieurs s'inquiètent d'une baisse des contributions françaises à l'entretien des régiments stationnés sur leur territoire¹³. Par ailleurs, à partir de l'automne, Marie de Médicis charge son ambassadeur de faire pression sur les Néerlandais pour qu'ils pressent le remboursement de dettes contractées auprès du roi d'Angleterre. Le seigneur de La Place s'exécute et obtient d'Oldenbarnevelt qu'il use de son influence sur la province de Hollande afin de hâter le règlement¹⁴, toutefois la démarche traîne durant de longs mois, accentuant les tensions entre les deux États. Les deux affaires débouchent sur un refroidissement des relations diplomatiques au printemps. Entretemps, Sully avait été mis à l'écart pour ses positions hostiles à l'orientation pro-espagnole de la régente¹⁵, tandis que les premières négociations relatives à l'établissement de mariages royaux avec Madrid venaient de secrètement débiter. La distension des liens franco-néerlandais qui résulte

¹⁰ *Du Sr de Russy au Sr de Villeroy*, La Haye, ... juillet 1610, *ibid.*, f. 148.

¹¹ Signé le 25 avril 1610, le traité établissait une alliance offensive et défensive des deux puissances contre l'Espagne en vue de la campagne à venir et prévoyait le mariage d'Élisabeth de France avec Victor-Amédée I^{er}.

¹² *Du Sr de Russy au Sr de Villeroy*, La Haye, 18 septembre 1610, *ibid.*, f. 151.

¹³ *Du Sr de Russy au Sr de Villeroy*, La Haye, 16 décembre 1610, *ibid.*, f. 161.

¹⁴ *Du Sr de Russy au Sr de Villeroy*, La Haye, 7 décembre 1610, *ibid.*, f. 158.

¹⁵ Il abandonne sa charge de surintendant des finances le 26 janvier 1611.

de ces résolutions est ainsi nettement visible dans la correspondance de Russy. En mars, il se plaint de ne pas avoir reçu de nouvelles de la Cour depuis trop longtemps, ce qui nuit à l'efficacité de ses tractations et agace également Oldenbarnevelt et Maurice de Nassau :

Nos lettres qui peuvent estre portées par un homme de pied en huict jours au plus tard, demeurent ordinairement quinze jours ou plus sans nous estre rendues, Pour mon particulier je m'en sens fort intéressé, entendu que le plus souvent, le Prince Maurice & plusieurs autres qui ne tiennent rien de plus certain que ce que je leur dis que vive part, me disent & demandent des nouvelles de nostre Cour ausquelles je ne puis que respondre, considéré que ce que j'apprends est desja si commun, qu'il n'y a plus de grace a le redire.¹⁶

Le diplomate suggère à Villeroy des solutions concrètes pour rétablir une ligne régulière entre Paris et La Haye, en proposant de salarier personnellement un messenger chargé d'effectuer la navette¹⁷. Il doit aller jusqu'à rappeler à son ministre l'évidence absolue que constitue l'importance fondamentale d'une communication la plus rapide et efficace possible pour le succès de la diplomatie : « vous scavez Monsieur, mieux que nous l'avantage qu'on peult tirer d'estre adverti en tems de ce qui se passe »¹⁸. Une telle négligence ne peut que contribuer à accentuer le sentiment d'abandon des Néerlandais, qui grandit et fini par impacter les négociations menées par l'ambassadeur. Celui-ci fait part de son désarroi à Villeroy dans une lettre qu'il lui adresse le 18 avril :

[II] fault que je vous confesse, que je me trouve fort empesché à avancer la poursuite que la Roine m'a comandée comme en tant que je me vois traversé par les frequens advis de tant de gens qui les asseurent que sa Majesté est en volonté de leur continuer son asistance & de ne les presser plus avant au remboursement de ses debtes angloises, que bien qu'aucun des mieux instruits de sa volonté ne se laissent persuader a ce qui chatouilles les esprits les plus faibles toutesfois ces procedures retardent & destruisent ce que je puis bastir & avancer.¹⁹

Russy était en effet parvenu à pousser les États à donner instruction à leur ambassadeur de sonder la volonté de Jacques I^{er} au sujet des dettes qu'ils lui devaient. Toutefois, l'incertitude concernant la possibilité « d'obtenir de sa Majesté la continuation de l'entretien des régimens, & n'estre contraint à la rigueur », inclinait les Néerlandais à tenir cachés les résultats de leurs tractations. L'attitude distante de la France contribue ainsi à crispier ses alliés, si bien que le représentant du roi à La Haye estime qu'« il sera difficile de les y persuader que par la crainte qu'ils

¹⁶ *Du Sr de Russy au Sr de Villeroy*, La Haye, 18 septembre 1610, *ibid.*, f. 151.

¹⁷ « Si vous approuviez que je vous envoie un homme de pied tous les quinze jours, j'en trouverai un qui moyennant XXV par paquet, aller & retour, fera ceste diligence, & par les moyens de quinze en quinze jours, j'aurai de vos nouvelles et vous des miennes & se pourra facilement faire, qu'en passant à Bruxelles Il recevra les paquets de Monsieur de Preaux pour les en porter comme en retournant lui rendre les visites ». *Ibid.*

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ *Du Sr de Russy au Sr de Villeroy*, La Haye, 18 avril 1611, *ibid.*, f. 180.

auront en ce faisant de se voir abandonnés de leurs Majestés »²⁰ et insiste sur l'importance de leur faire une réponse rapide afin de désamorcer les rumeurs. Son action n'empêche pas pour autant ces Messieurs d'adresser à la reine une dépêche deux jours plus tard, par laquelle ils réclament à nouveau l'envoi de la suite des pensions pour payer les régiments de cavalerie promptement, puis prennent prétexte de la constitution de leur république pour justifier le blocage de la situation et l'impossibilité de prendre une décision plus rapide pour plaire à la France²¹. Le sieur de Russy a beau s'exprimer devant l'assemblée des États sur instance de Villeroy et Marie de Médicis pour rappeler que son maître n'a aucune intention d'abandonner ses alliés et leur demander de hâter leur décision²², la question n'est toujours pas réglée en juin, à son désespoir. Les Néerlandais sont dorénavant davantage préoccupés par la guerre de Kalmar qui vient d'éclater entre la Suède et le Danemark et qui menace leur florissant commerce dans la Baltique²³. Même Oldenbarnevelt, s'il assure l'ambassadeur de sa bonne volonté, refuse de tordre le bras aux institutions en accélérant la procédure²⁴. L'ajournement de son congé par La Place afin qu'il soit en mesure revenir à la Cour en apportant avec lui la nouvelle du succès pour la reine²⁵ n'est pas d'une utilité supplémentaire. C'est finalement sans avoir obtenu satisfaction qu'il quitte La Haye et reprend la route de son pays en août 1611²⁶.

Durant la première moitié de l'année 1611, les grandes lignes du projet géopolitique de la régente sont déjà fixées. Les négociations ouvertes avec le duc de Feria, l'ambassadeur de Madrid à Paris, débouchent sur la signature du traité secret de Fontainebleau le 30 avril. Le principe d'une double union matrimoniale entre le royaume de France et l'Espagne est désormais établi : le jeune Louis XIII est destiné à épouser l'infante Anne d'Autriche, tandis que sa sœur Élisabeth se voit promettre la main du prince Philippe²⁷. Pour l'heure toutefois, ces dispositions demeurent cachées, d'autant que l'accord prévoit la mise en place d'une alliance défensive de dix ans entre les deux rivaux, qui ne pourrait qu'alarmer les alliés protestants de la Couronne. Si les tractations avec la monarchie catholique peuvent expliquer le comportement distant du gouvernement français envers les Provinces-Unies durant cette période, ces nouvelles orientations ne doivent pas pour autant être surinterprétées. En effet, Marie de Médicis ne fait que reprendre un processus de discussion à finalité

²⁰ *Ibid.*

²¹ *Les deputez des Estats des Pays Bas à la Reyne*, La Haye, 20 avril 1611, *ibid.*, f. 182-184.

²² *Du S^r de Russy au S^r de Villeroy*, La Haye, 17 mai 1611, *ibid.*, f. 187-188.

²³ *Du S^r de Russy au S^r de Villeroy*, La Haye, 10 juin 1611, *ibid.*, f. 189-190.

²⁴ *Du Sr de Barnevelt au Sr de Russy*, La Haye, 19 juin 1611, *ibid.*, f. 191.

²⁵ *Du S^r de Russy au S^r de Villeroy*, La Haye, 21 juin 1611, *ibid.*, f. 193.

²⁶ Plusieurs mois encore après, la question n'est toujours pas réglée. *Du S^r de Franchemont au Sr de Villeroy*, La Haye, 22 novembre 1611, f°210.

²⁷ Futur Philippe IV d'Espagne (1621-1665).

matrimoniale entamé par Henri IV avec Philippe III dès 1608²⁸, qui avait été interrompu brusquement par la crise de Juliers. En réalité, malgré la lutte d'influence au sein du Conseil et le réchauffement des relations avec l'Espagne, la politique étrangère française demeure d'une grande stabilité durant les sept années de la régence de la reine mère. D'après J. Michael Hayden, aucun véritable changement d'ampleur n'est même à signaler sur ce point entre 1598 et 1615²⁹. La priorité de la Couronne reste avant tout de conjurer la résurgence de troubles susceptibles de fragiliser le pouvoir du jeune souverain, ainsi que de maintenir le prestige international de la France, ce que Sillery énonce clairement dans son discours aux États-Généraux du royaume de 1614³⁰.

Le rapprochement avec le monarque catholique, aussi indispensable qu'il apparaisse à la reine, ne saurait ainsi signifier la coupure totale des liens avec les alliés protestants. Au Conseil du roi même, peu de ministres se montrent favorables à un renforcement substantiel de l'union espagnole au détriment des Néerlandais³¹. Aussi, si l'entretien des régiments français aux Provinces-Unies provoque quelques tensions dans les mois qui suivent la prise de Juliers durant lesquels les négociations avec Madrid battent leur plein, il se poursuit bel et bien dans la durée, tandis que les subsides français continuent à être versés avec régularité à la république³². Pour autant, la position du seigneur de Russy en tant que représentant de la Couronne au sein de cet État pâtit bel et bien des suites diplomatique de la mort de Henri IV.

b. Russy à La Haye, un agent trop encombrant ?

Quatre jours après l'assassinat du roi de France, la nouvelle arrivée en Hollande pousse le seigneur de La Place à prendre immédiatement la plume afin de pleurer la mort de son maître et rappeler l'importance et la longueur de son action à son service³³. Le diplomate est toutefois conscient que le règne qui s'ouvre désormais remet en question les dernières décisions géopolitiques du feu souverain, raison pour laquelle il déclare aussitôt dans cette même missive qu'il « demeure cependant en peine, attendant que par les vostres je sois instruit bien par de ce qu'il se sera passé &

²⁸ Bernard Barbiche souligne d'ailleurs les efforts consentis par Henri IV pour montrer symboliquement son attachement au catholicisme ainsi que l'importance des liens de sang entre les Habsbourg et les Bourbons, malgré le maintien des alliances protestantes. Bernard Barbiche, « Henri IV et l'Europe », dans Lucien Bély (dir.), *La présence des Bourbons en Europe XVI^e-XXI^e siècle*, Paris, PUF, 2003, p. 50-51. Sur cette question, voir également F.-T. Perrens, *Les Mariages espagnols sous le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis (1602-1615)*, Paris, Librairie académique, 1869.

²⁹ J. Michael Hayden, « Continuity in the France of Henry IV and Louis XIII : French Foreign Policy, 1598-1615 », dans *The Journal of Modern History*, vol. 45, n°1, 1973, p. 1-23.

³⁰ *Ibid.*, p. 14-17.

³¹ Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, *op. cit.*, p. 83.

³² *Ibid.*, p. 83-84.

³³ « Je [prie] vostre Majesté qui avoit faict preuve de ma fidelité & les services que je lui ai rendus depuis trante ans ensemble ». *Du Sr de Russy au Sr de Villeroy*, La Haye, 18 mai 1610, BNF FF 15954, f. 123-124.

des conseils que prendra la Reine en ce changement ». Quelques jours plus tard, ayant appris son maintien comme représentant en ces provinces³⁴, il adresse une lettre à Louis XIII ainsi qu'à sa mère afin de leur renouveler sa loyauté³⁵ :

La confiance qu'il plaist a vostre Majesté, me faire reconnoistre par sa lettre, que le feu Roi avoit prise en ma fidelité continuée l'espace de trente ans que je l'ai assiduellement servi près de sa personne et hors de son Royaume [...] en la charge qu'il m'a commise près de Messieurs les Estats, comme aussi le tesmoignage qu'il plaist a Vostre Majesté me rendre, du contentement qu'il a reçu de ma conduite et diligence en l'exécution du commandement qu'il m'a fait, me doit d'autant plus estroitement obliger d'y continuer en la personne du Roi son fils et la vostre.³⁶

L'agent poursuit en expliquant regretter de n'avoir pu aller en personne se « jeter aux pieds de vos Majestés » afin de réclamer humblement le renouvellement de sa charge, mais que le service de la Couronne nécessitait de manière impérieuse sa présence en Hollande. C'est par conséquent par l'intermédiaire du papier qu'il exprime sa loyauté absolue au nouveau souverain et à sa mère, envers lesquels il jure de ne pas être moins zélé qu'envers son défunt maître :

[Je proteste] au Roi & a vostre Majesté de la continuation de ma fidélité & diligence, telle que je la dois naturellement au Roi, & à elle la suppliant très humblement prendre assurance que je la tiendrai fidèlement & très soigneusement advertie, de tout ce que je reconnoistray importer à sa grandeur & considération de la Couronne, exécutant si ponctuellement les commandemens qu'elle me fera, qu'elle en recevra le contentement qu'elle me fait cest honneur de s'en promettre.³⁷

Au-delà de l'aspect convenu d'un tel exercice pour tout diplomate qui se voit maintenu à son poste après un changement de règne, la réaction de Russy est révélatrice de son évolution en tant que protestant engagé auprès de Henri IV depuis plusieurs décennies³⁸. Jeune réformé qui avait mis ses talents au service du chef du parti huguenot après le traumatisme de la Saint-Barthélemy³⁹, il l'avait ensuite suivi et soutenu comme roi de France, puis avait accepté de devenir son représentant à La Haye en dépit de son abjuration. La lointaine origine de la loyauté qu'il affiche désormais envers la Couronne de France en mai 1611 est par conséquent à rechercher dans ce mouvement de défense de sa foi qui l'a poussé à rejoindre le monarque rebelle d'un petit royaume pyrénéen au début des années 1580. En considérant comme naturelle la poursuite de sa mission en Hollande en dépit de la disparition du dernier fil qui le maintenait attaché à son engagement initial, Russy avalise

³⁴ *De la Reyne au Sr de Russy*, La Haye, 23 mai 1610, *ibid.*, f. 125-126.

³⁵ *Du Sr de Russy au Roy Louys XIII*, La Haye, 29 mai 1610, *ibid.*, f. 130.

³⁶ *Du Sr de Russy à la Reyne*, La Haye, 29 mai 1610, *ibid.*, f. 132.

³⁷ *Ibid.*

³⁸ Dans une autre lettre écrite en août 1611, il dit avoir été au service du roi non plus durant trente, mais quarante années. *Du Sr de Russy au Sr de Villeroy*, La Haye, 4 août 1611, *ibid.*, f. 198.

³⁹ Voir *supra* p. 226. André Chevallier, « Les La Place... », *art. cit.*, p. 25-47.

implicitement et définitivement le principe de loyauté envers l'État, qui prime dorénavant sur les relations personnelles et longtemps confessionnelles qu'il avait pu entretenir avec Henri IV.

Pour autant, La Place est conscient que malgré ce principe, sa position en tant que représentant demeure fragile et sujette aux évolutions de la politique extérieure de la régence. Après l'assaut français sur Juliers, Villeroy lui confirme à nouveau que « la Roine n'a encores aucune volonté de vous rapeler »⁴⁰ et désire son maintien pour mener à bien le remboursement des dettes anglaises. Durant les mois qui suivent, son poste n'est pas menacé. À l'été 1611 toutefois, il apprend après une conversation avec Louise de Coligny que la reine mère aurait pour projet de le faire remplacer. Villeroy rassure son agent, qui lui écrit le 4 août que « Vous l'aurée assurée (la princesse d'Orange) n'en avoir rien entendu de sa Majesté mesmes que vous ne croyez pas que la Roine ce contentant de mon service elle me deubt revoquer »⁴¹. Il en profite pour remercier celui qu'il sait être son protecteur et rappeler à nouveau son long dévouement à la Couronne :

[Votre] responce me fait cognoistre combien ce doibvent reputer heureux ceulx qui ont ung tel garand de leurs travaux et dilligences et beaucoup plus l'obligation très estroite que je vous ai de mettre en consideration la sincerité de mon affection en ce qui regarde le service du Roi et le repos de la France pour lequel je me suis si religieusement employé.⁴²

L'alarme a suffisamment inquiété Russy pour qu'il rappelle au ministre que, loin d'avoir mérité disgrâce et réprobation, « appuyé sur le tesmoignage que j'ai rendu de ma fidellité [...], [il m'est] legitimement permis d'oser atendre quelque recognoissance de mes services de leurs Majesté lors qu'ils me releveront d'ici »⁴³. Une telle défense semble faire écho à celle de Buzenval six années auparavant, contre qui circulaient des rumeurs de trop grande complicité avec ces Messieurs⁴⁴, et qui avait fait valoir à Villeroy que, loin de l'accabler, la France lui devait « l'errection d'une statu sinon d'or au moins d'airin »⁴⁵. Il est en effet vraisemblable que l'ambassadeur ait pu avoir à l'esprit la réputation que s'était attiré son prédécesseur et souhaite par conséquent s'assurer de ne pas être à son tour mis en demeure de se justifier de ses actions. Aussi au moment de prendre son congé se montre-t-il transparent sur ses intentions et demande à connaître au plus vite celles de la reine le concernant :

Je vous supplie très humblement me donner advis pour en cas que la Roine me veuille revoquer j'en puisse estre adverti [...] afin de pourvoir a mes affaires comme aussi si elle a mon service agreable et me veuille continuer par de ca comme vous l'avez faict entendre a Madame la princesse d'Orange s'en fasse estat estant prest a tout ce que sa Majesté voudra ordonner bien

⁴⁰ *Du S^r de Villeroy au S de Russy*, La Haye, 18 septembre 1611, BNF FF 15954, f. 151.

⁴¹ *Du S^r de Russy au S^r de Villeroy*, La Haye, 4 août 1611, *ibid.*, f. 197-198.

⁴² *Ibid.*, p. 198.

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ Voir *supra* p. 453.

⁴⁵ *Lettre escripte à Monsieur de Villeroy*, La Haye, 19 octobre 1605, BNF FF 7143, f. 325.

desireroie s'il lui plaist ce servir de moi par de ca qu'il lui pleust me permettre de lui aller rendre et au Roi les veux de ma fidellité et donner quelquordre a mes petites affaire pour reprendre nouvelles forces pour achever le temps qui me fera present.⁴⁶

Cette missive s'avère pourtant être bel et bien la dernière du sieur de Russy en tant de représentant officiel du roi à La Haye : rentré en France, il est effectivement révoqué, même si la régente n'envisage pas totalement de se passer de ses talents⁴⁷. Son rôle est assuré durant quelques mois par Étienne de Franchemont, principal secrétaire d'ambassade en fonction depuis 1597 jusqu'à l'envoi du nouvel ambassadeur ordinaire⁴⁸. Franchemont, protestant également, tente à son tour de satisfaire les demandes de la régente au sujet des dettes anglaises⁴⁹ mais se heurte aux mêmes difficultés que La Place⁵⁰.

Si les raisons du retrait du diplomate ne sont pas connues, il apparaît évident que le contexte de rapprochement avec l'Espagne constitue la piste la plus solide. En effet, le monarque catholique n'avait-il pas par le passé insisté à plusieurs reprises pour que son cousin Très Chrétien retire son représentant ordinaire auprès de ses sujets rebelles⁵¹ ? Buzenval avait en effet vu son poste menacé à plusieurs reprises face à la colère de Madrid et de Rome⁵². Dans le cadre des négociations que menait la reine mère au sujet des mariages royaux, le retrait du devant de la scène de cet embarrassant et influent agent hérétique avait certes de quoi lui permettre de contenter ses interlocuteurs et d'afficher sa bonne volonté. Le fait qu'il ne soit pas remplacé immédiatement indique également un relâchement symbolique des liens avec les Néerlandais qui ne pouvait que satisfaire l'Escorial. Lorsque Marie de Médicis décide finalement de renvoyer un nouveau représentant ordinaire aux Provinces-Unies à la fin de l'année 1611, c'est pour la première fois un catholique qu'elle choisit en la personne d'Eustache de Reffuge, dont la confession constitue en soi un message adressé tout à la fois à l'Espagne ainsi qu'à la Hollande.

⁴⁶ *Du S^r de Russy au S^r de Villeroy*, La Haye, 4 août 1611, BNF FF 15954, f. 198.

⁴⁷ Il est de nouveau présent aux Provinces-Unies en 1612 aux côtés de Reffuge. Voir *infra* p. 501.

⁴⁸ Claire Martin précise qu'il occupa ce poste jusqu'en 1624, soit vingt-sept années, ce qui démontre sa place essentielle dans la continuité du dispositif diplomatique français. Il fut également commissaire aux montres des troupes françaises aux Provinces-Unies. Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, *op. cit.*, p. 110-111.

⁴⁹ *Du S^r de Franchemont au S^r de Villeroy*, La Haye, 15 août 1611, BNF FF 15954, f. 200.

⁵⁰ *Du S^r de Franchemont au S^r de Villeroy*, La Haye, 22 novembre 1611, *ibid.*, f. 210

⁵¹ *Instruction Que le roy a commandé estre délivrée au sieur comte de La Rochepot, chevalier des ordres de sa majesté, et gouverneur d'Anjou, allant en Espagne pour le service du roy, en 1600*, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 9, p. 348-349.

⁵² Voir *supra* p. 437. Marin Cavalli, *Venetian Ambassador in France, to the Doge and Senate*, 7 janvier 1602, dans *CSP Venice*, volume 9 (1592-1603), *op. cit.*, p. 486-487.

c. *La mission de La Noue à Genève*

Si l'étoile de Russy pâlit à La Haye au cours du printemps 1611, sa révocation par la reine ne signifie pas pour autant que la Couronne a oublié l'intérêt que représente l'emploi d'agents de confession réformée à l'étranger, comme en témoigne la mission de La Noue à Genève.

L'abandon du duc de Savoie par la régence après la mort de Henri IV contribue à bouleverser les rapports de force dans les Alpes : alors que l'accord conclu à Brussol prévoyait un mariage franco-savoyard et une campagne commune contre les Habsbourg, la rupture de ces engagements par Marie de Médicis pousse Charles-Emmanuel à revoir ses projets en se rapprochant du gouverneur de Lombardie afin de menacer Genève et le pays de Vaud. Pour autant, la Couronne n'était pas disposée à abandonner les garanties contractées par ses prédécesseurs vis-à-vis de la cité du Léman⁵³. L'envoi en octobre 1610 de l'ancien syndic de Genève Jacob Anjorant⁵⁴ débouche sur la réaffirmation du traité de Soleure de 1579 par le gouvernement français, ce qui contribue à rassurer les Genevois⁵⁵, mais également les cantons évangéliques ainsi que les *stati liberi*⁵⁶, comme le note Russy depuis les Provinces-Unies⁵⁷. Toutefois, le duc ne semble disposé à plier ni devant les injonctions de son ex-allié, ni face à l'enneigement du Val d'Aoste, de la Tarentaise et de la Maurienne : au mois de janvier 1611, ses troupes se rapprochent dangereusement du Faucigny, provoquant l'alarme à Paris. Deux régiments reçoivent alors l'ordre en toute urgence de marcher vers la cité de Calvin depuis le pays de Bresse afin de prévenir l'attaque savoyarde, cependant ses officiers, tous catholiques, émettent des hésitations à s'empresser de voler au secours des hérétiques sans en avoir reçu l'autorisation pontificale préalable⁵⁸. De leur côté, certains Genevois voient d'un œil circonspect l'arrivée précipitée de gentilhommes papistes entre leurs murs⁵⁹. Les atermoiements de part et d'autre étaient clairement de nature à gêner l'exécution de l'entreprise, faisant gagner à Charles-Emmanuel un temps précieux qu'il pouvait mettre à profit pour déclencher son opération.

Afin de lever rapidement les obstacles confessionnels qui menacent alors sa politique étrangère, la reine se résout à « tesmoigner un chacun que [nous] sommes en condition et volonté [de] défendre

⁵³ Voir *supra* p. 186.

⁵⁴ Rott Édouard, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés, III : 1610-1626, L'affaire de la Valteline (I^{re} partie), 1620-1626*, Berne, Imprimerie A. Benteli & Co., 1906, p. 28.

⁵⁵ « [Le roi de France] nous assure qu'étant bien informé de la bonne volonté que nous portoit le feu Sr. Roi son très-honoré Seig[neu]r. et Père, il nous continuera la sienne à son exemple ». *11 juin 1610*, dans *Fragmens biographiques...*, *op. cit.*, p. 99.

⁵⁶ L'expression désigne les États italiens qui réclament la protection de la France contre l'hégémonie habsbourgeoise sur la péninsule.

⁵⁷ *Du Sr de Russy au Sr de Villeroy*, La Haye, 20 mars 1611, BNF FF 15954, f. 172-175.

⁵⁸ Édouard Rott, *Histoire de la représentation...*, III : 1610-1626, *op. cit.*, p. 29.

⁵⁹ *2 mars 1611*, dans *Fragmens biographiques...*, *op. cit.*, p. 100.

nos amis de misere et oppression »⁶⁰. Elle dépêche donc en toute hâte Odet de La Noue sur les bords du Léman, accompagné de 100 chevaux et mis en possession d'une somme suffisante pour couvrir les besoins des alliés de la Couronne. Celui-ci est clairement familier des Genevois pour avoir séjourné en leur ville en 1605 et leur avoir remis en cette occasion un premier plan de fortification destiné à renforcer leur défense après le choc de l'Escalade⁶¹. De juin à septembre 1610, il avait été rappelé par ces derniers aux mêmes fins, afin de les faire profiter de son expérience dans la défense des places fortes⁶². Le fils du célèbre général huguenot est par conséquent loin d'être un inconnu lorsqu'il réapparaît en ces lieux, ce qui explique son choix par la Couronne. Dès son arrivée le 13 février, il entreprend de mettre la ville en défense et fait part de ses observations et conseils tactiques au gouvernement de la ville :

[M. de La Noue] trouvant que St. Gervais est en un si misérable état que si le Duc nous attaque par-là, il faudra couper le pont du Rhône et faire un retranchement de ce côté.⁶³

En quelques semaines de travail acharné, l'agent parvient à mettre efficacement la cité en défense. Le 1^{er} mai, il peut prendre le risque d'annoncer à Villeroy que la cité est désormais raisonnablement à l'abri des menées de l'ambitieux duc⁶⁴. Puis il confirme quelques jours plus tard que la ville est désormais inexpugnable :

Je commence a croire que pour cette année il (Charles-Emmanuel) n'ataquera point ceste ville pour ce que par le grand loisir qu'il nous a donné, nous nous y sommes tellement fortifiés vers la Savoie qu'il y perdrait sa peine⁶⁵

Si l'envoyé se montre confiant pour la cité du Léman, il n'en reste pas moins sur ses gardes et méfiant concernant les projets du duc sur le pays de Vaud qui demeure encore une proie alléchante et moins protégée que Genève. Aussi engage-t-il clairement Villeroy à maintenir fermement la protection française sur ses alliés afin de prévenir toute nouvelle alarme dans la région⁶⁶.

⁶⁰ *Marie de Médicis à Paschal*, 27 février 1611, BPUN, 8 RO II/5, f. 80.

⁶¹ 26 juillet 1605, dans *Fragmens biographiques...*, *op. cit.*, p. 90. Gustave Vaucher, « Un plan des fortifications... », *art. cit.*, p. 144-145.

⁶² Édouard Rott, *Histoire de la représentation...*, III : 1610-1626, *op. cit.*, p. 29.

⁶³ 22 mars 1611, dans *Fragmens biographiques...*, *op. cit.*, p. 101.

⁶⁴ « Je suis bien d'opinion qu'il (Charles-Emmanuel) ne fera pas grand progrès ceste année contre ceste ville, puis qu'il a tant attendu » *De La Noue à Villeroy*, 1^{er} mai 1611, BPUN, 8 RO II/5, f. 261.

⁶⁵ *De La Noue à Villeroy*, 11 mai 1611, *ibid.*, f. 285.

⁶⁶ « Je n'en fais point de doute : tant il en a d'envie, et tant il y aura de facilité, quelque desarmement qu'il face à ceste heure si la France n'est bien preste pour y accourir ». *Ibid.*

Parallèlement aux menées de La Noue, le seigneur de Barrault⁶⁷ a reçu la charge de gagner Turin afin de faire savoir à tout Français qu'il convient de quitter le service du duc, ainsi que déclarer à ce dernier l'opposition catégorique de la France à ses projets⁶⁸. La coloration que la reine souhaite donner à son intervention est clairement exprimée par l'intermédiaire de Bouillon, qu'elle charge de désarmer les suspensions de ses coreligionnaires lémaniques. Les registres du Conseil d'État de la République de Genève font état du caractère de ces tractations menées avec Paris :

La Reine doit envoyer ici à notre secours Mr. Le Duc de Vendôme avec plusieurs gentilshommes qualifiés, et que Mr. le Duc de Bouillon nous conseille de ne pas le refuser, quoiqu'il soit catholique, parce qu'il amènera avec lui beaucoup de Seigneurs de la religion, et que nous devons faire paroître que cette guerre est une guerre d'état et non pas de religion.⁶⁹

Henri de Turenne fait bien partie de ces grands seigneurs revenus en Cour après la mort de Henri IV. Marie de Médicis ne peut ignorer les fonctions diplomatiques qu'il avait remplies durant les années 1590 auprès des puissances protestantes. Déjà en juin 1610, lorsqu'Anjorant était venu plaider la cause de sa cité auprès de la Couronne, c'est lui ainsi que Sully qui avaient été ses premiers interlocuteurs⁷⁰. Les arguments qu'il présente aux Genevois font mouche : quelques jours après qu'ils ont été exprimés, le syndic Barilliet déclare au Conseil « qu'on ne sauroit faire trop de caresses à la Noblesse Française qui vient exposer sa vie et dépenser son bien pour notre secours ; les soldats de la garnison travaillent gratis aux fortifications »⁷¹. Les régiments français prennent ainsi leurs quartiers dans la cité et achèvent de la rendre inaccessible pour Charles-Emmanuel.

Il est intéressant de noter que, s'ils agissent au nom de la Couronne et au service de la défense de ses intérêts, la qualité de huguenot de ces deux agents les incite toujours à déployer des arguments particuliers ainsi qu'un zèle nettement plus important. Aussi La Noue refuse-t-il net la récompense que souhaitent lui remettre les Genevois en remerciement de ses actions :

Mr. de La Noue a refusé cent doublons⁷², disant qu'il ne vouloit pas moins faire que les autres Seigneurs Français qui avoient dépensé ici leur argent, outre ce qu'ils en avoient reçu de la Reine.⁷³

⁶⁷ Aymeric Jaubert de Barrault, catholique, ambassadeur en Espagne de 1603 à 1609, conseiller d'État. Il avait déjà été employé en 1601 pour négocier le traité de paix avec le duc de Savoie. *Ibid.*, p. 1090.

⁶⁸ *Instruction à Monsieur de Barrault, s'en allant en Savoie au mois de febvrier 1611*, BNF FF 15954, f. 49-51.

⁶⁹ 2 mars 1611, dans *Fragments biographiques...*, *op. cit.*, p. 100.

⁷⁰ 11 juin 1610, dans *ibid.*, p. 99-100.

⁷¹ 15 mars 1611, dans *ibid.*, p. 101.

⁷² Monnaie d'or espagnole.

⁷³ 1^{er} mai 1611, dans *ibid.*, p. 102.

Cette tendance à répudier une récompense pécuniaire substantielle pour ce qu'il estime être sa contribution désintéressée à la cause commune n'est pas une nouveauté pour l'envoyé : en 1605 déjà, il avait « fait beaucoup de difficulté » à accepter le cadeau de 300 écus que le Conseil de Genève souhaitait lui remettre en reconnaissance pour son travail⁷⁴. La sécurité de la Rome du protestantisme lui importe bien davantage que son propre confort matériel. Au cours de cette crise, Bouillon et La Noue s'avèrent donc des auxiliaires particulièrement précieux pour la Couronne, mettant leurs talents au service d'une diplomatie royale qui coïncide conjonctuellement avec les intérêts des réformés français. La régente comprend parfaitement ce qu'elle doit à l'action de ses diplomates huguenots : en intervenant opportunément et rapidement dans la crise de Genève, ils ont très largement participé à conserver le prestige de la monarchie française auprès de ses alliés et protégés. Par ailleurs, en participant à éviter que la tension latente avec la Savoie ne dégénère en crise ouverte et n'oblige la France à s'engager dans un affrontement armé autour du Léman pour défendre des populations hérétiques, ils ont contribué à permettre le maintien du rapprochement alors en cours avec les Habsbourg⁷⁵.

Aussi, ces deux personnages qui ont fait montre de leur efficacité sont amenés à être réemployés par Marie de Médicis au cours de son septennat à la tête de l'État : Odet de La Noue est choisi pour être dépêché en Hollande comme ambassadeur extraordinaire en 1617 sur instance de Concini dont il était entretemps devenu la créature⁷⁶. Quant à Bouillon, il eut dès l'année suivante la lourde charge de se rendre en Angleterre afin d'annoncer officiellement les mariages espagnols.

2. Faire accepter les mariages espagnols

Le 26 janvier 1612, devant les princes, les ministres et les conseillers assemblés en son Conseil, Marie de Médicis fait lire par Villeroy un résumé de toutes les négociations relatives aux mariages espagnols depuis quatre années⁷⁷. Face à une assemblée globalement acquise et mise devant le fait accompli⁷⁸, la reine convient de faire proclamer solennellement la nouvelle de la double union royale à tous les sujets le 25 mars suivant. Durant cet intervalle, elle entreprend de faire dépêcher auprès des

⁷⁴ 26 et 30 juillet 1605, dans *ibid.*, p. 90.

⁷⁵ C'est durant cette période et alors que la régence maintient son entier soutien à la ville de Calvin que le traité de Fontainebleau est signé avec l'Espagne.

⁷⁶ Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, *op. cit.*, p. 122-123.

⁷⁷ La fin du règne de Henri IV est comprise dans le compte-rendu, afin de légitimer la décision. F.-T. Perrens, *Les Mariages espagnols...*, *op. cit.*, p. 372.

⁷⁸ Seul Condé fait connaître son opposition passive, Bouillon et Lesdiguières se contentant de rappeler qu'il convient de ne pas abandonner les alliés protestants. *Ibid.*, p. 373.

puissances protestantes des agents à même de calmer les appréhensions qu'une telle annonce peut légitimement soulever.

a. *Reffuge en Hollande : une tentative de recatholicisation de l'ambassade néerlandaise ?*

Aux Provinces-Unies, la régente choisit de dépêcher en novembre 1611 Eustache de Reffuge⁷⁹, seigneur de Précý et de Courcelles, qui relève Élie de La Place après un intérim de quatre mois assuré par Étienne de Franchemont. Le nouveau résident, contrairement à ses deux prédécesseurs, n'est pas protestant mais bien catholique⁸⁰, ce qui contribue à donner à sa nomination une teinte toute particulière et annoncer subtilement les infléchissements diplomatiques du gouvernement. Parallèlement, Russy est aussi renvoyé par deçà afin de l'accompagner et de l'épauler dans sa tâche, ainsi que de rassurer les Néerlandais sur les intentions de la Couronne⁸¹.

Lorsqu'il arrive en Hollande à la fin de l'année 1611, le seigneur de Courcelles revient d'une ambassade de quatre années en Suisse durant laquelle il avait dû affronter les menées de la diplomatie espagnole ainsi que la méfiance des catholiques helvétiques. En août 1607 notamment, il s'était violemment opposé au représentant de Madrid à la diète de Bade, déniait à Philippe III le titre de seul défenseur de la foi apostolique et romaine en Europe et avertissant les cantons centraux de ne pas adhérer à l'alliance que leur proposait l'Espagnol « sous prétexte de religion »⁸². Il avait également veillé au maintien de la paix religieuse en Valais, qui menaçait de devenir un point d'affrontement entre les cantons des deux confessions⁸³, ce qui lui avait valu d'être accusé de

⁷⁹ *Instructions du sieur de Reffuge, ambassadeur en Hollande*, novembre 1611, BNF Dupuy 425, f.°47.

⁸⁰ Il fut un temps considéré comme protestant, notamment par l'historienne Claire Martin, ce qui l'amena à considérer l'ambassade française de La Haye comme un « sanctuaire » huguenot de manière ininterrompue de 1589 à 1624. Bernard Cottret explique pourtant que Reffuge fut nommé commissaire catholique chargé de l'application de l'édit de Nantes dans le Bordelais en 1600, aux côtés du protestant Jacques Caumont de La Force. Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, *op. cit.*, p. 57. Claire Martin, « L'ambassade de Benjamin Aubery... », *art. cit.*, p. 343-344. Bernard Cottret, *L'édit de Nantes...*, *op. cit.*, p. 343-344.

⁸¹ La date de son renvoi en Hollande est indéterminée, son rôle même reste trouble, mais il est cité comme « ambassadeur » (« lieger ») par le représentant de Venise à Londres en mars 1612. Antonio Foscarini, *Venetian Ambassador in England, to the Doge and Senate*, Londres, 1^{er} mars 1612, *Calendar of State Papers Relating To English Affairs in the Archives of Venice*, volume 12 (1610-1613), éd. Horatio F. Brown, Londres, His Majesty's Stationery Office, 1905, p. 299.

⁸² *Gemein. Eidgenössische Tagsatzung der XIII und zugewandten Orte*, Baden, 5 août 1607, dans *Eidg. Absch.*, V. 1. a. 631 a., p. 839. Traduit de l'allemand : « Der französische Ambassador, Herr von Reffuge, [...] warnt die catholischen Orte, nicht ihren Feinden "anzuhängen", die sie unter dem Schein der Religion an sich zu ziehen suchen ».

⁸³ Il avait tenté notamment de décourager, sans succès, l'envoi par les cantons catholiques de députés dans les Dizains valaisans pour s'assurer que leur religion n'y était pas menacée. « Je prévois que les protestans », écrit-il à Fribourg, « de leur costé ne manqueront pas d'envoyer aussi des ambassadeurs et en ce contraste, l'on ne peult prévoir qu'un embrasement non seulement de ces quartiers la, mais de toutes ces ligues ». *Reffuge au canton de Fribourg*, 27 mai 1609, BPUN, 8 RO I/29, f. 206-207.

favoriser les protestants⁸⁴. Par cette expérience diplomatique ainsi que par celle acquise en tant que commissaire chargé d'appliquer l'édit de Nantes dans le Bordelais⁸⁵, Reffuge avait été amené à côtoyer des interlocuteurs protestants et à volontiers défendre leurs intérêts, pour peu que le service de la Couronne l'ait nécessité.

À La Haye, le nouvel ambassadeur reçoit d'abord pour instruction de dénier toute ouverture en direction de l'Espagne et faire taire les bruits qui couraient à ce sujet depuis plusieurs mois déjà, jusqu'à l'annonce officielle qui doit intervenir le 25 mars 161⁸⁶. Néanmoins, dès le mois de février, il est chargé par la régente de sonder les Néerlandais sur l'opportunité de transformer la trêve en véritable paix⁸⁷, à la seule condition que dans chacune des principales villes puisse s'établir à nouveau une église catholique. L'affaire reste néanmoins très épineuse dans la mesure où les républicains exigeraient que soit appliquée une mesure réciproque dans les provinces du Sud, ce que le roi d'Espagne ne peut agréer. Par ailleurs, Maurice de Nassau demeure opposé à toute paix durable avec Philippe III et voit d'un mauvais œil les menées de l'agent français⁸⁸. À ce titre, le seigneur de Courcelles est regardé avec une certaine suspicion par ses interlocuteurs qui n'ignorent pas les avances françaises faites à l'Espagne, comme l'explique l'ambassadeur vénitien alors en poste à Londres :

M. de Refuges lui écrit⁸⁹ qu'il a commencé à déployer sa mission aux États, mais qu'il doit aller prudemment s'il souhaite la mener à une question favorable, et cela prendra beaucoup de temps. M. de Russi, l'ambassadeur français aux États, est toujours allongé chez lui indisposé, de sorte que toute l'affaire retombe sur de Refuges. Je ne sais pas s'il a encore présenté les propositions de paix avec l'Espagne et l'Archiduc. Je suis toutefois informé que de telles propositions ne seront pas prises en considération.⁹⁰

⁸⁴ « Vous (Fribourg) avez escript aux MS de Lucerne que les affaires du pays de Vallais estoient en mauvais estat pour le regard de la religion catholique et que par vos lettres [et] vous en attribuez la cause à la distribution des pensions de France et de ceulx qui en ont la charge lesquels estoient de la religion protestante et ne faisoient parts des liberalités de sa Majesté qui à cause de leur Religion ». Il défend les intéressés en écrivant que ceux-ci cheminent « avec sincérité et intégrité et ne respirans rien que la paix l'union et la concorde de ces quartiers dissiperont par l'esclaircissement de la vérité toutes ces impostures à la haute de ceulx qui les inventent ». *Reffuge au canton de Fribourg*, 21 mai 1609, BPUN, 8 RO I/29, f. 221.

⁸⁵ En 1600. Bernard Cottret, *L'édit de Nantes...*, *op. cit.*, p. 343-344.

⁸⁶ *Zorzi Giustiniani, Venetian Ambassador in France, to the Doge and Senate*, 20 mars 1612, dans *CSP Venice*, volume 12 (1610-1613), *op. cit.*, p. 336.

⁸⁷ « His Catholic Majesty broached the subject to the Queen of France, and through her the proposal for peace was made by M. de Refuges, her Ambassador ». *Antonio Foscarini, Venetian Ambassador in England, to the Doge and Senate*, Londres, 9 février 1612, dans *ibid.*, p. 285.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 285-286.

⁸⁹ Samuel Spifame, sieur de Bisseaux, ambassadeur de France en Angleterre.

⁹⁰ *Antonio Foscarini, Venetian Ambassador in England, to the Doge and Senate*, Londres, 1^{er} mars 1612, dans *ibid.*, p. 299. Traduit de l'anglais : « M. de Refuges writes to him that he has begun to unfold his mission to the States, but that he has to go cautiously if he desires to conduct it to a favourable issue, and it will take a long time. M. de Russi, the French Lieger to the States, is still lying at his house indisposed, so that the whole business falls on de Refuges. I do not

Finalement, le représentant du roi se sachant attendu sur cette question se montre prudent au point de renoncer pendant plusieurs semaines à proposer une paix qu'il sait abhorrée⁹¹. En revanche, son obstination à suivre ses instructions relatives aux mariages royaux et à conserver les apparences en dépit du fait que la question ne soit plus guère qu'un secret de Polichinelle achève de le ridiculiser. En effet, alors que l'annonce officielle devait être retardée jusqu'à la fin du mois de mars selon les vœux de Marie de Médicis, Philippe III en fait sciemment la proclamation solennelle à ses peuples dès le 2 février. La nouvelle atteint rapidement La Haye et jette le discrédit sur le représentant et sur la parole de la France, comme le note Duplessis-Mornay qui suit alors de près cette affaire qui risque d'impacter les huguenots du royaume :

L'Espagnol a publié, dès le mois de janvier⁹², nos mariages, afin de nous obliger à mesme solemnité, parce que nous les desguisons à nos alliés, aulxquels nous aurons peine de les approuver. M. de Refuge s'en est trouvé bien empesché vers les estats, où il representoit pour choses *in fieri* celles qu'ils sçavoient *in facto esse*, ce qui n'a recommandé ni la negotiation, ni le negociateur. ⁹³

Mornay voit clair dans le jeu de Madrid : en annonçant à tous ses sujets la double alliance qui vient d'être arrêtée, Philippe III sème le doute parmi les pays protestants afin de brouiller leurs relations avec la France⁹⁴. Victime collatérale des calculs politiques de l'Escorial, Reffuge est encore humilié davantage lorsqu'il reçoit finalement l'instruction royale lui ordonnant d'annoncer les noces espagnoles, le lendemain même d'une plaidoirie face aux États durant laquelle il avait fermement nié l'existence de l'accord de Fontainebleau :

Messieurs les estats ont sceu ce traicté il y a plusieurs mois ; lui, au contraire jura, le 15 [février], son grand Dieu qu'il n'en estoit rien ; et le lendemain, ayant receu une despesche, il dict qu'on incline au traicté, lequel ils scavent estre concleu dès le mois d'avril [1611]⁹⁵, avec la pluspart des conditions, desquelles il ne leur déclara aulcunes. [...] Ces variations et deguisemens sont suspects aux gens de bien ; car si l'intention est bonne, pourquoi nous a on nié le traicté, pourquoi nous en cache on les conventions ?⁹⁶

know if he has yet brought forward the proposals for a peace with Spain and the Archduke. I am, however, informed that such proposals will not be entertained ».

⁹¹ Antonio Foscarini, *Venetian Ambassador in England, to the Doge and Senate*, Londres, 30 mars 1612, dans *ibid.*, p. 319-321.

⁹² En fait en février.

⁹³ *Lettre de M. Duplessis à M. Asselineau*, Paris, 26 mars 1612, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et correspondance de Philippe Duplessis-Mornay pour servir à l'histoire de la Réformation et des guerres civiles et religieuses en France, sous les règnes de Charles IX, de Henri III, de Henri IV et de Louis XIII, depuis l'an 1571 jusqu'en 1623*, tome 11, éd. A.-D de la Fontenelle de Vaudoré, P.-R. Auguis, Paris, Treuttel et Würtz, 1825, p. 412.

⁹⁴ F.-T. Perrens, *Les Mariages espagnols...*, *op. cit.*, p. 399.

⁹⁵ Référence au traité de Fontainebleau.

⁹⁶ *Lettre de M. Duplessis à M. de La Noue*, Paris, 3 mars 1612, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 11, p. 407.

Le gouverneur de Saumur ne peut que constater le succès de la stratégie espagnole, le diplomate se voyant contraint de revenir piteusement sur ses positions et reconnaître devant les députés que « sa majesté inclinoit à conclure un réciproque mariage avec Espagne ». Il prend par ailleurs grand soin de justifier toutes les actions de la Couronne depuis la régence, « voullant prouver qu'elles n'avoient butté toutes qu'à bénéficier ceulx de la religion dedans et dehors », et assure que les noces n'altèreront point « les alliances premières ». Toutefois, note Duplessis-Mornay, cette déclaration trop tardive et contradictoire « n'a rien fait pour la réputation de l'ambassadeur »⁹⁷. Celui-ci ne peut en effet que se retourner vers son gouvernement pour faire état de son désarroi devant ce malheureux enchaînement des événements, ce qui n'échappe pas au représentant de Venise à Paris :

M. de Refuges a écrit à Villeroy pour se plaindre amèrement de ne pas avoir été informé de la conclusion des mariages. Par conséquent, au moment même où elles étaient publiées en France, il affirmait, selon ses instructions initiales, qu'elles n'auraient jamais lieu.⁹⁸

Au sein du Conseil, les remous provoqués par-deçà étaient regardés avec gravité : Villeroy, dit Giustiniani, se montre « inquiet de voir que ces mariages qui devaient assurer le calme produisent des résultats tout à fait opposés, et il souhaite dissiper ces soupçons avant qu'ils ne s'enracinent plus profondément »⁹⁹. En effet, si les Néerlandais peuvent être alarmés par la perspective des noces espagnoles, la régente a pris grand soin de négocier le fait que l'alliance défensive qui leur est assortie ne soit pas étendue à plus de dix années, afin de ne pas excéder la durée de la trêve de Douze Ans¹⁰⁰. Il n'était par conséquent clairement pas question à Paris de sacrifier les liens avec les Provinces-Unies. Le diplomate est toutefois suffisamment délégitimé pour demander rapidement à revenir en France, sa mission étant achevée¹⁰¹. Sa demande est dans un premier temps refusée dans la mesure où sa légation s'effectue en coordination avec le duc de Bouillon, envoyé parallèlement en Angleterre également afin d'atténuer le choc de la proclamation de la double alliance entre les Bourbons et les Habsbourg. Ainsi, en juin, il n'a toujours pas obtenu de réponse définitive¹⁰² et

⁹⁷ *Ibid.*

⁹⁸ *Zorzi Giustiniani, Venetian Ambassador in France, to the Doge and Senate*, Paris, 20 mars 1612, dans *CSP Venice*, volume 12 (1610-1613), *op. cit.*, p. 336. Traduit de l'anglais : « M. de Refuges has written to Villeroy complaining bitterly that he was not informed of the conclusion of the matches, consequently at the very moment that they were being published in France, he, acting on his original instructions, was affirming that they would never take place ».

⁹⁹ *Ibid.*, Traduit de l'anglais : « Villeroy is anxious at seeing that these matches which were intended to secure quiet are producing quite opposite results, and he wishes to extirpate these suspicions before they take deeper root ».

¹⁰⁰ L'Espagne souhaitait que l'alliance soit perpétuelle. F.-T. Perrens, *Les Mariages espagnols...*, *op. cit.*, p. 352.

¹⁰¹ *Antonio Foscarini, Venetian Ambassador in England, to the Doge and Senate*, Londres, 19 avril 1612, dans *CSP Venice*, volume 12 (1610-1613), *op. cit.*, p. 332.

¹⁰² *Antonio Foscarini, Venetian Ambassador in England, to the Doge and Senate*, Londres, 1^{er} juin 1612, dans *ibid.*, p. 367.

continue à la réclamer dans les mois qui suivent¹⁰³. Après ce faux-pas diplomatique initial, Reffuge se voit néanmoins maintenu comme représentant à la Haye durant une année supplémentaire avant d'être remplacé par le calviniste Aubery Du Maurier. Si sa confession catholique n'est pas à l'origine de la méfiance que les Néerlandais ont pu nourrir à son endroit, elle ne constituait alors pas une donnée susceptible de rassurer ces derniers, ni de favoriser le dialogue durant ces mois marqués par l'inquiétude d'un rapprochement franco-espagnol trop poussé.

b. Bouillon en Angleterre : le demi-succès de l'ambassade du seigneur huguenot

Revenu à Paris deux semaines après le régicide, Henri de La Tour fait en 1610 son grand retour dans les affaires politiques du royaume et contribue à apaiser les troubles religieux qui menaçaient alors de reprendre. Intégré au Conseil par Marie de Médicis, il fait partie des adversaires les plus acharnés de Sully et se range derrière la politique de la régente en lui assurant la neutralité du parti protestant. C'est ainsi qu'il est naturellement choisi pour mener l'ambassade destinée à aller annoncer officiellement à Jacques I^{er} la conclusion des mariages espagnols¹⁰⁴. En effet, son prestige international, son expérience diplomatique en Angleterre, sa place au sein du gouvernement et sa qualité de grand seigneur réformé contribuent à en faire le choix idéal pour la reine. Duplessis-Mornay lui-même, s'il juge l'entreprise délicate, estime que la personne du duc est plus susceptible d'obtenir des résultats outre-Manche que Reffuge en Hollande :

M. de Bouillon, qui va pour mesme effect [que Reffuge] en Angleterre, n'y trouvera en effect plus de faveur, bien que plus de compliment au regard de sa personne.¹⁰⁵

Même dans l'entourage de la reine, Bouillon est en butte aux accusations de certains catholiques qui voient d'un mauvais œil qu'un huguenot soit choisi pour une mission si sensible. En effet, ceux-ci ne considèrent-ils pas le roi d'Angleterre comme leur protecteur depuis la conversion de Henri IV ? Depuis que la perspective d'un rapprochement avec l'Espagne se fait de plus en plus concrète, les réformés français tournent leurs yeux vers Jacques I^{er} encore davantage¹⁰⁶. Dans ce contexte, l'emploi du duc par la reine revêt des allures de gageure, sa confirmation témoigne néanmoins de sa confiance à son égard.

¹⁰³ *Lettre de M. D'Aersens A M. Duplessis*, 16 mars 1613, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 11, 1825, p. 412.

¹⁰⁴ Cette ambassade n'est quasiment pas évoquée dans la biographie que lui consacre Romain Marchand. Romain Marchand, *Henri de La Tour (1555-1623)...*, *op. cit.*, p. 466-467.

¹⁰⁵ *Lettre de M. Duplessis à M. Asselineau*, Paris, 26 mars 1612, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 11, 1825, p. 412.

¹⁰⁶ *Zorzi Giustiniani, Venetian Ambassador in France to the Doge and Senate*, Paris, 3 avril 1612, dans *CSP Venice*, volume 12 (1610-1613), *op. cit.*, p. 322.

La correspondance des ambassadeurs vénitiens alors en poste à Paris et à Londres permet de mesurer l'impact de son ambassade : en février, alors que la nouvelle de la conclusion des mariages est arrivée d'Espagne, Giustiniani reste prudent et y voit une « ruse pour interrompre le mariage avec la Savoie »¹⁰⁷. Aussi la mission de Bouillon est-elle gardée secrète dans un premier temps, en dépit des rumeurs de plus en plus bruyantes qui accompagnent son départ :

Dans quelques jours, le Duc de Bouillon se rendra à la Cour d'Angleterre pour conclure le mariage avec le Comte Palatin comme on le dit, mais en réalité il a une mission secrète de la Reine que je n'ai pas encore découverte. [...] Le Duc s'efforcera d'adoucir l'esprit du Roi et de dissiper les soupçons éveillés par les mariages espagnols ; et s'il voit une ouverture, il proposera la seconde fille de France en mariage au Prince. La Reine pense qu'une telle proposition venant d'un personnage de la même religion et fort estimé du Roi aura pour effet de dissiper les ombres.¹⁰⁸

Les négociations en vue du mariage de la fille du roi d'Angleterre Élisabeth Stuart avec l'Électeur palatin Frédéric V¹⁰⁹ constituent alors la justification au déplacement de Bouillon outre-Manche. Toutefois, la double-union espagnole ayant été reconnue par le gouvernement français quelques jours plus tard, la Cour de Londres n'ignore désormais plus que la mission du duc a pour objet de « donner l'assurance que ces mariages ne perturberont en aucune façon les relations amicales avec cette Couronne »¹¹⁰. L'ambassade est soigneusement préparée par Marie de Médicis, qui assortit son objectif principal d'une proposition d'union entre le prince de Galles Henri-Frédéric Stuart et la princesse de France Christine, puis multiplie les démonstrations d'amitié envers le représentant anglais à Paris¹¹¹. En dépit de ces précautions, Jacques I^{er} se montre publiquement circonspect face à la reine mère dont il craint volontiers les « penchants espagnols » et vis-à-vis de Villeroy dont le passé ligueur est opportunément mis en avant¹¹². Le départ de la députation, qui

¹⁰⁷ Zorzi Giustiniani, *Venetian Ambassador in France, to the Doge and Senate*, Paris, 21 février 1612, dans *ibid.*, p. 292.

¹⁰⁸ *Ibid.* Traduit de l'Anglais : « In a few days the Duke of Bouillon will go to the English Court to conclude the match with the Count Palatine as it is said, but in reality he has a secret mission from the Queen which I have not discovered yet. [...] The Duke will endeavour to soften the mind of the King and to dissipate the suspicions aroused by the Spanish matches ; and if he sees an opening he will propose the second daughter of France in marriage to the Prince. The Queen thinks that such a proposal coming from a personage of the same religion and highly esteemed by the King will have the effect of dispelling the shadows ».

¹⁰⁹ Ce dernier compte sur l'intercession française pour obtenir la main d'Élisabeth Stuart. Antonio Foscarini, *Venetian Ambassador in England, to the Doge and Senate*, Londres, 29 mars 1612, dans *ibid.*, p. 318.

¹¹⁰ Antonio Foscarini, *Venetian Ambassador in England, to the Doge and Senate*, Londres, 1^{er} mars 1612, dans *ibid.*, p. 299. Traduit de l'anglais : « They intend to send the Duke of Bouillon here to give assurances that these matches will not in any way disturb the friendly relations with this Crown ».

¹¹¹ Zorzi Giustiniani, *Venetian Ambassador in England, to the Doge and Senate*, Paris, 6 mars 1612, dans *ibid.*, p. 336.

¹¹² « Il (Le roi d'Angleterre) s'attarde sur l'importance de ces mariages, et observe que l'alliance entre la France et l'Espagne est très avancée ». Antonio Foscarini, *Venetian Ambassador in England, to the Doge and Senate*, Londres, 9 mars 1612, dans *ibid.*, p. 304. Traduit de l'anglais : « He dwelt on the importance of these matches, and observed that the alliance between France and Spain was far advanced ».

devait avoir lieu le 15 mars¹¹³, est retardé de deux jours, puis de plus d'un mois, faisant encore croître davantage l'impatience et l'inquiétude du roi d'Angleterre, comme le révèle Foscarini dans une lettre dont il prend soin de chiffrer les passages les plus sensibles :

Le maréchal de Bouillon doit partir à la fin de ce mois¹¹⁴ et le Roi semblait y attacher beaucoup d'importance, car il désire savoir sur quelle base il peut y avoir la continuation des anciennes relations avec la France en vue des nouvelles alliances et confédérations, je demandai si ce retard dans l'arrivée du maréchal pouvait être attribué au désir de la Reine d'attendre une décision en Espagne ou ailleurs. Il a dit qu'il pouvait en être ainsi ; et que si la ligue qu'ils proposent entre la France, l'Espagne, le Pape et Florence et peut-être quelque autre prince, se réalise, il ne se considérerait plus comme un ami de la France, car il savait très bien qu'une telle ligue était dirigée contre lui ou quelques-uns de ses amis.¹¹⁵

Et Jacques I^{er} d'ajouter, en faisant référence à l'union de Philippe II et d'Élisabeth de France, que les mariages entre la France et l'Espagne, sont « généralement tragiques et sanglants »¹¹⁶. Cela n'empêche pas Marie de Médicis d'organiser de grandes festivités à Paris auxquelles elle veille à ce que Bouillon participe, afin d'amener les princes du sang à suivre son exemple¹¹⁷. Lorsqu'il prend finalement la route de Londres, quelques jours après avoir assisté aux solennités, les liens avec l'Angleterre se sont encore tendus : l'absence ostensible de l'ambassadeur Thomas Edmondes aux réjouissances a été remarquée, celui-ci ayant souhaité n'y assister « ni en public ni en privé »¹¹⁸ et fait savoir ses inquiétudes à la reine mère, de concert avec le représentant néerlandais François d'Aersens¹¹⁹.

¹¹³ *Ibid.*

¹¹⁴ Il partira finalement durant la deuxième moitié du mois d'avril.

¹¹⁵ *Antonio Foscarini, Venetian Ambassador in England, to the Doge and Senate*, Londres, 30 mars 1612, dans *ibid.*, p. 320. Traduit de l'anglais : « The Marshal de Bouillon is to set out at the end of this month and to this the King seemed to attach much importance, as he desires to know what foundation there may be for the continuance of the old relations with France in view of the new alliances and confederations, I asked if this delay in the arrival of the Marshal might be attributed to the Queen's desire to await some decision in Spain or elsewhere. He said it might be so; and if the League which they propose between France, Spain, the Pope and Florence and perhaps some other Prince, comes into being he would no longer consider himself a friend of France, for he knew quite well that such a League was directed against him or some of his friends ».

¹¹⁶ Les deux princes se sont mariés selon les termes du traité du Cateau-Cambrésis en 1559. Trois ans après, la France entra dans la période des guerres civiles, puis Élisabeth mourrait en couche en 1568 sans avoir donné d'enfant mâle au roi d'Espagne.

¹¹⁷ Charles de Bourbon-Soissons et Henri II de Bourbon-Condé, qui ont refusé d'assister aux festivités et de consentir aux contrats de mariage. *Antonio Foscarini, Venetian Ambassador in England, to the Doge and Senate*, Londres, 27 avril 1612, dans *ibid.*, p. 339.

¹¹⁸ Cette absence soulève « de nombreux commentaires », ajoute Giustiniani. *Zorzi Giustiniani, Venetian Ambassador in England, to the Doge and Senate*, Paris, 17 avril 1612, dans *ibid.*, p. 331. Traduit de l'anglais : « The English Ambassador would not assist either publicly or privately at the solemnities. This has caused much comment ».

¹¹⁹ *Zorzi Giustiniani, Venetian Ambassador in England, to the Doge and Senate*, Paris, 20 mars 1612, dans *ibid.*, p. 336.

Parti le 22 avril, Turenne arrive à destination le dimanche 6 mai avec une « splendide » suite composée de deux-cents personnes, puis est logé à la Chartreuse¹²⁰. Son séjour outre-Manche est décrit avec force détails par Foscarini dans ses lettres au Sénat de Venise : le mardi 8, il est reçu par le roi et la reine. Le faste déployé en cette occasion par Jacques I^{er} pour son prestigieux invité impressionne l'ambassadeur :

[Bouillon] fut reçu par le Roi dans la Grande Salle, sous un très riche baldaquin, en compagnie de la Reine. Ils étaient assis sur deux trônes, et derrière eux se trouvaient le Prince et la Princesse, tandis qu'à pied et à découvert le duc d'York se tenait tout près. De même, les gentilshommes titrés formaient des rangs le long des murs avec les dames de la reine et de la princesse. La salle était remplie de gentilshommes portant des épées dorées ; en bref, la grandeur et la magnificence de cette cour ont été présentées ce jour-là comme ils savent le faire. Le Duc parut soutenu par plus de cent gentilshommes français.¹²¹

Dans les jours qui suivent, Bouillon assiste à plusieurs audiences et repas avec le monarque et parvient à le rassurer. Il fait notamment valoir que le maintien des subsides aux Néerlandais, ainsi que des deux régiments d'infanterie français aux Provinces-Unies témoignent de la volonté de la reine de ne pas abandonner ses alliés¹²². Le duc lui-même déclare fièrement¹²³ à Foscarini « avoir enlevé toute ombre de soupçon causée par les mariages franco-espagnols » de l'esprit du roi¹²³. De fait, deux jours après le départ pour la France de Turenne¹²⁴, le Vénitien qui est parvenu à mettre la main sur ses instructions¹²⁵ rédige un long rapport très détaillé dans lequel il note clairement que de l'envoyé de la régente a parfaitement mené à bien sa mission :

¹²⁰ Zorzi Giustiniani, *Venetian Ambassador in England, to the Doge and Senate*, Paris, 1^{er} mai 1612, dans *Calendar of State Papers Domestic : James I, 1611-18*, éd. Mary Anne Everett Green, Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1858, p. 127.

¹²¹ Antonio Foscarini, *Venetian Ambassador in England, to the Doge and Senate*, Londres, 18 mai 1612, dans *CSP Venice*, volume 12 (1610-1613), *op. cit.*, p. 348-349. Traduit de l'anglais : « He was received by the King in the Great Hall, under a very rich baldacchino, along with the Queen. They were seated on two thrones, and behind them were the Prince and the Princess, while on foot and uncovered the Duke of York stood hard by. In the same way the titled gentlemen formed in ranks along the walls along with the Ladies of the Queen and the Princess. The Hall was full of gentlemen with gilt swords; in short, the greatness and grandeur of this Court was set forth that day as they know how. The Duke appeared supported by more than a hundred French gentlemen ».

¹²² Antonio Foscarini, *Venetian Ambassador in England, to the Doge and Senate*, Londres, 19 mai 1612, dans *ibid.*, p. 353.

¹²³ Antonio Foscarini, *Venetian Ambassador in England, to the Doge and Senate*, Londres, 23 mai 1612, dans *ibid.*, p. 359.

¹²⁴ Le 29 mai.

¹²⁵ Ces instructions contenaient principalement le fait d'assurer le Roi que les mariages espagnols n'impliquaient rien de plus que des mariages et qu'ils n'empêcheraient pas la France de prêter l'appui de ses armes à l'Angleterre ainsi qu'à ses alliés en cas d'attaque. Le duc était également habilité à offrir une alliance si le Roi le souhaitait, à proposer éventuellement la seconde princesse de France comme épouse du prince de Galles et à promettre une satisfaction complète au sujet des sommes dues par la France à l'Angleterre. Une autre clause habilitait Bouillon à négocier la question du mariage de l'Électeur palatin. Antonio Foscarini, *Venetian Ambassador in England, to the Doge and Senate*, Londres, 31 mai 1612, dans *ibid.*, p. 364-366.

Le maréchal a exécuté très fructueusement ces instructions dans tous leurs détails, et a reçu des réponses saines, bonnes et pratiques. Il a montré que pendant la minorité du Roi, la Reine de France était tenue de chercher la paix avec l'Espagne par des mariages. Il a fait remarquer que ces mariages d'enfants sont plutôt nominaux que réels. La Princesse n'ira pas en Espagne, ni l'Infante en France avant trois ou quatre ans, et alors le Roi aura quatorze ans et par la constitution aura atteint sa majorité et sera maître de lui-même et de sa Couronne. Il fit remarquer que si la France agissait sur un autre principe que celui de gagner du temps, elle irait à l'encontre de toutes les maximes de l'État, et qu'il n'était pas concevable qu'elle cherchât l'agrandissement de l'Espagne, ce qui signifierait l'abaissement d'elle-même. Il promit que si l'Espagne prenait les armes contre l'Angleterre, la France se porterait à sa défense, et conclut que toute garantie serait donnée pour cette promesse par une alliance encore plus étroite, avec toutes les conditions qu'il plairait au Roi d'exiger.¹²⁶

À ces paroles rassurantes¹²⁷, Bouillon ajoute les actes, en refusant catégoriquement de rencontrer le représentant de Philippe III, Don Pedro de Zuñiga, qui souhaitait le voir seul¹²⁸. Jacques I^{er} se montre conquis, faisait savoir à son invité qu'il « vivrait toujours en harmonie avec la France, pourvu qu'elle le fasse avec lui », même s'il demeure méfiant à l'égard de Villeroy dont les anciennes sympathies ligueuses l'inclinent visiblement encore à chercher soutien du côté des Pyrénées. Foscarini considère ainsi que le double statut de Bouillon, à la fois grand seigneur et huguenot fervent, constituait la combinaison la plus à même de convaincre son royal interlocuteur, aussi note-t-il que « cette ambassade a eu le plus grand succès ; il eût été impossible de trouver une personne plus agréable à sa Majesté ou qui eût pu parler avec plus de poids »¹²⁹. En effet, durant les deux semaines qu'a duré sa mission à Londres, le monarque a multiplié les signes de sollicitude envers Turenne, dînant fréquemment avec lui en public et en privé, dans la ville et à l'extérieur, le pensionnant à ses frais et le faisant venir souvent sans l'ambassadeur ordinaire Spifame.

¹²⁶ *Ibid.*, p. 364. Traduit de l'anglais : « The Marshal has very fruitfully carried out these instructions in all their details, and has received sound, good and practical replies. He showed that during the King's minority the Queen of France was bound to seek peace with Spain by means of marriages. He pointed out that these marriages of children are nominal rather than actual. The Princess will not go to Spain, nor the Infanta to France for three or four years, and then the King will be fourteen and by the constitution will have attained his majority and be master of himself and his Crown. He pointed out that if France were acting on any other principle than that of gaining time she would be running counter to all maxims of State, nor was it conceivable that she should seek the aggrandisement of Spain, which would mean the abasement of herself. He promised that if Spain took up arms against England France would come to her defence, and concluded that every security would be given for this pledge by drawing together in a still closer alliance with any conditions which the King might be pleased to require ».

¹²⁷ Sa déclaration sur l'alliance entre la France et l'Espagne est conservée aux *National Archives*. *Declaration of the Duke of Bouillon on alliance between France and Spain*, 13/23 mai, The National Archives, SP 78/59 : 1612 Jan-July, f. 124.

¹²⁸ Bouillon refuse de le voir sans la présence de l'ambassadeur ordinaire de France Spifame, ce qui provoque la fureur de Zuñiga. *Antonio Foscarini, Venetian Ambassador in England, to the Doge and Senate*, Londres, 31 mai 1612, dans *CSP Venice*, volume 12 (1610-1613), *op. cit.*, p. 365.

¹²⁹ *Ibid.*, Traduit de l'anglais : « As to the King this Embassy has been most successful ; it would have been impossible to find a person more agreeable to his Majesty or who could have spoken with greater weight ».

La qualité de réformé et de seigneur de Sedan rend Bouillon à même de régler en outre des conflits qu'aucun autre que lui n'aurait pu appréhender. Aussi s'entretient-il avec Jacques I^{er} de la querelle survenue entre les deux théologiens protestants Pierre Du Moulin et Daniel Tilenus¹³⁰. Quelques jours avant son arrivée à Londres, le souverain lui avait fait parvenir une missive dans laquelle il lui exposait ses vues en matière de religion et lui faisait part de ses craintes vis-à-vis de cette dispute qui menaçait de dégénérer, pour le plus grand bénéfice de leurs ennemis communs :

Il est à craindre que le differend demeurant tousjours sur pied sans autres fondemens que *Authore Tilino et Authore Molineo* s'opiniastrans en leurs propres jugements et transportés trop avant de leurs inventions ils ne tombent en quelque heresie nouvelle et jusques ici inouïe en l'Esglise de Dieu. De quoi nos adversaires se prevaudroient plus qu'il n'est aisé encores a prévoir.¹³¹

C'est bien comme un coreligionnaire soucieux du succès de la vraie foi que Jacques I^{er} s'adresse à Bouillon. Comme prince de la chrétienté, il requiert son aide pour « couper et éteindre » la controverse entre « deux si beau esprits » avant qu'elle ne dégénère davantage¹³². Du Moulin étant à Londres et Tilenus se trouvant à Sedan, les deux monarques peuvent de concert agir afin de les ramener à davantage de raison :

Si vous avez la Religion tant à cœur comme vous nous donnastes assurance estant par Dieu et que vous vouliez vivre et mourir en icelle de vouloir contribuer vostre jugement et pouvoir à la suppression de ceste controverse à l'endroit de Mons^r Tilenus, comme nous promectons de faire envers Mons^r du Moulin. En quoi ne doubtons que ne ferons l'un et l'autre une œuvre acceptable à Dieu et obligerons tous ceux qui aiment la paix et prosperité de l'Église.¹³³

Jacques I^{er} et Henri de La Tour sont en effet parmi les mieux placés pour apaiser l'affrontement : le premier est le principal monarque protestant d'Europe, le second a confié à Tilenus la fonction de professeur en théologie et de conseiller modérateur de l'Académie de Sedan qu'il a fondée en 1602. Il l'avait également chargé de l'éducation de son fils cadet Henri, alors qu'il avait remis l'instruction de son aîné à Du Moulin¹³⁴. Si leur intercession semble d'abord porter ses fruits¹³⁵, elle s'avère finalement insuffisante pour éviter la rupture, comme le note en août l'archevêque de Cantorbéry George Abbot. Aucune des deux parties ne souhaite alors s'engager dans une démarche de dialogue : « les efforts de Sa Majesté pour réconcilier les ministres français et ceux du Duc de Bouillon ont

¹³⁰ Le premier défend des position plutôt gomaristes, tandis que le deuxième est davantage sympathique aux thèses arminiennes.

¹³¹ *James I to the Duke of Bouillon*, 1^{er} mai 1612, The National Archives, SP 78/59 : 1612 Jan-July, f. 130-131.

¹³² *Ibid.*

¹³³ *Ibid.*, p. 131

¹³⁴ Romain Marchand, *Henri de La Tour (1555-1623)...*, *op. cit.*, p. 404.

¹³⁵ *Antonio Foscarini, Venetian Ambassador in England, to the Doge and Senate*, Londres, 26 juillet 1612, dans *CSP Venice*, volume 12 (1610-1613), *op. cit.*, p. 400.

échoué, principalement parce que M. du Moulin a caché au synode les lettres du Roi signifiant son désir de paix, et Tilenus a écrit un autre livre contre Moulin¹³⁶ »¹³⁷.

En dépit de son incontestable succès, la mission de Bouillon s'avère toutefois assez peu fructueuse : le roi d'Angleterre s'est bien laissé convaincre par les paroles du seigneur de Sedan, mais il se montre très rapidement désabusé. En effet, quelques jours à peine après le départ de son prestigieux invité, il confie à Foscarini que la reine de France est « espagnole avec l'Espagne, huguenote avec [Turenne], et attachée aux Hollandais, et aussi à l'archiduc et aux princes protestants, en fait, elle désire être en bons termes avec tout le monde ». Il ajoute avec amertume qu'elle aurait mieux fait de conserver comme alliés « les amis de son défunt mari au lieu de les remplir de plus grands soupçons en les traitant tous de la même manière »¹³⁸. Si le monarque ne remet pas en cause la sincérité de Bouillon, il estime en revanche que lui-même a pu être mystifié par Villeroy :

Le duc avait fait tout ce qu'il pouvait pour montrer que l'alliance espagnole était en apparence plutôt qu'en fait, qu'elle n'était que de courte durée, et que rien d'hostile à l'Angleterre ou à ses alliés n'avait été mentionné. Le Roi avait répondu qu'il ne doutait pas que le Duc croyait ce qu'il disait, mais la personne qui voulait tromper le Roi avait d'abord trompé l'Ambassadeur ; et comme c'était le Roi d'Espagne et Villeroy seuls qui avaient négocié le mariage, ils avaient aussi inséré quelques clauses secrètes qu'ils publieraient quand cela leur conviendrait. Le duc a nié et offert toutes les garanties et satisfactions.¹³⁹

¹³⁶ Daniel Tilenus, *Examen dogmatis P. Molinaei "De duarum in Christo naturarum unionis hypostaticae effectis"*, sine loco, 1612.

¹³⁷ *Archbishop Abbot to the King*, 10 août 1612, dans *CSP Domestic : James I, 1611-18*, op. cit., p. 142. Traduit de l'anglais : « His Majesty's efforts to reconcile the French Ministers and those of the Duke of Bouillon have failed, chiefly because M. du Moulin concealed from the synod the King's letters signifying his desire for a peace, and Tilenus has written another book against Moulin ».

¹³⁸ *Antonio Foscarini, Venetian Ambassador in England, to the Doge and Senate*, Londres, 7 juin 1612, dans *CSP Venice*, volume 12 (1610-1613), op. cit., p. 370. Traduit de l'anglais : « He went on to say that Queen of France was Spanish with Spain, a Huguenot with himself, and attached to the Dutch, and also to the Archduke and the Protestant Princes, in fact, she desires to be on good terms with everybody. He blamed this policy and said that she would have done better to preserve as allies the friends of her late husband instead of filling them with greater suspicions by treating all alike ».

¹³⁹ *Ibid.* Traduit de l'anglais : « The Duke had done all he could to show that the Spanish alliance was in appearance rather than in fact ; only of brief endurance, and that nothing hostile to England or her allies had been mentioned. The King had answered that he did not doubt that the Duke believed what he was saying, but the person who desired to hoodwink the King had first hoodwinked the Ambassador; and as it was the King of Spain and Villeroy alone who had negotiated the match they alone will also have inserted some secret clauses which they will publish when it suits them. The Duke denied this and offered every guarantee and satisfaction ».

Foscarini conclut de son entretien que Jacques I^{er} a conservé une bonne opinion de Bouillon, mais « pense qu'il a pu être dupé », et qu'il attend avec impatience « l'effet que de Bouillon a sur la Reine à son retour en France »¹⁴⁰.

Le bilan de l'annonce des mariages Espagnols à ses alliés protestants par Marie de Médicis apparaît donc décevant. Aux Provinces-Unies, Reffuge est ridiculisé par les calculs de la politique espagnole, en Angleterre, Bouillon est reçu avec faste et écouté avec attention en tant que grand seigneur huguenot, mais sa parole ne suffit finalement pas à éteindre les craintes anglaises. En Allemagne même, Gaspard Schomberg se heurte aux suspicions des princes¹⁴¹. Que les diplomates employés pour mener à bien cette lourde tâche soient de religion catholique ou réformée, Perrens note que la reine ne réussit que médiocrement à rassurer l'Europe protestante, parce que ses actes et les petits événements de sa Cour entraînent en contradiction avec ses paroles¹⁴² : la diplomatie confessionnelle touche là ses limites.

II. Les deux visages des ambassadeurs huguenots

Durant la période de la fin de la régence, deux figures de diplomates réformés se démarquent : Bouillon et Du Maurier. Étant les seuls protestants chargés par Marie de Médicis de mener une mission diplomatique depuis la fin de la période henricienne, ils n'en sont pas moins très différents l'un de l'autre, en dépit de leur forte proximité personnelle durant quatorze années. Le premier, grand seigneur et tête importante du parti protestant, choisit finalement la révolte auprès des Grands tandis que le second, ancien client du prince de Sedan, se rallie progressivement à l'idée de fidélité absolue à la monarchie avant d'obtenir l'ambassade de La Haye.

1. Bouillon : servir la reine ou le parti huguenot ?

a. Une ambassade anglaise sous tension

La députation de Turenne en Angleterre se déroule sous le regard attentif du parti protestant, avec lequel ses relations se sont passablement détériorées. S'il jouit d'une certaine popularité auprès de ses coreligionnaires dans les mois qui suivent le régicide en raison de ses prises de position au

¹⁴⁰ *Ibid.* Traduit de l'anglais : « His Majesty has a good opinion of de Bouillon but thinks he may have been duped ; [...] that he is anxious to hear what effect de Bouillon has on the Queen on his return to France ».

¹⁴¹ F.-T. Perrens, *Les Mariages espagnols...*, *op. cit.*, p. 368-369.

¹⁴² *Ibid.*

Conseil¹⁴³ et de son hostilité envers les jésuites, son attitude jugée favorable aux arminiens lui aliène le soutien de la plupart des pasteurs¹⁴⁴. De plus, les dissensions entre les chefs du parti contribuent à le marginaliser. Lors de l'assemblée de Saumur qui se tient du 27 mai au 12 septembre 1611, son attitude intransigeante vis-à-vis de Sully¹⁴⁵ lui fait perdre en quelques semaines son prestige. Par ailleurs, sa position particulièrement bienveillante vis-à-vis de la régente contribue à soulever la méfiance, alors que Sully et Rohan souhaitent arracher de nouveaux avantages religieux à Marie de Médicis. S'il obtient finalement un compromis, le duc perd sa domination initiale sur le parti, exercée conjointement avec Duplessis-Mornay, pour n'exercer plus sur lui qu'un contrôle lâche et contesté âprement par ses adversaires. Pour l'assemblée en voie de radicalisation, Rohan constitue un chef plus intéressant et moins porté aux compromissions avec le pouvoir royal. Bouillon, qui avait négocié par le passé l'édit de Nantes et veillé à son application, craint la reprise des guerres civiles et incarne dorénavant une politique de normalisation des relations avec la Couronne¹⁴⁶.

Lorsqu'il accepte de partir en Angleterre pour défendre les mariages espagnols, Henri de La Tour a donc déjà perdu son ascendant sur le parti huguenot, comme en témoigne son incapacité à faire consentir Soisson et Condé à assister aux festivités qui suivent l'annonce de la double union. Sa mission est ainsi regardée avec attention par les réformés, comme le note l'ambassadeur de Venise :

Le maréchal de Bouillon doit partir pour l'Angleterre le 15¹⁴⁷. Il transmettra une offre de la deuxième princesse pour le prince de Galles. Il doit s'efforcer d'apaiser le roi au sujet des mariages d'Espagne, et de le ramener à la bienveillance qu'il avait pour cette couronne à la mort d'Henri IV. [...] Les huguenots surveillent toutes ces démarches et espèrent en tirer profit.¹⁴⁸

Le parti huguenot en effet « attend beaucoup »¹⁴⁹ de Jacques I^{er}, ce que le duc n'ignore pas. Son rival Rohan notamment, considère que « le maréchal de Bouillon continue ses mauvais offices aux

¹⁴³ Romain Marchand, *Henri de La Tour (1555-1623)...*, *op. cit.*, p. 444-445.

¹⁴⁴ C'est notamment pour cette raison qu'il a comme Jacques I^{er}, tout intérêt à apaiser les débats entre Du Moulin et Tilenus. Voir *supra* p. 510.

¹⁴⁵ Voir Hugues Daussy, « Sully et les assemblées politiques huguenotes », dans Cécile Huchard, Marie-Dominique Legrand, Gilbert Schrenck, Albineana, *Sully, le Ministre et le mécène. Actes du colloque international des 23 et 24 novembre 2012*, Cahiers d'Aubigné, 26, 2014, p. 193-205.

¹⁴⁶ Agrippa d'Aubigné désigne ces deux tendances sous le nom de « fermes » et de « prudents ». « Le Caducée ou l'Ange de paix », dans Agrippa d'Aubigné, *Œuvres. Tome II. Écrits politiques*, éd. J.-R. Fanlo, Paris, H. Champion, 2007, p. 273-309.

¹⁴⁷ Son voyage sera retardé de deux mois.

¹⁴⁸ *Zorzi Giustiniani, Venetian Ambassador in France, to the Doge and Senate*, 6 mars 1612, dans *CSP Venice*, volume 12 (1610-1613), *op. cit.*, p. 302. Traduit de l'anglais : « The Marshal de Bouillon is to leave for England on the 15th. He will convey an offer of the second Princess for the Prince of Wales. He is to endeavour to pacify the King on the subject of the Spanish matches, and to re-conduct him to that good will which he felt for this Crown at the death of Henry IV. [...] The Huguenots are watching all these steps, and hope to draw profit from them ».

¹⁴⁹ *Zorzi Giustiniani, Venetian Ambassador in France to the Doge and Senate*, Paris, 3 avril 1612, dans *ibid.*, p. 322.

affaires générales des réformés et aux particulières du duc de Rohan¹⁵⁰ ; et obtenant l'ambassade extraordinaire d'Angleterre pour y faire trouver bonne l'alliance d'Espagne, promet aussi de faire improuver¹⁵¹ ce qui s'étoit passé en l'assemblée de Saumur »¹⁵². Arrivé à Londres, Turenne se fait effectivement rassurant avec le souverain sur ce sujet, en lui expliquant « que pour le regard de ceux de la Religion reformée leurs subjects, leurs deux Majestés¹⁵³ sont très deliberées de faire exactement observer et entretenir les susdictes a eux accordés par le defunct Roi pour l'exercice de leurdict Religion »¹⁵⁴. Il est notable que les instructions du duc partant en Angleterre ne contiennent pas d'allusion explicite à la manière dont il doit aborder le rapport de la Couronne au parti réformé¹⁵⁵. En cherchant à apaiser les craintes du roi sur le traitement de ses coreligionnaires, Bouillon agit donc de sa propre initiative ou selon des directives qui lui ont été signifiées oralement avant son départ de Paris. Le monarque se montre satisfait des dispositions prises par la régente pour poursuivre l'œuvre pacificatrice de Henri IV :

[Le roi d'Angleterre] est très aise d'entendre la resolution qu'ont prise leurs Majestés d'entretenir les Edicts accordés a ceux de la Religion Réformée, d'aubtant que c'est le plus assureé moyen de conserver leur Estat en Paix et seureté. Et Sa Majesté s'assure tant de la loyalle et obeissante disposition de Ceux de ladict Religion, qu'il croit fermement, qu'ils ne donneront nulle juste occasion auxdicts Roi et Roine de se desfier d'eux.¹⁵⁶

Le roi d'Angleterre ajoute qu'il ne soutiendra aucune rébellion des huguenots dans la situation où certains « particuliers entr'eux oublieroient leur devoir envers lesdicts Roi et Roine », mais assure au contraire qu'il « donneroit non seulement son advis, mais au besoing son Aide pour les ranger a la raison aussi librement comme s'ils n'avoient rien de commun avec Sa Majesté au fait de la Religion »¹⁵⁷. Toutefois, il marque également son refus net d'apporter son soutien à toute persécution des réformés français par la régente si celle-ci décidait un jour de rompre la paix religieuse de son royaume :

Si d'autre part il advenoit (ce que Sa Majesté espere, et se fait fort ne se fera jamais) que la Roine fust induite a enfreindre lesdicts Edicts envers Ceux de la Religion, de sorte qu'il fust manifeste a tout le monde, qu'on les persecutast a cause de la Religion. Sa Majesté requiert qu'en

¹⁵⁰ Rohan parle ici de lui-même à la troisième personne.

¹⁵¹ Désavouer.

¹⁵² Henri de Rohan, *Mémoires de Rohan*, Paris, Foucault, 1822, p. 109.

¹⁵³ Louis XIII et Marie de Médicis.

¹⁵⁴ *Declaration of the Duke of Bouillon on alliance between France and Spain*, 13/23 mai, The National Archives, SP 78/59 : 1612 Jan-July, f. 124.

¹⁵⁵ *Antonio Foscarini, Venetian Ambassador in England, to the Doge and Senate*, Londres, 31 mai 1612 dans *CSP Venice*, volume 12 (1610-1613), *op. cit.*, p. 364-366.

¹⁵⁶ *Reply of King of Great Britain to Bouillon's declaration*, 19 mai 1612, The National Archives, SP 78/59 : 1612 Jan-July, f. 140-141.

¹⁵⁷ *Ibid.*, p. 141.

ce cas, ni la ligue naguères faite avec la France, ni aussi ceste sienne confirmation icelle, ne soit entendue au prejudice d'iceux.¹⁵⁸

Cette assurance de neutralité apportée par le monarque, aussi maigre soit-elle, est toutefois regardée comme une victoire diplomatique du parti huguenot qui serait parvenu à « faire instruire le roi de Grande-Bretagne de la vérité de toutes choses ». Rohan s'attribue dans ses Mémoires la paternité de cette manœuvre, en précisant qu'il aurait agi par l'intermédiaire d'un « gentilhomme qui accompagna ledit maréchal »¹⁵⁹. Il précise également que Jacques I^{er} aurait à cette occasion insisté sur la nécessaire réconciliation des deux rivaux, ce qui n'apparaît pas dans les comptes-rendus de Foscarini, ni dans ceux envoyés par le duc à la régente¹⁶⁰. La défense des inflexibles pro-espagnols de la reine mère menée par Turenne outre-Manche ne peut que déchaîner l'hostilité à son encontre : lorsqu'il revient en France, Giustiani note que « les huguenots sont dégoûtés et très en colère » contre lui. Ils l'accusent d'avoir abandonné la cause commune pour se faire bien voir de Marie de Médicis, qui vient de lui offrir « une belle maison à Paris » pour ses services¹⁶¹. Si les critiques qu'il a pu formuler en Angleterre au sujet de l'assemblée de Saumur demeurent inconnues, la lettre qu'il adresse le 30 juillet 1612 à Robert Carr de Somerset reflète sa position vis-à-vis de ses coreligionnaires. Ceux-ci se sont alors réunis en synode à Privas depuis le 23 mai et ont pris des mesures afin de préparer la résistance à la Couronne en cas de troubles¹⁶². Durant la même période Rohan réaffirme avec force son opposition au rapprochement avec l'Espagne, qu'il juge contraire aux intérêts de la France¹⁶³. Dans sa dépêche au favori de Jacques I^{er}, Bouillon « déplore blâmes & calomnies qu'on a jettés contre moi, afin de n'empescher l'avancement & l'heureux succès que tous les gens de bien attendent de ceste reunion »¹⁶⁴. Il fait ici référence au traitement réservé au pasteur Ferrier, qui avait soutenu le duc lors de l'assemblée de Saumur et qui est désormais pris à parti à

¹⁵⁸ *Ibid.*

¹⁵⁹ Henri de Rohan, *Mémoires de Rohan*, *op. cit.*, p. 109.

¹⁶⁰ « Quant à soi, le roi de la Grande-Bretagne exhorta aussi ledit maréchal à réconciliation avec le duc Rohan, auquel il fit aussi entendre sa volonté ». *Ibid.* p. 110.

¹⁶¹ Zorzi Giustiniani, *Venetian Ambassador in France, to the Doge and Senate*, Paris, 12 juin 1612, dans *CSP Venice*, volume 12 (1610-1613), *op. cit.*, p. 375. Traduit de l'anglais : « The Huguenots are disgusted and very angry with de Bouillon. The more he loses with them the more he gains with the Queen, who has given him a beautiful house in Paris ».

¹⁶² Le synode divise les provinces en cercles, leur donne à chacun un conseil et établit des correspondances permanentes entre eux, afin de créer de fait un gouvernement occulte et indépendant des officiers royaux. Auguste Laugel, *Henry de Rohan, son rôle politique et militaire sous Louis XIII (1579-1638)*, Paris, Librairie de Firmin-Didot et C^{ie}, 1889, p. 62-63.

¹⁶³ « La France, dit-il, a l'Angleterre, les Vénitiens, les États du Pays-Bas, la Savoie, les princes protestants d'Allemagne, le duc de Lorraine, les cantons des Suisses et la plupart des villes impériales, tous intéressés pour la crainte de la maison d'Autriche, c'est-à-dire d'Espagne, mais pourtant diversement », cité par *ibid.*, p. 60-61.

¹⁶⁴ *Duke of Bouillon to Rochester*, 20/30 juillet 1612, The National Archives, SP 78/59 : 1612 Jan-July, f. 204.

Privas à cause de ses liens avec lui¹⁶⁵. Surtout, Bouillon marque son opposition nette à toute forme de mélange du religieux et du politique dont les huguenots se rendraient alors coupables :

Quelque bonne & franche disposition que j'y apporte, je crains neantmoins qu'elle ne soit rendüe inutile par les procedures ordonnées de ceux qui sont contraires a mes advis, lesquels en toutes leurs actions & deportemens ne font paroistre aucun vrai zele de religion & pieté, aucune prudence politique en la conduite de nos affaires meslans confusement et sans distinction les seculieres avec les Ecclesiastiques, ce qui ne se peut souffrir ni approuver sans offenses les loix & formes publiques de l'Etat, dans lequel nous vives et ausquelles, comme tous les subjects, Je suis très obligé.¹⁶⁶

Les mesures prises par ce nouveau synode risquent en effet de remettre en cause les acquis âprement négociés de l'édit de Nantes. Bouillon dénonce ainsi les ministres du culte dont l'influence grandit, entraînant les huguenots dans leur radicalité, et rappelle que les pasteurs « ne se doibvent mesler ni entremettre des affaires politiques & seculieres dont mesmes la pluspart sont entierement ignorans, ce qui les rend souvent ridicules traitans & ordonnans de choses qu'ils n'entendent point ». Le duc se désolidarise clairement d'eux, et qualifie d'honteux les actes du synode qui seront prochainement publiés¹⁶⁷. Aussi supplie-t-il son interlocuteur de convaincre Jacques I^{er} de refuser son soutien à ces sujets séditieux :

Si quelques uns se presentoient aux oreilles de sa Majesté, Il lui plaise les faire esclaircir des moyens par lesquels s'observe aujourd'hui l'ordre qu'ils veulent faire recevoir parmi nous, & elle trouvera que ce n'est que faction, confession & desordre, & qu'ils sont bien esloignés de la pieté & des justes & legitimes procedures par lesquelles nos peres nous ont acquis le repos dont nos Eglises ont joui & jouissent paisiblement graces a Dieu, sous l'autorité & la foi publique des Edicts de nos Rois ce qui me faict très humblement supplier sa Majesté de leur faire cognoistre qu'ils n'ont rien a attendre de sa part, s'ils ne se remettent dans les bornes d'une raisonnable police en rendant a Dieu, a nostre Roi & a l'Etat ce que doibvent de vrais chrestiens & fidelles subjects.¹⁶⁸

Pour Turenne qui continue de soutenir Marie de Médicis, la prise de pouvoir opérée par Rohan et les pasteurs sur le parti protestant représente alors le plus grand danger que courent les huguenots fidèles à la Couronne et au compromis de 1598. Son statut de seigneur réformé à l'envergure internationale lui permet de peser sur la diplomatie même depuis la France, comme il le faisait vis-à-vis de l'Angleterre entre 1589 et 1598. Par ailleurs, il continue à tenir Jacques I^{er} informé des tractations autour des mariages espagnols, si bien que Foscarini note en août 1612 que « Sa Majesté a

¹⁶⁵ Auguste Laugel, *Henry de Rohan...*, *op. cit.*, p. 62.

¹⁶⁶ *Duke of Bouillon to Rochester*, 20/30 juillet 1612, The National Archives, SP 78/59 : 1612 Jan-July, f. 204.

¹⁶⁷ *Ibid.*

¹⁶⁸ *Ibid.*

une grande confiance dans le maréchal »¹⁶⁹. Deux semaines après avoir écrit sa dépêche à Somerset, Bouillon reçoit de sa part une réponse globalement identique à celle que le monarque lui avait faite durant son ambassade. Son interlocuteur rappelle ainsi que les huguenots doivent au roi et à l'État « toute humble obeissance et subjection, comme vraies Chrestiens et fidelles subjects », et assure à nouveau que « si jamais ils viendront et a s'unire le contraire cours, qu'ils n'auront rien d'attendre de sa part ». Toutefois, s'il reconnaît que Bouillon a bien raison de dénoncer les pasteurs qui se mêlent d'affaires politiques¹⁷⁰, il indique également que Jacques I^{er} insiste sur la nécessaire réconciliation entre les princes, ce à quoi pousse désormais son ambassadeur à Paris¹⁷¹. À ce moment, en dépit de ses dernières alarmes contre les décisions prises à Privas, le duc est finalement sur le point de donner satisfaction au roi d'Angleterre.

b. De la loyauté diplomatique à la révolte nobiliaire

Le 15 août 1612, Bouillon et Lesdiguières, qui étaient jusqu'alors les plus fermes soutiens protestants de la reine mère, acceptent de signer un acte de réconciliation rédigé par Duplessis-Mornay, auquel accèdent également Rohan, Sully et Châtillon¹⁷². Cette déclaration qui se veut rassurante insiste sur la nécessaire obéissance à la Couronne des sujets réformés :

Promettons devant Dieu de nous departir de tous ressentimens, aigreurs et animosités envers quelques personnes & pour quelque cause que ce soit, les aimer, honorer & chérir, chacun selon son degré, sans avoir aucune souvenance du passé, & aux occasions qui s'en porteront leur rendre toutes sortes de tesmoignages & d'effets de bienveillance & d'amitié, autant que le devoir de « vrais » Chrestiens & fidelles subjects du Roi le requiert. Protestans ne desirer rien plus que de voir par une bonne union & concorde de tous le regne de Dieu avancé & nos Eglises jouir d'un bon repos sous la très-humble obeissance de leur Ma^{te} & observation des Edicts de pacification.¹⁷³

En dépit des propos apaisants de la proclamation ainsi que de sa portée limitée, le rassemblement des principaux chefs huguenots alarme la reine et éveille les soupçons¹⁷⁴, laissant

¹⁶⁹ Antonio Foscarini, *Venetian Ambassador in England, to the Doge and Senate*, Londres, 26 juillet 1612, dans *CSP Venice*, volume 12 (1610-1613), *op. cit.*, p. 400. Traduit de l'anglais : « The Marshal de Bouillon often writes to the King and informs him of Spain's most secret designs in France. His Majesty has great confidence in the Marshal ».

¹⁷⁰ *Viscount Rochester to the Duke of Bouillon*, 5 août 1612, The National Archives, SP 78/60 : 1612 Aug-Dec, f. 14.

¹⁷¹ *Zorzi Giustiniani, Venetian Ambassador in France, to the Doge and Senate*, Paris, 4 septembre 1612, dans *CSP Venice*, volume 12 (1610-1613), *op. cit.*, p. 416.

¹⁷² M. A. Pécard, *Collection de lettres autographes et de documents historiques sur le règne de Louis XIII*, Paris, Librairie J. Charavay, 1873, p. 12-13.

¹⁷³ *Act of reunion between the Duke of Bouillon and Lesdiguières*, 15 août 1612, The National Archives, SP 78/60 : 1612 Aug-Dec, f. 27.

¹⁷⁴ *Zorzi Giustiniani, Venetian Ambassador in France, to the Doge and Senate*, Paris, 4 septembre 1612, dans *CSP Venice*, volume 12 (1610-1613), *op. cit.*, p. 416.

craindre que « si les affaires de France se compliquent, ils se tiendront tous ensemble »¹⁷⁵. En effet, Turenne s'éloigne progressivement de la Cour, lassé à son tour par l'affirmation de Concini et acceptant mal la limitation des bienfaits royaux à son endroit¹⁷⁶. Dès la fin du mois d'août 1612, le ton des dépêches qu'il adresse au roi d'Angleterre change radicalement : le 28 lorsqu'il lui annonce « l'acte de nostre reunion passé avec les depputés du synode », c'est pour mieux immédiatement dénoncer les agissements de l'entourage catholique de la reine, qu'il qualifie de « violente faction de Rome »¹⁷⁷. Le duc, qui avait pourtant été le défenseur des mariages espagnols à Londres encore trois mois auparavant, se fait désormais l'écho des craintes de ses coreligionnaires :

Chaque jour donne quelque nouveau sujet de craindre qu'en ceste alliance, Romme ne prenne une grande part, a laquelle les catholicques Jesuites auront leur dessein, a la ruine de ceux de la Religion, a l'affoiblissement des lois de l'Estat & de la maison de Bourbon ce qui donne un mouvement a tous ceux-ci d'y remédier.¹⁷⁸

Bouillon déclare désormais travailler « a arrester le mal que nous craignons avoir infecté plusieurs personnes qui ont grand credit dans les affaires »¹⁷⁹ et réclame à ce titre l'aide du monarque, afin qu'il lie sa Couronne plus étroitement à la France par le mariage du prince Henri-Frédéric Stuart avec la princesse Christine. La proposition d'une telle combinaison matrimoniale permettrait à tous les opposants d'un rapprochement trop poussé avec l'Espagne de s'unir derrière le souverain et d'apporter un contrepoids au parti adverse, le temps que l'affaire ne soit définitivement conclue et les réformés mis hors de danger. Le duc insiste sur l'urgence d'apporter rapidement une réponse à la situation qui est en train d'échapper aux adversaires de la domination espagnole et romaine. « Plus on s'est approché de l'accomplissement de ces mariages, & plus les dangers en sont presents, & plus fermement veut on employer le temps qu'il y a entre ci & la delivrance des princesses pour y porter remede »¹⁸⁰, expose-t-il en guise de conclusion.

Turenne voit dans la situation de Clèves et Juliers une autre opportunité de tirer la France des bras de Madrid. En dépit de l'intervention française de l'été 1610, la situation n'était pas réglée : la maison d'Autriche a alors toujours des vues sur les duchés que gèrent Brandebourg et Neubourg. « Le droit se donne a la maison Electorale de Brandebourg, & l'avancement de nostre religion veut

¹⁷⁵ Antonio Foscarini, *Venetian Ambassador in England, to the Doge and Senate*, Londres, 29 décembre 1612, dans *ibid.*, p. 469. Traduit de l'anglais : « The affairs of France become complicated they all will stand together ».

¹⁷⁶ Romain Marchand, *Henri de La Tour (1555-1623)...*, *op. cit.*, p. 468.

¹⁷⁷ « Nous avons ici le Duc de Pastrano qui a faict signer les contracts de mariage au Roi, la Roine, Madame la Roine Marguerite, Messieurs les Princes du sang, Monsieur de Guise, le Nonce du Pape, le Chancelier & Monsieur de Villeroy ». *Duke of Bouillon to James I*, 18/28 août 1612, The National Archives, SP 78/60 : 1612 Aug-Dec, f. 38.

¹⁷⁸ *Ibid.*

¹⁷⁹ *Ibid.*

¹⁸⁰ *Ibid.*, f. 39.

qu'on le maintienne a cest maison, le Prince fils aîné estant a Wesel nourri & instruit en nostre confession », explique ainsi le duc à Somerset. À cette fin, il conseille au roi d'Angleterre de favoriser l'union des princes allemands autour de leur candidat, et de pousser la France à leur réaffirmer son soutien. De cette manière, Bouillon espère constituer un autre puissant contrepoids à l'alliance espagnole :

Pour l'Union des Princes elle va plustost s'affoiblissant qu'autrement, qui est un grand mal envoyant pour les affaires de Juliers les Ambassadeurs devoient estre chargés d'y porter leur entremise, afin que les mesintelligences qu'il y a dans ceste union puissent estre r'habillées, & que vous & eux nous sollicitations d'y entrer, ce qu'estant, nous mectrons une telle barrière aux fins entendues par l'Espagne sur nos mariages, que s'en voyant privé Il n'y trouvera pas tel avantage qu'il esperoit, la France sera liée avec les Evangéliques par des liens qu'il sera mal aisé de rompre.¹⁸¹

Si le duc conclut sa missive en assurant à Charles I^{er} qu'il aura « bien tost une claire deliberation sur le mariage » et qu'il voit « les choses disposées a ne retarder la delivrance de nostre princesse », ses combinaisons diplomatico-matrimoniales sont rapidement mises à mal. Un mois plus tard en effet¹⁸², Henri-Frédéric Stuart décède prématurément à l'âge de dix-huit ans, avec lui s'éteint l'espoir d'une union entre les deux trônes qui garantisse la sécurité des huguenots. Le 28 novembre, Bouillon adresse ses condoléances au roi d'Angleterre¹⁸³ et accompagne sa missive d'une seconde lettre destinée à son favori Robert Carr de Somerset, dans laquelle il s'ouvre de « l'estat auquel les affaires publiques se peuvent rencontrer par-delà en suite de cet accident déplorable »¹⁸⁴. Désesparé, il craint dès lors que la nouvelle ne retarde encore davantage l'union prévue de l'Électeur palatin avec Élisabeth Stuart, dont les délais constituaient déjà un motif d'inquiétude pour le seigneur réformé. Il conclut en s'en remettant à la grâce divine : « les evenemens sont en la main de Dieu, et hors de notre disposition »¹⁸⁵. Le mariage a finalement bien lieu le 13 février suivant à sa grande satisfaction¹⁸⁶. À ce moment toutefois, son rôle au gouvernement a déjà décliné tandis qu'il

¹⁸¹ *Duke of Bouillon to Rochester*, 22 septembre/2 octobre 1612, The National Archives, SP 78/60 : 1612 Aug-Dec, f. 101.

¹⁸² Le 6 novembre 1612.

¹⁸³ « Ayant sceu la triste nouvelle de la mort de feu Monseigneur le Prince de Walles, j'ai donné charge à ce gentilhomme le S^r de Valinie de représenter de ma part a vostre Majesté le juste regret que j'ai de ceste pertes publicque, en particulier combien je me sens obligé de plaindre l'affliction qu'elle en peut recevoir, et compatir a sa douleur par ce temoignage du ressentiment qui m'en demeure, tel que je peux dire à la verité que jamais aucun autre ne m'a touché de si près, ne m'a point esté si sensible ». *Duke of Bouillon to James I*, 18/28 novembre 1612, *ibid.*, f. 203.

¹⁸⁴ *Duke of Bouillon to Rochester*, 19/29 novembre 1612, *ibid.*, f. 213.

¹⁸⁵ *Ibid.*

¹⁸⁶ *Duke of Bouillon to Rochester*, 8/18 décembre 1612, *ibid.*, f. 242.

commence à partir du printemps à préparer militairement la révolte des princes depuis Sedan¹⁸⁷. Lorsque Condé quitte la Cour le 13 janvier 1614 accompagné de Mayenne, Nevers et Longueville, il est suivi peu après de Bouillon qui s'engage durant trois années dans les différents soulèvements nobiliaires contre la reine. Il meurt en ses terres en mars 1623, non sans avoir auparavant joué un ultime rôle de médiateur entre Louis XIII et le parti protestant dans le cadre des rébellions de Rohan¹⁸⁸.

De sa première mission en Angleterre jusqu'en 1612, le rôle d'agent diplomatique de Turenne fut toujours conjoncturel et marqué fortement par sa position de chef huguenot, membre éminent du gouvernement et seigneur d'une principauté souveraine. C'est bien comme tel que Henri IV puis Marie de Médicis l'employèrent auprès de gouvernements protestants, dans le cadre de missions ponctuelles dont il partageait les objectifs, faisant de lui tout à la fois l'un des diplomates les plus efficaces et les plus encombrants de la Couronne.

2. L'ultime ambassadeur : Aubery Du Maurier à La Haye

À la fin du mois d'avril 1613, Villeroy et Marie de Médicis prennent la décision de dépêcher aux Provinces-unies un nouveau représentant. Destiné dans un premier temps officiellement à suppléer ou à remplacer temporairement Reffuge, il devient rapidement le nouvel ambassadeur ordinaire de Louis XIII auprès de la petite république, mais demeure également le dernier titulaire de cette charge à prêcher la foi protestante.

a. Le choix d'un huguenot ardent

La vie de Benjamin Aubery, seigneur Du Maurier est assez bien connue : dès 1680, son fils Louis faisait paraître des *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande et des autres Provinces Unies* dans lesquelles il expose et met en valeur l'action de son père auprès des principaux acteurs de l'histoire néerlandaise à la charnière entre le XVI^{ème} et le XVII^{ème} siècle¹⁸⁹. Plus récemment, Claire Martin a consacré à la vie du diplomate, et plus particulièrement à sa mission de 1613-1624, un important ouvrage ainsi que plusieurs articles¹⁹⁰. Né en août 1566 dans le château Du Maurier près

¹⁸⁷ Romain Marchand précise les achats effectués par Bouillon dès mai 1613 : 1000 mousquets sont alors commandés, puis 1000 autres en août, suivis de 2000 livres de poudre en décembre. Romain Marchand, *Henri de La Tour (1555-1623)...*, *op. cit.*, p. 468-469.

¹⁸⁸ *Ibid.*, p. 482-483.

¹⁸⁹ Louis Aubery Du Maurier, *Mémoires pour servir...*, *op. cit.*

¹⁹⁰ On s'appuiera principalement sur ces travaux. Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, *op. cit.* Claire Martin, « L'ambassade de Benjamin Aubery... », *art. cit.*, Claire Martin, « Protestantisme et diplomatie... », *art. cit.* Voir

de La Flèche dans le Maine au sein d'une famille de paysans en voie d'anoblissement¹⁹¹, le jeune Benjamin est baptisé et éduqué par ses parents dans la foi réformée. Après une scolarité particulièrement mouvementée qui le voit fréquenter un grand nombre d'établissements¹⁹², il gagne Paris en 1584 afin d'achever ses études de philosophie, mais sa confession le contraint à quitter la capitale lorsqu'est promulgué le traité de Nemours du 18 juillet 1585. Engagé dans l'armée de Condé, il participe à la bataille de Coutras le 20 octobre 1587, mais abandonne rapidement le métier des armes. Au printemps 1588, il a vingt-deux ans et a perdu successivement ses deux parents lorsque qu'il prend la décision d'entrer au service du roi de Navarre. Le jeune huguenot assiste à l'entrevue du Plessis-lès-Tours du 30 avril 1589 entre Henri III et Henri de Bourbon, qu'il relate dans ses *Mémoires*. Il est également présent près de ce dernier lors de l'assassinat du roi par Jacques Clément. Durant l'été 1589, il entre au service de Duplessis-Mornay en tant qu'homme de confiance, chargé de transmettre oralement son courrier avec Henri IV. La relation évolue progressivement vers une amitié forte entre les deux hommes qui ne sera pas démentie par la suite : la correspondance qui les lie, bien qu'incomplète, ne s'arrête vraisemblablement qu'en 1623 avec le décès du gouverneur de Saumur¹⁹³. Ce dernier joue un rôle décisif dans l'ascension de son protégé en le poussant à intégrer l'entourage du duc de Bouillon, alors en pleine ascension au sein du parti huguenot et auprès du roi, ce qu'il fait en juin 1592.

Durant quatorze ans, Du Maurier assure la charge de secrétaire particulier et d'intendant de la maison de Turenne, l'amenant à côtoyer les ministres et secrétaires d'État ainsi que le roi lui-même. À partir de 1602, il devient le principal intermédiaire entre la Couronne et le duc, mis en cause dans l'affaire Biron. Partagé entre deux fidélités, il lutte pour préserver son honneur ainsi que celui de son maître tout en continuant à servir Henri IV qui lui maintient sa confiance¹⁹⁴. Pourtant, l'éloignement

également Henri Ouvré, *Aubery Du Maurier...*, *op. cit.*, Raoul de Linière, « Benjamin Aubery, sieur Du Maurier », dans *Revue historique et archéologique du Maine*, tome 23, 1943, p. 73-88 et tome 24-25, 1944-1945, p. 18-42.

¹⁹¹ Son grand-père, Jacques Aubery, est le premier personnage illustre de la famille, sa carrière culmine en 1550-1551 lorsqu'il obtient la charge d'avocat du roi dans l'affaire des Vaudois. Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, *op. cit.*, p. 12-13.

¹⁹² Il reçoit une éducation dans le cadre familial jusqu'à ses neuf ans, puis étudie à Pingré près de La Fontaine-Saint-Martin et au collège Saint-Benoît du Mans. Il est instruit par un précepteur de 1578 à 1581 avant de rejoindre Paris en 1582 et d'être inscrit quelques semaines au collège de Clermont, dirigé par les Jésuites. À la fin de l'année 1583, il se rend à Genève pour suivre l'enseignement de l'Académie réformée, qu'il quitte au printemps 1584. *Ibid.*

¹⁹³ La dernière lettre conservée de Du Maurier au gouverneur de Saumur dans *Mémoires et correspondance de Philippe Duplessis-Mornay* est datée du 15 décembre 1613. *Lettre de M. Dumaurier à M. Duplessis*, 15 décembre 1613, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et correspondance de Philippe Duplessis-Mornay pour servir à l'histoire de la Réformation et des guerres civiles et religieuses en France, sous les règnes de Charles IX, de Henri III, de Henri IV et de Louis XIII, depuis l'an 1571 jusqu'en 1623*, tome 12, éd. A.-D de la Fontenelle de Vaudoré, P.-R. Auguis, Paris, Treuttel et Würtz, 1825, p. 476.

¹⁹⁴ Du Maurier s'en réjouit dans une lettre adressée à Buzenval : « Tout ce qui me console en ce desastre est de n'avoir par la grace de Dieu aucune part ni à la faute, s'il y en a, ni au soupçon mesmes, ayant pleu à Sa Majesté de rendre elle-mesme ce temoignage a ma bonne conscience ». *Du Maurier à Buzenval ambassadeur aux Provinces-Unies*, 7 février

de Turenne ainsi que sa méfiance finissent par tendre progressivement les relations avec son secrétaire, qu'il accuse à demi-mot d'être un agent double du roi¹⁹⁵. Du Maurier profite ainsi de la soumission de Bouillon devant Sedan en avril 1606 pour lui faire part de sa volonté de le quitter, ce qu'il justifie dans ses *Mémoires* :

Je lui dis que donc avec sa permission je prendrois la hardiesse de lui représenter qu'après l'avoir servi si longues années (et principalement en ce dernier acte) aussi fidèlement et affectionnéement que s'il eust esté question du salut de mon ame, il m'avoit esté bien dur d'apprendre et recognoistre trop visiblement qu'il fust entré en deffiance de moi, qu'estant né franc et loyal et n'ayant jamais extravagué du chemin de fidelité, il m'estoit insupportable que celui qui en devoit estre le meilleur juge en voulust croire autrement.¹⁹⁶

La relation entre les deux hommes prend fin en de mauvais termes, Bouillon n'hésitant pas par la suite à reprocher sa trahison à son ancien secrétaire¹⁹⁷. De ces quatorze années, Du Maurier s'était néanmoins fait connaître du roi et des Grands du royaume par sa fréquentation régulière de la Cour. Par ailleurs, il avait durant cette période appris à négocier efficacement, tout en achevant sa formation financière et comptable. Ainsi, lorsqu'il rompt ses liens avec son ancien protecteur et se retire sur ses terres du Maine, Benjamin Aubery sait pouvoir encore compter sur son réseau et ses soutiens afin d'acquérir rapidement de nouveaux offices. Dès 1590, il avait été nommé secrétaire ordinaire du roi, maison et Couronne de Navarre, puis avait rempli une mission diplomatique en Angleterre au service du souverain en septembre 1592¹⁹⁸. À partir de 1607, sa carrière connaît une accélération : il obtient du monarque la charge de veiller au versement des subsides français aux Provinces-Unies, ce qui lui ouvre les portes de l'administration des finances au sein desquelles il travaille sous les ordres de Sully¹⁹⁹. En juillet de la même année, Henri IV décide de réunir ses biens personnels au domaine royal, tout en conservant les officiers du « domaine ancien » qui obtiennent alors de nouvelles charges équivalentes aux anciennes pour le roi, la maison et la Couronne de France. Du Maurier passe alors de serviteur du royaume de Navarre, fief du chef du parti protestant, à celui de l'État français, avant d'être anobli deux années après en vertu du « privilège des vingt années de service ».

1603, Bibliothèque Municipale Poitiers, ms. 298, f. 86. Cité par Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, *op. cit.*, p. 27.

¹⁹⁵ *Ibid.*, p. 28.

¹⁹⁶ « Édition des Mémoires », dans *ibid.*, p. 314.

¹⁹⁷ Dix années après, en 1616, il l'accuse encore de malversations, ce qui provoque l'indignation de Du Maurier : « Les services des petits sont agréables à la plupart des grands jusques au degré de pouvoir estre recogneus par eux, mais s'ils vont par delà, la haine y tient lieu de recompense, et cette haine est d'autant plus violente que moins elle est juste ». *Du Maurier à de Thou*, 15 août 1616, BNF Dupuy 830, f.°210.

¹⁹⁸ Sur cette mission, voir *supra* p. 301.

¹⁹⁹ Il est chargé de verser les subsides français aux Néerlandais chaque début de trimestre. Le reste du temps, Du Maurier remplit les fonctions de contrôleur général des restes des États du conseil, il doit ainsi vérifier tous les comptes depuis 1589 afin de repérer les sommes détournées par les officiers des finances. Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, *op. cit.*, p. 38.

La disgrâce de Sully qui suit l'assassinat de Henri IV atteint également la clientèle du surintendant des finances et met brutalement fin à la collaboration harmonieuse entre les deux hommes. Pendant plusieurs mois, Benjamin Aubery accuse durement le contrecoup de ce renversement et tombe gravement malade²⁰⁰. Toutefois, il parvient à conserver son office de notaire et secrétaire du roi, ainsi que la gestion des subsides vers les Provinces-Unies en se rapprochant du clan des trois « barbons ». Au printemps 1613, alors qu'il s'apprête à se retirer sur ses terres où il passe désormais une partie de l'année, il se voit proposer l'ambassade de La Haye par Villeroy, une soudaine gratification qu'il attribue dans ses *Mémoires* à la seule grâce divine :

Je fus estonné que Monsieur de Villeroy m'envoya querir pour me dire qu'il se presentoit une occasion de m'employer honorablement pour le service du roi et qu'il m'y vouloit assister en ce qu'il pourroit, s'expliquant en suite que c'estoit pour resider de la part de Leurs Majestés près de Messieurs les Estats des Pays-Bas unis. [...] Sur ceste occurrence après plusieurs autres singulières espreuves que j'ai faictes du soin paternel qu'il a pleu à Dieu prendre de moi, je suis obligé de considérer et admirer grandement les moyens dont Sa providence s'est voulu servir pour me tirer du non estre et de l'oisiveté.²⁰¹

La réalité de sa nomination semble toutefois s'expliquer par des facteurs nettement plus humains. Alors qu'en janvier il préparait bel et bien son départ de Paris, au mois de mars, il décide de retarder son retour²⁰² : à ce moment, le bruit selon lequel Eustache de Reffuge souhaite quitter son poste aux Provinces-Unies s'est répandu à la Cour et soulève la convoitise. La correspondance de Duplessis-Mornay témoigne de cette effervescence :

Il me respondit (Villeroy), que la chose n'estoit point encores preste, ne sachant encores quand M. du Refuge seroit rappelle ; qu'à la vérité plusieurs desiroient ceste charge, mais qu'aulcung n'en estoit asseuré ; que pour lui, il n'estoit engagé à personne.²⁰³

L'auteur de ces lignes, Jean de Jaucourt, seigneur de Villarnoul, député général de la Religion Prétendue Réformée en 1609 et 1610 et époux de la fille de Duplessis, fait alors avec Du Maurier figure de candidat le plus sérieux. En dépit de cette parenté, le gouverneur de Saumur soutient son ancien protégé au détriment de son propre gendre²⁰⁴, tandis que ce dernier reçoit l'encombrant appui de l'ambassadeur des États, François d'Aersens, ce qui contribue vraisemblablement à pousser Marie

²⁰⁰ Claire Martin considère cette maladie comme étant une dépression. *Ibid.*, p. 40.

²⁰¹ « Édition des Mémoires », dans *ibid.*, p. 325.

²⁰² *Ibid.*, p. 41.

²⁰³ *Lettre de M. de Villarnould à M. Duplessis*, 8 mars 1613, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 12, p. 111.

²⁰⁴ Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, *op. cit.*, p. 41-42.

de Médicis et Villeroy à l'écart²⁰⁵. En avril 1613, ils font ainsi le choix de rétablir un huguenot à ce poste après la difficile légation de Reffuge, ce qui n'allait pas de soi initialement²⁰⁶ : le passage à La Haye du seigneur de Précý et de Courcelles a démontré que cette charge n'avait plus le statut de chasse-gardée huguenote. En revanche, elle demeurait bel et bien l'une des rares représentations ordinaires à laquelle des agents réformés pouvaient alors encore prétendre. Du Maurier lui-même précise dans ses *Mémoires*, qu'elle était « presque la seule honorable charge, laquelle je peusse esperer et desirer, de la religion et condition dont je suis »²⁰⁷.

b. Un agent reconduit pour son efficacité

Lorsqu'il se met en route pour la Hollande au mois de mai, Benjamin Aubery n'est pas doté immédiatement du statut d'ambassadeur ordinaire, mais seulement de « secrétaire », Reffuge n'étant pas encore officiellement relevé²⁰⁸. Toutefois, dans la lettre qu'il adresse à Sully pour lui faire part de sa nomination, le nouveau représentant précise que la reine lui a fait « quelque demonstration que c'est pour y faire du sejour »²⁰⁹, lui laissant ainsi entendre que son titre viendrait ultérieurement. Dès le début du mois de mai, Aersens avait décrypté le probable sens caché de la royale manœuvre :

Au reste, M. de Refuge a congé ; M. Dumaurier le lui porte pour servir, dit M. de Villeroy, sans qualité que de secrétaire, deux ou trois mois, pendant que l'autre sera disposé de retourner ; mais c'est véritablement pour l'établir par ceste voie dans la commission, et éviter la plainte des concurrens qu'on a entreneus de belles apparences.²¹⁰

La suite des événements ne dément pas ces suspicions : arrivé le 2 juin 1613 à La Haye, Du Maurier s'abouche immédiatement avec Reffuge qui lui fait très bon accueil²¹¹. À défaut de porter le titre officiel d'ambassadeur ordinaire, il devient dès lors le représentant des intérêts du

²⁰⁵ Son caractère difficile n'était guère apprécié à la Cour. Louis Aubery, voulant visiblement rendre justice à son père dans les querelles qui l'ont opposé à Aersens, se montre particulièrement explicite à son endroit lorsqu'il en dresse le portrait, près de soixante-dix ans après les faits : « François Aersens étoit le plus dangereux esprit que les Provinces confederées ayent jamais porté : & d'autant plus à craindre, qu'il cachoit toute la malice & toute la fourbe des Cours Etrangères, sous la fausse & trompeuse apparence de la franchise & de la simplicité Hollandoise. Il étoit ardent & persuasif, & trouvoit des raisons pour appuyer les plus mauvaises Causes ». Louis Aubery Du Maurier, *Mémoires pour servir...*, *op. cit.*, p. 317. Sur ce personnage, voir Sietske Barendrecht, *François van Aerssen, diplomaat aan het Franse hof (1598-1613)*, Leyde, 1965.

²⁰⁶ Villarnoul notamment s'en inquiète : « En cela beaucoup croient que [...] ou bien on y lai[sse]rra M. du Refuge, ou bien on y mettra ung catholique ». *Lettre de M. de Villarnould à M. Duplessis*, 8 mars 1613, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 12, p. 112.

²⁰⁷ « Édition des Mémoires », dans Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, *op. cit.*, p. 325.

²⁰⁸ Duplessis-Mornay qualifie la mission d'Aubery de « planche pour la residence ». *Lettre de M. Duplessis à M. de Rouvray*, 24 mai 1613, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 12, p. 225.

²⁰⁹ *Du Maurier à Sully*, 20 mai 1613, Bibliothèque Municipale Poitiers, ms. 298, f. 110. Cité par Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, *op. cit.*, p. 42.

²¹⁰ *Lettre de M. D'Aersens à M. Duplessis*, 9 mai 1613, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 12, p. 211.

²¹¹ *Du S^r Du Maurier à Puysieux*, La Haye, 3 juin 1613, BNF FF 15955, f. 378.

royaume auprès des États, une charge dont il prend rapidement toute la mesure. Dès le 5 juin, il saisit ainsi la plume pour remercier Puisieux²¹² qui avait favorisé son ascension, ainsi qu'assurer le garde des sceaux de son indéfectible loyauté envers la Couronne qui a choisi de lui accorder sa confiance :

Je m'efforcerai, Monseigneur, de si bien ensuivre ses bons enseignements (de Reffuge) que vous n'avez jamais regret de m'avoir daigné couvrir de vostre aile, et cautionner ma loyauté. [...] Affin que me faisant posséder ce bénéfice tout entier l'utilité en retourne au service de leurs Majestés. La gloire à vous, Monseigneur, et l'obligation telle sur moi que par la continuation et foi de ma vie je justifierai que vous ne pourrez jeter un trait d'une autorité en une ame plus remplie de sentiment et de zèle a vous en rendre très humble service.²¹³

Les États-Généraux ne se trompent pas sur les enjeux sous-tendus par l'arrivée de l'agent : ils font remettre des cadeaux d'adieu au seigneur de Précý et de Courcelles lorsque celui-ci prend son congé, indiquant que le caractère officiellement temporaire de son absence ne leurre personne²¹⁴. La stratégie élaborée par Paris de remplacement non-assumé de son représentant n'est toutefois pas du tout du goût de ces Messieurs, qui ne manquent pas d'exprimer le « grand mécontentement qu'ils ont reçu de la proposition qui leur a esté faicte par M. de Refuge de recevoir pendant son absence M. Dumaurier pour agent de la part du roi auprès d'eulx ». Les députés déclarent par ailleurs qu'ils « en feroient leurs plainctes et remonstrances à leurs Majestés, estant en toute façon ung trop évident mespris que l'on faict d'eulx »²¹⁵. Ces récriminations confirment que les marques d'honneur sont alors l'élément essentiel sur lequel se fondent les relations entre les deux États : la confession du nouvel agent ainsi que les maladroites de Reffuge²¹⁶ ne pèsent pas lourd face aux signes de reconnaissance internationale ostensibles que la jeune République attend de la France.

Ce n'est qu'en mars 1614 que Benjamin Aubery reçoit le titre d'ambassadeur ordinaire de Marie de Médicis, qu'il ne manque pas de remercier avec emphase pour la marque d'estime qui lui est accordée²¹⁷. À défaut de pouvoir rendre à la régente cet honneur, le diplomate annonce espérer « le justifier par la constante loyauté à laquelle m'astreignant et ma naturelle sujction, et vos très grands

²¹² Pierre IV Brulart de Sillery, marquis de Sillery, vicomte de Puisieux, Secrétaire d'État des Affaires étrangères entre 1617 et 1626, fils de Nicolas Brulart de Sillery.

²¹³ *Du Sr Du Maurier à Puysieux*, La Haye, 5 juin 1613, *ibid.*, f. 382.

²¹⁴ Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, *op. cit.*, p. 93.

²¹⁵ *Lettre de M. de Rouvray à M. Duplessis*, 23 juin 1613, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 12, p. 269.

²¹⁶ Voir *supra* p. 503.

²¹⁷ « Madame, S'il avoit pleu a Dieu me donner la suffisance proportionnée à ma fidelité pour meritée l'honneur qu'il pleut à Vos Maj[es]tés me faire il y a quelques mois, m'envoyant pour leur service en ce departement, et la particulière grace qu'elles me daignent departir a cette heure en conferant à ma petitesse un titre digne de leur grandeur, je ne me trouverois pas, comme je suis reduit a l'impossible de leur en rendre le très humble hommage et recognoissance dont je leur suis obligé. Pour à quoi satisfaire il me faudroit posséder plusieurs vies et les user toutes à l'acquitement de partie de ce devoir si elles y pouvoient suffire ». *Du Sr Du Maurier à la Reine*, La Haye, 20 mars 1614, BNF FF 15956, f. 64.

benefices ». Sa position n'est en effet pas si solide qu'elle n'y parait : si une partie du Conseil du roi lui apporte un soutien indéfectible, Du Maurier doit faire face à l'opposition de l'autre partie. Les deux secrétaires d'État aux affaires étrangères, Villeroy (1594-1617) puis Puisieux (1617-1626), comptent parmi ses appuis les plus importants²¹⁸. Le premier avait été le principal responsable de sa nomination, le second demeurera avec son père un ferme protecteur de l'agent durant neuf années, lui répétant régulièrement dans sa correspondance que celui-ci n'a en aucun cas à s'alarmer des bruits de disgrâce le concernant :

Vous avez fait service agreable à Sa Majesté de lui escrire avec tant de verité et franchise ; elle seroit marrie et nous aussi que vous voulussiez maintenant desamparer ce pays là, servant si bien que vous faites et n'estimans pas avoir ici des envieux qui vous puissent nuire. [...] J'espere, quand un jour vous serez par deça après avoir si bien servi, que vous cognoistrez que c'estoit impostures²¹⁹.

À ce moment, Du Maurier avait demandé son rappel formel après s'être vu retiré la gestion des subsides français au profit de l'ambassadeur des Provinces-Unies à Paris, Langerack. La réfutation que lui adresse alors Puisieux permet de mesurer l'ampleur du soutien que celui-ci continue à lui accorder en 1623 en dépit de ces apparences défavorables. L'ambassadeur lui-même adopte durant sa légation une attitude particulièrement déférente, reconnaissant volontiers ses insuffisances et ses échecs éventuels avant qu'ils ne surviennent, afin de mieux réaffirmer sa fidélité :

Vostre Majesté est très humblement suppliée de me pardonner si, en l'ignorance des principales raisons qui servent de conduite à ses affaires, j'ose lui représenter celles ci, qu'elle n'imputera s'il lui plaist à presumption aucune, mais au seul zele que j'ai de la prospérité de ses affaires [...]. J'attendrai donc sur ce les commandements de Vostre Majesté pour les executer très fidellement.²²⁰

Onze années durant, Benjamin Aubery bénéficie ainsi de la pleine protection des Brulart en vertu de leur position éminente auprès de Louis XIII, particulièrement durant les trois années qui suivent la mort du duc de Luynes en 1621. Cette même année, Sillery avait marqué nettement son opposition à l'idée de le faire remplacer sur la suggestion de Hauterive, officier français présent aux Provinces-Unies qui lui conseillait ce mouvement afin de permettre un rapprochement avec Aersens²²¹. « Je ne sçaurois estre d'advis de changer un bon ministre fidelle et bien assure pour contenter ceux qui se sont si mal gouvernés en tout ce qui s'est presenté pour le service de Sa

²¹⁸ Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, *op. cit.*, p. 120-121.

²¹⁹ *Du S^r Puisieux au S^r Du Maurier*, La Haye, 20 octobre 1623, BNF FF 15954, f. 376-377.

²²⁰ *Du S^r Du Maurier au Roi*, La Haye, 9 janvier 1616, BNF FF 15957, f. 13.

²²¹ Aersens et Du Maurier entretenaient une féroce rivalité depuis la nomination de ce dernier à La Haye. Voir *infra* p. 530.

Majesté »²²², réplique le vieux chancelier face à l'audacieuse proposition. Ce n'est qu'en 1624, lorsque Richelieu accède au poste de principal ministre et procède au rappel de nombreux représentants de la Couronne à l'étranger que le diplomate, comprenant qu'il a perdu ses principaux soutiens, demande une ultime fois à être relevé de ses fonctions²²³.

Le court passage de l'évêque de Luçon aux affaires étrangères, du 25 novembre 1616 jusqu'à l'exécution de Concini le 24 avril 1617, laisse pendant quelques mois planer le doute concernant le maintien de Du Maurier. En effet, le nouveau secrétaire d'État dépêche en janvier 1617 Odet de La Noue à La Haye avec le titre d'ambassadeur extraordinaire, ce qui est immédiatement interprété par les observateurs comme le prélude au remplacement de l'actuel titulaire, comme cela s'était produit quatre années auparavant. Le représentant anglais aux Provinces-Unies Dudley Carleton note ainsi que « Mr. de La Noue est arrivé, & a été logé & défrayé, [...] quoiqu'on dise ici [...] qu'il prendra la place de Mr. Du Maurier »²²⁴. Constatant les dissensions entre les deux agents français après avoir mis la main sur les lettres de Benjamin Aubery, le diplomate de Jacques I^{er} relate les efforts qu'il déploie alors pour s'assurer de conserver son poste avant de prendre son congé :

[Du Maurier] n'a pas épargné son Collègue Mr. de La Noue, dont il est jaloux, craignant qu'il ne le suplante dans son emploi, pendant son absence, ce qui fait qu'il ne se prévaut pas de la permission qu'il a eue d'aller en France, prétextant pour cela le service du Roi.²²⁵

Pourtant, La Noue lui-même reconnaît volontiers l'affection de son collègue au service du roi, et loue « sa capacité à traiter les affaires et la longue habitude qu'il a en ce pays [qui] lui font rendre tous les jours des tesmoignages de très fidele et très utile serviteur de Vostre Majesté »²²⁶. Ce n'est ainsi qu'après avoir reçu la confirmation de Richelieu qu'il lui a apporté toute satisfaction²²⁷ et qu'il ne sera pas remplacé à son poste que Du Maurier prend la route du royaume afin d'aller à la rencontre de son maître. Des années après, il relate cet épisode dans ses *Mémoires*, s'enorgueillissant de la royale bienveillance dont il aurait alors bénéficié :

Suivant la susdite permission qu'il avoit pleu à Sa Majesté m'accorder, je parti de La Haye en Hollande le 22^e de juin 1617 [...]. Sa Majesté estoit lors à Saint-Germain-en-Laye, où Messieurs

²²² *Sillery à Puisieux*, 10 juillet 1621, AD 53 MD774 France, f. 82.

²²³ « Édition des Mémoires », dans Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, *op. cit.*, p. 345-346.

²²⁴ *Lettre du Chevalier Dudley Carleton au secrétaire Winwood*, La Haye, 24 janvier 1617, dans Dudley Carleton, *Lettres, memoires et negociations du chevalier Carleton*, tome 1, La Haye et Leyde, Pierre Gosse junior et Elie Luzac fils, 1759, p. 207-208.

²²⁵ *Lettre du Chevalier Dudley Carleton au secrétaire Winwood*, La Haye, 11 mars 1617, dans *ibid.*, p. 239.

²²⁶ *La Noue au roi*, 19 février 1617, AD 54 CP8 Hollande, vol. 8, f. 45.

²²⁷ « La cognoissance que j'ai de vostre sincerité [...] faict que je croi facilement ce que vous m'en mandés, sans que vous vous mettiez en peine d'en chercher autre caution que vostre parole ». *Richelieu à Du Maurier*, 12 avril 1617, *ibid.*, f. 132.

le chancelier, garde des sceaux, de Villeroy et president Jeannin me feirent l'honneur de me mener et me presenter à elle, qui de sa bonté m'honora de ce temoignage de sa propre bouche, que je l'avois bien servi, que je continuasse et qu'il me seroit bon maistre. Ces favorables parolles accompagnées du bon et gracieux visage qu'il lui pleut me monstrier me furent à grande consolation, sachant bien les grandes haines que d'ailleurs j'avois encourues pour lui avoir esté fidelle, de maniere que ce jour là je receus une agreable recompense de ce que je m'estois efforcé de contribuer selon mon devoir à son service.²²⁸

La relation de confiance entre le jeune monarque et son agent à La Haye n'était pourtant pas totalement assurée à ce moment : ce dernier avait accueilli avec une joie formelle la majorité de Louis XIII²²⁹ en octobre 1614²³⁰, toutefois, sa fidélité envers Concini pouvait légitimement éveiller les suspicions. Carleton ne manquait pas, en effet, de faire remarquer que les lettres que Du Maurier faisait parvenir en France, étaient « pleines de passion » à ce sujet. Dans l'une d'entre-elles, confie l'ambassadeur anglais au secrétaire Winwood un peu plus d'un mois avant l'exécution de Concini, « il se dévoue particulièrement au Maréchal d'Ancre »²³¹. Le représentant de Londres se montre ainsi particulièrement grinçant lorsque, quelques semaines après seulement, Benjamin Aubery fait allumer des feux de joie devant son ambassade afin de célébrer comme il se doit le coup de majesté :

Quoique l'Ambassadeur ordinaire, M. Du Maurier, ait rendu des hommages plus particuliers à d'Ancre, cependant il a continué à être en correspondance avec M^r. de Villeroy, & il en recueille les fruits aujourd'hui ; les dépêches du Roi lui font adressées depuis que d'Ancre est mort, & Mr. de La Noue a été fort négligé. Mais les feux de joie qu'il fit devant sa maison la première nuit après la nouvelle, parurent étranges à ceux qui avoient vu les copies de ses Lettres à d'Ancre interceptées & envoyées ici par les Princes.²³²

Si Du Maurier perçoit la prise de pouvoir réelle du roi comme une bénédiction, c'est par l'intermédiaire de Villeroy qu'il peut se rapprocher du souverain, lui demandant dès le 4 mai, de « jeter dans l'esprit de Sa Majesté quelque traict de vostre faveur en la mienne, car elle ne sçait pas si je vi, et ne sçaura pas mesme si je m'efforce de la servir, si vous ne daignez prendre a peine de lui en imprimer la creance »²³³. C'est bien fort du soutien des ministres qu'il est ainsi maintenu en poste

²²⁸ « Édition des Mémoires », dans Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, *op. cit.*, p. 348.

²²⁹ La majorité avait été déclarée en lit de justice le 2 octobre. Si Louis XIII prie sa mère de conserver le pouvoir, toutes les décisions sont désormais prises en son nom, l'autorité royale dont découle celle de Marie de Médicis est dès-lors indiscutable.

²³⁰ « Sire, Ce qu'il a pleu a Vostre Majesté me faire sçavoir par ses lettres du premier de ce mois de la declaration et prise de possession de sa majorité par les formes ordinaires de vostre Royaume a esté sceu et entendu [...] avec la joie et contentement convenables pour une si grande action, par le moyen de laquelle V. M. si faict entrée à l'administration de son estat, que tous ses serviteurs et alliés de deça se promettent si heureux que la gloire et reputation en seront particuliers a Vostre Majesté ». *Du S^r Du Maurier au Roi*, La Haye, 22 octobre 1614, BNF FF 15956, f. 221.

²³¹ *Lettre du Chevalier Dudley Carleton au secrétaire Winwood*, La Haye, 11 mars 1617, dans Dudley Carleton, *Lettres, memoires et negociations...*, *op. cit.*, tome 1, p. 239.

²³² *Lettre du Chevalier Dudley Carleton au secrétaire Winwood*, La Haye, 19/29 mai 1617, dans *ibid.*, p. 297.

²³³ *Du S^r Du Maurier à Villeroy*, La Haye, 4 mai 1617, BNF FF 15957, f. 114-115.

durant cette année 1617 en dépit des bouleversements à la tête de l'État. Il saura y demeurer sept ans supplémentaires en montrant son utilité pour la diplomatie royale.

3. Défendre les intérêts de la Couronne aux Provinces-Unies

Durant les premiers temps de la légation de Benjamin Aubery à La Haye en 1613, la politique de la petite République s'articule largement autour de la question de la trêve avec l'Espagne, qui contribue à donner au pays un rôle de premier plan dans la diplomatie européenne. Alliée privilégiée des Provinces-Unies, la France constitue toujours son principal appui, cependant le réseau d'alliances s'était complexifié depuis les traités initiaux entre les deux puissances, menaçant de faire dégénérer la reprise du conflit entre les Habsbourg et leurs sujets rebelles en une conflagration d'envergure européenne²³⁴.

a. *Les dernières années de la lune de miel diplomatique*

Les premiers pas du nouveau diplomate en Hollande furent délicats, en raison des oppositions que son choix soulevait, à Paris comme à La Haye²³⁵, mais également par la première mission qu'il eut à mener : réclamer le rappel de François d'Aersens, devenu progressivement odieux à la régente et trop lié aux princes. Profitant du départ de l'encombrant ambassadeur pour un congé, Marie de Médicis fait demander aux États-Généraux un successeur après lui avoir fait remettre des présents d'adieu, ce qui provoque la fureur de l'intéressé qui réclame d'aller jusqu'au terme de son mandat, prévu à mai 1614²³⁶. Soutenu par Maurice de Nassau, Aersens est nommé greffier des États-Généraux, une position dont il profite pour multiplier les charges à l'assemblée contre le gouvernement français et son nouveau représentant, comme le rapporte ce dernier :

[II] commença a vomir impudemment tout le venin qu'il avoit porté caché longtems dans son infecte poitrine, commençant par l'Admirable (Villeroy) duquel il dit estre haï [...]. De la descendit a Monsieur de Reffuge, lequel il scavoit estre animé contre lui pour avoir eventé dès avant son partement de France pour venir ici, [...] pour acheminer par deça les choses à ce point que les deux religions y fussent establies ; ce qu'il dist avoir justifié par avoir veu autant de

²³⁴ Aux traités d'alliance initiaux avec la France et la Grande-Bretagne de 1608 et 1609, s'étaient ajoutés plusieurs rapprochements successifs avec l'Empire ottoman (1611), Alger (1612), les princes protestants allemands (1613), la Suède et les villes de la Hanse (1614). Durant les années qui suivent, la Savoie (1616) et Venise (1619) viennent se joindre à ce réseau. Jean-Pierre Poussou, *Les îles britanniques, la guerre et la paix au XVII^e siècle*, Paris, Economica, 1991, p. 11-12.

²³⁵ En France, l'hostilité du duc de Bouillon le poursuivait, celui-ci allant jusqu'à apporter son soutien public à Aersens aux États-Généraux. Aux Provinces-Unies, son absence de titre officiel ainsi que son anoblissement récent provoquaient l'incrédulité. *De Bouillon aux États-Généraux*, 17 juillet 1613, BNF FF 15955, f. 397. Jan den Tex, *Oldenbarnevelt*, tome III, Haarlem, 1966, p. 251.

²³⁶ « Édition des Mémoires », dans Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, *op. cit.*, p. 328-329.

l'instruction de monsieur de Reffuge dès avant qu'elle lui fust delivrée ; Le tout affin que l'Espagnol par ce moyen mis plus facilement garnison dans leurs entrailles, et a leurs pieds par consequent tant plustost les cepts de leur ancienne servitude ; après quoi il continua son propos, disant à plusieurs reprises que le secretaire Du Maurier n'estoit croyable de ce qu'il disoit, qu'il estoit sans vocation, et plusieurs autres insolence qui seroient trop tedieuses²³⁷ et desquelles je m'abstiens parce qu'elles s'adressent particulièrement à moi.²³⁸

Face à sa disgrâce, Aersens convoque donc l'accusation de trahison des ministres et représentants français, prêts à sacrifier les Provinces-Unies sur l'autel du rapprochement avec l'Espagne. Du Maurier, dernier venu sur la scène politique du pays et lui-même calviniste, ne fait pas l'objet de telles accusations de favoritisme au bénéfice des catholiques, mais se voit reprocher d'avoir outrepassé ses instructions. Il se comporte en cette occasion avec tempérance en dépit des attaques injurieuses dont il fait l'objet²³⁹ : obtenant audience aux États, il finit par solliciter et obtenir la nomination d'un nouvel ambassadeur avec le soutien d'Oldenbarnevelt, conformément à ses instructions. L'affaire se calme au début de l'année 1614, ce qui vaut au diplomate d'être félicité par Villeroy et Puisieux pour son attitude²⁴⁰, mais contribue à élargir davantage le fossé entre le prince Maurice et le grand pensionnaire. La rage dont avait fait preuve Aersens à cette occasion ne devait toutefois pas s'éteindre par la suite, contribuant à faire de lui un ennemi déterminé de Du Maurier durant toute sa légation, ce dont témoigne encore son fils Louis des décennies après²⁴¹.

Ayant obtenu son titre officiel après avoir démontré son efficacité au cours de cette première mission, le nouvel ambassadeur s'emploie à renforcer les liens entre les deux États. Jusqu'en 1617, il cultive sa proximité avec Oldenbarnevelt qui représente le parti favorable à l'alliance française et à la stabilité du gouvernement de Marie de Médicis, au détriment de Maurice de Nassau que sa parenté avec Bouillon incline davantage à observer avec bienveillance les entreprises séditieuses des Grands²⁴². Cette fructueuse collaboration contribue à établir une période de confiance réciproque et à désarmer les alarmes que pouvait soulever la politique étrangère ainsi que les troubles internes du royaume. Du Maurier s'impose ainsi comme un atout précieux pour la reine, en parvenant

²³⁷ Ennuyeuses.

²³⁸ *Du Sr Du Maurier à Puisieux*, La Haye, 3 novembre 1613, BNF FF 15955, f. 421-422.

²³⁹ Il fait ainsi part de son désarroi à Duplessis-Mornay face au comportement odieux de l'ambassadeur hollandais : « Je suis très marri que M. d'Aersens se soit attiré l'offense de leurs majestés et de leurs principaulx ministres, et de ce qu'il s'est embarrassé en des procédures qui lui ont si mal réussi, comme vous verrez, s'il vous plaist, mesme de ce que sans aulcung subject, il s'est pris à moi, tant pour me traverser cest emploi de longue main, et m'avoir voulu, bien qu'en vain, grâces à Dieu, descrier par deçà ». *Lettre de M. Dumaurier à M. Duplessis*, 15 décembre 1613, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, *op. cit.*, tome 12, p. 478.

²⁴⁰ C'est finalement un proche du prince Maurice, Gédéon de Boetzelaer, comte de Langerack qui est nommé à ce poste. Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, *op. cit.*, p. 147.

²⁴¹ Aersens aurait espionné Aubery Du Maurier en faisant recopier ses dépêches de nuit dans son cabinet, ce dont le diplomate lui fait le reproche public. Louis Aubery Du Maurier, *Mémoires pour servir...*, *op. cit.*, p. 383-384.

²⁴² Bouillon avait épousé Élisabeth de Nassau, sœur du prince d'Orange.

notamment à convaincre la majorité des États-Généraux que « l’alliance que Vostre Majesté prend en Espagne ne doit estre alleguée pour en faire consequence à l’amoindrissement de ses antiennes alliances, qu’elle sçaura bien s’acquérir des amis nouveaux, sans pour ce oublier ni habandonner les vieux »²⁴³. Cette fidélité n’empêchait par ailleurs pas l’agent d’apporter ses conseils au gouvernement afin que les mariages espagnols puissent être reçus le plus favorablement possible par-deçà :

Je prends la hardiesse de vous dire qu’il est grandement necessaire que la Roine que Dieu nous envoie à ces commencements prenne l’hummeur françoise affin que les bonnes premieres impressions qu’on leur en donnera au Pied Tortu (aux Provinces-Unies) servent à les rassurer.²⁴⁴

Au-delà de la nécessité diplomatique d’une telle assimilation de la jeune princesse pour plaire aux Néerlandais, la réflexion de Du Maurier n’est pas sans évoquer la thématique du patriotisme chère aux huguenots. Ceux-ci ont durant le règne de Henri IV progressivement troqué leurs rêves de conversion royale pour une fidélité accrue à la monarchie ainsi qu’une conscience nationale aigüe face aux vues volontiers pro-espagnoles des ultra-catholiques²⁴⁵. Par ce conseil, l’ambassadeur fait ainsi coïncider les exigences du service de la Couronne avec ses opinions propres. Conformément à ces vues, il se montre d’une loyauté absolue lorsqu’éclatent les révoltes princières de 1614 et de 1616 et obtient avec Oldenbarnevelt l’envoi de troupes en France malgré les craintes des États pour leurs coreligionnaires français²⁴⁶. Le soulèvement proclamé par le duc de Nevers contre Concini le 31 janvier 1617²⁴⁷ le place davantage dans l’embarras en raison des délais mis par les États à effectuer les levées destinées à aider Louis XIII²⁴⁸. Épaulé en cette occasion par La Noue dépêché par Richelieu à La Haye, Du Maurier finit par obtenir les compagnies demandées après avoir sèchement rappelé à ces Messieurs leurs obligations vis-à-vis du roi le 24 avril²⁴⁹. Ce même jour pourtant, le maréchal d’Ancre était exécuté à Paris par le roi, faisant disparaître le fondement de la révolte princière et provoquant la fin des opérations.

²⁴³ *Du Sr Du Maurier à la Reine*, La Haye, 17 mars 1615, BNF FF 15956, f. 302.

²⁴⁴ *Du Sr Du Maurier à Puyzieux*, La Haye, 29 octobre 1615, *ibid.*, f. 429.

²⁴⁵ Sur cette question, voir Sylvio Hermann De Franceschi, « La conscience nationale... », *art. cit.*

²⁴⁶ Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, *op. cit.*, p. 150.

²⁴⁷ Condé est alors prisonnier à la Bastille depuis le 1^{er} septembre 1616. Le duc de Nevers reçoit notamment l’appui de Vendôme et de Mayenne, des protestants se joignent également à eux. L’objectif proclamé est de libérer le roi de la tyrannie de Concini, à l’apogée de sa puissance depuis la détention du premier prince du sang. Il s’agit en réalité pour les conjurés d’obtenir davantage de pouvoir à la Cour en renversant le puissant favori.

²⁴⁸ Les négociations achoppent sur la nationalité des troupes : les traités ne prévoient pas si celles-ci doivent être françaises ou néerlandaises. *Ibid.*

²⁴⁹ *Du Maurier aux États*, La Haye, 24 avril 1617, BNF FF 1595, f. 101.

Durant ses premières années à La Haye, Benjamin Aubery fait face à un nouveau rebondissement de l'affaire des duchés, que l'intervention militaire française de septembre 1610 n'avait pas suffi à dénouer sur le fond²⁵⁰. Depuis cette date, les deux prétendants géraient conjointement les territoires dans l'attente d'un règlement définitif, cependant la conversion au catholicisme de Wolfgang-Guillaume de Neubourg en 1614, puis son mariage avec la sœur du duc de Bavière contribuent à relancer les tensions entre les différents protagonistes. En mai de la même année, Brandebourg, inquiet des ouvertures de son rival à l'égard de l'Empereur, fait appel aux États-Généraux qui s'emparent aussitôt de Juliers, tandis que Neubourg met la main sur Düsseldorf dans les jours qui suivent. La France, d'abord attentiste voire favorable aux Provinces-Unies, se montre insensible aux appels des archiducs l'enjoignant à réclamer le retrait de la garnison néerlandaise de Juliers. Le 19 juillet, Du Maurier prend pourtant l'initiative de presser Puisieux d'intervenir au plus vite afin de mettre un terme à l'escalade des tensions qui atteignent alors un seuil critique :

Cette affaire est sur le bord d'un tel precipice qu'il a désormais grand besoin que l'auchorité de Leurs Majestés, si elle y doit intervenir, s'interpose de toutes parts.²⁵¹

L'affaire est d'importance : selon l'ambassadeur, la France ne peut demeurer un acteur extérieur à l'affaire sans courir le risque d'être marginalisée sur la scène internationale au profit de l'Angleterre²⁵², tandis que l'embrasement de l'Empire qui couve désormais est en mesure de mettre en péril la sécurité de l'allié néerlandais. Prenant la mesure de la situation, Marie de Médicis refuse d'intervenir militairement mais dépêche à La Haye Eustache de Reffuge, déjà expérimenté des affaires de la région, afin de participer à la médiation. Ce dernier arrive le 18 septembre juste à temps, alors que les archiducs et Spinola viennent de faire main basse sur Clèves et Wesel. Éclipsé pendant quelques mois par l'envoyé extraordinaire, Du Maurier participe toutefois activement au règlement du conflit en conseillant le seigneur de Précý et de Courcelles²⁵³, ainsi qu'en partant négocier auprès des deux princes possédants. En octobre, un congrès international s'ouvre dans la ville de Xanten et aboutit le 12 novembre 1614 à un accord qui prévoit le retrait des garnisons ainsi que le partage temporaire des terres des duchés²⁵⁴. Le traité est toutefois immédiatement mis en péril par les Espagnols, puis les Néerlandais qui refusent d'évacuer les villes en leur possession. Durant la majeure partie de 1615, Benjamin Aubery consacre son énergie à négocier avec les États-Généraux afin de les convaincre de rappeler leurs troupes en échange de leur remise à un dépositaire neutre. À

²⁵⁰ Voir *supra* p. 490.

²⁵¹ *Du S^r Du Maurier à Puisieux*, La Haye, 19 juillet 1614, BNF FF 15956, f. 121.

²⁵² Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, *op. cit.*, p. 154.

²⁵³ *Du S^r Du Maurier à Puisieux*, La Haye, 26 septembre 1614, BNF FF 15956, f. 197.

²⁵⁴ Juliers, Berg et Ravenstein reviennent à Wolfgang-Guillaume de Neubourg, Clèves, La Marck et Ravensberg sont accordés à Jean III Sigismond de Brandebourg.

l'automne cependant, aucune solution n'ayant pu être trouvée, l'Angleterre et la France renoncent à leurs efforts, se satisfaisant à leur tour d'une situation désormais stabilisée en dépit de la non-application du règlement²⁵⁵. Fidèle à la ligne de conduite diplomatique de la France depuis la mort de Henri IV, Du Maurier avait ainsi contribué à préserver la paix européenne tout en maintenant intact le prestige international de son maître. L'évolution de la situation politico-religieuse interne de la République s'apprêtait néanmoins à remettre en cause ces succès.

b. Le temps des méfiances réciproques

Au Provinces-Unies, les relations entre les deux principaux personnages de l'État s'étaient sensiblement détériorées depuis les négociations précédant la trêve²⁵⁶. L'année 1617 marque un nouveau tournant dans les relations opposant Oldenbarnevelt à Maurice de Nassau par le déplacement leur rivalité sur le plan religieux. Le premier prend en effet le parti des Arminiens, à l'image de plusieurs villes de la province de Hollande, tandis que le second choisit finalement en août de soutenir les Gomaristes, conformément à ses fonctions de stathouder qui font de lui le défenseur de l'orthodoxie de l'Église réformée. La question confessionnelle se double de considérations politiques fondamentales pour la république : le grand pensionnaire défend l'autonomie des provinces et la suprématie de la Hollande, tandis que les partisans du prince d'Orange réclament l'ouverture d'un synode national afin de trancher le conflit. Cette demande est toutefois directement contraire au texte de l'Union d'Utrecht, qui prévoit que les décisions d'ordre religieux relèvent de la souveraineté provinciale. Enfin, les deux personnages diffèrent vis-à-vis de la question de l'alliance française, que Maurice et de nombreux députés estiment tombée en désuétude depuis les mariages espagnols de 1615. L'accroissement des troubles dans les villes hollandaises décide Oldenbarnevelt à rompre le *statu quo* en faisant voter aux États-Généraux le 4 août une loi autorisant les magistrats des villes à lever des milices et prévoyant que l'armée prête désormais serment aux États provinciaux et non plus aux États-Généraux²⁵⁷. Informé de l'aggravation de la situation par Franchemont, secrétaire demeuré à l'ambassade durant le congé de Du Maurier en France, Puisieux ne prend pas de décision immédiate. Ce n'est qu'en octobre qu'il décide de faire renvoyer le représentant de la Couronne à La Haye²⁵⁸, muni d'instructions l'invitant à la neutralité :

²⁵⁵ Le partage n'est définitivement entériné qu'en 1666.

²⁵⁶ Voir *supra* p. 461.

²⁵⁷ Voir Jonathan Irvine Israel, *The Dutch Republic : Its Rise, Greatness, and Fall 1477-1806*, Oxford, Clarendon Press, 1995, p. 442-443.

²⁵⁸ La raison de ce retard est inconnue, Carleton laisse cependant entendre que c'est parce qu'Oldenbarnevelt est alors hors de La Haye et qu'en l'absence du grand pensionnaire, Du Maurier « ne sait à quel Saint se vouer ; & il attend qu'il soit revenu ». *Lettre du Chevalier Dudley Carleton au secrétaire Winwood*, La Haye, 13/23 octobre 1617, dans Dudley

[II] est à propos qu'il (Du Maurier) s'abstienne de tout son pouvoir de se partialiser d'un costé ni d'autre [...]. Et d'autant qu'ils (les Néerlandais) ont passé jusques là de faire l'exercice de leur religion en temples separés, et que, se rangeant avec l'une des parties, l'autre en pouvoit concevoir jalousie, semble convenable que ledit ambassadeur tienne ceste voie moyenne entre les deux, de prier Dieu avec sa famille en sa maison, jusques à ce que l'on puisse juger quel pli debvra prendre ceste affaire.²⁵⁹

Pour le gouvernement français, il s'agit de maintenir à tout prix l'unité politique de la république en veillant à ce que les disputes théologiques ne viennent à « estre converties en factions et interests purement temporels »²⁶⁰. Néanmoins, cette posture neutre affichée dissimule mal une préférence assez nette pour le camp arminien : Jeannin, Villeroy et Puisieux demeurent largement liés à Oldenbarnevelt, interlocuteur privilégié de la Couronne de longue date. Par ailleurs, les théories des remontrants se rapprochent davantage du dogme catholique que le protestantisme orthodoxe prôné par les partisans du stathouder. Du Maurier lui-même, en dépit de ses considérations confessionnelles qui pourraient l'incliner davantage au gomarisme, a remarqué dès 1616 que le camp du grand pensionnaire demeure le plus profitable aux intérêts de son maître aux Provinces-Unies :

Ceux mesme de la Religion se sont nouveau divisés en deux factions qui se sont tellement estouffées d'animosité l'une contre l'autre qu'il a tenu à peu qu'il n'y ait eschappé une grande sédition, or de ces deux la qui est la plus passionnée contre les catholiques a esté aussi contre les services du Roi gracieux, tellement que nous avons grandement a mesnager le bon parti, pour l'y rendre plus utile et affectionné ; car pour le rendre plus odieux le mauvais [parti] lui impute de vouloir establir l'exercice de la religion catholique en Hollande.²⁶¹

Revenu en Hollande, l'ambassadeur déploie tout son art afin de s'imposer comme conciliateur entre les deux partis : reçu aux États-Généraux le 3 novembre afin d'y prononcer un discours, il rencontre ensuite longuement Oldenbarnevelt puis Maurice de Nassau, sans parvenir pour autant à infléchir leurs positions respectives²⁶². Afin de permettre le rétablissement du dialogue, il tente d'intéresser Guillaume-Louis de Nassau²⁶³, puis Louise de Coligny et son fils Frédéric-Henri de Nassau à une médiation, mais la poursuite de l'escalade met à bas les différentes combinaisons qu'il imagine²⁶⁴. Ne constatant aucun progrès dans la situation, Du Maurier se fait d'abord alarmiste dans

Carleton, *Lettres, memoires et negociations du chevalier Carleton*, tome 2, La Haye et Leyde, Pierre Gosse junior et Elie Luzac fils, 1759, p. 84.

²⁵⁹ *Mémoire instructif baillé à monsieur Du Maurier, ambassadeur du roy retournant en Hollande en octobre 1617*, BNF FF 3442, f. 2-3.

²⁶⁰ *Seconde instruction à Du Maurier*, BNF FF 3442, f. 270.

²⁶¹ *Du S^r Du Maurier à Puisieux*, La Haye, 10 mars 1616, BNF FF 15957, f. 36-37.

²⁶² *Du S^r Du Maurier au Roi*, La Haye, 10 novembre 1617, *ibid.*, f. 181-183.

²⁶³ Cousin et beau-frère de Maurice, il prêche alors une position plus modérée que le stathouder. *Du S^r Du Maurier à Puisieux*, La Haye, 10 novembre 1616, *ibid.*, f. 195.

²⁶⁴ En janvier 1618, le prince d'Orange se rend à Nimègue et fait purger le conseil arminien de la ville pour le remplacer par des Gomaristes. Jonathan Irvine Israel, *The Dutch Republic...*, *op. cit.*, p. 443-444.

sa correspondance privée²⁶⁵, puis dans ses rapports à Puisieux²⁶⁶, ce qui pousse la Couronne à réagir fermement. À partir du mois de mars 1618, il reçoit l'ordre de critiquer les États-Généraux et leur manière de gérer le conflit²⁶⁷, il tente également d'en appeler au patriotisme des Néerlandais et les assure du paiement des troupes stationnées dans leur pays afin de rassurer le prince d'Orange²⁶⁸, sans succès. En juin 1618, Benjamin Aubery se résout à réclamer l'envoi d'un ambassadeur extraordinaire afin de régler une situation qu'il ne parvient plus à gérer seul²⁶⁹. Le gouvernement choisit de dépêcher Jean de Thumery, seigneur de Boissise, dont l'expérience diplomatique²⁷⁰ doit permettre de favoriser l'établissement d'un arbitrage et rehausser l'influence française mise à mal par l'affrontement.

Arrivé à La Haye avec pour mission principale de réconcilier les partis, l'envoyé découvre « les affaires non seulement si avancés, mais résolus, qu'il sera malaisé qu'ils reçoivent aucun temperament »²⁷¹. Le prince d'Orange, désormais, ne fait plus mystère de sa méfiance à l'égard de Louis XIII²⁷². De surcroît, les instructions de Boissise supposent d'assumer l'ingérence bienveillante de la France dans la politique intérieure des Provinces-Unies, ce qu'il n'hésite pas à énoncer clairement devant l'assemblée des États :

Considerant la grande alteration survenue au corps de vostre Republique [...], Sa Majesté ayant contribué plus beaucoup que nul prince de vos alliés à vostre conservation, elle estime estre obligée et avoir droit d'intervenir en tous affaires qui touchent le repos de vostre pays.²⁷³

Cette attitude paternaliste volontiers arrogante ne pouvait que soulever l'indignation de députés jaloux de leur souveraineté. Par ailleurs, Maurice de Nassau bénéficiait désormais de l'appui de la majorité d'entre eux grâce à sa politique de nomination de nouveaux magistrats dans les principales villes du pays. Le 29 août 1618, les États-Généraux votent l'arrestation du grand pensionnaire ainsi que de ses principaux soutiens²⁷⁴, à la grande surprise des observateurs et particulièrement de

²⁶⁵ Avec Duplessis-Mornay en particulier. Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, op. cit., p. 163.

²⁶⁶ *Du Sr Du Maurier à Puisieux*, La Haye, 18 février 1618, BNF FF 15957, f. 248-251.

²⁶⁷ *Discours de Du Maurier aux États-Généraux*, La Haye, 13 mars 1618, *ibid.*, f. 258-262.

²⁶⁸ *Discours de Du Maurier aux États-Généraux*, La Haye, 29 mai 1618, *ibid.*, f. 308-312.

²⁶⁹ *Du Sr Du Maurier au Roi*, La Haye, 3 juin 1618, *ibid.*, f. 325-326.

²⁷⁰ Outre son poste d'ambassadeur ordinaire à Londres de 1598 à 1602, Boissise a été ambassadeur extraordinaire en Allemagne en 1609 puis médiateur de la Couronne auprès de Condé en 1614.

²⁷¹ *Du Sr de Boissise à Puisieux*, La Haye, 19 août 1618, *ibid.*, f. 421.

²⁷² Il cache ainsi à Du Maurier l'objectif de son déplacement à Utrecht le 31 juillet, au cours duquel il procède au désarmement des milices et à la nomination de nouveaux magistrats gomaristes. Jonathan Irvine Israel, *The Dutch Republic...*, op. cit., p. 448. *Du Sr Du Maurier à Puisieux*, La Haye, 31 juillet 1618, *ibid.*, f. 396-397.

²⁷³ *Proposition des ambassadeurs de France, faite à messieurs les Estats généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas sur la présentation des lettres de Sa Majesté ausdits sieurs Estats*, BNF Ms-5416, f. 416.

²⁷⁴ Outre Oldenbarnevelt, plusieurs autres pensionnaires sont mis aux arrêts : Grotius, Hogerbeets, Lendenberg.

Du Maurier²⁷⁵. Accusé d'avoir tenté d'affaiblir l'autorité du stathouder et de provoquer une révolte en levant des milices dans les villes de Hollande et d'Utrecht, Oldenbarnevelt doit également se défendre de trahison durant les négociations de la trêve²⁷⁶. Si l'événement décapite le parti arminien, il porte également un coup considérable à l'influence de la France sur les Provinces-Unies, Boissise presse ainsi son rappel mais il reçoit l'ordre de demeurer en Hollande afin de faire libérer Oldenbarnevelt et ses compagnons d'infortune ou d'obtenir la condamnation la plus légère possible²⁷⁷. Durant plusieurs mois, les deux ambassadeurs tentent d'intercéder en faveur des prisonniers, mais les troubles qui reprennent dans plusieurs villes en mars-avril 1619 incitent les juges à faire preuve de sévérité. Écœuré, Jean de Thumery reprend finalement la route de Paris le 1^{er} avril en refusant ostensiblement les traditionnels présents offerts à la fin d'une légation²⁷⁸. Resté seul en Hollande, Du Maurier tente d'ultimes manœuvres pour sauver le grand pensionnaire²⁷⁹, mais il ne parvient pas à empêcher que soit finalement prononcée sa condamnation à mort le 13 mai. Apprenant la nouvelle, il se précipite devant les États-Généraux dès cinq heures du matin pour réclamer une audience, mais elle lui est refusée. Il s'attelle alors immédiatement à la rédaction d'une lettre à leur intention, « trois heures avant l'exécution du s^r Barnevelt », dans laquelle il déploie tout son art pour obtenir la suspension du jugement²⁸⁰ :

[Sa Majesté] estime, que s'il defaut quelque chose à la seureté de cest Estat, il ne sera pas suppléé par le peu de sang restant à un vieillard [...]. Le Conseil de Sa Majesté tend à espargner la vie du plus ancien Officier de ceste Republique, à laquelle il convient mieux, & se trouvera lui estre plus salutaire, qu'au particulier de la personne dont est question : car en un moment il peut estre delivré de sa misere, qui ne sera plus sujette à aucun retour, mais le mal que vostre Patrie en peut recevoir, est danger d'une longue suite.²⁸¹

Cette plaidoirie désespérée n'est d'aucun effet : la sentence est appliquée le jour même, laissant Du Maurier isolé et délégitimé, ses tentatives d'intercession n'étant finalement parvenues qu'à

²⁷⁵ Sa réaction face aux États-Généraux qui lui assuraient avoir soigneusement délibéré avant de prendre cette lourde décision aurait été de répondre « *je le veux croire ainsi* ». *Lettre du Chevalier Dudley Carleton au secrétaire Winwood*, La Haye, 19 août 1618, dans Dudley Carleton, *Lettres, memoires et negociations...*, *op. cit.*, tome 2, p. 286.

²⁷⁶ *Des S^{rs} de Boissise et Du Maurier à Puysieux*, La Haye, 27 septembre 1618, BNF FF 15957, f. 457. Sur ce sujet, voir Jan den Tex, « Le procès d'Oldenbarnevelt (1618-1619) fut-il un meurtre judiciaire ? », dans *Tijdschrift voor Rechtsgeschiedenis*, t. 22, 1954, p. 137-168.

²⁷⁷ « Monsieur Du Maurier estant ici, quel besoin est-il que j'y demeure afin que la honte soit double ? ». *Du S^r de Boissise à Puysieux*, La Haye, 12 février 1619, BNF FF 15958, f. 71.

²⁷⁸ « Édition des Mémoires », dans Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, *op. cit.*, p. 356-357.

²⁷⁹ Il réclame au roi une lettre aux États-Généraux. Le 1^{er} mai, il prononce un discours devant eux mais se heurte à l'hostilité des députés qui refusent de lui répondre comme cela était d'usage, puis l'accusent d'ingérence dans les affaires intérieures de la République et de diffamation contre les juges. *Discours du S^r Du Maurier aux États-Généraux*, La Haye, 1^{er} mai 1619, BNF FF 15958, f. 121-126.

²⁸⁰ Du Maurier espérait commuer la peine de mort en prison à vie ou en exil.

²⁸¹ *Lettre de monsieur Du Maurier, ambassadeur du Roy en Hollande, écrite aux Estats generaux trois heures avant l'exécution de mort du sieur d'Oldenbarnevelt*, BNF Dupuy 39, f. 188-189.

retarder l'issue du procès et agacer davantage le stathouder ainsi que les députés. Critiqué ouvertement par ces derniers²⁸², poursuivi par Aersens qui faisait courir le bruit qu'il agissait sans l'aval de Louis XIII, il réclame à nouveau son rappel ou le soutien réaffirmé de son maître afin de se « maintenir honorablement »²⁸³. Ce dernier finit par faire parvenir en Hollande une dépêche dans laquelle il appuie de manière inconditionnelle le comportement de son représentant et décide de le maintenir en poste²⁸⁴.

La crise de 1618-1619 marque brutalement la fin de l'âge d'or des relations franco-néerlandaises. Les lettres apathiques que Du Maurier adresse à son gouvernement durant les mois qui suivent l'exécution d'Oldenbarnevelt témoignent de cette cassure²⁸⁵. Pourtant, si Paris déplore le camouflet diplomatique infligé par la petite république, le gouvernement souhaite éviter absolument la rupture définitive afin de ne pas inquiéter les huguenots du royaume²⁸⁶ ainsi que les alliés protestants. En conséquence, l'ambassadeur se voit contraint d'entretenir des relations cordiales avec Maurice de Nassau, en dépit de leur inimitié et de la présence d'Aersens dans l'entourage du stathouder²⁸⁷. Durant ces dernières années, il passe le plus clair de son temps en négociations commerciales, à défendre les marchands français victimes d'attaques ou de saisies, sans parvenir à adoucir les conditions de détention des compagnons d'Oldenbarnevelt. La fin de la trêve prévue pour 1621 inquiétait suffisamment le prince d'Orange pour le faire souhaiter renouer avec ses alliés français et anglais, toutefois aucun côté ne souhaite prendre l'initiative d'un rapprochement d'envergure. En août 1621, Benjamin Aubery va jusqu'à dissuader Louis XIII de dépêcher un ambassadeur extraordinaire à La Haye à ce sujet, expliquant qu'il « n'y aura rien à articuler de nouveau, mais seulement à confirmer le premier traité »²⁸⁸. L'affrontement diplomatique franco-espagnol autour de la Valteline²⁸⁹ et la reprise des combats aux Pays-Bas en 1622 changent la donne : à la fin de l'année, la Couronne était désormais disposée à reprendre sa politique d'aide aux

²⁸² *Lettre des États-Généraux au roi*, 28 mai 1619, BNF Ms-5416, f. 182-183.

²⁸³ *Du S^r Du Maurier à Puyseux*, La Haye, 11 juillet 1619, BNF FF 15958, f. 172.

²⁸⁴ *Lettre du Chevalier Dudley Carleton au secrétaire Naunton*, La Haye, 28 juin 1619, dans Dudley Carleton, *Lettres, memoires et negociations du chevalier Carleton*, tome 3, La Haye et Leyde, Pierre Gosse junior et Elie Luzac fils, 1759, p. 100.

²⁸⁵ Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, *op. cit.*, p. 185-186.

²⁸⁶ Cette période coïncide avec le rétablissement du catholicisme en Béarn par Louis XIII.

²⁸⁷ Du Maurier parvient à obtenir la disgrâce de son rival en 1621, qui part à Venise en tant qu'ambassadeur. *Du S^r Du Maurier à Puyseux*, La Haye, 4 juillet 1621, BNF FF 15959, f. 118.

²⁸⁸ *Du S^r Du Maurier à Puyseux*, La Haye, 2 août 1621, *ibid.*, f. 136.

²⁸⁹ En 1620, l'Espagne occupe la vallée de la Valteline, passage alpin essentiel pour l'acheminement de ses troupes entre le Milanais espagnol et le Tyrol autrichien. Par le traité de Madrid (1621), les Espagnols s'engagent à respecter la suzeraineté des Grisons sur la vallée, mais n'évacuent pas leurs troupes en dépit des pressions françaises. Voir R. Pithon, « Les début difficiles du ministère de Richelieu et la crise de la Valteline (1621-1627) », dans *Revue d'histoire diplomatique*, tome 74, 1969, p. 289-322.

Néerlandais, ce qui se manifeste par le retour du versement des subsides dès l'année suivante²⁹⁰. Du Maurier accompagne cette évolution en se montrant dès lors un soutien zélé de l'implication française en faveur des Provinces-Unies, placées à nouveau en position de lutte pour leur survie²⁹¹.

III. Le retour au catholicisme de l'appareil diplomatique

Les années 1620 voient le retour en France des troubles religieux après plus de deux décennies de calme relatif. Pour l'ultime réformé représentant permanent de la Couronne à l'étranger, Du Maurier, la première révolte huguenote constitue une épreuve difficile, mais elle est également l'occasion de témoigner définitivement de sa loyauté absolue envers son souverain. Cette démonstration ne suffit toutefois pas à endiguer le phénomène de fond que constitue la disparition progressive des ambassadeurs protestants : l'arrivée aux affaires de Richelieu au début de l'année 1624 marque la fin de cette pratique, même si quelques autres légations extraordinaires ou missions ponctuelles assurées par des réformés ont encore lieu de manière résiduelle après cette date.

1. Face aux tensions intérieures, le choix du « monarchisme exacerbé »

Alors que l'édit de Nantes rencontre des difficultés d'application, beaucoup parmi les réformés français considèrent désormais la fidélité absolue au souverain comme la plus sûre option pour conserver la liberté de culte. Représentant de Louis XIII aux Provinces-Unies, Du Maurier est en cela particulièrement représentatif de ces huguenots qui s'engagent résolument dans la voie du « monarchisme exacerbé »²⁹². D'après Claire Martin, les querelles entre Bouillon et Henri IV avaient achevé de lui faire prendre conscience de la nécessité de passer du service du parti protestant à celui de la Couronne, à laquelle il était redevable de sa position éminente²⁹³. Il développe cette conception dès le préambule de ses *Mémoires*, en s'adressant à ses enfants pour les exhorter à suivre un chemin analogue :

²⁹⁰ La France paya particulièrement les aréages de l'entretien des forces françaises depuis 1615, excepté les années 1618-1622. Au total, les États-Généraux perçurent deux millions de livres durant l'année 1623. Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, *op. cit.*, p. 194.

²⁹¹ Il s'agit également pour la France de retrouver son influence en empêchant l'Angleterre d'acquérir une place éminente à son détriment aux Provinces-Unies. *Du S^r Du Maurier à Puysieux*, La Haye, ... mars 1621, BNF FF 15959, f. 71-72. *Du S^r Du Maurier à Puysieux*, La Haye, 14 août 1623, BNF FF 15954, f. 339.

²⁹² Myriam Yardeni, « Problèmes de fidélité chez les protestants français à l'époque de la Révocation », dans *Hommage à Roland Mousnier. Clientèles et fidélités en Europe à l'époque moderne*, dir. Yves Durand, Paris, PUF, 1981, p. 300.

²⁹³ Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, *op. cit.*, p. 30. Sur cette question particulière, voir « Concilier identité protestante et service du roi », dans *ibid.*, p. 232-237.

Après le service de Dieu, suivant l'ordre qu'il a établi, leur premier but soit de rendre toujours au roi leur souverain une franche et volontaire obéissance, sans jamais varier ni sous quelque prétexte que ce soit s'entremettre d'aucuns remuements en son Estat ni ailleurs ; ains que chacun d'eux en sa profession, obéissant au commandement de Dieu, serve affectionnément et fidèlement son prince. Et s'il ne les emploie, qu'au moins ils lui rendent ce devoir par vœux et prières pour la santé de sa personne et prospérité de son regne, se ramentevans tousjours que la vraie religion est si chaste et sacrée qu'elle ne doit servir à faction ni quelconque mauvaise pratique, mais seulement à dévotion.²⁹⁴

Durant ses onze années à La Haye, Benjamin Aubery s'est en effet montré particulièrement assidu dans l'application de ces principes.

a. Soutenir la politique royale face aux Princes

La légation de Du Maurier aux Provinces-Unies se déroule alors que la France traverse plusieurs périodes de trouble impliquant les huguenots de manière plus ou moins directe, ce qui donne à l'ambassadeur l'occasion d'exposer sa fidélité et son utilité. En effet, s'il applique consciencieusement les ordres du roi concernant les envois de troupes néerlandaises destinées à combattre les princes révoltés, il surveille également attentivement tout mouvement suspect dans son rayon d'action. En juillet 1615, alors que couve la révolte des Grands²⁹⁵, il signale ainsi à Puisieux le départ des Provinces-Unies d'un officier et de deux enseignes, dont l'un était client du prince de Condé²⁹⁶. L'ardeur que déploie l'ambassadeur à son niveau pour étouffer au plus vite les braises de la discorde civile est d'autant plus forte que celui-ci s'inquiète réellement de la menace que toute prise d'armes pourrait faire peser sur la communauté réformée française. Outre ses lettres avec le gouvernement, sa correspondance privée avec Duplessis-Mornay permet de constater à quel point il observe sévèrement l'entreprise de Condé :

Si Dieu nous veut tant punir de permettre que nous retombions en guerre de religion, vous jugez mieux ce que peuvent devenir tant de si belles églises deçà la Loire qui souffriront plus en un jour de trouble qu'elle n'en sçauroient profiter en plusieurs années. Si nous nous lassons de recevoir du bien, Dieu se lassera de nous en faire.²⁹⁷

En acceptant de suivre les Grands du royaume dans leur sédition contre leur souverain légitime, les protestants tels que le duc de Bouillon mettent en péril le fragile équilibre confessionnel dont le roi est le garant, et contribuent à encourager des mesures de rétorsion à leur encontre. La paix du

²⁹⁴ « Édition des Mémoires », dans *ibid.*, p. 271.

²⁹⁵ Condé et plusieurs Grands se sont alors retirés de la Cour afin de protester contre la politique de rapprochement avec l'Espagne de la reine et de préparer le soulèvement.

²⁹⁶ *Du S^r Du Maurier à Puisieux*, La Haye, 30 juillet 1615, BNF FF 15956, f. 372-373.

²⁹⁷ *Du Maurier à Duplessis-Mornay*, 19 octobre 1615, Bibliothèque de la Sorbonne, Ms-373, f. 431-432. Cité par Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, *op. cit.*, p. 235.

royaume par la toute-puissance du monarque est donc nécessaire, « d'autant plus instamment que j'espere de sa justice et clemence l'observation des édicts du feu roi son père, d'immortelle mémoire, et siens, pour la liberté des consciences de ses sujets et jouissance du bien qui leur appartient »²⁹⁸. Durant les affrontements, il contribue à rassurer les Néerlandais concernant la politique royale vis-à-vis de ses coreligionnaires : sa propre confession ainsi que ses considérations politiques donnent ainsi un poids considérable aux déclarations de Louis XIII qu'il est chargé de lire sur ce sujet aux États-Généraux. À la fin de l'année 1615, il prend même l'initiative de faire imprimer et traduire en flamand la déclaration de son maître « en faveur de ceux de la Relligion qui se maintiendront en devoir », afin d'en assurer la plus large diffusion auprès de « ceux qui n'ont l'intelligence de la langue françoise »²⁹⁹. Cette manœuvre qui démontre sa ferveur à justifier les royales actions est couronnée de succès, ces Messieurs faisant savoir à Louis XIII leur satisfaction³⁰⁰. Lorsque s'achève la première révolte, il est chargé au nom de la Couronne de plaider la clémence des États envers les officiers français aux Provinces-Unies qui avaient fait défection en faveur des Grands révoltés, ce qu'il fait volontiers afin de favoriser le retour de la paix civile³⁰¹. Dans cet objectif, il poursuit également de manière systématique une chasse aux écrits dissidents, qui touche notamment le manifeste des princes³⁰² qui recommence à circuler en Hollande après l'arrestation de Condé :

Pour le manifeste des Princes qui fut envoyë ici, j'en ai empesché l'impression, et ai faict supprimer tant que j'ai peu les coppies manuscrites qui en courioient. Depuis on en a envoyé un autre de Heidelberg dont vous avez ici la coppie, lequel semblablement j'ai faict estouffer le plus qu'il m'a esté possible.³⁰³

Le 17 septembre, Du Maurier reçoit audience auprès des États-Généraux afin de présenter la déclaration de Louis XIII destinée à justifier l'arrestation du remuant prince. L'ambassadeur anglais Carleton indique dans sa correspondance qu'il insista alors tout particulièrement sur « l'importance de la cause qu'il appelle l'affermissement de l'autorité Royale » et « sur les efforts du Roi pour

²⁹⁸ « Édition des Mémoires », dans Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, *op. cit.*, p. 271.

²⁹⁹ *Du S^r Du Maurier à Puyzieux*, La Haye, 1^{er} janvier 1616, BNF FF 15957, f. 3.

³⁰⁰ « [Ces Messieurs] louent aussi grandement la resolution de sadicte Majesté a restablir le repos, premierement par la voïe de la douceur si les autres fins rendent capables, sinon à l'aide des forces qu'il a pleu a Dieu lui mettre en main, desquelles tous les gens de bien esperent que la justice sera favorisée a la manutention de sa dignité, et repos de ses subjects ». *Du S^r Du Maurier au S^r de Villeroy*, La Haye, 1^{er} janvier 1616, BNF FF 15954, f. 264.

³⁰¹ *Lettre du Chevalier Dudley Carleton au secrétaire Winwood*, La Haye, 16 juin 1616, dans Dudley Carleton, *Lettres, memoires et negociations...*, *op. cit.*, tome 1, p. 75.

³⁰² Le manifeste du prince de Condé contre « les ennemis du roi et de l'État », publié le 14 octobre 1615, visait à proclamer les raisons qui poussaient les Grands du royaume à prendre les armes contre la Couronne.

³⁰³ *Du S^r Du Maurier à Claude Mangot*, La Haye, 11 octobre 1616, Clairambault 369, LIX Règne de Louis XIII, f. 78.

prévenir de nouveaux troubles »³⁰⁴. Au nom de ces principes, Benjamin Aubery se montre intraitable lorsqu'Éléonore de Bourbon-Condé, sœur du prisonnier, se rend à La Haye afin d'exhorter ces Messieurs à intercéder en sa faveur auprès du monarque. Le 6 janvier, il assure à Richelieu sa totale fidélité qu'il prouve par l'ardeur qu'il déploie à contrecarrer les plans des ennemis de la Couronne :

J'espère avoir apporté de si bonnes précautions contre tout ce qu'elle voudra tenter, que le service de leurs Majesté n'en recevra aucune altération, à quoi je veillerai incessamment, vous suppliant très-humblement d'en assurer la Roine, qui n'a fait créature ni posé sentinelle qui lui soit plus fidelle ni assurée que moi. [...] J'observerai soigneusement tous les moments de cette venue pour contrebattre avec affection et soin tout ce qui pourroit nuire aux affaires de leurs Majestés et seroit à promouvoir celles de leurs ennemis.³⁰⁵

Trois semaines après cette missive, il peut effectivement annoncer fièrement à l'évêque de Luçon qu'il est parvenu à entraver les tentatives d'Éléonore ainsi que celle de Bouillon pour s'attirer le soutien de Maurice de Nassau et des députés³⁰⁶. Ne réussissant pas pour autant à accélérer l'envoi de troupes en France, il n'hésite pas à placer la responsabilité de la mise en danger des huguenots sur les épaules des députés, les accusant d'entretenir leurs vains espoirs en ne marquant pas fermement leur désapprobation face aux actions des princes. L'envoi rapide des détachements réclamés par le roi aurait selon lui « desabusé ceux de la Religion en France, qui avoient été portés d'autant plutôt à remuer, dans la persuasion que cet Etat leur seroit favorable »³⁰⁷. Du Maurier se montre ainsi tellement pointilleux dans ses contrôles envers les ennemis de son maître dans son rayon d'action qu'il en vient à soulever l'hilarité. En mai 1617, il convainc en effet les États-Généraux de lui permettre de fouiller un navire arrivé à Amsterdam supposé contenir des biens de valeur de Concini, exécuté un mois auparavant. Toutefois, il n'y trouve que « des pots & des poëles, & autres pareils ustensiles », suscitant les railleries de Carleton et des Néerlandais au sujet de « ce grand Trésor, dont on parloit comme s'il eût dû monter à un demi-milion d'écus »³⁰⁸.

C'est cette attitude particulièrement combative à l'encontre des adversaire de la puissance royale durant les périodes de soulèvements qui contribue à lui attirer le soutien indéfectible des ministres même après la mort de Concini. En dépit de ses liens avec le maréchal d'Ancre, le jeune Louis XIII

³⁰⁴ *Lettre du Chevalier Dudley Carleton au secrétaire Winwood*, La Haye, 16/26 septembre 1616, dans Dudley Carleton, *Lettres, memoires et negociations...*, *op. cit.*, tome 1, p. 104-105.

³⁰⁵ *M. Du Maurier à M. de Richelieu. Tentatives de la Princesse d'Orange en faveur du Prince de Condé*, La Haye, 6 janvier 1617, dans *Archives ou correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau, Deuxième série*, volume 2, éd. Guillaume Groen van Prinsterer, Utrecht, Kemink et Fils, 1858, p. 468.

³⁰⁶ *M. Du Maurier à M. de Richelieu. Nouvelles*, La Haye, 26 janvier 1617, dans *ibid.*, p. 474.

³⁰⁷ *Lettre du Chevalier Dudley Carleton au secrétaire Winwood*, La Haye, 11 mars 1617, dans Dudley Carleton, *Lettres, memoires et negociations...*, *op. cit.*, tome 1, p. 239.

³⁰⁸ « On s'est un peu égayé ici encore de sa diligence », note l'ambassadeur anglais. *Lettre du Chevalier Dudley Carleton au secrétaire Winwood*, La Haye, 19/29 mai 1617, dans *ibid.*, p. 297-298.

ne pouvait que voir d'un bon œil l'action de son représentant par-deçà. Durant la période de refroidissement des relations entre les deux États, il traque sans relâche les imprimés anti-Français qui circulent aux Pays-Bas, particulièrement lors de la crise de la Valteline. Les ambassadeurs du roi dans les Grisons sont alors accusés « d'être les instruments des Espagnols pour mettre ces Pays en combustion »³⁰⁹. Si la polémique atteint La Haye et y entache d'abord la réputation du roi, elle touche également directement Du Maurier à cause de la correspondance qu'il entretient avec Étienne Gueffier, l'un des deux diplomates mis en cause par le « vilain libelle diffamatoire »³¹⁰. Obtenant l'assurance des États de mettre fin à la circulation des feuilles incriminées, il doit pourtant intervenir quatre mois après en constatant que l'interdiction est trop négligemment observée :

[J'ai] fait rapport auxdicts Estats, le jour mesme ils [...] me dire que cela s'estoit fait contre leur gré et sans leur sceu, qu'il en avoient fait faire perquisition, et qu'il m'apportèrent tous les exemplaires qui s'estoient trouvés chez l'imprimeur qu'il me presenterent au nombre d'environ deux cens. Je leur dis que j'estois marri que sur tel subject sa Majesté receust matière de fascherie, et de peine, à quoi il eust esté remédié si les premiers contrevenans eussent esté chastiés comme ils le meritoient, qu'il estoit encores temps en recherchant l'auteur de cet escrit, le punissant aussi bien que celui qui a esté si temeraire de le mettre sous la presse contre les deffenses qu'ils disent en avoir esté faictes.³¹¹

L'affaire s'arrêta là, Du Maurier faisant brûler les pamphlets saisis et l'interdiction étant dès lors mieux respectée³¹². En dépit des circonstances plus difficiles dans laquelle il devait déployer son action après la crise arminienne, le diplomate n'avait donc rien perdu de son zèle au service de la Couronne. Les soulèvements des réformés dans le royaume allaient lui donner une nouvelle occasion de le démontrer.

b. Face aux révoltes huguenotes

Bien davantage que les soulèvements des Grands durant la régence, les rébellions huguenotes placent Du Maurier dans une situation difficile dans la mesure où celles-ci prennent leurs racines dans des motifs avant tout religieux. Après l'éviction de Concini, Louis XIII souhaite faire appliquer les dispositions de l'édit de Nantes en Béarn afin d'y rétablir le culte catholique, supprimé depuis 1569 par Jeanne d'Albret. Cette disposition, pourtant prévue par le compromis de 1598, n'avait

³⁰⁹ *Lettre du Chevalier Dudley Carleton au secrétaire Naunton*, La Haye, 28 juin 1619, dans Dudley Carleton, *Lettres, memoires et negociations...*, op. cit., tome 3, p. 100.

³¹⁰ *Du Sr Du Maurier à Puysieux*, La Haye, 9 mai 1620, BNF FF 15958, f. 380.

³¹¹ *Ibid.*

³¹² « Je vous envoie deux exemplaires en françois et en flamand dudict libelle et quant aux autres, je les ferai brusler si sa Majesté l'ordonne ne croyant pas neantmoins que pour cela il fait supprimer car il en a bien esté tiré plus grande quantité. C'est tout ce que j'y ay peu apporter ». Carleton note toutefois que le livre fut supprimé sur ses plaintes. *Ibid. Lettre du Chevalier Dudley Carleton au secrétaire Naunton*, La Haye, 28 juin 1619, dans Dudley Carleton, *Lettres, memoires et negociations...*, op. cit., tome 3, p. 100.

jamais été appliquée par Henri IV de peur de raviver les tensions confessionnelles ainsi qu'en vertu du statut particulier de la principauté³¹³. Ne parvenant pas à imposer ses décisions au Conseil souverain, le jeune monarque prend la tête des troupes qui venaient de vaincre les Princes révoltés, entre dans Pau le 15 octobre 1620 et proclame la réunion de la province à la Couronne quatre jours après. Se posant en champion de la foi apostolique et romaine, le souverain ouvre la voie à une recatholicisation particulièrement rapide et efficace du Béarn³¹⁴, ce qui provoque un sursaut immédiat parmi les huguenots du royaume. Le 25 décembre, s'ouvre à La Rochelle l'assemblée générale protestante sans autorisation royale, en violation des termes de l'édit de Nantes. Celle-ci décide la prise d'armes des huit cercles qui composent la république réformée³¹⁵ et fait appel aux Grands du royaume pour se mettre à leur tête. Ce défi à l'autorité du souverain divise la communauté protestante française : les principales personnalités du parti telles que Duplessis-Mornay condamnent immédiatement l'initiative et cherchent à faire déposer les armes à leurs coreligionnaires. L'assemblée elle-même ne comprend que soixante-quinze députés, plusieurs provinces réprouvant la réunion. Le problème posé par la sédition des députés de La Rochelle est alors pour le roi moins confessionnel que politique : vingt-deux ans après la fin des guerres de Religion, les huguenots sont désormais moins regardés par la Couronne comme des hérétiques que comme des sujets désobéissants qui menacent l'unité du royaume en se constituant en « république minutée à la hollandaise »³¹⁶.

Depuis La Haye, Du Maurier se trouve à un poste particulièrement stratégique pour Louis XIII lorsque débute la rébellion, l'assemblée protestante ayant appelé le roi d'Angleterre à l'aide et comptant sur le soutien des Néerlandais pour obtenir des armes voire un appui diplomatique³¹⁷. À l'instar des révoltés de La Rochelle, la foi réformée de l'ambassadeur est particulièrement fervente, comme en témoignent ses *Mémoires* qui s'ouvrent sur une citation de la Genèse, puis sur une exhortation à ce que ses enfants poursuivent dans la voie de la piété qui a été la sienne :

[Qu'ils méditent] à bon escient et souvent les singulieres graces que Dieu leur a departies, non seulement en leur donnant l'estre, mais aussi le bien-estre, les ayant daigné faire naistre en son Eglise, instruire en sa parole et rendre participans de ses promesses. [...] Pour s'affermir eux-mesmes en cette si douce et consolatoire esperance, qu'ils lisent et meditent souvent la parole de

³¹³ Anciennes possessions personnelle de Henri IV, le Béarn et la Navarre ne demeuraient attachées au royaume que par union personnelle.

³¹⁴ Louis XIII transforme l'ancien Conseil souverain en un Parlement composé de magistrats catholique. Jésuites et Capucins entreprennent de convertir les populations : en 1665, les protestants ne constituent plus que 20% des habitants de la province. Nicolas Le Roux, *Les guerres de Religion...*, *op. cit.*, p. 439.

³¹⁵ Chaque cercle possède son conseil provincial, gère ses finances, son armée et a un seigneur à sa tête.

³¹⁶ Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, *op. cit.*, p. 107.

³¹⁷ Jean-Christian Petitfils, *Louis XIII*, Paris, Perrin, 2008.

Dieu [...]. Je renvoie mes enfans au conseil de saint Paul, de sçavoir à sobriété, leur suffisant d’embrasser très simplement par foi un seul Jesus et icelui crucifié.³¹⁸

Plusieurs lettres de sa correspondance confirment également son intime conviction de vivre au sein de la seule véritable religion³¹⁹. Dans son testament enfin, il remercie Dieu, « mon Sauveur m’ayant fait naistre legitivement de gens de bien, baptisé, nourri et eslevé en son Eglise, instruit en sa pure doctrine »³²⁰. La manière dont l’ambassadeur conciliait cette foi ardente avec la nécessité de servir un monarque catholique se trouve par ailleurs explicitée dans ses *Mémoires*. En 1616, il avait reçu l’instruction royale de défendre un ancien moine de l’ordre des Chartreux, Paul de La Ravoire, lors d’un procès aux Provinces-Unies, ce qu’il avait fait avec une application telle qu’elle avait paru suspecte de la part d’un protestant comme lui³²¹. Revenant sur cet épisode, il retire une définition de la manière dont il articule ces deux fidélités :

J’ai sçeu qu’il y en eut qui voulurent blasmer la procedure que j’y tins, comme si je m’y fusse porté avec trop de vehemence et de chaleur, pretendant que j’y devois estre plus retenu à cause mesmes de la religion que je professe, mais il y alloit de l’autorité souveraine du roi et de son parlement, au prejudice de laquelle je ne pouvois ni devois me relascher pour en avoir de la coulpe, du reproche et de la honte. Et pour le regard de ma religion, je sçai qu’elle me commande de favoriser la justice en tout temps et pour toutes personnes indifféremment, la vraie pieté devant servir d’estançon à celle qui s’exprime mieux par sa deffinition que par son propre nom, à sçavoir de rendre à chacun ce qui lui appartient.³²²

La foi telle que la concevait Du Maurier ne devait par conséquent en aucun cas interférer avec ses missions au service du roi de France. En effet, dès 1618, il se démarque par son application à traquer ses coreligionnaires suspects de rébellion envers son souverain : soupçonneux, il signale ainsi à Puisieux la présence à La Haye du ministre protestant La Rivière, puis s’emploie à le faire surveiller³²³. En juin 1621, alors que les opérations militaires ont débuté³²⁴, il cherche à entraver par tous les moyens les efforts des députés de La Rochelle arrivés en Hollande. Si ceux-ci parviennent à obtenir une audience auprès du prince d’Orange, l’ambassadeur peut annoncer à Puisieux qu’il n’a pas rencontré de difficultés pour obliger les États-Généraux « qu’ils ne donneront audience ni

³¹⁸ « Édition des Mémoires », dans Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, *op. cit.*, p. 270.

³¹⁹ « Monsieur, depuis que j’ai le bonheur d’estre laboureur de bonne foi, aussi bien que lors de mon emploi, j’ai tousjours conservé chèrement le souvenir de vostre amitié ». *Du Maurier à Dupuy*, 3 janvier 1627, BNF Dupuy 709, f. 140. Il fait ici référence à la parabole du semeur.

³²⁰ *Copie du testament*, Archives privées, chartier de la famille Aubery, 21 janvier 1635, p. 1. Cité par dans Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, *op. cit.*, p. 226.

³²¹ *Ibid.*, p. 236.

³²² « Édition des Mémoires », dans Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, *op. cit.*, p. 343.

³²³ La Rivière donne à Du Maurier un motif de déplacement en Hollande qui ne convainc pas l’ambassadeur : « [II] est enfin arrivé en ces lieux avec sa femme malade. Il est venu veoir le Jourdain (Du Maurier), auquel il n’a dict autre cause de ce voyage, sinon pour la faire traitter, a quoi ledict Jourdain n’a peu s’empescher de lui dire que c’estoit chose nouvelle de venir chercher le bon air et de bons medecins au pied tortu (les Provinces-Unies), veu qu’il est notoire que l’on ne trouve ni l’un ni l’autre ». *Du Sr Du Maurier à Puisieux*, La Haye, 22 juillet 1618, BNF FF 15957, f. 388.

³²⁴ L’armée royale entre en campagne à la fin du mois d’avril et rencontre sa première résistance armée devant Saint-Jean-d’Angély le 3 juin. La ville tombe le 25.

secours a ceux qui proviennent estre envoyés de la Rochelle »³²⁵. En revanche, il ne réussit pas à obtenir leur emprisonnement, comme le lui réclamait son gouvernement³²⁶. Les envoyés demeurent aux Provinces-Unies jusqu'à la fin d'août, « après y avoir raudé beaucoup plus longtemps que la raison vouloit » en espérant désespérément obtenir un renfort alors que les forces royales ont débuté leur marche vers le Midi³²⁷. Du Maurier mentionne leur départ le 24, se félicitant de l'échec de leurs efforts et de la réaffirmation par Maurice de Nassau et par les États de leurs liens privilégiés avec le roi de France³²⁸. Toutefois, il ne peut que protester solennellement devant l'assemblée lorsqu'il découvre quelques jours plus tard qu'ils n'ont que « feint se retirer » et sont parvenus à expédier un navire transportant des armes à La Rochelle depuis Amsterdam, à l'insu du prince d'Orange³²⁹.

À partir de septembre 1621, les conditions météorologiques se dégradent particulièrement et empêchent le roi de poursuivre efficacement sa campagne avant le printemps³³⁰. Dès lors, les huguenots révoltés ne pouvant être rapidement écrasés, Benjamin Aubery suggère une paix rapide à Puisieux en janvier 1622 afin de venir au plus vite en aide aux Provinces-Unies dans leur guerre contre l'Espagne³³¹. Les opérations reprennent néanmoins sur la côte atlantique en avril, puis à Montpellier en septembre, mais le siège de la ville piétine à nouveau tandis que l'évolution de la situation en Valteline pousse Louis XIII à rechercher une porte de sortie au conflit. Des négociations menées entre Rohan et Lesdiguières permettent l'établissement d'un accord, accepté par l'assemblée huguenote le 18 octobre³³². Le royaume retrouve la paix et les efforts du monarque se dirigent désormais vers la mise en place d'une ligue avec Venise et la Savoie afin de chasser les Habsbourg des Grisons. Toutefois, Du Maurier demeure bien attentif aux menées de ses coreligionnaires et poursuit sa surveillance attentive afin de prévenir toute nouvelle insubordination :

De la Rochelle il n'a paru personne, et je mets des sentinelles partout pour y prendre songneusement garde, et vous tenir promptement adverti de ce que j'apprendrai.³³³

³²⁵ *Du S^r Du Maurier à Puisieux*, La Haye, 4 juillet 1621, BNF FF 15959, f. 117.

³²⁶ « Sur le point de les faire arrester, ledict Sieur Prince [d'Orange] m'ayant dict ci-devant que ne comparoissans comme personnes publiques, mais se cachans comme particuliers, il n'y auroit sujet de les emprisonner ». *Ibid.*

³²⁷ Le siège est mis devant Montauban le 18 août.

³²⁸ « Le Velours (Maurice de Nassau) ayant dict au Jourdain (Du Maurier) que le Satin (les États) par les députés leur a faict entendre et lui aussi séparément que ledit Satin estant en alliance avec le Roi et d'ailleurs occupés contre le Roi d'Espagne. Ils ne vouloient ni pouvoient leur subvenir et qu'ils regardassent de sortir de ce mauvais pas par les meilleurs expédiens dont ils se pourront aviser ». *Ibid.*

³²⁹ *Du S^r Du Maurier à Puisieux*, La Haye, 13 septembre 1621, *ibid.*, f. 173.

³³⁰ La pluie bloque les opération durant trois mois, Louis XIII quitte le camp devant Montauban le 14 novembre. *Du S^r Du Maurier à Puisieux*, La Haye, 23 septembre 1621, *ibid.*, f. 177-178.

³³¹ *Du S^r Du Maurier à Puisieux*, La Haye, 20 janvier 1622, *ibid.*, f. 245-246.

³³² La paix de Montpellier confirme l'édit de Nantes, mais interdit la tenue d'assemblées politiques sans autorisation du roi, elle prévoit également la destruction des fortifications des villes protestantes, excepté La Rochelle et Montauban.

³³³ *Du S^r Du Maurier à Puisieux*, La Haye, 31 décembre 1622, *ibid.*, f. 340.

La relance des hostilités aux Pays-Bas, les tensions de la Valteline et la reprise du dialogue avec le stathouder encouragent le diplomate à se montrer un plus ferme soutien des Provinces-Unies³³⁴. Il s'inscrit en cela dans la pensée politique huguenote qui voit la lutte intérieure comme nocive mais plaide pour une guerre extérieure à même d'unir tous les sujets sous la bannière royale³³⁵. La suite de son ambassade ne voit pas de reprise de troubles confessionnels majeurs dans le royaume, toutefois les rébellions huguenotes de 1625-1626, puis de 1627-1629, lui donneront le loisir de réfléchir à son attitude en cas de révocation de l'édit de Nantes. En 1628 en effet, lorsqu'un tel bruit se répand dans le royaume durant le siège de La Rochelle par les troupes royales, Benjamin Aubery évoque à son ami André Rivet la possibilité de s'exiler afin de conserver sa foi :

Si la chose en vient là, comme il n'y a pas faute d'espris qui nous le prognostiquent, qu'il fallust devenir estranger en cet aage, en verité ce seroit dur, mesmement à ceux qui n'ont jamais trempé du mal et qui n'ont visé qu'au bien.³³⁶

Dans ses *Mémoire*, l'ancien ambassadeur préconise une mesure identique à ses enfants, les exhortant à choisir l'exil plutôt que la révolte armée contre leur souverain légitime³³⁷. La Hollande aurait été vraisemblablement le premier choix de Du Maurier, elle sera également la destination de plusieurs de ses descendants après la promulgation de l'édit de Fontainebleau³³⁸. Jamais la désobéissance envers le roi ne sera une option pour Benjamin Aubery, même dans la perspective hypothétique de voir sa foi menacée. S'il donne pleine satisfaction à la Couronne durant sa légation et démontre à cette occasion qu'il est tout à fait possible de concilier foi protestante et service d'un monarque catholique, il n'en demeure pas moins le dernier ambassadeur ordinaire huguenot employé par la diplomatie royale.

³³⁴ *Du S^r Du Maurier à Puysieux*, La Haye 14 août 1623, *ibid.*, f. 448.

³³⁵ Voir Myriam Yardeni, *La conscience nationale en France pendant les guerres de religion (1559-1598)*, Paris, Nauwelaerts, 1971 et Myriam Yardeni, « Religion et sentiment national en France aux XVI^e et XVII^e siècles », dans *Le sentiment national dans l'Europe méridionale aux XVI^e et XVII^e siècles*, dir. Alain Tallon, Madrid, Casa de Velasquez, 2007, p. 323-341.

³³⁶ *Du Maurier à Rivet*, 12 avril 1628, Bibliothèque universitaire de Leyde, BPL 221 B, f. 139. Cité par Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, *op. cit.*, p. 237.

³³⁷ « Qu'ils facent de nécessité vertu, se resolvans plustost par amour à leur patrie d'en sortir qu'en y demeurant aider à la ruiner, attendans patiemment une plus favorable saison quelqu'autre part ailleurs, où ils vacqueront à prier Dieu qu'il flechisse le cœur du roi pour leur redonner la mesme precedente liberté ». « Édition des Mémoires », dans Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, *op. cit.*, p. 271.

³³⁸ *Ibid.*, p. 237.

2. Un sanctuaire néerlandais remis en cause

a. Une gestion compliquée de la crise arminienne

La gestion de la crise arminienne par Du Maurier contribue à le marginaliser ainsi qu'à démontrer que l'emploi d'un agent réformé n'est pas forcément gage de davantage de succès dans le cadre de négociations sur fond de dissensions religieuses. Bien avant le paroxysme constitué par l'arrestation d'Oldenbarnevelt, il s'était inquiété auprès de Richelieu de la montée des tensions confessionnelles qui risquaient de dégénérer politiquement, en des termes particulièrement alarmants³³⁹. Il suivait alors en cela les avis de Duplessis-Mornay, lui-même attentif depuis plusieurs années à toutes les divisions susceptibles d'affaiblir le camp protestant³⁴⁰. Pourtant, sa volonté d'apaisement ainsi que sa simple qualité d'ambassadeur du roi de France contribuent à rendre son orthodoxie protestante suspecte. Même Odet de La Noue, dépêché par Richelieu et Louis XIII spécifiquement en Hollande parce que « son nom et sa religion le rendoient agréable »³⁴¹ se voit accusé de crypto-catholicisme par Carleton dans ses rapports :

[Oldenbarnevelt] ajouta [...] que suivant les circonstances qui se présenteroient, l'Etat devoit aussi faire usage de Messieurs de La Noue & Du Maurier, tous deux, dit-il, zélés dans la protection de la Religion. Mais je dois vous dire qu'il y a ici des préjugés contre l'un & l'autre ; La Noue ayant souscrit au Concile de Trente dans la dernière assemblée des Etats de France, & Du Maurier ayant montré sa partialité pour les Arminiens.³⁴²

L'accusation portée par l'ambassadeur envers de La Noue d'avoir trahi les intérêts de la Religion lors de l'assemblée des États-Généraux de 1614-1615 n'est pas fondée : il fut bien au contraire un féroce défenseur de l'Église gallicane ainsi que des prérogatives royales³⁴³. Dans une lettre datée du 4 mars écrite lors de son séjour à La Haye, il se défend de cette accusation, expliquant

³³⁹ « La maladie intérieure que je vous ai découverte, va plutôt en empirant qu'en amendant, une puissante et dangereuse faction ayant éclaté soudainement, comme un coup de tonnerre, parmi eux, sous couleur de disputes de religion. On voyoit bien des nuées s'assembler et grossir il y a déjà assez long temps, mais on ne croyoit pas que jamais elles vinssent à s'entrechoquer de la sorte et à faire un si grand bruit ». *M. Du Maurier à M. de Richelieu. Nouvelles*, La Haye, 17 mars 1617, dans *Archives ou correspondance...*, op. cit., volume 2, p. 494.

³⁴⁰ Dans une lettre à La Noue de 1608, il déplorait déjà les effets de l'apparition de la nouvelle doctrine : « Que différend ne naisse point entre nous pour une doctrine ou indifférente, ou peu différente. Vous voyez déjà où nous en sommes d'Arminius. Nos adversaires donnent les choses substantielles pour nous tirer à eux, et nous ne pouvons pardonner les indifférentes pour demeurer unis ensemble ». *Lettre de M. Duplessis à M. de La Noue*, 22 février 1608, dans Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et...*, op. cit., tome 10, p. 222-223.

³⁴¹ Les liens familiaux de l'ambassadeur extraordinaire le désignent également pour cette mission : par son père il est le neveu de Charles de Téliigny, premier mari de Louise de Coligny, qui se remarie après sa mort lors de la Saint-Barthélemy avec Guillaume d'Orange. Armand Jean du Plessis de Richelieu, « Mémoires du cardinal de Richelieu... », op. cit., volume 1, livre 8, p. 381. Guy de Pourtales, *Odet de la Noue...*, op. cit., p. 36-37.

³⁴² *Lettre du Chevalier Dudley Carleton au secrétaire Winwood*, La Haye, 18/28 février 1617, dans Dudley Carleton, *Lettres, mémoires et négociations...*, op. cit., tome 1, p. 222.

³⁴³ Victor Martin, *Le gallicanisme et la réforme catholique, essai historique sur l'introduction en France des décrets du concile de Trente (1563-1615)*, Slatkine Megariotis Reprints, Genève, 1975, p. 372.

avoir combattu fermement l'influence du nonce pontifical qui souhaitait faire accepter les canons du concile de Trente à l'assemblée des nobles³⁴⁴. Attaqués sur leur foi, les deux agents n'en étaient que plus fragilisés, le soutien français au camp arminien achevant de les rendre suspects aux yeux des calvinistes les plus intransigeants. La confession des ambassadeurs est en effet une donnée particulièrement importante durant la période de la crise arminienne. Carleton le démontre lorsqu'il s'étonne que le nom du catholique Eustache de Reffuge soit évoqué pour être envoyé comme ambassadeur extraordinaire afin d'établir une médiation entre les partis : « comme il est de la Religion dont il a fait profession, il paroîtroit étrange qu'on le trouvât bon pour cette affaire », observe-t-il³⁴⁵. En dépit de son calvinisme ardent, Du Maurier se trouve désarmé face à la déchirure néerlandaise, ses interventions le rendant toujours plus suspect de favoritisme en faveur d'Oldenbarnevelt et du camp arminien. Lorsqu'il s'adresse particulièrement aux États de la province de Hollande à la fin de l'année 1617, conformément à ses instructions, il déclenche l'ire des gomaristes et l'indignation du diplomate anglais :

C'est une chose qui n'a jamais été pratiquée par les Ambassadeurs de France ; tous les autres Ministres publics auprès de cet Etat, soit ordinaires, soit extraordinaires, s'étant toujours adressés aux État-Generaux. Du Maurier depuis mon arrivée ici rompit le premier la glace dans l'affaire d'un Chartreux, Paul de Ravoire, qui jouit ici d'une pension ; il engagea ensuite La Noue à en faire autant à l'occasion du paiement des troupes Françaises. Mais ces deux affaires regardant particulièrement ceux d'Hollande, ce procédé étoit plus excusable alors, qu'il ne l'est de s'adresser à eux séparément dans cette affaire de Religion, qui concerne toutes les Provinces, & fur laquelle elles ont été toutes en Traité pendant longtems ; on croit qu'il y a là-dessus quelque mystère.³⁴⁶

En donnant implicitement à la Hollande un statut supérieur aux autres provinces, il prête dès lors clairement le flanc aux accusations de favoritisme. Une telle attitude a selon Carleton des effets pervers : aveuglé par sa relation avec le grand pensionnaire, l'ambassadeur ordinaire aurait involontairement trompé son gouvernement sur la réelle situation du pays, contribuant à encourager une politique d'ingérence qui s'avère catastrophique pour les intérêts français. C'est le constat amer qu'il prête ainsi à Boissise lorsqu'il quitte les Provinces-Unies en août 1618, celui-ci ayant à

³⁴⁴ « Je sçavois dès le commencement que le Nonce du Pape avoit envie de faire proposer qu'on demandast la reception dudict Concile, et encore que je creusse certainement, comme je crois encore, l'impossibilité de telle reception, toutesfois voyant que cela tendoit au deshonneur et dommage du Roi et au préjudice des privillèges de l'Eglise Gallicanne, j'estimai estre de mon devoir de bon françois d'apporter ce que je pourrois pour l'empescher. Et de fait, deux mois durant, je ne fis autre chose qu'instruire dans les Estats ceux qui me voulaient escouter du mérite de l'affaire, et les persuader qu'estant chose contre le service du Roi, chacun s'y devoit opposer, recherchai tous les livres qui avaient, esté faits sur ce sujet, pour les leur faire veoir. Et tant travaillé enfin que j'en amenai beaucoup à la résolution d'y contredire ». *Lettre de La Noue*, La Haye, 4 mars 1617, BNF Dupuy 358, f. 36.

³⁴⁵ Reffuge est également décédé depuis le 13 septembre, poussant l'ambassadeur anglais à écrire qu'il a « son refuge dans l'autre monde ». *Lettre du Chevalier Dudley Carleton au secrétaire Winwood*, La Haye, 18/28 février 1617, dans Dudley Carleton, *Lettres, memoires et negociations...*, *op. cit.*, tome 2, p. 84.

³⁴⁶ *Lettre du Chevalier Dudley Carleton au secrétaire Winwood*, La Haye, 8 décembre 1617, dans *ibid.*, p. 138-139.

l'occasion de son séjour, découvre « une situation très différente de ce qu'on s'imaginait en France quand il partit de cette cour, où on ne voyait que par les yeux de Mr. Du Maurier, qui donnoit ses avis au gré de Mr. Barneveldt, [...] par qui il s'est laissé toujours gouverner absolument »³⁴⁷. En effet, Benjamin Aubery est délégitimé par la crise tandis que le crédit de Louis XIII auprès de la petite république s'effondre. À l'inverse, la diplomatie anglaise ressort grandie de l'épisode, Jacques I^{er} s'étant tôt rangé du côté des gomaristes et du stathouder. L'ambassadeur vénitien à La Haye relève en octobre 1619 cet inversement du rapport de force aux Provinces-Unies et l'impact qu'il a eu sur les représentants des deux États :

L'ambassadeur d'Angleterre [...] jouit d'un grand crédit à la Cour, bien différent de M. Du Maurier, ambassadeur de France, qui n'a pu améliorer sa position depuis les derniers événements en cet État.³⁴⁸

La confession de Benjamin Aubery n'a été que de peu de poids dans ces circonstances difficiles mêlant inextricablement considérations politiques et religieuses : délégitimé jusque dans son orthodoxie réformée car accusé d'appuyer le camp le plus proche théologiquement des catholiques, l'ambassadeur n'a pu faire de sa foi un atout diplomatique. Plus grave encore, la complicité qu'elle lui a permis d'établir plus aisément avec Oldenbarnevelt a pu constituer un facteur aggravant de l'ingérence française puis de la débâcle qui s'en est suivie. Cette observation générale peut néanmoins être nuancée : un représentant catholique auprès des États en lieu et place de Du Maurier, à défaut d'entretenir des liens aussi étroits avec le grand pensionnaire, aurait en effet vraisemblablement prêté bien davantage le flanc aux critiques anglaises et gomaristes. Pour la Couronne, cet épisode de crise interne au protestantisme a ainsi pu légitimement contribuer à interroger l'intérêt de maintenir un représentant réformé aux Provinces-Unies, le choix du catholique modéré Boissise obéissant d'ores et déjà davantage à des considérations d'efficacité et d'expérience qu'à une éventuelle complicité confessionnelle.

b. Un agent au comportement critiqué

La position de Du Maurier face aux problématiques religieuses néerlandaises contribue à le mettre régulièrement dans l'embarras. Depuis son arrivée à La Haye, il doit contribuer à apaiser les tensions entre son gouvernement et ces Messieurs autour cette question. Au printemps 1616, il est

³⁴⁷ *Lettre du Chevalier Dudley Carleton au secrétaire Winwood*, La Haye, 19 août 1618, dans *ibid.*, p. 286-287.

³⁴⁸ *Christofforo Surian, Venetian Secretary in the Netherlands, to the Doge and Senate*, La Haye, 2 octobre 1619, dans *Calendar of State Papers Relating To English Affairs in the Archives of Venice*, volume 16 (1619-1621), éd. Allen B. Hinds, Londres, His Majesty's Stationery Office, 1910, p. 22. Traduit de l'anglais : « The English ambassador [...] enjoys great credit at the Court, very different from M. Du Maurier, the French ambassador, who has been unable to improve his position since the last events in this state ».

ainsi chargé de protester devant les États contre des vexations que les protestants auraient accompli contre leurs compatriotes catholiques, ce qui a poussé ces derniers à se plaindre auprès du roi de France. Toutefois, l'ambassadeur cherche d'abord à enquêter et indique à Puisieux que l'affaire ne lui est pas parvenue, lui demandant « que telles plaintes vous sont envoyées, que par bons memoires on vous circonstantiast le temps, le lieu et les personnes ou ce mauvais traictement auroit esté faict »³⁴⁹. N'obéissant pas immédiatement à son maître, il préfère ainsi faire preuve de prudence et demander confirmation avant d'engager toute procédure qui pourrait braquer les États-Généraux vu le peu d'éléments à sa disposition. C'est non sans rappeler sa gratitude envers la Couronne qui depuis l'édit de Nantes permet aux huguenots de pratiquer librement leur culte qu'il adresse de respectueuses remontrances à son ministre :

Pour le propre service du Roi telle plainte seroit maintenant fort intempestive. Toutesfois si après qu'il aura pleu a leurs Majestés considerer ces raisons, elles m'ordonnent de passer outre, Je le ferai, ayant tesmoigné à tous par mes parolles et actions que, comme je repute à singuliere grace et benefice à ceux de la Religion que je professe de vivre en telle liberté au Fer (En France), le Jourdain (Du Maurier) estimeroit raisonnable et desireroit que lesdicts catholiques jouissent de semblable par deça.³⁵⁰

La position de Du Maurier est donc identique en France et en Hollande : la religion majoritaire doit veiller à maintenir les droits de la confession minoritaire, que celle-ci soit catholique ou protestante, toute action qui favoriserait l'émergence de conflit entre les deux parties est par conséquent condamnable. Cette prudence dont il fait montre lui sera reprochée et paraîtra suspecte, notamment à son collègue Jean de Péricard, le catholique ambassadeur de France auprès des Pays-Bas espagnols entre 1617 et 1626. La proximité géographique des deux légations conjuguée aux caractères et aux engagements divergents de leurs deux titulaires contribue à faire naître une rivalité forte entre eux : en tant que huguenot, Du Maurier est ouvertement méprisé par Péricard, ancien client des Guise durant l'époque de la Ligue. En 1619³⁵¹, ce dernier lui réclame, à la demande du nonce de Bruxelles, de plaider en faveur de ses coreligionnaires des provinces du Nord qui ne peuvent pratiquer leur culte en public. Face au peu d'entrain affiché par Benjamin Aubery pour satisfaire sa requête, Péricard exprime sa colère à Puisieux³⁵². Un an après, la querelle s'excite encore davantage entre les deux diplomates et donne lieu à un vif échange à l'occasion des ravages provoqués par les troupes protestantes dans l'électorat de Cologne. Le représentant du roi à Bruxelles, appuyé par Louis XIII, réclame l'intercession de son collègue à La Haye auprès de

³⁴⁹ *Du Sr Du Maurier à Puisieux*, La Haye, 10 mars 1616, BNF FF 15957, f. 37.

³⁵⁰ *Ibid.*

³⁵¹ Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, *op. cit.*, p. 54 et 129.

³⁵² *Péricard à Puisieux*, Bruxelles, 11 septembre 1619, BNF FF 17891, f. 202-203.

Maurice de Nassau au nom de la défense des catholiques opprimés. De son côté, Du Maurier se place sur un plan purement politique : cette pratique militaire étant bien ancrée dans les mœurs, il juge la requête inopportune et potentiellement dommageable aux affaires du roi. À ce titre, il se réserve le droit d'attendre que le roi de France ait tous les éléments à disposition avant d'appliquer son commandement :

Quant a la despesche du Roi que vous m'avez adressée en faveur de Monsieur l'Electeur de Cologne, je souhaiterois quelle peut operer le contentement de ce bon Prince là, si affectionné au Roi notre maitre, mais en verité je n'en ose rien esperer en la confusion des affaires de cette basse Germanie aussi bien comme de la haulte, les affaires y estant si brouillées que de part et d'aultres on ne donne gueres d'audience a la raison pour ne faire que choix justes et n'opprimer personne.³⁵³

Outré, Péricard lui adresse le 3 novembre une lettre incendiaire dans laquelle il rappelle de manière abrupte que « [le commandement du roi] est nostre loi, et l'obeissance est nostre devoir »³⁵⁴, puis lui administre une leçon sur les obligations qu'impose la charge d'ambassadeur :

J'ai appris en l'escole de feu Monsieur de Villeroy qui me feict l'honneur de m'escrire longtems avant son decès sur ung subject de mesme qualité qui se presenta, qu'il n'appartient aux ministres des princes, moing encor à ceulx qui servent dehors, de censurer les ordres et volontés de leurs maistres.³⁵⁵

À son tour piqué au vif par le fait que sa fidélité envers la Couronne puisse être remise en cause, Du Maurier doit se justifier longuement auprès de Puisieux en expliquant être le plus à même de juger de l'opportunité d'aborder un sujet si sensible avec Maurice de Nassau alors que les relations entre la France et les Provinces-Unies sont encore fortement dégradées. Au ministre, il adresse la copie de la lettre de son encombrant rival et réclame qu'il soit sévèrement recadré « pour le contenir es limites de la raison de quoi certes il a besoin, affin que notre correspondance puisse continuer tant mieux, sans se mesler de donner loi hors de son ressort : ce qu'ayant déjà fait plusieurs autrefois, enfin il a fait eschapper ma patience »³⁵⁶. Il insiste deux semaine après, en réclamant qu'il soit mis fin à l'ingérence de Péricard dans les affaires qui ne regardent que sa propre ambassade³⁵⁷. Un mois après le début de la polémique, il peut enfin annoncer à Puisieux qu'il a « parlé à Monsieur le Prince

³⁵³ *Extrait de la lettre de Mons. Du Maurier escrite a Mons^r de Pericard*, La Haye, 25 octobre 1620, BNF FF 15958, f. 380.

³⁵⁴ *Extrait de la response de Mons. De Pericard aux susdictes lettres de Mons^r Du Maurier*, La Haye, 3 novembre 1620, *ibid.*, f. 438.

³⁵⁵ *Ibid.*

³⁵⁶ *Du S^r Du Maurier à Puisieux*, La Haye, 8 novembre 1620, *ibid.*, f. 441-442.

³⁵⁷ « M^r Pericard se tourmentast de la façon s'il n'estoit porté de si grande affection de complaire ou il est, et d'enjamber sur les charges d'autrui qu'il n'en sommeille point, n'ayant fait depuis longtems autre chose que me solliciter et picoter sur tels sujets, comme si cette charge n'estoit qu'une petite dependance de la sienne ». *Du S^r Du Maurier à Puisieux*, La Haye, 22 novembre 1620, *ibid.*, f. 443.

d'Orange suivant le commandement de sa Majesté pour le soulagement des paÿs et sujets de Monsieur l'Electeur de Cologne ». Toutefois, conformément à ses craintes, il n'est parvenu qu'à susciter l'agacement du stathouder malgré toutes ses précautions, celui-ci s'offusquant que les reproches du roi de France ne s'étendent pas aux Espagnols³⁵⁸. Une telle passe d'armes ainsi que sa conclusion piteuse révèlent que le statut de huguenot de Benjamin Aubery continuait à peser indirectement sur sa pratique diplomatique, en dépit de la confiance que pouvait lui accorder son gouvernement.

La première révolte huguenote pousse également l'ambassadeur à se justifier très rapidement : le 17 janvier, apprenant les décisions prises à La Rochelle, il s'en désolidarise immédiatement et assure à Puisieux que « les plus eminens et sages de la Religion ne respirent qu'obeissance et respect envers sadite Majesté laquelle on espère voudra plustost avoir pitié des inconsiderations de quelques autres, qu'ils ne sont dignes de sa cholere ». L'agent réassure le ministre de sa ferme intention de défendre la politique royale auprès des Néerlandais et préconise la patience et la douceur avec ses coreligionnaires rebelles plutôt que la force, tout en dressant un parallèle avec les affres de la récente crise arminienne, réglée avec brutalité par le stathouder mais qui menace de redémarrer³⁵⁹. Afin de ne pas prêter le flanc aux incriminations que sa propre religion pourrait susciter dans ce contexte difficile, il refuse notamment de délivrer un passeport à l'un de ses amis qui souhaitait se retirer provisoirement à Guernesey. Il s'en justifie en expliquant que son action serait nécessairement jugée par son gouvernement au regard de son adhésion au protestantisme, ce qu'il ne peut accepter eut égard à sa fonction³⁶⁰. Ce positionnement assumé porte ses fruits : aucune missive d'ambassadeurs ou de conseillers du roi ne comporte de critiques portant directement sur son appartenance à la R. P. R. durant sa légation.³⁶¹

³⁵⁸ « [Le prince d'Orange] m'a respondu que c'est à tort qu'il (Louis XIII) se plaint des gens de guerre des Estats plustost que des troupes espagnoles, lesquelles ne bougent desdicts Pays sans que ledict Electeur ni ses sujets s'en formalisent : qu'au reste lesdicts pays sont en telle situation qu'il est impossible d'ester que les gens d'armes de cette Republique n'y passent et repassent : Mais qu'il ne s'y fait rien d'extraordinaire au prejudice dudict Electeur ». *Du Sr Du Maurier à Puisieux*, La Haye, 15 décembre 1620, *ibid.*, f. 451.

³⁵⁹ « Pardonnez s'il vous plaist a ma liberté sur ce sujet, laquelle ne procede de faction, mais d'affection a veoir dissiper les impetuosités de plusieurs qui voient malvolontiers continuer la tranquillité publique comme esprits malades qui ne scavent pas ce qui leur est bon, et qui partant ont besoin d'estre plustost ramenés à leur devoir par methode et patience que par force et rigueur, pour les dangereux accidents qui peuvent naistre de la pratique sage de ces dernieres ». *Du Sr Du Maurier à Puisieux*, La Haye, 17 janvier 1621, BNF FF 15959, f. 11-12.

³⁶⁰ *Du Maurier à Rivet*, 6 juillet 1621, Bibliothèque universitaire de Leyde, BPL 221 B, f. 66.

³⁶¹ Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, *op. cit.*, p. 199.

La foi de Du Maurier reste un avantage en certaines occasions particulières, notamment lorsque Louis XIII accepte de devenir le parrain du fils du calviniste Électeur palatin du Rhin Frédéric V³⁶². En tant que réformé, la confession de l'ambassadeur le désigne alors naturellement pour aller endosser ce rôle en lieu et place du roi de France. Le baptême, qui a lieu le 3 décembre 1623³⁶³, constitue un succès de la diplomatie française : en plus de resserrer les liens entre les deux États à peu de frais, il permet de restaurer le prestige du diplomate auprès des Néerlandais³⁶⁴. Les avantages apportés par l'emploi d'un ambassadeur protestant sont toutefois désormais trop maigres pour justifier le maintien de cette pratique.

3. La queue de comète des ambassadeurs protestants

a. *Le bouleversement gouvernemental de 1624*

Le 4 février 1624, le secrétaire d'État des Affaires étrangères et de la Guerre, Brulart de Puisieux, est disgracié et cesse ses fonctions. La fin de sa mission s'accompagne du partage de son département entre trois de ses collègues selon des critères géographiques : Raymond Phélypeaux d'Herbault (Espagne, Savoie, Italie, Suisse et Grisons), Nicolas Potier d'Ocquerre (Allemagne, Empire, Pologne, Pays-Bas et Provinces-Unies) et Henri-Auguste de Loménie de Brienne, fils d'Antoine de Loménie (Angleterre, Turquie, Levant)³⁶⁵. Cette division temporaire³⁶⁶ du poste s'accompagne de la recomposition de l'entourage royal. Entré au Conseil le 29 avril 1624 grâce à l'influence de Marie de Médicis, le cardinal de Richelieu s'impose progressivement comme la principale figure du nouveau gouvernement³⁶⁷. Prenant en main personnellement les affaires extérieures et imposant sa tutelle aux secrétaires, il affiche sa volonté de briser le pouvoir des Habsbourg et particulièrement de l'Espagne qui affirme ses ambitions en Valteline³⁶⁸. À cette fin, il rappelle de nombreux ambassadeurs qui appartenaient alors à la clientèle des Brulart et

³⁶² Frédéric V de Wittelsbach-Simmern est alors en exil à Sedan et au ban de l'Empire. Ses terres et sa dignité ont été confisquées au profit de l'Électeur de Bavière Maximilien I^{er} après sa défaite à la bataille de la Montagne-Blanche (8 novembre 1620).

³⁶³ Du Maurier conseille également de faire envoyer un cadeau à la mère de l'enfant comme c'est la coutume en Allemagne. *Du Sr Du Maurier au Roi*, La Haye, 4 décembre 1623, BNF FF 15959, f. 519.

³⁶⁴ Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, *op. cit.*, p. 100. *Du Sr Du Maurier à Puyzieux*, La Haye, 22 octobre 1623, *ibid.*, f. 489.

³⁶⁵ Madeleine Haehl, *Les affaires étrangères au temps de Richelieu...*, *op. cit.*, p. 34.

³⁶⁶ Le secrétariat d'État aux Affaires étrangères retrouve un unique titulaire de manière définitive par le règlement du 11 mars 1626.

³⁶⁷ Son statut de cardinal lui offre la préséance sur les autres membres, ce qui lui permet de prendre le titre de « chef », bien que cela ne s'accompagne pas dans un premier temps d'une primauté effective dans les prises de décision.

³⁶⁸ Dans ses *Mémoires*, il affirme dès cette date que « l'Espagnol est comme le chancre, qui ronge et mange tout le corps où il s'attache ; personne qui ne sache qu'il le fait d'ordinaire sous prétexte de la religion ». Armand Jean du Plessis de Richelieu, « Mémoires du cardinal de Richelieu... », *op. cit.*, volume 2, livre 15, p. 296.

symbolisaient la politique prudente des Barbons, afin de nommer à leur place des agents issus de son propre cercle de confiance. À Londres notamment, Tanneguy Le Veneur, comte de Tillières est révoqué et remplacé par le marquis d'Effiat alors qu'il était alors en train de négocier le mariage de Henriette de France.

Ces « grands changements en l'administration des affaires » sont regardés avec circonspection par Du Maurier qui déplore dans ses *Mémoires* les bouleversements brusques à la tête de l'État et l'arrivée soudaine à tous les niveaux d'hommes peu expérimentés :

Sur quoi je dirai sans emotion d'autre interest, ni passion du seul service de Sa Majesté, que ce fut un mauvais et dommageable conseil pour ses affaires, parce que les secretaires d'Etat auxquels les depesches estrangeres venoient d'estre freschement distribuées, n'ayans ni pouvans de long temps avoir suffisante intelligence d'icelles pour les bien conduire, la raison vouloit que les mesmes ambassadeurs, chacun en leur residence (pourveu qu'il n'y eust que redire en leur fidelité ni capacité), y fussent continués, du moins pour quelque année durant laquelle lesdicts secretaires, par leur communication et moyen, peussent mieux penetrer en la cognoissance des affaires de chacun departement ; pour en suite, quand on voudroit substituer de nouveaux ambassadeurs aux anciens, les pouvoir aussi suffisamment instruire de ce qu'il auroient à y traiter, ensemble de la complexion des princes et de la methode de negotier avec eux. Mais chacun ne visant lors qu'à son propre but, comme il est presque tousjours ordinaire, le public souffrit cette plaie plus remarquable et à plaindre que facile à guerir.³⁶⁹

Au moment où s'effectue le renversement de Puisieux, Du Maurier est encore en poste à La Haye mais réclame son rappel depuis plusieurs mois³⁷⁰. Outre la lassitude qui s'est emparé de l'ambassadeur après une décennie de service par-deçà³⁷¹, le désaveu de se voir privé des revenus attachés au maniement des subsides l'avait laissé particulièrement amer³⁷². C'est ce dernier point qui le pousse à prendre attache avec le surintendant des finances La Vieuville afin de connaître le détail du versement des sommes dues aux Néerlandais, ce qui aboutit à la découverte de la corruption de Puisieux par l'ambassadeur des Provinces-Unies Langerack. En soulevant cette affaire, Benjamin Aubery participe indirectement mais consciemment à la réussite de la cabale menée par Marie de Médicis, Richelieu et La Vieuville qui obtient la chute des Brulart. Cette participation n'est toutefois pas motivée par la volonté de s'attirer les faveurs du nouveau gouvernement mais au contraire d'obtenir rapidement son rappel. Il renouvelle en effet sa demande « sans attendre que peut-estre on

³⁶⁹ « Édition des Mémoires », dans Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, op. cit., p. 366.

³⁷⁰ « [Cela] me fait vous supplier très humblement, pour abreger ces destours et mes deplaisirs, de placer ici quelqu'autre qui vous soit plus agreable, plus heureux d'y estre mieux traicté, ou moins sensible que moi [...] ne pouvant m'empescher de vous avouer que desormais je n'aspire qu'à ma retraite de cette charge, puisque vous ne m'en laissez recevoir que les espines seules ». *Du S' Du Maurier à Puysieux*, La Haye, 6 octobre 1623, BNF FF 15959, f. 483.

³⁷¹ « Me trouvant las de cet emploi, [...] considerant que j'y avois passé unze années et que j'y avois grisonné ». « Édition des Mémoires », dans Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, op. cit., p. 361.

³⁷² Voir *supra* p. 526.

me fist sauter par les fenestres, comme il avint à d'autres qui, redoutans leur desetablissement, userent de quelque resitance pour se maintenir en leur assiete »³⁷³. Du Maurier obtient finalement de Louis XIII la réponse positive attendue en février 1624, puis fait part de la royale décision aux États-Généraux le 9 avril. Il profite de l'imminence de l'arrivée d'un ambassadeur extraordinaire chargé de conclure un nouveau traité d'alliance entre les deux États pour quitter la Haye trois jours après, non sans avoir pris congé des députés et de Maurice de Nassau³⁷⁴. Arrivé à Compiègne le 20, il est accueilli chaleureusement à la Cour et félicité publiquement par le roi pour ses onze années de service :

Je trouvai toute changée la face de la Cour, que je n'avois veue depuis sept ans entiers mais, encor que je trouva[s]e en la pluspart des ministres visages tous nouveaux, neantmoins j'eus le bonheur d'estre acueilli de Sa Majesté mesme avec grand temoignage qu'elle daigna rendre en bonne et celebre compagnie de la satisfaction qu'ell'avoit de mes services, ce qu'aussi je receus dès lors pour la plus certaine recompense que j'en devois attendre.³⁷⁵

Louis XIII confirme en effet à son agent son brevet de conseiller d'État acquis en 1615, en dépit de la réduction drastique des membres du Conseil décidée peu après³⁷⁶, ce qui montre la faveur réelle dont il jouissait alors auprès du souverain. Du Maurier y siège de manière intermittente et reste considéré comme un spécialiste des questions néerlandaises : en 1628, il apporte ses conseils à Nicolas de Baugy qui vient d'être nommé à La Haye en remplacement de Charles Faye d'Espesses³⁷⁷. Il continue par ailleurs à suivre avec intérêt les rebondissements du conflit entre l'Espagne et ses provinces rebelles³⁷⁸. Après une dernière apparition en 1630, l'ancien ambassadeur se retire sur ses terres où il décède en 1636.

Le départ de Benjamin Aubery de La Haye s'accompagne de la tombée en désuétude de l'utilisation de protestants par la Couronne en tant que représentants ordinaires. Plusieurs facteurs peuvent expliquer la fin de cette pratique pourtant quasi-ininterrompue depuis près de huit décennies. La baisse de l'influence des huguenots auprès du monarque constitue une première explication, nombre de grands seigneurs réformés ayant fait le choix de se convertir au catholicisme pour poursuivre leur carrière ou par choix sincère en constatant que la France resterait fidèle à Rome. Ce fut le cas de Morlas, de Sancy ou de Salignac durant la décennie 1590, c'est ensuite le cas de Canaye

³⁷³ « Édition des Mémoires », dans Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, op. cit., p. 367.

³⁷⁴ Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, op. cit., p. 196.

³⁷⁵ « Édition des Mémoires », dans *ibid.*, p. 367.

³⁷⁶ *Brevet du 3 septembre 1615 et confirmation du 30 mai 1624*, BNF FF 15959, f. 489.

³⁷⁷ *Du Maurier à Grotius*, 26 juillet 1628, dans *Briefwisseling van Hugo Grotius*, volume 3, 1961, p. 346-347.

³⁷⁸ *Du Maurier à Grotius*, 26 septembre 1629, dans *Briefwisseling van Hugo Grotius*, volume 4, 1964, p. 104.

de Fresne en 1601³⁷⁹, puis d'Antoine de Loménie en 1606³⁸⁰. Après l'accession au pouvoir de Louis XIII, l'abjuration du gouverneur du Dauphiné François de Bonne de Lesdiguières en 1622 et son élévation au rang de connétable frappe également les esprits et symbolise de manière éclatante le retour progressif de la noblesse à la foi catholique. Les successeurs des anciens agents qui ont fait le choix de la conversion poursuivent la carrière diplomatique de leurs pères : c'est notamment le cas des Harlay de Sancy³⁸¹ et des Loménie, refermant symboliquement la période des diplomates protestants. Les dernières révoltes huguenotes accroissent ce phénomène de marginalisation : autrefois puissant, populeux et bien encadré par de grandes familles, le parti protestant était à même de peser sur les décisions royales. Désormais réduit de plus en plus inexorablement à une piété populaire dénuée de places de sûreté et de chefs, il compte sur la protection royale pour assurer sa survie. Par ailleurs, une nouvelle génération d'hommes dirige désormais l'État, elle n'a que peu ou pas connu les épreuves des conflits civils du siècle dernier et considère l'obéissance absolue au souverain comme le meilleur rempart contre la reprise des troubles³⁸². Dorénavant, l'appartenance à la confession du roi de France constitue une marque de fidélité essentielle pour gravir les plus hauts échelons d'une carrière diplomatique : Du Maurier lui-même reconnaissait dès 1613 ne pouvoir avoir accès qu'au poste de La Haye en raison de ce motif³⁸³. Ce dernier sanctuaire disparaît avec son départ. À toutes les raisons structurelles précédemment citées, l'épisode de la crise arminienne et l'exécution d'Oldenbarnevelt ont pu enfin contribuer à montrer que l'emploi de la diplomatie confessionnelle n'était désormais plus systématiquement un gage supplémentaire de réussite³⁸⁴.

b. D'ultimes ambassades extraordinaires en Suisse

Durant les années qui suivent le départ de Benjamin Aubery de Hollande, quelques agents de confession réformée sont employés à titre ponctuel de manière résiduelle. En juin 1630, Louis XIII fait dépêcher vers les dizains Abraham de Poncher, fils et frère de pasteur³⁸⁵, secrétaire interprète du

³⁷⁹ Voir *supra*, p. 472.

³⁸⁰ La conversion d'Antoine de Loménie lui permet d'accomplir par la suite une remarquable carrière comme secrétaire d'État de la Maison du Roi, charge reprise en 1638 par son fils Henri-Auguste de Loménie. Madeleine Haehl, *Les affaires étrangères...*, *op. cit.*, p. 84-92. Voir également Cécile Figliuzzi, *Antoine et Henri-Auguste de Loménie...*, *op. cit.*

³⁸¹ Emanuel Constantin Antoche, « Un ambassadeur français à la Porte ottomane : Achille de Harlay, baron de Sancy et de la Mole (1611-1619) », dans *Istoria ca datorie*, dir. Ioan Bolovan, Ovidiu Ghitta, Cluj-Napoca, Académie Roumaine, « Centrul de Studii Transilvane », 2015.

³⁸² En 1623 meurent à tour de rôle Henri de La Tour d'Auvergne puis Philippe Duplessis-Mornay, deux des dernières figures emblématiques de la seconde période des guerres de Religion.

³⁸³ « Édition des Mémoires », dans Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, *op. cit.*, p. 325.

³⁸⁴ Voir *supra*, p. 537.

³⁸⁵ Claire Martin indique qu'il serait protestant, toutefois le peu d'informations disponibles sur ce personnage invite à la prudence. Il est signalé en 1634 comme étant toujours employé par l'ambassade, mais n'a pas été envoyé en mission depuis 1630. *Mémoire à Monsieur Bouthillier pour les ambassadeurs des Cantons Catholiques*, [1634], BPUN, 8 RO II/16, f. 136. Claire Martin, *Mémoires de Benjamin Aubery...*, *op. cit.*, p. 58.

roi auprès des Suisses et panetier de la reine mère³⁸⁶. Sa mission est alors d'obtenir des Valaisans la garantie de la fermeture du pont de Saint-Maurice qui relie le Valais au pays de Vaud aux troupes du duc de Savoie³⁸⁷, ce qu'il parvient à arracher sans grande peine³⁸⁸.

C'est surtout Henri II de Rohan, ancien chef des rébellions huguenotes retiré à Venise depuis août 1629 avec l'agrément du roi de France, qui est rappelé par ce dernier pour lui servir d'ambassadeur dans les Grisons durant plusieurs années³⁸⁹. À la fin de 1631, Louis XIII accepte les offres de service du duc et le laisse prendre ses quartiers à Coire afin de contrecarrer une invasion par les Habsbourg qui était redoutée par le Louvre³⁹⁰. Sa qualité de plus prestigieux huguenot du royaume de France et d'homme de guerre le désignent en effet particulièrement pour cette mission auprès de ses coreligionnaires de la haute-vallée du Rhin qui craignent le retour de la domination catholique autrichienne. Par ailleurs, Richelieu donne dans ses *Mémoires* les raisons plus politiques qui justifient son emploi par Louis XIII :

Sa Majesté crut lui devoir permettre d'accepter cette charge, pour ce qu'autrement ils (les Grisons) eussent eu recours au roi de Suède pour lui en demander un, qui n'eût pas porté le respect à la religion catholique en la Valteline, que ledit duc de Rohan feroit pour la crainte qu'il auroit de déplaire à Sa Majesté.³⁹¹

Rohan, en tant que chef protestant qui souhaite se faire pardonner par le roi et afficher sa fidélité à la Couronne, constitue l'agent d'influence français idéal dans la région : il garantit tout à la fois un dialogue efficace avec les Grisons majoritairement protestants, ainsi que la liberté du culte catholique dans leur pays sujet, la Valteline. En janvier 1632, il est officiellement nommé lieutenant-général et ambassadeur extraordinaire en Suisse et aux Ligues Grises, avec toute latitude pour mettre en défense les vallées alpines et intéresser les Helvètes à la cause de la Rhétie³⁹². Durant plusieurs mois, il joue

³⁸⁶ Madeleine Haehl, *Les affaires étrangères...*, *op. cit.*, p. 286.

³⁸⁷ « Monsieur, j'ai dépêché il y a trois ou quatre jours secretaire Poncher l'un de mes interpretes au pays de Valais, et lui ai donné charge de demander en mon nom aux dixains passage par leurs terres pour trente mille hommes de pied et quatre mille chevaux que je me proposois de faire passer par le Valais en Piedmont pour aller de là au secours de Casal, et en cas que les dixains fissent difficulté à cause de l'alliance qu'ils ont avec le duc de Savoie d'accorder ledit passage, je lui ai donné ordre qu'après avoir tenté tous les moyens pour cet effet il n'y peut parvenir qu'il obtienne du moins que lesdits dixains ne donnassent aussi passage de leur part audit duc pour entrer en cette province de Savoie qui pouvoit être à présent tenu pour mienne puisque je l'avois si justement conquis ». *Louis XIII à Brulart de Leon*, 26 juin 1630, BPUN, 8 RO I/39, f. 39.

³⁸⁸ Édouard Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés, IV : 1626-1635 (I^{ère} partie)*, Bumplitz, Imprimerie A. Benteli & Co., 1909, p. 435-436.

³⁸⁹ Voir Pierre et Solange Deyon, *Henri de Rohan...*, *op. cit.*, p. 156-162.

³⁹⁰ Les Grisons étendent leur souveraineté sur la vallée de la Valteline, passage particulièrement stratégique pour la circulation des troupes impériales et espagnoles depuis le traité de traité de Lyon (voir *supra* p. 413). La Valteline demeure majoritairement peuplée de catholiques tandis que les Ligues grises sont passées en majorité à la réforme.

³⁹¹ Armand Jean du Plessis de Richelieu, « Mémoires du cardinal de Richelieu... », *op. cit.*, volume 8, livre 22, p. 349.

³⁹² *Responses aux depesches de M^r de Rohan*, 1632, BPUN, 8 RO VII/9.1, f. 40-41. Édouard Rott, *Histoire de la représentation...*, IV : 1626-1635 (I^{ère} partie), *op. cit.*, p. 581.

un rôle de médiateur au nom du roi entre les cantons des deux confessions qui se querellent concernant la posture à adopter face aux Habsbourg ainsi que face aux Suédois qui se rapprochent de l'Helvétie³⁹³. Toutefois, en tant qu'ancien chef des révoltés du Languedoc, Rohan fait encore l'objet d'une surveillance par la Couronne : ses relations avec les évangéliques de Suisse et de l'Empire, ainsi qu'avec la Cour de Suède étaient observées de près par Richelieu³⁹⁴. Gustave Adolphe multiplie alors les succès au nom de la défense du protestantisme en Allemagne, poussant le duc à espérer se mettre à son service³⁹⁵. Il s'emploie toutefois à lui interdire le passage vers l'Italie, conformément à ses instructions et en dépit de sa sympathie pour la cause du souverain scandinave³⁹⁶. Cette loyauté envers le gouvernement n'est pas démentie par la tentative de Montmorency de soulever à nouveau les réformés du Languedoc à la fin de l'année 1632 : ces derniers restent attachés à Rohan, exilé, qui affiche désormais son allégeance totale au souverain et à son ministre³⁹⁷. Toutefois, il reste regardé avec suspicion par Richelieu qui lui ordonne après la bataille de Castelnaudary de rentrer à Venise, ce qu'il fait en janvier 1633. Ne recevant aucune instruction de France, il reprend la route de la Suisse, ce qui pousse la Cour à mettre fin officiellement à son ambassade par une lettre du 10 février³⁹⁸.

La révocation de Rohan ne marque pas pour autant la fin immédiate de ses activités diplomatiques en Suisse au service de la Couronne : dès le mois suivant, il est chargé officieusement des communications du roi à l'égard des cantons, avec pour mission d'empêcher le passage des Espagnols par la Valteline et de mettre fin aux querelles entre cantons protestants et catholiques³⁹⁹. Le 2 juillet, Louis XIII agréé son projet de mise en défense des accès de la vallée stratégique et lui

³⁹³ Le roi de Suède Gustave Adolphe est alors au sommet de sa gloire : entré en Bavière en mars 1632, il y a écrasé les troupes impériales à la bataille de Rain am Lech (14-15 avril 1632). Il menace dès-lors la frontière nord de la Confédération.

³⁹⁴ Édouard Rott, *Histoire de la représentation..., IV : 1626-1635 (I^{ère} partie)*, op. cit., p. 654.

³⁹⁵ Son frère Benjamin de Rohan, seigneur de Soubise, écrit le 7 septembre que « Les affaires d'Allemagne vont toujours bien pour le roi de Suède, je scai bien que mon frère a grande envie d'être employé de ce costé-là ». Cité par Auguste Laugel, *Henry de Rohan, 1579-1638*, Paris, Firmin-Didot et C^{ie}, 1889, p. 303.

³⁹⁶ Le 16 novembre 1632, Gustave Adolphe est mortellement blessé durant la bataille de Lützen, mettant fin à son périple en Allemagne. Rohan s'en lamente dans ses *Mémoires* : « Arriva inopinément la mort de Gustave, lequel ne parut que comme un éclair au monde, qu'il laissa rempli de monumens éternels de sa gloire. Après avoir couru triomphant quasi par toute l'Allemagne, finalement dans la plaine de Lutzen, marchant en bataille rangée contre l'armée impériale commandée par Walstein, il mourut combattant de sa main à la tête des siens, faisant son tombeau du champ de sa victoire ». Henri de Rohan, « Mémoires du duc de Rohan sur la Guerre de la Valteline », dans Claude-Bernard Petitot, *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis l'avènement de Henri IV, jusqu'à la paix de Paris, conclue en 1763*, tome 19, Paris, Foucault, 1822, p. 41.

³⁹⁷ Auguste Laugel, *Henry de Rohan...*, op. cit., p. 301-303.

³⁹⁸ *Copie de la lettre du Roy aux quatre cantons évangéliques du 10 février sur la révocation de son ambassadeur en Suisse*, 10 février 1633, BNF FF 4106, f. 1.

³⁹⁹ *Louis XIII à Rohan*, 21 mars 1633, BPUN, 8 RO II/16, f. 183.

confère pour cette mission le titre de lieutenant général du roi en Rhétie⁴⁰⁰. Il accomplit au cours de septembre une négociation particulièrement sensible en lieu et place de l'ambassade ordinaire, dont le poste était alors vacant, en obtenant le retrait des Suédois qui assiégeaient le duc de Feria retranché dans la ville de Constance⁴⁰¹. Après cette dernière mission, il poursuit ses fonctions militaires en Suisse jusqu'à son rappel à la Cour en mai 1634⁴⁰². Il revient en Suisse en avril 1635 à la tête de plusieurs régiments, à nouveau en tant que lieutenant général de l'armée française en Rhétie et en Valteline afin d'engager la lutte avec l'Espagne⁴⁰³, avant d'être à nouveau désavoué par le roi et de reprendre le chemin de l'exil⁴⁰⁴.

L'emploi de Rohan en Helvétie par la Couronne relève davantage de l'exception et de l'opportunisme que d'une politique générale assumée : au moment où Louis XIII consent à lui accorder une mission pour son service, cela fait déjà plusieurs années que la dévolution d'ambassades ordinaires à des agents huguenots s'est arrêtée. Sa mission de 1632, puis les suivantes davantage encore, furent d'ailleurs d'abord à visée militaire puis secondairement diplomatique. Le fait que la dernière ambassade extraordinaire accordée à un réformé soit assurée par le meneur des ultimes révoltes protestantes d'envergure du royaume constitue un symbole particulièrement parlant du lien désormais quasi-séculaire entre l'importance politique du parti huguenot et le choix par le souverain de représentants à l'étranger parmi ses rangs.

⁴⁰⁰ *Lettre du Roy*, 2 juillet 1633, BNF FF 4106, f. 59-60.

⁴⁰¹ Édouard Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés*, IV : 1626-1635 (II^e partie), Bumplitz, Imprimerie A. Benteli & Co., 1911, p. 52-55.

⁴⁰² *Louis XIII à Rohan*, 26 avril 1634, BPUN, 8 RO II/16, f. 246. Auguste Laugel, *Henry de Rohan...*, *op. cit.*, p. 314.

⁴⁰³ La France déclare officiellement la guerre à l'Espagne le 19 mai 1635. Édouard Rott, *Histoire de la représentation...*, IV : 1626-1635 (II^e partie), *op. cit.*, p. 202-209.

⁴⁰⁴ Richelieu lui impute les échecs des troupes française en Valteline.

CONCLUSION

Dans son *Ambassadeur*, Jean Hotman de Villiers livre à son lecteur une anecdote historique dont il tire une leçon édifiante :

Metrodorus envoyé de la part de son Maistre Mithridates au Roi Tigranes¹ pour le convier à rejoindre en la guerre qu'il alloit faire aux Romains, fut chastié pour avoir fait ceste responce double à Tigranes lequel lui en demandoit son advis : « En qualité d'Ambassadeur je te le conseille : mais comme Metrodorus je n'en suis pas d'avis », & disoit bien, car son maistre se fust bien passé d'une si hasardeuse entreprise.

Il vaut donc mieux faillir en obeissant que de courir risque d'estre désavoué en bien faisant.²

Cette morale, que le diplomate avait fait sienne, constitue un des commandements essentiels de la charge d'ambassadeur durant la première modernité. Le fait qu'elle soit théorisée de manière si limpide par un agent protestant quelques années après l'édit de Nantes n'est pas innocent : davantage que tout autres, ceux-ci ont dû prouver leur indéfectible loyauté à la Couronne par l'application à la lettre de ses commandements. L'analyse du groupe des diplomates de confession réformée au service du roi de France durant près d'un siècle a permis de nuancer et remettre en perspective cette disposition d'esprit théorique.

*
**

Entre 1530 et 1633, la poursuite de l'emploi d'ambassadeurs protestants par la Couronne témoigne du fait que ceux-ci surent apporter une utilité particulière propre à leur confession. Les Valois comprirent très rapidement le parti qu'ils pourraient tirer de ces agents dans le cadre de leur diplomatie de plus en plus déconfessionnalisée, mais volontiers confessionnelle. Le premier d'entre eux, Lambert Meigret, avait ouvert la voie et montré tout à la fois les avantages à envoyer auprès des cantons évangéliques un de leurs coreligionnaires, mais également les risques supplémentaires inhérents à sa foi au sein d'un espace biconfessionnel. En admettant même que Meigret n'ait pas embrassé les idées luthériennes en son for intérieur³, les réactions que sa mission avait suscitées de

¹ Mithridate VI du Pont et Tigrane II d'Arménie.

² Jean Hotman de Villiers, *L'Ambassadeur*, *op. cit.*, p. 53.

³ Voir *supra* p. 42.

part et d'autre de la frontière religieuse helvétique étaient déjà symptomatiques des spécificités propres à cette catégorie particulière de diplomates.

Cette première ambassade assurée par un protestant supposé avait été vraisemblablement suffisamment riche d'enseignements pour que dix ans plus tard, François I^{er} rappelle personnellement de son exil bâlois un réfugié réformé français pour en faire à plusieurs reprises son représentant auprès des cantons suisses ainsi que son observateur des affaires allemandes. La diplomatie confessionnelle française trouve ainsi avec Antoine Morelet Du Museau, puis avec Charles de Danzay, ses plus illustres représentants durant cette période. La justification des massacres de Cabrières et Mérindol auprès des protestants suisses inquiets par un Français lui-même ancien réfugié de l'Évangile, constitue le symbole le plus éclatant du succès de cette stratégie. Le revers de la médaille apparaît toutefois avec l'affaiblissement soudain du pouvoir royal consécutif au décès de Henri II : la surreprésentation de diplomates sensibles aux idées des réformateurs s'explique désormais moins par un choix de la Couronne que par un mouvement de fond de montée en puissance du parti huguenot. La légation turque est à cet égard particulièrement représentative de la manière dont la confession divergente de l'agent en poste combinée à l'éloignement géographique peuvent constituer un handicap à l'établissement d'un lien puissant et efficace entre le roi, son représentant et le pouvoir auprès duquel il officie. Les derniers mois de Mathieu Coignet à Soleure sont également éloquents : la confession de l'envoyé, initialement un atout, s'est muée en puissant incapacitant. Si le nombre de diplomates huguenots se réduit drastiquement durant les guerres de Religion à cause de ce phénomène, le maintien continu de Danzay comme l'envoi de Sancy en Suisse en 1579 témoignent du fait que les Valois n'ont jamais songé à se débarrasser définitivement de cet avantage dans le cadre d'une diplomatie confessionnelle néanmoins désormais davantage bornée par les troubles intérieurs.

Le passage du trône à la branche des Bourbons fait disparaître pendant quatre années la question de l'utilisation par un prince catholique d'agents protestants : le nouveau souverain étant lui-même le champion du parti huguenot, un tel dilemme ne se pose désormais plus. Henri IV juxtapose le système diplomatique navarrais sur celui de la France. Ses agents sont alors des réformés militants expérimentés dans le domaine diplomatique, qui ont agi jusque-là comme des relais des princes protestants français ou comme agents de Navarre. Toutefois, le Béarnais ne remplace pas la totalité des agents par des fidèles de religion identique, mais seulement ceux qui officient auprès d'alliés protestants, ce qui témoigne d'une volonté de poursuite de la politique confessionnelle de ses prédécesseurs. Son abjuration en 1593 ne l'empêche pas de maintenir sa confiance à ses compagnons de longue date, en dépit des pressions dont il fait l'objet de la part de son entourage catholique.

Envoyés auprès des alliés, particulièrement l'Angleterre, dans le contexte de la guerre contre l'Espagne, ils constituent un choix sûr en termes d'efficacité diplomatique, dont le zèle peut s'avérer toutefois encombrant.

Le double apaisement apporté au royaume par la paix de Vervins et l'édit de Nantes contribue autant à normaliser qu'à marginaliser la pratique : les agents protestants demeurent un atout pour Henri IV aux Provinces-Unies, où Buzenval devient le plus éminent représentant du monarque, ainsi qu'auprès des princes de l'Empire et ponctuellement des Suisses. Toutefois, l'officialisation de la tolérance religieuse au sein du royaume et le monarchisme exacerbé dont font alors preuve les huguenots désormais protégés par la Couronne contribuent à aplanir les spécificités qui les rendaient si utiles au roi. Après la mort du Béarnais, les missions de Turenne et dans une certaine mesure celle de Rohan témoignent du maintien de certains traits de la diplomatie confessionnelle, mais c'est d'abord leur statut de grands du royaume influents qui motive le choix de la Couronne. Lorsque la France s'engage pleinement dans la guerre de Trente Ans auprès de ses alliés protestants, la recatholicisation de son appareil d'État est achevée, tandis que les dernières poches de rébellion huguenotes ont été matées. L'emploi de réformés pour représenter la personne royale à l'étranger n'est dès lors plus à l'ordre du jour.

L'examen du phénomène à travers un siècle d'existence amène à constater que celui-ci fut pratiquement toujours un reflet du long rapport de force entre le pouvoir royal et le parti huguenot, s'achevant par la victoire du premier et la soumission du second en échange d'une protection. En position de force, le roi bénéficie de la complète dévotion de ses diplomates qui facilitent ses liens avec les alliés protestants. En période de fragilité, s'il retire toujours certains avantages apportés par ses agents réformés, ceux-ci s'accompagnent également d'une série de risques qui peuvent impacter la réussite de la mission, et parfois même avoir des répercussions sur la situation intérieure du royaume.

*
**

Si elle voit également d'importantes évolutions en fonction de la période étudiée, la thématique de l'impact de la confession des diplomates sur leur manière de négocier ainsi que sur les résultats obtenus diffère surtout en fonction de l'espace géographique au sein duquel ceux-ci officient.

La légation de Soleure constitue à ce titre un des postes au sein duquel la foi de l'envoyé a le plus d'influence sur l'issue des discussions : outre les mésaventures de Meigret lors des tractations pour la paix de Kappel, les relations de proximité que Morelet puis Coignet tissent avec les

réformateurs et pasteurs helvétiques contribuent au succès de leurs missions auprès de leurs coreligionnaires. Toutefois, la Suisse constitue également l'espace où le crédit du diplomate peut s'effondrer de manière irrémédiable le plus rapidement sur ce motif, comme en témoignent le départ piteux de Coignet à l'été 1562 et la *damnatio memoriae* dont il fait l'objet. Cette ambassade est toutefois la dernière de ce type : en tant que huguenot fermement attaché à la personne du roi, Sancy affiche plus volontiers ses liens privilégiés avec Berne et surtout Genève, dans la mesure où ces dernières s'avèrent mieux disposées envers Henri III que la catholique Suisse centrale. Les ambassadeurs extraordinaires et envoyés protestants à destination des cantons évangéliques assument par la suite leur confession comme partie intégrante de leur mission et raison de leur choix par un monarque français désireux de rassurer ses partenaires. Tous obtiennent ainsi satisfaction dans leurs missions après 1589.

Au Danemark, l'influence de la foi des deux ambassadeurs protestants qui s'y succèdent sur le succès de leurs discussions est moins flagrante, toutefois elle apparaît bien comme un précieux atout. Pour Christophe Richer, elle facilite vraisemblablement son mariage avec une dame de compagnie luthérienne de la reine et lui permet de développer son réseau. Pour Danzay particulièrement, il s'agit d'un élément essentiel qui explique en partie sa longévité à ce poste : sa confession calviniste ardente et sa grande connaissance des questions théologiques lui permettent d'entretenir avec le monarque scandinave une proximité inédite pour un diplomate, alors même que les divergences entre les deux branches du protestantisme auraient pu constituer un obstacle. Elles lui attirent également la sympathie des princes allemands protestants et lui permettent d'entretenir un vaste réseau de correspondances qui favorise le succès de ses entreprises au service de la Couronne, notamment lorsqu'il doit atténuer les effets de la Saint-Barthélemy à Copenhague.

En Angleterre ainsi qu'aux Provinces-Unies, les ambassades débutent à partir de 1589 dans un contexte de lutte contre la Ligue puis l'Espagne. À ce titre, la foi des différents envoyés est très largement employée dans le cadre des tractations pour obtenir l'aide espérée : Beauvoir-la-Nocle appuie pendant cinq années sur la nécessaire fraternité qui doit unir les deux premiers monarques protestants d'Europe. Après la conversion de Henri IV encore, la foi des ambassadeur demeure un argument qui doit pousser Élisabeth à accélérer son soutien afin de protéger les huguenots menacés par un retour en force de la réaction catholique. La Haye reste le dernier poste accessible aux réformés car leur confession commune avec les Néerlandais favorise l'établissement de réseaux et facilite ainsi les discussions. La crise arminienne remet toutefois partiellement en cause cet état de fait en provoquant une scission interne au calvinisme qui frappe durement la capacité d'action d'Aubery Du Maurier, en dépit de ses inclinations religieuses personnelles.

Un espace particulier se détache nettement du reste de l'analyse : à Constantinople, la foi réformée n'apporte que peu d'avantages et constitue avant tout un important handicap dans les négociations. Si la Couronne semble avoir voulu jouer de la foi de Grandchamp pour favoriser ses projets d'État huguenot sous tutelle turque, les menées de l'ambassadeur lui échappent avant même que ne débute la deuxième guerre de Religion. Accusé par la Sublime Porte, puis par Claude Du Bourg de servir davantage Condé que Charles IX, le diplomate se voit remis en cause dans sa légitimité à représenter son souverain, au même titre que Pétremol, dont la fin de la légation est entachée par des charges à la teneur analogue. Cette notable spécificité turque ne reflète cependant pas l'ensemble des délégations assurées par des huguenots, la confession de ces derniers dans leur grande majorité s'avérant davantage un atout qu'un inconvénient.

*
**

Au terme de cette étude, il s'avère enfin que l'épineuse question de l'articulation entre la foi réformée de l'ambassadeur et le service d'un monarque catholique peut être examinée de manière cohérente à l'aune de la succession des espoirs et des désillusions du parti huguenot tout au long de la période. L'état du rapport dialectique entre ce dernier et le pouvoir royal préside en effet largement aux attitudes des différents agents. La personnalité, la carrière et l'espace au sein duquel ils se déploient jouent également un rôle important, tout en demeurant des facteurs plus secondaires dans la plupart des cas.

Jusqu'à la fin des guerres d'Italie, les ambassadeurs servent ainsi un État fort qui persécute leurs coreligionnaires pour leur foi. Ils se soumettent toutefois pleinement à une autorité monarchique qui les emploie en connaissance de cause, car ils trouvent leur place dans le cadre de la diplomatie confessionnelle déployée par François I^{er} puis Henri II. Les plus zélés d'entre eux, comme Morelet, n'hésitent pas pour autant à tenter d'accélérer la conversion souhaitée du royaume aux nouvelles idées, en servant d'intermédiaire entre les réformateurs helvètes et la Couronne. En se positionnant de la sorte, ils peuvent ainsi servir efficacement le roi comme la parole évangélique, sans mélanger les deux fidélités. À la veille de la première guerre de Religion, Coignet en Suisse s'implique encore de la sorte dans l'évangélisation pacifique du royaume, notamment en tentant de faire connaître à François II les doctrines de Bullinger. D'autres comme Pétremol et Boistaillé se montrent davantage attentistes en observant avec bienveillance les progrès de la nouvelle foi en France et le désarroi du pape.

L'éclatement de la première guerre de Religion place toutefois les ambassadeurs huguenots au pied du mur : Coignet, qui tente jusqu'au bout de soutenir les ultimes tentatives de réconciliation de Catherine, au risque de se placer en porte à faux par rapport à ses instructions officielles, se voit irrémédiablement marginalisé. La plupart des diplomates affichent dès lors une loyauté sans faille au souverain, vu désormais comme le protecteur de la paix du royaume. Le dialogue entre les deux fidélités prend toutefois durant près de trois décennies la forme d'un dangereux équilibre : le poste de Constantinople voit se succéder plusieurs agents au comportement trouble, qui profitent de l'éloignement de leur légation pour prendre de téméraires initiatives qui interrogent sur leur allégeance première⁴. Le fidèle Danzay lui-même communique régulièrement avec Philippe Duplessis-Mornay en France, milite pour l'unité confessionnelle entre les luthériens et les réformés depuis le Danemark en combattant la formule de Concorde sans en faire part au roi, puis accueille l'ambassade de Ségur-Pardaillan mais n'en dit rien à son maître. La fin de son ambassade s'avère plus trouble encore, lorsqu'il doit servir un monarque devenu temporairement le chef de la Ligue catholique.

Les quatre années qui voient le chef du parti huguenot devenir roi de France font temporairement disparaître ce dilemme moral, toutefois celui-ci ressurgit dès qu'apparaissent les premiers bruits de conversion de Henri IV. Certains diplomates en poste à l'étranger comme Beauvoir et Buzenval sont mobilisés par Duplessis-Mornay pour tenter d'empêcher la royale abjuration, puis la ressentent très durement lorsqu'elle devient finalement effective. Si la plupart des ambassadeurs décide toutefois de poursuivre l'engagement, c'est désormais en luttant plus ouvertement pour la reconnaissance aux côtés du parti huguenot qui cherche durant plusieurs années à arracher au souverain un édit de tolérance. Pour ceux qui furent d'anciens compagnons d'armes du roi de Navarre, un tel engagement est en effet indissociable de leurs débuts en tant qu'ambassadeurs. Le renforcement de l'alliance anglaise, pour laquelle ils militent parallèlement, constitue l'opportunité la plus intéressante par laquelle ils peuvent lier les intérêts de leur foi avec ceux de la monarchie, même si elle s'avère finalement décevante. Enfin, les conversions qui touchent les diplomates de l'entourage royal telles que celle de Sancy, Morlas puis Canaye de Fresne apparaissent comme une réponse alternative et définitive à l'épineux problème : la loyauté envers le monarque ne saurait être complète que par l'adhésion à sa religion.

⁴ Cette exception turque n'est toutefois pas l'apanage exclusif des huguenots, dans la mesure où le catholique Jacques Savary de Lancôme refuse de reconnaître Henri IV en 1589 et rallie la Ligue : l'autonomie plus large accordée aux représentants du roi par la distance favorise davantage la prise d'initiatives personnelles, voire les infidélités. Voir *supra* p. 260.

Après l'édit de Nantes, l'articulation de la foi avec le service du roi pour les diplomates ne constitue plus un équilibre aussi périlleux que par le passé, les huguenots affichant désormais un attachement indéfectible à la Couronne qui garantit leur protection. La disgrâce puis la révolte de Bouillon provoque des remous, toutefois les ambassadeurs réformés tels que Buzenval demeurent avant tout fidèles au roi de France et le font savoir avec force, en rejetant les boutefeux qui souhaitent ressusciter les affres des conflits religieux. La mort soudaine de Henri IV ne provoque pas de remise en cause de leur loyauté envers la Couronne, celle-ci confirmant les dispositions prises par le Béarnais. La dernière légation ordinaire, menée par Aubery Du Maurier, se signale enfin par un monarchisme exacerbé, au détriment très net des révoltés huguenots qui contestent la politique religieuse de Louis XIII. À ce moment, la fidélité absolue envers l'État apparaît comme une évidence, les réformés de La Rochelle étant désormais davantage considérés comme des séditeux que comme des hérétiques.

À travers ce panorama synthétique, il apparaît finalement qu'en dépit des circonstances souvent difficiles durant lesquelles se déployèrent leurs missions, les diplomates réformés tentèrent au maximum de ne pas faire entrer en contradiction l'obéissance qu'ils devaient à leur souverain avec les exigences de leur foi. En ce sens, ils constituaient des agents précieux pour la Couronne durant cette période d'affirmation d'un État qui se dégageait progressivement des questions religieuses dans le cadre de ses relations étrangères. Aussi Hotman notait-il en 1603 dans son *Ambassadeur* que la confessionnalisation grandissante de la géopolitique européenne ne devait pas se traduire par la rupture des liens entre États de différentes religions, mais au contraire mener à l'acceptation de ce fait accompli :

L'on a douté touchant ceux (les ambassadeurs) qui sont envoyés par les heretiques, les schismatiques & excommuniés. [...] Ce doute se peut vider comme les precedens, par la consideration de l'utilité publique : estant impossible que nou nous puissions passer de ce qui est és autres pays & contrées, moins encore de ce qui est chez nos voisins de quelque religion & creances qu'ils soient.⁵

Au même titre qu'elle a dicté tôt l'établissement de liens avec les princes protestants du Saint-Empire, avec les cantons suisses évangéliques ainsi qu'avec le Grand Turc, l'utilité publique justifia l'emploi quasi-continu de diplomates de confession réformée durant la première modernité. C'est au seuil de l'entrée de la France dans la Guerre de Trente Ans que la pratique cesse, alors que le royaume a désormais définitivement tourné la page des troubles religieux. Ce paradoxe n'est toutefois qu'apparent : même au plus fort des persécutions et des guerres de Religion, jamais la Couronne ne se coupa totalement de ce précieux atout, obtenu pourtant involontairement par l'adhésion aux doctrines hérétiques réprouvées d'une importante minorité de ses sujets. Une

⁵ Jean Hotman de Villiers, *L'Ambassadeur*, op. cit., p. 97-98.

spécificité française que les souverains successifs surent exploiter avec un relatif succès durant un siècle.

SOURCES

SOURCES MANUSCRITES

FRANCE

Archives du Ministère des affaires étrangères

Correspondance politique (origines-1896)

- 8 CP22 – Angleterre 1558-1598 – Traités, instructions et documents divers.
- 32 CP – Danemark Richer, ambassadeur. – Correspondance et documents divers.
- Supplément
- 43 CP1 – Genève 1538-1599 – Doc. divers. – De Guित्रy, de Sancy, ambassadeurs, etc.
- 43 CP2 – Genève 1601-1658 – De Morintru, le marquis de Navaille, envoyés ; le duc de Rohan, ambassadeur, le marquis de Varennes, envoyé, etc.
- 54 CP3 – Hollande 1583-1608 – Le duc de Bouillon, de Buzenval, le président Jeannin, ambassadeurs. Docs divers : relation du cardinal Bentivoglio.
- 54 CP4 – Hollande 1587, mars-1608, août – Mélanges (recueil Mazarin) : description des Provinces Unies (1607).
- 54 CP5 – Hollande 1602, avril-1604, avril – De Buzenval, ambassadeur (dépêches à la Cour, copies).
- 54 CP6 – Hollande 1604, mai-1606, nov. – De Buzenval, ambassadeur (dépêches à la Cour, copies).
- 54 CP7 – Hollande 1609-1616 – Jeannin, de La Place, de Reffuge, Du Maurier, ambassadeurs.
- 54 CP8 – Hollande 1617-1619 – Du Maurier, ambassadeur ; de La Noue, de Boissise, ambassadeur extraordinaire.
- 54 CP9 – Hollande 1620-1624 – Du Maurier, d'Espesses, ambassadeurs ; La Forest-Toiras, chargé de mission.
- 124 CP1B – Suède- 1542-1654 – Dép. de Charnagé, La Thuillerie à la Cour ; de la Cour à
Norvège Supplément Chanut.
- 125 CP3 – Suisse 1521-1550 – Documents divers ; traités avec les Cantons.
- 125 CP4 – Suisse 1551-1580 – Documents divers ; de Bellièvre, ambassadeur.
- 125 CP5 – Suisse 1585-1588 – Brulart de Sillery ; ambassadeur, « journées » tenues par les Cantons.
- 125 CP6 – Suisse 1587-1593 - Brulart de Sillery ; relation de son ambassade.
- 125 CP7 – Suisse 1585-1591 – Brulart de Sillery, ambassadeur ; de Chissac, chargé d'affaires ; Harlay de Sancy, ambassadeur (dépêches originales de la Cour).
- 125 CP8 – Suisse 1589-1590 – Brulart de Sillery (dépêches de la Cour, minutes) ; doc. divers.
- 125 CP9 – Suisse 1591-1593 – Brulart de Sillery (dépêches de la Cour, minutes) ; doc. divers.

- 125 CP10 – Suisse 1591-1594 – Brulart de Sillery, Harlay de Sancy, ambassadeurs ; correspondance diplomatique et militaire (ms^f d'Aumont).
- 125 CP11 – Suisse 1591-1596 – Brulart de Sillery (dépêches orig. de la Cour) ; corresp. diverse.
- 125 CP12 – Suisse 1594-1601 – Brulart de Sillery (dépêches du Roi, minutes).
- 125 CP13 – Suisse 1589-1599 – Brulart de Sillery, Harlay de Sancy ; correspondance et doc. divers.
- 125 CP14 – Suisse 1601-1623 – Sillery, Sancy ; le duc de Biron, ambassadeur extraordinaire ; Méry de Vic, le marquis de Gravel, Miron, le marquis de Cœuvres, ambassadeur.
- 126 CP1 – Suisse 1315-1581 – Traités avec les Cantons et documents divers.
- Supplément
- 126 CP2 – Suisse 1523-1534 – Négociations entre Charles Quint et les cantons.
- Supplément
- 126 CP3 – Suisse 1534-1594 – Traités avec les Cantons et documents divers.
- Supplément
- 133 CP2 – Turquie 1494-1599 – Capitulations, relations et documents divers ; de La Forest, de Pétremol, Giustiniani, de Germigny, de Lancosme, ambassadeur et agents.

Mémoires et documents

- 25 MD3-7 – Hollande 1607-1609 – Recueil des documents relatifs aux négociations du président Jeannin, de MM. De Buzenval et de Bussy, pour la trêve entre les Provinces-Unies et l'Espagne, du 22 avril 1607 au 27 mai 1609.
- 50 MD3 – Turquie 1561-1566 – Correspondance de M. de Pétremol.
- 50 MD5 – Turquie 1604-1611 – Correspondance de MM. De Salignac.
- 53 MD774 – France 1621 – Correspondance anonyme entre MM. De Sillery et de Puisseulx.

Bibliothèque nationale de France

Fonds français

- 3347 Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces.
- 3439 Recueil de copies de pièces.
- 3442 Recueil de copies de pièces.
- 3464 Recueil d'une lettre originale et de copies de pièces.
- 3921 Recueil de lettres originales et de copies de pièces.
- 3994 Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces.
- 4014 Recueil de copies de pièces, embrassant la période comprise entre Louis XI et Louis XIII.
- 4106 Registre des dépêches adressées et reçues par Henri, duc de Rohan pendant son ambassade en Suisse, en l'année 1633.
- 4115 Recueil de lettres originales adressées au S^f de Sainte-Catherine. De 1612 à 1627.
- 5566 Recueil de pièces relatives à l'histoire des provinces unies des Pays-Bas, de 1566 à 1630. Copies.
- 7126 Mémoires de Jacques de Bongars (1612).

- 7142-7143 Lettres de M. de Buzenval, ambassadeur pour le Roy en Hollande, escrites pendant son ambassade à M. de Villeroy (1602-1605).
- 15908 XIX Lettres et mémoires, pour la plupart orig., mss et impr., adressés principalement à Bellièvre (1585-1587).
- 15909 XX Lettres, pour la plupart orig., adressées principalement à Bellièvre ; disgrâce de Bellièvre et tentative de Henri IV sur Paris, en 1590 (1588-1592).
- 15954 Correspondance originale entre la Cour, d'une part, et les ambassadeurs français en Hollande, d'autre part. (1609-1623).
- 15955-15959 Correspondances diplomatiques originales, concernant les relations entre la France et la Hollande, et principalement dépêches des ambassadeurs français près les États-Généraux des Provinces-Unies. (1605-1623).
- 16026 XVI Pièces, pour la plupart orig., concernant les relations de la France avec la Suisse, de 1581 à 1598, et en 1621.
- 16061 Copies de pièces diverses, relatives pour la plupart au règne de Henri IV : lettres, instructions, mémoires ; affaires d'Italie et d'Espagne (1586-1612).
- 16142 Dépêches originales de divers ambassadeurs et agents français à Constantinople. IV Années 1605-1623.
- 16201 Recueil d'instructions données à divers ambassadeurs français en Allemagne et en Suisse, et autres pièces concernant les relations diplomatiques entre la France et l'Allemagne. (1562-1612).
- 17842 « Extraits de diverses négociations des ambassadeurs de France en Allemagne, Constantinople, Angleterre, Suisse [et] Hollande. » (1550-1626).
- 17889 II Ambassade de Jacques Mesnage auprès de Charles-Quint, 1544-1546.
- 17890 III Ambassades de Jacques Mesnage en Écosse, 1543, auprès de Charles-Quint, 1544-1548, et en Suisse, 1548-1549.
- 17891 Registres, en grande partie autographes, des dépêches de Henri Brasset, résident en Hollande et secrétaire de diverses ambassades (1616-1624 et 1628-1654). I « Registre des lettres et despaches que j'ay escrites durant l'ambassade à Bruxelles de monsieur de Péricard » (Bruxelles, sept. 1616-mai 1624).
- 17981 Registre des dépêches adressées par la Cour à Mathieu Coignet, ambassadeur en Suisse. (Juin 1558-juillet 1562).
- 18047 VI « Lettres sans datte de monsieur de Léon, pendant son ambassade à Venise [minutes], avec quelques autres pièces sur différentes affaires d'Etat, devant et après sadicte ambassade ».
- 23192 Recueil de lettres originales (1557-1567). II.
- 23522-23524 Recueil de lettres et de pièces écrites ou reçues par Philippe de Fresne Canaye, ambassadeur en Allemagne, à Venise, etc. (1590-1606).

Nouvelles acquisitions françaises.

- 7070-7071 « Lettres de Mr de Buzenval, ambassadeur pour le roy [Henri IV] en Hollande, escrites pendant son ambassade à Mr de Villeroy secrétaire d'Etat » (1602-1605).

Collection Clairambault.

- 366 Documents originaux et copies, mémoires et extraits tirés de la Bibliothèque du Roi, fonds de Béthune, Brienne, etc., pour servir aux études d'histoire du Dauphin

sous la direction de Bossuet, et concernant les règnes de François I^{er} à Henri III, avec une suite de Henri IV à Louis XIV (1610-1710). LVI Règne de Louis XIII — 1615, 1^{er} novembre-1616, 27 février.

Collection Dupuy

- 39 Recueil de copies d'arrêts, lettres d'abolition et autre pièces relatives aux Procès de Lèse-Majesté ou procès analogues.
- 63 Lettres de plusieurs grands et autres employez dans les affaires d'Etat, écrites au Roi [Henri IV], ès années 1596, 1597, 1598, 1599, 1600, 1601, 1602, 1603, 1605 et 1606 – Vol. III.
- 358 III « Actes publics touchant la réception du concile de Trente en France. — Mémoires et observations sur le concile de Trente ».
- 425 Recueil d'instructions diplomatiques (« vol. IV »), de contrats de mariages et de testaments (1410-1623).
- 496 Recueil de lettres françaises, la plupart autographes, de Joseph della Scala [Scaliger]. (1575-1607).
- 830 Recueil de lettres adressées au président J.-A. de Thou, par Jean de Thumery, Christophe de Harlay-Beaumont, Jacques Bongars, Charles Paschal, etc. (1599-1616).
- 709 Recueil de lettres du président Jacques-Auguste de Thou et de François-Auguste de Thou, son fils, de Jean de Thumery, sieur de Boissise, de M. de Feigneux, son fils, et de Benjamin Aubery, sieur Du Maurier, adressées pour la plupart à Pierre Dupuy (1582-1627.)

Cinq cents de Colbert

- 16-20 « Meslanges de diverses lettres, pièces et mémoires concernant les affaires de France » (1458-1635).
- 32 Copies de pièces sur la Ligue et le règne de Henri IV ; correspondance du président Jacques-Auguste de Thou (1594-1602).
- 343 « Despesches de Messire Philibert Babou de La Bourdaisiere, évesque d'Angoulesme, qui fut du depuis cardinal, pendant son ambassade de Rome, depuis l'an 1558 [13 avril] jusques en l'an 1564 » [8 janvier].

Bibliothèque de l'Arsenal

- Ms-4536-4538 « Registre des dépesches faictes par M. (Jean Hurault) de Boistailié, conseiller du Roy, m^e des requestes de son hostel et son ambassadeur à Venize, et autres choses advenues pendant le temps de sa charge ».
- Ms-5416 Recueil formé par Valentin Conrart, connu sous le nom de « Recueil Conrart in-folio ». Tome VII.

ROYAUME-UNI

British Library

Additional manuscripts.

- 12506 Original autograph letters, chiefly of the Nobility, addressed (with few exceptions) to Sir Julius Cæsar, between the years 1579 and 1619. Vol. I.
- 12507 Original autograph letters, chiefly of the Nobility, addressed (with few exceptions) to Sir Julius Cæsar, between the years 1579 and 1619. Vol. II.
- 15208 A volume of Original Letters, addressed to Sir Julius Cæsar, when Judge of the High Court of Admiralty, upon Admiralty business.
- 19875 Copies of treaties of alliance of England, and France and England, with the United Provinces, 1585, 1596.
- 21512 Original letters of foreign statesmen, etc.
- 28754 Transcripts of state-papers relating to the history of France in its internal affairs and in connexion with foreign countries, as well as to the independent history of other countries of Europe.
- 30664 « Discours de la Négociation de Messieurs [Henri] de Bouillon et [Nicolas de Harlay] de Sancy en Angleterre, pour le fait de la ligue offensive et défensive, contre le Roy d'Espagne » ; 1596.
- 34501 Mackintosh collections. Vol. XV. (ff. 84). Notes and extracts relating to English history, 16th-18th centt., copied from the Archives Générales de France.
- 48100 Negotiations relating to navigation : notebook of transcripts concerning the negotiations of Jean de Thumery, Sieur de Boissise, French ambassador to England, on the subject of mutual protection of shipping and the depredations of English pirates.
- 48149 Letters and papers relating to the Netherlands : transcripts of letters and papers principally relating to Beale's mission to William, Prince of Orange, 1576, and Leicester's administration of the Netherlands 1586-1588 ; 1572-1596.

Cotton manuscripts.

- Caligula E V Records and correspondence concerning England and France, 1552–1564, including letters of Henri II, king of France (1547–1559).
- Caligula E VII Records and correspondence concerning England and France, 1577–1591.
- Caligula E VIII Records and correspondence concerning England and France, 1591–1592.
- Caligula E IX/1 Papers and correspondence relating to Anglo-French relations, 1592-1596, 1592-1631.
- Galba E VI Records and papers concerning England and France, 1580–1589.
- Galba D X Records and papers concerning England and the Low Countries, 1593–1594.
- Galba D IX Records and papers concerning England and the Low Countries, 1592.

Egerton manuscripts.

- 1668 Copies of letters and papers relating to the history of France, chiefly during the reign of Henri III. ; 1478-1618.

RP.

- 557 Letters from Francis I to Christophe Richer, French Ambassador to Sweden. Partly cipher. Sotheby's, 30 November 1970, lot 189 Creation dates : 1543-1547

Stowe manuscripts.

- 132 Vol. I. (ff. 300). Anglo-gallica, or negotiations and treaties between England and France (1359-1654).
166 Papers of Thomas Edmondès, Agent at the French Court, 1592-1596 and n.d., volume 1.
172 Edmondès papers. Vol. VII. (ff. 321). 26 March, 1611-30 June, 1612.
173 Edmondès papers. Vol. VIII. (ff. 311). 1 July, 1612-24 March, 1612 [3].

King's manuscripts

- 111-118 Instructions baillées à plusieurs Ambassadeurs et envoyez en diverses cours : transcripts of instructions and other papers of French Ambassadors going to or residing at the various foreign courts.
120 Papers relating to two negotiations with England.
133-136 Recueil de Lettres, de Memoires, d'Actes d'instructions et de Contracts, faits pour parvenir all Traité de Mariage d'entre Madame Honriette Marie soeur du Roy, et Charles Premier Roy de la Grande Bretagne.

National Archives – Public Record Office

Secretaries of State : State Papers Foreign, France

- SP 78/20 1589 Sept-Dec.
SP 78/21 1590 Jan-Aug.
SP 78/22 1590 Sept-Dec.
SP 78/23 1591 Jan-Mar.
SP 78/24 1591 Apr-June.
SP 78/25 1591 July-Sept.
SP 78/26 1591 Oct-Dec.
SP 78/27 1592 Jan-Apr.
SP 78/28 1592 May-July.
SP 78/29 1592 Aug-Dec.
SP 78/30 1593 Jan-Apr.
SP 78/31 1593 May-July.
SP 78/32 1593 Aug-Dec.
SP 78/33 1594 Jan-July.
SP 78/34 1594 Aug-Dec.
SP 78/35 1595 Jan-Aug.
SP 78/36 1595 Sept-Dec.
SP 78/37 1596 Jan-Aug.
SP 78/38 1596 Sept-Dec.
SP 78/39 1597 Jan-June.

SP 78/40 1597 July-Dec.
SP 78/41 1598 Jan-Mar.
SP 78/42 1598 Apr-Dec.
SP 78/43 1599.
SP 78/44 1600.
SP 78/45 1601.
SP 78/46 1602 Jan-July.
SP 78/47 1602 Aug-Dec
SP 78/48 1603 Jan-Mar ; temp Eliz I.
SP 78/49 1603 Mar-Aug.
SP 78/50 1603 Sept-Dec.
SP 78/51 1604.
SP 78/52 1605.
SP 78/53 1606-1607.
SP 78/55 1609.
SP 78/56 1610.
SP 78/57 1611 Jan-May.
SP 78/58 1611 June-Dec.
SP 78/59 1612 Jan-July.
SP 78/60 1612 Aug-Dec.
SP 78/61 1613.
SP 78/62 1614.
SP 78/64 1615 Sept-Dec.

Secretaries of State : State Papers Foreign, German States.

SP 81/6 1590 May-1591 Apr.
SP 81/7 1591 May-1596.
SP 81/11 1611-1612 July.

Secretaries of State : State Papers Foreign, Hamburg and Hanse Towns.

SP 82/3 1588 Mar-1594 Sept.

Correspondence and papers of the Secretary of State : Holland.

SP 84/73 1616 June-Sept.
SP 84/76 1617 Jan-Mar.
SP 84/89 1619 Mar-Apr.
SP 84/90 1619 May-June.

Secretaries of State : State Papers Foreign, Savoy and Sardinia.

SP 92/6 1618 July-1619.

Secretaries of State : State Papers Foreign, Spain.

SP 94/3 1588-1590.

SUISSE

Archives de l'État de Berne

Korrespondenzen mit ausländischen Regierungen (Auslandbücher)

- Frankreich I 1521-1550.
- Frankreich II 1551-1569.
- Frankreich III 1570-1638

Archives de l'État de Fribourg

Lettres des rois de France

- 1 François I, 1516-1547 ; Henri II, 1550-1558 (Actes/Dossier).
- 2 Charles IX, 1562-1573 ; Henri III, 1574-1589 (Actes/Dossier).
- 3 Henri IV, 1589-1609 (Actes/Dossier).
- 4 Louis XIII, 1612-1641 (Actes/Dossier).

Papiers de France

- 1 Années 1473-1551 + non datés, 1473-1551.
- 2 Années 1552-1568, 1552-1568.
- 3 Années 1569-1575, 1569-1575.
- 4 Années 1576-1595, 1576-1595.
- 5 Années 1596-1617, 1596-1617.
- 6 Années 1618-1637, 1618-1637.

Archives de l'État du Valais

Série AV

- 12 Lettres de Savoie (1500-1620).
- 14 Lettres de Savoie au sujet du sel (1530-1791).
- 22 Ambassade de France. Lettres (1540-1692).
- 23 Ambassade de France. Lettres (1600-1699).

Bibliothèque de la Bourgeoisie

BBB Bongarsiana/Codices

- Cod. A 42.III (A) Frankreich, königliche Instruktionen für Gesandte nach Deutschland und in die Schweiz (Bd. 3), franz.
- Cod. B 149 (A) Bongars, Jacques : Briefkopierbuch, franz., lat.
- Cod. 141 (A) Bongars, Jacques ; Daniel, Pierre : Sammlung Briefe und Urkunden, lat., franz.

Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel

Répertoire des documents diplomatiques franco-suissees (copies Rott), 1443-1830.

- 8 RO I/4 « Ambassades en Suisse » (1530-1546).
8 RO I/5 « Ambassades en Suisse » (1547-1552).
8 RO I/6 « Ambassades en Suisse » (1550).
8 RO I/7 « Ambassades en Suisse » (1552-1558).
8 RO I/8 « Ambassades en Suisse » (1558-1565 ; 1563-1578).
8 RO I/9 « Ambassades en Suisse » (1566).
8 RO I/10 « Ambassades en Suisse » (1567).
8 RO I/11 « Ambassades en Suisse » (1568).
8 RO I/12 « Ambassades en Suisse » (1569).
8 RO I/13 « Ambassades en Suisse » (1570).
8 RO I/14 « Ambassades en Suisse » (1571-1572).
8 RO I/15 « Ambassades en Suisse » (1572-1574).
8 RO I/16 « Ambassades en Suisse » (1573-1574).
8 RO I/17 « Ambassades en Suisse » (1575-1582).
8 RO I/17bis « Ambassades en Suisse » (environ 1526-1530 ; 1572-1575).
8 RO I/18 « Ambassades en Suisse » (1582-1585).
8 RO I/19 « Ambassades en Suisse » (1586-1587).
8 RO I/20 « Ambassades en Suisse » (1588).
8 RO I/21 « Ambassades en Suisse » (1589).
8 RO I/22 « Ambassades en Suisse » (1590).
8 RO I/23 « Ambassades en Suisse » (1591 I).
8 RO I/24 « Ambassades en Suisse » (1591 II).
8 RO I/25 « Ambassades en Suisse » (1592).
8 RO I/26 « Ambassades en Suisse » (1593).
8 RO I/27 « Ambassades en Suisse » (1594-1600).
8 RO I/28 « Ambassades en Suisse » (1600-1602).
8 RO I/29 « Ambassades en Suisse » (1603-1611).
8 RO I/30 « Ambassades en Suisse » (1611-1616 I).
8 RO I/31 « Ambassades en Suisse » (1611-1616 II).
8 RO I/32 « Ambassades en Suisse » (1621-1624).
8 RO I/33 « Ambassades en Suisse » (1624).
8 RO I/34 « Ambassades en Suisse » (1624-1625).
8 RO I/35 « Ambassades en Suisse » (1625-1626 I).
8 RO I/36 « Ambassades en Suisse » (1625-1626 II).
8 RO I/37 « Ambassades en Suisse » (1626-1627 I).
8 RO I/38 « Ambassades en Suisse » (1626-1627 II ; 1627-1629).
8 RO I/39 « Ambassades en Suisse » (1629-1630).
8 RO I/40 « Ambassades en Suisse » (1635-1640).
8 RO II/1 « Ambassades aux Grisons » (1521-1560).
8 RO II/2 « Ambassades aux Grisons » (1566-1573).
8 RO II/3 « Ambassades aux Grisons » (1573-1587).

- 8 RO II/4 « Ambassades aux Grisons » (1573-1604 ; 1604-1610).
- 8 RO II/5 « Ambassades aux Grisons » (1610-1614 I).
- 8 RO II/6 « Ambassades aux Grisons » (1610-1614 II).
- 8 RO II/7 « Ambassades aux Grisons » (1615-1621 ; 1621-1627).
- 8 RO II/8 « Ambassades aux Grisons » (1624-1627 I).
- 8 RO II/9 « Ambassades aux Grisons » (1624-1627 II).
- 8 RO II/10 « Ambassades aux Grisons » (1624-1627 III).
- 8 RO II/11 « Ambassades aux Grisons » (1624-1627 IV).
- 8 RO II/12 « Ambassades aux Grisons » (1624-1627 IV).
- 8 RO II/13 « Ambassades aux Grisons » (1627-1629 I).
- 8 RO II/14 « Ambassades aux Grisons » (1627-1629 II).
- 8 RO II/15 « Ambassades aux Grisons » (1627-1629 III ; 1629-1631).
- 8 RO II/16 « Ambassades aux Grisons » (1631-1635 I).
- 8 RO II/17 « Ambassades aux Grisons » (1631-1635 II).
- 8 RO II/18 « Ambassades aux Grisons » (1635-1637 I).
- 8 RO II/19 « Ambassades aux Grisons » (1635-1637 II ; 1637-1638).
- 8 RO III/1 « Missions à Genève » (1611 ; 1631 ; 1665-1688).
- 8 RO IV/1 « Missions en Valais » (1627-1742).
- 8 RO V/1 « Évêché de Bâle » (1613-1750 I).
- 8 RO V/2 « Évêché de Bâle » (1613-1750 II).
- 8 RO VI/1 « Affaire de Neuchâtel » (1500-1683).
- 8 RO VII/1 « Sujets particuliers. Ambassades en Suisse. Relations d'ambassades » (1566-1750).
- 8 RO VII/2.1 « Sujets particuliers. Correspondance des autorités cantonales au roi de France » (1521-1648).
- 8 RO VII/3 « Sujets particuliers. Correspondance du roi de France aux autorités cantonales » (1610-1715).
- 8 RO VII/4 « Sujets particuliers. Ambassades aux Grisons. Relations d'ambassade » (1564-1792).
- 8 RO VII/5.1 « Sujets particuliers. Missions à Genève. Mémoires et documents » (1431-1699).
- 8 RO VII/5.2 « Sujets particuliers. Missions à Genève. Mémoires et documents » (1538-1700).
- 8 RO VII/5.3 « Sujets particuliers. Missions à Genève. Mémoires et documents » (1452-1700).
- 8 RO VII/6 « Sujets particuliers. Missions à Genève. Correspondance des autorités de Genève au roi de France » (1535-1749).
- 8 RO VII/7 « Sujets particuliers. Missions à Genève. Correspondance du roi de France aux autorités de Genève » (1560-1792).
- 8 RO VII/8.1 « Sujets particuliers. Mémoires historiques et politiques » (1562-1775).
- 8 RO VII/9.1 « Sujets particuliers. Instructions et pouvoirs » (1476-1684).
- 8 RO VII/10.1 « Sujets particuliers. Personnel diplomatique » (1465-1750).
- 8 RO VII/11.1 « Sujets particuliers. Cérémonial » (1565-1750).
- 8 RO VII/12.1 « Sujets particuliers. Renouvellement d'alliances » (1602-1730).
- 8 RO VII/15.1 « Sujets particuliers. Finances » (1450-1750 I).
- 8 RO VII/15.2 « Sujets particuliers. Finances » (1450-1750 II).

- 8 RO VII/15.3 « Sujets particuliers. Finances » (1450-1750 III).
- 8 RO VII/21.1 « Sujets particuliers. Militaire » (1480-1750 I).
- 8 RO VII/21.2 « Sujets particuliers. Militaire » (1480-1750 II).
- 8 RO VII/21.3 « Sujets particuliers. Militaire » (1480-1750 III).
- 8 RO VII/21.4 « Sujets particuliers. Militaire » (1480-1750 IV).
- 8 RO VII/22 « Sujets particuliers. Correspondance de la cour de France aux officiers suisses, grisons et valaisans à son service » (1610-1684 ; 1685-1706 ; 1707-1715).
- 8 RO VII/23 « Sujets particuliers. Correspondance des officiers suisses, grisons et valaisans à la cour de France » (1574-1775).
- 8 RO VII/24 « Sujets particuliers. Correspondance » (1542-1610 ; 1545-1643).
- 8 RO VII/26 « Huguenots, Ligueurs, Princes rebelles » (1562-1589 ; 1585-1595 ; 1614-1615 ; 1652).
- 8 RO IX/3 « Traités, Abscheid, Relations » (1453-1689).

Staatsarchiv des Kantons Basel-Stadt

Fremde Staaten Frankreich A 5.

- 1 Allgemeines und einzelnes und Beilageband (1526-1799).
- 4 Schuld von 20000 Sonnenkronen (1589-1595).

Staatsarchiv des Kantons Luzern

AKT 11 Frankreich, 1452-1798 (ca.), AKT A1 F1.

- 1 Königliche Familie: Könige.
- 4 Französische Ambassadoren in der Eidgenossenschaft (1474-1635).
- 19 Verhandlungen über verfallene Pensionen, rückständigen Sold, private Forderungen (1479-1559).
- 20 Verhandlungen über verfallene Pensionen, rückständigen Sold, private Forderungen (1560-1579).
- 21 Verhandlungen über verfallene Pensionen, rückständigen Sold, private Forderungen (1580-1595).
- 22 Verhandlungen über verfallene Pensionen, rückständigen Sold, private Forderungen (1596-1604).
- 28 Kriege, Friedensschlüsse, Territorium, Einmischung in eidgenössische Angelegenheiten, eidgenössische Aufbrüche (1531-1552).
- 114 Kriege mit anderen Staaten und Fürsten : Eidgenössische Aufbrüche (1454-1635).
- 238 Missiven, Bundesbriefe, Akten, Geschäfte 1398-1588 Darin : Renward Cysat, Grawen pündten histori 364-1602 Reformation Müsserkrieg Politik Frankreichs in Graubünden, Unruhen.

AKT 13 Religionshändel, 13. Jh.-18. Jh.

- 2084 4/1531.
- 2087 5/1531.

2090 5/1531.

2110 10/1531.

URK Frankreich, 1477-1803.

- 6-9 Bündnisse der eidgenössischen Orte mit den französischen Königen (Karl VIII., Ludwig XII., Franz I., Heinrich IV., Ludwig XIV., Ludwig XVI.) 1496-1777. Salztraktate 1624-1715. Missiven der französischen Könige an Luzern und die Eidgenossen, Kreditive für Gesandte 1478-1803.

Staatarchiv Zurich

Beziehungen zum Ausland.

- A 225.1 Frankreich (1444-1540).
A 225.2 Frankreich (1541-1573).
A 225.3 Frankreich (1574-1593).
A 225.4 Frankreich (1590).
A 225.5 Frankreich (1594-1601).
A 225.6 Frankreich (1602-1610).
A 225.7 Frankreich (1610-1625).
A 225.8 Frankreich (1626-1640).

Eidgenössisches.

- A 230.1 Zweiter Kappeler Krieg (1531).
A 230.2 Zweiter Kappeler Krieg (1531).
A 230.3 Zweiter Kappeler Krieg (1531-1543).

Antistitialarchiv, 1370-1833.

- E II 338 Briefe von Huldrych Zwingli, Heinrich Bullinger, Johannes Oekolampad und Johannes Calvin an Oswald Myconius und andere; Briefe an Zwingli und Bullinger von Pfalzgraf Otto Heinrich, Graf Georg von Württemberg, den französischen Ambassadoren Meygret, Dangerant und Coignet, von Martin Bucer, Joachim Vadian, Guillaume Farel, Philipp Melanchthon, Ambrosius Blarer und Aegidius Tschudi (1518-1563).
- E II 342 Bullingeri manuscripta (1521-1574).
- E II 359 Briefe an Heinrich Bullinger von Er. Ritter, Rudolf Gwalther, Myconius, Wolfgang Musculus in Augsburg und Abraham Musculus in Bern, Farel, Wolfgang und Joh. Haller, Musaeus, P. Martyr, Brentius, Josua Finsler in Biel, Ulrich von Hohensax und dem französischen Gesandten Bassefontaine; Briefe und Schriften von Joh. Pistorius gegen die Helvetische Konfession; Schreiben von eidgenössischen Städten und Orten etc. (1529-1608).
- E II 366 Basileensium ab anno [15]52 (1536-1569).
- E II 368 Gallicana Genevensis Lausanensis Neocomensis ecclesiae scripta (1534-1610).
- E II 370 Johannis Halleri ab Anno 40 (1540-1562).
- E II 373 Volum. X antiq. D. Bull. ad D. Fabr. ab Anno 1552 (1552-1565).
- E II 376 Joh. Fabricij, Thobiae Eglini etc. scripta ex Rhaetia (1557-1647).
- E II 377 Briefe an Heinrich Bullinger, J. Rüeegger, Peyer, Hospinian, Fonteius, Simon und Jakob

Grynaeus, Bapt. Müller, Tobias Egli, Friedrich von Salis, Fabricius, J. Conrad Ulmer (Gedichte), Richard Cox, Parkhurst, Coignet, Ulrich Campell (1560–1608).

E II 382 Briefe an die Zürcher Geistlichkeit und an die Evangelischen Orte von Nicolas de Harlay de Sancy, Bellelièvre de Hautefort, Pfal... (1578-1611).

La plupart des lettres de Bullinger ont été numérisées par l'*Institut für Computerlinguistik* de l'Université de Zürich, mises en ligne et transcrites sur le site <https://www.bullinger-digital.ch/>.

Universität Basel

Nachlass Familie Amerbach (15.-17. Jh.).

C VIa 46 Juristische Gutachten und zugehörige Materialien Amerbach, Bonifacius.

Handschriften des Frey-Grynaeischen Instituts.

Frey-Gryn Mscr II 8 Briefe an die Zwingers und an die Platters (1536-1644).

Frey-Gryn Mscr II 22 Briefe an Johann Rudolf Stucki und andere (1635-1659).

Frey-Gryn Mscr II 23 Briefe an Theodor I, Jacob I Zwinger und andere (1560-1610).

Frey-Gryn Mscr II 26 Briefe an die Zwingers und an die Platters (1534-1620).

Frey-Gryn Mscr II 28 Briefe an Theodor I und Jacob I Zwinger (1563-1610).

Zentralbibliothek Solothurn

Briefsammlung 1561-1609.

S I 20/4 Briefsammlung 1561-1609, Band 4 / von Hans Jakob vom Staal (1561-1609).

Zentralbibliothek Zürich

Handschriften aus der Stadtbibliothek Zürich.

Ms. A 66 Zur kirchlichen und politischen Geschichte des 16. Jahrhunderts, aus dem Besitz und z.T. von der Hand von Hch Bullinger. Sammelband.

Ms. F 37 Briefe verschiedener Absender (A-B) an verschiedene Empfänger - 16. Jh. - 1648.

Ms. F 62 Briefe von und an Heinrich Bullinger - 16. Jh.

La plupart des lettres de Bullinger ont été numérisées par l'*Institut für Computerlinguistik* de l'Université de Zürich, mises en ligne et transcrites sur le site <https://www.bullinger-digital.ch/>.

SOURCES IMPRIMÉES

Ouvrages contemporains

AUBIGNÉ Agrippa d', *Confession catholique du Sieur de Sancy et declaration des causes tant d'Etat que de religion qui l'ont meu à se remettre au giron de l'Église Romaine.*

Anonyme [DANZAY Charles de], *Ratio ineundæ concordiaë inter ecclesias reformatas, sive quibus modis occurri possit mirificis artibus, quibus pontificii per quosdam imprudentes theologos universas Christi ecclesias potissimum autem & primum Germanicas pessundare conantur*, s.l., 1579.

AUBERY DU MAURIER Louis, *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande et des autres Provinces Unies*, Paris, Chez Jean Villette, 1687.

BONNET Guillaume de, *Recueil chrestien ou sont une prophetie de S^{te} Brigide Royne d'Escosse*, Paris, Pierre Chevalier, 1611.

BRAHE Tycho, *Tychonis Brahei et ad eum doctorum virorum Epistolae ab anno 1568 ad annum 1587, nunc primum collectae et editae a F. R. Friis*, Copenhague, 1876-1886.

BROCHARD Isaïe, *Déclaration et protestation des doctes du très-chrestien royaume de France, touchant le fonds de toutes les affaires d'Etat d'iceluy et de toute la Chrestienté*, 1605.

CANAYE DE FRESNES Philippe, *L'Organe, c'est-à-dire l'instrument du discours, divisé en deux parties, sçavoir est, l'analytique, pour discourir véritablement, et la dialectique, pour discourir probablement. Le tout puisé de l'Organe d'Aristote*, Genève, Jean de Tournes, 1589.

CANAYE DE FRESNES Philippe, *Remonstrances et discours faicts et prononcez en la Cour et Chambre de l'édicte établie à Castres d'Albigeois, pour le ressort de la Cour de Parlement de Tholose, par messire Philippe Canaye, seigneur de Fresnes*, Paris, J. Périer, 1598.

CANAYE DE FRESNES Philippe, *Harangues et actions publiques des plus rares esprits de nostre temps*, Paris, 1609.

COIGNET Mathieu, *Instruction aux Princes pour garder la foy promise*, Paris, Chez Jacques du Puys, Librairie juré, à la Samaritaine, près le collège de Cambrai, 1584.

HOTMAN DE VILLIERS Jean, *L'Ambassadeur*, 1603, 2^e éd., 1604.

PASCHAL Charles, *Legatus*, Rouen, 1598.

RICHER Christophe, *Des coustumes et manieres de vivre des Turcs, faict en latin par Christophe Richer, & par iceluy Richer traduit en langue Françoisse*, Paris, Robert Estienne, 1540.

TILENUS Daniel, *Examen dogmatis P. Molinaei "De duarum in Christo naturarum unionis hypostaticae effectis"*, sine loco, 1612.

WICQUEFORT Abraham de, *L'ambassadeur et ses fonctions*, La Haye, Chez Jean & Daniel Steucker, 1680.

Édition moderne de sources

Amtliche Sammlung der älteren eidgenössischen Abschiede.

4,1,b. (1529-1532), éd. Johannes Srickler, Zurich, 1876.

4,1,c. (1533-1540), éd. Karl Deschwanden, Lucerne, 1878.

4,1,d. (1541-1548), éd. Karl Deschwanden, Lucerne, 1882.

4,1,e. (1549-1555), éd. Karl Deschwanden, Lucerne, 1886.

4,2. (1556-1586), éd. Joseph Karl Krütli, Berne, 1861.

5,1. (1587-1617), éd. Joseph Karl Krütli, Jakob Kaiser, Berne 1872.

5,2. (1618-1648), éd. Joseph Karl Krütli, Jakob Kaiser, Bâle, 1875.

Archives ou correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau, Première série, 6 volumes, éd. Guillaume Groen van Prinsterer, Leide, S. et J. Luchtmans, 1835-1839.

Archives ou correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau, Deuxième série, 2 volumes, éd. Guillaume Groen van Prinsterer, Utrecht, Kemink et Fils, 1857-1858.

AUBIGNÉ Agrippa d', *Histoire Universelle*, 10 volumes, Paris, Éd de la Société de l'Histoire de France, 1886-1909.

AUBIGNÉ Agrippa d', *Œuvres. Tome II. Écrits politiques*, éd. J.-R. Fanlo, Paris, H. Champion, 2007.

BÈZE Théodore de, *Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France*, 3 volumes, éd. G. Baum, Ed. Kunitz, Paris, Librairie Fischacher, 1883-1889.

BÈZE Théodore de, *Correspondance de Théodore de Bèze.*

1. (1539-1555), éd. Fernand Aubert et Henri Meylan, Genève, Droz, 1960.

2. (1556-1558), éd. Fernand Aubert, Henri Meylan et Alain Dufour, Genève, Droz, 1962.

3. (1559-1561), éd. Henri Meylan et Alain Dufour, Genève, Droz, 1963.

4. (1562-1563), éd. Henri Meylan, Alain Dufour et Arnaud Tripet, Genève, Droz, 1965.

14. (1573), éd. Alain Dufour et Béatrice Nicollier, Genève, Droz, 1990.

15. (1574), éd. Alain Dufour et Béatrice Nicollier, Genève, Droz, 1991.
16. (1575), éd. Alain Dufour et Béatrice Nicollier et Reinhard Bodenmann, Genève, Droz, 1993.
17. (1576), éd. Alain Dufour, Béatrice Nicollier et Reinhard Bodenmann, Genève, Droz, 1994.
20. (1579), éd. Alain Dufour, Béatrice Nicollier et Reinhard Bodenmann, Genève, Droz, 1998.
21. (1580), éd. Alain Dufour, Béatrice Nicollier et Hervé Genton, Genève, Droz, 1999.
24. (1583), éd. Alain Dufour, Béatrice Nicollier et Hervé Genton, Genève, Droz, 2002.
25. (1584), éd. Alain Dufour, Béatrice Nicollier et Hervé Genton, Genève, Droz, 2003.
26. (1585), éd. Alain Dufour, Béatrice Nicollier et Hervé Genton, Genève, Droz, 2004.
27. (1586), éd. Alain Dufour, Béatrice Nicollier et Hervé Genton, Genève, Droz, 2005.
29. (1588), éd. Alain Dufour, Béatrice Nicollier et Hervé Genton, Genève, Droz, 2007.
30. (1589), éd. Alain Dufour, Béatrice Nicollier et Hervé Genton, Genève, Droz, 2008.
31. (1590), éd. Alain Dufour, Béatrice Nicollier et Hervé Genton, Genève, Droz, 2009.
32. (1591), éd. Alain Dufour, Béatrice Nicollier et Hervé Genton, Genève, Droz, 2009.
33. (1592), éd. Alain Dufour, Béatrice Nicollier et Hervé Genton, Genève, Droz, 2010.
34. (1593), éd. Alain Dufour, Béatrice Nicollier et Hervé Genton, Genève, Droz, 2010.
35. (1594), éd. Alain Dufour, Béatrice Nicollier et Hervé Genton, Genève, Droz, 2011.
36. (1595), éd. Alain Dufour, Hervé Genton et Béatrice Nicolier, Genève, Droz, 2012.
37. (1596), éd. Alain Dufour, Hervé Genton et Monique Cuany, Genève, Droz, 2013.
38. (1597), éd. Alain Dufour, Hervé Genton et Kevin Bovier, Genève, Droz, 2014.
39. (1598), éd. Alain Dufour, Hervé Genton et Kevin Bovier, Genève, Droz, 2014.

BONGARS Jacques de, *Lettres de Jacques de Bongars, résident et ambassadeur du roi Henri IV*, 2 volumes, La Haye, Adrian Moetjens, 1695.

BOUILLON Henri de La Tour d'Auvergne, duc de, *Mémoires de M. Henri de La Tour d'Auvergne vicomte de Turenne, depuis duc de Bouillon, adressés à son fils le Prince de Sedan*, dans *Collection universelle des mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France*, t. XLVII, XLVIII et XLIX, Londres/Paris, G.-J. Cuchet, 1789.

BOUILLON Henri de La Tour d'Auvergne, duc de, *Mémoires de Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, depuis duc de Bouillon, adressés à son fils le Prince de Sedan*, 1^{re} sér., 11, Paris,

Éd. du commentaire analytique du Code civil, (Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, 1838.

BOURDEILLES Pierre de, *Mémoires de Messire Pierre de Bourdeille, Seigneur de Brantôme*, 10 volumes, Leyde, Jean Sambix le Jeune, 1665-1722.

BULLINGER Heinrich, *Bullingers Korrespondenz mit den Graubündern*, 3 volumes, éd. Traugott Schiess, Basel, Verlag der Basler Buch- und Antiquariatshandlung vormals Adolf Geering, 1904-1906.

BUZENVAL Paul Choart de, *Lettres Et Négociations de Paul Choart, Seigneur de Buzenval, Ambassadeur Ordinaire de Henri IV En Hollande, Et de Francois D'Aerssen, Agent Des Diplomatiques Concernant Les Annees 1593-1596, et 1602-1606*, éd. George Willem Vreede, Leide, Chez S. et J. Luchtman, 1846.

BUZENVAL Paul Choart de, *Lettres Et Négociations de Paul Choart, Seigneur de Buzenval, Ambassadeur Ordinaire de Henri IV En Hollande (Année 1600)*, éd. George Willem Vreede, Utrecht, Kemink et fils, 1853.

Calendar of State Papers Domestic : James I, 1611-18, éd. Mary Anne Everett Green, Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1858.

Calendar of State Papers, Foreign Series, of the Reign of Elizabeth.

5. (1562), éd. Joseph Stevenson et Allan James Crosby, Londres, His Majesty's Stationery Office, 1867.

15. (1581-1582), éd. Arthur John Butler, Londres, His Majesty's Stationery Office, 1907.

16. (May-December 1582) éd. Arthur John Butler, Londres, His Majesty's Stationery Office, 1909.

17. (January-June 1583 and Addenda), éd. Arthur John Butler, Londres, His Majesty's Stationery Office, 1913.

18. (July 1583-July 1584), éd. Sophie Crawford Lomas, Londres, His Majesty's Stationery Office, 1914.

19. (August 1584-August 1585), éd. Sophie Crawford Lomas, Londres, His Majesty's Stationery Office, 1916.

20. (September 1585-May 1586), éd. Sophie Crawford Lomas, Londres, His Majesty's Stationery Office, 1921.

21,1. (1586-1588), éd. Sophie Crawford Lomas, Londres, His Majesty's Stationery Office, 1927.

22. (July-December 1588), éd. Richard Bruce Wernham, Londres, His Majesty's Stationery Office, 1936.

23. (January-July 1589), éd. Richard Bruce Wernham, Londres, His Majesty's Stationery Office, 1950.

Calendar of State Papers Relating To English Affairs in the Archives of Venice.

9. (1592-1603), éd. Horatio F. Brown, Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1897.

12. (1610-1613), éd. Horatio F. Brown, Londres, His Majesty's Stationery Office, 1905.

13. (1613-1615), éd. Allen B. Hinds, Londres, His Majesty's Stationery Office, 1907.

14. (1615-1617), éd. Allen B. Hinds, Londres, His Majesty's Stationery Office, 1908.

16. (1619-1621), éd. Allen B. Hinds, Londres, His Majesty's Stationery Office, 1910.

17. (1621-1623), éd. Allen B. Hinds, Londres, His Majesty's Stationery Office, 1911.

Calendar of State Papers, Scotland, volume 10 (1589-1593), éd. William K. Boyd et Henry W. Meikle, Édimbourg, His Majesty's General Register House, 1936.

Calendar of State Papers, Spain.

4,2. (1531-1533), éd. Pascual de Gayangos, Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1882.

6,1. (1538-1542), éd. Pascual de Gayangos, Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1890.

Calendar of State Papers, Spain (Simancas), volume 4 (1587-1603), éd. Martin A. S. Hume, Her Majesty's Stationery Office, 1899.

Calendar of the Cecil Papers in Hatfield House.

3. (1583-1589), Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1889.

4. (1590-1594), éd. R. A. Roberts, Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1892.

5. (1594-1595), éd. R. A. Roberts, Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1894.

6. (1596), éd. R. A. Roberts, Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1895.

7. (1597), éd. R. A. Roberts, Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1899.

8. (1598), éd. R. A. Roberts, Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1899.

12. (1602-1603), éd. R. A. Roberts, Londres, His Majesty's Stationery Office, 1910.

13. (Addenda), éd. E. Salisbury, Londres, His Majesty's Stationery Office, 1915.

14. (Addenda), éd. E. Salisbury, Londres, His Majesty's Stationery Office, 1923.

19. (1607), éd. M. S. Giuseppi and D. McN. Lockie, Her Majesty's Stationery Office, 1965.

21. (1609-1612), éd. G. Dyfnallt Owen, Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1970.
- CALVIN Jean, *Ioannis Calvini Opera Quae Supersunt Omnia*, 59 volumes, éd. Johann Wilhem Baum, Edouard Cunitz, Edouard Reuss, Brunswick, Schwetschke, 1863-1900.
- CANAYE DE FRESNES Philippe, *Lettres et ambassades de messire Philippe Canaye, seigneur de Fresne : avec un sommaire de sa vie, et un récit particulier du procès criminel fait au maréchal de Biron, composé par M. de La Guesle*, 3 volumes, éd. Robert Regnault, Paris, E. Richer, 1644-1645.
- CANAYE DE FRESNES Philippe, *Voyage du Levant de Philippe du Fresne-Canaye (1573)*, éd. et trad. fr. M. H. Hauser, Paris, Leroux, 1897.
- CARLETON Dudley, *Lettres, memoires et negociations du chevalier Carleton*, 3 volumes, La Haye et Leyde, Pierre Gosse junior et Elie Luzac fils, 1759.
- Catalogue des actes de François I^{er}*, 10 volumes, éd. Paul Marichal, Paris, imprimerie nationale, 1887-1908.
- CATHERINE DE MÉDICIS, *Lettres de Catherine de Médicis*, 10 volumes, éd. Hector de La Ferrière, Gustave Baguenault de Puchesse, Paris, Imprimerie nationale, 1880-1899.
- Collection de lettres autographes et de documents historiques sur le règne de Louis XIII*, éd. M. A. Pécard, Paris, Librairie J. Charavay, 1873.
- Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française recueillie et publiée avec d'autres lettres relatives à la réforme et des notes historiques et biographiques*, 9 volumes, éd. A.-L. Herminjard, Genève, H. Georg libraire éditeur, 1866-1897.
- DANZAY Charles de, *Correspondance de Charles Dantzai, ministre de France à la Cour de Dannemarck*, Stockholm, Elmen & Granberg, 1824.
- DANZAY Charles de, *Indberetninger fra Charles de Dançay til det franske hof om forholdene i Norden 1567-1573*, éd. Carl-Frédéric Bricka, Kjøbenhavn, I kommission hos C.A. Reitzel, 1901.
- Documente privitore la Istoria Românilor*, 37 volumes, éd. Hurmuzaki, Bucarest, 1887-1922.
- DUPLESSIS-MORNAY Philippe, *Mémoires et correspondance de Philippe Duplessis-Mornay pour servir à l'histoire de la Réformation et des guerres civiles et religieuses en France, sous les règnes de Charles IX, de Henri III, de Henri IV et de Louis XIII, depuis l'an 1571 jusqu'en 1623*, 12 volumes, éd. A.-D de la Fontenelle de Vaudoré, P.-R. Auguis, Paris, Treuttel et Würtz, 1824-1825.
- Fragmens biographiques et historiques : extraits des registres du Conseil d'Etat de la République de Genève, dès 1535 à 1792*, éd. Théodore de Grenu, Genève, Chez Manguet et Cherbuliez, 1815.

HARLAY DE SANCY Nicolas de, *Discours sur l'occurrence de ses affaires*, éd. Gilbert Schrenck, Paris, Champion, 2000.

HENRI IV, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, 7 volumes, éd. Jules Berger de Xivrey, Paris, Imprimerie royale, 1843-1858.

JEANNIN Pierre, *Les négociations de monsieur le président Jeannin*, 4 volumes, Amsterdam, Chez André de Hoogenhutsen, 1695.

JEANNIN Pierre, *Les négociations de monsieur le président Jeannin*, 3 volumes, Paris, Chez Petit et A. Boucher, 1819.

L'ESTOILE Pierre de, *Journal du regne de Henry IV*, 4 volumes, La Haye, les Frères Vaillant, 1741.

L'ESTOILE Pierre de, *Mémoires-journaux de Pierre de L'Estoile*, 10 volumes, Paris, Librairie des bibliophiles, 1879-1881.

L'ESTOILE Pierre de, *Journal de L'Estoile pour le regne de Henry IV*, 2 volumes, Paris, Gallimard, 1948.

Lettres et mémoires d'Etat, des Roys, Princes, Ambassadeurs et autres Ministres sous les Regnes de François I^{er}, Henry II et François II, 2 volumes, éd. Guillaume Ribier, Paris, chez F. Clouzier et la veuve Avbovyn, 1666.

LORRAINE Charles de, *Lettres du Cardinal Charles de Lorraine (1524-1574)*, éd. Daniel Cuisiat Paris, Droz, 1998.

MÉDICIS Alexandre de, *Lettres du cardinal de Florence sur Henry IV et sur la France, 1596-1598*, éd. Raymond Ritter, Paris, 1955.

MONDOUCET Claude de., *Lettres et négociations de Claude de Mondoucet, résident de France aux Pays-Bas (1571-1574)*, éd. Didier L., Paris, Ernest Leroux, 1891.

Négociations de la France dans le Levant, 4 volumes, éd. Ernest Charrière, Paris, Imprimerie nationale, 1848-1860.

RICHELIEU Armand Jean du Plessis de, « Mémoires du Cardinal de Richelieu sur le règne de Louis XIII depuis 1610 jusqu'à 1619 », dans Claude-Bernard Petitot, *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis l'avènement de Henri IV, jusqu'à la paix de Paris, conclue en 1763*, tomes 21 bis à 30, Paris, Foucault, 1823.

RICHER Christophe, « Memoires du sieur Richer Ambassadeur pour les Roys Tres-Chrestiens Francois premier & Henry second en Suede & Dannemarch », dans Nicolas Camusat, *Meslanges historiques, ou Recueil de plusieurs actes, traictez, lettres missives, et autres mémoires qui peuvent*

servir en la déduction de l'histoire, depuis l'an 1390 jusques à l'an 1580, Troyes, Par Jacques Febvre, devant nostre Dame, à l'enseigne du point du Jour, 1644.

ROHAN Henri de, « Mémoires du duc de Rohan sur la Guerre de la Valteline », dans Claude-Bernard Petitot, *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis l'avènement de Henri IV, jusqu'à la paix de Paris, conclue en 1763*, tomes 18-19, Paris, Foucalt, 1822.

SALES François de, *Œuvres de Saint François de Sales, évêque et prince de Genève et docteur de l'Église*, 27 volumes, Annecy, J. Niérat, 1892-1964.

SULLY Maximilien de Béthune, duc de, *Mémoires du duc de Sully*, 6 volumes, Paris, chez Étienne Ledoux, 1822.

SULLY Maximilien de Béthune, duc de, *Les Œconomies royales*, 4 volumes, éd. David Buisseret et Bernard Barbiche, Paris, Klincksieck, 1970-2020.

VILLEROY Nicolas de Neufville, seigneur de, « Apologie et discours de monsieur de Villeroy, pour monstrier la peine qu'il a pris de faire la paix entre le roy et M. de Mayenne, et de sa continuelle poursuite à la pacification de nos misérables troubles », dans M. Petitot, *Mémoires d'Etat, Collection complète des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, tome 44, Paris, 1824.

BIBLIOGRAPHIE

ABEL Olivier, *Jean Calvin*, Paris, Pygmalion, 2009.

AIRO-FARULLA Joseph, « Les protestants et l'acquisition des offices à la fin du XVI^e siècle », dans *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français (1903-2015)*, vol. 116, 1970.

ANDERSON Alison D., *On the verge of war : international relations and the Jülich-Kleve succession crises (1609-1614)*, Boston, Humanities Press, 1999.

ANDRETTA Stefano, *L'arte della prudenza*, Rome, Biblink, 2006.

ANDRETTA Stefano, PÉQUIGNOT Stéphane, SCHAUB Marie-Karine, WAQUET Jean-Claude, WINDLER, Christian (dir.), *Paroles de négociateurs. L'entretien dans la pratique diplomatique de la fin du Moyen Âge à la fin du XIX^{ème} siècle*, Rome, École française de Rome, 2010.

ANQUEZ Léonce, *Henri IV et l'Allemagne d'après la correspondance de Jacques Bongars*, Paris, Hachette, 1887.

ANQUEZ Léonce, *Histoire des assemblées politiques des réformés de France (1572-1622)*, 1^{ère} éd. 1859, Genève, Slatkine, 1970.

ANTOCHE Emanuel Constantin, « Un ambassadeur français à la Porte ottomane : Achille de Harlay, baron de Sancy et de la Mole (1611-1619) », dans *Istoria ca datorie*, dir. Ioan Bolovan, Ovidiu Ghitta, Cluj-Napoca, Académie Roumaine, « Centrul de Studii Transilvane », 2015.

BABELON Jean-Pierre, *Henri IV*, Paris, Fayard, 1982.

BABELON Jean-Pierre, « Henri IV et les Provinces-Unies », dans *Henri IV : le roi et la reconstruction du Royaume. Actes du colloque, Pau-Nérac*, Pau, Association Henri IV, 1990, p. 319-332.

BABELON Jean-Pierre, « Une longue fraternité d'armes. Les relations d'Henri de Navarre puis d'Henri IV avec les Pays-Bas », dans *Les Pays-Bas et la France des guerres de religion à la création de la République batave*, dir. Willem Frijhoff et Olav Moorman van Kappen, Nimègue, Gérard Noodt Institut, 1993.

BABELON Jean-Pierre, « Philippe de Béthune, frère de Sully. Le constructeur et l'amateur d'art », dans *Albineana, Cahiers d'Aubigné*, 26, 2014. *Sully, le Ministre et le mécène. Actes du colloque international des 23 et 24 novembre 2012. Réunis par Cécile Huchard, Marie-Dominique Legrand et*

Gilbert Schrenck, dir. Cécile Huchard, Marie-Dominique Legrand et Gilbert Schrenck, Paris, Honoré Champion, 2014, p. 207-213.

BACKUS Irena (dir.), *Théodore de Bèze (1519-1605)*, Genève, Droz, 2007.

BACQUÉ-GRAMMONT Jean-Louis, KUNERALP Sinan, HITZEL Frédéric, Représentants permanents de la France en Turquie (1536-1991) et de la Turquie en France (1797-1991), Istanbul-Paris, Isis, 1991.

BAGUENAUT DE PUCHESSE Gustave, « Un ami et un ambassadeur de Henri IV Paul Choart de Buzenval (1551-1607) », dans *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, volume 46, Paris, Editions de Boccard, 1909, p. 109-118.

BAGUENAUT DE PUCHESSE Gustave, « L'ambassade de Nicolas de Sancy en Angleterre au mois de mai 1596 », dans *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, volume 55, n.º2, Paris, Editions de Boccard, 1918, p. 151-158.

BAGUENAUT DE PUCHESSE Gustave, « Le père de l'évêque de Saint-Malo, Nicolas de Harlay, s^r de Sancy (1546-1629) », dans *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, volume 57, n.º2, Paris, Editions de Boccard, 1920, p. 212-216.

BAILLOU Jean (dir.), *Les affaires étrangères et le corps diplomatique français, Tome I : De l'Ancien Régime au Second Empire*, Paris, Editions au CNRS, 1984.

BARBICHE Bernard, Henri IV, « Sully et la première monarchie administrative », dans *Proceedings of the annual meeting of the Western Society for French History*, t. 17, 1990, p. 10-23.

BARBICHE Bernard, « Les deux familles de Sully », dans *XVII^e siècle : bulletin de la Société d'étude du XVII^e siècle*, t. 44, Paris, 1992, p. 23-32.

BARBICHE Bernard, « L'exploitation politique d'un complot : Henri IV, le Saint-Siège et la conspiration de Biron (1602) », dans *Complots et conjurations dans l'Europe moderne. Actes du colloque international organisé à Rome, 30 septembre-2 octobre 1993*, Rome, École Française de Rome, 1996, p. 271-288.

BARBICHE Bernard, DAINVILLE-BARBICHE Ségolène de, *Sully*, Paris, Fayard, 1997.

BARBICHE Bernard, « Le grand artisan du traité de Vervins : Alexandre de Médicis, cardinal de Florence, légat *a latere* », dans *La paix de Vervins, 1598*, éd. Claude Vidal et Frédérique Pilleboue, Laon, Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne, 1998, p. 62-72.

BARBICHE Bernard, *Les institutions de la monarchie française à l'époque moderne*, Paris, PUF, 1999.

- BARBIER Jean-Paul, *Ma bibliothèque poétique. Quatrième partie. Contemporains et successeurs de Ronsard. Tome II. De Desportes à La Boétie*, Paris, Droz, 2001.
- BARRAL-BARON Marie, *L'Enfer d'Érasme. L'humaniste chrétien face à l'histoire*, Genève, Droz, Travaux d'humanisme et Renaissance, n°523, 2014.
- BARRAL-BARON Marie, LAGRÉE Marie-Clarté, LEMOINE Mathieu, *Les stratégies de l'échec. Enquête sur l'action politique à l'époque moderne*, Paris, Presses Universitaires de la Sorbonne, 2015.
- BARRAL-BARON Marie, « De l'inspiration au rejet : Renaissance et Réforme », dans *Odrodzenie i Reformacja w Polsce*, special issue, LXI, 2017, p. 31-60.
- BARENDRECHT Sietske, *François van Aerssen, diplomaat aan het Franse hof (1598-1613)*, Leyde, 1965.
- BATAIL Marianne, BATAIL Jean-François, *Une amitié millénaire, les relations entre la France et la Suède à travers les âges*, Paris, Beauchesne, 1993.
- BATIFFOL Louis, « La charge d'ambassadeur au XVII^e siècle », dans *Revue d'histoire diplomatique*, a 25, 1911, p. 339-355.
- BAUBÉROT Jean, CARBONNIER-BURKARD Marianne, *Histoire des protestants*, Paris, Ellipses, 2016.
- BEAUNE Joseph, « Les Gontaut-Biron et les Réformés de Salignac. Un incident judiciaire du XVI^e siècle. », dans *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, Tome 23, 1896, p. 347-373.
- BEAUJOUR Sophronyme, *Essai sur l'histoire de l'Église réformée de Caen*, Caen, V^e le Gost-Clérisse, 1877.
- BÉLY Lucien, *Les relations internationales en Europe (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Paris, PUF, « Thémis histoire », 1992 ; 4e éd., 2013.
- BÉLY Lucien, « Souveraineté et souverains : la question du cérémonial dans les relations internationales à l'époque moderne », dans *Annuaire-bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1993, p. 27-43.
- BÉLY Lucien, *La France moderne (1488–1789)*, Paris, PUF, 2003, éd. orig. 1994.
- BÉLY Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 2010, éd. orig. 1996.
- BÉLY Lucien, RICHEFORT Isabelle (dir.), *L'invention de la diplomatie (Moyen-Âge-Temps modernes)*, Paris, PUF, 1998.
- BÉLY Lucien, *La société des princes (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Fayard, 1999.

BÉLY Lucien (dir.), *L'Europe des traités de Westphalie : esprit de la diplomatie et diplomatie de l'esprit*, [colloque, Paris, 1998], Paris, PUF, 2000.

BÉLY Lucien (dir.), *La présence des Bourbons en Europe XVI^e-XXI^e siècle*, Paris, PUF, 2003.

BÉLY, Lucien, « Comment apprenait-on à négocier à l'époque moderne ? », dans *Pratiques de la négociation*, dir. Thierry de Montbrial et Sabine Jansen, Paris, Bruylant Collection, 2004, p. 115-148.

BÉLY Lucien, SOUTOU Georges-Henri, THEIS Laurent, VAISSE Maurice (dir.), *Dictionnaire des ministres des Affaires étrangères (1589-2004)*, Paris, Fayard, 2005.

BÉLY Lucien, « Les temps modernes (1515-1589) », dans *Histoire de la diplomatie française*, Paris, Perrin, 2005, p. 159-404.

BÉLY Lucien, *L'art de la paix en Europe. Naissance de la diplomatie moderne (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, PUF, 2007.

BÉLY Lucien, *La France au XVII^e siècle. Puissance de l'État, Contrôle de la société*, Paris, PUF, PUF, 2009.

BÉLY Lucien, POUMARÈDE Géraud (dir.), *L'Incident diplomatique XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, A. Pedone, 2010.

BEM Kazimierz, *Calvinism in the Polish Lithuanian Commonwealth 1548–1648 : The Churches and the Faithful*, Leiden-Boston, Brill, 2020.

BENEDICT Philip, *The faith and fortunes of France's Huguenots (1600-1685)*, Aldershot Burlington, Ashgate, 2001.

BENEDICT Philip, DAUSSY Hugues, LÉCHOT Pierre-Olivier, *L'identité huguenote : faire mémoire et écrire l'histoire (XVI^e-XXI^e siècles)*, Publications de l'Association suisse pour l'Histoire du refuge huguenot, Genève, Droz, 2014.

BENEDICT Philip, « French Protestants in the Service of the Crown, 1554-1612 », dans *Jacques Bongars (1554-1612)*, dir. Gerlinde Huber-Rebenich, Tübingen, Mohr Siebeck, 2015, p. 1-18.

BENEDICT Philip, « Season of Conspiracy : Calvin, the French Reformed Churches, and Protestant Plotting in the Reign of Francis II (1559-60) », dans *Transactions of the American Philosophical Society*, volume 108 (5), 2020, p.iii-224.

BERCÉ Yves-Marie, *La naissance dramatique de l'absolutisme, 1598-1661*, Paris, Seuil, 1992.

BÉRENGER Jean, *Tolérance ou paix de religion en Europe centrale (1415-1792)*, Paris, Honoré Champion, 2000.

- BERGIN Joseph, *L'ascension de Richelieu*, Paris, Payot, 1994.
- BLUCHE François, *Richelieu*, Paris, Perrin, 2003.
- BOIS Jean-Pierre, *Les guerres en Europe, 1494-1792*, Paris, Belin, 1993.
- BOIS Jean-Pierre, *La paix : Histoire politique et militaire 1435-1878*, Paris, Perrin, 2012.
- BOISSON Didier, DAUSSY Hugues, *Les protestants dans la France moderne*, Paris, Belin, 2006.
- BORDIER Julien, *Ambassade en Turquie de Jean de Jean de Gontaut Biron, Baron de Salignac : 1605 à 1610 : Voyage à Constantinople – Séjour en Turquie*, éd. Théodore de Gontaut Biron, Paris, Honoré Champion, 1888.
- BORDIER Julien, *Ambassade en Turquie de Jean de Gontaut Biron, Baron de Salignac : 1605 à 1610 : Correspondance diplomatique et documents inédits*, éd. Théodore de GONTAUT BIRON, Paris, Honoré Champion, 1889.
- BORROMEO Agostino, « La diplomatie pontificale et la paix de Vervins », dans *Le traité de Vervins*, dir. Jean-François Labourdette, Jean-Pierre Poussou et Marie-Catherine Vignal, Paris, 2000.
- BOTS Hans, « Éditions de correspondance aux XIX^e et XX^e siècles. Méthodes et stratégies », dans *XVII^e siècle*, n°178, janvier-mars 1993, p. 119-129.
- BOTS Hans, DE VET Jan, « Attraction-répulsion. La France et les Pays-Bas à travers les siècles, deux cultures aux rapports compliqués », dans *Études germaniques*, a. 52, n°2, 1997, p. 199-214.
- BOUCHER Jacqueline, *Société et mentalités autour de Henri III*, Paris, Honoré Champion, 1981.
- BOURG H. du, « Missions diplomatiques de Claude Du Bourg », dans *Revue d'histoire diplomatique, neuvième année, N°1*, Paris, Ernest Leroux, 1895.
- BOUVIER André, *Henri Bullinger, le successeur de Zwingli, d'après sa correspondance avec les réformés et les humanistes de langue française*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé S. A., 1940.
- BRETEAU Violaine, « Les ambassades de Jacques de Ségur-Pardaillan (1583-1589) », mémoire de Master en histoire, dir. Hugues Daussy, Université du Maine, 2008.
- BRIOIST Pascal, DREVILLON Hervé, SERNA Pierre, *Croiser le fer, violence et culture de l'épée dans la France moderne (XVI^e-XVIII^e)*, Seyssel, Champ Vallon, 2002.
- BROWN Élisabeth A. R. « La Renaudie se venge : l'autre face de la conjuration d'Amboise », dans *Complots et conjurations dans l'Europe moderne. Actes du colloque international organisé à Rome, 30 septembre-2 octobre 1993*, Rome, École Française de Rome, 1996. p. 451-474.
- CABANEL Patrick, *Histoire des protestant en France, XVI^e-XXI^e siècle*, Millau, Fayard, 2012.

- CAMERON Keith, GREENGRASS Mark, ROBERTS Penny, *The adventure of Religious Pluralism in Early Modern France*, Berne, Peter Lang, 2000.
- CALLARD Caroline, DEBBAGI BARANOVA Tatiana, LE ROUX Nicolas (dir), *Un tragique XVI^e siècle. Mélanges offerts à Denis Crouzet*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2022.
- CAPEFIGUE M., *Histoire de la Réforme, de la Ligue, et du règne de Henri IV*, Paris, Dufey, 1834.
- CARBASSE Jean-Marie, LEYTE Guillaume, SOLEIL Sylvain, *La monarchie française du milieu du XVI^e siècle à 1715, l'esprit des institutions*, Paris, Sedes, 2000.
- CARBONIER-BURKARD Marianne, « Les préambules des édits de pacification (1562-1598) », dans *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français (1903-2015)*, volume 144, 1998, p. 75-92.
- CARMONA Michel, *Marie de Médicis*, Paris, Fayard, 1981.
- CASSAN Michel, *La grande peur de 1610, les Français et l'assassinat d'Henri IV*, Seyssel, Champ Vallon, 2010.
- CASTAGNET Véronique, CHRISTIN Olivier, GHERMANI Naïma, *Les affrontements religieux en Europe du début du XVI^e siècle au milieu du XVII^e siècle*, Villeneuve d'Ascq, Septentrion, 2008.
- CAZAUX Yves, *Henri IV la grande victoire*, Paris, Albin Michel, 1986.
- CAZAUX Yves, *Henri IV les horizons du règne*, Paris, Albin Michel, 1986.
- CHAUDON Louis-Mayeul, DELANDINE Antoine-François, *Dictionnaire universel, historique, critique, et bibliographique*, 9^e éd., 20 volumes, Paris, Imprimerie de Mame Frères, 1810-1812.
- CHAUNU Pierre, *Le temps des Réformes*, Paris, Fayard, 1975, rééd. 2003.
- CHEVAILLER L., « L'ambassadeur 'honnête homme' d'après J. Hotman », dans *Mélanges R. Pelloux*, Lyon, 1980, p. 81-93.
- CHEVALLIER André, « Les La Place, réfugiés protestants, et leurs familles, du 13^{ème} siècle à nos jours », dans *Annales sedanaises d'histoire et d'archéologie : bulletin de la Société des amis du Vieux Sedan*, N° 31, 1^{er} trimestre 1957, p. 25-47.
- CHEVALIER Françoise, « Philippe Duplessis-Mornay expert auprès des synodes nationaux », dans *Albineana, Cahiers d'Aubigné*, 18, 2006, p. 339-355.
- CHEVALIER Pierre, *Louis XIII roi cornélien*, Paris, Fayard, 1979.
- CHEVALIER Pierre, *Henri III roi shakespearien*, Paris, Fayard, 1985.

CHRISTIN Olivier, *La paix de religion, l'autonomisation de la raison politique au XVI^e siècle*, Saint-Armand-Montrond, Seuil, 1997.

CHRISTIN Olivier, « Sortir des guerres de Religion », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 116-117, 1997, p. 24-38.

CLOULAS Ivan, *Catherine de Médicis*, Paris, Fayard, 1979.

CLOULAS Ivan, *Henri II*, Paris, Fayard, 1985.

CLOULAS Ivan, *Philippe II*, Paris, Fayard, 1992

Complots et conjurations dans l'Europe moderne. Actes du colloque international organisé à Rome, 30 septembre-2 octobre 1993, Rome, École Française de Rome, 1996.

CONGAR Pierre, *Le collège et l'académie de Sedan*, Bar-le-Duc, Imprimerie du Barrois, s.d.

CONIHOUT Isabelle de, « Jean et André Hurault : deux frères ambassadeurs à Venise et acquéreurs de livres du cardinal Grimani », dans *Italique* [En ligne], 2007, mis en ligne le 1^{er} septembre 2010, URL : <http://journals.openedition.org/italique/80>.

CONSTANT Jean-Marie, *les Guise*, Paris, Hachette, 1984.

CONSTANT Jean-Marie, « La noblesse protestante en France pendant les guerres de Religion : un ferment d'innovation dans un monde traditionnel », dans *La noblesse en liberté : XVI^e-XVII^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.

CORNETTE Joël (dir.), *La France de la monarchie absolue, 1610-1715*, Paris, Seuil, 1997.

CORNETTE Joël, *Henri IV à Saint-Denis, de l'abjuration à la profanation*, Paris, Belin, 2010.

CORNETTE Joël, *Le roi absolu : une obsession française, 1515-1715*, Paris, Tallandier, 2022.

COTTRET Bernard, *Histoire de la Réforme protestante (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Perrin, 2001.

COTTRET Bernard, *La royauté au féminin. Elisabeth I^{re} d'Angleterre*, Paris, Fayard, 2009.

COTTRET Bernard, *L'édit de Nantes*, Paris, Perrin, 2016.

COURTEAULT Henri, « Les mésaventures d'un ambassadeur vénitien à la fin du seizième siècle », dans *Revue d'histoire diplomatique, dix-septième année, N°1*, Paris, Plon, 1903.

CROUZET Denis, *Calvin*, Paris, Fayard, 2000.

CROUZET Denis, *Les guerriers de Dieu : la violence au temps des troubles de religion, vers 1525 - vers 1610*, Paris, Champ Vallon, 2005.

CROUZET Denis, *Dieu en ses royaumes, une histoire des guerres de religion*, Seyssel, Champ Vallon, 2008.

- CROUZET Denis, *La genèse de la Réforme française (vers 1520-1662)*, Paris, Belin, 2008.
- CUVELIER Joseph, « Les préliminaires du Traité de Londres (29 août 1604) », dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 2, fasc. 3, 1923. p. 485-508.
- CZAIKA Otfried, « La Scandinavie », dans *l'Europe en conflits, Les affrontements religieux et la genèse de l'Europe moderne (vers 1500-vers 1650)*, dir. Wolfgang Kaiser, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, Web. < <https://books.openedition.org/pur/119271?lang=fr> >.
- DAFFLON Alexandre, *Les ambassadeurs du Roi et Soleure : un "quatorzième canton" sur les bord de l'Aar, (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Solothurn : Zentralbibliothek, 2014.
- DAUSSY Hugues, « Au cours des négociations pour l'édit de Nantes : le rôle de Philippe Duplessis-Mornay », dans *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français (1903-2015)*, vol. 144, 1998 p. 207-224.
- DAUSSY Hugues, *Les Huguenots et le roi. Le combat politique de Philippe Duplessis-Mornay (1572-1600)*, Genève, Droz, 2002.
- DAUSSY Hugues, GILLI Patrick, NASSIET Michel, *La Renaissance (vers 1470 – vers 1560)*, Paris, Belin, 2003.
- DAUSSY Hugues, « Duplessis-Mornay, Languet et Danzay en guerre contre les théologiens », dans *Siècles* [En ligne], 2003, mis en ligne le 11 juin 2015, URL : <http://journals.openedition.org/siecles/2533>.
- DAUSSY Hugues, « Un diplomate protestant au service d'un roi catholique : Charles de Danzay, ambassadeur de France au Danemark (1515-1589) », dans *Élites et notables de l'Ouest, XVI^e-XX^e siècles. Entre conservatisme et modernité*, dir. Frédérique Pitou, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p. 277-294.
- DAUSSY Hugues, FERRER Véronique, *Servir Dieu, le roi et l'État. Philippe Duplessis-Mornay (1549-1623)*, *Albineana 18*, Paris, Champion, 2006.
- DAUSSY Hugues, « Sully et les assemblées politiques huguenotes », dans *Albineana, Cahiers d'Aubigné*, 26, 2014. *Sully, le Ministre et le mécène. Actes du colloque international des 23 et 24 novembre 2012. Réunis par Cécile Huchard, Marie-Dominique Legrand et Gilbert Schrenck*, dir. Cécile Huchard, Marie-Dominique Legrand et Gilbert Schrenck, Paris, Honoré Champion, 2014, p. 193-205.
- DAUSSY Hugues, *Le parti huguenot. Chronique d'une désillusion (1557-1572)*, Genève, Droz, 2014, 2^e éd. 2015.

DAUSSY Hugues, « London, Nerve Centre of the Huguenot Diplomatic Network in the Later Sixteenth Century », dans *Huguenot Networks, 1560–1780 : The Interactions and Impact of a Protestant Minority in Europe*, dir. Vivienne Larminie, New York, Routledge, 2017.

DAUSSY Hugues, « Le parti huguenot à l'épreuve de la révolte de Condé (1615-1616) », dans *Dix-septième siècle*, volume 293, n°4, 2021, p. 209-220.

DECRUE Francis, *Henri IV et les députés de Genève Chevalier et Chapeaurouge*, Paris, Picard & fils, 1901.

DECRUE Francis, *Anne duc de Montmorency, Connétable et pair de France*, Paris, Plon, 1889.

DE FRANCESCHI Sylvio Hermann, « La diplomatie henricienne et les ambitions françaises de suprématie temporelle sur la république chrétienne », dans *Histoire, économie et société*, 2004, 23^e année, n°4. Etat et administrateurs de rang moyen à l'époque moderne, dir. Michel Cassan, p. 551-585.

DE FRANCESCHI Sylvio Hermann, *Raison d'État et raison d'Église, La France et l'Interdit vénitien (1606-1607) : aspects diplomatiques et doctrinaux*, Paris, Honoré Champion, 2009.

DE FRANCESCHI Sylvio Hermann, « L'orthodoxie catholique post-tridentine face aux politiques », dans *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, vol. 39, no. 1, 2014, p. 129-159.

DE FRANCESCHI Sylvio Hermann, « Les ambassades henriciennes : un âge d'or de la négociation. Les premières éditions imprimées de la correspondance des ambassadeurs de France sous Henri IV », dans *De l'ambassadeur : les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négocier du Moyen Âge au début du XIX^e siècle*, dir. Stefano Andretta, Stéphane Péquignot, Jean-Claude Waquet, Rome, École française de Rome, 2015.

DE FRANCESCHI Sylvio Hermann, « La conscience nationale du protestantisme français », dans *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles* [En ligne], 2016, mis en ligne le 28 juillet 2016, URL : <http://journals.openedition.org/crcv/13767> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/crcv.13767>.

DE FRANCESCHI Sylvio Hermann, « L'invention chrétienne de la prépondérance française. La monarchie henricienne et la défense d'un ordre de Chrétienté au tournant des XVI^e et XVII^e siècles », dans *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, vol. 44, no. 2, 2016, p. 241-277.

DELABORDE Jules, « Deux diplomates français du XVII^e siècle : Correspondance de Dumaurier avec Hotman de Villiers », dans *Bulletin historique et littéraire (Société de l'Histoire du Protestantisme Français)*, volume 15, n.°9, 1866, p. 401-413.

DELABORDE Jules, *Louise de Coligny, princesse d'Orange*, 2 volumes, Paris, 1890.

DELTEIL Franck, « Henri de La Tour, duc de Bouillon, recherche récente et compléments », dans *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français (1903-2015)*, vol. 115, 1986 p. 79-98.

DELUMEAU Jean (dir.), *L'acceptation de l'autre : de l'édit de Nantes à nos jours*, [colloque, Paris, 1998], Paris, 2000.

DELUMEAU Jean, WANEGFFELEN Thierry, COTTRET Bernard, *Naissance et affirmation de la Réforme*, Mayenne, PUF, 1965 ; 11^e éd., 2012.

DENYS Catherine, PARESYS Isabelle, *Les anciens Pays-Bas à l'époque moderne (1404-1815). Belgique, France du Nord, Pays-Bas*, Paris, Ellipses, 2007, 2^e éd, 2016.

DESENCLOS Camille, « Enjeux et perspectives de la représentation diplomatique française dans le Saint-Empire au début du XVII^e siècle », dans *Trajectoires* [En ligne], 2013, mis en ligne le 18 décembre 2013, URL : <http://journals.openedition.org/trajectoires/1227>.

DESENCLOS Camille, *Les mots du pouvoir : la communication politique de la France dans le Saint-Empire au début de la guerre de Trente Ans (1617-1624)*, thèse de doctorat, histoire moderne, École nationale des chartes/Université Paris-Sorbonne, 2014.

DESENCLOS Camille, « Au-delà de toute diplomatie : la constitution de réseaux parallèles protestants et érudits entre France et Empire au début du XVII^e siècle », dans *Revue d'histoire du protestantisme*, 1 (2016), p. 531-553.

DESENCLOS Camille, « Diplomate, huguenot ou humaniste : le modèle de l'agent français auprès des princes protestants allemands au début du XVII^e siècle (1589-1620) », dans *L'identité du diplomate : métier ou noble loisir ?*, dir. I. Félicité, Paris, Classiques Garnier, 2020, p. 31-44.

DESENCLOS Camille, « Écrire le secret quotidien. Pratiques de la cryptographie au sein de la diplomatie française (XVI^e siècle-premier XVII^e siècle) », dans *Spies, espionnage and secret diplomacy in the early modern period*, dir. G. Braun, S. Lachenicht, Kohlhammer, 2021, p. 85-103.

DESENCLOS Camille, « Devoir d'obéissance ou raison d'État : l'ambivalence de la littérature politique française face à la révolte de Bohême (1618-1623) », dans *Séditions et révoltes dans la réflexion politique de l'Europe moderne*, dir. M. Herrero Sanchez, A. Merle, M. Mestre Zaragoza, Classiques Garniers, 2022, p. 121-136.

DESENCLOS Camille, « La rébellion comme outil de légitimation de la diplomatie française dans l'empire (Années 1590-Années 1620) », dans *Diplomaties rebelles : Huguenots, Malcontents et Ligueurs sur la scène internationale (1562-1629)*, dir. M. Gellard, F. Micallef, Rennes, PUR, 2022, p. 191-209.

DE SMET Ingrid A. R., « Paul Choart de Buzenval : A Learned French Ambassador and the Republic of Letters », dans *Erudition and the Republic of Letters* [en ligne], Brill, 8 (2023), 2, p. 109-146, mis en ligne le 8 juin 2023, URL : <https://doi.org/10.1163/24055069-08020001>.

DEYON Pierre et Solange, *Henri se Rohan, huguenot de plume et d'épée*, Paris, Perrin, 2000.

DEWALD John, « Politics, culture, and the french aristocracy : the example of Henri de Rohan », dans *What Makes the Nobility Noble ? Comparative Perspectives from the Sixteenth to the Twentieth Century*, dir. Leonhard J. et Wieland C., Göttingen, Vandenhœck und Ruprecht, 2011, p. 164-177.

DICKERMAN Edmund, WALKER Anita, « The politics of honour : Henri IV and the duke of Bouillon, 1602-1606 », dans *French History*, vol. 14, 2000, p. 383-407.

DIDIER Noël, « Paul de Foix à la mercuriale de 1559, son procès, ses idées religieuses », dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, tome 56, Presses Universitaires de Rennes, 1939, p. 396-435.

DIEFENDORF Barbara, « Les divisions religieuses dans les familles parisiennes avant la Saint-Barthélémy », dans *Histoire. Économie et Société*, n°1, 1988.

DJUVARA T.G., *Cent projets de partage de la Turquie (1281-1913)*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1914.

DREVILLON Hervé, *Lire et écrire l'avenir : l'astrologie dans la France du Grand Siècle, 1610-1715*, Paris, Editions Champ Vallon, 1996.

DROZ Eugénie, *Chemins de l'hérésie, Textes et documents*, 4 volumes, Genève, Slatkine, 1970-1976.

DUBOST Jean-François, *Marie de Médicis, la reine dévoilée*, Paris, Payot, 2009.

DUCCINI Héléne, *Concini. Grandeur et misère du favori de Marie de Médicis*, Paris, Albin Michel, 1991.

DUCHEIN, Michel, *Jacques I^{er} Stuart : le roi de la paix*, Paris, Presses de la Renaissance, 1985.

DUCHEIN Michel, *Élisabeth I^{ère}*, Paris, Fayard, 1992.

DUMONT Jonathan, FAGNART Laure, GIRAULT Pierre-Gilles, LE ROUX Nicolas, *La paix des Dames : 1529*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2021.

DUMOULIN Maurice, *Jacques de La Fin : études et documents sur la seconde moitié du XVI^e siècle*, Paris, Imprimerie nationale, 1896.

DURAND Yves, *Hommage à Roland Mousnier. Clientèles et fidélités en Europe à l'époque moderne*, Paris, PUF, 1981.

- DUROT Éric, *François de Lorraine, duc de Guise, entre Dieu et le roi*, Paris, Classiques Garnier, 2012.
- EL KENZ David, *Les bûchers du roi. La culture protestante des martyrs (1523-1572)*, Seyssel, Champ Vallon, 1997.
- EL KENZ David, « Le ‘service du Roy’ contre le ‘service de Dieu’ ? », dans *Coexister dans l’intolérance. L’édit de Nantes (1598)*, Genève, Labor et Fides, 1998, p. 415-428.
- FAROQHI Suraiya, *The Ottoman Empire and the world around it*, New York, Éditions Tauris, 2006.
- FAVEZ Jean-Claude (dir.), *Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses*, Lausanne, Payot 2011, 2^e éd. 1986.
- FAZY Henri, *Genève, le parti Huguenot et le traité de Soleure (1574 à 1579), étude historique*, Genève, Henri Georg, Libraire de l’Institut, Corraterie, 1883.
- FELLER-VEST Veronika, « Affaire de Glaris », dans *Dictionnaire historique de la Suisse DHS* [En ligne], 2016, mis en ligne le 2 septembre 2005, URL : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/017182/2005-09-02/>.
- FIGLIUZZI Cécile, *Antoine et Henri-Auguste de Loménie, secrétaires d’État de la Maison du Roi sous Henri IV et Louis XIII : carrière politique et ascension sociale*, thèse pour le diplôme d’archiviste paléographe, École nationale des Chartes, 2009.
- FIRPO Massimo, *Gli affreschi di Pontormo a San Lorenzo, Eresia, Politica e cultura nella Firenze di Cosimo I*, Turin, Einaudi, 1997.
- FLEURY Claude, *Histoire ecclésiastique, pour servir de continuation à celle de Monsieur l’Abbé Fleury : tome trente-sixième, Depuis l’an 1585 jusqu’en 1595*, Paris, Chez Pierre-Jean Mariete, 1738.
- FOA Jérémie, « An Unequal Apportionment : The Conflict over Sace Between Protestants and Catholics at the Beginning of the Wars of Religion », dans *French History*, vol. 20, no. 4, 2006, p. 369-386.
- FOA Jérémie, *Le tombeau de la paix : une histoire des édits de pacification (1560-1572)*, Limoges, Presses universitaires de Limoges (PULIM), 2015.
- FOUCAULT Didier, « Sarpi, l’interdit de Venise et la France d’après la correspondance de l’ambassadeur Canaye de Fresne », dans *Paolo Sarpi, politique et religion en Europe*, dir. Marie Viallon, Classiques Garnier, 2010, hal-01735714.

- FOURNEL Jean-Louis, RESIDORI Matteo, *Ambassades et ambassadeurs en Europe (XV^e-XVII^e siècles). Pratiques, écritures, savoirs*, Genève, Droz, 2020.
- FRANCISQUE-MICHEL, *Les Ecosais en France, les Français en Ecosse*, 2 volumes, Paris, Librairie A. Franck, 1862.
- FRÉMY Édouard, *Un ambassadeur libéral sous Charles IX et Henri III. Ambassades à Venise d'Arnaud Du Ferrier, d'après sa correspondance inédite, 1563-1567, 1570-1582*, Paris, Ernest Leroux, 1880.
- FRIJHOFF Willem, MOORMAN VAN KAPPEN Olav (dir.), *Les Pays-Bas et la France des guerres de religion à la création de la République batave*, Nimègue, Gérard Noodt Institut, 1993.
- FUMAROLI Marc, *La diplomatie de l'esprit, De Montaigne à La Fontaine*, Paris, Gallimard, 1998.
- GABARRA Jean-Baptiste, *Un évêque de Dax, François de Noailles*, Dax, H. Labèque, 1888.
- GANTET Claire, LEBEAU Christine, *Le Saint-Empire, 1500-1800*, Domont, Armand Colin, 2018.
- GARCIA GARRIDO Agueda, SALINERO Gregorio, PAUN Radu (dir.), *Paradigmes rebelles. Pratiques et cultures de la désobéissance à l'époque moderne*, Peter Lang, 2018.
- GARLOFF Mona, *Irenik, Gelehrsamkeit und Politik. Jean Hotman und der europäische Religionskonflikt um 1600*, Göttingen, V & R unipress, 2014.
- GARRISSON Janine, *L'édit de Nantes et sa révocation*, Paris, Seuil, 1987.
- GARRISSON Janine, « Les grands du parti protestant et l'édit de Nantes », dans *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français (1903-2015)*, vol. 144, 1988, p. 175-186.
- GARRISSON Janine, *Les protestants au XVI^e siècle*, Paris, Fayard, 1988.
- GAUFRÈS M.-J., « Un nom omis dans 'La France protestante' », dans *Bulletin historique et littéraire (Société de l'Histoire du Protestantisme Français)*, vol. 17, no. 8, 1868, p. 394-398.
- GAUTIER Jean-Antoine, *Histoire de Genève des origines à l'année 1691*, 8 volumes, Genève, Société générale d'imprimerie, 1896-1911.
- GELLARD Mathieu, « Les ambassadeurs du roi de France d'origine étrangère sous les deux premiers Bourbons, 1589-1643 », dans *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles* [En ligne], 2016, mis en ligne le 29 septembre 2017, URL : <http://journals.openedition.org/crcv/14246> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/crcv.14246>.
- GELLARD Mathieu, MICALLEF Fabrice (dir.), *Diplomaties rebelles, Huguenots, Malcontents et ligueurs sur la scène internationale (1562-1629)*, Paris, PUR, 2022.

- GISEL Pierre (dir.), *Encyclopédie du protestantisme*, Paris, PUF, 1995, 2^e éd. 2006.
- GORRIS Rosanna, « "La France estoit affamée de la lecture d'un tel historien" : lectures de Tacite entre France et Italie, dans *Écritures de l'histoire (XIV^e-XVI^e siècles) : actes du colloque du Centre Montaigne*, dir. Danièle Bohler, Genève, Droz, 2005, p. 113-141.
- GRAUR Théodosia, *Un disciple de Ronsard, Amadis Jamyn, (1540-1593), sa vie, son œuvre, son temps*, Paris, Slatkine, 1981.
- GREENGRASS Mark, « Henri IV et Élizabeth : les dettes d'une amitié », dans *Henri IV : le roi et la reconstruction du Royaume. Actes du colloque, Pau-Nérac*, Pau, Association Henri IV, 1990, p. 353-370.
- GREENGRASS Mark, « Thinking with Calvinist Networks : From the "Calvinist International" to the "Venice Affair" (1608-1610) », dans *Huguenot Networks, 1560–1780 : The Interactions and Impact of a Protestant Minority in Europe*, dir. Vivienne Larminie, New York, Routledge, 2017.
- GRIT Clément, « Le roi avant la foi. Philippe Canaye de Fresnes (1552-1610), un politique humaniste au service du très chrétien », dans *Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 2023*, Paris, École nationale des chartes, 2023, p. 95-105.
- GROEN VAN PRINSTERER Guillaume, *Maurice et Barneveldt*, Utrecht, 1875.
- GUÉRARD M. F. M., « Liste des ambassadeurs, envoyés, ministres et autres agents politiques : de la cour de France près les puissances étrangères », dans *Annuaire historique pour l'année 1848*, volume 12, Paris, Éditions de Boccard, 1848, p. 145-252.
- GUÉRARD M. F. M., « Liste des ambassadeurs, envoyés, ministres et autres agents politiques des puissances étrangères en France », dans *Annuaire historique pour l'année 1850*, Paris, Éditions de Boccard, volume 14, 1850, p. 68-136.
- HAAG Eugene, HAAG Émile, *La France protestante, ou, Vies des protestants français qui se sont fait un nom dans l'histoire depuis les premiers temps de la réformation jusqu'à la reconnaissance du principe de la liberté des cultes par l'Assemblée nationale*, 10 volumes, Paris, Joël Chérbuliez, 1848-1859.
- HAAG Eugene, HAAG Émile, *La France protestante*, 2^e éd., 6 volumes, Paris, Librairie Fischbacher, 1877-1888.
- HAAN Bernard, « La dernière paix catholique européenne : édition et présentation du traité de Vervins (2 mai 1598) », dans *La paix de Vervins, 1598*, éd. Claude Vidal et Frédérique Pilleboue, Laon, Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne, 1998, p. 9-63.

- HAAN Bertrand, « L'expérience d'une diplomatie confessionnelle : les débuts de la politique française de Philippe II », dans *Revue d'histoire diplomatique*, tome 118 (2004), p. 205-222.
- HAAN Bertrand, *Les relations diplomatiques entre Charles Quint, Philippe II et la France au temps de la paix du Cateau-Cambrésis (1555-1570). L'expérience de l'« amitié »*, 2 volumes, Thèse de doctorat, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, 2006.
- HAAN Bertrand, *L'amitié entre princes, Une alliance franco-espagnole au temps des guerres de Religion (1560-1570)*, Paris, PUF, 2011.
- HAEHL Madeleine, *Les affaires étrangères au temps de Richelieu, Le secrétariat d'État, les agents diplomatiques (1624-1642)*, Bruxelles, Peter Lang, 2006.
- HAMMER Paul E. J., *Elizabeth's wars : war, government, and society in Tudor England, 1544-1604*, Basingstoke, Palgrave MacMillan, 2003.
- HAMMER-PURGSTALL Joseph von, *Histoire de l'Empire ottoman, depuis son origine jusqu'à nos jours*, 18 volumes, Paris, Bellizard, Barthès, Dufour et Lowell, 1836.
- HAMON L. (dir.), *Un siècle et demi d'histoire protestante. Théodore de Bèze et les protestants sujets du roi*, dans *Les entretiens d'Auxerre* [colloque], Auxerre, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1985.
- HAMON Philippe, *Les Renaissances 1453-1559*, Paris, Belin, 2009.
- HAMON Philippe, « *Messieurs des finances* » : *Les grands officiers de finance dans la France de la Renaissance*, Nouvelle édition [en ligne], Vincennes, Institut de la gestion publique et du développement économique, 1999, URL : <http://books.openedition.org/igpde/1612>, DOI : <https://doi.org/10.4000/books.igpde.1612>.
- HARAN Alexandre Y., *Le lys et le globe, Messianisme dynastique et rêve impérial en France aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Champ Vallon, 2016.
- HAURÉAU Jean-Barthélemy, *Histoire Littéraire du Maine*, 10 volumes, Paris, Dumoulin, 1870-1877.
- HAUSMANN Franz Josef, *Louis Meigret : humaniste et linguiste*, Tübingen, Narr, 1980.
- HAYDEN J. Michael, « Continuity in the France of Henry IV and Louis XIII : French Foreign Policy, 1598-1615 », dans *The Journal of Modern History*, vol. 45, n°1, 1973, p. 1-23.
- HÉLIE Jérôme, *Les relations internationales dans l'Europe moderne : Conflits et équilibres européens 1453-1789*, Paris, Armand Colin, « U histoire », 2008.
- Henri IV : le roi et la reconstruction du Royaume. Actes du colloque, Pau-Nérac*, Pau, Association Henri IV, 1990.

- HIGMAN Francis, *La diffusion de la Réforme en France (1520-1565)*, Genève, Labor et Fides, 1992.
- HILDESHEIMER Françoise, *Richelieu*, Paris, Flammarion, 2004.
- HÉFER Jean-Christien-Ferdinand, *Nouvelle Biographie générale*, 46 volumes, Paris, Firmin-Didot, 1852-1866.
- HOLENSTEIN André, « Paix perpétuelle (1516) », dans *Dictionnaire historique de la Suisse DHS* [En ligne], 2016, mis en ligne le 7 mai 2010, URL : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/008898/2010-05-07/>.
- HUBER-REBENICH Gerlinde (dir.), *Jacques Bongars (1554-1612)*, Tübingen, Mohr Siebeck, 2015.
- IMBART DE LA TOUR Pierre, « Les débuts de la Réforme française (1521-1525) », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 5, n°26, 1914. p. 145-181.
- ISRAEL, Jonathan Irvine, *The Dutch Republic : Its Rise, Greatness, and Fall 1477-1806*, Oxford, Clarendon Press, 1995.
- JENSEN De Lamar, « French Diplomacy and the Wars of Religion », dans *The Sixteenth Century Journal*, vol. 5, no. 2, 1974, p. 23–46. *JSTOR*, URL : www.jstor.org/stable/2539820.
- JOUANNA Arlette, *Le devoir de révolte, La noblesse française et la gestation de l'État moderne, 1559-1661*, Paris, Fayard, 1989.
- JOUANNA Arlette, BOUCHER Jacqueline, BILOGHI Dominique, LE THIEC Guy, *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*, Lonrai, Robert Laffont, 1998.
- JOUANNA Arlette, *La Saint-Barthélemy, Les mystères d'un crime d'État*, Paris, Gallimard, 2007.
- JOUANNA Arlette, *Le pouvoir absolu, naissance de l'imaginaire politique de la royauté*, Paris, Gallimard, 2013.
- JOURDAN Annie, « La perception des Français aux Pays-Bas (1500-1815) : de l'incompatibilité des caractères nationaux », dans *L'Europe des politesses et le caractère des nations : regards croisés*, dir. Alain Montandon [colloque, Paris, 1997], Paris, Anthropos, 1997.
- KAISER Wolfgang (dir.), *l'Europe en conflits, Les affrontements religieux et la genèse de l'Europe moderne (vers 1500-vers 1650)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.
- KEUL István, *Early Modern Religious Communities in East-Central Europe : Ethnic Diversity, Denominational Plurality, and Corporative Politics in the Principality of Transylvania (1526–1691)*, Boston, Brill, 2009.
- KOHLNDORFER-FRIES Ruth, *Diplomatie und Gelehrtenrepublik : die Kontakte des französischen Gesandten Jacques Bongars (1554-1612)*, Tübingen, Niemeyer, 2009.

KRIEGEL Blandine, « Le grand dessein d'Henri IV », dans *La Revue de la BNU* [En ligne], 2017, mis en ligne le 01 juillet 2019, URL : <http://journals.openedition.org/rbnu/673> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rbnu.673>.

KRUMENACKER Yves (dir.), *Entre Calvinistes et Catholiques. Les relations religieuses entre la France et les Pays Bas du Nord (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Mayenne, Presses universitaires de Rennes, 2010.

KRUMENACKER Yves, « Quand débute la Réforme en France ? », dans *Études Épistémè* [En ligne], 32, mis en ligne le 22 décembre 2017, URL : <http://journals.openedition.org/episteme/1849> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/episteme.1849>.

LABOURDETTE Jean-François, « Le recrutement des ambassadeurs sous les derniers Valois », dans *L'invention de la diplomatie (Moyen Age – Temps modernes)*, dir. Lucien Bély, Isabelle Richefort, Paris, PUF, 1998, p. 99-114.

LABOURDETTE Jean-François, POUSSOU Jean-Pierre, VIGNAL Marie-Catherine, *Le Traité de Vervins*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2000.

LABOURDETTE Jean-François, *Charles IX et la puissance espagnole. Diplomatie et guerres civiles (1563-1574)*, Paris, Champion, 2013.

LABROUSSE Élisabeth, *Conscience et conviction, Études sur le XVII^e siècle*, Paris et Oxford, Universitas et Voltaire Foundation, 1996.

LACROIX Albert, MEENEN François van, *Notices historique et bibliographique sur Philippe de Marnix*, Bruxelles, Imprimeries de François van Meenen, 1858.

LAFFLEUR DE KERMAINGANT Pierre-Paul, *L'ambassade de France en Angleterre sous Henri IV. Mission de Jean de Thumery, sieur de Boissise (1598-1602)*, Paris, Librairie Firmin-Didot, 1886.

LAFFLEUR DE KERMAINGANT Pierre-Paul, *L'ambassade de France en Angleterre sous Henri IV. Mission de Jean de Thumery, sieur de Boissise (1598-1602), Pièces justificatives*, Paris, Librairie Firmin-Didot, 1886.

LAFFLEUR DE KERMAINGANT Pierre-Paul, *L'ambassade de France en Angleterre sous Henri IV, Mission de Christophe de Harlay, comte de Beaumont (1602-1605)*, Paris, Librairie Firmin-Didot et Cie, 1895.

LAJEUNIE J. É[tienne] M[arie], « Correspondance entre Henri IV et Béthune, ambassadeur de France à Rome, 1602-1604 », dans *Mémoires et documents publiés par la société d'archéologie de Genève*, tome 38, Genève, Alex. Julien, 1952.

LAUGEL Auguste, *Henry de Rohan, son rôle politique et militaire sous Louis XIII (1579-1638)*, Paris, Librairie de Firmin-Didot et C^{ie}, 1889.

LEBECQ Stéphane, BENSIMON Fabrice, LACHAUD Frédérique, RUGGIU François-Joseph, *Histoire des îles britanniques*, Paris, PUF, 2008.

LEBON-HÉNAUT Annick, « Jean de Gontaut-Biron, baron de Salignac, ambassadeur d'Henri IV auprès du Grand Turc à Constantinople », dans *Art et histoire en Périgord noir : Bulletin de la Société d'art et d'histoire de Sarlat et du Périgord noir*, N°135 - 2013, dir. Claude Lacombe, Sarlat, 2013, p. 2-47.

LÉCHOT Pierre-Olivier, *Luther et Mahomet. Le protestantisme d'Europe occidentale devant l'islam. XVI^e-XVII^e siècle*, Paris, Éditions du Cerf, 2021.

LE FÈRE DE LA BODERIE Guy, *Diverses meslanges poétiques*, éd. critique de Rosanna Gorris, Genève, Droz, 1993.

LEFÈVRE Louis-Raymond, *Les Français pendant les guerres de religion : le Tumulte d'Amboise*, Paris, Gallimard, 1949.

LE GOFF Hervé, *La Ligue en Bretagne : Guerre civile et conflit international (1588-1598)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, Web. <<http://books.openedition.org.scd1.univ-fcomte.fr/pur/103068>>.

LE GOFF Hervé, « Droit de la guerre et droits des prisonniers de guerre au XVI^e siècle : le cas de la Ligue en Bretagne (1589-1598) », dans *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 124-2, 2017, URL : <http://journals.openedition.org/abpo/3662>.

LÉONARD Émile G., *Histoire générale du Protestantisme : I. La Réformation ; II. L'établissement ; III. Déclin et renouveau. XVII^e-XX^e siècles*, Paris, PUF, 1955-1964, rééd. Collection Quadrige, Paris, PUF, 1988.

LE ROUX Nicolas, *La faveur du roi. Mignons et courtisans au temps des derniers Valois (vers 1547-vers 1589)*, Paris, Champvallon, 2013, éd. orig. 2000.

LE ROUX Nicolas, *Un régicide au nom de Dieu : L'assassinat d'Henri III (1^{er} août 1589)*, Paris, Gallimard, coll. « Les journées qui ont fait la France », 2006.

LE ROUX Nicolas, *Les guerres de Religion (1559-1629)*, Saint-Just-la-Pendue, Belin, 2009.

LE ROUX Nicolas, « Je servis Sa Majesté en homme de bien. » Honneur et constance à la fin du XVI^e siècle », dans *Penser et vivre l'honneur à l'époque moderne*, dir. Hervé Drévuillon, Diego Venturino, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 189-200.

LE ROUX Nicolas, *Le roi, la cour, l'État : De la Renaissance à l'absolutisme*, Paris, Champ Vallon, 2013.

LE ROUX Nicolas, *Guerres et paix de religion (1559-1598)*, Paris, Belin, 2014.

LE ROUX Nicolas, *Noblesse oblige : Identités et engagements aristocratiques à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017.

LE ROUX Nicolas, *Portraits d'un royaume. Henri III, la noblesse et la Ligue*, Paris, Passés Composés, 2020.

LESURE Michel, « Les relations franco-ottomanes à l'épreuve des guerres de religion (1560-1594) », dans *L'Empire Ottoman, la République de Turquie et la France*, dir. Hâmit Batu, Jean-Louis Bacqué-Grammont, Istanbul, Isis, 1986.

LE TOUZÉ Isabelle, *Suivre Dieu, servir le roi : la noblesse protestante bas-normande, de 1520 au lendemain de la Révocation de l'édit de Nantes*, Université du Maine, 2012.

L'HOSPITAL Michel de, « Harangue du 13 décembre 1560 devant les États généraux d'Orléans », dans Loris PETRIS, *La plume et la tribune. Michel de L'Hospital et ses discours (1559-1562)*, Genève, Droz, 2002.

LINIÈRE Raoul de, « Benjamin Aubery, sieur Du Maurier », dans *Revue historique et archéologique du Maine*, tome 23, 1943, p. 73-88 et tome 24-25, 1944-1945, p. 18-42.

LISCHER Markus, « Louis Pfyffer d'Altishofen », dans *Dictionnaire historique de la Suisse DHS* [En ligne], 2016, mis en ligne le 28 septembre 2010, URL : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/014468/2010-09-28/>.

LITTLETON Charles Galton, « The French Church of London in European Protestantism : the role of Robert Le Maçon, dit de La Fontaine, 1574-1611 », dans *Proceedings of the Huguenot Society*, volume 26, 1994, p. 45-57.

LITTLETON Charles Galton, *Geneva on Threadneedle Street : The French Church of London and Its Congregation, 1560-1625*, Michigan, Univ. of Michigan, 1996.

LITTLETON Charles Galton, « Ecclesiastical Discipline in the French Church of London and the Creation of Community, 1560–1600 », in ARG 92 (2001), 232–263.

LOCKHART Paul Douglas, *Frederik II and the Protestant Cause, Denmark's Role in the Wars of Religion, 1559-1596*, Leiden and Boston, Brill, 2004.

LOMBARD Alexandre, *Jean-Louis Paschale et les martyrs de Calabre (2e édition, revue et augmentée)*, Genève, Librairie H. Georg, 1759.

MACCAFFREY Wallace T., « Cecil, William, first Baron Burghley (1520/21–1598) », dans *Oxford Dictionary of National Biography* [En ligne], mis en ligne le 23 septembre, 2004, DOI : <https://doi.org/10.1093/ref:odnb/4983>.

MALETTKE Klaus, *Les relations entre la France et le Saint-Empire au XVII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2001.

MARCHAND Romain, *Henri de La Tour (1555-1623) : affirmation politique, service du roi et révolte*, Paris, Classiques Garnier, 2020.

MARTIN Claire, « Protestantisme et diplomatie à l'aube du Grand siècle : Benjamin Aubery Du Maurier (1566-1636), ambassadeur de Louis XIII à la Haye », dans *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français (1903-2015)*, vol. 151, 2005, p. 265–297. JSTOR, URL : www.jstor.org/stable/24309146.

MARTIN Claire, « L'ambassade de Benjamin Aubery Du Maurier à La Haye (1613-1624) », dans *Entre calvinistes et catholiques - Les relations religieuses entre la France et les Pays-Bas du Nord (XVI^e-XVIII^e siècle)*, dir. Yves Krumenacker, Mayenne, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 81-95.

MARTIN Claire, *Mémoires de Benjamin Aubery Du Maurier, ambassadeur protestant de Louis XIII (1566-1636)*, Genève, Droz, 2010.

MARTIN Victor, *Le gallicanisme et la réforme catholique, essai historique sur l'introduction en France des décrets du concile de Trente (1563-1615)*, Slatkine Megariotis Reprints, Genève, 1975.

MÉNAGER Daniel, *Diplomatie et théologie à la Renaissance*, Paris, PUF, 2001.

MEYRAT Walter, *Die Abschriftensammlung des Bundesarchiv*, Bern, Archives Fédérales Suisses, 1977.

MICALLEF Fabrice, « Incidents, rites et stratégies. La violence dans la négociation internationale à la fin du XVI^e siècle (Espagne, France, Italie) », dans Lucien Faggion et Christophe Regina (dir.), *Regards croisés sur une réalité plurielle : la violence*, Paris, Editions du CNRS, 2010, p. 67-87.

MICALLEF Fabrice, « La force des rebelles. L'appel aux puissances étrangères pendant les guerres de religion (1562-1598) » dans *Paradigmes rebelles. Pratiques et cultures de la désobéissance à l'époque moderne*, dir. Agueda Garcia Garrido, Gregorio Salinero, Radu Paun, Perter Lang, 2018, p. 179-201.

- MICALLEF Fabrice, « Quel conseiller est l'ambassadeur ? Théories et réalités d'une pratique politique à la fin du XVI^e siècle (France, Italie) », dans *Ambassades et ambassadeurs en Europe, XV^e-XVII^e siècles*, Jean-Louis Fournel, Matteo Residori (dir.), Genève, Droz, 2020, p. 255-276.
- MICHALEWICZ Nathan, *Franco-Ottoman Diplomacy during the French Wars of Religion, 1559-1610*, George Mason University, PhD. Dissertation, 2020.
- MICHAUD Louis-Gabriel, *Biographie Universelle Ancienne et Moderne : histoire par ordre alphabétique de la vie publique et privée de tous les hommes*, 45 volumes, Paris, Desplaces, 2^e édition, 1843-1865.
- MILLER John, *L'Europe protestante aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Belin, 1997.
- MONSTIER MÉRINVILLE Jean des, *Un évêque ambassadeur au XVI^e siècle, Jean des Monstiers, seigneur du Fraisse, évêque de Bayonne, Ambassadeur en Allemagne et chez les Grisons sous les règnes de François I^{er} et Henri II*, Genève, Slatkine, 1970.
- MONTER William, *Judging the French Reformation : Heresy Trials by Sixteenth-century Parlements*, Cambridge and London, Harvard University Press, 1999.
- MORÉRI Louis, *Supplément au grand dictionnaire historique, généalogique, géographique etc. de M. Louis Moréri*, 2 volumes, Paris, La Veuve Lemercier, 1735.
- MORÉRI Louis, *Le grand dictionnaire historique*, 10 volumes, Paris, Chez les Libraires Associés, 1759.
- MOUSNIER Roland, *Les institutions de la France sous la monarchie absolue (1598-1789)*, 2 volumes, Paris, PUF, 1974.
- MOUSNIER Roland, « Les fidélités et les clientèles en France aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles », dans *Histoire sociale*, n°15, 1982, p. 35-46.
- MOUSNIER Roland, *L'assassinat d'Henri IV, 14 mai 1610*, Paris, Gallimard, 1992.
- MOUSNIER Roland, *L'homme rouge ou la vie du cardinal de Richelieu (1585-1642)*, Paris, R. Laffont, 1992.
- MURRIS Roelof, *La Hollande et les Hollandais aux XVII^e et XVIII^e siècles vus par les Français*, Paris, 1925.
- NAEF Henri, *La conjuration d'Amboise et Genève*, Paris, Champion, 1922.
- NAEF Henri, *Les origines de la Réforme à Genève, Tome I : La cité des évêques, L'humanisme, Les signes précurseurs*, Genève, Droz, 1968.

- NAEF Henri, *Les origines de la Réforme à Genève, Tome II : L'ère de la triple bourgeoisie, L'épée ducale et l'épée de Farel*, Genève, Droz, 1968.
- NOUAILLAC Joseph, *Villeroy, Secrétaire d'État et ministre de Charles IX, Henri III et Henri IV (1543-1610)*, Paris, Champion, 1908.
- OPITZ Peter, *Ulrich Zwingli. Prophète, hérétique, pionnier du protestantisme*, Genève, Labor et Fides, 2019.
- OUTREY Amédée, *L'administration française des Affaires étrangères*, Paris, PUF, 1954.
- OUVRE Henri, *Aubery Du Maurier, ministre de France à La Haye*, Paris, A. Durand, 1853.
- PALLAVICINI Sforza, *Histoire du Concile de Trente*, 3 volumes, Montrouge, 1844-1845.
- PATRY Raoul, *Philippe du Plessis-Mornay. Un huguenot homme d'État, 1549-1623*, Paris, Fischbacher, 1933.
- PERNOT Michel, *Les guerres de religion en France, 1559-1598*, Paris, Sedes, 1987.
- PERRENS F.-T., *Les Mariages espagnols sous le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis (1602-1615)*, Paris, Librairie académique, 1869.
- PETITFILS Jean-Christian, *Louis XIII*, Paris, Perrin, 2008.
- PETITCLERC Isabelle, *François Savary de Brèves, ambassadeur de Henri IV à Constantinople (1585-1605). Diplomatie française dans l'Empire ottoman et recherche orientaliste*, Thèse de doctorat, Paris IV, 1988.
- PIERRE Benoist, « Au Conseil du roi : les prélats de la paix au temps des premières guerres de Religion », dans *Les chrétiens, la guerre et la paix : De la paix de Dieu à l'esprit d'Assise*, dir. Bruno Béthouart, Xavier Boniface, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019, p. 119-132.
- PILLORGET René, PILLORGET Suzanne, *France Baroque France classique. I. Récit*, Aylesbury, Robert Laffont, 1996.
- PILLORGET René, PILLORGET Suzanne, *France Baroque France classique. II. Dictionnaire*, Aylesbury, Robert Laffont, 1996.
- PINGRÉ M., *Cométographie ou traité historique et théorique des comètes*, 2 volumes, Paris, Imprimerie royale, 1783.
- PITHON R., « Les début difficiles du ministère de Richelieu et la crise de la Valteline (1621-1627) », dans *Revue d'histoire diplomatique*, tome 74, 1969, p. 289-322.

- POLLET Jacques V., *Huldrych Zwingli et la Réforme en Suisse d'après les recherches récentes*, Paris, PUF, 1963.
- PONCET Olivier, *Pomponne de Bellièvre (1529-1607), Un homme d'État au temps des guerres de religion*, Paris, École des Chartes, 1998.
- POTTER David L., « Foreign Policy in the Age of the Reformation : French Involvement in the Schmalkaldic War, 1544–1547 », dans *The Historical Journal*, vol. 20 (3), 1977, p. 525-544.
- POTTON Didier, *Duplessis-Mornay le pape des huguenots*, Paris, Perrin, 2006.
- POUMARÈDE Géraud, *L'Empire de Venise et les Turcs : XVI^e-XVII^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2020.
- POUMARÈDE Géraud, *Pour en finir avec la Croisade, Mythes et réalités de la lutte contre les Turcs aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, PUF, 2004.
- POURTALES Guy de, *Odet de La Noue, poète et soldat huguenot de la fin du XVI^e siècle*, Paris, Société Littéraire de France, 1919.
- POUSSOU Jean-Pierre, *Les îles britanniques, la guerre et la paix au XVII^e siècle*, Paris, Economica, 1991.
- PREVOST PARADOL Lucien Anatole, *Élisabeth et Henri IV. (1595-1598). Ambassade de Hurault de Maisse en Angleterre au sujet de la paix de Vervins*, Paris, A. Durand, 1855.
- RAXI DE FLASSAN Gaëtan de, *Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française*, tome 2, Paris, Chez Lenormant, 1809.
- RAXI DE FLASSAN Gaëtan de, *Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française*, tome 1, Paris, Chez Treuttel et Würtz, 1811.
- RESEN Peder Hansen, *Kong Frederik den andens krönike*, Copenhague, 1680.
- REYNAUD Hector, *Jean de Montluc, Évêque de Valence et de Die*, Paris, Thorin & fils, 1893.
- RIBERA Jean-Michel, *Diplomatie et espionnage : les ambassadeurs du roi de France auprès de Philippe II : du traité du Cateau-Cambrésis (1559) à la mort de Henri III (1589)*, Paris, Honoré Champion, collection "Bibliothèque littéraire de la Renaissance", 2007.
- RICHARD Alfred, *Un diplomate poitevin du XVI^e siècle, Charles de Danzay, ambassadeur de France en Danemark*, Poitiers, imprimerie Blais et Roy, 1910.
- ROELKER Nancy L., *Jeanne d'Albret (1528-1572)*, Paris, Imprimerie, 1979.

RÖRDAM Holger Frederik, « Résidents français près la cour de Danemark au XVI^e siècle. », dans *Bulletin de l'Académie royale des sciences et des lettres du Danemark*, pour l'année 1897, Copenhague, Imprimerie de F. Dreyer, 1898.

ROTT Édouard, *Inventaire sommaire des documents relatifs à l'histoire de Suisse conservés dans les archives et bibliothèques de Pairs et spécialement de la correspondance échangée entre les ambassadeurs de France aux Ligues et leurs gouvernements, I^{re} partie, 1444 à 1610*, Berne, Imprimerie S. Collin, 1882.

ROTT Édouard, « Jean de Bellièvre-Hautefort, ambassadeur en France près les Ligues suisses et le Traité de Soleure (mars 1573-mai 1579) ; juillet-septembre 1582) », dans *Revue d'Histoire diplomatique*, 1900, p. 554-597.

ROTT Édouard, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés*, 9 tomes en 10 volumes, Berne, 1900-1935.

ROTT Édouard, « Rohan et Richelieu (1629-1638) », dans *Revue d'histoire diplomatique*, Paris, année 27, 1913, p. 161-204.

SAINT-PRIEST François-Emmanuel Guignard de, *Mémoires sur l'ambassade de France en Turquie et sur le commerce des Français dans le Levant, 1877*, Paris, Ernest Leroux, 1877.

SALMON Olivier, *Alep dans la littérature de voyage européenne pendant la période ottomane (1516-1918)*, 2 volumes, Dar Al-Mudarris, 2011, 2^e éd. 2016.

SALMON Paulette, ROUSSEAU Jacques, *Sedan, de l'Europe des principautés à l'Europe des Nations*, Nancy, PUN, 1995.

SAULNIER V. L., « Henri IV, Odet de La Noue, et l'Assemblée de Loudun », dans *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, vol. 27, no. 2, 1965, p. 536-538.

SCHICKLER F., « Hotman de Villiers et son temps », dans *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français (1903-2015)*, vol. 17, 1868, p. 97-111. JSTOR, URL : <https://www.jstor.org/stable/24286019?seq=3>.

SCHIESS Traugott, « Der Briefwechsel Heinrich Bullingers », dans *Zwingliana*, Tome V, 9, N°1, Zurich, 1933, p. 396-408.

SCHIESS Traugott, « Ein Jahr aus Bullingers Briefwechsel », dans *Zwingliana*, Tome VI, N°1, Zurich, 1934, p. 16-33.

SCHILLING Heinz, *Konfessionalisierung und Staatsinteressen : international Beziehungen 1559-1660*, Paderborn, F. Schöningh, 2007.

SCHNACKENBOURG Éric, MAILLEFER Jean-Marie, *La Scandinavie à l'époque moderne (fin XV^e-début XIX^e siècle)*, Péronnas, Belin, 2010.

SCHRENCK Gilbert, *Nicolas de Harlay, sieur de Sancy (1546-1629) : l'antagoniste d'Agrippa d'Aubigné : étude biographique et contexte pamphlétaire*, Paris, Honoré Champion, 2000.

SEGESSER Philipp Anton von, *Ludwig Pfyffer und seine Zeit. Ein Stück französischer und schweizerischer Geschichte sechszehnteil Jahrhundert*, 4 volumes, Bern, Druck und Verlag von K. J. Wyss, 1880-1882.

SEGRETAN Catherine, *Les privilèges, berceau de la liberté. La Révolte des Pays-Bas : aux sources de la pensée politique moderne (1566-1619)*, Paris, Vrin, 1990.

SETTON Kenneth Meyer, *The Papacy and the Levant (1204-1571), Volume IV, The Sixteenth Century from Julius III to Pius V*, Philadelphia, The American Philosophical Society, 1984.

SLOT Ben. J., « Formules et informalités diplomatiques : les premières relations diplomatiques entre la France et les Provinces-Unies », dans *Les Pays-Bas et la France des guerres de religion à la création de la République batave*, dir. Willem Frijhoff et Olav Moorman van Kappen, Nimègue, Gérard Noodt Institut, 1993.

SIMONIN Michel, *Charles IX*, Paris, Fayard, 1995.

SOLE Jacques, *Le débat entre protestants et catholiques français de 1598 à 1685*, Paris, Aux amateurs de livres, 1985.

SOLNON Jean-François, *Henri III*, Paris, Perrin, 2001.

SOLNON Jean-François, *Catherine de Médicis*, Paris, Perrin, 2008.

SOMAN Alfred, « Le traître sur la sellette : réflexions sur le procès du duc de Biron (1602) », dans *Complots et conjurations dans l'Europe moderne. Actes du colloque international organisé à Rome, 30 septembre-2 octobre 1993*, Rome, École Française de Rome, 1996, p. 231-250.

TAGAUT Jean, *Odes à Pasithée*, Genève, Droz, 1995.

TALLON Alain, *La France et le concile de Trente : 1518-1563*, Rome, École française de Rome, Palais Farnèse, 1997.

TALLON Alain, « Division de la chrétienté et invention de la diplomatie », dans *L'invention de la diplomatie (Moyen Age – Temps modernes)*, dir. Lucien Bély, Isabelle Richefort, Paris, PUF, 1998, p. 37-46.

TALLON Alain, « Diplomate et “politique” : Arnaud Du Ferrier », dans *De Michel de L'Hospital à l'édit de Nantes : politique et religion face aux Églises, actes du colloque de Clermont-Ferrand, 18-*

- 20 juin 1998, dir. Thierry Wanegffelen, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2002, p. 305-333.
- TALLON Alain, *Conscience nationale et sentiment religieux en France au XVI^e siècle*, Paris, PUF, 2002.
- TALLON Alain, « Des Valois aux Bourbons. Les projets d'alliance catholique au XVI^e siècle », dans *La présence des Bourbons en Europe XVI^e-XXI^e siècle*, dir. Lucien Bély, Paris, PUF, 2003, p. 35-46.
- TALLON Alain, « Catherine de Médicis et la papauté », dans *Chiesa cattolica e mondo moderno. Scritti in onore di Paolo Prodi*, dir. Adriano Prospero, Pierangelo Schiera et Gabriella Zarri, Bologne, Il Mulino, 2007, p. 421-436.
- TALLON Alain, *L'Europe au XVI^e siècle, États et relations internationales*, Paris, PUF, 2010.
- TAPIÉ Victor Lucien, *La politique étrangère de la France et le début de la guerre de Trente Ans (1616-1621)*, Paris, PUF, 1934.
- TAYLOR Bayard, *A History of Germany from the Earliest Times to the Present Day*, New York, D. Appleton and Compagny, 1894.
- TEX Jan den, « Le procès d'Oldenbarnevelt (1618-1619) fut-il un meurtre judiciaire ? », dans *Tijdschrift voor Rechtsgeschiedenis*, t. 22, 1954, p. 137-168.
- TEX Jan den, *Oldenbarnevelt*, 5 volumes, Haarlem, 1966-1972.
- THOU Jacques Auguste de, *Histoire Universelle*, 16 volumes, Londres, 1734.
- THUAU Étienne, *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu*, Paris, Albin Michel, 2000, éd. orig. 1966.
- TREMP Vinzenz, « Alexandre Dafflon : Les ambassadeurs ordinaires du roi à Soleure (XVI – XVIII siècles) - Significations d'une présence continue », dans *1516-2016 : Paix perpétuelle France-Suisse*, ID : 10670/1.f09mvo.
- VAISSIÈRE Pierre de, *Charles de Marillac, ambassadeur et homme politique sous les règnes de François I^{er}, Henri II et François II, 1510-1560*, Paris, H. Welter, 1896.
- VAUCHER Gustave, « Un plan des fortifications de Genève en 1607 », dans *Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie*, XI, Genève, Imprimerie Albert Kundig, 1933, p. 143-147.
- VIAL Marc, *Jean Calvin. Introduction à sa pensée théologique*, Genève, Labor et Fides, 2008.
- VIALON Marie, *Paolo Sarpi, politique et religion en Europe*, Classiques Garnier, 2010.
- VIBRAYE Henri de, *Histoire de la maison Hurault*, Paris, Copédith, 1972.

- VIDAL Claude, PILLEBOUE Frédérique (dir.), *La paix de Vervins, 1598*, Laon, Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne, 1998, 1998
- VIVANTI Corrado, *Lotta politica e pace religiosa in Francia fra Cinque e Seicento*, Turin, G. Einaudi, 1974.
- VIVANTI Corrado, *Guerre civile et paix religieuse dans la France d'Henri IV*, Paris, Desjonquères, 2006.
- VINDRY Fleury, *Les ambassadeurs français permanents au XVI^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 1903.
- VOGLER Bernard, « Henri IV et les princes allemands », dans *Henri IV : le roi et la reconstruction du Royaume. Actes du colloque, Pau-Nérac*, Pau, Association Henri IV, 1990, p. 371-383.
- VOGLER Bernard, « La dimension religieuse dans les relations internationales en Europe au XVII^e siècle (1618-1721) », dans *Histoire, économie, société*, a. 10, n°3, 1991, p. 379-398.
- VREEDE George Willem, « Suite des communications de M. Vreede (de Gorcum), sur les négociations diplomatiques du XVII^e siècle, d'après un manuscrit de la bibliothèque royale de La Haye, et ses propres recherches » dans *Compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire*, tome 4, 1841. p. 94-108.
- WALTER François, *Histoire de la Suisse. L'invention d'une confédération (XV^e-XVI^e siècles)*, tome 1, Éditions Alphil, Presses universitaires suisses, 2009.
- WANEGFFELEN Thierry, *Ni Rome ni Genève. Des fidèles entre deux chaires en France au XVI^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 1997, 2^e éd. 2002.
- WANEGFFELEN Thierry, *Une difficile fidélité. Catholiques malgré le concile en France, XVI^e-XVII^e siècles*, Paris, PUF, 1999.
- WANEGFFELEN Thierry (dir.), *De Michel de L'Hospital à l'édit de Nantes. Politique et religion face aux Eglises*, [colloque, Clermont-Ferrand, 1998], Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2002.
- WEBER H., « Chrétienté et équilibre européen dans la politique du cardinal de Richelieu », dans *XVII^e siècle*, tome 66, 1990, p. 7-16.
- WEIS Monique, *Les Pays-Bas espagnols et les États du Saint Empire (1559-1579). Priorités et enjeux de la diplomatie en temps de troubles*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2003.

WEISS N., « Le réformateur Aimé Meigret, le martyr Étienne de la Forge et Jean Kleberg dit le bon Allemand, Notes sur la Réforme à Lyon et à Paris, 1524-1546 », dans *Bulletin de l'histoire du protestantisme français*, vol. 39, No. 5, 15 mai 18890, Paris, Librairie Droz, 1890, p. 245-269.

WEISS N., « Les débuts de la Réforme en France d'après quelques documents inédits », dans *Bulletin de l'histoire du protestantisme français*, 74^e année, 23^e de la 5^e série, Janvier-mars 1925, Paris, Librairie Fischbacher, 1925, p.

WOLLENBERG Jörg, *Les trois Richelieu, servir Dieu, le Roi et la Raison*, Paris, François-Xavier de Guibert, 1977.

WRANGEL Fredrik Ulrik, *Liste des diplomates français en Suède 1541-1891*, Stockholm, Norstedt & Söner, 1891.

YARDENI Myriam, « French calvinist political thought (1534-1715) », dans *International calvinism 1541-1715*, éd. Monna Prestwich, Oxford, 1985, p. 322-341.

YARDENI Myriam, *La conscience nationale en France pendant les guerres de religion (1559-1598)*, Paris, Nauwelaerts, 1971.

YARDENI Myriam, « Problèmes de fidélité chez les protestants français à l'époque de la Révocation », dans *Hommage à Roland Mousnier. Clientèles et fidélités en Europe à l'époque moderne*, dir. Yves Durand, Paris, PUF, 1981.

YARDENI Myriam, « Religion et sentiment national en France aux XVI^e et XVII^e siècles », dans *Le sentiment national dans l'Europe méridionale aux XVI^e et XVII^e siècles*, dir. Alain Tallon, Madrid, Casa de Velasquez, 2007, p. 323-341.

ZANOLI Marco, WALTER François, *Atlas historique de la Suisse*, Neuchâtel, Editions Livreo-Alphil, 2020, 2^e éd, 2021.

ZUBER Henri, *Recherches sur l'activité politique et diplomatique de Henri de La Tour, vicomte de Turenne, puis duc de Bouillon (1573-1623)*, 2 volumes, Thèse d'École nationale des chartes, dactylographiée, 1982.

ZUBER Henri, « La noblesse protestante (1584-1589). Histoire politique des rapports entre Henri IV et les grands réformés », dans *Henri IV : le roi et la reconstruction du Royaume. Actes du colloque, Pau-Nérac*, Pau, Association Henri IV, 1990, p. 73-91.

ZWIERLEIN Cornel, « Une propagande huguenote internationale : le début des guerres de Religion en France perçues en Allemagne, 1560-1563 », dans *Le bruit des armes : mises en forme et*

désinformations en Europe pendant les guerres de Religion (1560-1610), dir. Jérémie Foa, Paul-Alexis Mellet, Paris, Honoré Champion, 2012, p. 397-415.

INDEX

- AARSEN (Corneille van), greffier des États-Généraux des Provinces-Unies, 392
- ABBOT (George), archevêque de Cantorbéry, 510
- ABRA (François d'), seigneur de Raconis, chargé par le vicomte de Turenne d'une mission en Suisse, 8, 276
- ACEVEDO (Pedro Enríquez de), comte de Fuentes, général espagnol, gouverneur de Milan, gouverneur des Pays-Bas espagnols, 413, 417
- ADOLPHE, duc de Schleswig-Holstein-Gottorp, 206, 224
- AERSENS (François d'), ambassadeur des Provinces-Unies en France et greffier des États-Généraux, 438, 439, 454, 505, 507, 523, 524, 526, 529, 530, 537
- AGUILA (Juan d'), militaire espagnol, 358
- AHMED I^{ER}, sultan ottoman, 482
- ALBE *Voir* TOLÈDE (Ferdinand Alvare de)
- ALBERT (Charles d'), duc de Luynes, 526
- ALBERT D'AUTRICHE, souverain des Pays-Bas, 383, 385, 393, 395, 408, 409, 415, 435, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 451, 459, 460, 463, 466, 502, 511, 532
- ALBERT-FRÉDÉRIC, duc de Prusse, 206
- ALBRET (Jeanne d'), reine de Navarre, 89, 116, 225, 542
- ALDOBRANDINI (Cinzio Passeri), cardinal, neveu de Clément VIII, 407, 413
- ALINCOURT (Charles de) *VOIR* NEUFVILLE (Charles de), marquis de Villeroy et d'Alincourt
- ALLEMAND (André de), seigneur de Pasquier, ambassadeur de France en Suisse, 134
- ALLUYE *Voir* ROBERTET (Florimond III)
- ALPHONSE II D'ESTE, duc de Ferrare, 259
- ANCEL (Guillaume), diplomate, 259, 387, 390, 397
- ANDELOT *Voir* COLIGNY (François de)
- ANGOULÈME *VOIR* VALOIS (Charles de)
- ANJORANT (Jacob), syndic de Genève, 497
- ANNE D'AUTRICHE, reine de France, 492, 509, 531
- ANNE DE DANEMARK, reine d'Écosse et d'Angleterre, 508
- ANTOINE DE PORTUGAL, prieur de Crato, 218
- ANTOINETTE DE LORRAINE, duchesse de Juliers, Clèves et Berg, 415
- ARMINIUS (Jacobus), théologien protestant, 436, 547
- ASNOIS (Louis de Salazar, seigneur d'), ambassadeur de France aux Grisons, 93, 94
- ASSELINEAU (Jean), 503, 505
- AUBERY (Benjamin), seigneur Du Maurier, ambassadeur de France aux Provinces-Unies, 8, 10, 11, 14, 15, 252, 256, 301, 304, 305, 310, 370, 437, 486, 505, 512, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 564, 567
- AUBERY (Jacques), 521
- AUBERY (Louis), seigneur Du Maurier, fils de Benjamin Aubery, 265, 437, 520, 524, 530
- AUBIGNÉ (Agrippa d'), 10, 189, 271, 367, 370, 410, 418, 513
- AUBONNE (baron d'), 197, 198
- AUGUSTE I^{ER}, Électeur de Saxe, 173, 176, 177, 202, 206, 211, 214, 215, 221, 246
- AUMONT (Jean VI d'), maréchal de France, 271, 300, 363
- AUVERGNE *Voir* VALOIS (CHARLES DE)
- AUX-ÉPAULES (Henri-Robert), seigneur de Sainte-Marie-du-Mont, 473
- BABOU (Philibert), seigneur de La Bourdaisière, 43, 80
- BACALAN (Jean de), 479
- BACQUEVILLE (monsieur de), 283
- BAR (Louis de), 126
- BARILLIET (Michel), syndic de Genève, 499
- BARONIO (Cesare), cardinal, 417, 425
- BARONIUS (Brocardus), 417, 425
- BARRAULT (Aymeric Jaubert de) *Voir* JAUBERT DE BARRAULT (Aymeric)
- BASKERVILLE (Thomas), militaire anglais, 396
- BASSEFONTAINE *Voir* L'AUBÉPINE (Sébastien de)
- BAUGY (Nicolas de), ambassadeur de France aux Provinces-Unies, 555
- BAYARD (Gilbert), diplomate, secrétaire des finances de François I^{er}, 51
- BEAULIEU *Voir* RUZÉ (Martin)
- BEAUMONT *Voir* HARLAY (Christophe de)
- BEAUMONT-VARENNE (Claude de), femme de Guillaume de l'Aubépine, 165
- BEAUNE (Jacques de), baron de Semblançay, surintendant des finances, 43
- BEAUNE (Renaud de), 319
- BEAUVOIR-LA-NOCLE (Jean II de) *Voir* LA FIN (Jean II de)
- BELLIÈVRE (Jean de), seigneur de Hautefort, 12, 187, 188, 190, 191, 192, 230

BELLIÈVRE (Pomponne de), surintendant des finances, chancelier, ambassadeur en Suisse, 183, 195, 227, 228, 229, 230, 231, 236, 237, 241, 371, 407

BÉRAULD (Nicolas), humaniste, 73

BERNARD (Godefroy), seigneur de Haumont, 141

BERNY (monsieur de), 462

BÉTHUNE (Philippe de), ambassadeur de France à Rome, 417

BÈZE (Théodore de), réformateur, 7, 42, 75, 82, 104, 105, 106, 108, 110, 116, 125, 126, 127, 141, 192, 194, 195, 196, 197, 198, 291, 292, 307, 308, 309, 331, 332, 333, 334, 336, 337, 347, 357, 368, 436, 470

BIAESCH DÉLIA PORTA (Béat), de Davos, évêque de Coire, 184

BIRON (Armand de Gontaut, seigneur de), 228, 294, 300

BIRON (Charles de Gontaut, seigneur de), 395, 413, 417, 420, 424, 425, 439, 444, 521

BOCHETEL (Bernardin), ambassadeur de France en Suisse, 92, 93, 94, 95

BODLEY (Thomas), diplomate, 244, 245, 246, 248

BOISDAUPHIN (Urbain de) *Voir* LAVAL (Urbain de), seigneur de Boisdauphin

BOISRIGAUT (Louis Dagerant, seigneur de), ambassadeur de France en Suisse et aux Grisons, 38, 42, 59, 60, 61, 63, 65, 67, 72

BOISSISE *Voir* THUMERY (Jean de)

BOISTAILLÉ (Jean de) *Voir* HURAUULT (Jean de)

BONGARS (Jacques), seigneur de Bauldry et de La Chesnaye, ambassadeur en Allemagne, 8, 10, 17, 257, 261, 262, 264, 273, 277, 371, 372, 383, 390, 406, 409, 412, 425, 463, 464, 486

BONICAU (Jehan), 202

BONIFACE (Joseph), seigneur de La Môle, favori du duc François d'Alençon, 230

BONNET (Guillaume, chevalier de), 153, 162, 163

BORDEAUX (François de), ambassadeur de France en Danemark et/ou Suède, 49

BOUCHARD André, 52

BOUILLON (duc de) *Voir* TURENNE (Henri de La Tour, vicomte de)

BOURBON (Antoine de), roi de Navarre, 79, 81, 83, 85, 108, 112, 116, 119, 120, 128, 130, 135, 136, 137, 139, 140, 144

BOURBON (Charles de), cardinal, pseudo-Charles X, 245, 260, 274

BOURBON (Charles II de), cardinal, 310

BOURBON (Charles III de), connétable de France, 43

BOURDEILLES (Pierre de), seigneur de Brantôme, 163

BOURJAC (François de), envoyé de Condé aux Grisons, 184

BOYCEAU (Jacques), seigneur de La Barauderie, intendant des jardins du roi, ambassadeur en Angleterre, 8, 257, 362, 363

BRAHE (Tycho), astronome danois, 53

BRANTÔME *Voir* BOURDEILLES (Pierre de)

BRÈVES *Voir* SAVARY (François)

BRÏÇONNET (Guillaume), évêque français, fondateur du cénacle de Meaux, 30, 44

BRION *Voir* CHABOT (Philippe)

BRULART (Jehan), 311

BRULART DE PUISIEUX (Pierre), secrétaire d'État, 484, 524, 525, 526, 527, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 542, 544, 545, 546, 550, 551, 552, 553, 554

BRULART DE PUISIEUX (Roger), ambassadeur en Suisse, 39

BRULART DE SILLERY (Nicolas), chancelier, ambassadeur en Suisse, 238, 239, 241, 242, 266, 333, 334, 335, 336, 337, 371, 372, 407, 484, 488, 489, 493, 518, 525, 526, 527, 528

BUCER (Martin), réformateur, 73, 75

BUFALO (Innocenzo del), nonce apostolique, 439

BUGENHAGEN (Johannes), réformateur, 48

BULLINGER (Heinrich), réformateur, 7, 42, 46, 75, 76, 77, 94, 95, 104, 105, 106, 107, 109, 110, 118, 125, 126, 127, 137, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 147, 148, 149, 192, 565

BURGHLEY *Voir* CECIL (William)

BUSBECQ (Ogier Ghislain de), ambassadeur impérial à Constantinople, 88, 123, 124

BUZENVAL *Voir* CHOART (Paul)

CÆSAR (Julius), juge de l'Amirauté anglaise, 283

CALIGNON (Soffrey de), seigneur de Peyrins, 233, 473

CALVIN (Jean), réformateur, 7, 19, 30, 31, 32, 41, 42, 45, 52, 63, 69, 86, 90, 104, 105, 106, 108, 110, 114, 116, 117, 126, 127, 141, 142, 143, 144, 164, 193, 210, 215, 242, 333, 472, 497

CALVISIUS (Sethus), compositeur, 308

CAMERARIUS (Joachim), dit « le Jeune », botaniste allemand, 371

CANAYE (Jacques), seigneur de Fresnes-lez-Rungis, 93

CANAYE (Philippe), seigneur de Fresnes, ambassadeur de France en Allemagne et à Venise, 8, 11, 17, 22, 89, 103, 233, 235, 241, 256, 257, 262, 264, 272, 277, 291, 292, 304, 306, 307, 308, 309, 312, 313, 315, 316, 329, 330, 331, 340, 341, 346, 347, 348, 406, 409, 468, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 484, 555, 566

CANILLAC (le père), jésuite, 483

CARBONNEL (René de), seigneur de Canisy, gouverneur d'Avranches, 345

CARLETON (Dudley), ambassadeur d'Angleterre aux Provinces-Unies, 14, 527, 528, 533, 534, 536, 537, 540, 541, 542, 547, 548, 549

CARR (Robert), comte de Somerset, vicomte de Rochester, favori du roi Jacques I^{er}, 515, 516, 517, 519

CASAUBON (Isaac), théologien calviniste, 308, 436, 472, 473

CASTOL (Jean), pasteur, 309

CATHERINE DE BOURBON, sœur de Henri IV, 337

- CATHERINE DE MÉDICIS, reine de France, 81, 82, 83, 84, 87, 90, 91, 92, 97, 99, 104, 108, 113, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 125, 126, 128, 130, 133, 134, 136, 137, 139, 140, 142, 143, 144, 145, 146, 149, 152, 153, 154, 161, 162, 164, 165, 167, 170, 172, 173, 175, 177, 185, 193, 198, 201, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 213, 216, 217, 218, 222, 223, 230, 240, 241, 247, 249, 251, 275, 293, 470, 478, 566
- CAUMONT (Jacques), seigneur de La Force, commissaire chargé de l'application de l'édit de Nantes, 20, 501
- CAVALLI (Marin), ambassadeur de Venise à Paris, 439, 496
- CECIL (Robert), comte de Salisbury, fils de William Cecil, Grand Trésorier d'Angleterre, 300, 351, 352, 357, 358, 359, 360, 364, 366, 384, 396, 399, 408, 425
- CECIL (William), lord Burghley, Grand Trésorier d'Angleterre, 236, 237, 240, 263, 268, 272, 275, 276, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 294, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 310, 311, 312, 313, 315, 317, 318, 323, 326, 328, 345, 351, 352, 353, 355, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 365, 366, 376, 383, 384, 385, 388, 395, 397
- CHABOT (Philippe), dit l'amiral de Brion, amiral de France, 51
- CHANTONNAY *Voir* PERRENOT (Thomas)
- CHAPEAUROUGE (François de), député de Genève en France, 469, 470
- CHAPUYS (Eustache), ambassadeur impérial, 55
- CHARLES I^{ER}, duc de Nevers et de Rethel, duc de Mantoue et de Montferrat, 531
- CHARLES I^{ER}, roi d'Angleterre, 508
- CHARLES III, duc de Savoie, 41
- CHARLES IX, roi de France, 82, 85, 87, 96, 100, 110, 111, 113, 119, 121, 122, 123, 125, 128, 132, 134, 135, 137, 141, 142, 150, 153, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 167, 169, 170, 171, 173, 174, 175, 176, 177, 184, 185, 187, 201, 202, 203, 204, 206, 207, 208, 225, 227, 228, 229, 230, 565
- CHARLES IX, roi de Suède, 421
- CHARLES QUINT, Empereur, 30, 32, 33, 34, 35, 49, 50, 51, 52, 53, 55, 56, 57, 59, 60, 61, 69, 70, 71, 72, 74, 76, 79, 160, 473
- CHARLES-EMMANUEL I^{ER}, duc de Savoie, 241, 242, 277, 332, 333, 334, 336, 412, 413, 417, 439, 443, 490, 497, 498, 499, 557
- CHASSINCOURT (N. de), 234
- CHASTE (Aymar de), gouverneur de Dieppe, 357
- CHASTEL (Jean), auteur d'un attentat contre Henri IV, 368
- CHÂTILLON (cardinal de) *Voir* COLIGNY (Odet de)
- CHAUMONT (Jean de), seigneur de Guitry, Agent de Henri de Navarre auprès des alliés protestants, ambassadeur de France et plénipotentiaire militaire en Suisse, 8, 9, 235, 236, 243, 256, 266, 277
- Chauvin (monsieur de), 232
- CHENELAT (Pierre), syndic de Genève, 334
- CHEVALIER (Paul), député de Genève en France, 469, 470
- CHIAJNA, princesse de Valachie, 165, 166
- CHOART (Paul), seigneur de Buzenval, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi de Navarre, ambassadeur de Henri de Navarre en Angleterre, ambassadeur de France aux Provinces-Unies, 8, 11, 15, 103, 225, 226, 232, 233, 234, 236, 237, 238, 239, 240, 251, 252, 256, 257, 263, 264, 265, 266, 267, 290, 292, 296, 304, 308, 309, 313, 315, 316, 319, 320, 321, 329, 330, 331, 340, 341, 342, 346, 347, 368, 372, 373, 374, 375, 377, 381, 382, 392, 396, 397, 400, 401, 406, 409, 410, 411, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 495, 496, 521, 563, 566, 567
- CHOISEUL (Charles de), marquis de Praslin, capitaine des gardes, 466
- CHOUPPES (Pierre de), gouverneur de Loudun, 354, 432
- CHRISTIAN I^{ER}, Électeur de Saxe, 276
- CHRISTIAN I^{ER}, prince d'Anhalt, 312
- CHRISTIAN II, roi de Danemark, 46, 47, 49
- CHRISTIAN III, roi de Danemark, 30, 35, 47, 48, 49, 50, 52, 53, 55, 56, 57, 58, 66, 69, 70, 71, 172
- CHRISTIAN IV, roi de Danemark, 261, 276, 389, 440
- CHRISTINE DE FRANCE, sœur de Louis XIII, duchesse de Savoie, 506, 518
- CHRISTOPHE, duc de Wurtemberg, 126
- CHYTRÉ (David), théologien luthérien, 212, 213
- CIGALLE (vicomte de), corsaire génois, 153, 156, 157, 159
- CLAIRVILLE (monsieur de), 432
- CLAUSSE (Henri), seigneur de Fleury, ambassadeur de France en Suisse, 200, 235, 236, 259
- CLÉMENT (Jacques), dominicain, assassin de Henri III, 258, 261, 270, 521
- CLÉMENT VII (Giulio di Giuliano de' Medici), pape, 47, 59, 60, 66
- CLÉMENT VIII (Ippolito Aldobrandini), pape, 292, 315, 328, 329, 330, 334, 345, 352, 355, 370, 378, 380, 408, 410, 412, 417, 418, 419, 420, 422, 437, 439, 447
- CLERVANT *Voir* VIENNE (Claude-Antoine de)
- COCONAS (Annibal de), favori du duc François d'Alençon, 230
- CODIGNAC (Michel de), ambassadeur de France à Constantinople, 86
- COIGNET (Mathieu IV), seigneur de La Thuilerie, ambassadeur de Henri de Navarre auprès des alliés protestants, chargé de mission en Suisse par le vicomte de Turenne, 8, 103, 105, 238, 251, 256, 264, 266

- COIGNET (Matthieu III), seigneur de La Thuilerie, ambassadeur de France en Suisse et aux Grisons, 7, 8, 9, 14, 29, 35, 46, 80, 81, 84, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 102, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 125, 126, 127, 128, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 152, 154, 183, 201, 232, 243, 246, 247, 252, 562, 563, 564, 565, 566
- COLIGNY (Charles de), seigneur d'Andelot, 342
- COLIGNY (François de), 302
- COLIGNY (François de), seigneur d'Andelot, 225, 227
- COLIGNY (Gaspard II de), amiral de France, 119, 120, 125, 126, 128, 132, 139, 165, 182, 185, 201, 203, 204, 225, 227, 264
- COLIGNY (Gaspard III de), 517
- COLIGNY (Louise de), princesse d'Orange, 466, 495, 534, 547
- COLIGNY (Odet de), cardinal de Châtillon, 119, 120
- CONCINI (Cosme-Jean-Baptiste), maréchal d'Ancre, 488, 489, 500, 518, 527, 528, 531, 541, 542
- CONDÉ (Henri I^{er} de Bourbon, prince de), 195, 197, 198, 199, 225, 227, 229, 231, 239, 240, 247, 275, 521
- CONDÉ (Henri II de Bourbon, prince de), 368, 378, 415, 466, 500, 507, 513, 520, 531, 535, 539, 540, 541
- CONDÉ (Louis I^{er} de Bourbon, prince de), 82, 83, 118, 119, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 138, 139, 141, 143, 144, 146, 150, 151, 152, 155, 164, 167, 168, 170, 184, 187, 201, 225, 264, 565
- CONTARINI (Francesco), ambassadeur de Venise en France, 374, 480, 481
- CORSO (Sampiero), condottiere corse, 152, 153
- COURMEMIN *Voir* DESHAYES (Louis)
- CRACOW (Georg), 202
- CRESSIER (Balthazar), secrétaire-interprète de l'ambassade de Soleure, 191, 192
- CURION (Augustin), capitaine bâlois, chargé d'une mission en Suisse au nom du roi de France, 8, 406, 430, 431
- DAMVILLE (le comte de) *Voir* MONTMORENCY
- DANVERS (Charles), 364
- DANVERS (Henry), comte de Danby, 364
- DANZAY (Charles de), ambassadeur de France au Danemark, 8, 9, 11, 15, 18, 29, 35, 52, 53, 54, 58, 66, 72, 84, 85, 92, 102, 103, 154, 155, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 181, 182, 189, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 231, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 260, 261, 266, 353, 437, 562, 564, 566
- DAUGERANT *Voir* BOISRIGAUT (Louis Daugerant de)
- DESHAYES (Louis), baron de Courmemin, ambassadeur de France au Danemark et en Suède, 261
- DINTEVILLE (François II de), prélat et ambassadeur à Rome, 60
- DOLET (Étienne), 50
- DOLOT *Voir* HARLAY (Charles de)
- DOLU (Jean), ambassadeur de France à Constantinople, 80, 87, 120, 121, 124
- DU BARRY (Jean), seigneur de La Renaudie, chef de la conjuration d'Amboise, 81, 114, 115
- DU BOIS (Pierre), seigneur de Pincé, 266, 267
- DU BOURG (Anne), 80, 168
- DU BOURG (Claude), seigneur de Guérines, envoyé de France à Constantinople, 164, 165, 168, 169, 170, 171, 565
- DU CHESNE (Joseph), seigneur de La Violette, médecin ordinaire de Henri IV, ambassadeur de France auprès de Genève et des cantons suisses protestants, 8, 257, 333, 334, 335, 336, 337
- DU FAUR (Guy), seigneur de Pibrac, diplomate, 90
- DU FERRIER (Arnaud), ambassadeur de France à Venise, 11, 20, 79, 89, 90, 91, 92, 133, 153, 161, 162, 164, 182
- DU JON (François), dit Franciscus Junius, théologien néerlandais, 320, 322
- DU MAURIER *Voir* AUBERY (Benjamin), AUBERY (Louis)
- DU MOULIN (Pierre), théologien protestant, 436, 510, 511, 513
- DU PERRON (Jacques Davy), évêque d'Évreux, 189, 310, 338, 378, 421, 422, 472, 473
- DU SAULT (monsieur), capitaine, 428
- DU TILLET (Louis), réformateur, 45
- DU VAIR (Guillaume), prélat et diplomate, 343, 386, 387, 388, 478
- DUODO (Piero), ambassadeur de Venise en France, 386, 387, 391, 392, 393, 394, 395, 398
- DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), 8, 9, 13, 92, 181, 207, 210, 211, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 232, 233, 235, 236, 237, 239, 240, 256, 258, 259, 260, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 279, 280, 281, 286, 287, 288, 289, 295, 296, 297, 299, 300, 301, 305, 306, 309, 314, 315, 316, 319, 320, 321, 322, 323, 332, 337, 340, 346, 347, 348, 354, 363, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 381, 382, 390, 391, 392, 396, 400, 401, 410, 411, 418, 421, 422, 423, 424, 428, 432, 435, 436, 438, 453, 472, 496, 503, 504, 505, 513, 517, 521, 523, 524, 525, 530, 535, 539, 543, 547, 556, 566
- EDMONDES (Thomas), ambassadeur d'Angleterre en France, 353, 507
- ÉDOUARD VI, roi d'Angleterre, 71
- ÉLÉONORE DE BOURBON, sœur de Henri II de Bourbon-Condé, princesse d'Orange, 541
- ÉLISABETH DE SUÈDE, sœur de Jean III, 208
- ÉLIZABETH DE FRANCE, sœur de Louis XIII, reine d'Espagne, 492
- ÉLIZABETH DE VALOIS, fille de Henri II, reine d'Espagne, 80, 201, 507

- ÉLIZABETH I^{ÈRE}, reine d'Angleterre, 58, 84, 132, 209, 217, 222, 231, 232, 233, 236, 237, 238, 240, 244, 245, 247, 248, 250, 262, 263, 264, 265, 272, 274, 276, 278, 279, 280, 282, 283, 284, 287, 288, 290, 292, 294, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 308, 311, 313, 315, 317, 318, 321, 322, 323, 326, 328, 330, 333, 337, 338, 339, 340, 344, 345, 346, 349, 350, 351, 352, 353, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 362, 363, 364, 365, 366, 369, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 408, 411, 413, 414, 439, 444, 446, 451, 468, 564
- ÉLIZABETH STUART, fille de Jacques I^{er}, femme de Frédéric V du Palatinat, 519
- EMMANUEL-PHILIBERT, duc de Savoie, 79, 80, 92, 95, 96, 97, 122, 130, 137, 186, 187, 191, 192, 413, 466, 499, 557
- ÉPERNON (Jean-Louis de Nogaret de La Valette, duc d'), ancien mignon de Henri III, 237, 238, 240
- ÉRASME (Didier), écrivain humaniste, 31
- ÉRIC XIV, roi de Suède, 48, 84, 172, 173, 174, 175
- ERIZZO (Paolo), baille de Venise, 87
- ESSEX (Robert Devereux, comte d'), 265, 276, 279, 280, 355, 356, 357, 358, 359, 362, 364, 374, 376, 377, 378, 381, 384, 397, 399, 400, 469
- ESTIENNE (Robert), 50
- ESTRÉES (Gabrielle d'), maîtresse de Henri IV, 369, 468, 469
- ÉTIENNE (Henri), helléniste, 194
- FABRITIUS (Johannes), pasteur de Coire, 105, 106, 107, 125, 137, 139, 140, 141, 142, 144, 147, 148
- FAREL (Guillaume), réformateur, 31, 41, 45, 63, 65
- FARNÈSE (Alexandre), cardinal, légat pontifical à Avignon, 64
- FARNÈSE (Alexandre), duc de Parme, 264, 274, 276, 277, 280, 287, 289, 297, 303
- FAYE (Charles), seigneur d'Espesses, 555
- FERDINAND DE BAVIÈRE, archevêque de Cologne, électeur de Cologne, 551, 552
- FERDINAND I^{ER}, archiduc d'Autriche, puis Empereur, 41, 88, 120, 124, 150, 151, 156, 157
- FERDINAND I^{ER}, Empereur, 173
- FERDINAND II, roi d'Aragon, 120
- FERIA *Voir* FIGUEROA (Lorenzo Suárez de)
- FERRIER (Jérémie), pasteur, 515
- FERRIÈRES (Béraude de), fille de Jan de Ferrières, femme de Jean II de La Fin, 226
- FERRIÈRES (Edme de), seigneur de Maligny, conjuré d'Amboise, 81
- FERRIÈRES (Jean II de), seigneur de Maligny et vidame de Chartres, 226, 230
- FIGUEROA (Lorenzo Suárez de), duc de FERIA, ambassadeur d'Espagne en France, 342, 492, 559
- FLAVIO (le docteur), médecin napolitain, 183
- FLEURY *Voir* CLAUSSE (Henri)
- FOIX (Paul de), ambassadeur de France en Angleterre, à Venise, à Rome, 11, 20, 79, 80, 89, 182
- FOSCARINI (Antonio), ambassadeur de Venise en Angleterre, 501, 502, 503, 504, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 514, 515, 516, 517, 518
- FOUQUEROLLES *Voir* RUNES (Jacques de)
- FRAISSE *Voir* MONSTIER (Jean de)
- FRANCHEMONT (Étienne de), secrétaire de l'ambassade de France aux Provinces-Unies, 492, 496, 501, 533
- FRANÇOIS D'ANJOU (François de Valois, duc d'Alençon puis), 154, 171, 186, 190, 195, 198, 200, 208, 209, 215, 217, 218, 219, 220, 224, 225, 226, 230, 231, 232, 234, 263, 293, 397, 419, 433, 452, 453
- FRANÇOIS I^{ER}, roi de France, 8, 16, 18, 21, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 38, 39, 43, 44, 45, 49, 50, 51, 52, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 62, 63, 65, 67, 68, 69, 70, 72, 73, 74, 77, 78, 79, 94, 100, 105, 137, 169, 172, 562, 565
- FRANÇOIS II, roi de France, 80, 81, 82, 84, 87, 98, 99, 100, 106, 107, 108, 109, 110, 114, 116, 117, 119, 565
- FRÉDÉRIC I^{ER}, roi de Danemark, 47
- FRÉDÉRIC II, comte palatin, Électeur palatin, 49, 56, 57
- FRÉDÉRIC II, roi de Danemark, 84, 85, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 209, 210, 211, 214, 215, 216, 218, 219, 220, 222, 223, 224, 225, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251
- FRÉDÉRIC III, comte palatin, Électeur palatin, 126, 163, 168
- FRÉDÉRIC IV, comte palatin, Électeur palatin, 340, 341, 348, 425, 430
- FRÉDÉRIC V, comte palatin, Électeur palatin, roi de Bohême, 262, 506, 508, 553
- FRÉDÉRIC-HENRI DE NASSAU, prince d'Orange, stathouder des Provinces-Unies, 534
- FRESNES *Voir* CANAYE (Philippe)
- FRËLICH (Guillaume), colonel au service de la France, 134, 135, 137, 140, 141, 142, 144, 147
- FUENTES *Voir* ACEVEDO (Pedro Enríquez de)
- GALIGAI (Eleonora Dori, dite Leonora), épouse de Concini, 488
- GAST (Johannes), réformateur, 75
- GESSNER (Conrad), naturaliste suisse, 76
- GILPIN (George), diplomate anglais, 397
- GIUSTINIANI (Vincenzo), 153, 159
- GIUSTINIANI (Zorzi), ambassadeur de Venise en France, 502, 504, 505, 506, 507, 508, 513, 515, 517
- GONDI (Pierre de), cardinal de Retz, 315, 317
- GONTAUT (Jacques), seigneur Du Carlat, frère de Jean de Gontaut, 479, 483
- GONTAUT (Jean de), marquis de Salignac, ambassadeur de France à Constantinople, 12, 22, 314, 337, 367, 368, 406, 409, 468, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 555
- GONZAGUE (Francesco), 91
- GONZAGUE (Francesco), nonce apostolique, 407

GONZAGUE (Hercule de), cardinal de Mantoue, 91
GOYON (Odet), seigneur de Matignon, comte de Torigni, 345
GRANDCHAMP (Guillaume de) *Voir* L'AUBÉPINE (Guillaume de)
GRANGIER (Jean), seigneur de Lyverdis, ambassadeur aux Grisons, 188, 235
GRANTRYE (Guillaume de) *VOIR* L'AUBÉPINE (Guillaume de)
GRANTRYE (Pierre de), Seigneur de Besne et de Saillant, ambassadeur de France aux Grisons, 20, 183, 184, 185
GRÉGOIRE XIII (Ugo Boncompagni), pape, 211, 212, 214, 222, 244
GRÉGOIRE XIV (Niccolò Sfondrati), pape, 309, 310
GROTIUS (Hugo de Groot, dit), homme politique, juriste et homme de lettres néerlandais, 437, 535, 555
Gruyères (Léonard de), officiel de Besançon, ambassadeur de l'Empereur en Suisse, 68
GRYNAEUS (Johann Jakob), réformateur, 336
GUEFFIER (Étienne), ambassadeur de France aux Grisons, 542
GUILLAUME I^{ER} D'ORANGE-NASSAU, dit *le Taciturne*, stathouder de Hollande, 217, 232, 233, 264, 329, 426, 547
GUILLAUME I^{ER} D'ORANGE-NASSAU, dit *le Taciturne*, stathouder de Hollande des Provinces-Unies, 170
GUILLAUME IV, landgrave de Hesse, 214
GUISE (cardinal de) *Voir* LORRAINE (Charles de).
GUISE (François, duc de) *Voir* LORRAINE (François de)
GUISE (Henri, duc de) *Voir* LORRAINE (Henri de)
GUISE (Marie de), régente d'Écosse, 58
GUITRY *Voir* CHAUMONT (Jean de)
GUSTAVE I^{ER}, roi de Suède, 47, 48, 51, 53, 55, 56, 57, 84, 172
GUSTAVE II ADOLPHE, roi de Suède, 557, 558
GWALTHER (Rudolf), réformateur, 192
HALLER (Berchtold), réformateur, 40
HALLER (Johannes), réformateur, 75, 144
HALLWYL (Hartmann von), 126, 127, 144
HARLAY (Achille de), premier président du Parlement de Paris, 188
HARLAY (Charles de), seigneur de Dolot, 266
HARLAY (Christophe de), comte de Beaumont, ambassadeur en Angleterre, 362
HARLAY (Nicolas de), seigneur de Sancy, conseiller au Parlement puis maître des requêtes au Conseil d'État, ambassadeur de France en Suisse, 8, 9, 10, 14, 22, 102, 103, 181, 182, 186, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 229, 232, 238, 241, 242, 243, 256, 257, 262, 263, 266, 270, 271, 272, 273, 276, 277, 279, 280, 286, 292, 293, 294, 299, 301, 305, 314, 323, 337, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 375, 376, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 389, 390, 391, 393, 394, 396, 397, 398, 406, 468, 469, 470, 471, 472, 479, 480, 484, 555, 556, 562, 564, 566
HARLAY (Robert de), seigneur de Monglat, 238
HAUTEFORT *Voir* BELLÈVRE (Jean de)
HAUTERIVE *Voir* L'AUBÉPINE (François de)
HENRI I^{ER}, roi de Portugal, 218
HENRI II, roi de France, 16, 21, 32, 34, 35, 45, 46, 49, 52, 53, 58, 61, 71, 73, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 84, 89, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 100, 106, 107, 137, 155, 167, 562, 565
HENRI III (Henri d'Anjou, puis), roi de France, 16, 17, 85, 149, 167, 169, 181, 186, 187, 188, 190, 192, 193, 194, 195, 197, 199, 208, 211, 212, 213, 215, 216, 217, 218, 220, 223, 224, 225, 226, 230, 231, 234, 235, 236, 238, 239, 240, 241, 242, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 258, 260, 261, 270, 271, 273, 274, 281, 290, 292, 295, 309, 333, 521, 564
HENRI IV (Henri de Navarre, puis), roi de France, 8, 10, 12, 16, 17, 21, 22, 86, 103, 105, 150, 167, 181, 182, 185, 190, 195, 197, 199, 207, 211, 213, 214, 215, 216, 219, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 238, 240, 241, 246, 247, 251, 255, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 309, 310, 311, 312, 314, 315, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 378, 379, 380, 381, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 405, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 422, 423, 424, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 437, 438, 439, 440, 443, 444, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 485, 488, 489, 493, 494, 495, 497, 499, 500, 505, 513, 514, 520, 521, 522, 523, 531, 533, 538, 543, 562, 563, 564, 566, 567
HENRI VIII, roi d'Angleterre, 51, 56, 58, 73
HENRI-FRÉDÉRIC STUART, prince de Galle, 506, 518, 519
HENRI-JULES DE BRUNSWICK, 275, 276
HOCHBERG (Jeanne de), duchesse de Longueville, 97
HOGERBEETS (Rombout), personnaire de Leyde, 535
HOTMAN (Jean), seigneur de Villiers, ambassadeur en Allemagne, 8, 17, 20, 21, 40, 59, 166, 207, 286, 406, 411, 464, 486, 561, 567
HOWARD (Charles), comte de Nottingham, *Lord high admiral*, 282

HUG (Hans), Schultheiß de Lucerne, 67, 68

HURAUULT (André), seigneur de Maisse, ambassadeur de France à Venise et en Angleterre, 12, 20, 89, 235, 260, 266, 267, 277, 366, 399, 400, 411, 481

HURAUULT (Jean), seigneur de Boistaillé et de Bourré, ambassadeur de France à Gênes et Venise, 9, 20, 29, 88, 89, 90, 102, 109, 110, 111, 112, 113, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 129, 130, 131, 132, 133, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 565

HURAUULT DE L'HOSPITAL (Marguerite de), femme de Jean de Gontaut-Biron, 367, 479

HURAUULT DE L'HOSPITAL (Michel), seigneur Du Fay et de Belesbat, 239, 264

ISABELLE DE PORTUGAL, Impératrice, 218

ISABELLE-CLAIRE-EUGÉNIE D'AUTRICHE, souveraine des Pays-Bas, 297, 312, 314, 343, 409, 415, 439, 440, 441, 442, 443, 463, 532

JACQUES V, roi d'Écosse, 58

JACQUES VI ET I^{ER}, roi d'Écosse et d'Angleterre, 18, 276, 414, 446, 447, 451, 466, 478, 491, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 512, 513, 515, 516, 517, 518, 519, 527, 549

JAMES VI ET I^{ER}, roi d'Écosse et d'Angleterre, 276

JAUBERT DE BARRAULT (Aymeric), ambassadeur de France en Espagne, 478, 499

JAUCOURT (Jean de), seigneur de Villarnoul, 523, 524

JEAN DE SCHLESWIG-HOLSTEIN-SONDERBOURG, fils de Christian III, 50

JEAN I^{ER}, duc de Deux-Ponts, 425

JEAN II GEORGES, Électeur de Brandebourg, 276, 398

JEAN II, roi de Hongrie puis prince de Transylvanie, 120, 150, 151, 163, 164, 166, 167

JEAN III, roi de Suède, 48, 175, 176, 177, 178, 206, 207, 208, 216

JEAN-ALBERT I^{ER}, duc de Mecklembourg-Güstrow, puis duc de Mecklembourg-Schwerin, 206

JEAN-CASIMIR, comte palatin, 197, 214, 235, 239, 276, 292, 293

JEAN-FRÉDÉRIC DE POMÉRANIE, 174, 176, 206

JEAN-GEORGES DE JÄGERNDORF, évêque de Strasbourg, 307

JEAN-GUILLAUME, prince de Juliers, duc de Clèves et de Berg, comte de La Marck, 414

JEANNIN (Pierre), dit le président Jeannin, surintendant des finances, 437, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 488, 489, 528, 534

JEAN-SIGISMOND DE HOHENZOLLERN, duc de Clèves, Électeur de Brandebourg, 414, 463, 464, 465, 489, 490, 518, 519, 532

JOACHIM-ERNEST, prince d'Anhalt, 214

JOYEUSE (François de), cardinal, 259, 381

JOYEUSE (Henri de), dit, 422

JULES III (Giovanni Maria Ciochi del Monte), pape, 61, 75, 76

KOCA SINAN PACHA, grand vizir de l'Empire ottoman, 260

KRISSY (monsieur de), 228

KUYUCU MURAD PACHA, grand vizir de l'Empire ottoman, 482, 483

L'AUBÉPINE (Charles de), garde des Sceaux de France, ambassadeur aux Provinces-Unies, en Suisse et en Angleterre, 491

L'AUBÉPINE (François de), marquis de Hauterive, capitaine dans les troupes françaises des Provinces-Unies, 526

L'AUBÉPINE (François de), seigneur de La Corbillère, président au grand Conseil, 57, 71

L'AUBÉPINE (Guillaume de), ambassadeur de France en Angleterre, 262

L'AUBÉPINE (Guillaume de), seigneur de Grandchamp et de Grantrye, ambassadeur à Constantinople, 8, 9, 20, 102, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 182, 183, 565

L'AUBÉPINE (Sébastien de), abbé de Bassefontaine, évêque, ambassadeur de France en Suisse et en Espagne, 53, 183, 230

L'ESTOILE (Pierre de), grand audienier à la chancellerie, mémorialiste, 367, 370, 469, 472

L'HOSPITAL (Michel de), chancelier de France, 82, 86, 91, 116, 118, 145, 149

LA BARAUDERIE *VOIR* BOYCEAU (Jacques)

LA BODERIE (Antoine Lefebvre de), ambassadeur de France en Angleterre, 473, 478

LA CHAISE (Jacques François de), chargé de missions en Suisse, 8, 102, 103, 188, 191, 192

LA CHÂTRE (Claude de), seigneur de La Maisonfort, maréchal de France, 490

LA CHESNAYE (le sieur de), 452

LA COUDRE (Jacques de), ambassadeur de France en Suisse, 135

LA CROIX (Nicolas de), abbé d'Orbais, ambassadeur de France en Suisse, 148

LA FIN (Jacques de), 226, 227, 230, 266, 361, 417, 444

LA FIN (Jean de), seigneur de Beauvoir et de Pluviers, 227

LA FIN (Jean II de), seigneur de Beauvoir-La-Nocle, ambassadeur de France en Angleterre, 8, 15, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 235, 252, 256, 257, 262, 263, 265, 266, 267, 268, 272, 273, 274, 275, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 294, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 315, 316, 317, 318, 319, 321, 322, 323, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 338, 342, 343, 344, 345, 346, 349, 350, 351, 352, 353, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 383, 384, 410, 435, 564, 566

LA FIN (Philippe de), 227

LA FONTAINE *Voir* LE MAÇON

LA FOREST (Jean de), ambassadeur de France à Constantinople, 33, 86

LA MAISONFORT *Voir* LA CHÂTRE (Claude de)

LA MARCK (Charlotte de), duchesse de Bouillon, 276

- LA MÔLE *Voir* BONIFACE (Joseph)
- LA NORROYE *Voir* PÉTREMOL (Antoine de)
- LA NOUE (François de), 241, 279, 431, 472
- LA NOUE (Odet de), Seigneur de Téligny, ambassadeur de France en Suisse et aux Provinces-Unies, 21, 256, 286, 382, 406, 431, 432, 486, 497, 498, 499, 500, 527, 528, 531, 547, 548
- LA PLACE (Élie de), seigneur de Russy, ambassadeur de France aux Provinces-Unies, 8, 12, 15, 226, 406, 414, 421, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 486, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 501, 502
- LA PLACE (Pierre), père d'Élie de La Place, 226
- LA RAVOIRE (Paul de), chartreux, 544, 548
- LA RENAUDIE *Voir* DU BARRY (Jean)
- LA RIVIÈRE (Paul de), pasteur français, 544
- LA ROCHEPOT *Voir* SILLY (Antoine de)
- LA THUILERIE *Voir* COIGNET
- LA TOUCHE (Daniel de), seigneur de La Ravardière, 349
- LA TRÉMOÏLLE (Claude de), duc de Thouars, chef de guerre protestant, 271, 374
- LA TRIQUERIE (le seigneur de), chargé d'affaire à Constantinople, 171
- LA TRIQUERIE (le seigneur de), chargé d'affaire à Constantinople, 171
- LA VIGNE (Jean de), ambassadeur de France à Constantinople, 87, 89
- LA VILLE-AUX-CLERCS *Voir* LOMÉNIÉ (Antoine de)
- LA VIOLETTE *Voir* DU CHESNE (Joseph)
- LABBÉ (Gautier), ambassadeur de France en Danemark et/ou Suède, 49
- LAETUS (Rasmus Glad, dit Erasmus Michaelius), 50, 66
- LANCÔME *Voir* SAVARY (Jacques)
- LANGÉAC (Jean de), évêque d'Avranches, ambassadeur de France en Suisse, 65, 67
- LANGERACK (Gédéon de Boetzelaer, comte de), ambassadeur des Provinces-Unies en France, 526, 530, 554
- LANGUET (Hubert), diplomate et réformateur, 210, 211
- LANSAC (Louis de Saint-Gelais, seigneur de), 90
- LAVAL (Urbain de), seigneur de Boisdauphin, 297, 302
- LE MAÇON (Robert), seigneur de La Fontaine, pasteur, agent diplomatique français à Londres, 8, 233, 280, 309, 313, 320, 321, 322, 362, 363, 364, 365, 366, 378, 379, 386, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 407, 411
- LE ROUX (Jacques), 52
- LEFÈVRE (Louis), seigneur de Caumartin, ambassadeur de France en Suisse, 430
- LEFÈVRE D'ÉTAPLES (Jacques), théologien et humaniste français, 30, 44
- LEIRA (Sanche de), noble et militaire espagnol, 121, 124
- LÉON X (Giovanni di Lorenzo de' Medici), pape, 32
- LÉOPOLD V, évêque de Strasbourg, archiduc d'Autriche-Tyrol, 415, 465
- LESDIGUIÈRES (François de Bonne, seigneur de), connétable de France, 193, 199, 500, 517, 545, 556
- LOMÉNIÉ (Antoine de), seigneur de La Ville-aux-Clercs, secrétaire ordinaire du roi de Navarre, ambassadeur de France en Angleterre, secrétaire d'État chargé des relations étrangères, 8, 9, 257, 319, 320, 362, 363, 364, 366, 375, 376, 378, 380, 390, 411, 467, 468, 553, 556
- LOMÉNIÉ (Henri-Auguste de), secrétaire d'État chargé des affaires étrangères, 553, 556
- LONGUEVILLE (Henri II d'Orléans, duc de), 520
- LORRAINE (Charles de, duc de Mayenne) *Voir* MAYENNE (Charles de)
- LORRAINE (Charles III, cardinal de), prince-évêque de Strasbourg, 307
- LORRAINE (Charles III, duc de), 273, 293
- LORRAINE (Charles, cardinal de). Parfois compris dans le texte sous la dénomination « les Guise », 81, 82, 95, 98, 100, 108, 114, 115, 116, 119, 371
- LORRAINE (François de, duc de Guise). Parfois compris dans le texte sous la dénomination « les Guise », 81, 83, 98, 106, 112, 114, 115, 116, 119, 128, 130, 131, 135, 137, 138, 140, 142, 146, 147
- LORRAINE (François I^{er}, duc de), 49
- LORRAINE (Henri de, duc de Mayenne) *Voir* MAYENNE (Henri de)
- LORRAINE (Henri de, prince de Joinville, puis duc de Guise), 163, 203, 234, 241, 242
- LORRAINE (Philippe-Emmanuel de), duc de Mercœur, 237, 262, 272, 273, 278, 294, 295, 297, 300, 342, 351, 372
- LOUIS VI, duc de Wurtemberg, 239, 273
- LOUIS XIII, roi de France, 8, 10, 16, 21, 22, 231, 233, 239, 264, 315, 363, 370, 371, 373, 415, 468, 484, 485, 488, 492, 493, 494, 503, 514, 515, 517, 520, 521, 526, 528, 531, 535, 537, 538, 540, 541, 542, 543, 545, 547, 549, 550, 552, 553, 555, 556, 557, 558, 559, 567
- LOUISE DE LORRAINE-VAUDÉMONT, reine de France, 208
- LUTHER (Martin), réformateur, 21, 30, 31, 33, 85, 164, 166, 210, 211, 215
- LUYNES *Voir* ALBERT (Charles d')
- LYKKE (George), ambassadeur de Danemark en France, 85
- LYVERDIS *Voir* GRANGIER (Jean de)
- MADELEINE DE BAVIÈRE, sœur du duc Maximilien I^{er}, 532
- MAISSE (André de) *VOIR* Hurault (André de)
- MALIGNY *Voir* FERRIÈRES (Edme de), FERRIÈRES (Jean II de)
- Manderscheid (Jean de), prince-évêque de Strasbourg, 307

MANDOSSE (Diègue de), ambassadeur de France en Suisse, 136, 140, 146, 147, 148
 MANUEL I^{ER}, roi de Portugal, 218
 MARCHEFERRIÈRE *Voir* MORELET DU MUSEAU
 MARGUERITE d'Angoulême, reine de Navarre, 31
 MARGUERITE de France, duchesse de Savoie, 76, 80
 MARGUERITE de France, reine de Navarre puis de France, 167, 182, 230, 518
 MARIE DE MÉDICIS, reine de France, 21, 484, 488, 489, 490, 492, 493, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 520, 524, 525, 528, 529, 530, 532, 553, 554, 557
 MARIE STUART, reine d'Écosse et de France, 57, 58, 61, 81, 132, 237
 MARILLAC (Charles de), ambassadeur à Constantinople, en Angleterre, dans l'Empire, 20, 86
 MARNIX (Philippe de), baron de Sainte-Aldegonde, homme d'État néerlandais, 233, 321
 MARTYR VERMIGLI (Pierre), réformateur, 108
 MATIGNON *Voir* GOYON (Odet)
 MATTHIAS I^{ER}, Empereur, 532
 MAURICE DE NASSAU, prince d'Orange, stathouder des Provinces-Unies, 201, 202, 276, 397, 409, 419, 420, 423, 425, 426, 427, 428, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 452, 460, 461, 463, 466, 467, 491, 502, 529, 530, 533, 534, 535, 537, 541, 544, 545, 546, 551, 552, 555, 557
 MAXIMILIEN I^{ER}, Électeur de Bavière, 553
 MAXIMILIEN II, Empereur, 163, 164, 166, 168, 175, 176, 177, 178
 MAYENNE (Charles de Lorraine, duc de), 259, 272, 274, 276, 279, 281, 294, 295, 299, 303, 310, 312, 313, 319, 332
 MAYENNE (Henri de Lorraine, duc de), 520, 531
 MÉDICIS (Alexandre de), cardinal de Florence, 190, 370, 407
 MEIGRET (Aimé), réformateur, 42, 44
 MEIGRET (Lambert), seigneur de Lives, ambassadeur de France en Suisse, 8, 18, 19, 20, 28, 33, 34, 42, 43, 44, 59, 60, 61, 65, 66, 67, 68, 72, 137, 243, 561, 563
 MEIGRET (Louis), linguiste et humaniste, 42, 43, 44
 MÉLANCHTHON (Philippe), réformateur, 73, 77, 210
 MÉNAGE (Jacques), ambassadeur de France auprès de l'Empereur, 61
 MENDOZA (Francisco de), amiral d'Aragon, 416
 MERCŒUR (Philippe-Emmanuel, duc de) *Voir* LORRAINE (Philippe-Emmanuel, duc de Mercœur)
 MILD MAY (Anthony), ambassadeur d'Angleterre en France, 397
 MONGLAT *Voir* HARLAY (Robert de)
 MONSTIER (Jean de, seigneur du Fraisse, évêque de Bayonne, ambassadeur de France aux Grisons, 20, 77
 MONTLUC (Jean de), évêque de Valence et de Die, ambassadeur de France à Venise, 20, 86
 MONTMORENCY (Anne, duc de), connétable de France, 43, 53, 65, 83, 130, 140, 156
 MONTMORENCY (Charlotte-Marguerite de), femme de Henri II de Bourbon-Condé, 415
 MONTMORENCY (François, duc de), maréchal de France, 90
 MONTMORENCY (Henri I^{ER} de), comte de Damville, connétable de France, 469, 470
 MONTMORENCY (Henri I^{ER} de), comte de Damville, connétable de France, 411
 MONTMORENCY (Henri II de), gouverneur de Languedoc, 558
 MONTPENSIER (Henri de), prince des Dombes, 294, 297, 298
 MORE (Thomas), humaniste anglais, lord chancelier, 73
 MOREAU (Marie), femme de Nicolas de Harlay de Sancy, 190
 MOREAU (Raoul), 190
 MORELET DU MUSEAU (Antoine), seigneur de La Marcheferrière, ambassadeur de France en Suisse, 8, 9, 28, 29, 35, 44, 45, 46, 54, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 92, 93, 104, 106, 107, 137, 252, 562, 563, 565
 MORELET DU MUSEAU (Jean), seigneur de La Marcheferrière, ambassadeur de France en Suisse, 44, 67
 MORET (Antoine de), seigneur des Réaux, ambassadeur de Henri de Navarre en Suisse, ambassadeur de France en Angleterre, 8, 103, 231, 233, 235, 238, 239, 241, 256, 257, 260, 263, 266, 273, 278, 287, 305, 365, 366, 372, 392, 396, 398, 399
 MORLAS (Jean de), pasteur, ambassadeur de France en Angleterre, 8, 189, 256, 257, 268, 275, 276, 314, 319, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 346, 347, 367, 368, 555, 566
 MORNAY (Philippe de), seigneur des Bauves, fils de Duplessis-Mornay, 422, 423
 MORNAY (Pierre de), seigneur de Buhy, frère aîné de Duplessis-Mornay, 260
 MORVILLIERS (Jean de), évêque d'Orléans, 371
 MOURAD III, sultan ottoman, 260, 267, 481
 NASSAU (Élizabeth de), duchesse de Bouillon, 426, 427, 530
 NASSAU (Guillaume-Louis de), stathouder de Frise, 534
 NASSAU (Justin de), amiral de Zélande, 408, 457
 NASSAU (Louis, comte de), 190, 201, 264, 434
 NASSAU (Philippe de), 457
 NASSAU-DILLENBOURG (Guillaume I^{ER} de), 61
 NASSAU-DILLENBOURG (Jean VI de), stathouder de Frise, 329
 NASSI (Joseph), duc de Naxos, 159, 168
 NAUNTON (Robert), écrivain et politicien anglais, 468
 NEMOURS (Charles-Emmanuel de Savoie, duc de), 342
 NEMOURS (Jacques de Savoie, duc de), 61, 111, 112
 NEUFVILLE (Charles de), marquis de Villeroy et d'Alincourt, 476, 477, 479

- NEVERS (duc de) *Voir* CHARLES I^{ER}
- NEVERS (Louis IV de Gonzague), duc de Nevers, 274, 310, 345, 520
- NOAILLES (François de), évêque d'Acqs, ambassadeur de France en Angleterre, à Venise et à Constantinople, 20, 89, 167, 182, 262
- NOAILLES (Gilles de), ambassadeur de France à Constantinople, 182
- NORREYS (John), militaire anglais, 298, 302, 304, 345, 349, 351, 358
- NOTTINGHAM *Voir* HOWARD (Charles)
- O (François d'), seigneur de Fresnes et de Maillebois, surintendant des finances, 310
- ÉCOLAMPADE (Johannes), réformateur, 40
- OLDENARNEVELT (Johan van), grand pensionnaire, 449, 456, 457, 492, 536, 549
- OLDENBARNEVELT (Johan van), grand pensionnaire, 232, 408, 410, 423, 440, 442, 444, 446, 448, 449, 452, 453, 454, 456, 457, 460, 461, 465, 466, 490, 491, 492, 529, 530, 531, 533, 534, 535, 536, 537, 547, 548, 549, 556
- ORLÉANS-LONGUEVILLE (François III d'), marquis de Rothelin et comte de Neuchâtel, 61
- ORLÉANS-LONGUEVILLE (Léonor d'), 61
- ORLÉANS-LONGUEVILLE (Louis I^{er}), 97
- OSSAT (Arnaud d'), évêque de Rennes puis de Bayeux, 378
- PALAVICINO (Horatio), agent anglais, 235
- PASCHAL (Charles), ambassadeur de France aux Grisons, 20, 467, 498
- PASCHAL (Claude), juge de marche pour le roi en Suisse, 93
- PASQUIER *Voir* ALLEMAND (André)
- PASTRANA *Voir* SILVA (Rodrique de)
- PAUL III (Alessandro Farnese), pape, 74
- PAUL V (Camillo Borghese), pape, 465, 474, 475, 477, 483, 507, 518, 548
- PÈRE ANGE *Voir* JOYEUSE Henri de
- PEREZ (Antonio), 468, 469
- PÉRICARD (Jean de), ambassadeur de France aux Pays-Bas espagnols, 550, 551
- Perrenot (Thomas), seigneur de Granvelle, comte de Cantecroix et sieur de Chantonnay, ambassadeur d'Espagne en France, 119
- PÉTREMOL (Antoine de), seigneur de La Norroye, « agent du roi » à Constantinople, 8, 9, 19, 20, 29, 86, 87, 88, 90, 102, 109, 111, 112, 113, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 168, 171, 231, 266, 565
- PFYFFER (Ludwig), colonel des Suisses, avoyer de Lucerne, 116, 118, 139, 141, 145, 149, 187, 191, 195, 199, 242, 243
- PHILIPPE II, roi d'Espagne, 80, 83, 86, 94, 96, 119, 120, 121, 122, 123, 125, 127, 130, 153, 155, 157, 160, 161, 162, 170, 191, 192, 195, 201, 217, 218, 219, 220, 236, 239, 259, 260, 264, 272, 277, 287, 290, 294, 295, 296, 297, 303, 310, 312, 328, 339, 342, 343, 345, 346, 347, 350, 352, 354, 355, 356, 358, 359, 366, 371, 376, 379, 380, 381, 382, 383, 386, 387, 389, 393, 394, 396, 399, 400, 407, 408, 410, 411, 419, 433, 438, 457, 507
- PHILIPPE III, roi d'Espagne, 412, 413, 414, 416, 417, 426, 437, 439, 440, 442, 443, 444, 445, 448, 450, 461, 462, 493, 501, 502, 503, 509, 511
- PHILIPPE IV, roi d'Espagne, 492, 545
- PHILIPPE-LOUIS, comte palatin de Neubourg, duc de Juliers, 414, 463, 464, 465, 489, 490, 518
- PIE IV (Giovanni Angelo Medici), pape, 80, 86, 87, 90, 91, 107, 109, 111, 129, 130, 132
- PIERRE I^{ER}, voïvode de Valachie, 166
- PINART (Claude), baron de Cremailles, 208, 209
- PINCÉ *Voir* DU BOIS (Pierre)
- PISANI *Voir* VIVONNE (Jean de)
- PONCHER (Abraham de), secrétaire interprète du roi de France en Suisse, chargé de mission en Suisse, 8, 14, 15, 487, 556, 557
- POSSEVINO (Antonio), jésuite, 473
- POYET (Guillaume), chancelier de France, 49
- PRASLIN *Voir* CHOISEUL (Charles de)
- Pruneaux (monsieur des), 232
- RABELAIS (François), écrivain humaniste, 31
- RACONIS *Voir* ABRA (François d')
- RAINOLDS (John), théologien anglais, 322
- RAVAILLAC (François), assassin de Henri IV, 415, 467, 484, 485
- RÉAUX *Voir* MORET (Antoine de)
- REFFUGE (Eustache de), seigneur de Précy et de Courcelles, ambassadeur de France aux Provinces-Unies, 8, 9, 15, 17, 20, 433, 496, 501, 502, 503, 504, 505, 512, 520, 523, 524, 525, 529, 530, 532, 548
- REQUESENS (Berenquier/Beringuer de), noble et militaire espagnol, 121, 124
- REVOL (Louis de), secrétaire d'État aux Affaires étrangères, 286, 296
- RICHELIEU (Armand du Plessis de), cardinal, principal ministre, 8, 13, 17, 21, 527, 531, 537, 538, 541, 547, 553, 554, 557, 558, 559
- RICHER (Christophe), ambassadeur de France au Danemark, en Suède, en Allemagne et en Suisse, 8, 9, 12, 18, 20, 28, 29, 30, 35, 46, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 66, 69, 70, 71, 72, 252, 564
- RIEUX (René de), seigneur de Sourdéac, militaire français, 349
- RIVET (André), 432, 546, 552
- ROBERTET (Florimond III), baron d'Alluye, secrétaire d'État, 87, 124, 154
- ROCHESTER *Voir* CARR (Robert)
- RODOLPHE II, Empereur, 215, 220, 224, 259, 313, 415, 463
- ROHAN (Henri II, vicomte puis duc de de), chef de guerre protestant, ambassadeur de France aux

Grisons, 8, 9, 11, 424, 487, 513, 514, 515, 516, 517, 520, 545, 557, 558, 559, 563
 ROSET (Michel), syndic de Genève, 194, 242
 ROTTAN (Jean-Baptiste), théologien calviniste, 338
 RUNES (Jacques de), seigneur de Fouquerolles, ambassadeur en Angleterre, 8, 257, 397, 398
 RUSSY *Voir* LA PLACE (Élie de)
 RÜSTEM PACHA, grand vizir de l'Empire ottoman, 122
 RUSTICI (Nicolas de), ambassadeur de France en Danemark et/ou Suède, 49
 RUZÉ (Martin), seigneur de Beaulieu, secrétaire d'État, 322
 SAINT-ANDRÉ (Jacques d'Albon, maréchal de), 83, 130, 371
 SAINTE-ALDEGONDE *Voir* MARNIX (Philippe de)
 SAINTE-CATHERINE (Étienne de), ambassadeur de France en Allemagne, 8, 17, 262, 486
 SALDAIGNE (Charles de), seigneur d'Incarville, 264
 SALES (François de), évêque de Genève, saint catholique, 470
 SALIGNAC *Voir* GONTAUT (Jean de)
 SALINS (Marguerite de), dame de La Nocle, 227
 SALIS (Friedrich von), 105, 184
 SALVIATI (François de), 122, 123, 124, 153, 156
 SANCY (Nicolas de) *Voir* HARLAY (Nicolas de)
 SANDE (Álvaro de), noble et militaire espagnol, 121, 122, 123, 124, 125, 156
 SAUNIER (Antoine), 65, 66
 SAVARY (François), seigneur de Brèves, ambassadeur de France à Constantinople, 267, 268, 380, 480, 481, 482
 SAVARY (Jacques), seigneur de Lancôme, ambassadeur de France à Constantinople, 86, 260, 266, 267, 566
 SCALIGER (Joseph Juste), érudit, 308, 436, 456
 SCHERTLIN VON BURTENBACH (Sebastian), capitaine allemand au service de la France, 8, 29, 46, 76
 SCHOMBERG (Gaspard de), comte de Nanteuil, 8, 239, 261, 262, 273, 512
 SCUDOROZE (Marie de), femme de Christophe Richer, 50
 SÉBASTIEN I^{ER}, roi de Portugal, 218
 SEGA (Filippo), cardinal de Plaisance, légat apostolique auprès de la Ligue, 342
 SÉGUIER (Antoine), ambassadeur de France à Venise, 89
 SÉGUR-PARDAILLAN (Jacques de), 220, 221, 222, 223, 224, 232, 233, 234, 246, 247, 248, 249, 251, 262, 264, 287, 340, 566
 SÉLIM II, sultan ottoman, 86, 166, 167, 168, 169, 170, 171
 SEMIZ ALI PACHA, grand vizir de l'Empire ottoman, 112, 121, 122, 124, 125, 130, 150, 152, 153, 154, 156, 159, 162
 SERRES (Jean de), pasteur, 357, 368
 Shirley (Robert), diplomate anglais, 418
 SIDNEY (Philippe), militaire anglais, 385
 SIGISMOND I^{ER}, roi de Pologne, 71
 SIGISMOND II AUGUSTE, roi de Pologne, 173, 174, 176, 178
 SIGISMOND III, roi de Suède et de Pologne, 48, 419, 421
 SILLY (Antoine de), comte de La Rochepot, militaire, ambassadeur de France en Espagne, 437
 SILVA (Rodrigue de), duc de Pastrana, ambassadeur d'Espagne en France, 518
 SIXTE QUINT (Felice Piergentile), pape, 236, 244, 245, 246, 249, 250, 258, 259, 285, 309, 310
 SOISSONS (Charles de Bourbons, comte de), 310, 507
 SOKOLLU MEHMET PACHA, grand vizir de l'Empire ottoman, 171
 SOKOLLU MEHMET PACHA, grand vizir de l'Empire ottoman, 166, 168, 169, 170
 SOLIMAN/SÜLEYMAN I^{ER} le Magnifique, sultan ottoman, 33, 34, 60, 79, 85, 87, 88, 89, 109, 111, 120, 121, 122, 123, 124, 132, 150, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 166
 SOMERSET *Voir* CARR (Robert)
 SOPHIE DE MECKLEMBOURG, reine de Danemark, 202
 SOURDÉAC *Voir* RIEUX (René de)
 SPIFAME (Samuel), sieur de Bisseaux, ambassadeur de France en Angleterre, 502, 509
 SPINOLA (Ambrosio), 532
 SPONDE (Jean de), poète protestant converti au catholicisme, 367
 STAFFORD (Édouard), ambassadeur d'Angleterre en France, 240, 275, 326, 359
 STUART (Guillaume), seigneur de Vézines, 195
 STURM (Jean), érudit protestant, 52
 SULLY (Maximilien de Béthune, baron puis marquis de Rosny, duc de), surintendant des finances, 260, 314, 337, 347, 356, 378, 410, 425, 439, 454, 469, 485, 488, 489, 490, 499, 505, 513, 517, 522, 523, 524
 SYDNEY (Robert), comte de Leicester, favori d'Élisabeth I^{ère}, 397
 TAXIS (Jean-Baptiste II de), ambassadeur d'Espagne en France, 438
 TÉLIGNY (Charles de), 225, 547
 TEUFFENBACH (Christoph), ambassadeur de l'Empereur à Constantinople, 168
 TEXIER (le sieur), 354
 THINE (l'évêque de), 483
 THORIGNI *Voir* GOYON (Odet)
 THOU (Jacques Auguste de), maître de la Librairie du roi, 107, 273, 474, 522
 THUMERY (Jean de), seigneur de Boissise, ambassadeur de France en Angleterre, en Allemagne, en Suède et aux Provinces-Unies, 12, 366, 411, 535, 536, 548, 549
 TILÉNUS (Daniel), théologien protestant, 436, 510, 511, 513
 TOLEËDE (Ferdinand Alvare de), duc d'Albe, 161, 201
 TOURNON (François de), cardinal, 51
 TRÉBEAU (François de), 51

TURENNE (Henri de La Tour, vicomte de), duc de Bouillon, maréchal de France, ambassadeur de France auprès des alliés protestants, puis de l'Angleterre, 8, 9, 10, 11, 18, 231, 240, 256, 257, 265, 275, 276, 277, 280, 291, 292, 301, 302, 305, 307, 313, 314, 316, 317, 318, 319, 320, 333, 336, 337, 340, 346, 352, 354, 355, 356, 357, 358, 366, 370, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 407, 413, 414, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 434, 457, 472, 476, 486, 499, 500, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 529, 530, 538, 539, 541, 556, 563, 567

UBALDINI (Roberto, cardinal, nonce apostolique en France, 489, 518

ULRICH, duc de Mecklembourg, 202

UNTON (Henry), ambassadeur d'Angleterre en France, 298, 381

VALOIS (Charles de), duc d'Angoulême, comte d'Auvergne, fils naturel de Charles IX, 413, 420

VENDÔME (César de Bourbon, duc de), fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, 369, 499, 531

VERANZIO (Antonio), dit, 168

VERGERIUS (Pierre Paul), réformateur, 75, 76, 77

VIENNE (Claude-Antoine de), seigneur de Clervant, 234, 235

VIGNIER (Nicolas), théologien, 423

VILLARNOUL *Voir* JAUCOURT (Jean de)

VILLEBEU (baron de), agent anglais, 248

VILLEBON (Monsieur de), 423

VILLEROY (Nicolas de, seigneur de Neufville), secrétaire d'État, 20, 164, 235, 236, 241, 295, 299, 314, 371, 372, 393, 400, 408, 410, 411, 412, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 425, 427, 428, 429, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 463, 464, 467, 478, 479, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 500, 504, 506, 509, 511, 518, 520, 523, 524, 526, 528, 529, 530, 534, 540, 551

VIVONNE (Jean de), marquis de Pisani, ambassadeur de France en Espagne, 259, 315

VOGEL (Jacques), bailli de Gaster, 183

VORANTIUS *Voir* VERANZIO (Antonio)

WALSINGHAM (Francis), secrétaire d'État, 214, 221, 232, 233, 237, 240, 241, 244, 245, 246, 251, 262, 263, 273, 282, 292, 309, 419, 433, 434

WHITAKER (William), théologien anglais, 322

WICQUEFORT (Abraham de), diplomate, 475

WILLIAMS (Roger), ambassadeur d'Angleterre en France, 362

WINWOOD (Ralph), secrétaire d'État, 527, 528, 533, 536, 540, 541, 547, 548, 549

WOLFGANG-GUILLAUME, comte palatin de Neubourg, duc de Juliers, 414, 532

WYSS (Albert de), ambassadeur impérial, 164, 166, 167, 168

ZAMOYSKI (Jan), Grand chancelier de Pologne, 419

ZANCHI (Girolamo), dit, 309

ZUÑIGA (Pedro de), ambassadeur d'Espagne en Angleterre, 509

ZWINGLI (Ulrich), réformateur, 30, 38, 40, 41, 42, 65, 75, 76, 94, 108, 118, 215

TABLE DES CARTES ET DES TABLEAUX

Cartes

<i>Carte n°1 : Distribution des confessions en Suisse en 1540</i>	37
<i>Carte n°2 : Les guerres de la Ligue au temps de Henri IV</i>	269

Tableaux

<i>Tableau n°1 : Les différentes missions des diplomates de confession protestante au service du roi de France (1530-1562)</i>	27
<i>Tableau n°2 : Les différentes missions des diplomates de confession protestante au service du roi de France (1562-1589)</i>	101
<i>Tableau n°3 : Les différentes missions des diplomates de confession protestante au service du roi de France (1589-1598)</i>	255
<i>Tableau n°4 : Les différentes missions des diplomates de confession protestante au service du roi de France (1598-1610)</i>	405
<i>Tableau n°5 : Les différentes missions des diplomates de confession protestante au service du roi de France (1611-1633)</i>	485

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	1
SOMMAIRE	3
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	5
INTRODUCTION	7

PREMIÈRE PARTIE

Un recours risqué (ca. 1530-1589)

Chapitre premier : Au seuil des conflits confessionnels, portée et limites d'un atout diplomatique 27

I. « <i>Il n'est ici question de la Religion, [mais] de la ruine de l'Empereur</i> ».....	30
1. Une utilisation de diplomates protestants malgré les persécutions	30
a. Les « mal sentants de la foi », pourchassés par le pouvoir royal.....	30
b. Une diplomatie française déconfessionnalisée et ouverte aux protestants.....	33
2. La Suisse, espace multiconfessionnel	38
a. Une structure politique particulière	38
b. L'emploi précoce de diplomates huguenots	42
3. Les royaumes nordiques luthériens	46
a. Deux monarques protestants intéressants pour la diplomatie française.....	46
b. Christophe Richer : un ambassadeur crypto-luthérien ?.....	49
c. Charles de Danzay : l'agent calviniste des Valois au Danemark.....	52
II. Servir le roi comme « bienfaiteur de l'Évangile »	54
1. Des agents efficaces pour la Couronne	55
a. Les missions scandinaves de Richer.....	55
b. En Helvétie, la prégnance des questions financières	59
2. La foi de l'envoyé, élément à part entière des négociations.....	62
a. La confession commune : un atout certain pour les négociations.....	62
b. Un point de discord.....	66
3. Obéir à la Couronne et à l'Évangile	69
a. Le roi premier servi	69
b. Rappelé d'exil pour servir le monarque.....	73
III. Une présence considérable dans l'appareil diplomatique à la veille des guerres de Religion.....	78
1. Le réalignement de la diplomatie après Cateau-Cambrésis	78
2. Le personnel diplomatique « entre deux guerres », reflet des tensions du royaume	84
a. Les ambassades des marges européennes : des postes favorables	84
b. Les ambassadeurs en Italie : un comportement équivoque.....	88
3. Mathieu Coignet : servir la Couronne en Suisse malgré les crises.....	92
a. Un diplomate huguenot en Suisse.....	92
b. Servir la diplomatie cynique de Henri II	94
c. Puis faire face à la crise de la monarchie.....	98

Chapitre II : L'ombre des premières guerres de Religion.....	101
I. Demeurer « favorable à la cause du Christ » en tant qu'ambassadeur du roi	104
1. Aider la réconciliation confessionnelle en attendant le triomphe de la Religion	104
a. Accompagner les efforts des réformateurs helvétiques pour éclairer le monarque	104
b. L'espoir d'une Réforme française pacifique.....	109
2. Accomplir des missions toujours plus sensibles pour le souverain.....	113
a. Coignet face aux agissements de ses coreligionnaires.....	113
b. Un agent toujours indispensable au monarque	117
3. Accompagner diplomatiquement la politique de tolérance face à l'Espagne.....	119
a. L'inquiétude des agents du Levant.....	119
b. Proposer des troupes contre Philippe II.....	125
II. Rester « fidèle au roi et à Condé » quand la France s'embrase.....	127
1. Au Levant, constater le désastre et choisir la Couronne	128
2. Coignet : l'ambassadeur protestant comme fardeau diplomatique.....	133
3. Désobéir au roi, pour mieux accomplir sa volonté ?.....	140
4. Des diplomates délégitimés et marginalisés.....	145
a. La <i>damnatio memoriae</i> de Coignet.....	145
b. La longue agonie de Pétremol	150
III. Les limites de l'apaisement par la diplomatie	155
1. Unir la chrétienté contre les Turcs ou réaffirmer l'alliance orientale ?.....	155
2. Régler la question huguenote par l'installation en dehors du Royaume	163
a. Guillaume de Grandchamp, un second diplomate protestant auprès de la Porte	163
b. Le plan de colonisation huguenot au Levant	165
c. La querelle des agents français à Constantinople : une rivalité politique sur fond d'affrontement confessionnel.....	167
3. Restaurer le prestige français, montrer son utilité : les efforts de Danzay dans le Nord.....	172
Chapitre III : Servir les Valois pendant les guerres civiles, double allégeance ou périlleux équilibre ?	181
I. La raréfaction des légations	182
1. La Suisse : dernier poste accessible aux diplomates protestants	182
a. Pierre de Grantrye : les difficultés d'un espace biconfessionnel	183
b. Le renouvellement de l'alliance : mission fondamentale pour la diplomatie française	186
c. Nicolas de Harlay, seigneur de Sancy : le choix d'un diplomate huguenot.....	188
2. Le « huguenot royal » : la mission de Sancy en Suisse.....	191
a. Combattre l'influence du duc de Savoie en Helvétie.....	191
b. Une attitude sans ambiguïté face aux révoltes huguenotes.....	194
c. Servir le roi avant toute autre considération	198
II. Danzay, un délicat équilibre entre deux fidélités	200
1. Une loyauté maintenue en dépit de la Saint-Barthélemy	200
a. À la veille de l'événement, l'espoir de l'intervention française aux Pays-Bas.....	201
b. Relayer la version royale du massacre, réaffirmer sa fidélité à la Couronne.....	203
c. Sauvegarder au mieux les intérêts français dans le Nord après la sanglante journée	207
2. Une foi réformée au cœur de l'engagement de Danzay	209
3. Rester l'ambassadeur du roi de France en dépit des liens avec le parti huguenot.....	215
a. La septième guerre de Religion et l'aventure d'Anjou aux Pays-Bas	215
b. Une loyauté mise en cause par l'ambassade de Ségur	220

III. « Venez vous consoler avec vos amis » : face au système diplomatique navarrais	225
1. La Navarre : nouveau pôle pour les diplomates huguenots.....	226
a. Beauvoir-La-Nocle, un engagement entre la Couronne et le parti protestant.....	226
b. Entrer au service du roi de Navarre	231
2. Les diplomates entre France et Navarre durant la « guerre des trois Henri »	234
a. Deux systèmes diplomatiques face-à-face.....	234
b. La nécessaire collaboration diplomatique.....	Erreur ! Signet non défini.
3. Danzay : demeurer fidèle à un roi devenu ligueur	243
a. Servir un roi sous pression des ultra-catholiques.....	244
b. La fin de vie piteuse d'un illustre serviteur de la Couronne	250

DEUXIÈME PARTIE

Espoirs et désillusions (1589-1598)

Chapitre IV : Au service d'un roi protestant.....	255
I. L'intégration des « serviteurs confidens et speciaux » à l'appareil diplomatique royal	258
1. La multiplication du nombre des ambassadeurs protestants	258
a. Le rôle dévolu aux diplomates du nouveau roi.....	258
b. La transition diplomatique auprès des alliés protestants.....	261
c. Un abandon relatif des ambassades privilégiées sous les Valois.....	266
2. Un atout majeur du roi de France dans sa lutte pour le trône.....	270
a. Desserrer l'étouffement de la Ligue.....	270
b. Maintenir les alliés dans le conflit	274
c. Quand la foi commune ne suffit pas	278
II. Servir le roi et « la Religion qu'il maintient » par la diplomatie.....	281
1. La rhétorique diplomatique huguenote : Henri IV champion de la « <i>cause commune</i> ».....	281
a. Beauvoir à Londres : l'agent zélé du camp protestant.....	282
b. L'ambassade de Duplessis-Mornay, retour de l'argumentation navarraise	288
c. L'espoir de la victoire finale par les armes et l'aide étrangère	291
2. Conserver l'engagement des alliés dans la durée.....	294
a. Face aux perspectives de paix, remobiliser les alliés.....	295
b. Poursuivre les levées en dépit des ouvertures avec la Ligue	301
III. Les diplomates huguenots face aux revers.....	305
1. Un engagement inébranlable.....	305
2. L'angoisse de la conversion royale	314
a. Repousser à tout prix la possibilité de l'abjuration.....	315
b. Mobiliser le réseau contre la funeste perspective	319
Chapitre V : Dieu ou l'État ? Le retour au service d'un roi catholique	325
I. Faire face à la « nouvelle S ^t Barthelemy ».....	326
1. Le choc de l'abjuration	326
2. Apaiser les craintes des alliés.....	333
a. Les appréhensions des cantons évangéliques	333
b. Conserver l'appui d'Élisabeth et des Néerlandais	337
3. Remobiliser l'appareil diplomatique.....	341
II. Passer pleinement au service du roi de France	348
1. Le combat diplomatique pour la survie des huguenots	348
a. Réorienter la rhétorique contre l'Espagne	349

b.	La guerre avec Philippe II	354
2.	Des ambassades entre normalisation et rôle accru des réformés.....	358
a.	Le départ piteux de Beauvoir-La-Nocle	358
b.	L’ambassade anglaise : multiplication des agents et fin d’une présence continue	362
3.	Les ambassadeurs à l’heure du choix.....	367
a.	Céder et se convertir	367
b.	Poursuivre la lutte pour la reconnaissance.....	372
III.	Le poids de l’alliance anglaise.....	376
1.	Élizabeth, alliée essentielle pour les réformés	376
a.	Bouillon et L’Angleterre, des relations étroites.....	376
b.	Rééquilibrer le rapport de force par la diplomatie	380
2.	Des négociations difficiles	383
a.	Face à l’intransigeance élisabéthaine.....	383
b.	De la ligue anglaise à l’alliance protestante.....	388
3.	Un résultat mitigé.....	393
a.	Une alliance fragile.....	393
b.	La paix en dépit des efforts.....	Erreur ! Signet non défini.

TROISIÈME PARTIE

Vers la recatholicisation de l’appareil d’État (1598-ca. 1630)

Chapitre VI :	Trouver sa place dans un royaume pacifié.....	405
I.	Les diplomates huguenots au défi de la paix	407
1.	La situation diplomatique après la « maudite réconciliation ».....	407
a.	Une paix catholique au détriment des agents huguenots ?	407
b.	Une nouvelle donne géopolitique européenne	412
2.	Prêcher l’apaisement religieux depuis La Haye	415
a.	Accompagner la coexistence confessionnelle.....	415
b.	L’allégeance première au roi	421
3.	L’affaire Bouillon : les huguenots entre deux feux.....	424
a.	Afficher sa loyauté à la Couronne	424
b.	Rassurer les alliés protestants	429
II.	L’ambassade Néerlandaise, ultime bastion huguenot	433
1.	Buzenval, l’âge d’or des relations franco-néerlandaises	433
a.	Un ami sincère des Néerlandais.....	433
b.	Un diplomate suscitant l’indignation des puissances catholiques	437
2.	L’action diplomatique de Buzenval	440
a.	Relancer la guerre contre l’Espagne ?	440
b.	Les Provinces-Unies, « Nouvelle Escosse » de la France.....	446
3.	Établir la paix aux Pays-Bas	450
a.	D’ultimes plans pour assurer la place de la France et la survie de la République	450
b.	Favoritisme coupable ou complicité diplomatique ?	453
4.	Russy à La Haye : la pérennisation d’un poste	459
a.	Négocier la trêve dans l’ombre d’un ambassadeur catholique	459
b.	Un rôle stratégique fondamental à l’orée d’une nouvelle guerre.....	462
III.	Le choix de la conversion au catholicisme	467
1.	Sancy et la guerre de Savoie	468
2.	Canaye de Fresnes face à la crise de l’Interdit.....	472

3. Salignac à Constantinople.....	479
Chapitre VII : Les derniers feux des ambassadeurs protestants.....	485
I. Les diplomates protestants à l'épreuve de la régence	488
1. Le bouleversement de la mort du roi.....	488
a. Renversement ou continuité diplomatique ?.....	488
b. Russy à La Haye, un agent trop encombrant ?	493
c. La mission de La Noue à Genève	497
2. Faire accepter les mariages espagnols.....	500
a. Reffuge en Hollande : une tentative de recatholicisation de l'ambassade néerlandaise ?	501
b. Bouillon en Angleterre : le demi-succès de l'ambassade du seigneur huguenot	505
II. Les deux visages des ambassadeurs huguenots	512
1. Bouillon : servir la reine ou le parti huguenot ?.....	512
a. Une ambassade anglaise sous tension.....	512
b. De la loyauté diplomatique à la révolte nobiliaire	517
2. L'ultime ambassadeur : Aubery Du Maurier à La Haye	520
a. Le choix d'un huguenot ardent	520
b. Un agent reconduit pour son efficacité	524
3. Défendre les intérêts de la Couronne aux Provinces-Unies	529
a. Les dernières années de la lune de miel diplomatique.....	529
b. Vers le temps des méfiances réciproques	533
III. Le retour au catholicisme de l'appareil diplomatique	538
1. Face aux tensions intérieures, le choix du « monarchisme exacerbé »	538
a. Soutenir la politique royale face aux Princes.....	539
b. Face aux révoltes huguenotes	542
2. Un sanctuaire néerlandais remis en cause	547
a. Une gestion compliquée de la crise arminienne	547
b. Un agent au comportement critiqué.....	549
3. La queue de comète des ambassadeurs protestants	553
a. Le bouleversement gouvernemental de 1624	553
b. D'ultimes ambassades extraordinaires en Suisse.....	556
CONCLUSION	561
SOURCES.....	569
BIBLIOGRAPHIE.....	591
INDEX	62121
TABLE DES CARTES ET DES TABLEAUX.....	6333
TABLE DES MATIÈRES	635



Titre : Entre la Couronne et L'Évangile. Les diplomates protestants au service du roi de France (ca. 1530 – ca. 1630).

Mots clés : protestantisme, diplomatie, Europe, première modernité, France.

Résumé : Durant la première modernité, alors que l'Europe est progressivement marquée par le phénomène de confessionnalisation et de bipolarisation religieuse, le royaume de France présente un visage tout particulier du fait de la présence en son sein d'une forte minorité huguenote. Si, à partir de 1598, l'existence et l'accès aux charges des réformés sont légalisés par l'édit de Nantes, leur influence rencontre néanmoins une opposition de la Couronne à des degrés divers.

Pourtant, des années 1530 jusqu'au ministère de Richelieu, les rois de France successifs n'ont cessé d'employer à leur service des agents de confession réformée. Parmi les diplomates employés par la monarchie entre le début des

tensions religieuses et la recatholicisation complète de l'appareil d'État, figurent plus d'une trentaine d'ambassadeurs.

L'objectif de cette thèse est d'interroger l'articulation entre la foi réformée de ces diplomates et le service d'un roi catholique, mais aussi de dégager l'intérêt que peut présenter pour le monarque le fait d'entretenir un ambassadeur résident ordinaire ou d'envoyer un ambassadeur extraordinaire protestant auprès d'un prince étranger. Enfin, ce travail vise à étudier l'impact de la religion des diplomates sur leur manière de négocier et sur les résultats obtenus, ainsi que la façon dont leurs intérêts confessionnels ont pu éventuellement interférer sur la mission confiée par le souverain.

Title : Between the Crown and the Gospel. Protestant diplomats in the service of the King of France (ca. 1530 – ca. 1630).

Keywords : protestantism, diplomacy, Europe, early modern, France.

Abstract : During the early modern period, when Europe was gradually marked by the phenomenon of confessionalisation and religious bipolarisation, the Kingdom of France took on a very special character due to the presence of a large Huguenot minority. Although the Edict of Nantes legalised the existence of the Reformed and their access to public office from 1598 onwards, their influence nevertheless met with varying degrees of opposition from the Crown.

However, from the 1530s until the ministry of Richelieu, the successive kings of France continued to employ agents of the Reformed faith. Among the diplomats employed by the monarchy between the start of the religious

tensions and the complete re-Catholicisation of the state apparatus were more than thirty ambassadors.

The aim of this thesis is to examine the relationship between the Reformed faith of these diplomats and the service of a Catholic king, and also to identify the interest that the monarch may have had in maintaining a resident ordinary ambassador or sending a Protestant ambassador extraordinary to a foreign prince. Finally, this work aims to study the impact of the diplomats' religion on the way they negotiated and on the results obtained, as well as the way in which their religious interests may have interfered with the mission entrusted to them by the sovereign.